



Gc
929.74
H85a
v.7
pt.2
1783112

REYNOLDS HISTORICAL
GENEALOGY COLLECTION

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY



3 1833 00861 2068



ARMORIAL

GÉNÉRAL

DES D'HOZIER

OU

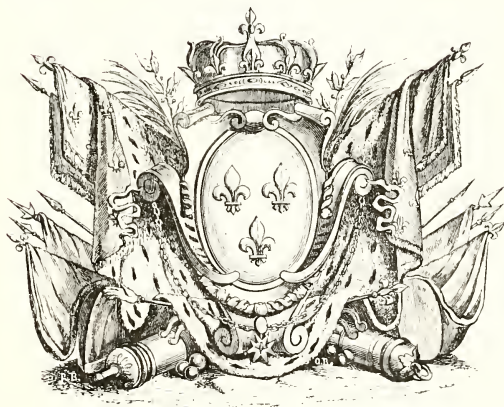
REGISTRES DE LA NOBLESSE

DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME

(COMPLÉMENTAIRE)

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{IE}

LIBRAIRES-ÉDITEURS, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

M DCCC LXXII

240

1783112

ARMORIAL
GÉNÉRAL

ou

REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE

HENNEQUIN DE VILLERMONT,

Anciens Seigneurs de Villermont.

EN CHAMPAGNE.



Vairé d'Or & d'Azur; au Chef de Gueules, chargé d'un Lion d'Argent, passant.

La généalogie de cette famille, dont nous allons continuer la filiation, se trouve au V^e Registre de cet Armorial, page 629-634.

X. DEGRÉ.

1. ALEXANDRE-GUY-ALDON Hennequin de Villermont, Écuyer, né le 8 Mars 1753 au château de Cuys, baptisé le 5 Mars 1754. Capitaine au régiment de Normandie, Chevalier de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 7 Septembre 1795, Demoiselle Elifabeth-Charlotte DE FAULLY, fille de Nicolas-Joseph DE FAULLY, Chevalier, Seigneur de Florent, Belleville, Châtillon, &c., & de Jeanne-Éléonore DE PAVANT. Il mourut à Ay le 29 Janvier 1830, & sa femme le 27 Janvier 1832. Il eut un fils unique :

ALEXANDRE-NICOLAS-JOSEPH Hennequin de Villermont, né le 20 Juin 1796, Officier au 1^{er} régiment de Hussards, marié avec Sophie DE BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE, fille de N. DE BRUNETEAU, Comte de Sainte-Suzanne, Pair de France, Lieutenant général, Grand-Croix de la Légion d'honneur, &c., & de N. Baronne DE ZORN. Il mourut le 21 Septembre 1850 & eut trois filles, non mariées, & un fils :

ALFRED-HENRI Hennequin, dit le Marquis de Villermont, comme ayant relevé le titre de Marquis de la branche des Hennequin de Charmont, éteinte; né le 8 Mai 1826, Chef d'escadron d'État-major, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre de Pie IX, Commandeur de l'ordre de Saint Grégoire, &c. Il épousa, le 14 Juin 1860, Marguerite LABBEY DE LA ROQUE, fille du Vicomte DE LA ROQUE & de Marie-Louise D'HÉRICY.

2. N. Hennequin de Gramant, né à Ay le 1^{er} Janvier 1755, mort le 22 Juillet 1758, enterré le 23 en l'église de Cuys, chapelle de Saint-Sébastien.
3. ATHANASE-LOUIS-EMMANUEL Hennequin, dit le Chevalier de Villermont, dont l'article suit.
4. PERRETTE-HENRIETTE Hennequin, née le 21 Janvier 1748 au château de Vinay, baptisée le 23 Janvier suivant, morte à Vinay le 17 Juillet 1748 & inhumée en la chapelle seigneuriale dudit lieu.
5. MARIE-SUZANNE Hennequin, née le 12 Octobre 1749 à Ay, baptisée le 13 du-

dit mois, épousa, le 21 Mars 1773, Messire Jacques PERRIER DE SAVIGNY, fils de Messire Jean PERRIER DE SAVIGNY, Seigneur de la vicomté de Savigny, & de Françoise GUYOT.

6. PÉRRETTE-LOUISE Hennequin de Cuy, née le 14 Novembre 1750 à Ay, épousa, le 24 Juin 1781, Alexandre d'AULNAY, Seigneur de Frampas & de la Petite-Brie, Capitaine d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis. Elle mourut le 10 Août 1831.
7. BARBE-JEANNE Hennequin de la Tour, née le 9 Décembre 1751 à Ay, baptisée le 2 Novembre 1752, morte & enterrée à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims en 1759.
8. MARIE-HENRIETTE Hennequin de Saint-Martin, née au château de Cuy le 20 Septembre 1756, morte sans alliance le 21 Octobre 1836 à Châlons-sur-Marne.
9. AUREOIE Hennequin de Cramant, née le 16 Janvier 1759, baptisée le 28 Février 1760, morte sans alliance en 1791.

XI. DEGRÉ.

ATHANASE-LOUIS-EMMANUEL Hennequin, qualifié Comte (a) de Villermont, Contre-Amiral honoraire, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, naquit au château de Cuy le 9 Avril 1763, & fut baptisé le 15 dudit mois.

Nommé Garde de la marine en 1778, il fit les campagnes de l'Inde & de l'Amérique sous les Amiraux Comte de Cherifcy, Comte de Guichen, Comte de Grasse, &c., & fut nommé Enseigne de vaisseau le 9 Mai 1781 à la suite d'une action d'éclat. Il émigra lors de la révolution & servit dans l'armée des Princes comme Major du corps de la marine & comme Officier d'artillerie. Il entra en 1794 au service de Russie en qualité de Capitaine-Lieutenant de la flotte de la mer Caspienne, & se distingua dans la guerre contre les Persans sous les ordres du Comte Valérien Zoubow. Dégracié sous Paul 1^{er}, il rentra en France, reprit du service lors de la Restauration & fut nommé Capitaine de vaisseau & Major de la marine à Cherbourg. En 1816, il fut appelé aux fonctions de Sous-Gouverneur du collège royal de la marine à Angoulême, qu'il remplit jusqu'en 1823, & en 1827, il fut nommé Contre-Amiral honoraire. Il mourut à Ay le 28 Octobre 1840.

Il avait épousé : 1^o le 24 Mai 1802, Louise-Claudine-Catherine DE MAUSSION, morte à Ay le 29 Février 1812, sans enfants; & 2^o le 16 Septembre 1814, Françoise-Louise-Charlotte-Joséphine, Comtesse DE BRETTE, Chanoinesse de Belle, fille de Jean-Baptiste, Comte de BRETTE & Marquis du Cros, Baron de Mafrocher, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Louise-Madeleine DE BARENTIN MONTCHAL, petite-fille de Paul, Vicomte de Montchal & de la Motte, Maréchal de camp, Commandeur de Saint-Louis, Lieutenant commandant de la compagnie d'Havré des gardes du corps, & petite-nièce du Chancelier de Barentin. De ce mariage sont issus :

1. CHARLES-ANTOINE, } frères jumeaux, dont les articles vont suivre.
2. LOUIS-MARIE, }
3. N...., sœur jumelle des précédents, morte dix-sept jours après sa naissance.
4. LOUISE-CHARLOTTE Hennequin de Villermont, née le 21 Mars 1817, mariée, le 12 Avril 1837, à Joseph-Jacques BOLLINGER, fils de Joseph-Placide BOLLINGER, ancien Bailli supérieur du cercle d'Illwangen (Wurtemberg), & de Marie-Jeanne BAUFER DE BREITENFELD.

(a) Ainsi qualifié lors de son mariage avec M^{lle} de Brettes, dans le contrat signé par le Roi Louis XVIII, le Duc & la Duchesse d'Angoulême, &c. MM. Le Brun & Moisant, N^{os} à Paris.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-ANTOINE Hennequin, Comte (a) de Villermont, né le 12 Juillet 1815, Député du Conseil provincial de Namur (Belgique), Grand-Croix de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, Commandeur des ordres de Pie IX & de Saint-Grégoire, Chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, &c. Il a épousé : 1^o le 13 Octobre 1838, au château de Schiplacken près Bruxelles, Élisabeth-Thérèse DE FRAYE DE SCHIPLACKEN, fille de Pierre-François DE FRAYE DE SCHIPLACKEN, ancien Auditeur au Conseil d'État & Sous-Prefet de Mons, & de Louise, Baronne GOUBEAU, fille du Baron GOUBEAU; elle est morte audit château le 29 Octobre 1841, laissant une fille : Adélaïde-Emma, depuis Religieuse au Sacré-Cœur; 2^o à Bruxelles, le 19 Avril 1847, Marie-Adélaïde LICOT DE NISMES, fille de Michel LICOT DE NISMES & d'Élisabeth SAVARY. De ce mariage il a eu :

1. MARIE-ÉLISABETH-FRANÇOISE, née le 16 Août 1848.
2. JEANNE-MARIE-FRANÇOISE, née le 29 Avril 1850.
3. ALPHONSE-MARIE-LOUIS, né le 18 Novembre 1851.
4. LOUIS-MARIE-MICHEL-JOSEPH, né le 17 Octobre 1853.
5. HENRIETTE-MARIE-JOSÉPHINE-AUGUSTA, née le 9 Mai 1855.
6. PAUL-MARTIN-MARIE-LÉON, né le 26 Janvier 1858.
7. HONORÉ-MARIE-CHARLES-MICHEL, né le 30 Septembre 1859.
8. CHARLES-MARIE-JOSEPH, né le 17 Mai 1864.
9. MADELEINE-MARIE-OCTAVIE-FRÉDÉRIQUE, née le 2 Février 1866.

XII. DEGRÉ.

LOUIS-MARIE Hennequin, dit le Vicomte de Villermont, Commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre, frère jumeau du précédent, & comme lui filleul de LL. AA. RR. M^{se} le Duc & Madame la Duchesse d'Angoulême, a épousé, le 7 Octobre 1850, au château de Chierry, Marie-Ebba, Comtesse DE SPARRE, fille d'Eugène, Comte DE SPARRE & du Saint Empire romain, Chef d'escadron d'État-major en retraite, Chevalier des ordres de la Légion d'honneur, de l'Épée de Suède, &c., & de Clémentine MANUEL. De cette union il a eu :

1. MARGUERITE-MARIE-CLÉMENTINE-CHARLOTTE, née le 20 Juillet 1851 au château de Chierry.
2. LUCIE-EUGÈNE-MARIE, né le 27 Avril 1854 au château de Nelles.
3. PIERRE-ACHILLE-LOUIS-MARIE, né le 27 Octobre 1855, au château de Nelles, & baptisé le 20 Avril 1856 par M^{se} de Garfignies, Evêque de Soissons.
4. CHARLES-MARIE-JOSEPH, né le 4 Juin 1857 au château de Nelles.
5. FÉLICIE-MARIE-EBBA, née le 4 Mai 1861 au château de Chierry, morte le 29 du même mois.
6. ÉDOUARD-LOUIS-MARIE, né le 25 Novembre 1864 à Paris.

(a) Titre reconnu héréditaire pour lui & sa descendance mâle par arrêté royal de Leopold I^{er}, Roi des Belges, donné à Bruxelles le 20 Septembre 1852. Par cet arrêté M. de Villermont est reconnu en outre comme faisant partie de la Noblesse du royaume de Belgique.



HIBON,

Anciens Seigneurs de Campfart, de Frohen, de la Motte, de Fontaines, de Bagny, &c., Grands d'Espagne de 1^{re} classe & Ducs de Brancas en Espagne (a).

EN PICARDIE ET A L'ÎLE DE BOURBON.



D'Argent à trois Buffes de Reines de carnation, couronnées d'Or & posées deux & une.

La maison de HIBON, originaire de Picardie, peut être rangée au nombre des plus anciennes familles de cette province, car nous voyons dès 1198 ROBERT Hibon figurer dans un titre de l'église de Soissons comme Cofeigneur de Flers (*b*); & en l'an 1212, au mois de Mai, on trouve, dans une charte de Gaucher de Châtillon, Comte de Saint-Pol, un transport fait par GUILLAUME Hibon, Chevalier, de tous fes droits à l'église de Saint-Paul (*c*). Son fils, PIERRE Hibon, apparaît dans cet acte comme y donnant son consentement. Un titre de Aubert de Hangeff, Chevalier, en date du mois d'Août 1255, déclare JEHAN Hibon Seigneur du Quefnoy & de la Chainée (*d*), & huit ans avant, en 1247, THIBAUT Hibon est qualifié Monfeigneur dans un titre du Sire de Gaucourt, fon cousin, qui reconnaît JEHAN Hibon, fon fils, comme Seigneur de Villers (*e*).

Dans une charte datée du mois d'Août 1314, le Roi Philippe le Bel autorife JEHAN Hibon, Chevalier, à fonder l'église & l'hospice de Campfart (*f*). Une autre charte de Philippe, Comte d'Artois & Duc de Bourgogne, en date du 27 Février 1360 & adreffée à fon Tréforier de Vefoul, mentionne RICHARD Hibon comme Chambellan & Confeiller de ce Prince (*g*). Le 20 Janvier 1363, le Régent de France, Dauphin, donne ordre de payer la rançon de RENAUD Hibon, pris à Calais par les Anglais (*h*). Dans une ordonnance en date du 25 Avril 1393, rendue par le Roi Charles V, JEAN Hibon figure comme chargé de la million de défendre le Boulonnais (*i*). Une charte de Philippe, Comte de Flandre & d'Artois, du 25 Mai 1460, déclare que fon Écuyer JEHAN Hibon, Gouverneur de Beauquefne, est déchargé de ce commandement fur fa demande (*j*).

RICHARD Hibon, Homme d'armes en 1488 de la compagnie de Gentilshommes, commandée par Beraud Stuart, Seigneur d'Aubigny, depuis Maréchal de France, fit fes preuves de Nobleffe devant le Lieutenant général du Roi en Boulonnais (*k*).

C'est à cette date de 1488 que s'arrête la mention des preuves de noblesse faites devant le Juge d'Armes de France pour l'admission en 1695 & 1697 de deux Demoifelles de Frohen à la Maifon royale de Saint-Cyr, & c'est ce RICHARD Hibon qui forme le premier degré de la filiation fuivie.

a) Par arrêt du Confeil fuprême d'Espagne & Lettres patentes de la Reine Ifabelle en date du 25 Août 1807 pour HENRI-MARIE-DÉSIR-FERDINAND Hibon de Frohen.

b) c) d) e) f) g) h) i) j) Titres originaux fur parchemin aux archives de famille, reproduits à la fin de cette notice, aux Pièces JUSTIFICATIVES.

k) Cabinet des titres, Bibl. Imp. : Preuves de Saint-Cyr.

PREMIER DEGRÉ.

RICHARD Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte, Homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance sous le commandement de Béraud Stuart, Seigneur d'Aubigny, fut déchargé comme Noble, le 18 Octobre 1493, par le Lieutenant général en la Sénéchaussée du Boulonnais, de l'affiette de l'aide à laquelle il avait été imposé par les habitants de la paroisse de Leulinghen (a). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

JEAN Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte (b), marié, le 10 Mars 1518, à Demoiselle Jeanne CARPENTIER. Il partagea noblement, le 12 Avril 1528, la succession de son père (c). Il eut pour fils :

1. THOMAS, Écuyer, Seigneur de la Motte.
2. CHARLES, qui fuit.

III. DEGRÉ.

CHARLES Hibon, Écuyer, Seigneur de Campfart, Homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge de Mst le Dauphin (d), épousa, le 5 Mai 1546, Demoiselle Marie BRISSE (e), & partagea noblement, le 18 Novembre 1550, avec son frère Thomas, la succession de Jean Hibon, leur père (f). Il mourut en 1573 (g), & laissa de son mariage :

1. CHARLES, Seigneur de Campfart.
2. FRANÇOIS, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

FRANÇOIS Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte & de Frohen (h), Homme d'armes de la compagnie d'ordonnance commandée par le Duc de Guise, fut marié, le 6 Janvier 1574, avec Demoiselle Antoinette CHINOT, fille d'Antoine CHINOT, Écuyer, Seigneur du Val, Conseiller du Roi & Lieutenant général en la sénéchaussée du Boulonnais (i). Il fut déclaré « Noble & extrait de noble lignée » en vertu de la sentence rendue, le 22 Mars 1574, par les Commissaires généraux, députés par le Roi, sur le fait des francs-fiefs & nouveaux acquets, pour les ressorts

a) Sentence rendue par les Commissaires du Roi le 22 Mars 1574 voir au IV^e degré, ci-après.

b) Mentionné avec sa femme dans le contrat de mariage de leur fils Charles. (Preuves de Saint-Cyr de 1695.)

c) Sentence de 1574, mentionnée ci-devant & rapportée dans les preuves de Saint-Cyr de 1695.

d) Voir à la fin de cette notice, parmi les pièces justificatives, les lettres qui lui furent adressées par le Roi Charles IX, François de Lorraine, Duc de Guise & M. F. de Crequy, Gouverneur de Théroouenne.

e) Contrat reçu par Fournel & Beccquet, Notaires à Boulogne, le 5 Mai 1546. Commillion obtenue au bailliage d'Amiens, le 8 Février 1555, par Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campfart, & par Demoiselle Marie Brille, sa femme, pour faire assigner en leurs noms le Mayeur & les Echevins de la ville de Montreuil. Acte signé Filbert. — Passeport donné le 26 Juillet 1573 par le Seigneur de Barrault, Maréchal des logis de la Compagnie de M. le Prince Dauphin, à Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campfart, Homme d'armes de cette compagnie. Signé Antoine de Barrault. — Certificat donné le 6 Novembre 1567 par Claude de Billy, Seigneur de Pronay, Capitaine d'une compagnie de 50 lances, fournies des ordonnances du Roi, portant que Charles Hibon, Seigneur de Campfart, Homme d'armes de cette compagnie, avait été employé dans le rôle de la montre qui en avait été faite le même jour. Titres cités dans les preuves de Saint-Cyr de 1695.

f) g) h) Preuves de Saint-Cyr de 1695.

i) Procuration donnée le 26 Novembre 1579 par Noble homme François Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte, en Boulonnais, & Archer de la compagnie d'ordonnance de Monsieur le Duc de Guise, à Noble homme Antoine Chinot, son beau-père, Écuyer, Seigneur du Val, Conseiller du Roi & Lieutenant général en la sénéchaussée de Boulonnais, pour pourvoir en son nom le partage de la succession de Demoiselle Marie Brille, sa mère, veuve de Noble homme Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campfart. Acte reçu par Potevin, Notaire à Etampes (Preuves de Saint-Cyr de 1695.)

des Parlements de Paris & de Rouen, après avoir justifié par titres son extraction noble. Il eut pour fils :

1. ANTOINE Hibon, Seigneur de Frohen & de la Motte, qui transigea avec son frère, le 26 Avril 1629, sur la succession de leur mère.
2. CHARLES, qui fuit.

V. DEGRÉ.

CHARLES Hibon, Seigneur de Fontaines, épousa à Arras, le 12 Septembre 1610, Madeleine LA GAUCE, fille de Pierre LA GAUCE, Seigneur de Wadeng, & d'Anne DOUCET. De ce mariage naquit :

VI. DEGRÉ.

PIERRE Hibon, Écuyer, Seigneur de Fontaines, marié à Arras, le 16 Novembre 1642, à Madeleine DE L'ÉCLUSE, fille d'Antoine DE L'ÉCLUSE, Seigneur de la Fosse, & de Marie DE LOZIER, d'où :

1. PIERRE HIBON, dont il fera parlé plus loin.
2. PIERRE-ALEXANDRE, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-ALEXANDRE Hibon, Écuyer, Seigneur de Bagny (a), Capitaine au régiment du Dauphin, & puis dans celui de Bugey, épousa, le 3 Janvier 1689, Marie-Catherine MOREL, fille de Jean MOREL, Écuyer, Seigneur de Damas, en Artois, & de Jeanne JOLI. Il eut de son mariage :

1. FRANÇOIS-PIERRE-LOUIS, qui fuit.
2. MARIE-ANNE, reçue à Saint-Cyr sur le certificat de sa noblesse, délivré par Charles d'Hoziér le 30 Novembre 1695 (b).
3. CATHERINE-THÉRÈSE, reçue à Saint-Cyr le 1^{er} Octobre 1697.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-PIERRE-LOUIS, Seigneur de Bagny, Capitaine de dragons, marié à Dame Marie-Madeleine BOSREDON DU CROIZET, d'où postérité. Le dernier représentant des Seigneurs de Bagny est mort en 1819.

BRANCHE ÉTABLIE A L'ILE DE BOURBON.

VII. DEGRÉ.

PIERRE Hibon, né à Arras le 25 Novembre 1643 (c), s'établit en 1670 à l'île de Bourbon où des terres lui furent concédées par le Roi (d). Il s'y maria en la paroisse de Saint-Paul avec Jeanne LACROIX (e), dont il eut un fils, qui fuit. Sa femme décéda le 14 Avril 1714.

VIII. DEGRÉ.

HENRI Hibon, né le 9 Septembre 1689 à Saint-Paul, Ile de Bourbon. Il épousa

a. b. Preuves de Saint-Cyr. Original aux archives de la famille. (c) Extrait légalisé.

(d) Lors de l'établissement de la compagnie des Indes, Louis XIV, par édit du 1^{er} Juillet 1665, enregistré au Parlement de Paris le 3 Septembre de la même année, concéda aux fondateurs des colonies orientales, l'île Dauphine (Madagascar, & l'île Bourbon, le droit d'obtenir les titres d'honneur qui étaient accordés en France, ceux de Marquis, Comtes, Barons, &c., les autorisant à le pourvoir de lettres patentes. (Relation de la fondation de la Royale Compagnie des Indes par Charpentier, de l'Académie française, 1716. Bibl. de la marine.) Malgré cette faculté aucune de ces familles ne portait ces titres dans la Colonie, mais seulement quand les titulaires se présentaient à la cour de France.

(e) Acte de mariage de Henri Hibon & Marianne Ricquebourg écrit aussi dans un acte Marie-Anne de Ricquebourg.

en cette ville, le 14 Octobre 1712, Marianne RICQUEBOURG, fille de François RICQUEBOURG & d'Anne BELLON. De ce mariage :

1. PIERRE, qui fuit.

2. HENRI, marié à Geneviève PAULET (a), d'où :

HENRI-NICOLAS, né le 1^{er} Janvier 1749, marié, le 6 Janvier 1776, avec sa cousine Élisabeth-Lucine RICQUEBOURG, dont il eut :

MARIE CATHERINE Hibon, née le 12 Juillet 1778. (Voir au X^e degré.)

IX. DEGRÉ.

PIERRE Hibon, né le 23 Août 1713 (b), à l'Île Bourbon, s'y maria le 2 Juin 1744 avec Julie AUBERT, fille de Pierre AUBERT & de Françoisse FOLLIOU, d'où :

X. DEGRÉ.

PROSPER Hibon, né le 24 Novembre 1761 (c), marié, le 6 Juin 1791, à Demoiselle Marie-Catherine HIBON (d), fille de HENRI-NICOLAS (voir plus haut) & de Dame Élisabeth-Lucine RICQUEBOURG, dont deux fils :

1. PROSPER Hibon, marié à sa cousine MARIE-LASTHÉNIE Hibon de Frohen, dont une fille, mariée à M. le Comte Alfred DE VAUCOULEURS DE LANJAMET.

2. MARIE-FERDINAND, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

MARIE-FERDINAND Hibon, appelé Comte de Frohen (e), Grand-Croix de l'ordre du Christ, Commandeur de Saint-Grégoire, &c., né le 6 Mai 1807 à l'Île de Bourbon, marié, le 9 Novembre 1846, à Yolande DE BRANCAS (f), fille unique du Duc Bufile DE BRANCAS, Pair de France, Grand d'Espagne de 1^{re} classe, & de la Comtesse Caroline DE RODOAN DE LA MARCHE, Souveraine de Fontaine-l'Évêque.

Le Comte Hibon de Frohen fut substitué, par son contrat de mariage & par le testament de son beau-père le Duc de Brancas, de Villars & de Lauraguais, Comte de Forcalquier, premier Gentilhomme chrétien, à ses noms titres & armes (g).

1. HENRI-MARIE-DÉSIRÉ-FERDINAND, né le 1^{er} Décembre 1851, déclare Grand d'Espagne de première classe & Duc de Brancas, comme héritier de sa mère & de son aïeul, par arrêt de la Cour suprême d'Espagne (h) & par Lettres patentes de la Reine d'Espagne du 27 Août 1867 (i).

2. YOLANDE-MARIE-JULIE, née le 27 Février 1848.

3. MATHILDE-MARIE-FERNADE, née le 13 Juin 1849.

La descendance masculine & féminine de la Duchesse de Brancas, née RODOAN DE LA MARCHE, a été investie, par diplôme des Empereurs d'Allemagne, du droit de porter la Couronne ducale fermée (j) & le titre héréditaire de Comtes & Comtesses de l'Empire (k).



(a) Actes de naissance & de mariage de Henri-Nicolas, leur fils. Extraits légalisés. (b) (c) (d) Extraits légalisés. (e) Ainsi appelé dans deux autorisations, accordées à M^{me} FLOUËNS V^{de} Hibon, de porter les decorations de l'Ordre du Christ & de Saint-Grégoire. Ces autorisations font en date du 31 Août 1840 & du 27 Juillet 1841.

(f) Contrat de mariage. Les armes de Brancas font : *D'Azur au Pal d'Argent, chargé de trois Tours de Gueules & accolé de quatre Jambes de Lion d'Or, mouvantes des flancs de l'écu.*

(g) Le Tribunal de première instance, par un jugement en date du 19 Février 1858, reconnu à M. le Comte Hibon de Frohen le droit de porter le titre de Duc de Brancas, mais la 1^{re} Chambre de la Cour impériale de Paris, par jugement du 10 Juin 1859, infirma le premier jugement, en arguant de l'absence de l'autorisation du souverain.

(h) Jugement inféré dans la *Gazette de Madrid* du 19 Janvier 1866.

(i) Ces titres n'ont pas encore reçu en France la confirmation du Conseil du fœcu.

(j) Diplôme du 25 Février 1785. Original en parchemin.

(k) Diplôme du 24 Septembre 1755. Original en parchemin, Signé : MARIE-THÉRÈSE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

AOÛT 1198. *Vente par ROBERT HIBON à l'église de Saint-Étienne de Flers.* (Titre du Doyen de la cathédrale de Soissons.)

Ego Decanus Suelionis matifconensis Ecclesie: omnibus in perpetuum noverint universi presentes & futuri; quod Henricus de Bello Quercu & ROBERTUS HIBONIS, assensu & voluntate uxorum & liberorum & heredum fuorum, Ecclesie Sancti Stephani quodcumque habebant apud Flers, tam umagis quam censibus & terragijs & omnibus rebus alijs, cum iusticiâ, liberè & quietè perpetuo possidendum vendiderunt sub pretio quadraginta quinque librarum.

Hujus autem venditionis plegii sunt & factores: Hugo de Bonâ villâ & uxor sua & filii ejus. Adam de Vulliaco & uxor sua. Guido Bugneros & uxor ejus. Guillelmus de Mesnilio. Hugo de Loveneuria. Johannes de Provillâ. Henricus de Frecuriâ. Hujus rei testes sunt: Thomas de Marolio, Symon de Tornellâ, & Canonici nostri: Magister Baldwinus Radulfus, & Canonicus Sancti Leodegarii. Renaldus, Canonicus Sancti Johannis, & Andreas, conversus. Quod ut firmum sit, presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus confirmari. Actum anno gracie M^o centesimo nonagesimo octavo. Mense Augusto.

MAÏ 1212. *Vente par GUILLAUME HIBON du domaine de la Boiffière à l'église de Saint-Paul.*

Ego Galcherius de Castellione, Comes Sancti Pauli. Omnibus presentes litteras inspecturis, Salutem in Domino. Noverint universi tam presentes quam futuri, quod GUILLELMUS HIBONIS, miles, & YSAPEL, uxor ejus, vendiderunt Ecclesie Sancti Pauli terram suam de Boferiâ cum omni iusticiâ & dominio & quicquid in eâ habebant, pro quadraginta libris parisijs. Hanc autem venditionem laudaverunt & voluerunt: PETROS, filius ejusdem Guillelmi, & Eremburgis, uxor ipsius Guillelmi. Ego vero Galcherius, quia predicta terra de feodo meo erat, venditionem istam laudavi & volui & contra omnes garantizandam manucepi. Quod ut ratum & inconcussum futuris temporibus permaneat, ego Galcherius predictus presentem cartam sigilli mei impressione feci communiri.

Actum anno Domini M^o CC duodecimo. Mense Maio.

SEPTEMBRE 1247. *Vidimus du Sire de Gaucourt attestant la vente de la seigneurie de Villiers par THIBAUT HIBON.* (Orig. en parch., arch. de fam.)

Sachent tout cil qui sunt & qui à venir sunt que Je Jehans, Chevaliers, Sire de Gaucourt, JEHANS, mon cousin, qui fu fils mon seigneur THIBAUT HIBON, tote sa terre de Villiers qu'il tient de moi que je li quit à service de court & de plait, sâves mes autres droitures; & ce cil Jehans delaloit dou service, il me rendroit uns gant de VI. deniers & le puis femonre dou service par ij. fois l'an; & por ce que ce soit ferme chose & estable, j'ai feelées ces presentes lettres de mon feel. Ce fu fait en l'an del incarnation nostre Seigneur MCC & XLVII ou mois de septembre.

AOÛT 1255. *Acquisition faite par JEHAN HIBON de la seigneurie du Quesnoy de la Châifnée.*

Je Aubert de Hangelst, Chevaliers, & Je Jehanne, fille Monsegnor Jehan de Riencurt & fame audevant dit Aubert, laissons avoir à tous chiaus qui ces lettres verront que nos avons vendu bien & loiaument, por nostre profit à touzours, à JEHANS HIBON le quart dou bos que on apele le Kaiïnoï de Lachenï ainsi qu'il seissent en bos en planches & en riers & toute la segnorie & toute la justice en ce devant dit lieu por trois cens livres de parefis dont nos avons rechat plain paiement, & ell a savoir que Martins, Maires dou Plaiffie deles Lachenï, doit faire feeuât audit Jehans HIBON & à Segnors que en bone foi & loiaument warderont che bos, sauf che que ledit Jehans ne leur donra riens fors quant il ou fi oïr vendront che bos li devant dis Martins ou si oïr auront le tiers des deniers que li bos sera vendus & de chele devant dite vente avons nos creantè aporter loial warandise audit Jehans & à ses oïrs envers touz chiaus qui à droit & à loi en vouroient venir aux us & à coullumes dou pais & à cheste convenanche warder & tenir obliions nos & nos oïrs; & por che que che soit ferme & estable, avons nos ches Lettres feelées de nos seaus. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation Mil & cc. & L.V. ou mois de aoust.

AOÛT 1314. *Ordonnance du Roi Philippe le Bel autorisant JEHAN HIBON, Chevalier, à fonder l'église & l'hospice de Campfart.*

PHILIPPUS, DEI GRATIA FRANCORUM REX. Universis presentes litteras inspecturis Salutem.

Notum facimus quod nos dilecti & fidelis nostri JOHANNIS HIBONIS, militis, proponentis, ut dicit, fundare quamdam capellaniam & quamdam domum Dei pro pauperibus hospitandis, in loco qui dicitur Elarti campus, pium propositum accedentes concedimus eidem de gratiâ speciali quod ipse suis redditibus & bonis immobilibus sine aliqua iusticiâ possit dare & concedere perpetuo pro fundacione & dotacione capellanie & domus Dei predictarum viginti librarum turonensium annui & perpetui redditus, & quod capellanus dicte capellanie qui erit pro tempore ad opus suam & pauperum dicte domus juxta disposicionem dicti militis dictum annum redditum posteaque datus & assignatus fuerit possit precipue, tenere & possidere perpetuo, pacifice & quietè abique coactione vendendi vel extra manum suam ponendi, & sine prestacione financie, cuiusvisque salvo iure & in omnibus alieno.

Quod ut ratum & stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri.

Actum Parisijs anno Domini millesimo CCC quarto decimo. Mense Augusto.

27 Février 1360. *Ordonnance de paiement de Philippe, Duc de Bourgogne, en faveur de RICHARD HIBON.*

PHILIPPE, DUC DE BOURGOIGNE, Contes d'Arthois de Bourgogne, Palatins de Bourgogne & d'Auvergne & Sires de Salins. A nostre Trésourier de Vesoul Jehan de Vouay ou à celui qui pour le temps advenir y feroit Salut. Comme hians retenuy nostre amey & féal *Chambellan* RICHARD HIBONS, nostre Conseiller, pour aidier & conseillier nos fais & besoignes en nostre contey & ailleurs lay ou il feroit besoings à nous ne à noz gens, & parmey ce li avons outroïé cent livres de estevenant a panre chacun an tant comme li nous plaira fur vostre recepte de pension, nous vous mandons que la dicte somme de cent livres vous li paieiz chacun an ès termes acoustumez en prenant lettres de recepte de ly, enfamble la copie de ces présentes, & nous mandons nos amez gens de noz comptes que les vous alloient en voz comptes, sanz autre commandement attendre.

Donné à Argilley le vingt septiesme jour de Fevrier l'an Mil ccc & lx.

(*Ensuite est écrit :*) Par Monf. le Duc à la relation du Conseil où estoient Messieurs de Besse, de Montfort, de Saint-Georges, d'Espoilte, de Senecy & autres. (*Signé*) GIGOMER.

20 Janvier 1363. *Ordonnance du Régent de France, Dauphin, enjoignant à la Cour des comptes de folder la rançon de RENAUD HIBON, Écuyer, fait prisonnier par les Anglais à la défense de Calais.*

De par le Duc de Normandie, Dalphin de Viennois.

Genz de noz comptes nous vous mandons que vous allouez ès comptes de nostre amé & féal clerc Maistre Nicolas Martin, Maistre de nostre Chambre aux deniers, la somme de foixante & dix livres parisis qu'il a fait bailler de par nous à Pierre Dardre, Guillaume de Flines & REGNAULT HIBONS, Escuiers, prins à Calais cinq ans & passés ou environ par les Anglois, lors ennemis de Monseigneur & de nous, & par eux depuis detenus prisonniers, par parfaire leur rançon. Ce faites sans en demander autre lettre de reconnoissance ou mandemens fors seulement ces présentes. Car ainsi nous plaist estre fait, non obstant ordenances, mandemens ou defences à ce contraires.

Donné à Paris le vingtiesme jour de janvier l'an mil trois cent foixante trois.

(*Ensuite est écrit :*) Par Monseigneur le Duc (*É plus bas, signé*) N. DE VERRES.

25 Avril 1393. *Ordonnance de paiement rendue par le Roi Charles VII en faveur de JEHAN HIBON, chargé d'une mission en Boulonnais.*

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE. A nos amez & féaulx les Generaulx Conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, Salut & dilection.

Savoir vous faisons que nous envoyans nostre amé JEHANS HIBONS, Escuyer, devers nostre amé & féal Conseiller le Vicomte Dacy ès parties de Boulenois, pour certaines choses qui grandement touchent le bien de noz affaires, nous lui avons ordonné & ordonnons par ces présentes la somme de deux cens frans d'or pour ses despens.

Si vous mandons que ladicle somme de deux cens frans vous lui faciez bailler parmi prenant ces présentes & quittance de lui sanz aucun contredit, non obstant quelconques ordenances, mandemens & defences à ce contraires. Donné à Paris le xxv^e jour d'Avril. L'an de grace mil ccc quatre vins & treze & de nostre règne le tresiesme. Par le Roy en son conseil. (*La signature manque.*)

25 Mai 1460. *Ordonnance du Duc de Bourgogne en faveur de JEHAN HIBON, Écuyer, Gouverneur de la ville de Beauquesne.*

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE BOURGOIGNE, de Lotharingie, de Brabant & de Lembourg, Conte de Flandres, d'Arthois, de Bourgogne, Palatin de Haynau, de Hollande & de Namur, Marquis du Saint Empire, Seigneur de Frise, de Salins & de Malines, à nostre Seneschal de Pontieu ou à son Lieutenant Salut.

A la supplication de nostre amé & féal Escuyer de corps JEHAN HIBON, contenant que, obstant compacion continuele qu'il a en nostre service à l'entour de nostre personne, il ne lui est pas bonnement possible de exercer & deffervir en personne l'office de Cappitaine de Beauquesne, à lui nagaires donné, requerant pour ce nostre provision. Sur ce, nous ce consideré audit Jehan Hibon, inclinans à sa dicte supplication, avons, de grace especial, otroyé & accordé, otroyons & accordons par ces présentes que le terme de trois ans continuez & entsuivans à commencer du jour de la date de cestes il print & lui loise faire exercer & deffervir fondit office de Cappitaine à ses perilz & fortunes de par personne a ce ydoine & souffisante. Si voulons & vous mandons que de nostre presente grace, otroy & consentement vous faiciez souffrez & laissez ledit Jehan Hibon joir & user plainement & paisiblement ainsi & par la manière que dit est. Car ainsi nous plaist-il. Donné en nostre Wille de Brouxelles le xxv^e jour de may l'an de grace mil cccc foixante.

Vers 1545. *Lettre de François de Crequy, Gouverneur de Théroouenne, à CHARLES HIBON, Seigneur de Champfart. (Et en subscription) À Monsieur de Champfart.*

Monsieur j'ay receu lettres de Monseigneur le reverendissime Cardinal de Bourbon dattées du dixneufvieme de ce moys de Mars par lesquelles il me mande avoir esté arrestellé au Conseil que je sere païé de une année de ma pension & que vous & N..... seriez pareillement payés de une année de la vostre. J'ay envoyé au serviteur de

Monsieur de Crequy mon frere un blanc sellé pour servir de garentie. Je vous veul engager a en faire aultant pour hastier l'expedition de celle affaire. J'ay faict entendre en faveur que depuis qu'il a pleut au Roy vous nommer mon Lieutenant au gouvernement de la ville de Therouenne vous n'avez quiclé vostre charge fauf depuis ces deux mois par mon ordre. Sur quoy en me recomandant a vostre bonne grace je prieray le créateur vous avoir en sa sainte garde.

De Therouenne le penultime jour de Mars.

Le tout vostre. F. DE CREQUY.

(en subscription.)

A Monsieur de Campfart.

20 Février 1566. *Lettre du Roi Charles IX* à CHARLES HIBON, Seigneur de Campfart.

Monsieur de Campfart le Cappitaine Courteville m'a informé du bon ayde dont vous lui aviez ellé pour porter remède à l'evenement survenu au chateau d'Ellappes dont je ne veul manquer à vous remercier pour m'avoir ellé vostre conduicte en ceste occasion particulièrement agreable & désirant pour ceste considération vous favoriser de récompense convenable j'ay commandé au Trésorier Passat de vous donner la somme de deux cens livres qui lui est restée es mains des gaiges du feu Sieur de Maulde Enseigne de la compagnie dudit Cappitaine Courteville. Sur quoy m'asseurant que telle preuve de ma satisfaction vous fera perseverer en vostre dévouement a mon service je prieray Dieu Monsieur de Campfart vous avoir en sa sainte garde. Donné à Molins le xxx^e jour de Fevrier 1566 (*Signé* : CHARLES. & plus bas) NOBLET.

(Au dos est escrit en subscription :) A Monsieur de Campfart.

Lettre de François de Lorraine, duc de Guise, à CHARLES HIBON, Seigneur de Campfart.

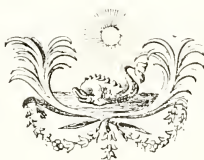
Monsieur aussitost comme l'ambassadeur de Portugal fera arrivé à Peronne je vous pryé vous présenter a luy de par moy & luy faire avec vos gens toute l'escorte dont besoing sera pour la seureté de son voyage jusques par deça afin qu'il ne soit en aucun dangier ny ceulx de sa fuyele des gens qui couvrent les frontieres car cest chose qui m'importe grandement & vous veulx de ce enchargier avant tout aultre pour estre asseuré comme je suys que vous ny obmettez ryen & avilerez de tout le vostre au succés lequel adendant je prieray Dieu vous donner en fanté bonne vye. De Calais ce xii^e jour de Janvier. (*Signé*.) FRANÇOIS DE LORRAINE.



NOTE. On remarquera que les anciens documents écrits en latin, mentionnent la particule DE avant le nom patronymique : *Robertus Hibonis*, Robert DE HIBON (l'an 1198), mais plus tard elle ne paraît plus en usage.

La seigneurie de Frohen portait autrefois le titre de fririey (Archives de l'Empire, sect. adminit., N^o 137, lettre P.).

A cause de la substitution établie pour M^r le Comte Hibon de Frohen par son beau-père, le Duc de Brancas, dernier représentant mâle de sa maison, nous mentionnerons parmi les titres auxquels le substitué se trouve appelé, ceux de Duc de Brancas, de Villars, de Lauraguais, Prince de Nifare, Comte de Forcalquier. Le fils aîné de cette famille portait le titre de Duc de Lauraguais.



HOU

ix archives de la famille à N..... MARTEL, fut mère de JEAN Martel, l'obro 1066. Il eut pit dans ses armes un quartier de Houdetot en Caux.

reheuse, Duc de Neheuse à la conquête de la Terre Sainte Son écu était: que son frère Jean. tot qui portait d' *Hermine* a un *Sautoir* befanté d' *Or*.

Uelin de Beuzeville.

il fit donation du *pa famille*.)

DE HOUEDET.

Main table containing names and details of various individuals, organized in columns and rows. Includes names like M. de Houedet, M. de Montfort, M. de Montfort, etc.

Annuaire des Officiers de l'Armée de Mer, le 1er Juin 1863.
Annuaire des Officiers de l'Armée de Terre, le 1er Juin 1863.
Annuaire des Officiers de l'Armée de l'Air, le 1er Juin 1863.

DE HOUDETOT ^(a),

EN NORMANDIE, PICARDIE ET ARTOIS.

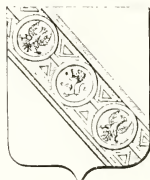
Chevaliers Bannerets, Marquis de Houdetot, Barons de Cany-Caniel (b), Comtes de Houdetot sans ordre de primogéniture; anciens Seigneurs de Houdetot en Caux, Veauville-sur-les-Baons, Herville, Veauville l'Eschelle, Auffay-la-Malet, Calletot, Esmondeville, Porquet, Boschimont, Graville, Limanville, le Hestray, Blaqueville, Veauville-ès-Gerponville, Quenonville, Enombusc, Alvimbusc, Bihorel, Bolleville, Fultot, Epimerville, Sotterville-sur-la-mer, Erquemare, Saint-Vaast, Dieppedale, Ponteriau-sur-Oise, Bois-Gribout, Canonville, Malleville, Omerville, Veauville l'Escabot, Pont de l'Arche, Foucart, Barville, Robertot, Saint-Aubin, Grosfrenil, Colomby, Roumare, Montfermeil, La Londe, Fontaine-le-Chastel, Grimbouville, Heclot, Saint-Laurent de Brève-dent, Saint-Pierre, la Mailleraye, Carretot, La Brière, Carrelet, &c.



Antérieurement à l'an 1034, jusqu'au XIV^e siècle (c).



Depuis le XIV^e siècle jusqu'à la fin du XV^e (d).



Depuis la fin du XV^e siècle: armes actuelles (e).

SUPPORTS: Deux Lions d'Or langués de Gueules. CRI DE GUERRE: *Houdetot!* DEVISE: Tout pour mon Dieu.

JEAN OU LOUIS de Houdetot, vivant en 1034, est admis comme premier membre connu de cette maison par plusieurs écrivains qui s'en sont occupés, & plus parti-

(a) Dans les nomenclatures du XI^e & XII^e siècle, on trouve HAI TOT ou HOTOT, pour Houdetot, noms suivis de la description des armoiries qui étaient alors portées par la maison de Houdetot: *d'Or à six* (ou sept, 2, 2, 2 & 1) *Porcs de Sable*. Il existait aussi à la même époque une maison de HOTOT qui ne semble pas avoir une communauté d'origine avec celle dont on s'occupe ici; quelques-uns de ses membres portaient: *d'Azur à un Lion d'Or rampant, à Molettes d'Or fermées*; & d'autres: *d'Argent à une Façes d'Azur à quatre Aigles de Sable*.

(b) Jacques de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, Chevalier de l'ordre du Roi, qui donna avec à Henri de Bourbon, Prince de Condé, en qualité de Baron de Cany-Caniel, le 28 Octobre 1577, portait: *d'Argent à la Bande d'Azur diaprée d'Or, & chargée d'un Lion & de deux Aigles de même: l'écu sommé d'un Cercle d'Or, entouré de Perles, ayant dans le milieu un Casque d'Argent bordé, cloué & orné d'Or, taré de deux tiers, son tortil des émaux de l'écu; cimier, un Lion d'Or, dans un Vol banneret également des émaux de l'écu, de même que les lambrequins; supports: deux Lions d'Or, langués de Gueules; cri de guerre: Houdetot!* devise: Tout pour mon Dieu.

(c) JEAN de Houdetot qui accompagna le Duc Robert à Jérusalem l'an 1034, portait: *d'Or à six Porcs ou Sangliers de Sable, posés 3, 2 & 1*. (Cet écusson est figuré dans la salle des croisades à Versailles.) Les mêmes armoiries sont sur le sceau de ROBERT de Houdetot, Grand-Maître des arbalétriers de France, qui vivait au XIV^e siècle (voir aux Archives de France, & salle des Grands Maîtres des arbalétriers à Versailles), & sur celui de son fils GUY, condamné à mort par arrêt du Parlement de Paris en 1386; il y ajoutait un *lambel de trois pièces*.

(d) A la mort de GUY, RICHARD III, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Patron de Vauville, d'Herville, d'Auffay-la-Malet, Capitaine de Dieppe & successivement Bailli de Rouen, de Gisors & de Caen, remplaça l'ancien écu de sa maison par de nouvelles armes; il portait: *d'Argent à la Bande d'Azur, paillée d'Or*. GUYOT, son frère, ajoutait, à ces mêmes armoiries, un *Lambel de Gueules en chef*.

(e) C'est seulement à la fin du XV^e siècle qu'apparaissent les armes que porte encore aujourd'hui la maison de

culièrement par Cherin (*a*) & d'Hozier *b*, qui fuivent la filiation jufqu'en 1724. Le père Anfelme (*c*) ne l'établit que depuis le XIV^e fiècle, & la continue jufqu'au moment de la publication de fon ouvrage, fe bornant à citer par ordre chronologique les ancêtres de GUILLAUME III (1360).

Il admet aufli comme premier membre connu JEAN de Houdetot (1034), mais dans fa nomenclature, nous avons conftaté des lacunes qui expliquent l'impossibilité dans laquelle il s'eft vu de relier entre eux les premiers membres de cette maifon. La découverte de plufieurs pièces importantes, & l'examen de nombreux renseignements tirés des chroniques de France & de Normandie (*d*), ont permis d'établir, dans le tableau généalogique joint à cette notice, la defcendance directe depuis JEAN I (1034), jufqu'à GUILLAUME III (1360); elle y eft également continuée depuis Guillaume III jufqu'à nos jours, où la branche ainée eft représentée par RICHARD-LOUIS, Marquis de Houdetot, & la branche cadette par FRANCE-EDGARD, Comte de Houdetot.

Nous n'avons pu remonter jufqu'à l'origine de cette maifon, l'une des plus anciennes de Normandie : les Seigneurs de ce nom, dont la noblefté eft fans principe connu, ont poffédé depuis un temps immémorial la terre de Houdetot en Caux, élection de Caudebec, qui eft aifife en la paroiffe de Veauville-fur-les-Baons-le-Comte (*e*).

M. l'Abbé Cochet, dans fon ouvrage fur les églifes de l'arrondissement d'Yvetot, s'exprime ainfi au fujet du vieux château de Houdetot :

« Ce fut une puiffante fortereffe, le fiège d'une famille célèbre; Houdetot donna
« fon nom à de vaillants Chevaliers, à de nombreux Gentilshommes; fi vous de-
« mandez le chef-mois de tant de noms épars dans nos archives & fur les dalles de
« nos églifes, on vous montrera dans la plaine de vieilles murailles greffées fur
« une motte que l'on appelle encore le *câtel de Houdetot*. Voilà tout ce qu'il reffe
« d'une puiffance qui a dominé le pays (*f*). »

JEAN I^{er} ou LOUIS de Houdetot en Caux, Chevalier-Banneret, Seigneur & Châtelain dudit lieu, & Patron de Veauville-fur-les-Baons-le-Comte, fuivit Robert le Magnifique, Duc de Normandie, dans fon pèlerinage à Jérufalem l'an 1034, & accompagna Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Il époufa N. DE TONY, fille de Raoul DE TONY, Comte DE CONCHES (*g*), Grand Gonfalonier hérédi-

Houdetot. JACQUES II, qui époufa en 1507 Peronne CHENU, fille de Perrot CHENU, Prince d'Yvetot, portait : *d'Argent à une Bande d'Azur diaprée d'Or. & chargée de trois Cercles ou Compartiments d'Or, d'un Lion d'Or dans celui du milieu & de deux Aigles de même dans les deux autres; aufli de quatre Filets d'Or, deux en haut & deux en bas, & dans les intervalles des compartiments de huit petits Triangles d'Or percés, dont les quatre des bouts de la bande ne paraiffent qu'à moitié. Ces trois Cercles attachés l'un à l'autre, ainfi qu'aux deux Filets & aux deux bouts de la bande, par d'autres Filets d'Or.* Dans les armoiries de plufieurs membres de la maifon de Houdetot, les Aigles font à deux têtes.)

(*a*) Preuves de cour. (*b*) Preuves faites devant ces Juges d'armes en 1752, 1754, 1766, 1771, 1773.

(*c*) *Hiftoire genealogique & chronologique de la maifon Royale de France, des Grands Officiers de la couronne & de la maifon du Roy*; t. VIII, p. 15-27.

(*d*) Titres originaux fur parchemin & documents hiftoriques cités en partie au tableau généalogique joint à la préfente notice.

(*e*) A une lieue & deux tiers S. S-E de Saint-Vallery en Caux (Expilly, *Diétionnaire géographique*). Il réfulte d'un aveu rendu au Roi par François de Houdetot, le 10 Janvier 1561, que ce fief avoit cour, ulage, juftice, juridiction, droiture & droit de préfentation à l'églife paroiffiale dudit lieu, hommages, rentes, grains, oifeaux, &c. Il y a également dans le pays de Caux une autre feigneurie de Houdetot, dont la moitié a été donnée par Richard, Duc de Normandie, à l'abbaye de Fecamp, l'an 1027, & l'autre moitié par un *Turtinus*, & un *Radulphus*, fon héritier, à l'abbaye de Saint-Georges de Rocherville, vers l'an 1150.

(*f*) RICHARD III, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, Capitaine de Dieppe & fuccelfivement Bailli de Rouen, de Gisors & de Caen, ayant eu un différend avec Robert d'Elouterville, Seigneur de Rames, obtint du Roi l'autorifation de fortifier fon château (par lettres datées de Janvier 1387; original en parchemin), qui fut brûlé en 1418, pendant que GUILLAUME de Houdetot, alors Seigneur Châtelain dudit lieu, Chambellan du Roi & Bailli de Rouen, étoit affiégé dans cette ville par Henri, Roi d'Angleterre.

(*g*) Les Lettres patentes pour la nouvelle éreçon du Marquisat de Houdetot rappellent cette alliance.

taire de Normandie. D'après plusieurs chroniques, il porta l'enfeigne ducale (a) à la bataille d'Hastings le 14 Octobre 1066.

« Messire Louis de Houdetot, Chevalier, Seigneur & Chastelain du d. lieu, & Patron de Veauville-sur-les-Baons-le-Comte à cause de sa seigneurie & châtellenie de Houdetot, estoit de la maison du Duc Robert qui mourut au saint voyage de Jerusalem en l'an mil trente quatre, qui laissa le Duc Guillaume le Bastard, son fils & successeur, duquel par semblable fut led. de Houdetot serviteur, luy & Messire Raoul de Conches, Chevalier, auquel Sr de Houdetot ledit Duc avoit & portoit grande amitié tellement qu'en la journée en laquelle il conquist l'Angleterre luy présenta la grande Enfeigne du qui se peut assimiler ou comparer à l'oriflamme de France, & estoient allés ensemble luy & ledit de Houdetot passèrent en Angleterre & plusieurs anti nobles (b) ».

JEAN II prit part avec COLARD, son frère, à la première croisade sous le commandement de Robert Courte-Heuse, Duc de Normandie.

JEAN III, Chevalier, servit à la conquête des royaumes de Naples & de Sicile l'an 1170 (c).

LOUIS I^{er}, Chevalier de la maison du Roi, commanda un corps d'arbalétriers en 1200, sous Philippe Auguste.

« Du quel Messire Louis de Houdetot (JEAN I^{er}), descendit deux fils seulement dont l'un fut de la maison du Roy & fut conducteur & chef de partie de l'armée lors entreprise & faicte par le vouloir du Roy, & ordonne, espérant faire la plus grande force par arbalétriers, que le d. de Houdetot les conduiroit & meneroit (d). »

ROBERT de Houdetot, frère aîné de GUILLAUME II, fut Grand-Maitre des arbalétriers de France. Il commença à figurer dans les guerres de Flandres sous le Maréchal de Trie en 1318; & en Languedoc & en Guyenne en 1323. Il continua de servir dans les mêmes provinces sous Raoul, Comte d'Eu & de Guines, Connétable de France, en 1337, & encore sous lui en Flandres dès années 1338, 1339 & 1340, époque à laquelle il était qualifié Chevalier Banneret. Chevalier du bailliage de Caux en Normandie, il fut nommé en 1342 Sénéchal de la province d'Agenois, puis Capitaine général du duché de Normandie; il fut en 1343 nommé Capitaine souverain (Gouverneur) pour le Roi, entre les rivières de Garonne & Dordogne, & créé Grand Maitre des arbalétriers de France par lettres du 15 Mai 1350; au mois de Février 1353, il fut commis, avec Philippe de Croisemont, Chevalier, pour se transporter au comté de Beaumont-le-Roger dans les châtellenies de Conches, de Breteuil, & aux vicomtés de Pont-Audemer, de Valogne & de Costentin, pour en donner la fiefine au Roi de Navarre. En l'année 1348, il signa, en qualité d'Ambassadeur du Roi de France, une trêve de six ans avec le Roi d'Angleterre: son sceau est au bas de cette pièce (e). Toute sa vie se passa à la guerre, & on lit son nom dans toutes les listes des Capitaines qui combattirent les Anglais sous le règne de Philippe de Valois & pendant la première année du règne du Roi Jean. Il était mort au mois de Septembre de l'année 1358.

GUILLAUME IV de Houdetot, qui est qualifié dans les actes judiciaires « Noble Gentilhomme de moult noble & ancienne génération, » puis « noble & puissant Seigneur Chevalier, Chambellan de la maison du Roy, Bailly de Rouen, » signala son

(a) D'autres auteurs disent que cette enfeigne était portée par Toullin Le Blanc, Sr du Bec-Crespin; on rencontre souvent dans les relations de dilferents combats, ainsi que le dit M. Rey dans son *Histoire du drapeau*, des défaccords semblables sur le nom du Chevalier chargé de porter l'oriflamme.

(b) Chroniques normandes.

(c) Son sceau figure au bas d'une charte de l'an 1160.

(d) Chroniques normandes.

(e) Voir aux Pièces justificatives.

courage & sa fidélité, lorsque le Roi d'Angleterre assiégea & prit Rouen en 1418. Il fut fait prisonnier & donné au Seigneur de Roberfart d'Escaillon, du pays de Hainaut, l'un des Généraux du Roi d'Angleterre, qui le mit à 4000 écus d'or & 20 marcs d'argent de rançon, pour lesquels furent pléges son parent Guillaume de Houdetot & les Seigneurs d'Estouteville & de Blainville.

GUILLAUME de Houdetot (XIV^e degré du tableau), Seigneur d'Auffay-la-Malet, surnommé le brave d'Auffay, est regardé comme l'un des Gentilshommes les plus courageux de son siècle. Lieutenant de cent Gentilshommes de la maison du Roi, Capitaine gouverneur du château de Godefa à Gênes, qui était une des clefs du royaume de France, il en soutint le siège pendant plus de deux ans, de 1512 à 1514.

« Le Sire de Houdetot, Capitaine, auquel défunt Roy Louis, que Dieu absolve, « avoit baillé, le reconnoissant pour Chevalier expert, pour garder places & autres « affaires de la guerre, & que en telle place chef de porte d'Italie, qu'il étoit requis « homme expérimenté en telles choses, & aussi avoit gardé & tenu la dite place « jusques à tant que les adversaires avoient retirés & remis en leurs mains tout le d. « pays d'Italie, & neantmoins avoit tenu la d. place longtemps & si longuement que « les vivres étoient corompus, au moyen de quoy n'étoit possible de plus résister & « leur convint manger ras & fouris pour la grande nécessité qu'il y avoit dans le d. « chateau pour avoir tenu l'espace de vingt sept mois ou plus (a). »

Le Roi lui donna en récompense, le 19 mai 1517, la capitainerie de Therouenne avec celle des Morées près de la ville. « Estant assiégé (dans cette place) par Charles Quint, il se défendit avec tant de vigueur, que lorsqu'il en sortit, elle estoit plutôt un terrier qu'une ville. L'Empereur, irrité de la mort de tant d'hommes qu'il avoit perdus devant la place, & la voyant dans un si misérable état, aima mieux y semer du sel & y passer la charue que de la rebastir de ses ruines. » Plusieurs lettres de François I^{er} prouvent toute l'estime qu'il faisait de ce grand Capitaine.

JACQUES I^{er} de Houdetot, frère du précédent, fut l'un des premiers Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (voir p. 7, note (e)).

CLAUDE-CONSTANCE-CÉSAR de Houdetot, Mestre de camp de cavalerie & Capitaine-Lieutenant des gens d'armes sous le titre de Berry se trouva en l'année 1744 à l'affaire de Wiefsembourg, dans le détachement des gens d'armes qui chassa les ennemis de leurs lignes; il se trouva aussi, sous les yeux du Roi en l'année 1745, à la bataille de Fontenoy où la gendarmerie arrêta la première colonne de l'armée anglaise. En l'année 1746, il fut nommé volontaire au détachement de Ramillies avec un corps de 600 gens d'armes qui seuls soutinrent le choc de 2000 ennemis & les culbutèrent.

« Le Roi, en considération de l'ancienneté de la maison de Houdetot, qui s'est « distinguée depuis plusieurs siècles dans les places & charges importantes qu'elle a « remplies, & des services rendus par Claude-Constance-César, l'éleva par grâce « spéciale à la dignité de Comte, lui & ses descendants, sans ordre de primogéniture (b). »

CÉSAR-LOUIS-MARIE-FRANÇOIS-ANGE, Comte de Houdetot, fils du précédent, s'embarqua pour les Indes avec le Bailli de Suffren & prit part, en qualité de Maréchal de camp, aux trois glorieuses campagnes de cet Amiral contre les Anglais : il commandait le corps des volontaires de Bourbon à la bataille de Gondelout & les mena à la baïonnette contre l'ennemi. En mémoire de cette journée, son second fils, ROBERT-ANTOINE-CONSTANT, volontaire de Bourbon, né à l'île de France le 13 Avril 1787, fut tenu sur les fonts de baptême par le corps des

(a) Chroniques. — Il existe un journal du siège de Godefa.

(b) Lettres patentes, enregistrées en 1801 au Conseil du Sceau des titres.

volontaires de Bourbon. César-Louis-Marie-François-Ange était Lieutenant général lorsqu'il mourut en 1825.

CHARLES-CÉSAR-HENRI, cousin germain du précédent, Marquis de Houdetot, Seigneur & Patron de Graimbouville, de Saint-Laurent de Brévedent & de la Brière, périt sur l'échafaud révolutionnaire le 7 Thermidor an II.

FRÉDÉRIC-CHRISTOPHE, Comte de Houdetot, fils de César-Louis-Marie-François-Ange, fut Pair de France héréditaire, & Baron de l'Empire.

CHARLES-ILE-DE-FRANCE, Comte de Houdetot, frère du précédent, né le 6 Juillet 1789, & tenu sur les fonts de baptême par la colonie de l'île de France qui lui donna son nom, était, en qualité d'aspirant de 2^e classe à l'âge de 15 ans, à bord de l'*Algefiras*, au combat naval de Trafalgar, où il fut grièvement blessé d'un coup de mitraille aux deux cuisses, en se portant au secours du Contre-Amiral Magon, près duquel il resta, néanmoins, jusqu'à la fin de l'action.

« Le courage, écrivait le Maréchal Davoust, qu'il a déployé le 19 Août, en enlevant à la baïonnette, à la tête d'un bataillon, la ville de Lauenbourg, que l'ennemi avait retranchée & qu'il défendait avec des forces très supérieures; l'intrépidité & l'intelligence qu'il a montrées à Winsen & à Lunebourg, & les mentions honorables que ses actions lui ont méritées dans les ordres du jour ne m'ont plus permis de différer la récompense à laquelle il était appelé même par son ancienneté ».....

Il fut nommé Aide de camp du Duc d'Orléans (Louis-Philippe I^{er}, Roi des Français) le 14 Octobre 1827 & resta constamment attaché à la personne de ce Prince, qu'il suivit en exil. Il a été cité en première ligne par le maréchal Valée, pour s'être particulièrement fait remarquer en Afrique, dans la campagne inaugurée par la prise de Cherchell, les combats de l'Afroun & de Meskiana, & couronnée par l'occupation de Médéah & de Milianah.

La maison de Houdetot a donné successivement à l'armée en ligne directe, quatre Lieutenants généraux : CHARLES-ILE-DE-FRANCE, Comte de Houdetot, Lieutenant-général en 1842, était fils de CÉSAR-LOUIS-MARIE-FRANÇOIS-ANGE Comte de Houdetot, Lieutenant général en 1815, mort en 1825; petit-fils de CLAUDE-CONSTANCE-CÉSAR, Comte de Houdetot, Lieutenant général en 1780, mort en 1806; & arrière-petit-fils de CHARLES, Marquis de Houdetot, Lieutenant général en 1738, mort en 1748.

CÉSAR-FRANÇOIS-ADOLPHE, Comte de Houdetot, fils de César-Louis-Marie-François-Ange; ancien Officier de la garde royale, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'Honneur & de Saint-Ferdinand d'Espagne, organisa, au milieu des difficultés & des dangers d'un état révolutionnaire, l'embarquement du Roi Louis-Philippe lorsqu'il quitta la France en 1848. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages philosophiques & cynégétiques fort estimés.

Les principales alliances de cette maison sont celles de CONCHES (a), d'ESTOUTEVILLE, de MONTFORT, de RIPPJA, de MALET-GRAVILLE, de MARTEL DE BACQUEVILLE, de LA ROCHE-GUYON, de RONCHEROLLES (b), de SANDOUILLE, de CHENU D'YVETOT, de ROUVILLE (c), de FAY-FERCOURT, d'HERBOUVILLE, &c.

PREUVES DE NOBLESSE.

La maison de Houdetot a eu l'occasion de faire souvent ses preuves de noblesse. Une requête de la Noblesse de Normandie à Monseigneur le Duc de Montpensier,

(a) Raoul de Conches descendait d'un oncle du Duc Rollon, nommé Mahoul ou Huldrieh. (*Nouvelle histoire de Normandie, enrichie de notes prises au Muséum de Londres*: Paris, Le Blanc, 1815.)

(b) Jeanne de RONCHEROLLES, qui épousa, le 25 Octobre 1402, GUILLAUME IV de Houdetot, descendait de l'Empereur Philippe de Souabe & de Jeanne de Constantinople, par les maisons de Brabant, d'Harcourt & de Hangell.

(c) Suzanne de ROUVILLE, qui épousa, le 28 Juin 1540, GUILLAUME V de Houdetot, descendait de Louis IX, Roi de France, & de Marguerite de Provence, par les maisons de Bourbon, d'Harcourt, de Rieux & de Coefme.

datée du 2 Juillet 1590, atteste que « les Gentilshommes des maisons d'Harcourt, de Houdetot & d'Argouges font pour bonne part à la tête de la Noblesse de ce duché, où elles font grandement connues & illustrées depuis qu'il y a mémoire d'hommes, ayant au feu de tous vaillamment combattu aux voyages de Terre sainte & conquêtes d'Angleterre & de Sicile, & n'ayant pas moins fourni plusieurs Grands Officiers de la couronne de France (a) ».

Sous le Roi Louis XIV, MM. de Houdetot ont eu cinq régiments de leurs noms.

ADRIEN de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Boisgribout (voir au XIX^e degré du tableau), fit ses preuves de noblesse devant les Commissaires généraux, députés par le Roi, de la Cour des aides de Normandie, le 4 Septembre 1658.

FRANÇOIS de Houdetot (voir au XIX^e degré du tableau), cousin germain du précédent, fut maintenu dans sa noblesse le 16 Juillet 1669, sur preuves faites devant Jacques Barrin, Marquis de la Gallifonnière, Conseiller du Roi, Intendant à Rouen.

Trois membres de cette maison furent admis à monter dans les carrosses du Roi Louis XV; leurs noms sont inscrits dans un document tiré des Archives de l'Empire (b), & en partie annoté de la main du Roi. Ce sont :

Le 14 Avril 1753, M^r le Marquis de Houdetot;

Le 10 Février 1759, M^r le Marquis de Houdetot;

Le 14 Février 1776, M^r le Vicomte de Houdetot.

Les listes reproduites dans l'*Almanach de la Noblesse*, dans l'*État Civil de la France* (c), & dans l'*Annuaire de la Noblesse* (d), font connaître seulement les personnes de qualité, qui, aux termes du règlement du 17 Avril 1760, ont justifié de leurs droits aux honneurs de la cour, tandis que l'État où se trouvent Messieurs de Houdetot ne contient que les noms des personnes qui, après avoir fait les preuves exigées, ont obtenu en outre l'agrément de Sa Majesté & ont réellement été admises à monter dans les carrosses.

Les membres de la maison de Houdetot pour lesquels on a fait des preuves de noblesse devant d'Hozier furent :

ADRIEN-FRANÇOIS-CHARLES-MARIE, Comte de Houdetot, né le 16 Février 1735, admis, le 17 Mai 1752, au nombre des Pages de la Petite Écurie du Roi.

FÉLICISSIME-FRANÇOIS de Houdetot, Seigneur de Colomby (voir au XXII^e degré du tableau), né le 2 Janvier 1755, fit ses preuves le 20 Novembre 1766 & fut agréé par le Roi pour être admis au nombre des élèves à l'École royale militaire.

CHARLES-CÉSAR-HENRI de Houdetot (voir au XXIII^e degré du tableau), né le 1^{er} Octobre 1754, admis au nombre des Pages de la Petite Écurie en 1771.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Entre JEAN I ou LOUIS de Houdetot & GUILLAUME III à partir duquel le P. Anselme donne la descendance suivie, se trouvent : JEAN II, COLARD I, JEAN III, LOUIS I, RICHARD I, GUILLAUME I, COLARD II, RICHARD II & GUILLAUME II.

Cette filiation résulte, pour les quatre premiers degrés, d'actes de donations enregistrées plus bas, ainsi que de l'examen d'une ancienne généalogie manuscrite qui donne les degrés suivants jusqu'à Guillaume III. L'exactitude de cette pièce se trouve corroborée par le passage déjà cité des Chroniques de Normandie (voir plus haut, p. 3) :

« Duq. Messire Louis de Houdetot descendit deux fils seulement dont l'un (Louis I^{er}, V^e degré du tableau) fut de la maison du Roy & conducteur de partie de l'armée lors entreprise, &c.

« Duquel (Louis) de Houdetot descendit enfants qui eurent alliance à la très-noble maison de GRAVILLE, tellement que pour le bon sens & vertu de Messire Collard de Houdetot (e) il fut estu

(a) Original aux Archives de la famille. (b) Section historique, registre M. 813 & carton M. 814.

(c) Par le Comte de Waroquier, vol. XI, p. 515. (d) Par M. de Saint-Allais, année 1835, p. 225.

(e) Colard II (VIII^e degré).

tuteur du f. subz aagé de Gravelle-Mallet & le total gouvernement à luy fut baillé des terres & fiefneuries dudit S^r de Gravelle. »

« Duquel COLLARD descendirent enfans; l'aîné fut chevalier de la maison du Roy, lequel espousa « la fille de la noble maison de BACQUEVILLE-MARTEL (a). Desquels Sieurs & Dame de Houdetot « elloient descendus Messire GUILLAUME de Houdetot, marié à la Dame de LA ROCHE-GUYON (b); « desquels font issus deux fils, c'est à sçavoir: M^{re} RICHARD (c) & M^{re} GUILLAUME (d). RICHARD fut « marié à Dame Jeanne de BOSCHMONT, &c. »

A l'appui de ces documents on voyait au siècle dernier, sur les vitres de l'église d'Onville, les armoiries de Houdetot en haut, & sur deux lignes celles des alliances de cette maison, de la manière suivante (e) :

HOUDETOT.

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| 1. d'ESTOUTEVILLE. | 2. DE MALET-GRAVILLE. |
| 3. DU MARTEL DE BACQUEVILLE. | 4. DE LA ROCHE GUYON. |
| 5. DE ROUVRAY. | 6. DE RONCHEROLLES. |
| 7. DE LA MOTTE. | 8. DE SANDOUVILLE. |
| 9. DE CHENU. | 10. DE ROUVILLE. |
| 11. DE FAY-FERCOURT. | 12. DE FONTAINE-MARTEL. |
| 13. d'HERBOUVILLE. | |

Les Lettres de Chevalerie données en 1768 au Sieur JACQUES-FRANÇOIS d'Houdetot, Seigneur de Colomby, contiennent le passage suivant :

« Sa famille, une des plus anciennes & des plus illustres de notre province de Normandie, étoit « connue dès le commencement du onzième siècle. JEAN de Houdetot, l'un de ses ancêtres, suivit « Robert, Duc de Normandie à la Terre sainte en 1034. Un autre JEAN de Houdetot (f) accompagna « Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre & se trouva à la bataille qui se donna « contre Eralde le 14 Octobre 1066. ROBERT de Houdetot, qui mourut en 1358, étoit Grand Maître « des Arbalétriers de France. Plusieurs Officiers généraux de ce nom, mais d'une autre branche « que le Sieur de Houdetot, se font distingués dans ces derniers temps par leurs services, & celle dont « il fut & qui a passé successivement en Picardie & en Artois, n'a point dégénéré des sentimens « qui sont comme héréditaires dans cette famille, &c. »

GUILLAUME III XI^e degré, aîné de cinq frères, continue la filiation jusqu'à ADRIEN III (XXI^e degré, lequel étant mort sans postérité, la branche formée par JEAN V (voir plus haut), frère de François I (XVII^e degré, en 1483, hérita des titres & des droits de la branche aînée.

Les descendants de Jean V sont JEAN VI, JEAN VII, CHARLES I, CHARLES II, Marquis de Houdetot par nouvelle érection de l'an 1724 (g), CHARLES III-LOUIS-MARIE, CHARLES IV-CÉSAR-HENRI, ALEXANDRE-LOUIS-CÉSAR, & EDMOND-LOUIS-ALEXANDRE, qui représentent de nos jours la branche aînée.

CLAUDE-CONSTANCE-CÉSAR, frère de CHARLES III-LOUIS-MARIE (XXII^e degré) est la tige de la branche cadette; son fils CÉSAR-LOUIS-MARIE-FRANÇOIS-ANGE se maria deux fois : il eut du premier lit FÉLIX-CHRISTOPHE, qui mourut sans laisser de postérité, & du second lit, douze enfans, dont le dernier CÉSAR-FRANÇOIS-ADOLPHE mourut le 30 Juillet 1869, laissant un fils FRANCE-EDGARD.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'ESMONDEVILLE. — GUYOT de Houdetot, cinquième fils de GUILLAUME II (X^e degré), est le chef de cette branche qui s'éteignit vers 1450 à la mort de JEAN de Houdetot, son arrière-petit-fils.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'ALVIMBOSC. — Elle commence à JEAN V de Houdetot, Seigneur d'Alvim-

(a) RICHARD II (IX^e degré).

(b) GUILLAUME II (X^e degré), frère de ROBERT, Grand-maître des arbalétriers de France.

(c) RICHARD III (XI^e degré). (d) GUILLAUME III (XI^e degré).

(e) On voit encore aujourd'hui les armes que la maison de Houdetot portoit au quatorzième siècle, peintes sur les murs de l'église de Saint-Gilles au Pefcole. Sur la vitre principale du chœur de l'église d'Onville, se trouvent les écus de JACQUES de Houdetot & de Madeleine de SANDOUVILLE; le premier est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Sur la première vitre à droite en entrant dans le chœur de l'église des Carmes à Rouen, figuraient il y a quelques années trois écus sur la même ligne. Le 1^{er}, aux armes de Houdetot; le 2^e, aux mêmes, accolées à celles de Marie de Boscvi-mont, femme de RICHARD de Houdetot, Bailli de Rouen au XIV^e siècle; le 3^e, aux mêmes, accolées à celles de MARTEL de BACQUEVILLE, qui sont apparemment celles que portoit Jean Martel, lequel épousa JEANNE de Houdetot, fille de Richard de Houdetot & de Marie de Boscvi-mont.

(f) Un passage des Chroniques de Normandie, cité plus haut, établit que le Sieur de Houdetot qui accompagna le Duc Robert en Terre sainte, étoit le même qui plus tard suivit le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre.

(g) Le marquisat de Houdetot étoit alors composé de 6 paroisses au pays de Caux.

buse & du Bois-Gribout (XVII^e degré), second fils de GUILLAUME V, & se perpétue jusqu'à nos jours; c'est cette branche qui en 1726, à la mort de ADRIEN III (XXI^e degré, hérita des droits & prérogatives de la branche aînée.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU BOIS-GRIBOUT. — Elle commence à ABRAHAM (XVIII^e degré), second fils de JEAN V, Seigneur d'Alvimbuse & du Bois-Gribout, & s'éteint à la mort de son petit-fils ANDRÉ de Houdetot (XX^e degré).

BRANCHE DE COLONBY, EN PICARDIE. — Elle commence à DANIEL de Houdetot (XIX^e degré), second fils de JEAN VI, & se continue par JEAN-DANIEL, & FRANÇOIS-BERNARD qui eut sept enfants morts sans postérité. Le frère de ce dernier, JACQUES-FRANÇOIS, continua la filiation par PIERRE-JOSEPH & STANISLAS-ADELE.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE FONTAINE-LE-CHAPEL. — ADRIEN II (XX^e degré) avait un frère JEAN-FRANÇOIS de Houdetot, Seigneur de Fontaine-le-Chapel, auteur de la branche des Seigneurs de ce nom; elle s'éteignit en 1781, à la mort de son petit-fils ADRIEN-CHARLES-FRANÇOIS-MARIE, Comte de Houdetot.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU VERGER (a). — Elle commence à MARQUET de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Verger, qui vivait en 1470, & se continue, par GUILLAUME de Houdetot, Seigneur d'Autrelet, du Verger & de la Marre; JACQUES de Houdetot, Sieur du Verger, de Baumare & de Reilmare & CLERIASUS de Houdetot, Écuyer, Sieur du Verger. Cette branche s'éteignit au dix-septième siècle à la mort de CLERIASUS II de Houdetot, fils du précédent.



Donation faite à l'Abbaye de Cérifys en présence de JEAN II DE HOUDETOT & son fils COLARD I^{er}.

Du mois d'AOÛT 1137. (*Original en parchemin.*)

In nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti. Notum sit omnibus Sancte Matris Ecclesie filiis quod Gollinus de Beusevilla, filius Grimoardi, pro salute anime sue & uxoris sue & filiorum suorum, omniumque antecessorum & successorum suorum, concessit Deo & monachis Cerasii hermicillam quam vocatur. Giraudi. Quod similiter uxor eius Ligardis & filii eius Ricardus & Robertus concesserunt & in hac carta signo crucis. confirmaverunt & Gollinus sigillo. Huius rei testes sunt: dominus eiusdem Gollini JOHANNES DE HOUDETOT; COLARDUS, *filius predicti Johannis.* & alii subscripti; qui venerabilis Johannes, ad augendas & manutenendas prefati conventus possessiones incredibiliter anhelans, ipsum Gollinum ad hec concedenda maxime compulsi, & de proprio suo. xx. solidos pro hoc Gollino donavit, & filium eius Ricardum suum proinde hominem & sue familie militem esse concessit. Anno ab incarnatione Domini MCCCXXVII (1137). mense Augusto, regnante Stephano Rege Anglorum & Duce Normanorum, coram testibus subscriptis. Testes: Johannes de Houdetot; Colardus, filius Johannis; Rainaldus de Gorram; Radulfus Bigot; Robertus de Curceio; Hugo de Taillebot.

(*Suivent les signes de croix des témoins. — Scellé du sceau de Goffelin.*)

Donation faite aux moines & à l'église de Cerifys par JEAN III DE HOUDETOT, fils de COLARD I^{er}, du consentement de sa femme ADELE.

De l'an 1160. (*Original en parchemin.*)

Universis fidelibus, tam presentibus quam futuris, JOANNES DE HOUDETOT, *filius domini COLARDI*, salutem. Notum esse volo quod ego, pro salute anime mee & omnium antecessorum ac successorum meorum, concedentibus (*sic*) uxore mea ADELFA, dedi ecclesie & monachis Cerasie in perpetuum elemosinam liberam penitus & quietam pratum de septem fontibus. Concessi etiam eidem monachis omnes elemosinarum donationes quas habent in feodo meo, quas nominatim designare curavi: ex dono Johannis Maleti, campum de cruce; ex dono Hodiardi Rahier, unum arpentum; ex dono Johannis de Gofram, unum arpentum; ex dono Ermengardis, uxoris Johannis Laurentii, unum quarterum; ex dono Andree de Boesleria, tria arpenta. Concessi etiam predictis monachis totius clausi Nauville annuus census. Et in hiis omnibus nichil retineo fed. custodiam & detentionem, & propter hoc a Deo eternam exspecto retributionem. Facta est hec mea donatio atque confirmatio sub sigillo meo, anno ab incarnatione Domini MCLX (1160). Testibus istis: Johanne de Claravelle, ...ano de Neth; Fulcone de Mongerol & multis aliis. (*Scellé du sceau chevaleresque de Jean de Houdetot.*)

(a) Le P. Antelme fait aussi mention de cette branche, bien qu'on n'ait pu en trouver la jonction avec les précédentes.

ROBERT D'OUDETOT, pour la partie de France; & nous Wyllemes, Eveſque de Norwyc; Henri, Conte de Lancalle; Robert, Conte de Suffolk, & Gautier, Sire de Mauny, pour la partie d'Angleterre, avons eu bonne foy, sanz mal enginh, créantées & jurées en l'arme de nos Seigneurs les Roys deſſuſdiz, comme ayez plain poir de par eulx à ce faire. En telmonage de ce, nous avons feellées ces lettres de nos ſeaulz. Donnez en nos tendes entre Guynes & Calais, le jonſdi empres la feſte Sent-Martin, ceſl atſavoir le xiii^e jour de Novembre lan de grace mil troiz cenz quarante & huit.

(Archives de l'Empire, ſeſſion hiſtorique, ſérie J, carton 636, pièce 21.)

Lettres du Roi François I^{er} ordonnant à ſon Tréſorier de payer 500 écus au ſoleil à GUILLAUME DE HOUDETOT, SEIGNEUR D'AUFFAY-LA-MALET.

Du 14 Avril 1532. (Original.)

Tréſorier maître Jehan Laguette, je veux & vous ordonne que des premiers & plus clers deniers de votre recette générale vous paieez, baillez & délivrez comptant à Guillaume de Houdetot, S^{er} d'Auffay, Gentilhomme de ma Chambre, la ſomme de cinq cens écus ſoleil, de laquelle je lui ai fait don en faveur des ſervices quil m'a faits, & ce nonobſtant l'ordonnance que j'ay puis nagueres faite de prendre par chacun mois ſur votre dite recette la ſomme de dix mil écus pour ſubvenir en mes affaires, & en rapportant la préſente ſignée de ma main & quittance dudit S^{er} d'Auffay. Je vous en feray depeſcher tel acquit quil vous fera néceſſaire. Eſcript à Caen le 14^e jour d'Avril 1532.

(Signé) FRANÇOYS, (& plus bas) BRETON. (Au dos eſt écrit :) pour le Tréſorier Laguette.

Lettres du Roi François I^{er} à Anne, Duc de Montmorency, Grand-Maître de France, portées par le même GUILLAUME DE HOUDETOT.

Du 23 Février 1537 (1538 n. s.). (Original.)

Mon couſin, pour ce que j'ay adviſé de depeſcher le S^r de Houdetot, Gentilhomme de ma Chambre, porteur de celles pour retourner en Ytalie, tant pour le fait de la levée des douze cens chevaux légers que j'entends y faire promptement mettre ſus, que pour une levée de deux mil harquebuſiers que je y veux faire à chacun deſquels j'entends faire bailler un écu ſur la main, & à chacun deſdits chevaux légers trois écus, qui leur ſeront par cy après rabatus en faiſant leur première; en outre à cette cauſe je vous prie que incontinent vous adviſent avec le Général de Normandie, auquel j'écriſ de cette affaire, de faire mettre en trois hocquetons la ſomme de cinq mil fix cens eſcus, afin que un clerc que mènera avec lui le dit Houdetot & deux autres de ſes gens les puiſſent emporter quant & lui, & ſitot que leſdits hocquetons ſervont prêts, que le dit Général de Normandie s'en vienne des demain icy pour les apporter avec quelqu'autre ſomme d'argent, tant pour bailler au dit Houdetot pour faire ſon voyage, que pour ſubvenir aux autres choſes qui ſurviennent journellement à l'entour de moy, vous priant ne faire faute à ce que deſſus, afin que le dit Houdetot puiſſe partir pour faire ſon dit voyage & vous me ferez plaisir, priant Dieu, mon couſin. quil vous ait en ſa ſainte & digne garde. Eſcript à Cremyen le 23^e jour de Février

(Signé) FRANÇOYS, (& plus bas) BAYARD. (Au dos eſt écrit :) à mon couſin le Grand Maître.

Lettres du Roi François I^{er} au Cardinal de Tournon & au Chancelier, les priant d'offrir en ſon nom une chaîne d'or au même GUILLAUME DE HOUDETOT.

Du 8 Novembre 1537. (Original.)

Mess^{rs}. Je vous advertis que à ce ſoir j'ay eu nouvelles par le S^r de Houdetot que mon fils (a) & mon couſin le Grant Maître (b) ont envoyé devers moy, comme le Marquis del Gouaillo (c) qui s'étoit retiré dedans Montcaillier (d) avec toutes ſes forces, ayant veu le jour précédent paſſer devant lui mon dit ſils avec toute mon armée, qui m'éſcript eſtre la plus belle, la mieux en ordre & la plus puiſſante pour ce qui y eſt tant de gendarmerye, de lanſquenets, de Suyſſes, de François, d'Ytallians que de chevaux légers, & en la meilleure volonté de bien faire qu'il eſt poſſible de voir encores que le dit Marquis euſt fait quelque myne & contenance de vouloir temporifer, abandonna hier le dit Montcaillier, enſemble le challeau, & s'eſt retiré avec toute ſon armée en trois troupes & ſemble qu'il les veuille mettre en oſt, à Verſeil & à Caſal, & y a à préſent dedans le dit Montcaillier & audit challeau gens de par moy; vous adviſant au ſurplus que je pars demain d'icy pour m'approcher de ma dite armée, afin d'exécuter au demourant ce que je verrai eſtre à faire. Et pour ce que je deſire à celle dicte oc-

(a) Plus tard Henri II. (b) Anne, Duc de Montmorency.

(c) Alphonſe d'Avalos, Marquis del Guallo ou del Valto (en français, Du Guast), Général de Charles-Quint.

(d) Moncaillieri, bourg du Piémont, près Turin.

caſion faire quelque honnête préſent au dit S^r de Houdetot, je vous prie faire faire incontinent une cheſne d'or de deux cents écus environ que vous lui donnerez de par moy, quant il arrivera près de vous pour le recouvrement de ſes frais, Priant Dieu Meſſ^s, quil vous ait en ſa ſainte & digne garde. Eſcript à Loches le 8^{me} jour de Novembre (1537).

(Signé) FRANÇOYS, (& plus bas) BOCHETEL. (Au dos eſt écrit :) à Meſſ^s les Cardinal de Tournon & Chancellier.

Lettres du Roi FRANÇOIS I^{er} à GUILLAUME V DE HOUDETOT, SEIGNEUR DE HERVILLE.

Du 22 Juillet 1537. (Original.)

Monſ^r de Houdetot, pour autant que j'ay eſté adverty de quelque ſurprinſe que l'on veut faire fur ma ville & place de Cherbourg, j'ai incontinent fait dreſſer une depeſche que j'ai envoyée par courier exprès au S^r de Mouy, de laquelle je vous envoie le double, afin qu'en entendez le contenu, vous priant, comme à celui que je fais tout preſſ à me faire ſervice, vous vous veuillez retirer avec ledit S^r de Mouy dedans ladite place de Cherbourg & y faire retirer avecques vous le plus de gentilshommes vos parens & amis que pourriez, afin de garder qu'on n'y face celle ſurprinſe. Et en ce faiſant vous ferez choſe qui me ſera très agréable, priant Dieu, Monſ^r de Houdetot, que vous ayt en ſa ſainte & digne garde. Eſcript à Meudon le 22^e jour de Juillet 1537.

(Signé) FRANÇOIS, (& plus bas) BRETON.

(En ſouſcription :) A Monſ^r de Houdetot, S^{er} d'Arville.

Lettres du Roi CHARLES IX à FRANÇOIS DE HOUDETOT (voir au XVII^e degré du tableau) lui annonçant ſa nomination de Chevalier de ſon ordre.

Du 9 Avril 1568. (Original.)

Monſ^r de Houdetot, pour vos vertus, vaillance & mérites vous avez été elleu & choiſy en l'afſemblée des Chevaliers de mon ordre, eſtant auprès de moy, pour entrer & eſtre aſſoyé en la compagnie du dit ordre, pour laquelle eſlection vous n'ſtiliez & vous preſenter de ma part le collier du dit ordre ſi vous l'avez agréable. J'envoie préſentement mémoire & pouvoir à mon couſin le Duc de Montpenſier, auprès duquel vous vous rendrez & ferez comptant d'accepter l'honneur que la compagnie vous deſire faire, qui ſera pour augmenter de plus en plus l'affection & bonne volonté que je vous porte, & vous donner occaſion de perſévérer en la dévotion qu'avez de me faire ſervice, ainſi que vous ſera plus à plain entendre de ma part mon dit couſin, auquel je vous prie adjoutier ſur ce autant de foy que vous ſeriez à moy meſme, ſuppliant le Créateur vous avoir, monſ^r de Houdetot, en ſa très ſainte & digne garde. Eſcript à Paris, le 9^e jour d'Avril 1568.

(Signé) CHARLES, (& plus bas) ROBERTET. (Au dos eſt écrit :) à Monſ^r de Houdetot.

Lettres du Roi Charles IX au même FRANÇOIS DE HOUDETOT pour lui adreſſer des félicitations ſur ſa fidélité & ſur ſes ſervices.

Du 19 Novembre 1568. (Original.)

Monſ^r de Houdetot, aiant entendu par mon couſin, le Duc de Montpenſier, le deſir & bonne affection que, ſuivant le devoir de bons & loiaux ſubjects, vous portez à mon ſervice & la promptitude qui a trouvé en vous de vous employer de tous vos pouvoirs pour réſiſter aux efforts & entreprinſes de ceux qui ont pris les armes contre moi, j'ay bien voulu vous écrire la préſente pour vous témoigner le contentement que j'en ay & vous prier que à celle fois que j'ay délibéré de ne ceſſer de les pourſuivre juſques à ce que j'ay l'entière obéiſſance qui m'eſt due, ſans attendre aucune paix ne choſe pour laquelle je ne puis deſiſter de voir la fin & les chatſtier ſi bien qu'il n'y faille plus retourner, & vous employer vertueuſement de votre côté à les reconnoître & vous y conduire par le prudent avis & conſeil de mon dit couſin qui vous ſera entendre ce que vous aurez affaire & d'autant que je n'ay rien plus à cœur que de mettre fin à cette guerre pour rendre à mes bons & loiaux ſujets le repos & tranquillité dont l'ambition des ſéditieux les a privés. Vous ne me ſauriez jamais faire ſervice plus agréable que de me faire connoître à ce coup combien vous deſirez m'en faire à l'occaſion qui ſe préſente, lequel je vous promets & aſſeure que je reconnoîtray en telle façon à l'endroit de vous & des vôtres, ſoit de leurs biens ou des moyens que j'en auray d'ailleurs, que vous en aurez contentement; & pour ce que m'étant ſi bon & fidele ſujet & ſerviteur que vous eſtes, je ne puis attendre de vous que bon & loial ſervice, à ce beſoin je ne ſeray la préſente plus longue que pour prier Dieu, Monſ^r de Houdetot, vous donner ſa ſainte grace. Eſcript à St-Maur des Fossés le 19^e Sept^{bre} 1568.

(Signé) CHARLES. (Au dos eſt écrit :) à Monſ^r de Houdetot, Chevalier de mon ordre.

TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE DE HOUDETOT

AVEC LES MAISONS DE FRANCE ET DE SOUABE.

LOUIS IX, Roi de France.
Marguerite DE PROVENCE.

ROBERT de France, Comte de Clermont.
Béatrix, héritière DE BOURBON.

LOUIS, Duc de Bourbon.
Marie DE HAINAUT.

PIERRE, Duc de Bourbon.
Isabelle DE VALLOIS.

CATHERINE de Bourbon.
JEAN III, Comte d'HARCOURT.

JEAN IV, Comte d'Harcourt.
Marie D'ALENÇON.

JEAN, Sire de Rieux,
Jeanne DE ROHAN.

FRANÇOISE de Rieux.
CHARLES DE COËSMES, Seigneur de Lucé.

FRANÇOIS de Coësmes, Seigneur de Lucé.
Jeanne DE TIRPIN.

NICOLAS de Coësmes, Seigneur de Lucé.
Madeleine DE CHOËRIS.

SUZANNE de Coësmes.
LOUIS, Seigneur DE ROUVILLE, de Granville & Grand
Veneur de France.

FRANÇOIS de Rouville.	SUZANNE de Rouville femme de GUILLAUME Seigneur de HOUDETOT.	MARGUERITE de Rouville.
--------------------------	--	----------------------------

PHILIPPE de Suabe, Empereur.
Jeanne DE CONSTANTINOPLE.

MARIE de Suabe,
HENRY II, Duc de BRABANT.

HENRY III, Duc de Brabant.
Alix DE BOURGOGNE.

GODFREY de Brabant, Seigneur d'Arfot.
Jeanne DE VIERZON.

ALIX de Brabant.
JEAN III, Baron d'HARCOURT.

JEAN IV, Comte d'Harcourt.
Habeau DE PARTHENAY.

ALIX d'Harcourt.
AUBERT, Seigneur de HANGEST.

ISABELLE ou Elifabeth de Hangest.
JEAN DE RONCHEROLLES.

GUILLAUME de Roncherolles, mort en 1415.
Marguerite DE LION.

LOUIS de Roncherolles,
Seigneur de Hugueville.
Habeau DE ROUVILLE.

PIERRE de Roncherolles
Seigneur de Hugueville
en 1460.
Marguerite DE CHATHI-
LON-sur-Marne.

LOUIS de Roncherolles,
Seigneur de Hugueville,
mort en 1536, avait e-
poué en 3^e noces, le 19
Mai 1527, Marguerite
DE GUISSENCOURT.

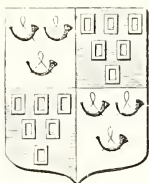
PIERRE de Roncherolles
Seigneur d'Elquaque-
lau, époua JEANNE DE
HOUDETOT.

Copié sur un ancien tableau visé par d'Hozier.

HUCHET DE LA BEDOYÈRE,

Anciens Seigneurs de la Bedoyère, de la Bouexière, de Rédillac, &c., Barons de la Thebandais; — Seigneurs de Nogent l'Artaud & Pavant.

EN BRETAGNE ET EN SOISSONNAIS.



Écartelé : aux 1^{er} & 4^e d'Argent à trois Huchets de Sable, qui est HUCHET; aux 2^e & 3^e d'Azur à six Billettes percées d'Argent, 3, 2 & 1, qui est DE LA BEDOYÈRE. DEVISE : HOLLIBUS & IERIS.

La famille Huchet de la Bedoyère, d'origine chevaleresque, est l'une des plus anciennes de Bretagne, & à ce titre elle fut admise au siècle dernier aux honneurs de la Cour. Plusieurs de ses membres se sont distingués au Parlement & dans l'armée. Elle a fait deux fois ses preuves de noblesse devant d'Hozier : en 1719, pour les Pages en la Grande Écurie, & en 1764, pour Saint-Cyr.

GUILLAUME Huchet, Écuyer, figure dans une montre reçue à Bourges le 21 Juin 1418 (a), mais la filiation suivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

BERTRAND Huchet, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, Secrétaire d'État, Garde des sceaux & Garde des petits coffres de Jean VI, Duc de Bretagne; Premier Secrétaire du Comte de Montfort, son fils, en 1421 (b); Receveur en partie de l'évêché de Saint-Malo en 1440 & Ambassadeur sous le Duc François. Il avait épousé avant 1431 Jeanne DE LA BEDOYÈRE, fille & héritière de Pierre DE LA BEDOYÈRE, Seigneur de la Bedoyère, d'une des plus illustres maisons de Bretagne à cette époque (c). Il figure avec sa femme au nombre des Nobles dans la réformation de la Noblesse faite le 21 Janvier 1441, dans la paroisse de Talentac, évêché de Saint-Malo, & mourut avant le 13 Avril 1463, laissant de son mariage :

1. RAOULET, qui suit.
2. RAOUIETTE, Dame du manoir noble de la Fumelaye, mariée à Bertrand DE SAINT-JEAN, Seigneur de Ville-ès-Cerfs.

II. DEGRÉ.

RAOULET OU RAOUI. Huchet, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, « hé-

(a) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*.

(b) Dom Morice, t. II, p. 1085 & 1254. — Arrêt de maintenue de 1668.

(c) Plusieurs documents concernant cette maison, de 1372, 1399, 1400, 1405, 1413 & 1429, attestent que les de la Bedoyère se gouvernaient alors suivant l'usage du Comte Geoffroy, ce qui n'était reçu ni introduit que parmi les Barons, Chevaliers & Bannerets de Bretagne.

ritier principal & Noble de son père (a) », comparut en qualité d'Archer en brigandine aux montres du 8 Janvier 1479, du 6 Juin 1480 & du 3 Mai 1484. Il se maria : 1^o le 23 Avril 1463, avec Charlotte DE CAHIDEUC, fille d'YVON DE CAHIDEUC, Seigneur de la Barre; 2^o avec Perrine DE COJALU, & décéda avant le 7 Mai 1494, laissant du premier mariage :

1. JEAN, qui suit.
2. BERTRANNE, mariée à Roland DE VAUFERRIER, Seigneur de la Basse-Ardaine. Et du second, un fils & deux filles, dont l'une, PERRINE, fut mariée à Jean JOUBIN, Seigneur du Pleffis.

III. DEGRÈ.

JEAN Huchet, 1^{er} du nom, Seigneur de la Bedoyère, partagea noblement le 3 Mai 1494; épousa, le 22 Septembre suivant, Françoise DE BELLOUAN, fille de Grégoire, Seigneur de Rochermen, & mourut vers 1507, laissant :

1. JEAN, qui suit.
2. GUILLEMETTE, mariée, le 28 Janvier 1527, à Jacques JOUCHET, Seigneur de la Beraudière.

IV. DEGRÉ.

JEAN Huchet, II^e du nom, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, fut compris dans la réformation de la Noblesse de l'évêché de Saint-Malo de 1513, dans celle de la paroisse de Talenfac du 30 Juin 1536 & mourut avant le 22 Mai 1549. Il avait épousé : 1^o Anne DE QUEDILLAC, Dame du Colleret; 2^o avant le 25 Juin 1538, Marie DE CLEUX, Dame de Redillac.

Du premier mariage vinrent trois filles :

1. FRANÇOISE, mariée, le 4 Janvier 1541, à Jean HATTES, Écuyer, Seigneur de la Croizille & de l'Épinay.
2. JEANNE, mariée à Jean ANDRÉ, Sieur DE LA VILLASSELIN.
3. BERTRANNE.

Et du second :

1. ROLLAND, qui suit.
2. CHARLES Huchet, Seigneur de Rédillac, auteur de la branche des Seigneurs de Kerbiquet, de Langouet & de Cintré, dont la filiation partielle a été donnée par d'Hoziar au 1^{er} Registre de cet Armorial.

Le fils de ce Charles, BRIAND Huchet, Seigneur de Langouet, Kerbiquet & Pleffis, fut honoré du collier de l'ordre du Roi en 1648, « dans un temps où on ne le donnait qu'à des personnes de qualité très-commue & d'un mérite très-signalé » (b).

Ce Briand eut pour fils ISAAC Huchet, Seigneur de Cintré, marié à Angélique DE SESMAISONS. Dans la même branche on trouve d'autres personnages distingués. JEAN Huchet, Seigneur de Rédillac, fut reçu en 1645 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, & le Roi, après avoir été informé de sa valeur & de son courage, lui donna une compagnie dans le régiment de Champagne (c). GILLES Huchet, Seigneur de Langouet, pensionnaire du Roi aux États de Bretagne, reçut du Roi, le 4 Octobre 1663, une compagnie dans le régiment de Champagne. Il a servi dans seize campagnes consécutives & fut fait prisonnier par les Espagnols en Catalogne (d). RENAUD

(a) Acte du 13 Mars 1480, mentionné dans les preuves de cour.

(b, c, d) Induction d'actes & titres présentés pour la Réformation de Bretagne. Copie.

Huchet, âgé feulement de 28 ans, fervit à fes frais Sa Majesté Louis XIV dans les conquêtes qu'elle fit en Flandre, & notamment au fiége de Lille « où il se distingua par sa valeur (a) ».

Cette branche compte aujourd'hui de nombreux repréſentants.

3. BERTRAND Huchet, Seigneur de la Barbée, auteur de la branche de Villechauve.
4. JEANNE, mariée à François DE BODÉAN, Seigneur de Barniquel.

V. DEGRÉ.

ROLLAND Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, épouſa Rolande TEHEL DE LA BONNAIS & mourut avant le 22 Septembre 1571, laiffant :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
2. FRANÇOISE, Dame du Bofelut, mariée en 1589 à Euſtache GLÉ, Seigneur de la Beſnerave.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère, Conſeiller au Parlement de Bretagne en 1599, obtint, en Janvier 1616, des Lettres d'honneur de cette charge, en confidération des grands ſervices rendus par lui dans les armées de Louis XIII & de Henri IV, pendant vingt-fix ans, « avec une infatigable valeur & à ſes propres frais » (b). Exceptionnellement on lui a compté ſes années de ſervice militaire. Il donna partage noble à ſa ſœur le 12 Septembre 1601, où l'on voit que de tout temps les Huchet partageaient ſelon l'aſſiſe du Comte Geoffroy. Il avait épouſé, le 24 Novembre 1597, Perronelle DE TRECÉSSON, fille ainée de Grégoire, & mourut avant le 20 Novembre 1622, ayant eu de ſon mariage cinq fils & quatre filles, entre autres :

1. GILLES, qui ſuit.
2. PIERRE Huchet, Seigneur de Boisbrun, marié à Françoise DE LA VALIÈRE & auteur d'une branche.
3. FRANÇOISE, mariée à Meſſire Olivier MARTEL, Seigneur de la Malonnière & de la Haye de Lavau.

VII. DEGRÉ.

GILLES Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère, de la Bouexière, de la Morinaye, &c., né le 20 Octobre 1600, Conſeiller & Garde-ſcel au Parlement de Bretagne le 12 Février 1626; Procureur général à cette Cour le 14 Octobre 1631 & Conſeiller d'État, épouſa : 1^o le 20 Novembre 1622, Louiſe BARRIN, fille d'André BARRIN, Seigneur de Boisgeffroy, Conſeiller au Parlement de Bretagne, appartenant à l'une des plus illuſtres familles de robe; 2^o Anne LE PELLIER. Du premier lit eſt iſſu :

VIII. DEGRÉ.

ANDRÉ Huchet, Chevalier, qualiſié Comte de la Bedoyère (c), Seigneur de la Bedoyère, &c., Vicomte de Loyat. Selon l'exprefſion de l'arrêt de la réformation de Bretagne « il parut au barreau avec applaudiffement & avec éclat », fut reçu Conſeiller le 29 Mai 1648, puis Procureur général au Parlement de Bretagne le 20 Octobre 1650 & enſuite Conſeiller d'État, & épouſa, le 1^{er} Mars 1639, Marie LE DUC,

(a) Induction d'actes & titres préſentes pour la Réformation de Bretagne. Copie.

(b) Original en parchemin, où le Roi le reconnaît lui-même « digne d'une très-ſingulière recommandation. »

(c) Preuves de cour.

Dame du Petit-Bois, fille & unique héritière de Pierre, Seigneur des Grandières, Conseiller au Parlement. Il eut de cette union :

1. CHARLES-MARIE, qui suit.
2. FRANÇOIS-SIMON Huchet, dit le Vicomte de la Bédoyère, mariée avec N. DE SAINT-BRIEUC, Dame du Guern.
3. FRANÇOISE, mariée à FRANÇOIS DU BREIL, Seigneur Châtelain de la Motte d'Olivet.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE Huchet, Chevalier, Comte de la Bedoyère (*a*), Seigneur de la Bédoyère, Procureur général au Parlement de Bretagne le 21 Juin 1674, fut maintenu dans la qualité de Chevalier & de noble d'ancienne extraction, par arrêt de la Chambre de la réformation de Bretagne du 7 Octobre 1668, où sa filiation est établie à partir de BERTRAND Huchet (*b*). Il épousa en 1677 Éléonore DU PUY DE MURINAIS, fille d'Antoine-François, Seigneur de Bellegarde, Syndic des États du Dauphiné, & frère de Marie-Anne, mariée à Henri de Maillé, Marquis de Kerman. De ce mariage est issu :

X. DEGRÉ.

CHARLES Huchet, Chevalier, Comte de la Bedoyère (*c*), Seigneur de Rieux, de Sourdeac, &c., Conseiller en 1707, puis Procureur général au Parlement de Bretagne le 14 Août 1710. Il épousa en 1708 Marie-Anne-Guyonne DANICAN DE L'ÉPINE, Dame de Rieux, fille de Noël DANICAN DE L'ÉPINE, fameux armateur, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Secrétaire du Roi, & décéda le 16 Juin 1759, laissant :

1. MARGUERITE-CHARLES-MARIE-HUGUES, qui suit.
2. NOËL-FLORENTIN, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.

XI. DEGRÉ.

MARGUERITE-CHARLES-MARIE-HUGUES Huchet, qualifié Marquis de la Bedoyère (*d*), né le 4 Avril 1709, d'abord Avocat général de la Cour des aides de Paris le 26 Mars 1733, fut élu en 1765, pendant la maladie du Duc de Rohan, Président des États de Bretagne, tenus à Nantes, & figure en cette qualité avec le titre de Marquis (*e*). Il épousa Agathe STICOTI, qualifiée haute & puissante Dame Marquise de la Bedoyère dans l'acte de baptême de son filleul & neveu, LOUIS-JOSEPH-AGATHE-MARIE, fils de Messire JOSEPH-CÉLESTIN Huchet, Chevalier, Seigneur, Vicomte de la Bedoyère, Inspecteur des haras de l'évêché de Rennes, Lieutenant des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Gabrielle-Marie DE LA BOURDONNAYE DE BLOSSAC (*f*). Le Marquis de la Bedoyère, mort avant 1789, eut de son mariage deux fils :

1. MARIE-COARENTIN Huchet, qualifié Comte (*g*) puis Marquis (*h*) de la Bedoyère, né à Paris le 15 Mai 1755, Capitaine au régiment de Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, épousa : 1^o Reine-Modeste-Anne RADO DE COURSON

a) Preuves de cour.

b) Copie collationnée.

c) Preuves de cour.

d) Dans l'acte de baptême de son neveu Louis-Joseph-Agathe-Marie (1749), dans les procès-verbaux des États de Bretagne 1765, dans l'acte de mariage de son fils aîné (1784) & dans l'acte de décès de son fils cadet (1820).

e) Extrait des registres du Greffe des États de Bretagne. Expédition en règle.

f) Acte de baptême du 25 Juillet 1749, au château de la Bénérais, paroisse de Plumeleuc. Expédition.

g) Dans l'acte de son second mariage 1784 & dans l'acte de naissance de son fils aîné 1785.

h) Dans l'acte de son troisième mariage (1789).

DE TALHOUET; 2° le 28 Mars 1784, à Coutances, Marie-Charlotte DU HERRISSIER, fille de Messire Louis-François DU HERRISSIER, Seigneur de Breuville & Belleville, & de Charlotte-Françoise DUPREY; 3° le 12 Août 1789, à Nantes, Marie-Desirée LE JEUNE DU PERRAY DE MALHERBE, fille de Messire Charles, & de Dame Marie-Angélique MERCIER. Il est décédé à Rennes le 23 Février 1809. De son second mariage vint :

I. LOUIS-CHARLES-AGATHE Huchet, Marquis de la Bedoyère, né à Rennes le 8 Janvier 1785, mort dans cette ville le 8 Mai 1863, ne laissant de son mariage avec Olympe DE GONDRECOURT, qu'une fille : CHARLOTTE-GENEVIÈVE, mariée à Hippolyte-Marie Charles DE FARCY.

Marie-Corentin Huchet, Marquis de la Bedoyère, eut de son troisième mariage :

I. MARIE-THÉRÈSE-LOPINE-ANGE.

II. LOUISE-CAROLINE-CÉCILE.

2. ANTOINE-PIERRE, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

ANTOINE-PIERRE Huchet, Chevalier de la Bedoyère, né à Paris en 1761, décédé à Redon le 28 Novembre 1820, avait épousé à Hambourg Marie-Anne-Catherine SCHWALBE, dont il eut :

1. LOUIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 16 Septembre 1799, Lieutenant d'infanterie, décédé à Guipry le 5 Octobre 1853; sans enfants de son mariage avec Égédie-Joséphine DEFORGES, qu'il avait épousée le 30 Janvier 1828.

2. LOUIS-ALEXIS-HENRI, qui fuit.

3. CÉSAR-HENRI, dit le Comte Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 10 Janvier 1807, Capitaine au 87^e de ligne le 10 Mars 1854, Capitaine Adjudant au Palais de Fontainebleau le 1^{er} Septembre 1862. Il a épousé, le 21 Mai 1836, Jeanne-Amélie-Fanny MIRIAL, fille de Jean-Scipion MIRIAL, ancien Magistrat. De cette union :

I. LOUIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né le 16 Novembre 1843, Sous-Lieutenant au 3^e régiment d'infanterie de marine, décédé en expédition en Cochinchine le 17 Janvier 1867.

II. AMAURY-SCIPION Huchet de la Bedoyère, né le 23 Février 1846.

III. LOUISE-JULIE-EUGÉNIE-ANNE Huchet de la Bedoyère, née le 1^{er} Avril 1837.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 10 Août 1801, Capitaine de corvette, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre d'Isabelle la Catholique, Commandant le brick de guerre *le Pylade*, mort en rade, à la Vera-Cruz, le 19 Juillet 1847. Il avait épousé à Versailles, le 23 Avril 1838, Blanche-Louise DE BRUNET, fille de Louis-Charles-Hyacinthe, Comte DE BRUNET, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis & Officier de la Légion d'honneur, & de Françoise-Rosalie DE FAGES. De cette union sont issus :

1. LOUIS-MARIE-ALEXIS, qui fuit.

2. BERTRAND-MARIE Huchet de la Bedoyère, né à Brest le 29 Novembre 1842.

3. MARIE-ÉDOUARD-GABRIEL Huchet de la Bedoyère, né à Brest le 17 Mars 1844.

4. ANNE-NATHALIE-BLANCHE-MARIE.

5. JEANNE-MARIE-LOUISE.

XIV. DEGRÉ.

LOUIS-MARIE-ALEXIS Huchet, Marquis de la Bedoyère après la mort de Louis-Charles-Agathe, dernier rejeton mâle de la branche aînée; né à Nancy le 24 Janvier 1839, a servi au 6^e hussards, du 25 Mai 1856 au 20 Février 1861 (campagne d'Italie); Sous-Préfet d'Yffengeaux (Haute-Loire), chef actuel du nom & des armes. Il a épousé, le 26 Août 1869 (contrat du 7 Août), honorable Mildred-Charlotte GREVILLE (branche cadette des Comtes de Warwick), fille de Fulke-Southwel, Baron GREVILLE OF CLONYS, Pair d'Angleterre, & de Lady Rosa-Emily-Mary-Ann NUGENT, fille unique du Marquis de Westmeath.



BRANCHE CADETTE.

XI. DEGRÉ.

NOEL-FLOREMOND Huchet, Comte de la Bedoyère (a), Baron de Nogent-l'Artaud, Pavant, &c., épousa, le 14 Septembre 1746, Marguerite-Angélique COSTÉ DE SAINT-SUPLIX, fille d'Alexandre, Marquis DE SAINT-SUPLIX, Baron de Crefpon, & de Marie-Guillemette MOIRA. De ce mariage est issu :

XII. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE-PHILIPPE Huchet, qualifié Vicomte puis Comte de la Bedoyère, Seigneur de Néry, &c., né le 9 Novembre 1751, Capitaine de dragons au régiment de Monsieur, frère du Roi. Après avoir fait ses preuves de noblesse devant Chérin, Généalogiste des ordres du Roi (b), il fut admis à monter dans les carrosses du Roi le 27 Mai 1784 (c). Il figure sur le procès-verbal de l'Assemblée de 1789 des Gentilshommes du bailliage de Crepy en Valois, pour l'élection des Députés aux États généraux. Il avait épousé, le 5 Février 1782, Judith-Félicité-Françoise DES BARRÉS, fille d'Antoine-Henri-Claude, Marquis DES BARRÉS, Brigadier des Armées du Roi, & de Dame Agnès-Henriette-Félicité TESTU DE BALINCOURT, nièce du Maréchal de Balincourt. Madame la Vicomtesse de la Bedoyère eut l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la famille royale le 18 Juin 1781. Elle est décédée le 3 Novembre 1817 & son mari le 3 Mai 1809, laissant :

1. HENRI-NOEL-FRANÇOIS, qui suit.

2. CHARLES-ANGÉLIQUE-FRANÇOIS Huchet, dit le Comte de la Bedoyère, né à Paris le 17 Avril 1786, partagea en Août 1815 le funeste sort du Maréchal Ney. Il fut un des plus jeunes & des plus brillants Officiers du premier empire. Il avait épousé, le 23 Novembre 1813, Georgine-Vicloire DE CHASTELLUX, fille de Henri-Georges-César, Comte DE CHASTELLUX, Maréchal de camp, & de Angélique-Vicloire DE DURFORT-CIVRAE; il en eut un fils unique :

GEORGES-CÉSAR-RAPHAËL Huchet, Comte de la Bedoyère, né en 1815, marié, le 31 Mai 1849, à Demoiselle Clotilde DE LA ROCHE-LAMBERT, mort Sénateur le 9 Août 1867, laissant deux fils :

I. LAURENT.

II. JEAN.

(a) Preuves de cour.

(b) Archives de l'Empire, Preuves de cour, t. V, section historique, série MM. 814, p. 265 à 301.

(c) Gazette de France du mardi 1^{er} Juin 1784.

XIII. DEGRÉ.

HENRI-NOËL-FRANÇOIS Huchet, Comte de la Bedoyère, né le 21 Novembre 1782, Officier supérieur des Gardes du corps des Rois Louis XVIII & Charles X, accompagna ce dernier jusqu'à Cherbourg, & donna sa démission immédiatement après cet acte de fidélité à son Roi. Il est décédé à Paris le 18 Juin 1861, laissant dans les lettres une réputation justement méritée, soit par ses propres œuvres, soit par des traductions estimées. Il avait épousé, le 13 Février 1809, Ambroisine-Louise-Henriette d'ESTAMPES, décédée à Paris le 20 Mars 1847. De cette union sont issus :

1. MAURICE Huchet, Comte de la Bedoyère, Page du Roi Charles X, démissionnaire en 1830, mort le 17 Avril 1843.
2. LOUIS-GEORGES-ANTOINE, qui suit.
3. ADRIENNE Huchet de la Bedoyère, mariée, le 1^{er} Juillet 1839, à Félix, Marquis RIVOIRE DE LA TOURKETTE, Député au Corps législatif.
4. AMBROISINE Huchet de la Bedoyère, mariée : 1^o le 16 Mars 1843, à Paul DENIS DE KEREDERN ; 2^o le 21 Mai 1850, à Albert, Comte DE KEROUARTZ.
5. MADELEINE Huchet de la Bedoyère, mariée, le 12 Septembre 1850, à M. DESPÉRIERS DE LAGÉLOUSE.

XIV. DEGRÉ.

LOUIS-GEORGES-ANTOINE Huchet, Comte de la Bedoyère, marié, le 10 Mai 1864, à Demoiselle Marie-Denise DE GALARD-BRASSAC DE BÉARN, fille d'Étienne-Hector-Alexandre DE GALARD-BRASSAC, Comte de Béarn, & de Louise-Denise-Camille LESAGE D'HAUTEROCHE D'HULST. De cette union sont issus :

1. HENRI, né le 19 Mai 1865.
2. ANTOINETTE, née le 31 Août 1866.



HUET DE FROBERVILLE.

EN ORLÉANAIS ET BLAISOIS.



D'Azur a un Cerf d'Or, sortant à demi-corps d'une Rivière d'Argent, mouvante de la pointe de l'écu; & un Chef de Gueules, chargé de trois Molettes d'éperon d'Argent.

La famille Huet est de noblesse ancienne. La généalogie inférée par Louis-Pierre d'Hozier au premier Registre de cet Armorial, p. 296-297, & dont on va donner en partie la continuation, ne fait remonter la filiation qu'au commencement du XVII^e siècle.

ANTOINE Huet d'Ambrun & son frère cadet LAURENT-CLAUDE Huet d'Arlon, maintenus dans leur noblesse en 1717, par un arrêt du Conseil d'État, formèrent deux branches. L'ainée s'est éteinte en la personne de ANTOINE-MARIE-PIERRE-ALEXIS Huet, qualifié Comte d'Ambrun, décédé à Orléans le 13 Juillet 1867.

Laurent-Claude, auteur de la branche cadette, eut trois fils :

1. ANTOINE-LAURENT-CLAUDE, mort sans postérité en 1737.
2. NICOLAS-ZACHARIE, dont la postérité subsiste encore.
3. JEAN-BAPTISTE-PIERRE, auteur de la branche de Froberville, qui fuit.

V. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE Huet, Chevalier, Seigneur d'Arlon & de Froberville (a), né à Romorantin le 2 Juillet 1719, troisième fils de LAURENT-CLAUDE, Écuyer, Sieur d'Arlon, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, & d'Élisabeth-Madeleine LE PROUST, décédé à Romorantin le 5 Mars 1782. D'abord Clerc tonsuré, il abandonna l'état ecclésiastique pour contracter, le 4 Février 1751, une première alliance avec Marie VALLOIS, qui décéda à Paris le 7 Juin 1756; fille de Claude-Pierre VALLOIS, Écuyer, Lieutenant de Roi des ville & château de Romorantin. De cette union est issu :

CLAUDE-JEAN-BAPTISTE Huet de Froberville, Chevalier, Seigneur du Vivier, né le 5 Octobre 1752, qui assista, les 18 & 19 Mars 1789, aux Assemblées des Gentilshommes des bailliages de Blois & Romorantin (b), & siégea en 1791 comme Député à l'Assemblée législative. Sa postérité masculine est aujourd'hui éteinte.

De son second mariage, qu'il contracta le 26 Octobre 1757, avec Élisabeth-Geneviève-Claude-Jeanne DE BURY, fille de Pierre DE BURY, Écuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant général de police de Romorantin, Subdélégué de l'Intendance d'Orléans, il eut plusieurs enfants dont l'ainé seul, qui fuit, a laissé postérité masculine.

(a) Ainsi qualifié dans l'acte de baptême de son fils Barthélemy.

(b) Louis de la Roche & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaisois, Beauce & Vendomois*, page 13.

VI. DEGRÉ.

BARTHÉLEMY Huet d'Arlon, Chevalier de Froberville (a), né à Romorantin le 22 Janvier 1761. Il entra en 1777 comme Sous-Lieutenant dans le régiment de l'île de France, fit en 1784 la campagne de l'Inde & devint Capitaine au régiment de Bourbon en 1788. Il épousa, le 2 Septembre 1788, à l'île de France, Demoiselle Antoinette-Geneviève DE MOUHY, fille du Chevalier DE MOUHY, Page du Maréchal de Duras, puis Capitaine au bataillon de l'Inde, & de Dame Antoinette-Élisabeth VIGNOL.

De ce mariage font issus six enfants, savoir :

1. JACQUES-FÉLIX, né à l'île de France, Enseigne de vaisseau, décédé en 1828. De son mariage avec Demoiselle Félicité DE LA HAUSSE, il a laissé quatre enfants : 1^o LADISLAS, non marié; 2^o FÉLIX, marié à l'île Maurice à N. DE CHAZAL, dont postérité; 3^o & 4^o deux filles.
2. PIERRE-PROSPER, qui fuit.
3. BARTHÉLEMY-FRANÇOIS, né le 15 Août 1793, décédé sans alliance.
4. PAUL-ÉMILE. De son mariage avec Demoiselle Alexandrine-Hortense-Juliette ROUSSON, contracté en 1832 à l'île Maurice, font issus : un fils, LOUIS-ÉMILE, né en 1836, & plusieurs filles dont l'aînée, MARIE-AMÉLIE, née en 1834, a épousé en 1860 Edmond FOUQUEREAU.
5. CORALIE, mariée à N. MORRIS, décédée sans enfants.
6. AMÉLIE, mariée en 1819 à Francis-Edward KNOWLES, Intendant général de l'armée anglaise, décédée à Gibraltar le 2 Mars 1828, laissant un fils, & une fille, laquelle mariée à Maurice DE VAINES, décéda à Chailles en 1850, sans laisser d'enfants.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-PROSPER Huet de Froberville, né à Port-Louis le 14 Octobre 1791, décédé à Paris le 5 Novembre 1839, en la paroisse de Notre-Dame de Lorette. Il épousa, le 10 Décembre 1814, Demoiselle Eugénie BON, fille de défunts Alexis BON & Eulalie PRIEUR DE FAVRIEUX; il eut de cette union deux enfants :

1. PROSPER-EUGÈNE, qui fuit.
2. AMÉLIE-GENEVIÈVE, décédée à Paris en Juillet 1829.

VIII. DEGRÉ.

PROSPER-EUGÈNE Huet de Froberville, né à Port-Louis, île de France, le 14 Novembre 1815, Maire de la commune de Chailles, épousa à Paris en premières noces, Demoiselle Louise-Pauline-Caroline POUGET DE SAINT-ANDRÉ, décédée à Chailles le 13 Février 1857, sans laisser d'enfants. D'un second mariage qu'il contracta, le 18 Juillet 1864, avec Demoiselle Marie-Lucie-Joséphine DE PETIGNY, fille de feu François-Jules DE PETIGNY, Membre de l'Institut, & de Constance DE BRUNIER, font issus trois garçons :

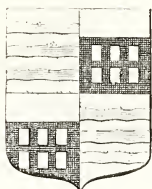
1. PIERRE Huet de Froberville, né le 26 Novembre 1865.
2. LUCIEN Huet de Froberville, né le 17 Janvier 1867.
3. JULES-LAURENT Huet de Froberville, né le 17 Février 1868.

(a) Ainsi qualifié dans l'acte de baptême de son fils Pierre-Prosper.



HUYN.

EN LORRAINE ET EN ALLEMAGNE.



1783112

Écartelé : aux 1^{er} & 4^e d'Or à trois Fafces onnées d'Azur ; aux 2^e & 3^e de Sable à six Billettes d'Or, trois & trois ; au Chef de même. CIMIER : deux Cornes d'Azur billetées d'Or.

Cette maison s'est distinguée tant dans l'Église & l'Épée que dans la Robe. Elle a donné un Cardinal, un Maréchal des armées impériales, Gouverneur de province, plusieurs Conseillers d'État & un Procureur général à la Lorraine. Sa filiation remonte à

PREMIER DEGRÉ.

BEUVIN Huyn, Seigneur de Bloue, qui vivait à Étain en 1350. Certains auteurs le font descendre de JEAN Huyn d'Amlenrath & de Geleen, originaire du Limbourg (a). Il fut père de JEAN, qui fut, & de GUILLAUME Huyn, Chanoine & Archidiacre des cathédrales de Metz & de Verdun, élu Procureur général du concile de Bâle, créé Cardinal en 1444, qui fit construire l'église d'Étain, lieu de sa naissance, mourut à Rome en 1456 & fut inhumé dans l'église de Sainte-Sabine, dont il portait le titre (b).

II. DEGRÉ.

JEAN Huyn, 1^{er} du nom, Gouverneur des salines de Marfal en 1447, eut de CLAUDE, son épouse (c) :

1. BEUVIN, Chanoine & Doyen de la cathédrale de Verdun.
2. NICOLAS, qui fut.

III. DEGRÉ.

NICOLAS Huyn, 1^{er} du nom, marié à N. DE BOURGONGNE (d). Il mourut à Neuf-château en 1510, fut inhumé dans la chapelle Saint-Laurent qu'il avait fondée. On y voyait son épitaphe il y a peu d'années. Il eut de son mariage deux fils, dont le second, CLAUDE, qui fut.

IV. DEGRÉ.

CLAUDE Huyn, 1^{er} du nom, épousa Germaine DE BOURGONGNE, fille de Jean DE BOURGONGNE, Seigneur de Saint-Ouin, & de Catherine DE LA MOTHE. De ce mariage :

(a) Habels de Maetricht.

(b) Notes extraites d'un travail manuscrit sur le Cardinal Huyn, communiquées par M. Vieillard, d'Étain.

(c) Contrat passé par Jean & sa femme Claude en 1447.

(d) D. Pelletier.

1. NICOLAS, qui fuit.
2. ALIX, l'aînée, résidant à Étain en 1568.

V. DEGRÉ.

NICOLAS Huyn, II^e du nom, fut Pannetier du Prince Nicolas de Lorraine, Evêque de Metz, qui l'autorisa en 1547 à écarteler ses armes de celles de Germaine de Bourgogne, sa mère (a). Il eut pour fils :

VI. DEGRÉ.

CLAUDE Huyn, II^e du nom, Maître Échevin du comté de Vaudémont, obtint de Charles III, Duc de Lorraine, à la date du 14 Janvier 1590, de nouvelles Lettres de noblesse (b); celles obtenues par son ancêtre, qui n'était pas né sujet de Lorraine, ne pouvaient valoir si elles n'étaient confirmées & renouvelées par le Souverain. Il avait épousé en 1564 Marguerite POTTIER, morte en 1587. Lui-même décéda le 24 Septembre 1617, & fut inhumé dans la paroisse de Vézelize où est son épitaphe. Il eut pour fils :

1. JEAN, qui fuit.
2. FRANÇOIS, auteur de la branche établie en Lorraine puis en Allemagne.
3. CLAUDE.

VII. DEGRÉ.

JEAN Huyn, II^e du nom, né au mois d'Août 1565, mourut à Vic, où il avait épousé Marguerite DE CHARMES, fille de Nicolas de CHARMES, Écuyer, Prévôt de Marfal. De ce mariage :

1. Marguerite, mariée, par contrat du 18 Juillet 1606, à Claude DE RANFAING.
2. JEAN, qui fuit.
3. JEAN, auteur de la branche des Seigneurs de Chaudenay par sa femme Élisabeth DES HAZARDS, qu'il avait épousée le 29 Mai 1621.

VIII. DEGRÉ.

JEAN Huyn, III^e du nom, né le 1^{er} Octobre 1600 (c), Écuyer, Seigneur de Pettoncourt, Chancelier de l'évêché de Metz par provisions du 19 Juillet 1650, & Lieutenant général au bailliage de Vic par provisions du 20 Mars 1654, épousa Catherine LANÇON, dont il eut :

1. CÉSAR, qui fuit.
2. NICOLAS, Écuyer, Seigneur de Raville, auteur d'une branche éteinte en 1845 en la personne de Demoiselle Huyn de Raville, fille de Messire CHARLES-NICOLAS HUYN, Chevalier, Seigneur de Raville & de la petite Blainville (d).
3. MARGUERITE, femme de Henri DE FÉRIET, Écuyer.
4. ANNE-CATHERINE, mariée à François DE MAGUIN, Seigneur de Vaucourt.

IX. DEGRÉ.

CÉSAR Huyn, Écuyer, Seigneur de Pettoncourt, Chancelier de l'évêché de Metz, & Lieutenant général au bailliage de Vic par provisions du 30 Juillet 1657. Il

(a) Héraldrie de Lorraine, manuscrit, bibl. de Nancy.

(b) Archives de Lorraine, bibl. de Nancy.

(c) Baptistaire de la paroisse de Vic. Arrêt de vérification de noblesse de 1674.

(d) Qualifié ainsi sur la liste des Gentilshommes du bailliage de Lunéville qui ont pris part aux Assemblées de 1789 (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue, &c.* Lorraine, 2^e part., p. 10).

fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. Poncet de la Rivière, Comte d'Ablys, Intendant en la généralité de Metz, en date du 28 Mars 1674 (a). Marié, par contrat du 17 Juin 1657, à Marguerite RULLAND, dont :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARGUERITE, mariée, le 5 Mai 1676, à LOUIS DE MÉNONVILLE, Écuyer, Seigneur de Villers.
3. CATHERINE, morte le 16 Décembre 1741, veuve de Jean-Sigebert, Comte de RENNEL DE LESCUT, qu'elle avait épousée le 3 Février 1687.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS Huyn, Seigneur de Vernéville, Montigny & Chantréine, Conseiller au Parlement de Metz, né à Vic le 20 Août 1674, décédé à Metz le 21 Décembre 1718. Marié, le 7 Octobre 1704, à Marguerite RENAULD. Il eut pour fils PAUL-LOUIS, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

PAUL-LOUIS Huyn, Chevalier (b), Seigneur de Vernéville, Montigny & Chantréine, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Languedoc, né le 16 Août 1708, marié en 1735 à Anne-Françoise-Charlotte JOBAL, fille d'Étienne-Louis JOBAL, Seigneur d'Aunoux & de Luc, Président à mortier au Parlement de Metz, & d'Anne d'ARROS. Il mourut en 1778. Il eut de son mariage :

1. CHARLES, qui fuit.
2. SUZANNE, mariée en 1759 à N. GOUSSAUT, Seigneur de Montigny.
3. ANNE Huyn, mariée en 1762 à Pierre-Henri DE BUSSELOT, Seigneur d'Andilly.
4. CHARLOTTE, mariée en 1766 à N. DE LESCUR.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-NICOLAS-LOUIS Huyn, Chevalier (c), Seigneur de Vernéville, Capitaine au régiment Conti-dragons, né à Metz le 18 Septembre 1745, marié à Marie-Charlotte, fille de Pierre-Bernard, Baron DE LAMY DE CHATEL, Brigadier des armées du Roi, Commandant en chef le corps royal d'artillerie à Metz, & de Jeanne LE DUCHAT; mort le 18 Décembre 1813. Il eut de son mariage :

1. LOUIS, né en 1771, mort en 1781.
2. SUZANNE, Comte de DE BOURCIER, née en 1775, morte en 1849.
3. LOUIS, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS Huyn de Vernéville, né à Metz le 22 Novembre 1781, Officier de cavalerie, Colonel de la garde nationale, Membre du Conseil général de la Moselle, marié en 1811 à Monique DURAND DE SORBÉY, fille de François DURAND DE SORBÉY, & de Marie-Thérèse BESSER DE CHARLY. Il mourut le 23 Mars 1823, laissant :

XIV. DEGRÉ.

1. PAUL, né en 1812.
2. LOUIS-JOSEPH, né en 1815, marié en 1844 à Marie-Antoinette-Caroline, fille de LOUIS DE WATRONVILLE & de Marie LE BACHELLÉ; dont :

(a) Grosse en parchemin aux archives de la famille.

(b) Qualifié ainsi dans l'acte de naissance de son petit-fils (1771). Extrait légalisé délivré en 1860.

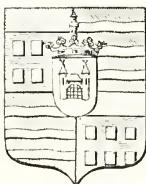
(c) Qualifié ainsi dans les actes de naissance de ses enfants.

- I. LOUIS-ALBERT, né le 18 Octobre 1845, Officier d'artillerie de marine.
 - II. MARIE-ALIX-SUZANNE, née le 28 Août 1847.
 - III. LOUISE-MARIE, née le 15 Août 1849.
 - IV. CHARLES-RENÉ, né le 5 Octobre 1851, mort le 19 Mars 1869.
 - V. HENRI, né le 29 Mars 1862.
3. FRÉDÉRIC-PROSPER-CHARLES, Colonel de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, né en 1818, marié en 1852 à Anne-Élisabeth, fille du Lieutenant général DUVIVIER & de Françoise DE SAINTE-SUZANNE; dont :
 - I. GABRIELLE-MONIQUE, née le 8 Décembre 1853.
 - II. PAUL-FRANÇOIS, né le 12 Avril 1859.
 - III. LOUIS-JOSEPH, né le 15 Octobre 1862.
 4. HENRY, né en 1823, Chef d'escadron de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1856 à Marie, fille de Charles, Comte d'OLLONE & d'Ernestine FOUILHOZE, morte le 20 Août 1868.
 5. CLÉMENTINE-AGATHE, née en 1819, mariée à Ernest DE LARDEMELLE, morte en 1843.



DEUXIÈME BRANCHE.

Barons, puis Comtes du Saint-Empire.



Écartelé : aux 1^{er} & 4^e d'Azur à six Billettes d'Or, posées 3 & 3; au Chef aussi d'Or; aux 2^e & 3^e de Sinople à trois Fasces ondées d'Argent; sur le tout : un écusson de Gueules à une Porte de ville d'Or, munie de deux Tournelles surmontées chacune d'un Croissant d'Argent; cet écusson surmonté d'une couronne de Marquis de laquelle sort une Tour de Mosquée aussi d'Or. Supports : deux Lions couronnés.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS Huyn, Seigneur de Haraucourt, né en 1567, Maître Échevin au comté de Vaudémont, 2^e fils de CLAUDE & de Marguerite POTTIER, épousa, le 3 Juin 1590, Françoise PICQUART. Il eut de ce mariage :

1. FRANÇOIS.
2. NICOLAS, qui suit.
3. JEAN, Jésuite.
4. CLAUDE.

VIII. DEGRÉ.

NICOLAS Huyn, Écuyer, Conseiller d'État, Auditeur des comptes de Lorraine & Président de l'Hôtel de ville de Nancy, épousa en 1619 Françoise, fille de Bernard DE MALCUIT, Conseiller d'État (a). Il eut de ce mariage :

(a) A&E de mariage de la paroisse Saint-Epvre.

1. NICOLAS, Écuyer, Seigneur de Ville-sur-Madon, Grand Bailli de Saint-Dié.
2. FRANÇOIS, Écuyer, Seigneur de Jarville, Conseiller d'État, Procureur général à la Cour souveraine de Nancy, marié en 1663 à Louise BRICARD.
3. JEAN-JOSEPH, qui fuit.
4. BALTHASAR, Conseiller d'État, mort à Bruxelles en 1684.
5. MARIE.
6. IGNACE-CHRISTINE.

IX. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH, Comte de Huyn, né en 1637, fut d'abord Lieutenant des gardes du corps de Charles IV de Lorraine & Gouverneur de Rosières. A la fuite de disgrâce, il alla en Allemagne avec sa femme Catherine de la Haye. Il y prit du service, fut fait Colonel de cavalerie & créé Baron du Saint-Empire. Il emporta la forteresse de Gioula, & pour ce fait fut créé Comte par diplôme du 29 Juin 1697 (a). La disposition & les émaux des armes de sa famille furent modifiés par ce diplôme & il y fut ajouté sur le tout, pour perpétuer le souvenir de la victoire éclatante du Baron de Huyn, un écusson chargé de la Porte de Gioula, revêtu de la couronne de Marquis, issante la tour de la mosquée de Gioula. Il fut nommé Gouverneur des villes & forteresse de Grant, Sigeth, Cinq-Églises, & pour avoir fait lever le siège de Sigeth & battu les rebelles de Hongrie, il fut créé en 1707 Feld-Maréchal & en 1713 Conseiller de guerre de S. M. I. l'Empereur (b). Il mourut en 1719; sa femme Catherine DE LA HAYE fut décorée par l'Impératrice Élisabeth de la Croix Étoilée en 1703, & elle est morte en 1707. Ils laissèrent quatre enfants :

1. FRANÇOIS-NICOLAS, Chanoine à Cinq-Églises.
2. JACQUES, né à Ville en 1688, marié à Charlotte, Baronne DE ZEDLITZ (branche éteinte).
3. LÉOPOLD-FÉLIX, qui fuit.
4. MARIE-HENRIETTE, née en 1669, mariée au Baron DE GELHAY.

X. DEGRÉ.

LÉOPOLD-FÉLIX, Comte de Huyn, né à Inspruck en 1691, marié en 1720 à Comtesse D'AUERSPERG, laissa huit enfants :

1. HENRI, qui fuit.
2. JEAN.
3. LOUIS.
4. FRANÇOIS-DE-SALES.
5. FRANÇOIS.
6. XAVIER.
7. CAROLINE, mariée au Baron SCHULZ.
8. ANNE-MADELEINE.

XI. DEGRÉ.

HENRI, Comte de Huyn, Page du Duc de Lorraine, puis Officier en Autriche, laissa de son mariage :

1. JOSEPH-AUGUSTE, qui fuit.
2. LÉOPOLD, mort en 1777.
3. FÉLICIE, morte en 1772.
4. LÉOPOLDINE, morte en 1773.

(a) Archives de Pesth Hongrie. Copie.

(b) Archives de Vienne. — Almanach comtal de Gotha.

5. MARIE, morte en 1774.

6. HENRIETTE, morte en 1776.

XII. DEGRÉ.

JOSEPH-AUGUSTE, Comte de Huyn, mort en 1836. Marié à Comtesse LAZANSKI, il laissa quatre enfants :

XIII. DEGRÉ.

1. LOUISE, morte en 1837.

2. JEAN-CHARLES, Comte de Huyn, né en 1815, Lieutenant général, Gouverneur de Pesh, marié à Nathalie, Comtesse DE SARTHEIM, dont :

I. LOUIS.

II. NATHALIE.

III. RODOLPHE.

IV. CHARLES.

V. OTHON.

VI. ANNE.

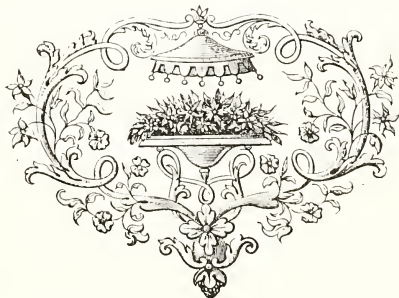
3. HUGUES, Comte de Huyn, né en 1814, Chambellan de S. M. I. Ferdinand; marié à Thérèse, Comtesse KUTZROCK-WELLINGSBUTTEL, mort en 1869, laissant deux enfants :

I. MARIE-HENRIETTE.

II. VINCENT.

4. HENRIETTE, Comtesse de Huyn, Baronne DE KÆNIGSBRUNN, morte en 1866.

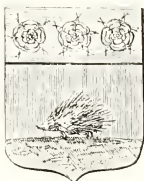
ALLIANCES. DE RANFAING, DE FÉRIET, DE CUSTINE, DE ROUCY, DE MÉNONVILLE, DE RENNEL DE LESCUT, DE LESCUR, LE DUCHAT, GOUSSAUT, DE BOURCIER, DE LARDENELLE, DE KÆNIGSBRUNN, SCHULZ, DE GELHAY, DE HENNEZEL, DE WILMIN, MASSU DE FLEURY.



D'IRISSON D'HÉRISSON,

Anciens Seigneurs d'Hérifson, d'Aubian, de Vigneux, de Courtemont, de la Paulmerci, de Marfaulx, du Mesnil-Touchart, du Péré, de la Forest, de Luffan.

EN GASCOGNE, CHAMPAGNE, BRIE ET SAINTONGE.



De Gueules au Hérifson au Naturel, sur une Terrasse de Sinople; au Chef cousu d'Azur, chargé de trois Roses d'Argent.

Les titres qui constatent l'ancienne noblesse de cette famille ont été représentés en original, tant à d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes de France, pour les preuves qu'il a certifiées au Roi (14 Mai 1779 & 15 Février 1782) qu'aux Commissaires départis dans les différentes généralités. L'origine de cette ancienne & noble famille, d'après les chartes, les documents historiques & les preuves de maintenue, remonte au XIV^e siècle. Dom Villeveille, Bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dressa pour elle une généalogie en 1788, tendant à établir ses droits aux honneurs de la Cour (a). Félix de Rujula, Juge d'armes d'Espagne, dressa également, le 22 Août 1805, le procès-verbal des preuves de noblesse de cette maison, faisant remonter sa filiation à JEAN Hérifson, vivant en 1380 (b).

La maison D'HÉRISSON a formé trois branches principales qui se sont subdivisées elles-mêmes en divers rameaux, savoir : 1^o la branche mère, en Gascogne, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, par quinze degrés de filiation, sur chacun desquels la famille peut produire une série d'actes de l'état civil & de titres originaux; 2^o la branche de Champagne & de Brie, fortie au cinquième degré de la précédente, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1669 par M. de Caumartin, Intendant de Champagne; 3^o la branche de Saintonge, issue de la seconde, & maintenue dans sa noblesse, le 14 Juillet 1667, par M. d'Agueffeu, Intendant de Saintonge & de Limousin, & le 26 Mars 1700 par l'Intendant de la Cour de Beauval. On ignore sa destinée.

BRANCHE AINÉE.

PREMIER DEGRÉ.

Messire JEHAN de Hérifson ou d'Irison, 1^{er} du nom, Chevalier, Seigneur de Hérifson (c). Il assiste en 1407 au contrat de mariage de son fils Messire Pierre de Hérifson,

(a) Une généalogie détaillée de la famille d'Hérifson se trouve dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, t. XIV.

(b) Original signé & scellé.

(c) La branche aînée porte aujourd'hui le nom D'HÉRISSON; la branche cadette, celui D'IRISSON.

qui fuit, Chevalier, Chambellan du Roi, & de Noble Damoiselle Bernarde DE PINS.

II. DEGRÉ.

PIERRE de Hérifson ou d'Irissou, 1^{er} du nom, Seigneur de Hérifson, Chevalier, Chambellan du Roi (a), époufa, par contrat du 25 Janvier 1407, Noble Damoiselle Bernarde DE PINS. Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

JEAN II de Hérifson, Seigneur de Hérifson, Écuyer-tranchant de Monfeigneur le Duc de Guyenne (b), & Confeiller en la Cour du Parlement de Touloufe vers 1459 (c), époufa, par contrat du 15 Octobre 1438, Guillemette DE CAMBIS, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

PIERRE II de Hérifson, Écuyer d'écurie du Roi Louis XI (d), époufa Antonia DE CAYSSAC. Il fit fon testament le dernier d'Octobre 1512 & ne vivait plus en 1535. De fon mariage il eut deux enfans :

1. JEAN, qui continua la branche ainée & dont l'article fuit.
2. NICOLAS, qui a formé la branche de Champagne, qu'on croit éteinte (e).

V. DEGRÉ.

JEAN III d'Irissou, Écuyer, Seigneur de Hérifson. Il obtint la main-levée de la faïffe de fon fief des Commiffaires fur le fait des francs-fiefs en la fénéchauffée de Touloufe, à la fuite d'une requête qu'il leur présenta le 29 Août 1570, & où il rappelle fon père & fon aïeul. Il avait époufé, le 6 Janvier 1535, Noble Damoiselle Bertrande DE JOSSE, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

Noël-François d'Irissou, Écuyer, Seigneur d'Hérifson, qui époufa, par contrat du 8 Avril 1564, Louife DE GUILLERMIN. De ce mariage naquit :

VII. DEGRÉ.

PIERRE-FRANÇOIS-JEAN de Hérifson, Seigneur de Hérifson, qui époufa : 1^o Catherine D'ARROS; 2^o Marguerite D'IZARN, de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS d'Irissou, Écuyer, Seigneur de Hérifson, qualifié Capitaine dans l'acte de mariage qu'il contracta, le 12 Avril 1643, avec Damoiselle Marie COMPÈRE DE LA FONTAINE. Ils eurent plusieurs enfans, entre autres :

(a) Quittance de 500 livres tournois, du 2 Octobre 1421. Original en parchemin.

(b) Quittance de fes gages, du 6 Mai 1472.

(c) Quittance de 1475. Original en parchemin.

(d) Quittance du 14 Février 1476 & du 7 Février 1479.

(e) Cette branche, pour fe distinguer de fon ainée, adopta pour fes armoiries le chef des armes de fa maifon : d'Azur à trois Roses d'Argent, & deux Hérifsons pour fupports.

IX. DEGRÉ.

JEAN-BARTHÉLEMY d'Irissou, Écuyer, Seigneur d'Hérissou, époufa, par contrat du 1^{er} Janvier 1672, Marie THOULOZE. Il est qualifié Capitaine dans un acte du 8 Juin 1689; il fit son testament le 21 Décembre 1683 & laiffa pour fils :

X. DEGRÉ.

JEAN IV d'Irissou, Écuyer, Seigneur d'Hérissou, qui époufa, par contrat du 15 Février 1708, Marie MARCASSUS, & mourut le 2 Mars 1771, laiffant deux fils :

1. ANTOINE, qui fuit.
2. GUILLAUME d'Irissou, auteur du rameau rapporté ci-après.

XI. DEGRÉ.

ANTOINE d'Irissou, né le 26 Juillet 1712, Écuyer, Seigneur d'Hérissou, qui époufa, le 20 Octobre 1740, Thérèse THÉRON, & mourut le 23 Mai 1763, laiffant deux fils :

1. JEAN-FRANÇOIS-LUC, qui fuit.
2. SIMÉON-PIERRE d'Hérissou, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, en Octobre 1791.

XII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS-LUC d'Irissou d'Hérissou, Chevalier, né le 21 Juillet 1743, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président de la Chambre des comptes de Bourgogne par Lettres patentes du 13 Février 1777, Commissaire extraordinaire du Roi en 1791 pour pacifier les troubles de Saint-Domingue. En vertu d'une ordonnance de l'Intendant en Navarre, Béarn & la généralité d'Auch, du 26 Septembre 1781, les paroiffes de Cox & de Puiffegur affemblées en corps de communauté, ont attesté, par deux délibérations du 4 Novembre fuivant, l'antique poffeffion du fief d'Hérissou par la famille d'Hérissou, feule de ce nom. Cette déclaration fut fuivie d'un acte de notoriété de trente Gentilshommes de la province de Gascogne, du mois de Mai 1784. Ces trois actes furent enregiftrés à Toulouse le 21 Mai 1808, fol. 117, café 4. Le Président d'Irissou avait époufé, le 18 Avril 1784, de l'agrément du Roi, de la Reine, des Princes & Princesses du fang, qui tous ont figné au contrat (a), haute & puiffante Demoifelle Suzanne-Joféphine DE POLASTRON LA HILLIÈRE, de laquelle il eut :

1. HENRI-FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.
2. GILBERT-FRANÇOIS-GABRIEL d'Hérissou, Chef d'escadrons, Maréchal des logis aux Gardes du corps du Roi, compagnie Gramont, Chevalier de Malte en 1791, mort fans laiffier de pofférité.
3. CASIMIR-PIERRE-ADRIEN d'Hérissou, Capitaine de dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort fans laiffier de pofférité.
4. MICHEL-ÉDOUARD-RENÉ d'Irissou, Chevalier de Malte en 1787, mort en 1788.
5. MARIE-ANNE-ADÉLAÏDE d'Hérissou, mariée au Baron d'ISARNY DE GARGAS.

XIII. DEGRÉ.

HENRI-FRANÇOIS-JOSEPH d'Hérissou, né à Paris le 26 Mars 1785, mort en 1858; fit avec fes deux frères, en 1798, des preuves de nobliffé devant Manuel-Perez d'Avila, Juge d'armes du Roi d'Espagne, Ferdinand VI, pour leur admission au

(a) Original déposé dans l'étude de M^{re} Delapalme, Notaire, 8, rue Auber, à Paris.

régiment des gardes wallonnes, & fut Capitaine de cavalerie. Il avait époufé en 1810 Demoifelle Alexandrine-Philippine-Rofe-Hélène DE Tournon-Simiane, fille du Comte Alexandre-François-Xavier de Tournon-Simiane & de Geneviève de Seytres de Caumont. De cette union :

1. FRANÇOIS-ALFRED-HIPPOLYTE, Confeiller de préfecture.
2. PHILIPPE d'Hériffon, Lieutenant de cuiraffiers, marié, le 16 Février 1851, à Mademoifelle Agathe COGNET DE LA ROUE, dont :
 - I. MAURICE d'Hériffon, né en 1852.
 - II. PHILIPPINE d'Hériffon, née en 1854.
3. PAUL-CAMILLE d'Hériffon, mort jeune.
4. EDMOND-FRANÇOIS DE PAULE d'Hériffon, ancien Officier de marine.
5. LOUISE-ROSINE d'Hériffon, mariée, le 1^{er} Juillet 1840, au Comte DE GIDROL.
6. PHILIPPINE-CHARLOTTE-HÉLÈNE-ÉLÉONORE d'Hériffon, Religieufe du Sacré-Cœur.
7. GENEVIÈVE-CHARLOTTE-JOSÉPHINE-HORTENSE d'Hériffon, mariée en 1858 à M. DE SAINT-ROMAIN.
8. MARIE-ALEXANDRINE-LUCIE d'Hériffon, mariée en 1847 à M. DE MISSOLZ.
9. JULIE-CAMILLE-ADÈLE-MATHILDE d'Hériffon, morte jeune.



SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME d'Iriffon, Écuyer, né & baptifé à Cox le 27 Juillet 1715, mort le 2 Décembre 1777, époufa en 1755 Marguerite FRENAL D'ESPINASSE; il eut pour fils :

XII. DEGRÉ.

JEAN d'Iriffon, Écuyer, né à Espinasse le 14 Juin 1760, mort à Paris en 1823. Il avait époufé Jeanne-Marie BOURGUIGNON, morte à Paris en 1855. De ce mariage font nés trois enfants, dont un fils.

XIII. DEGRÉ.

AUGUSTIN-GUILLAUME d'Iriffon, né le 5 Mai 1790, décédé à Bellevue (Seine) le 9 Août 1849. Il avait époufé, le 14 Octobre 1834, Dorothee-Julie-Ernestine MAURICE-ALLARD. De ce mariage font nés :

XIV. DEGRÉ.

1. JEAN-AUGUSTE-GEORGES d'Iriffon, né à Paris le 23 Mars 1837, Secrétaire d'ambassade.
2. MAURICE d'Iriffon, Comte romain, né à Paris le 25 Septembre 1839.
3. MARIE-ALEXANDRINE-ALICE d'Iriffon, née à Paris le 24 Janvier 1836, morte dans cette ville le 1^{er} Juin 1865, mariée à Onésime LIGIER-JUILLET DE SAINT-PIERRE.

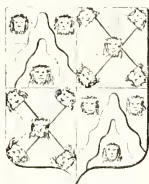


DE JACOB DE LA COTTIÈRE,

Anciens Seigneurs de la Cottière, du Chastelard, de Pennesfuy, de Bezeneins, du Chappuis, de Charéziat, &c. (a).

Famille originaire de l'ancienne principauté de Dombes.

EN BRESSE.



Écartelé : aux 1 & 4 d'Azur au Chevron ondé d'Argent, accompagné de trois Têtes de Léopard d'Or, languées de Gueules, qui est DE JACOB; aux 2 & 3 de Gueules au Sautoir d'Or, engoulé de quatre Têtes de Léopard, mouvantes des angles, chargé en cœur d'une autre Tête de Léopard du champ, qui est DE GUICHENON. DEVISE : Soing & Vaileur.

ANTOINE Jacob, Seigneur de la Cottière (b), vivait noblement & fut pourvu de la charge de Capitaine-Châtelain du Chastelard en Dombes par Henri II, Roi de France, le 26 Février 1557 (c). Son fils lui succéda.

Les de Jacob de la Cottière continuent à remplir la charge de Capitaines-Châtelains du Chastelard & de Lieutenants du Roi à Châtillon en Dombes jusqu'en 1646. Le 29 Avril 1679, JEAN-JOSEPH de Jacob, Capitaine au régiment de Piémont, épouse ANTOINETTE DE GUICHENON, Dame de Pennesfuy, fille & héritière de Samuel DE GUICHENON, Historiographe de France & de Savoie, Comte palatin du Saint-Empire, Chevalier des Saints Maurice & Lazare, &c. A partir de cette époque, la maison de Jacob écartèle des armoiries de Guichenon (d).

Les membres de cette maison ont toujours siégé aux Assemblées du corps de la Noblesse de Bresse, depuis 1612.

PREMIER DEGRÉ.

ANTOINE Jacob, Seigneur de la Cottière, Capitaine-Châtelain du Chastelard en Dombes en 1557, épousa ANTOINETTE PICCAVIER, dont un fils qui suit.

(a) Guichenon, *Histoire de Bresse*. — Archives de la famille.

(b) Cette terre, est située dans la commune de la Chapelle du Chastelard, près Châtillon-les-Dombes. Pierre de Bourbon, Souverain de Dombes, la rendit allodiale, par acte du 21 Mai 1481 & la maison de Saint-Trivier l'a toujours possédée jusqu'à Jean de Saint-Trivier qui la vendit en cette qualité à Antoine de Jacob, dont la postérité en jouissait encore en 1789. Jean de Jacob prêta foi & hommage pour la seigneurie de la Cottière le 16 Juillet 1575. Reprise du fief du 4 Juin 1602 pour ladite seigneurie, par Nobles Scipion & Guillaume de Jacob, & les 30 Décembre 1677 & 29 Juin 1679, reprise du même fief par Dame Claudine de Rollillon, veuve de Philippe de Jacob, Seigneur de la Cottière, en qualité de tutrice & de mère de leurs enfants. (Archives de la famille. — Guichenon, *Histoire de Dombes*. — Jules Baux, *Bresse & Dombes*.)

(c) Original en parchemin.

(d) Brevet d'armoiries (original en parchemin) & inscription à l'Armorial général de France, signé Ch. d'Hozier, du 23 Mars 1698. Registre : *Bourgogne* à Jean-Joseph de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière en Dombes & de Pennesfuy en Bresse. — Autre inscription au même Registre, au nom de *Joseph* de Jacob, Prêtre, Bachelier en théologie & Curé à Paray.

II. DEGRÉ.

JEAN de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière (a), Capitaine-Châtelain de Châtillon en Dombes & du Chastelard (b), fut anobli par Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, le 13 Octobre 1589 (c). Il testa le 25 Octobre 1594. De Louise CHAPÉLIER DE LA MASSONNIÈRE, sa femme, il eut :

1. SCIPION, Écuyer, Capitaine-Châtelain du Chastelard par Lettres de survivance accordées, le 26 Novembre 1588, par François, Duc de Montpensier & confirmées par Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, Souverain de Dombes le 14 Décembre 1595; Gentilhomme servant de ce dernier Prince. Il mourut sans enfants.
2. GUILLAUME, qui fuit.
3. JEAN, Chanoine & Doyen de l'église Saint-Apollinaire à Meximieux.
4. ESTHER, mariée à Philippe ARCHIMBAUT, Avocat en Parlement à Lyon.
5. BÉNIGNE de Jacob, morte fille.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Capitaine-Châtelain du Chastelard par Lettres du 26 Juin 1609, & Lieutenant du Roi à Châtillon les Dombes, marié à Anne de PÉLISSIER, fille d'Amé de PÉLISSIER, Seigneur de Flavignerot & de Clénay, & de Philiberte de SÈVE, fille de Nicolas de SÈVE, Seigneur de Chitlay & de Chamblay, Conseiller du Roi & Président au Parlement de Bourgogne. Il testa le 4 Janvier 1645. De son mariage font issus :

1. PHILIPPE, qui fuit.
- 2 & 3. JEAN & CLAUDE, morts sans postérité.
4. FRANÇOISE, morte avant son père.
5. MADELEINE, Religieuse ursuline à Bellegarde.

IV. DEGRÉ.

PHILIPPE de Jacob, 1^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Bezencins & Chappuis, Lieutenant au régiment de La Motte-Houdancourt & après la mort de son père, Lieutenant du Roi à Châtillon par provision de Sa Majesté Louis XIV, du 18 Avril 1646. Il épousa, en premières noces par contrat du 25 Juin 1644 (d), Claudine de BERGIER de BIARD, fille de feu Benoît de BERGIER, Écuyer, Seigneur de Biard. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 8 Février 1666 (e), rendue par M. Bouchu, Conseiller du Roi, Intendant en Bourgogne & Bretagne, Commissaire député pour la vérification des titres de noblesse. Il eut de ce premier mariage :

- 1, 2 & 3. ANNE, NICOLLE & CLAUDINE, Religieuses à la Visitation S^{te}-Marie de Bourg.

Par contrat du 20 Décembre 1652, il épousa, en secondes noces, Claudine de ROSSILLON, fille de César de ROSSILLON, Écuyer, Seigneur de Langes en Bugey, dont huit enfants :

1. PIERRE, mort sans alliance.
2. JEAN-JOSEPH, qui fuit.

(a) Foi & hommage du 13 Août 1590.

(b) Provisions du 11 Avril 1575, par Louis II de Bourbon, Duc de Montpensier, original en parchemin — Lettres de fidélité du même pour la seigneurie de la Cottière, du 16 Juillet 1575.

(c) Original en parchemin. — (d) & (e) Expédition.

3. JEAN, Écuyer, Seigneur du Chappuis, fôche de la branche des Seigneurs de ce nom, époufa, par contrat du 14 Octobre 1684, Marie-Gafparde THILLION.
4. CLAUDE, Lieutenant au régiment de Picardie.
5. PHILIPPE, II^e du nom, qui fit la branche établie à Pont-de-Vaux. Il époufa Demoifelle Jeanne BERRUYER, de laquelle il eut :
 - I. JEAN-BAPTISTE, mort en 1733 à l'armée d'Italie.
 - II. CLAUDE, Religieux Profès des Jéfuites.
 - III. MARGUERITE, Religieufe aux Dames de la Propagation de la foi à Lyon.
 - IV. BENOÎT-VICTOR, marié en 1745 à Philiberte COMTE DE MESSEY, de laquelle il eut un fils FRANÇOIS-PHILIBERT.
6. FRANÇOIS, mort jeune.
7. PHILIBERTE, Religieufe.
8. MARIE-IRÉNÉE, morte fans alliance.

V. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Lieutenant au régiment de Piémont par brevet du 25 Novembre 1676, puis Capitaine, époufa, par contrat du 29 Avril 1679, Antoinette DE GUICHENON, fille de Samuel DE GUICHENON, Seigneur de Penneffuy & de Dame Claudine POLLIAT. De ce mariage font iflus :

1. JEAN-LOUIS, qui fuit.
2. PHILIBERTE, Religieufe.
3. N. de Jacob, Religieux dominicain.

VI. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière & de Penneffuy, Capitaine au régiment de Marcellly le 27 Octobre 1708, époufa en premières noces, par contrat du 31 Janvier 1711, Françoisse JORDAIN, fille de Pierre JORDAIN, Confeiller du Roi, & de Catherine ANTELME DU VERGER; & en fécondes noces, le 22 Mars 1731, Élifabeth DE RAMBAUD. Du premier lit font iflus :

1. JOSEPH-MARIE, Écuyer Seigneur de Penneffuy, Chevalier de Justice des ordres royaux de N.-D. du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem par diplôme du 15 Juin 1725; mort à Verdun le 13 Juillet 1731 étant au régiment de Verdun.
2. PIERRE-MARIE, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE de Jacob, Écuyer, Chevalier des ordres royaux de N. D. du Mont-Carmel & de S^t-Lazare de Jérufalem par diplôme du 28 Août 1730, Seigneur de la Cottière, de Penneffuy & du Chappuis, Cadet Gentilhomme dans la compagnie de Metz, le 10 Mai 1733; Lieutenant au bataillon de Franche-Comté, & enfuite Lieutenant en fécond au régiment de Bourbonnais (brevet du 8 Avril 1734), Syndic général du corps de la Nobleffe de Brelle, époufa, par contrat du 26 Décembre 1739, Jeanne-Marie-Catherine PERRET, fille de Conftantin PIERRET, Confeiller du Roi, & de Jeanne-Victoire VUILLARD, Dame de Charéziat. De cette union :

1. JEAN-LOUIS-VICTOR, qui fuit.
2. ANTOINE, dont la branche eft rapportée plus bas.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-VICTOR de Jacob de la Cottière, Chevalier, Seigneur du Chappuis,

Lieutenant au régiment Royal-Barrois, Capitaine au régiment de Foix, Chevalier de Saint-Louis, né le 21 Février 1741, épousa, par contrat du 24 Février 1772, Catherine DE WENDEL D'HAYANGE, fille de Charles DE WENDEL, Chevalier, Seigneur d'Hayange. Il se fit délivrer un certificat de noblesse par les Syndics généraux de la Noblesse de Bresse, le 7 Avril 1779. De son mariage il eut :

1. PIERRE-VICTOR, qui suit.
- 2 & 3. ANNE-MARGUERITE & CATHERINE.

IX. DEGRÉ.

PIERRE-VICTOR de Jacob de la Cottière, Officier aux huffards de Rohan, Chevalier de Saint-Louis le 29 Janvier 1817, épousa en 1814 Catherine GERL, dont :

1. ANTOINE-VICTOR, qui suit.
2. ANNETTE, Religieuse de S^{te}-Chrétienne de Metz.
3. JOSÉPHINE, Religieuse de la Visitation de Metz.
4. VICTORINE, mariée à M. A. LANG, Ingénieur civil des mines, Chevalier de la Légion d'honneur.

X. DEGRÉ.

ANTOINE-VICTOR de Jacob de la Cottière, Lieutenant-Colonel au 16^e de ligne, Officier de la Légion d'honneur le 25 Avril 1865, décoré de la médaille de la valeur militaire de Sardaigne, a épousé, le 28 Octobre 1849, Éliça LE CAMPION, dont :

1. EDMOND-MARIE-PIERRE-ADRIEN-ALBERT, né le 7 Décembre 1850.
- 2 & 3. BERTHE & JEANNE.



BRANCHE CADETTE.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE de Jacob de la Cottière, Écuyer, Seigneur de Charéziat, Capitaine au régiment de Foix, Chevalier de Saint-Louis, né le 9 Juin 1749, assista le 23 Mars 1789 à l'assemblée des Gentilshommes du bailliage de Bresse. Il avait épousé, le 17 Janvier 1780, Jeanne-Marie PERRET DE CHARÉZIAT, fille de Louis-Joseph-Ignace PERRET, Seigneur de Charéziat, dont il eut :

1. AGRICOLE-CATHERINE-VICTOR, qui suit.
2. HIPPOLYTE, sans descendance mâle.
3. CÉSAR, sans postérité.

IX. DEGRÉ.

AGRICOLE-CATHERIN-VICTOR de Jacob de la Cottière, né le 19 Juillet 1786, marié le 14 Juin 1826, à Jeanne-Antoinette DE PULLIGNIEU, dont :

JEAN-ÉTIENNE-EUGÈNE, qui suit.

X. DEGRÉ.

JEAN-ÉTIENNE-EUGÈNE de Jacob de la Cottière, Littérateur, né le 12 Janvier 1828, marié le 24 Janvier 1853, à Éliça TURIN-CHALANDON, décédée le 11 janvier 1854; puis, en secondes noces, le 8 Juin 1857, à Sophie NOUVELLET. Sans enfants jusqu'à ce jour.



JACOBÉ,

Anciens Seigneurs de Luxémont, Goncourt, Frémont, Ablancourt, Nauvois, Bois-du-Seigneur, Grand-Clos, les Marquets, Pringy, Soulanges, les Mazelins, &c.

EN CHAMPAGNE ET EN LANGUEDOC.



D'Azur à un Fer de moulin d'Argent, accolé & soutenu de deux Épis d'Or, les tiges passées en fautoir vers la pointe (a).

La famille de Jacobé, l'une des plus anciennes de la province de Champagne, est originaire de Vitry-en-Perthois. Le fameux incendie de cette ville par l'Empereur Charles-Quint, en 1544, ayant détruit ses archives, ne lui permit d'établir sa généalogie, sur preuves écrites, qu'à partir de GILLES Jacobé, Écuyer, Archer de la compagnie du Roi, qui vivait au XV^e siècle.

La descendance de GILLES Jacobé, II^e du nom, qui remplit de tout temps à Vitry des charges dans les ordres judiciaire & administratif, a fourni plusieurs Maires à cette ville, deux Présidents de la Cour souveraine de Commercy, & dans l'armée de nombreux Chevaliers de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, dont l'un, Jacobé, Seigneur de Frémont, Capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, fut tué pour le service du Roi en 1747 au siège de Berg-op-Zoom. Elle était représentée en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse du bailliage de Vitry-le-François par :

1. AUGUSTIN-JEAN-BAPTISTE Jacobé de Trigny, Écuyer, alors Officier d'infanterie, devenu depuis cette époque Général de brigade & l'un des Commandeurs de la Légion d'honneur.

2. FRANÇOIS-GILLES Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Arambécourt.

3. ANTOINE-POLYCARPE Jacobé des Clozets, Écuyer, Officier au régiment de Beauvaisis.

L'un des membres de cette famille, littérateur savant & diplomate habile, connu sous le nom de Frémont d'Ablancourt, après avoir servi dans l'armée de Turénne, qui l'honorait d'une estime toute particulière, devint Maître d'hôtel du Roi Louis XIV, & représenta ce Monarque auprès de diverses Cours souveraines, entre autres auprès de celle de Portugal, durant l'expédition du Maréchal de Schomberg.

JEAN Jacobé, Écuyer, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, & JÉRÉMIE, son frère, Lieutenant d'une compagnie au régiment de Fabert, Sieurs de Frémont & d'Ablancourt, n'ayant pu établir par preuves écrites, à cause des désastres de l'incendie de Vitry, qu'à partir de GILLES Jacobé, devant la Commission instituée à

(a) Une branche de cette famille portait : d'Or au Fer de moulin de Gueules ; & une autre branche cadette ajouta en chef un Lambel de trois pendans d'Or.

cet effet, furent maintenus dans leurs prérogatives nobiliaires comme issus d'une noble race, par arrêt du Conseil d'État du Roi, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le lundi 18 Juin 1668.

Plus tard, GILLES Jacobé, V^e du nom, Seigneur de Vienne, &c., MARC-HENRI & LOUIS Jacobé de Naurois & d'Ablancourt, originaires également de la Champagne, obtinrent une attestation de noblesse de race de Messire Anne de Joyeuse, Comte de Grandpré, Lieutenant général des provinces de Champagne & de Brie, qui certifie en outre qu'ils sont petits-neveux de JEAN & JÉRÉMIE, les maintenus de 1668. Ce document est daté de Paris le 15 du mois de Juin 1728.

Le 26 Mai 1679, HENRI Jacobé, Seigneur de Naurois, Luxémont & Goncourt, Officier de la maison de Monseigneur le Prince de Condé, rendit hommage à Louis-Joseph, Duc de Vendôme, de Beaufort, d'Étampes, de Mercœur, de Ponthieu, &c., Baron de Larzicourt, pour la seigneurie de Naurois qui relevait de ladite baronnie.

Le 1^{er} Décembre 1699, LOUIS Jacobé, Seigneur de Naurois, héritier de feu JÉRÉMIE Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Ablancourt, rendit hommage au Roi pour la terre seigneuriale d'Ablancourt, mouvant de Sa Majesté, à cause de son château de Vitry, & des fiefs nobles appelés le Bois-du-Seigneur & le Grand-Clos.

Une troisième confirmation de noblesse de race eut lieu, par arrêt du Conseil d'État du Roi, rendu à Versailles le 7 Avril 1778, en faveur de Messire CLAUDE-LOUIS Jacobé de Naurois, Écuyer. Le même fut convoqué à l'Assemblée générale de la Noblesse, tenue à Senlis le 11 Mars 1789, sous la qualification de Seigneur des Marquets à Villers-Saint-Paul. Son fils GÉRARD-MARIE Jacobé de Naurois, Ingénieur des mines, se fixa en Languedoc vers 1797 où il épousa Demoiselle Marie-Gabrielle-ROSE DE SOLAGES. Il est auteur de la branche résidant actuellement à Toulouse.

Les trois premiers degrés de la généalogie de cette famille sont compris dans l'arrêt de maintenue de noblesse de race, obtenu par JEAN & JÉRÉMIE Jacobé, Sieurs de Frémont & d'Ablancourt, le 18 Juin 1668.

PREMIER DEGRÉ.

GILLES Jacobé, Écuyer, Garde du corps, autrement Archer de la compagnie du Roi, vivant au XV^e siècle, épousa Demoiselle Élisabeth DE MAROLLES, dont il eut :

1. GILLES, II^e du nom, Écuyer, auteur des branches de Pringi, de Soulanges, des Mazelins, de Trigny, &c.
2. NICOLAS, qui suit.

II. DEGRÉ.

NICOLAS Jacobé, Écuyer, seul Élu pour le Roi en l'élection de Vitry-le-François, avait épousé Nicolle MAUCLERC. Il fut l'auteur des branches dites de Frémont, d'Ablancourt, de Naurois, &c. De son mariage il eut :

III. DEGRÉ.

JEAN Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, Licencié en lois & Avocat en Parlement, épousa, le 24 Juin 1573, à Vitry, Suzanne VARNIER. Il mourut le 14 Avril 1606, fort aimé, fort estimé & universellement regretté, laissant pour enfants :

1. LOUIS Jacobé, qui suit.
2. JEAN Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont & d'Ablancourt, Cornette de la compagnie du Sieur de Corberon l'an 1614, Lieutenant dans le régiment de Champagne en 1618, Capitaine au régiment d'Andelot en 1625, Maître par-

ticulier des Eaux & Forêts au bailliage de Vitry-le-François en 1626; marié, le 4 Juin 1618, à Demoiselle Marie PERROT, sœur du célèbre Perrot d'Abblancourt. Elle le rendit père de :

I. JEAN Jacobé, Écuyer, Seigneur de Frémont & d'Abblancourt, né à Vitry-le-François le 5 Septembre 1621, attaché en 1641 & 1642 à la compagnie colonelle du régiment infanterie-française du Comte de Coligny, entretenu pour le service des Pays-Bas; Cornette au régiment de Duras, armée d'Allemagne, en Mai 1646, puis Lieutenant de la mestre de camp du régiment de Fabert; nommé plus tard par le Roi Cornette de la compagnie de cheval-légers du Sieur de Gournay, & enfin honoré par le Maréchal de Turenne d'un certificat des services par lui rendus dans les armées de Sa Majesté.

Revêtu, le 15 Janvier 1650, de la charge de Maître d'hôtel ordinaire du Roi, il fut ensuite employé pour son service à diverses missions diplomatiques, particulièrement en 1663, sous le titre d'*Envoyé de Sa Majesté très-chrétienne Louis XIV en Portugal*, pays dont il a écrit l'histoire depuis le traité des Pyrénées, de 1659 jusqu'à l'année 1668, dans ses *Mémoires*, imprimés en 1701. A la révocation de l'Édit de Nantes, il se réfugia pour cause de religion en Hollande, à la Haye, où il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Il fit son testament le 12 Août 1693 & mourut la même année, sans avoir été marié. Il avait été maintenu dans sa noblesse de race par arrêt du Conseil du 18 Juin 1668, avec son frère Jérémie.

II. JÉRÉMIE Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Abblancourt, né à Vitry-le-François le 28 Mai 1629, Lieutenant d'une compagnie au régiment de Fabert, & en 1674, Maréchal des logis de la compagnie des Gentilshommes de l'arrière-ban du bailliage de Vitry; épousa, le 23 Septembre 1660, Demoiselle Sarah DE GOULON, & mourut, sans postérité, au mois de Mai 1698.

III. PIERRE Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, né le 22 Mai 1626, mort jeune & garçon, après avoir servi, comme ses frères, notamment en 1647 & 1648 dans l'armée d'Allemagne.

IV. MARIE Jacobé, mariée, le 5 Février 1642, à Christophe BOUCHERAT, Écuyer, Seigneur d'Athie, de la même famille que le Chancelier de ce nom; morte sans enfants.

IV. DEGRÉ.

LOUIS Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, Maître particulier des Eaux & Forêts au bailliage de Vitry-le-François, épousa en 1609 Suzanne ROUSSEL, fille de Paul ROUSSEL, Seigneur des Landres, & de Claude GUILLEMIN, laquelle descendait de Jean de Vouthon, oncle maternel de Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*; de ce mariage il eut :

1. LOUIS, né le 31 Août 1620, mort sans avoir été marié.
2. PIERRE, né le 31 Mars 1625, mort jeune.
3. HENRI Jacobé de Naurois, qui fuit.
4. JEAN Jacobé, Écuyer, Avocat en Parlement, né à Vitry le 8 Janvier 1618, marié à Demoiselle Judith VARNIER, dont :
SUZANNE Jacobé, qui épousa Jean DOMINÉ.
5. JEANNE Jacobé, née le 13 Février 1615, mariée, à Vitry-le-François, le 26 Janvier 1640, à Jacques VARNIER, dont une fille.

V. DEGRÉ.

HENRI Jacobé, Seigneur de Naurois, de Luxémont & de Goncourt, Écuyer, Avocat en Parlement & Officier de la maison du grand Condé, né à Vitry-le-François le 2 Janvier 1623, mort en 1685, avait époufé, le 20 Septembre 1648, Jeanne MAUCLERC, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

LOUIS Jacobé, Seigneur de Naurois & Goncourt, Écuyer, Avocat en Parlement & Président des Tréforiers de France à Châlons en 1711, né à Vitry-le-François le 16 Février 1656, mort à Paris le 23 Mai 1723. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes il émigra avec sa famille en Hollande, d'où il rentra en France quelques années plus tard, après avoir abjuré le protestantisme. Il rendit hommage au Roi, le 1^{er} Décembre 1699, pour les fiefs nobles à lui échus en ligne collatérale, par le décès de JÉRÉMIE Jacobé d'Ablancourt, Écuyer, l'un des maintenus. Il avait époufé, le 14 Janvier 1685, Jeanne MAUCLERC, qui lui donna :

1. MARC-HENRI Jacobé de Naurois, Écuyer, né le 27 Septembre 1691 à Amsterdam, Président-Tréforier de France à Paris, mort célibataire.
2. LOUIS Jacobé de Naurois d'Ablancourt, qui fuit.
3. JEANNE, mariée, à Paris, le 29 Septembre 1703, à Messire Benoit-Pierre MOREL, Vicomte de Vindé, Président à la Cour des aides de Paris.
4. MARGUERITE, qui époufa François JACOBÉ DE COUVROT.
5. SUZANNE, mariée à Louis-François DE VILLIERS, Écuyer, Capitaine au régiment de Louvigny & Chevalier de Saint-Louis.
6. MARIE, qui époufa Claude-François-de-Paule DU BOIS.

VII. DEGRÉ.

LOUIS Jacobé, Écuyer, Seigneur de Naurois, Ablancourt, Goncourt & autres lieux, né à Amsterdam, où la famille s'était réfugiée pour cause de religion, le 28 Octobre 1696, nommé Lieutenant au régiment de Meuse le 20 Août 1721 ; puis, en 1726, Capitaine au même régiment ; & enfin, en 1733, Officier de la maison de Monseigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du sang. Il époufa, à Saint-Dizier, par contrat du 29 Février 1726, Demoiselle Louise-Dorothée COLLIN DE MORAMBERT, petite-fille de JEAN RACINE. Elle le rendit père de :

1. LOUIS-MARC, né à Paris le 21 Mars 1727, mort en Juillet suivant.
2. LOUIS, né le 18 Octobre 1738, mort à Langres le 17 Janvier 1740.
3. CLAUDE-LOUIS, qui fuit.
4. LOUISE-SUZANNE, née à Naurois le 6 Juin 1728, mariée à François-Remy GILLET, en la ville de Langres, où elle décéda le 11 Avril 1785.
5. MARIE-FRANÇOISE-DOROTHÉE, née à Naurois le 19 Août 1730, morte célibataire à Langres le 4 Septembre 1809.
6. ANGÉLIQUE, née à Naurois le 2 Avril 1732, morte jeune.
7. MARIE-FRANÇOISE-JULIE, née à Naurois le 15 Octobre 1733, morte célibataire à Langres le 7 Janvier 1788.
8. MARGUERITE, née à Naurois le 30 Décembre 1734, morte le 17 Janvier suivant.
9. ANTOINETTE-AGATHE, née à Naurois le 25 Janvier 1736, morte à Châlons-sur-Marne le 19 Octobre 1749.
10. FRANÇOISE-ANGÉLIQUE, née le 22 Avril 1737, mariée à Joseph-Pierre-Salomon GRAVET D'HUISSEAU, Tréforier de France à Sully, où elle est morte.

VIII. DEGRÉ.

CLAUDE-LOUIS Jacobé de Naurois, Écuyer, né à Langres le 6 Juin 1741, décédé à Paris le 10 Novembre 1819, Directeur pendant plus de cinquante ans, puis Administrateur de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, réunit à fauver ce grand établissement de la ruine par sa fermeté à contenir les ouvriers dans les temps les plus orageux de la Révolution, conduite dont il fut félicité par Napoléon devenu chef du gouvernement (a). Il avait épousé, par contrat passé à Paris le 21 Février 1772, Demoiselle Catherine-Rosalie GUÉRIN DE LA MARRE, dont il eut :

1. GÉRARD-MARIE, qui suit.
2. EDMÉ-LOUIS, né à Paris le 30 Juin 1776, mort le 28 Octobre suivant.
3. LOUIS, né à Paris le 20 Novembre 1777, mort le 5 Juillet 1783.

IX. DEGRÉ.

GÉRARD-MARIE Jacobé de Naurois, né le 10 Mai 1773 à Paris où il décéda le 1^{er} Juin 1824, eut pour marraine sa grand'tante Marie Puelle, veuve de Louis Racine; Officier d'artillerie, puis Ingénieur des Mines & en 1815 Chef de la légion de la garde nationale du canton de Villemur (Haute-Garonne); il épousa, à Blaye (Tarn), le 26 Février 1797, Demoiselle Marie-Gabrielle-Rose DE SOLAGES (b), dont :

1. ÉDOUARD-GABRIEL, né à Blaye (Tarn) le 23 Février 1799, Lieutenant au 5^e de ligne le 11 Septembre 1816, démissionnaire en 1824.

2. AUGUSTE-LOUIS, qui suit.

3. GABRIEL-PAULIN, né à Blaye le 2 Janvier 1805, Garde du corps du Roi, démissionnaire en 1830, aujourd'hui Maire de la ville de La Caune (Tarn), marié, à Touloufe, le 18 Avril 1838, avec Demoiselle Marie-Augustine-Louise DE CLUZEL, dont il a :

I. ANTOINETTE-MARGUERITE-MARIE, mariée en 1866 à Arthur, Vicomte DE FAUTEREAU, Zouave pontifical, blessé à Castelfidardo, Chevalier de Pie IX.

II. JEANNE-MARIE.

III. LUDOVIC-PAULIN.

4. CHARLES-HIPPOLYTE, né à Blaye le 14 Décembre 1807, marié, le 5 Août 1846, à Lupiac (Gers), à Demoiselle Joseph-Pierre-Laurencie DE LA COSTE, petite-fille, par sa mère, de M. le Marquis du Lyon. De cette union :

I. GABRIEL-GÉRARD.

II. JOSÉPHINE-MARIE-ANGÈLE.

5. GABRIEL, né le 22 Octobre 1809 à Villemur (Haute-Garonne), marié, à Paris, le 2 Juillet 1859, avec Demoiselle Blanche-Claire DE GOMBAULT dont :

I. MARIE-VICTORINE.

(a) Il reçut, le 1^{er} Mai 1801, de M. Frochot, Préfet de la Seine, avec M. Bénard, fabricant, successeur de Reveillon & Maire de l'Arrondissement, l'importante mission de résoudre une série de questions tendant à ranimer les manufactures, le commerce & l'industrie de Paris, dont la Révolution avait suspendu toute l'activité. Il avait été nommé, le 19 Septembre 1789, par l'Assemblée générale des volontaires du faubourg Saint-Antoine, Capitaine de la 1^{re} compagnie de la garde nationale du district; — le 11 Octobre 1790, par l'Assemblée primaire, l'un des dix-huit Electeurs de la section des Quinze-vingts, faubourg Saint-Antoine; — le 2 Vendémiaire an IV (Septembre 1795), Electeur de la même section; — en 1800, Membre du Conseil général de la Seine; — le 25 Décembre 1802, Président de l'Assemblée du canton de la huitième municipalité de Paris pendant cinq ans; — le 9 Mars 1803, Président du troisième collège électoral de l'Arrondissement de Paris; — le 28 Juillet 1803, Député de Paris au Corps législatif; — le 26 Octobre 1804, pour assister au couronnement de l'Empereur; — le 11 Novembre 1807, candidat au Corps législatif; — le 17 Juillet 1808, Président pour cinq années à l'Assemblée du canton de la huitième municipalité de Paris; — le 19 Juin 1813, Président pour cinq ans de la même Assemblée; — le 20 Décembre 1814, Chevalier de la Légion d'honneur.

(b) Voir plus loin à l'article DE SOLAGES.

II. BLANCHE-ÉLISABETH-LOUISE.

6. GABRIEL-LOUIS, né à Villemur le 22 Décembre 1815, mort à Toulouse le 13 Février 1853, sans avoir été marié.
7. ÉLISABETH-GABRIELLE-LOUISE, née à Villemur le 14 Janvier 1813, mariée, à Toulouse, le.... Juin 1836, à M. Théophile DE RIVALS-MAZÈRES, dont un fils : ALPHONSE-CHARLES-MARIE, qui a épousé, à Arras, le 4 Septembre 1866, Marie-Céline-Adélaïde-Rosalie GOTTRAN.

X. DEGRÉ.

AUGUSTE-LOUIS Jacobé de Naurois, né à Blaye (Tarn) le 2 Mars 1803, marié, à Toulouse, le 15 Juin 1830, à Demoiselle Marie-Gabrielle DE SOLAGES, sœur consanguine de sa mère. De cette union, contractée avec dispenses de la Cour de Rome, du 30 Mars 1830 & de Sa Majesté par ordonnance royale du 12 Mai suivant :

1. ALBERT-GABRIEL-GÉRARD Jacobé de Naurois, né à Toulouse le 29 Janvier 1833, marié, le 17 Juin 1867, à Clermont-Deffous (Lot-&-Garonne), à Demoiselle Louise-Paule-Marie-Octavie DE SEVIN-LISLE.
2. GABRIELLE-MARIE, née à Blaye (Tarn) le 4 Juillet 1831, mariée, à Toulouse, le 2 Octobre 1855, à M. Louis-Joseph-Marcel DE PUymiROL, Élève de l'École polytechnique, Capitaine d'État-major démissionnaire, fils de M. Joseph-Louis DE PUymiROL, Officier supérieur d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Dame Marie-Caroline-Dominique DE REYNAL-MONTANAT, cousine-germaine de M. le Comte de Montbel, Ministre du Roi Charles X. De cette union sont nées à Toulouse trois filles :

I. CÉCILE-JOSÉPHINE-MARIE.

II. JOSÉPHINE-MARIE-SUZANNE.

III. JOSÉPHINE-MARIE-MARTHE.

3. GABRIELLE-JEANNE Jacobé de Naurois, née le 17 Octobre 1841 à Toulouse où elle s'est mariée, le 30 Mai 1864, à M. Félix-Théodore DE SEVIN (Branche des Barons de Ségougnac), Élève de l'École spéciale militaire & Officier d'infanterie, démissionnaire, dont deux fils : MARIE-AUGUSTE-ÉDOUARD & MARIE-ANATOLE-JEAN, & une fille : MARIA-JOSÉPHINE-MARGUERITE.

ALLIANCES : La famille de Jacobé a eu des alliances distinguées avec les maisons de : DE MAROLLES, MAUCLERC, même famille que celle des Barons de Mauclerc établie en Allemagne depuis la révocation de l'Édit de Nantes; DE BOUCHERAT, PERROT D'ABLANCOURT, MOREL DE VINDÉ, COLLIN DE MORAMBERT, petite-fille du grand RACINE, DE SOLAGES, DE PUymiROL, DE SEVIN, &c.

AUTEURS A CONSULTER : Le généalogiste d'Hozier. — Pierre Bayle, *Dictionnaire historique*. — Moreri, *Dictionnaire historique*. — *Mémoires de Monsieur d'Ablancourt, Envoyé de Sa Majesté Très-Chrétienne en Portugal*. Imp. à Amsterdam, chez Louis de Lorme, en 1701, pages 127 & suivantes. — *Biographie universelle* de Michaud. — Bouillet, *Dictionnaire d'Histoire & de Géographie*, &c. (Voir ces différents Dictionnaires au mot : FRÉMONT) (a). — *Le Nobiliaire Toulousain*, par Alphonse Bremond, 1863, tome II, page 10

(a) Les auteurs de ces Dictionnaires se sont généralement copiés, notamment pour l'article FRÉMONT D'ABLANCOURT (Nicolas de), qui est fautive. Le nom patronymique Jacobé a été omis & son nom de baptême qui est Jean est changé en celui de Nicolas. Ses véritables noms, d'après son acte de baptême, sont : Jean Jacobé, Sieur de Fremont & d'Ablancourt, fils de JEAN Jacobé, Seigneur de Luxémont, Maître des Eaux-&-Forêts au bailliage de Vitry en Champagne, & de Marie PERROT, sœur de NICOLAS PERROT D'ABLANCOURT, le célèbre traducteur. Il n'est pas né à Paris, vers l'an 1625, mais bien à Vitry-le-François, le 5 Septembre 1621.



DE JUILLAC DE VIGNOLES DE PICQUET.

Anciens Seigneurs du fief vicomtal de Juillac, Seigneurs & Barons de Vignoles, Seigneur de Picquet, Barons de Montégut-Savez, &c.

GASCOGNE, LANGUEDOC, PROVENCE.



Écartelé : aux 1^{er} & 4^e, de Gueules au Lion d'Or, armé, lampassé & couronné de Sable, tenant en dextre une Épée en pal d'Or; au Chef d'Or, chargé de trois Croissants de Sable, qui est DE JUILLAC; au 2^e de Sable au Cep de vigne d'Argent, contournant un Échalas de même, qui est DE VIGNOLES; au 3^e d'Argent à trois têtes d'Aigle, arrachées de Gueules, becquées, languées & couronnées de Sable, qui est DE PICQUET; sur le tout, un Heaume de Comte coiffé de la couronne comtale. CIMIER : Le lion de l'Écu tenant en senestre une banderole sur laquelle est écrit : Nunquam impune ! qui est le cri de guerre. DEVISE : Semper audax & fortis.

La maison de Juillac, d'origine chevaleresque, est une des plus anciennes de Gascogne, dont elle est originaire. Sa généalogie a été dressée par d'Hozier à l'occasion des preuves faites devant lui par deux membres de cette famille (a). Toutefois elle n'établit la filiation suivie qu'à partir de JEAN de Juillac, vivant en 1425, tandis que les recherches récentes entreprises par l'Abbé Monlezun, auteur consciencieux d'une histoire de Gascogne, permettent actuellement de la faire remonter à l'an 1055, à l'aide des renseignements puisés dans les chroniques, dans les cartulaires & dans les documents conservés aux archives de la province (b). D'après ses renseignements, cette maison doit son nom patronymique de Juillac au fief du même nom qu'elle reçut d'abord en pleine fuzeraineté au XII^e siècle, ensuite en toute propriété des Comtes de Pardiac, à la fortune desquels elle fut intimement liée. JEAN I^{er}, Seigneur de Juillac, combattit avec Raimond, Comte de Toulouze, au siège de cette ville en 1217, à celui de Montauban & à la défense de Castelnau-dary. Son petit-fils GUILHEM-AMALVIN I^{er} fut investi du droit de propriété du fief de Juillac, érigé ensuite en vicomté en faveur du fils de celui-ci GUILHEM-AMALVIN II. Toutefois le titre de Vicomte n'a pas été porté par ses descendants bien que le fief vicomtal ne sortit de la famille qu'en 1630. Guilhem-Amalvin II eut pour fils JEAN II de Juillac, père lui-même de JEAN (III) de Juillac, qui suit & par lequel d'Hozier commence la filiation non interrompue (c).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN I^{er} (III), Seigneur de Juillac, Homme d'armes en 1425 de la compagnie de Xaintrailles, avait épousé en 1399 Régine d'ANTRAS, dont il eut :

(a) Bibliothèque impériale, Cabinet des titres.

(b) Cette nouvelle filiation se trouve rapportée, d'après le travail de l'Abbé Monlezun, dans l'*Annuaire de la Noblesse*, de M. Borel d'Hauterive, année 1806, p. 175.

(c) Cette filiation a été inférée dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, t. X.

1. ARNAUD-BERNARD, qui fuit.
2. GUILLAUME, non marié.
3. GÉRAUDE, qui épousa Pierre DE PALATS.

II. DEGRÉ.

ARNAUD-BERNARD, Seigneur de Juillac, Capitaine de Saint-Beat en 1423, marié, en Mars 1442, à Catherine DE VIGNOLES, sœur d'Étienne de Vignoles, dit *La Hire*, créé Baron par Charles VII. Celui-ci n'ayant pas de postérité, légua son nom & ses armes à toute la descendance de son beau-frère, par acte de 1442, confirmé en 1447. La seigneurie de Vignoles fut acquise en 1443 par Arnaud-Bernard de Juillac.

III. DEGRÉ.

BERTRAND I^{er} (II), Seigneur de Juillac, Baron de Vignoles, fils unique du précédent, fut Capitaine de Lombez en 1463. Il épousa en 1475 Habéau DE SAINT-LOUP, dont il eut :

1. BERTRAND, qui fuit.
2. BERNARD, non marié.
3. RAYMOND, Chanoine de Lombez, qui testa le 15 Octobre 1551.
4. PIERRE, dont la branche s'éteignit dans la personne de son fils PIERRE, qui ne laissa qu'une fille nommée DENISE, mariée à Jean DE PICQUET.

IV. DEGRÉ.

BERTRAND II (III), Seigneur de Juillac, Baron de Vignoles, Capitaine de Lombez à la mort de son père, avait épousé en 1515 Fleurette DE POLASTRON, dont il eut :

1. ARNAUD-GUILLAUME, marié en troisièmes nocés, en 1553 à Jeanne DE VIMONT-BASSABAT dont il n'eut pas d'enfants & à laquelle il légua la baronnie de Vignoles.
2. JEAN, qui fuit.
3. ANTOINE, non marié.
4. CATHERINE, qui épousa Dominique DE VIEUXFOIN.

V. DEGRÉ.

JEAN II, Seigneur de Juillac, Maréchal des Logis de Monsieur de la Valette, épousa en premières nocés, en 1557, Anne DE DUFUR DE PIBRAC, & en secondes nocés, en 1568, Denise DE PICQUET, sa nièce, fille unique de Noble Jean DE PICQUET, (voir plus haut au III^e degré), lequel fit donation de ses biens, le 9 Mars 1568, au premier mâle, à la charge de porter le nom de Picquet. Il eut de ces deux alliances :

1. ARNAUD-GUILHEM (I^{er} lit), Seigneur de la Couronne & de Tulle dans le Lectourois. Il alla s'établir en Béarn, après son mariage avec Marianne DE BIVÈS, & y fonda la branche aînée de Juillac, aujourd'hui éteinte.
2. DOMINIQUE (II^e lit), qui fuit.
3. JEANNE, femme de Jean GASQUI DE MONTGAILLARD.

VI. DEGRÉ.

DOMINIQUE I^{er}, Seigneur de Juillac (jusqu'en 1630), Baron de Vignoles du chef de sa tante de Vimont, dont il fut l'héritier, & Seigneur de Picquet du chef de sa mère, qui avait mis pour condition expresse du mariage de son fils que le nom & les armes

de Picquet seraient toujours réunis à celles de Juillac. Il avait épousé, par contrat du 6 Janvier 1594, Marie DE COCY-MANGON DE PORDÉAC, qui lui donna six garçons & six filles. Il décéda en 1637.

1 & 2. JEAN, né en 1592, & autre JEAN, né en 1597.

3 & 4. PIERRE & DOMINIQUE, tués, ainsi que les deux précédents, à côté de leur père au siège de la Rochelle.

5. ABRAHAM, qui fuit.

6. BERTRAND III, tué au siège de Montauban.

7. JEANNE, mariée à Pierre d'OLIVIER, Conseiller du Roi.

8. CATHERINE, mariée à Jacques-Louis, Seigneur de BEAUPUY.

9. MARGUERITE, mariée à Dominique DE COURTADE.

10. BERTRANDE, mariée à Jean DE CAUMARTIN, Seigneur de Sarrans.

11. LOUISE, mariée à Pierre DE GASTON, Seigneur de Lathomes.

12. MARIE, non mariée.

Dominique vendit en 1630 sa seigneurie de Juillac pour doter ses filles.

VII. DEGRÉ.

ABRAHAM, né en 1602, après avoir servi avec son père & ses frères dans les guerres du Roi Louis XIII, épousa, par contrat du 23 Juillet 1628, passé devant Louis Barra, Notaire royal, Anne du BARRY, fille de Noble Daniel du BARRY. Il décéda en 1669. De son mariage il eut :

1. PIERRE-DANIEL, Chanoine de Lombez.

2. DOMINIQUE, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

DOMINIQUE III, né en 1634, après la campagne de Hollande & de Franche-Comté, épousa, par contrat passé le 28 Décembre 1673, devant Jean de la Porte, Notaire royal de la ville de Gimont, Anne DE LAMEZAN, fille de Noble François DE LAMEZAN, & de Demoiselle Marie DE FLURIAN.

Il fut déchargé, ainsi que son frère Daniel, du droit de franc fief, en qualité de Noble, par jugement de maintenue délivré le 30 Avril 1700 (a), par M. Legendre de Lormoy, Intendant de Guyenne, & mourut en 1703, laissant de son mariage :

1. FRANÇOIS, qui fuit.

2. MARCEL, Chanoine de Lombez & Religieux à l'abbaye de la Garde-Dieu.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS I^{er} de Juillac, Seigneur Baron de Vignoles, Seigneur de Picquet, né en 1676, épousa, par contrat du 22 Mai 1700, Marguerite DE GATIGNOL, fille de Noble Jean-Baptiste DE GATIGNOL, Conseiller au Parlement, & de Demoiselle Catherine d'ASTUGUES. Il vendit son fief de Vignoles, & décéda en 1765, ne laissant qu'un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

COME I^{er} de Juillac, Baron de Vignoles jusqu'en 1748, Seigneur de Picquet, Baron de Montégut-Savez, de Sauvimont & de Sainte-Loubes, né en 1707, Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Cravates, cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de Saint-Lazare & du Mont-Carmel, fit ses preuves pour ces différents

(a) Expédition sur papier. Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.

ordres, en Mars 1769, devant d'Hozier (Cab. des Titres). Il prit part aux batailles de Rocou, de Fontenoy, de Lawfeld. Ayant eu le bras cassé à cette dernière, il se retira du service & fut créé Premier Gentilhomme de Mademoiselle de Clermont, Princesse du sang, puis Maître d'hôtel de la Reine Marie Leczinska. Ce fut alors qu'il fut créé Comte à brevet le 21 Juillet 1757. Il épousa, par contrat passé le 17 Mai 1758, par-devant Gervais, Conseiller Notaire du Roi, Demoiselle Zélie-Catherine DE MORIN, & décéda en 1769. De son mariage vinrent :

1. FRANÇOIS-MARIE-NICOLAS-COME, qui suit & qui continue la branche aînée.
2. JOSEPH-ANGÉLIQUE, auteur de la seconde branche.
3. FRANÇOIS, non marié.
4. JOSÉPHINE, mariée au Comte de VILLENEUVE-LANRAZOUS.

XI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE-NICOLAS-COME II, né en 1759, Comte de Juillac (a) de Vignoles de Picquet, Seigneur & Baron de Montégut-Savez, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, épousa en 1798 Elisabeth-Amable DE TOUSSAINT-PANAGE. Il décéda en 1847, laissant deux fils :

1. HENRI, qui suit.
2. ELZÉAR, Lieutenant-Colonel de cavalerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, qui de son mariage avec Marie DESCLAUX n'a eu que trois filles. Il est décédé en 1870.

XII. DEGRÉ.

HENRI I^{er}, né en 1801, Comte de Juillac de Vignoles de Picquet, Colonel de cavalerie, Commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1831 à Victoire GOUJON, mort en Avril 1866, laissant :

1. COME, qui suit.
2. MARIE, mariée au Baron GAY DE VERNON, Chef d'escadrons de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur.

XIII. DEGRÉ.

COME III, Comte de Juillac, Lieutenant de dragons, né en 1834, chef actuel de la branche aînée.



SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

JOSEPH I^{er} — ANGÉLIQUE, Chevalier, Baron de Montégut-Savez (b), connu sous le nom de Vicomte de Juillac de Vignoles de Picquet, né le 12 Juillet 1764, fit ses

(a) Qualifié ainsi dans les États militaires jusqu'en 1792, pendant qu'il était Capitaine dans Royal-Champagne, cavalerie; — dans le procès-verbal de l'Assemblée des Gentilshommes du comte de Comminges & de Nébouzan, pour l'élection des Députés aux États généraux en 1789, & dans les actes depuis la Restauration jusqu'en 1847, époque de sa mort.

(b) Procès-verbal de l'Assemblée des Gentilshommes en 1789 dans *Les États de Comminges & du Nébouzan assemblés à Muret*, supplément à l'ouvrage : *Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, par P.-F. Fons. Muret, 1852, in-8. La baronnie de Montégut-Savez était à cette époque possédée en indivis par les trois frères.

preuves devant d'Hoziér en 1772 pour être admis au collège royal de La Flèche. Il fut ensuite Officier de cavalerie & épousa en 1795 Joséphine DE BERTRAN DE PALMAROLE DE CATLLA, & est décédé en 1823, laissant :

1. JOSEPH-GUSTAVE, qui suit.
2. ADOLPHE, Chanoine titulaire du diocèse de Toulouse, décédé en 1867.
3. ZÉLIE, mariée à Maximilien DE RIVALS DE LANGLADE.
4. EUPHROSINE, mariée à Charles DE MELIER-LABARTHE.

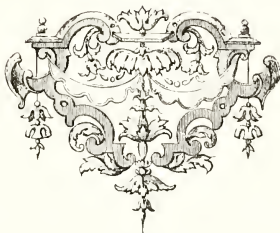
XII. DEGRÉ.

JOSEPH II — GUSTAVE de Juillac de Vignoles de Picquet, porte le titre de Vicomte en souvenir du fief vicomtal de Juillac possédé par ses ancêtres, titre qui n'a été relevé par aucune autre famille; né en 1796, chef actuel de la branche cadette, ancien Capitaine de cavalerie, a fait la campagne d'Espagne en 1823. Il a épousé en 1839 Louise DE LANUSSE-BOULEMONT, dont il a eu :

1. JOSEPH, qui suit.
2. MARIE-GERMAINE, Religieuse aux Dames bénédictines de Toulouse.
3. GENEVIÈVE.

XIII. DEGRÉ.

JOSEPH III, né en 1844, actuellement au service dans l'arme de la cavalerie.



LABBE,

Anciens Seigneurs de Gicourt, de Champgrand, du Parc-Saint-Georges, de Chârannes, de Saint-Loup, Pierrefitte-en-Brie, des Bergeries & partie des fiefs de Merdellon & de Villeperdue (a).

EN BERRY.



D'Argent à trois Fasces de Gueules; au Lion d'Or, armé & lampassé de Gueules, couronné d'Or, brochant sur le tout. SUPPORTS : deux Lions. DEVISE : Constantia duris.

Catherinot, dans son opuscule intitulé *Fori Bituricensis inscriptio*, donne à la famille Labbe pour berceau la ville d'Arras. D'après le même auteur, elle ne ferait venue s'établir dans le Berry qu'au XIII^e siècle, à la fuite de Robert de Courtenay. Elle s'est divisée en plusieurs branches, éteintes aujourd'hui, & dont nous ne donnerons qu'une indication sommaire; la branche aînée ou de Champgrand est la seule qui se soit continuée jusqu'à nos jours. Elle fait l'objet de la présente notice.

La généalogie suivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PHILIPPON Labbe, décédé en 1488, qui eut de sa femme Jeanne COQUERY :

II. DEGRÉ.

JEAN Labbe, marié à Colette BRUNEAU, mort en 1517, laissant :

III. DEGRÉ (b).

PHILIPPE Labbe, Seigneur de Gicourt, mort en 1552, eut de sa femme Catherine BITON :

IV. DEGRÉ.

PHILIPPE Labbe, II^e du nom, Écuyer, Seigneur de Champgrand (c) & du Parc, Conseiller du Roi au bailliage & siège préfidial de Bourges, Échevin de cette ville

(a) Dom Bétencourt, *Noms féodaux*, t. III, p. 17-18.

(b) Les trois premiers degrés de cette notice sont mentionnés par la Thaumassière dans son *Histoire du Berry*, p. 1086, & dans un tableau manuscrit en possession de la famille; les autres degrés sont établis sur pièces authentiques.

(c) Ainsi dénommé dans le contrat de mariage de son fils aîné. — Voir aussi le V^e Reg. de cet Armorial, art. BIGOT, p. 11.

pendant les années 1604 & 1605 (a). Il avait épousé, par contrat de mariage du 27 Mai 1582 (b), Demoiselle Vincente SARRAZIN. Il décéda à Bourges le 19 Mai 1624, après avoir testé le 20 Juin 1618. Ses enfants furent :

1. PHILIPPE, III^e du nom, auteur de la branche de Champgrand, rapportée ci-après.
2. GUILLAUME Labbe, Seigneur des Bergeries, auteur de la branche de ce nom, épousa, par contrat du 26 Décembre 1613, Demoiselle Michelle MACÉ, fille de Noble homme Nicolas MACÉ, Sieur de la Lefure, & de Dame Claude RUELLÉ. Il mourut Capitaine au régiment de Berry, laissant de son mariage plusieurs enfans, entre autres :
 - I. PHILIPPE Labbe, Seigneur de Chavannes, marié avec Jeanne LE LARGE. Il fut la souche de la branche de Chavannes, aujourd'hui éteinte.
 - II. GUILLAUME Labbe, Seigneur de Saint-Loup, qui forma la branche de ce nom, éteinte depuis longtemps.
3. JEAN-JACQUES Labbe, nommé, le 30 Avril 1632, Doyen de la cathédrale de Bourges.
4. NICOLAS Labbe, Écuyer, Seigneur du Parc, successivement Capitaine Enseigne d'une compagnie de gens de pied au régiment de Chappes, Capitaine & Major au régiment de Nerefang, Maréchal de bataille, Aide de camp des armées du Roi, fut tué en 1644 au siège de Tarragone. Il avait épousé Demoiselle Catherine BIGOT (c), de laquelle il eut plusieurs enfans. Il fut l'auteur de la branche du Parc, appelée plus tard de Saint-Georges & qui s'éteignit le 3 Novembre 1838, en la personne de PHILIPPE Labbe, Vicomte de Saint-Georges, ancien Chef de bataillon.
5. ANNE Labbe, mariée, par contrat du 2 Février 1608, à Germain LE LARGE.
6. CATHERINE Labbe, qui épousa Claude TEXIER.
7. MARIE Labbe, Religieuse à Charenton.



BRANCHE DE CHAMPGRAND.

V. DEGRÉ.

PHILIPPE Labbe, III^e du nom, Seigneur de Champgrand & de Beurry, Président en la souveraineté de Boisbelle & Henrichemont, Maire de la ville de Bourges en 1629 & 1630. Il épousa, par contrat du 31 Août 1606 (d), Demoiselle Perpétue LE BÈGUE, fille de Noble homme Claude LE BÈGUE, Sieur de Grofonne & Dournon, & de Dame BARATHON. Elle fut Gouvernante de Louis II de Bourbon, Prince de Condé furnommé *le Grand* (e). Ils eurent de leur union quatre enfans :

(a) Extrait du registre des élections des Maires & Echevins de la ville de Bourges dans lequel il est qualifié *Noble Homme*. — Voir les Lettres patentes du roi Louis XI de Juin 1474, confirmées par ses successeurs ainsi que par l'arrêt du Conseil royal des finances du 7 Mai 1667 qui accorde & maintient la noblesse aux Maires & Echevins de Bourges, ensemble leurs prédécesseurs & descendants. 1^{er} Rég. de cet Armorial, p. 686.)

(b) Grossé en parchemin.

(c) V^e Rég. de cet Armorial, art. BIGOT, p. 11.

(d) Grossé en parchemin.

(e) *Mémoires de M. L. Lenet*, contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 & suivantes: Paris, 1729, 2 vol. in-12.

1. PHILIPPE Labbe, Polygraphe français, né à Bourges le 10 Juillet 1607, entra, à l'âge de seize ans, dans la Société des Jéfuites; professa à Bourges & à Paris les belles-lettres, la théologie morale & la philosophie, & mourut dans cette dernière ville le 25 Mars 1667, laissant de nombreux ouvrages d'érudition (a).
2. HENRI, qui continua la postérité.
3. ANNE Labbe, mariée en premières noces, par contrat du 11 Février 1635, à Guillaume SEURRAT, Vicomte de Liffay; & en secondes noces, par contrat du 20 Janvier 1651, à LOUIS DE FOUCAULT, Trésorier de France à Bourges (b).
4. CATHERINE Labbe, Religieuse Urfuline.

V I. DEGRÉ.

HENRI Labbe, Écuyer, Seigneur de Champgrand, Conseiller au présidial de Bourges, Président de la souveraineté de Boisbelle & Henrichemont, Maire de la ville de Bourges en 1664 & 1665 (c), épousa, par contrat du 6 Janvier 1639 (d), Demoiselle Marie MACÉ, fille de Nicolas MACÉ, Écuyer, Sieur de la Vevre, Conseiller du Roi, & de Dame Claude PETIT. De cette union vinrent :

1. JEAN-JACQUES Labbe, Prieur de Crécy, qui testa en faveur de son neveu Philippe, le 3 Décembre 1720.
2. PHILIPPE-NICOLAS, qui continua la postérité.
3. ANNE Labbe, mariée, par contrat du 17 Février 1662 (e), à Hugues BENGY, Sieur du Nuifement, Lieutenant criminel à Bourges.
4. Quatre filles Religieuses aux Urfulines.

V II. DEGRÉ.

PHILIPPE-NICOLAS Labbe, Écuyer, Seigneur de Champgrand, s'allia, par contrat du 21 Août 1672 (f), à Catherine GUÉNOIS, fille de Philippe GUÉNOIS, Écuyer, Seigneur de Prunay & de Morthoumier, & de Demoiselle Catherine CHARLEMAGNE. De cette alliance vinrent :

1. HENRI Labbe, mort à 21 ans.
2. PHILIPPE, IV^e du nom, qui fut.
3. JOSEPH Labbe, entré en religion le 11 Septembre 1703, testa (g) en faveur de son frère Philippe, & mourut en 1746 à Macao (Chine) Missionnaire-Jésuite.

V III. DEGRÉ.

PHILIPPE Labbe, IV^e du nom, Écuyer, Seigneur de Champgrand, épousa, par contrat du 29 Mai 1703 (h), Demoiselle Jeanne GAUDARD, fille d'Étienne GAUDARD, Écuyer, Seigneur de Laverdines, Conseiller du Roi, Président Trésorier général de France, & de Dame Anne PARDOUX. Il testa le 26 Juillet 1746 & mourut le lendemain, ayant eu de son mariage :

(a) *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot, art. LABBE.

(b) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, art. DE FOUCAULT, tome VI, p. 586.

(c) Dans les procès-verbaux sur parchemin de les nominations il est déclaré comme étant issu de parents « vraiment nobles & qui ont vécu noblement ».

(d) Grrosse en parchemin.

(e) Copie conforme.

(f) Grrosse en parchemin.

(g) Copie en forme sur papier.

(h) Grrosse en parchemin.

1. PHILIPPE-PIERRE, qui fuit.
2. JOSEPH Labbe, décédé à Paris.
3. ANNE Labbe, morte à Bourges.
4. Deux autres filles, Religieuses aux Ursulines.

IX. DEGRÉ.

PHILIPPE-PIERRE Labbe, né le 14 Mars 1710 (a), Écuyer, Seigneur de Champ-grand, Président Trésorier de France, s'unit, par contrat du 16 Août 1745 (b), à Demoiselle Marie-Madeleine AGARD DE MOROGUES, fille de Messire Pierre-Antoine AGARD DE MOROGUES, Chevalier, Seigneur Marquis de Maupas, Morogues & Paraffy, Colonel d'un régiment d'infanterie, & de Dame Marie-Madeleine BONGARS DE VILDARS.

De cette union vint un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

ÉTIENNE Labbe de Champgrand, né le 26 Juillet 1754 (c), fut inscrit à la première compagnie des Mousquetaires à cheval le 17 Décembre 1768. Il fut convoqué, ainsi que Étienne-Henri Labbe, Chevalier, Vicomte de Saint-Georges, pour concourir à l'élection des Députés de la Noblesse du Berry aux États généraux le 29 Mars 1789 (d). Il entra, le 20 Juillet 1773, dans la deuxième compagnie des Mousquetaires à cheval du Roi Louis XV; fut nommé Sous-Lieutenant au régiment de Boufflers-dragons le 7 Novembre 1777; Enseigne des Cent-Suisses de Monsieur, Comte de Provence, le 25 Mai 1784; breveté Capitaine d'infanterie le 23 Mai de la même année; Lieutenant-Colonel le 2 Mai 1790. Il entra comme Sous-Lieutenant dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde de Sa Majesté le Roi Louis XVIII le 25 Juillet 1814, époque à laquelle il fut nommé Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 17 Novembre 1796 (27 Brumaire an V) (e), Demoiselle Françoise-Adrienne DE MONTSAULNIN DE FONTENAY, fille de Claude-Étienne DE MONTSAULNIN, Baron de Fontenay, & de Dame Françoise-Madeleine DE VILLAINES. Il est décédé le 2 Juin 1836, ayant eu de son union huit enfants :

1. MARIE-PHILIPPE-ÉDOUARD, qui fuit.
 2. MARIE-GUSTAVE, auteur de la branche cadette, mentionnée ci-après.
 3. ÉDOUARD-FERDINAND-MARIE, Prêtre de Saint-Sulpice.
 4. MARIE-PAUL-STANISLAS Labbe, mort jeune.
 5. ADRIENNE Labbe, décédée le 4 Septembre 1800 à Bourges.
 6. MARIE-CÉLESTINE Labbe, mariée à Philippe-Jacques DE BENGY, Conseiller à la Cour royale de Bourges.
 7. MARIE-STÉPHANIE Labbe
 8. MARIE-HENRIETTE-CLÉMENTINE Labbe
- } sans alliance.

XI. DEGRÉ.

MARIE-PHILIPPE-ÉDOUARD Labbe, chef actuel de la famille, résidant au château d'Herbault, par Bracieux (Loir-&-Cher), né le 9 Janvier 1806, a épousé, par contrat

(a) Copie certifiée.

(b) Grosse en parchemin.

(c) Extrait certifié conforme.

(d) Louis de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Touraine & Berry*, p. 21.

(e) Grosse en parchemin.

du 12 Février 1835, Demoiselle Marie-Aimée-Élifabeth HERRY DE MAUPAS, fille de M. Auguste HERRY, Vicomte de Maupas, ancien Officier supérieur, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Mademoiselle Aimée DU JGLART. Elle est décédée à Sambin le 8 Juillet 1849. De leur union vinrent :

1. MARIE-GEORGES, né le 4 Janvier 1836, Lieutenant au 7^e dragons, a épousé, par contrat du 4 Décembre 1867, Mademoiselle Marie LE NORMANT DE FLAGIAC. De ce mariage deux filles :
 - I. HÉLÈNE-MARIE, née le 11 Novembre 1868.
 - II. MADELEINE, née en 1870.
2. MARIE-HUBERT, né le 19 Août 1837, Lieutenant au 7^e chasseurs à cheval.
3. MARIA-AUGUSTA, née le 15 Juillet 1842, a épousé, le 26 Avril 1865, René DE SÉGUINS-PAZZIS, Comte d'Aubignan.



BRANCHE CADETTE.

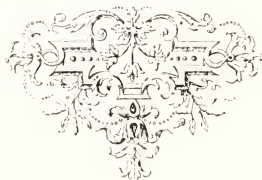
XI. DEGRÉ.

MARIE-GUSTAVE Labbe, né le 27 Avril 1808, ancien Membre du Conseil général du département du Loiret, a épousé, en premières noces, le 12 Octobre 1835, Demoiselle Marie-Laure DU CHEMIN DE CHASSEVAL, de laquelle il n'a pas eu d'enfants ; & en secondes noces, par contrat du 25 Février 1849 (a), Demoiselle Antoinette-Noëlie DE GLOS, fille de M. Dominique-Jacques DE GLOS, Président à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Mademoiselle Jeanne-Antoinette-Constantine GRILLON DES CHAPPELLES.

De cette seconde alliance vinrent :

1. MARIE-DOMINIQUE-ÉDOUARD, né le 12 Mars 1853.
2. MARIE-JULES-GUSTAVE, né le 3 Décembre 1858.
3. MARIE-JOSÉPHINE-LÉONIE, née le 6 Septembre 1860.

(a) Grosse en parchemin.



MAISON ROYALE DE FRANCE.

LOUIS VI, dit le Gros, Roi de FRANCE.
AUX DE SAVOIE.

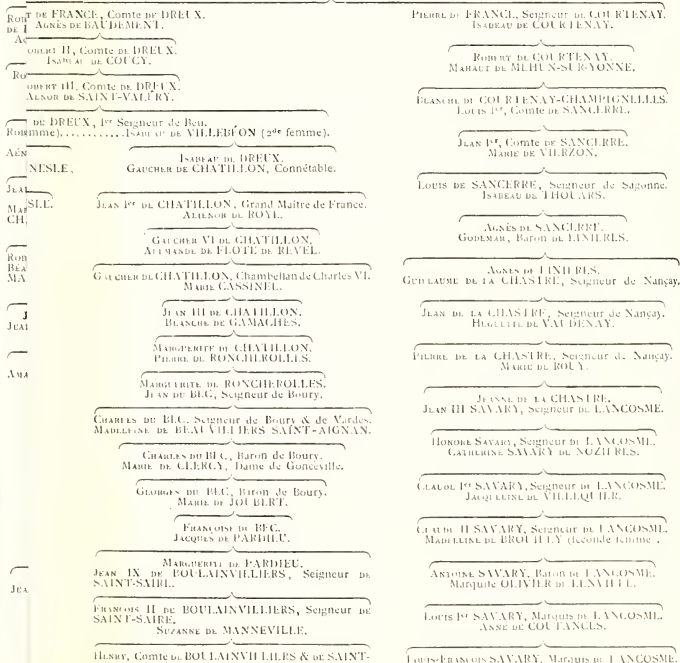


TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE DE LAMBILLY AVEC LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

Henriette Capet, Reine de FRANCE.
Duchesse de BOURGOGNE.
Duchesse de BRUNO, Reine de FRANCE.
Comtesse d'ARLES.

Henri IV, Roi de FRANCE.
Avec sa RUSSIE.

Henri de FRANCE, Duc de BOURGOGNE.
Avec sa RUSSIE.

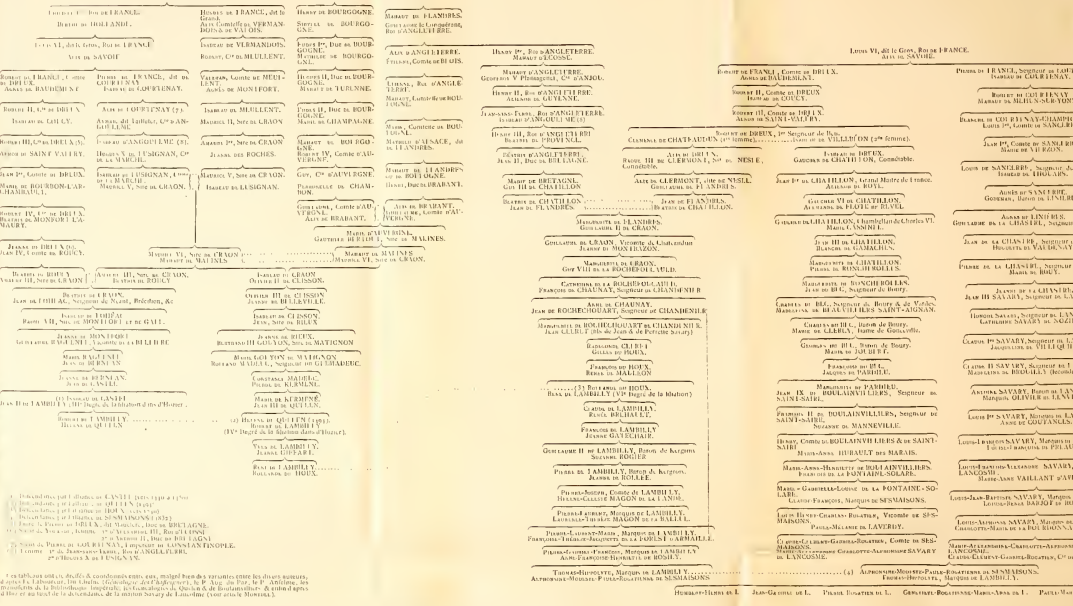
Henri de FRANCE, Duc de BOURGOGNE.
Avec sa RUSSIE.

Henri de FRANCE, Duc de BOURGOGNE.
Avec sa RUSSIE.

Henri VI, du Saint Empire, Roi de FRANCE.
Avec sa SAVOIE.

Henri VI, du Saint Empire, Roi de FRANCE.
Avec sa SAVOIE.

Henri VI, du Saint Empire, Roi de FRANCE.
Avec sa SAVOIE.



1. Henriette Capet, Reine de France.
2. Henri de France, Duc de Bourgogne.
3. Henri de France, Duc de Bourgogne.
4. Henri de France, Duc de Bourgogne.
5. Henri de France, Duc de Bourgogne.
6. Henri de France, Duc de Bourgogne.
7. Henri de France, Duc de Bourgogne.
8. Henri de France, Duc de Bourgogne.
9. Henri de France, Duc de Bourgogne.
10. Henri de France, Duc de Bourgogne.

Les noms sont écrits en italique à l'origine. Les noms en gras sont ceux qui ont été mentionnés dans le texte principal. Les noms en italique sont ceux qui ont été mentionnés dans le texte principal.

DE LAMBILLY ^(a).

Marquis de Lambilly, Marquis de Kerréno, Vicomtes du Broutay, Barons de Kergrois, anciens Seigneurs de Créménan, de la Motte, de la Soraye, de la Ville-des-Nachés, de la Grande-Touche, de Kermené, du Plessix-Giffart, du Val, de Trémoray, du Frettay, de l'Abbaye, du Bois-Héliot, du Quengo-Bréhan, de la Rivière-Bréhault, de Bernéan, de la Haye, de Quelneuc, de Keraron, du Ménéguen, de Quiflinic, de la Ville-Goyat, de la Ville-voisin, de Rohalaire, de Morgand, de la Chaboffière, du Roscoët-Phily, du Moustoir, &c., &c.

EN BRETAGNE.



D'Azur à six Quintefeilles d'Argent, posées 3, 2 & 1.

La maison de LAMBILLY (Lembily ou Lambilli suivant d'anciens titres), originaire du duché de Bretagne, est d'ancienne extraction & de race chevaleresque; cette double qualité lui a été reconnue par la Chambre de la Réformation de la Noblesse de cette province, suivant arrêt du 17 Novembre 1668, sur le vu & après examen de ses titres. Elle a d'ailleurs toujours tenu un rang des plus distingués parmi la Noblesse Bretonne, si fière de son origine & de son ancienneté.

Elle « a pris son nom d'une terre située dans la paroisse de Taupont en l'évêché de Saint-Malo en Bretagne; elle a paru dans les plus anciennes réformations de cette province » (notamment dans celle de 1426, la plus ancienne de toutes) « & a fait de toute ancienneté ses partages suivant l'Aïlisé du Comte Geoffroy, c'est-à-dire, l'ordonnance de Geoffroy, Duc de Bretagne, de l'année 1185, sur celui des Barons & autres Nobles de son Duché (b). »

La coutume des partages suivant cette fameuse ordonnance, a toujours été en Bretagne, surtout dans les temps reculés, l'apanage exclusif de la haute Noblesse. En effet, ainsi que le dit Poullain du Parc, un des plus célèbres jurisconsultes du XVIII^e siècle, au sujet des titres de la maison de Lambilly (c), « le partage

(a) La généalogie de cette maison ayant déjà été donnée par d'Hozier au Registre II de son *Armorial général de France*, la présente notice n'est qu'un complément du travail du savant Juge d'Armes.

(b) Extrait du Mémoire dressé par le célèbre Chérin, Généalogiste des ordres du Roi, sur la maison de Lambilly lorsqu'elle fit ses preuves de Cour pour obtenir la faveur de monter dans les carrosses de Sa Majesté.

Ce Mémoire, daté du 6 Mars 1778, & accompagné d'une lettre autographe de Chérin au Comte de Vergennes, alors Ministre, se trouve à la Bibliothèque Impériale (Manuscrits, Cabinet des ordres du Roi); il s'en trouve aussi un exemplaire aux Archives de l'Empire (Section historique, M. M. 811, page 351, avec d'autres mémoires de même nature sur diverses familles.

La Bibliothèque Impériale conserve en outre le dossier analytique, fait dans le cabinet de Chérin, de tous les titres produits par la maison de Lambilly pour établir son droit à l'admission dans les carrosses.

(c) Consultation motivée autographe de Poullain du Parc, datée de Rennes le 29 Décembre 1775, au sujet des titres & à l'occasion des preuves de Cour de la maison de Lambilly (*Archives de la famille*).

« noble donné à *bienfait* aux puînés, c'est-à-dire à simple usufruit » (coutume que Poullain du Parc constate avoir été observée de toute antiquité dans la maison de Lambilly; voir également d'Hozier au II^e degré de la filiation) « était encore une « preuve plus forte que les partages nobles en propriété, parce qu'il en résultait « une preuve indubitable que dans la famille on avait juré la fameuse Atfise du « Comte Geoffroy de 1185 qui n'était donnée que pour la noblesse qualifiée de la « province..... Monsieur le Marquis de Lambilly réunit ces preuves, &c. »

Le titre de *Monseigneur*, donné dans les XIV^e & XV^e siècles à leurs auteurs, indique assez le rang élevé qu'occupaient dans cette noblesse les Seigneurs de Lambilly, qui, quoique voisins du puissant apanage des Vicomtes & Ducs de Rohan, n'ont jamais relevé que des Ducs de Bretagne & ensuite des Rois de France.

La charge de Grand Chambellan du Duc Jean V, octroyée en 1415 à JEAN de Lambilly en est encore une preuve. « Ces charges étaient des plus éminentes de « la maison du souverain, & jamais aucun Duc de Bretagne ne les a accordées « qu'à d'anciens nobles. Ainsi dès lors, c'est-à-dire il y a 360 ans » (Poullain du Parc écrivait en 1775) « il n'est pas douteux que la maison de Lambilly avait le « caractère de l'ancienne noblesse de la province (a). »

Parmi ses principales possessions, on trouve en premier lieu la terre de son nom, qu'elle « a constamment possédée (b) ». « L'ancienne possession de la terre « de son nom caractérise encore parfaitement l'ancienneté de la noblesse..... « Cette possession prouvée de plusieurs siècles » (pour la seigneurie de Lambilly), « sans que rien annonce son commencement, est la vraie possession immémoriale qui se perd dans l'antiquité des siècles & qui est réputée remonter à « l'origine des fiefs (c). »

On peut citer en outre la baronnie de Kergrois (d), en la paroisse de Remungol, évêché de Vannes, titrée d'ancienneté & qui fut l'apanage d'une des branches de la puissante maison d'Avaugour, puînée des Ducs de Bretagne; ensuite la vicomté du Broutay, en la paroisse de Guillac, évêché de Saint-Malo, venue par retrait lignager en 1705 de la maison de la Vauguyon (Quélen-du-Broutay, Princes de Carency, Comtes puis Ducs de la Vauguyon), alliée précédemment à celle de Lambilly; cette terre a donné son nom, entre autres à MARIE-JEAN-LOUIS de Lambilly, connu sous le nom de *Chevalier du Broutay*, d'abord Page de la Grande Écurie du Roi, & tué à la sanglante bataille de Dettingen, étant pourvu du grade de Colonel. Nous trouvons encore le marquisat de Kervéno, paroisse de Pluméliau, évêché de Vannes, acquis en 1717 & qui venait de sortir de la maison des Rogier, Comtes de Villeneuve & Marquis de Kervéno, alliée peu auparavant à celle de Lambilly (voir le IX^e degré de la filiation).

Les membres de la maison de Lambilly ont presque constamment porté les armes & plusieurs ont trouvé la mort sur les champs de bataille; cette famille s'est d'ailleurs toujours distinguée par la pureté de ses alliances. Elle a fait en 1605, 1720 & 1721 ses preuves pour l'admission dans les Pages de la Grande Écurie du Roi (e), &

(a) Poullain du Parc (consultation déjà citée). La charge de Grand Chambellan était toute militaire alors.

(b) Chérin, Preuves de Cour. — Voir aussi Ogge, *Dictionnaire géographique de Bretagne*, article *Tanpont*; les reformatons de Bretagne des XV^e & XVI^e siècles. Bill. Imp., Manuscrits, collection des Blancs-Manteaux, vol. 36 & 37.

(c) Poullain du Parc (consultation déjà citée).

(d) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 2^e édition.

(e) Bibliothèque Impériale, Manuscrits, Cabinet des ordres du Roi (le dossier de ces preuves faites devant d'Hozier y est encore conservé). — Archives de l'Empire, vol. O. 2038, & Section administrative (des certificats de d'Hozier y sont déposés). — *Cabinet d'Hozier*, Melun, 1842, in-8^{vo}; ce livre contient les listes alphabétiques, par province, des noms, dates de naissance & dates d'admission de ceux qui avaient fait leurs preuves. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, tome V, &c.

en 1778, comme dernière consécration du haut rang qu'elle occupait dans la Noblesse française, elle a fait ses preuves de Cour, preuves les plus difficiles de toutes celles qui aient jamais été demandées aux familles Nobles, & qui rangeaient celles, en si petit nombre, qui y avaient satisfait, parmi les premières familles du royaume. En vertu de ces preuves, le *Comte* de Lambilly est monté dans les carrosses du Roi le 8 Juin 1780, & le *Marquis* de Lambilly le 24 Mars 1786 (a).

D'Hozier ayant donné, dans le Registre second de son *Armorial général de France*, une filiation suivie de la maison de Lambilly d'après les documents produits lors des preuves pour la Grande Écurie, on devra s'y reporter pour tous les détails qui ne figurent pas dans la présente notice.

Les preuves de Cour, celles même de la Grande Écurie, les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, des Archives de l'Empire, des bibliothèques de l'Arsenal (à Paris), de Rennes & de Nantes, les divers Nobiliaires & Histoires de Bretagne, & enfin les Archives de la famille, ont permis de compléter la généalogie publiée par d'Hozier & de la continuer jusqu'à nos jours.

Une tradition, qui comme telle ne peut être citée que pour mémoire, veut que Saint Bily, Evêque de Vannes au IX^e siècle, ait donné son nom à la terre seigneuriale de Lambilly & dû son origine à la maison qui l'a constamment possédée; il est juste d'ajouter que, d'une part l'étymologie bretonne du nom de Lambilly, d'autre part ce que l'on fait du pays d'origine de ce saint & de sa vie, s'accorderaient d'ailleurs avec cette tradition.

PAYEN de Lambilly (ou Lembily), le premier Seigneur du nom dont l'existence soit certaine, vivait en 1180; il figure comme témoin avec Gautier du Breil dans une charte du XII^e siècle, de Philippe, Evêque de Rennes, contenant la ratification par Alain de Kergariou, Trésorier de Fougères, d'une vente qu'il avait faite à l'église de Rennes « *Testibus magistro Guillelmo de Vira, Hamelino monacho de Veteris-Ville, Pagano de Lembileio, Galtero de Brolio & aliis pluribus* (b). » Cette charte est sans date, chose fréquente à cette époque reculée, mais la *Gallia Christiana* & le P. Augustin du Paz nous apprennent que Philippe, le seul Evêque de Rennes qui ait porté ce nom, occupa ce siège épiscopal de 1179 à 1181.

Un Seigneur de Lambilly prit part à la croisade de 1248, avec le Duc de Bretagne, Pierre Mauclerc (c).

Une liste des plus anciennes maisons du Royaume, publiée dans un ouvrage

(a) Arch. de l'Emp. Registre original des entrées aux carrosses, Section historique, M. M. 817, pages 64 & 78. (Extrait authentique & scellé, délivré le 22 Janvier 1864 par le Comte de Laborde, Directeur général des Archives.)

Plusieurs auteurs généalogistes, dont les travaux n'offrent même sur ce point aucune concordance, soit entre eux, soit avec les originaux déposés aux Archives de l'Empire, entre autres le Chevalier de Courcelles, Saint-Allais, &c., en publiant la liste des honneurs de la Cour, indiquent à la date du 24 Mars 1786 le *Chevalier* & non le *Marquis* de Lambilly, ce qui s'appliquerait au frère puîné de ce dernier, Officier comme lui au régiment des Gardes Françaises; quelques-uns ont même omis le *Comte* de Lambilly à la date du 8 Juin 1780. Nous croyons devoir signaler ces erreurs & omissions, d'autant que plusieurs de ces auteurs mentionnent en outre une quantité de noms de famille que l'on chercherait vainement sur l'original des Archives, lequel a été publié pour la première fois intégralement, & sous la forme chronologique qu'il revêt, dans le *Mémorial historique de la Noblesse* par A.-J. Duvergier (1839-1840). M. Borel d'Hauterive en a, de son côté, publié le relevé par ordre alphabétique dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1849, quoique encore avec quelques erreurs, puisqu'il a oublié de mentionner le *Comte* de Lambilly (8 Juin 1780) & n'a indiqué que le *Marquis*, 24 Mars 1786.

(b) Original aux Archives de la maison de Kergariou, au château de la Grandville. — Cette charte, collationnée & certifiée par M. de Stadler, Inspecteur général des Archives départementales le 21 Avril 1846, se rapporte au XII^e siècle par tous ses caractères, d'après le savant paléographe.

(c) Son nom a été relevé parmi les chartes de la collection Courtois avec ceux des autres familles bretonnes, par M. le Comte de Kergariou, ancien Pair de France. (Voir la liste donnée par M. Aurelien de Courfon dans la *Revue de l'Armorique*, t. 1, année 1842, p. 56. — M. P. Potier de Courcy en fait également mention dans son *Nobiliaire de Bretagne*.)

moderne (a), cite un Seigneur de Lambilly, figurant comme Chevalier & caution dans une chartre de 1313, avec les Seigneurs de Guémadeuc & de Saint-Gilles.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME de Lambilly, 1^{er} du nom, est qualifié *Monseigneur* dans divers actes ou aveux qui lui furent rendus de 1360 à 1415 & qui ont été produits & collationnés tant à la Réformation de 1668 que lors des preuves de Cour (b).

Il scella de son sceau comme témoin un aveu rendu en 1401 à Jehan de Castell, Seigneur de la Ville-des-Nachés, par un des vassaux de ce dernier.

Guillaume de Lambilly mourut en 1415 & paraît avoir été tué à la bataille d'Azincourt, si fatale à la Noblesse bretonne.

Marguerite ou Margot DE LA MOTTE, sa femme (c), était filleule de Marguerite de Rohan, femme d'abord du Maréchal de Beaumanoir, le vainqueur du combat des Trente, & ensuite du Connétable Olivier de Clifflon. Celle-ci, par son testament, daté du château de Joffelin le 14 Décembre 1406, lui lègue en cette qualité la somme de 1,000 francs (d).

Marguerite de la Motte rendit aveu le 18 Août 1426 à Monseigneur Richard de Bretagne, Comte d'Étampes, Seigneur de Clifflon & de Rénac, frère du Duc Jean VI, & à sa prière, son fils, JEAN de Lambilly, scella cet aveu de son sceau (e).

Elle assista en 1433 au mariage de son petit-neveu Guyon de la Motte, Sire de Vaulerc, plus tard Chambellan & Écuyer successivement de quatre Ducs de Bretagne, avec Louïse de Montauban, fille de Bonne Visconti, des Ducs de Milan (f).

OLIVIER de Lambilly, Seigneur de la Motte, fils juveigneur de Guillaume, « fut « l'un des gens d'armes destinés à accompagner Richard de Bretagne, frère du « Duc Jean VI, dans une expédition qu'il fit en 1419 à Saint-Aubin du Cormier, « & dans un voyage en France la même année (g). »

On ne fait rien de MARGUERITE de Lambilly, fille de Guillaume, sinon que Geoffroy de Beaumanoir, mari de Catherine de Lambilly, sa nièce, avait été tenu, ainsi que le rappelle une transaction du 13 Janvier 1477, de lui payer & de lui faire l'affiette de 100 écus d'or (h). On ne lui connaît point d'alliance.

(a) Cousin de Courchamps, *Nobiliaire de France*. Il est julle toutefois de faire remarquer que cette liste, quoique donnée comme provenant des papiers du Duc de Penthièvre, ne paraît pas avoir plus d'autorité que la prétendue liste des États de Bretagne tenus en 1057 à Nantes par un soi-disant Comte Eudon.

(b) Plus de dix de ces aveux existent encore. D'Hozier a commis un oubli en ne faisant remonter qu'à 1379 & non à 1360, comme le fait Chérin, la date de l'exillence, constatée par titres, de Guillaume de Lambilly.

(c) Elle portait pour armes d'Hozier, preuves de la Grande Écurie, de *De gueules à trois Bandes engreslées d'Argent*, & appartenait à l'illustre maison bretonne de la Motte-Vaulerc, qui a produit à cette même époque, Robert de la Motte, Evêque de Saint-Malo ; Amaury son frere, Doyen de Saint-Malo, puis Evêque de Vannes & enfin de Saint-Malo, tous deux nommés dans le testament de Marguerite de Rohan & dans celui du Connétable de Clifflon dont ils sont les exécuteurs testamentaires (Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, tome II, p. 781. — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 826). — Cette maison, aujourd'hui éteinte, s'est alliée aux Beaumanoir, Tournemine, Harcourt, Rieux, Rosmadec, Coligny-Châtillon, Derval, du Cambout-Coëstin, le Sénéchal-Kercado, &c. Augullin du Paz, dans son *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, a donné plusieurs fragments sur la maison de la Motte-Vaulerc, pages 170 A, & 171 A.

(d) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 777.

(e) Doliier des preuves de Cour. — Le Duc Jean VI ci-dessus est le même que celui numéroté Jean V par d'Hozier & beaucoup d'historiens, & dont Jean de Lambilly ci-apres fut Grand Chambellan.

(f) Biblioth. Imp., MII., collect. des Blancs-Manteaux, vol. 48 A, p. 186. — D. Morice, *Preuves*, t. II, p. 1258. — Bonne Visconti était cousine germaine d'Étaubeu de Baviere, Reine de France, femme de Charles VI & cousine issue de germains de Valentine Visconti, aïeule du Roi Louis XII. Augullin du Paz, p. 461.

(g) Chérin, *Preuves de Cour*. — Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1105 & 1108. — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 966 & 968.

(h) Doliier des preuves de Cour.

II. DEGRÉ.

JEHAN 1^{er} du nom, Seigneur de Lambilly, autli qualifié *Monseigneur* & créé le 16 Décembre 1415 Grand Chambellan par le Duc de Bretagne, « pour les louables « plaisirs & honneurs qu'il lui a fait durant les guerres qui ont esté dans son « Royaulme & Duché, &c. », est nommé le premier des Nobles de la paroisse de Taupont, « dans la Réformation de l'évêché de Saint-Malo de l'année 1426, la plus ancienne de la province » ; il est en outre cité à celle de la paroisse de Loutéhel, du même évêché, en 1444 (a).

Réuni à Jehan, son fils aîné, & à Robert, son petit-fils, il tranfigea, le 28 Avril après Pâques 1452, avec son gendre Geoffroy DE BEAUMANOIR, mari de Catherine de Lambilly, sa fille, au sujet de la possession de l'hôtel, manoir & domaine de la Motte, situés en la paroisse de Loutéhel, & donnés en dot à ladite Catherine, mais pour en jouir seulement à la mort d'Olivier de Lambilly, son oncle, pour lors décédé. Les parties choisirent pour arbitres Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, Président universel de Bretagne, & Alain de Chasteautro, qui furent chargés d'informer de la valeur & richesse de Jean de Lambilly père (b).

« Olive DE LA SORAYE, veuve de Jehan de Lambilly, » est citée dans la Réformation de la paroisse de Néant, évêché de Saint-Malo, faite le 28 Septembre 1459 (c).

GUILLAUME & PHILIPPE de Lambilly, fils puînés de Jean ci-dessus, tranfigèrent, le 30 Mars 1475, avec Jean, leur frère aîné. Guillaume comparut à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo en 1479, en la paroisse de Merdrignac, & il est cité à celle de la paroisse de Saint-Launeuc, évêché de Dol, en 1480 (d).

On ne connaît ni l'alliance ni la postérité de Guillaume & de Philippe de Lambilly, dont les possessions se trouvaient dans les deux paroisses ci-dessus nommées, ainsi que l'indiquent quelques titres de famille produits pour les preuves de Cour; néanmoins il est presque certain que de l'un d'eux devaient descendre : 1^o CARO de Lambilly, cité en 1513 dans la Réformation de la Noblesse de ladite paroisse de Merdrignac, & en 1538 sur les registres de la Chancellerie de Bretagne (e); 2^o CATHERINE de Lambilly, nommée à la même Réformation de 1513 dans la paroisse de Saint-Launeuc & qu'il ne faut pas confondre avec celle ci-après.

CATHERINE de Lambilly, fille de Jean, 1^{er} du nom, comme d'Hoziér l'indique, fut mariée en 1442 à Geoffroy DE BEAUMANOIR (f). Elle était veuve avant le 13 Janvier 1477, date à laquelle, représentée par François de Beaumanoir, son fils, elle tranfigea avec Jean de Lambilly, son frère, & Robert, son neveu. Elle est citée à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo de 1479, en la paroisse de Trémoray (aujourd'hui Trémorel) comme fournissant « un arbalétrier en brigand

(a) Chérin, Preuves de Cour. — Bibl. Imp. Mss., Blanes-Mant., vol. 36 & 37, Réformations de Bretagne.

(b) Dossier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(c) Bibl. Imp., Blanes-Manteaux, Réform. de Bretagne. — Olive était fille aînée de Macé de la Soraye & leur de Tiphaine, mariée à Raoul du Boisjagu. Sa maison qui portait pour armes : *d'Hermimes à deux Haches d'armes de Guenles, posées en pal, les tranchants en dehors* d'après d'Hoziér, preuves de la Grande Écurie, s'éteignit vers cette même époque dans les maisons de Maleffroit & de Coëtlogon *Histoire généalogique des Budes*, par Jean Le Laboureur, p. 34 & suiv., à la suite de l'*Histoire du Maréchal de Guébriant*; — *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme; généalogie de Coëtlogon. M. Potier de Courcy, dans son *Nobiliaire de Bretagne*, rattache Olive de la Soraye à une autre famille du même nom & qui portait pour armes : *d'Argent à une Croix de Sinople, chargée d'une Quintefeuille d'Argent*.

(d) Bibliothèque de Saint-Brieuc.

(e) Bibl. Impériale, Blanes-Mant., vol. 35, p. 917.

(f) On connaît assez l'illustration de cette antique & puissante maison, qui a donné à la Bretagne & à la France plusieurs Maréchaux, & sa célèbre devise, souvenir du combat des Trente (1351): *Bois ton sang, Beaumanoir, & ta soif passera*.

« dine & un jufarmier en brigandine, chacun d'eux monté & armé (a) ». Unie à François de Beaumanoir, fon fils, Seigneur de Ménéc, elle fit une tranfaction, le 20 Mai 1483, avec Jean du Boisjagu, Seigneur du Boëfle & du Camper, fon coufin germain, fils de Tiphaine de la Soraye. Cet acte fut paffé à Merdrignac dans la maifon de Guillaume de Lambilly (b).

On trouve à la même époque que dans le Parlement général ou États tenus à Vannes par le Duc en 1451 « le mercredi 15 Mars furent plédoiyées les caufes de « Frère Alain du Gué contre Frère ALAIN de Lambilly (c) » & qu'au Parlement général tenu en 1453 « le lundi deuxième jour de Mars, le Parlement reprit fes « féances, & le mercredi fuivant furent plaidées les caufes de l'Frère JEHAN de Lam- « billy contre Frère Alain de Quélen (d) », ce dernier plus tard Aumônier de Marguerite de Foix, Ducheffe de Bretagne, & oncle d'Hélène de Quélen qui époufa en 1494 Robert de Lambilly.

Alain & Jean de Lambilly ainti nommés, & qui faifaient evidemment partie de quelque ordre religieux ou militaire, paraiffent être fils de Jean 1^{er} du nom ou d'Olivier de Lambilly, fon frère puiné; dans le premier cas, leur qualité toute fpéciale expliquerait fuffifamment que, d'après les lois de l'époque, n'ayant point de droits dans la fuccellion de leur père, ils n'aient point participé aux actes qui l'ont concernée. Les archives de la famille ne contiennent en effet rien à leur fujet.

Après avoir été en pleds avec Alain du Gué, plus tard Aumônier des Cordeliers de Rennes & enfin de Charles, Duc d'Anjou, Alain de Lambilly le fut encore avec Frère Arnel de Parthenay, que l'on voit en 1485 Prieur de Saint-Cyr-lès-Rennes, & qui en 1461 lui « difputa le prieuré de Combourg (e) ».

III. DEGRÉ.

JEHAN de Lambilly, H^e du nom, uni à fon père, tranfigea, comme il a été dit, le 28 Avril 1452, avec Geoffroy de Beaumanoir, fon beau-frère. Le 13 Janvier 1477, représenté par Robert, fon fils ainé, il fit un compromis avec fa fœur Catherine, déjà veuve, & François de Beaumanoir, fon neveu, fils de cette dernière, au fujet d'un différend fur leurs « prétentions refpectives, tant héritières que mobilières »; Guillaume de Lambilly, frère commun des parties, ayant été choifi pour arbitre, rendit fa fentence le 16 Février fuivant (f).

Le « pénultième jour de Mars 1475 », il avoit aufli tranfigé, comme on l'a dit, au fujet de la fuccellion de fes père & mère avec Guillaume & Philippe de Lambilly, fes frères juveigneurs; les parties avoient promis, fous peine de 200 écus d'or, de s'en rapporter à l'arbitrage de Guillaume de Coetlogon, Seigneur de Lezonnet, déjà cité, lequel prononça fa fentence le 12 Juin de la même année (g).

La généalogie de la maifon de Quélen de la Vauguyon (h) nous apprend que le

a) Bibliothèque de Saint-Brieuc.

b) Doffier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

c) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1580.

d) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1631.

e) Bibl. Imp., Blanes-Manteaux, vol. 35, p. 19.

f) Doffier des preuves de Cour. — Dans cette fentence, allez curieufe au point de vue des mœurs de l'époque tout adonnée aux chofes de la guerre, il eft queffion, entre autres chofes, d'un harnois à armer, prêté par feu Geoffroy de Beaumanoir à Jean de Lambilly.

g) Doffier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

h) Moréri, *Grand Dictionnaire hiforique*, Paris, 1759, tome VIII, p. 665. — *Abrégé hiforique de la maifon de Quélen*, Bordeaux, 1727, in-fol. — Toutefois les regiffres de la chancellerie de Bretagne ne parlent que de fimples amendes & non d'une confiscation de biens.

Duc de Bretagne ayant confisqué en 1477 les biens de Jehan de Lambilly & de Guillaume de Callet, les donna à Olivier de Quelen-du-Brouday, son Grand-Maitre de l'Artillerie & son Chambellan, oncle d'Hélène de Quelen qui épousa plus tard Robert de Lambilly.

Jean de Lambilly mourut le 24 Avril 1490 & fut inhumé dans l'église de Taupont, ainsi que le constate une enquête faite à Nantes le 7 Mai de la même année, à la requête de Robert, son fils (a).

Isabeau DE CASTEL, sa femme, fille de Jean DE CASTEL (& non de Guillaume comme le dit d'Hozier), & de Jeanne de BERNÉAN, était petite-fille de Jean, Seigneur de BERNÉAN, & de Marie (alias Jeanne) RAGUENEL (b), de l'illustre maison des Vicomtes de la Bellière, Barons de Malefroit, de Derval & de Châteaugiron, qui a produit un célèbre Maréchal de Bretagne & donné naissance à Tiphaine Ragueneil, la femme du Connétable Du Guefclin. Par Marie Ragueneil, son aïeule, Isabeau de Castel se trouvait descendre en ligne directe des maisons de Dinan, de Montfort, de Craon, de Lufignan, & de la maison Royale de France (c).

Jean de Lambilly figure aussi pour la paroisse de Taupont, à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo en 1479, où « pour lui ont comparu ROBERT & PIERRE, ses enfants, Archers en brigandine, bien montés & armés & avecq « eux un Page (d) ». C'est là le seul document qui nous révèle l'existence de PIERRE non mentionné dans d'Hozier.

JACQUES de Lambilly, son autre fils, « juveigneur, Archer en brigandine, bien « monté & armé (e) », paraît également à la même montre en la paroisse de Taupont. Jacques était un des 90 Archers de la garde du corps du Duc François II sous les ordres du Maréchal de Rieux (Décembre 1481) (f); il prit part avec le Prince d'Orange, le Sire de Rohan & autres à la révolte contre le Ministre Pierre Landais; comme eux il eut ses biens confisqués, le 21 Mai 1484, & reentra en grâce auprès du Duc le 12 Août 1485 (g). Ce même Prince, par Lettres spéciales datées de Nantes le 20 Décembre 1486, le « prit en sa feureté & protection (h) » ainsi que ses biens. Jacques « mourut à Brest (1489) de la blessure d'un trait qu'il reçut au « siège de cette ville & fut inhumé en l'église de Notre-Dame du Folgoët », ainsi que l'apprend l'enquête du 7 Mai 1490 déjà citée.

JEHANNE de Lambilly, sœur du précédent, était mariée en 1479 à Jean REGNAULT, Seigneur de Penhoët, Conseiller du Duc François II (i); leur fils JACOB ou JACQUES Regnault, était en 1533 curateur de PIERRE de Lambilly, fils d'Yves (k).

(a) Dossier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(b) Preuves de la Grande Écurie. — Bibl. Imp., coll. des Blancs-Manteaux, vol. 41, p. 499 & suiv.; on y trouve l'inventaire de plusieurs papiers de la maison de la Marzelière (Gillart) & dans le nombre l'énoncé de divers actes concernant la maison de Bernéan dont la branche aînée se fonde en celle de Gillart-la-Marzelière. Les Bernéan, répandus aussi en Anjou, le sont alliés aux d'Aubigné, Challeigneur (voir le P. Anselme, généalogie d'Aubigné, & A. Du Chêne, *Histoire généalogique des Chasseigneurs*), Frelon, d'Orvaux, du Beyzit, &c.

(c) Voir le tableau généalogique en tête de la présente notice.

(d) (e) Biblioth. de Saint-Brieuc.

(f) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 389. — Dom Lobineau, t. II, p. 1468.

(g) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 434 & 471. — Dom Lobineau, t. II, p. 1411 & 1426. — D'Argentre, *Histoire de Bretagne*. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 95 & 113. — Cherin commet probablement une erreur, en indiquant dans son mémoire Jean de Lambilly, le père de Jacques, & non pas ce dernier, comme ayant participé à la punition de Landais. Cette erreur provient de ce que les historiens ci-dessus citent une fois le nom de Jean, une autre fois celui de Jacques. Tout s'accorde pour établir qu'il doit s'agir de Jacques. — L'église du Folgoët citée plus loin est un des célèbres pèlerinages de la Basse-Bretagne.

(h) Dossier des preuves de Cour. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 540.

(i) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, (2^e édition), art. *Regnault*.

(k) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 651 & 341.

IV. DEGRÉ.

ROBERT de Lambilly, Capitaine général des Francs-archers de l'évêché de Vannes, puis, en 1489, des Arbalétriers à cheval, fut chargé, par mandement du Duc François II, du 24 Août 1487, avec Jacques Le Moenne, Grand Écuyer de Bretagne, &c., de tenir la montre des Nobles dudit évêché (a). Il combattit à leur tête cette même année, lors de l'invasion de la Bretagne par l'armée française aux ordres du Sire de la Trémouille; après quoi, par mandement de Novembre 1487, le même Duc ordonna à son Trésorier de payer à Robert de Lambilly « 300 livres, « outre ses gages & pensions ordinaires, » « pour ce que par cy devant il (le Duc) « lui avoit baillé charge & commandement d'assembler les Nobles, annobliz & fu- « gets aux armes des Francs-archers, Éleuz & bons corps de l'évesché de Van- « nes, pour le servir contre les Français & leurs adhérens ses ennemis, lequel Ca- « pitaine a fait plusieurs assemblées où il a mis, employé & foutenu plusieurs « grandes charges & coutages (b) ».

Déjà en 1484, le Duc, pour le récompenser, lui avait fait don du droit de rachat dû par suite du décès d'Habeau de Castell, sa mère (c).

Il passa un accord, le 9 Janvier 1473, avec Pierre de Bernéan, frère aîné de son aïeule Jeanne de Bernéan (d), & le 20 Juin 1486, intervint une sentence de la Cour de Ploërmel sur un différend relatif au partage de la succession de Jean de Bernéan & de Marie Ragueneil, entre Robert de Lambilly, leur arrière-petit-fils, & Marie de Bernéan, leur petite-fille, alors mariée à Arthur Giffart, Sire de la Marzelière (e).

Se trouvant à Nantes, Robert de Lambilly y fit procéder, le 7 Mai 1490, à une enquête au sujet de ses titres & qualités, par-devant Pierre Delafolie, Lieutenant de la Prévôté de cette ville (f).

Robert avait épousé, en premières noces, Catherine du Boisjagu, sa parente; cette alliance, non mentionnée par d'Hozier, est constatée par un acte du 22 Juin 1475, contenant l'affiette de la dot faite par Robert du Boisjagu à sa sœur Catherine (g). Robert de Lambilly ne paraît pas avoir eu d'enfants de ce mariage, à moins qu'il ne faille regarder comme en provenant :

Yvon de Lambilly, cité au nombre des Gentilshommes de la maison de la Duchesse Anne qui reçurent des habillements pour le béguin du Duc François II, son père, lors de l'inhumation de ce Prince à Nantes, le 13 Septembre 1488 (h). C'est la seule mention que l'on ait de cet Yvon, probablement mort peu après, ou qui pourrait encore appartenir à la branche cadette établie à Merdrignac (i).

Hélène de QUELEN du BROUTAY (de la maison titrée plus tard Ducs de la Vau-

(a) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 540. — Dom Lobineau, t. II, p. 1458. — Collect. des Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 550.

(b) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 558; ce mandement y est reproduit *in extenso*. — Dossier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Ecurie. — L'ordonnance citée par d'Hozier, de la Duchesse Anne à Robert de Lambilly, pour lui prescrire d'envoyer cent Francs-Archers à Redon, est du 3 Octobre 1488 (*Preuves de Cour*).

(c) Collect. des Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 95.

(d) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 41, papiers de la Marzelière déjà cités.

(e) Preuves de la Grande Ecurie.

(f) Dossier des Preuves de Cour. — Preuves de la Grande Ecurie.

(g) Archives de la famille. La maison de Boisjagu s'est croisée en 1248; alliée aux Budes, Nevet, Thomelin, Picaud, Trouffier, Trécesson, &c., elle est citée avec honneur par Le Laboureur (*Généalogie des Budes*, p. 76).

(h) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 607. — Dom Lobineau, t. II, p. 1505. — Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 1028.

(i) En tout cas, on ne doit pas le confondre, comme l'a fait Chérin dans son mémoire, avec Yvis de Lambilly, fils de Robert & d'Hélène de Quelen, sa seconde femme, lequel était encore mineur en 1502 lors du décès de son père, & lui succéda en qualité d'aîné de la maison.

guyon), seconde femme de Robert de Lambilly, était, par Marie de KERMEŒ, sa mère, petite-fille de Pierre de KermeŒ & de Constance MADEUC, de l'illustre maison des Seigneurs du Guémadeuc : celle-ci fille de Roland MADEUC & de Marie GOUYON ou GOYON DE MATIGNON; enfin, par cette dernière, Hélène de Quélen descendait en ligne directe des maisons de Rieux, de ClifŒon, de Craon, d'Auvergne, de Bourgogne, de Flandres, & des maisons Royales de France & d'Angleterre (a).

V. DEGRÉ.

YVES de Lambilly, Seigneur dudit lieu, de CrefméŒan, de la Ville-des-Nachés, de KermeŒ, de la Touche (en Néant), du PleŒlix-Giffart & du Val (en Trémoray), fut placé, ainŒi que JEAN, son frère, du consentement de Jean de Quélen, leur oncle, sous la tutelle de Pierre de la Marzelière (& non la Mazelière comme le dit d'Hozier), leur parent (b), & oncle de Jeanne GIFFART qu'il fit épouser à son pupille.

Yves de Lambilly est mentionné à la Réformation de 1513 dans les paroisses de Taupont, Loutéhel, Neant & Trémoray, pour les diverses seigneuries qu'il possédait (c); il mourut en Janvier 1531, ainŒi que le rappelle l'aveu rendu au Roi, le 20 Novembre 1536, par PIERRE, son fils ainé, Seigneur de Lambilly, de Trémoray, du Fretay, de l'Abbaye (d), &c.

Ce dernier avait épousé Jeanne HENRI, fille de Jean HENRI, des Seigneurs du Quengo, & de Jeanne DU FAU (e); il mourut sans enfants, & ses biens passèrent à RNFÉ, son frère, qu'il avait partagé par accord du 8 Mars 1543, suivant l'assise du Comte Geoffroy, en lui donnant à viage la terre seigneuriale de la Soraye.

(a) Voir le tableau généalogique en tête de cette notice. — Moréri, t. VIII, p. 665, généalogie des Quélen du Broutay. — Bibl. Imp., Cabinet des ordres du Roi, généalogies de Quélen, Madeuc, de Coëtlogon & Gouyon. — Le Laboureur *Généalogie des Budes*, p. 66, se trompe probablement, vu les dates, en remontant Constance Madeuc de deux degrés & l'indiquant, contrairement aux manuscrits de la Bibliothèque Impériale, comme fille de Jeanne & non de Marie Gouyon. Constance Madeuc se remaria à Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, Président universel de Bretagne, déjà cité, & veuf de Catherine de Quélen, tante d'Hélène de Quélen.

Au contrat de mariage de cette dernière avec Robert de Lambilly, assistèrent entre autres : Jehan de Quélen, Seigneur du Broutay, son frère, tige directe des Ducs de la Vauguion, éteints presque de nos jours dans les maisons de Savoie-Carignan & de Baulfremont; Jehan de Cheverue, tuteur de ce dernier; Frère Alain de Quélen, Prieur de Loyat, oncle d'Hélène, & ses cousins germains, Olivier de Coëtlogon, Seigneur de Coëtuhan, Procureur Général de Bretagne, Ambassadeur à Rome & en Angleterre, & Jean de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, tous deux fils de Guillaume déjà cité.

(b) Par acte judiciaire de la Cour de Ploërmel du 4 Juillet 1502, & en vertu de Lettres royales du 9 Juillet suivant. — Dossier des preuves de Cour. — Blancs-Mant., vol. 35, p. 651 & 1080.)

Pierre de la Marzelière était fils ainé d'Arthur Giffart, qui prit le nom de la Marzelière à cause de sa mère, & de Marie de Bernéan. Il était frère ainé de Robert Giffart, marié à Yvonne de Kermellec, pere de Jeanne, qui épousa Yves de Lambilly. Cela est prouvé par le contrat de mariage de ces derniers, passé le 17 Septembre 1509 au château de la Marzelière : le futur y était assisté par Marie de Bernéan, cousine germaine de son aïeule (Isabeau de Castell, & aïeule de Jeanne Giffart. (Preuves de la Grande Ecurie. — Dossier des preuves de Cour. — Blancs-Mant., vol. 41 déjà cité, p. 409), Inventaire des papiers de la maison de la Marzelière.)

Au sujet de l'illustre origine & de la haute antiquité de la maison Giffart, on peut consulter le P. Augustin du Paz dans son *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* (généalogie des Seign. de la Marzelière). La Chenaye-Desbois donne aux Giffart de Bretagne & à ceux de Normandie une souche commune : il ajoute qu'une branche passa en Angleterre avec Guillaume le Conquerant s'y est illustrée.

Dans la généalogie des Seigneurs de la Marzelière, Du Paz ne cite point Robert Giffart parmi les fils d'Arthur Giffart, probablement parce qu'il ne fit pas souche & ne porta pas d'ailleurs le nom de la Marzelière.

(c) Bibl. Imp., Blancs-Mant., vol. 36 & 37. — Le Val & le PleŒlix-Giffart lui venaient des Beaumanoir.

(d) Dossier des preuves de Cour.

(e) Bibl. Imp., Réformation de Bretagne de 1668. — La maison Henri, Seigneurs du Quengo, d'ancienne chevalerie, s'est croisée en 1248. — La maison du Fau, éteinte depuis en Bretagne, celle de TréceŒŒon, était répandue en Touraine & s'y est alliée aux Menou, Fumée, Villiers de l'Île-Adam. Jeanne du Fau était fille de Jean du Fau, Maître d'hôtel du Roi, & de Jeanne, bâtarde légitimée en Octobre 1402, de Charles I^{er}, Duc de Bourbon; elle avait épousé en premières noces Pierre l'Hermitte, Pannetier du Roi, fils du fameux TrifŒan l'Hermitte, le célèbre compère du Roi Louis XI (P. Anselme, généalogie l'Hermitte).

MARGUERITE de Lambilly, fille d'Yves, était veuve avant le 10 Novembre 1561 (& non 1567) de Bertrand DE SAINT-BRIEUC, Seigneur du Guern, fils aîné de Jean DE SAINT-BRIEUC & de Guyonne DU BREIL, sa première femme (a). Leur postérité s'éteignit en la personne de François de Saint-Brieuc, leur descendante au IV^e degré, mariée à François-Simon HUCHET, Vicomte DE LA BÉDOYÈRE.

JACQUETTE de Lambilly, autre fille d'Yves (peut-être la même que celle nommée Jeanne par d'Hozier sans désignation d'alliance), avait épousé Simon GUILLARD, Seigneur du Pontdoux & de la Villeder (b), fils de Philippot GUILLARD & de Catherine (*aliàs* Anne) DE CARNÉ.

VI. DEGRÉ.

RENÉ de Lambilly était mort avant 1581, & sa veuve Rollande DU HOUX mourut en Mai 1587 (c). Elle était fille de François DU HOUX, Seigneur de Bodel, de Villeneuve & du Boschet, & de Renée DE MAULÉON, de l'illustre maison de ce nom, cités à la Réformation de 1513, dans la paroisse de la Chapelle-fous-Plœrmel (d).

JULIENNE de Lambilly, fille de René & dont d'Hozier n'indique point l'alliance, avait épousé Raoul LE TORT, Écuyer, Seigneur de la Vallée, & en eut François Le Tort, Écuyer, mort avant 1617, & Louise Le Tort, épouse de François DE QUÉHÉON, Écuyer, & mère d'une fille mariée à N. PICAUD DE QUÉHÉON (e).

VII. DEGRÉ.

CLAUDE de Lambilly, fils aîné de René, était en différend avec son frère Pierre & sa sœur Julienne, au sujet de leurs partages; il obtint des Lettres royaux du 17 Septembre 1581, où il est rappelé que « ses prédécesseurs avaient été Capitaines & « avaient commandé, aucuns portant tiltres de Chevalerie (f) ».

Sa femme Renée (*aliàs* Anne) BRÉHAULT, Dame de la Rivière-Bréhault, était sœur puînée d'Hélène (ou Anne) Bréhault, mariée à Pierre ROGIER, Seigneur du Crévy, & aïeule de Suzanne ROGIER qui épousa GUILLAUME de Lambilly. Elles étaient filles de Pierre BRÉHAULT, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de la Rivière, Malleville, &c., & de Marthe PICAUD (g), & arrière-petites-filles de Jean BRÉHAULT & de Louise BUDES, de la maison du Maréchal de Guébriant.

JEAN de Lambilly, fils aîné de Claude, est mentionné comme mort sans enfant, avant le 8 Juin 1610, dans deux transactions, l'une de cette date & l'autre du

(a) Bibl. Imp., Réformation de Bretagne de 1668. — Preuves de la Grande Écurie.

(b) Bibl. de l'Arsenal, Réform. de Bret. de 1668, art. *Guillard*. — Bibl. Imp., *ibid.* — Archives de la famille. — Il avait pour frère aîné Robert Guillard, marié à Jeanne de Sérent, de la maison de ce nom, plus tard ducale & dernièrement éteinte, & pour sœur Aliette Guillard, mariée à Michel Le Penneec, Seigneur de Kerdouze & de Lauvergnac, Maître d'hôtel d'Élisabeth, Duchesse de Bretagne (Le Laboureur, *Généalogie de la maison des Budes*, p. 72), & mère de Catherine Le Penneec, qui épousa Jean Budes, Seigneur du Hrel & fut la 4^e aïeule du Maréchal de Guébriant. D'Aliette Guillard & de Michel Le Penneec descend en ligne directe Jacques Le Penneec, Seigneur de Boisjollan, qui épousa en 1725 Jeanne-Céleste de Lambilly (Voir au XI^e degré).

(c) Dossier des preuves de Cour.

(d) Par Radegonde Cléret, son aïeule paternelle, Rollande du Houx était arrière-petite-fille de Marguerite de Rochechouart de Chandénier, & se trouvait descendre des maisons de la Rochefoucauld, Flandres, Châtillon, Dreux, cadette de la maison Royale, & enfin de la maison Ducale de Bretagne. (Voir le tableau généalogique en tête de la présente notice.) La maison du Houx, d'ancienne chevalerie, s'est croisée en 1248. Elle paraît avoir eu une communauté d'origine avec celle de Quélen du Broutay, tant par la concordance des noms (en bas breton *Quélen* veut dire *houx*) que par la ressemblance des armoiries : d'Argent à 6 feuilles (pour les du Houx, à 3 feuilles pour les Quélen de Houx de Sinople).

(e) Dossier des preuves de Cour. — Bibl. Imp., Réf. de Bretagne de 1668.

(f) Dossier des preuves de Cour.

(g) Archives de la famille. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 76, t. V, généalogie Rogier.

31 Octobre 1615, faites entre ses deux frères, FRANÇOIS & CLAUDE, ce dernier, Seigneur du Quengo-Bréhant, paroisse de Bréhant-Loudéac (& non Préhant-le-Cou-déac comme le dit d'Hozier). Les parties y reconnaissent que « leurs prédécesseurs » s'étaient gouvernés noblement, & en leurs partages noblement & avantageusement selon les anciens Nobles du pays (a). Le même acte de 1615 nous apprend « qu'en 1597 il avait été fait un pillage par les gens de guerre, ce qui rend « très-vraisemblable la perte d'une partie des titres (b) ».

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Lambilly épousa Jeanne GATECHAIR, Dame de Lezernau & du Vaugace (& non Vaugaie), fille de François GATECHAIR, Seigneur de Kerfallo, Conseiller du Roi & son Président au siège préfidal de Vannes (c). Elle fonda une chapellenie dans la chapelle du château de Lambilly & la dota richement.

FRANÇOIS de Lambilly, fils puiné de François ci-dessus, fut tué au siège de Pavie en 1655, ainsi que l'apprend une lettre du 20 Octobre de cette même année (d), écrite à GUILLAUME de Lambilly, son frère, par leur cousin Barthélemy de Quélen-du-Broutay (plus tard Comte de la Vauguyon par son mariage), Colonel du régiment de Navarre, ce qui donne à penser que François de Lambilly servait dans son régiment, un des trois corps qui prirent part au siège de Pavie.

IX. DEGRÉ.

GUILLAUME, H^c du nom, Seigneur de Lambilly, &c., Baron de Kergrois (e), joua un rôle considérable, ainsi que PIERRE, son fils aîné, dans l'histoire parlementaire de la province de Bretagne, comme l'attestent les procès-verbaux des États.

Le Roi étant arrivé le 1^{er} Septembre 1661 à Nantes, M. de Lambilly fut député le lendemain par les États vers Sa Majesté avec quinze autres Gentilshommes (f).

A la Réformation de la Noblesse de Bretagne en 1668, Guillaume de Lambilly « fut déclaré issu d'ancienne extraction noble avec qualification de Chevalier, sur « le vu de ses titres qui remontaient sa filiation & sa noblesse à l'année 1362, « & présida à l'assemblée des États de cette province de l'année 1687 en l'absence « de M. le Duc de Rohan (g) ». « Personne n'ignore que cet honneur, le plus

(a) Dossier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(b) Poullain du Parc (Consultation déjà citée).

(c) Elle avait pour sœur aînée Anne Gatechair, femme de Pierre du Guervazie; pour frère Jean Gatechair, Seigneur de la Porte, Conseiller du Roi & son Président au même siège de Vannes; pour curateur Guillaume Poullain, Seigneur du Pontlo. La famille Gatechair s'est alliée aux Coëtlogon, Saint-Pern, &c. Dossier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(d) Arrêt de Réformation de la maison de Lambilly en date du 17 Novembre 1668.

(e) Ce titre de *Baron de Kergrois* se trouve indiqué : 1^o dans la généalogie de la maison Rogier de Ville-neuve, de Kerveno & du Crévy (Bibl. Imp. Manusc. Cabinet des ordres du Roi); 2^o dans celle de la maison Des Cartes (Blancs-Mant., vol. 76, t. II, p. 155); 3^o dans la *Vie de Des Cartes* par Ad. Baillet, Paris 1691, in-4^o, où Guillaume de Lambilly, devenu, par son mariage, neveu propre du célèbre philosophe, est plusieurs fois cité; 4^o dans la liste des terres titrées de Bretagne (Blancs-Mant., vol. 76, t. V). — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 155, & 5^o dans les listes & procès-verbaux des États de Bretagne où il est dénommé « *Baron de Kergrois de Lambilly* » (Blancs-Mant., vol. 75, États de 1669, 1671, 1673, 1675, 1683, 1685, & 1693). On peut voir reproduite dans le *Mémorial de la Noblesse* par Duvergier, la liste des États de 1669. — Guillaume de Lambilly avait acquis, le 27 Avril 1651, la baronnie de Kergrois, de Gabriel de Machecoul & de Renée d'Avaugour, sa femme, dernière héritière de sa branche.

(f) Parmi lesquels le Prince de Tarente la Trémouille, Président de la Noblesse, le Marquis de Coëllin, le Comte de Tournemine, MM. de Sémaisons, de Cornulier, du Bordage (de Montbourcher), &c. (Blancs-Mant., vol. 75).

(g) Chérin, Mémoire pour les preuves de Cour. — Au sujet de son élection à la Présidence, voir aussi Touffaint de Saint-Luc, *Mémoires sur l'état du Clergé & de la Noblesse de Bretagne*, 2^e partie, p. 103, & à la Bibl. Imp. Manusc., le *Précis des délibérations des États de Bretagne*, art. Présidents, vol. X, p. 198.

« grand qu'un Gentilhomme breton puisse recevoir de son ordre, n'a jamais été
 « accordé qu'à des Nobles d'une extraction ancienne & remontant aux temps les
 « plus reculés (a). »

Il occupait la charge de Doyen de la Noblesse, & mourut en 1693, ainsi qu'on le voit par le procès-verbal des États tenus à Vannes où, le 16 Octobre 1693, il fut donné « avis du décès de M. de Lambilly, Doyen de la Noblesse (b) ».

Il avait épousé Suzanne ROGIER, dont la mère, Jeanne DES CARTES, était sœur germaine du célèbre philosophe & mathématicien René Des Cartes ou Descartes, & fille de Joachim Des Cartes, Conseiller au Parlement de Bretagne (c).

Parmi les enfants de Guillaume de Lambilly, l'un fut Jésuite à Nantes (d) : un autre, le Chevalier de Lambilly, Aide-Garde-marine le 7 Février 1678, Enseigne de vaisseau le 26 Janvier 1680, est indiqué avec cette dernière qualité parmi les Gentilshommes bretons au service, présents aux États en 1687 & qui reçurent de l'Assemblée des gratifications (e). On ignore d'ailleurs quels sont parmi les pré-noms cités par d'Hoziér ceux qui se rapportent aux deux personnages ci-dessus.

MARIE de Lambilly, fille de Guillaume, avait épousé Jacques LE FEBVRE, Seigneur du Fau-Pengréal, Colonel d'un régiment des milices de Bretagne, fils de Claude LE FEBVRE & de Jacquemine VISDELOU.

X. DEGRÉ.

PIERRE de Lambilly, II^e du nom, Seigneur dudit lieu, &c., Baron de Kergrois, fut Lieutenant des Maréchaux de France (f).

Sa femme, Jeanne DE ROLLÉE, était fille de Thomas DE ROLLÉE & de Suzanne JAN (g).

Outre PIERRE-JOSEPH, on leur connaît aussi une fille, SUZANNE de Lambilly, née le 11 Avril 1671, Religieuse au couvent des Ursulines de Ploërmel depuis 1694 jusqu'en 1735, date de sa mort.

(a) Poullain du Parc Consultation déjà citée.

(b) Blanes-Mant., vol. 75. — Voir sur la charge de Doyen de la Noblesse Dom Morice & Touffaint de Saint-Luc. C'était non pas le Doyen d'âge, mais celui qui avait assisté aux tenues d'États le plus souvent & depuis le temps le plus long.

(c) Les Rogier se font alliés aux d'Argentré, Kerveno, la Tullaye, &c. (Voir à cet égard leur généalogie au Cabinet des ordres du Roi, Bibl. Imp., & celle de Des Cartes, Blanes-Manteaux, vol. 76, t. II). La maison Des Cartes, déjà ancienne à cette époque, a eu des alliances avec les d'Avaugour, Ferron de la Ferronnays & Ferron du Quengo, du Gueffin, le Prétre de Châteaugiron, Rosnyvinen de Piré, &c. (Armorial général de 1696. — A. Baillet, *Vie de Des Cartes*: Paris, 1661, in-4.)

Outre deux sœurs, l'une Supérieure & l'autre Religieuse aux Ursulines de Ploërmel, Suzanne Rogier avait une sœur aînée, Anne Rogier, mariée en 1637 à François d'Avaugour, Seigneur de la Lohière, de Fillastre maison de ce nom descendant des Ducs de Bretagne, & morte sans enfants avant le mariage de Suzanne (Titres de famille, contrat de mariage de Guillaume de Lambilly).

(d) Il est l'auteur d'une carte ellipée de l'évêché de Nantes, dédiée à Monseigneur de Beauvais, Evêque de ce diocèse (Le Jean, *La Bretagne, son histoire & ses historiens*, p. 317).

(e) Blanes-Mant., vol. 75. — Archives du ministère de la Marine. Il disparut des contrôles en Décembre 1688, soit qu'il ait été tué, ou qu'il ait quitté le service.

(f) Cette charge lui est attribuée dans l'acte de baptême, en date du 10 Avril 1702, de son petit-fils Pierre-Laurent de Lambilly, né à Saint-Malo, & dont il était le parrain (Registres de l'état civil de la ville de Saint-Malo).

(g) Les Rollée se font alliés directement aux Le Meneull de Bréquigny, du Tot-Ferrare (en Normandie, &c. La famille Jan, Seigneurs de la Haye, &c., a produit dans le XIX^e siècle le Lieutenant général Vicomte Jan de la Hamelinaye, un des vétérans des armées Impériales, Baron de l'Empire, Vicomte sous la Restauration. Jeanne de Rollée, à son contrat de mariage, fut assistée par Guy Le Meneull, Seigneur de Bréquigny, Président à mortier au Parlement de Bretagne; René Marquis de Coëtlogon, Lieutenant du Roi en la Haute Bretagne, tous deux ses parents, & par Guy de Coëtlogon, Vicomte de Méjulléaume, Conseiller au même Parlement, aussi son parent tant paternel que maternel comme mari de Louise Gatechair-Preuves de Cour).

XI. DEGRÉ.

PIERRE-JOSEPH, *titré* Comte de Lambilly, ainsi que l'indique Chérin dans son Mémoire pour les preuves de Cour, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay (a), qualité *haut & puissant Seigneur*, né le 15 Octobre 1679, fut d'abord Page du Roi dans la Grande Écurie (b). Il fut ensuite reçu, le 9 Septembre 1707, Conseiller au Parlement de Bretagne (c), & s'y distingua par le courage avec lequel il défendit les franchises & les libertés de la Bretagne contre le Maréchal de Montefquiou, Gouverneur de la province. Exilé à Tulle, par Lettre de cachet du 27 Février 1718, & rappelé sur la demande des États en Juillet suivant, il reçut à son retour une députation solennelle des trois ordres chargée de le complimenter (d). Il devint bientôt le principal infligateur de l'Association bretonne & l'un des chefs les plus actifs de la conjuration dite *de Pontcallec*, dans laquelle il portait le surnom de *Maitre Pierre* (e).

L'entreprise ayant avorté, il fut condamné par contumace par la Chambre Royale établie à Nantes, eut tous ses biens confisqués, & fut décollé en effigie le 21 Mars 1720 sur la place du Bouffay de cette ville, avec quinze autres Gentilshommes. Réfugié à la Cour d'Espagne, il fut chargé par le Roi Philippe V de plusieurs missions diplomatiques importantes & créé Grand d'Espagne à vie. Il mourut en exil avant le mois d'Avril 1733, époque du mariage de sa seconde fille.

Sa femme, Hélène-Céleste MAGON DE LA LANDE, mourut le 23 Septembre 1739 & fut inhumée dans le chœur de l'église Touffaint de Rennes (f).

Parmi les enfants de Pierre-Joseph, le second, MARIE-JEAN-LOUIS de Lambilly, connu sous le nom de *Chevalier du Broutay*, d'abord Page de la Grande Écurie, entra comme Enseigne au régiment des gardes françaises le 8 Janvier 1724, fut 1^{er} Enseigne le 10 Décembre 1725, Sous-Lieutenant le 1^{er} Septembre 1726, Sous-Aide-Major le 4 Juillet 1732, Lieutenant le 7 Mai 1735, Aide-Major (Colonel) le 31 Mars 1743, & peu après tué à la bataille de Dettingen le 27 Juin 1743 (g).

(a) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 148. — La vicomté du Broutay vint en sa possession en 1705; il exerça le retrait lignager de cette seigneurie, en qualité de parent au degré voulu du Marquis de Saint-Mégrin Nicolas de Quelen, Comte de la Vauguyon — Dossier des preuves de Cour.

(b) Les preuves pour la Grande Écurie étaient plus difficiles que pour la Petite Écurie, en ce qui concernait la pureté & l'ancienneté de la noblesse.

(c) Liste de N. N. S. S. du Parlement de Bretagne, 1725.

(d) Registre des États.

(e) Lemontey, *Histoire de la Régence*. — L'histoire détaillée de la conjuration a été publiée par M. de la Borderie, en 1857, 1858 & 1868 dans la *Revue de Bretagne & Vendée*, & par le Comte de Carné, dans les *États de Bretagne*, 1868.

(f) Elle avait pour frères entre autres : Alain Magon de Terlaye, Lieutenant-Colonel des gardes françaises, Lieutenant général des armées du Roi & Grand-Croix de Saint-Louis; pour cousin germain Nicolas Magon Marquis de la Gervaisais, aussi Lieutenant général; pour sœur entr'autres : Jeanne Magon, épouse de René-Alexis le Sénéchal, Comte de Carcado-Molac, Lieutenant général & Gouverneur de Quimper, & pour nièces, Nicole-Françoise Magon, épouse du Maréchal de Contades, & la Marquise de Beauvau-Tigny, nee Le Sénéchal de Carcado. Elle était en outre grande-tante de Louise-Anne Magon de Boïgarin, mariée à Eugène-Marie-Louis, Comte de Savoie-Carignan, dit le Comte de Villefranche, Colonel d'un régiment de son nom en France, frère de la Princesse de Lamballe, aïeul du Prince Eugène de Carignan, actuellement Grand Amiral de la flotte italienne, & de sa sœur la Comtesse de Syracuse, tante du Roi de Naples François II. Le Prince Eugène de Carignan & la sœur ont eu d'ailleurs pour mère une des deux dernières héritières de la maison de Quelen de la Vauguyon, également alliée à celle de Lambilly, l'autre ayant épousé le Duc de Bauffremont-Courtenay. — Dans le 1^{er} Supplément à la *Généalogie de la maison de Cornulier*, p. 169, je trouve une notice sur la famille Magon, à laquelle appartenait aussi le Contre-Amiral Magon, Baron de Médine, tué à Trafalgar en 1805; la Chenay-Desbois contient également un article sur la maison Eon, dont était Laurence Eon, mère d'Hélène Magon, & à laquelle voulait le rattacher la célèbre Chevalière d'Eon.

(g) Archives de l'Empire, Journal des Gardes françaises. — Archives du Ministère de la Guerre.

CHARLES-HYACINTHE de Lambilly, d'abord également Page de la Grande Écurie, fut ensuite Officier au régiment du Roi-infanterie, puis passa au régiment des gardes françaises comme 1^{er} Enseigne le 18 Janvier 1734, fut Sous-Lieutenant le 21 Mai 1736, Sous-Aide-Major le 13 Février 1743, Lieutenant (Lieutenant-Colonel) le 7 Avril de la même année, & enfin Lieutenant de grenadiers le 19 Février 1745. Blessé à Dettingen, il fut à Fontenoy (11 Mai 1745) une des victimes du chevaleresque défi : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers, » porté aux gardes anglaises par le Comte d'Anterroche, Capitaine de grenadiers aux gardes françaises; Charles-Hyacinthe y reçut plusieurs blessures & mourut peu de jours après (a).

JEANNE-CÉLESTE de Lambilly, née le 13 Novembre 1703, mariée, par contrat du 17 Juillet 1725, à Jacques LE PENNEC, Chevalier, Seigneur de Boisjollan, Lefnérac, &c. (b), Capitaine garde-côtes au département de Guérande, mourut le 3 Avril 1732 à Bourbon-l'Archambault, où son tombeau se voyait encore en 1828 dans le chœur de la chapelle des Capucins, démolie à cette époque.

HÉLÈNE-MODESTE de Lambilly, fut mariée à Rennes, paroisse Touffaint, le 26 Avril 1733 (contrat du 23 Avril), à Joseph-René DE RUELLAN (c), Chevalier, Baron, puis Comte du Tiercent, Seigneur de la Ballue, Conseiller au Parlement de Bretagne, fils de feu Gilles DE RUELLAN, Baron du Tiercent, aussi Conseiller au même Parlement, & de Dame Renée-Roberte DU LOUET DE COËTJUNVAL.

XII. DEGRÉ.

PIERRE-LAURENT, titré Marquis de Lambilly, ainsi que Chérin l'indique dans son Mémoire, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay, Marquis de Kervéno (d), qualifié *haut & puissant Seigneur*, est celui auquel s'arrête la généalogie dressée par d'Hozier. Il épousa à Saint-Malo, le 12 Janvier 1734 (contrat du 9 Janvier), sa cousine germaine, Laurence-Thérèse MAGON DE LA BALLUE, fille de Luc MAGON, Écuyer, Seigneur de la Ballue, & de Dame Hélène-Pélagie PORÉE (e).

Il mourut en 1742 & fut inhumé le 1^{er} Mai dans le chœur de l'église Touffaint de Rennes; sa veuve mourut en 1780 & fut inhumée le 12 Avril dans la chapelle du Reliquaire en l'église Saint-Germain de Rennes (f). Ils eurent pour enfants (g) :

1. PIERRE-LAURENT-MARIE, qui suit.
2. LUC-CONSTANT, né en 1742, mort en bas âge à Saint-Malo.
3. MAURICETTE-HÉLÈNE-ANNE, née le 2 Décembre 1739, morte jeune.

(a) Archives de l'Empire, Journal des gardes françaises. — Archives du Ministère de la Guerre.

(b) Cette maison alliée aux Carné, Budes, Sefmaisons, s'éteignit dans la personne de leur fils, Jacques-Alain-Bertrand Le Penneec, Seigneur de Boisjollan, Exempt des gardes du corps du Roi, mort le 31 Janvier 1755 sans alliance & dont la succession fut partagée en 1757 entre les Lambilly, Sefmaisons & d'Andigné.

(c) Par sa mère, il était cousin germain de Marie-Madeleine de Harlay, femme de Chrillan-Louis de Montmorency-Luxembourg, Maréchal de France en 1734, & par son père, arrière-petit-neveu de la Duchesse de Brillac, de la Marquise de Goulaine, de la Baronne de Guémadeuc, de la Marquise de Coëtlogon & de M^{me} de la Galissonnière, toutes cinq sœurs & appartenant à la maison Ruellan du Tiercent qui s'est alliée aussi aux d'Argouges, Maupeou, Quatrebarbes, &c. (Bibl. Imp. Manusc., généalogie Ruellan du Tiercent.)

(d) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 155. — Dossier des preuves de Cour. La terre de Kervéno, érigée en Marquisat en 1624, fut acquise par lui les 28 Février 1717 & 15 Mai 1734 de la succession d'Eugène Rogier, son parent, Comte de Villeneuve, Marquis de Kervéno, Commandeur, Prévôt & Maître des cérémonies des ordres du Roi.

(e) Dossier des preuves de Cour. — Les Porée se font alliés aux Du Gueclin, des Cartes, Sainte-Maure (des Ducs de Montausier), &c.

(f) Registre de l'état civil de Rennes.

(g) Acte de tutelle des 17 Juillet & 15 Octobre 1742 (Extrait du greffe du Siège Royal de Ploërmel).

XIII. DEGRÉ.

PIERRE-LAURENT-MARIE, Marquis de Lambilly (a), Vicomte du Broutay, Marquis de Kervéno, Baron de Kergrois, &c., qualifié *très-haut & très-puissant Seigneur*, naquit à Saint-Malo le 21 Novembre 1734, & époufa à Rennes, paroisse Saint-Sauveur, le 1^{er} Mai 1753 (contrat du 28 Avril, François-Thérèse-Jacquette DE LA FOREST D'ARMAILLÉ (b), fille de René-Gabriel DE LA FOREST, Comte d'Armaillé, Conseiller au Parlement de Bretagne, & de Dame Louise-Perrine-Françoise HUART DE LA BOURBANSAYE. A la fuite du décès de sa mère, il rendit aveu au Roi le 5 Octobre 1780 & mourut au château de Lambilly le 15 Septembre 1785; sa veuve mourut à Rennes en 1815 (c).

Ils eurent pour enfants (d) :

1. PIERRE-GABRIEL-FRANÇOIS, ci-après.
2. HIPPOLYTE-FRANÇOIS-PIERRE, né le 6 Janvier 1760, mort le 19 Février 1761.
3. LAURENT-XAVIER-MARTIN, dit le *Chevalier de Lambilly*, chef d'une seconde branche rapportée plus loin.
4. JOACHIM-JEAN-FRANÇOIS, né le 12 Novembre 1764, mort en bas âge.
5. ROBERT-GUILLAUME-JOSEPH, dit le *Chevalier du Broutay*, chef d'une troisième branche rapportée aussi plus loin.
6. AUGUSTE-PIERRE-FRANÇOIS, dit le *Chevalier de Kervéno*, né le 18 Septembre 1769, Sous-Lieutenant au Régiment du Roi-infanterie le 24 Avril 1785 jusqu'au licenciement de ce corps, fut un des principaux chefs des royalistes du département d'Ille-&Vilaine dans les guerres de l'Ouest contre la Convention (e), & trouva la mort au combat de la Vieilleville, en voulant sauver un de ses compagnons d'armes blessé. C'est lui, ou un de ses frères, qui est cité dans les brochures & mémoires de l'époque, comme ayant été grièvement blessé à Rennes dans les collisions des 26 & 27 Janvier 1789 entre la Noblesse & les étudiants, lors de la réunion des États.
7. LAURENCE-THÉRÈSE-GABRIELLE, mariée, en la chapelle du château de Kergrois, le 29 Avril 1773 (contrat du 23 Avril), à Claude-Augustin-Marie LE VALLOIS, Comte de Sérécac, fils de Gabriel-René LE VALLOIS DE SÉRÉAC & de Dame Louise-Cécile DE LA CHEVIÈRE DU PANTHOUE.
8. PERRINE-LOUISE-FRANÇOISE-LUCRÈCE, née le 1^{er} Août 1756, morte jeune.
9. HÉLÈNE-CÉLESTE-FRANÇOISE-MARIE, née le 8 Septembre 1757, morte en bas âge.
10. MARIE-FÉLICITÉ, née le 27 Avril 1761, restée sans alliance.

(a) Chérin, Mémoire pour les preuves de Cour. -- Il est aussi indiqué avec le titre de *Marquis* sur la liste des États de Bretagne assemblés à Nantes en 1764 & publiée par MM. Louis de la Roque & Ed. de Barthélemy dans leur grand *Catalogue des Gentilshommes ayant pris part aux élections pour les États Généraux de 1789*; sur celle des États de 1766, &c. Il porte encore ce titre dans tous les actes publics, notamment dans son aveu au Roi du 5 Octobre 1780.

(b) Dossier des preuves de Cour. -- Les la Forest d'Armaillé se font alliés aux Coffé-Brillac, Champagne de la Suze, Lorgueil, Machault, Mornay, Palys, Ségur, &c. &c.

(c) Pendant un voyage qu'il fit à Rome en 1774, sous le pontificat de Clément XIV, le Marquis de Lambilly obtint de ce Pape un bref authentique d'agrégation de l'église paroissiale de Saint-Golven de Taupont à celle de Saint-Jean de Latran. Ce titre d'agrégation, signé par le Cardinal Duc d'York (de la maison royale des Stuarts), Evêque de Tufculum & Archevêque de Rome, est exposé au-dessus du tabernacle d'un des autels de l'église de Taupont, situé devant le banc de la famille : il assimile complètement pour les indulgences & privilèges cette dernière église à celles de Saint-Jean de Latran & de Saint-Pierre de Rome. Les Curés de Taupont, devenus par là Chanoines de Saint-Jean de Latran, ont droit à la fontaine violette, droit désormais purement nominal en vertu des dispositions du Concordat.

(d) Reg. de l'état civil & Archives de la famille.

(e) Créteineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*.

11. JEANNE-MARIE-THÉRÈSE, née en 1762, morte jeune.
12. MARIE-VICTOIRE, née le 27 Avril 1767, mariée à Rennes le 12 Juin 1787 (contrat du 9 Juin), à Jean-Baptiste-Marie-Mathurin MOISAN, Comte de la Villeirouet, ancien Officier au régiment de Condé, fils de Jean-Augustin MOISAN, Comte de la Villeirouet, & de Dame Françoise DE FONTLEBON. Elle se signala pendant la Terreur en défendant elle-même, au péril de sa vie, devant le Comité de Salut Public, son mari qu'elle parvint à arracher à la mort.
13. MARIE-EMMANUELLE-EUPHROSINE, née le 5 Mai 1772, mariée à Lamballe, le 4 Mai 1791 (contrat du 23 Avril), à Frédéric-Joseph-César, Comte de LA VIGNE-DAMPIERRE (a), ancien Officier au régiment de Soissonnais-infanterie, fils de Claude-Jean-Noël DE LA VIGNE, Seigneur de Dampierre, Capitaine au régiment de Ponthièvre, & de Dame Gabrielle-Françoise-Marguerite BOQUIEN DE LA VILLENEUVE; elle est morte le 19 Juin 1827.

XIV. DEGRÉ.

PIERRE-GABRIEL-FRANÇOIS, Marquis de Lambilly, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay, Chevalier de Saint-Louis, qualifié *très-haut & très-puissant Seigneur*, titré d'abord *Comte* de Lambilly, naquit à Rennes le 5 Janvier 1759. Il entra comme Enseigne au régiment des gardes françaises le 9 Avril 1775, fut Sous-Lieutenant en second le 16 Avril 1780, & en premier le 15 Décembre 1782, puis Lieutenant en second (Lieutenant-Colonel) le 6 Avril 1788, & enfin licencié, le 31 Août 1789, avec son régiment, par suite des événements de la révolution (b).

C'est lui qui, ayant fait ses preuves de Cour, ainsi que l'indique Chérin dans son Mémoire, fut présenté au Roi le 1^{er} Février 1778 & monta dans ses carrosses d'abord le 8 Juin 1780, ayant été titré *Comte* du vivant de son père, puis le 24 Mars 1786, avec le titre de *Marquis* (c), après la mort de celui-ci.

Il épousa, par contrat du 14 Mai 1786, Anne-Françoise-Henriette DE ROSILY (d), fille de François-Julien, Marquis DE ROSILY, & de Dame Anne-Henriette-Perrine DE BEDELIEVRE. Ce contrat fut signé à Versailles par le Roi Louis XVI & toute la famille royale (e).

Pendant l'émigration, le Marquis de Lambilly servit à l'armée de Condé, &

(a) Il n'a laissé qu'une fille, mariée dans la maison du Vergier de Kerhorlay. — La maison de la Vigne, éteinte dans sa personne, était d'ancienne chevalerie; elle s'est alliée aux Bodégat, la Chapelle, Goyon, Amelot, &c.

(b) Archives du Ministère de la guerre.

(c) Voir à ce sujet la note a, page 3. — Archives de l'Empire, section historique M. M. 817, registre original des entrées aux carrosses. — Saint-Allais. — Courcelles, &c.

(d) Elle avait un frère, Anne-François, Officier au régiment du Roi-infanterie, qui a fait ses preuves de Cour en 1788 (Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse* de 1849; — Courcelles; — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, &c.). Elle était cousine germaine de Marie-Madeleine-Julienne de Becdelievre, épouse du Maréchal de Bourmont. La maison de Rosily, d'ancienne extraction de la province de Bretagne, & qui a donné à la marine plusieurs Officiers généraux, s'est éteinte de nos jours en la personne d'Anne-François, Marquis de Rosily, ci-dessus, mort à Paris en 1854, & de son cousin l'Amiral François-Etienne, Comte de Rosily-Mefros, Grand-croix de Saint-Louis & de la Légion d'honneur. C'est ce dernier dont le nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Étoile à Paris. Il venait d'être envoyé par l'Empereur Napoléon 1^{er} pour prendre à Cadix le commandement en chef des flottes française & espagnole (Thiers, *Histoire du Consulat & de l'Empire*, lorsque l'Amiral Villeneuve, apprenant son remplacement, effectua la funeste sortie qui se dénoua par la terrible défaite de Trafalgar. — La maison de Becdelievre, dont la généalogie a été donnée par Lainé (t. VI) & Courcelles (t. V) est aussi importante par ses possessions que par ses alliances & les charges de magistrature qu'elle a occupées. Une de ses branches, dite de Cany, établie en Normandie, s'est éteinte à la fin du siècle dernier dans la personne de deux frères, mariés, l'un au Prince de Tingry (Montmorency-Luxembourg), & l'autre au Prince de Montmorency; elles sont mères des seuls descendants actuels de l'illustre maison de Montmorency, qui va s'éteindre avec eux.

(e) Arch. de la famille. — Vicomte de Gabrielli, *La France chevaleresque & capitulaire*, 1786. — Comte de Waroquier, *État général de la France*, t. II, page 545.

à la Restauration, proposa au Roi (30 Septembre 1815) de lever un régiment de 2,400 à 3,000 hommes, « tous pris sur ses anciennes paroisses », & dont il garantissait la fidélité (*a*).

Il mourut à Lyon, étant en voyage, le 2 Avril 1817, & sa veuve à Lambilly le 3 Juillet 1837. Outre un fils aîné mort en bas âge, ils eurent pour enfants :

1. THOMAS-HIPPOLYTE, qui suit.
2. FRANÇOISE-VICTOIRE-HENRIETTE-ISIDORE, née à Rennes le 8 Juillet 1787, mariée : 1^o par contrat du 14 Fructidor an XII (Septembre 1804), à René-Joseph-Marie, qualifié Comte DE LANGLE, fils de Louis-Vincent, Vicomte DE LANGLE, & de Dame Catherine-Ursule-Claire-Thomase DE TALHOUE; il fut tué au combat d'Auray en 1815 dans les rangs de l'armée Royale; 2^o au château de Lambilly, le 14 Janvier 1818 (contrat du même jour), à Marie-Ange-Toussaint-Placide, Comte DE FERRON DU QUENGO, fils de Julien-François-Placide, Comte DE FERRON DU QUENGO, & de Dame Angélique-Julie-Mélanie FOURNIER DE LA CHASTAIGNERAYE. Elle est morte en 1832 sans enfants de ses deux mariages (*b*).
3. MARIE-ANNE-HERMINE, née à Nantes le 5 Septembre 1790, morte en 1870, mariée, par contrat du 26 Octobre 1810, à Jean-Marie ROBIOU DE TROGUINDY (*c*), Sous-Préfet de Lannion sous la Restauration, fils de Vincent-Yves-Jean ROBIOU DE TROGUINDY & de Dame Marie-Anne-Rose PANTHO.
4. JULIE-ADÉLAÏDE, née à Mons (Hainaut) le 18 Février 1792, mariée, par contrat du 21 Avril 1814, à Adolphe-Aymar, Comte DE ROQUEFEUIL (*d*), fils de Pierre, Comte DE ROQUEFEUIL, Brigadier des armées navales, & de Dame Léocadie DE LAGADEC; elle est morte en 1866.
5. OLYMPE-MARIE, née à Effen (Allemagne) en 1794, & morte en 1862, fut mariée au château de Lambilly, le 14 Mai 1825 (contrat du 11 Mai), à Frédéric-Prosper HARSOUET, Vicomte de Saint-George (*e*), veuf de N. de la Mouffaye, & fils de Louis-Joseph HARSOUET DE SAINT-GEORGE & de Dame Geneviève-Marie-Françoise CHRESTIEN DE TRÉVENEUC.

XV. DEGRÉ.

THOMAS-HIPPOLYTE, Marquis de Lambilly (*f*), né le 23 Octobre 1796 à Altona

(*a*) Archives du Ministère de la guerre.

(*b*) Son premier mari, dont la mère appartenait à la famille du Marquis de Talhouët, ancien Ministre des Travaux publics, était lui-même de la maison des Marquis de Langle, Seigneurs de Kerdrean & de Beaumanoir, qui s'est croisée en 1190. — Son second mari était de la maison des Ferron de la Ferronays, qui s'est croisée en 1248, & a produit un Ministre du Roi Charles X, & plusieurs Officiers généraux.

(*c*) De ce mariage, entre autres, ADOLPHE Robiou de Troguindy, marié à Oclavie DE BEAUCORPS, petite-fille d'une sœur du célèbre Henri de la Rochejacquelein, Général en chef des armées vendéennes, & CLOTILDE, mariée à Charles DE LA MONNERAYE, ancien Capitaine d'État-major, actuellement Député au Corps législatif.

(*d*) De ce mariage AYMAR, marié à Aliv HARSOUET DE SAINT-GEORGE, sa cousine germaine, & VICTOIRE, mariée à Etienne-Alphonse, Comte DE CHASTEIGNER, ancien Officier de marine, appartenant à l'ancienne maison de Challeigner, dont André Du Chesne a été historiographe, & actuellement chef de la branche dite des Barons du Linois. — Le Comte de Roquefeuil ci-dessus appartenait à une branche cadette, transplantée en Bretagne au XVIII^e siècle, de l'antique maison de Roquefeuil, originaire du Rouergue, qui s'est surtout illustrée dans le service de mer. Les Roquefeuil, autrefois Princes Souverains d'Anduze, & qui comme tels trappaient monnaie, se sont alliés entre autres aux maisons royales d'Aragon & de Navarre & ont donné au XII^e siècle un Grand-Maître à l'Ordre des Templiers. Une de leurs branches, établie depuis plusieurs siècles en Espagne, où elle a été élevée à la grandesse, a produit un Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem au XVIII^e siècle.

(*e*) De ce mariage, HENRI, marié à Léontine DE PERRIEN, & ALIX, mariée à son cousin, Aymar, Comte DE ROQUEFEUIL.

(*f*) Une instance ayant été introduite en 1863 & portée en 1864 devant la Cour impériale de Rennes, à l'effet d'obtenir la rectification de l'acte de naissance du second fils de Thomas-Hippolyte, acte dans lequel le titre de

(Danemark), fut d'abord Capitaine dans l'armée royale de Bretagne en 1815, ensuite Sous-Lieutenant (Lieutenant) au 3^{me} régiment d'infanterie de la garde royale le 1^{er} Janvier 1816, & démissionnaire le 5 Juillet 1817 après la mort de son père (a). Il refusa la députation que le département du Morbihan voulait lui offrir après la révolution de 1848. Il est actuellement le chef de la famille.

Il a épousé à Nantes, le 3 Mars 1832 (contrat du 2 Mars), Alphonsine-Modeste-Paule-Rogatiennine DE SESMAISONS, décédée aux Eaux-Bonnes le 13 Août 1838, fille de Claude-Clément-Gabriel-Rogatien, Comte DE SESMAISONS, Lieutenant des gardes du corps des Rois Louis XVIII & Charles X, Maréchal de camp, & de Dame Marie-Alexandrine-Charlotte-Alphonsine SAVARY DE LANCOSME (b).

Le Marquis de Lambilly a pour enfants :

1. HUMBERT-HENRI, ci-après.

2. JEAN-GABRIEL, dit le Comte de Lambilly, né à Rennes le 31 Janvier 1834, Élève de l'école militaire de Saint-Cyr en 1855, Sous-Lieutenant au 18^e bataillon de chasseurs à pied le 1^{er} Octobre 1856, Lieutenant au 16^e bataillon en 1862, décoré de la médaille de la valeur militaire de Savoie, démissionnaire en 1863 après avoir fait les campagnes d'Algérie & d'Italie. Il a épousé, le 17 Novembre 1863 (contrat du 16 Novembre), au château de Montebise, près La Ferté-sous-Jouarre, Eugénie-Armande BERNARD DE MONTEBISE, fille aînée de Jules-Philippe BERNARD, Marquis de Montebise, ancien Lieutenant-Colonel d'infanterie, & de Dame Annaïde-Élifabeth-Alexandrine DE TRAZEGNIES D'ITRE (c). De ce mariage :

Marquis de ce dernier avait été omis, le Marquis de Lambilly présenta à la Cour, à l'appui de sa demande, un Mémoire accompagné de cent quatre-vingt-quatre actes, tous donnant le titre de Marquis à lui-même ou à ses ascendants directs de 1728 à 1863, pendant 4 générations consécutives. Tous ces actes, à l'exception de 10, étaient authentiques & provenaient d'Officiers publics; en outre, sur le total, 160 appartenant au XVIII^e siècle, n'en étaient que plus importants dans l'espèce. Cette imposante production se décomposait comme il suit : 45 actes de l'état civil, 5 jugemens, 14 actes de procédure, 113 actes publics & particuliers dont deux aveux rendus au Roi, & enfin 7 actes émanés du Roi lui-même. Il était difficile de présenter une série de preuves plus concluantes; mais la Cour, en raison de la question nobiliaire que cette affaire paraissait soulever, se déclara incompétente.

(a) Archives du Ministère de la guerre.

(b) Voir les tableaux généalogiques n^o IV & V en tête de la présente notice. — Le Comte C.-Cl.-G.-R. de Semailons, dont le père était Lieutenant général & Grand-croix de Saint-Louis, avait pour frère aîné Louis-Humbert. Comte de Semailons, Député, puis Pair de France sous la Restauration, & pour cousin germain Claude-Louis-Gabriel-Donatien, Comte de Semailons, également Pair de France & Colonel d'État-major. Alphonsine de Lancoime, son épouse, fille de Louis-Alphonse Savary, Marquis de Lancoime, Député de la Noblesse de Touraine aux États généraux de 1789, & de Charlotte-Marie de la Bourdonnaye-Blotiac, avait pour frère aîné Louis-Charles-Alphonse Savary, Marquis de Lancoime, Pair de France sous la Restauration. — Au Registre V^o d'Hoziar, t. II, généalogie Montbel, on peut voir la parenté de la maison de Lancoime avec la maison royale de France; & à la Bibliothèque Impériale (Cabinet des ordres du Roi, généalogie de Samuel Bernard, la ligne de descendance féminine qui rattache directement à la maison royale la maison de Boulainvilliers, dont faisait partie Marie-Anne-Henriette de Boulainvilliers, mère de la bis-aïeule paternelle de Rogatiennine de Semailons, ci-dessus. La Marquise de Lambilly était tante propre de François de Semailons, mariée en 1859 à Charles de Faucigny, Prince de Lucinge & de Cyffria, dont la mère était fille du Duc de Berry. Courcelles, Laine (t. V), d'Hoziar & le Comte Charles d'Hoziar dans sa continuation de l'*Armorial Général* (1847), ont donné la généalogie de la maison de Semailons, qui s'est alliée aux d'Andigné, Beauveau, Brebant, Bruc, Choiseul, Durfort-Civrac, Goulaine, Goyon, Kergorlay, Montmorency-Laval, Rougé, &c.

(c) La maison de Trazegnies, une des plus illustres de Belgique, & qui remonte à l'époque de la 1^{re} Croisade, a produit Gilles de Trazegnies, dit le *Bram*, Connétable de France sous le Roi Louis VIII, & compte les plus belles alliances, entre autres, avec les Croy, de Ligne, Mérode, Mercy-Argenteau, Nassau, &c. La généalogie de cette maison se trouve parmi celles des Connétables dans le P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 88; dans Guethals, *Nobiliaire de Belgique*; dans la *Notice sur les Seigneurs de Braine-le-Château & Haut-Itre*, par l'Abbé Stroobant, &c. La Marquise de Montebise, morte en 1870, avait pour mère Amélie-Constance-Marie de Nassau-Corroy, mariée au Marquis de Trazegnies, & qui appartenait à une branche de la maison royale de Nassau qui occupe le trône de Hollande; elle était nièce de la Princesse de Ligne & cousine de la Maréchale de Saint-Arnaud, toutes deux nées de Trazegnies.

- I. JEAN-FRANÇOIS, né le 8 Septembre 1864, au château de Montebife, & mort le 18 Septembre suivant.
- II & III. CLAUDE-RENÉ & LOUIS-YVES, nés le 25 Août 1865, au château de Montebife; le premier seul survit; le second n'a vécu qu'un jour.
3. PIERRE-ROGATIEN, dit le Vicomte de Lambilly, né le 19 Mai 1835 au château de Lambilly, marié à Nantes, le 27 Avril 1863 (contrat du 26 Avril), à Caroline-Henriette-Marie DE CORNULIER-LUCINIÈRE (a), fille de Théodore-Gabriel-Benjamin, Comte DE CORNULIER-LUCINIÈRE, & de Dame Caroline-Germaine-Marie DE SAILLY. De ce mariage :
- I. JEAN-GERMAIN-MARIE-ROGATIEN, né à Nantes le 29 Février 1864.
- II. GERMAINE-JOSÈPHE-MARIE-ROGATIENNE, née à Nantes le 30 Août 1867.
- III. GENEVIÈVE, née à Nantes en 1869.
4. GENEVIÈVE-ROGATIENNE-MARIE-ANNE, née à Lambilly le 2 Juin 1836, Religieuse au couvent des Carmélites de Nantes depuis 1858.
5. PAULE-MARIE-THÉRÈSE, née à Lambilly le 5 Août 1837, mariée à Nantes, le 4 Juin 1860 (contrat du 3 Juin), à Charles-Joachim-Guillaume-Marie DE KERANFLEC'H-KERNEZNE, fils de Charles-Marie-Armand DE KERANFLEC'H, & de Dame Sidonie-Marie-Sainte-Alexandrine DE KERNEZNE, dernière héritière de la maison des Marquis de Kernezne, & petit-fils d'un Chef de division des armées vendéennes. De ce mariage un fils, HERVÉ, & deux filles, ROGATIENNE & YVONNE de Keranflec'h.

XVI. DEGRÉ.

HUMBERT-HENRI, dit le Comte de Lambilly, né à Rennes le 17 Décembre 1832, Élève à l'école militaire de Saint-Cyr en 1849, Sous-Lieutenant au 51^e Régiment de ligne le 1^{er} Octobre 1851, Lieutenant d'état-major le 1^{er} Janvier 1854, Capitaine le 9 Janvier 1856, attaché en dernier lieu à l'état-major du Maréchal Canrobert; a pris part aux campagnes de Crimée, d'Afrique & d'Italie; il a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 15 Juillet 1859, décoré en 1867 de l'ordre de la Couronne Royale de Prusse (3^e classe), en 1868, de celui de Sainte-Anne de Russie (3^e classe), & en 1869, de l'ordre du Medjidié de Turquie (5^e classe). Il a épousé à Paris, le 22 Septembre 1857 (contrat du 21 Septembre), Claudine-Jeanne-Marie GUILLET de CHATELLUS (b), fille de Barthélemy-Marie-Ernest GUILLET, Comte DE CHATELLUS, & de Dame Jeanne-Andrée-Valentine de MONTHEROT. De ce mariage :

1. GEOFFROY-JEAN-ROGATIEN, né à Paris le 30 Mars 1859.
2. HENRI-MARIE-ROBERT, né au château de Nogent, près Montbard, le 29 Septembre 1860.

(a) Nièce du Contre-Amiral Alphonse-Jean-Claude-René-Théodore, Comte de Cornulier-Lucinière, actuellement Gouverneur de la Cochinchine; marié à Louise-Élisabeth-Charlotte de la Tour du Pin-Chambly de la Chaze, cette dernière, fille d'Élisabeth-Marie-Modeste de Semaïsons, & cousine germaine de la Marquise de Lambilly. La généalogie de la maison de Cornulier, aussi importante par les alliances que par les charges qu'elle a occupées, se trouve dans les *Archives généalogiques de la Noblesse*, par Lainé, t. XI; il a été en outre publié deux suppléments séparés, fort importants, à cette généalogie; on y trouve des indications concernant les maisons de Lambilly & Semaïsons & leur parenté déjà précéssante avec celle de Cornulier.

(b) D'une famille noble du Lyonnais, qui a donné, entre autres, à la ville de Lyon des Echevins cités dans *Les Lyonnais dignes de mémoire*, de l'Abbé Pernetti. La Comtesse de Chatellus est fille du premier mariage de Jean de Montherot avec N. Guenichot de Nogent, dont la mère, M^{lle} de Nogent, s'était mariée avec le Comte de La Tour, d'une branche détachée de la maison de La Tour d'Auvergne. M. de Montherot, auteur de poésies fugitives élimées, a épousé en secondes noces une sœur du célèbre poète Alphonse de Lamartine, déjà sa parente, & en a eu Charles, Comte de Montherot, mort en Janvier 1862 Ministre plénipotentiaire de France dans le Grand-Duché de Bade, après l'avoir été en Hesse-Cassel & en Grèce.

DEUXIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

LAURENT-XAVIER-MARTIN, fils de PIERRE-LAURENT-MARIE, Marquis de Lambilly, & de François-Thérèse-Jacquette DE LA FOREST D'ARMAILLÉ, dit le Chevalier, puis le Comte de Lambilly, Chevalier de Saint-Louis, né à Rennes le 11 Novembre 1763, entra comme Enseigne furnuméraire au régiment des gardes françaises le 14 Octobre 1781, devint Sous-Lieutenant (Capitaine) le 14 Décembre 1783 & fut licencié le 31 Août 1789 avec le régiment. Il émigra, servit à l'armée de Condé & mourut à Redon le 26 Mars 1836.

Il avait épousé pendant l'émigration, en 1803, à Chichester, dans le comté de Suffex, en Angleterre, Marie FIFIELD, fille de John FIFIELD & de Dame Mary WILSON, laquelle est morte le 21 Février 1855. De ce mariage :

1. ALFRED, né à Chichester le 12 Juillet 1810, mort Lieutenant de vaisseau de la marine royale de France le 19 Mars 1839.
2. FRÉDÉRIC, né à Chichester & mort en bas âge.
3. LOUIS-GEORGES-XAVIER, ci-après.
4. PHILIPPE-AUGUSTE, né à Neuilly, près Paris, le 26 Mai 1825, marié, le 4 Février 1856, à Argentan (Orne), à Augustine-Henriette DU BOULLAY, fille de Charles-Jules DU BOULLAY & de Dame Jeanne-Baptiste-Catherine-Anne-Jacqueline-Marie BARBOT DE L'ISLE. De ce mariage :
 - I. CHARLES-HENRI-JULES, né à Argentan le 29 Novembre 1856.
 - II. MARIE-MARGUERITE, née à Argentan le 28 Avril 1860, morte le 16 Février 1861.
 - III. MARIE-MARGUERITE, née à Argentan le 10 Mai 1862, morte le 26 Février 1864.
 - IV. MARGUERITE-MARIE-JOSÈPHE-CHARLOTTE, née à Argentan le 9 Juin 1865.
5. CHARLES-FERDINAND, né à Neuilly le 26 Mai 1825, d'abord Sous-Lieutenant en 1853 au 1^{er} régiment étranger au service du Saint-Siège, puis Lieutenant & Capitaine au même corps, fait prisonnier par l'armée Piémontaise dans Pérouse lors de l'invasion des Marches & de l'Ombrie en 1860, ensuite Capitaine la même année aux zouaves pontificaux, & Chef de Bataillon à ce même corps en 1866. Il commandait le 1^{er} bataillon des zouaves & l'avant-garde de la petite armée Pontificale, au combat de Mentana, le 3 Novembre 1867, contre les troupes de Garibaldi, & a été cité dans le rapport du Général en chef. Déjà Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, il a, après ce dernier combat, été nommé Commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre. Il a épousé à Paris, le 1^{er} Mars 1859, Rosalie-Marie-Clorinde GOBBÉ DE LA GAUDINAI, fille de Gabriel-Jean-François GOBBÉ DE LA GAUDINAI & de Dame Cécile-Marie ROBERT. De ce mariage :
 - I. RAFFAELLE, née à Pifaco (Marche d'Ancône) le 12 Janvier 1860.
 - II. CHARLOTTE-MARIE, née à Lyon le 27 Novembre 1860.
 - III. MARTHE-PHILOMÈNE, née à Vannes le 8 Avril 1864.
6. HENRI-ADOLPHE, né à Redon le 4 Novembre 1829, Directeur des lignes télégraphiques à Saint-Malo, marié dans cette ville, le 14 Mai 1862, à Joséphine-Jeanne-Marie-Brice MICHEL, fille de Brice-Marie MICHEL & de Dame Joséphine-Marie GAUTHIER DE RONTAUNAY, & petite-nièce, par son père, du Contre-Amiral Gauthier du Parc. De ce mariage :

- I. JEANNE-JOSÉPHINE-MARIE-PHILOMÈNE, née à Saint-Malo le 17 Mai 1863.
- II. JOSÉPHINE-DOLORÈS-LOUISE-CHARLOTTE-MARIE, née à Saint-Malo le 7 Mars 1867.
7. FRANÇOISE-MARIE, née à Chichester le 6 Mai 1805, mariée à Redon, le 29 Mai 1829, à Louis-Marie DU MOUSTIER, fils de Élie-Marie DU MOUSTIER & de Dame Modeste GASSOT.
8. CAROLINE, née à Chichester le 23 Février 1807, mariée à Rennes, le 17 Février 1832, à Jean-Marie-Jacques, Comte DES GRÈS DU LOU, précédemment veuf avec plusieurs enfants, fils d'Alexandre-Jean DES GRÈS DE LESNÉE & de Dame Guyonne-Marie GAUDIN DE LA BÉRILLAIS, & neveu du Comte des Grès du Lou qui a présidé les États de Bretagne en 1769 & en 1772.
9. LOUISE, née à Chichester, morte en bas âge.
- 10 & 11. LOUISA & MATHILDE, nées à Chichester & mortes à Paris.
12. CHARLOTTE-HENRIETTE-ANNE, née à Chichester le 12 Septembre 1819, actuellement sans alliance.
13. VICTOIRE, née à Chichester, morte à Paris en 1825.

XV. DEGRÉ.

LOUIS-GEORGES-XAVIER, dit le Comte de Lambilly, actuellement chef de la seconde branche, né à Chichester le 23 Avril 1814, Sous-Inspecteur dans l'Administration des tabacs, a épousé, le 6 Novembre 1855, à Saint-Brieuc, Céline-Céfarine-Sainte DE LA MOTTEROUGE (a), fille de Charles-Louis-Hubert, Comte DE LA MOTTEROUGE, & de Dame Céline-Anne-Nicole ROUXEL DE LESCOUET. De ce mariage :

1. BERTHE-MARIE-AUGUSTINE, née à Oran (Algérie) le 3 Février 1858.
2. ALIX-HENRIETTE-ÉLISABETH, née à Périgueux le 17 Avril 1860.



TROISIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

ROBERT-GUILLEAUME-JOSEPH de Lambilly, dit le Chevalier du Broutay, fils de PIERRE-LAURENT-MARIE, Marquis de Lambilly, & de Françoise-Thérèse-Jacquette DE LA FOREST D'ARMAILLÉ, né le 11 Juillet 1768 au château de Kergrois, entra, le 18 Juillet 1784, comme Enseigne surnuméraire au régiment des gardes françaises, fut nommé Sous-Lieutenant (Capitaine) le 31 Mai 1789 & licencié le 31 Août suivant. Il épousa à Rennes, le 22 Floréal an XI (Mai 1803) Émilie-Anne-Renée FEUDÉ (b), fille d'Ambroise-Marie-Joseph FEUDÉ & de Dame Jeanne DROUIN. Il mourut à Rennes le 28 Janvier 1814, & ne laissa qu'une fille :

(a) Nièce du Général de division de la Motterouge, actuellement député au Corps législatif, & qui s'est distingué dans les campagnes de Crimée & d'Italie. La maison de la Motterouge, d'ancienne chevalerie, descend en ramage de l'illustre maison de Dinan, dont elle est une branche cadette.

(b) Après la mort de son premier mari, elle se remaria, le 12 Décembre 1814, à Charles-Adam-Louis, Comte de Martel, oncle de son gendre, père de la Marquise de Caradeuc-la-Chalotais & aïeul de la Comtesse de Falloux, femme de l'ancien Ministre, Membre de l'Académie française.

La famille Feudé, dont les armes se trouvent dans l'Armorial Général de 1696, a été anoblie par les charges.

LAURE OU LAURENCE-JULIE-CHARLOTTE-ÉMILIE de Lambilly, née à Rennes le 22 Janvier 1812, morte dans la même ville le 10 Avril 1868; elle avait été mariée : 1^o le 25 Août 1828, à Gultave, Comte DE MARTEL, fils de N. Comte DE MARTEL & de Dame Marie-Renée-Sophie DE KERCABUS, mort le 25 Août 1842 sans enfants; 2^o le 11 Septembre 1843, à Alexandre-Élifabeth DE ROSNYVINEN, Marquis DE PIRÉ (a), Député au Corps législatif, Chevalier d'honneur de la Princesse Bacciocchi, fils d'Hippolyte-Marie-Guillaume DE ROSNYVINEN, Marquis DE PIRÉ, Comte de l'Empire, Lieutenant général, & de Dame Marie-Pauline-Émilie HAY DES NÉTUMIÈRES.

AUTEURS À CONSULTER : Outre les nombreux auteurs déjà cités dans cette notice & plusieurs autres qui ne font de la maison de Lambilly qu'une mention accidentelle, on peut indiquer encore comme utiles à consulter sur cette famille les ouvrages suivants : Guy le Borgne, *Armorial Breton*, Rennes, 1667 & 1681, pet. in-fol. — J. Chevallard, *Nobiliaire de Bretagne*, 1720-1758, ff. gr. in-fol. plano. — Beauregard (le Chevalier de), *Nobiliaire de Bretagne*, Paris, 1830, in-8^o. — L. Briant de Laubrière, *Armorial général de Bretagne*, Paris, 1844, in-8^o. — Pleffis-de-Grénédan (Comte H. du), *État de la Noblesse Bretonne déclarée d'ancienne extraction*, Rennes, 1844, in-8^o. — A.-P. Guérin de la Grafferie, *Armorial de Bretagne*, Rennes, 1845-1848, 2 vol. in-fol. — P. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne* (1^{re} édition), Saint-Pol de Léon, 1846, in-4^o; (2^e édition, Nantes & Paris, 1862, 3 vol. in-4^o. — *Généalogie & Suppléments* (1^{er} & 2^e) à la *Généalogie de la maison de Cornulier*, Paris, 1847; Nantes, 1860; Orléans, 1863, 3 vol. in-8^o. — De Fourmont, *L'Ouest aux croisades*, Nantes, 1863-1866, 3 vol. in-8^o. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, &c., des premières maisons de France*, Paris, 1757-1765, 7 vol. in-8^o. — Le même, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1770-1786, 15 vol. in-4^o. — Le même, *Calendrier des Princes & de la Noblesse*, Paris, 1762-1769, 8 vol. in-18 (Voir l'année 1762). — *États militaires de la France*, Paris, 1758-1790, 33 vol. in-12. — Waroquier (Comte de), *Tableau historique de la Noblesse militaire*, Paris, 1784, in-8^o. — Le même, *Dictionnaire militaire de la France*, Paris, 1788-1790, in-8^o. — De Saint-Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France*, Paris, 1816, 3 tomes in-8^o. — Le même, *Nobiliaire universel de France*, Paris, 1814-1843, 21 vol. in-8^o (Voir le tome II). — De Courcelles, *Dictionnaire universel de la Noblesse*, Paris, 1820-1821, 5 vol. in-8^o. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse de France*, Paris, 1843-1868, 26 vol. in-12 (Voir l'année 1860). — Amédée Boudin, *Histoire généalogique du musée des croisades*, Paris, 1858-1868, 4 vol. in-4^o, &c., &c., &c.

(a) De ce mariage n'est venu qu'un enfant mort en bas âge. Ainsi va s'éteindre l'ancienne & illustre maison de Rosnyvinen qui a donné à la France deux Grands Échançons (P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*), plusieurs Officiers généraux, & a été admise aux honneurs de la Cour.



ADDITION.

(XVI. DEGRÉ, page 19.)

HUMBERT-HENRI, Comte de Lambilly, auteur de la présente notice, fut appelé, pendant la guerre de 1870-71, aux fonctions de Chef d'état-major de la 1^{re} division du 16^e corps (armée de la Loire). Ses capacités & sa bravoure lui valurent successivement le grade de Chef d'escadron d'état-major & celui de Lieutenant-Colonel & Chef d'état-major du 16^e corps, commandé par l'Amiral Jauréguibéry. Blessé mortellement à la bataille du Mans, le 11 Janvier 1871, il mourut dans le trajet du Mans à Nantes. Le Général Chanzy l'avait nommé, le soir même de la bataille, Officier de la Légion d'honneur.



DE LAMOTE-BARACÉ,

Anciens Seigneurs de la Jaille, de la Gaudinelaye, des Touches, d'Aubigné, de Senomes, de Baracé, de Couëfnanton, du Coudray-Montpenfier en Touraine, de Seully, de Cinaïs, de Bournan, &c.

EN BRETAGNE ET EN ANJOU.



ARMES PRIMITIVES.

D'Argent à la Fasces de Gueules fleurdelysée & contre-fleurdelysée de même.



ARMES ACTUELLES.

D'Argent au Lion de Sable, cantonné de quatre Merlettes du même, qui est de FOUGEROLLE; chargé en cœur d'un Écuillon d'Argent, à la Fasces de Gueules fleurdelysée de six pièces, qui est de LAMOTE. COURONNE : de Marquis. SUPPORTS : deux Lions. DEVISE : Lenitati fortitudo comes.

La famille DE LAMOTE est originaire de Bretagne. Trois de ses membres, ABEL, LOUIS & JULIEN de Lamote comparurent à la Réformation de 1671, où ils furent déclarés Nobles d'ancienne extraction par arrêt du 17 Mars, sur la justification de sept générations de Noblesse. Dans la première moitié du XII^e siècle, une branche de cette famille s'établit en Anjou, ainsi qu'il résulte d'un acte de fondation d'une église sous l'invocation de la Vierge, en date de 1150. De plus, au mois d'Octobre 1191, JUHEL de Lamote, étant à Jaffa, emprunte, de concert avec quatre autres Chevaliers, 100 marcs d'argent à des banquiers de Pise (a). Son écuillon figure à la Salle des croisades du Musée de Versailles. Un grand nombre d'autres titres dont la plupart existent aux archives de la famille & à la Bibliothèque impériale, font preuve de la haute considération dont jouissait, dès ces temps reculés, la maison de Lamote. Un de ses membres, GUICHARD de Lamote, fut, en 1232, frère hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem en France; plusieurs furent reçus Chevaliers de Malte, & en 1780, ALEXANDRE de Lamote-Baracé devint Commandeur de Nantes (b). En 1693, JEAN VIII, Marquis de Senomes, fut choisi par la Noblesse d'Anjou pour être son Commandant au ban de cette province. En 1703, PHILIPPE-CLAUDE fut Lieutenant général de France & d'Espagne; son fils & son petit-fils ont été dans le dernier siècle Lieutenants des Maréchaux de France au département de Saumur.

D'autres eurent des emplois à la Cour, soit comme Chambellans, soit comme Gentilshommes de la Chambre, & l'un d'eux, ALEXANDRE, Vicomte de Senomes, fut Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roi, Secrétaire général des Musées royaux, Membre de l'Institut de France.

(a) Titre d'emprunt aux archives de la famille.

(b) Saint-Allais, l'Ordre de Malte, p. 239, 308.

Cette famille, dont le nom se retrouve constamment dans nos fastes militaires, s'est divisée en deux branches vers la fin du XVII^e siècle. Le Marquis de Senonnes, de la branche aînée, & le Comte de Lamote-Baracé, son cousin, furent admis aux honneurs de la Cour le 24 Mai 1787 (a).

La branche aînée, celle des Marquis de Senonnes, est restée en Anjou. Elle est représentée par GATIEU de Lamote-Baracé, Marquis de Senonnes, non marié.

La branche cadette s'est fixée en Touraine & ses représentants actuels sont les trois frères qui suivent, avec leur postérité.



BRANCHE DES COMTES DE LAMOTE-BARACÉ.

I. ALEXANDRE-AUGUSTE, Comte de Lamote-Baracé, né le 22 Novembre 1810, marié en premières noces en 1836 à Élisabeth ACHARD DE LA HAYE; en deuxièmes noces en 1841 à Marie-Lucie DE SARCUS, fille du Comte DE SARCUS, ancien Chef d'escadrons aux dragons de la garde, Chevalier de Saint-Louis, dont :

I. MARIE-AUGUSTINE-LOUISE, mariée en 1869 à Julien LEMAIRE DE LA NEUVILLE, Officier de Lanciers.

II. MARIE-THÉRÈSE, mariée, le 4 Juillet 1866, au Comte Frank RUSSEL KILLOUGH, Capitaine au service du Saint-Siège.

Et en troisièmes noces en 1850 à Marie-Thérèse DE VIRIEU, fille du Vicomte DE VIRIEU, ancien Sous-Aide-Major général de la garde royale, Gentilhomme de la Chambre de S. M. Charles X, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de divers ordres. De ce mariage :

III. JUHEL de Lamote, né en 1851.

2. ÉDOUARD, né en 1817, marié en 1843 à Louise PIGNIOL DE ROCREUSE, dont :

CHARLES de Lamote-Baracé, né le 26 Octobre 1844, mort le 8 Août 1867.

3. ALEXANDRE, né le 12 Février 1827.

ALLIANCES. — DE FOUGEROLLE, DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN, DE BEAUVAU DU RIVAU, DE CHARNACÉ, DE CHAMPAGNÉ, DE ROSMADEC, DE VILLIERS-L'ISLE-ADAM, &c.

AUTEURS A CONSULTER : Dom Morice. — Dom Lobineau. — Roger, *Histoire d'Anjou*. — Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, t. III, Nantes, 1867. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, 1845. — Archives de l'Empire.

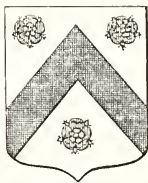
(a) Preuves de Cour.



DE LANCRAU DE BRÉON,

Anciens Seigneurs de la Saudraie, du Tertre, de la Haute-Parée, de la Prevoité, de Chanteil, de la Haute-Bergère, de la Motte-sur-Péan, de la Motte-Boisroyer, de la Grande-Maison, &c.

DANS LE MAINE ET L'ANJOU.



D'Argent, à un Chevron de Sable, accompagné de trois Roses de Gueules boutonnées & pointées d'Or, & posées deux en Chef & l'autre à la pointe de l'Écu. COURONNE : de Marquis. SUPPORTS : deux Lions. DEVISE : In Deo spes mea.

Cette famille ancienne dans l'Anjou, dont d'Hozier a donné une filiation succincte au 1^{er} Registre de cet Armorial, p. 324-326, tire son nom de la terre de Lancrau, située dans la paroisse de Champtocé. Elle a été maintenue dans sa noblesse, d'abord par ordonnance de MM. d'Étampes & de Bragelongne, Commissaires dans la généralité de Tours, du 30 Avril 1635, & ensuite par ordonnance du 22 Mars 1667, rendue par M. Voyfin de la Noiraie, aussi Commissaire départi dans la généralité de Tours.

La filiation rapportée par d'Hozier, complétée dans les ouvrages cités à la fin de cette notice, & dont nous allons donner la continuation, remonte au XIV^e siècle & s'arrête à :

X. DEGRÉ.

MARC-ANTOINE de Lancrau, Écuyer, Seigneur de Chanteil, né le 11 Novembre 1688, épousa, le 6 Avril 1714, Louise-Sophie LE CHAT, fille d'Henri LE CHAT, Seigneur de Verné, Conseiller au Parlement de Rennes, & de Louise-Renée DU VERDIER DE GENOUILLAC. De ce mariage il eut :

1. ALEXIS-MARC-ANTOINE de Lancrau de Chanteil, né le 24 Mai 1715, reçu Page du Roi dans sa Grande Écurie le 30 Août 1730, épousa en 1737 Geneviève-Marguerite-Jeanne DU TERTRE DE MÉE, de laquelle il eut une fille, mariée à Charles DE TRÉMIGON, d'une ancienne maison de Bretagne, père d'ACHILLE de Trémigon.
2. ALEXIS-GABRIEL, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

ALEXIS-GABRIEL de Lancrau de Bréon, Chevalier, épousa en 1739 Henriette-Françoise MINAULT, fille de René-François MINAULT, Chevalier, Seigneur de la Charbonnerie, & d'Anne-Henriette DU BUAT DE LA SUBRARDIÈRE. De ce mariage est venu :

XII. DEGRÉ.

ALEXIS-MARC-HENRI-CHARLES de Lancrau de Bréon, Chevalier, Seigneur de Marigné, de Peuton, de Chéripeau, &c., né le 21 Août 1742, comparut en 1789 aux Assemblées de la Noblesse d'Anjou. Il fut marié, le 17 Novembre 1767, avec Geneviève-Françoise DE LA BARRE, fille de Pierre DE LA BARRE, Seigneur du Teilleul & autres lieux, & de Dame Geneviève DU TERTRE. De cette union font issus :

1. ALEXIS-HENRI, dont l'article fuit.
2. ALEXIS, Vicomte de Lancrau de Bréon, né en 1778, marié en 1805 à Marie-Joséphine-Émilie DE COATTAREL, fille de Joseph-François-Marie, Baron DE COATTAREL, & de Marie-Jeanne-Émilie PENFENTENNIO DE CHEFFONTAINES. De ce mariage font nés :
 - I. ACHILLE-ALEXIS, le 13 Avril 1812, mort à 16 ans.
 - II. HORTENSE-ALEXINA, le 15 Mars 1806, morte à 25 ans sans avoir été mariée.
 - III. MATHILDE, le 11 Décembre 1809; mariée le 25 Novembre 1833 à Adolphe DE LA BOUSSINIÈRE.
 - IV. JUSTINE-ALINE, le 6 Avril 1811; mariée le 25 Août 1836 à Ernest Comte D'ARMAILLÉ.
3. GENEVIÈVE-HENRIETTE de Lancrau de Bréon, née en 1768, mariée au château de Bréon, par contrat du 25 Novembre 1803, à Clément, Comte DE TILLY, ancien Seigneur de la Maulnière, de la Motte-Ferchaux, du Plessis, &c.; elle eut pour fils :

CLÉMENT-HENRI de Tilly, né en 1805 & marié le 4 Janvier 1837 à Mathilde DE LA BRÉTÈCHE.

XIII. DEGRÉ.

ALEXIS-HENRI de Lancrau, Comte de Bréon, né le 28 Août 1770, Gentilhomme d'honneur de Monsieur, puis du Roi Charles X; Colonel des carabiniers, puis Maréchal de camp, Officier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, mourut à Bréon le 30 Mai 1849. Il avait épousé, au mois de Juillet 1808, Élisabeth-Geneviève-Justine DE PÉRUSSE DES CARS, fille de François-Nicolas-René, Comte DE PÉRUSSE DES CARS, Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine des gardes de Monsieur, Gouverneur de la 4^e division militaire; & d'Étiennette-Charlotte-Émilie, Comtesse DE LIGNY-LUXEMBOURG. Il a eu de ce mariage :

1. MARC-JEAN-ALPHONSE, dont l'article fuit.
2. ANTOINETTE-CLÉMENTINE-ALIX de Lancrau de Bréon, née le 1^{er} Janvier 1812, morte à Bréon, le 1^{er} Avril 1854, sans avoir été mariée.

XIV. DEGRÉ.

MARC-JEAN-ALPHONSE de Lancrau, Comte de Bréon, né à Paris le 29 Mai 1809, Élève à l'École Polytechnique en 1828, a épousé, le 26 Juin 1841, Claire-Thérèse-Camille DE LA BOURDONNAYE, fille du Général Marquis (a) DE LA BOURDONNAYE, Vicomte (b) de Coetion, Baron de l'Empire en 1810, Chevalier de Saint-

(a) Érection de 1717. Voir divers Nobiliaires & entre autres celui de M. Potier de Courcy.

(b) Érection de 1647. Les Lettres patentes de ces deux érections font conservées aux archives de la Cour de Rennes, anciennes archives du Parlement de Bretagne.

Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi, Député du Morbihan sous la Restauration, &c., & de Marie-Charlotte DE LANTIVY DU RESTE, fille de Camille, Comte DE LANTIVY, Capitaine de vaisseau, & de Adélaïde DU BOS. De cette union font issus :

1. HENRI-GUILLAUME, né le 29 Mai 1842, ordonné Prêtre le 22 Décembre 1866 & attaché comme catechiste à la paroisse de Saint-Philippe du Roule.
2. ARTHUR-ÉTIENNE, né le 20 Juillet 1843, Élève à l'École Polytechnique en 1862, Officier d'artillerie à l'École de cavalerie de Saumur en 1867.
3. FRANÇOIS-RÉGIS-CHARLES, né le 20 Mars 1846, Élève à l'École Polytechnique en 1866, Officier d'artillerie.
4. CHARLOTTE-MATHILDE-CAMILLE-MARIE, née le 13 Mars 1850.

AUTEURS A CONSULTER : Courcelles, *Didionnaire de la Noblesse de France*, t. I, p. 465. — La Chenaye-Desbois, *Didionnaire de la Noblesse*, t. VIII. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, t. XI, p. 174. — Lainé, *Didionnaire véridique des origines*, t. I, p. 104, & t. II, p. 176.



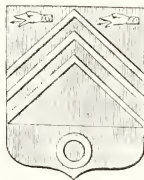
DE LANEFranque,

Écuyers, anciens Seigneurs de Muy, de Larrey, de Castagnet, &c., Chevaliers de l'Empire (a).

LANNES ET BORDELAIS.



Armes enregisterées dans l'Armorial de France, en faveur de THOMAS-ALEXIS de Lanefranque : *D'Azur à trois Bourdons d'Or, rangés en pal, surmontez de trois Coquilles d'Argent, rangées en chef; écartelé de Gueules à un Cœur d'Or duquel font mouvants trois Lys de même; à un Chef d'Argent, chargé de trois Étoiles de Gueules* (b).



Armes concédées par Napoléon I^{er} (c), avec le titre de Chevalier, à JEAN-BAPTISTE-PASCAL de Lanefranque, Médecin en chef de Bicêtre : *De Gueules à trois Chevrons d'Or, accompagnés en chef de deux Têtes de Serpents du même; Champagne du tiers de l'écu de Gueules au signe des Chevaliers non légitimes*.

On trouve trace de la famille DE LANEFranque bien avant que la noblesse fût concédée ou ratifiée à SIMON de Lanefranque, Jurat de Bordeaux, par Lettres d'Henri III, portant la date de Février 1577.

Noble Agnète du Lyon, issue d'une race historique des Landes, possédait des terres voisines de la Garonne & mouvantes du Vicomte de Brulhois. Voulant rendre hommage à ce grand feudataire qui était alors Jean de Rochechouart, elle déléguait Noble Odon de Galard, Seigneur d'Aubiach, qui s'acquitta du devoir féodal l'an 1479 au lieu & place de la Seigneuresse absente. La procuracion, envoyée par celle-ci au Sieur d'Aubiach, avait été rédigée par BERTRAND de Lanefranque (d),

(a) La notice qui va suivre est l'œuvre de M. J. NOULENS, auteur des *Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc & Périgord*.

(b) *Armorial général de France, Guyenne*, vol. XIII, fol. 193, 194, article 492; *Armorial en couleur*, vol. 13, coté Guyenne, fol. 641.

(c) Napoléon I^{er}, dans un but de coercion politique envers l'ancienne Noblesse, avait créé la nouvelle, dont l'existence seule devint légale. Il fut donc dans la nécessité pour reconstituer, en l'appropriant à son époque, une aristocratie militaire & civile, d'employer les formes de la monarchie, c'est-à-dire les qualifications honorifiques & les armes. Les continuateurs des anciennes races, ne pouvant plus faire usage de leur blason traditionnel, acceptèrent quelquefois celui qui leur était offert par la main impériale. Dans ce nombre nous citons de mémoire les de Talcyrand-Périgord, les de Montequiou-Fezenfac, de Timbrunne-Valence, de Faudoas, de Choiseul, de Narbonne, de Goyon, d'Hautpoul, de Gontaut-Biron, de Noailles, d'Angosse, de Nicolai, de la Britlé.

(d) Les de Lanefranque, dont les armes étaient inférées depuis plus d'un siècle dans l'*Armorial général de France*, les abandonnèrent en 1810 & les remplacèrent par celles qui accompagnaient le titre de Chevalier, concédé à Jean-Baptiste-Pascal de Lanefranque, Médecin en chef de Bicêtre.

(d) Nous transcrivons ici l'acte en question :

HOMAGIUM NOBILIS AGNETE DE LEONE, DOMINE LOCORUM DE AUSSOMONTE ET DE MONTANHAÇO.

Anno domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono & die vigesima secunda mensis Aprilis, apud locum de Aubiaco, personaliter constitutus nobilis vir Odo de Galharido, dominus loci de Aubiaco, ut procurator & nomine procuratorio nobilis Agnetæ de Leone, dominæ locorum de Aussomaco & de Montanhaco, prout de dicto procuratorio constat, per quoddam publicum procuracionis instrumentum & retentum per discretum virum BERTRANDUM DE LANEFranque, Notarium publicum, habitorem Clarimontis, cujus tenor talis est :

Notaire public (a) de Clermont (b), petite ville à proximité de Dax dans les Landes.

La permanence de la famille de Lanefranque durant des siècles à Mugron, dans la sénéchaussée des Landes, prouve que les environs de Dax, où elle occupa diverses fonctions de judicature, furent son berceau.

Un autre BERTRAND de Lanefranque, qui était venu s'établir à Bordeaux, donna pouvoir, le 9 Septembre 1500, à Jehan Painçon, « Escolier » en l'Université de ladite ville, pour toucher chez M^e Amanieu de Castans, Notaire à Dax, 20 francs bordelais, reliquat d'une somme de 12 écus, provenant de la succession d'ARNAUTON de Lanefranque (c), vraisemblablement père de Bertrand, lequel dut l'être à son tour de SIMON, Jurat de Bordeaux, dont il va être question à propos d'un anoblissement collectif accordé par Henri III en Février 1577.

CLARET de Lanefranque, qui naquit le 16 Février 1541, était fils de GASSIOT de Lanefranque & de Claire de BOUILS (d).

Deux branches feront seules méthodiquement traitées dans cette notice; les personnages des autres vont être simplement & immédiatement rangés dans un ordre chronologique.

SIMON de Lanefranque avait été élu Jurat de la ville de Bordeaux avant 1579. A cette date, il fut récompensé, ainsi que ses collègues, de son dévouement à Henri III, par des Lettres qui anoblissaient les Magistrats municipaux appartenant à la bourgeoisie & confirmaient dans leur noblesse ceux qui l'avaient précédemment acquise. « Nos Rois, dit Charles le Bret, confèrent la noblesse par deux « moyens, l'un tacite & l'autre exprès. Celui-là se fait par des offices & celui-ci « par des Lettres patentes. »

Les de Lanefranque ont occupé diverses fonctions qui communiquaient la noblesse, mais cela n'était point nécessaire pour eux. Les archives départementales de la Gironde nous ont conservé la missive d'Henri III qui conférait ou ratifiait la qualité de Noble aux susdits Jurats, parmi lesquels était Simon de Lanefranque, qui avait contribué, comme les autres, par son zèle & son courage, à maintenir la ville dans la fidélité à la Couronne. Le document ci-après en fait foi.

LETTRES PATENTES, EN FORME DE CHARTE D'ANOBLESSEMENT DE MM. JOSEPH DEYMAR, PRÉSIDENT AU PARLEMENT ET MAIRE DE BORDEAUX, FRANÇOIS DE CORNIER, FRANÇOIS DE SENTOUT, JEAN TURMET, FRANÇOIS DE PONTCASTEL, JEAN BOUCAULT, ET SIMON DE LANEFranque, JURATS; FRANÇOIS DE LARIVIÈRE, PROCUREUR SYNDIC, ET RICHARD PICHON, CLERC DE VILLE.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France & de Pologne, à tous présents & advenir salut.
« Comme les hommes généraux & personne de vie louable, ayants l'honneur & la vertu les-

Coneguda cause fe &c.... fecit homagium domino nostro vicecomiti Brulefii. genibus flexis, manibus junctis, tenendo manus suas intra manus dñi domini nostri vicecomitis ad & supra sancta quatuor Dei Evangelia. &c.... Testes nobiliss Johanes de Monte Ravello, Arnaldus de Sancto Johanne, habitatores communitatis Agenensis, & Geraldus Rodulphi, habitator loci Ajfortis (Collection Doat. vol. 222, fol. 317, Bibl. Imp. mss.)

La profession de Notaire fut, paraît-il, à certaines époques un office Noble. C'est du moins ce qu'affirme Chorier, d'après un manuscrit in-4^o du Cabinet des titres. Bibl. Imp., coté 775, généalogies de Provence, p. 21. Le Sieur Chorier, historiographe du Dauphiné, en son *Etat du Dauphiné*, parlant de la famille d'Abon, dit ce qui suit : « d'Abon, Abonis. Dans un titre de 1412, Pierre d'Abon est qualifié de *nobilis & sapiens vir*. Il est not « Notaire de Gap en un temps où cet art, bien loin de déroger à la noblesse, étoit même un exercice noble.....
« Jean d'Abon, son fils, est compris, comme Noble, dans la révision des feux de Freyrout de l'an 1457. »

(a) On trouve des Notaires dans une des familles les plus illustres des Landes, celle de Mesmes, dont on connaît les hautes personnalités militaires, ecclésiastiques & judiciaires. Ce fut un de ses membres, le diplomate d'Avauz, qui soutint avec tant d'habileté la politique de Richelieu dans les conférences de Munster & qui prépara les préliminaires du traité de Westphalie. A cette même race appartenait le Président de Mesmes qui joua un si grand rôle sous la Régence.

(b) Une lettre de M. le Maire de Dax, datée du 6 Avril 1869, constate que le rejeton d'une branche des de Lanefranque existait naguère encore à Clermont, près de Dax.

(c) Archives départementales de la Gironde, Registre E. Turpaud. 497-1.

(d) Archives municipales de Bordeaux, anciens registres ecclésiastiques de l'église Sainte-Croix.

« quelz s'emploient au service des Roys & choses publiques, sont dignes d'estre decorés & ornés
 « de privilèges & prérogatives condignes à leurs mérites, afin de leur donner meilleur volonté &
 « plus d'occasion d'y continuer, mais aussi de servir d'exemple aux autres pour les imiter &
 « enuyvre de l'espérance de parvenir à telz degrés, dignités & honneurs & mesinement de noblesse,
 « pour eulx & leur postérité; ainsi deuement informés & aplain certaines des bons, notables, fideles
 « & affectionnés & signalés services que nostre amé & féal Conseiller en nostre Conseil privé, Prési-
 « dant en nostre dicte Cour de Parlement de Bordeaux & Maire & Gouverneur de la dicte ville,
 « Messire Joseph d'Eymar, & nos bien amés François de Cornier, François de Saintout, Jehan
 « Turmet, François de Pontcafel, Jehan Boucault, SYMON DE LANEFRANQUE, Juratz & aussi Gou-
 « verneurs de nostre dicte ville, François de Larivière, Procureur & Syndic, & Richard Pichon,
 « Clerc ordinaire d'icelle; nous ont chascun d'eulx particulièrement faitz, tant au du de leurs
 « charges que pour la garde, conservation d'icelle nostre dicte ville de Bordeaux & pays de Guyenne
 « & Bourdalais en nostre obéissance, durant les troubles & guerres advenues en cestuy nostre dié
 « royaume; désirans, en contemplation de ce, les gratifier & tant favorablement traicter que nous
 « pourrons, en laissant à chascun d'eulx tesmoignage & marque certaine de leur loyaulté & fidel-
 « lité &, en ce faisant, décorer dudict tiltre & qualité de noblesse eulx & leur postérité, afin que a
 « l'exemple de leurs vyes & vertus louables & du bon devoir qu'ilz & chascun d'eulx ont fait en
 « leur dictes charges & estats, leurs successeurs s'esvertuent de faire le semblable & s'en acquiter à
 « leur imitation :

« Sçavoir faisons que nous, pour ces causes & aultres bonnes, grandes & raisonnables considé-
 « rations à ce nous mouvans, avons iceulz Président d'Eymar, François de Cornier, François de
 « Saintout, Jehan Turmet, François de Pontcafel, Jehan Boucault, Symon de Lanefranque, Juratz
 « & Gouverneurs de nostre dicte ville, François de Larivière, Procureur Scindic, & Richard Pichon,
 « Clerc ordinaire d'icelle, & chascun d'eulx & leurs enfens & postérité, nays & à naitre en loy-
 « mariage, de nos certaine fience, grace especialle & plaine puyssance & auctorité royal, annobly
 « & annoblysons & du tiltre & degré de noblesse aornons & decorons par ces prefantes, *encores*
 « *que aucuns d'eulx eussent d'ailheurs acquiz le dié degré de noblesse, ou qu'ilz le feussent de race*
 « *ou lignée, & sans aucunement préjudicier ne déroger à leur dié tiltre de noblesse, lequel, en*
 « *tant que besoing est ou seroit, leur avons continué & confirmé, continuons & confirmons pour*
 « *eulx & leurs dié enfens & postérités*, voulans que, en tous les actes & endroictz, tant en jugement
 « & atiemblées de ville que dehors, ils soient tenus, censés & reppelés pour Nobles & jouissent &
 « usent de tous honneurs, privilèges, franchises, immunités, exemptions de tailles, prérogatives,
 « préheminences dont joyissent & ont accoustumé jouyr & user les aultres Nobles de cestuy nostre
 « dié royaume, extraitz de noble & antienne race, & comme telz, ilz puissent acquérir, tenir &
 « posséder tous fiefs, terres & possessions & d'iceulx ensemble de tous ceulx qu'ils ont ja acquiz &
 « qui leur pourroient eschoir & advenir par decret successif, jouyr & user, tout ainsi que s'ilz estoient
 « nays & extraictz de noble lignée, fans qu'ilz soient tenuz, ny puissent estre contrainctz en vuyder
 « leurs mains, ne pour raison de celle presente grace d'annoblyement payer à nous, ne à nos suc-
 « cesseurs Roys aucune finance ne indempnité à quelque somme & extimation qu'elle soit & se puyt
 « monter; nous avons aux dessus dictz, en considération de ce que dessus, fait & faisons don par
 « fecticles prefantes, signées de nostre main, & auquelz de nostre plus ample grace, avons permis &
 « permettons qu'ilz puyssent dorénavant, ensemble leurs dié enfens & postérité porter & eslever
 « par toutes leurs maisons, terres & feignories & aultres lieux & endroitz que bon leur semblera,
 « leurs armuriers, telles qu'ilz voudront prendre chascun en leurs devises, ou que ceulx & leurs pré-
 « decesseurs ont accoustumé de porter, qu'ilz feront insculpter, peindre ou caratairer, ainsi que
 « chascun d'eulx advisera & icelles pourter partout, soit en temps de paix ou de guerre, en la forme
 « & manière que ont accoustumé faire les aultres Nobles de nostre dié royaume, pourtant sem-
 « blables enseignes & armes.

« Si donnons en mandement, par ces dictes prefantes, à nos amés & féaulx les gens de nos comptes,
 « Trésoriers de France en la charge, province & généralité de Guyenne, establye audict Bordeaux,
 « & Généraulx de nos finances, Baillifs, Seneschaulx, Prévostz ou leurs Lieutenans & chascun d'eulx
 « comme à luy appartient, que de nos prefans grace & annoblyement, don de finance & armes,
 « ilz fassent, foyssent & layssent les dessus dictz Aymar, de Cornier, Saintout, Turmet, de Pont-
 « cafel, Boucault, de Lanefranque, de Larivière & Pichon, & chascun d'eulx, ensemble leurs dié
 « enfens, postérité nays & à naitre, jouyr & user plainement & paisiblement & perpetuellement
 « tout ainsi & par la forme & maniere que dessus est dié, cessans & laissans cesser tous troubles
 « & empeschemens contraires, lesquelz li faitz mis ou donnez leur estoient, ils levent & oissent ou
 « fassent lever & oïssent & remectre le tout au premier estat & deub, car tel est nostre plaisir, non-
 « obstant que la valeur de la dicte finance ne soit cy aultrement especiifiée, ny declairée, que telz

« & semblables dons ne deussent estre faictz, vérifiés, passés ni alloués que pour la moitié ou le tiers, suyvant l'ordre & distribution de noz finances & apport d'icelles en nos coffres du Louvre, aufquelles & aultres ordonnances, restrinctions, mandemens ou desfences contraires & aux derogatoires y contenues. nous avons, pour ce regard & sans y préjudice en aultres choses, derogé & de noz grace, puyssance & autorité sus dictes, derrogeons par ces dictes presantes; & pour ce que le contenu en ces dictes presantes touche au particulier des dessus dictz, nous voulons que le duplicata d'icelles signé de nostre main puyss servir à chascun d'iceulx & soy y estre adjoustée, comme au présent original, auquel, atlin que ce soit chose ferme & estable à toujours, nous avons faict mestre nostre scel, fauf en autres choses nostre droict & l'aultruy en toutes.

« Donné à Bloys, au moys de Febrier l'an de grace mil-cinq-cent-foixante-dix-sept, & de nostre regne le troisieme.

« Ainsi signé : HENRY; & sur le repply, par le Roy : FISES; & au coté est escript en regard : Par ordonnance de la Cour, pour jouyr, par le dict de Cornier & les descendans de luy, du contenu en icelles. A Bourdeaux, en Parlement, le septiesme Septembre mil cinq cens quatre vingtz. Signé : DE PONTAC (a). »

Je crois inutile de noter à nouveau qu'Henri III dans ses Lettres patentes accorde la noblesse à ceux qui ne l'ont pas & la confirme à ceux qui la possèdent. Le Président d'Aymar l'aurait reçue de sa charge, s'il n'avait été de bonne souche.

D'ailleurs, les constitutions de Bordeaux exigeaient que le Conseil des Jurats fût formé de deux Nobles, de deux Avocats & de deux Marchands notables. Simon de Lanefranque devait appartenir à la classe privilégiée lors de la libéralité royale. Nous avons une bonne raison à l'appui.

Le texte des Lettres patentes ci-dessus fut recueilli dans les registres du Parlement de Bordeaux en 1580, à propos d'un litige survenu entre Cornier, l'un des Jurats, mentionné dans le brevet royal, & les Agents du fisc. Ceux-ci contestaient à ce Magistrat la qualité de Noble & le droit d'être exempté de la taille qui en était la conséquence. Cornier produisit à cette occasion le titre commun à lui & aux autres membres de la municipalité bordelaise. Simon de Lanefranque n'est point compris dans le procès, sans doute par le motif que sa noblesse était inattaquable & qu'elle préexistait aux Lettres patentes qui durent la fonctionner & non la créer.

En 1585, Simon de Lanefranque fut emporté par la peste qui décima Bordeaux. Sa femme, également atteinte, avait déclaré dans son testament que l'intention de son mari était de faire un acte de bienfaisance envers les pauvres. La veuve, ayant échappé à l'épidémie, l'hôpital réclama l'exécution du legs de son époux, ce qui amena un litige qui fut dénoué amiablement. Ces faits sont parvenus à notre connaissance par un chapitre de la *Conférence du droit français*, œuvre de Bernard Automne, Juriste bordelais.

« Lors de la grande peste de Bordeaux qui estoit en l'an 1585, Simon de Lanefranque, Advocat en la Cour, se sentant atteint aux champs de cette maladie contagieuse, envoie chercher un Notaire en la ville pour disposer de ses biens. Avant l'arrivée du Notaire il meurt; sa femme, aussi frappée de ce mal, fait son testament, & dit dans iceluy que son mary luy a dit par plusieurs fois qu'il vouloit faire un legs aux pauvres pour prier Dieu pour luy; & tant pour son dit mary que pour elle donne quatre cens livres. Elle eschappe de cette maladie, l'hospital demande ce legs, l'on dit que cette confession ne peut nuire aux héritiers. *l. Publica. D. depositi. l. cum quis decedens. D. de conditionibus*, & que ce n'est un testament par cette loy si is qui hoc fit. La Cour estant partie en opinions, fut dit que cette femme seroit appellée en la Chambre, & ouïe sur la vérité du fait,

(a) Archives départementales de la Gironde; B, Édits Royaux, registre 40, fol. 179. Expédition authentique & collationnée sur les anciens registres du Parlement de Bordeaux, délivrée par M. A. Goujet, Archiviste du département de la Gironde, dont la signature a été revûe par le Secrétaire de la Préfecture M. Partoli.

« préjugeant que si elle accorderoit le fait, les héritiers seroient condamnés. Après « elle accorda avec l'hospital, & paya une partie (a). »

D'après une requête présentée au Tribunal de Bordeaux & dont les conclusions ont été adoptées par la justice, la femme de Simon de Lanefranque, épouvantée par le fléau dont elle avait failli être victime, retourna à Mugron avec ses enfants. A partir de la fin du XVI^e siècle, la famille de Lanefranque n'est plus apparente à Bordeaux, tandis qu'on la retrouve à Mugron croissant, se multipliant & se ramifiant en une infinité de branches dont deux seulement seront graduées dans ce travail.

RAMOND de Lanefranque & Jeanne de FARBOSE ou DE FERBEAUX s'étaient mariés vers 1600 (b), car en 1630 ils perdirent un de leurs enfants du nom de PIERRE qui venait d'atteindre sa 19^e année (c). Cette constatation, empruntée à l'état civil de Mugron, indique que l'alliance de Ramond devait remonter au commencement du XVII^e siècle. Jeanne de Farbose était issue d'une illustre race du Marfan, qui portait : *de Gueules à trois Flammes d'Argent*. Nous avons relevé le passé de cette ancienne famille en nos *Maisons historiques de Gascogne*, t. II, p. 259.

THOMAS de Lanefranque fut pourvu de l'office de Lieutenant de la sénéchaussée de Dax peu d'années avant 1657. A cette date, Bertrand Compaigne publia sa *Chronique de la ville & diocèse de Dax* à laquelle nous empruntons le relevé des noms ci-après parmi lesquels est rangé Thomas de Lanefranque.

Lieutenants généraux d'Acqz ou de Dax dans les Landes, avant 1657 (d) : « Jean « Antoine Fiton; Georges Cafalar; Bernard Bordenave; Jean Dairon; Bernard « Cafalard; Jean Lana; Fortis Lavie; Baltasar Lalanne; THOMAS Lanefranque; « Gabriel Dufault; Pierre Soultzas, pourveu & non receu; Firmin Dubourg, pourveu « & non receu; Bertrand Borda. »

DOMINIQUE de Lanefranque, d'abord Vicairé & ensuite Curé de Nerbis, baptisa Dominique Codroy le 13 Novembre 1629, & plus tard Dominique Desclaux, fils de Soube ou Saubat d'Esclaux & de Catherine de Betbeder. Ce digne Ecclésiastique décéda à Mugron le 25 Novembre 1653 (e).

PIERRE de Lanefranque-Pelot, dit le *jeune*, sans doute pour le distinguer d'autre Pierre, son aîné, mourut le 4 Janvier 1655 (f). Il avait épousé, le 30 Janvier 1633, Jeanne de JUSANX (g). De cette union, qui fut très-féconde (h), étaient issus les deux personnages ci-après :

(a) *Conférence du droit français avec le droit romain civil & canon*, par M. Bernard Automne, t. Ier, p. 373.

(b) (c) Anciens registres ecclésiastiques de Mugron, archives communales de cette ville.

(d) *Chronique de la ville & diocèse de d'Acqs*, par Bertrand Compaigne; à Orthez, par Jacques Rouyer, Imprimeur ordinaire du Roy en Bearn, 1657, page 31, LK7, 2343. Bibl. Imp. Imprimés.

(e) Anciens registres de Nerbis. — *Nobiliaire des Landes*, par le Baron de Cauna, tome II, p. 245.

(f) Anciens registres ecclésiastiques de Mugron, archives communales de cette ville.

(g) Id. année 1633.

(h) Comme on peut le voir par le relevé ci-dessus du nombre de leurs enfants, fait dans les registres ecclésiastiques de Mugron allant de 1633 à 1652.

- | | | |
|--|-------------|---|
| 1. BERNARD de Lanefranque..... | } nés | le 30 Octobre 1633. |
| 2. PIERRE de Lanefranque, Garde du corps..... | | le 22 Octobre 1638. |
| 3. Autre PIERRE, Homme d'armes..... | | le 8 Mars 1640. |
| 4. JACQUES de Lanefranque..... | | le 22 Juillet 1645. |
| 5. JEANNE de Lanefranque..... | } baptisées | le 28 Novembre 1634. |
| 6. FRANÇOISE de Lanefranque..... | | le 24 Août 1641. |
| 7. JEANNE de Lanefranque..... | | le 30 Avril 1642. |
| 8. ANNE de Lanefranque..... | | le 20 Décembre 1643, morte le 7 Janvier 1650. |
| 9. MARGUERITE de Lanefranque..... | | le 22 Avril 1647. |
| 10. JOSEPHE de Lanefranque..... | | le 28 Janvier 1649, décédée en 1650. |
| 11. ÉLISABETH de Lanefranque, filleule de DOMINIQUE de Lanefranque & d'Élisabeth de Poyufan, venue au monde le 27 Octobre 1650. | | |
| 12. THÉRÈSE de Lanefranque, inscrite sur le livre baptismal de 1652, à la date du 4 Juillet. Elle eut pour marraine sa cousine Hâbeau du Puyo. | | |

PIERRE de Lanefranque-Pelot, né le 22 Octobre 1638 (a). La *Guéenne monumentale*, qui a emprunté fon récit au *Mercuré galant*, nous apprend qu'il étoit Garde du corps lorfque fut célébrée, à Tartas, la fête commémorative de l'expulfion des Anglais, créée par Charles VII. Pierre de Lanefranque, qui appartenait au régiment d'élite, dont on vient de parler, M. de Caradoffe, Seigneur de Marcillac, & le Chevalier Duprat, prirent pour exécuter le fimulacre d'un fiége & d'un combat toutes les difpofitions stratégiques & mirent les troupes en ligne. Laitfons au *Mercuré galant* le foin du récit.

« Le jour de la Pentecôte, c'eft-à-dire le 21 Mai dernier, toute la Bourgeoisie, « les Magiftrats en tête, alla prendre des rameaux à un des faubourgs, fuivant « l'ancien ufage; on s'affembla enfuite à l'hôtel de ville où les Officiers de la fei- « gneurie furent élus pour régler les trois combats qui doivent être livrés le len- « demain en mémoire des trois batailles gagnées par Charles VII. Les rôles ayant « été diftribués, M. de l'Hofpital, Capitaine de la fête, comme Premier Jurat, regala « les Officiers du Prédial, la Nobleffe des environs & les principaux de la Pour- « geoisie. Les dames & la jeunefle furent traitées féparément, à caufe de la foule. « Les trompettes, les hautbois, les violons & le bruit des canons mirent tout le « monde de belle humeur. Un bal fut donné par Madame la Sénéchale & ne fe « termina que fort avant dans la nuit.

« Le lendemain, on commença la journée par de grandes réjouiffances; on « dansa dans tous les quartiers & le feftin public termina les plaitirs de la matinée; « puis chacun fe prépara pour le combat du gazon. On avait élevé une efpèce de « fortereffe dans la ville haute; des bras vigoureux furent chargés de foutenir les « efforts des affaillans; on planta des pieux & on attacha de groffes cordes pour fe « défendre de l'affaut. Les trompettes & les tambours ayant commencé à fe faire « entendre, la jeunefle monta à cheval; M. Caradoffe, Seigneur de Marcillac, « étoit à la tête comme Guidon, M. le Chevalier Duprat, qui a fervi à Meffine & « dans nos dernières guerres, & M. Lanefranque, Garde-du-corps, qui fe trou- « vait alors à Tartas, rangèrent toutes les compagnies en bataille.

« L'heure du combat étant venue, la cavalerie traversa la ville l'épée à la main; « ceux de la fortereffe furent fommés de fe rendre, & fur le refus qu'ils en firent, « le Guidon s'étant détaché avec les plus braves cavaliers, commencèrent l'at- « taque. Ils furent reçus avec une grêle de coups de gazon qui les obligea de fe reti- « rer. Tous combattirent féparément; & après cette attaque, qui dura deux heures, « on monta à l'affaut avec des bottes. Comme la chauffure n'eit pas commode pour « efcaler, une vingtaine des affiégeois furent renverfés par terre; les autres, « que l'ardeur de combattre emportait, paiffèrent pardeffus ces malheureux, malgré « leurs cris, & entrèrent dans la barricade. On fit plufieurs prifonniers; les vain- « queurs les condamnèrent à des peines agréables, & ces peines furent un nouveau « fujet de divertiffement pour tout le monde. Le combat fini, on commença celui « de la corde : on l'appelle ainfi à caufe d'une corde qu'il faut franchir à cheval « ou couper avec des fabres. Il fut fort opiniâtre parce que le peuple le foutenait.

« On defcendit enfuite dans la ville baffe pour eflayer le combat du pot caffé, « que la grande bourgeoisie jetait du haut d'un théâtre; & un magnifique repas « fut le délaiffement de tant de fatigues. Le foir, il y eut bal chez Madame de Mar- « cillac, femme du Guidon de la fête.

« Le mardi, la Nobleffe & la jeunefle coururent la bague; Madame de Marcillac « donnait le prix. La gloire de le recevoir de fa main anima tellement tous les

(a) Anciens regiftres eccléfiastiques de Mugron, archives communales de cette ville, année 1638.

« prétendans, que beaucoup d'entre eux ayant couru avec un succès égal, on fut
« obligé de remettre la partie à un autre jour. Le bal fut donné le soir chez Madame
« de Maurian (a). »

ANTOINETTE de Lanefranque épousa Louis de MONTALIER, Greffier en chef du Parlement de Bordeaux, qui fut investi de sa charge & des privilèges qu'elle comportait par Lettres patentes du 20 Août 1670. De cette union vint Noble Jean de Montalier, Écuyer, Seigneur de Grissac, qui hérita de l'office de son père (b).

PIERRE de Lanefranque-Pelot, frère cadet du précédent, était Homme d'armes le 27 Mai 1680 lorsqu'il tint sur les fonts baptismaux François de Poyusan, née de Jean-Jacques de Poyusan & de François d'Eltoeuille, comme il appert d'un extrait de l'état civil de Mugron recueilli par M. le Baron de Cauna dans son *Armorial des Landes* (c).

THOMAS-ALEXIS de Lanefranque est qualifié Écuyer dans le *Grand Armorial de France* de d'Hozier à propos de l'enregistrement de ses armes ainsi décrites :

D'Azur à trois Bourdons d'Or, rangés en pal, surmontez de trois Coquilles d'Argent, rangées en chef; écartelé de Gueules à un Cœur d'Or duquel font mouvants trois Lys de mesme; à un Chef d'Argent, chargé de trois Étoiles de Gueules (d).

Ce Thomas-Alexis était oncle & fut parrain d'un autre Thomas de Lanefranque, fils de Jean de Lanefranque & de Dame Marie de Jusaux, le 29 Mars 1717. Il était encore parent de celui qui suit.

THOMAS de Lanefranque, fils de Pierre, Juge de Mugron, fut baptisé le 22 Janvier 1732, & fut tenu sur les fonts par Thomas ci-dessus & Rose de Lanefranque. Thomasse de Labeyrie, fille de Jean-Pierre de Labeyrie, Sieur de Cazalieu, & de Noble Jeanne de Laborde, portée à l'église le 11 Mai 1760, eut pour parrain Thomas de Lanefranque, Écuyer, Maire de Mugron & Juge de la même ville (e). Cette dernière magistrature se perpétua dans la famille de Lanefranque jusqu'en 1789, ce qui est établi par M. Saintourens en ces termes : « Avant la
« révolution, Mugron était chef-lieu de baronnie très-ancienne. M. le Duc de Bi-
« ron en était le Seigneur et possédait une basse justice; M. Lanefranque était
« Juge, Daris, Procureur d'office (f). » Thomas de Lanefranque dont il est question en tête de cet alinéa figure au mariage d'un autre Thomas de Lanefranque avec Demoiselle Élisabeth de la Mothe en 1759.

JACQUES de Lanefranque était Curé de Bonnegarde lorsque les États Généraux des Landes furent convoqués par Pierre-François de Neurisse, Lieutenant du Prévôt de Dax, dans l'église des Carmes de cette ville. Leur ouverture eut lieu le 16 Mars 1789. Les trois Ordres vinrent siéger à leurs places respectives. Le côté gauche du bureau fut occupé par la Noblesse, le droit, par le Clergé, le Tiers-État vint se mettre en face. Un cordon de cavaliers de la Maréchaussée & de Sergents de ville entoura la salle pour protéger la liberté des délibérations contre toute influence extérieure. Au nombre des Écclésiastiques présents, on remarque : l'Évêque, le Chapitre, l'Archi-Prêtre, les Carmes, les Barnabites de Dax; les Abbés

(a) *La Guienne historique & monumentale*, par M. Alex. Ducourneau, 1^{er} vol., 2^{me} partie, page 62, 2^e colonne.

(b) Archives départementales de la Gironde.

(c) *Armorial des Landes*, précédé des Assemblées de la Noblesse & du Clergé de Dax, par le Baron de Cauna, tome II, p. 303.

(d) *Armorial général*, *Guyenne*, vol. XIII, fol. 193, 194, article 492; *armorial en couleur*, vol. XIII, coté Guyenne, fol. 641, Bibl. Imp.

(e) Etat civil de Mugron, anciens registres ecclésiastiques des années 1732 & 1760.

(f) *Analyse de 80 mémoires sur l'encouragement royal, ou les Landes en 1841*, par M. Saintourens, page 72.

commandataires de Sordes, d'Arthous & de la Cagnotte; Messieurs de la mission de Buglose, les Curés d'Yzoffe, de Narosse, de Candresse, de Cambran, de Saint-Vincent de Xaintes, ainsi que celui de Bonnegarde qui était Jacques de Lanefranque. Ce dernier s'y était rendu en son nom & en outre comme fondé de pouvoirs de Jean-Baptiste Joanin, Régent de Saint-Criq, en Chalosse, & Prébendier de l'église d'Espagne, sise dans la circonscription de Hagetmau; de Pierre Léglise, Curé de Toujoufe, Chapelain d'Audignon (a).

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Lanefranque, Notaire royal de Mugron (b), eut pour femme Anne de SAINT-PAU (c). Il était cousin germain de PIERRE de Lanefranque, Avocat au Parlement de Bordeaux, qui s'était allié à Françoise d'ESCLAUX (d) & dont il eut plusieurs enfants, qui seront mentionnés dans la branche des de Lanefranque, Seigneurs de Muy. Anne de Saint-Pau donna à Pierre, son mari (e) :

1. PIERRE II, qui va poursuivre la descendance.
2. DOMINIQUE de Lanefranque, le dernier des six enfants, né le 26 Février 1634.
3. BERTRANDE de Lanefranque, décédée à Mugron le 31 Janvier 1628.
4. ÉTIENNETTE ou ÉTIENNOTE (f), baptisée le 19 Décembre 1628.
5. JEANNE, sœur jumelle de la précédente.
6. Autre JEANNE, qui vit le jour le 8 Août 1631 (g).

II. DEGRÉ.

PIERRE II, de Lanefranque, en compagnie d'Étiennette, sa sœur, figure au contrat

(a) *Armorial des Landes*, précédé des Assemblées de la Noblesse & du Clergé de Dax, par le Baron de Cauna, 2^e édition, t. II, p. 25, 26, 45 & 81.

(b) J'ai déjà exprimé mon sentiment sur la compatibilité du Notariat & de la Noblesse; je rentre de nouveau dans la question pour démontrer que je suis, sous ce rapport & bien d'autres, en communauté de pensée avec M. Denis de Thézan, si pertinent en fait d'études nobiliaires. Il prouve dans les lignes ci-après que la qualité de Noble n'était pas inconciliable avec certaines charges considérées comme faisant déchoir :

« Les offices d'Avocats, de Procureurs, Notaires, Greffiers de sièges royaux, & toute d'autres étaient, sous l'ancien régime, & cela avec quelque justice, considérés comme ne dérogeant pas; mais la noblesse véritable, la noblesse d'épée regarda toujours les détenteurs de ces offices avec hauteur & les maintint, autant qu'elle le put, dans cette classe qu'on désignait sous le nom de bonne bourgeoisie. Néanmoins les Gentilshommes à colombier ne médaignaient pas d'y prendre des femmes & d'y marier leurs filles. Ils appelaient cela fumer leurs terres.

L'exercice du notariat fut en tout temps des plus recherchés & des plus estimes, aussi bien en Bretagne qu'en Normandie, en Provence, en Languedoc, en Gascogne, &c. Presque toutes les familles baroniales du moyen âge ont eu des Notaires dans leurs cadets. Ces pauvres cadets si mal partagés & qui parfois ne pouvaient pas même être pourvus d'un mince bénéfice ecclésiastique, se résignaient à être les rédacteurs & les dépositaires des titres & des contrats de leurs aînés. Michel Le Nobletz, le célèbre Missionnaire breton, né en 1577, était fils d'Hervé, Seigneur de Kerodern, l'un des quatre Notaires du pays de Léon. — « En ce temps-là, dit Moréri (tome VII, art. Le Nobletz, il n'y avait que les Nobles qui pussent exercer ces charges, non plus que celles de judicature. » La femme d'Hervé Le Nobletz se nommait Françoise de Lesguern, de la maison de Coetmenech.

En effet, nous trouvons en Bretagne, durant le cours des XV^e & XVI^e siècles, des Notaires qui signent : Anger, du Boisbilly, du Boïgelin, Calloët, Coataneze, Chrestien, Coatquy, du Colledo, Courfon, Desgrées, du Drefnay, du Drézit, Elpivent, le Frotter, Ginguené, Goesbriant, la Grezillonaie, le Gualès, Guynement, Herfart, Hingant, Keratry, Kerfaintgily, Kerpezdron, Kerprigent, Kerguelen, Keranflech, Kerverder, Kerfulguen, Kerfaufon, Kerampuil, Kermallon, Kermec'hou, Kerguvelen, du Lefcoët, Lefformel, Lefcorre, du Ponthou, Penhoadic, de Quechriac, de Quilfiter, Trogoff, du Trévou, de Villeneuve, Videlou, &c., &c.

Comme on le voit, & nous pourrions beaucoup allonger cette liste, « bien des descendants de Croisés, des combattants d'Auray & de Saint-Aubin du Cormier ont exercé le notariat. » (Le docteur Laennec, *Étude historique généalogique & biographique* par M. Denis de Thézan, brochure in-8°, pages 8, 9 & 10.)

(c) Inscription de Dominique de Lanefranque dans l'état civil de Mugron, année 1634.

(d) Inscription de Pierre de Lanefranque dans l'état civil de Mugron, année 1651, où il a pour parrain son aïeul Pierre de Lanefranque, Notaire royal.

(e) Celui-ci n'était plus le 15 Avril 1600.

(f) Filleule d'ÉTIENNETTE de Lanefranque, femme de Pierre Poyusan, laquelle fut inhumée le 15 Mai 1653.

(g) Tous les enfants qui précèdent sont enregistrés dans l'état civil de Mugron entre les années 1633 & 1652.

de mariage de Jean-Jacques de Tuquoy, II^e du nom, Conseiller du Roi au siège de Saint-Sever, avec Demoiselle Ifabeau d'Estoupiignan, fille de Raymond d'Estoupiignan, Baron de Tingon, & de Demoiselle Ifabeau de Poyufan. L'acte fut passé à Mugron. Pierre & Étienne de Lanefranque sont désignés comme parents de la future (a). Pierre de Lanefranque fut marié à Demoiselle Judith de Moras (b) qui le rendit père des ci-après énoncés :

1. PIERRE de Lanefranque, qui suit.
2. JEANNE de Lanefranque, ondoyée le 2 Avril 1652.
3. MARIE de Lanefranque, qui fut tenue sur les fonts par Jean de Moras, son oncle, & Jeanne de Lanefranque, sa tante.
4. Autre JEANNE de Lanefranque, {
5. FRANÇOISE de Lanefranque, { nées {
6. Autre JEANNE de Lanefranque (c) } {

le 1^{er} Février 1655.

le 24 Février 1656.

le 26 Mars 1657.

III. DEGRÉ.

PIERRE de Lanefranque, III^e du nom, eut pour parrain, le 25 Février 1651, son aïeul, Pierre de Lanefranque, & pour marraine sa grand'mère Marthe de Joiles. Le baptême fut administré par de Lanefranque, Vicaire de Mugron (d). Il fut conjoint, vers 1670, avec Demoiselle Thérèse de Domenger, ainsi qu'il appert de l'acte de naissance de JEAN de Lanefranque, leur fils, enregistré sur les livres baptisiers de Mugron le 22 Avril 1671. Il eut pour parrain Jean de Farbofc (Ferbaux)(e).

IV. DEGRÉ.

JEAN de Lanefranque, après dispense accordée par Monseigneur Gaspard, Evêque d'Aire, contracta union, l'an 1711, avec Demoiselle Jeanne-Marie de Jusaux, sa cousine au quatrième degré de consanguinité. A la bénédiction nuptiale apparaissent ARNAUD de Lanefranque-Nancy, PIERRE de Lanefranque, Jean Marfan, &c. (f). Le seul fils issu de cette alliance fut THOMAS de Lanefranque, qui suit.

V. DEGRÉ.

THOMAS de Lanefranque, Écuyer, Conseiller du Roi (g) & Docteur en médecine, fut présenté à l'église le 29 Mars 1717 par THOMAS de Lanefranque & Suzanne de Jusaux (h). Il épousa, le 9 Juillet 1759, Demoiselle Élisabeth de la Mothe, fille de Jacques de la Mothe & de Marthe Platon (i). Le mariage fut consacré par le Curé de Grenade; Thomas de Lanefranque, Maire de Mugron, fit la conduite du futur, probablement à titre de parrain. Thomas de Lanefranque qui représente ce degré mourut à Brassempouy, dans les Landes, le 17 Floréal, an VII de la République (16 Mai 1799), à l'âge de 84 ans (k). Élisabeth de la Mothe, également octo-

(a) *Armorial des Landes*, par le Baron de Cauna, t. I^{er}, page 348.

(b) Expédition en due forme, délivrée par l'Officier de l'état civil de Mugron, le 22 Janvier 1860.

(c) Ces cinq filles sont énoncées dans le fûldit état civil, années 1652-1657.

(d) État civil de Mugron, anciens registres ecclesiastiques, année 1651.

(e) Extrait de l'état civil de Mugron, certifié conforme par M. le Maire & légalisé par le Juge de paix, le 22 Janvier 1860.

(f) (g) (h) (i) Extrait en due forme délivré par l'Officier de l'état civil & légalisé par le Juge de paix de Mugron, le 22 Janvier 1860.

(k) État civil de la commune de Brassempouy (Landes), registre des décès de l'an VII de la République.

général, descendit dans la tombe le 22 Novembre 1805 (a). Elle avait donné à son mari la postérité suivante :

1. JEAN-BAPTISTE-PASCAL de Lanefranque, qui suit (b).
2. IGNAce de Lanefranque.
3. N. de Lanefranque, mariée à M. du PERRIER.

VI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-PASCAL de Lanefranque, Écuyer, Conseiller du Roi & son Médecin ordinaire dans la ville de Saint-Sever, naquit le 7 Avril 1770. Son parrain fut Jean de Lanefranque, Écuyer, Docteur en théologie, Curé de Grenade & Syndic d'Aire, & la marraine Demoiselle Marthe-Platon de la Mothe (c). C'est Jean-Baptiste-Pascal de Lanefranque qui devint Médecin en chef de l'hôpital de Bicêtre & qui fut attaché au service de la Maison de Napoléon I^{er}; il reçut en récompense de ses mérites, ainsi que des services rendus par lui à Bicêtre en général & au Palais des Tuileries en particulier, le titre de Chevalier de l'Empire. Voici ces Lettres de colation, signées par Napoléon I^{er} & contresignées par Cambacérès, Archi-chancelier.

« NAPOLEON, par la grâce de Dieu Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, à tous présents & à venir, Salut. Par l'article XIII du premier statut du 1^{er} Mars mil-huit-cent-huit, nous nous sommes réservé la faculté d'accorder des titres que nous jugerions convenables à ceux de nos sujets qui se feront distingués par des services rendus à l'État & à nous. La connaissance que nous avons du zèle & de la fidélité que notre cher & aimé le Sieur Lanefranque a manifestées pour notre service, nous a déterminé à faire usage en sa faveur de cette disposition. Dans cette vue nous avons, par notre décret du 15 Août mil-huit-cent-neuf, nommé notre cher & aimé le Sieur Lanefranque Chevalier de notre Empire. En conséquence & en vertu de ce décret, ledit Sieur Lanefranque s'étant retiré devant notre cousin le Prince Archi-chancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir de notre grâce les Lettres patentes qui lui sont nécessaires pour jouir de son titre, nous avons par ces présentes signées de notre main, conféré & conférons à notre cher & aimé le Sieur Jean-Baptiste-Pascal Lanefranque, l'un des Médecins attachés à notre Maison, Médecin en chef de l'hospice de Bicêtre, né à Braffempouy, département des Landes, âgé de quarante-sept ans, le titre de Chevalier de notre Empire; ledit titre sera transmissible à sa descendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, après que ses descendants jusques y compris la troisième génération, auront obtenu de nous la confirmation dudit titre conformément aux dispositions de l'article 21 de notre décret du 3 Mars 1810.

« Permettons audit Sieur Lanefranque de se dire & qualifier Chevalier de notre Empire dans tous actes & contrats, tant en jugement que dehors; voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité; qu'il jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit en l'article XXXVII de notre second statut. devant celui ou ceux par nous délégués à cet effet; qu'il puisse porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes : *De Gueules à trois Chevrons d'Or, accompagnés en chef de deux Têtes de Serpents du même, Champagne du tiers de l'écu de Gueules*, au signe des Chevaliers non légionnaires, & brochant sur le tout; pour livrée, les couleurs de l'écu.

« Chargeons notre cousin le Prince Archi-chancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat & de les faire transcrire sur les registres, car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, notre cousin le Prince Archi-Chancelier de l'Empire y a fait apposer par nos ordres notre grand sceau, en présence du Conseil du sceau des titres. »

« Donné à Paris le seize du mois de Décembre l'an de grâce mil-huit-cent-dix. Signé : NAPOLEON. Scellé, le vingt Décembre mil-huit-cent-dix. Le Prince Archi-chancelier de

(a) État civil de la commune de Braffempouy (Landes), registre des décès de l'an 1805.

(b) Extrait en due forme, délivré par l'Officier de l'état civil de Mugron, le 22 Janvier 1869.

(c) Extrait de l'état civil, expédition en due forme délivrée par le Maire de la commune de Braffempouy (Landes), le 5 Décembre 1868.

« l'Empire. Signé : CAMBACÉRÈS. Transcrit sur les registres du Sénat le vingt-huit Décembre 1810.
« Le Chancelier du Sénat..... » Enregistré au Conseil du sceau des titres A. P. N. 3 P. 128.

Ces lettres ont été confirmées en 1863 par Décret impérial au profit de JOSEPH-DOMINIQUE de Lanefranque, Imprimeur à Bordeaux.

Jean-Baptiste-Pascal de Lanefranque (a) avait contracté union, le 21 Septembre 1796, avec Marie-Catherine PÉNICAUD (b), résidant, avec son père (c), à Mérignac (d) (Gironde). Elle donna le jour à :

VII. DEGRÉ.

JOSEPH-DOMINIQUE de Lanefranque, Imprimeur à Bordeaux, épousa, le 10 Juillet 1826, Euridice MANDAVY (e), originaire de Gradignan (Gironde), fille de Raymond MANDAVY & de Laurence DE SOLAGER. Joseph-Dominique décéda à Bordeaux le 10 Février 1865 (f), laissant un fils & une fille :

1. JEAN-JOSEPH-ADOLPHE, qui suit.
2. MARIE-EURIDICE de Lanefranque, mariée à Joseph UZAC (g).

VIII. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH-ADOLPHE de Lanefranque, né à Bordeaux le 30 Septembre 1837 (h), est aujourd'hui le chef de sa branche. Lui & sa sœur ont adressé une requête, en rectification de leur état civil & de celui de leur père & mère, au Tribunal de Bordeaux. Un jugement du 10 Février 1869, leur a restitué la particule *de*, supprimée, pendant la période révolutionnaire & postérieurement, dans les inscriptions de naissances, de mariages & de décès (i).



BRANCHE DES DE LANEFRANQUE, SEIGNEURS DU MUY ET DE LARREY.

Nous n'avons pu déterminer le point de jonction de cette branche avec la précédente, mais il y a toute probabilité pour que les deux Pierre de Lanefranque qui commencent l'une & l'autre soient frères ou cousins. Seulement dans le doute, il est toujours prudent de s'abstenir d'une affirmation quelconque, & c'est ce que nous faisons.

(a) Il vint finir sa carrière, entièrement consacrée à l'étude & au bien de l'humanité, à Bagnères-de-Bigorre.

(b) Elle passait pour arrière-petite-niece des célèbres Émailleurs de Limoges qui illustrent le nom de Pénicaud.

(c) Les armes d'ÉTIENNE PÉNICAUD, Chanoine ouvrier de l'église Saint-Michel de La Réole, furent enregistrées dans le *Grand Armorial de France*, dressé par d'Hozier à la fin du XVII^e siècle, volume XIII, folio 871, ainsi qu'il suit : *Fascé d'Argent & d'Azur de six pièces.*

(d) Sa mère était Geneviève Baucallin.

(e) Etat civil de la commune de Mérignac, déposé au Greffe de première instance de Bordeaux. registre des mariages de l'an 1796.

(f) Etat civil de Bordeaux, registre des mariages de 1826.

(g) *Id.* registre des décès de l'an 1865.

(h) *Id.* registre des mariages de l'an 1865.

(i) *Id.* registre des naissances de l'an 1837.

(j) Jugement rendu en faveur de M. Jean-Joseph-Adolphe de Lanefranque & Dame Uzac, née de Lanefranque, par le Tribunal de première instance de Bordeaux Archives du Greffe de cette ville. M. Sanfas, Avocat à Bordeaux, auquel l'histoire méridionale doit de précieux travaux de linguistique & d'archéologie, a fait valoir devant le Tribunal de Bordeaux les droits de M. Adolphe Lanefranque & de sa sœur à faire rectifier leur état civil & celui de leurs ascendants d'après la forme nominale du passe. Les conclusions de M. Sanfas, appuyées sur de solides preuves, ont été adoptées par la Justice.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Lanefranque, Avocat au Parlement de Bordeaux, époufa à Mugron, en Novembre 1623, Françoisfe DesCLAUX (a). A la fête matrimoniale concoururent Sauvat Desclaux, fon frère; Demoifelle Jofèphe d'Eyroffe, mère de la future; Jacques Desclaux, fon oncle; &c. (b).

La progéniture de Pierre de Lanefranque & de Françoisfe Desclaux fut nombreufe, comme on peut le voir par le relevé ci-deffous :

1. DOMINIQUE de Lanefranque, qui fuit.
2. ÉTIENNE de Lanefranque, né le 25 Mai 1633.
3. JACQUES de Lanefranque, mort en bas âge le 27 Avril 1635.
4. PIERRE de Lanefranque, baptifé le 7 Juin 1638.
5. Autre PIERRE de Lanefranque, baptifé le 19 Mars 1640.
6. MATHIEU de Lanefranque, inferit fur les regiflres de naiffance le 20 Septembre 1642.
7. MARTE de Lanefranque, née le 1^{er} Juin 1628.
8. MARIE de Lanefranque, qui vit le jour le 7 Février 1632. Elle époufa Jean DE LABEYRIE, Sieur du Cafalieu (c).
9. CATHERINE de Lanefranque, ondoyée le 12 Avril 1637.
10. ANNE de Lanefranque, qui reçut le premier facrement le 13 Mars 1644 (d).

II. DEGRÉ.

Noble DOMINIQUE de Lanefranque, Sieur du Muy, né le 4 Janvier 1630, réfiant à Mugron, fut marié le 21 Mai 1661, avec Noble Jeanne DE BEYRIES, iffue de Noble Dominique DE BEYRIES, Seigneur de Hauriet, & de Noble Anne DE MOMAS. La future étoit pourvue de l'approbation de fa mère & de fon frère Charles de Beyries, Écuyer. Elle reçut une légitime fort importante pour l'époque puifqu'elle s'élevait à la fomme de 38,000 francs fans préjudice du mobilier & des accoutrements. Les pactes furent rédigés à la Maifon Noble de Hauriet, dans la fénéchauffée des Lannes, fiége de Saint-Sever, en préfence de Sauvat Desclaux, Seigneur de Norton & de Nerbis, Confeiller du Roi au Préfidal de Dax; de Noble Timothée de Maurian, Seigneur de Tarfen; de Raimon de Bardes; de Tarnar; de Jean de Saint-Paul, Seigneur de Lajas; d'Ifabeau de Poyufan, tous parents de l'époux. Dans le groupe des proches ou des amis de l'époufe, on trouve Jeanne de la Taulade, fon aïeule; Anne & Jeanne de Momas, fa mère & fa tante; Françoisfe Dolier, Dame d'Arblade & de Cohin; Nobles Bertrand & Étienne de Momas, le premier Seigneur de Cafalieu & le fecond Curé de Caftagnos, fes oncles; Jérôme du Mas, Écuyer, fon coufin; Noble Ifaac de Saint-Germain, Seigneur du Fieu & de Labeyrie;

(a) « La famille Desclaux », dit M. Saintourens dans fon *Analyfe de 80 mémoires fur l'encouragement royal, ou les Landes en 1841*, page 72, « ell la plus antique de Mugron; elle avait fourni deux Évêques, l'un à Aire, l'autre à d'Acqs; ce dernier avait été Contelleur du Cardinal de Richelieu. » L'amitié & la protection du grand Miniftre de Louis XIII valurent en effet le fiége épifcopal de Dax, le 25 Avril 1639, à Jacques Desclaux, qui fut sacré le 20 Septembre fuivant. Ce Prélat décéda, durant fon féjour à Paris, le 4 Août 1658, après avoir fait reconstruire fa cathédrale.

(b) Il devait être filleul de Dominique de Lanefranque, Vicair de Nerbis, qui fut enfeveli en l'église de Mugron, le 25 Novembre 1653.

(c) Desquels vinrent Marie & Catherine de Labeyrie, nées le 9 Février 1651 & le 24 Juin 1652.

(d) Cette nomenclature de dix enfants a été dressée d'après les anciens regiflres ecclefiaftiques de Mugron, allant de 1628 à 1644.

Demoiselle Claude d'Armagnac; Demoiselle Jeanne de Momas; Jeanne de Cabiro (a).

Jeanne de Beyries laissa à Dominique, son mari, le fils qui suit :

III. DEGRÉ.

BERTRAND-LOUIS de Lanefranque, remplaça, le 19 Janvier 1706, en qualité de parrain, Noble Bertrand d'Antin, au baptême de Bertrand-Théodore d'Antin, fils de Noble Pierre d'Antin & de Dame Quitterie de Bédora (b). Bertrand-Louis de Lanefranque s'était marié trois fois : la première, avec Jeanne DE LANGLA. & la troisième avec Demoiselle d'AUBAIGNAN (c).

Du premier lit, qui seul lui donna postérité, vint :

JEAN de Lanefranque, qui suit.

IV. DEGRÉ.

JEAN de Lanefranque, Seigneur du Muy, fut conjoint, le 26 Juillet 1723, avec Marie DE LANEFranQUE. Celle-ci était fille de JEAN de Lanefranque, Homme d'armes (dans la maison duquel étaient célébrées les fiançailles), & de Catherine DE CABIRO (d). Une partie des Gentilshommes du pays était accourue à cette fête, qui eut pour témoins : le Seigneur du Muy, père du futur; Anne d'Aubaignan, sa tante; François-Marguerite, Marie & Anne de Lanefranque, ses sœurs; Noble Bertrand de Beyries, Écuyer, Baron de Hauriet, son petit-oncle; Pierre d'Antin, Baron de Sauveterre & autres lieux; François Foffats, Procureur juridictionnel de Loucquen; Guillaume de Poyusan, ancien Maire de Mugron; PIERRE de Lanefranque, Juge de ce lieu; JEANNE & FRANÇOISE de Lanefranque-Nancy; Suzanne de Jusfanx (e).

Catherine de Cabiro, mère de la future, avantagea celle-ci de la moitié de ses biens & se réserva la libre disposition de 6,000 livres pour les répartir entre MARIE & JEANNE de Lanefranque ses filles puînées. Bertrand-Louis de Lanefranque, Sieur du Muy, transporta en toute propriété, à son fils, le fief de Larrey, la métairie de Birontrère, le taillis de Chataigner, ainsi que la somme de 2,000 livres (f).

Jean de Lanefranque & Marie de Lanefranque furent les auteurs de :

(a) Anciennes minutes de Laborde, Notaire royal à Mugron.

(b) *Armorial des Landes*, par le Baron de Cauna, t. 1, p. 304.

(c) Anciennes minutes de Lanefranque, Notaire royal à Mugron.

(d) Les familles de Lanefranque & de Cabiro s'étaient apparentées par d'autres alliances; ainsi PIERRE de Lanefranque avait épousé vers 1635 Marguerite DE CABIRO, dont il eut :

1. JEAN de Lanefranque, baptisé le 14 Décembre 1636.

2. FRANÇOIS de Lanefranque, qui le fut le 16 Février 1645.

3. PIERRE de Lanefranque, tenu sur les fonts, le 3 Octobre 1652, par Pierre de Marfan, Homme d'armes, & Marguerite de Cabiro.

4. ANNE OU AGNE de Lanefranque, née le 20 Juillet 1638 & conjointe à Pierre DU PUYO.

5. FRANÇOISE de Lanefranque, venue au monde le 24 Août 1641 & morte à l'âge de 10 ans.

6. JOSÈPHE de Lanefranque, qui naquit le 25 Juin 1647. Elle est dite, dans son inscription de baptême, cousine germaine des enfants de PIERRE de Lanefranque & de Jeanne de Jusfanx, ce qui implique que l'époux de cette dernière & celui de Marguerite de Cabiro étaient frères.

Tous les noms & les détails qui précèdent ont été puisés dans les anciens registres ecclésiastiques de la commune de Mugron, allant de l'année 1635 à 1647 inclusivement.

DE CABIRO, armes : d'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Aigles de même, deux en chef & une en pointe.

(e) (f) Anciennes minutes de Lanefranque, Notaire royal à Mugron.

V. DEGRÉ.

BERTRAND-LOUIS de Lanefranque-Larrey, demeurant à Mugron, contracta union, le 21 Mai 1781, avec Demoiselle Marie de Lux, issue de Paureux de Lux & de Jeanne de Soustra. Parmi les personnages réunis au contrat, on voit : PIERRE-MARC de Lanefranque-Larrey, Docteur en théologie, Archi-prêtre de la Mothe, frère du fiancé; Martin de Batz, Officier d'infanterie, ancien Maire de Mugron, son oncle par alliance; Joseph Balthiat, Conseiller du Roi, son cousin germain; Noble Pierre d'Ando de Cazaubon, Écuyer, Capitaine au régiment de Blaisois, Chevalier de Saint-Louis; Étienne-François & Jeanne de Lux, frère & sœur de l'épouse; Noble François de Soufra, Curé de Garrey, son oncle maternel (a). Marie de Lux fut mère de :

1. ÉTIENNE-FRANÇOIS de Lanefranque-Larrey, qui suit.
2. Autre ÉTIENNE-FRANÇOIS, frère du précédent, eut le même parrain que son aîné & pour marraine Juline de Clavies (b).

VI. DEGRÉ.

ÉTIENNE-FRANÇOIS de Lanefranque-Larrey vint au monde le 3 Avril 1784. A son baptême furent présents : Étienne-François de Lux, Conseiller du Roi, Avocat au Parlement de Paris, retiré à Montfort en Chalosse; CATHERINE de Lanefranque; Messire Jean-Baptiste Brun, Lieutenant de la louverie de France; de Lanefranque-Larrey, Prêtre, qui consacra l'enfant (c). Il s'allia à Demoiselle Louise-Marie-Anne VASLET DES GUIBERTIÈRES (d), qui lui a donné :

1. ÉTIENNE-MARIE-CHARLES de Lanefranque, qui suit.
2. LOUISE-MARIE-ANNE de Lanefranque, aujourd'hui Madame GUETTÉ.

VII. DEGRÉ.

ÉTIENNE-MARIE-CHARLES de Lanefranque qui représente actuellement sa branche.

(a) Anciennes minutes de Dartigocyste, Notaire royal à Mugron.

(b) (c) Extrait des anciens registres ecclésiastiques de Mugron, Archives communales de cette ville.

(d) Etat civil de la commune de Breloux (Deux-Sevres).



LANGLOIS,

Marquis & Comtes de Mauteville, du Bouchet & d'Éflaintot; anciens Seigneurs de Mauteville, Berville-sur-Seine, Safferville, &c.

HAUTE NORMANDIE ET BERRY.



D'Azur à deux Croix d'Or rangées en fasce & trois Molettes d'Argent à cinq pointes, deux en chef & une en pointe. SUPPORTS : Lériers d'Argent. COURONNE : de Marquis. DEVISE : Gloria & Fortitudo.

Le plus ancien titre produit par cette famille est une donation faite en 1223 à l'abbaye de Vallemont, par RAOUL l'Anglois de Mauteville, donation par laquelle il confirme & augmente une donation antérieure de Robert de Normanville, Chevalier, père de Julienne de Normanville, son épouse (a).

La filiation n'est établie sans interruption qu'à partir du degré suivant.

PREMIER DEGRÉ.

ROBERT Langlois, qualifié « Escuyer, Seigneur de Berville & de Mauteville-la-Mautart » dans un acte du lundi 19 Février 1396 devant les Tabellions de Rouen (b), passa devant les mêmes Tabellions différents actes relatifs à ladite seigneurie de Berville-sur-Seine, aux dates des 19 Décembre 1395, 1^{er} Février 1398, 29 Avril 1401 & 1^{er} Décembre 1412 (c). Il épousa vers 1390 Jeanne DE MAUTEVILLE, fille de Nicolas, Escuyer.

De la Roque les indique comme vivant encore en 1424 (d). Il donne à Robert Langlois les seigneuries d'Angiens, de Gueurres & de Tonnevillle, & pour fils aîné ROBERT Langlois, dit *le Galand*, Seigneur desdits lieux & marié à Jeanne d'ESTOUVILLE, qu'il laissa veuve & sans enfants en 1497.

Au mois d'Octobre 1412, il rendit hommage de son plein fief de Berville à Guillaume, Vicomte de Melun, Comte de Tancarville (e). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

JEAN Langlois, Seigneur de Mauteville & de Berville-sur-Seine, qui vendit ce dernier fief par contrat du 12 Avril 1447, ratifié le 29 Avril 1458 (f). Le 7 Novem-

(a) Original aux Arch. départem. de la Seine-Inférieure, fonds de Vallemont. Le pouillé de l'Archevêque Eudes Rigaud porte également Raoul l'Anglois comme Seigneur & patron de Mauteville.

(b) (c) Archives du Palais de Justice de Rouen.

(d) De la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. 1^{er}, p. 580.

(e) Acte visé par d'Hozier, le 5 Janvier 1683. Voir p. 3, note a.

(f) Acte visé par d'Hozier en 1683.

bre 1430, il figure, dans un acte passé devant les Tabellions de Rouen (a), avec la qualité de « fils & héritier de Robert Langlois, en son vivant, Écuyer, Seigneur « de Berville-sur-Seine, & Seigneur dudit lieu de Berville ».

Le 5 Novembre 1454 (b), il acheta de Guillaume du Quesnay, Écuyer, Seigneur de Rebez, son cousin, comme fils de Jehan du Quesnay & de Jeanne de Mauteville, les vavassories du Vergier, de Normanville, du Moullinel & de Mauteville, assises à Grainville-la-Tainturière & à Mauteville, & le penultième Mars 1472 avant Pâques (c), il vendit, avec la qualification de « Efcuyer, Seigneur de Mauteville en « Caux..... pour pourvoir au mariage de deux filles qu'il avoit prestes & d'âge de « marier & autres ses besognes & affaires » ce qui lui restait de terres à Berville, provenant de la succession de Jean Langlois, Écuyer, son frère puiné. Il avait figuré, le 31 Décembre 1470, à la montre des Nobles du bailliage de Caux, Vicomté de Caudebec (d), & avait épousé avant 1430 Jeanne d'ELLEBEUF, fille de Noble homme Robert d'ELLEBEUF. Elle vivait encore en 1472 & ratifia l'acte de vente ci-dessus rap- pelé. Elle eut pour fils :

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Langlois, Seigneur de Mauteville, qui devint Seigneur de Saffeville par son mariage avec Jeanne d'LOUELON, fille de Pierre, Seigneur de Saffeville & de la Heuze, & de Jeanne de PARDIEU. Il rendit hommage, le 26 Avril 1486 (e), à Jacques de Rouville, Seigneur de Grainville-la-Tainturière, de son fief de Mauteville, comme fils de Jean Langlois, Seigneur de Mauteville. On a de lui un acte de dé- lais du 25 Décembre 1481, passé devant La Niepce & de Beaucamp, Tabellions à Grainville (f), & un échange du 4 Mai 1494, devant Jaffier, Tabellion à Grainville (g). Il est porté sur l'État des fiefs du bailliage de Caux, dressé en 1503 par ordre de Louis XII, pour ses fiefs de Mauteville, Moullinel, Normanville & Saffeville (h). On a également un aveu, sans date, à lui rendu comme Seigneur de Saffeville (i).

Il mourut avant 1511, laissant deux fils :

1. JEAN, l'aîné, qui fut.
2. PIERRE, qui fut maintenu le 19 Juin 1523 lors de la « perquisition des per- « sonnes Nobles des bailliages de Caux, Évreux & Gisors.... » sur la pro- duction « de sa généalogie, titres & écritures (k). »

IV. DEGRÉ.

JEAN Langlois, Seigneur de Mauteville, partagea avec son frère Pierre, par acte du 31 Janvier 1511, devant Delamare, Tabellion à Grainville (l), les biens qui leur étaient échus de la succession de leur père. On a de lui trois actes passés aux dates des 4 Septembre 1514, 18 Mai 1515 & 29 Juillet 1517 (m), devant les Ta-

(a) (b) (c) Archives du Palais de Justice de Rouen. — Acte du 5 Avril 1477.

(d) De la Roque, *Arrière-ban*, édit. de 1734, p. 115.

(e) Original aux Archives de la Seine-Inférieure.

(f) Original aux Archives de l'hôpital de Grainville, aujourd'hui propriétaire de l'ancien domaine de Mauteville.

(g) Acte visé par d'Hozier en 1683.

(h) Archives de la Seine-Inférieure.

(i) Original aux Archives de la Seine-Inférieure.

(k) Archives de la Seine-Inférieure. La famille possède une copie de la requête présentée aux Commissaires, qui donne tous les degrés jusqu'à Robert Langlois & Jeanne de Mauteville, avec indication des actes fournis en preuve. — Voir pour la descendance de Pierre un arrêt du Parlement du 16 Février 1631.

(l) Acte visé par d'Hozier en 1683.

(m) Originaux aux Archives de l'hôpital de Grainville. — Jean Langlois y est qualifié, « noble homme ».

bellions de Grainville & relatifs à sa seigneurie de Mauteville. Il se maria deux fois; on ignore le nom de sa première femme (a). La seconde fut Marguerite BOURDON, d'Offranville, dont il eut :

V. DEGRÉ.

ROBERT Langlois, Seigneur de la Court de Mauteville. On conserve deux aveux à lui rendus pour fondit fief de la Court de Mauteville aux dates des 26 Juin 1535 (b) & 14 Mars 1549 (c). Il épousa Marguerite D'ORIVAL, fille de Robert D'ORIVAL, Ecuyer, Seigneur de Criel & de Drosay, & mourut avant 1567, laissant trois enfants mineurs, ainsi que l'atteste le rôle des taxes de l'arrière-ban, levé en cette année, où l'on voit en la vicomté de Caudebec, fergenterie de Grainville « les enfants « fous agés de Robert Langlois, pour le fief de la Court de Mauteville, taxés à « 16^{l.} » (d).

Il eut de son mariage :

1. PIERRE Langlois, Seigneur de la Court de Mauteville, tige de deux branches aujourd'hui éteintes. La première, connue sous le nom de Mauteville ou la Court de Mauteville, a pris fin au moment de la Révolution, après s'être alliée aux familles : EUDES DE CATTEVILLE, LOUVEL DE JANVILLE, GUÉRARD DU VAUDREUIL & DE LA HOUSSAYE; la seconde, qui portait le nom DU BOUCHET, d'un plein fief de haubert assis en Nivernais, acquis en 1726 par FLORIMOND-CHARLES Langlois, s'est éteinte le 1^{er} Février 1856 en la personne de CÉSAR-CHARLES-FLORIMOND de Mauteville, Marquis du Bouchet, Chevalier de Malte de minorité, fils du Marquis du Bouchet, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur du Phénix de Hohenlohe, Chevalier de Saint-Louis & de Cincinnatus, Officier de la Légion d'honneur, & de Marie-Rose-Hilarionne de BONNEVAL. Cette branche a pris ses alliances dans les maisons de QUÉLEN, DE BONNEVAL, DE FLAVIGNY, DE F'REDEFOND, DE CHAZERAT, ainsi que le tout résulte des preuves faites pour l'admission dans

(a) Ce serait de la première femme que descendrait GEORGES Langlois, fils aîné dudit Jean. D'Hoziere vifé en 1683, pour les preuves de Bruno-Emmanuel de Motteville, présenté pour être Page dans la Grande Écurie, « une commission de Lieutenant général de M. le Bailly de Caux, donnée le 5 Octobre 1545, signée Le Boulenger, « pour faire assigner le détenteur d'un héritage de la seigneurie de Motteville appartenant à *Noble homme* « Georges Langlois, fils aîné de feu Jean Langlois, Ecuier, Sieur dudit lieu de Motteville, au droit & titre de « la succession de ses prédécesseurs. » Certificat du 5 Janvier 1683. Original.

C'est de ce Georges que descendent les Langlois de Mauteville, écrit plus tard par corruption *Motteville*, Premiers Présidents de la Chambre des comptes de Normandie, Marquis & Comtes de Motteville, de la Haye du Puis, & de Vic, en Valois, Barons de Bonneboq, dont les aînés obtinrent des Lettres patentes en forme de chartes données à Lyon au mois de Décembre 1638. registrées au Parlement & à la Chambre des comptes les 18 Mars 1659 & 28 Juin 1661, pour changer leur nom de *Langlois* en celui de *Motteville*. On y lit ce qui suit : « notre amé & feal Conseiller ordinaire en nos Conseils, Georges Langlois, Sieur de Motteville, Chevalier, Premier « Président en notre Chambre des comptes de Normandie, nous a fait remontrer qu'il tient & possède ladite terre « de Motteville par succession de ses ancêtres qui l'ont possédée depuis un long temps, laquelle, pour les grands « & signalés services par ses prédécesseurs rendus à cet état & notamment en la charge de Premier Président en « notre dicte Chambre des comptes de Normandie depuis l'année 1582, qu'ils l'ont continuellement exercée, « nous aurions érigée en Marquisat, sous le nom & nomination de Marquisat de Motteville... » (Archives de la Cour Impériale de Rouen.)

Les descendants de Georges Langlois, fils aîné de Jean, sont aujourd'hui éteints. La famille n'a plus d'autre représentant que le Comte d'Éilaintot, chef de la branche issue de Robert Langlois, fils de Jean Langlois, Seigneur de Mauteville.

Il est à remarquer que Georges Langlois portait pour armes : *d'Or à deux Lions passants de Gueules; au Chef d'Azur, chargé de trois Besans d'Or*, & que les descendants de Robert portèrent les armes qui figurent en tête de cette notice.

(b) Archives de la Seine-Inférieure.

(c) Original.

(d) Bibliothèque Impériale, fonds Gaignières, 796.

l'ordre de Malte du dernier Marquis du Bouchet. Elle a obtenu la confirmation de son titre héréditaire de Marquis par Lettres patentes du 13 Avril 1816, enregistrées à la Cour Royale de Paris le 28 Avril suivant. Elle a obtenu en outre, à la date du 3 Juin 1820, des Lettres de changement du nom de Langlois en celui de Mauteville, comme descendant de ROBERT Langlois & de Jeanne de MAUTEVILLE, mariés en 1390 (*Bull. des Lois*, p. 965, n° 8865) (a).

2. PIERRE, Curé de Tocqueville.
3. ROBERT, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

ROBERT Langlois, Seigneur d'Estaintot, de la Roche & de Pymont, épousa Catherine DE MASSEILLES, seconde fille de Nicolas DE MASSEILLES, Écuyer, Seigneur de la Court-Fortin, Capitaine de 300 hommes de pied pour le service du Roi, & de Jeanne DE SASSEVILLE. Sa filiation se trouve établie par un arrêt du Parlement de Normandie du 18 Mai 1580 (b) rendu entre « Nobles hommes M. Pierre Langlois, Curé de Tocqueville, Robert Langlois, Sieur d'Estaintot, enfans puis nés de feu en son vivant Noble homme Robert Langlois, Sieur de la Court de Mauteville, Noble Demoiselle Marie Eude, veufve de feu en son vivant Noble homme Pierre Langlois, Sieur de la dicte seigneurie, fils aîné & héritier dudiect deffunct Robert Langlois, tutrice principale des Nobles enfans soubz aagez dudiect deffunct & d'elle... » Il partagea, par acte du 15 Mars 1591 (c), la succession de Jehan de Sasseville, oncle de sa femme, Seigneur de Sasseville, la Roche, Pymont, Houdetot, Auberhofe & autres lieux. Il mourut à Anglesqueville-la-Braflong le 23 Janvier 1624. Catherine de Masseilles y décéda le 22 Septembre 1629. Ils eurent pour fils :

VII. DEGRÉ.

GUILLAUME Langlois, Seigneur d'Estaintot, qui fut maintenu par arrêt des Commissaires généraux de la Cour des aides de Normandie, en date du 16 Juillet 1656, sur la justification de son ancienne extraction de noblesse comme descendant de Robert Langlois, Sieur de Mauteville, & de Marguerite d'Orival (d). Il épousa, par contrat du 17 Novembre 1617, reconnu à Grainville le 15 Février 1618 (e), Noble Demoiselle Marie DU PUIS, fille de Jacques, Écuyer, Sieur de Montedeline, & de Marguerite LE CHEVALIER. Leurs enfans furent :

1. JEAN, Curé d'Estoutville, près Buchy, puis de Salmonville.
2. GÉDÉON, qui continua la descendance.
3. GUILLAUME, Sieur de Haumont, Capitaine au régiment de la marine, qui épousa, en Janvier 1660, Marguerite DYEL, d'où fortit :
FRANÇOISE Langlois, mariée à François DE MANNEVILLE, Sieur de Montmeret, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.
4. ANNE, mariée, par contrat du 17 Mai 1658, à Georges DE CAUMONT, Écuyer, des Sieurs de Bondeville.

(a) Tous les titres de cette branche sont aujourd'hui entre les mains du Comte d'Estaintot, son seul représentant.

(b) Original.

(c) Original passé devant Rogerey, Tabellion à Fauville.

(d) Original.

(e) Original déposé chez M^e Hellot, Notaire à Hélicourt.

VIII. DEGRÉ.

GÉDÉON Langlois, Seigneur d'Estaintot, fut maintenu avec ses confanguins, par M. de la Galiffonnière, le 21 Juillet 1668 (a). Il épousa, par contrat du 20 Avril 1663, reconnu le 4 Novembre suivant devant Bonnel & Liot, Tabellions à Rouen (b), Madeleine DU PERRON, fille de feu Claude, Écuyer, Seigneur de Benefville & Canville, Conseiller du Roi en ses Conseils & Général en la Cour des aides de Normandie, & de Marie DE GIVERVILLE. Cette maison s'est éteinte depuis dans celle des Gaudechart, Marquis de Querrieu.

Gédéon mourut à Anglesqueville, le 8 Juin 1699. Il laissait :

1. RENÉ, qui suit.
2. GENEVIÈVE, mariée, le 16 Août 1688, à Jean-Baptiste LE PICARD, Écuyer, Seigneur du Breuillet.

IX. DEGRÉ.

RENÉ Langlois, Seigneur d'Estaintot, comparut, le 12 Janvier 1692, aux revues des Gentilshommes de l'arrière-ban de la Vicomté de Cany (c). Il épousa, à Fultot, le 28 Mars 1696, avec la qualification de Sieur de Courchamp, Angélique SYMON, fille puinée de défunt Vulfran SYMON, Écuyer, Sieur des Autés, Garde du corps de Monsieur, frère unique du Roi, & de Marie POTIER. Leur contrat est du 7 Mars 1696 (d). Il mourut à Fultot le 8 Avril 1728; sa femme décéda à Anglesqueville le 18 Avril 1759 & fut inhumée dans le caveau de la famille. De leur union fortit :

1. GUILLAUME-RENÉ, qui suit.
2. MARIE-MADELEINE, née le 21 Janvier 1698, mariée, par contrat du 3 Novembre 1724, à Jean-Martin LE PICARD, Écuyer, Sieur de Veulles.

X. DEGRÉ.

GUILLAUME-RENÉ Langlois, Seigneur d'Estaintot, entra en 1727 dans la première brigade des Gendarmes d'Anjou, y servit jusqu'en 1732, & « s'y conduisit avec honneur », ainsi que l'atteste un certificat du Marquis de Saulx, son Capitaine (e). Il obtint ensuite une commission de Capitaine de garde-côtes, dont il se démit en 1736. Il avait épousé, à Hautot-l'Auvray, le 16 Novembre 1733, Marie-Rose LANGLOIS DE LA HEUSE, fille de Jean-Baptiste, Chevalier, Seigneur de Bailleul, la Heuse & de Gueurres, & de Marie-Madeleine OSMONT DE L'OUVRAYE. Elle mourut à Anglesqueville le 25 Avril 1754 & son mari le 26 Décembre suivant, laissant pour enfants :

1. RENÉ-JEAN, qui suit.
2. ANGÉLIQUE-BONNE-ROSE-GENEVIÈVE, mariée à Anglesqueville, le 8 Février 1755, avec François-Martin LE PICARD, Seigneur de Veulles & de Beaucamp, ancien Page de la Chambre du Roi.

XI. DEGRÉ.

RENÉ-JEAN Langlois, Seigneur d'Estaintot, né à Fultot le 30 Mai 1736, marié, à Cailleville, le 1^{er} Juillet 1755, avec Marie-Anne DE LYVET, fille de Robert, Seigneur

(a) Chevillard, *Armorial de Normandie*.

(b) Original.

(c) Certificat signé par A. Lefaigneur Gueutteville, Brigadier de l'arrière-ban. Original.

(d) Devant les Tabellions de Fontaine-le-Dun. Original.

(e) Original, date du 16 Février 1732.

d'Arantot, & de François-Florence-Adrienne DE RICARVILLE. Capitaine de garde-côtes par commission en date du 6 Mars 1755, il obtint le 1^{er} Mars 1779 la commission de Chef de la division de Saint-Valery en Caux (a). Il eut pour enfants :

1. JEAN-BAPTISTE-RENÉ-ÉLOY, qui suit.
2. MARIE-FLORENCE, qui épousa, le 3 Février 1778, Pierre-Jacques-François DU FAY, Seigneur du Tot, frère puîné de Pierre-Robert, Seigneur de Limanville & d'Ambourville, Conseiller en la Cour des comptes de Normandie.

XII. DEGRÉ.

* JEAN-BAPTISTE-RENÉ-ÉLOI Langlois, Seigneur puis Comte d'Estaintot, né à Anglesqueville le 27 Juin 1756. Entré en 1772 dans le régiment provincial de Rouen, il y servit jusqu'en 1774, « d'une manière digne de sa naissance & de son grade (b) ». Il servit de 1774 à 1776, sous le Marquis d'Houdetot dans les Gendarmes de la Reine, jusqu'à la réforme de la compagnie. Sous-Lieutenant au régiment de Navarre, par brevet du 20 Juillet 1782, il avait fait, pour y parvenir, la preuve de quatre degrés de noblesse paternelle (c). Il était Lieutenant en premier, lorsqu'il épousa, à la Gaillarde, le 9 Février 1790, Marie-Louise-Henriette-Élisabeth ALEXANDRE DE MONTGRIME, fille aînée de Adrien-Jean, Sieur de Montgrime, Seigneur de Marfauville & Montaigu, Capitaine de canonniers garde-côtes, & de Marie-Henriette-Angélique LE MOYNE D'AUBERMESNIL. Plus tard, M. d'Estaintot, qui à partir de 1793, époque de l'extinction des branches aînées de sa famille, porta & reçut du Roi le titre de Comte, prit part aux guerres de l'émigration & de Vendée « avec tout l'honneur qui caractérise le vrai Chevalier français (d) ». Chevalier de Saint-Louis à la date du 14 Novembre 1797, Lieutenant-Colonel par brevet du 16 Janvier 1800, il fut amnistié à la date du 16 Frimaire an XI, & rentra en France où il mourut à Fultot le 5 Septembre 1815. Sa veuve lui survécut jusqu'au 9 Janvier 1857. De ce mariage font issus :

1. RENÉ-HENRI-ALEXANDRE-HIPPOLYTE, né le 17 Février 1791, mort à 22 ans, sur le champ de bataille en Allemagne, Lieutenant au 29^e régiment d'infanterie légère. Il avait fait la campagne d'Espagne où il avait reçu deux blessures, & le jour même de sa mort, il avait été promu par son Général au grade de Capitaine que sa mort empêcha de ratifier.
2. ROBERT-EDMOND, qui suit.

XIII. DEGRÉ.

ROBERT-EDMOND, Comte d'Estaintot, né à Fultot le 5 Juin 1806, Membre de la commission des prisons de la Seine-Inférieure, Membre de l'Institut des Provinces, Inspecteur départemental de l'association Normande, fondateur de plusieurs institutions charitables, seul représentant de sa famille par la mort du Marquis du Bouchet, a épousé le 24 Mars 1831, François-Aimée HUBERT, décédée à Rouen le 30 Janvier 1869, fille de François-Charles-Joseph, Conseiller à la Cour royale de Rouen, Chevalier de la Légion d'honneur, & de François FOUQUET, nièce du Procureur général Baron Fouquet de Flammare, Officier de la Légion d'honneur. De ce mariage font issus :

(a) Original.

(b) Certificat du Marquis d'Elampes, Colonel. Original.

(c) Le certificat de Chérin porte la date du 17 Juillet 1781, *Recueil de certificats*, publié par du Prat-Taxis, Paris, 1815. — L. de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue de certificats*. Paris, 1864.

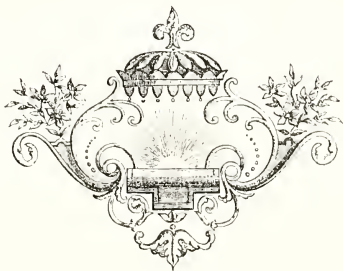
(d) Certificat du Comte de Williamfon en date du 31 Décembre 1796. Original.

1. ROBERT-CHARLES-RENÉ-HIPPOLYTE, qui fuit.
2. ALICE-ÉDITH-HENRIETTE-MARIE, mariée, le 11 Mai 1864, à Sigismond-Charles-Joseph PAUL DU BOIS DE LA SAUSSAY, Sous-chef de traction au chemin de fer de Lyon. De ce mariage est issu FRANÇOIS-EDMOND-ALBERT, né à Paris le 27 Janvier 1865.
3. GEORGES-GUILLAUME-GABRIEL-ADRIEN, dit le Baron d'Estaintot, marié à Peruel-sur-Andelle, le 17 Mai 1870, à Demoiselle Jeanne-Élisabeth DU RUEL, fille de Louis-Raoul, Comte DU RUEL, & de Noémi-Victoire CAVELIER D'ESCLAVELLES.

XIV. DEGRÉ.

ROBERT-CHARLES-RENÉ-HIPPOLYTE, dit le Vicomte d'Estaintot, Avocat près la Cour Impériale de Rouen, Membre de plusieurs sociétés savantes, a épousé en premières noces, le 14 Mai 1861, Demoiselle Marie-Élise-Stéphanie-Émilienne ROBERT DE SAINT-VICTOR, fille de Hyacinthe-Hippolyte, & de Marie-Françoise-Radulphine DES CHAMPS DE BOISHEBERT, & petite-fille de Messire Louis ROBERT, Seigneur & Patron de Saint-Victor, Conseiller du Roi en ses conseils, Président en la Cour des comptes, aides & finances, & Conseiller honoraire au Parlement de Normandie. Elle est décédée à Rouen le 25 Juillet 1866. Et en secondes noces, le 2 Septembre 1868, Demoiselle Marie-Antoinette-Léontine ROBERT DE SAINT-VICTOR, sœur de la précédente. Du premier mariage sont issus :

1. ROBERT-EDMOND-MARIE-RAOUL, né le 20 Février 1862.
2. FRANÇOIS-ADOLPHE-MARIE-RENÉ, né le 20 Juin 1864.

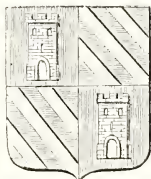


DE LAROCQUE-LATOURL,

(en latin DE RUPE).

Barons de Langon, de Budos (a), Cofcigneurs des baronnies de Beychevelle, Montferrand, Arcins, &c.; Marquis de Larocque, de Gravelines; anciens Seigneurs de Coymères, de la Tour (b), Tafles, Sainte-Croix du Mont, Bisqueyran, le Gua, le Cros, Roquetaillade, Villandrant, Laffalle, Eyquem, le Mirail, la Mothe, la Harnaude, Peyrou, Saint-Marc, Treffaigne, Belloc, &c.

EN GUYENNE.



Écartelé : aux 1^{er} & 4^e de Gueules à la Tour d'Argent, carrée, crénelée de 3 pièces, maçonnée de sable; aux 2^e & 3^e d'Azur à trois Bandes d'Or.

Cette maison d'ancienne chevalerie, citée par l'Abbé Vergès, habile généalogiste, avant l'an 1200, figure avec une grande distinction en 1278, 1279, 1330, &c., sous Édouard 1^{er} & Édouard III, Rois d'Angleterre, qui lui accordent de nombreux privilèges (c). Le 2 Juin 1279, un mandement d'Édouard 1^{er}, adressé au Sénéchal de Guyenne, maintient OTHON de Larocque, Chevalier, & GÉRARD, son frère, en la possession de leurs biens de la paroisse de Virelade. Le 8 Mai 1330, Édouard III accorde à BERNARD de Larocque la banalité du four de Marmande avec ses dépendances. Le 2 Juin 1330, lettre d'Édouard III portant commission de la baillie de Villeréal, en Agenais, à AMANIEU de Larocque, en récompense de ses services. En Juillet 1348 & 1354, Édouard III concède à AMANIEU de Larocque la dime en blés & en vins que la ville de Saint-Macaire payait au Roi, pour l'indemnifier des pertes éprouvées à son service.

AMANIEU avait épousé Flauride d'AULÈDE. Il fit une reconnaissance en 1398, passée à Rions, près Saint-Macaire, en faveur de son fils AMANIEU II, qu'on croit père d'ARCHAMBAUD, qui suit & à partir duquel commence la filiation suivie.

PREMIER DEGRÉ.

ARCHAMBAUD de Larocque, fut en 1414 un des trois champions d'un combat singulier contre trois Chevaliers portugais, soutenus par des Seigneurs anglais, entre autres le Comte de Dorset, oncle du Roi d'Angleterre. Larocque fut le premier qui vainquit son adversaire & put porter secours au Chevalier de Marignon & puis

(a) Château bâti en 1305 par le Pape Bertrand de Goth, Clément V, leur parent.

(b) Château bâti par Amanieu de Larocque, avec privilèges d'Édouard III, du 20 Mai 1348; il fut ravagé en 1551 pendant les guerres de la Fronde & détruit en 1793.

(c) *Rôles gascons*, p. 9, 74, 122, 132, &c. — Thomas Carte, *Chronique bordelaise*.

à TALEYRAND, Sire de Grignols. Déclarés vainqueurs, les Chevaliers gascous furent portés en triomphe par la ville de Paris, au son des trompettes aux grandes acclamations du peuple (a). Archambaud était marié à Giraude DE GOMBAUD & fit son testament le 21 Septembre 1445, par lequel il fonda un anniversaire à Cadillac. Il eut trois fils, dont l'aîné fut.

II. DEGRÉ.

PIERRE de Larocque, épousa Marguerite d'ANGOLIN & testa le 18 Novembre 1499 (Greffé de Saint-Macaire; M^e Militis, Notaire). Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

ANDRÉ de Larocque, Baron de Langon, &c., qui paya 1500 écus en 1530, pour le contingent de la ville de Langon, pour la rançon de François I^{er} & reçut en échange des droits sur la ville. Il acquit en 1540 la baronnie de Langon, de Frédéric de Foix, & de François de la Rochefoucauld, pour 45,000 écus (b). Les archives de Saint-Macaire possèdent de lui des pièces de 1531, 1532, 23 Mars 1548, 1550 & 20 Novembre 1551. Il épousa en 1518 à Libourne, Saillide DE RUAD, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

RAYMOND de Larocque, Baron de Budos, &c., marié, par contrat du 16 Août 1556 (c) à Jeanne d'ALESME, fille de JEAN, Conseiller au Parlement de Bordeaux. Le 12 Mai 1573, il était Capitaine de 50 hommes de guerre; en 1583, il fut élu Premier Jurat Gentilhomme de la ville de Bordeaux, & mourut le 21 Avril 1594 dans l'exercice de sa charge & fut enterré dans l'église de Budos. Il avait acquis la baronnie de Budos en 1570 de Jean de Budos, Seigneur de Portes. Il eut trois fils, dont l'aîné fut.

V. DEGRÉ.

ÉTIENNE de Larocque, Seigneur de Coymères, le Mirail, &c., épousa, par contrat du 6 Mars 1598, passé par-devant M^{es} Sotteau & Hosten, N^{res} à Bordeaux, Demoiselle Jacqueline DE LA VIE, dont il eut :

1. JACQUES, qui fut.

2. JEAN-PIERRE de Larocque, Chevalier, Marquis de Gravelines, qui fut nommé fort jeune Maître de camp d'un régiment d'infanterie & envoyé en 1642 par Louis XIII en qualité de Colonel général des Français pour secourir le Duc de Bragance qu'on venait de mettre sur le trône de Portugal. Il fit là de si belles actions que Sa Majesté lui donna le titre de Marquis de Gravelines (d). Il se signala encore en Catalogne & à la bataille de Lens, sous le Prince de Condé, & mourut en 1685, âgé de 75 ans, sans postérité de Judith DE CLERMONT. Il habitait Paris & la terre des Rotors, près Gaillon, en Normandie, & avait été maintenu dans sa Noblesse par arrêt de la Cour des aides de Rouen, du 21 Mai 1676.

(a) Montrelet, *Chronique*, édit. Niverard, t. 1^{er}, p. 202, & édit. de 1603, t. 1^{er}, p. 219. — Wulfon de la Colombière, *Théâtre d'honneur*, 1748, t. II, p. 264.

(b) O' Reilly, *Histoire de Bazas*.

(c) Maurice Nantia, Notaire à Bordeaux (Archives de Bordeaux, rep. des familles nobles).

(d) Moreri, *Dictionnaire historique*, art. GRAVELINE.

VI. DEGRÉ.

JACQUES de Larocque, Chevalier, Seigneur de la Tour & de Saint-Marc, époufa, par contrat du 25 Septembre 1646 (M^e Élie de la Borde, N^{re} à Bourg), Françoife D'YQUEM, fille de Louis, Baron d'YQUEM, Confeiller du Roi en la Cour des aides de Guienne, & eut de cette union, entre autres enfans :

VII. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES de Larocque, Chevalier, Seigneur de la Tour, &c., Lieutenant-Colonel du régiment d'Aunis, Chevalier de Saint-Louis, fut maintenu dans fa Noblesse, ainfi que fes deux frères, par arrêt du 19 Février 1698, rendu par Bazin de Bezons, Intendant de la généralité de Bordeaux, fuivi d'un arrêt du Confeil d'État. Il époufa, par contrat du 26 Juin 1715, passé par-devant M^{es} Becquet & Vandepert, N^{res} à Dunkerque, Demoifelle Ifabelle DE BAERT, fille de Guillaume DE BAERT, Ingénieur du Roi. De ce mariage vint :

VIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-BENOIT de Larocque-Latour, Seigneur de Larocque-Latour, &c., né en 1725, marié par contrat du 25 Août 1759, passé par-devant M^e Parran, N^{re} à Bordeaux, avec Catherine DE RUAT, fille de Amanieu DE RUAT, Seigneur Captal de Buch, Confeiller au Parlement de Bordeaux. Il mourut en 1771 & fut inhumé dans l'église de Saint-Éloi à Bordeaux. Il eut deux fils, dont le fecond continue la filiation.

IX. DEGRÉ.

JEAN de Larocque-Latour, Chevalier, Seigneur de Latour, entra à l'École militaire de Paris en 1784 fur preuves faites devant d'Hozier de Sérigny; devint Capitaine dans Royal-Cravate, cavalerie; Chevalier de Malte; émigra & fut fait prifonnier à l'armée des Princes avec MM. de Chambaud & de Grailly. Sous la Restauration il fut nommé Colonel chef d'état-major des gardes nationales de la Charente-Inférieure (7000 h.). Il avait époufé, à la Jarrie, près La Rochelle, par contrat du 19 Mefsidor an VIII (8 Juillet 1800), Marie-Suzanne-Joféphine HAROUARD DE SAINT-SORNIN, fille de François-Henry HAROUARD DE SAINT-SORNIN, & de Françoife-Efther DE SAINT-ESTÈVE, & a eu de ce mariage trois fils & une fille qui fuivent.

X. DEGRÉ.

1. MARIE-HENRI de Larocque-Latour, chef des noms & armes de fa maifon, né en 1805, marié en 1835, à Bordeaux, à Phylida DUMAS DE LA ROQUE; fans enfans.
2. CHARLES-COSME-MARIE, dit le Comte de Larocque-Latour, né le 6 Octobre 1806, Colonel du 6^e régiment de Cuiraffiers, Commandeur de la Légion d'honneur, &c., figure dans le beau tableau d'Horace Vernet, de la prife de la citadelle d'Anvers (a); marié, le 14 Mai 1839 (M^e Guillaumeron, N^{re} à Maiffe, Seine-&-Oife), à Marie-Auguffine-Alix DE TRIMOND, fille de Louis-Pierre-Victor, Vicomte DE TRIMOND, & de Marie-Jofèphe CRIGNON D'OUZOUER. De ce mariage font iftus :

I. JEAN-ANDRÉ-RAOUL de Larocque-Latour, né le 3 Janvier 1847, fous-lieutenant au 4^e régiment de huffards.

(a) On lit au bas de ce tableau & dans les *Annales* des galeries de Verfailles l'infcription fuivante : Comte de Larocque-Latour, Lieutenant, Officier d'ordonnance du Général Baron Woïrol.

II. ALICIE-MARIE de Larocque-Latour, mariée en 1866 au Comte Albéric DU TEMPLE DE ROUGEMONT.

3. AUGUSTE-MARIE de Larocque-Latour, né le 12 Mars 1810, marié, par contrat du 10 Février 1846, passé par-devant M^{re} Buet, N^{re} à Moutier-les-Maux-Faits, à Marie-Bonne LEVESQUE DE PUIBERNEAU, dont font issus :

I. AMANIEU de Larocque-Latour, né le 5 Septembre 1852.

II. HENRI de Larocque-Latour, né le 5 Avril 1854.

III. RAIMOND de Larocque-Latour, né le 15 Octobre 1855.

IV & V. BIBIANNE & MARIE-CAROLINE.

4. JOSÉPHINE-ESTHER de Larocque-Latour.

La famille habite actuellement Paris & les Châteaux de la Valade & Coymères (*a*) (Gironde) & Cramahé près la Rochelle.

a) De temps immémorial dans la famille, ce château servit de refuge aux habitants de Langon contre les bandes de Galapian qui ravagèrent cette ville (O'Reilly, *Histoire de Basas*).



DE LAUGIER-VILLARS,

Anciens Seigneurs de l'Isle, d'Aurel, de Gargas, de Quinson, d'Esparron, de Colobrières, de Thoard, de Barras, de Verdaches, de Châteauredon, de Villars, d'Anzet, de la Jarie, de Beaucoufe, du Puy, de Bellecourt; Barons & Comtes de Laugier (a).

AU COMTÉ VENAISSIN, EN PROVENCE ET EN LORRAINE.



D'Argent au Lion de Gueules. DEVISE : Non Fortior alter.

La maison de Laugier, d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes de Provence, prouve sa filiation depuis RAYMOND de Laugier, nommé le neuvième parmi les Barons & Seigneurs qui prêtèrent serment de fidélité au Comte de Provence, Raymond-Bérenger, à Tarascon, en Février 1146 (b).

PIERRE de Laugier, son fils, était au nombre des Barons présents à l'assemblée des États tenue à Aix en 1173.

GUILLAUME de Laugier, fils de Pierre, & ses deux frères, tous trois qualifiés Chevaliers, furent témoins du traité conclu en 1195 entre les Comtes de Toulouze & Forcalquier.

ISNARD de Laugier accompagna Charles d'Anjou à la croisade de Saint Louis en 1248; & en 1245, BERTRAND de Laugier, son cousin, fut l'un des Barons que Romée de Villeneuve, Grand Sénéchal de Provence, envoya auprès de Saint Louis pour négocier le mariage de Charles d'Anjou, frère du Roi, avec Béatrix (c), héritière du Comté de Provence.

(a) (b) *Infrimentum fidelitatis quorundam Baronum Provinciae* (Original en parchemin aux archives de Marseille). C'est en vertu de cette chartre que Honoré de Laugier-Villars prit, vers 1714, le titre de *Baron*, porté par RAYMOND, dont il descendait en ligne directe au XVIII^e degré. Ce titre lui est donné dans tous les actes à partir de 1747, particulièrement dans les suivants : Commission de Lieutenant des Maréchaux de France, du 13 Avril 1747 (Orig. en parch.); — Plusieurs quittances des Trésoriers de la Noblesse de Provence (1752-1757); — Contrat de mariage, du 9 Février 1752. — Son fils aîné, JEAN-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, figure avec le titre de *Baron* dans tous les actes officiels : Commission de Lieutenant des Maréchaux de France, du 3 Octobre 1758 (Orig. en parch.); — Certificat du serment à l'avènement du Roi Louis XVI, à la Grande Chambre du Parl. n. d. d. Provence, du 25 Juin 1774 (Orig.); — Acte de décès, du 12 Février 1789. — LOUIS-ANTOINE, frère du précédent, qui mourut sans postérité, & aîné du représentant actuel de la famille, ne porte dans l'acte de son mariage, du 10 Août 1766, que le titre de Chevalier. Dans les arrêts, des 16 Mars & 22 Février 1770, contre Balthazar Francou, il est qualifié : Louis-Antoine *des Barons* de Laugier-Villars. Le titre de *Comte* n'apparaît pour la première fois que dans une procuration, du 22 Février 1774, de l'Évêque Comte de Toul pour Louis-Antoine, Comte de Laugier-Villars, son beau-frère, passé devant Monnet & Deuls, Notaires au Châtelet de Paris. Il figure depuis dans tous les actes officiels, sans exception, comme dans la procuration passée, le 9 Novembre 1787, devant Faudon. N^{rs} à Digne, & donnée par Jean-François-Hippolyte, Baron de Laugier, à son frère Louis-Antoine, Comte de Laugier-Villars, à l'effet de le représenter aux États du pays de Provence. — LOUIS-HENRI, fils du précédent & père du représentant actuel de cette maison, figure avec le titre de Comte dans plusieurs brevets émanés du Roi, dans tous les actes notariés; ni lui ni son père n'ont jamais été troublés dans la possession de ce titre.

(c) Roger, *La Noblesse de France aux Croisades*, p. 258 & 369. — Historiens de Provence.

(d) Original en parchemin.

ELZÉAR de Laugier, petit-fils de Bertrand, fut envoyé en 1348 vers le Pape Clément VI par la Reine Jeanne. Du XII^e au XV^e siècle on voit cette famille assister les Comtes de Provence dans leurs guerres & leurs expéditions; on trouve les Laugier intervenant comme témoins aux traités conclus par ces Princes : ils font chargés par eux de négociations importantes & choisis pour arbitres des hauts intérêts de l'époque.

Depuis la réunion de la Provence à la France, la famille de Laugier a toujours servi avec distinction les Rois ses nouveaux Souverains, principalement dans la carrière des armes, & elle compte un grand nombre de ses membres tués en combattant pour la France. La maison de Laugier a été maintenue dans sa noblesse par arrêts des 24 Mars & 11 Octobre 1667 rendus par les Commissaires du Roi en Provence. La descendance de Raymond de Laugier, vivant en 1146, y est constatée. Cette famille a été admise à Malte depuis 1643, & a fait deux fois ses preuves devant d'Hoziar : en 1724 pour Saint-Cyr (Laugier de Beaucoûfé) & en 1781 pour les Écoles militaires (Laugier de Bellecourt). Plusieurs de ses membres figurent sur les procès-verbaux des assemblées des Gentilshommes en 1789 (Provence & Champagne). Les branches de cette famille étaient nombreuses : la branche de l'Île s'est éteinte à la fin du XIII^e siècle; celle de Colobrières vers 1600; celle de Beaucoûfé en 1782; celle du Puy environ à la même époque. La branche de Bellecourt, jadis fixée en Lorraine, subsiste aujourd'hui à Florence en la personne de CÉSAR, Comte de Laugier-Bellecourt, Lieutenant général, ancien Ministre de la guerre en Toscane. La branche de Verdaches-Châteauredon-Villars, l'ainée de toutes, est seule existante en France; elle est représentée actuellement par :

XXI. DEGRÉ.

ALFRED-CHARLES-ÉTIENNE, Comte de Laugier-Villars, fils du Comte LOUIS-HENRI décédé en 1831 (voir p. 1, note); marié, le 21 Mars 1843, à Charlotte-Marie-Auguste-Pétronille DE MESSEY, fille de Eugène-Alexandre-Auguste, Comte DE MESSEY, & de Henriette-Françoise-Marie DE BASSOMPIERRE. De ce mariage, sont nés :

1. HENRI-MARIE-CHARLES, né le 25 Janvier 1846, attaché d'Ambassade.
2. RAYMOND-MARIE-FRANÇOIS, né le 9 Avril 1848.
3. PAULINE-MARIE-EUGÉNIE, morte à 19 ans.
4. MARIE-AUGUSTE-EMMANUELLE, née le 30 Mai 1854.

ALLIANCES directes : D'AGOULT, D'ALIFMAN, D'ARBAUD, D'AUTRIC, DE BARDONNENCHE, DE BARRAS, DE BASCHI, DE BERMOND, DE BERRE, DE CASTELLANE, DE CHAIX, DE CHAMPIOIS, DES FERRÉS, DE GOMBERT, DE GUIRAMAND, DE LAINCEL, DES MICHELS DE CHAMPORCIN, DE MESSEY, DE PONTEVÉS, DE PONTIS-VERDACHES, DE PUGET-SAINT-MARC, DE RÉMUSAT, DE RICHIER-MONTGARDIN, DE ROUX DE LA RIC, DE SERVIÈRES, DE LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET, &c.

AUTEURS A CONSULTER. Pour les généalogies complètes : l'Abbé Robert de Briançon, *l'État de la Provence dans sa Noblesse*; — Maynier de Saint-Marcel, *Histoire de la principale noblesse de Provence*; — Artefeuille, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*; — Moréri, *DiCTIONNAIRE HISTORIQUE*; — La Chenaye-Desbois; — Lainé, *Archives de la Noblesse de France*; — en outre, consulter aussi les historiens de Provence : Noitradamus, Bouche, Ruffi, Papon, Colombi, Gaffendi, &c.



LAW DE LAURISTON,

Barons puis Marquis de Lauriston, &c.

EN ÉCOSSE ET A PARIS.



D'Hermine à la Bande de Gueules, accompagnée de deux Coqs hardis de même, posés un en chef & l'autre en pointe; à la Bordure engrêlée de même. DEVISE : Nec obscura nec ima.

La généalogie de la famille LAW DE LAURISTON, dont nous allons continuer la filiation suivie, a été insérée par d'Hozier au VI^e Registre de cet Armorial, p. 267-270, où elle s'arrête au VII^e degré.

VII. DEGRÉ.

JEAN LAW, Baron de Lauriston, né à Paris en 1719; Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandant général des possessions françaises aux Indes Orientales, épousa, au mois de Mars 1755, Jeanne CARVALHO, fille d'Alexandre CARVALHO, Noble Portugais, & de Jeanne SAINT-HILAIRE. Il en eut sept fils & deux filles :

1. JEAN de Lauriston, né en 1765, mort en bas âge.
2. JEAN-GUILLEUME de Lauriston, né à Chandernagor en 1766, Lieutenant de vaisseau, a péri dans le voyage de La Pérouse.
3. JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD de Lauriston, Maréchal de France, qui fuit.
4. CHARLES-LOUIS de Lauriston, né en 1769, Receveur général à Tarbes & à Cahors, mort en 1849, avait épousé Agnès DE BOUBERS, dont une fille unique :

AUGUSTA-HYACINTHE de Lauriston, née en 1814, mariée en 1837 à Jean-Joseph-Amans PÉCOUL, de ce mariage :

1. AUGUSTE-LOUIS PécouL, né en 1837.
2. ÉDWARD PécouL, né en 1842, mort en 1859.
5. JOSEPH-CHARLES de Lauriston, né à Pondichéry en 1770, Officier d'artillerie, mort en Écosse.
6. FRANÇOIS-JEAN de Lauriston, mort en Angleterre, vers 1822, sans avoir été marié.
7. LOUIS-GEORGES de Lauriston, né à Pondichéry en 1773, Receveur général à Nantes, marié en 1806 à Agnès DE VERNÉTY, née en 1785, veuve en 1834. Treize enfants :

1. GUSTAVE de Lauriston, né en 1806, Général de brigade, marié en 1843 à Éther MASCARAIN DE RIVIÈRE, dont :

GUSTAVE de Lauriston, né en 1844.

II. GEORGES de Lauriston, né en 1808.

III. OLIVIER de Lauriston, né en 1809, Capitaine de frégate, mort en 1859.

IV. HYACINTHE de Lauriston, né en 1816, marié en 1842 à Aline NOURY, fille du Baron NOURY, Intendant militaire. De ce mariage il eut trois enfants :

1. GEORGES de Lauriston, né en 1844, Sous-Lieutenant aux chasseurs à pied de la garde.

2. EDOUARD de Lauriston, décédé en 1867.

3. ALINE de Lauriston, née en 1850.

V. CHARLES de Lauriston, né en 1825, marié à Marie DE BOUBERS, fille du Marquis DE BOUBERS. De cette union vinrent trois enfants :

1. EMMANUEL de Lauriston, né en 1857.

2. OLIVIER de Lauriston, né en 1866.

3. ÉLISABETH de Lauriston, née en 1861.

VI. MALCY de Lauriston, née en 1811, mariée en 1835 au Baron MARIION DE BEAULIEU, Général du génie, dont un fils & cinq filles.

VII. VALENTINE de Lauriston, née en 1820, mariée en 1842 à N.... DE BOISSY, dont deux fils.

VIII. MARGUERITE de Lauriston, née en 1823, mariée en 1846 à Alfred DE CORNULIER-LUCINIÈRE, Chef de bataillon, tué à Sébastopol en 1855, dont une fille née en 1851.

IX — XIII. Cinq filles mortes jeunes.

8. JEANNE de Lauriston, née le 8 Mars 1756, morte vers 1830, mariée en 1777 au Comte DE LA FARE-LOPEZ, dont descend Clémence DE MARQUET, Chanoinesse du Chapitre de Sainte-Anne de Bavière, mariée en 1858 au Comte Anatole DE LA PANOUSE.

9. ANNE de Lauriston, née en 1761, morte en bas âge.

VIII. DEGRÉ.

JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD Law, Marquis de Lauriston ^(a), né à Pondichéry le 1^{er} Février 1768, Maréchal de France, mort en 1828. Sa vie est illustre & appartient à l'histoire ^(b). Il a porté au plus haut degré l'honneur de sa famille. Voici ses états de services : Lieutenant d'artillerie (1784), Colonel d'artillerie (1794), Aide de camp du premier Consul (1800), Général de brigade (1802), Général de division, commande en chef les troupes embarquées sur la flotte de l'Amiral Villeneuve, & enlève aux Anglais le fort du Diamant à la Martinique (1805), Gouverneur de Raguse (1806), Gouverneur général de Venise (1807), Commandant de l'artillerie de la garde en Espagne (1808); assiste à la bataille de Raab & prend cette ville; commande à Wagram la fameuse batterie de cent canons (1809); Ambassadeur à Saint-Petersbourg (1811); commande le 5^e corps d'armée, & prend part aux batailles de Lutzen & de Bautzen; reste maître du champ de bataille à Goldberg contre 80 mille Prusso-Russes commandés par Blücher (1813); Commandant des mousquetaires gris (1814), Président du collège électoral de l'Aisne & Pair de France (1815), Ministre Secrétaire d'État au département de la maison

(a) Lettres patentes du 20 Décembre 1817.

(b) Charles Nodier a écrit son article dans la *Biographie Universelle* de Michaud.

du Roi (1820), Maréchal de France & commandant du 5^e corps d'armée en Espagne, où il s'empare de Pampelune (1823); Ministre d'État & Grand Veneur (1824).

Il était Cordon bleu, Grand'croix de Saint-Louis, Grand'croix de la Légion d'honneur, Grand'croix de la Couronne de fer, Grand'croix de Charles III d'Espagne & Grand'croix de Saint-Wladimir de Russie.

Il avait épousé en 1789 Claude-Antoinette-Julie LE DUC, née en 1772, fille de Claude-Marie LE DUC, Maréchal de camp & Inspecteur général d'artillerie, & de Marie-Charlotte-Françoise-Victoire DE RONTY, Dame de Richecourt, en Picardie, de laquelle il eut trois enfants :

1. AUGUSTE-JEAN-ALEXANDRE de Lauriston, qui fuit.
2. NAPOLEON-AOULPHE, Comte de Lauriston, né en 1805, filleul de Napoléon I^{er}; Officier aux hussards de la garde, démissionnaire en 1830, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, mort le 13 Mars 1867, sans avoir été marié.
3. LOUISE-CORALIE de Lauriston, mariée en 1822 au Comte HOCQUART DE TURTOT, Chambellan du Roi Charles X. De cette alliance vinrent deux enfants :
 - I. LOUIS, Comte Hocquart de Turtot, ancien Capitaine d'artillerie, marié, en Juillet 1858, à Clémentine COSSIN DE CHOURSES, morte sans postérité en 1859.
 - II. HENRI-HYACINTHE, Vicomte Hocquart, ancien Capitaine de frégate, Officier de la Légion d'honneur, marié, en Août 1864, à Marie-Blanche-Louise-Sophie DE MIRVILLE, fille du Marquis de MIRVILLE & de Mathilde DE LA PALLU. De cette union deux fils.

IX. DEGRÉ.

AUGUSTE-JEAN-ALEXANDRE LAW, 2^e Marquis de Lauriston, né à La Fère le 10 Octobre 1790, mort à Paris le 27 Juin 1860, Général de brigade. Voici ses états de services : Page de Napoléon I^{er}; Lieutenant au 20^e de chasseurs à cheval, il fait prisonnier dans un combat singulier un Colonel de uhlans, & pour cette action il est décoré par Napoléon sur le champ de bataille (1809). Il se signale à Raab & Wagram (1809), Officier d'ordonnance de Napoléon I^{er} (1811), Chef d'escadrons au 1^{er} régiment des gardes d'honneur & Officier de la Légion d'honneur (1813), nommé Colonel (1814); commande les chasseurs à cheval du Cantal (1815), Colonel du 2^e cuirassiers de la garde (1821); fait la guerre d'Espagne, est nommé Maréchal de camp à Madrid, & met en déroute, à San-Lucar-la-Mayor, l'arrière-garde de l'armée de Lopez-Banos (1823); Inspecteur général de cavalerie (1824-1830); Gentilhomme de la Chambre, Pair de France par la mort de son père (1828); Représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative & Colonel de la 10^e légion de la garde nationale (1849).

Il était Chevalier de Saint-Louis, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne & des Saints Maurice & Lazare.

Il avait épousé en 1820 Jeanne-Louise-Délie CARETTE, morte en 1854, dont il a laissé trois fils :

1. ALI XANDRE-LOUIS-JOSEPH LAW, Marquis de Lauriston, qui fuit.
2. CHARLES-LOUIS-ALEXANDRE LAW, Comte de Lauriston, né le 25 Juillet 1824, filleul du Roi Charles X & de la Dauphine, ancien Capitaine de cavalerie, marié, le 15 Avril 1852, à Marie-Félicie PASCAL, fille de Pierre-Marius-Frédéric PASCAL, ancien Représentant des Bouches-du-Rhône, & d'Henriette-Françoise-Émilie D'ASSAILLY. De ce mariage trois fils & une fille :
 - I. JACQUES-LOUIS-ALEXANDRE-HENRI de Lauriston, né le 25 Juillet 1853.

II. PIERRE-JULES-LOUIS-ROGER de Lauriston, né le 5 Janvier 1857.

III. ÉMILE-PAUL-LOUIS-HUBERT de Lauriston, né le 27 Août 1860.

IV. JEANNE-MARIE-LOUISE-ANTOINETTE de Lauriston, née le 17 Janvier 1862.

3. ARTHUR-LOUIS-FRANÇOIS Law, Comte de Lauriston, né en 1829, Capitaine au 7^e cuirassiers, Officier d'ordonnance de l'Empereur, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, &c.; a fait les campagnes d'Italie, de Syrie & de Cochinchine.

X. DEGRÉ.

ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH Law, 3^e Marquis de Lauriston, chef du nom & des armes, né à Paris en 1821, Élève de l'École polytechnique en 1840, Officier d'artillerie, démissionnaire en 1849, a épousé, le 8 Août 1849, Marie-Pauline LANJUINAIS, fille du Comte LANJUINAIS, ancien Pair de France, & de Cécile-Hilaire DORNAU. De cette union font issus :

1. HENRI de Lauriston, né le 25 Septembre 1850.
2. JEANNE-LOUISE-MARIE-THÉRÈSE de Lauriston, née le 11 Novembre 1852.

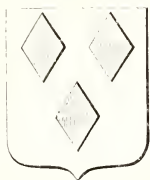
RÉSIDENCES : Paris & le château de Fréchaines.



DE LESPINAY,

Anciens Seigneurs de Marterville, de Pancy, de Cerny, &c.

EN PICARDIE, EN BEAUVAISIS ET DANS LE SOISSONNAIS.



D'Argent à trois Lofanges de Gueules, posées deux & une.

D'Hozier a consacré à cette famille, au II^e Registre de cet Armorial, p. 719-724, une notice généalogique s'arrêtant au X^e degré, dont nous donnons la continuation.

X. DEGRÉ.

LOUIS-JEAN de Lespinais, Seigneur de Pancy, Chamouille, Colligis, Cerny, fils de JACQUES de Lespinais, III^e du nom, & de Demoiselle Michelle-Charlotte-Catherine de LENS, né le 25 Août 1730, épousa, le 30 Avril 1772, Marie-Louise-Madeleine d'AVESNES, fille de Louis d'AVESNES, III^e du nom, Vicomte de Cromalle, Seigneur d'Harmouville, Toufficourt, du Plessis, &c. De ce mariage il eut cinq enfants :

1. JACQUES-FERDINAND-LOUIS de Pancy, auteur de la branche aînée, marié le 19 Octobre 1797, avec Demoiselle Marie-Reine-Françoise-Félicité de BABINEL DE MERVIEL, dont postérité.
2. CHARLES-CASIMIR-MARIE-GABRIEL, qui fuit.
3. JACQUES-LOUIS, auteur de la troisième branche, mentionnée ci-après.
4. N. de Lespinais, mariée, le 23 Juin 1797, à N.... BAUGIER DE BIGNIPONT.
5. Demoiselle de Lespinais de Cerny.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-CASIMIR-MARIE-GABRIEL de Lespinais de Pancy, Chevalier, né en 1778, épousa, le 28 Février 1796, Marie-Louise-Françoise de BAUDREUIL, fille de Jean-François-Charles-Bernard de BAUDREUIL, Chevalier, Sieur de la Motte, & de Demoiselle Étienne-Antoinette-Élisabeth RILLART DE VERNEUIL. Décédé le 1^{er} Septembre 1863, laissant de son union deux enfants :

1. JACQUES-FERDINAND-ÉFILNE, qui fuit.
2. JEANNE-JACQUETTE de Lespinais de Pancy, mariée en 1826 à Joseph-Louis-Rose de LA SALLE-SAINT-GERMAIN, Chef d'escadron, Officier de la Légion d'honneur. De cette alliance vint :
CAROLINE de la Salle-Saint-Germain, mariée à M^r DE GAUVAIN.

XII. DEGRÉ.

JACQUES-FERDINAND-ÉTIENNE de Lespinay, Chevalier, épousa en 1826 Eugénie PRÉVOT DE VAUDIGNY, d'où :

1. FLORIMOND-LÉOPOLD, qui fuit.
2. GABRIELLE-CLOTILDE de Lespinay, née en 1827, épousa en 1848 Charles-Nicolas-Édouard DE THIÉRIET DE LUYTON, Lieutenant-Colonel de gendarmerie, Chevalier de la Légion d'honneur, d'où plusieurs enfants.

XIII. DEGRÉ.

FLORIMOND-LÉOPOLD de Lespinay, épousa en 1855 Demoiselle Marie-Pauline-Henriette DE COUDENHOVE, fille de Charles-Marie DE COUDENHOVE, demeurant à Fléville (Ardennes), & de Louise-Élisabeth DE BEFFROY. Décédé en Septembre 1860, il laissa de son union :

1. CHARLES-EUGÈNE-ÉDOUARD, né en 1859.
2. THÉODORE-ÉDOUARD, né en 1860.
3. MARIE-EUGÉNIE-VALENTINE, née en 1858.



TROISIÈME BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

JACQUES-LOUIS de Lespinay de Cerny, Officier de carabiniers, Officier de la Légion d'honneur, né le 4 Avril 1782, épousa, le 22 Octobre 1814, Armande-Marie-Louise D'Y DE RÉSIGNY, fille de Marie-Louis-Étienne D'Y DE RÉSIGNY, Chevalier, & de Marie-Louise DE MACQUEREL DE PLEINE-SELVE. De cette alliance vinrent :

1. CHARLES-FLORIMOND-MARIE, qui fuit.
2. REINE-SIDONIE de Lespinay de Cerny, née en 1822.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-FLORIMOND-MARIE de Lespinay de Cerny, porte le titre de Vicomte de Cerny, en souvenir de ce fief vicomtal possédé par sa famille; né en Août 1818, marié, le 25 Novembre 1844, à Demoiselle Alexandrine-Marguerite DE CABARET D'ÉTREPY, fille de Alexandre-Xavier DE CABARET D'ÉTREPY & de N. DE BERNOUTY.



DE LESSERT OU DE LESSERT (a).

DE COSSONAY ET DE BOUGY.

Anciens Seigneurs d'Outard (AU PAYS DE VAUD).

EN ISLE DE FRANCE ET EN SUISSE.



*D'Azur à une Fleur de lis posée en chef, deux Étoiles en fasce & un Croissant en pointe, le tout d'Or; aliàs : la Fleur de lis d'Or, les Étoiles & le Croissant d'Argent (b). SUPPORTS : deux Lé-
vriers, la tête contournée. DEVISE : Tout vient de Dieu.*

Cette famille qui a produit un Baron de l'Empire français sous Napoléon I^{er}, un Pair de France sous le Roi Louis-Philippe I^{er}, deux Membres de l'Institut de France, deux Grands Officiers de la Légion d'honneur, un Grand-Croix de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne & des Chevaliers de divers ordres, paraît originaire du pays de Vaud en Suisse (c), où on la trouve dès le milieu du XVI^e siècle & d'où, vers 1723, elle a passé dans le Lyonnais & de là dans l'Île de France, attirant à elle l'estime publique par son honorabilité, le caractère élevé de plusieurs de ses membres & les services qu'ils ont rendus à leur pays & à la société.

En 1561, PIERRE de Lessert, fils de RAYMOND de Lessert, du Mont-sur-Lausanne, était à Montmélian, au service du Duc de Savoie, sous les ordres du Capitaine Michel de Jouxens, & le 14 Juillet 1562, il faisait partie d'un détachement d'hommes d'armes, destinés « à aller en guerre pour le maintien de la Parole de Dieu » & qui firent « montre » à Lausanne sous le commandement de Claude de Praroman (d).

La descendance de Pierre a formé une branche qui s'est éteinte à Lausanne vers

(a) L'orthographe de ce nom a varié. Dans les anciens actes, on trouve : *De L'Effert, De Lessert, ou de Lessert* & depuis la Révolution de 1789, on a souvent écrit *De Lessert*. La première de ces variantes ferait la plus conforme à la véritable étymologie, un grand nombre de localités & de villages, tant dans la Suisse Romande que dans le centre de la France, portant le nom d'*Effert*, ou de *L'Effert*, dont la signification est la même que celle de l'ancien mot français *Effart*, soit « défrichement » ; mais c'est la seconde variante « *De Lessert* » que l'on rencontre ordinairement sur les registres de l'état civil & qui a été adoptée par la majeure partie des membres de cette famille.

(b) Suivant l'Armorial du canton de Vaud, le sceau d'ABRAHAM De Lessert & des empreintes de cachets sur des actes des XVII^e & XVIII^e siècles.

(c) D'après une tradition très-vague, la famille De Lessert ferait jadis venue de l'étranger dans le pays de Vaud, pour y trouver le libre exercice du culte réformé auquel elle s'est attachée de très-bonne heure; mais jusqu'à présent rien n'est venu confirmer cette tradition qui, selon toute probabilité, est inexacte. En tous cas, c'est à tort que dans un grand nombre de notices & d'articles biographiques sur des membres de cette famille, il a été dit que, chassée de France par des persécutions, elle s'était réfugiée en Suisse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, car son existence dans le pays de Vaud bien avant la Saint-Barthélemy (1572) est prouvée d'une manière positive.

(d) Archives de la ville de Lausanne.

la fin du XVII^e siècle, après avoir figuré dans les Confeils & la Magiftrature de cette ville, ancienne Cité Impériale.

Une autre branche, celle de Coffonay, qui fait l'objet de la présente notice, commence fa filiation fuivie à JACQUES ci-après, dont on a lieu de croire que le père s'appelait CLAUDE de L'Éfert.

PREMIER DEGRÉ.

JACQUES De Lessert, qualifié « honorable », vivait pendant la seconde moitié du XVI^e siècle & réfidait au bailliage de Moudon (pays de Vaud). En 1608, lors du mariage d'Abraham, fon fils, avec Jeanne-Sufanne Berthex, il n'exiftait plus.

II. DEGRÉ.

ABRAHAM De Lessert, né au pays de Vaud vers 1576, Notaire Juré par ordonnance du Conseil fouverain de l'état de Berne du 30 Novembre 1602, acquit en 1614 le droit de bourgeoisie (a) à Coffonay, près Laufanne, & fut en 1635, établi « Commiffaire rière les feigneuries d'Aclens & de Romanel », par noble, magnifique & puiffant Seigneur Haac d'Allinges, Baron de Coudrée, Seigneur de Vuillerens, Beauregard & autres lieux. Il avait époufé : 1^o en 1608, Jeanne-Sufanne BERTHEX (b), décédée fans enfans, fille d'egrége Moÿfe BERTHEX, poffeffeur d'un fief à Penthaz, & de noble Judith DU NANT; 2^o vers 1632, Louife DE CHARRIÈRE (c), dont, outre deux filles, les deux fils ci-après :

1. ALBIN, né à Coffonay en 1637 & qui eut pour parrain Noble Albin de Chandieu, petit-fils d'Antoine de Chandieu, un des premiers théologiens de la Réforme. Mort en bas âge.
2. NICOLAS, né à Coffonay en 1640, marié, le 5 Janvier 1663, à Jeanne-Françoife PAINDAVOINE (d), mort fans poftérité en 1671.

Abraham époufa en troifièmes noces en 1642 Jeanne-Marie d'ARNEX (e), dont JEAN-JACQUES, qui fuit, & mourut à Coffonay le 7 Décembre 1642, après avoir intitulé Jeanne d'Arnex « tutrice & gouvernante de fes enfans & de fes biens, fans compte rendre (f) ».

III. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES De Lessert, né pofthume à Coffonay en Mai 1643, fut Châtelain de Lifle & de Grancy, Membre du Conseil de Coffonay & Capitaine de dragons. Il combattit bravement à la bataille de Vilmergen, donnée, le 25 Juillet 1712, entre les Cantons réformés & les Cantons catholiques, & mourut à Coffonay en 1715.

(a) La poffeffion ou à défaut l'achat d'un droit de bourgeoisie, dont le coût eft fouvent fort élevé, eft encore exigé de nos jours de tout individu voulant exercer des droits civiques dans le canton de Vaud.

(b) BERTHEX, au pays de Vaud, porte : *d'Azur au Cerf naiffant d'Argent, accompagné de deux Étoiles du même, l'une en chef à dextre, l'autre en pointe à feneftre.*

(c) Ancienne famille qui avait droit de bourgeoisie à Coffonay & qui a poffédé les feigneuries ou fiefs d'Aclens, Senarclens, Mex, Penthaz, Bournens, Severy, &c. (voir *Mémoires & Documents de la Société d'Hiftoire de la Suisse Romande*, tome XV, Fiefs Nobles de la baronnie de Coffonay.)

(d) Famille citée dès l'an 1421. En 1470, Noble PIERRE Païndavoine poffédait le fief d'Mens qui paffa plus tard aux Charrière, & en 1538, MICHEL Païndavoine fit l'acquisition de celui de Prévondavaux. (Fiefs Nobles de la baronnie de Coffonay.) Dans les *Anciennes réformations de l'évêché de Saint-Malo*, publiées en 1864 par M. Henri des Salles, on voit figurer un PIERRE Païndavoine parmi les Commiffaires pour la recherche de la Nobleffe en 1440; on ne fait s'il y avait communauté d'origine entre lui & les Païndavoine du pays de Vaud.

(e) ARNEX OU ARSEY, Famille féodale descendant de VUTBERT d'Arnex, Chevalier, vivant en 1109. *Hiftoire d'Orbe*, par le Baron de Gingins-la-Sarra, & La Chenaye-Desbois, art. d'ARNAY.

(f) Archives de la famille. Homologation du teftament d'Abraham De Lessert, par la noble Juftice de Coffonay.

Il avait époufé, fuivant contrat du 23 Novembre 1672, Jeanne-Pernette, fille de Félix MONOD DE BALLENS (a), Châtelain de Byère, & d'Anne DE MONTERJAU, & eut de cette union, outre cinq filles, cinq fils dont les noms fuivent :

1. GÉRARD-JACQUES, né à Coffonay en 1678, marié à Jeanne Élifabeth CORDAY (aliàs Cordey), fille ou fœur de Jean-Louis CORDAY (b), Affeffeur baillival de la ville d'Yverdon.
2. GABRIEL, Châtelain de Difé & Confeiller de Coffonay, marié à Anne BARDE (c); décédé en 1738.
3. PAUL, qui affifta à la bataille de Malplaquet en 1709. Capitaine au régiment bernois de Morges dès 1741, Châtelain de Grancy & Confeiller de Coffonay. Mort fans alliance.
4. BENJAMIN, qui fuit.
5. JEAN-CLAUDE, décédé le 27 Janvier 1723 au Cap François, Ile de Saint-Domingue.

} Branches
éteintes.

IV. DEGRÉ.

BENJAMIN De Lessert, né à Coffonay le 12 Juin 1690, fit fes études aux académies de Laufanne & de Genève, puis fe rendit à Lyon, où en 1723, avec le concours d'amis appartenant aux familles de Sellon (d) & Boiffier (e) de Genève, il jeta les premiers fondemens d'un établiffement commercial, dont il devint plus tard le feul chef, & qui par la fuite donna naiffance à une des grandes maifons financières de Paris.

Vers 1730, il époufa Marguerite, fille d'Étienne BRUN (f), Banquier à Lyon, & de Marie SABATIER, & fœur de Marie-Françoife Brun, mariée en 1749 à François d'Arnal, Écuyer, dont la petite-fille, M^{lle} de Villas, époufa en premières noces Arthur de Cazenove, Chevalier de la Légion d'honneur, Confeiller général, & en fécondes noces en 1853 Jean-Alphonfe Gilardin, Commandeur de la Légion d'honneur, nommé en 1868 Premier Préfident de la Cour impériale de Paris.

En 1756, Benjamin De Lessert fit l'acquisition du domaine de Bougy-Saint-Martin près Aubonne (pays de Vaud), terre encore poffédée par fes defcendants, puis, ayant appelé fes fils à prendre part à la direction de fa maifon de commerce qu'il avait réuili à placer au nombre des plus honorables de la ville de Lyon, il fe retira à Coffonay où il mourut à la fin de l'année 1765. Il eut trois fils :

1. JEAN-JACQUES, qui fuit, auteur de la branche aînée, dite de Coffonay & d'Outard.
2. ÉTIENNE, auteur de la branche cadette, établie à Paris, dont l'article fuivra.
3. PAUL-BENJAMIN, auteur de la troifième branche rapportée plus loin.

(a) Tige des Monod, Seigneurs de Ballens & de Froideville, Barons & Vicomtes de Froideville; famille qui a fourni à la Pruffe plufieurs Généraux, & à la France un Commandant du château de Breil, dans la perfonne du Marquis de Colmans, Seigneur de la Roche-Monod.

(b) Famille qui dès le XIV^e fiècle poffédait le droit de bourgeoisie à Yverdon au pays de Vaud. En 1477, François Corday était Châtelain de ladite ville. Plufieurs Corday ont été Officiers fupérieurs au fervice de Piémont.

(c) Armes : d'Azur à un Arbre d'Or; au Chef denché de trois pièces & demie du même. La République de Genève a eu un Confeiller d'État de cette famille.

(d) Famille originaire de Nîmes, réfugiée à Genève, qui a poffédé la feigneurie d'Allaman, au pays de Vaud, & a reçu le titre de Comte du Saint-Empire.

(e) Famille qui defcend de Noble ANTOINE Boiffier, de Ponfin en Genevois, Confeiller du Duc de Savoie en 1460.

(f) BRUN, originaire de Provence ou de Languedoc, porte : d'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Têtes de maure de Sable; au Chef d'Azur, chargé d'un Croiffant, accolé de deux Étoiles d'Or.

BRANCHE DE COSSONAY ET D'OUTARD (PAYS DE VAUD).

V. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES De Lessert, Seigneur d'Outard, Capitaine de mousquetaires, Conseiller de Coffonay, né à Lyon le 27 Février 1731, établit en 1761 sa résidence sur les terres patrimoniales de sa famille, au pays de Vaud, & devint par la suite propriétaire du château de Coffonay, jadis prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, inféodé en 1672 par le Conseil souverain de Berne aux Seigneurs de Penthaz pour leur servir de maison seigneuriale. En 1792, il fit partie du Corps d'observation placé sur les frontières suisses par le gouvernement Bernois & fut en 1808 élu Membre du Grand Conseil du canton de Vaud. Par contrat passé à Aubonne, le 28 Avril 1768, Jean-Jacques De Lessert s'allia à Madeleine-Françoise DE MESTRAL (a), fille de Gabriel-Henri DE MESTRAL DE BELLES TRUCHES & d'Élisabeth DE JOFFEY; ce mariage lui apporta le fief seigneurial d'Outard près Gimel. Il mourut à Ouchy-sous-Laufanne, le 9 Mars 1817, laissant :

1. ÉTIENNE-HENRI, né à Bougy le 18 Juin 1774, Capitaine d'artillerie dans les milices vaudoises, par brevet du 16 Février 1820, Membre du Grand Conseil du canton de Vaud, chef de la maison de banque De Lessert-Will, Correspondant de la Société Linnéenne de Paris & Membre de diverses Sociétés de bienfaisance & d'utilité publique; marié, le 14 Décembre 1801, à Alice-Louise-Françoise WILL, fille de Louis WILL, de Heidelberg, & sœur de la Comtesse Pillet-Will de Paris. Mort en 1840 à Ouchy, sans postérité.
2. LOUIS-BENJAMIN-MARIE, né à Aubonne le 26 Février 1777, Banquier à Naples, décédé à Cudrefin (canton de Vaud) en 1822, sans alliance.
3. BAPTISTE-JEAN-MARIE, qui suit.
4. MARGUERITE-ÉLISABETH-GABRIELLE, née à Bougy en 1770, décédée sans alliance en 1827.
5. LAURE-RENÉE-LIVIE-JACQUELINE, née à Bougy le 1^{er} Mars 1772, mariée en 1807 à JULES-PAUL-BENJAMIN De Lessert, de Paris, son cousin (voir branche cadette, VI^e degré); décédée à Paris en 1823.

VI. DEGRÉ.

BAPTISTE-JEAN-MARIE De Lessert, né à Coffonay le 1^{er} Décembre 1781, Capitaine de carabiniers dans les milices de l'état de Vaud, marié : 1^o le 21 Octobre 1805, à sa cousine JEANNE-ÉMILIE De Lessert, de Paris (voir branche cadette, V^e degré), décédée le 21 Janvier 1830; 2^o à Wilhelmine DE GUMOËNS (b), veuve du Colonel DE HALLWYL, décédée en 1845.

Il mourut à Laufanne le 20 Novembre 1850, laissant de son premier mariage :

1. ADOLPHE-FRANÇOIS, dont l'article vient ci-après.
2. ÉTIENNE-GABRIEL-JULES, dont il sera fait mention plus loin.
3. ANNE-MADELEINE-ALEXANDRINE, née en 1808, décédée sans alliance.
4. LOUISE-JULIE, née le 9 Avril 1811, mariée en 1833 à Adrien DE CONSTANT-REBECQUE (c). De ce mariage : LOUISE de Constant, qui a épousé Henri, Comte DE PUCKLER.

(a) Ancienne famille du pays de Vaud qui a possédé les seigneuries ou fiefs de Vincy, Grancy, Vuillerens, Pampigny, Lavigny, Saint-Saphorin, &c. Armes : de Gueules a la Bande componée d'Or & d'Azur, de 6 pièces.

(b) Antique maison du pays de Vaud qui a possédé les seigneuries de Gumoëns-le-Châtel (aujourd'hui Saint-Barthélemy), de Gumoëns-la-Ville, de Biolay-Magnou, &c. En 1096, BURCHARD de Gumoëns était Vidomne d'Orbe pour le Comte de Bourgogne.

(c) De la famille de Benjamin-Constant de Rebecque, le célèbre publiciste.

VII. DEGRÉ.

ADOLPHE-FRANÇOIS De Lessert, né à Coffonay le 15 Septembre 1809, Naturaliste & Membre de plusieurs Sociétés savantes, connu par un séjour de six années dans les Indes, pendant lequel il rassembla de nombreuses collections d'animaux & d'insectes, dont s'est enrichi le Muséum d'histoire naturelle de Paris (a). Mort en Suisse au château de Saint-Barthélemy le 6 Avril 1869, laissant de son mariage, contracté en 1847, avec Camille GODART VAN VERPLOEGH (b), un fils nommé ALFRED, né le 3 Octobre 1853.

VII. DEGRÉ.

ÉTIENNE-GABRIEL-JULES De Lessert, fils cadet de BAPTISTE-JEAN-MARIE, né à Coffonay le 24 Novembre 1812, suivit la carrière militaire & devint Capitaine de uhlans au service de Wurtemberg. Rentré dans sa patrie, il épousa, le 7 Juillet 1847, Albertine-Antoinette-Sophie-Pauline DE LOYS (c), fille de Jean-Louis DE LOYS & d'Émilie DE HALLER, & mourut à Lausanne en 1868, laissant trois enfants :

1. JULES-FERNAND, né le 22 Avril 1850, possesseur du domaine d'Outard, ancien fief seigneurial de son bifaïeul.
2. MARIE-ÉMILIE, née en 1848.
3. GABRIELLE-CAMILLE-MARIE-MADELEINE, née le 16 Février 1852.

BRANCHE CADETTE ÉTABLIE A PARIS.

V. DEGRÉ.

ÉTIENNE De Lessert, second fils de BENJAMIN (voir plus haut), né à Lyon le 2 Mai 1735, marié à Lyon vers 1766 à Madeleine-Catherine BOY DE LA TOUR (d), dont il eut :

1. JULES-JEAN-JACQUES, né à Lyon, mort en bas âge.
2. JACQUES-FRANÇOIS-GABRIEL-ÉTIENNE, né à Lyon le 5 Mars 1771, Membre de la Société d'histoire naturelle d'Édimbourg dès 1788. Ayant combattu dans la journée du 10 Août 1792, pour la défense du Trône & des Lois, il se vit proscrit & contraint de quitter la France. Mort à New-York (Amérique) en 1794.
3. JULES-PAUL-BENJAMIN, qui suivra.
4. ANNE-PIERRE-ALEXANDRE, né à Lyon le 17 Avril 1776, Banquier à Paris, décédé en 1833.
5. FRANÇOIS-MARIE, mentionné après son frère JULES-PAUL-BENJAMIN.
6. ABRAHAM-GABRIEL-MARGUERITE, que l'on retrouvera plus loin.
7. MARGUERITE-MADELEINE, née à Lyon le 26 Août 1767, mariée à Jean-Antoine GAUTIER (e), Banquier à Paris; décédée en 1839.

(a) Plusieurs rapports ont été lus à l'Institut, par MM. de Blainville & Duméril, sur les collections rapportées par M. Adolphe De Lessert & comprenant plus de douze cents mammifères, un nombre prodigieux d'oiseaux, des reptiles empaillés ou conservés dans l'alcool, une collection considérable de poissons, des insectes de tous les ordres, des coquilles, des minéraux & des plantes, nous dit M. Guérin Méneville dans une étude sur les travaux de ce naturaliste (*Souvenirs d'un voyage dans l'Inde exécuté de 1834 à 1839*; Paris, 1843).

(b) Famille d'origine hollandaise. Armes : d'Or à trois Aiglettes de Sable.

(c) Armes : d'Azur au Demi-vol d'Or. Famille qui remonte au XIV^e siècle & qui a possédé les seigneuries de Marnand, Middel, Trey, Bochat, Villardin, Chavannes, Chefœux, Saint-Georges, &c., au pays de Vaud.

(d) BOY DE LA TOUR, en la Comté de Neuchâtel, originaire de France, porte : d'Azur à la Champagne d'Or, supportant une Tour d'Argent, surmontée d'une Étoile à 6 rais du même & environnée d'un Bois de Sinoyle.

(e) Famille patricienne de la République de Genève qui remonte à Louis GAUTIER, Conseiller de Genève, anobli en 1524 par l'Empereur Charles-Quint. Armes : d'Azur à 5 Lofanges d'Argent, rangés en croix.

8. JEANNE-ÉMILIE, née à Paris le 22 Février 1778, mariée à son cousin BAPTISTE-JEAN-MARIE De Lessert de Coffonay; morte à Laufanne le 21 Janvier 1830.

En 1777, Étienne De Lessert quitta Lyon & alla fonder une maison de Banque à Paris où il ne tarda pas à se placer au premier rang, parmi les grands chefs d'entreprises commerciales & financières. L'infortuné Louis XVI lui donna une preuve de confiance & d'estime, en lui remettant des sommes importantes pour combattre une crise qui frappa l'industrie des soies en France, pendant la guerre d'Amérique en 1782 & qui privant d'ouvrage une multitude d'ouvriers, pouvait compromettre la paix publique. Grâce à d'habiles combinaisons commerciales, les ateliers se rouvrirent, le travail reparut, & la prospérité qui en résulta permit de restituer au Trésor les capitaux avancés au lieu de les employer en secours. Étienne De Lessert fut le fondateur de la première compagnie française d'assurance contre l'incendie & provoqua la création de la Caisse d'escompte qui servit de modèle pour l'organisation de la Banque de France. Emprisonné sous la Terreur en 1792, il ne dut sa mise en liberté qu'à la chute de Robespierre; laissant alors la direction de sa maison à ses fils, il voua de nouveau son activité & sa haute intelligence au service de son pays. On lui doit, entre autres, l'amélioration des laines indigènes par l'introduction en France de 6000 moutons mérinos d'Espagne, le perfectionnement des méthodes pratiques d'agriculture & le développement de l'industrie des tissus de gaze.

Telle fut la carrière d'Étienne De Lessert qui refusa les places & les distinctions auxquelles la grande considération dont il jouissait, tant en France qu'à l'étranger, & les services qu'il avait rendus au commerce & à l'industrie, lui avaient donné des droits. Il mourut à Paris le 18 Juin 1816, laissant (dit le *Journal du commerce*, du 22 Juin 1816) « un nom à jamais recommandable aux yeux de l'Europe commerciale & placé l'un des premiers sur la liste des négociants qui ont honoré leur pays, comme celui des Pourtalès, des Oberkampf, &c. ».

VI. DEGRÉ.

JULES-PAUL-BENJAMIN De Lessert, Baron de l'Empire français par Lettres patentes du 19 Septembre 1812, Grand Officier de la Légion d'honneur, Membre de l'Institut, &c., naquit à Lyon le 14 Février 1773. Entré à l'École d'artillerie de Meulan, il en sortit avec le grade de Capitaine & devint Aide de camp du Général Kilmaine pendant les campagnes de 1793 & 1794. Il se distingua aux sièges de Maubeuge & d'Ypres, puis fut nommé Commandant de la place d'Anvers. Rappelé par son père, dont la santé était altérée par dix-huit mois passés dans les prisons de la Terreur, il prit à la fin de 1794, la direction de l'importante maison financière que celui-ci avait fondée. « Là, nous dit un article biographique (a), commença pour Benjamin De Lessert une vie qui eut aussi sa grandeur & son patriotisme par les services rendus à l'État, dans un temps où le commerce intérieur & le génie manufacturier devaient fournir à la France ce que la guerre lui interdisait de recevoir de l'étranger. » Dès 1801, il fonda à Passy la première filature de coton, puis en 1812, une usine pour extraire le sucre de la betterave. L'Empereur Napoléon I^{er} à cette occasion le décora de sa propre main. Benjamin De Lessert devint successivement Juge consulaire, Régent de la Banque de France & Membre du Conseil général du commerce. En 1814, il prit part à la défense de Paris, comme Colonel de la garde nationale. De 1817 à 1823 & de 1827 à 1842, il siégea à la Chambre des Députés, dont il fut à deux reprises Vice-

(a) Voir le *Journal des Débats* du 3 Mars 1847.

Président; en cette dernière qualité, il fut appelé, le 30 Mai 1837, à l'honneur de signer comme témoin l'acte de mariage du Duc d'Orléans, Prince royal, avec la Princesse de Mecklembourg-Schwerin.

En outre de ses nombreux travaux commerciaux & politiques, il s'occupait avec ardeur de la moralisation & du bien-être des populations & fut un des fondateurs des caisses d'épargne & de plusieurs autres institutions philanthropiques. Il consacra également une partie de son temps & de sa grande fortune à l'étude des sciences & à l'encouragement des Beaux-Arts; nous rappellerons ici la formation d'un herbier contenant 86,000 espèces, d'un célèbre musée conchyliologique & d'une galerie de tableaux renommée.

Le Baron Benjamin De Lessert est mort à Paris le 1^{er} Mars 1847, sans laisser de postérité de LAURE-RENÉE-LIVIE-JACQUELINE De Lessert de Coffonay (voir p. 4), sa cousine, qu'il avait épousée le 22 Août 1807.



VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE De Lessert (dit Delessert), frère du précédent, né à Paris le 2 Avril 1780, Officier de la Légion d'honneur & Membre de l'Institut. Il prit part de bonne heure à la direction de la maison de Banque de son père, dont il devint par la suite le chef. Il remplit à plusieurs reprises les fonctions de Président de la Chambre de commerce de Paris & fut membre de la Chambre des Députés de 1831 à 1834, & de 1838 jusqu'en 1848. La révolution de Février, qui le trouva Vice-Président de cette Assemblée, étant venue mettre un terme à sa vie politique, il se consacra au développement de diverses institutions philanthropiques & resta Président de la Caisse d'épargne jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 15 Octobre 1868.

Il avait épousé à Paris Julie-Élisabeth-Sophie, fille de Jean-Antoine GAUTIER, dont il eut, outre d'autres enfants, décédés jeunes :

1. FRANÇOIS-BENJAMIN-MARIE, qui suit.
2. STÉPHANIE-MADELEINE-CAROLINE, mariée à Paris au Baron Jean-Henri HOTTINGUER (a), Chevalier de la Légion d'honneur, Régent de la Banque de France.
3. MADELEINE, mariée à Paris au Baron Frédéric BARTHOLDI (b), Conseiller à la Cour des comptes, Chevalier de la Légion d'honneur.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-BENJAMIN-MARIE Delessert, né à Paris le 17 Novembre 1817, Représentant du département de la Seine à l'Assemblée législative en 1849, Juge au Tribunal de commerce de Paris & Chevalier de la Légion d'honneur; marié à Blanche, fille d'Henri, Baron DE TRIQUETI; décédé sans postérité le 25 Janvier 1868.



VI. DEGRÉ.

ABRAHAM-GABRIEL-MARGUERITE De Lessert (ou Delessert), dernier des fils d'Étienne, ci-dessus, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre

(a) Armes : Parti : au 1^{er}, de Gueules à la Croix pattée, accompagnée en chef d'un Fer de hallebarde, & en pointe d'un Coupeau de 3 pièces, le tout d'Argent; au 2^e, Bandé d'Or & d'Azur de 6 pièces.

(b) Armes : Écartelé : au 1^{er}, d'Azur à l'Épée en pal d'Argent dans un Orle de même; au 2^e, d'Argent à la Bande de Gueules; au 3^e, d'Argent plein; au 4^e, d'Azur à la Molette accompagnée en chef de deux Larmes d'Argent.

d'Isabelle la Catholique, Commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, naquit à Paris le 17 Mars 1786. Adjudant-Commandant dans la garde nationale, il prit en 1814 une part brillante à la défense de Paris &, en qualité de Général de brigade, il combattit énergiquement à la tête des gardes nationales de la Seine, l'émeute des 5 & 6 Juin 1832. Après avoir été Maire de Passy de 1830 à 1834, il devint successivement Préfet du département de l'Aude, puis du département d'Eure-&-Loir en 1834, Préfet de Police & Conseiller d'État en 1836, & fut, en récompense de ses nombreux services, élevé en 1844 à la dignité de Pair de France, par le Roi Louis-Philippe.

Après la révolution de 1848, il se retira du monde politique & mourut à Passy le 29 Janvier 1858. Peu d'heures avant sa fin, la visite de l'Impératrice Eugénie vint lui apporter un auguste & touchant témoignage de sympathie & d'estime.

De son mariage, contracté en 1824 avec Charlotte-Marie-Valentine-Joséphine DE LA BORDE, fille du Comte Alexandre DE LA BORDE & de Marie-Anne-Thérèse SABBATIER DE CABRE, Gabriel De Lessert laissa :

1. ÉDOUARD-ALEXANDRE-HENRI, qui suit.
2. CÉCILE-JULIE-THÉRÈSE, mariée : 1^o à Alexis Vicomte DE VALON, décédé en 1851 ; & 2^o à Sigismond DU POUGET, Comte de Nadaillac.

VII. DEGRÉ.

ÉDOUARD-ALEXANDRE-HENRI Delessert, né à Paris en 1828, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de divers ordres, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest. Il s'est occupé de travaux littéraires & a écrit divers ouvrages, entre autres des récits de voyages en Orient & en Sardaigne.

TROISIÈME BRANCHE ÉTABLIE EN FRANCE ET EN SUISSE.

V. DEGRÉ.

PAUL-BENJAMIN De Lessert, dit de Bougy, troisième fils de BENJAMIN & de Marguerite BRUN (voir p. 3), né à Lyon le 4 Décembre 1738, épousa à Paris, le 29 Janvier 1776, Marie-Anne-Suzanne, fille de Pierre MASSÉ (a), & petite-nièce de J.-B. MASSÉ, Peintre du Roi & Conseiller de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture. Il établit ensuite sa résidence sur la terre de Bougy-Saint-Martin au pays de Vaud (b), & mourut à Lavaux, près Aubonne, le 4 Mai 1818, laissant :

1. AUGUSTE-ÉTIENNE, qui suit.
2. ARMAND-JEAN-JACQUES, qui suivra.
3. JACQUES-LOUIS-PAUL, rapporté plus loin.
4. ADRIEN-ÉTIENNE, né à Bougy en 1789, mort à Paris en 1819, sans alliance.
5. ÉLISABETH-JEANNE-SOPHIE, née à Bougy le 12 Septembre 1783, mariée à François-Étienne DU ROVERAY, fils de Jacques-Antoine DU ROVERAY (c), Procureur général de la république de Genève. Décédée au Havre en 1869.
6. CÉCILE-MADELEINE-HENRIETTE, née à Bougy en 1785, mariée à Michel DELAROCHE (d), Chevalier de la Légion d'honneur, Maire du Havre, Membre de la Chambre des Députés, &c. Décédée au Havre le 1^{er} Janvier 1852.

(a) Armes : d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Lys de jardin, tigés & feuillés d'Argent.

(b) Cette terre est devenue plus tard la propriété de la branche établie à Paris.

(c) Armes : Écartelé : aux 1^{er} & 4^e, de Gueules à 3 Roues d'Or ; aux 2^e & 3^e, d'Azur au Chêne arraché d'Argent.

(d) DELAROCHE ou DE LA ROCHE. Armes : d'Azur à la Roche d'Argent, issante d'une Mer du même, accompagnée en chef d'un Croissant entre deux Étoiles d'Or.

VI. DEGRÉ.

AUGUSTE-ÉTIENNE De Lessert, né à Boulogne, près Paris, le 6 Juillet 1778, Lieutenant de louverterie dans le département de la Loire-Inférieure de 1806 à 1808, Officier de cavalerie dans les milices de l'État de Vaud, Juge au Tribunal civil d'Aubonne, marié en 1814 à Hélène-Joséphine Roux, d'Étoy, nièce de la Comtesse Raymond de Boyffeuilh, née Roux (a). Décédé à Morges, canton de Vaud, le 28 Mars 1849. De son mariage, il eut :

1. BENJAMIN-HENRI, né à Morges en 1815, mort à la Havane en 1843.
2. CHARLES-PAUL-ERNEST, né en 1817, mort en 1858, près de Santa-Fé de Bogota (Nouvelle-Grenade), où pendant quelque temps il avait été attaché à la Légation de France.
3. GUSTAVE-JULES-ALEXANDRE, né à Morges le 13 Août 1829, Chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, Membre de diverses sociétés d'utilité publique.
4. LAURE-ADRIENNE, née en 1816, mariée à Louis FOLTZ, fils de Jules FOLTZ (b), Colonel d'artillerie, Intendant des poudres & salpêtres de l'État de Vaud.
5. CÉCILE-FRÉDÉRIQUE, née en 1820, mariée en 1843 à Charles KOCH (c), Capitaine de cavalerie dans les milices du Canton de Vaud, fils d'Auguste Koch, Président du Tribunal civil de Morges. Décédée en 1862.



VI. DEGRÉ.

ARMAND-JEAN-JACQUES De Lessert, né à Bougy le 17 Février 1780, Capitaine de grenadiers dans les milices vaudoises, Membre du Grand Conseil du canton de Vaud & Syndic (soit Maire) de Burlinel. Auparavant il avait été l'un des chefs d'une des principales maisons de commerce du Havre.

En 1810, il s'allia à Jeanne-Maria-Élisabeth-Renée ARCHER (d), d'Oujonnet, & mourut à Choisi-près-Rolle, canton de Vaud, le 15 Août 1859, laissant :

1. ARTHUR, qui suit.
2. EMMA, née à Nantes en 1812, mariée en 1834 à Charles DE WATTEVILLE.
3. IDA, née à Nantes en 1814, morte sans alliance en 1832.
4. VALENTINE, née à Genève en 1826, mariée à Édouard DE MURALT.

VII. DEGRÉ.

ARTHUR De Lessert, né à Nantes en 1811, Capitaine de cavalerie dans les milices de l'État de Vaud, marié en 1845 à Julia SALADIN, fille d'Auguste SALADIN, Baron de Lubières, & de Mary DE CAZENOVE. De cette alliance font nés cinq enfants :

1. GASTON, né à Genève le 29 Janvier 1846, Sous-lieutenant d'infanterie dans les milices genevoises.
2. HENRI, frère jumeau du précédent.
3. FERNAND, né à Choisi le 18 Octobre 1847.
4. ALBERT, né à Choisi le 31 Août 1850.
5. THÉRÈSE, née à Genève le 2 Mars 1855.

(a) ROUX, jadis Rosso. Cette famille a pour auteur Noble ALBERT Roscio ou Rosso, de Saint-Paul de Ville-neuve d'Alli, en Piémont, qui émigra en Suisse vers 1575 avec Catherine DE BALBI, sa femme. Armes : d'Azur au Lion d'Argent ; écartelé aussi d'Azur, à la Bande d'Or, chargée de trois Tourteaux de Gueules.

(b) Armes : Coupé : au 1^{er}, d'Or à l'Aigle de Sable ; au 2^e, d'Argent à 3 Quintefeuilles de Gueules, avec une Fafce au même, crénelée de 3 pièces par le bas, brochant sur la ligne du coupé.

(c) Armes : d'Or à la Barre ondulée de Pourpre. Famille originaire du grand-duché de Bade; un de ses membres était Aumônier, attaché à la Cour du Grand-Duc.

(d) Armes : d'Azur à trois Flèches d'Argent, 2 & 1, la pointe en bas.

VI DEGRÉ.

JACQUES-LOUIS-PAUL De Lessert, troisième fils de PAUL-BENJAMIN, né à Bougy le 30 Janvier 1782. Nommé en 1839 Consul de Belgique au Havre où il fut pendant de longues années Directeur d'une importante compagnie d'Assurances maritimes. Mort à Paris le 25 Juillet 1863. Il avait été marié : 1^o en 1809, à Mathilde GUIGUER DE PRANGINS (a), décédée en 1811; 2^o en 1818, à Pauline ROUSSAC, dont il eut deux fils :

1. EUGÈNE, né au Havre le 16 Juillet 1819, fit dès 1840 de grands voyages, parcourut l'Amérique, l'Australie, la Chine, l'Inde, &c., d'où il rapporta d'intéressantes collections, en partie déposées au Musée du Havre. Il a publié le récit de ses voyages dans les ouvrages suivants : *Souvenirs d'un voyage à Sidney*; Paris, 1847; *Voyage dans les deux Océans, Atlantique & Pacifique*, 1844-47. *Brésil, États-Unis, Cap de Bonne-Espérance, Nouvelle-Hollande, Nouvelle-Zélande, Taïti, Philippines, Chine, Java, Indes Orientales, Égypte*; Paris, 1848. Après avoir fait en 1849 partie de la maison du Prince Louis-Napoléon, Président de la République française, il quitta la France en 1851 & se rendit à San-Francisco (Californie) où il établit une maison de Banque & fonda des sociétés françaises de bienfaisance & de rapatriement, ainsi que plusieurs autres dont il fut élu Président. Rentré en France au bout de quelques années, il se fixa à Paris.

Déjà Chevalier des ordres des SS-Maurice & Lazare de Sardaigne & de Guadeloupe du Mexique, il fut en 1871 créé Chevalier de la Légion d'honneur & reçut une médaille pour ses services & son énergie comme Délégué des Ambulances pendant le siège de Paris par les Prussiens & pendant la Commune.

2. ADRIEN, né au Havre le 15 Juin 1826, Chevalier de la Légion d'honneur & des ordres des SS-Maurice & Lazare de Sardaigne & de Saint Grégoire de Rome. Ayant embrassé la carrière diplomatique, il fut en 1848 envoyé à Turin, en qualité d'Attaché à l'ambassade de France, & ne tarda pas à se faire remarquer par une intelligence & des talents supérieurs. Nommé en 1852 Secrétaire de la Légation de France à Santa-Fé de Bogota, il partit le 17 Janvier 1853 pour cette destination avec son cousin Ernest, dont il a déjà été fait mention; mais à peine débarqué à Sainte-Marthe, il fut atteint d'une fièvre pernicieuse, à laquelle il succomba le 26 Février suivant. A cette occasion il parut dans les journaux un article nécrologique où on lisait : « M. Adrien de Lessert, déjà trois fois décoré à l'âge de 26 ans, voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir dans la diplomatie française. Cette noble carrière dans laquelle il eût rendu des services à son pays vient d'être brusquement tranchée par la mort. M. Adrien de Lessert laissera d'amers regrets, non-seulement à sa famille, mais à ses nombreux amis ».

(a) GUIGUER, Barons de Prangins, portent : *D'Argent au Lion de Sable, tenant une Redorte de Sinople*.

NOTA. Plusieurs Armoriaux donnent à la famille De Lessert les armes suivantes : *Écartelé : au 1^{er}, d'Azur au Lis en pal arraché, tigé & feuillé d'Argent; au 2^e, de Baron, membre de collège électoral; au 3^e, d'Or à la Forêt de Sinople, soutenue du même, sur laquelle broche une Tour crénelée de trois pièces d'Argent, ouverte & maçonnée de Sable; au 4^e, d'Azur au Croissant d'Argent, surmonté de 2 Étoiles du même. Ces armes sont celles concédées en 1812 à J.-P.-Benjamin De Lessert comme Baron de l'Empire & lui sont restées personnelles.*



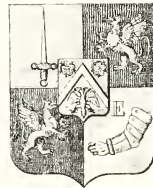
LE LIÈVRE DE LA GRANGE,

*Anciens Seigneurs de Méréville, d'Amilly, de Bougival, de Becherel, d'Ar-
tange; Châtelains de Beaurepaire & de Bucamp, Barons de Lorme & d'Huriel;
Marquis de la Grange & de Fourilles, &c.*

EN L'ISLE DE FRANCE, EN BOURBONNAIS, EN BRIE ET A PARIS.



ARMES ANCIENNES : d'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Roses d'Argent, & en pointe, d'une Aigle éployée au vol abaissé du même. Cimier : l'Aigle de l'écu issante d'un Bourrelet d'Argent, de Sinople & d'Or, lequel surmonte une Couronne de Marquis. SUPPORTS : deux Griffons. DEVISE : Lyelle à Lyeure.



ARMES NOUVELLES, depuis Napoléon I^{er} : Écartelé; au 1^{er}, d'Azur à l'Épée haute d'Or (qui est le signe des Comtes militaires); au 2^e & 3^e, de Sable au Griffon d'Or, armé & lampassé de Gueules, celui du 3^e quartier contourné; au 4^e, d'Azur au Senestrochère brasfardé d'Argent & surmonté de la lettre E (Essling où le Marquis de la Grange a perdu un bras); sur le tout, l'ancien écu de la famille, comme ci-contre.

La famille Le Lièvre de la Grange s'est distinguée, depuis 500 ans, soit par les services distingués qu'elle a rendus dans la carrière des armes & la haute magistrature, soit par la noblesse de ses alliances & la richesse de ses possessions. Elle possède des titres nombreux & anciens; M. Lainé, auquel ils ont été communiqués, a publié la généalogie de cette famille dans le tome V^{me} des *Archives généalogiques & historiques de France*.

Une analyse succincte de ce travail, où la filiation est établie depuis l'année 1358, nous dispensera d'indiquer les autorités, toujours exactement citées par l'auteur.

PREMIER DEGRÉ.

GILLES Le Lièvre, 1^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de Méréville, frère aîné de ROBIN Le Lièvre qui servait en 1370 parmi les Écuyers de Bertrand du Guesclin, rendit d'utiles services au Roi Jean. Ce prince l'en récompensa par une pension viagère de 78 livres, sur les recettes d'Orléans; Gilles 1^{er}, assisté de Jeanne DE MONCEAUX, sa femme, par contrat du 3 Avril 1358, devant Gallois (a), Notaire à Jusly-le-Châtel, fit abandon de cette rente à Philippe de France, Duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois, pour une somme de 700 écus d'or. Dans une charte des archives de la Couronne, il est qualifié Seigneur du Marchais & d'Amilly, à

(a) L'original de cet acte est aux archives de la Couronne (Trésor des Chartres, Liasses de Montargis, n^o 249). Une copie vidimée par M. Joly de Fleury, Procureur général & Garde des Chartres, a été délivrée par ordre exprès du Roi, le 22 Avril 1773, au Marquis de La Grange.

l'occasion du retrait de la terre d'Orvilliers en 1363. Il laissa de son mariage avec Jeanne DE MONCEAUX :

1. GILLES Le Lièvre, mort sans postérité.
2. PHILIPPE, qui a continué la descendance.
3. AUBIN Le Lièvre, qui entra au service du Pape Boniface IX, où il parvint au commandement d'une compagnie de cent lances & au gouvernement du château de Saint-Ange. Il mourut sans avoir été marié.

II. DEGRÉ.

PHILIPPE Le Lièvre, Chevalier, Seigneur de Méréville, de Marchais & d'Amilly, Conseiller & Maître d'hôtel de Charles VI, acquit en 1404 une maison, située rue Saint-Honoré, provenant de la succession de GILLES Le Lièvre & de Jeanne DE MONCEAUX, ses père & mère, & fut tué à la bataille d'Azincourt, le 27 Octobre 1415.

De son mariage contracté avant 1370 avec Gilberte DE ROBERTMESSNIL, fille de Noble André DE ROBERTMESSNIL, Damoiseau, & de Damoiselle Jaqueline SORELLE, tante d'Agnès Sorel, est venu, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

ROBIN Le Lièvre, Chevalier, Conseiller de Charles VI & Capitaine d'une compagnie de Chevaliers-légers. Il a la qualité de Bailly de Sens dans une quittance qu'il donna en 1408 à François de l'Hôpital, Enquêteur général des eaux & forêts en Champagne & en Brie. Il commanda la Noblesse de ce bailliage à Azincourt où périt PHILIPPE Le Lièvre, son père, en 1415. Robin avait épousé Marthe LE CLERC, fille de Jean LE CLERC, Seigneur de Luzarches, mort Chancelier de France en 1438. De ce mariage font issus :

1. JEAN, 1^{er} du nom, qui suit.
2. JEHANNOT Le Lièvre, Abbé de Saint-Pierre de Lereflang, dont il fit hommage à Charles VII le 2 Septembre 1449.
3. BERTRAND Le Lièvre, qui mourut en 1467, laissant une nombreuse lignée d'enfants illégitimes.

IV. DEGRÉ.

JEAN Le Lièvre, 1^{er} du nom, vivant en 1446, épousa vers 1450 Marie DE SAVEUSE, issue d'une noble famille de Picardie. De ce mariage font provenus :

1. JEAN, 2^e du nom, dont l'article suit.
2. CATHERINE Le Lièvre, épouse de Bertrand LE PICARD.

V. DEGRÉ.

JEAN Le Lièvre, 2^e du nom, Seigneur de Bougival, Conseiller au Parlement en 1500, fut un des Magistrats chargés en 1508, par le Roi Louis XII, de la réforme des coutumes du Royaume; l'éloquence qu'il joignait à de profondes lumières le fit nommer en 1510 premier Avocat général du Parlement de Paris. L'histoire atteste qu'il fit preuve d'une noble indépendance de caractère, en protestant en plein Parlement contre l'abolition de la Pragmatique sanction & l'enregistrement du concordat conclu en 1517 entre François 1^{er} & le Pape Léon X. Jean Le Lièvre mourut en Avril 1525, dans une haute réputation de faveur & d'intégrité. Il avait épousé, vers l'an 1490, Damoiselle Anne FRAMBERGE DE LÉZIGNY, Dame de Bougival-sur-Seine, fille de Noble homme Denis FRAMBERGE, Seigneur de Lézigny, de Bougival & de Nancrey. De ce mariage font issus :

1. BERTRAND Le Lièvre, Écuyer, Seigneur de l'Admirault, Conseiller au Parlement en 1524. Il eut de son mariage avec Michelle BARTHEYLLO, une fille : VALENTINE Le Lièvre, mariée, le 9 Janvier 1539, avec Antoine-Jacques LE CLERC, Seigneur d'Ermenonville, Président à Mortier au Parlement de Normandie.
2. ROBERT ou ROBIN Le Lièvre, Conseiller de la ville de Paris en 1539.
3. CLAUDE, 1^{er} du nom, dont l'article fuit.
4. PIERRE Le Lièvre, Conseiller au Parlement, qui assista, le 1^{er} Janvier 1539, à l'entrée de Charles-Quint à Paris.
5. MARIE Le Lièvre, femme de Guillaume BERTHELEMY, Seigneur de Lomprier.

V I. DEGRÉ.

CLAUDE Le Lièvre, 1^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de Bougival & de Becherel, Conseiller de la ville de Paris en 1539, avait épousé Charlotte DE MENISSON, nièce de Madeleine de Menisson, mariée, le 13 Avril 1505, avec Jean MOLÉ, Grand-oncle de Mathieu Molé, Garde des sceaux. Du mariage de Claude Le Lièvre & Charlotte de Menisson, font issus :

1. GILLES, 2^e du nom, dont l'article fuit.
2. CLAUDE Le Lièvre, Écuyer, marié : 1^o avec Catherine GOBELIN ; 2^o en 1569, avec Jeanne PALLUAU DE MAISONNEUVE. Il laissa trois fils : NICOLAS, PHILIPPE & ISAAC Le Lièvre ; & trois filles : MARIE, BONNE-MARGUERITE & CATHERINE Le Lièvre.
3. PHILIPPE Le Lièvre, Écuyer, Conseiller au Châtelet, qui épousa, par contrat du 20 Décembre 1589, Damoiselle Marie GAYANT, fille de Louis GAYANT, Conseiller au Parlement & Prévôt des marchands de la ville de Paris en 1540 ; de ce mariage est issu Louis Le Lièvre, Substitut du Procureur général, puis Conseiller au Parlement, auteur de la branche des Le Lièvre, Seigneurs de Chauvigny.

V II. DEGRÉ.

GILLES Le Lièvre, 2^e du nom, Écuyer, Seigneur de Becherel, de Bougival & de la Chauffée Bougival, épousa, par contrat du 15 Janvier 1555, Agnès LE PICART, fille de Louis LE PICART, Écuyer, Seigneur de Vaulx-d'Argent, de la Grange, de Noisy, de Saint-Maur, &c. Gilles Le Lièvre, ardent catholique, embrassa la cause de la Ligue, & fut l'un des signataires de la proclamation *Principem contra pro Deo*, datée du 4 Juillet 1592. Cependant il était du nombre des catholiques qui loin de méconnaître les droits de Henri IV, s'entremirent pour faciliter au Navarrois les moyens de parvenir à la Couronne, en abjurant l'hérésie ; Gilles n'en fut pas moins exilé par Henri IV, en 1594, après la réduction de Paris. Il mourut le 3 Décembre de l'année suivante, laissant de son mariage avec Agnès Le Picart :

1. CLAUDE, 2^e du nom, dont l'article fuit.
2. CHARLES Le Lièvre, Écuyer, Seigneur du Mesnil-sur-Oise, marié avec Gabrielle ARNAULD, & décédé en 1596, sans postérité.
3. MARGUERITE Le Lièvre, femme de Nicolas ROILLART, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des comptes en 1597, mort en 1624.

V III. DEGRÉ.

CLAUDE Le Lièvre, 2^e du nom, Seigneur de Becherel, de Bougival & de la Chauffée-sur-Seine, du Mesnillet en Brie, du Grand-Combreaux & de la Motte-le-

Gayant, Conseiller-Secrétaire du Roi en 1598, mourut en 1631. Il avait épousé, par contrat passé devant Claude Levasseur & Jean Chappellain, Notaires au Châtelet de Paris, le 15 Février 1599, Catherine GAYANT, fille de Messire Thomas GAYANT, Chevalier, Seigneur de Varâtre, du Plessis de Rancy, de la Bourdinière & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État & privé & en sa Cour du Parlement, & Président des enquêtes d'icelles, & de Dame Marie BOCHART DE CHAMPIGNY DE NOROY. De ce mariage est issu :

IX. DEGRÉ.

THOMAS Le Lièvre, Chevalier, Marquis de Fourilles en Bourbonnais, & de la Grange-le-Roi dans la Brie française, Baron d'Huriel, Seigneur Haut-Judicier de Grisy, Suynes, Chérelles, Artange & autres lieux; né le 23 Janvier 1600, Conseiller au Parlement le 17 Juillet 1626, il fut nommé Maître des requêtes en 1634, Président du Grand Conseil en 1637; Conseiller du Roi dans ses Conseils d'État & privé en 1648. Il soutint, pendant la Fronde, l'autorité royale. Anne d'Autriche, qui avait pour lui une estime toute particulière, voulant reconnaître les services rendus par ses ancêtres, & ceux qu'il lui rendait journellement, confirma en 1648, en faveur du Président Le Lièvre & de ses descendants le titre de Marquisat de la terre de Fourilles qu'il avait acquise en 1647. Les Lettres patentes qui lui furent délivrées à cette occasion, contiennent une clause tout à fait exceptionnelle; elles établissent que : *Thomas Le Lièvre & ses hoirs mâles jouiraient du titre, de la dignité & des prérogatives de Marquis, en prenant rang & faveur, tant en fait de guerre, qu'aux assemblées de Nobles & tous autres lieux, à dater de Mars 1610, époque de la première création du marquisat de Fourilles.* Onze ans après, Louis XIV voulut donner au Président Le Lièvre une marque nouvelle de sa satisfaction des services qu'il lui avait rendus, non-seulement dans ses conseils, mais dans l'Intendance de la généralité de Paris, charge à laquelle il avait été appelé, le 15 Novembre 1657, & dont il s'était dignement & très fidèlement acquitté, le Roi donc, par Lettres patentes du mois de Juin 1659, érigea en marquisat, pour THOMAS Le Lièvre & pour ses hoirs mâles à toujours, la terre de la Grange dont il portait déjà le nom, & qui était mouvante directement de Sa Majesté à cause de son château de Brie-Comte-Robert. Le Président Le Lièvre, après une vie laborieuse & intègre, mourut à Paris le 10 Août 1669, dans les sentiments d'une haute piété. Il fut inhumé dans l'église des Feuillants, rue Saint-Honoré, en la chapelle de Sainte-Marguerite & Sainte-Geneviève dont il avait hérité de Marie Le Lièvre, épouse de Jean Foucault, Seigneur de Rozay. Voici comment s'exprimait, à l'occasion de sa mort, un des écrivains les plus distingués de son siècle : « *Monseigneur le Duc de Montbazon me requist de chercher des devises pour les litres au service du Président Le Lièvre qui se fist à Saint-Paul, & je trouvoy : GLORIA ET DIVITIE IN DOMO EJUS, ET JUSTITIA MANET IN SECVLUM SECVLI. Cela fust trouvé beau parce que c'estoit vray, & de puis on employa cette sentence aux funérailles du Président de Lamoignon.* »

Thomas Le Lièvre, Marquis de Fourilles & de la Grange, avait épousé, le 28 Janvier 1639, Anne FAURE DE BERLIZE, fille de Messire Jules-César FAURE DE BERLIZE, Chevalier, Seigneur de Dormans, & de Dame Anne BLONDEAU DE CIVRY, Dame de Chapuis & de Vieux-Châtel, laquelle était sœur de Messire Roger Blondeau, Seigneur de Saint-Sévérin, Grand Louvetier de Bourgogne, & nièce du Bienheureux Charles Faure, Abbé de Sainte-Geneviève de Paris; le fufdit Jules-César Faure était fils de Guichard Faure, Ambassadeur des Rois Charles IX, Henri III & Henri IV, vers les États d'Allemagne, & de Dame Madeleine Brulart,

ſœur du Chancelier de Sillery. Du mariage de Thomas Le Lièvre & de Faure de Berlize, font iſſus :

1. PIERRE-FRANÇOIS Le Lièvre, né le 25 Avril 1645, Marquis de la Grange & de Fourilles, Chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem, Prieur-commendataire de Notre-Dame, Saint-Pierre & Saint-Paul, ordre de Cluny, au diocèſe d'Autun, Cofeigneur & Prélat de Marcigny-fur-Loire. Il naquit le 25 Avril 1645 & entra de bonne heure dans la maifon militaire du Roi; dès l'année 1671, il était Guidon avec rang de Colonel de la compagnie des gendarmes écoſſais de la garde de Louis XIV. Il fit ſes preuves de nobleſſe & fa profeſſion de foi pour l'ordre de Saint-Lazare entre les mains de Charles-Achille, Marquis de Néreftang, avec proteſtation relative à la réſerve des droits de l'ordre de Cluny, en préſence de ſon couſin Meſſire Philippe Le Lièvre, Chevalier, Seigneur de Valconnet & du Clos-Berenger, Gentilhomme de la Chambre du Roi, &c. Voici ce que l'Abbé Le Pippre de Neufville a rapporté de lui dans ſon *Abrégé chronologique de l'hiſtoire de la Maifon du Roi*, t. II, p. 356 : « Pierre-François Le Lièvre, Marquis de la Grange, fit paraître un grand courage, tant au combat de Turckheim en 1675, qu'à la bataille de Montcaffel en 1677, où il donna des marques d'une intrépidité extraordinaire. Quoiqu'il eût eu le bras caſſé à la première charge & qu'il fût hors d'état de combattre, il rallia cependant l'acompanie (des Gendarmes écoſſais), & fit tête aux ennemis avec une valeur & une conſtance inexprimables. Il y perdit enfin la vie, mais après l'avoir vendue chèrement, & avoir reçu trois autres bleſſures. » Ce fut le 11 Avril 1677 que périt de cette mort glorieuſe le Marquis de la Grange à l'âge de 32 ans; il n'était point marié.
2. ARMAND-JOSEPH, qui a continué la poſtérité.
3. MARIE-ANNE Le Lièvre de la Grange, morte ſans alliance le 27 Août 1681, à l'âge de 25 ans.
4. ÉLISABETH-ANGÉLIQUE Le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 6 Mars 1688, avec Meſſire Charles-Henri-Nicolas DORIEU, Maître des requêtes, fils aîné de Meſſire Conſtantin-Joſeph DORIEU, Chevalier, Seigneur patron de la Hyre-en-Valois, Préſident au Parlement de Paris, & de Dame Geneviève DE CREIL. Éliſabeth-Angélique Le Lièvre de la Grange fonda le premier monaſtère de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, comme il appert d'un bref apoſtolique du Pape Clément XI, où ladite Éliſabeth eſt déclarée vénérable. Elle légua plus de 60,000 livres tournois à la même communauté par ſon teſtament du 2 Octobre 1700. Elle fut trouvée morte le 25 Mai 1716, devant l'Euchariftie, dans la chapelle de Saint-Michel à Notre-Dame de Paris, & fut inhumée dans le caveau de ſa famille, en l'églife des Feuillants, où l'on voyait ſon épitaphe. L'illuſtre Belfunce, Evêque de Marſeille, a compoſé l'oraifon funèbre de cette ſainte perſonne : elle fut prononcée par lui dans la même églife, en préſence du Roi mineur, du Tzar & du Duc d'Orléans, Régent.
5. MARGUERITE Le Lièvre de la Grange, alliée, par contrat du 5 Mars 1671, à Meſſire Henri d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS DE MONTLUC, Prince de Chabonais, Comte de Montluc & de Carmain, fils de haut & puiffant Seigneur Meſſire Charles d'ESCOUBLEAU, Marquis de Sourdis & d'Alluye, Comte de Jouy, Baron d'Armeau, de Saint-Félix, &c., Conſeiller aux Conſeils d'État & privé, Capitaine de cent lances des ordonnances du Roi, Lieutenant général des armées, Gouverneur de l'Orléanais, &c., & de haute & puif-

fante Princesse Madame Jeanne DE FOIX, Princesse de Chabonais, Comtesse de Montluc & de Carmain. Marguerite Le Lièvre, Princesse de Chabonais, mourut sans postérité le 10 Avril 1720, & fut inhumée aux Feuillants.

6. ANNE-JUDITH Le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 23 Avril 1675, avec haut & puissant Seigneur Claude DE BRETAGNE-AVAUGOUR, Pair de France, Comte de Vertus & de Goëlle, Premier Baron de Bretagne, Baron d'Avaugour, d'Ingrande & Montfaucon, Seigneur de Clifson, Chantaucey, la Touche-Limoufinière, Grandbois, Launay & autres lieux, fils de défunt haut & puissant Seigneur Messire Claude DE BRETAGNE, vivant Seigneur desdits lieux, & de haute & puissante Dame Catherine FOUQUET DE LA VARENNE, jadis son épouse. La Comtesse de Vertus mourut le 20 Décembre 1690, & son mari le 7 Mars 1699.

De ce mariage font issus :

I. HENRI-FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Goëlle.

II. ARMAND-FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Vertus; tous deux morts sans postérité.

III. MARIE-CLAIRE-GENEVIÈVE de Bretagne, mariée : 1^o par procuration à Paris, le 9 Août 1694, à Don Goñzalès-Marie-Ferdinand DE GUZMAN Y CARVALHO Y PATALIN, Commandeur de l'ordre du Christ, & Seigneur d'Azambugeira; 2^o, par contrat du 15 Novembre 1704, à très-haut & très-illustre Prince du sang royal de France, Charles-Roger DE COURTENAY, Seigneur du Plessy, Saint-Just, Coivel, Retibequet, Valcour & autres lieux, fils de très-haut et très-illustre prince du sang royal de France, Monseigneur Louis-Charles DE COURTENAY, Seigneur de Bleneau, Comte de Cély & autres lieux, & de très-haute & illustre Princesse, Madame Marie DE LAMETH DE BUSSY. La Princesse de Courtenay mourut le 24 Novembre 1740, & fut inhumée dans la chapelle de Saint-Philippe aux Feuillants, où se voyait son épitaphe.

X. DEGRÉ.

ARMAND-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, Chevalier, Marquis de la Grange & de Fourilles, Seigneur de Grisy, Suifnes, Cherelles, d'Artange & autres lieux, né le 24 Octobre 1659, fut tenu sur les fonts de baptême par la Reine Anne, mère de Louis XIV, & par le Cardinal Mazarin. Destiné à l'état ecclésiastique, il y renonça lorsqu'à 18 ans il se vit le dernier rejeton mâle de sa famille, mais il ne se maria qu'à 64 ans, & épousa, par contrat du 19 Novembre 1723, Marie-Madeleine DE CASSAN D'ORRIAC, fille de Messire René DE CASSAN, Écuyer, Seigneur d'Orriac, & de Dame Catherine HATON, son épouse. La Marquise de la Grange survécut 39 ans à son mari, & fut inhumée auprès de lui, le 23 Mai 1771, dans la chapelle des Feuillants. Ils ont eu un fils & une fille.

1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit.

2. MARIE-RENÉE Le Lièvre de la Grange, mariée, le 16 Janvier 1747, avec Louis-Guillaume JOLY DE FLEURY, Chevalier, Seigneur de la baronnie de Fleury, de Grigny, du Plessis-le-Comte & autres lieux, Conseiller du Roi Louis XV en tous ses Conseils, Procureur général du Parlement, Garde général des chartes & archives de la Couronne, &c., dont une fille unique :

MARIE-RENÉE Joly de Fleury, mariée, le 23 Juillet 1770, avec Louis DE RÉMOND, Marquis DE MONTMORT, fils de François DE RÉMOND, Marquis de Montmort, Major général des gardes du corps. Lieutenant général des armées, Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, &c.

XI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, Chevalier, Marquis de la Grange, de Fourilles & d'Atilly, Baron de Lorme, Châtelain de Beaurepaire & de Bucamp, de la Touche-Limouinière, du Broeuil, de Rouffleloy, de Champigny, du Quesnel & autres lieux, Lieutenant général des armées du Roi, premier Sous-lieutenant de la 2^{me} compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire de Sa Majesté, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, Gouverneur pour le Roi des villes & château de Brie-Comte-Robert, &c..., était né le 27 Mai 1726. Entré fort jeune au service en qualité d'Aide de camp du Maréchal de Saxe, il combattit sous ses ordres à Fontenoy (a). Il fit toutes les campagnes de la guerre de sept ans, & se trouva aux batailles d'Hastenbeck & de Rofbach, comme Aide de camp du Maréchal Prince de Soubise. Ensuite il devint successivement Capitaine au régiment des gardes françaises, Officier supérieur des mousquetaires, Brigadier de cavalerie le 25 Juillet 1762, Maréchal de camp le 3 Janvier 1770, & Lieutenant général le 1^{er} Mars 1784. Il est décédé le 28 Avril 1808. Il avait épousé, par contrat du 6 Janvier 1766, Angélique-Adélaïde MÉLIAND, fille unique de Messire Charles-Blaïse MÉLIAND, Chevalier, Seigneur de Choisy, de Champigny, du Quesnel-Aubery, de Bucamp, de Rouffleloy & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État & privé, Maître des requêtes & Intendant de Justice, Police & Finances en la généralité de Soissons, & de haute & puissante Dame Marie-Louise-Adélaïde DU QUESNOY. François-Joseph, Marquis de la Grange, hérita de la seigneurie de la Touche-Limouinière, au comté Nantais, & la copropriété de la Sirerie de Clifson lui fut adjugée par arrêt du Parlement de Paris, à titre de cohéritier, avec le Prince de Rohan-Soubise, d'Armand-François, Comte de Vertus, cousin germain du Marquis de la Grange, & dernier rejeton mâle de la maison de Bretagne.

François-Joseph a laissé quatre fils & deux filles :

1. ADÉLAÏDE-BLAISE-FRANÇOIS, qui suit.
2. ANGE-FRANÇOIS Le Lièvre de la Grange, né le 6 Juillet 1778, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur. Arrivé au grade de Colonel, il avait été envoyé auprès du Général Andréoffy, Ambassadeur de France à Vienne; il s'y maria, le 6 Juillet 1807, avec Mélanie-Sophie-Eugénie DE GALLIOT DE GENOULLAC, fille de François-Xavier-Romain DE GALLIOT DE GENOULLAC, Comte de Schoenfelt, Baron de Genouillac, Chambellan de l'Empereur d'Autriche, Prévôt de Luxembourg & d'Arlon, & de Marie-Louise-Flavienne DE CASSAL & BOMAL, libre Baronne du Saint-Empire & Dame de la Croix étoilée de Marie-Thérèse.

De ce mariage font issus :

- I. FRANÇOIS-CONRAD Le Lièvre de la Grange, né le 23 Septembre 1809.
- II. CHARLES-EMMANUEL-JULES Le Lièvre de la Grange, né le 3 Novembre 1814.

Tous deux sont morts après avoir été mariés & il n'existe plus d'eux aucune descendance.

3. AUGUSTE-FRANÇOIS-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, né le 2 Mai 1780, reçu Chevalier de l'ordre de Malte de minorité, Aide-de-camp du Prince Murat, puis Colonel du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, contribua lors du passage

(a) Un fait assez curieux, c'est que Napoléon, lorsqu'il institua l'ordre de la Légion d'honneur, voulant rattacher le présent au passé, envoya cette décoration à deux Officiers supérieurs, héros de Fontenoy : l'un d'eux était le Marquis de la Grange.

de la Bérésina en 1812 au salut de l'armée. Marié, le 5 Février 1820, avec la Princesse Nathalie-Irène-Marie-Victurnienne DE BEAUVAU, fille de Marc-Étienne-Gabriel DE BEAUVAU-CRAON, Prince du Saint-Empire, Grand d'Espagne de première classe, & de Nathalie-Henriette-Victurnienne DE ROCHECHOUART-MORTEMART.

De ce mariage sont issus :

- I. CHARLES-GUSTAVE-HENRI-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, né le 19 Mars 1824, Écuyer de l'Impératrice, marié à Mademoiselle DE FLAVIGNY, dont deux fils non mariés.
- II. ANGÉLIQUE-GABRIELLE-MARIE-MARGUERITE Le Lièvre de la Grange, née le 22 Mars 1822, mariée au Duc de BRISSAC, dont trois fils :
 1. ROLAND de Coffé-Briffac, Marquis de Briffac, marié, le 24 Avril 1866, avec Mademoiselle Jeanne SAY.
 2. MAURICE de Coffé-Briffac, Officier d'État major.
 3. PIERRE de Coffé-Briffac.
4. CHARLES-LOUIS-ARMAND Le Lièvre, Comte de la Grange, Lieutenant général, Chevalier de Saint-Louis & de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche, Grand Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Mérite militaire de Bavière; Écuyer de l'Empereur Napoléon I^{er}, Commandant en second de la 2^e compagnie des mousquetaires de la garde de Louis XVIII, Pair de France sous Louis-Philippe & Sénateur de l'Empire. Né le 22 Mars 1783, entré au service en 1800, il a fait toutes les guerres de l'Empire jusqu'en 1811 comme Aide-de-camp du Prince de Neuchâtel, & de 1812 à 1814 il eut le commandement d'une brigade. Il mourut à Paris le 31 Juillet 1864, sans avoir été marié.
5. ADÉLAÏDE-LOUISE Le Lièvre de la Grange, née le 24 Mars 1768, mariée, le 16 Janvier 1793, avec Adrien-Jacques-Maurice, Comte DE CAMBIS, fils de François, Marquis DE CAMBIS & de Velleron, Baron de Brantes, &c. De ce mariage sont issus quatre enfants, dont un fils héritier des diverses branches de sa maison.
6. ADÉLAÏDE-FRANÇOISE Le Lièvre de la Grange, née le 21 Mai 1774, mariée, le 3 Février 1810, avec Jean-Louis MATHEVON, Baron de Curnieu, né le 29 Janvier 1774, Colonel de cuirassiers, mort en 1812 dans la campagne de Russie; la Baronne de Curnieu est morte le 5 Septembre 1820; de leur mariage est issu :

CHARLES-LOUIS-ADÉLAÏDE-HENRI Mathevon, Baron de Curnieu, né le 5 Novembre 1810, ancien Officier d'État-major, marié en 1836 à Mademoiselle Marie-Thérèse O'CONNOR, morte le 4 Mars 1863. De ce mariage est issue :

HONORIA-ÉMILIE-CAROLINE de Curnieu, née le 12 Décembre 1837, mariée à M. Mathieu-Pierre-Étienne, Comte DE LUPPÉ, par Monseigneur le Cardinal Donnet dans la chapelle du château de la Grange, près Blaye, le 29 Juillet 1861; l'acte civil avait été signé à Paris, le 22 Juillet, à la mairie du VII^e arrondissement. De cette union est né le 26 Octobre 1866, au château de la Grange, PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS de Luppé.

XII. DEGRÉ.

ADÉLAÏDE-BLAISE-FRANÇOIS Le Lièvre de la Grange, Marquis de la Grange &

de Fourilles, né à Paris le 21 Décembre 1766, Lieutenant général, Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis & du Mérite militaire de Bavière, Comte & Baron de l'Empire, Commandeur de la Légion d'honneur, entra au service à peine âgé de 17 ans, comme volontaire au bataillon d'Artois; en 1792, il se trouvait Colonel de dragons; à la bataille de Valmy, il s'empara de la position du moulin, & quoique blessé d'un coup de feu, il fut s'y maintenir toute la journée; il demeura sous les drapeaux jusqu'en 1793 époque à laquelle il fut arrêté, comme noble, & jeté dans les prisons d'Arras; échappé par miracle, il reprit du service au 18 Brumaire, & fit toutes les campagnes du Consulat & de l'Empire; resta sur le champ de bataille à Heilsberg, il fut nommé Général de brigade, & Général de division à Essling, où il eut un bras emporté par un boulet de canon. L'Empereur lui confia les gouvernements de la Haute-Autriche & du Mecklembourg; lors de la campagne de Russie, il commanda la deuxième division du deuxième corps d'armée; il fut nommé successivement Gouverneur de Wesel, Commandant supérieur de Metz & Colonel du deuxième régiment des gardes d'honneur. Il resta un des derniers Officiers généraux auprès de l'Empereur Napoléon à Fontainebleau, après son abdication. Louis XVIII ayant rétabli les deux compagnies des mousquetaires donna au Marquis de la Grange la seconde dont son père avait eu la survivance sous Louis XV. Lors du licenciement des compagnies rouges, on lui donna la Grand-croix de Saint-Louis & le gouvernement de la 20^e division militaire. Le Marquis de la Grange mourut le 2 Juillet 1833; son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile. Il avait épousé, le 17 Février 1796, Adélaïde-Victoire HALI, d'une famille suédoise, née le 11 Mai 1772, veuve de François-Louis SULEAU, Avocat au Grand Conseil, qui périt (a) dans la nuit du 10 Août 1792, victime de son dévouement à la cause royale. Le Marquis de la Grange a laissé cinq enfants :

1. ADÉLAÏDE-ÉDOUARD, dont l'article suit.
2. FRANÇOIS-HERCULE-OLIVIER Le Lièvre de la Grange, Comte de la Grange, né le 18 Avril 1803, Mousquetaire noir en 1815, Lieutenant de dragons en 1823, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, se trouvait Capitaine-Adjudant-Major au deuxième régiment de hussards, lorsqu'il donna sa démission, en 1830. Il a épousé Mademoiselle DUBOIS, veuve du Général de Maucune, & il n'a point eu d'enfants de cette alliance.
3. ADÉLAÏDE-ERIC-CLAIRE Le Lièvre de la Grange, née le 20 Février 1798; tenue sur les fonts de baptême par le Baron de Staël-Holstein, Ambassadeur de Suède en France; elle ne s'est point mariée.
4. ADÉLAÏDE-JOSEPHINE-LOUISE-MOÏNA Le Lièvre de la Grange, née le 10 Septembre 1800, mariée : 1^o le 12 Avril 1819, avec Joseph-Louis, ROBERT DE LIGNERAC, Duc de Caylus, Pair de France, Grand d'Espagne de première classe, Maréchal de camp, Officier de la Légion d'honneur, &c., veuf en premières noces d'Adélaïde-Hortense-Gabrielle DE MAILLY, & décédé le 23 Juillet 1823, laissant un fils mineur : JOSEPH-FRANÇOIS Robert, Marquis de Lignerac, Duc de Caylus, ancien Pair de France, Grand d'Espagne de première classe, ayant contracté un mariage dont il n'a point d'enfants; 2^o la Duchesse de Caylus, après la mort de son premier mari, a épousé en secondes noces Louis-Jean, Comte CARRA DE ROCHEMUR, Chevalier de Saint-

(a) Lors de la mort de M. Suleau, sa veuve était grosse & elle accoucha, le 6 Mars 1793, d'un fils, Louis-Angély Suleau qui fut élevé par son beau-père, le Marquis de la Grange, & qui après avoir été Préfet des départements de la Corse, de Vaucluse, de la Moelle, d'Eure-&Loir & des Bouches-du-Rhône, Conseiller d'Etat, & Directeur général de l'enregistrement, a siégé au Sénat avec son frère utérin le Marquis de la Grange jusqu'au 4 Septembre 1870.

Louis & de la Légion d'honneur, adopté par le Comte CARRA DE SAINT-CYR, Lieutenant-général & Grand Officier de la Légion d'honneur; de ce second mariage font issues deux filles, dont l'une est morte, & l'autre Religieuse au premier monastère de l'ordre de la Visitation à Annecy.

5. ANNE-JUDITH-OTHELIE Le Lièvre de la Grange, née le 14 Septembre 1804, mariée, le 14 Juin 1825, avec Michel-Auguste, Marquis DE NEUCHÈZE, Maréchal de camp; il commanda une brigade lors de l'expédition d'Alger, donna sa démission en 1830 & mourut le 12 Mai 1842, laissant deux enfants de son mariage :

I. CHARLES, Marquis de Neuchêze, tué à 20 ans pendant les journées de Juin à Paris en 1848 à la tête d'une compagnie de gardes mobiles qu'il commandait.

II. MARIE de Neuchêze, mariée au Vicomte Paul DE LAMBEL, le 19 Février 1849. De ce mariage font issus deux fils & cinq filles.

XIII. DEGRÉ.

ADÉLAÏDE-ÉDOUARD Le Lièvre de la Grange, Marquis de la Grange & de Fournilles, Comte de l'Empire; né le 17 Décembre 1796, Garde d'honneur en 1813; Capitaine d'État-major dans la garde royale de 1815 à 1820; envoyé en diplomatie de 1821 à 1830; Député de 1837 à 1848; Membre de l'Assemblée nationale de 1849 à 1851; Sénateur de la création; ancien Président du Conseil général de la Gironde; Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions & Belles lettres) en 1846; Vice-Président du Conseil du sceau des titres; Membre du Comité des Sociétés savantes & Président de la section d'Archéologie; Grand Officier de la Légion d'honneur; Grand-croix de l'ordre du Chêne de Hollande, & Commandeur de 1^{re} classe de Charles III d'Espagne; Officier de l'Instruction publique & médaillé de Sainte-Hélène.

Il a épousé, le 6 Juin 1827, Constance-Madeleine-Louise NOMPAR DE CAUMONT-LA-FORCE, née le 20 Mars 1801, veuve de Joseph-Marie DE GUILHEM, Comte de Clermont-Lodève, Maréchal de camp, Menin de M. le Dauphin, & Aide-de-camp de S. A. R. le Duc de Bordeaux, & fille de Philibert-Bertrand NOMPAR DE CAUMONT, Duc de la Force, Pair de France, ancien Membre de la Chambre des Députés, & Colonel de la garde nationale à cheval de Paris, & de Dame Marie-Constance DE LAMOIGNON. Il n'y a pas eu d'enfants de cette alliance.

Madame la Marquise de la Grange est morte le 3 Août 1869, au château de la Grange, près de Blaye (Gironde).



DE LOUVENCOURT,

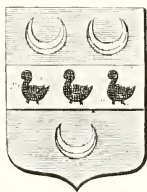
Anciens Seigneurs de Hancourt, de Pierrecleuée, de Brethencourt, de Piffy, de Ville, de Gournay, d'Inval, du Saulchoy, de Cléry, de Vaultx, de la Cour-de-fief, du Rilleux, de Flixecourt, de Bettencourt, de Courchon, de Longpré-les-Corps-Saints, &c.

EN PICARDIE ET EN SOISSONNAIS.



ARMES ANCIENNES.

D'Or à trois Têtes de Loup arrachées de Sable.



ARMES NOUVELLES.

D'Azur à la Face d'Or, chargée de trois Merlettes de Sable & accompagnée de trois Croissants d'Or, deux en chef & un en pointe. SUPPORTS : deux Levriers, aliàs, deux Lions. COURONNE : de Marquis.

Maïson originaire de Picardie, qui fut maintenue dans la noblesse par plusieurs jugements, en 1701, 1702 & 1703, & fit ses preuves pour la Grande Écurie du Roi & pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte.

Parmi les membres de cette famille anciennement mentionnés dans les chartes & les auteurs, nous citerons :

QUINTIN de Louvencourt, qui assista en 1106 à la dédicace de l'église d'Arro-naïse, avec plusieurs Chevaliers de l'Amiénois (a).

ACHARD de Louvencourt, Chevalier, assiste comme témoin avec Renaut de Saint-Valéry en 1144 à une donation faite aux moines d'Authie (b).

ASSELIN de Louvencourt, Chevalier de l'Amiénois, se croise en 1191 (c).

BEAUDOUIN de Louvencourt & AGNÈS, sa femme, reconnaissent, en Novembre 1223, un don qu'ils ont fait de 28 journeux de terre fis à Louvencourt (d).

ENGUERRAND de Louvencourt assiste au siège d'Oisy en 1254 (e).

ENGUERRAND de Louvencourt, Chevalier, Grand-Bailli de Lens en 1346.

REGNAULT & COLARD de Louvencourt servent comme Écuyers en 1355 & 1363 (f).

Le frère aîné de CHARLES, Seigneur d'Hancourt, qui forme le premier degré de

(a) Le Carpentier. — Roger, *Noblesse & Chevalerie du comté de Flandre, d'Artois & de Picardie*.

(b) *Cartulaire de Moleme*, cité par M. Prarond.

(c) Collection Courtois, Musée de Versailles ; Roger, &c.

(d) Cocheris, *Notices & extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris & relatifs à l'histoire de la Picardie*, Paris, 1854-58, t. II.

(e) A. de la Morlière, *Maïsons nobles du diocèse d'Amiens*. — Roger, &c.

(f) Manuscrits, Bibl. de l'Arsenal.

la généalogie (ci-après nommé) CLÉMENT de Louvencourt, Seigneur de Théroouanne & de Caillillon, fut l'auteur d'une branche éteinte vers 1700, qui prit ses principales alliances avec les D'AGUESSEAU, DE BIENCOURT, DE CAMBRAY, DE CANTELEU, DE FLESSELLES, DE MAUPIN, DE SAINT-MESMIN, DE SACQUESPÉE, TRUDAINE, &c. Plusieurs de ses Membres ont joué un rôle important à Amiens. Parmi eux nous citerons AUGUSTIN de Louvencourt, Prévôt royal d'Amiens & plusieurs fois Mayor & Échevin d'Amiens. Il contribua puissamment à faire rentrer cette ville sous l'obéissance de Henri IV qui le confirma dans sa noblesse en 1594.

FRANÇOIS de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de Vauchelles & de Bourfville, Trésorier de France & Général des finances en Picardie, Mayor d'Amiens en 1623 & 1624.

ANTOINE de Louvencourt, Conseiller Trésorier général & Maître d'hôtel ordinaire du Roi en 1633 & 1639, &c.

PREMIER DEGRÉ.

CHARLES de Louvencourt, 1^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de Hancourt, mort en 1528, épousa Françoisse BESCOT. C'est à eux que remontent les preuves faites par leurs descendants pour obtenir les jugements de maintenue de noblesse des 30 Juin 1701, 19 Janvier 1702 & 6 Décembre 1703. Ils eurent, entre autres enfants :

1. CHARLES, qui suit.
2. NICOLAS, auteur d'une branche rapportée plus loin.

II. DEGRÉ.

CHARLES de Louvencourt, II^e du nom, Écuyer, Seigneur de Pierreclenée & Brethencourt, Mayor d'Amiens en 1566 & 1567, allié à Amiens, par contrat du 7 Décembre 1542, à Jacqueline ROHAULT, fille de Jean ROHAULT, Seigneur de la Vacquerie. De cette union, entre autres :

1. CHARLES, qui suit.
2. MARTIN, Seigneur de Longpré, allié à Marguerite LE COUVREUR, dont il eut :
CHARLES, Seigneur de Blangy-sur-Somme, Gentilhomme de la maison du Roi, allié en 1628 à Charlotte DE BETHISY DE MEZIÈRES, dont :
 1. MARIE, alliée en 1650 à Claude DE BUIGNY, Chevalier, Seigneur de Cornhotte.
 2. LOUIS, Seigneur de Blangy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, allié à Madeleine DE CRÉCY, Vicomtesse de Sorny, dont il eut :
EUSTACHE, Seigneur de Blangy, Gentelles, Valavergny, Vicomte de Sorny, Prévôt héréditaire du Laonnais, Page de la Grande Écurie en 1678, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant-Colonel de cavalerie.

III. DEGRÉ.

CHARLES de Louvencourt, III^e du nom, Écuyer, Seigneur de Pierreclenée, allié, par contrat du 2 Janvier 1565, à Catherine du Bos, fille du Seigneur de Hurt. De ce mariage :

1. CHARLES, qui suit.
2. ANNE, alliée en 1585 à Antoine DE SAINT-BLIMOND, Chevalier, Seigneur de Pinchevalize, &c.
3. MARIE, alliée à Jean D'AGUESSEAU, Seigneur d'Ignocourt, &c.
4. HÉLÈNE, alliée à François DE FRIEUCOURT, Seigneur de Lifle, Tully, &c.

IV. DEGRÉ.

CHARLES de Louencourt, IV^e du nom, Écuyer, Seigneur de Pierrecleuée, Piffy, &c., Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1603, allié à Amiens, par contrat du 25 Octobre 1603, à Marguerite PICQUET, fille d'Adrien PICQUET, Seigneur de Dourier. Il en eut, entre autres enfants :

1. JACQUES-EUSTACHE, qui fuit.
2. MARIE, alliée à Artus de Boufflers, Chevalier, Seigneur de Rouverel (a).
3. CATHERINE, alliée à Charles de Cambray, Chevalier, Seigneur de Villers-aux-Érables.
4. MARGUERITE, alliée à François PICQUET, Seigneur de Becquigny.

V. DEGRÉ.

JACQUES-EUSTACHE de Louencourt, I^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de Piffy, Ville, Gournay, Inval, &c. allié, par contrat du 7 Août 1638, à Marie-Marguerite DE CONTY, Dame du Saulchoy & Cléry, fille d'Antoine DE CONTY, Seigneur de Roquencourt. De ce mariage, entre autres :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
- 2 & 3. LOUIS, Seigneur de Gournay, Major du régiment de Cavois en 1689, & CHARLES, Seigneur de Ville, Capitaine au régiment de la Roque, qui furent maintenus dans leur noblesse par arrêt des Commissaires généraux, rendu à Paris le 19 Janvier 1702.
4. ANNE, alliée à Claude DE CACHELEU, Chevalier, Seigneur de Thoiras, Capitaine au régiment de Picardie.
5. MARTHE-URSULE, alliée à François DES FORGES, Chevalier, Seigneur de Caulières.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Louencourt, Écuyer, Seigneur de Piffy, Pierrecleuée, le Saulchoy, Cléry, &c., Officier au régiment de Picardie, maintenu dans sa noblesse par arrêt de MM. les Commissaires généraux, le 30 Juin 1701. Allié, par contrat passé le 4 Janvier 1669 (M^e Denis & son confrère, Notaires à Amiens), à Jeanne LE ROY, Demoiselle de Romont, fille du Seigneur de Jumelles, il eut de cette union, entre autres enfants :

1. JACQUES-EUSTACHE, qui fuit.
2. JEANNE-HENRIETTE-AGATHE, dite Mademoiselle du Saulchoy, alliée à Charles DE CACHELEU, Chevalier, Seigneur de Bouillancourt.
3. FRANÇOISE, dite Mademoiselle d'Inval, alliée à François DE DAMPIERRE, Chevalier, Seigneur de Millencourt.

VII. DEGRÉ.

JACQUES-EUSTACHE de Louencourt, II^e du nom, Chevalier, Seigneur de Piffy, Cléry, le Saulchoy, Inval, &c., Capitaine au régiment de Boufflers-Remiencourt, allié, par contrat du 26 Juillet 1711, à ANNE DE ROMANET, dont il eut :

1. JACQUES, qui fuit.
2. CLAUDE-HENRI, Chevalier, Seigneur de Warluzel, Guillaucourt, Pierrecleuée, &c., Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Bourbon-

(a) P. Anselme, *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*. t. V, p. 87.

nais, allié à Marie-Louise-Gabrielle DE RUNES, dont une fille unique mariée au Comte DE MARTILLAT.

3. FRANÇOIS-EUSTACHE, Chevalier, Seigneur de Domfront, Morimont, Espayel, &c., Capitaine au régiment de Bourbonnais, Chevalier de Saint-Louis, Mayor de Montdidier de 1768 à 1771.
4. JEAN-BAPTISTE, Lieutenant au régiment de la Marche, mort jeune.

VIII. DEGRÉ.

JACQUES de Louencourt, Chevalier, Seigneur du Saulchoy, Cléry, Gournay, Inval, les Boifrault, &c., Mousquetaire de la garde à cheval du Roi, assista, avec son fils, à l'Assemblée des Gentilshommes du bailliage d'Amiens en 1789 (a). Allié, par contrat du 9 Janvier 1740, à Marie-Jeanne-Françoise-Louise DE SAISSEVAL, fille de Jean DE SAISSEVAL, Seigneur de Méraucourt, il eut de ce mariage, entre autres :

1. JACQUES-EUSTACHE, qui suit.
2. GÉNEVIÈVE-HENRIETTE, alliée à Charles-Félix, Comte d'AINVAL DE BRACHES, Chevalier de Saint-Louis.

IX. DEGRÉ.

JACQUES-EUSTACHE, III^e du nom, dit le Comte de Louencourt, Chevalier, Seigneur du Saulchoy, Cléry, Gournay, Inval, &c. (b), Officier de chevau-légers, né le 15 Octobre 1765, allié, par contrat du 30 Juillet 1782, à Élisabeth-Antoinette DE CAMPAGNE, fille d'Anne-François DE CAMPAGNE, Seigneur d'Avricourt. De ce mariage :

1. JACQUES-JULES-AUGUSTE, dit le Comte de Louencourt, Capitaine au régiment de Monsieur, frère du Roi, en 1816, allié à Demoiselle N... AUBERT DE MARQUIVILLERS, dont il eut :
 - I. CHARLES, dit le Comte de Louencourt, vivant non marié en 1870.
 - II. AUGUSTINE-LOUISE-MARIE, alliée au Chevalier Alphonse BOUZIER D'ESTOUILLY.
2. ANNE-FRANÇOIS-EUGÈNE, qui suit.
3. ANNE-MARIE-ATHALIE, alliée en 1813 à Édouard, Chevalier DE BRIOIS D'HULLUCH DE SACHIN.

X. DEGRÉ.

ANNE-FRANÇOIS-EUGÈNE, appelé le Vicomte de Louencourt, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Colonel d'un régiment de hussards, démissionnaire en 1830, mort en 1852, allié à Augustine-Marie DE JOHANNE DE LACARRE DE SAUMERY, fille du Marquis de Saumery, Bailli de Blois & Gouverneur de Chambord. De ce mariage font issus :

XI. DEGRÉ.

1. MARIE-ANNE-EUGÈNE, né le 2 Juin 1819, Chevalier de plusieurs ordres, allié, le 2 Janvier 1843, à Marie-Julie JOHANNET D'AVERDON, dont :
 - I. JULES, né à Paris le 4 Juin 1848.
 - II. MARIE-ANNE, née à Lagny le 16 Juin 1855.
2. MARIE-AUGUSTE-RAOUL, Chef d'escadrons au régiment des dragons de l'Impératrice en 1870, allié : 1^o en 1851, à Agarithe-Anne-Claudine HASTIER DE LA JOLIVETTE ; 2^o le 25 Août 1865, à Angèle-Jeanne-Marie PAYEN DE CHAVOIS. Du premier lit est issu un fils : RAOUL.

(a) (b) L. de La Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Picardie*, p. 7, 11 & 13.

3. MARIE-GEORGE, Conseiller général de Saône-&-Loire, allié, le 1^{er} Juin 1853, à Ifabeau DE ROQUEFEUIL, fille du Marquis de ce nom & nièce du Maréchal de Mac-Mahon, Duc de Magenta. De cette union deux fils :

I. GUILLAUME.

II. N...



BRANCHE CADETTE.

II. DEGRÉ.

1. NICOLAS de Louvencourt, 1^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de Fontaine, fils puîné de CHARLES, Seigneur de Hancourt, & de Françoise BISCOT, allié, par contrat du 16 Avril 1558 (MM^{es} Miraulmout & Dubois, N^{tes} à Amiens), à Françoise LE NOIR, fille du Seigneur de Vaulx en Amiénois. De cette union vinrent :

1. FLORENT, auteur d'une branche allée aux PICQUET DE NOYENCOURT, DE RÉLY, DE LESTOCQ, DE BUISSY, CRETON DE PROUSEI, &c. NICOLAS de Louvencourt, Maître des comptes à Paris, mort en 1704, fut le dernier de cette branche.
2. NICOLAS, qui fuit.
3. CATHERINE, mariée en 1588 à Jacques CRETON, Écuyer, Seigneur de Wiammeville.

III. DEGRÉ.

NICOLAS de Louvencourt, 2^e du nom, Écuyer, Seigneur de Vaulx en Amiénois & de la Cour-de-Fief en partie, allié, par contrat du 11 Juin 1600 (M^e Martin, N^{te} à Amiens), à Marguerite LE LOYER, fille de Jean LE LOYER, Seigneur du Rilleux. De ce mariage est venu :

1. NICOLAS, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

NICOLAS de Louvencourt, 3^e du nom, Écuyer, Seigneur de Vaulx, la Cour-de-Fief & le Rilleux, né en 1610, allié, par contrat du 17 Juin 1640 (MM^{es} Bazin & de Piennes, N^{tes} à Amiens), à Marguerite GOUGIER, fille d'Antoine GOUGIER, Écuyer, Seigneur de Seux. De ce mariage sont issus :

1. CLAUDE, qui fuit.
- 2 — 5. Quatre filles.

V. DEGRÉ.

CLAUDE de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de la Cour-de-Fief & du Rilleux, né en 1647, allié, par contrat du 18 Février 1676 (M^e Trancard, N^{te} à Amiens), à Marie-Honorée DE LATTRE, dont un fils unique :

CLAUDE-BARTHÉLEMY-HONORÉ, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE-BARTHÉLEMY-HONORÉ de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de la Cour-de-Fief, Rilleux & Blancourt, né le 1^{er} Mai 1678, Enseigne de la Colonelle du régiment de Poitou en 1699, maintenu dans sa noblesse par jugement rendu à Paris par MM^{es} les Commissaires généraux, le 6 Décembre 1703. Ce jugement est déclaré commun à ceux ci-dessus relatés des 30 Juin 1701 & 19 Janvier 1702. Marié, par

contrat du 25 Juillet 1702 (M^e Martin, N^o à Amiens), à Marie-Élisabeth DE HOLLANDE, fille de François DE HOLLANDE, Écuyer, Seigneur de Bettencourt, Rivière, &c. Il eut de ce mariage, entre autres :

1. NICOLAS-BARTHÉLEMY, qui suit.
2. MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH, alliée à Jean-Gilbert-Christophe DE LINARS, Seigneur d'Aveluy.

VII. DEGRÉ.

NICOLAS-BARTHÉLEMY de Louvencourt, Chevalier, Seigneur de Bettencourt, Rivière, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Saleux, &c., né le 11 Décembre 1712, allié, par contrat du 9 Janvier 1734 (M^e Ligny, N^o à Amiens), à Marie-Joachine-Rose GOUJER DE SEUX, dont il eut :

1. FIRMIN-HONORÉ, Chevalier, Seigneur de Bettencourt, Rivière, &c., mort Officier aux gardes françaises en 1766, à l'âge de 28 ans.
2. JEAN-FRANÇOIS, qui suit.
3. ÉDOUARD-MARIE-ÉDME, Chevalier, Seigneur de Dompierre, mort Lieutenant au régiment du Roi en 1771.
4. MARIE-JOACHINE-ÉLISABETH, Dame de la Cour-de-Fief & Flixecourt, Supérieure du couvent des Saintes-Claïres & fondatrice de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement à Amiens, morte en odeur de sainteté le 14 Octobre 1778.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS, Chevalier, qualité Marquis de Louvencourt (*a*), Seigneur de Bettencourt, Rivière, Courchon, Condéfolie, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Hainneville, &c., Seigneur Châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, né le 1^{er} Juin 1743, Officier au régiment du Roi-Infanterie, allié, par contrat passé à Lincheux (M^e Thorillon, N^o) le 9 Février 1767, à Marie-Françoise-Joséphine DE WIGNACOURT, Dame d'Ourton & de Renancourt, fille de Charles-François, Marquis DE WIGNACOURT, Baron de Humbercourt. De ce mariage il eut :

1. MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit.
2. MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH-DESIRÉ, dit le Comte de Louvencourt, né en 1774, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, en 1788 (*b*); mort sans alliance.
3. MARIE-FRANÇOIS-ALOPH-GHISLAIN-JOSEPH, dit le Comte Aloph de Louvencourt, né en 1780, reçu Chevalier de Malte en 1788 (*c*), avec son frère; allié à Abbeville à Amélie DE CARPENTIN DE CUMONT, dont il eut :

MARIE-FRANÇOIS-ALOPH, dit le Comte Aloph de Louvencourt, allié à Marie-Antoinette-Sydonie DU MAISNIEL D'APPLAINCOURT, dont il a eu :

- I. MARIE-JULES-ADRIEN, né en 1838, marié, le 6 Août 1870, à Julienne DE LOUVEL D'AULT.
- II. EDMÉE-MARIE-ALBERTINE, mariée, le 25 Mars 1867, à Abbeville, à Hyacinthe-Louis-Joseph, Baron MARIANI, Chevalier de la Légion d'honneur, Lieutenant-Colonel de cuirassiers.
4. MARIE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE, alliée au Comte DE SAINT-AUBIN DE SANDOUILLE, Officier des gardes du corps du Roi.

a Preuves de Malte. — Manifeste du sceau, du 8 Janvier 1785. Expédition, &c.

b, *c*. Preuves de Malte, du 25 Septembre 1788. Copie certifiée, délivrée le 6 Mai 1789.

5. MARIE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE-ÉLISABETH, dite Mademoiselle de Beaupré, alliée à Pierre-Louis-Robert DE BROIIS, Baron d'Angres, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare, Major des chasseurs nobles de l'armée de Condé.
6. MARIE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE-CHARLOTTE, dite Mademoiselle d'Ourton, mariée au Chevalier DU GARD DE BIENVAL.
7. MARIE-LOUISE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE, dite Mademoiselle de Noyelles, alliée à Pierre DU MAISNIEL, Vicomte d'Applaincourt, Chevalier de Saint-Louis, Officier supérieur de cavalerie.
8. MARIE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE-CHARLOTTE-PHILIPPINE, alliée à Jean-Baptiste-Marc HOUDOUART, Vicomte de Thièvres, Chevalier de Saint-Louis.

IX. DEGRÉ.

MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH, Marquis de Louvencourt, Chevalier, Châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, Seigneur de Bettencourt, Rivière, la Cour-de-Fiel, Flixecourt, Renancourt, Ourton, &c., Cheval-léger de la garde du Roi en 1788^a, Chevalier des ordres de Malte & de Saint-Louis. Une partie de la terre de Roifin a été érigée en sa faveur en majorat, avec le titre de Marquis, par le roi Charles X, le 16 Avril 1825. Il s'est allié à Françoise-Aglae-Félicité de SAINTE-ALDEGONDE, Comtesse de Noircarmes, fille du Comte de SAINTE-ALDEGONDE DE NOIRCARMES, Colonel aux grenadiers de France. De cette union :

1. ADOLPHE-LOUIS-MAXIMILIEN-GHISLAIN, qui fuit.
2. LOUIS-ERNEST-CAMILLE-ARTHUR, dit le Comte de Louvencourt, mort en 1869, allié : 1^o à Auguste DE LA COUR DE BALLEROY; 2^o à Emma DE GONDRECOURT. Du second lit font venus :
 - I. GHISLAIN-MARIE-ADOLPHE, dit le Comte Ghislain de Louvencourt, né en 1842.
 - II. MARTHE-CHARLOTTE, alliée à Raoul, Comte DE BOURCIER DE MONTUREUX.
3. CHARLES-ARTHUR-ANATOLE-ERNEST, dit le Comte Ernest de Louvencourt, allié à Zoé REGNIER; sans enfants.
4. LOUIS-ERNEST-ADOLPHE-CAMILLE, dit le Comte Camille de Louvencourt, Chevalier de plusieurs ordres, Page de Charles X en 1829, Secrétaire d'ambassade belge à Vienne, non marié en 1870.
5. JENNY, alliée au Comte DE RÉVILLIASC.
6. MARIE-GHISLAINE-AGLAE, mariée au Comte D'ARSHOT DE SCHOONHOVEN, Sénateur belge.
7. BLANCHE-CHARLOTTE-FÉLICITÉ-ADOLPHINE, alliée : 1^o à Daniel DIBARRAT, Comte d'Etchegoyen O'Connel; 2^o à Hidore-Philippe DIBARRAT, Comte d'Etchegoyen, ancien Député.

X. DEGRÉ.

JOSEPH-LOUIS-MAXIMILIEN-GHISLAIN-ADOLPHE, Marquis de Louvencourt, Chevalier des ordres de la Légion d'honneur & de Léopold de Belgique, Officier dans la garde royale en 1829, mort en 1863; allié à Sydonie-Hyacinthe-Charlotte-Honoré DE FLINES DE FRESNOY. De ce mariage font issus :

1. MAXIMILIEN-LOUIS-ADOLPHE, qui fuit.
2. CHARLES-GUSTAVE-ARTHUR, dit le Comte Arthur de Louvencourt, Lieute-

^a Certificat de Chérin, Généalogiste des ordres du Roi, du 15 Juillet 1787, cité dans les preuves de Malte.

nant de huffards, démissionnaire en 1864; Chevalier de la Légion d'honneur en 1871.

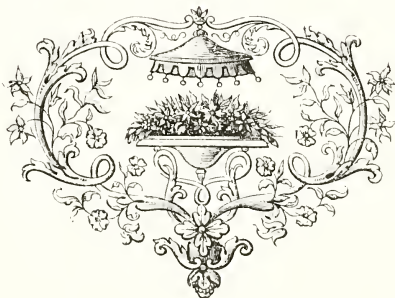
3. MARIA, alliée à LÉON DE COÛTNEMPREN, Vicomte de Kerfaint.

4. HÉLÉNA, mariée à Louis-Marie-Antoine d'AVESGO, Comte de Coulonges.

XI. DEGRÉ.

MAXIMILIEN-LOUIS-ADOLPHE, Marquis de Louvencourt, marié, le 19 Novembre 1861, à Marie-Émilie MONTAUD, fille d'un Conseiller d'état français.

AUTEURS A CONSULTER. Haulicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*. — De La Chenaye-Desbois, Roger, Lainé (t. III); Saint-Allais, *Nobiliaire*, t. VII, &c.



DE LUBERSAC,

EN LIMOUSIN.



De Gueules au Loup passant d'Or DEVISE : *In preliis promptus.*

HUGUES de Lubersac (*a*) (*Hugo de Luperciaco*) ayant échappé à mille périls auxquels il avait été exposé dans les guerres contre ses ennemis, fait don en 1093 à l'église de Saint-Gervais & de Saint-Protais de Lubersac, bâtie par ses ancêtres, près son château, & desservie par des moines de Cluny, des terres & fiefs qu'il tenait de Dieu & de ses saints & non d'aucun mortel (Dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*; Paris, 1717, 5 vol., t. 1^{er}, p. 262).

Pons, Abbé de Cluny, vint visiter ses moines à Lubersac en 1116 (*Gesta Francorum*, t. XIV, p. 190). Huit ans plus tard (1124), Aimeric, Evêque de Limoges, Pierre, Abbé de Cluny, & ses moines se réunirent à Lubersac (*apud Luperciacum*), en présence d'Adhémar, Vicomte de Limoges, & de Gerald, Prieur d'Uzerches, pour mettre fin à leurs différends, ce qui eut lieu après avoir entendu les Evêques d'Agen & de Périgueux, les Abbés de Saint-Martial & de Saint-Pardoux (Archives du Puy-de-Dôme, original en parchemin, G. g, armoire XVIII, fac B, coté 8).

PREMIER DEGRÉ.

GERVAIS de Lubersac est le premier depuis lequel la filiation se prouve par titres authentiques. Il vivait en 1060 & donna à l'église de Saint-Gervais de Lubersac

(*a*) Lubersac, en Limousin, aujourd'hui chef-lieu de canton, était à l'époque carlovingienne une des 43 vigueries qui divisaient le territoire composant la Marche, le haut & bas Limousin (Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, introduction, p. CLXI, & *Géographie de la Gaule*, par le même, p. 308 & sa carte). Cette viguerie était d'une étendue très-considérable puisqu'en 920 le canton actuel de Juillac en dépendait. Elle fut possédée de tout temps par la maison du même nom, malgré les entreprises des Vicomtes de Limoges en 1293, & plus tard des Barons de Bré, pour la lui enlever. La conquête franque, suivant l'historien du bas Limousin (Marvaud, t. 1^{er}, p. 169), s'était établie à Lubersac & à Couffac-Bonneval. Bré était le point intermédiaire où les Vicomtes de Limoges bâtirent une forteresse pour maintenir ces deux positions. Dès lors les Seigneurs de Lubersac rendirent hommage aux Vicomtes à Bré. Plus tard cette baronnie passa à la couronne de France : ils y rendirent alors hommage au Roi. Philippe le Long l'ayant donnée à son Grand Bouteillier, ils refusèrent l'hommage. Le Roi de Navarre, Vicomte de Limoges, prit le parti du Seigneur de Lubersac (Collection Doat, t. CCXLII, p. 277). Ces débats se perpétuèrent jusqu'en 1504, année où le Parlement de Bordeaux rendit un jugement le 19 Mars, par lequel, considérant que Bré avait été bâti pour maintenir Lubersac, Bré devait en retenir l'hommage.

La légende sur l'origine du nom & des armes de Lubersac est ainsi rapportée dans une généalogie faite en 1666 par devant M. d'Aguelseau, Intendant de la généralité de Limoges (Archives de Lubersac) : « Un Loup « furieux défolait ces contrées, un Chevalier entreprit de le combattre & le perça de son épée. Il prit dès lors « le nom de Louperfa, & pour armes un Loup d'Or sur fond de Gueules (*Insequens miles quidam Lupum fu- « riosum gladio eum percussit, inde dictus est de Lupo percusso, postea de Lupersaco*) »

des biens qui suscitèrent des contestations entre les desservants de cette église & Hugues, son petit-fils. Ces détails nous sont transmis par une charte de 1167, où il est dit que Geoffroy, frère de Hugues, mit fin aux prétentions réciproques des deux partis sur lesdits biens qui avaient été donnés par leur grand père le Seigneur Gervais de Lubersac (*ex dono & elemosina avi mei domini Gervasi*).

A cette époque vivaient aussi : 1^o GÉRALD-ADHÉMAR de Lubersac, qui assista, avec Audebert, Abbé d'Uzerches, à une transaction de 1120 entre Aymar, Abbé du Vigeois, Guy de Laffours & ses frères, en présence d'Eustorges, Evêque de Limoges (Bibliothèque nationale, Cart. du Vigeois); 2^o GOLFIER de Lubersac, Chevalier, qui, uni à Guillaume d'Aimeric, à Guy de Foucault, à Gérald & à Guy de Laffours, assista à une donation faite par Étienne de Coux à l'abbaye d'Uzerches en 1124 (Cart. d'Uzerches).

Gervais de Lubersac eut pour fils :

II. DEGRÉ.

N... de Lubersac, dont on ignore le nom de baptême, mais qui avait épousé, suivant la convention de 1167, une Dame nommée BÉATRIX, qui le rendit père de deux fils : GEOFFROY & HUGUES.

On trouve dans le même temps : ÉTIENNE-GÉRALD de Lubersac, témoin en 1146 d'une donation de Pierre & de Guillaume de Bré à l'abbaye du Vigeois, & en 1155 à celle de Gauthier de la Rivière à la même abbaye (Bibliothèque nationale, Cart. du Vigeois).

III. DEGRÉ.

GEOFFROY de Lubersac, 1^{er} du nom, Seigneur dudit lieu, termina en 1167 les contestations survenues entre l'église de Saint-Gervais & son frère Hugues. « à Dieu, dit-il, ces différends sont pacifiés & moi, Geoffroy, j'en approuve la conclusion que je scelle de mon sceau, Béatrix, notre mère, JEHANNE, ma femme approuvent sous la minorité de mes enfants (a). »

On voit qu'il avait épousé une Dame nommée JEHANNE qui le rendit père de :

IV. DEGRÉ.

PIERRE de Lubersac, 1^{er} du nom, Seigneur dudit lieu, Chevalier. Il reçoit quittance, le 11 des Calendes de Juin 1181, d'Hélie de Pérusse (des Cars), Seigneur de Ségur, son gendre, pour toute la dot qu'il avait promise à sa fille. Il ne vivait plus en 1186, année où Alazis, Dame de Laurière, sa veuve, fit une donation à l'abbaye de Saint-Junien pour le repos de son âme. Au bas est un sceau en cire brune, représentant un Loup passant (b). Il avait épousé Alazis DE LAURIÈRE, fille du Baron

(a) *In nomine sancte & individue Trinitatis, Ego GAUFRIDUS de Lubersaco notum facio presentibus & futuris quod Ugo, frater meus, querelas moverat adversus ecclesiam sancti Gervasi super quibusdam tenementis que eadem ecclesia se diu tenuisse & in bona pace, etiam antequam ipse Ugo natus esset, affirmabat possedisse ex dono & elemosina avi mei Domini Gervasi. Deo autem donante, terminate sunt & pacificate & hoc ego Gaufridus laudavi & sigilli mei impressione firmavi. Hoc etiam laudavit BEATRIX, mater mea & ipsius Ugois. Hoc ipsum laudavit uxor mea JOHANNA. Liberi mei infra annos erant. Inde sunt testes : Teobaldus Galterius & Gaufridus, conversi : Alardus, sacerdos de Lubersaco : Rainaldus, sacerdos : Radulphus, capellanus : Gerardus, miles. Adum anno incarnationis dominice M^o C^o LX VII. (1167).* (Original en parchemin aux archives de Lubersac.

(b) *Ego Alazia, Domina de Aureria, quon elemosinam facientibus eam magnam prestat fiduciam coram Deo,*

DE LAURIÈRE, près Limoges, dont il eut : BERNARD, GEOFFROY & GUILLAUME de Lubersac.

V. DEGRÉ.

GEOFFROY de Lubersac, second fils de Pierre, Seigneur dudit lieu, de Saint-Pardoux, de Condat, &c., étant de retour de la croisade en 1211, sous Philippe-Auguste, donna quittance cette année au Vicomte d'Aubuffon, à qui il avait confié festerres de Lubersac pendant son voyage d'outremer, d'une somme de 1,042 livres tournois provenant de leurs revenus. Cet acte est scellé de son sceau où il est représenté sur un cheval au galop, armé de toutes pièces & tenant un bouclier, sur lequel on distingue un Loup passant (a). Son nom est inscrit au Musée de Versailles.

tali ecclesiam sancti Juniani beneficio visitari. Dedit ei in perpetuum pro anima bone memorie PETRI de Lubersaco, quondam viri mei, & pro anima mea & pro animabus predecessorum & heredum meorum, centum solidos annuos, assignatos in redditibus meis de Falto, de quibus tamen quadraginta solidos quoad vivam recipient. Unde cereum unum providebunt perpetuum, qui singulis diebus ante altare, dum magna missa & missa mortuorum celebratur, ardebit. Facient etiam anniversarium ejusdem viri mei die quo acciderit: post decessum vero meum predidos centum solidos ex integro habebunt & anniversarium jam didi viri mei & meum simul facient. Hoc factum est assensu filiorum meorum BERNARDI, GAUFRIDI & GUILLIELMI de Lubersaco. Ad majorem etiam hujus operis firmitatem, sigillum meum presenti feci autentico subterponi. Actum anno domini M^o C^o odogesimo sexto (1186). (Original en parchemin, avec le sceau en cire brune, ci-contre, aux archives de Lubersac.)



(a) Ego GAUFRIDUS, Dominus de Lubersaco, miles, notum facio presentibus & futuris quod recepi a nobilissimo domino Reginaldo, vicecomite Albuensi, mille quadraginta duas libras turonenses in pecunia numerata, de exitibus terrarum Lubersaci, Sancti Pardulphi, Condati & pertinentiarum earundem terrarum, quas in custodia predicti domini posueram quando crucem assumpsit, & quas idem dominus in manu sua tenuit meo durante itinere transmarino. Et ad dictam solutionem presentes fuerunt: Petrus de Capella & Johannes de Lostngiis. In cujus rei testimonium presentes literas sigilli mei feci munimine roborari. Actum anno domini millesimo ducentesimo undecimo die mercurii post festum beatorum apostolorum Petri & Pauli (1211). (Original en parchemin, avec le sceau en cire brune, ci-dessous, aux archives de Lubersac.)



Avant la détérioration

vaffaux avec les mêmes qualifications que ses pères. Cette même année il survint entre le Vicomte de Limoges & lui de grands débats touchant les droits de viguerie de Lubersac. De nombreux témoins furent entendus, qui déposèrent que de tout temps les Seigneurs de Lubersac avaient joui de ces droits *Jure Domini*, non seulement sur le bourg mais sur toute la paroisse, & la Cour de Ségur, qui était celle des Vicomtes, les confirma à Étienne de Lubersac. Il avait épousé Jeanne du Luc, fille de Guy du Luc, Seigneur en partie d'Hautefort. Il en eut, entre autres enfants, BERNARD, qui suit, & JEAN, Capitaine de la forteresse de Saint-Cyr, qui, à la tête de dix Écuyers, dix Sergents à cheval & trente Sergents à pied, guerroya longtemps contre les Anglais.

VIII. DEGRÉ.

BERNARD de Lubersac, Seigneur dudit lieu, Chevalier, était fils aîné d'Étienne. La trêve avec l'Angleterre venait d'expirer en 1355, & Édouard, Roi d'Angleterre, avait débarqué à Calais, quand le succès des Écossais le rappela dans son Ile. Bernard de Lubersac était en ce moment à Amiens où il servait dans les troupes limousines commandées par Bernard, Comte de Ventadour. C'est pourquoi ce dernier donna quittance à Amiens, le 3 Novembre 1355, à Barthélemy de Drack, Trésorier des guerres du Roi, de la somme de 67 livres 10 sous tournois, en prêt, pour un mois sur les appointements de Messire Bernard de Lubersac, Chevalier, accompagné de Pierre de Laffagne, Chevalier, & de deux Écuyers. Le Prince de Galles ayant débarqué à Bordeaux, le Comte de Ventadour & Bernard de Lubersac retournèrent dans le midi. Bientôt eut lieu la bataille de Poitiers. Tous deux y furent faits prisonniers & conduits à Bordeaux. Bernard de Lubersac y paya sa rançon à Guillaume de Castillon, Seigneur de Montendre, compagnon du Sire de Montferrant, qui l'avait fait son prisonnier, sauf quarante florins de Florence qu'il restait lui devoir (a).

Nous avons un grand nombre d'actes d'investitures, de reconnaissances féodales, &c., &c., qui sont parvenus jusqu'à nous, mais qu'il ferait trop long d'énumérer (b). Il fit son testament en Décembre 1377, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne de Lubersac (c). Il avait épousé, en Novembre 1345, Galienne de SAINT-JULIEN,

(a) Sachent tuit que je Guillaume de Montendre, Chevalier, compagnon de Monsieur de Montferrant, confesse avoir eu & reçu de Messire Bernard de Lubersac, Chevalier, mon prisonnier, toute la finance qu'il me pouvoit devoir pour cause de la riençon, excepté quarante florins de Florence les quex il me doit payer à un certain terme qui je lui ai assigné. De la quelle riençon je me tieng pour bien païé, hors les dits quarante florins de Florence, & en quitte ledit Messire Bernard & tous ceulx à qui quittance en peut & doit appartenir & l'en promets à garantir vers tous & contre tous. En temoin de ce, j'ay sceellé ces présentes lettres qui furent faites & écrites à Bordeaux le 5^{me} jour de Mars, sous le scel de Monsieur de Montferrant en l'absence du mien, l'an mil trois cent cinquante six. (Original en parchemin aux archives de Lubersac.)

Nota. Les tenanciers de Lubersac devoient la taille aux quatre cas : la rançon du Seigneur, sa nouvelle chevalerie, son voyage outre-mer, le mariage de ses filles (« *Pro redemptione proprii corporis, pro nova militia, pro transfretatione ultra-mare, pro filiabus maritalis.* ») (Archives de Lubersac, titres de 1290, 1293, 1301, &c.)

(b) Voici la teneur des investitures passées sous son sceau & en son nom :

Univerfis presentes litteras inspecturis, BERNARDUS de Loberciaco, miles, dominus rerum infra scriptorum, salutem, & presentibus litteris perpetuam dare fidem. Noveritis quod coram nobis predicto milite. Stephano Bordas.... vendidit Gerardo Bafcle.... unam terram.... nosque requisivit ut dictum Gerardum de dida terra perpetuo investiremus, nos igitur.... de eadem perpetuo investimus & volumus & licentiam & speciale mandatum Gerardum Bafcle per presentes litteras damus.... In cujus rei testimonium omnium & singulorum premissorum sigillum proprium litteris duximus apponendum nostrum ut more solito in talibus facere consuevimus.... Datum & sigillo nostro predicto sigillatum die dominica post festum beati Michaelis anno domini M^o CCC^o VII^o IV^o (1374). (Original en parchemin, archives de Lubersac.)

(c) *In nomine sancte & individue Trinitatis. Patris, Filii & Spiritus sancti, Amen. Ego BERNARDUS de Loberciaco, eger corpore, in lecto egritudinis positus, tamen intacta & bona & sana existens memoria, & bene compos mentis, testamentum meum.... in hunc modum feci.... sepulchuram meam eligo & sepeliri volo in coro Sancti Stephani quando de me contingerit. Item voloyigilari prima nocte in monasterio Sancti Stephani de Loberciaco....*

fille d'Aimeric DE SAINT-JULIEN, Seigneur de la Châtellenie de Puymerle, & frère du Baron de Saint-Julien, dans la Marche. Il en eut AGNÈS, & GOLFIER, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

GOLFIER de Lubersac, Seigneur dudit lieu, reçut en 1442 une donation de Golfier de Pompadour, Seigneur de Vilhac, en considération des services gratuits qu'il lui avait rendus & de son affection pour lui. Il est intitulé dans cet acte *Co-dominus dicti loci de Luberciaco*. Il mourut en 1452, & avait épousé, le 2 Juillet 1397, Jehanne DE LAFON, fille de Noble Seigneur Pierre DE LAFON & de Marguerite DE PERUSSE. Il en eut, entre autres enfants, JEAN, & BARDIN, lequel devint Seigneur de Fayolles, en Angoumois, & forma une branche qui s'éteignit en 1650. PIERRE, son petit fils, se distingua au siège de Metz que fit Charles-Quint. Un Espagnol ayant demandé à se mesurer contre un Français, le Duc de Guise choisit Pierre de Lubersac connu dans l'histoire sous le nom de Capitaine Fayolles. Le combat eut lieu à cheval en présence des deux camps. L'Espagnol fut terrassé & Pierre eut tous les honneurs de ce combat singulier. Jean de Peyruffe, son cousin, composa une élégie en sa faveur, qui fut imprimée à Lyon par Benoît Rigaud; elle est conservée à la Bibliothèque nationale, fond Saint-Germain, n° 352 & 358 du catalogue.

X. DEGRÉ.

JEAN de Lubersac, 1^{er} du nom, Seigneur dudit lieu, du Verdier, &c. (*riparium seu Castrum Viridense*), Damoiseau, était second fils de Golfier. Il passa une investiture en 1462 au bas de laquelle est son sceau représentant un loup passant ayant pour supports un faucon & une sirène (a). Il investit les Prêtres de la communauté de Lubersac d'une donation que leur avait faite son père en 1429, afin de dire à perpétuité trois messes anniversaires pour le repos des âmes des Seigneurs & Dames de Lubersac. Il avait épousé, le 3 Juillet 1452, Demoiselle Comptor DE LEYRIS, âgée de seize ans, fille de Noble Jean DE LEYRIS, Seigneur dudit lieu, &c., & de Dame Génie DE CORSO. Il en eut trois fils; l'aîné se nommait :

XI. DEGRÉ.

JEAN de Lubersac, II^e du nom, Seigneur dudit lieu & du Verdier (b), double qua-

item lego GOLFERIUM, filium meum, heredem universalem... si contingebat ipsum Golferium mori sine hereditibus... quod Berandus & Guillelmus de Luco, filii Ademari de Luco... sustituo: dum tamen nomen meum & arma portaverint... &c. &c. Die hinc post natiuitatem Domini anno millesimo trecentesimo septuagesimo septimo (1377). (Original en parchemin aux archives de Lubersac.)



Sceau de Jean de Lubersac.

a Die nona mensis augusti anno Domini 1462... presentibus nobili Joanne de Luberciaco, domicello, domino de Verdario... & Antonio de Autajya, futuro de Luberciaco... idem Antonius dixit explicavit dicto domicello quod adquisierat... quamdam domum cum prato, de quibus ipse domicellus investire dignaretur... & prius viso de jure suo ipsum Antonium... investivit... littere concessit sub sigillo regio & sub sigillo dicti domicelli. (Archives de Lubersac.)

(b) A partir de ce degré on ne transcrit plus les actes.

lité qu'il prend dans son contrat de mariage (a). Comme son père, il fut sans cesse en lutte contre les Barons de Bré. Le Roi de Navarre, Vicomte de Limoges, prit son parti (voyez Doat, manuscrits, Bibliothèque nationale, vol. 241, page 277). Il épousa, le 6 Août 1506, Marguerite de SAINT-CHAMANS, fille de Noble & puissant Léonard de SAINT-CHAMANS, Seigneur dudit lieu, dont deux filles, & un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Lubersac, Seigneur dudit lieu, &c. Dès l'âge de seize ans, il partit pour le service du Roi, sous la conduite de Robert de Montal, Baron de Roquebrou. Les titres seigneuriaux de Lubersac ayant été perdus en son absence pendant les guerres de Guienne, il obtint du Roi une ordonnance, le 5 Février 1544, par laquelle chaque tenancier devait se faire inscrire sur les terriers, sous les peines les plus sévères contre ceux qui y contreviendraient. Il mourut en 1571 & fut enterré à Saint-Étienne de Lubersac au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé en 1532 Françoise CHAPT de RASTIGNAC, fille de Noble & puissant Jean CHAPT de RASTIGNAC, Seigneur dudit lieu. Il en eut trois filles & quatre garçons, dont : GUY, qui fuit, & FRANÇOIS, auteur de la branche de Chabrignac, rapportée plus loin, p. 10.

XIII. DEGRÉ.

GUY de Lubersac, Seigneur dudit lieu, Capitaine de cent hommes de guerre, Compagnon d'armes & ami d'Henri IV, fut chargé, au moment de la bataille de la Roche l'Abeille, par Catherine de Médicis, qui était à Limoges, de porter à Paris une lettre (b) au Cardinal de Guise, afin de hâter l'arrivée des troupes de secours.

« Je vous envoie par cet presant porteur un discours des particularités de nos afayres. J'ayspère
 « que ceste depefche vous trouvera encore allez tost pour povoyr hafter la venue des quatre mille ar-
 « quebusiers que monieur mon fils le Roi catholique vous a fait anfuir (emmener) par le jeune
 « Villeclere. L'État des forces du Duc des Deux Pons qui c'est joint avecques l'Amiral nous fayst grent
 « & presant bifoïn, comme bien le devies voyr. Mon cousin je vous veus encore fayre recomman-
 « dation pour cet jeantilhomme, presant porteur, nommé Guy de Lubersac, jeantilhomme & bien
 « nay & de bonne mayson, povent meriter la grale que je vous prie demander pour luy au Roi ca-
 « tolique qui aytl de nous le vouloir ranvoyer dans ces troupes de securs avecques grade honorable,
 « que pour aytre fidele & toute fa mayson au service du Roi mon fils & de moy, je desire infini-
 « ment lui soient auctroyé, & m'asseurant que n'epargnez poinne pour l'amour de moy, je priez
 « Dieu qu'il vous conserve. De Limoges le XI^e jour de Juin 1569.

Votre bonne cousine

CATHERINE.

Quatre jours après, la bataille fut donnée & perdue; les troupes n'étant pas arrivées à temps. Le château de Lubersac fut occupé & dévasté par les Protestants (Marvaud, *Histoire du bas Limousin*). En 1567, Guy de Lubersac forma le projet de s'emparer d'une place de la Province & fut blessé dans l'action.

« Monsieur de Lubersac, lui écrit Henri IV, j'ay antandu par Boyffe des nouvelles de votre
 « blessure qui m'est un esfreyme deuil. Dans ces nécessités, un bras comme le votre n'est de trop
 « dans la balance du bon droyt. Hates donq de l'y venir mettre, & de m'envoyer le plus de vos bons
 « Parans que vous pourres. D'Ambruyac m'est venu joindre avec tous les tiens chataux en crouppe

(a) Ce contrat de mariage relaté dans toutes les généalogies se trouve aussi parmi les pièces présentées en 1599 pour les preuves de Noblesse. (Voy. Baluze, *Mémoires*, Bibl. nation., n° 9876.)

(b) Cette lettre & celles qui suivent sont conservées en original dans les archives de Lubersac; les lettres d'Henri IV ont été imprimées dans la collection Bergey de Xivrey.

« s'yl eut pu. Je m'assure que vous ne ferez des dernyers à vous mettre de la partie. Il n'y manquera
 « pas d'honneur à acquerir, & je fays votre façon de besogner en telle alere. Adieu long & ne tardes,
 « voyez l'heure de sere merveylles.

Votre plus assuré amy

HENRY.

Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, qui favait quelle confiance & quelle affection le Roi, son frère, avait pour Guy de Lubersac, lui écrivait directement, afin d'obtenir par son entremise les éclaircissements & instructions qu'elle pouvait désirer pour le gouvernement du Béarn & de la Navarre qu'Henri IV lui avait confié pendant son absence.

« Monsieur de Lubersac, je vous envoie le pouvoir que le Roy monieur mon frère avait signé
 « lorsqu'il étoit yey, afin que vous me facies le plaisir de luy faire veoir, & que par votre moyen
 « je sache quel est sa volonté, & comme il lui plaît que sous son bon plaisir j'agisse en consequence :
 « de quoy je vous prie l'assureur en le luy faisant veoir & vous declare qu'en ce que je pourrai vous
 « temoigner la bonne volonté que je vous porte, vous me trouvez toujours pour votre amy qui
 « prie Dieu, monieur de Lubersac, qu'il vous tyenne en sa garde. De Pau ce VI^e jour de Decembre
 « 1587.

Votre meilleure amy

CATHERINE DE NAVARRE.

Trois ans plus tard, il arrivait à la tête de sa compagnie sous les murs de Chartres, qu'Henri IV assiégeait.

« Nous avons de quoy chanter plus hault qu'eult, » écrit le roi à M. de Briquemaut, « c'est de
 « quoy tyrer pres de troys myl coups de canon que monieur de Lubersac a ramené de Normandy
 « sous l'escorte de sa compagnie, non sans s'alléger du pois en route. Ce ne fera besoy de toute
 « celle musyque pour leur ouvryr l'oreille &c. &c..., du camp devant Chartres, 26 Février 1590.

Henri IV ayant nommé le Duc d'Épernon Gouverneur du Limousin, écrivait, le 25 Avril 1597, à Guy de Lubersac.

« Monsieur de Lubersac, ayant donné le pouvoir du commandement de mon pays de Limousin à
 « mon cousin le Duc d'Épernon, & le faisant presentement partir d'aupres de moi, pour en aller
 « prendre possession, j'ai pensé de faire une despesche aux plus apparens de ma Noblesse dudit pays,
 « pour leur recommander de le recevoir & reconnoitre en la dite charge, Et vous tenant de ce
 « nombre, je n'ai pas voulu oublier de vous en écrire particulièrement & vous pryer de Passister
 « de tout votre pouvoir tant au fait de son establissement audit gouvernement que en toutes les autres
 « occasions qui s'offriront par delà pour mon service, vous assurant que je vous en fauray tres bon
 « gré, & le tiendray pour une des meilleures preuves que vous me fauriez rendre de votre devotion
 « à mon service, &c. »

Accablé de blessures & fatigues de guerre, Guy mourut à Lubersac en 1598, âgé de 56 ans, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne. Il avait épousé, le 21 Janvier 1564, Gabrielle HÉLIE DE POMPADOUR, fille de haut & puissant Poncet HÉLIE DE POMPADOUR, Seigneur de Colonges, des châtellenies de Puyagut, du Bourdeix, &c., & de Dame Philippe DE PELLEGRUE. Il en eut quatre filles, & un fils qui se nommait :

XIV. DEGRÉ.

JEAN de Lubersac, III^e du nom, Seigneur dudit lieu du Verdier, du Leyris, de Lamonerie, Capitaine de cent hommes d'armes de nouvelle levée. Il fit son testament le 11 Août 1623, au château de Lamonerie, où il déclare vouloir être enterré en l'église Saint-Étienne de Lubersac, au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé,

en Juillet 1612, Charlotte DE CHANTOIS, fille de Noble Jehan DE CHANTOIS, Seigneur de Lamonerie, de Cieux & de Regnefort, dont il eut :

1. JEAN, qui entra dans le couvent des Recollets de Limoges.
2. PHILIBERT, qui continua la descendance.
3. PIERRE, qui forma la branche des Seigneurs de Savignac, rapportée ci-après.

XV. DEGRÉ.

PHILIBERT de Luberfac, Seigneur dudit lieu, du Verdier, de Lamonerie, &c., qualifié dans les actes « haut & puissant Seigneur » reconstitua une grande partie des droits de la terre de Luberfac. Par son testament de 1659, il fit de grands dons aux Prêtres de Luberfac, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne. Sa veuve présenta les titres de la maison de Luberfac en 1666 devant M. d'Aguesseau, Intendant de la généralité de Limoges, nommé pour recevoir les preuves de Noblesse de la province, & la maison de Luberfac fut maintenue dans sa Noblesse de tout temps immémoriale. Philibert avait épousé, le 31 Juillet 1641, LUCE DE RÉAL, fille de haut & puissant César DE RÉAL, Seigneur de Champagnac, en Périgord, & d'Aujac, en Saintonge. De cette union vinrent CHARLOTTE de Luberfac, Marquise DE CHASSENEUIL, & deux fils. PIERRE, le second, lui succéda.

XVI. DEGRÉ.

PIERRE de Luberfac, III^e du nom, qualifié Marquis (a) dudit lieu & de la Peyrière, Baron du Ris-Chauveron, Capitaine d'une compagnie de carabiniers du Roi, est le premier membre de la maison de Luberfac qui quitta le Limousin pour aller plus habituellement à Paris, où il commandait sa compagnie. Il fit son testament en 1717, mourut la même année, & fut enterré à Saint-Étienne de Luberfac. Il avait épousé, le 26 Septembre 1677, Jeanne D'ESTOURNEAU DU RIS-CHAUVERON, fille de Noble & puissant François D'ESTOURNEAU, Baron du Ris-Chauveron, Marquis de la Peyrière, Seigneur de la Motte-Terfanne, & de Jeanne DE BARTHON DE MONTBAS. Pierre de Luberfac n'ayant pas eu d'enfants, Charlotte, sa sœur, porta une grande partie des biens & des titres de la maison de Luberfac dans celle de Chasseneuil.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAVIGNAC

CONTINUANT CEUX DE LUBERSAC.

XV. DEGRÉ.

PIERRE de Luberfac, IV^e du nom, Seigneur de Savignac, du Leyris, & Capitaine au régiment de Touraine, III^e fils de JEAN de Luberfac & de Charlotte DE CHANTOIS, continua la descendance. Il mourut en 1711, & fut enterré dans la chapelle du château de Savignac. Il avait épousé, le 28 Février 1656, Françoise DE PASQUET DE SAVIGNAC, fille de Noble & puissant Antoine DE PASQUET DE SAVIGNAC, Seigneur dudit lieu, des châtellenies de Morufcles, de Genis, de Plaigue, &c..., &

(a) Sentence de la Cour de Limoges, du 30 Août 1688, confirmant les droits de Pierre, Marquis de Luberfac, sur trois maisons à Luberfac; — Exploit donné aux Marquis de Luberfac, le 29 Janvier 1697, par l'Huissier du Roi, afin qu'il représente ses titres de propriété & les tarifs qu'il perçoit sur les foires & marchés de Luberfac, suivi de la quittance des 18 livr. tourn., taxe dudit Marquis envers le Roi. (Archives de Luberfac.)

de Marguerite DE BONNEVAL. De ce mariage vinrent quatre filles, & deux fils, dont l'aîné fuit.

XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Lubersac, II^e du nom, Seigneur de Savignac, de Genis, de Saint-Mesmin, qualifié Comte de Lubersac (a), avait épousé, le 17 Septembre 1696, Marianne DE LA RAMIÈRE, fille de Noble Jacques DE LA RAMIÈRE, Seigneur de Pencharnaud, de Croix de Bert, Conseiller du Roi, Maître ordinaire de son hôtel. L'aîné de ses trois fils était PIERRE de Lubersac, qui fuit.

XVII. DEGRÉ.

PIERRE de Lubersac, V^e du nom, qualifié Marquis dudit lieu (b), Seigneur de Savignac, de Saint-Mesmin, de la châtellenie de Morufcles, de Plaigne, de Saint-Cyr & Capitaine de dragons dans le régiment de Lenoncourt, fut transféré en 1742 dans le régiment de cavalerie de Bretagne, par la démission du Comte d'Hautefort, son beau-père. Il avait épousé, le 20 Novembre 1724, Jeanne D'HAUTEFORT, fille de haut & puissant Antoine, Comte D'HAUTEFORT, Seigneur de Vaudre, de la Marche, &c. &c., & de Jeanne D'HAUTEFORT-MARQUESSAC. Il en eut deux filles & deux fils. JEAN-LOUIS, devint l'aîné par la mort de son frère.

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Lubersac, Marquis dudit lieu & d'Azerac, Seigneur de Savignac, de Saint-Mesmin, de Genis, &c., Lieutenant général des armées du Roi, Grand Croix de l'ordre de Saint-Louis, commanda en 1792, à l'armée des Princes français, la compagnie des Gentilshommes du Périgord & du Languedoc. Il mourut très-âgé ayant épousé, le 30 Septembre 1753, Élisabeth DE MAGONTHIER DE LAUBANIE, fille unique de Pierre DE MAGONTHIER DE LAUBANIE, Marquis d'Azerac, &c. Il en eut une fille, & trois fils, dont deux moururent par suite de leurs blessures reçues à Quiberon; le survivant se nommait :

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Lubersac, Marquis dudit lieu & Lieutenant-Colonel en 1788, avait épousé, le 25 Mai 1802, Cécile DE MAILLÉ, fille de François, Marquis DE MAILLÉ DE LATOUR-LANDRY, Maréchal des camps & armées du Roi. Il mourut sans postérité en 1832, nommant par son testament JEAN-BAPTISTE-ERNEST, Marquis de Lubersac, son légataire universel.



SEIGNEURS DE CHABRIGNAC & DE SAINT JULIEN.

XIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Lubersac, II^e du nom, Seigneur de Chabrignac & de Saint-Julien, Capitaine de 50 hommes d'armes, qualifié Noble & puissant Seigneur, était frère puîné de Guy de Lubersac, & fils de FRANÇOIS de Lubersac & de François^e CHAPT DE RASTIGNAC. Henri, Roi de Navarre, lui fit don en 1580 d'un droit de retrait

(a) (b) Contrat de mariage de Pierre, Marquis de Lubersac, fils de François, Comte de Lubersac, du 20 Novembre 1724 (Preuves de Malte).

féodal à cause de sa vicomté de Limoges. Il rendit hommage au Roi le 25 Février 1583. Le Duc de Bouillon ayant voulu se faire déclarer chef du parti huguenot en Limoufin, Henri IV y envoya en 1605 le Duc d'Épernon, & résolut d'y aller lui-même. Avant de partir de Fontainebleau, il écrivit à François de Lubersac, le 15 Septembre de la même année, pour lui donner connaissance de son projet, & pour lui recommander d'assister le Duc de tout son pouvoir. Fidèle aux ordres du Roi, il alla le rejoindre. Henri IV arriva à Limoges, la conspiration s'évanouit; les uns vinrent se jeter aux pieds du Roi, les autres s'enfuirent hors de France.

Il avait épousé, le 24 Avril 1570, Jehanne d'HÉLIE DE POMPADOUR, sœur de Gabrielle, mariée à Guy de Lubersac, & fille de haut & puissant Poncet d'HÉLIE DE POMPADOUR & de Dame Philippe DE PELLEGRUE, Baronne d'Aymet. Elle lui apporta la terre & seigneurie de Chabrignac, avec toute justice relevant de la vicomté de Limoges. Une fille & trois garçons naquirent de ce mariage; l'aîné était CHARLES, qui suit.

XIV. DEGRÉ.

CHARLES de Lubersac, 1^{er} du nom, Seigneur de Chabrignac, de Saint-Julien, & qualifié haut & puissant Seigneur, eut plusieurs charges & commissions importantes dont il s'acquitta avec beaucoup de distinction. Le Duc de Lorraine étant rentré dans ses États, le Maréchal de la Force écrivit au Roi qu'il n'avait pas assez de troupes pour l'en chasser. Toute la Noblesse eut ordre de monter à cheval. Louis XIII partit de Monceaux le 10 Septembre 1635, d'où il écrivit, le 2 du même mois, à Charles de Lubersac pour lui ordonner de venir le rejoindre à la tête de la Noblesse du Limoufin dont il lui donnait le commandement.... « J'ai estimé nécessaire, dit-il, de choisir une personne de la qualité & expérience convenables pour la conduite de la Noblesse du Limoufin : c'est pourquoi j'ai jeté les yeux sur vous pour cet emploi, dans lequel comme je me promets que vous me donnerez toutes les preuves que je puis attendre de votre fidélité & affection à mon service, aussi vous devez croire que je serai bien aise de vous en reconnaître aux occasions qui se pourront offrir pour l'avantage de vous & des vôtres. Vous aurez donc à vous acheminer au plus tôt avec ladite Noblesse en ma province de Champagne au lieu où vous saurez en y arrivant que je serai, &c. &c. »

Se trouvant dès lors obligé d'augmenter sa suite & ses équipages, le Duc de Vendadour, Gouverneur du Limoufin, ordonna qu'il prendrait ses frais de guerre sur les premiers deniers provenant des taxes. Il fit ensuite son testament.

« Avant de partir, dit-il, suivant les commandements & ordonnances du Roi mon Prince, ce jourd'hui 13 Septembre 1635, au lieu de Chabrignac & dans mon château, je, Charles de Lubersac, Seigneur de Chabrignac & de Saint-Julien, soussigné, étant dans la chambre où j'ai coutume de coucher environ l'heure de huit heures du matin, j'ai fait mon testament comme s'enfuit, &c... » Il veut que son corps soit rapporté, s'il meurt au payslointain, pour être enseveli dans l'église dudit lieu. Il divise ses biens entre ses sept enfants recommandant à leur mère de les élever à la vertu, & à ceux-ci, de la respecter & honorer. Le 20 Septembre, il avait rejoint le Roi à Châlons. La campagne fut de courte durée, le Duc de Lorraine n'ayant pu tenir contre les troupes envoyées par le Roi.

En 1639, Louis XIII le chargea de faire, de concert avec le Seigneur de la Capelle-Biron, la revue des gens de pied dans l'étendue des sièges de Limoges, de Brives, de Tulle & d'Uzerches. Il mourut en 1645, & avait épousé, le 20 Décembre 1613, Jeanne DE LASTEYRIE DU SAILLANT, fille de Noble & puissant Jean DE LASTEYRIE,

Seigneur du Saillant, Baron de Vergy, d'Uffac, & Chevalier des ordres du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, & de puissante Dame Marie DE PROHET, Baronne d'Ardène. Il en eut trois filles & quatre garçons. CHARLES, le second, devint l'aîné par la mort de son frère.

XV. DEGRÉ.

CHARLES de Lubersac, II^e du nom, Seigneur de Chabrignac, de Lavaud, de Livron, &c., était Lieutenant de cavalerie dans le régiment de Locmaria en 1684. Il mourut l'année suivante, ayant épousé, le 29 Mai 1648, Jeanne DE DARLAVOIS, fille unique d'Antoine, Seigneur de Lavaud, de Livron, & héritière desdites terres. Il en eut :

1. FRANÇOIS de Lubersac, qui suit.
2. JOSEPH de Lubersac, qui forma la branche du Livron. LOUIS, qualifié Comte de Lubersac (a), son fils, présenta, pour faire ses preuves de noblesse, ses titres devant d'Hozier, qui fit sa généalogie, laquelle est conservée dans les archives de Lubersac. Il était un des premiers Écuyers de France, & précéda le Comte d'Abzac à l'école de cavalerie de Versailles qu'il commandait. Il devint Mestre de camp de cavalerie en 1747, Maréchal des camps & armées du Roi en 1762, ainsi que son premier Écuyer, & mourut le 1^{er} Octobre 1767, regretté du Roi & de toute la Cour. Cette branche s'éteignit par la mort de l'Abbé de Lubersac de Livron, décédé à Londres en 1804.

XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Lubersac, III^e du nom, Seigneur de Chabrignac, de Lavaud, de Livron, & Lieutenant du régiment de l'Hopital en 1691, fit son testament en 1726 & fut inhumé le 30 du même mois dans l'église de Chabrignac. Il avait été marié, le 23 Avril 1694, à Denise D'ESTOURNEAU DU RIS-CHAUVERON, sœur de la Marquise de Lubersac, & fille de François D'ESTOURNEAU, Baron du Ris-Chauveron, Marquis de la Peyrière, & de Dame Françoisse DE BARTHON DE MONTEBAS. Son grand père, François D'Estourneau, Seigneur de la Motte Terfanne, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre, était Premier Chambellan de Monsieur, frère unique du Roi. De ce mariage naquirent deux filles & deux fils. L'aîné se nommait :

XVII. DEGRÉ.

PIERRE, IV^e du nom, qualifié Comte de Lubersac (b), Seigneur de Chabrignac, de Fournet, de Corbeil-Cerf, de Lormaison, de Lardières, & mort au château de Chabrignac en 1767, après avoir épousé, le 4 Février 1729, Jeanne-Julie CHAPELLE DE JUMILHAC, fille de Jean CHAPELLE, Comte de Jumilhac, Seigneur de Saint-Jean Ligoure & Lieutenant des Maréchaux de France en Limoufin, frère de Joseph de Jumilhac, Archevêque d'Arles, Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Pierre de Lubersac eut quatre enfants, dont deux fils :

1. JEAN-BAPTISTE de Lubersac, qui suit.
2. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH de Lubersac, Evêque de Chartres, Aumônier du Roi en 1767, Député aux États-généraux de 1789.

(a) Almanachs royaux de cette époque; ses brevets, ses ouvrages, ses lettres (Archives de Lubersac).

(b) Contrat de mariage de Jean-Baptiste, Vicomte de Lubersac, fils de Pierre, Comte de Lubersac, du 5 Mai 1770 (Archives de Lubersac).

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE, qualifié Vicomte de Lubersac (a), Seigneur de Chabrignac, de Saint-Maurice, de Lafcaux, de Corbeil-Cerf, de Fournet, &c., fit ses preuves de noblesse devant d'Hozier & en reçut certificat le 21 Janvier 1766 (b). Il fut Page du Roi en 1750, Capitaine de cavalerie en 1767, Mestre de camp de cavalerie en 1776, Maréchal des camps & armées du Roi en 1789 & mourut au château de Saint-Maurice en 1821, ayant épousé, le 5 Mai 1770, Claire-Opportune RICHER DE BEAUPRÉ, fille de Pierre-Adrien RICHER DE BEAUPRÉ, Seigneur du Bourget, près Paris, & de Dame Françoisse DE ZIENASTE. Sa sœur aînée était mariée au neveu de l'Archevêque de Paris, Comte Abraham DE BEAUMONT-D'AUTICHAMP. De son mariage naquit :

XIX. DEGRÉ.

PIERRE, IV^e du nom, qualifié Marquis de Lubersac (c), Seigneur des terres précé-

a) Ses brevets, états de service, &c. (Archives de Lubersac).

(b) « Nous Pierre d'Hozier, Conseiller du Roi en ses conseils, Juge d'armes de la Noblesse de France &c., certifions à tous ceux qu'il appartiendra que la maison de Lubersac peut-être mise au rang des plus anciennes du royaume. Son existence est connue par une charte de l'an de l'Incarnation 1093 qui se trouve au *Trefor des Anecdotes* de Dom Martene, t. I^{er}, p. 162. Dans cet acte précieux pour la maison de Lubersac par son antiquité & le lustre qu'il lui donne, dans des temps où on ne soupçonne guères qu'on puisse trouver l'origine des noms connus, HUGUES de Lubersac s'exprime ainsi : « fuivent les analyses des actes de 1093, de 1236, les actes intermédiaires qui appartenaient à la branche aînée n'étant pas produits comme d'Hozier le dit plus bas. » La transaction qui établit le domicile actuel de GEORROY & de GUILLAUME de Lubersac, dans le bourg du même nom, est datée du jour des Ides d'Octobre 1236. Or dans la supposition que PIERRE, qui était Seigneur de Lubersac, fût fils de l'un des deux frères, Geoffroy & Guillaume, la filiation prouvée remonterait avant l'an 1200, d'autant plus qu'il parait qu'ils ont laissé postérité, sans quoi Guillaume, leur neveu, fils de feu R. de Lubersac, aurait hérité d'eux. Pierre eut pour fils ÉTIENNE, ce dernier eut pour fils BERNARD, qui fit son testament en 1377, & Bernard eut pour fils GOLHER. (Nous n'entrons pas dans l'énumération de tous les titres à l'appui rapportés par d'Hozier, ce qui deviendrait trop long. Puis il continue ainsi) : « Il ne parait pas nécessaire d'établir le reste de la filiation jusqu'à présent ; car elle a été juridiquement prouvée, tant par devant Nous, pour Demoiselle MAÏE de Lubersac de Chabrignac, reçue dans la maison royale de Saint-Cyr le 22 Juillet 1750, que par devant feu Messire Charles d'Hozier, notre oncle, Juge d'armes de la Noblesse de France, pour Demoiselle JEANNE de Lubersac, reçue en ladite maison le 7 Septembre 1721, & pour FRANÇOIS-LOUIS de Lubersac de Livron, reçu Page du Roi dans la Grande Écurie le 29 Avril 1731. On remarquera seulement, d'après les titres ci-dessus énoncés, qu'il est constant que, dès l'an 1093, Hugues de Lubersac parait revêtu d'une grande illustration ; qu'en 1236 Guillaume & Geoffroy de Lubersac sont qualifiés Chevaliers, ainsi que Pierre de Lubersac, en 1275 ; & qu'Étienne & Bernard de Lubersac, qui n'ont que la qualité de Damoiseaux en 1293, 1301 & 1345, ont celle de Chevaliers en 1336, 1344 & 1377. Conséquemment on ne peut revoquer en doute l'ancienneté & la qualité de cette maison.

« On voit aussi dans les anciens titres qu'il y a une suite de reconnoissances féodales qui sont tellement liées avec les titres généalogiques, qu'ils se servent mutuellement d'appui. Le domaine des Seigneurs de Lubersac est établi sur le bourg de Lubersac & sur les villages voisins avec les droits les plus étendus, comme ceux d'entrée & de sortie, de banalité, de cens, de tailles ; & plusieurs particuliers dans un temps leur rendent hommage comme hommes francs, d'autres, présentent des reconnoissances comme serfs avec toutes les conditions attachées à la servitude ; il est encore justifié que dès le moment que le nom de Lubersac est connu, les Seigneurs de cette maison se distinguent par leurs libéralités envers l'église. Hugues de Lubersac, en 1093, fait de grands dons à l'église de Saint Gervais & de Saint Protas, du vieux Lubersac. Pierre de Lubersac, Chevalier, & Étienne, Clerc, son frère, donnent aussi différents biens à l'église Saint Étienne de Lubersac. Le testament de Bernard de Lubersac contient également plusieurs donations faites, tant pour lui que pour Étienne, son père, à l'église de Saint Étienne de Limoges & aux Pères mineurs de la même ville.

« Ce n'est pas seulement dans les temps anciens que cette maison a été illustrée : la branche des Seigneurs de Chabrignac a eu deux fois l'avantage de commander la Noblesse du Limousin, dans le siècle dernier « fuivent les lettres des Rois de France rapportées dans cette généalogie. » Enfin il y a tout lieu de croire que si Messieurs de Lubersac-Chabrignac avaient pu réunir les titres des différentes branches de leur maison, particulièrement ceux qui sont entre les mains de la branche des Seigneurs de Savignac, ils auraient été en état de justifier encore une plus ample illustration & peut-être une plus ancienne filiation que celle ci-dessus & dont la preuve a été rapportée par devant Nous.

« En foi de quoi Nous avons délivré ce présent certificat que Nous avons signé & auquel Nous avons fait mettre l'impression du sceau de ces armes. A Paris le Mardi 21^e jour de Janvier 1766.

(Archives de Lubersac, original en papier.)

(Signé) d'HOZIER.

(c) Son contrat de mariage du 25 Août 1810; ses brevets & états de service (Archives de Lubersac).

tées, émigra en 1792, & servit en qualité de Capitaine des mousquetaires dans l'armée des Princes français commandée par le Duc de Brunswick. Après la dissolution des Chambres en 1830, Charles X lui écrivit pour lui donner Commission de préférer le Collège électoral du département de la Seine, mais moins heureux que Guy & que François de Lubersac, sous Henri IV, tous ses efforts pour la légitimité étaient dès lors inutiles. Il est décédé en 1843, ayant épousé en 1810 Demoiselle Virginie LESCELLIER DE CHEZELLES, fille de Pierre-Alexandre LESCELLIER, Vicomte de Chezelles, Seigneur de Frières-Faiouelle, & de Dame Sophie MOREAU. Il en eut :

1. JEAN-BAPTISTE-ERNEST, Marquis de Lubersac, qui suit.
2. ALBÉRIC, dit le Comte de Lubersac, marié à Demoiselle WINIFRED O'CONNOR, décédé le 1^{er} Janvier 1847, sans laisser de postérité.

XX. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-ERNEST, Marquis de Lubersac, fut légataire universel de son cousin JEAN-LOUIS, Marquis de Lubersac. Il épousa, en premières noces, en 1838, Demoiselle Gabrielle DE CLERMONT-TONNERRE, fille de Pierre-Aimé, Duc de CLERMONT-TONNERRE, & de Dame Charlotte DE CARVOISIN ; elle est décédée à Naples sans postérité. Et en secondes noces, le 5 Février 1842, Demoiselle Marie de CHASTELLUX, fille de Henri-Louis de Chastellux, Duc de Rauzan, & de Dame Claire DE DURFORT DE DURAS. De ce mariage naquirent :

1. HENRI-PIERRE-RAOUL de Lubersac.
2. LOUIS-CÉSAR-GUY de Lubersac.
3. MARIE-CHARLOTTE-FÉLICIE de Lubersac.

Outre les branches des Seigneurs de Lubersac, de Savignac, de Chabrignac & de Livron, en Limoulin, de Fayolles, en Angoumois, la maison de Lubersac forma encore celles de la Foucaudie & de Montizon, en Angoumois, celle de Saint-Germain, en Périgord, éteinte dernièrement & de laquelle était l'Abbé de Lubersac, Aumônier de Madame Victoire, massacré aux Carmes en 1793. Toutes sont éteintes, sauf celle de Lubersac-Chabrignac, rapportée ci-dessus.

PREUVES. La plupart des titres rapportés dans cet extrait généalogique, tels que testaments, contrats de mariage, lettres des Rois & Reines de France, sont conservés en originaux dans les archives de Lubersac, appartenant au Marquis de Lubersac. Plusieurs ont été copiés par le Bénédictin Dom Col (Bibliothèque nationale, manuscrit coté 135). Ils ont été produits à diverses époques : lors des recherches faites sur la Noblesse du Limoulin en 1599 (voyez Baluze, manuscrits, Bibliothèque nationale, n° 9876) ; en 1634, année où fut rendue une sentence de la Généralité de Limoges prouvant que la maison de Lubersac était Noble d'origine & jouissait depuis l'an 1100 des privilèges attachés à cette qualité (l'original en parchemin de cette sentence est aux archives de Lubersac) ; en 1666, par devant M. d'Aguelseau, Intendant de la généralité de Limoges, chargé de vérifier les preuves de Noblesse de la province (l'original est aux archives de Lubersac, un extrait se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal) ; le 29 Avril 1731, devant M. Charles d'Hozier pour les preuves du Comte de Lubersac de Livron (l'original est aux archives de Lubersac) ; le 7 Septembre 1721, devant le même pour l'admission à Saint-Cyr de Jeanne de Lubersac ; le 22 Juillet 1750, devant Pierre d'Hozier, son neveu, pour l'admission à Saint-Cyr de Marie de Lubersac ; le 21 Janvier 1766, pour les preuves du Vicomte de Lubersac (voyez le certificat rapporté plus haut ; l'original est aux archives de Lubersac) ; enfin devant M. Cherin, pour les preuves de Cour du Marquis de Lubersac, qui monta dans les carrosses du Roi en 1751 ; pour les preuves du Comte & du Baron de Lubersac qui furent présentées en 1785 (un extrait de ces preuves est conservé à la Bibliothèque nationale).

Pour plus amples détails, voir la généalogie de la maison de Lubersac, grand in-folio, qui se trouve aux Archives nationales, aux bibliothèques nationale, de l'Arsenal, Mazarine, & à celle du grand séminaire de Limoges.



DE LUPPÉ,

Anciens Seigneurs de Luppé (a), Cremens, Fraulin, Saint-Jean Poutge, la Serade, Thieffe, Clermont, Estiraux, la Motte Pouillon, Bonnefont, Sion, Garrané, Saint-Avit, Lasseran, Montagnan, Aveçans, Lioux, le Paravis, le Frandat, Mararat, la Lame, Castel-Jaloux, Miremont, Lauret, Tillac, Oms, Taybofe, Lahitte-Mévens, Castillon, Sainte-Crislie, & autres places. Comtes, Marquis & Barons de Luppé & de Besineux.

EN ARMAGNAC ET AU PAYS DE FOIX.



D'Azur à trois Bandes d'Or. Supports : Deux Loups. L'écu timbré d'un Casque taré de front, à onze Grilles, orné de ses Lambrequins d'Or & d'Azur, sommé d'une couronne de Marquis. Cimier : une Licorne. Devise : E lupis Vaconia.

Les titres produits par cette famille pour justifier de sa noblesse, se trouvent résumés dans les preuves faites au Cabinet des Ordres du Roi (b) : nous en donnons un extrait ainsi qu'il suit :

PREMIER DEGRÉ (c).

RAYMOND-GUILLAUME de Luppé, Seigneur de Luppé, assista au contrat de ma-

(a) Le nom de cette famille d'ancienne chevalerie du Comté d'Armagnac s'est écrit en latin *Lupi, Lupati, de Lupo, de Leypodio*, & en français : *de Louppé, de Lupy, de Lype, de Luyé*, & enfin *de Luppé*; cette dernière orthographe a prévalu. Elle a donné son nom au château de Luppé ou Luppé, situé dans la commune de ce nom, à une lieue E.-N.-E. d'Aire, en Bas-Armagnac, & qui passa dans la famille de Montlezun par suite d'une transaction en 1578. La terre & château de Luppé relevait à foi & hommage du Comte d'Armagnac sous la redevance d'un fer de lance doré.

(b) « Preuves de noblesse, faites sur titres originaux produits au Cabinet des ordres du Roi au mois d'Avril 1768, & années suivantes, par HENRY-PIERRE-MARIE de Luppé, Chevalier, appelé Comte de Luppé, Officier au corps royal des Carabiniers; PIERRE-CHARLES-JOSEPH de Luppé, Chevalier, appelé Marquis de Luppé, Capitaine au régiment de Beauvilliers; LOUIS-FRANÇOIS-DOMINIQUE de Luppé, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'Ordre militaire & royal de Saint-Louis; LOUIS-GUILAUME de Luppé, Chevalier, appelé Comte de Luppé, Capitaine au régiment royal de Picardie; JEAN-PIERRE-SUZANNE de Luppé, Chevalier, appelé Baron de Luppé, ancien Mousquetaire de la garde du Roi, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

« Copie délivrée sur la minute conservée au Cabinet des ordres du Roi, par nous, Ecuyer, Conseiller de Sa Majesté en la Cour des Aides, Généalogiste de ses ordres, & en cette dernière qualité Garde des titres, manuscrits, & livres imprimés de ce dépôt.

à Paris, ce deux May mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : CHERIN ».

Cette copie existe en original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Une expédition signée de Chérin est conservée dans les archives de la famille.

c Premiers sujets connus.

DONAT de Luppé & Othon de Luppé furent témoins en l'an 1020 de donations faites par Raymond, Seigneur de Saint-Ferréol, en Comminges, à Othon, Archevêque d'Auch.

riage de GERAUDE de Luppé, sa fille, avec Auger, Seigneur DE LAU, du 1^{er} Octobre 1380. Il épousa Salezie DE LAVARDAC, dont il eut :

1. CARBONNEL de Luppé, qui suit.
2. GÉRAUDE de Luppé, qu'on vient de nommer.
3. JEANNE de Luppé.

II. DEGRÉ.

CARBONNEL de Luppé, Seigneur dudit lieu, commandait sous les ordres du Comte de Richeumont une compagnie de dix-neufs Écuyers en 1413. Il fit hommage, le 30 Août 1419, à Jean, Comte d'Armagnac, des terres de Luppé, de Crémens, &c., & testa le 4 Juillet 1434. Il épousa en premières noces Esclarmonde DE LAU, dont :

1. BERNARD de Luppé, auteur des Seigneurs de Luppé & de la Serrade, éteints.
2. BERTRAND de Luppé, lequel a formé la branche des Seigneurs du Garanné, de la Caflagne & de Sion, aujourd'hui seule existante.
3. HONORÉE de Luppé.

Il épousa en secondes noces Navarre DE MARAVAT, dont :

1. JEAN de Luppé, auteur de la branche des Seigneurs de Maravat, éteints.
2. CARBONNEL de Luppé, auteur de la branche des Seigneurs de la Lane, éteints.

III. DEGRÉ.

BERTRAND de Luppé, Écuyer, Seigneur de Sion en Armagnac, était mort en 1495. Il épousa en secondes noccs, par contrat du 28 Mai 1469, Marguerite DU GARANNÉ, dont il eut :

1. JEAN de Luppé, qui suit.
2. BERTRAND.
3. CATHERINE.
4. AGNÈS.
5. CATHERINE.

IV. DEGRÉ.

JEAN de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné & de Latleran, servit en 1523 en

Viennent ensuite en 1048 : ARSÈNE & FORT DE LUPPÉ. ARNAUD, fils d'ARSÈNE, souffrit vers la même année, avec ses frères, la Charte de fondation du Prieuré de Montaut par Guillaume, Archevêque d'Auch. FORT de Luppé fait une donation au monastère de Saint-Mont en 1048. GUILLAUME de Luppé, son fils, en fait une en 1080.

GUILLAUME-BERNAUD de Luppé, Chevalier (*Miles*), fait une donation en 1066 au monastère de Saint-Jean du Mont d'un payfan avec sa terre. Il paraît en 1080 dans une transaction.

NAVARRÉ de Luppé, épouse de PONS DE PARDAILLAN, Seigneur de Gondrin, fait son testament en 1170.

RAYMOND de Luppé était Abbé de Berdoues au diocèse d'Auch en 1270.

ETIENNE de Luppé (*Stephanus Lupi de Sancto Johanne*) était Abbé de la Caze-Dieu en 1282. Il paraît en 1285, 1287, 1290, & meurt le 17 des calendes d'Août 1301.

ARNAUD de Luppé, & ses frères FORTANER, ODON & MONTASSIN de Luppé paraissent en 1278 & 1287.

FORTANER de Luppé, Seigneur de Saint-Jean-Poutge, en Armagnac, paraît, en 1278, 1282 & en 1285, au nombre des Barons & Gentilshommes d'Armagnac qui donnèrent procuration à Barthélemy de Caillavet & à Odon de Pardailhan, Damoiseau, pour, en leur nom, jurer & faire renouveler les anciennes libertés, coutumes & privilèges des Seigneurs de ce comté. On le voit ensuite figurer dans divers actes en 1287, 1290, 1296. Il donna des coutumes aux habitants de Saint-Jean-Poutge en 1305.

CARBONNEL de Luppé rendit hommage de sa terre au Comte d'Armagnac au mois d'Août 1319. CARBONNEL, BERNARD, MELGON, MANAUD de Luppé servaient en qualité d'Écuyers de la compagnie de Thibaut de Barbazan, Chevalier Banneret, en 1352. (Chérin, Preuves de Cour, *passim*.) La généalogie détaillée de la maison de Luppé donnée par de Courcelles (*Histoire des Pairs de France*, t. IV), fait commencer la descendance à FORTANER en 1278. Nous avons préféré copier Chérin, bien que celui-ci n'eut besoin pour les Preuves de Cour que d'établir la descendance avant 1400. (Note de la famille.)

qualité d'Archer de la compagnie du Chevalier Bayard, & testa le 8 Août 1559. Il épousa Marguerite DE MONT-PLÉHOT, par contrat du dernier Février 1513; son fils aîné CHARLES de Luppé continue la postérité.

V. DEGRÉ.

CHARLES de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lasseran, &c., fut institué héritier universel de ses père & mère, les 28 Mai 1552 & 8 Août 1559. Il servit comme Archer dans la compagnie du Roi de Navarre en 1559, & il était mort le dernier Avril 1582. De son mariage, contracté le 13 Février 1554, avec Jeanne DU GARANNÉ, il eut une fille, & deux fils :

1. CARBON, qui suit.
2. TRISTAN de Luppé, qui épousa, par contrat du 18 Août 1588, Marguerite DE NAVAILLES, & fut auteur de la branche de Montlaur, éteinte aujourd'hui.

VI. DEGRÉ.

CARBON de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lasseran, &c., servit en qualité d'Archer de la compagnie des gens d'armes de M. de Biron & testa le 7 Mai 1632. Il eut pour femme Jeanne DE VEZINS-LA-CASSAGNE, mariée par contrat du dernier Avril 1582, dont :

1. JEAN-BERTRAND de Luppé, dit le Chevalier du Garanné, fit ses preuves de noblesse en 1597 pour être reçu Chevalier de Malte dans la Langue de Provence. Il fut Lieutenant de la Galère Réalle de France, Commandeur de Peyrueis, de Béziers, ensuite Grand-Prieur de Saint-Gilles.
2. ARNAUD-CHARLES, qui suit, & sept autres enfants.

VII. DEGRÉ.

ARNAUD-CHARLES de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lasseran, de la Peyrade & de la Cassagne, fut Garde du corps du Roi, &c. Il épousa, par contrat du 27 Février 1612, Anne DE SAVÈRE, Dame de Marfan, dont :

1. FRANÇOIS de Luppé, qui continue la descendance.
- Et quatre autres enfants, dont l'un, CHARLES de Luppé, Écuyer, épousa Jeanne DE MONTESQUIOU.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de la Cassagne, &c., fut héritier de son père le 5 Mai 1656. Il fit son testament olographe le 25 Avril 1683 & mourut avant le 9 Septembre 1693. Il épousa, le 15 Mars 1646, Marie DE CASTAING, dont :

1. JOSEPH de Luppé, mort sans postérité.
2. LOUIS de Luppé, Chanoine du chapitre de l'Île Jourdain.
3. PIERRE, qui suit.
- Cinq autres enfants.

IX. DEGRÉ.

PIERRE de Luppé, Chevalier, Seigneur du Garanné, de Saint-Avit, de Frandat, de Clarac, de Lasseran, &c., Capitaine au régiment royal & Lieutenant au gouvernement de la Bastille, fut maintenu dans sa noblesse, le 7 Mars 1699, par M. Le

Pelletier de la Houllaye. Il avait épousé, par contrat du 14 Août 1697, Anne-Marie-Françoise DE NOË, dont :

1. Louis de Luppé, & trois autres enfants.

X. DEGRÉ.

LOUIS de Luppé, Chevalier, titré Comte de Luppé, Marquis de Befmeaux, Seigneur du Garanné, Montagnan, Lasseran, Saint-Avit en partie, le Frandat, Lioux, Avezan, & autres places, Capitaine de la capitainerie-garde-côte de la Barre du Mont, épousa, par contrat du 31 Octobre 1725, Françoise-Sidonie COLBERT, dont :

1. PIERRE-CHARLES-JOSEPH, qui continue la descendance, & neuf autres enfants.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-CHARLES-JOSEPH de Luppé, Chevalier, titré Marquis de Luppé, Seigneur de Saint-Avit, le Paravis, le Frandat, &c., né le 3 Juillet 1727, épousa, par contrat du 22 Septembre 1762, Madeleine D'ANGOSSE DE CORBÈRES, dont :

1. PIERRE de Luppé, mort en bas âge.
2. CHARLES de Luppé, né le 13 Février 1768, Officier au régiment de Cambresis, l'un des prisonniers massacrés à Versailles le 8 Septembre 1792.
3. PIERRE, qui continue la descendance.
4. JOSEPH, né le 5 Mars 1771. Il a épousé en 1802 Pauline DE VILLENEUVE-LA-CROISILLE, dont il a eu :

I. ODON, dit le Comte de Luppé, qui a épousé en 1846 Athénaïs DE RICARD, dont :

1. GONTRAN.
2. JEANNE.
3. VALENTINE.

II. SIDONIE, épousé de M. le Comte DE MONFAUT-BRASSAC.

III. JOSÉPHINE, épousé de M. le Comte DE FERRABOUC.

XII. DEGRÉ.

PIERRE, Marquis de Luppé, né le 31 Juillet 1769, mort en 1844, a épousé, à Tonneins, le 19 Avril 1801, Marie-Anne DE BRUET. De ce mariage font issus :

1. PIERRE-CHARLES-JOSEPH-GASTON, qui suit.
2. JOSEPH-CLÉMENT-IRÈNE de Luppé, né le 23 Mai 1803, mort en 1855. Il a épousé Sophie TROUSSET DU BRÉAU, dont :

I. HENRI de Luppé, né le 3 Avril 1837, mort à l'École d'État-major à Paris en 1859.

II. MAURICE de Luppé, né le 12 Juin 1839, Officier d'infanterie.

III. OLIVIER de Luppé, né le 21 Mars 1843.

XIII. DEGRÉ.

PIERRE-CHARLES-JOSEPH-GASTON, Marquis de Luppé, né à Tonneins le 1^{er} Avril 1802, marié, en Août 1830, au château de Corbères (Basses-Pyrénées), à Louise-Charlotte-Armandine, fille du Marquis D'ANGOSSE, née en 1810. Il devint veuf le 24 Août 1853. Il est Chevalier de la Légion d'honneur. De son mariage font issus :

1. MATHIEU-PIERRE-ÉTIENNE, dit le Comte de Luppé, né au château de Cor-

bères le 30 Juillet 1833, Chevalier de la Légion d'honneur le 8 Février 1871, marié, le 30 Juillet 1861, au château de la Grange, près Blaye (Gironde), à Honoria-Émilie-Caroline DE MATHEVON DE CURNIEU, fille du Baron DE CURNIEU, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Mary O'CONNOR, descendante des anciens Rois d'Irlande. De cette union est issu :

PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS de Luppé, né à la Grange le 26 Octobre 1866.

2. MARIE de Luppé, née à Corbères le 25 Septembre 1834, mariée à Armand, Comte DE POMEREU, dont postérité.

3. JOSEPH-LOUIS, dit le Vicomte de Luppé, né le 7 Septembre 1837, marié, à Paris le 22 Mai 1867, à Louise-Marie-Aldegonde DE RIVIÈRE, fille du Duc de ce nom. De ce mariage :

GASTON-MARIE-JOSEPH-ANTOINE de Luppé, né le 4 Mars 1872.



ALLIANCES & HONNEURS. La maison de Luppé, dans ses branches éteintes ou tombées en quenouille, s'est alliée aux maisons : D'ALSATE, D'ARBLADE, D'ARMAGNAC, D'ARRAC, DE BADTS, DE CANDALLE, DE CASTILLON, DE CAUPENNE, DE GALLARD-TERRAUBE, DE GOTH, DE GROSSOLLES, DE GUICARD, DE LASSERAN, DE LASSERADE, DE LAVARDAC, DE LÉAUMONT, DE LÉON, DE LOMAGNE, DE LUSTRAC, DE MADAILHAN, DE MONTLEZUN, DE NAVAILLES, D'ORNANO, DE PARDAILHAN, DE PINS, DE RIVIÈRE, DE SÉGUR, DE TOULOUSE-LAUTREC, DE VENDÔMOIS, DE VERNÈDE, DE VICMONT-ORNEZAN, D'YSALGUIER.

Elle a donné des Abbés aux monastères de Bonnefont, de Berdoues, de la Caze-Dieu; des Archers & des Hommes d'armes de la compagnie de Bayard, du Roi de Navarre & de M. de Biron; des Écuyers au Comte d'Armagnac & au Comte de Foix; plusieurs Capitaines de gens d'armes & de trait aux Rois de France & de Navarre; des Officiers de terre & de mer de tout grade; deux Maréchaux des camps & armées du Roi; plusieurs Chevaliers de Saint-Louis & de la Légion d'honneur; des Gouverneurs de places fortes, un Sénéchal de Rhodéz, un Vicomte d'Alençon, un Capitaine Colonel des gardes Suisses, des Gentilshommes de la Chambre & de la Manche, ainsi que des Gardes du corps du Roi & des Princes.

Elle compte trois Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dont un Commandeur & un Grand-Prieur de Saint-Gilles dans la Langue de Provence. Enfin trois MM. de Luppé ont représenté la Noblesse de leur pays natal aux États généraux de 1614, 1637 & 1789. Le Comte Irène de Luppé a été Membre de l'Assemblée législative. M. le Marquis de Luppé a fait longtemps partie du Conseil général des Basses-Pyrénées; son fils, le Comte de Luppé, est actuellement Membre du Conseil général de la Gironde.

SOURCES ET AUTEURS À CONSULTER. D'Hoziér, Preuves des Pages; — Chérin, Preuves du Cabinet du Saint-Esprit, pour les carroffes. — Jugements de maintenue de noblesse de divers Intendants, & minutes des États généraux de 1641 & 1789, aux Archives nationales & au Cabinet des titres, Bibliothèque nationale, MSS. — Preuves de Malte, Bibliothèque de l'Arsenal, MSS. — Titres & papiers de famille. — La Chenaye-Desbois. — De Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, t. IV. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse* année 1854.



MACÉ DE GASTINES,

DITS COMTES DE GASTINES.

Anciens Barons de Chauvigny & de la Tillière; anciens Seigneurs de Gastines, d'Herfes, de la Tuillerie, des Aunais, de la Bendelière, du Buiffon, des Noyers, de la Tillière, de Saint-Germain-de-Corbie, de Saint-Barthélemy, de Beaumées, d'Hellou, de Courboyer, de l'Hommeel, du Caffon, du Chemin, du Parc-Trouvé, de Choifel, de Valframbert, & autres lieux.

EN ANJOU ET DANS LE MAINE.



D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de trois Rofes du même, & en pointe d'un Lion de Gueules rampant. Devife : Aultre ne veuil.

La Généalogie de cette famille, dont nous allons continuer la filiation, figure au V^e Regifltre de cet Armorial, pages 715 à 719.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE Macé, Seigneur de Gafines, & Marie-Rénée-Charlotte MOREL DE LA CARBONNIÈRE eurent pour enfans :

1. CHARLES-ANTOINE, qui fuit.
2. JOSEPH-RÉNÉ, né à Alençon le 3 Juillet 1737, décédé, fans alliance, le 19 Avril 1763.
3. PIERRE-ANTOINE-ALEXIS, *dit* le Chevalier de Gafines, Seigneur des Aunais, Garde du corps de M. le Comte de Provence, né à Sablé le 17 Juillet 1745, marié, le 26 Mai 1784, à Marie-Anne FRANÇOIS DE LA PRIMAUDIÈRE. Il mourut en 1789, laiffant un fils unique : PIERRE, décédé, fans alliance, le 13 Mars 1806.
4. MARIE-CHARLOTTE-GILLETTE, née à Alençon le 12 Novembre 1729, mariée à Pierre HAMON DE LA BROUSSE, ancien Capitaine de cavalerie, Poite étandard de la première compagnie des Gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, dont un fils & une fille, morts tous deux fans alliance.
5. GENEVIÈVE-SUSANNE-FRANÇOISE, *dite* Mademoifelle des Aunais, née à Alençon le 8 Février 1736, décédée fans alliance.
6. ANNE, née à Alençon le 6 Décembre 1739, mariée, le 21 Décembre 1789, à Joseph-Jean DE LANDOT, Capitaine général des Gardes du Roi, ancien Cadet au régiment d'Asfeld-dragons; décédée à Sablé le 24 Mars 1807, fans pofférité.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-ANTOINE Macé, Seigneur de Gastines, fut Baron de Chauvigny & de la Tillière, Seigneur de Saint-Germain-de-Corbic, Saint-Barthélemy, Beaumées, Hellou, &c., né à Alençon le 3 Novembre 1731, marié, par contrat du 29 Décembre 1761, à Demoiselle Marguerite-Perrine DAVY, fille de M^{re} Guy DAVY, Sr de Bagnolle, & de Dame Louise CHENON DE BEAUMONT; décédé à Sablé le 28 Février 1803. De ce mariage font issus :

1. CHARLES-ANTOINE-MARIE, qui fuit.
2. PIERRE-GUY Macé, dit le Chevalier de Gastines, né à Sablé le 28 Septembre 1765, décédé, sans alliance, en Mai 1791, au moment où il allait rejoindre en émigration son frère aîné.

X. DEGRÉ.

CHARLES-ANTOINE-MARIE Macé, dit le Comte de Gastines, né à Sablé le 3 Août 1764, entra dans les Gardes du corps du roi Louis XVI, compagnie écossaise, le 20 Mai 1782; se trouva au château de Versailles à la porte du Roi dont il défendit l'entrée, avec ses compagnons, les 5 & 6 Octobre 1789. Il émigra en Allemagne en 1791, fit toute la campagne à l'armée des Princes, puis passa en Angleterre d'où il revint en 1800. Il fut créé Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis par brevet du 4 Juillet 1814, & Maréchal des logis des Gardes du corps du Roi, compagnie de Wagram; il quitta Paris, le 20 Mars 1814, à la fuite de Louis XVIII, & reçut le titre de Comte de S. M. à son retour de Gand. En 1817, il fut nommé Lieutenant-Colonel de la garde nationale du Mans, & Commandant de place. Il fut marié à Paris, le 22 Décembre 1800, à Demoiselle Michelle-Françoise DE BLANCHARDON, fille de M^{re} Louis-Jacques DE BLANCHARDON, dernier Maître des eaux & forêts du Maine, & de feu Dame Marie-Jeanne-Perrine MESLIER; décédé au Mans le 19 Mars 1831. De ce mariage font issus :

1. CHARLES-LOUIS-FRANÇOIS, qui fuit.
2. VICTOR-JACQUES-GUY-FLORENT Macé de Gastines, né au Mans le 1^{er} Mai 1803, Juge auditeur au Tribunal du Mans, où il est décédé, sans alliance, le 1^{er} Mars 1828.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-FRANÇOIS Macé, dit le Comte de Gastines, né au Mans le 18 Novembre 1801, ancien Officier au 3^e régiment de hussards, a épousé, à Orléans, le 25 Novembre 1828, Demoiselle Marie-Louise-Léonie PINON DE SAINT-GEORGES, fille d'Anne-Louis PINON, Marquis de Saint-Georges, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Alexandrine-Élisabeth-Hélène BIGOT DE MOROGUES. De ce mariage font issus :

1. CHARLES-MARIE-ALBERT-LÉONCE, qui fuit.
2. LOUISE-FRANÇOISE-ALIX, née au Mans le 10 Août 1832, mariée, le 12 Septembre 1853, à son cousin Pierre-Marie-Roger BIGOT, Comte de la Touanne, Officier de cavalerie démissionnaire; décédée à Orléans le 9 Mai 1878. De ce mariage est issue une fille unique : MARGUERITE Bigot de la Touanne, née au Mans le 21 Janvier 1855, mariée, le 26 Septembre 1875, à Jean-Marie-Roger, Comte D'ABOVILLE, dont postérité.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE-ALBERT-LÉONCE Macé, dit le Comte de Gastines, né au Mans le

5 Septembre 1829, marié, le 14 Février 1855, à Demoiselle Théonie-Urfule-Angèle LE MONNIER DE LORIÈRE, fille d'Édouard LE MONNIER LE LORIÈRE, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Dame Clotilde-Anne-Renée GUILLET DE PRÉAU. De ce mariage font issus :

1. CHARLES-MARIE-JOSEPH-RENÉ, qui fuit.
2. ANNE-LOUIS-MARIE-ÉDOUARD, né à Paris le 30 Mars 1857, Sous-Lieutenant au 6^e régiment de dragons.
3. LÉONCE-MARIE, né à Paris le 9 Décembre 1858, Sous-Lieutenant au 12^e régiment de cuirassiers.
4. RAYNAUD-MARIE-EMMANUEL, né, au château du Tertre, près Évron (Mayenne), le 22 Juillet 1865.
5. CHARLES-ANTOINE-MARIE-GUY, né à Orléans le 19 Janvier 1867.
6. RENÉ-MARIE-FRANÇOIS, né au Tertre le 4 Octobre 1869.
7. HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ, né au Tertre le 17 Juillet 1872.
8. VICTOR-MARIE-RAOUL, né au Tertre le 17 Mai 1875.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE-JOSEPH-RENÉ Macé, dit le Vicomte de Gastines, né à Angers le 11 Janvier 1856, marié, à Coulmiers, le 3 Juillet 1880, à Demoiselle Jeanne-Marie-Luce DE GOURCY, fille d'Albert-Gabriel, Comte DE GOURCY, ancien Officier au 11^e régiment de dragons, & de Dame Luce-Marie-Clotilde DE LA BOURDONNAYE.

ALLIANCES. — D'après un tableau généalogique de l'ancien cabinet de d'Hozier, on trouve que les Macé font alliés collatéralement aux Maisons suivantes : FOUQUET DE LA VARENNE, TESSÉ, CHAMPAGNE-VILLAIN, BRETAGNE-VERTUS, BERTRAND DE LA BAZINIÈRE, MONTBAZON, CHOISEUL-PRASLIN, BAUTRU, MESMES, COLBERT, D'ARGOGES, ROHAN-MONTAUBAN, DURFORT, VERTHAMON, DREUX-NANCRÉ, FEYDEAU DE BROU, COIGNY.



NOTICE

SUR LES ANCIENS SEIGNEURS DU PLESSIS-MACÉ,

ASCENDANTS PRÉSUMÉS.

La communauté du lieu de résidence, l'identité du nom, d'autres rapprochements encore, constituent des présomptions en faveur des traditions de famille qui font descendre la Maison de Macé de Gastines d'un cadet des Macé, Seigneurs du Plessis, connus en Anjou dès le dixième siècle, possesseurs du riche fief du Plessis-Macé, auquel ils donnerent leur nom, & dont la juridiction s'étendait sur vingt & une parcellles.

Les cartulaires de Saint-Nicolas, de Saint-Serge & du Ronceray d'Angers, l'Obituaire du prieuré de la Haye, & plusieurs chartes conservées aux Archives d'Angers & à la Bibliothèque nationale, rellitueraient huit degrés consécutifs des du Plessis-Macé, depuis le premier auteur connu, qui fuit. Nous donnons cette notice pour ouvrir la voie aux recherches ultérieures.

I. DEGRÉ.

RAYNAUD 1^{er} Macé, né l'an 980, vivant avec RICHILDE, sa femme, au cours des années 1030 & 1040, morts tous deux en 1060, laissant un fils, qui fuit (a).

(a) Fondation d'un prieuré au Plessis-Macé par Macé, dit le Vieux, pour le salut de son âme & la rédemption des âmes de Raynaud & Richilde, ses père & mère. Bibl. nat., ancien fonds latin, mss. n° 5446, fol. 213.

II. DEGRÉ.

Macé, dit le Vieux, Chevalier, Seigneur du Pleffis-Macé, comparait l'an 1060 dans la donation de la chapelle de Saint-Martin, située dans la forêt de Chambiers, par Geoffroy de Jarzé, aux moines de Saint-Serge d'Angers (a).

III. DEGRÉ.

FOULQUE, l'un des cinq fils de Macé le Vieux, fut Seigneur du Pleffis-Macé en 1090, & épousa Agnès de MONJEAN, dont il eut RAYNAUD le ROUX, qui suit (b).

IV. DEGRÉ.

RAYNAUD II Macé, dit le ROUX, posséda le Pleffis-Macé de 1130 à 1150 (c).

V. DEGRÉ.

RAYNAUD III, mort en 1190 (d).

VI. DEGRÉ.

RAYNAUD IV, Seigneur du Pleffis-Macé, Baron de la Ferté-Macé, en prenant l'habit du Temple en 1214, confirme ses possessions à l'abbaye de Saint-Serge en présence de ses fils RAYNAUD & FOULQUE (e).

VII. DEGRÉ.

RAYNAUD V, Seigneur du Pleffis-Macé, fut un des vingt-deux Chevaliers en présence desquels Charles, Comte d'Anjou & du Maine, frère de Saint-Louis, promulgua à Saumur, le 1^{er} Mars 1251, les statuts des Avocats de la province (f). La mort de Raynaud est consignée à la date du 4 des calendes d'Octobre dans l'Obituaire du prieuré de la Haye (Bibl. d'Angers, n^o 767, fol. 95).

FOULQUE du Pleffis-Macé, second fils présumé du précédent, fut inveli, le jour de Pâques fleuries de l'an 1260, de la seigneurie de Saint-Germain-la-Varenne; il mourut en 1300 (g).

On croit que de lui descendent :

MACÉ, dit le Templier, *Seigneur de Gallines*, Chevalier du Temple, qui échappa à l'extermination des Chevaliers de cet ordre en 1314. Il est cité dans l'acte de fondation de la chapelle Sainte-Catherine, dans l'église Notre-Dame de Sablé, au Maine, par Amaury de Craon, daté du 28 Janvier 1336 (h).

PERRIN Macé, Chevalier, Seigneur de Maches, Surintendant des finances, troisième successeur d'Enguerrand de Marigny; mort le 26 Janvier 1358.

JEAN Macé, mort en 1425 (i).

THOMAS Macé, Gentilhomme des Ducs de Bretagne Jean V & François I^{er}, qui épousa Anne de VAYLÉ (j). On les croit père & mère de SIMON (marié en 1475 à Marie GAVY) par lequel d'Hoziér commence la filiation régulière des Macé de Gallines.

On trouve encore du nom de Macé plusieurs Chevaliers croisés en 1096, 1106 & 1248.

PHILIPPE, fils de RAYNAUD III, élu en 1201 Grand Maître de l'Ordre du Temple, exerça le magistère de cette milice célèbre avec beaucoup d'éclat & fut le 13^e des vingt-deux chefs de l'Ordre.

MATHIEU Macé, Evêque de Tréguier, en Bretagne, l'an 1417, mort en 1422.

(a) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474 : vente aux moines de Saint-Nicolas par Macé le Vieux. — Charte de Raynaud le Roux, auquel on présente *cartam Mathei senioris*; Cartulaire de Saint-Serge, t. II, fol. 212, Archives d'Angers.

(b) *Testamentum Fulconis de Placitio Hierosoliman proficiscentis*. Cart. beate Marie Andegavensis, rot. II, cart. 28, Bibliothèque d'Angers, n^o 760. — Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 197.

(c) Charte de Raynaud le Roux, citée à la note (a).

(d) Notice sur le Pleffis-Macé par M. de Wilmes, dans *l'Anjou pittoresque*.

(e) Bibliothèque nationale, original daté d'Angers, Juin 1214, mss. A. F. I. n^o 5116, p. 119.

(f) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 166.

(g) Notice sur le Pleffis-Macé par M. de Wilmes.

(h) Pefche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. IV, p. 749.

(i) Bibliothèque nationale, titres originaux, 25 Juillet 1402 & 19 Novembre 1424.

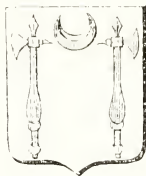
(j) Bibliothèque nationale, contrat original du 17 Avril 1476.



MAHÉ DE LA VILLEGLÉ,

Anciens Seigneurs de Crec'hmorvan, de Trézéquer, de Kermorvan, de Kerouant, de Pradenon, de Keyron, de Berdouaré, des Perrières, de la Villeglé & du Bourglanc.

EN BRETAGNE.



*D'Argent à deux Haches d'armes adossées de Gueules, surmontées d'un Croissant de même.
COURONNE : de Comte.*

Cette famille est d'ancienne extraction, ainsi que le constate la Réformation de Bretagne de 1669, lors de laquelle CHARLES-SÉBASTIEN Mahé put produire une filiation de sept degrés antérieurs. Le 19 Août 1294, on voit figurer dans une Assemblée de la Noblesse (où du Duc de Bretagne), à Ploërmel, ALAIN de Kermorvan, du fief de LÉON (a). On trouve encore, en remontant aux premiers personnages connus : « YVON (b), fils de HERVÉ, Seigneur de Crec'hmorvan, Archer « dans la montre de Jean de Penhoët, pour le recouvrement de la personne du « Duc en 1420, exempt de fouages à la Réformation de 1426, paroisse de Cleder; « GUYON, fils du précédent, vivant en 1481, père : 1^o de GUYON, époux de Jeanne « DE KEROZIC, auteur des Seigneurs de Trézéquer & de Kermorvan; 2^o d'OLIVIER, « époux de François DE KERBIQUET, auteur des Seigneurs de Berdouaré, qui « existent encore. »

CHARLES-SÉBASTIEN, cité plus haut, fut compris, avec son père, CLAUDE Mahé, Seigneur de Kermorvan, & ses frères, dans l'arrêt de maintenue de noblesse, rendu pour sa famille les 20 Mai 1669 & 14 Octobre 1770 (M. Huart, rapporteur) & inséré dans le 3^e manuscrit des jugements de maintenue (c). Il forme le VIII^e degré de la filiation d'après la Réformation.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES-SÉBASTIEN Mahé, Seigneur des Perrières, de la Villeglé & du Bourglanc, auteur de la branche cadette, épousa, le 30 Novembre 1687, Noble Demoiselle DE KERVENO, de laquelle il eut, entre autres enfants :

(a) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. IX.

(b) Potier de Courcy, *Nobiliaire & Armorial de Bretagne*, t. II, p. 126.

(c) Bibliothèque nationale, mss. — Bibliothèque de la ville de Rennes, extrait des *Jugements de maintenue*, t. II.

1. JOSEPH-MARIE-JULIEN, qui fuit.
2. CHARLES-GABRIEL, Écuyer, Lieutenant d'une compagnie de cheveau-légers commandée par le Sieur de Villelongue, Capitaine.
3. MARIE-CHARLOTTE, mariée à NICOLAS DE BABINET, Conseiller Secrétaire du Roi & Avocat au Parlement.

IX. DEGRÉ.

JOSEPH-MARIE-JULIEN Mahé, Écuyer, Seigneur des Perrières & de la Villeglé, né à Moncontour en 1697, Procureur du Roi à Moncontour (Côtes-du-Nord), marié, le 25 Juillet 1720, à ROSE-ÉLISABETH GRANDCHAMPS LECLERC DE KERLIVIO, dont il eut, entre autres enfants :

1. GABRIEL-ANTOINE, qui fuit.
2. AUGUSTIN-VICTOR-ALEXANDRE, né le 27 Février 1740, Curé de La Chèze, mort sur l'échafaud pendant la Terreur.
3. PÉLAGE-FRANÇOIS, né le 7 Janvier 1736, Avocat au Parlement, auteur de la branche du Bourgblanc. Son fils, PÉLAGE-FRANÇOIS Mahé du Bourgblanc, Colonel d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1849, avait épousé Demoiselle Marie-Pauline DOULADOURE, veuve LASSERRE, qui habite Touloufc. Il en eut deux filles :
 - I. JEANNE, née le 19 Juillet 1844, mariée à M^r DE VIGUERIE, Propriétaire à Touloufc.
 - II. CLAIRE, née le 25 Novembre 1845, décédée en 1868.

X. DEGRÉ.

GABRIEL-ANTOINE Mahé de la Villeglé, Receveur des *devoirs* de Bretagne, Chevalier de l'ordre du Lys, né à Moncontour le 15 Mai 1745. Il remplit les fonctions de Maire dans l'arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord) pendant la Révolution, le Consulat, l'Empire & la Restauration. Il avait épousé, le 8 Juillet 1771, Noble Demoiselle Jeanne-Marie-Étienne DE LA CHESNAYE, dont, entre autres enfants :

XI. DEGRÉ.

JEAN-GABRIEL-PÉLAGE Mahé de la Villeglé, né à La Chèze le 20 Juillet 1775, marié, le 20 Germinal An VIII (10 Avril 1800), avec Julienne MOISAN, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres :

1. ALEXANDRE-JEAN-MARIE, qui fuit.
2. ANGE-LÉON-MARIE, marié, le 4 Juin 1843, à Noble Demoiselle Antoinette-Marie-Vincente ROULLIN DE MORIGNY, dont deux enfants :
 - I. LÉONCE-MARIE-ANGE, né le 19 Avril 1844.
 - II. MARGUERITE-MARIE-ANNE, née le 11 Novembre 1845, décédée le 14 Décembre 1862.
3. ACHILLE-ANGE-PÉLAGE, Capitaine d'artillerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, Percepteur à Cambremer (Calvados), décédé le 2 Juin 1870.
4. ALFRED-LÉON, Curé aux missions du Saint-Esprit à la Guadeloupe, décédé le 3 Octobre 1858.

XII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-JEAN-MARIE Mahé de la Villeglé, né le 3 Avril 1813, marié, le 3 Avril 1837, à Marie-Anne-Gabrielle DENIEL, de laquelle il eut cinq enfants :

1. ALEXANDRE-JEAN-SÉBASTIEN, Docteur-Médecin, ancien Chirurgien auxiliaire de la marine impériale, né le 1^{er} Avril 1839.
2. LOUIS-SÉBASTIEN-ANGE-MARIE, Commissaire de la marine, né le 8 Septembre 1842, marié, le 17 Août 1876, à Noble Demoiselle Geneviève DES ROBERT, dont deux enfants :
 - I. RENÉ-LOUIS-MARIE, né à Cayenne le 16 Juillet 1877.
 - II. MARIE-THÉRÈSE-LOUISE, née à la Martinique le 25 Août 1879.
3. GUSTAVE-JEAN-MARIE, Sous-Inspecteur des postes & télégraphes du Morbihan, à Vannes, né le 7 Janvier 1845.
4. MARIE-ANNE-GABRIELLE, née le 8 Décembre 1840.
5. ZOÉ-ANNE-MARIE, née le 16 Août 1848.



Il existe encore divers représentants de la branche aînée de la famille de Mahé, entre autres : M^r Mahé de Berdouaré, Receveur des domaines à Arzano (Finistère). Une Demoiselle Mahé de Berdouaré a épousé M^r LEFORESTIER DE QUILLIEN, qui habite Daoulas (Finistère).

Une branche cadette, celle des Mahé de la Bourdonnais, descendant du célèbre marin, Gouverneur de l'île de la Réunion sous Louis XV, existe encore dans le Morbihan.



DE MAINTENANT,

Anciens Seigneurs de Pinon en partie, Lérremont, Plainval en partie, Éreufe, la Tilloye, Rochefort, Gondreville, &c., &c.

EN PICARDIE.



De Gueules à une Hure de Sanglier d'Or, accompagnée de trois Lozanges d'Argent, posés 2, 1.

Cette famille, qui appartenait à la Maison militaire du Roi (a), a produit, en différentes fois, les titres justificatifs de sa filiation (b) depuis :

PREMIER DEGRÉ.

EDME de Maintenant, 1^{er} du nom, qui fut tué à l'affaut de la ville de Pontoise l'an 1441. De son mariage avec Jacqueline d'AVESNE, il eut :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1. EDME de Maintenant, | } tués tous deux à la bataille de Monthléry, en 1465. |
| 2. ETIENNE de Maintenant, | |
| 3. MICHEL de Maintenant, qui fuit. | |

II. DEGRÉ.

MICHEL de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Pinon, fut marié avec Ifabeau DE COURCELLES, dont il eut pour fils :

1. MICHEL de Maintenant, tué en Italie dans l'armée qu'y conduisit Charles VIII.
2. LIONNET de Maintenant, qui fuit.

III. DEGRÉ.

LIONNET de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Pinon, eut de Jeanne CŒURET, sa femme :

IV. DEGRÉ.

EDME de Maintenant, II^e du nom, Écuyer, Seigneur de Pinon, qui fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557. De son mariage, contracté le 4 Mai 1561, avec Barbe PARENT, il eut :

(a) Voy. Graves, *Précis statistique sur le Canton de Betz* (Oise), p. 86, & aussi l'*Annuaire du département de l'Oise*, année 1851.

(b) Le titre le plus ancien est, à la date du 20 Juin 1451, le dénombrement d'un fief que possédait, dans la seigneurie de Pinon, MICHEL de Maintenant, Écuyer, donné à Aimé d'Aifne, Seigneur d'Aifne & de Pinon.

V. DEGRÉ.

EDME de Maintenant, III^e du nom, Écuyer, Seigneur de Pinon, qui, de son mariage, contracté le 12 Juin 1537, avec Louïse d'HERCULAIS (a), Dame de Lévremont, eut :

VI. DEGRÉ.

OGER de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, exempté par le Roi, le 30 Octobre 1587, de la contribution au ban & arrière-ban, en considération du service qu'il rendait dans son armée, auprès de sa personne. De son mariage, contracté le 17 Février 1575, avec Jeanne DE MARLE, il eut :

1. PHILIPPE de Maintenant, qui suit.
2. GASPARD de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Rochefort, marié à Marthe BUFFET.

VII. DEGRÉ.

PHILIPPE de Maintenant, I^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, fut marié, le 25 Janvier 1599, à Madeleine DU BOIS, fille de Pierre DU BOIS, Conseiller au Siège présidial d'Amiens, & de Marguerite DES ESSARTS. Il eut de ce mariage :

1. PHILIPPE de Maintenant, qui suit.
2. HENRI de Maintenant, Écuyer, Seigneur de la Tilloye, marié à Charlotte DE LA CORTILLIETTE.
3. MARGUERITE de Maintenant, mariée à François DE MONCHY, Écuyer, Seigneur de Blain.

VIII. DEGRÉ.

PHILIPPE de Maintenant, II^e du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, Plainval & Bois-Cléron, fut marié, le 1^{er} Mai 1629, à Jacqueline d'YPRE, fille de Jacques d'YPRE, Écuyer, Seigneur de Fluif, & de Suzanne DE GARGANT, & eut de ce mariage :

1. JACQUES de Maintenant, qui suit.
2. CLAUDE de Maintenant, Écuyer, Seigneur d'Éreufe.
3. MARIE-ÉLISABETH de Maintenant, mariée à François DE ROZE, Seigneur du Clos.

IX. DEGRÉ.

JACQUES de Maintenant, I^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, Plainval & Bois-Cléron, fut marié, le 2 Novembre 1655, à Louïse DE VALON, fille de Joachim DE VALON, Écuyer, Seigneur de Bienville & Chamblis, & de Madeleine LE FÈVRE DE SEPTVAUX. Il eut de ce mariage :

1. PHILIPPE de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, né le 22 Décembre 1656, marié, le 21 Février 1686, à Marie DE COMBLES; mort sans héritiers mâles.
2. JACQUES de Maintenant, qui continue la descendance.
3. CLAUDE de Maintenant, né le 23 Mars 1660.
4. CLAUDE de Maintenant, né le 31 Janvier 1661. } Sort inconnu.
5. ALEXANDRE de Maintenant, né le 16 Février 1662, Seigneur d'Éreufe, marié à Jeanne-Françoïse DE CHABOTEAUX.
6. MADELEINE de Maintenant, née le 14 Avril 1663, morte en 1673.

(a) Ce nom est encore écrit dans les titres : d'Herculès, d'Erculaïs, de Reculé.

7. ÉLISABETH-LOUISE de Maintenant, née le 7 Juillet 1664, qui entra en religion.
8. JOSEPH de Maintenant, né le 9 Février 1665, marié, le 29 Mai 1705, à Jeanne-Adrienne CAZIER.
9. ANTOINETTE de Maintenant, née le 17 Novembre 1666.
10. LOUIS-FRANÇOIS de Maintenant, né le 27 Juillet 1668, mort en 1673.
11. LOUISE-ANNE de Maintenant, née le 27 Novembre 1669.
12. MARIE-ANNE de Maintenant de Rochefort, née le 18 Janvier 1671, reçue dans la communauté des Demoiselles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, sous le gouvernement de Madame de Maintenon, au mois de Janvier 1686, sur preuves de Noblesse faites devant Charles d'Hozier & remontant à EDMÉ 1^{er} de Maintenant, son huitième aïeul (a).
13. MARIE-MADELEINE de Maintenant de Rochefort, née le 2 Avril 1672, reçue à Saint-Cyr avec la précédente.

On croit que d'autres enfants sont encore issus de ce mariage, car il est rapporté que JACQUES de Maintenant eut dix fils dont neuf furent tués sur le champ de bataille (b).

X. DEGRÉ.

JACQUES de Maintenant, 11^e du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, &c., né le 9 Janvier 1659, Aide-Major de la citadelle de Cambrai, fut marié à Marie-Anne LOUVET, & eut de ce mariage :

1. LOUIS-BENOIT de Maintenant, qui fuit.
2. JEAN-LOUIS de Maintenant, mort sans enfants.
3. MADELEINE-LOUISE-ÉLISABETH de Maintenant, mariée à Joachim LE CORNIER, Chevalier, Major de la citadelle de Cambrai.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-BENOIT de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, &c., fut marié, le 28 Février 1729, à Françoise-Antoinette SIMON, fille de Adrien-Emery SIMON, Écuyer, Seigneur de Gondreville, & de Jeanne-Françoise DE LA FONTAINE. Il eut de ce mariage :

1. JEAN-LOUIS de Maintenant, qui fuit.
2. MARIE-CATHERINE de Maintenant, mariée à Jacques-Emmanuel DE LA GRANCHE DES TUILLERIES.

XII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Gondreville, Rocquigny & autres lieux, siégea parmi les membres de la Noblesse convoqués en 1789 à Crépy, & protesta, l'un des premiers, contre la nomination du Duc d'Orléans comme Député de la Noblesse aux États-Généraux, pour le bailliage de Crépy; élection surprise à la bonne foi de l'Assemblée (c). Il était Mousquetaire à la 1^{re} compagnie, quand il épousa, le 29 Mars 1771, Marie-Anne-Nicole DE BOSQUILLON (d). De ce mariage, il eut :

1. ANTOINE-LOUIS-NICOLAS de Maintenant, qui fuit.

(a. Original aux archives de la famille.

(b) Graves, loco citato.

(c) Annuaire du Département de l'Oise pour 1866. Cahiers des vœux & doléances des trois Ordres convoqués en 1789 (Bailliage de Crépy).

(d) Ou BOSQUILLON.

2. BENOIT de Maintenant, né le 21 Mars 1782, marié à Adélaïde-Constance MASSON, de laquelle est né :

ALFRED de Maintenant, aujourd'hui Inspecteur général des finances.

3. MARIE-FRANÇOISE-SOPHIE de Maintenant, mariée à Jean-Louis DAMBRY.
4. MARIE-ANNE-LOUISE de Maintenant, mariée à Nicolas-Alexandre BEZIN D'ELINCOURT.
5. ANTOINETTE-MARIE-ANNE de Maintenant, mariée à Jean-Louis LE FÉRON DE VILLE.

XIII. DEGRÉ.

ANTOINE-LOUIS-NICOLAS de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Gondreville, né le 5 Mai 1777, eut de son mariage, contracté le 8 Février 1797, avec Marie-Anne-Rose L'HUILIER DE LA CHAPELLE :

1. ALEXANDRE de Maintenant, qui suit.
2. THAÏS de Maintenant, mariée à Isidore COLMET DAAGE.

XIV. DEGRÉ.

ALEXANDRE de Maintenant, né le 18 Septembre 1800, Notaire à Crépy, épousa, le 9 Juillet 1827, Geneviève-Élisabeth-Zénaïde HENNEQUIENE, & eut de ce mariage :

1. AUGUSTE-FÉLIX de Maintenant, qui suit.
2. ANTONINE de Maintenant, morte en 1834.
3. ANNE-PAULINE-ZÉNAÏDE de Maintenant, mariée à Louis MARCILLY, aujourd'hui Inspecteur des forêts.

XV. DEGRÉ.

AUGUSTE-FÉLIX de Maintenant, né le 2 Novembre 1836, aujourd'hui Procureur de la République à Compiègne, a épousé, le 28 Octobre 1863, Adèle FLOQUET, & a de ce mariage :

1. JACQUES de Maintenant, né à Compiègne le 26 Juillet 1871.
2. PIERRE-MARIE-JOSEPH de Maintenant, né à Compiègne le 31 Mars 1877.
3. THÉRÈSE-MARIE-ADÈLE-EUGÉNIE-GENEVIÈVE de Maintenant, née à Compiègne le 6 Août 1864.



DE MANDAT-GRANCEY,

Anciens Seigneurs de Mandat, la Jonchère, Bouron, Berny, les Pins (près Montoire), Chamarande (près Chaumont-en-Bassigny), Mathault (près Bar-sur-Aube); Barons de Nully; Comtes de Grancey, &c.

EN LIMOUSIN ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur au Lion d'Or; au Chef d'Argent, chargé d'une Hure de Sanglier de Sable, défendue d'Argent, & accostée de deux Roses de Gueules. Supports: Deux Lions. Devise: Quo te fata trahunt. — Enfe & verbo.

La famille de Mandat est originaire du Limoulin où se trouve le village de Mandat, commune de Preffignac, à quelques kilomètres de Rochechouart, département de la Haute-Vienne. Ses armoiries & sa sépulture se voyaient encore au siècle dernier dans l'église d'Aixe (La Chenaye-Desbois, Suppl., t. II, p. 406).

GUILLEAUME Mandat & sa femme sont cités par Thaumais de la Thaumasière (*Histoire du Berry*, édit. de Bourges, 1689, p. 477) comme bienfaiteurs de l'église de Buffly, d'après un document du XI^e siècle.

JEHAN Mandat, d'après un titre de 1366, du Cabinet des ordres du Roi, fut Trésorier du Duc d'Anjou, Comte de Toulouse, frère de Charles V.

JEHAN Mandat parut à une montre militaire, tenue au Blanc, en Berry, le 7 Septembre 1418, en qualité d'Écuyer.

Ce n'est qu'à partir du suivant que la filiation est établie régulièrement.

PREMIER DEGRÉ.

GALLIOT (a) Mandat, Écuyer, Seigneur de la Jonchère, fut Page, puis Maréchal des logis de Henri II, Roi de Navarre, ensuite Secrétaire des commandements de la Reine Marguerite. Il épousa en 1536 Marie BRODEAU (b), arrière-petite-fille de Jean de Beaune, Argentier des Rois Louis XI & Charles VIII; petite-nièce de Jacques de Beaune, Baron de Samblançay, Surintendant des finances du Roi François I^{er}; petite-nièce du Cardinal Briçonnet; nièce de Martin de Beaune, Archevêque de Tours; cousine de Renault de Beaune, Grand-Aumônier de France; tante d'Anne

(a) Modification du nom de saint Gall, Evêque de Clermont, vénéré dans la région de l'Aquitaine qui comprenait le Limoulin & le Berry. — Galliot, 1^{er} du nom, est qualifié Noble homme dans les écrits du temps, notamment dans les lettres patentes signées Henri, enregistrées en la Cour des aides de Paris le 14 Janvier 1575.

(b) Brodeau & de Brodeau, très ancienne noblesse de Touraine, s'allia avec le XIII^e siècle à la croisée sous Philippe II-Auguste. A porté les titres de Marquis de Candé, de Châtre & de la Chaffelière.

de Montmorency, Baron de Foffeux (mort en 1592), & de François de la Tremoille, premier Marquis de Noirmoutiers (mort en 1608).

De ce mariage vinrent cinq enfants, dont :

II. DEGRÉ.

GALLIOT Mandat, II^e du nom, Seigneur de la Jonchère, reçu Conseiller Secrétaire du Roi le 20 Novembre 1572 (a). Il épousa, le 25 Juillet 1575, Catherine LE LIÈVRE, de la famille LE LIÈVRE DE LA GRANGE. Il en eut huit enfants. Son fils aîné, GALLIOT, continua la branche aînée qui s'éteignit à la seconde génération. Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 29 Janvier 1623, Marguerite LE REBOURS, & fut père de MARIE, alliée, par contrat du 10 Septembre 1645, avec Antoine LE FEVRE, Seigneur de la Barre, Lieutenant général des armées du Roi & Gouverneur du Canada en 1682 (b).

III. DEGRÉ.

CLAUDE Mandat, second fils du précédent, fut Conseiller au Parlement de Paris en 1614. Son frère NICOLAS, Conseiller du Roi, Général de la Cour des Monnaies, Maître ordinaire de la Chambre des Comptes, Maître d'hôtel du Roi, eut un fils, mort Capitaine de cavalerie au régiment de Richelieu. Claude eut, de son mariage avec Jeanne LOMBARD, six enfants, dont :

IV. DEGRÉ.

GALLIOT Mandat, III^e du nom, Écuyer, Conseiller au Parlement de Paris en 1639, Conseiller d'État en 1652, Conseiller de Grand'chambre honoraire en 1673, eut de sa femme Catherine LIONI, qu'il avait épousée le 2 Septembre 1640, fille de Zano LIONI, Noble florentin, Sieur de Thibault-Rouffel, Conseiller-Secrétaire de la Reine, & de Louise MANORELLI, huit enfants, dont :

1. ALEXANDRE, qui suit.
2. GALLIOT, Abbé-Prieur de Céton & de Pontneuf (Perche) en 1678, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris le 12 Juillet 1680, Conseiller de Grand'chambre en 1700, mort en 1732.
3. MARGUERITE, qui épousa en premières noces, par contrat du 27 Août 1653, Ferry MALET DE GRAVILLE, dit le Marquis de Valfemé (c).
- 4 & 5. Deux autres filles, reçues d'abord pensionnaires, puis Religieuses de l'Abbaye royale de Poissy.

V. DEGRÉ.

ALEXANDRE Mandat, Écuyer, Conseiller du Roi, Maître des Comptes en 1670, épousa Catherine-Antoinette HERINCX, fille de Jean HERINCX & d'Élisabeth DE BACKHUYSEN, d'une famille hollandaise. Ils eurent six enfants, dont :

1. GALLIOT, IV^e du nom, qui suit.
2. ALEXANDRE, Mousquetaire du Roi, puis Enseigne au régiment des Gardes, ensuite Conseiller du Roi & Maître des Comptes.

(a) Tessièreau, *Histoire de la grande Chancellerie de France*, t. 1^{er}.

(b) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse, généalogie de Mandat*.

(c) P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 873. Il y a une erreur dans les noms des père & mère de Marguerite Mandat.

VI. DEGRÉ.

GALLIOT de Mandat, IV^e du nom, Écuyer, Baron de Nully, né le 5 Septembre 1683, nommé Conseiller au Parlement de Paris par brevet du 18 Juillet 1714, & envoyé à Vienne pendant les années 1713 & 1714, le Marquis de Torcy étant Secrétaire d'État, en qualité de Chargé d'affaires. Il réussit à empêcher une alliance de se former contre le Roi de France, entre l'Angleterre, l'Empire & les Provinces-Unies. Sa correspondance, qui en fait foi, existe aux archives du Ministère des affaires étrangères. Le Cardinal Dubois, dans ses mémoires, le cite comme un négociateur distingué. Il reçut du Roi, en récompense de ses services, la terre & seigneurie des Pins, près Montoire. Le 26 Janvier 1720, il fut nommé Maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi & reçu au Grand Conseil le 6 Mars de la même année. C'est pour lui que la terre de Nully fut érigée en Baronnie, antérieurement au 15 Novembre 1727, date à laquelle il fit hommage au Roi, en qualité de Baron de Nully, entre les mains de M^r d'Aguesseau, Chancelier de France. Il épousa, par contrat du 28 Juillet 1730, Dame Marie-Anne CHEROUVRIER DES GRASSIÈRES, fille de Jean CHEROUVRIER DES GRASSIÈRES, Écuyer, Seigneur de Lambroife, Pierrefitte & autres lieux, ci-devant Inspecteur général de la marine & des galères du Roi, Conseiller-Secrétaire du Roi, & de Sainte DE REVOL. (a). Galliot Mandat mourut le 7 Février 1755, laissant de son mariage :

1. ANTOINE-JEAN-GALLIOT, qui suit.
2. GALLIOT-JEAN-MARIE, dont la postérité fera rapportée plus loin.
3. MARIE-FRANÇOISE-FÉLICITÉ, née le 18 Janvier 1742, qui épousa, en premières noces, le 4 Juillet 1763, François-Simon BRIÇONNET, Chevalier, Marquis d'Oysonville, de la famille du célèbre Cardinal Briçonnet; & en secondes noces, le 18 Juillet 1774, Nicolas, Marquis DE FRAGUIER, Brigadier des armées du Roi & Lieutenant des Gardes du corps dans la compagnie écossaise.

VII. DEGRÉ.

ANTOINE-JEAN-GALLIOT de Mandat, Seigneur de Berny & des Pins, Baron de Nully, dit le Marquis de Mandat, né le 7 Mai 1731, Mousquetaire, puis Officier aux Gardes françaises, se retira avec le brevet de Colonel, Chevalier de Saint-Louis. Plus tard Chef de bataillon de la section des Filles-Saint-Thomas à l'organisation de la Garde nationale de Paris, enfin Commandant général de cette garde & des dernières troupes chargées de la défense du château des Tuileries & de la famille royale dans la nuit du 10 Août 1792. Il mourut héroïquement ce même jour, assassiné pour avoir refusé de signer un contre-ordre aux dispositions militaires qu'il avait prises pour s'acquitter de sa mission (b). De son mariage avec Angélique-Simonne BOUCHER, fille de Claude-Olivier BOUCHER, Seigneur de Villiers, &c., Conseiller au Parlement de Paris, & de Louise-Simonne NOBLET DE ROMMERY, il eut :

1. ALEXANDRE, dit le Marquis de Mandat, Officier aux Gardes françaises, mort, sans postérité, le 28 Avril 1827.
2. MARIE, mariée, par contrat du 28 Février 1777, à E.-G. DE FAVIÈRES, Conseiller au Parlement.



(a) Il avait pour belle-sœur Jeanne-Claude Cherouvrier des Grassières, Marquise de Tourny, mère de l'Intendant général de Guyenne, de l'Abbé-Comte de Lyon, & du Lieutenant général Marquis de Tourny, Comte de Grancey, dont il fera parlé au VIII^e Degré.

(b) Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur*.

VII. DEGRÉ.

GALLIOT-JEAN-MARIE de Mandat, Chevalier, Baron de Nully, Seigneur de Chamarande, de Thil, &c., né le 23 Octobre 1733, Mousquetaire du Roi, 1^{re} compagnie, en 1750, s'est retiré du service en 1771 avec le brevet de Lieutenant-Colonel. A rendu hommage au Roi pour la terre & baronnie de Nully, entre les mains de M^r de Lamoignon, le 7 Novembre 1757. A été pourvu de l'office de Grand Bailli d'épée de la ville de Chaumont-en-Bassigny, par lettres données à Versailles le 7 Juin 1769. A présidé en 1789 l'Assemblée des trois Ordres de son bailliage, en particulier l'ordre de la Noblesse. Il mourut en 1805. Il avait épousé, par contrat du 4 Novembre 1764, Marie-Françoise-Charlotte LE PETIT DE LAVAUX, fille unique de Gédéon-Claude LE PETIT DE LAVAUX, Seigneur & Baron de Mathault, ancien Capitaine au régiment de Vexin, Grand Bailli d'épée de Chaumont, & de Charlotte-Jeanne DE POIRRESON, fille du Marquis de Chamarande. De ce mariage vinrent :

1. ADRIEN-SIMON-GALLIOT-MARIE, qui suit.
2. CHARLES-ALEXANDRE-GALLIOT, dit le Chevalier de Mandat, né le 3 Décembre 1766, fut destiné d'abord par sa famille à l'ordre de Malte pour lequel il fit ses preuves. Il servit dans la cavalerie, fut Lieutenant-Colonel, Chevalier de Saint-Louis, émigra, combattit à l'armée de Condé, puis en basse Normandie, sous les ordres du Marquis de Frotté, son parent. Blessé très grièvement au combat de Vire, il ne se rétablit jamais. Sous la Restauration, il fut nommé Commandant supérieur des Gardes nationales de l'arrondissement de Chatillon-sur-Seine, & mourut en 1831.
3. ANTOINE-GALLIOT-MARIE, dit le Baron de Mandat, né le 2 Février 1769, Officier au régiment d'Armagnac, Chevalier de Saint-Louis, émigra, combattit dans la basse Normandie. Marié à A. LE BAS DUPLESSIS; mort en 1841, sans enfants.
4. MARTIAL-ÉTIENNE, né le 12 Décembre 1770, Officier dans Royal-Cravate, Chevalier de Saint-Louis, émigra, servit dans l'armée de Condé, puis en basse Normandie, comme Chef de légion. Son souvenir y est resté vivant à cause de sa bravoure extraordinaire & des talents militaires dont il fit preuve en maintes circonstances, notamment au combat de Vire, où il avait le commandement supérieur des forces royalistes. Il était surnommé « *Le Balafre* », à cause d'un coup de sabre reçu dans cette lutte, au visage. Pris par trahison, les armes à la main, il ne se rendit qu'à la condition de voir donner la vie sauve à deux royalistes qui l'accompagnaient. Il fut fusillé à Caen le 5 Octobre 1798. Ses ennemis eux-mêmes, dans leurs journaux, rendirent hommage à sa bravoure comme à la noblesse & à la loyauté de son caractère.
5. MAURICE-FORTUNÉ, né le 18 Septembre 1773, mort en 1792 à la Guadeloupe, Officier de marine.

Charles, Antoine, Martial & Maurice Mandat ou de Mandat (indifféremment dans les recueils publics ou actes du temps), ont fait leurs preuves de noblesse devant les Généalogistes du Roi, pour être admis aux écoles royales & au service militaire, savoir : le premier, le 4 Février 1783, les autres le 24 Novembre 1781; ces preuves sont conservées au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

6. ALEXANDRINE-CLAUDINE-FÉLICITÉ, née le 25 Octobre 1767, mariée à son cousin N. DE BIENVILLE, fut traduite en 1794 devant le Tribunal révolutionnaire; l'accusateur public Fouquier-Tinville reconnut qu'il n'y avait aucune charge contre elle; « mais, ajouta-t-il, elle s'appelle MANDAT, je conclus à la mort ». Elle fut en effet exécutée avec son mari le 23 Prairial, an II (11 Juin 1794).

laissant deux filles mariées : l'une au Comte DE COMMINGES-GUITAUT, l'autre au Comte DE SEMALLÉ.

7. ANNE-SOPHIE, mariée à Nicolas-Pontus, Marquis DE LA MAGDELAINE-RAGNY, dernier représentant de l'illustre maison bourguignonne de ce nom. Elle mourut, sans postérité, le 6 Octobre 1841.

VIII. DEGRÉ.

ADRIEN-SIMON-GALLIOT-MARIE de Mandat, Baron de Nully, Seigneur & Comte de Grancey, fut reçu en cette qualité comme Primicier du Chapitre de la collégiale dudit Grancey. Il était né le 8 Novembre 1765 (a); il fit comme Officier de la marine du Roi Louis XVI plusieurs campagnes contre les Anglais. Il se distingua en plusieurs occasions, notamment au combat des Saintes (12 Avril 1782), à bord « *du Triomphant* ». Le 29 Octobre 1787, il recueillit en héritage, par la mort de son cousin Louis-Galliot Aubert, Marquis de Tourny, Comte de Grancey, Lieutenant général, Colonel du régiment de la Reine, Commandeur de Saint-Louis, les terres & seigneuries composant le Comté de Grancey, en Champagne (b). Il avait épousé, le 19 Janvier 1799, Charlotte-Marguerite-Pauline DE PARIS-LABROSSE, sa cousine, fille du Marquis DE PARIS, cinquième Président de son nom à la Cour des comptes. Elle mourut en 1810 & son mari le 19 Septembre 1811. Leur fils unique fut.

IX. DEGRÉ.

GALLIOT-MARIE-FRANÇOIS-ERNEST de Mandat-Grancey, Comte de Grancey, est né le 25 Mai 1808 à Grancey-le-Château. Il a épousé, le 16 Mai 1830, Jeanne-Louise-Laurette-Rachel-Eugénie DE CORDOUË, née à Paris le 28 Décembre 1809, fille du Comte DE CORDOUË (c), ex-Chargé d'affaires de France à Varsovie vers 1820, & de E. DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, fille elle-même de la Baronne de Montboissier, née de Lamoignon de Malesherbes. Le père de la Baronne de Montboissier était le célèbre Malesherbes, qui fut le dernier Défenseur, par la parole, de la cause du Roi Louis XVI, défendue aussi, en dernier lieu, par l'épée d'Antoine de Mandat, dans la journée du 10 Août. De ce mariage font nés :

1. EUGÈNE-ANTONIN, qui fut.
2. GALLIOT-GABRIEL-CHARLES, né le 25 Avril 1832 à Châtillon-sur-Seine, Officier

(a) Il est appelé Adrien de Mandat & Baron de Mandat dans les recueils officiels & actes judiciaires de l'époque, notamment dans l'acte de prise de possession de la dignité de Primicier de l'église collégiale de Saint-Jean, à Grancey, passé par-devant M^e Ally, Notaire au bailliage de Langres.

(b) La terre de Grancey, érigée en comté, sous Henri II, en faveur d'un membre de la famille de la Baume-Montrevel, & en duché-pairie (acte non enregistré au Parlement), en décembre 1611, en faveur de Guillaume de Hautemer de Fervacques, premier Maréchal de Grancey, devenu propriétaire de la terre par suite de mariage; passa de même à la famille Rouxel de Medavy, connue dans l'histoire pour avoir produit, sous les titres de : Comtes, de Marquis de Grancey, de Comtes de Marey, deux Maréchaux de France, deux Chefs d'escadre, un Cardinal & d'autres notabilités. Le dernier du nom, Louis-François-Rouxel, Comte de Grancey, mort le 20 Août 1728, laissa la terre à sa veuve, Marie-Catherine Aubert de Tourny, relictée Dame & Comtesse de Grancey, en vertu de ses reprises & conventions matrimoniales. En mourant, sans enfants, elle légua la terre à son neveu, le Marquis de Tourny. Il mourut lui-même sans enfants, léguant Grancey, par testament du 7 Septembre 1786, à Adrien-Simon-Galliot-Marie de Mandat, son cousin, qui put exercer jusqu'à la Révolution, & exerça en effet, ses droits comme Seigneur & Comte de Grancey. Il légua, de même, avec ses biens, ses titres à son fils unique, chef actuel de la famille. Le titre de Comte de Grancey, ainsi transmis à ce fils unique d'Adrien-Simon-Galliot-Marie, a été vérifié par le Conseil du sceau des titres, & confirmé par décret impérial du 5 janvier 1861, pour lui & ses descendants.

(c) La famille de Cordouë, originaire d'Espagne & fixée en Provence en 1493, dans la personne de Ferrand de Corduba (en latin), Cordouë (en français), Cordes (en provençal), se rattache à celle qui a fourni à l'Espagne Gonzalez de Cordova, le grand Capitaine; Nobile de Saint-Allais. — Antoine II, petit-fils de Ferrand, Gouverneur de la forteresse & de la ville d'Entrevaux, reçut en 1571, du Roi Charles IX, le collier de son ordre.

supérieur de cavalerie, marié, le 20 Juin 1863, à Élisabeth DE GONTAUT-BIRON, fille de Louis DE GONTAUT-BIRON, Marquis de Saint-Blancard & Marquis de Gontaut, & de Félicie DE BAUFFREMONT, Princesse du Saint-Empire, fille de Théodore, Prince DE BAUFFREMONT & du Saint-Empire, & de Laurence de MONTMORENCY. De ce mariage :

I. GUILLAUME, né le 17 Avril 1864.

II. ANTONIN, né le 10 Septembre 1872.

III. LAURFCE, née le 24 Février 1867.

3. EDMOND-GALLIOT, né le 28 Juin 1842, ancien Officier de marine, marié, le 8 Janvier 1873, à Jeanne d'AVESGO DE COULONGES, fille de Louis d'AVESGO, Comte de Coulonges, & de Hélène DE LOUVENCOURT. De ce mariage :

I. HÉLÈNE, née le 23 Novembre 1873.

II. ANTOINETTE, née le 15 Décembre 1876.

4. ANNE-CHRISTINE, née le 26 Novembre 1833, Dame du Palais de S. M. la Reine des Belges, mariée, le 22 Mai 1854, à Adèle DE KERCHOVE DE DENTERGHEM.
5. LÉONTINE, née le 7 Août 1835, mariée, le 28 Juin 1860, à Ludovic, Comte DE FLORANS, son cousin, morte sans postérité le 26 Août 1867.
6. MARIE, née le 13 Septembre 1837, Sœur de Saint-Vincent-de-Paul.

X. DEGRÉ.

EUGÈNE-ANTONIN de Mandat-Grancey, dit le Vicomte de Grancey, naquit le 28 Mars 1831. Il fut Officier de marine, & donna sa démission après 16 ans de services, dont environ 13 passés à la mer. Il fit les campagnes de Crimée (batteries de la marine), de Chine & de Cochinchine, notamment. Il fut décoré de la Légion d'honneur, du Medjidié (Turquie), des ordres de Pie IX & de Saint-Ferdinand d'Espagne. Nommé Chef du bataillon des Gardes mobiles de l'arrondissement de Chaillon-sur-Seine, à la formation; il fut nommé Lieutenant-Colonel du régiment des Mobiles de la Côte-d'Or à l'arrivée du corps à Paris, lorsqu'on organisa la défense de cette ville en 1870 contre l'invasion allemande. Chargé, le 14 Octobre de la même année, de l'attaque spéciale du village de Bagneux, il s'acquitta si brillamment de sa mission qu'il fut nommé Officier de la Légion d'honneur & peu après Colonel de son régiment. Il fut tué, le 2 Décembre 1870, à Champigny, en cherchant à rétablir le combat sur un point d'où nos troupes avaient été repoussées. Il épousa, le 14 Janvier 1863, Délie DE RIVIERE DE RIFFARDEAU, fille de Charles, Duc DE RIVIERE, dont le père fut Ambassadeur à Constantinople, Capitaine des Gardes du corps de Monsieur, Pair de France & Gouverneur de M^{te} le Duc de Bordeaux, & de Stéphanie DE COSSÉ-BRISSAC, dont le père, Artus DE COSSÉ-BRISAC, fut Chevalier du Saint-Esprit & Grand Officier de la Couronne sous les Rois Louis XVIII & Charles X. De ce mariage :

1. HENRI-MARIE-GALLIOT-ANTOINE-GUILLAUME, né le 28 Octobre 1863.

2. CHARLES-MARIE-GALLIOT-ÉTIENNE-HUBERT, né le 12 Avril 1870.

3. MARIE-JEANNE-CHARLOTTE-ALDEGONDE-RHINGARDE, née le 2 Juin 1867.

ALLIANCES. — Outre les alliances mentionnées plus haut, la famille de Mandat a été unie aux : D'ARGOUGES, D'AUNAY, DE GALLARD, DE FROTTÉ, DE GALLAND, & apparentée aux : MONTSOREAU, BEC-DE-LIÈVRE, PRINCES DE TALMONT (La Trimoille), POTIER DE NOVION, MOLÉ, SESMAISONS, LA ROCHEFOUCAULD, &c.



MARESCHAL DE LONGEVILLE (a),

Anciens Seigneurs de Longeville, Vuillafans, l'Étoile & autres lieux.

EN FRANCHE-COMTÉ.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Coquilles de même, & en pointe, d'un Croissant d'Argent.

Cette famille a justifié de sa noblesse pour son admission en 1662 aux États généraux de la Franche-Comté devant la chambre de Messieurs de la Noblesse, convoqués pour la tenue desdits États généraux, & depuis, devant le Juge d'armes de France, pour être pourvue, en la personne de FRANÇOIS-EMMANUEL Mareschal de Longeville, d'un office de Chevalier d'honneur en la Chambre des comptes de Dôle.

PREMIER DEGRÉ.

« CATHERIN Mareschal, Écuyer, fils de PIERRE Mareschal vivant l'an 1473, Secrétaire de Charles, Duc & Comte de Bourgogne, eut de son mariage avec Demoiselle Jeanne DE LA PLUME, fille d'Outevin DE LA PLUME, Écuyer :

II. DEGRÉ.

« JEAN Mareschal, Écuyer, qui épousa Demoiselle Anne RATTE, duquel mariage naquit :

III. DEGRÉ.

« FRANÇOIS Mareschal, Écuyer, marié à Demoiselle Antoinette DAVID. Ils eurent pour fils :

IV. DEGRÉ.

« Noble FRANÇOIS Mareschal, qui fut accordé, le 27 Octobre 1624, avec Demoiselle Georgine COURLET, fille de Jean COURLET, Conseiller en la ville de Pontarlier, & de Demoiselle Claudine CÉCILE, par contrat passé à Luxuremont devant Hugues Vormot, Tabellion général en Bourgogne. Par délibération faite le 13 Décembre 1642, dans le Conseil de la cité impériale de Besançon, il fut admis au nombre des Citoyens de ladite cité. De ce mariage est né :

(a) Cette généalogie, jusqu'au IX^e degré inclusivement, est la reproduction textuelle d'un travail dressé par le Président d'Hozier en 1823.

V. DEGRÉ.

« Noble Désiré Marefchal, lequel est dit fils de Noble François Marefchal, Seigneur de Longeville, & de Demoifelle Georgine COURLET, fa femme, dans fon contrat de mariage accordé le 16 Décembre 1651, avec Demoifelle Denife RICHARD, fille de Noble Julien RICHARD, Seigneur de Villers-Vaudey, &c., & de Demoifelle Claudine RICHARDOT, devant Claude Gallet, Notaire à Dôle. Par délibération faite à Dôle le 3 Juin 1662, en la Chambre de Messieurs de la Noblesse, convoqués pour la tenue des États généraux de la Franche-Comté, il y fut admis pour avoir séance & voix délibérative comme les autres Gentilshommes de la province, en conséquence de ce qu'il avait prouvé par titres suffisans être issu de Pierre Marefchal, Secrétaire de Charles, Duc & Comte de Bourgogne, en 1473, dont le fils Noble Catherin Marefchal fut annobli par l'Empereur Charles-Quint. Il fit son testament en date du 13 Septembre 1667, dans lequel il est qualifié Auditeur en la Chambre des comptes de Dôle. Il eut, entre autres enfans :

VI. DEGRÉ.

« Noble JEAN-FRANÇOIS Marefchal, Seigneur de Longeville, qui époufa, par contrat passé à Dôle le 24 Septembre 1686, Demoifelle Françoisé GARNIER, fille de Noble Hugues GARNIER, Seigneur de Parcey, & de Dame Jeanne-Sébaftienne BOISVIN, fille de Claude BOISVIN, Premier Président du Parlement de Dôle. De leur mariage naquirent, entre autres enfans :

1. CLAUDE-JOSEPH Marefchal, qui fuit.
2. FRANÇOIS-DÉSIRÉ Marefchal, Écuyer, Conseiller-Maitre en la Chambre des comptes & Cour des aides de Franche-Comté, né le 11 Mai 1702, & marié, par contrat passé à Dôle le 11 Mars 1741, à Anne-Élisabeth, fille d'Antoine-Edme PERRIN, Seigneur de SAUX, Conseiller honoraire au Parlement de Besançon, & de Marie-Jacqueline ESPIARD, Dame de Saux, dont font iflus :
 - I. CLAUDE-FRANÇOIS Marefchal, né le 18 Juillet 1744, Religieux profès de l'ordre de Cîteaux, décédé à Dôle le 27 Mars 1801.
 - II. MAGDELEINE Marefchal, née le 22 Juillet 1755, & mariée, le 25 Juin 1777, à François PERRIN DE SAUX, son cousin germain.
 - III. FRANÇOIS-DÉSIRÉ Marefchal, né à Dôle le 21 Août 1751, marié, le 17 Mars 1773, à Demoifelle Suzanne-Victoire-Philippe DE MESMAY, morte le 6 Juillet 1785, fans enfans.

VII. DEGRÉ.

« Noble Messire CLAUDE-JOSEPH Marefchal, Seigneur de Longeville, Vuillafans, &c., Conseiller au Parlement de Besançon, né en 1691, fut accorde, le 18 Décembre 1721, avec Demoifelle Claudine PAJOT, fille de Claude-Philibert PAJOT, Conseiller du Roi, Trésorier de ses finances aux bailliages de Lons-le-Saulnier & d'Orgelet, & de Dame Claudine PACARD, par contrat passé devant Meynier, Notaire à Besançon. De leur mariage font iflus, entre autres enfans :

1. FRANÇOIS-MARIE Marefchal, dont l'article fuit.
2. FRANÇOIS-EMMANUEL Marefchal, Écuyer, ancien Mousquetaire, né le 10 Mars 1733, reçu Chevalier d'honneur à la Chambre des comptes de Dôle, sur preuves de sa noblesse justifiées devant le Juge d'armes de France le 4 Mai 1762; marié à Dame Jeanne-Françoisé DE CHAILLOT, fille de Messire Chris-

tophe-Ignace DE CHAILLOT, Président à mortier au Parlement de Befançon, & de Dame Jeanne-Honorantine RICHARD DE VILLERS-VAUDEA, dont est issu :

- I. CLAUDE-LOUIS-MAXIMILIEN Marefchal, qui n'est pas marié; &
- II & III. Deux filles mariées qui ont des enfants.

VIII. DEGRÉ.

« FRANÇOIS-MARIE Marefchal, Écuyer, Seigneur de Longeville, l'Étoile & autres lieux, Commiffaire du Roi pour les falines de Franche-Comté, Confeiller au Parlement de Befançon en 1753, obtint des Lettres d'honneur en 1771; il époufa, par contrat du 8 Juin 1768, Demoifelle Philiberte-Gabrielle DE MOURET, fille de Meffire Denis-Ignace DE MOURET, Seigneur de Châtillon, Président à mortier au Parlement de Befançon, & de Dame Louife-Émilienne DURAND D'AUXY. De ce mariage font nés :

1. DENISE-CLAUDINE-SOPHIE Marefchal.
2. JOSEPH-GABRIEL-DÉSIRÉ Marefchal, qui a continué la defcendance.
3. FRANÇOISE-DÉSIRÉE-ÉMILIE Marefchal, mariée à Pierre Charles DE RICHARD D'IVRY, Écuyer, Major de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis.
4. JOSEPH-MARIE-ÉLISÉE Marefchal, Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, marié à Demoifelle Anne-Marie-Justine DESBIEZ, fille de N. DESBIEZ, Écuyer, Major de cavalerie, Commandant pour le Roi au fort de Saint-André de Salins, Chevalier de Saint-Louis, & de N... DE COLMONT, lesquels ont un fils nommé PHILIBERT-MAXIMILIEN Marefchal, né le 4 Janvier 1806 [décédé le 24 Décembre 1879].
5. PHILIBERTE-ÉLÉONORE-CONSTANCE-VICTOIRE Marefchal, mariée à Claude-François-Catherin TRICALET DE TAXENNE, Écuyer, fon coufin germain, qui a laiffé en mourant une fille unique :

MARIE-FRANÇOIS-D'ASSISE-EULALIE Tricalet de Taxenne, mariée à Trophime COURTOT DE CISSEY.

IX. DEGRÉ.

« JOSEPH-GABRIEL-DÉSIRÉ Marefchal de Longeville, Écuyer, a émigré, a fait la campagne de 1793 à l'armée de Condé, a fervi dans l'armée des Princes, dans la feconde compagnie Noble d'Ordonnance. Il fut nommé par le Roi, fuivant un brevet de Sa Majefté donné à Paris le 19 Mars 1817, Capitaine de cavalerie, & Chevalier de Saint-Louis par lettre du 12 Mars précédent. Il avait époufé, par contrat paffé devant Catron, Notaire à Louhans, le 28 Juin 1802, Demoifelle Marie-Charlotte-Françoife DE LA RODDE, Chanoineffe du chapitre noble de Neuville, fille de Marie-Étienne-Charles-Louis, Comte DE LA RODDE, Écuyer, ancien Capitaine de cavalerie, & de Dame Marie-Charlotte-Rofé DE LA GARDE DE CHAM-BONNAS, dont il a eu un feul enfant :

PHILIBERT-GUSTAVE Marefchal, Écuyer, né à Lavigny le 11 Nivôfe de l'an XII (2 Janvier 1804) (a) », qui fuit.

(a) Ici s'arrête la généalogie dreffée par d'Hoziér. On lit à la fuite : « Le préfent article généalogique dreffé par nous Ambroife-Louis-Marie d'Hoziér, Chevalier, Vérificateur des armoiries de France, ancien Préfident de la Cour des Comptes, aides & finances de Normandie, & Juge d'armes de France, à Paris le 10 Mars 1825. (Signé :) d'HOZIER. — Pour Copie conforme à la minute exiftant dans notre Cabinet, laquelle nous avons lignée, après y avoir fait appofer le fceau de nos armes. A Paris le 13 Septembre 1826. Signé : J D'HOZIER. » Cette copie, légalifée, fe trouve entre les mains du chef actuel de la famille.

X. DEGRÉ.

PHILIBERT-GUSTAVE Marefchal de Longeville, chef actuel de la maison, né à Lavigny le 2 Janvier 1804, a épousé, le 10 Juin 1828, Demoiselle Zénaïs-Marguerite CLERAMBAULT DE VENDEUIL, fille du Marquis Albert DE VENDEUIL, Chevalier de Saint-Louis, & d'Augustine JEHANNOT DE BARTILLAT. De ce mariage font issus :

1. MARIE-DÉSIRÉ Marefchal de Longeville, mort en bas âge.
2. MARIE-DENIS-CHARLES-ALBERT Marefchal de Longeville, né le 13 Avril 1832, Religieux de l'ordre de Saint-François, en religion le père *Jean*.
3. MARIE-LOUIS-PAUL Marefchal de Longeville, né le 3 Avril 1834, marié, en premières noces, le 28 Mars 1859, à Marie-Anna DE WANGEN DE GÉROLDSECK, morte le 21 Janvier 1863. De ce mariage est issu :

MARIE-PHILIPPE-EUGÈNE Marefchal de Longeville, né le 15 Août 1862.

Et en secondes noces, le 11 Juillet 1864, à Demoiselle Adelaïde-Marie CARRELET DE LOISY, dont :

- I. MARIE-GUSTAVE-OLIVIER Marefchal de Longeville, né le 25 Avril 1865.
 - II. MARIE-LOUIS-PHILIBERT-HUGUES Marefchal de Longeville, né le 1^{er} Juin 1867.
 - III. MARIE-JOSEPH-HENRI Marefchal de Longeville, né le 23 Février 1869.
 - IV. ANNE-MARIE Marefchal de Longeville, née le 18 Juin 1866.
 - V. MARIE-MARGUERITE-ÉMILIE Marefchal de Longeville, née le 2 Octobre 1870.
4. MARIE-MAXIMILIEN Marefchal de Longeville, né le 29 Mars 1836, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 12 Août 1862, à Demoiselle Victoire-Augustine-Athénaïs du PUY DE SEMUR. De ce mariage font issus :
 - I. MARIE-HENRI-PHILIBERT Marefchal de Longeville, né le 22 Juin 1867.
 - II. MARIE-ADÈLE-ANTONIE Marefchal de Longeville, née le 19 Juin 1863.
 - III. LOUISE-MARIE-MARGUERITE Marefchal de Longeville, née le 25 Octobre 1864.
 5. MARIE-GUY Marefchal de Longeville, né le 23 Juin 1841, marié, le 6 Juillet 1867, à Demoiselle Marguerite-Mélanie-Marie MALOTAU DE GUERNE. De ce mariage font issus :
 - I. MARIE-DOMINIQUE-PHILIBERT-JEAN Marefchal de Longeville, né le 15 Juin 1872.
 - II. MARIE-AUGUSTINE-DÉSIRÉE-JOSÈPHE Marefchal de Longeville, née le 19 Septembre 1868.
 - III. MARIE-MARGUERITE-SUZANNE Marefchal de Longeville, née le 20 Février 1870.
 - IV. MARIE-PIE-MÉLANIE-MADELEINE Marefchal de Longeville, née le 7 Décembre 1879.
 6. MARIE-ALBERT Marefchal de Longeville, décédé en bas âge.
 7. MARIE-AUGUSTINE Marefchal de Longeville, née le 22 Juin 1829, mariée, le 20 Mars 1851, à Joseph-Roger-Gaspard DURAND DE GEVIGNEY. De ce mariage font issus :
 - I. JEAN-PAUL-MARIE-HECTOR Durand de Gevigny, né le 6 Novembre 1855.
 - II. MARIE-JOSÉPHINE-MARGUERITE Durand de Gevigny, née le 5 Janvier 1852, Religieuse Carmélite.
 - III. MARIE-AUGUSTINE-LUCIE Durand de Gevigny, née le 27 Décembre

1853, mariée, le 27 Janvier 1874, à Jean-Baptiste-Arthur d'ORIVAL DE FONTENELAY. De ce mariage sont issus :

1. XAVIÈRE-JULIA-MARIE d'Orival de Fontenelay, née le 16 Janvier 1875.
 2. FÉLICIE-AUGUSTINE-MARIE-MARGUERITE d'Orival de Fontenelay, née le 15 Septembre 1876.
 3. ZENAI-ADRIENNE-MARIE-GABRIELLE d'Orival de Fontenelay, née le 23 Août 1878.
 4. MARIE-JEANNE-ESTHER-MARTHE d'Orival de Fontenelay, née le 15 Avril 1880.
8. MARIE-ÉMILIE-EUGÉNIE-CAROLINE Marefchal de Longeville, née le 10 Mars 1839, mariée, le 6 Janvier 1856, à Ferdinand-Charles-Alexis-Marie ARNOULX DE PIREY. De ce mariage sont issus :
- I. CHARLES-LÉOPOLD-MARIE-PHILIPPE Arnoulx de Pirey, Sous-Lieutenant de cavalerie, né le 13 Avril 1857.
 - II. PHILIBERT-FRANÇOIS-MARIE Arnoulx de Pirey, né le 7 Janvier 1862.
 - III. GUSTAVE-MARIE-PAUL Arnoulx de Pirey, né le 21 Avril 1865.
 - IV. MAXIMILIEN-MARIE-PAUL Arnoulx de Pirey, né le 6 Mai 1867.
 - V. ALFRED-MARIE Arnoulx de Pirey, né le 8 Mars 1869.
 - VI. LÉOPOLD-PHILIBERT-MARIE-PHILIPPE Arnoulx de Pirey, né le 20 Juin 1871.
 - VII. HENRI-FRANÇOIS-MARIE Arnoulx de Pirey, né le 5 Juillet 1873.
 - VIII. ALBERT-MARIE-JOSEPH Arnoulx de Pirey, né le 16 Décembre 1874.
 - IX. AUGUSTINE-MARIE-CLÉMENCE Arnoulx de Pirey, née le 22 Juillet 1858.
 - X. ANTOINETTE-MARIE-THÉRÈSE Arnoulx de Pirey, née le 27 Novembre 1859.
 - XI. MARIE-SOPHIE Arnoulx de Pirey, née le 18 Juin 1863.
 - XII. LOUISE-MARIE-JOSÈPHE-AUGUSTINE Arnoulx de Pirey, née le 13 Février 1877.
 - XIII. MARGUERITE-MARIE-COLLETTE Arnoulx de Pirey, née le 22 Février 1879.
 - XIV. JEANNE-MARIE-EUGÉNIE-ANTONIE Arnoulx de Pirey, née le 13 Janvier 1881.



DE MATHAREL,

Anciens Seigneurs du Chery, de Lafleyras, des Echarpies, du Joux, de la Marthe, de Pas-Redon, des Granges, de Mammerville, de la Rivière, &c.

EN AUVERGNE ET EN NORMANDIE.



D'Azur à la Croix alaisée d'Or, accompagnée de trois Étoiles, une en chef, deux en flancs, auſſi d'Or; au-deſſous de la Croix, coupé de Gueules, chargé de trois Loſanges d'Or en faſce, moitié ſur l'Azur, moitié ſur le Gueules. COURONNE : de Marquis. SUPPORTS : deux Lions. DEVISE : In hoc ſigno vinces.

La famille de Matharel, primitivement Mattarelli, eſt originaire de la ville de Ravenne, en Italie, où elle étoit connue dès l'an 1300 (a).

ARMANDO Mattarelli, d'abord attaché à l'expédition de Louis, Duc d'Anjou, dans le royaume de Naples, vint ſe réfugier en France vers 1385, après la mort de ce Prince, à la fuite des guerres civiles qui ravageaient alors l'Italie. En récompénſe de ſes ſervices, le roi Charles VI, neveu du Duc d'Anjou, donna à Armand Matharel (b) (nom dès lors franciſé) une dot, avec faculté de réſider au château d'Uſſon, en Auvergne. C'eſt là qu'il épouſa, en 1388, Marie DE CISTERNE, fille & unique héritière de Meſſire Amblard DE CISTERNE, Seigneur du Chery (château aujourd'hui en ruine, ſitué près du Vernet, dans le Puy-de-Dôme). En eſſet, ce nom de Chery a été conſervé juſqu'aujourd'hui par la branche ainée de la maiſon de Matharel; elle poſſède encore l'ancienne maiſon des Cisterne, à Uſſon, où la Reine Marguerite venait ſouvent lorſqu'elle étoit exilée en ce lieu, de 1587 à 1605. Le Capitaine-Châtelain d'Uſſon étoit alors un Matharel, & il réſidait dans le manoir de ſes ancêtres.

La Chenaye-Desbois a donné ſur cette famille une longue notice généalogique, dreſſée ſur titres originaux, mais qui n'eſt pas exempte de quelques inexaſtitudes.

Elle commence la filiation ſuivie à ARMAND, mentionné ci-deſſus, dont le fils ainé,

a. Primo Uccellini, *Diſionario ſtorico di Ravenna* (Ravenna, 1855, in-4°, p. 293), rapporte, pour la famille patriennne de Ravenne, qui y ſubſiſtait encore au ſiècle dernier, abſolument les mêmes armoiries que celles portées par les Matharel fixés en France.

Cette communauté d'origine a été établie dans un procès-verbal dreſſé à Ravenne le 5 Mai 1646, & attéſté par Nicolas Guidi de Bagno, Archevêque d'Athènes & Nonce en France. Elle eſt rappelée, avec quelques développemens, dans des Lettres de confirmation de noblesſe accordées par le roi Louis XIV, en Novembre 1699, à Antoine de Matharel, Seigneur de la Marthe.

b. Les premières générations de cette famille établies en France ne portaient pas de particule, ſe conforment en cela à leur nom original; en Italie, en eſſet, les noms patronymiques des plus grandes familles n'ayant pas, en général, été formes, comme en France, à l'aide des noms de tiefs, ne comportent pas de particule nobiliaire.

BLAISE, eut, entre autres enfans, ÉTIENNE, qui a continué la descendance, & ANTOINE, auteur d'une branche qui retourna en Italie où elle s'éteign't.

ÉTIENNE eut pour fils : ANTOINE, 1^{er} du nom, auteur de la branche qui est restée en Auvergne & dont il fera question plus loin, & JEAN, auteur de la branche qui alla s'établir en Normandie, en la personne de son petit-fils, ANTOINE, qui fuit.



BRANCHE CADETTE,

ÉTABLIE EN NORMANDIE.

VI. DEGRÉ.

ANTOINE Matharel, Écuyer, Seigneur des Granges, né à Usson en 1537, fils de GUILLAUME, Procureur du Roi en la châtellenie d'Usson, fut d'abord Avocat au barreau de Paris, ensuite Conseiller au Parlement de Bretagne en 1573, & devint, cette même année, Procureur général de la reine Catherine de Médicis, &, en 1577, Commissaire réformateur des domaines de Bretagne. Plusieurs documents relatent les réformes accomplies par ce législateur habile, mis au nombre des hommes illustres de son temps; son portrait gravé fait partie de la collection Gaignières, conservée au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Il mourut en 1586. De son mariage avec Jeanne LE LIEUR, dont il eut une fille & deux fils :

1. ANTOINE, dont le fils JEAN n'a pas laissé de postérité mâle.
2. AUGUSTIN, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

AUGUSTIN Matharel, Écuyer, Seigneur de Manneville & de la Rivière, Avocat au Parlement, Secrétaire du Roi le 16 Février 1621, avait épousé, par contrat du 31 Décembre 1614, Claude LE CIRIER, fille de Georges LE CIRIER, Écuyer, Sieur de la Haye, l'un des Cent Gentilshommes de la Maison du Roi. De ce mariage, sept enfans, dont l'aîné fuit.

VIII. DEGRÉ.

LOUIS de Matharel, né à Paris en 1619, fut envoyé en mission à Venise le 12 Juin 1648, à la suite de laquelle il aurait reçu, selon La Chenaye-Desbois, le titre de Duc, par lettres patentes du Sénat de la République de Venise, de 1651. Il fut nommé Conseiller du Roi en 1652, & chargé, dans la même année, d'une mission auprès du Duc de Mantoue. Pourvu de l'office de Secrétaire général de la marine du Levant en 1658, il devint Intendant général de justice, police & finances de la marine du Levant le 1^{er} Avril 1670. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'État du 16 Juillet 1668, mourut à Toulon en 1673, & fut inhumé à Paris. De son mariage, contracté le 29 Mai 1666, avec Marie LE SECQ, fille de François LE SECQ, Trésorier général de la Bourse des États de Languedoc, il eut cinq enfans, dont deux fils.

1. LOUIS-GASPARD, Premier Chambellan de Monsieur, Frère unique du Roi (1694), puis Premier Maître d'hôtel du Duc d'Orléans (1701); mort sans postérité.
2. ANTOINE-AUGUSTIN, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE-AUGUSTIN, Marquis (a) de Matharel, né en 1671, reçu Chevalier de Malte de minorité en 1676, entra dans l'armée, combattit à Spire, à Hochstedt, à Oudenarde & à Malplaquet, & devint Brigadier d'armée en 1719. Il avait épousé, par contrat du 5 Février 1715, Marie-Henriette ARMAND, fille du Gouverneur d'Honfleur & de Pont-l'Évêque; hérita de cette fonction de son beau-père, & mourut en 1722, laissant deux fils :

1. FRANÇOIS-ALEXANDRE-AUGUSTIN, Gouverneur d'Honfleur après son père; mort célibataire en 1731.
2. MARIE-JOSEPH, qui suit.

X. DEGRÉ.

MARIE-JOSEPH, Marquis (b) de Matharel, né en 1720, Gouverneur d'Honfleur, de Pont-l'Évêque & du pays d'Auge (après la mort de son frère aîné), Chevalier de Saint-Louis le 31 Mars 1738, épousa, en premières noces, par contrat du 4 Janvier 1740, Marie-Madeleine LE BIGOT DE MARTIGNY, dont il eut deux fils morts sans postérité. De son second mariage, contracté le 19 Mai 1752, avec Adélaïde-Félicité DE FIENNES, fille & unique héritière de Charles-Maximilien, Marquis DE FIENNES, de l'illustre maison de ce nom, il laissa en mourant, le 9 Octobre 1777, deux fils :

1. AUGUSTE-JOSEPH-FÉLICITÉ, qui suit.
2. ARMAND-JOSEPH, né en 1755, Chevalier de Malte & Mousquetaire, mort sans enfants.

XI. DEGRÉ.

AUGUSTE-JOSEPH-FÉLICITÉ, Marquis de Matharel-Fiennes (c), né en 1753, mort le 16 Décembre 1781, Mousquetaire & Capitaine de cavalerie. Il avait épousé, par contrat du 25 Décembre 1774, signé du Roi & de la famille royale, Marie-Angélique-Louise-Gabrielle-Camille DE LAMBERTYE, fille d'Emmanuel-François, Marquis DE LAMBERTYE. Leur fils unique fut :

XII. DEGRÉ.

AUGUSTE-EMMANUEL-MAXIMILIEN, Marquis de Matharel-Fiennes, né le 29 Juin 1777, Secrétaire général de la marine & des colonies, décédé en 1846, avait épousé : 1^o Louise DU HAUTOY; 2^o Adélaïde ALADANE.

Du premier mariage vint : ADOLPHE, Marquis de Matharel-Fiennes, Chevalier de la Légion d'honneur, Capitaine de cavalerie en retraite, mort, sans alliance, en 1873.

Du second mariage est issu : CHARLES-EMMANUEL-PALAMÈDE, Marquis de Matharel-Fiennes, après le décès de son frère aîné. Il a épousé, en 1856, Eugénie DUPONT DE CHAVAGNEUX, dont une fille, JEANNE, née en 1857, & mariée en 1877 au Baron DE TERBECK.

(a) Ce titre lui a été conféré en qualité de Gouverneur aux marches du royaume (frontières) : c'était l'usage, & des Lettres royales portent l'adresse de *Marquis* de Matharel.

(b) Ainsi qualifié, de même que son père, dans les Lettres royales accordant au fils aîné de son second mariage la permission d'ajouter à son nom celui de Fiennes.

(c) En vertu des Lettres royales du mois de Juillet 1776, il a été autorisé, pour lui & ses descendants, à ajouter à son nom & à ses armes le nom & les armes de sa mère, de Fiennes du Bois. Original en parchemin.



BRANCHE AINÉE.

CELLE DES SEIGNEURS DU CHERY.

[AUVERGNE.]

V. DEGRÉ.

ANTOINE de Matharel, II^e du nom, petit-fils d'ÉTIENNE, dont il a été question plus haut, & fils d'ANTOINE, I^{er} du nom, était Seigneur de Lafteyras & des Écharpies, Bailli d'épée & Capitaine-Châtelain pour le Roi en la châtellenie d'Usson, &, depuis l'exil de la Reine Marguerite de France en ce lieu, il devint son Secrétaire des finances (a). De son mariage, contracté le 18 Septembre 1570, avec Madeleine POISSON, il eut :

1. CLAUDE, qui fuit.
2. PIERRE, Général des Feuillants, Confesseur du Pape Paul V; béatifié & mort en odeur de sainteté à Rome.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE de Matharel, Seigneur de Lafteyras, des Écharpies, &c., né en 1578, Lieutenant particulier en la châtellenie d'Usson, puis Conseiller du Roi, Trésorier des régiments au département des guerres, Lieutenant général du gouvernement de la province d'Auvergne, mort à Usson en 1658, avait épousé, par contrat du 8 Janvier 1603, Jeanne DU MAS, dont il eut une fille & trois fils :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. PIERRE, auteur des Seigneurs de la Marthe, éteints à la fin du siècle dernier.
3. ANTOINE, auteur d'une branche éteinte à la génération suivante.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Matharel, Seigneur de Lafteyras, né en 1604, Conseiller du Roi, Élu en l'élection d'Illoire & Lieutenant général en la châtellenie d'Usson, mort en 1650, avait épousé, par contrat du 6 Août 1646, Marie DE GRANDON, fille d'Antoine DE GRANDON, Seigneur de la Delye, & de cette union vint :

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE de Matharel, III^e du nom, Seigneur de Lafteyras, des Écharpies & du Chery, né en 1648, Avocat en Parlement, Conseiller du Roi, Lieutenant général en la prévôté d'Usson, mort en 1711, avait épousé, par contrat du 19 Octobre 1673, Antoinette DU FLOQUET, dont il eut sept enfants, entre autres :

1. JEAN-BAPTISTE, qui fuit.
2. FRANÇOIS-ANTOINE, auteur d'une branche éteinte à la génération suivante.

IX. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Matharel, I^{er} du nom, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1674, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'État du 9 Août 1714, fur

(a) Certificat daté du 16 Juillet 1588.

preuves remontant à 1510 (a). Il mourut en 1743, après avoir épousé, par contrat du 16 Mars 1720, Gabrielle DE CHAMPELOUR, dont il eut cinq filles & un fils qui fut.

X. DEGRÉ.

DAMIEN-LOUIS-ANTOINE de Matharel, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1727, épousa, par contrat du 1^{er} Mars 1745, Marie-Anne-Huguette DE FAY-MAUBOURG (b), fille de Meffire Florimond DE FAY, Chevalier, Comte de Coiffé, Seigneur de Mazel, & de Dame Claudine-Huguette DE BOULIEU. De cette union font issus quatre filles & deux fils, dont le second a continué la descendance.

XI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-MARIE de Matharel, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1747, un des deux cents Cheval-légers de la garde ordinaire du Roi en 1774. De son second mariage, contracté le 12 Octobre 1772, avec Urfule DE MOLINERIE DE MUROLLES, il eut :

1. DAMIEN-LOUIS-ALEXANDRE, qui fut.
2. MARIE-AUGUSTIN-MELCHIOR, dont la postérité fera rapportée plus loin.
3. AUGUSTE-LOUIS, né en 1783, Capitaine de frégate, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, mort en 1855, n'ayant laissé que deux filles de son mariage avec Lucette DE BOISLUSANT.
4. LOUIS-HIPPOLYTE-JEAN, né en 1784, dont la descendance fera rapportée plus loin.
5. LOUISE-PHILIBERTE, née en 1785, mariée au Comte DE TRÉMEUGE DE LA ROUSSIERE, morte en 1829.

XII. DEGRÉ.

DAMIEN-LOUIS-ALEXANDRE, qualifié de Comte de Matharel du Chery, né le 24 Juin 1773, fit ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour son admission à l'École militaire d'Éliat en 1790, & devint Officier au régiment de Flandre. Il est mort en 1855, laissant d'un second mariage avec Caroline DE SALVERT DE MONTROGNON :

XIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-LUDOVIC, qualifié de Comte de Matharel du Chery, né le 1^{er} Juillet 1817, Inspecteur général des finances honoraire, Officier de la Légion d'honneur, Trésorier général d'Ille-&-Vilaine. Il a épousé : 1^o en 1847, à l'île Bourbon, où il était en mission, Camille FÉRY D'ESCLANDS; 2^o en 1860, Henriette FÉRY D'ESCLANDS, sa belle-sœur.

Du premier mariage font issus :

1. MARIE-LOUIS-ANDRÉ-ALEXANDRE, né à Paris le 2 Avril 1850, Receveur des finances.
2. MARIE-CAROLINE-ANDRINE, née le 27 Août 1852.

Du second mariage est issu :

ARMAND, né en 1863.

(a) Copie authentique, vîlée par d'Hozier de Sérigny.

(b) Son frère, Claude-Florimond de Fay, par son mariage avec la petite-fille de Jean-Heclor de Fay de la Tour-Maubourg, devint le chef de cette illustre Maison.

PREMIER RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

MARIE-AUGUSTIN-MELCHIOR de Matharel, né en 1780, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1843 au château de Pas-Redon, laissant de son mariage avec Anette BOUCAUMONT DE MONTFAND :

1. VICTOR-AUGUSTIN, qui fuit.
2. MARIE, mariée en 1840 à Pierre-Gilbert d'AURIAC.
3. LÉONIDE, mariée en 1844 au Baron Charles DE MARILHAC, fils du Général de ce nom.

XIII. DEGRÉ.

VICTOR-AUGUSTIN de Matharel de Pas-Redon, né en 1820, ancien Préfet, Conseiller à la Cour des comptes, Chevalier de la Légion d'honneur, a épousé en 1852 Claire JAYR, fille de l'ancien Ministre. De ce mariage :

1. HIPPOLYTE-MELCHIOR, né en 1854, Officier d'artillerie.
2. RENÉ, né en 1858.
3. CAMILLE, né en 1861.

SECOND RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

LOUIS-HIPPOLYTE-JEAN, qualifié de Vicomte de Matharel (a), né le 10 Novembre 1784, Receveur général des finances du Puy-de-Dôme de 1843 jusqu'en 1850, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1854. De son premier mariage avec Mélanie-Zoé DE MAILHET, font issus :

1. ELZÉAR, mort jeune.
2. MARIE-VICTOR, qui fuit.

D'un second mariage avec Zoé d'AURELLE DE MONTMORIN, font issus :

1. LOUIS-VICTOR, né le 5 Janvier 1835, Receveur des Finances, marié en 1862 à Gabrielle DE ROUVILLE, dont une fille : MARGUERITE.
2. ÉMILIE, née en 1833, mariée au Comte Arthur DE VIRY.
3. ATHÉNAÏS, née en 1834, mariée à Henri DE FELIGONDE DE VILLENEUVE.

XIII. DEGRÉ.

MARIE-VICTOR, qualifié de Vicomte de Matharel, né à Paris le 27 Août 1819, Trésorier général du Puy-de-Dôme, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, de Charles III d'Espagne, Chevalier de la Légion d'honneur, de Malte & de plusieurs autres ordres. Il a épousé, en secondes noces, le 27 Avril 1852, Auguste-Anne-Sidonie-Lucie RICHARD DE SOULTRAIT, fille du Receveur général du département du Rhône. De ce mariage :

JEAN-MAXIMILIEN de Matharel, né à Lyon le 14 Janvier 1859, Officier de réserve d'artillerie.

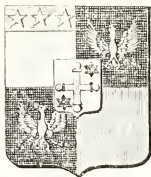
(a) La qualité de Vicomte est donnée à Louis-Hippolyte-Jean de Matharel dans un grand nombre de documents authentiques.



DE MAURÈS DE MALARTIC,

Anciens Seigneurs de Malartic, du Castellon de Massas, Tailhac, Gorguererte, Cadeilhane, Roquetaillade, Artigues, Saint-Geniez, &c.; Comtes de Montrieux; Vicomtes de Saint-Antonin.

EN ARMAGNAC.



Écartelé : au 1^{er}, d'Or au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent; aux 2^e & 3^e, de Sable à l'Aigle d'Argent, becquée & membrée de Gueules, qui est DE MAURÈS; au 4^e, de Gueules plein, qui est DU VIVIER; sur le tout : d'Argent à la Croix pommetée de Gueules, accompagnée au deuxième & troisième canton d'une Molette d'Éperon de Sable, qui est DE MALARTIC. SUPPORTS : deux Aigles. COURONNE : de Comte. CIMIER : une tête d'Aigle.

Ancienne & puissante famille qui tire son nom d'une terre située près de Riscle, en Armagnac, & qui l'a donné au château de Malartic, près d'Auch, en Gascogne. Dans les nombreux hommages que ses membres ont rendus dans le XIII^e & le XIV^e siècle, ils sont qualifiés Damoiselaux, Chevaliers, Nobles & puissants Seigneurs. Elle compte de brillants services militaires & a joué un rôle non moins honorable dans la magistrature.

La filiation suivie (a) ne peut être établie qu'à partir d'ARNAUD, qui fut, présumé fils d'ODDON, Seigneur de Malartic & du Castellon de Massas, lequel, par son testament de 1267, donna la terre de Malartic à MANHALD ou ARNAUD, son fils aîné, & celle du Castellon de Massas à ODDON, son second fils.

PREMIER DEGRÉ.

ARNAUD, Seigneur de Malartic, fut un des quinze Gentilshommes qui en 1279 accompagnèrent Dame Constance, Vicomtesse de Marfan, fille de Gaston VII, Vicomte de Béarn, lors de l'hommage qu'elle rendit de ladite Vicomté au Roi de France, comme Duc de Guyenne. Il fut aussi un des Seigneurs de l'Armagnac qui traitèrent, le 7 Janvier 1285, avec le Comte de Fesefac lors des Coutumes qu'il donna à cette province. Il eut trois fils, dont l'aîné fut, & vivait encore en 1319.

II. DEGRÉ.

ORNON de Malartic, fit une donation à Bertrand de Merenguis, le 14 Mars 1311, dans laquelle il prend la qualité de *Nobilis Otho de Malo artico, Dominus castri de Maloartico*. Il fut père de trois enfants, dont :

(a) Cette filiation est établie d'après la généalogie de la maison de Malartic dressée par Beaujon, Conseiller du Roi, Avocat général, &c., sur les titres originaux & les manuscrits des Ordres du Roi, le 16 Novembre 1767. — Voir aussi, pour la filiation complète, La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*.

III. DEGRÉ.

ODDON, son fils aîné, Seigneur de Malartic, fut compris dans l'hommage & convocation des Nobles des vicomtés de Béarn & de Marfan du 27 Février 1343, & fit un bail à fief à Jean de Viola le 7 Décembre 1350. Il eut cinq enfants, parmi lesquels :

1. GUILLAUME-MANHALD de Malartic, qui suit.
2. PIERRE, qui fut héritier d'Arnaud, son oncle, qui lui substitua son frère Guillaume-Manhald, par testament du 2 Novembre 1385. Il est encore connu par un acte du 29 Janvier 1390.

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME-MANHALD, Seigneur de Malartic, encore mineur lorsque son père mourut, rendit hommage en 1346, pour sa terre de Malartic, à Éléonore de Comenges, tutrice de Gaston, Comte de Foix. Il fut un des Seigneurs qui, le 10 Octobre 1370, traita, pour le Roi de France & le Duc d'Anjou, avec Bernard de Juffan, chargé des intérêts du Roi d'Angleterre. Il vivait en 1380, & n'eut qu'une fille, JEANNE, qui porta la seigneurie de Malartic à la maison du Castillon de Massas, par son mariage avec Odon, qui suit, son cousin au V^e degré de la branche cadette.

V. DEGRÉ.

ODDON, Seigneur du Castillon de Massas, de Malartic, de Gorgueverte, &c., rendit hommage, le 17 Septembre 1392, à Bertrand, Comte d'Armagnac, pour la terre du Castillon de Massas, ainsi que pour celle de Malartic, comme procureur fondé de sa femme, & le même hommage, le 20 Janvier 1420, à Jean, nouveau Comte d'Armagnac. Il épousa, en 1391, sa cousine, Jeanne DE MALARTIC, fille unique & héritière de Noble Guillaume-Manhald DE MALARTIC. Par ce mariage, la branche aînée de la Maison de Malartic, séparée depuis 1267, se reunit à celle du Castillon de Massas. De cette union vinrent trois enfants, parmi lesquels :

VI. DEGRÉ.

JEAN, Seigneur de Malartic, du Castillon de Massas, de Tailhac & de Gorgueverte, rendit hommage desdites terres au Comte d'Armagnac & fournit ses dénombremens le 19 Octobre 1454. Il s'unit au Comte de Foix dans toutes les guerres & fut compris dans la montre des Gentilshommes alliés & confédérés dudit Comte de l'an 1460. Il avait épousé en 1428 N. DIEZ DE CARMAN, dont il n'eut qu'un fils. Il vivait encore en 1501.

VII. DEGRÉ.

JEAN, Seigneur de Malartic & du Castillon de Massas, se maria, en premières noces, par contrat du 11 Juin 1459, avec Blanche d'AURIGNAC, dont il n'eut qu'une fille, IMBERTE, mariée, le 31 Mars 1484, à Noble Jean DE LA PORTE; &, en secondes noces, avec Catherine DE LUPÉ DU GARANÉ. Il eut trois enfants de ce second mariage, dont :

VIII. DEGRÉ.

ODDON OU ODDET, Seigneur de Malartic, se fit reconnaître en 1489 & 1490 par ses emphytéotes en qualité de Seigneur de Malartic. Il avait épousé, le 3 Mars 1492,

Demoiselle Marie DE BIRAN, fille de Jean DE BIRAN, Seigneur de Roquefort, & de Jeanne DE ROQUELAURE. De ce mariage, il eut six enfants, qu'il laissa sous la tutelle d'Odet d'Esparbès & de Bernard de Biran, &, par son testament du 21 Juillet 1504, il institua pour héritier son fils, qui suit.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-ODDON, Chevalier, Seigneur de Malartic, du Castillon de Maffas, de Cadeilhane & de Roquetaillade. Il céda, par une transaction passée, le 20 Juillet 1524, avec sa sœur Marie & Bernard de Léomont, son mari, la terre du Castillon de Maffas. Il épousa, au mois de Janvier 1525, Jeanne DE LA GOLSE DU REPAIRE. Il fit son testament le 29 Janvier 1533, & laissa, sous la tutelle de sa femme, ses trois enfants en bas âge, dont le troisième suit.

X. DEGRÉ.

ODET-AMANIEU, Seigneur de Malartic, épousa, le 29 Juin 1553, Suzanne DE GUILLERMY. Il s'attacha au Roi de Navarre, qu'il servit longtemps, & défendit successivement les villes de Bayonne & de Barcelone, ce qui lui mérita une lettre très flatteuse de la Princesse Catherine, sœur du Roi Henri IV, en date du 3 Octobre 1591. De son mariage, il eut quatre enfants, dont l'aîné suit.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Malartic, Seigneur de Gorgueverte & d'Artigues, trantigea avec ses frères sur la succession de leur mère au mois de Mars 1590. Fut héritier de Raymond de Malartic, son oncle, & vivait encore en 1611. Il avait épousé, le 29 Juin 1582, Marie DE BAYLLE, dont il eut cinq enfants. L'aîné suit.

XII. DEGRÉ.

AMANIEU de Malartic, Chevalier, Seigneur de Gorgueverte & d'Artigues, Président de l'Élection d'Agenais, par provisions du 30 Novembre 1630, Maire & Commandant de la ville d'Agen pendant les troubles de Guyenne; fut chargé en 1640 de la revue des troupes qui étaient dans l'Agenais; servit sous le Duc d'Épernon dans la guerre contre les rebelles, qui, connaissant sa fermeté, l'avaient fait sortir de vive force de la ville d'Agen, où il rentra avec de nouveaux ordres du Roi, mais il y périt peu de jours après des blessures qu'il avait reçues dans une nouvelle rédition, le 17 Septembre 1650, ayant fait son testament deux jours avant. Les rebelles, après sa mort, pillèrent, incendièrent & détruisirent ses possessions, ce qui est justifié par l'enquête faite d'autorité du Parlement de Paris & par l'arrêt de cette Cour, du 17 Janvier 1653, rendu à la requête de sa veuve. Il avait épousé, en premières noces, le 15 Mars 1611, Demoiselle Marie DE CORNIER, &, en secondes noces, le 20 Avril 1640, Demoiselle Rose DE MAURÈS, fille de Guillaume DE MAURÈS, Maître des Requêtes ordinaire du Roi, & petite-fille de Michel DE MAURÈS, Conseiller d'État. Il eut de ce second mariage six enfants, dont le dernier suit.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-VINCENT de Maurès de Malartic, Comte de Montricoux ^a, Seigneur d'Ar-

^a Sa tante, Anne de Maurès, Dame d'Artigues & Comtesse de Montricoux, l'ayant institué son héritier, par testament du 28 Novembre 1686, de tous les biens qu'elle possédait au pays d'Agenais, à la charge de porter le

tigues, Écuyer, Brigadier des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis & Lieutenant de Roi au gouvernement de la ville de Perpignan le 20 Octobre 1690. Né posthume le 22 Novembre 1650, fit son testament le 20 Juin 1708, & mourut à Perpignan le 25 Mars 1721. Il avait épousé, par contrat du 27 Décembre 1692, Marie-Thérèse DU VIVIER, veuve de Charles de la Rebertière, Chevalier, & fille de Henri, Baron DU VIVIER, Gouverneur de Puy-laurens. De cette union, vinrent plusieurs enfants, entre autres :

XIV. DEGRÉ.

PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH de Maurès de Malartic, Comte de Montricoux, Seigneur d'Artigues & de Saint-Geniez, Sous-Lieutenant au régiment des Gardes françaises, né à Perpignan le 24 Janvier 1702; rendit foi & hommage au Roi, le 3 Avril 1727, de la terre & seigneurie de Montricoux, mouvante de Sa Majesté à cause de son comté de Quercy. Il est mort le 23 Avril 1768, & avait épousé, par contrat du 28 Avril 1724, Demoiselle Charlotte DE SAVIGNAC DE SAINT-URCISSE, fille de Pierre DE SAVIGNAC, Conseiller du Roi, & de Dame Louise DE VIEILLEVIGNE. De son union vinrent dix enfants, dont cinq furent généraux, parmi lesquels ALEXANDRE-FRANÇOIS-MARIE, dit le Marquis de Malartic.

1. AMABLE-GABRIEL-LOUIS-FRANÇOIS, qui fut.

2. ANNE-JOSEPH-HIPPOLYTE, dit le Comte de Malartic, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant général des armées du Roi, Colonel du régiment de Vermandois, Gouverneur général des Indes & des possessions françaises à l'est du Cap de Bonne-Espérance, naquit le 3 Juillet 1730. Parvenu au grade d'Aide-Major en 1749, il fit la campagne d'Italie & prit part à la bataille de Plaifance; il passa au Canada avec le régiment de Béarn, & eut le genou traversé par une balle à la prise du fort Triconderago, qu'il enleva à la tête de son bataillon. Cette action d'éclat lui valut la croix de Saint-Louis. Il fit toutes les campagnes du Canada, & fut nommé, à son retour en France, Major du régiment de Vermandois le 23 Avril 1763, puis Colonel du même régiment le 5 Juin de la même année. Il fut nommé, le 3 Janvier 1770, Commandant en chef de la Guadeloupe, avec le titre de Brigadier. Il fut fait Maréchal de camp le 1^{er} Mars 1780, Lieutenant général le 25 Janvier 1792, & Commandant général des Indes. Il se rendit ensuite à l'île de France où il arriva en Juin 1792. En 1800 il défendait héroïquement cette colonie bloquée par les Anglais, quand une attaque d'apoplexie l'enleva en quelques heures. A la nouvelle de sa mort, l'ennemi proposa une suspension d'armes & payoit de deuil ses vaisseaux pour honorer la mémoire du courageux défenseur de l'île. Pour perpétuer le souvenir de son administration, le Conseil colonial lui fit élever un monument portant cette inscription : « *Au Sauteur de la Colonie.* »

Les habitants de l'île Bourbon ne lui furent pas moins reconnaissants des services qu'il rendit à leur colonie. Ils suspendirent son portrait à la paroi (du côté de l'Évangile) de la principale, & alors seule église de Saint-Denis, au-dessus duquel on lisait cette inscription en lettres majuscules : « *Nous devons à son dévouement le salut des deux Colonies.* » Le portrait & l'inscription étaient encore dans l'église il y a peu d'années.

nom & les armes de la Maison de Maurès, ce que le Roi lui octroya par Lettres patentes du mois de Février 1690, registrées au Parlement de Guyenne le 26 Avril suivant.

XV. DEGRÉ.

AMABLE-GABRIEL-LOUIS-FRANÇOIS de Maurès de Malartic, Chevalier, Comte de Montricoux, Seigneur de Leribosc, de Saint-Geniez, de Saint-Antonin, &c., né à Montauban le 9 Avril 1729, Premier Président de la Cour des aides de Montauban le 27 Mai 1757, Premier Président du Conseil souverain de Rouffillon le 17 Avril 1774, mort le 8 Floréal an XIII (28 Avril 1805). Il épousa, en premières noces, par contrat du 3 Octobre 1759, Élisabeth DE FAVENTINES, &, en secondes noces, par contrat du 15 Août 1779, Marie-Charlotte-Louise-Gabrielle, Comtesse DE CHASTENAY, Chanoinesse d'honneur du Chapitre noble de Neuville, fille de Pierre-François-Hubert, Marquis DE CHASTENAY, Comte du Saint-Empire, Gouverneur des ville & château de Semur, & de Marie-Armande DE HUMES DE CHÉRISY, Dame de l'ordre de la Croix étoilée de l'Impératrice-Reine. De son premier mariage, il eut :

1. AMABLE-PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH, qui suit.

2. LOUIS-HIPPOLYTE-JOSEPH de Maurès, Comte de Malartic (titre concédé par Louis XVIII), né le 28 Février 1769. Admis à l'École royale militaire sur preuves de noblesse faites devant d'Hozier de Serigny le 31 Mars 1783 (a); Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur. Il embrassa la carrière des armes, fit de 1790 à 1792 la guerre du Canada en qualité de volontaire, où sa brillante conduite lui valut la décoration de Cincinnatus, puis fit partie de l'armée des Princes en 1792 avec le grade de Chef d'État-major général de l'armée royale du Maine. Nommé Maréchal de camp en 1799, il fut confirmé dans ce grade en 1814, donna sa démission en 1830; fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1796, Chevalier de la Légion d'honneur en 1820 & Commandeur en 1825. Il mourut le 30 Juillet 1832, après avoir épousé, en Avril 1816, Gabrielle-Perrine-Pauline DE FONTENAY, dont il eut :

PAUL-AMABLE-GABRIEL, marié, le 16 Mars 1859, à Marie-Antoinette BERNARD-LAQUERAY; de ce mariage est issu : GABRIEL.

XVI. DEGRÉ.

AMABLE-PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH de Maurès, Comte de Malartic, né le 22 Août 1765, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, fut d'abord Conseiller au Conseil souverain de Rouffillon, puis, ayant émigré, il servit dans les dragons, devint Chef d'escadrons & Aide de camp du Marquis de Saint-Simon, Gouverneur de Madrid. Rentré en France en 1804, il fut Maire de Tôtes, Membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, Colonel de la Garde nationale du même département & Député de Dieppe en 1822. Il mourut le 19 Août 1829. De son union, contractée le 26 Juillet 1805, avec Marguerite-Thérèse FIQUET D'AUSSEVILLE, il eut trois fils & une fille :

1. JEAN-HIPPOLYTE, qui suit.

2. EDMOND-PIERRE-GABRIEL, ancien Officier d'infanterie, Maire de Montricoux, né à Tôtes le 4 Août 1809, marié, le 19 Novembre 1839, à Demoiselle Marie-Antoinette-Françoise-Blanche DE VIGNES DE PUYLAUQUE, d'où :

1. MARIE-HENRY-RAYMOND-MAXIME, ancien élève de l'École militaire, Sous-Lieutenant d'infanterie, Chef de bataillon, puis Lieutenant-Colonel de la Garde nationale mobile du département de la Haute-Marne,

a' Original aux archives de la famille.

défendit Langres contre les Prussiens pendant la guerre de 1870. Marié, le 7 Octobre 1867, à Mademoiselle Marie-Thérèse BOROT. De ce mariage :

1. JEHAN, né en 1868.
2. ROBERT, né en 1871.
3. ÉDITH, née en 1869.

II. MARIE.

III. NOËMIE, mariée en 1872 à Ernest CULHIAT DU FRESNES.

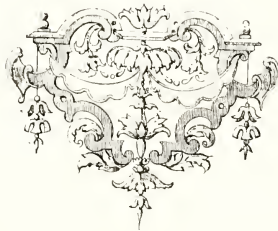
3. ODON, décédé en Octobre 1876. Il avait épousé en 1842 M^{lle} DE CLERCY, dont il laissa une fille, MARIE-THÉRÈSE, mariée en 1877 au Comte G. DE MONTALEMBERT.
4. NATHALIE-JOSÉPHINE, mariée, le 8 Avril 1834, au Comte Ernest DE BROSSES.

XVII. DEGRÉ.

JEAN-HIPPOLYTE-MAXIMÉ de Maurès. Comte de Malartic, né à Tôtes le 24 Juin 1808, Chevalier de la Légion d'honneur, Maire de Tôtes, Membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, marié, le 17 Juin 1833, à Demoiselle Berthe DE PECHPEYROU COMMINGES DE GUYAUD. De cette union, naquirent trois filles.

1. CLOTILDE, mariée en 1854 au Comte LOUIS DE SAINT-BELIN.
2. HENRIETTE, mariée en Avril 1856 à Charles DE GUINAUMONT.
3. ODETTE, mariée en Mai 1861 au Comte Stephen DE BELLOY.

SERVICES RENDUS : Deux Lieutenants généraux, quatre Maréchaux de camp, un Gouverneur général des Indes, deux Lieutenants de Roi, dont un devint Maire de La Rochelle en 1775, & fut Député aux États généraux par cette ville; un Premier Président au Conseil souverain de Roussillon, un Député, un Commandeur de Saint-Louis, plusieurs Chevaliers du même ordre, des Chevaliers de la Légion d'honneur, &c.



MAYNARD-MESNARD ^(a),

Anciens Seigneurs de la Vergne-Cornet, de la Benastlonnière, de la Cornetière, de la Bouchardière, de la Gaudinière, de Digueuchin, de l'Isle Bernard, de la Vergne de Péault, de la Rudelière, de Saint-Gillet, de Mesnard-la-Barottière, des Gazoins, Barons du Gué de Sainte-Flaire, Seigneurs de Passy, Barons du Langon, Seigneurs de la Baugifière, de Pairé, de la Godelinière, de la Mesnardière, des Voureils, de Chafnay, Comtes de Mesnard, Seigneurs des Dessends, de Loulerie & de la Claye, &c.

EN POITOU.



D'Argent fretté d'Azur. COURONNÉ : de Marquis. DEVISE : Pro Deo & Rege.

La Maison de Maynard-Mesnard, d'ancienne chevalerie, est originaire de cette partie du Poitou qui a formé le département de la Vendée, & y est encore établie de nos jours. L'ancienneté de cette famille est proverbiale dans le Poitou vendéen. Chérin, dans le mémoire rédigé en 1772, pour les preuves de Cour du Comte de Mesnard, dit que « cette maison se distingue par la pureté de son origine » & l'avantage qu'elle a d'embrasser par ses alliances les premières races de sa « province ». En effet, une série de chartes, provenant des anciens couvents ou des châteaux du Talmondais, conflètent l'existence de cette famille dès les XI^e, XII^e, XIII^e & XIV^e siècles dans les mêmes paroisses où la filiation suivie la montre possédée. La Maison de Maynard-Mesnard a figuré avec honneur dans les annales du Poitou; elle compte parmi ses membres un Gouverneur de la forteresse de Marcuil-sur-le Lay (Poitou), 1365; trois Maréchaux de camp, 1649, 1772, 1820; un Chef divisionnaire vendéen, 1815-1832, & un Chevalier des ordres du Roi; elle a joui des honneurs de la Cour. La branche des Comtes de Mesnard a obtenu la Pairie sous la Restauration.

Les premiers personnages que nous trouvons mentionnés dans les chartriers du Talmondais sont : PIERRE Mainard, qui assista comme témoin, vers 1050, à la fon-

^{a)} Le nom a été écrit successivement ou simultanément : *Mainard, Mainart, Mainart, Menart, Menart, Mesnard & Maynard*. Des irrégularités semblables se sont produites pour tous les noms dont l'orthographe pouvait varier sans que la consonnance fut sensiblement altérée : ainsi on trouve *Talleyrand*, écrit : *Tollayrant, Talleran; Lajignan*, écrit : *Lefignan, Lefjignem; Bauffremont*, écrit : *Baffromont, Bessfremont, Beaufremont; Goulaine*, écrit : *Goulème; des Cars* s'écrivant naguère *d'Escars* : le même nom de *la Trémoille* est écrit aujourd'hui *la Trémoille* par la famille, & *la Trimouille* par la ville. Les différentes branches de la Maison de Maynard-Mesnard, dont l'auteur commun est mort en 1665, ne se sont pas entendues jusqu'ici pour l'adoption d'une orthographe unique; l'orthographe *Mesnard*, conservée par la branche des Comtes de Mesnard, a prévalu depuis Henri III, toutefois, la branche des Barons du Langon & celle des Seigneurs de la Claye ont adopté, sous Louis XV, l'orthographe *Maynard*, considérée comme plus ancienne.

dation du Prieuré des Fontaines (a) par le Prince Talmond; un autre Mainard est cité dans trois chartes du même prieuré (b), rédigées de 1090 à 1095. Vers le même temps, nous rencontrons GAUSBERT Mainard, témoin d'une concession de pêcheurie aux Fontaines (c). Deux chartes mentionnent les libéralités faites à l'abbaye de Boisgrolland (d) par AIMERY Menart, qui assista vers 1182 à une donation faite à ce même monastère (e). OLIVIER Menart fut témoin en 1219 d'une transaction passée par cette abbaye (f) au sujet des marais de Champagne; en 1243, GEOFFROY Mainart fit un don à l'église de Longeville (g); en 1224, il transigea au sujet d'une rente assise sur des marais situés près de Curzon (h). Le 15 Octobre 1288, GUILLAUME Mainart, Chevalier, Seigneur de la Vergne, échangea ce qu'il possédait dans la paroisse de Longeville (i); son fils, HERBERT Mainart, Écuyer, Seigneur de la Vergne, fit un aveu en 1331 (j). JEAN Mainart (k) échangea, le 3 Mai 1367, des vignes situées dans la paroisse de Longeville. PIERRE Mainart (l), Chevalier, Seigneur de la Benatlonnière, fit un aveu en 1350 au bas duquel se trouve son écusson : *Fretté de six pièces*; il prêta serment d'obéissance, à Saint-Maixent, le 27 Septembre 1361, à Jean Chandos, Commissaire du Roi d'Angleterre (m). Le 13 Octobre 1365, il était Gouverneur, pour le Prince Noir, de l'importante forteresse de Mareuil-sur-le-Lay (Bas-Poitou) (n). GUILLAUME Mainart, Chevalier, mort avant 1398, habitait la paroisse d'Avrillé* (o).

Tous ces personnages étaient possédionnés autour de Talmond, de même que les auteurs de la filiation suivie qui remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN 1^{er} Mainart (p), Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, mentionné avec son frère dans le compte de la Marzelle de Longeville pour l'année 1382; mais qui n'a été établie devant Cherin (Bibliothèque nationale), d'après qui nous la donnons ici, que depuis son fils, qui suit.

II. DEGRÉ.

JEHAN II Mainart, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, qui était en 1402 Écuyer de Jehan de France, Comte de Poitou. Il eut de Jehanne D'ANSELON :

III. DEGRÉ.

TRISTAN Mainart, Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, mort avant 1470, & qui eut de Mathurine DE PRÉVOST (q) :

(a) (b) (c) (d) (e) (f) Archives de la Vendée & Cartulaires du Bas-Poitou, publiées par M. Paul Marchegay.

(g) (h) (i) (j) (k) Inventaire des titres de la seigneurie de la Marzelle, paroisse de Longeville, & analyse des chartes de l'abbaye des Fontenelles (Collection B. Fillon, à Fontenay-le-Comte).

(l) Anciennes archives du Poiroux.

(m) *Procès-verbal de délivrance à Jehan Chandos des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny*, publié, d'après le manuscrit du Musée britannique, par A. Bardouet (Niort, 1866).

(n) Anciennes archives du Poiroux. — *Jehan Chandos, Cométable d'Aquitaine*, par B. Fillon (Fontenay-le-Comte, 1856).

(o) De FAubonnière (Collection B. Fillon).

(p) (q) Cherin; preuves de Cour.

* M. de Courcelles, trompé par la similitude de nom, avait admis dans son travail plusieurs chartes relatives à des familles nobles, étrangères à celle-ci, qui est originaire du Talmondais poitevin, & où elle résida sans interruption jusqu'au règne d'Henri IV. Ajoutons également que c'est à tort que dans la réimpression du *Dictionnaire de La Chenaye-Desbois* on a indiqué, comme étant de cette Maison, celle de Mesnard de Chouzy, qui n'est pas du Poitou.

IV. DEGRÉ.

ANTOINE Maynard, Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 8 Octobre 1482, à Guillemette DU FOULLOUX (*a*), fille de Loys DU FOULLOUX & de Jehanne DE LA ROCHEFOUCAULD. Antoine eut de ce mariage deux fils :

1. JEHAN (*b*), reçu Chevalier de Rhodes vers 1511.
2. GUILLAUME, qui fuit.

V. DEGRÉ.

GUILLAUME Maynard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, mort avant 1552, & qui eut d'Antoinette DE BEAUMONT (*c*) :

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS I^{er} Maynard ou Mesnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 8 Juin 1560, à Jehanne MAUCLERC DE LA MEZANCHÈRE (*d*), dont :

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS II Mesnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 10 Novembre 1597, à Andrée DE CHABOTE [CHABOT] (*e*), de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

CHRISTOPHE Mesnard (*f*), Chevalier, Seigneur de la Vergne de Péault, de la Vergne Cornet & de la Barottière, est l'auteur des trois branches de la famille existantes aujourd'hui. Il joua un rôle assez important pendant la Fronde, en Bas-Poitou, & fut breveté Maréchal de camp en 1649 (collection B. Fillon). Il mourut le 23 Décembre 1665 (*g*). De son mariage avec Catherine GALLIER-GARNIER, contracté le 4 Juillet 1628 (*h*), il eut :

1. FRANÇOIS, tige des Barons du Langon, qui fuit.
2. LOUIS, tige des Comtes de Mesnard.
3. GABRIEL, tige des Seigneurs de la Claye (*i*).

a. Chérin, preuves de Cour. — Guillemette était tante de Jacques du Fouilloux, le célèbre auteur de la *Vénérice*. Philippe de la Rochefoucauld, fleur de sa mère, avait épousé Charles de Melun, Lieutenant général du Royaume sous Louis XI (Notice, de M. Prefpac, sur Jacques du Fouilloux; Poitiers, 1852, & Poitou & Vendée; Fontenay-le-Comte, 1861).

b. (*c*), (*d*), (*e*) (*f*) Chérin, preuves de Cour.

g) Mairie de Mesnard-la-Barottière, Vendée.

h) Chérin, preuves de Cour. — Greffe du Tribunal de Fontenay-le-Comte.

i) La filiation de ces trois branches est établie par les actes de l'état civil conservés dans les mairies de la Vendée. Les preuves de Chérin vont, pour la branche aînée, jusqu'en 1760; pour la seconde branche, jusqu'en 1732. M. de Courcelles n'a donné que la filiation de la seconde branche; il s'est borné à mentionner les deux autres en tête de l'article consacré à cette maison: *Barons du Langon*, comtes de Mesnard, *Seigneur de la Claye* (Courcelles, *Généalogie des Pairs de France*, t. II).



BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS Mesnard, Chevalier, Seigneur de la Barottière, né le 17 Avril 1629 (a), épousa, le 27 Mai 1660 (b), Renée HUYLLARD, veuve de Jacques TAILLEFER DE MONTAUSIER. De ce mariage :

X. DEGRÉ.

JEAN Mesnard, Seigneur de la Barottière, Chevalier, Baron du Gué de Sainte-Flaive, marié, le 2 Mars 1683, à Mademoiselle Marie-Jacqueline DE FOUCHER (c). Il est décédé le 23 Janvier 1693, laissant :

1. JACQUES, auteur des Barons du Gué de Sainte-Flaive, éteints sous Louis XV.
2. GERMANICUS-FRANÇOIS, qui suit.

XI. DEGRÉ.

GERMANICUS-FRANÇOIS Mesnard (d), Chevalier, Seigneur de Saint-Gillet, marié, le 14 Février 1719, à Mademoiselle Marie-Catherine-Louise DE JAUMIER. De cette union vint :

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-GERMANICUS-BONAVENTURE de Maynard (e), Chevalier, Baron du Langon (f) par héritage des d'Arcemale en 1769, épousa, le 22 avril 1760 (g), Marie-Bénigne DE MAYNARD, de la branche de Sainte-Flaive, dont il eut :

1. FRANÇOIS-BONAVENTURE-GERMANICUS-BÉNIGNE, qui suit.
2. BENJAMIN, auteur du troisième rameau, rapporté plus loin.

XIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-BONAVENTURE-GERMANICUS-BÉNIGNE de Maynard, Baron du Langon, ancien Officier de dragons, marié, le 10 Février 1784 (h), à Mademoiselle Louise-Charlotte-Adélaïde DE RACODET. Il fut élu, le 27 Août 1787, par l'Assemblée provinciale du Poitou, siégeant à Poitiers, le premier pour l'ordre de la Noblesse, membre de l'Assemblée de l'élection de Fontenay-le-Comte (i). De son mariage vinrent :

1. ADÈLE, décédée en 1826.
2. LÉONTINE, décédée en 1864.
3. JULES-BONAVENTURE-LOUIS-GERMANICUS, qui suit.
4. CAROLINE, Supérieure des Ursulines de Jésus, à Luçon.
5. ARSÈNE, Religieuse, décédée en 1851.

(a) (b) (c) Chérin, preuves de Cour. — Mairies de Peault & de Sainte-Flaive-aux-Loups (Vendée).

(d) Chérin. — Son nom est écrit *Mesnard* dans son acte de baptême du 21 Mars 1693; dans son acte de mariage, il reprit l'orthographe *Maynard*. Mairies de Sainte-Flaive-aux-Loups, d'Atdin; Deux-Sèvres¹.

(e) C'est à lui inclusivement que s'arrête, pour la branche aînée, la filiation établie devant Chérin en 1772.

(f) Le Langon a été érigé en Baronnie en 1657.

(g) Mairie de Corps (Vendée).

(h) (i) Mairie de Fontenay-le-Comte. — M^{lle} DE RACODET, dont la mère était la dernière des BOUTON, apporta la terre de la Baugifère possédée, depuis Saint-Louis, par sa famille alliée aux VIVONNE LA CHATIGNERAYE, aux BEAUMONT, aux BIGNONNET, aux CHASTIGNER, &c. *Poitou & Vendée*; Fontenay-le-Comte, 1861.)

6. ZÉNOBIE, Religieuse, décédée en 1849.
7. ALPHONSE, auteur du second rameau de la branche aînée, rapporté plus loin.

XIV. DEGRÉ.

JULES-BONAVENTURE-LOUIS-GERMANICUS de Maynard, Baron du Langon, Chef du nom & des armes, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Officier supérieur de la garde royale, marié, le 7 Juin 1826 (a), à Mademoiselle Marie-Antoinette-Françoise-Charlotte BAUDON D'ISSONCOURT, dont les aïeules paternelle & maternelle étaient de la maison de Ligniville, alliée à la maison impériale d'Autriche. De ce mariage est issu :

GASTON de Maynard, Secrétaire d'ambassade. Résidence : Château de la Baugilière.



SECOND RAMEAU DE LA BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

XIV. DEGRÉ.

ALPHONSE, Chevalier de Maynard, marié, en 1825, à Armande DU CHILLEAU, petite-nièce de Jean-Baptiste DU CHILLEAU, Evêque de Châlons en 1781, Archevêque de Tours & Pair de France sous la Restauration. De ce mariage :

1. RODOLPHE, ancien Officier de cavalerie, marié à Mademoiselle DE BEAUROIRE. Résidence : Châteaux de la Baillille (Corrèze) & de Boisseuil (Dordogne). De son union vinrent :
 - I. FERDINAND.
 - II. LOUIS.
2. GÉDÉON, ancien Officier de cavalerie, marié à Mademoiselle DE VALLES. Résidence : Château de Ramberge (Vendée). De son mariage vinrent :
 - I. GAETAN.
 - II. MAX.
3. MACHABÉE, Lieutenant au 7^e chasseurs, marié à Mademoiselle DE PICHON, dont une fille : MARIE.
4. ISABELLE, mariée au Comte DE CHAUNAC-LANSAC, en Périgord.
5. HENRI, Lieutenant au 7^e huffards.



TROISIÈME RAMEAU DE LA BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

XIII. DEGRÉ.

BENJAMIN, Chevalier de Maynard, reçu en minorité dans l'ordre de Malte, Chevalier de Saint-Louis, Chef divisionnaire de l'armée vendéenne en 1815 & 1832 (b), marié à Mademoiselle DE BAUDRY D'ASSON, dont :

BENJAMIN de Maynard, ancien Page du Roi Charles X, fut condamné à mort,

(a) Mairie de Bagnolet (Seine).

(b) Crétineau-Joly, *Vendée militaire*.

par contumace, avec son père; ils avaient donné en 1832 le signal du soulèvement en Vendée. Marie en 1837 à Mademoiselle DES PRACLES, il eut :

I. STANISLAS.

II. GABRIELLE, mariée au Comte DE LEZARDIÈRE. Résidence : Château de Badiole (Vendée).



BRANCHE DES COMTES DE MESNARD.

IX. DEGRÉ.

LOUIS Mesnard, fils puîné de CHRISTOPHE Mesnard & de Catherine GALLIER-GARNIER, né le 14 Avril 1630 (a), Chevalier, Seigneur des Gazons & de la Barottière, marié, le 2 Octobre 1665, à Marie DE LA HAYE-MONTBAULT (b), dont :

X. DEGRÉ.

ALEXANDRE I^{er} Mesnard, Chevalier, Seigneur de la Godelinière, des Voureils, de Chafnay, &c., fut maintenu dans sa noblesse le 27 Juillet 1715 par M^r Quentin de Richebourg. Il épousa, le 13 Mai 1701, Marie-Jacqueline FOUCHER (c), veuve de JEAN Mesnard, Baron du Gué-Sainte-Flaive, son cousin germain. De ce mariage vint :

XI. DEGRÉ.

ALEXANDRE II Mesnard, Chevalier, Seigneur de la Barottière, des Voureils, de Chafnay, &c., épousa, le 16 Juin 1733, Marie-Madeleine BUOR (d), dont :

XII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-BONAVENTURE, Comte de Mesnard (e), Chevalier, Seigneur de la Barottière, les Ardias, Chafnay, &c., Commandeur de Saint-Lazare, Chevalier de Saint-Louis, né le 8 Mai 1734, fut reçu Page de la Grande Écurie en 1751. Il fit toutes les campagnes de la guerre de Sept ans, & produisit ses titres devant Chéris en Janvier 1772, pour monter dans les carrosses du Roi; il fut nommé la même année Gentilhomme de la Chambre du Comte de Provence. Breveté, le 9 Juin 1772, Maître de camp de cavalerie, & le 1^{er} Mai 1777, Capitaine-Colonel des gardes de la porte de Montieur; il émigra en 1791 & remplit, à Coblantz, les fonctions d'Adjudant général. Il mourut en Mai 1792, & avait épousé, le 21 Mai 1764, Marie-Éléonore-Élifabeth DE LA BOUCHERIE DU MARGAT (f), morte à Ingrandes, au passage de la Loire par l'armée vendéenne, en 1793. Il fut père de :

1. MARIE-ANTOINE-ALEXANDRE-DIEUDONNÉ-ÉDOUARD, Comte de Mesnard. Arrêté à Paris à la suite du 18 Fructidor an V (4 Septembre 1797), & condamné à mort, par une commission militaire, comme émigré rentré, il fut fusillé le

(a) Mairie de Péault (Vendée).

(b) Chéris, preuves de Cour.

(c) Mairie de Saint-Valérien (Vendée). — Chéris, preuves de Cour.

(d) Chéris, preuves de Cour.

(e) La terre de Mesnard-la-Barottière fut érigée en Comté de Mesnard en Décembre 1766 (Chéris).

(f) Chéris, preuves de Cour.

12 Octobre 1797. Marié en 1784 avec Mademoiselle DE CAUMONT-LA-FORCE, fœur du Duc de la Force, il avait eu de son mariage :

I. LADISLAS, mort en Russie.

II. ZÉNOBIE-JOSÉPHINE-ALEXANDRINE, mariée en 1808 au Marquis Hilarion-Gabriel-Amédée-Louis DE LORDAT.

2. LOUIS-CHARLES-PIERRE-BONAVENTURE, qui fût.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES-PIERRE-BONAVENTURE, Comte de Mesnard, né à Luçon le 18 Septembre 1769 (a), fut reçu, de minorité, Chevalier de Malte le 21 Août 1774. Entré en 1784 à l'école de Brienne, il y eut des relations assez intimes avec Napoléon Bonaparte. En 1786 il fut nommé aux carabiniers & présenté au Roi, qui l'admit à monter dans ses carrosses. Il fut breveté en 1789 Capitaine dans le régiment de Conti-dragons. Il émigra en 1792 & prit part à l'expédition de l'Île-Dieu. A l'époque du licenciement, il se retira en Angleterre, où il refusa, bien que dans le dénuement, de profiter de ses anciennes relations avec le premier Consul. Lord Maynard, invoquant une origine commune (b), l'assista généreusement. Le Duc de Berry l'admit parmi ses compagnons d'exil, le choisit en 1814 pour Aide-de-camp & Gentilhomme d'honneur, & le fit nommer Colonel. Durant les Cent jours il suivit la Cour à Gand. En 1816, il fut chargé de recevoir, à Marseille, la Duchesse de Berry, auprès de laquelle il remplit la charge de Premier Écuyer. Il se trouvait aux côtés du Duc de Berry lors de l'assassinat de ce Prince, qui lui remit le poignard ensanglanté (c). Depuis ce moment son crédit à la Cour augmenta de plus en plus : c'est ainsi qu'il devint successivement Aide-de-camp du Duc de Bordeaux, Gouverneur du Château de Rosny. Il fut créé en 1823, par Louis XVIII, Pair de France avec majorat; fut nommé Commandeur aux ordres de la Légion d'honneur & de Saint-Louis. Le Roi de Naples le nomma en 1824 Chevalier Grand'croix de Saint-Constantin & en 1825 Grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Charles X lui conféra, le 3 Juin 1827, le titre de Chevalier du Saint-Esprit, avec promesse du titre de Duc. Nommé Président du deuxième collège électoral de la Vendée en 1827, il remplit avec impartialité ces fonctions (d). Après les journées de Juillet 1830, il s'embarqua à Cherbourg avec les membres de la famille royale, & fut chargé par les ministres de Guillaume IV de remettre une lettre de ce Souverain à Charles X. Ayant ensuite repris ses fonctions auprès de la Duchesse de Berry, qui l'avait investi de toute sa confiance, il l'accompagna en Hollande, en Italie & en Vendée. Lors du soulèvement de 1832, il fut arrêté avec elle à Nantes; il fut acquitté par le jury de Montbrison, & donna à cette Princesse les *preuves d'un dévouement véritablement*

(a) Mairie de Luçon (Vendée).

(b) De Courcelles (*Généalogie des Pairs de France*), & M^r de Fourmont (*L'Ouest aux Croisades*), considèrent les Vicomtes Maynard, issus d'un chevalier qui accompagna Guillaume-le-Conquérant & élevés à la Pairie de la Grande-Bretagne, comme ayant la même origine que les Maynard-Mesnard du Poitou.

(c) Châteaubriand, *Vie du Duc de Berry*.

(d) Voici la lettre que lui adressa, à cette occasion, le 30 Septembre 1827, M^{me} la Duchesse de Berry, au château de Rosny : « Après vous avoir envoyé, mon cher Monsieur de Mesnard, la statue du Chevalier sans peur ny reproches, comme à mon Chevalier, à qui puis-je mieux envoyer celle du meilleur comme du plus franc des amis, qu'à vous qui, dans son même château auprès de la petite-fille de Son Roi & meilleur ami, vous êtes pour elle un ami aussi sûr, fidèle, franc Chevalier français, ne craignant pas de la blesser en lui disant des vérités quelquefois désagréables, mais que l'on ne dit pas aisez aux Princes & que je suis trop heureuse quand on veut bien me les dire. Sully, le brave & bon Sully, a été l'ami intime du bon Henry; jusqu'à la mort vous ferez celui de votre amie

vendéen. Mort à Paris le 15 Avril 1842, il a laissé d'intéressants *Souvenirs* publiés en 1844. De son mariage, contracté en Angleterre en 1806 avec Miss Sarah MASON, veuve du Major-général Blondell, il laissa deux enfants :

1. CHARLES-FERDINAND-WINDSOR, qui suit.
2. ÉLISABETH-AGLAË, née le 17 Avril 1807, mariée au Marquis DE ROSAMBO.

XIV. DEGRÉ.

CHARLES-FERDINAND-WINDSOR, Comte de Mesnard, ancien Page de Charles X, se distingua en 1832 au combat du Chêne, & mourut en 1862, laissant de son mariage, contracté, le 1^{er} Août 1829, avec Mademoiselle DE BELLISEN, fille du Marquis DE BELLISEN & de Mademoiselle BARRIN DE LA GALLISSONNIÈRE (a) :

CAROLINE, filleule de François 1^{er}, Roi de Naples, & de S. A. R. M^{me} la Duchesse de Berry. Résidence : Château de Mesnard (Vendée) & Paris.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CLAYE.

IX. DEGRÉ.

GABRIEL Mesnard, Chevalier, Seigneur des Deffends, cinquième fils de CHRISTOPHE Mesnard & de Catherine GALLIER-GARNIER (mentionnés au 8^e degré de la filiation suivie), né le 5 Septembre 1637, épousa, à Luçon (b), le 18 Novembre 1668, Renée TAILLEFER DE MONTAUSIER. De ce mariage il eut :

X. DEGRÉ.

CHRISTOPHE Mesnard, Chevalier, Seigneur de la Claye, né le 19 Octobre 1669, marié, à Luçon (c), le 24 Janvier 1695, à Jehanne DE CITOYS. Il fut père de :

XI. DEGRÉ.

CHARLES Mesnard (d), Chevalier, Seigneur de la Claye, baptisé à Curzon le 31 Décembre 1696, marié, le 12 Février 1722, à Corps (e), à Marie-Françoise DESPRÉS, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

CHARLES-GUY-THOMAS Maynard, Chevalier, Seigneur de la Claye, Page de la Grande Écurie sous Louis XV (f). Il épousa, à Luçon, le 4 Février 1763, Mademoiselle Marie-Anne-Jacquette DE VALLEAU DU RIVAGE. De ce mariage :

XIII. DEGRÉ.

BONAVENTURE-MARIE-CHARLES-PIERRE-JOSEPH de Maynard-la-Claye, Chevalier de Saint-Louis, servit aux Chasseurs nobles dans l'armée des Princes ; il épousa, à

(a) Mairie de l'ancien X^e arrondissement de Paris.

(b) (c) Preuves des Pages de d'Hozier (Bibl. nat.). — Mairie de Luçon.

(d) Son nom est écrit *Mesnard* dans son acte de baptême ; à son mariage il signa *Maynard*.

(e) Mairie de Corps (Vendée).

(f) Preuves des Pages de d'Hozier (Bibl. nat.).

Nantes, par contrat du 23 Octobre 1802, devant Guillet & Bertrand, Notaires, Mademoiselle Victoire-Mélanie-Justine d'AUBENTON, dont il eut :

1. CHARLES-JOSEPH-AUGUSTE de Maynard-la-Claye, marié, à Luçon (a), le 11 Avril 1826, à Mademoiselle Louise-Marguerite-Adélaïde DE CHANTREAU, fille de M. DE CHANTREAU, Chef divisionnaire dans l'armée vendéenne. Résidence : Château de la Barre (Vendée). De son mariage vinrent :

I. AUGUSTE.

II. MARIE, mariée à M^r d'HILLERIN.

III. AUGUSTINE, mariée à M^r DE LA FALAISE.

2. ARMAND de Maynard-la-Claye, marié, le 26 Octobre 1850, à Mademoiselle CHEVALIER DE LA PETITE-RIVIÈRE. Résidence : Château de la Froffe (Vendée). De son union :

I. HENRY.

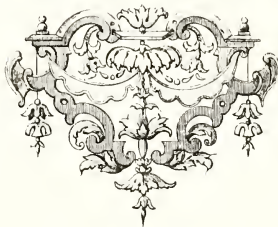
II. MARIE-GABRIELLE.

III. ÉDITH.

3. MARIE de Maynard-la-Claye, mariée à M^r Adolphe DE LA BASSETIÈRE, fils de Constant DE LA BASSETIÈRE, Aide-Major général de la division de Georges Cadoudal.

SOURCES : Cartulaires du Talmondais (Archives de Napoléon-Vendée). — Preuves faites devant Chérin, 1772, pour monter dans les carrosses du Roi, & en 1788, pour les ordres de N.-D. du Mont-Carmel & de Saint-Lazare; devant d'Hozier, en 1777 & 1784, pour l'École militaire; en 1782 & 1784, pour les Pages du Roi; en 1778, pour la Maison royale de Saint-Cyr (Biblioth. nat.); devant les Intendants ou Commissaires du Roi, en Poitou : Philippe de Here, 1599; Amelot de Chaillou, 1624; Colbert de Croissy, 1666; de Barentin, 1667; de Maupeou, 1699; Quantin de Richebourg, 1716. — Archives des mairies de la Vendée.

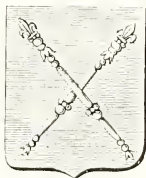
(a) Mairie de Luçon.



DE MECKENHEIM D'ARTAIZE,

Anciens Seigneurs de Frühling & de Mesendahl; d'Artaize, du Vivier, de Semide, d'Inaulmont, de Sçay & Puifeux, de la Malmaison, de Noirval, de Maupuy, de Corbon, de Saint-Morel, de Villepreux & Boischerel; Vicomtes de Sarigny.

EN ÉLECTORAT DE COLOGNE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur à deux Sceptres d'Or, fleurdelisés en leur pointe & passés en sautoir. CIMIER : les deux Sceptres de l'écu, supportés par une couronne de tournoi. LAMBREQUINS : Azur & Or.

La famille de Meckenheim est originaire de l'électorat de Cologne; la ville de ce nom est située près Bonn. L'antiquité des Seigneurs de Meckenheim est attestée par deux chartes de l'an 854, contenant une donation de biens fonciers considérables faite au monastère des saints Cassius & Florentius à Bonn, par *Herigarius in Meckenheim*, Prêtre. Cette donation, confirmée & expliquée par l'acceptation de Gunther, Archevêque de Cologne, comprend la maison seigneuriale (*casa dominicata*) de Meckenheim, près Bonn (a).

Une branche de la maison de Meckenheim vint s'établir en France en 1560. Une autre branche, qui était restée dans l'électorat de Cologne, a possédé jusqu'en 1605 le *château de Cavalier* (*Rittersitz*), attenant à la ville de Meckenheim (b).

La filiation des branches françaises est prouvée sans interruption par documents authentiques à partir de leur auteur commun CHRISTOPHE, qui suit.

PREMIER DEGRÉ.

Très-Noble & honoré Seigneur CHRISTOPHE de Meckenheim, Seigneur de Frühling (Freilingen) & de Mesendahl, Amtmann (Gouverneur) de Dürbrich, épousa, par contrat du 15 Mai 1530, très-Noble Demoiselle Marie de WAMPACH, fille de Charles de WAMPACH, Écuyer, & en eut trois fils :

1. JEAN-FRÉDÉRIC (Hans-Friedrich), Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.
2. THIERRY OU THÉODORE (Dietrich), Seigneur de Freilingen.
3. NICOLAS (NiCLAUSS), qui suit.

(a) *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins* (Recueil de documents pour servir à l'histoire des provinces du Bas-Rhin, publiés par Th.-J. Lacomblet, t. III. Düsseldorf, 1853, gr. in-4°.

(b) Cette branche, qui s'est éteinte peu après cette époque, portait *D'Argent à deux Sceptres de Sable, fleurdelisés & passés en sautoir.*

II. DEGRÉ.

NICOLAS de Meckenheim (a), Écuyer, Seigneur de Mefendahl, d'Artaize & du Vivier, fit, avec ses deux frères, le 13 Février 1557, un traité de partage des successions de leurs père & mère, où ils sont qualifiés : Très-Nobles & honorés Seigneurs. Il vint s'établir en France en 1560, &, par contrat du 15 Août 1575 (& à l'église le 8 Janvier 1576), il épousa Demoiselle Guillemette DE QUADT, fille de feu Pierre DE QUADT, Écuyer, Seigneur d'Ifengard, d'Artaize & du Vivier, & de Guillemette DE MANDY. A une date inconnue, mais postérieure à 1579, il épousa, en secondes noces, Marguerite DE PERCEVAL, fille, sœur ou nièce d'Adrien DE PERCEVAL, Écuyer, Gruyer du Duc de Lorraine, & qui avait épousé Marguerite d'Allonville. Le 19 Novembre 1583, Nicolas de Meckenheim rendit foi & hommage, pour les seigneuries d'Artaize & du Vivier, à Messire Jacques de Coucy, Chevalier, Baron de Stonne, Seigneur de Chamery-sur-Bar. Il mourut le 15 Juin 1587, & fut inhumé en sa chapelle seigneuriale, en l'église d'Artaize, où une plaque murale de marbre noir, portant ses armoiries & son épitaphe, a subsisté jusqu'à la Révolution; elle est maintenant conservée au château de la Malmaison, près Raucourt.

De son premier mariage, Nicolas eut :

JACQUES, qui suit.

Du second, est issu NICOLAS, décédé sans alliance.

III. DEGRÉ.

Honoré Seigneur JACQUES de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mefendahl, d'Artaize & du Vivier, produisit en l'élection de Reims les titres justificatifs de sa noblesse, « sur le vû desquels le Procureur du Roy en la dite Élection consentit, le « 7 Août 1634, qu'il jouit, ainsi que les dits Louis & Philibert de Mecquenem, ses « enfans, des privilèges concédés aux Nobles, comme eux & leurs prédécesseurs « avaient fait (b) ». Le 26 Avril 1641, il fut maintenu dans les privilèges de la noblesse par jugement des Commissaires députés par le Roi (c). Il mourut vers 1652. Il avait épousé : 1° par contrat du 10 Mars 1605, Demoiselle Élisabeth d'ALLONVILLE, fille de feu Noble Homme Adolphe d'ALLONVILLE, Écuyer, Seigneur de Pavillon & d'Artaize, en partie, & d'Anne DE VERRIÈRES; 2° Demoiselle Charlotte DE VILLIERS, fille de Robert DE VILLIERS, Écuyer, Seigneur d'Etrepigny, & de Guillemette DE NOIREFONTAINE, & veuve de Jacques DE CUGNON, Écuyer, Seigneur de Saint-Benoit. De son premier mariage vinrent :

1. PHILIBERT, qui suit.

2. LOUIS, dont la descendance fera rapportée plus loin.

3. ÉLISABETH, mariée, le 16 Octobre 1634, à Jean DE BLANKART, Écuyer, Seigneur d'Ogny, fils d'Étienne DE BLANKART & de Jeanne DU LORY.

IV. DEGRÉ.

PHILIBERT de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mefendahl, d'Artaize & du Vivier, de Semide & d'Inaulmont, dit *le Chevalier de Mefendahl*, Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Cravates, avec lequel il servit sous les ordres du Maréchal

(a) Dans les actes passés en France, le nom de cette famille est écrit : *Mecquenem* ou *Mequenem*, conformément à la prononciation française.

(b) (c) Preuves faites devant Denis-Louis d'Hozier, Juge d'armes, en 1772. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

de Turenne. Il époufa : 1° le 15 Mai 1633, François DE QUADT, veuve de Trifan DE VILLELONGUE, & fille de Pierre DE QUADT, Écuyer, Seigneur d'Ifengérd, & d'Artaize en partie, & de Marguerite D'ARGY; elle mourut le 28 Mars 1644; 2° le 28 Octobre 1645, Blanche DU LORY, fille de feu Jean DU LORY, Écuyer, Seigneur de Chartongne, & d'ANNE DE SANDRAS; 3° avant le 20 Décembre 1657, Dame Marie DE CUNIS, fille de Messire Henry DE CUNIS, Écuyer, Seigneur de Refeugnon, & de Suzanne DE CONDESTÉ (?). Il mourut le 27 Janvier 1693, âgé de 78 ans.

Du premier mariage font iffus :

1. ROLAND, qui fuit.
2. LOUISE, veuve, avant 1693, de Messire Jacques d'ESCANNEVELLE, Chevalier, Seigneur de Semide. Elle décéda le 16 Février 1704, âgée de 68 ans.
3. ÉLISABETH, mariée, le 20 Décembre 1657, à Messire Robert DE VERRIÈRES, Écuyer, Seigneur de Mont-de-Jeux & d'Atteville, & de Dame Jeanne DE MOITREY.

Du troisième mariage vinrent :

4. ROBERT, Lieutenant de cheveu-légers, mort le 22 Février 1682, à l'âge de 26 ans, fans alliance.
5. JACQUELINE, mariée, le 29 Juillet 1677, à Messire Pierre DE WALLIN, Écuyer, Seigneur d'Inor & de Pouilly-sur-Meuse, Major pour le Roi à Damvillers. Il avait été chargé de garder Stenay. Pendant une absence qu'il fit pour le service du Roi, les Espagnols vinrent pour s'emparer de la ville. Jacqueline, avertie, s'élança sur les remparts, exhorta la garnison à faire vaillamment son devoir, appela les habitants à son aide & les électrifia si bien par son courage qu'ils repouffèrent l'ennemi. Le Roi Louis XIV & la Reine, émus d'un si beau trait, voulurent tenir sur les fonts de baptême l'enfant dont Jacqueline était près d'être mère. Plus tard elle fut présentée à la Reine qui l'embrassa devant toute la Cour, & lui fit une pension. A la naissance de leur fils Louis, le Roi & la Reine se firent représenter à la cérémonie de baptême (1681) par le Duc de Duras, Capitaine des gardes, & la Comteffe de Béthune, Dame d'honneur de la Reine.
6. MARGUERITE, mariée, le 27 Janvier 1698, à Messire Christophe DE VERRIÈRES, Écuyer, Seigneur de Morgny, fils de Messire Pierre DE VERRIÈRES, & de Jeanne D'ARGY.

V. DEGRÉ.

ROLAND de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mefendahl, d'Artaize & du Vivier, de Semide, Sçay & Puifeux, Vicomte de Savigny, Capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, Maréchal général des logis de l'arrière-ban fous les Ducs d'Altry & de Montmorency. Il époufa : 1° Madeleine DE MELIN, fille de Philippe DE MELIN, Écuyer, Seigneur de Savigny, & de Jeanne-Alexandre DE COURCELLES; elle était veuve en premières noces de Charles DE COUSTRE, Chevalier, Seigneur de Noïrval, & en fécondes noces, de Louis DE DERNY, Chevalier, Seigneur de Saint-Pierre-mont, Fontenois & Tailly; 2° le 23 Mars 1696, Anne-Françoise DE RICLOT, fille de Jacques DE RICLOT, Chevalier, Seigneur de Tailly, & de Jeanne DE GENTIL. Il mourut le 22 Novembre 1718, ne laiffant de fa féconde union que trois filles :

1. MARIE OU MARGUERITE-MADELEINE, mariée à Louis DE GENTIL, Chevalier, Seigneur de Lions-devant-Dun. Elle décéda le 3 Août 1767, à l'âge de 71 ans.
2. JEANNE, mariée, le 5 Avril 1719, à Gabriel DE SAINT-VINCENT, Chevalier,

Seigneur de Lefanne, fils de Messire Jean de SAINT-VINCENT & de Jeanne-Marguerite de MOUZAY.

3. CLAUDE, mariée, le 3 Avril 1721, à François de VILLELONGUE, Chevalier, Seigneur de Vigneux & de Neuvisy, Lieutenant au régiment de Bretagne-cavalerie, fils de Nicolas de VILLELONGUE & de Barbe de REIGNER.



IV. DEGRÉ.

Messire Louis de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier, épousa Élisabeth de QUADT, sœur de Françoise, femme de son frère aîné Philibert. Elle était déjà veuve le 23 Août 1638, date d'une sentence du Lieutenant général du bailliage de Vermandois qui lui donne la garde noble de ses enfants. Le 1^{er} Juillet 1650, elle se remaria avec Jacques de MIRBRICH, Écuyer, Seigneur de la Malmaison, & mourut le 13 Août 1666. De son premier mariage font issus :

1. JACQUES, qui suit.
- 2 & 3. MARGUERITE & JACQUELINE.

V. DEGRÉ.

JACQUES de Meckenheim, II^e du nom, Écuyer, Seigneur d'Artaize, du Vivier, de la Malmaison & d'Inaulmont, né avant le 23 Août 1638, Capitaine d'une compagnie au régiment de Grandpré, rendit hommage, par procuration, les 1^{er} Décembre 1659 & 13 Août 1666, à Charles, Comte d'Alpremont, & à Dame Marie de Coucy, son épouse, pour sa terre & seigneurie d'Artaize & du Vivier, mouvante de leur château de Chemery-sur-Bar, & possédant haute, moyenne & basse justice. Il épousa, par contrat du 27 Août 1661, Éléonore de VANSAY, fille de Messire Jacques de VANSAY, Chevalier, Seigneur de Tanflus & de la Malmaison, & d'Anne d'HERBIN, & mourut le 22 Novembre 1679, laissant à sa femme la garde noble de ses enfants. De cette union font issus :

1. PHILIBERT, né vers 1664, décédé le 4 Janvier 1674.
2. JEAN, qui suit.
3. CHARLES, auteur de la branche des Seigneurs de Montgon, qui fera rapportée plus loin.
4. GEORGES, auteur de la branche des Seigneurs d'Artaize & du Vivier, rapportée à la suite de la précédente.
5. CATHERINE, née vers 1672, décédée le 26 Mars 1683.
6. HENRIETTE, née vers 1675, mariée : 1^o à Jean de COUSTRE, Écuyer, Seigneur de Sauffeuil, fils de Martin-François de COUSTRE, Chevalier, Seigneur de Saint-Augier, & de Louise de COMMONT; 2^o à Guillaume de LA BOULAYE, Écuyer, Seigneur de Bois-de-For.
7. ÉLÉONORE, née vers 1677, mariée : 1^o à Louis de VILLIERS, Chevalier, Seigneur de Corbon; 2^o à Claude Le Picart de Flavigny, Chevalier, Seigneur de Flavigny.

VI. DEGRÉ.

JEAN de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaison, d'Artaize, du Vivier en partie, de Noirval & de Haupuy, Vicomte de Savigny, né vers 1664, fut admis

au nombre des Gentilshommes gardes-marine à Rochefort, & fervit dix-huit ans sur mer comme Enseigne & Lieutenant des vaisseaux du Roi. En 1696, il fit enregistrer ses armoiries par d'Hozier, dans l'*Armorial général de la Noblesse de France* (généralité de Champagne, fol. 323), & mourut le 10 Mai 1708. Il avait épousé, le 19 Avril 1694, Jeanne DE COUSTRE, fille de feu Charles DE COUSTRE, Chevalier, Seigneur de Haupuy, Noirval & Savigny, & de Madeleine DE MELIN (alors remariée à ROLAND de Meckenheim, dont l'article figure ci-dessus, p. 3). De cette union vinrent :

1. HENRY, né le 10 Septembre 1696, mort le 15 Mai 1743, sans alliance.
2. ROLAND, né le 11 Septembre 1697, mort avant son père.
3. CHARLES, qui fuit.
4. JEAN, né le 8 Mai 1700, mort avant son père.
5. LOUIS, né le 10 Décembre 1706, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Savigny, Mont-Saint-Martin & Andrecy, Chevalier de Saint-Louis en 1749, Capitaine de cavalerie, Porte-étendard des gardes du corps du Roi dans la compagnie d'Harcourt. Il épousa, le 1^{er} Juillet 1749, Marie-Marguerite DE GRAFFEUIL, fille de Messire Jean-Charles DE GRAFFEUIL, Chevalier, Seigneur de Mont-Saint-Martin & de Savigny en partie, & de Dame Suzanne DE LA TRANCHÉE. Il mourut vers 1789, laissant de son mariage :

JEANNE-FRANÇOISE, mariée à Messire Jérôme-Charles-Joseph-Louis DE VILLIERS, Chevalier, Seigneur de Bailla, Colonel au corps royal d'artillerie.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaison, Artaize, Vivier, Corbon, Saint-Morel, Savigny, né le 3 Février 1699, d'abord Volontaire au régiment de Poitou, avec lequel il se trouva au siège de Rôzes, en Catalogne, où il fut blessé; ensuite Capitaine au régiment de Picardie. Il épousa, par contrat du 4 Décembre 1731, Anne-Angélique DE MONCHY, fille de Messire Jacques DE MONCHY, Écuyer, Seigneur & Patron de Cottancy, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Madeleine D'ASPREMONT. Il mourut le 1^{er} Février 1746, laissant de cette union :

1. JEAN-FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARIE-CHARLOTTE, Chanoinesse régulière de l'ordre de Saint-Augustin de Nazareth.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaison, d'Artaize & du Vivier en partie, né le 2 Février 1744, à Saint-Morel, fut reçu au nombre des Pages de Madame la Dauphine, mère du Roi Louis XVI, sur preuves de noblesse présentées le 29 Novembre 1758. Il devint Lieutenant au régiment de Schomberg-dragons, & épousa, par contrat du 29 Janvier 1771, Marguerite-Madeleine DE GENTIL, fille de Messire Louis DE GENTIL, Écuyer, Seigneur de Lions-devant-Dun, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine d'infanterie, & de feu Madeleine DE MECKENHEIM (voir plus haut, au V^e degré, p. 3), & veuve de Messire Jean-Baptiste DE FALLY, Écuyer, Seigneur de Villemonttry, Bailli d'épée de Mouzon, Capitaine au régiment de Picardie. Il décéda le 18 Janvier 1786, laissant de ce mariage :

1. LOUIS-ROLAND, né vers 1772, mort sans alliance le 28 Octobre 1789.
2. JÉRÔME-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, qui fuit.

3. JEANNE-MARIE-LOUISE, née le 30 Octobre 1771, mariée en 1792 à Auguste DE LA GOUPILLIÈRE, morte en 1816 à Champigny-sur-Marne.
4. LOUISE-MARCELLINE, née le 11 Septembre 1779, fut admise dans la Maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, sur preuves de noblesse vérifiées par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes, qui en délivra certificat le 9 Juillet 1789 (a). Elle a épousé, le 8 Juin 1800, Charles-Maurice DE MECKENHEIM D'ARTAIZE, son cousin, dont il sera parlé plus loin, & est décédée à Vendôme, le 12 Mars 1857.

IX. DEGRÉ.

JÉRÔME-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC de Meckenheim, né le 6 Mars 1776, admis à l'École militaire de Pont-à-Mousson, sur preuves de noblesse. Il épousa vers 1820 Edmée-Victoire de GENTIL, fille de Louis de GENTIL & d'Edmée de MEAUX. De son mariage sont issus :

1. LOUIS-AMÉDÉE, né le 6 Octobre 1822, mort jeune.
2. LOUISE-CHARLOTTE, née le 6 Septembre 1821, mariée à N. DE WACQUANT DE FÛTZ.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONTGON ET DU CHARME.

VI. DEGRÉ.

CHARLES de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier en partie, Bailli des ville & prévôté de Donchery, né le 6 Janvier 1671, épousa Françoise DE GRUTHUS, fille de Jean DE GRUTHUS, Écuyer, Seigneur de Châtelet & de la Malaisie, & de Françoise DE FRESNEAU. Il eut de cette alliance :

1. JEAN, né le 6 Décembre 1703, Écuyer, Seigneur de Montgon & du Charme, d'abord Volontaire au régiment de Vassé-cavalerie en 1720, Lieutenant au régiment de Piémont en 1735, Capitaine au régiment de Picardie en 1745, Chevalier de Saint-Louis en 1748, rentra dans la vie privée en 1757, après trente-sept ans de service (b). Il avait épousé en 1752 Madeleine DE LESCUYER, & mourut le 28 Novembre 1771, sans postérité.
2. ROLAND, qui suit.
3. MARIE, née le 9 Février 1702, morte sans alliance en 1777.
4. ANNE-ÉLÉONORE, née le 11 Novembre 1710, morte sans alliance.
5. MARIE-CHARLOTTE, née le 15 Mars 1713, mariée à Marcellin DE LIQUES DE FERRAGUES D'ESPALY, Écuyer, Seigneur de la Horgue, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Picardie.
6. LOUISE-MADELEINE, née le 20 Juin 1714, morte sans alliance.

VII. DEGRÉ.

ROLAND de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier en partie, du Charme & de Montgon, né le 29 Octobre 1711, Volontaire au régiment de Conti en 1730, Capitaine au régiment de Picardie en 1746, blessé à Fribourg, Chevalier de Saint-Louis en 1760, pensionnaire du Roi en 1766 (c). Il épousa, le 3 Juillet 1780,

(a) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, fonds d'Hozier.

(b) (c) A. Mazas & Th. Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. 1, pp. 409 & 517.

Marie-Françoise-Louise DE GRUTHUS, fille de Roland DE GRUTHUS, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Lefincourt, Buifly & Tailly, & de Madeleine DE RIENCOURT, & décéda avant le 13 Juin 1790, laissant de son mariage :

1. LOUIS-ROLAND, qui fuit.
2. MARIE-LOUISE, née en 1783, mariée en 1803 à Charles, Marquis DE POUILLY, Baron de Cornay, Chevalier de Saint-Louis.

VIII. DEGRÉ.

LOUIS-ROLAND de Meckenheim, né le 3 Novembre 1784, Garde du corps du Roi Louis XVIII; ensuite Sous-Préfet de Vouziers, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Charleville le 26 Février 1844. Il avait épousé Marie DE BARRÉ, dont font issus :

1. LOUIS-NICOLAS, qui fuit.
2. CHARLES-MARIE-ROLAND, né le 29 Août 1804, Conservateur des forêts du département de la Moselle, Chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 5 Décembre 1827, Louise-Madeleine-Constance DE GENTIL, dont est issue une fille : CÉLINE.
3. JEAN-BAPTISTE-MARIE-LOUIS-RÉMY, né le 7 Septembre 1808, Général d'artillerie, Commandeur de la Légion d'honneur, mort le 5 Juin 1875. Il a épousé, le 25 Novembre 1851, Caroline DE LANDRU, dont font issus :
 - I. CHARLES, né en Juillet 1852.
 - II. ADRIEN, né le 10 Septembre 1857.

IX. DEGRÉ.

LOUIS-NICOLAS de Meckenheim, né le 4 Mars 1803, Juge-Auditeur, puis Substitut du Procureur du Roi à Charleville. Il a épousé en 1828 Delphine DE BERTIGNON. De cette union font issus :

1. ÉDOUARD, né le 11 Décembre 1829, Chef d'escadrons d'État major, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier du Medjidié, de Saint-Grégoire-le-Grand & de François II, mort le 19 Décembre 1880.
2. ERNEST-NICOLAS, qui fuit.

X. DEGRÉ.

ERNEST-NICOLAS de Meckenheim, né le 9 Décembre 1837, Chef d'escadrons d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, chef de la branche aînée, a épousé, le 22 Juillet 1873, Marie-Gabrielle DE MECKENHEIM, de la branche d'Artaize, sa cousine (voir plus loin). De cette union font issus :

1. ROLLAND, né le 20 Août 1877.
2. JACQUES, né le 27 Février 1881.
3. JEAN, né le 11 Août 1883.
4. MARIE-MADELEINE, née le 1^{er} Septembre 1874.
5. MARIE-LOUISE, née le 24 Mai 1876.



BRANCHE DES SEIGNEURS D'ARTAIZE ET DU VIVIER,
BARONS DE MECKENHEIM.

VI. DEGRÉ.

GEORGES de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier, né le 25 Juillet 1679, épousa, par contrat du 30 Décembre 1703, Jeanne-Marie LE PELLETIER DE BEAUVAIS, fille d'Urbain LE PELLETIER, Écuyer, Seigneur de Beauvais, Commissaire provincial d'artillerie au département de Strasbourg, & de Marthe DES HAYES. Il mourut le 6 Avril 1743, au Grand-Montrevault, en Anjou, & sa veuve fut inhumée dans l'église d'Artaize le 15 Mai 1762. De leur mariage sont issus :

1. ANTOINE-AURICE, né le 4 Février 1705, mort sans alliance.
2. LOUIS-CHARLES-BONAVENTURE, né le 19 Septembre 1709, mort sans alliance.
3. CHARLES-AURICE, né le 20 Avril 1710, Major commandant la place de Phalsbourg, Chevalier de Saint-Louis en 1753, mort, sans alliance, à Phalsbourg, le 27 Juin 1781.
4. ROBERT, né vers 1714, mort sans alliance le 25 Mars 1743.
5. HENRI, qui fuit.
6. ANNE-FRANÇOISE, née le 26 Novembre 1705, décédée le 5 Juillet 1706.
7. ANTOINE-MARIE-ALEXIS Mademoiselle d'Artaize, décédée le 8 Novembre 1780.
8. JEANNE-MARIE, née le 22 Février 1717, décédée le 22 Mai 1720.
9. MARIE-ANNE, née le 9 Mai 1718, décédée le 16 Mai 1720.
10. ANTOINE-MARIE-ALEXIS Mademoiselle du Rohais, née le 20 Décembre 1728, décédée à Sedan le 28 Mars 1807.

VII. DEGRÉ.

HENRI de Meckenheim, Chevalier &c. Seigneur d'Artaize, du Vivier, de Villepreux & de Boïcherel, né le 15 Avril 1720, Capitaine au régiment de Chabillant, Écuyer de S. A. R. Madame la Comtesse d'Artois, Chevalier de Saint-Louis en 1753. Il épousa, par contrat du 9 Mars 1757 à l'église de Versailles le 11 Mai suivant), Félicité-Geneviève-Constance D'OPPEN, fille d'Antoine D'OPPEN, Écuyer, ancien Capitaine des chasses du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, & d'Anne DE SAINT-SIMON. Le contrat fut signé par le Roi, la Reine, Monsieur le Dauphin & Mesdames, filles du Roi. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 13 Juillet 1794, en qualité d'*ex-Noble, ex-Capitaine de cavalerie, ex-Écuyer de la ci-devant d'Artois*, Henri de Meckenheim fut décapité, le 26 du même mois, sur la place de la barrière de Vincennes. C'est lui qui avait obtenu, sur production de titres authentiques, remontant à CHRISTOPHE de Meckenheim, par lequel on commence la filiation de cette généalogie, un arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 20 Août 1770, qui a reconnu la noblesse de sa famille depuis 1530, & qui a annulé un arrêt antérieur, rendu par défaut le 14 Février 1664 (b). Sa veuve est décédée le 4 Novembre 1810, laissant de leur mariage :

(a) Ainsi qualifié dans l'arrêt de la Cour des Aides du 20 Août 1770, & dans le certificat de d'Hozier délivré pour son fils le 15 Janvier 1789.

(b) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

1. CHARLES-AURICE, qui fuit.
2. HENRI-LOUIS, né le 27 Mai 1761. Ambroïse-Louis-Marie d'Hozier lui délivra, le 15 Janvier 1789, un certificat de noblesse (a). Il est mort, sans alliance, le 21 Juin 1812.
3. PHILIPPE-MARIE, né le 19 Septembre 1773, eut pour parrain & marraine LL. AA. RR. Monseigneur le Comte & Madame la Comtesse d'Artois, en personnes, & fut reçu Page de la Grande Écurie du Roi, sur preuves de noblesse présentées le 31 Mars 1789. Il émigra, & à son retour en France, il rentra dans l'armée où il devint Chef d'escadrons d'État-major & Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé en 1833, sans alliance.
4. LOUISE-SOPHIE, née le 27 Juillet 1765, mariée au Comte DU MOTET DE DRACY, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES-AURICE de Meckenheim d'Artaize, Chevalier & Baron de Meckenheim (b), né le 7 Septembre 1758, fut reçu Page de Madame la Dauphine (Marie-Antoinette) sur preuves de noblesse remontant à 1530, & faites devant Denis-Louis d'Hozier, qui en délivra le certificat le 8 Août 1772 (c). D'abord Sous-Lieutenant dans Royal-Étranger en 1776, il devint Capitaine l'année suivante, fut attaché ensuite au régiment Colonel-général-cavalerie, & nommé Capitaine commandant en 1781. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la compagnie des Officiers de Colonel-général. Rentré en France, il eut commission de Chef d'escadrons en 1799, fut nommé Commandant d'armes à Auxerre en 1801, Lieutenant de la gendarmerie départementale & Lieutenant de compagnie dans la gendarmerie en 1802, Capitaine de la gendarmerie d'élite, Capitaine Adjudant-Major en 1804, Chef d'escadrons attaché à la légion en 1805, Officier de la Légion d'honneur en 1806, enfin Colonel. Il fit toutes les campagnes du premier Empire, &, après quarante-trois ans de services militaires, il eut la croix de Saint-Louis en 1814 (d). Il est décédé, à Champigny-sur-Marne, le 24 Octobre 1821. Il avait épousé, le 8 Juin 1800, Louise-Marcelline DE MECKENHEIM DE LA MALMAISON, sa cousine (voir plus haut, VIII^e degré, p. 6), dont il eut :

1. JACQUES-CONSTANTIN, qui fuit.
2. CHARLES-FRÉDÉRIC, dont la descendance fera rapportée après celle de son frère aîné.
3. LOUISE-AMICIE, mariée à Simon-Marie DE WACQUANT, mort à Poitiers en 1857, Général de brigade, Commandant la subdivision de la Vienne, Commandeur de la Légion d'honneur. De ce mariage sont issues deux filles : ALIX, mariée au Vicomte DE CRESSAC, & BERTHE, mariée au Comte DE BAGLION.

IX. DEGRÉ.

JACQUES-CONSTANTIN, Baron de Meckenheim, né le 28 Février 1802, Garde du corps du Roi Charles X, puis Capitaine au 10^e régiment de cuirassiers, a épousé, le 8 Octobre 1851, Caroline-Marguerite DE VEYNY, fille de Gabriel-Claude, Comte

(a) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

(b) Ainsi qualifié dans son brevet de Chevalier de Saint-Louis.

(c) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

(d) A. Mazas & Th. Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 112.

DE VEYNY, & de Charlotte-Céfarine-Antoinette DE LA FERTÉ-MEUNG. De cette union font issus :

1. RAOUL, né en Juillet 1852, mort à Rome en 1869, Zouave pontifical.
2. PIERRE, né le 10 Décembre 1857, a épousé, le 7 Septembre 1881, Marie-Renée DE MISCAULT. De cette union est issu :
RAOUL, né le 8 Juin 1882.



IX. DEGRÉ.

CHARLES-FRÉDÉRIC de Meckenheim, né le 7 Janvier 1810, décédé, au château des Dorières, le 22 Janvier 1864. Il avait épousé, le 20 Avril 1841, Marie-Louise-Henriette DES MAZIS, fille d'Alexandre DES MAZIS, Officier supérieur d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Henriette DES MAZIS. Elle est morte le 13 Août 1861, ayant eu de son mariage :

1. HENRI, qui fuit.
2. ODON, né le 24 Septembre 1843, Capitaine aux mobiles de Loir & Cher, tué à Parigné-l'Évêque, au combat du Mans, le 10 Janvier 1871.
3. FERNAND, né le 29 Décembre 1848, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien Zouave pontifical, Sous-Lieutenant de réserve au 32^e régiment d'artillerie, a épousé, le 26 Juillet 1879, Jeanne DE BOMPART. De ce mariage font issues :

I. ÉLISABETH.

II. MARGUERITE.

4. STANISLAS, né le 8 Juillet 1850, ancien Zouave pontifical, mort en 1881.
5. LOUIS, né le 19 Juin 1852, Lieutenant de réserve au 10^e régiment de chasseurs à cheval.
6. MARIE-GABRIELLE, née le 22 Avril 1847, mariée, le 22 Juillet 1873, à Ernest-Nicolas DE MECKENHEIM (voir plus haut, X^e degré, p. 7).
7. LOUISE-MARIE, née le 17 Juin 1855, décédée le 5 Août 1857.

X. DEGRÉ.

HENRI de Meckenheim, né le 20 Avril 1842, Chevalier de la Légion d'honneur, Capitaine Adjudant-Major au 39^e régiment territorial, marié, le 7 Janvier 1875, à Marie-Pauline-Eugénie CHEBROU DE LA ROULIÈRE, fille de Victorin CHEBROU DE LA ROULIÈRE & de Marie-Armande-Émilie DE LESPINAY. Elle est décédée le 10 Juin 1878.



MENCHE DE LOISNE,

Anciens Seigneurs de Saint-Michel, du Vremets, du Raoult, de Loifne, de Haifne, du Vermeil, de la Derrière, de Sobruicq, &c. (a).

ARTOIS ET PICARDIE.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles du même, & en pointe d'un Croissant d'Or. L'écu timbré d'un Casque de profil orné de ses lambrequins d'Or & d'Azur (b).

Cette famille est originaire d'Allemagne & on la trouve en Artois & en Picardie au XVI^e siècle. Elle a fourni beaucoup d'Officiers au régiment des Gardes Wallones, au service du Roi d'Espagne, & est alliée aux principales familles de l'Artois.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Menche de Prade, époufa, le 29 Mai 1558, Noble Demoiselle Marie DE HONDT.

II. DEGRÉ.

GUILLAUME Menche, Seigneur de Saint-Michel, époufa, le 30 Mars 1597, Noble Demoiselle Hélène DES LYONS, dont il eut :

1. FRANÇOIS, qui suit.
2. MARIE, qui époufa Nicolas DAMIENS, Écuyer, Seigneur de Ranchicourt.

III. DEGRÉ.

FRANÇOIS Menche, Seigneur de Saint-Michel, qui époufa Noble Demoiselle Marie-Michel ESPILLIET, fille de Charles, Écuyer, Seigneur de Filtain, de Gryboval, du Hauttois & de Marquais (c), dont il eut :

1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit.

(a) Indicateur nobiliaire ou Table alphabétique des noms des familles nobles susceptibles d'être enrégistrées dans l'Armorial général de feu M^r D'Hoziér (Paris, 1818).

(b) Bibliothèque nationale, Cabinet des manuscrits, collection du nouveau d'Hoziér, règlement d'armoiries pour le Sieur ÉLOI-FRANÇOIS Menche, Seigneur de Saint-Michel, du Vremets & du Raoult en Picardie, fait par Charles d'Hoziér, Conseiller du Roi, &c., en vertu de la commission expresse qui lui a été donnée par Sa Majesté par arrêt du Conseil d'État rendu le 18 Décembre 1696; pièce du 24 Septembre 1697.

(c) Archives départementales. Arras. Dénombrements des seigneuries de Gryboval & de Filtain.

2. MARIE-MAGDELAINE, alliée en 1674 à Jean FOULER, Écuyer, Major des ville & château de Béthune (a).
3. ÉLOY, Prêtre, Seigneur des Mottes.

IV. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS Menche, Seigneur de Saint-Michel, Échevin & Prévôt de la ville de Béthune (b), épousa, le 23 Janvier 1671, Anne-Thérèse MAYOUL, &, en secondes noces, le 18 Mars 1676, Noble Demoiselle Élisabeth-Thérèse MORANT, fille de Sanfon MORANT, Seigneur d'Héronfart, Lieutenant général du Comté de Saint-Pol, & de Demoiselle Jeanne VANDENABEL.

Il eut de la première union :

1. ÉLOY-FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARIE-THÉRÈSE, morte sans alliance.

V. DEGRÉ.

ÉLOI-FRANÇOIS Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel, du Vremets & du Raoul, Officier au régiment d'infanterie du Duc du Maine, de la généralité d'Amiens, reçut des lettres de Noblesse données à Versailles par Louis XIV en Septembre 1697 (c). Il épousa, le 10 Octobre 1697, Jeanne GÉRIN, fille de Jacques GÉRIN, Avocat au Conseil d'Artois, dont il eut :

1. NICOLAS-FRANÇOIS-JOSEPH, mort sans alliance.
2. CHARLES-JOSEPH, qui fuit.
3. NICOLAS-FRANÇOIS, Officier au Royal-Carabiniers, mort sans alliance.
4. ÉLISABETH-THÉRÈSE, qui épousa, le 28 Mars 1737, Charles d'ÉGRIEUX, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Royal-Carabiniers.

VI. DEGRÉ.

CHARLES-JOSEPH Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel & autres lieux, épousa, le 27 Mai 1743, Noble Demoiselle AUVRAY DE LOISNE, fille unique de Pierre AUVRAY, Seigneur de Loifne, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Breffe, & de Dame Marie-Agnès LE ROULX DU CHASTELET. Il en eut :

1. PIERRE-FRANÇOIS-BONAVENTURE, qui fuit.
2. LÉONOR-EUGÈNE, Écuyer, Seigneur du Vermeil, Officier aux Gardes Wallones (1760-1794), Maréchal de camp au service de Sa Majesté catholique, Gouverneur de Talarn (d).
3. JEANNE-MARIE-LOUISE-PERPÉTUE, morte sans alliance.

a) *Armorial d'Artois & de Picardie*, publié par Borel d'Hauterive, p. 282.

b) Comptes de l'Argentier de la ville de Béthune à Monseigneur de Breteuil, Intendant en Picardie, Artois, Boulonnais, 1674-1680; Archives de la ville de Béthune.

c) Ces Lettres de noblesse se trouvent déposées à la Bibliothèque nationale, Cabinet des manuscrits, collection du nouveau d'Hozier.

d) Pour toutes les citations relatives aux gardes Wallones, voir *l'Histoire des gardes Wallones*, par le Colonel Guillaume (Bruxelles, 1858), livre qui contient le contrôle général des Officiers. Le régiment des Gardes Wallones fut créé le 17 Octobre 1702 par Philippe V. Il n'y avait que les membres de la famille royale qui pussent entrer dans les rangs du régiment pour en passer la revue. Le Colonel devait être Grand d'Espagne; les Officiers supérieurs étaient choisis parmi les Lieutenants généraux & même les Capitaines généraux de l'armée; les Capitaines avaient au moins le grade de Colonel; beaucoup étaient Brigadiers & quelques-uns Lieutenants généraux; les Lieutenants & les Aides-Majors avaient au moins le grade de Lieutenant-Colonel; les Sous-Aides-Majors & les Sous-Lieutenants celui de Capitaine. Jusqu'en 1773, le régiment des Gardes Wallones ne pouvait être recruté que de soldats originaires des Pays-Bas.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-FRANÇOIS-BONAVENTURE Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel, Loifne & autres lieux, époufa, le 21 Novembre 1765, Noble Demoifelle Marie-Catherine-Jofeph LE RICQUE, fœur de Louis-Lamoral LE RICQUE DE MARQUAIS, membre des États d'Artois pour la Nobleffe, Lieutenant des Maréchaux de France à Béthune (a). Il eut de cette alliance :

1. LOUIS-TIMOTHÉE, qui fuit.
2. CHARLES, né le 30 Septembre 1768, Capitaine aux Gardes Wallones, Colonel attaché à l'État-major du corps d'armée du Maréchal Soult en Efpagne, Chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Louis & de l'Ordre royal d'Efpagne, a époufé Demoifelle Marie-Françoife FITZ-MORRIS; décédé le 3 Avril 1860, fans poftérité.
3. HENRI, né le 26 Mars 1770, Officier aux Gardes Wallones de 1786 à 1806, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, a époufé, le 11 Novembre 1807, Demoifelle Sophie DE LA FORGE DE RACQUINGHEM, fille de M. DE LA FORGE DE RACQUINGHEM, Membre des États d'Artois pour la Nobleffe (b). Décédé, fans poftérité, le 17 Novembre 1849.
4. AUGUSTE, né le 17 Décembre 1772, Officier aux Gardes Wallones de 1787 à 1794; Juge de paix du canton de Lillers, Membre du Confeil général du Pas-de-Calais, décédé le 17 Avril 1857. De fon mariage, conclu le 30 Mai 1800, avec Demoifelle Marie-Antoinette LE JAY, naquirent :
 - I. GHISLAIN-GUSTAVE, ancien Magiftrat, Membre du Confeil d'arrondissement de Lille, Maire d'Haubourdin, époufa, le 23 Mars 1841, Dame Félicité URRUTIA, & décéda le 30 Mai 1864, fans enfants.
 - II. LOUISE-ÉMERANCE, encore vivante, n'a pas contracté d'alliance.
 - III. LÉONIDE, décédée veuve de François CHABERT, Capitaine d'infanterie, a eu une fille morte fans alliance.
5. AMÉLIE, née en 1767, élevée à la Sainte & noble famille de Lille, a époufé M. DE LE HELLE D'AFFROUX, Écuyer, Capitaine de cavalerie.
6. JOSÉPHINE, morte fans alliance en 1795.
7. PHILIPPINE-CHARLOTTE, a époufé fon oncle, Eugène LE RICQUE, Écuyer, Seigneur de Violaines, Officier aux Gardes Wallones de 1765 à 1777 (c).

VIII. DEGRÉ.

LOUIS-TIMOTHÉE Menche de Loifne, né à Béthune le 23 Octobre 1766, Capitaine aux Gardes Wallones où il fervit de 1783 à 1808, Intendant général d'armée en 1808, Gouverneur de l'Aragon fous le Roi Jofeph; il époufa, le 18 Janvier 1813, Dona Manuela CAMBRONERO, fille de Don Manuel CAMBRONERO, Membre du Confeil fuprême de Sa Majefté catholique, & de Dona Maria GARCIA, & mourut le 17 Février 1825, laiffant de fon mariage deux fils, CHARLES-LOUIS-CONSTANT & HENRI-MARIE-JOSEPH, qui fuivent.

(a) Almanach d'Artois (1770 à 1790), & Archives départementales, Arras.

(b) Almanach d'Artois (1785).

(c) Les actes de l'État civil du quatrième au huitième degré font infcrits aux registres des baptêmes, mariages & fépultures de la paroiffe de Sainte-Croix à Béthune, ou à ceux de la paroiffe de Beuvry, dans laquelle fe trouvait fituée la terre de Loifne.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-CONSTANT Menche de Loifne, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, de Léopold, de Saint Maurice & Saint-Lazare, Officier de l'Université, Officier du Lion de Zaringhen, Commandeur de Notre-Dame de la Conception, ancien Officier au 2^e de hussards, ancien Préfet & Gouverneur de la Martinique (a), a épousé Mademoiselle Élite JEANNET, dont il eut :

MATHILDE de Loifne, mariée en 1869 à Philippe DE LAÏGAUDIE-SAINT-SÉVERIN, ancien Préfet.



IX. DEGRÉ.

HENRI-MARIE-JOSEPH, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées, né le 15 Novembre 1824, a épousé, le 11 Août 1852, Mademoiselle Louise QUENSON, fille de M. Augustin QUENSON, Juge d'instruction au Tribunal d'Hazebrouck, & de Dame Euphémie MANIEZ DE LA HENNERIE. Il a de cette union :

AUGUSTE-CHARLES-HENRI Menche de Loifne, né le 23 Juillet 1853.

(a) Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *l'Influence de la littérature de 1830 à 1848 sur l'esprit public & les mœurs* : — *France & Angleterre* (a été traduit en anglais); — *la Constitution & le Gouvernement britanniques au XVIII^e siècle*, &c.



MICHEL DE MONTHUCHON.

Anciens Seigneurs de Velly, de Belouze, de Beaulieu, de Monthuchon, &c.

EN NORMANDIE.



D'Azur à la Croix d'Or, cantonnée de quatre Coquilles de même. Supports : deux Anges armés d'une lance. Devise : Quis ut Deus ?

La famille Michel, originaire de Normandie, appartient à une vieille Noblesse d'épée, reconnue officiellement par jugemens de 1496, 1598 & 1666. Elle s'en est divisée en plusieurs branches. Celle de Cambernon fit en 1694 & en 1727 ses preuves devant d'Hozier, & sa filiation, remontant à la fin du XIV^e siècle, a été rapportée au 1^{er} Registre de cet *Armorial*. Les branches actuellement existantes sont celles de Monthuchon, d'Annoville, de Vieilles & de Lépinay. La branche aînée est celle de Monthuchon, dont le premier auteur fut.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES Michel, Seigneur de Beaulieu & de Belouze, Seigneur & Patron de Monthuchon, par son mariage en 1614 avec Jeanne DE GUESNON, était fécond des quatre fils d'ARTUS Michel, Seigneur de Belouze, & de Françoise ADAM, rapportés par d'Hozier qui ne mentionne que deux de leurs fils. Le 26 Octobre 1607, il partagea avec GUILLAUME, son frère aîné, mort sans postérité, avec ADRIEN, son frère puîné, chef de la branche des Seigneurs de Cambernon, actuellement éteinte, & avec NICOLAS, Seigneur du Hamel, le plus jeune des frères, la succession de leur père (a). Il fut reçu, le 1^{er} Mars 1614, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (b), & décéda avant sa femme, qui se remaria à NICOLAS DE COSTENTIN, Seigneur de Tourville, & fut ainsi grand'mère de l'Amiral de Tourville. Il eut pour fils :

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 28 Octobre 1615. Il épousa en 1639 Françoise OSBERT, fut Conseiller du Roi, Lieutenant ancien civil & criminel à Coutances, & décéda le 26 Janvier 1677. Il eut de son mariage :

(a) Acte de partage fait à Savigny, aux archives de la famille.

(b) Original aux archives de la famille.

X. DEGRÉ.

CHARLES Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, qui époufa, en 1676, Claire DU BUISSON, fut Confeiller du Roi, Lieutenant ancien civil & criminel à Coutances, & décéda le 4 Septembre 1725. Il eut pour fils :

XI. DEGRÉ.

PHILIPPE Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 31 Août 1677. Il époufa, le 10 Octobre 1700, Magdeleine DANCEL DE QUINEVILLE, & fervit comme Cornette des Gentilshommes du bailliage de Coutances. Il mourut le 19 Janvier 1727, laiffant un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

SÉBASTIEN-CHARLES-FRANÇOIS Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 15 Mars 1704, époufa, le 5 Avril 1731, Renée-Marie TUFFIN DE LA ROUERIE. Il fut Chef de divifion de canonniers, par brevet du 1^{er} Mars 1779, & Chevalier de Saint-Louis le 23 Octobre 1777, & décéda le 14 Avril 1786. Il eut pour fils :

XIII. DEGRÉ.

JACQUES-HENRY-SÉBASTIEN Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 20 Janvier 1732, Chevalier de Saint-Louis le 9 Août 1778, Colonel-Infpecteur de la Maréchauffée par brevet du 1^{er} Août 1792. Il époufa, le 9 Octobre 1753, Louife-Charlotte LE POUPINEL DE QUÈTREVILLE, & mourut le 1^{er} Février 1795. De fon mariage il eut :

1. JACQUES-LOUIS-HENRY, qui fuit.
2. ANTOINETTE-EULALIE, née en 1756, qui, après avoir fait, devant Louis-Pierre d'Hoziér, fes preuves de nobleffe, remontant à Artus, fon fixième aïeul, fut reçue Élève de Saint-Cyr le 19 Août 1767 (a). Elle devint enfuite Cianoineffe de l'abbaye noble de Troarn le 3 Août 1788.

XIV. DEGRÉ.

JACQUES-LOUIS-HENRY Michel de Monthuchon, né le 30 Septembre 1759, marié, le 18 Décembre 1798, à Élifabeth DE BONNESCUELLE D'ORGÈRES, fut Officier dans le régiment de la Couronne, & Chevalier de Saint-Louis le 20 Août 1823. Il mourut le 29 Mars 1852, laiffant :

1. CHARLES-LOUIS-ÉMILE, qui fuit.
2. LOUIS, né en 1803, mort en 1863.

XV. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-ÉMILE Michel de Monthuchon, né à Altona (Danemark) le 4 Septembre 1799, époufa, le 27 Avril 1830, Adélaïde-Marie-Joféphine DE DERVAL. Il mourut le 3 Septembre 1846, laiffant :

1. STANISLAS-FRANÇOIS, qui fuit.

(a) *Cabinet d'Hoziér*: Melun, 1842; province de Normandie. — Copie authentique des preuves de d'Hoziér aux archives de la famille.

2. ÉMILIE, née en 1833, décédée en 1856.
3. ÉLISABETH, née en 1836, décédée en 1878.

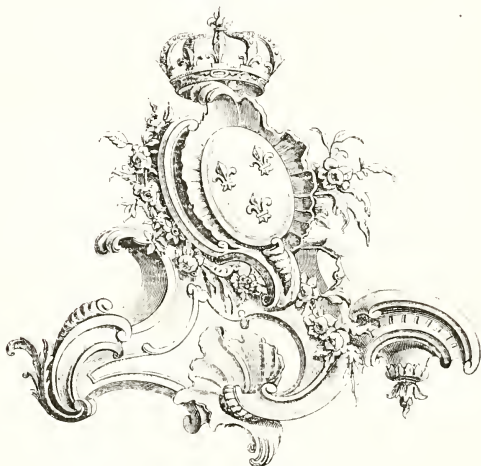
XVI. DEGRÉ.

STANISLAS-FRANÇOIS-LOUIS Michel de Monthuchon, né le 6 Janvier 1835, épouta, le 11 Octobre 1859, Marie-Camille PINÇON DU SEL, décédée en 1870, dont font issus :

LOUIS-MARIE-STANISLAS, né le 7 Juillet 1863.

CAMILLE, née le 4 Décembre 1861.

MARIE, née le 31 Janvier 1866.



LE MINTIER DE LÉHÉLEC,

*Anciens Seigneurs des Granges, de la Ville-Efion, de la Motte-Basse,
de Beauchefne, de la Touche, de Léhélec, &c.*

EN BRETAGNE.



*De Gueules à la Croix engrêlée d'Argent. Couronne : de Marquis. SUPPORTS : deux Lions.
LÉGENDE : Deus meus omnia sunt. DEVISE : Tout ou rien.*

La Maison le Mintier, d'ancienne chevalerie, était divisée, dès le XI^e siècle, en deux branches, l'une dans le duché de Bretagne & l'autre dans le Maine, représentée en 1090 par OSPICHER le Mintier. Cette ancienneté, contemporaine des premières croisades, permet de croire que cette famille n'est pas demeurée étrangère à ces événements qui ont armé tout l'Occident contre les infidèles. D'antiques vitraux de l'église de Moncontour, au comté de Penthièvre, représentent ses auteurs en costume de Chevaliers, qualité originaire dans laquelle leurs descendants ont été maintenus lors de la dernière réformation de la Noblesse de Bretagne, en 1668 & 1669, après avoir fait preuve de leur ancienne extraction dans celles de 1426, 1441, 1513 & 1535.

La Maison le Mintier, divisée en plusieurs branches, compte dans ses rangs : un Gentilhomme de la Maison du Roi en 1644, & au siècle dernier, des Pages du Roi & des filles reçues à Saint-Cyr, un Lieutenant des Maréchaux de France, deux Abbés de Boquen & un Evêque de Tréguier (mort à Londres en 1801), un Ecuier cavalcadour du Prince de Condé dans les guerres de l'émigration, un Chef de division des armées royales en Bretagne, &c. (a).

Sa filiation est établie depuis CHARLES le Mintier, qui suit (b).

PREMIER DEGRÉ.

CHARLES le Mintier, 1^{er} du nom, Ecuier, Seigneur des Granges, épousa vers 1300 Julienne d'ACIGNÉ. Ils eurent, entre autres enfants :

II. DEGRÉ.

HONORÉ le Mintier, 1^{er} du nom, Ecuier, Seigneur des Granges, qui épousa

(a) Potier de Courcy, *Nobiliaire & Armorial de Bretagne*.

(b) Une généalogie détaillée de toutes les branches de cette famille, depuis l'origine connue jusqu'en 1846, a été donnée par Lainé, dans ses *Archives de la Noblesse de France*, t. X.

vers 1330 Olive VISDELOU. Leur mariage est rappelé dans un acte du greffe de la juridiction de Moncontour, le 7 Août 1419. De cette union font issus :

1. PIERRE, Écuyer, Seigneur des Granges, qui ne laissa qu'une fille.
2. GUILLAUME, 1^{er} du nom, dont la postérité, divisée en plusieurs branches, est éteinte.
3. CHARLES, qui fuit, auteur de la branche de la Ville-Esion.
4. ÉLIOT, qui vivait en 1384.
5. ANNE.

III. DEGRÉ.

CHARLES le Mintier, 2^e du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Esion, vivait de 1380 à 1400. De sa femme, dont le nom n'est pas connu, il eut, entre autres enfants :

IV. DEGRÉ.

PIERRE le Mintier, 1^{er} du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Esion, marié, par contrat du 13 Novembre 1460, avec Marie DE LA MOTTE. De cette union, deux fils & deux filles; l'aîné fuit.

V. DEGRÉ.

PIERRE le Mintier, 2^e du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Esion & de la Motte-Basse, épousa Marguerite BUDÉS, Dame de la Touche-Budes (de la maison dont est issu le Maréchal de Guébriant), & en eut :

1. THOMAS, qui fuit.
2. CHARLES, 2^e du nom, auteur de la branche de Beauchefine, éteinte.
3. CATHERINE, mariée à Jean DE LA BOESSIÈRE, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

THOMAS le Mintier, Chevalier, Seigneur de la Ville-Esion & autres lieux, épousa, par contrat du 21 Décembre 1509, Jeanne GAUTERON, fille de Roland GAUTERON, Écuyer, & de Jeanne DOLO, Dame de la Villemainguy. De ce mariage :

1. GILLES, Écuyer, Seigneur de la Ville-Esion, qui ne laissa qu'une fille, MARGUERITE.
2. ANTOINE, qui fuit.
3. JEAN, mort, sans postérité, avant le 28 Juin 1575.
4. ANNE, femme de Jacques VISDELOU, Écuyer.
5. CATHERINE.

VII. DEGRÉ.

ANTOINE le Mintier, Écuyer, Seigneur de la Ville-Esion, &c., épousa Marguerite LE MINTIER, sa cousine, veuve de N. BOUCER, Écuyer, & fille de Jean LE MINTIER, Écuyer, Seigneur des Granges. De cette union, font issus :

1. JEAN, 1^{er} du nom, Seigneur de la Motte-Basse, dont la postérité existe encore.
2. PIERRE le Mintier, mort sans enfants.
3. FRANÇOIS, auteur de la branche de Léhélec, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS le Mintier, 1^{er} du nom de cette branche, Écuyer, Seigneur de la Ville-Etion & de Léhélec, commanda pour le Roi la ville de Redon, ainsi qu'on le voit par plusieurs actes & commissions, entre autres une du Duc de Mercœur pour lever une compagnie de gens d'armes, une d'arquebusiers à cheval & une de gens de pied, suivant les rôles des montres desdites compagnies des 1^{er} Avril, 12 & 27 Juin 1589. Il épousa : 1^o par contrat du 4 Octobre 1594, Ifabeau JOUAN, fille de Pierre JOUAN, Écuyer, Seigneur de Kercaffier; 2^o par contrat du 6 Juillet 1596, Jacquemine DE BODÉAN, Dame de Bodéan, veuve de Pierre d'AUDIBON, Écuyer. De ce second mariage, il n'eut qu'une fille, & du premier lit est issu un fils, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

PIERRE le Mintier, III^e du nom, Seigneur de Léhélec, baptisé le 3 Août 1595, fut Homme d'armes de la compagnie du Marquis de Goulaine. Il épousa, par contrat du 11 Février 1616, Françoisse DE LA HAYE, & en eut deux filles & quatre fils, dont l'aîné fuit.

X. DEGRÉ.

JEAN le Mintier, Chevalier, Seigneur de Léhélec, né en 1620, l'un des cent Gentilshommes de la maison du Roi, suivant les lettres de provisions données à Paris le 30 Mai 1644, épousa, par contrat du 20 Novembre 1656, Olive PASQUIER DE VILLEBLANCHE. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre établie pour la réformation de la Noblesse de Bretagne, du 17 Novembre 1668. Il eut six enfants, dont les deux aînés furent :

1. FRANÇOIS le Mintier, II^e du nom, Chevalier, Seigneur de Léhélec, épousa : 1^o en 1685, Françoisse-Marie LOGER, Dame du Tertre, dont il n'eut pas d'enfants; 2^o le 21 Novembre 1699, Vincente-Françoisse DE CARADEUC, fille de Nicolas DE CARADEUC & de sa femme Dame Marie DU BOIS DE LA SALLE, Seigneur & Dame de la Bellangerie. De ce second mariage sont issus deux fils :

I. FRANÇOIS-MARIE le Mintier, 1^{er} du nom, Chevalier, Seigneur de Léhélec, qui eut, de son mariage avec Jeanne-Thérèse DE PLUVIÉ DE MÉNÉ-HOUARN, trois filles & deux fils :

1. FRANÇOIS-MARIE le Mintier, II^e du nom, qualifié de Marquis le Mintier, Seigneur de Léhélec, né le 13 Mars 1753, Maréchal des camps & armées du Roi, Colonel de la garde à cheval de Louis XVI, auquel il eut l'honneur d'être présenté; Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Président du Collège électoral du Morbihan en 1815, Président du Conseil général pendant plus de vingt ans, Maire de la ville de Vannes, décédé célibataire en 1827.

2. JEAN-BAPTISTE le Mintier, assassiné à Metz pendant les troubles révolutionnaires; sans alliance.

II. JEAN-MARIE le Mintier, né en 1701, reçu Page du Roi en la Grande Écurie, le 17 Juin 1718, sur preuves de noblesse faites devant d'Hozier, qui les a insérées au 1^{er} Registre de cet *Armorial*, p. 384.

2. NICOLAS-MARIE, qui continue la filiation.

XI. DEGRÉ.

NICOLAS-MARIE le Mintier, Chevalier de Léhélec, épousa en 1701 Thérèse LE QUINIO DE KERDAYV, dont :

1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.
2. SÈVÈRE-MARIE-VINCENT, Lieutenant de vaisseau, mort sans postérité en 1787.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-JOSEPH le Mintier, Chevalier, Seigneur du Quenhout, du Lelé, des Aulnais-Caradieux, &c., épousa Marie-Anne-Mathurine DE GOURDEN, fille de Messire Louis-Nicolas DE GOURDEN & de Julienne-Thérèse DE LANTIVY. De ce mariage :

1. GABRIEL-MARIE-JOSEPH, auteur de la branche aînée.
2. CHARLES-MARIE, auteur de la deuxième branche actuelle de Léhélec, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE le Mintier, Chevalier, ancien Mousquetaire noir, Lieutenant-colonel, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, épousa, le 9 Janvier 1773, Françoise-Jeanne-Maxime LORFÈVRE DE BOISNAULT, dont il eut trois filles & deux fils :

1. LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES, mort sans postérité.
2. ANNIBAL-ANGE, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

ANNIBAL-ANGE le Mintier, dit le Marquis de Léhélec, possesseur de la terre de ce nom, né en 1779, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, a épousé, par contrat passé à Vannes le 25 Mars 1828, Adine-Émilie-Olivette DE QUERHOËNT, fille de Sébastien, Marquis DE QUERHOËNT, & de Françoise DONDIU. De cette union font issus :

1. ANGE-SÉBASTIEN-MARIE, qui fuit.
2. FRANÇOIS-MARIE, né le 7 Mai 1830, décédé le 17 Décembre 1831.
3. ERNEST-MARIE, né le 5 Mai 1831.
4. CHARLES-MARIE, dont la postérité fera rapportée après celle de son frère aîné.
5. AMÉDÉE-GEORGES, né le 17 Décembre 1833, décédé le 18 Février 1834.
6. JULES-MARIE, né le 21 Juin 1835, décédé le 22 Décembre 1853.
7. BLANCHE-MARIE, née le 28 Septembre 1836, mariée à M^r Roland DES CLOS DE LA FONCHAIS.

XV. DEGRÉ.

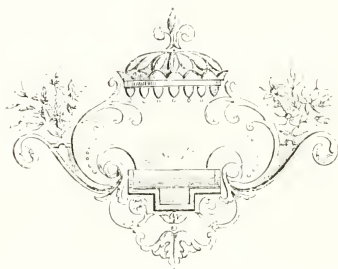
ANGE-SÉBASTIEN-MARIE, Marquis le Mintier de Léhélec, né le 1^{er} Avril 1829, a épousé, le 28 Janvier 1856, par contrat passé devant M^r Dezault, Notaire à Hennebont, Clotilde-Marie-Augusta THOMÉ DE KERIDEC. De ce mariage font nés :

1. JULES, né le 11 Avril 1861.
2. HENRI, né le 30 Janvier 1863, décédé le 12 Janvier 1867.
3. FRANÇOIS, né le 29 Janvier 1868.
4. PAUL, né le 2 Janvier 1873.
5. MARIE, née le 24 Avril 1860.
6. CLOTILDE, née le 21 Juillet 1864.
7. MARGUERITE, née le 12 Octobre 1866.

XV. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE, dit le Vicomte le Mintier de Léhélec, a épousé, le 19 Novembre 1861, par contrat passé devant M. Ch. Paumier & M^e Maulouin, Notaires à Nantes, Marie-Thérèse DU MESNILDOT, fille d'Albert DU MESNILDOT & d'Olympe-Marie DE MONFI. De cette union :

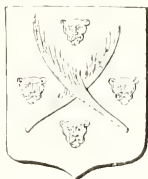
1. LOUIS-JOSEPH-MARIE, né le 25 Février 1864.
2. CHARLES-MARIE-ALBERT, né le 10 Novembre 1865.
3. XAVIER, né le 22 Juin 1873.
4. HENRI, né le 15 Août 1875.
5. JOSEPH, né le 5 Juin 1881.
6. MARIE-THÉRÈSE, née le 6 Janvier 1868.
7. ERNESTINE, née le 21 Octobre 1869.
8. ÉLISABETH, née le 23 Juin 1871.
9. ANNE, née le 28 Juillet 1878.



DE MONICAULT,

Anciens Seigneurs de Villardeau, de la Chauffée & de Palluan.

EN BERRY.



D'Argent à deux Rameaux de Palmes de Sinople en fautoir, accompagnées de quatre Têtes de Léopards de Gueules. L'Écu timbré d'un Casque taré de profil, orné de Lambrequins.

D'après une ancienne tradition de famille, cette Maison serait originaire de Normandie. Son tombeau était placé dans l'église des Carmélites de Caen, près du chœur, mais la Révolution a tout fait disparaître & l'on n'a pu retrouver de preuves à l'appui de cette croyance. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle était très-honorablement établie en Berry avant 1565.

On lit dans les cartons du Chevalier Gougnon, à la Bibliothèque nationale, l'écrit des manuscrits : « que JEAN Monicault était Notaire à Dun-le-Roi en 1579 & 1585; que, le 20 Juin 1589, les Huguenots voulant surprendre la ville de Dun-le-Roi, & même quelques soldats y étant entrés déjà, le Capitaine Monicault les repoussa avec tant de vigueur qu'il les chassa. »

On trouve dans *l'Histoire du Berry*, par de la Thaumassière, que plusieurs membres de cette famille ont été Echevins de Bourges, charge qui conférait la noblesse, en vertu de l'édit accordé par le Roi Louis XI en Juin 1474.

JOSEPH-BARTHÉLEMY-CLAUDE de Monicault a reçu, par Lettres patentes du Roi Louis XVIII, le 20 Avril 1816, la Confirmation de sa noblesse, attendu *les preuves fournies que sa famille en a la possession depuis près de deux siècles* », & aussi la confirmation du droit, pour lui & ses descendants, de porter le titre d'Écuyer & les armes qui ont été de tout temps celles de sa Maison, & qui y ont été inscrites à l'Armorial général de d'Hozier en 1698 : « *D'Argent à deux Rameaux de Palmes de Sinople en fautoir, accompagnées de quatre Têtes de Léopards de Sable* (a); l'Écu timbré d'un Casque taré de profil, orné de Lambrequins. »

Cette Maison a formé plusieurs branches dont la plupart sont éteintes. Elle a eu de très-bonnes alliances, & plusieurs de ses membres ont rempli des emplois distingués dans l'administration, la magistrature & la diplomatie.

Des incendies fréquents ont détruit, à plusieurs reprises, les registres de la ville de Bourges, ainsi que l'atteste M. Rossignol de La Ronde, Maire de Bourges, par un acte signé de lui du 10 Novembre 1814 (b) : il n'a pas été possible de trouver des renseignements au-delà de ce qui suit.

(a) Certificat délivré par Charles d'Hozier à Marie-Anne Chancel du Bourg, veuve de Jean Monicault (voir V^e degré, le 29 Février 1698. C'est par erreur que les Têtes des Léopards sont indiquées de Sable, au lieu de Gueules.

(b) Original legalisé.

Il parait prouvé, par ce qu'a écrit le Chevalier Gougnon, que les Monicault, en quittant la Normandie, se fixèrent d'abord à Dun-le-Roi.

PREMIER DEGRÉ.

AUDOARD Monicault, vivant en 1499, est le premier membre de cette famille dont on trouve le nom; il devait à cette époque une rente à M. de l'Hôpital sur une maison où il demeurerait au Vieux-Châtel, à Dun-le-Roi (a). Il était marié à Claude MERCIER.

II. DEGRÉ.

JEAN Monicault, son fils, Notaire au bailliage de Dun-le-Roi en 1579, avait épousé Jeanne COLASSON. Il est mort le 15 Avril 1597.

III. DEGRÉ.

ÉTIENNE Monicault, Sieur de Villardeau, son fils, né en 1565, Lieutenant criminel à Bourges, épousa Damoiselle Marie LE LARGE, fille de Germain LE LARGE, Conseiller du Roi, Échevin de Bourges, & de Marie GUILLET. Sa descendance est bien suivie & bien prouvée jusqu'à ce jour. Il laissa :

1. ÉTIENNE Monicault, dont l'article va suivre.
2. MARIE-ANNE Monicault, mariée à Jean CHENU, Receveur des eaux & forêts.
3. FRANÇOIS Monicault, auteur de la branche de la Chauffée, rapportée plus loin.
4. JEAN Monicault, qui se fit Religieux dans l'ordre des Capucins, & fut connu sous le nom de père Sulpice.
5. GERMAIN Monicault, Sieur de Palluau, Échevin de Bourges en 1655 & 1656, épousa en 1648, par contrat passé en présence d'Étienne Lamoignon, François DE LA COSTE.
6. ÉDOUARD Monicault, Atteleur criminel en la prévôté de Bourges, marié à Jeanne FOUCHER (b).
7. LOUISE Monicault, qui épousa Étienne BOURDALOUE, Conseiller, puis Doyen du Présidial de Bourges.

IV. DEGRÉ.

ÉTIENNE Monicault, né en 1604, Écuyer, Sieur de Villardeau, Conseiller du Roi, Lieutenant criminel en l'Élection de Bourges (c), épousa en 1632 Marie SERGENT DE PARSICHE, fille de Jean, Conseiller du Roi, Receveur & Payeur général des rentes en Berry & Échevin de Bourges. De ce mariage il eut :

1. JEAN Monicault, dont l'article va suivre.
2. FRANÇOIS Monicault, né le 27 Mai 1637.
3. JEANNE OU JOHANNA Monicault, mariée, le 7 Février 1667, à Jacques LEVEILLÉ, Écuyer, Seigneur des Fossés.
4. ÉLISABETH Monicault, née en 1647.
5. GERMAIN Monicault, auteur de la branche de Palluau, rapportée plus loin.
6. MARIE Monicault, née en 1652.

a. Bibl. nat. : Dossier de la famille Monicault.

(b). Acte de naissance de leur neveu Jean, V^e degré.

(c). Tous ces titres & qualités sont énoncés dans l'acte d'un bail judiciaire du 16 Février 1684. Le même Étienne est qualifié *Noble* dans les baux & autres actes passés en 1679, 1684, 1685, 1687, 1688. (Copie par extrait délivrée le 11 Mai 1871 & legalisée.)

ÉTIENNE Monicault époufa en fécondes nocés Geneviève LEVEILLÉ, d'une ancienne famille d'Échevins de Bourges. De ce fécond mariage il eut FRANÇOISE Monicault, née en 1657, & mariée en 1688 à Pierre TULLIER, Écuyer, Seigneur de Marigny.

IV. DEGRÉ.

JEAN de Monicault, Écuyer, né à Bourges le 7 Janvier 1634, vint s'établir à Paris où il acquit une haute pofition comme Avocat au Parlement & Confeiller du Roi. Ce fut lui qui le premier prit la particule dans l'aête de naiffance de fon fils Gabriel-Jean, le 27 Mai 1684. Il époufa, par contrat du 19 Avril 1660 (a), Françoisfe TERELLE, fille de Noble Pierre & de Damoifelle Jeanne GASTEAU. Il n'en eut qu'une fille, MARIE-CHARLOTTE Monicault, mariée, par contrat du 6 Août 1684 (b), à Noble homme Gabriel LE NOIR, Avocat célèbre au Parlement de Paris & aux Confeils du Roi; leur fille ÉLISABETH Le Noir époufa Pierre PUY DE ROSNY, Écuyer, Avocat au Parlement.

Jean de Monicault fe remaria, le 23 Juillet 1670, à Élifabeth-Marie-Anne CHANCFI DU BOURG, fille de Jacques, Commiffaire des guerres, & de Marie SAVART; le contrat fut paffé en préfence du Duc & de la Ducheffe de La Feuillade.

Jean eut de cette féconde union :

1. MARIE-ANNE de Monicault, mariée à Guy-Charles AUBRY, Avocat au Parlement & aux Confeils du Roi. Leur fils, JEAN-CHARLES Aubry, marié à Catherine DE BOISSY, eut une fille qui époufa Anfelme-Jofeph FAGOTIN D'OUTREMONT, père d'Anfelme-François D'OUTREMONT de Minières, Confeiller d'État, & d'Anne-Françoife D'OUTREMONT, mariée à Jean DE FOUGERET.
2. HÉLÈNE-ANGÉLIQUE de Monicault.
3. JEANNE-LOUISE de Monicault, auteur du *Dédain affecté*, comédie représentée avec fuccès au Théâtre français en 1724.
4. GABRIEL-JEAN de Monicault, qui fuit.
5. JACQUES-JEAN dit PIERRE de Monicault, qui porta le nom de Villardeau affecté au fécond fils de la famille, né en 1686, Directeur général de la Louifiane (c) & Fondateur de la colonie française du Miffiffipi; il fut nommé enfuite Chargé d'affaires & Conful général de France près le Tzar Pierre I^{er}, & le Roi de Pologne Staniflas. Il mourut à Paris, le 20 Novembre 1755, fans pofférité, après trente-huit années de fervices diftingués à l'étranger (d).
6. MARIE-ANGÉLIQUE de Monicault, mariée, par contrat du 1^{er} Octobre 1692, à Gabriel BOUFFET, Écuyer, Seigneur de Galifard, fils de Gabriel, Confeiller du Roi au bailliage de Berry & Prédial de Bourges, & d'Anne RIGLET.

V. DEGRÉ.

GABRIEL-JEAN de Monicault, Écuyer, né à Paris le 8 Août 1684, eut pour parrain Gabriel-Jean de La Reynie, & pour marraine Élifabeth-Marie Le Noir, femme de Michel du Perray. Il fut Receveur au grenier à fel, Contrôleur général des fermes du Roi, Directeur des postes à Valence; il perdit une grande partie de fa fortune & de celle de fa mère par le fyffème de Law. Marié à Valence, le 11 Avril 1722, avec Aymée-Jeanne AUBERT, fille de Claude, & de Françoisfe-Benigne DE GROU,

a. Grosse en parchemin.

b. Grosse fur papier.

(c) Commiffion des directeurs de la compagnie d'Occident, du 1^{er} Avril 1719. Original en parchemin.

d. Testament, inventaire & mémoires relatifs à la charge de Conful.



il a eu de cette union quinze enfans, dont dix morts en bas âge. Il mourut à Valence le 30 Avril 1749.

1. JEAN-LOUIS-CLAUDE, qui fuit.
2. GABRIEL-PIERRE de Monicault de Villardeau, Écuyer, né à Valence le 10 Juin 1735, Officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes à Lorient, épousa, par contrat du 22 Janvier 1767 (*a*), Marie-Relitue EDÉ, fille de Charles-Philippe, Officier du Roi & de Madame la Dauphine, & laissa :
 - I. GABRIEL-GERVAIS de Monicault de Villardeau, né le 17 Septembre 1768 à Lorient.
 - II. HENRI-MARIE de Monicault de Villardeau, né le 11 Novembre 1778.
 - III. CHARLOTTE de Monicault, mariée à LÉON DE LA TERRADE.
3. BARTHÉLEMY-FRANÇOIS de Monicault, né en 1736, Religieux dans l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Ruff.
4. MARIE-ANNE-AIMÉE de Monicault, épousa Claude-Maxime DELANDES, Seigneur de l'Argentière, Receveur des fermes du Roi à Suze.
5. FRANÇOISE-ANGÉLIQUE de Monicault, mariée à Pierre DE MASSE, Seigneur de Vaudragon, Capitaine d'infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.

VII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-CLAUDE de Monicault, Écuyer, né à Villeneuve-lès-Avignon le 2 Avril 1730, Avocat au Parlement de Grenoble & Directeur des postes à Valence, épousa, par contrat du 13 Mai 1765, François-Thérèse DE LAUGIER, fille de Jean-Joseph-François DE LAUGIER, Capitaine & Maître des logis au régiment suisse des Grisons (*b*), & de Claudine FABRE. Il en eut six enfans, dont trois morts en bas âge, & :

1. JOSEPH-BARTHÉLEMY-CLAUDE, qui fuit.
2. JEAN-FRÉDÉRIC de Monicault, né le 26 Octobre 1771, Inspecteur des postes aux armées d'Égypte & d'Italie, marié à Alix NUBAT, mort sans postérité.
3. JACQUES-CHARLES de Monicault, né le 3 Juillet 1778, marié à François PUVIS DE CHAVANNES, fille de Louis, & de Marie GUYOT DE PROVIEUX, laissa deux fils :
 - I. LÉON de Monicault, Maire de Saint-Laurent-lès-Macon.
 - II. JULES de Monicault, Directeur des postes du département de l'Ar-dèche.

VIII. DEGRÉ.

JOSEPH-BARTHÉLEMY-CLAUDE de Monicault, Écuyer, né le 5 Novembre 1767, Directeur général des postes aux armées d'Italie, Directeur des postes à Lyon. Adjoint à la Mairie de Lyon, par ordonnance royale du 20 Mai 1818, & Administrateur des hôpitaux de cette ville, Chevalier de la Légion d'honneur (6 Novembre 1814), épousa, le 14 Octobre 1801, Félicité RÉGNY, fille d'Alexis-Antoine, Membre de la Chambre de la Noblesse de Lyon, Trésorier & Président de la

a Grossé en parchemin.

b Il appartenait à la branche piémontaise de la maison des Barons de Laugier, de Provence, & descendant au XX^e degré de Raimond P^e, Baron de Laugier, vivant en 1146. Cette branche établie en Piémont à la fin du XVII^e siècle, fut déclarée être d'origine commune avec les branches françaises de la famille de Laugier, par sentence du Senat royal de Turin du 10 Mai 1783. (*Genealogia della famiglia de Laugier*. Torino, 1783, in-fol., de 31 p. & un arbre généal.)

Chambre de commerce de cette ville, & de Noble Jeanne CLAVIÈRE. Cette dernière était fille d'un Échevin de Lyon. Il décéda à Lyon le 22 Décembre 1824, laissant :

1. ALEXIS-AIMÉ-JOSEPH de Monicault, qui suit.
2. LOUISE-LAURE de Monicault, née le 30 Septembre 1805, mariée en 1825 à Paul RAMBOURG, Membre du Conseil général & Député de l'Allier, Officier de la Légion d'honneur, dont elle a eu :
 - I. ALINE-FÉLICITÉ Rambourg, mariée, le 20 Juin 1850, à Louis-Anatole LE BRUN DE SESSEYALLE.
 - II. EDMOND-FRÉDÉRIC Rambourg.
3. GABRIEL-JEAN de Monicault, né en 1807, Procureur du Roi à Tonnerre, marié, le 16 Avril 1839, à Marie-Émilie-Agathe-Joséphine HUMBERT, fille de Jean-Baptiste-Charles, Membre du Conseil général de la Côte-d'Or, & d'Anne-Marie DROIN, dont il a eu deux filles :
 - I. MARIE-FÉLICITÉ-MARGUERITE de Monicault, née le 30 Septembre 1841, mariée, le 4 Juin 1860, à Pierre-Paul TRUTAT, Membre du Conseil général de l'Eure.
 - II. JEANNE-LAURE-GABRIELLE de Monicault, née le 6 Janvier 1844, mariée, le 29 Juin 1867, à Émile DE LA MOTTE.
4. CHARLES-EUGÈNE de Monicault, Capitaine d'artillerie, marié, le 23 Mars 1840, à Louise DÉCHANET, fille de Jean-Baptiste, Membre du Conseil général du Cher, & de Marie MONGÉARD.

IX. DEGRÉ.

ALEXIS-AIMÉ-JOSEPH de Monicault, né le 27 Novembre 1803, Maître des requêtes au Conseil d'État (*a*), Préfet des départements de l'Ariège, des Vosges, de l'Eure & de Seine-&-Marne (*b*), Membre & Vice-Président du Conseil général de l'Ain, Officier de la Légion d'honneur (30 Avril 1844), a épousé, le 14 Août 1826, Henriette-Blanche GARNIER-DESCHESNES, fille d'Edmond, ancien Receveur général des finances, & d'Henriette NARDOT. De ce mariage sont issus :

1. PAUL de Monicault, Secrétaire d'Ambassade de première classe, Officier de la Légion d'honneur, né le 26 Août 1827, & marié, le 4 Octobre 1859, à Marie-Alice LESFÈRUT, fille du Baron François, Président du Conseil général & Député de la Haute-Marne, Officier de la Légion d'honneur, & d'Emilie-Henriette SIEVÈS.
2. ÉDOUARD de Monicault, Lieutenant de vaisseau, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 9 Mai 1829, marié, le 4 Avril 1864, à Marie DUFAURE, fille de Jules-Stanislas-Armand DUFAURE, de l'Académie française, Ministre des Travaux publics, de l'Intérieur, de la Justice & Vice-Président du Conseil des Ministres, Bâtonnier du Barreau de Paris, & de Louise-Julie-Claire JAUBERT.

a) Le 22 Janvier 1832.

b) 14 Juillet 1853; — 15 Novembre 1855; — 20 Octobre 1858; — 11 Décembre 1841.



BRANCHE DE LA CHAUSSÉE.

IV. DEGRÉ.

FRANÇOIS Monicault, né en 1605, Écuyer, Sieur de la Chaussée, Conseiller du Roi, Président du grenier à sel & Échevin de Bourges en 1648, avait épousé en 1630 Gabrielle PIVT, fille de Jean, Docteur en médecine, & de Catherine FORCAULD. Il laissa un fils :

V. DEGRÉ.

JEAN Monicault, Sieur de la Chaussée, Président du grenier à sel de Bourges, marié à Jeanne LASNÉ DE VILLE, dont il eut :

1. FRANÇOIS Monicault, Religieux dans l'ordre des Capucins.
2. CATHERINE Monicault, mariée en 1702 à Jean-Claude BERAUD, Seigneur de Dardennes.
3. GABRIELLE Monicault, morte sans alliance.
- 4 & 5. Deux autres filles, Religieuses dans le couvent de Sainte-Claire.



BRANCHE DE PALLUAU.

V. DEGRÉ.

GERMAIN Monicault, Sieur de Palluau, troisième fils d'Étienne Monicault de Villardeau & de Marie Sergent, né en 1650, fut Échevin de Bourges en 1690, 1692, 1694, 1695 & 1705. Marié en 1672 à Angélique SOUMARD, il a laissé :

1. PIERRE Monicault de Palluau, qui fut.
2. FRANÇOISE-MARIE Monicault, mariée en 1711 à Louis ALABAT, Seigneur des Vazaux, Conseiller & Avocat du Roi.

VI. DEGRÉ.

PIERRE Monicault, Sieur de Palluau, Échevin de Bourges en 1726 & 1727, mort en 1729, avait épousé Marie LASNÉ DE VILLE. Il laissa :

1. PIERRE-LOUIS Monicault de Palluau, qui fut.
2. FRANÇOISE Monicault, née le 3 Juin 1727.
3. MARIE-ANNE Monicault, née le 4 Novembre 1728.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-LOUIS Monicault, Sieur de Palluau, Écuyer, né en 1729, Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, épousa en 1769 Jeanne-Monique BARATON, fille de François, Écuyer, Seigneur de Dames, Conseiller d'honneur au bailliage de Berry, & de Dame Ramonde BRIANT. Mort en 1810, sans postérité.



ARMOIRIES D'ALLIANCES

DE LA FAMILLE

DE MONICAULT.

MERCIER. — BERRY. — D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Roses d'Argent, tigées & feuillées de Sinople, deux en chef & une en pointe.

COLASSON. — BERRY. — D'Azur à un Gantelet d'Or, en fasce, accompagné de trois Trèfles d'Or, deux en chef & un en pointe.

LE LARGE. — BERRY. — D'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Penfées au naturel, feuillées de Sinople, deux en chef & une en pointe.

SERGEANT DE PARSECHE. — BERRY. — De Gueules à l'Aigle d'Argent; au Chef d'Or, chargé de deux Malles neuves d'Azur en fautoir.

CHANCEL DU BOURG. — PARIS. — De Gueules au Chêne arraché d'Or, soutenu d'un Croifant d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent.

AUBERT. — LANGUEDOC. — D'Azur à un Haubert d'Or.

DE LAUGIER. — PROVENCE. — D'Argent au Lion de Gueules.

RÉGNY. — LYONNAIS. — Coupé par une Bande onnée d'Argent : au premier, d'Azur à la Couronne royale d'Or; au deuxième, de Gueules au Lion d'Or. (*Accolé au suivant.*)

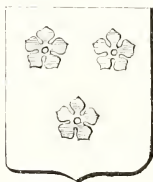
CLAVIÈRE. — LYONNAIS. — D'Azur à la Fasce d'Or brochant sur un Lion grimant d'Or, tenant une Clef d'Or.



DE MONTESSON,

anciens Seigneurs de Bais, Champgénéteux, la Chapelle-Antenaïse, Hambers, la Cropte, Saint-Ouen-des-Oies, Souvigné, Deux-Eraïlles, la Roche-Talbot, la Roche-Pichemer, le Plejjs-Bouret, Saint-Aubin-du-Désert, Douillet, Gennes-le-Gandelin, Sougé-le-Bruant, Sougé-le-Ganelon, &c.; Marquis & Comtes de Montesson (*).

AU MAINE ET EN ANJOU.



D'Argent à trois Quintefeuilles d'Azur, 2 & 1. DEVISE : Rallie au Roi.

La Maison de Montesson a porté dans l'origine le nom patronymique de HUBERT. Elle a donné un Croisé en 1191, PAYEN Hubert de Montesson (a); quatre Lieutenants généraux des armées du Roi, dont un commandait la Maison de Sa Majesté à Fontenoy, & décida par conséquent la victoire; un autre fut Conseiller intime du Prince de Condé, en émigration, & un autre encore commandait à l'armée de ce même Prince le régiment de Montesson; plusieurs Maréchaux de camp, entre autres celui qui figure sur la septième table de bronze au Musée de Versailles; un grand nombre de Chevaliers de Saint-Louis, dont un nommé peu de temps après la création de l'Ordre, avait levé en 1674 un régiment à ses frais (b); des Chevaliers de Malte aux Langues de France & d'Aquitaine (c); le Marquis de Montesson, premier Député de la Noblesse du Maine aux États généraux.

L'orthographe du nom de Montesson varie dans les anciens titres. On le trouve écrit quelquefois *Montouësson*, d'autres fois *Montrouësson* & *Monteson*.

Les archives de famille contiennent encore les titres qui ont servi à la branche des Seigneurs de Bais à faire ses preuves en 1668, à la branche des Seigneurs du Cormier & de Douillet pour les siennes en 1698 (d), & encore pour les mêmes preuves en 1785, par-devant Chérin, ensuite desquelles ANTOINE-LOUIS-HECTOR, alors Chevalier de Montesson, monta le 2 Mai dans les carrosses du Roi. Nous n'avons pas voulu avoir recours à d'autres sources pour établir la filiation que nous allons donner ici.

(*) Cette notice a été rédigée par M. le Comte Raoul de Montesson, décédé le 23 Avril 1869. Nous la publions dans sa teneur primitive, sans y ajouter les changements survenus dans l'état civil des membres actuels de cette Maison, postérieurement au décès de l'auteur. (*Note des éditeurs.*)

a) Collection Courtois. — De Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, t. III, p. 136.

b) Mazas, *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*.

c) Vertot, *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

(d) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, vol. 401.

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN 1^{er} Hubert de Montesson, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, &c., né vers 1340, époufa, fuivant contrat du 24 Septembre 1370 (a), Jehanne DES BARRES, fille de Guillot DES BARRES, Écuyer, & de Marguerite DE BRÉCÉ. Ils eurent :

1. JEHAN Hubert de Montesson, qui fuit.
2. MARGUERITE Huberde de Montesson, femme de Jehan MACÉ, Seigneur de la Corbière.
3. JEANNE-PHILIPPE Huberde de Montesson, femme d'Ambroys DE BAILLEUL.

II. DEGRÉ.

JEHAN II Hubert de Montesson, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, &c., dit *Hubert le jeune*, fut marié trois fois, fuivant fon testament du 15 Juin 1432 (b) : 1^o à Catherine DES ESCOTAIS; 2^o à Robine DE CHANTEPIE; 3^o à Marie DU CORMIER. Il eut de fa seconde femme :

1. RAOUL OU RAOULLET Hubert de Montesson, qui fuit.
- Et de fa troisième femme :
2. JEHAN Hubert de Montesson, fouché de la branche cadette.
 3. EDINE Huberde de Montesson, mariée, fuivant contrat du 1^{er} Septembre 1444, à François DE VASSÉ, Seigneur de Bouefnay, fils de Guillaume, Écuyer, & de Jehanne CHALMEL.



SEIGNEURS DE BAIS.

III. DEGRÉ.

RAOULLET Hubert de Montesson, Écuyer, Seigneur de Bais, &c., époufa, fuivant contrat du 5 Septembre 1435 (c), Perrine DE CHALMEL, dont il eut :

1. ESTIENNE de Montesson, qui fuit.
2. RAOUL OU RAOULLET de Montesson, Seigneur du Verger.
3. GUILLAUME de Montesson, Abbé de l'Étoile (d).
4. GUILLELMINE de Montesson.
5. JULIENNE de Montesson, mariée à Jehan LEMAIRE, Écuyer, Seigneur de la Mairie, fuivant contrat du 6 Février 1451.

Pendant la vie de Raoullet, le château de Montesson fut occupé par les Français & par les Anglais (e).

IV. DEGRÉ.

ESTIENNE de Montesson, Écuyer, Seigneur de Bais, époufa, par contrat du 6 Novembre 1468 (f), Jehanne LEVERRIER, feur de Jehan, Écuyer, Seigneur de Lefpine. Ils eurent :

(a) Original en parchemin, figné : Lefevre, Notaire en la Cour du Bourgnouvel.

(b) Original en parchemin, figné : Pierre George & Guillaume Chevalier, Notaires au Bourgnouvel. Dans cet acte, Jehan dédommage la femme, Marie du Cormier, de quatre quartiers de vigne qu'elle avait vendus pour la délivrance du corps dudit Jehan, lors prisonnier des Anglais.

(c) Original en parchemin, figné : Gère, Notaire au Bourgnouvel.

(d) *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1403. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 213.

(e) Archives de la Sarthe.

(f) Original en parchemin, figné : Blere, Notaire en la Cour de Laval.

1. GERVAIS de Montesson, qui fuit.
2. GUILLAUME OU GUYS de Montesson.
3. JEHAN de Montesson, Doyen d'Evron, Abbé de l'Étoile (a).
4. ANNE de Montesson, Religieuse de l'ordre de Saint-François.
5. MARIE de Montesson, femme de Geoffroy RAINE, Écuyer, Seigneur de Vau-bourreau.

V. DEGRÉ.

GERVAIS de Montesson, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, Courtibeuf, &c., épousa, suivant contrat du 13 Janvier 1492 (b), Guyonne DE BOUILLÉ, fille de feu Loys, Chevalier, & de Marie DE LA LOBE, Dame du Bourgneuf. Il en eut :

1. FRANÇOIS de Montesson, mort sans postérité de sa femme Marguerite d'Assé, fille de Guy, Écuyer, Seigneur de Montfaucon, & de Jacqueline DE MARIDOR, Dame de la Frelonnière. Il avait été tué par son cousin François de Vassé, Seigneur de Bouefnay (c).
2. RÉNÉ de Montesson, qui fuit.
3. OLIVE de Montesson, femme de Louis AMELON, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

RÉNÉ I^{er} de Montesson, Écuyer, Seigneur de Bais, Courtibeuf, la Ridelière, &c., épousa Françoisse d'Assé, sœur de Marguerite, veuve de François de Montesson, ci-dessus (d). Ils eurent :

1. RÉNÉ de Montesson, qui fuit.
2. MARGUERITE de Montesson, femme d'Étienne DE TORCHARD.
3. CLAUDINE de Montesson, femme de Scipion CHARLOT, Seigneur de Beauchêne.
4. CHARLOTTE de Montesson.

VII. DEGRÉ.

RÉNÉ II de Montesson, Chevalier, Seigneur de Bais, Favières, le Pleffis-Bouret, le Margat, &c., Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa chambre, épousa : 1^o Charlotte PERCAULT, veuve de Claude DE CHISSEY & fille de Pierre, Seigneur du Margat, Combrée, Boisjolain, &c., & de Françoisse DE FAVIÈRES, veuve de Claude DE TESSÉ, Seigneur de Saint-Loup (e); 2^o suivant contrat du 31 Août 1607 (f), Rénée DES ROTOURS, fille de feu Robert, Chevalier, & de Dame Barbe d'AULNIÈRES. De sa première femme il eut :

1. RÉNÉ, dit le Baron de Montesson, né à Bais le 24 Avril 1582, tué à Mayenne, en 1590, à la tête d'un régiment de Ligueurs (g).
2. ANDRÉ de Montesson.
3. FRANÇOISE de Montesson, mariée : 1^o par contrat du 13 Octobre 1586, avec

(a) *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1403.

(b) Original en parchemin, signé : Richart, Notaire en la Cour du Bourgneuf.

(c) Transaction de René de Montesson & de Marguerite d'Assé avec le Seigneur de Bouefnay, du 23 Mai 1548. Original en parchemin.

(d) Sommutation & enquête par René comme ayant le bail & garde noble des enfants mineurs de lui & de Françoisse, du 20 Juillet 1564. Grosse en papier, signée : Mercier. — Partage & transaction entre René d'Assé & René II de Montesson, du 6 Mai 1585, devant Bian, Notaire à Bais. Original en parchemin, signé du Notaire & des parties.

(e) Acte de baptême d'un de leurs fils. Copie authentique.

(f) Original en parchemin, signé : Chereau, Notaire du Mans & du Bourgneuf.

(g) Mezeray, *Histoire de France*. — De Thou, *Histoire universelle*.

Jehan LE CORNU DE LA COURBE DE BRÉE, Chevalier, & 2^o par contrat du 4 Juin 1598, avec Lancelot DE BARAT.

Et de sa seconde femme :

4. CHARLES de Montesson, qui fuit.
5. JEAN-BAPTISTE de Montesson, tué à Bourg en 1653 (a).
6. RENÉ, dit l'Abbé de Montesson.
7. MARIE de Montesson, mariée, suivant contrat du 9 Février 1642, à René D'ANTENAISE, Chevalier.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES de Montesson, dit le Comte de Montesson (b), Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Bais, Champgénéteux, la Roche-Pichemer, &c., Capitaine-Lieutenant des compagnies du Duc de Vendôme (c), chargé par le Roi d'une mission à Barcelone, donna quittance de deux mille livres allouées à ce voyage (d). Le 8 Novembre 1650, le Roi accorda au Comte de Montesson, Maréchal de bataille, commandant le régiment d'infanterie de Vendôme, une pension de 3000^l sur son épargne. Lieutenant général d'artillerie de marine le 19 Octobre 1652, Gouverneur de Bourg le 15 Juin 1653 (e), il fut chargé, au mois d'Août suivant, par le Duc de Vendôme, de porter au Roi la nouvelle de la prise de Bordeaux (f). Le Comte de Montesson fut nommé, le 13 Avril 1657, Lieutenant général à l'armée de Piémont (g). Il avait épousé, suivant contrat du 24 Juin 1636, par-devant Lainé, Notaire à Paris, Marie PRÉVÔT DE SAINT-CIR, fille de feu Messire Jacques PRÉVÔT DE SAINT-CIR, Conseiller d'État & privé, Maître des requêtes ordinaires, & d'Antoinette CAMUS DE PONTCARRÉ. De ce mariage :

1. GUY de Montesson, marié, le 26 Décembre 1668, à Charlotte-Élisabeth DE CHASTILLON, fille d'André, Marquis d'Argenton, & de Marie-Marguerite GOUFFIER, & petite-fille de Louis Gouffier, Duc de Roannais (h). Il n'en eut qu'une fille, & fut tué à Argenton.
2. JEAN-BAPTISTE de Montesson, qui fuit.
3. MARIE de Montesson, femme d'Alexandre, Marquis d'ACHÉ.

IX. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE 1^{er} de Montesson, dit le Marquis de Montesson (i), Seigneur dudit lieu, de Bais, du Pleffis-Bouret & autres lieux, fut d'abord Chevalier de Malte, reçu au Grand Prieuré d'Aquitaine le 22 Juillet 1667; il quitta la religion à la mort de son frère aîné, entra exempt aux Gardes du corps, combattit à Fleurus, Steinkerque, Nerwinde, Ramilies & à Malplaquet. Il leva un régiment à ses frais en 1674. Chevalier de Saint-Louis en 1694 (j); commande l'escorte du Roi d'Espagne en 1700 (k); Lieutenant des Gardes du corps auprès du Duc de Bourgogne, en Flandre, en 1702 (l); commande ces mêmes Gardes en 1710. Il avait épousé, sui-

(a) Musée de Versailles. Tables de bronze.

(b) Pour le titre de Comte, actes cités plus loin de 1672 & 1673 & les brevets ou autres parchemins des notes ci-dessous (c), (d), (e), (g).

(c) (d) (e) Brevets en parchemin, originaux.

(f) Loret, *Mise historique*.

(g) Brevet en parchemin, signé : Louis.

(h) P. Anfelme, t. VI, p. 119.

(i) Titré Marquis dans deux actes authentiques devant Rouffel, Routier & Pillaut, Notaires au Châtelet; quittance du 21 Avril 1672 & compte de tutelle du 17 Juin 1673.

(j) *Journal de Dangeau*. — Mazas.

(k) (l) *Journal de Dangeau*.

vant contrat du 25 Octobre 1685, Catherine DE CERVON, veuve de Pierre DE LA DUFFERIE, & fille de Joseph, Seigneur des Arcis, le Buret, la Cropte, &c., & de Catherine DE VOLANT DE L'ARRIAYE. De ce mariage :

1. JEAN-BAPTISTE de Montesson, qui suit.
2. CHARLES de Montesson, qui viendra après son frère.
3. MARIE de Montesson, sans alliance (a).

X. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE II, Marquis de Montesson, Seigneur de Bais, &c., Brigadier des armées du Roi, épousa : 1^o suivant contrat du 14 Novembre 1719 (b), Marguerite-Yris DE POIX, veuve de Messire René-François DE VISDELOU, Chevalier, Seigneur de Bienassis, Président aux enquêtes du Parlement de Bretagne, & fille de feu Gilles, Comte DE POIX, Seigneur de la Maffais, & de Marie-Françoise DE POIX, des Princes de ce nom; 2^o Charlotte-Jeanne BÉRAUD DE LA HAIE DE RIOU, qui, veuve sans enfants, épousa, le 23 Avril 1773, Louis-Philippe, Duc d'ORLÉANS (c).

Dans tous les actes susénoncés, Jean-Baptiste II est titré Marquis.



X. DEGRÉ.

CHARLES, Comte de Montesson, frère du précédent, après avoir été prisonnier à Ramilies, fut nommé Colonel du régiment de Montesson en 1706, se distingua à Vire-Saint-Éloi, en 1710, servit d'Aide de camp au Maréchal de Villars à Denain & à Marchiennes; Enseigne des Gardes du corps le 1^{er} Juin 1717, Brigadier le 1^{er} Février 1719, Gouverneur d'Agde & de Breffou le 1^{er} Mai 1731, Brigadier de la Maison du Roi à Philippsbourg, Maréchal de camp le 1^{er} Août 1734, Lieutenant général le 1^{er} Mars 1738, Chevalier de Saint-Louis (d). Commande la Maison militaire à Fontenoy, & décide la victoire sous les ordres de Richelieu (e). Il apaise en 1757 une sédition des Gardes du corps à Alost. Il avait épousé, le 13 Août 1738, Anne-Émilie ROUILLE, fille de Pierre-Antoine, Président au Grand Conseil, & d'Anne LEGOUZ-MAILLARD, & petite-fille de Pierre ROUILLE, Président au Grand Conseil & Ambassadeur en Portugal. Il ne laissa, non plus que son frère aîné, aucune postérité.



SEIGNEURS DU CORMIER, SAINT-AUBIN & DOUILLET.

III. DEGRÉ.

JEHAN Hubert de Montesson, Écuyer, Seigneur du Cormier & de Saint-Aubin-du-Désert, fils de JEHAN Hubert, le jeune, & de Marie DU CORMIER, épousa, par contrat passé le 26 Novembre 1450, devant Bardenne, Tabellion à Sillé (f), Emerie

a) C'est sans doute celle dont M^{me} de Genlis fait un si grand éloge dans ses mémoires.

b) Contrat passé par Lanverjon, Notaire à Paris. Grande en papier, signée : Démonis.

c) Archives de l'hôtel de ville de Paris; paroisse de Saint-Eustache.

d) Relevé de ses états de service par son frère le Marquis.

e) Maréchal de Saxe, *Mémoires*. — Voltaire & Piron, *Poèmes*.

f) Grande en parchemin délivrée le 3 Avril 1464 par Chauboucher, aussi Tabellion à Sillé.

DE CHAMPEAUX, fille de Jehan, Écuyer, Seigneur de Generre. Ils eurent pour enfants :

1. GUILLAUME de Montesson, qui suit.
2. ÉTIENNE de Montesson, Religieux.
3. MARGUERITE de Montesson, femme de noble Raoullet MORIN, Écuyer.
4. JEHAN de Montesson.

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME 1^{er} de Montesson, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, &c., épousa, par contrat passé le 26 Mai 1470, devant Le Roy, Notaire de la Cour de Bourgnouvel (a), Damoiselle Loyse BOUCHART, fille de Guillaume, Seigneur de la Miterie, & de Damoiselle Geffeline DU BOYS. Il en eut :

1. NICOLAS de Montesson, qui suit.
2. JULIEN de Montesson, Curé de Landigouft.
3. LOUIS de Montesson, marié à Marie DU BUEH.
4. ALEXANDRE de Montesson, Prêtre.
- 5, 6 & 7. JEANNE, RÉNÉ & ÉLISABETH de Montesson.
8. AMBROISE de Montesson, Abbé de l'Étoile (b).
9. FRANÇOISE de Montesson, femme : 1^o de Guillaume MARTINAIE, 2^o de Pierre DU PIN, Écuyer.

V. DEGRÉ.

NICOLAS de Montesson, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, &c., épousa : 1^o Marie DU BOUCHET, fille de feu Pierre, Écuyer, Seigneur de Malettre (c) ; 2^o Andrée DE MONTECLER, veuve de Pierre D'ARGENSON (d). Il eut de sa première femme :

1. GUILLAUME de Montesson, qui suit.
- 2 & 3. ANTOINETTE & MARGUERITE de Montesson, Religieuses.
4. HÉLÈNE de Montesson, mariée d'abord à André MELLET, puis à René DE LA CHAPELLE.

Et de sa seconde femme :

5. MARIE de Montesson, morte Religieuse à Notre-Dame d'Effay, en Normandie.

VI. DEGRÉ.

GUILLAUME II de Montesson, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, Douillet, &c., épousa : 1^o Damoiselle Françoisse JAGU ; 2^o suivant contrat du 14 Février 1555 (e), Damoiselle Roze DE FERREQUIN, fille d'Anthoine, Écuyer, Seigneur de Douillet, & de Damoiselle Rénée D'ORCISSES. Il eut de sa première femme :

1. FRANÇOISE de Montesson, mariée : 1^o le 1^{er} Février 1555, à Anthoine DE FERREQUIN, devenu le même jour beau-père de Guillaume de Montesson ; 2^o à Charles D'ORVAUX, Seigneur de Courdemanche.

(a) Grossé en parchemin, signée dudit Notaire.

(b) *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1403. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*.

(c) Grossés en parchemin, signées : Tellu, Notaire de la Cour de Bourgnouvel, de contrats d'acquêts de Courdaulain des 28 Février 1507 & 23 Septembre 1513. — Partage à Marguerite DU PIN, du 11 Juin 1549. Grossé en papier.

(d) Appointement de la Sénéchauffée du Maine entre Andrée & son beau-fils, Guillaume, du 27 Mars 1543. Expédition sur papier. — Transaction entre les mêmes du 6 Juin 1545.

(e) Grossé en parchemin, signée : Buffon, Notaire à Douillet.

2. MADELEINE de Montesson, femme de Pierre DE CORDAY.
3. JEANNE de Montesson, femme de Jean DE LA POMMERAIIE.

Et de sa seconde femme :

4. JACQUES de Montesson, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

JACQUES de Montesson, Chevalier, Seigneur de Douillet, Saint-Aubin, &c., l'un des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, épousa, suivant contrat du 21 Novembre 1583, où il est qualifié noble & puissant Seigneur (a), Damoiselle Jehanne DE ROUGÉ, fille de haut & puissant Seigneur Mathurin, Chevalier, Seigneur des Rûes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa chambre, & de Damoiselle Rénée DE DUNELLE, veuve en premières noces de Jacques DE COURTARVEL. Ils eurent pour enfants :

- 1 & 2. CHARLES & HÉLÈNE de Montesson.
3. JACQUES de Montesson, Religieux de l'abbaye de Saint-Calais.
- 4, 5 & 6. JEAN, THOMAS & LOUISE de Montesson.
7. FRANÇOIS de Montesson, marié, le 7 Janvier 1623, à Marguerite DE SÉVIN.
8. JEAN de Montesson, qui fuit.
9. MATHURIN de Montesson.
10. FRANÇOISE de Montesson, femme de François LE MAIRE DE LA COLLETIÈRE.
11. JACQUINE de Montesson.
12. MATHURIN I^{er} de Montesson, Seigneur du Cormier, né à Douillet le 23 Octobre 1605, marié, le 15 Juillet 1640, à Marguerite DU BOYS, fille de Jacques DU BOYS & de Claude DE LONLAY. Leur fils unique MATHURIN II fit enregistrer ses armoiries, en 1698, dans l'*Armorial général de France* (b). Il avait épousé, le 26 Novembre 1687, Rénée DE LONLAY, fille de François, Seigneur des Buats, & de Jeanne de GUIBERT. De ce mariage il eut cinq fils, savoir : JEAN, NICOLAS-FRANÇOIS, MATHURIN, ANDRÉ-HENRI & JEAN-THOMAS, dont trois prirent alliance. Tous moururent sans postérité.

VIII. DEGRÉ.

JEAN II de Montesson, Chevalier, Seigneur de Douillet, épousa, par contrat passé le 19 Juillet 1640 (c), Damoiselle Élisabeth PICART, fille de noble Julien PICART, Seigneur de Villeneuve, & de Damoiselle Magdelaine FOULLARD. Ils eurent pour enfants :

- 1 & 2. RÉNÉ & ÉLISABETH de Montesson.
3. MARIE de Montesson, mariée, le 25 Avril 1678, à LÉONOR DE JUPILLES, fils de Christophe & de Marie DE GOUÉ.
4. JEANNE de Montesson.
5. JEAN-BAPTISTE de Montesson, Capitaine au régiment de Normandie, tué au service du Roi.
6. JEAN de Montesson, qui fuit.
7. FRANÇOIS de Montesson, Capitaine au régiment de Normandie, tué au service du Roi.

(a) Grosse en parchemin, signée : Brethonneau, Notaire à Baugé.

(b) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Registre de Tours, vol. 401.

(c) Grosse en parchemin, signée : Chauvyn, Tabellion à Frenay.

8, 9 & 10. CHARLES, LOUIS-JOSEPH & ROBERT-FRANÇOIS de Montesson.

11. JOSEPH de Montesson, Capitaine au régiment de Normandie, mort sans enfants de son mariage avec ANNE DE SARRAZIN, Dame de Vezins à Mayet. Il avait fait ses preuves de noblesse avec son cousin Mathurin II en 1698.

IX. DEGRÉ.

JEAN III de Montesson, Chevalier, Seigneur de Douillet, épousa, par contrat du 4 Août 1685 (a), Damoiselle Marguerite MAUDET, fille de Jacques, Chevalier, Seigneur du Verger, Maréchal général des logis, camps & armées du Roi, & de défunte Dame ANNE DE LANGLÉE. Sa femme, étant déjà veuve, obtint de Hue de Miromefnil, Intendant de Touraine, un jugement de maintenue de noblesse en faveur de la famille de son mari, le 3 Juillet 1698 (b). Enfants de ce mariage :

1. JEAN-THOMAS de Montesson, qui suit.
- 2 & 3. MARIE-MARGUERITE & FRANÇOISE-ADEGONDE de Montesson, Religieuses.

X. DEGRÉ.

JEAN-THOMAS de Montesson, Chevalier, Seigneur de Douillet, né à Douillet le 19 Novembre 1688, fit devant d'Hozier ses preuves de Page de la Petite Écurie en 1704 (c), devint Capitaine au régiment de cavalerie de Villeroy, & fut nommé Maréchal général de la cavalerie légère le 5 Janvier 1713 (d), épousa : 1° par contrat devant Blanche, Notaire à Coulie, le 5 Février 1711 (e), Madeleine-Paule DU PRAT, fille de Messire Pierre DU PRAT, Écuyer, Seigneur de Rouëz, & de Dame Dorothée LE MAIRE DE MILLIÈRE; 2° Angélique DE GAULTIER-CHIFFREVILLE, fille de François DE GAULTIER, Chevalier, Marquis de Chiffreville, & de Louise-Madeleine DE FROULAY DE TESSÉ. Il eut de sa première femme :

1. LOUIS-PIERRE-JOSEPH de Montesson, qui suit.
2. PIERRE de Montesson, mort Page de la Reine.
3. ANGÉLIQUE-BONNE-LÉONORE de Montesson, Supérieure de la Visitation du Mans.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-PIERRE-JOSEPH de Montesson, Chevalier, Seigneur de Douillet, Saint-Aubin, Moré, Moire-la-Haute, &c., épousa, suivant contrat du 19 Septembre 1738, passé par René Pettier, Notaire à Allé-le-Boisne (f), Damoiselle Marguerite-Rénée LESILLEUR, fille de feu Balthazar, Lieutenant de vaisseau, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Marguerite-Yvonne LELONG. Leurs enfants furent :

1. JEAN-LOUIS de Montesson, qualifié Marquis de Montesson (g), né à Douillet le 27 Juin 1746, Syndic de la Noblesse du Maine aux États provinciaux en 1787 (h), premier Député de ladite Noblesse aux États généraux de 1789 (i), démissionnaire à la réunion des trois Ordres & remplacé par M^r de Choiseuil; émigré, Conseiller intime du Prince de Condé; Général-Major Commissaire

(a) Grosse en parchemin, signée : Godemer, Notaire à Frefnay.

(b) c. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(d) Commission sur parchemin, signée : Louis.

(e) Grosse en papier, signée : Blanche.

(f) Grosse en papier, signée : Pettier; légalisée.

(g) Il est porté avec ce titre sur les procès-verbaux de l'Assemblée provinciale du Maine, en 1787, & de l'Assemblée générale de la Noblesse, en 1789, & dans l'acte cité à la note (a) de la page suivante.

(h) i. Procès-verbaux imprimés.

pour l'établissement de l'armée des Princes sur les bords de la mer d'Azof.
Décédé sans alliance, en Pologne, en 1802.

2. BALTHAZAR-MICHEL de Montesson, qui fuit.
3. ANTOINE-LOUIS-HECTOR, qualifié Vicomte de Montesson (a), né à Douillet le 21 Août 1752, Maître de camp commandant en second le régiment d'Orléans, fit ses preuves devant Chérin, & monta dans les carrosses du Roi le 2 Mai 1785 (b). Aide de camp du Prince de Condé en émigration, Maître de camp du régiment de Montesson en Juillet 1795, Maréchal de camp le 19 Février 1796, Général-Major Commissaire avec son frère le Marquis pour établir l'armée des Princes sur les bords de la mer d'Azof, Capitaine commandant la 7^e compagnie des chasseurs nobles à pied, Lieutenant général le 13 Août 1814. Sans enfants de ses trois femmes, M^{lles} DE MARIANI, HÉRISSEON DE VILLIERS & DE SAVOISY.
4. LOUISE-MARGUERITE de Montesson, mariée : 1^o à Regnier DE RAFFELANGE; 2^o en Mai 1768, à Louis-Auguste LEROY DE MONTAUPIN, Colonel d'artillerie.
5. MADELEINE-EMMANUELLE de Montesson, mariée, le 24 Août 1768, à Pierre LECOMTE DE SOUVRÉ, Capitaine au régiment de la Reine.
6. YVONNE de Montesson.
7. ANTOINETTE de Montesson, mariée, par contrat du 13 Mars 1776, à Messire Gilbert DE VAULX, Chevalier, Seigneur de la Roche, fils de feu Messire Jean-Paul & de Dame Marie-Thérèse DE BARDON.

XII. DEGRÉ.

BALTHAZAR-MICHEL de Montesson, qualifié Comte de Montesson (a), né à Douillet le 14 Octobre 1748, fut assassiné à Ballon, avec son beau-père, en 1790, par une des premières bandes révolutionnaires. Il avait été Capitaine au régiment du Roi, & avait épousé, par contrat du 30 Juin 1774, passé par Martigné, Notaire au Mans, Marie-Charlotte CUREAU, fille de Charles-Pierre, Écuyer, Seigneur de Roullée. Ils eurent :

1. RÉNÉ-CHARLES de Montesson, qui fuit.
2. ALEXANDRINE de Montesson, mariée à Louis-Clovis BRILLET, Baron de Candé en Anjou.

XIII. DEGRÉ.

RÉNÉ-CHARLES de Montesson, qualifié Marquis de Montesson (c), né au Mans le 5 Août 1780, émigré avec sa mère & sa sœur après l'assassinat de son père & de son aïeul; Sous-Lieutenant dans Dauphin-cavalerie à l'armée des Princes, puis au régiment noble à cheval d'Angoulême, Chevalier de Saint-Louis le 20 Novembre 1816 (d), épousa, suivant contrat du 2 Mars 1808, Marie-Adélaïde BELIN DES ROCHES, fille de feu René BELIN DES ROCHES & de feu N. DE BLANCHARDON. Ils ont eu :

1. CHARLES-RÉNÉ-LOUIS-ROGER de Montesson, qui fuit.
2. CHARLES-RAOUL de Montesson, qui fuit après son frère aîné.
3. MARIE-CHARLOTTE de Montesson, mariée, le 2 Octobre 1832, à Julien-Angé DE MARNIÈRE, Marquis de Guer.
4. MARIE-GEORGINE de Montesson, mariée, le 18 Novembre 1834, à Hyacinthe-Balthazar, Vicomte DE FOURNAS DU BOTDERU.

(a) Renonciation à la succession maternelle du 25 Avril 1788.

(b) Cabinet des titres, fonds du Saint-Esprit.

(c) (d) Brevet de Chevalier de Saint-Louis. Original.

XIV. DEGRÉ.

CHARLES-RÉNÉ-LOUIS-ROGER, Marquis de Montesson, né au Mans le 13 Avril 1809, ancien Officier de cavalerie, a épousé, le 18 Février 1841, Adrienne CHARLERY, fille de Julien-Romain & d'Hortense RIVAUT. Dont une fille :

MARIE-CHARLOTTE-HORTENSE-ADRIENNE-GENEVIÈVE de Montesson.

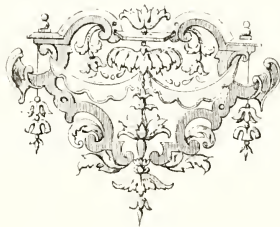


XIV. DEGRÉ.

CHARLES-RAOUL, qualifié Comte de Montesson, né au Mans le 27 Septembre 1811, a épousé, le 18 Janvier 1842, Laure-Bonne-Agathe OGIER, fille de feu Achille-Géraud-Suzanne, Vicomte OGIER d'IVRY, & d'Adélaïde ROUSSEAU DE PANTIGNY. Ils ont eu :

1. MARIE-JOSEPH-RÉNÉ de Montesson, né au Mans le 15 Décembre 1842, Lieutenant au 5^e régiment de chasseurs.
2. MARIE-ROBERT de Montesson, né au Mans le 4 Janvier 1844, marié, le 29 Avril 1867, avec Jeanne-Marie-Charlotte DE GIRARD DE CHARNACÉ, fille de Charles-Henri DE GIRARD, Vicomte de Charnacé, & de Marie-Charlotte-Louise d'ESTRICHÉ DE LA BARRE.
3. MARIE-CHARLES de Montesson, né au Mans le 22 Décembre 1845, Sous-Lieutenant au 10^e régiment de chasseurs.

ALLIANCES. — BAILLEUL, DES ESCOTAIS, CHAMPEAUX, CHANTEPIE, LE MAIRE DE LA MAIRIE & DE MILLIÈRE, VASSÉ, ASSÉ, BOULLÉ, DU BOUCHET, DES ROTOURS, LECORNU DE LA COURBE, ANTENAISE, CHATILLON D'ARGENTON, DE POIX, DU BUEIL, ROUGÉ, MONTÉCLER, JUPILLES, DU PRAT, GAULTIER-CHIFFREVILLE, LONLAY, BRILLET DE CANDÉ, FOURNAS DU BOTDÉRU, DE MARNIÈRE DE GUER, OGIER d'IVRY, DE GIRARD DE CHARNACÉ, &c.



DE MONTI,

Comtes de Rezé, Marquis & Comtes de Monti; anciens Seigneurs de la Chalonnaière, du Préau, des Pallets, de la Jaguère, de la Grande-Haie, des Breteschés, de la Sanfonière, de la Trocadière, de Fromenteaux, de Kermainguy, de Pontrouffean, du Meful, de l'Arçillier, de Bréafort, de la Noé, de Bellatre, de la Platière, de Launay, de Beaubois, de Boisgeffroy, de Friguel, de Beaugast, de la Farière, de la Giraudais, de la Carterie, d'Anify, de Lormière, de la Civelière, de la Rouffelière, de Villeleu, de la Rivière, de la Cour-de-Bouée, de Bellerue, de la Maillardière, de la Barbinière, du Chefne-Cottereau, de la Jaunais, &c.

EN BRETAGNE.

Originaires de Florence.



D'Azur à la Bande d'Or, accompagnée de deux Monts de six Copeaux du même (a). COTURONNI. DUCALE. SUPPORTS : deux Lions. DEVISE : Inébranlable.

La Maison de Monti est une des plus anciennes & des plus illustres de la Toscane. Elle est issue des CROCYANI, Seigneurs de Monte-Reggio, qui devinrent Gentilshommes florentins lorsque Fiesole & son territoire furent soumis à la juridiction de Florence, après l'an 1010 (b).

Elle s'est divisée en trois branches principales. L'une devint française au seizième siècle, comme on le verra plus loin; une seconde se fixa à Bologne vers 1435; une troisième enfin resta à Florence, où il y a eu plusieurs familles du même nom, mais d'origine différente. Cette branche florentine compte un certain nombre de personnages illustres que l'insuffisance de documents ne permet pas de classer avec sûreté dans la filiation, & que pour cela nous mentionnerons hors cadre.

En première ligne, dans l'ordre de date, nous citerons ANTOINE de Monti, Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre apostolique, créé Cardinal au titre de Saint-Vital en 1503, par le Pape Jules II, & qui remplit plusieurs millions importantes (c).

(a) Les membres de cette Maison portaient quelquefois : *Écartelé : aux 1 & 4, de Monti; au 2, de Strozzi; au 3, de Médicis.*

(b) D'après les preuves de noblesse faites par Antoine-Félix de Monti, Marquis de Monti, le 17 Janvier 1737, pour être reçu dans l'Ordre du Saint-Esprit, la Maison de Monti tirerait son nom de la seigneurie de Monte di Sanfovino, au diocèse d'Arezzo.

(c) Giacomini, *Vita & res gestæ Pontificum rom. & card.*, t. III, p. 291. — Guicciardini, *Historia d'Italia*, libr. V & VII.

JEAN-MARIE de Monti (del Monte), né à Arezzo le 10 Septembre 1487, neveu du précédent, fut nommé d'abord Evêque de Manfredonia, puis de Palefrina, ensuite Archevêque de Siponte en 1512 & Auditeur de la Chambre apostolique. Créé Cardinal, d'abord au titre de Saint-Vital, puis au titre de Sainte-Praxède, par Paul III, le 20 Décembre 1536, & chargé successivement des légations de Lombardie, de la Romagne & de Bologne, il fut nommé Président du Concile transféré de Trente dans cette dernière ville en 1546. Jugé digne de la tiare, il succéda sur le trône pontifical à Paul, le 7 Février 1550, & fut couronné, le 22 Mai suivant, sous le nom de Jules III. Il rétablit & continua le Concile de Trente & mourut le 23 Mars 1555. Il avait adopté ses trois cousins, qui suivent, fils de MARGUERITE di Monti, sa tante, selon les uns, & sa sœur, selon d'autres, épouse de Leccho GUIDALOTTI, qui, dès lors, prirent le nom de Monti :

1. PIERRE Guidalotti di Monti, né vers 1496, successivement Gouverneur du château Saint-Ange, Amiral général des galères de Malte, Ambassadeur de l'Ordre près le Saint-Siège, & Grand Prieur de Capoue, succéda à Jean de la Valette, le 23 Août 1568, comme Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le 7 Octobre 1571 eut lieu la célèbre bataille de Lépante, à laquelle l'Ordre de Malte prit part avec trois galères auxiliaires. Pierre de Monti attacha aussi son nom à l'achèvement de la Cité-Valette, & mourut le 27 Janvier 1572, âgé de soixante-seize ans. Ses armes gravées sur son tombeau sont : *D'Azur à une Bande d'Or, chargée de trois Monts ou Rochers de Gueules, & accompagnée de deux Couronnes d'Olivier d'Or* (a).
2. CHRISTOPHE Guidalotti di Monti, Evêque de Cagli, Patriarche d'Alexandrie, Cardinal le 30 Mai 1550 (b), mort le 24 Septembre 1564.
3. FABIEN Guidalotti di Monti, marié à Gentile MASTAI, dont :

I. GABRIEL Guidalotti di Monti, Evêque de Jéfy.

II. SILVIO Guidalotti di Monti, l'un des Pages de la Reine Marie de Médicis, puis Mestre de camp de cavalerie, mort à Avignon.

A la même branche appartiennent encore : FRANÇOIS-MARIE di Monti, Evêque d'Ostie, Doyen du Sacré Collège, Cardinal en 1588, mort le 29 Août 1626, & CÉSAR di Monti, Archevêque de Milan, Cardinal en 1629, mort le 16 Août 1650.

La branche devenue française fut reconnue comme issue d'ancienne chevalerie par arrêt de la Chambre de la réformation de la Noblesse de Bretagne du 22 Janvier 1669. Sa filiation certaine remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

BARTOLO Crocyani, Seigneur de Monte-Reggio, père de :

II. DEGRÉ.

JACOBO Crocyani, Seigneur de Monti, vivant vers 1240. Il quitta son nom patronymique pour ne garder que celui de Monti. De son mariage avec Élisabeth ARMARI, il eut :

III. DEGRÉ.

PUGGIO di Jacobo di Monti, trois fois Gonfalonier de justice de Florence (c),

(a) De Villeneuve-Bargemont, *Monuments des Grands-Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, t. II.

(b) Giacomini, *loc. cit.*, t. III, p. 768.

(c) La charge de Gonfalonier de justice n'a été créée qu'en 1292; avant cette date le nom de Gonfalonier n'indique que le chef d'une compagnie de la milice nationale de Florence. D'abord simples membres du gouver-

en 1323, 1324 & 1326. De son mariage avec Élisabeth STROZZI, de la célèbre famille de ce nom, est issu :

IV. DEGRÉ.

MONTÉ di Puggio Montì, Gonfalonier de la république de Florence en 1383 & en 1405. De son épouse Marie ALBERTI, il eut :

V. DEGRÉ.

JACOBO di Monté Montì, trois fois Gonfalonier de la république de Florence de 1411 à 1418. De son mariage avec Hélène BILIOTTI, il eut :

VI. DEGRÉ.

MONTÉ di Jacobo Montì, Gonfalonier de la république de Florence en 1461 & en 1477. Il avait épousé Elise RIZALTI, dont il eut :

1. BERNARDO di Monté Montì, qui fut.
2. ANTOINE di Monté Montì, qui s'établit à Bologne & y fit fouche. De lui est issu au sixième degré ANTOINE-FÉLIX, Marquis de Montì, par concession du Sénat de Bologne, né à Bologne le 29 Décembre 1684. Il entra au service de France, en qualité d'Aide de camp du Duc de Vendôme, le 22 Février 1703, fut nommé en 1730 Ambassadeur extraordinaire près la cour de Pologne, défendit Dantzic contre les Russes en 1734, en qualité de Maréchal de camp; devint Lieutenant général des armées du Roi le 4 Juin 1736, & fut créé Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi le 1^{er} Janvier 1737. A l'occasion de cette distinction, il fit ses preuves de noblesse devant Clairembault, Généalogiste des Ordres du Roi (a). Il mourut à Paris le 12 Mars 1738, âgé de cinquante-cinq ans & demi, selon son acte de naissance. Il était, à ce qu'il paraît, frère de PHILIPPE-MARIE de Montì, né en 1675, Cardinal en 1742, mort en 1754. Cette branche eut ses armes modifiées par Lettres pontificales de Jules III, écrites d'ordre le 22 Février 1551, au Vice-Légat de Bologne, & porta dès lors : *D'Azur à la Bande d'Or chargée de trois Monts d'Azur de trois Copeaux chacun, & accompagnée de trois Fleurs de lis rangées & d'un Lambel de Gueules de quatre pièces posé en chef.* Ces fleurs de lys, ainsi que le Lambel, étaient propres à tous les Nobles du Sénat de Bologne, par concession de Charles VI de 1389.

VII. DEGRÉ.

BERNARDO di Monté Montì, Gonfalonier de justice de Florence en 1499, 1503, 1509 & 1516, eut de son mariage avec Madeleine CAPELLI :

VIII. DÉGRÉ.

MATHEO di Bernardo Montì, qui fut Gonfalonier de justice de Florence en 1527 (b), puis l'un des deux cents du Conseil ducal après l'élévation des Médicis au trône de

nement, chargés d'assurer l'exécution des décisions de la seigneurie (Prieurs des arts), les Gonfaloniers de justice virent leur importance grandir avec le temps. Déjà en 1306 le Gonfalonier fut le Procureur de la République, pour devenir plus tard le Chef du gouvernement. Voyr. Perrens, *Histoire de Florence*.

(a) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(b) Tous les Gonfaloniers de Florence sont inscrits au livre officiel : *Priorile de la république de Florence*, conservé aux archives de la chancellerie du palais ducal.

Toscane. Il se maria trois fois : 1^o en 1535, avec Isabelle STROZZI, fille de Zacharie STROZZI; 2^o Constance STROZZI, fille de Gabriel Soldi DE' STROZZI; 3^o Geneviève PORTINARI. Du premier mariage est issu :

ZACHARIE di Matheo Monti, né à Florence en 1541, qui fit faire en 1579, dans sa ville natale, un acte notarié remontant sa filiation à l'an 1200 (a), fut pensionnaire de la Reine Catherine de Médicis, sa parente (b), puis de la Reine Marie de Médicis, & mourut en France après 1609, sans postérité.

Du second mariage vint :

BERNARD, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

BERNARD II de Monti, d'abord l'un des douze Conseillers du Grand Duc de Florence, passa ensuite en France vers 1548. Pour être admis dans les rangs de la Noblesse de sa nouvelle patrie, il eut à prouver son extraction noble. Le Duc Cosme de Médicis s'empessa de l'attester à plusieurs reprises, entre autres dans des Lettres adressées de Pise, le 4 Août 1565, au Roi Charles IX (c), puis par des Lettres patentes datées de Florence, des calendes de Novembre 1567, confirmant que Bernard de Monti est de la famille de Monti de Florence, laquelle donna des Cardinaux, le Pape Jules III & des Gonfaloniers de la République florentine, & qu'il est son allié & celui des nobles Maisons de Strozzi, Capelli & Biliotti. A la suite de ces hauts témoignages, le Roi Charles IX octroya à Bernard de Monti des Lettres de naturalité, au mois d'Octobre 1568, le déclarant Noble d'ancienne extraction & lignée, & lui donnant les mêmes droits, prérogatives, prééminences en France, dans les Cours de Parlement, Aides & Comptes. Ces lettres furent enregistrées, après une longue procédure, à la Cour des Comptes & Aides de Bretagne & à la Cour des Aides de Paris. Bernard de Monti devint Maître d'hôtel de la Reine Marie de Médicis & Conseiller-Maître à la Cour des Comptes de Bretagne en 1572. De son mariage avec Renée VERGE, fille de René VERGE, Sieur du Rosseau, Grand Prévôt d'Angers & Président à la Cour des Comptes à Nantes en 1575, il eut cinq enfants, dont PIERRE, qui continue la filiation.

X. DEGRÉ.

PIERRE de Monti, Écuyer, Seigneur de la Chalonnaire depuis 1604, d'abord Officier au régiment de Gondi-cavalerie & fait prisonnier au siège de Craon en 1589, puis Conseiller & Maître des Comptes en Bretagne, après son père, en 1600. Il épousa, le 3 Février 1600, Marie FYOT, fille de Nicolas FYOT, Sieur de la Rivière, Conseiller du Roi & Trésorier-Receiveur des finances en Bretagne, & de Marguerite ROCAZ DES PALLETS & DE LA CHALONNIÈRE. De ce mariage vinrent une fille & un fils, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

YVES de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, par acquisition faite en 1652, Seigneur de la Chalonnaire & autres lieux, Conseiller & Maître des Comptes en Bre-

(a) Original aux archives de la famille.

(b) Sa mère Isabelle Strozzi était de la même Maison que Philippe Strozzi, époux de Clarice de Médicis, qui était tante de Catherine de Médicis, nièce du Pape Léon X & mère de Pierre Strozzi, Maréchal de France.

(c) Ces Lettres, en latin, conservées en original aux archives de la famille, de même que plusieurs autres émanant du même prince, ont été reproduites in extenso d'abord par M. H. de Fourmont, *L'Ouest aux Croisades*, t. III, p. 341, ensuite dans le *Chartrier français*, 1861, où se trouve insérée une ample généalogie de la Maison de Monti.

tagne en 1624, & Maire de Nantes de 1644 à 1647. Il fut reconnu, lui & ses enfans, comme issus d'ancienne chevalerie, par arrêt de la Chambre de réformation de la Noblesse de Bretagne du 22 Janvier 1669 (a). Il avait épousé, le 10 Juillet 1629, Anne BOURIAU, fille de Jacques BOURIAU, Seigneur des Champneufs, & cousine de Fouquet, Surintendant des finances. De ce mariage vinrent :

1. YVES de Monti, qui fuit.
2. CLAUDE de Monti, Trésorier & Chanoine de l'église cathédrale de Nantes.
3. LOUIS de Monti, Écuyer, connu sous le nom de Chevalier de la Sanfonnière, servit dans Royal-infanterie & fut tué, en 1678, à Gand, sous les yeux du Roi Louis XIV, à l'attaque du Chemin-Couvert, étant à la tête des *Enfans perdus* (les grenadiers).
4. CHARLES de Monti, Écuyer, Seigneur de Launay, auteur d'une branche de ce nom, éteinte au siècle dernier.

XII. DEGRÉ.

YVES II de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, Seigneur des Pallets, Chalonnaire, &c., servit avec distinction dans les armées d'Italie & de Flandre, & fut blessé & fait prisonnier au siège d'Oudenarde. En récompense de ses services, le Roi Louis XIV érigea la seigneurie de Rezé & celle de la Chalonnaire, en y joignant d'autres liefs, en comté de Rezé, par Lettres patentes données à Saint-Germain en Laye en Avril 1672, enregistrées au Parlement de Rennes le 1^{er} Juillet 1681, & à la Chambre des comptes de Bretagne le 9 Février 1688. Il avait épousé, le 24 Août 1662, Claude CHEVALIER DE BOISCHEVALIER, dont il eut :

1. YVES-JOSEPH, qui fuit.
2. PIERRE-SÉBASTIEN de Monti, Écuyer, Capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, décédé à Antibes, sans alliance.
3. OLIVIER-LOUIS, auteur de la seconde branche, rapportée plus loin.
4. CLAUDE, auteur d'une branche éteinte en la personne de son arrière petit-fils, LOUIS, Marquis de Monti, mort sans postérité le 30 Août 1874. Son père avait été élevé à la dignité de Marquis sous la Restauration.
5. JULES de Monti, Écuyer, Seigneur de la Carterie.

XIII. DEGRÉ.

YVES-JOSEPH de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Trocadière, de Kermainguy, des Pallets, &c., né le 23 Août 1664, Page de la Grande Écurie du Roi en 1681, puis Capitaine au régiment du Roi-infanterie en 1692. Il épousa, par contrat du 15 Janvier 1701, Françoise DE CHARETTE, fille de Julien DE CHARETTE, Écuyer, Seigneur de la Collinière, Conseiller du Roi & Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne. Il fut présent aux États de la Noblesse séant à Rennes en 1736, & mourut le 2 Novembre 1745. Il eut de son mariage huit enfans, dont quatre fils :

1. YVES-FRANÇOIS de Monti de Rezé, mort en bas âge.
2. JOSEPH-CLAUDE, qui fuit.
3. YVES-LAURENT de Monti de Rezé, reçu Page en la Grande Écurie du Roi le 1^{er} Avril 1735, sur preuves de noblesse faites devant d'Hozier; Capitaine au régiment de Dauphiné-infanterie, mort le 5 Septembre 1747.
4. CHARLES de Monti de Rezé, reçu Chevalier de Malte le 28 Août 1720.

(a) Mss. de la Bibliothèque de Nantes.

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH-CLAUDE de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Trocadière, Pontrouffeu, Mefnil, &c., né le 3 Décembre 1702, Page de la Grande Écurie du Roi en Septembre 1719, fur preuves faites devant d'Hozier (a). Il époufa, le 8 Août 1728, Madeleine JOUAULT, Dame du Mefnil, fille & héritière de Jacques JOUAULT, Écuyer, Seigneur du Mefnil, Confeiller du Roi & fon Avocat général en la Chambre des Comptes de Bretagne, & de Marie-Madeleine DE FALLOUX-RODAIS. A l'époque de la Révolution, il fut enlevé de fon château de Rezé, & mourut à Nantes, des fuites de fes bleffures, le 3 Septembre 1793. De fon mariage, il eut quatorze enfans, dont fix filles, mortes en bas âge ou fans alliance, & huit garçons, entre autres :

1. LOUIS de Monti de Rezé, qui fuit.
2. JOSEPH-ANNE de Monti, Écuyer, Seigneur de Bréafort, né le 26 Décembre 1747, qui eut poftérité.

XV. DEGRÉ.

LOUIS de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Noë, Pallets, &c., né le 2 Juillet 1732, époufa, par contrat du 25 Avril 1764, Marie-Anne-Louife DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, fille de Jean DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, Écuyer, Seigneur de la Brandaifière, Enfeigne des vaiffeaux du Roi, & de Anne-Marie DE BIRÉ DE MALNOË. Pendant la Révolution, il fut déporté à Blois, avec fa femme & fes fœurs, & y mourut le 24 Avril 1795. De fon mariage, il eut :

1. LOUIS-JEAN-MARIE de Monti, Comte de Rezé, Écuyer, né le 2 Octobre 1765, reçu Page de la Grande Écurie le 6 Février 1781, Lieutenant au régiment de Beaujolais, émigré & Volontaire à l'armée des Princes, tué à Obercamlach, en Souabe, le 13 Août 1796.
2. JOSEPH-RENÉ-MARIE, qui fuit.

XVI. DEGRÉ.

JOSEPH-RENÉ-MARIE de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Noë, Pallets, &c., né le 5 Décembre 1766, Page de la Grande Écurie le 6 Février 1781, Lieutenant au régiment de Beaujolais le 31 Mars 1785, émigré à l'armée royale aux chaffeurs nobles, Chevalier de Saint-Louis en 1814, mort le 19 Janvier 1850. Il avait époufé, le 3 Septembre 1803, Louife-Alexandrine DE CHARETTE DU THIERSANT, fille de Jean-Baptifte DE CHARETTE DU THIERSANT & de Louife-Félicité-Élifabeth DE CHARETTE DE LA COLLINIÈRE, & nièce à la mode de Bretagne de l'illuftre Général vendéen. Il en eut dix enfans, dont deux morts en bas âge.

1. JOSEPH-ÉLISABETH-MARIE de Monti, Comte de Rezé, né le 15 Mars 1805, mort le 3 Août 1852, fans laiffer d'enfans de Marie DE KEROUALLAN.
2. ISIDORE-MARIE-ÉDOUARD, qui fuit.
3. ALEXIS-HIPPOLYTE-MARIE de Monti de Rezé, né le 10 Mars 1810, Officier à pied dans la compagnie nantaise au combat du Chêne en 1832.
4. LOUIS-MARIE-ALEXANDRE de Monti de Rezé, né le 5 Juin 1814, a pris part au combat du Chêne en 1832 & à la bataille de Mentana en 1867, Chevalier des ordres de Pie IX & d'Ifabelle-la-Catholique & décoré de la médaille de Mentana. Il a été élevé à la dignité de Comte romain par Sa Sainteté le

(a) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

Pape Pie IX le 12 Mars 1875. Il avait épousé, le 31 Juillet 1845, ÉLISA MACHÉREAU DE L'ÉTAUDIÈRE, dont :

- I. YVES-MARIE-ALEXANDRE de Monti de Rezé, né le 24 Septembre 1846, a eu l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R. M^{re} le Comte de Chambord, & est mort à Frohsdorf le 2 Décembre 1868.
- II. RENÉ-MARIE-JOSEPH-PLACIDE, Comte de Monti de Rezé, né le 31 Juillet 1848, Zouave pontifical, Chevalier des ordres de Pie IX & décoré de la médaille de Mentana, a l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R. M^{re} le Comte de Chambord. Il a épousé, à Niort, le 17 Juillet 1879, Thérèse LE PELTIER DE MOLANDÉ.
- III. PIERRE-MARIE-ALEXANDRE-ÉDOUARD de Monti de Rezé, né le 7 Août 1857.
- IV. MARIE-THÉRÈSE-HENRIETTE de Monti de Rezé, née le 16 Janvier 1851, filleule de S. A. R. M^{re} le Comte de Chambord & de S. A. R. M^{me} la Duchesse d'Angoulême.
- V. ANNE-MARIE-DÉSIRÉE-ADELINÉ de Monti de Rezé, née le 27 Août 1852, a épousé, à Vigneux, le 19 Août 1878, le Baron Alfred d'IZARN.
5. LOUIS-MARIE-ALFRED de Monti de Rezé, né le 10 Août 1815, marié, par contrat du 21 Septembre 1841, à Anne-Marie-Désirée-Adeline MACHÉREAU DE L'ÉTAUDIÈRE, sœur d'Élisa Machereau de l'Étaudière, ci-dessus, dont :
 - I. CLAUDE de Monti de Rezé, né le 9 Octobre 1843.
 - II. BERNARD de Monti de Rezé, né le 3 Juin 1846, Officier de cavalerie.
6. HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ de Monti de Rezé, né le 24 Septembre 1820, marié, le 19 Août 1850, à Augustine-Marie-Caroline TERRIEN DE LA HAYE, dont :
 - I. JOSEPH-MARIE-ÉDOUARD de Monti de Rezé, né le 19 Mai 1858.
 - II. MARIE-ANNE de Monti de Rezé, né le 21 Décembre 1855.
7. MARIE-STÉPHANIE-ANNE-COLETTE de Monti de Rezé, née le 24 Juin 1817, mariée, le 5 Janvier 1846, à Jean-François-Laurent-Jules AUGIER DE MOUSSAC, dont postérité.
8. MARIE-VICTORINE-ERNESTINE de Monti de Rezé, née le 16 Mars 1819, mariée, le 6 Mai 1849, à Gustave DE LA GUERRANDE DE LA VILLE-COLLEU, dont postérité.

XVII. DEGRÉ.

ISIDORE-MARIE-ÉDOUARD de Monti, Comte de Rezé, né le 6 Novembre 1808, Officier de cavalerie démissionnaire en 1830. Chevalier de Malte & de Saint-Ferdinand d'Espagne, a suivi la branche aînée des Bourbons en exil, & a eu l'honneur, pendant près de cinquante ans, d'être attaché à la personne de S. A. R. M^{re} le Comte de Chambord. Il est décédé à Poitiers le 13 Août 1877, & a été inhumé dans la chapelle du château de Rezé, près Nantes. Il avait épousé, le 17 Février 1851, Marguerite DE FAVERNEY, fille de Paul, Comte DE FAVERNEY. De ce mariage :

1. HENRI de Monti de Rezé, qui suit.
2. ROBERT de Monti de Rezé, né le 5 Janvier 1858, filleul de S. A. R. M^{re} le Duc de Parme & de S. A. R. M^{me} la Duchesse régente de Parme.

XVIII. DEGRÉ.

HENRI de Monti, Comte de Rezé, Chef actuel du nom & des armes, né le 19 Septembre 1856, filleul de LL. AA. RR. M^{re} le Comte de Chambord & M^{me} la Comtesse de Chambord. Il a l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R.

SECONDE BRANCHE.

XIII. DEGRÉ.

OLIVIER-LOUIS de Monti, Écuyer, Seigneur de Boiffesfroy & de Friguel, épousa :
1° en 1712, N... HEUZEY; 2° Renée-Louise VÉDIER DE LA GRAUDAIS, veuve de
N. LE FLO, Écuyer, Seigneur de Trémello. Du premier mariage est issu :

JOSEPH-CLAUDE de Monti, Écuyer, Seigneur de Beugaft, Aide-major au régiment
de Poitou, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare. De son mariage avec
Louise-Eulalie d'ANISY, il eut :

I. JOSEPH de Monti, Écuyer, Seigneur de Beugaft, Lieutenant des Maré-
chaux de France en Bretagne en 1760 & 1789.

II & III. MARIE-ANNE de Monti & SAINTE-MARIE-JOÛPHE de Monti, reçues
à l'École royale de Saint-Cyr le 10 Septembre 1749 & le 12 Juin 1752,
sur preuves de noblesse faites devant Louis-Pierre d'Hozier.

Du second mariage vint :

JACQUES-HIPPOLYTE, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

JACQUES-HIPPOLYTE de Monti, Écuyer, Seigneur de Friguel, né le 11 Janvier
1729, Enseigne des vaisseaux du Roi, Capitaine de la marine royale en 1750, puis
Greffier des États de la Noblesse de Bretagne. Il épousa, par contrat du 16 Février
1752, Marie-Louise-Flaire MORAUD DU DÉRON, dont :

1. SALOMON-LOUIS-MARIE, qui fuit.

2. JEAN-OLIVIER de Monti, né le 26 Février 1758, fit ses preuves de noblesse
devant d'Hozier de Sérigny, pour être admis à l'École militaire de la Flèche,
le 22 Septembre 1771; devint Lieutenant au régiment de Poitou, puis Lieu-
tenant-Colonel de la garde d'honneur de Nantes, Chevalier de Saint-Lazare
& du Mont-Carmel. Il épousa : 1° par contrat du 9 Janvier 1788, Anne-Marie
BARBIER DE LA BARRE; 2° en 1801, Thérèse-Augustine DE SAINT-PERN. Du
premier mariage est issu :

JEAN-MARIE de Monti, né le 26 Octobre 1788, Capitaine au régiment de
Poitou, puis Garde du corps & Lieutenant d'infanterie de la garde
royale, décédé le 1^{er} Octobre 1835. Il avait épousé, le 11 Avril 1818,
Émilie-Thérèse LE QUEN, dont :

I. EDOUARD-OLIVIER de Monti, né le 18 Avril 1819, marié, par contrat
du 25 Janvier 1841, à Zoé-Cécile BLANCHARD DE LA MUSSE, dont :

GASTON de Monti, né le 13 Janvier 1842.

II. ÉMILIE-LOUISE-MARIE de Monti, née le 6 Février 1821, mariée, le
23 Avril 1838, à Étienne-Gustave LE QUEN.

III. LAURE-FLAVIE-ÉLISABETH de Monti, née le 20 Mai 1828, mariée,
le 20 Avril 1852, à Louis SENOT DE LA LONDE.

Du second mariage est issue :

ÉLISA de Monti, mariée à Achille LOCQUET DE GRANDVILLE.

XV. DEGRÉ.

SALOMON-LOUIS-MARIE de Monti, Écuyer, Seigneur de Friguel, né le 8 Mars 1756,
reçu Page de la Grande Écurie sur preuves faites le 6 Février 1781, mort le 12 Dé-

cembre 1812. Il avait époufé, le 27 Novembre 1781, Marie-Anne PILLETTE, dont :

1. FIDEL-ANGE, qui fuit.
2. ROSE-BLANCHE-ÉLÉONORE de Monti, mariée, par contrat du 21 Avril 1825, au Comte Jules HAYS DE SLADE, fils de Richard-Désiré HAYS DE SLADE & de Marie-Françoife DE BANASTRE, veuve du Duc DE BOUILLON.
3. MARIE-FLAVIE de Monti, morte, fans alliance, en 1849.
4. ANNE-ÉMILIE-ERMANCE de Monti, mariée, le 29 Mai 1815, à Charles-Louis, Marquis D'ELBÉE.

XVI. DEGRÉ.

FIDEL-ANGE de Monti, né le 20 Décembre 1782, a époufé, le 27 Août 1811, Marie-Thérèse-Adélaïde PAULY, fille de Bonaventure PAULY, Secrétaire particulier de S. M. Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France, & est décédée le 27 Juin 1837, laiffant de fon mariage :

1. LOUIS-HIPPOLYTE-EUGÈNE, qui fuit.
2. ADÈLE-ÉMILIE-FLAVIE de Monti, née le 23 Mai 1814, mariée, le 18 Juillet 1839, à Hippolyte ESTIGNARD DE LA FAULOTTE DE NEULLY.

XVII. DEGRÉ.

LOUIS-HIPPOLYTE-EUGÈNE de Monti, dit le Vicomte de Monti, né le 18 Juin 1812, marié, par contrat du 18 Août 1846, avec Louise-Jofephine-Aline DE LOYAC, fille de Charles-Auguste DE LOYAC & de Catherine-Stéphanie DE CHALVET. De ce mariage :

1. LOUIS-EUGÈNE-HENRY, né le 7 Juillet 1848.
2. ÉMILE-MARIE-GEORGES, né le 12 Août 1851.
3. LOUIS-EUGÈNE-AURICE, né le 7 Janvier 1854.



ÉRECTION DE LA VICOMTÉ DE REZÉ EN COMTÉ,

Par Louis XIV,

en faveur d'Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé.

Du 1^{er} Avril 1672.

(Original en parchemin.)

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE & DE NAVARRE, à tous préfens & à venir Salut, L'application férieufe que nous avons donnée à la connoiffance des affaires dans notre État ferait infructueufe..... Comme la juftice efl de toutes les vertus celle que nous chériffons le plus.... ayant donc été informé par nos tres-chers coufins les Grands Ducs de Toſcane de l'ancienne Nobleffe de la Maifon de Monti, originaire de Florence, laquelle a eu l'honneur de donner un Pape & deux Cardinaux à l'Églife & fix Gonfaloniers ou Doges, comme aujourd'hui à Venife, à fa patrie, tous lesquels l'ont commandée & gouvernée avec tant de valeur & de prudence que notre tres-cher coufin le Duc-Cofme de Médicis les a recommandés par plufieurs lettres au feu Roi Charles neuvième, notre prédéceffeur de glorieufe mémoire, comme fes alliés & des plus confidérables de fon État, lesquelles lettres font enregiftrées il y a plus de cent ans dans le Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides de Paris, Parlement & Chambre des Comptes de Bretagne; étant de plus informé de l'attache que ceux de cette Maifon de Monti ont eu pour notre fervice depuis les fix vingts ans derniers qu'ils

ont quitté leur patrie pour se donner entièrement à nous & particulièrement de ce qu'ils ont fait sous la conduite du Maréchal Strozzi, leur oncle maternel, & sous le Comte Strozzi, Colonel général de notre infanterie; sachant en outre que dans les temps les plus facheux que notre Royaume était partagé par diverses factions, ceux de cette Maison, quoique étrangers, nous ont été plus fideles que nos propres sujets, jusque là même que Pierre de Monti se comporta vaillamment au siège de Craon, qu'il fut fait prisonnier par nos ennemis, paya la rançon, qui fut fort grosse, de ses propres deniers, pour revenir plus tôt à notre service. Ayant connaissance du zèle que Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, a servi dans nos armées d'Italie & de Flandre, & nous ressouvénant avec reconnaissance des Blessures qu'il reçut pour notre service en repoussant les secours que nos ennemis voulaient faire entrer dans Oudenarde où il fut pris prisonnier à la tête de nos troupes, sans autre récompense que la gloire qui suit les belles actions, ayant de plus la mémoire remplie de ce qu'a fait pour nous le Chevalier de Monti depuis les dix ans derniers qu'il n'a pas quitté notre service & notamment dans l'action de Candie, lorsqu'au moment du plus rude combat il se démonta pour donner son cheval au S^r de Cablan, Major du régiment de nos gardes, qui était blessé à mort & que le dit Chevalier de Monti tira d'entre les mains des Turcs par le secours d'une douzaine de soldats qu'il avait ralliés, & malgré la fureur de ces infidèles mit le Major dans la place où il mourut; sachant en outre les services que nous rend depuis quatre ans dans nos armées navales Sanfonnière de Monti, leur frère; étant de plus instruit de ceux que nos peuples ont reçu de Bernard, Pierre & Yves de Monti, en l'exercice des plus considérables charges de notre province de Bretagne que ces trois ont possédés successivement avec honneur. Voulant enfin récompenser le mérite & la vertu de ceux de cette Maison & favorablement traiter notre cher & bien aimé Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, lequel nous a remontré que sa terre & seigneurie de Rezé, située dans notre province de Bretagne, est une des plus anciennes vicomtés de notre Royaume, qu'elle est sortie de la Maison ducale de Bretagne, en ayant été démembrée pour être donnée en apanage au Comte de Noël, Comte de Nantes, qu'il a joui de tous les droits seigneuriaux des plus grandes terres de notre Royaume, qu'il a eu plusieurs fiefs très-considérables en haute, moyenne & basse justice, dont relèvent plusieurs sujets tant nobles que roturiers avec droit de rachat... pareils droits dans le bourg de Pont-Rouffeu qu'il a droit de fourches patibulaires & ceps à carcan, qu'il est Seigneur de plusieurs grands fiefs dans les paroisses de Verton, du Bignon, du Pont-Saint-Martin, de Saint-Pierre de Bouguenais & de Saint-Jean de Bouguenais & du Pellerin.... que le vieux château de la ville & vicomté de Rezé à lui appartenant a été ruiné & démolé pendant les guerres de Charles de Blois & de Jean de Montfort, qu'il a encore les terres & seigneuries des Palets, la terre & seigneurie.....

A ces causes, nous avons, en considération des services qui nous ont été rendus & aux Rois nos prédécesseurs, par les de Monti, avons, du consentement du dit Yves de Monti, joint, uni & incorporé & par nos Lettres patentes, signées de notre main, joignons, unissons & incorporons les dits fiefs, terres, seigneuries & vicomté de Rezé, circonflances & dépendances, droits, prééminences, rentes, redevances en dépendant, la terre & seigneurie des Palets, terre & seigneurie de la Grand-Haie, terre & seigneurie..... pour le tout tenir & posséder par ledit de Monti & ses successeurs & ayant cause en un seul & même fief, terre & seigneurie sous le titre & dignité de Comte de Rezé, relevant de nous en une seule foi & hommage, & jouir des honneurs, privilèges & dignités à comtés appartenant, tant ainsi que les autres Comtés de notre Royaume.....

Donné à Saint-Germain en Laye au mois d'Avril l'an de grâce 1672, & de notre règne le vingt-neuvième.

Signé : LOUIS;

par le Roy : LE TESLIER.

La Cour ouï & le consentant, le procureur du Roi a ordonné & ordonne que les dites Lettres patentes seront enregistrées, &c., &c. Fait en Parlement de Rennes le 1^{er} Juillet 1681.

Le Clerc contentor,

Le Febvre.

Enregistré au Greffe de la Cour : regl^e 24, fol. 186,

Courtaya.



DE MOÿ OU MOÛY,

Anciens Sires, puis Barons & Marquis de Moÿ, en Vermandois, & Sires de Moÿy, en Beauvaisis; anciens Seigneurs d'Esfrées en Arrouaise, de Crécy, d'Alaincourt, de Chin, de Buffigny, de Quirières, de la Profonderue, de Bel-encombre, de la Mailleraye, de Beuremonchel, de Grosenille, de Beuregnies, de Ribemont, de Rischin, de Saint-Denis-le-Thiboult, de Torote, de Sarcus, de Hamel, de Charlemesnil, de Sacueil, d'Eudefontaine; Barons de Biars & de Mehou; Comtes de Cerny, Seigneurs de Ris, de Granville, de Vacueil, de Boisnellet, d'Amfreville, de Netanville, de Gravelle, de Gourel, de Rubigny, de Wademont, de Pierrecourt, de Toillé, de Guerhaurille, de Tournoisson, de Parpes, de Trelon, de Fontaine-Notre-Dame, de Crament, de Faverolles, de Saint-Mars, de Vereines; Marquis de Riberpré & de Boues, Seigneurs de Gommeron, d'Elbeuf, de Gemassés, de Bayelle, d'Amfriques, de Caumont-en-Bray, de Richebourg, de Pierremandé, de Hennefis, du Neuille, du Thil-en-Bray, de la Feuillée; de Sons, de Châtillon-lez-Sons, de Chaloël, Vicomtes d'Assigné, Seigneurs de Pommery, de Ronquerolles, de Beauvoir, Vicomtes de Monanteuil, Seigneurs de Vaux, de Sary, de Montfauxel, de Bariçey, de Ribaufontaines, de Vendières, de Jussy, de Tailly, de Douilly; Comtes de Montbéliard, de Franquemont & d'Aspremont, &c., &c.

PICARDIE, NORMANDIE, CHAMPAGNE ET LORRAINE.



De Gueules fretté d'Or. COURONNE : de Marquis. SUPPORTS : deux Licornes d'Argent, aliàs deux Lions léopardés (quelquefois deux Anges en dalmatiques blanches). CRIER : un Lion léopardé issant & regardant à dextre (quelquefois un Ours naissant). CRU DE GUERRE : Sêchelless! (aliàs : Sêychelless) (a). DEVICES : 1° De mieulx en mieulx Moÿ; 2° Ferme en aduertité; 3° Medium tenere beati (b).

La Maison de Moÿ ou de MoÛy (c) compte au nombre des plus anciennes & des plus illustres de la Picardie. Nous ne relaterons qu'en passant que, selon Le Laboureur, elle ne formerait, avec les Ribemont (ou Riblemont & Ribau-

(a) Cercelles! selon Favyn, *Le Théâtre d'honneur & de chevalerie* (Paris, 1620), t. II, p. 1406, & G. A. de la Roque, *Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt* (1662), t. II, page 1113.

(b) Trois jetons du XVI^e siècle, frappés pour : 1° JEANNE de Moÿ, femme de Joachim de LA BOURG, Comte de Châteauevillain, Gouverneur de Bourgogne; 2° CHARLES, 1^{er} Marquis de Moÿ; 3° JEAN de Moÿ-la-Mailleraye.

(c) « Le nom de cette Maison s'écrivait indifféremment Moÿ ou MoÛy, comme l'on écrivait anciennement Loÿs, & on ne laissa pas de prononcer Louis ». Voir *Observation historique & critique sur la Maison de Moÿy*, par M. l'Abbe d'Esfrées, Prieur de Nesville, à la suite de sa *Lettre critique*, à M. le Chevalier de la Roque, auteur du *Mercure*, sur la *Noblesse de la Maison de Chauvieu* (Bruxelles, 1745, p. 55). Nous ajouterons toutefois que la première de ces orthographes est la plus ancienne & celle que la famille à le plus généralement adoptée; la seconde n'a guère été usitée que dans les imprimés & seulement à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, en conformité avec la prononciation.

mont) rien moins qu'une branche puînée des Comtes souverains de Vermandois eux-mêmes (a), & que, d'après Collicte (b), elle ferait un rameau des Clérembault-Vendeuil. Elle a possédé deux terres *du même nom* (c) : Moÿ, en Vermandois, sur l'Oïse, à deux ou trois lieues de Saint-Quentin, & Moÿ, dans le Beauvaisis, proche de Clermont-sur-Oïse. La première, primitivement Siererie, puis Baronnie, ensuite Marquifat (1578), est le berceau de la Maison de Moÿ; la seconde, au titre de Siererie, était au XIII^e siècle entre les mains des Seigneurs de Moÿ, qui portaient pour armoiries : *D'Or au Sautoir cantonné de quatre Merlettes, le tout de Gueules* (d). D'après un sceau désigné dans les archives de l'abbaye de Breteuil, ce *Sautoir* était primitivement formé *en croisant une Masse d'armes avec une Lance* (e). Ces Seigneurs de Moÿ, en Beauvaisis, feraient, au dire des différents auteurs, des cadets des Seigneurs de Moÿ en Vermandois. On est porté à croire que les uns & les autres ont donné leur nom à ces deux fiefs différents, au lieu d'en avoir reçu le leur, comme le veulent certains généalogistes. L'homonymie de ces deux terres s'expliquerait aisément par la communauté d'origine de leurs

(a) Dans un mémoire manuscrit sur la Maison de Moÿ (branche de Sons), datant du XVII^e siècle, on lit ce qui suit : « Les anciens & modernes auteurs qui ont écrit l'ancienneté des maisons de cette province (Picardie), particulièrement le Sr Laboureur, natif du duché de Montmorency, par le recueil qu'il en a fait où il est remarqué les sépultures des maisons des plus illustres, fait descendre ceux du nom de Moÿ des Comtes de Ribemont, puis-ainés des Comtes de Vermandois, qui ont pris pour armes : *de Gueules bendées & frejlrées d'or de six pièces*, &c. » L'ouvrage de Le Laboureur (Jean) désigné ici ne semble autre que ses *Tombeaux des personnes illustres* (Paris, 1642), dans lequel nous n'avons pourtant rien pu trouver à cet égard, pas plus que dans aucun autre ouvrage. Les anciens auteurs qui ont écrit l'histoire des puissants Comtes de Ribemont ne l'ont pas fait avec assez de critique, d'où erreurs & confusion. M. Ch. Gomart, dans son *Essai historique sur la ville de Ribemont* (1809), a dégagé la vérité à l'aide d'un grand nombre de documents, sans être arrivé cependant à résoudre toutes les questions litigieuses. Dans la seconde moitié du X^e siècle, le comté de Ribemont devint fief de l'abbaye d'Éilbert ou Ybers, fils, soit légitime soit naturel, d'Herbert II, Comte de Vermandois, & les descendants d'Éilbert le possédèrent jusqu'au milieu du XII^e siècle, où ils paraissent s'être éteints. Dans cette période, les Comtes de Ribemont, étant issus des Comtes de Vermandois, en portaient les armes : *Échiqueté d'Or & d'Azur*. Les personnages du nom de Ribemont qu'on rencontre dans les actes depuis 1180 environ jusqu'à la fin du siècle suivant semblent avoir appartenu à plusieurs maisons, d'une origine difficile à déterminer. Au commencement du XIV^e siècle, la seigneurie de Ribemont était entre les mains d'un chevalier nommé Willache ou Eustache, que certains auteurs font descendre d'un cadet des premiers Comtes de Ribemont issus d'Éilbert de Vermandois. Cet Eustache, qui fut un des plus braves chevaliers du temps, jeta deux fois par terre, devant Calais (1348), le Roi d'Angleterre Édouard III, & fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Il portait les mêmes armoiries que la maison de Moÿ, ce qui semble dénoter une origine commune, armoiries auxquelles il ajoutait un *Franc quartier d'Or à un Léopard de Sable*, sans doute en souvenir de son combat avec le Roi d'Angleterre. Il eut deux fils, morts sans postérité, & deux filles : Florence & Anne, dont la première épousa Gilles, sire de Chin & de Buzignies, & la seconde, le frère de celui-ci, Gilon de Chin. Dom Nicolas Lelong, dans son *Histoire ecclésiastique & civile du diocèse de Laon* (Châlons, 1783), ouvrage qui fournit de nombreux renseignements sur la Maison de Moÿ, de même que Pierre d'Hoziar & de la Roque dans leurs généalogies citées plus loin, se trompent en disant que Florence de Ribemont épousa un Moÿ, que le premier appelle Gilles, & les deux autres, Guy. Cette alliance entre les deux Maisons eut lieu avant 1380 en la personne de la fille de Florence & de Gilles de Chin, nommée Isabelle de Chin, & Guy, dit Goulard de Moÿ, Seigneur d'Alaincourt. D'Hoziar & de la Roque attribuent cette alliance à un autre Guy, dit Colard, qu'ils font fils du précédent. En raison de cette alliance, la charge de Capitaine ou Gouverneur de Ribemont, fut réunie à la Couronne depuis le règne de Philippe-Auguste, fut exercée, pendant trois générations consécutives, par les descendants de Goulard de Moÿ; ils possédaient aussi au château de Ribemont deux tours : *la tour de Moÿ & la tour de Chin*, qu'ils tenaient en pairie, ainsi que la maison seigneuriale qui joignait la porte du château & au fronton de laquelle se trouvaient gravées les armes de la maison de Moÿ.

(b) *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois* (Cambrai, 1772), t. II, p. 54 (art. Clérembault) & p. 82 (art. Moÿ, qui va de la p. 81 à la p. 88). L'hypothèse mise en avant par cet auteur ne s'appuie sur rien.

(c) Saivant l'expression de La Chenaye-Desbois, t. X (1775), p. 559.

(d) D'Hoziar dit une Croix & quatre Oiseaux; or, le Sautoir forme une Croix de Saint-André. C'est peut-être à eux qu'il faut attribuer le cri : *Saucourt!* que quelques auteurs prêtent à la Maison de Moÿ avec celui de *Séchelles!* à moins, ce qui paraît encore plus vraisemblable, qu'il n'appartienne aux Soyecourt, qui furent, depuis le XIV^e siècle, « Seigneurs de Moÿ », en Beauvaisis.

(e) Doüet d'Arçq. *Collection de sceaux*, nos 3006 & 3007. — Archives de l'abbaye de Breteuil charte de 1293, voir Trésor généalogique de Dom Villeveille, mss. t. LXIII, lettre M. f^o 92 r^o, Bibl., ration., Cabinet des titres.

anciens Seigneurs respectifs. En se séparant du tronc commun, les Seigneurs de Moÿ, en Beauvaisis, auraient formé leur blason en détachant du *Fretté* de leurs aînés un *Croiffillon* pour en faire un *Sautoir*, & en intervertissant les émaux de l'écu (a).

Les documents parvenus jusqu'à nos jours constatent que la Maison de Moÿ occupait un rang élevé dans la Chevalerie picarde dès le commencement du XII^e siècle (b). Si elle a négligé de se faire inscrire au Musée de Versailles parmi les familles qui prirent part aux croisades, elle n'en brille pas moins cependant avec éclat dans l'histoire de ces mémorables expéditions. Elle y figure en effet dans trois de ses représentants dont la présence est attestée par les témoignages les plus autorisés & les plus dignes de foi. C'est d'abord WAUTHIER ou GAUTHIER de Moÿ, tué pendant la troisième croisade, devant Saint-Jean-d'Acre, en 1191, aux rapports successifs des historiens ou généalogistes, Roger de Hoveden, de Camps, le Père Daniel, J.-François d'Hozier, l'abbé Velly, Dom N. Le Long, &c., &c. (c); puis WÉRRIC (ou GUÉRRIC) I^{er} & II^e de Moÿ. WÉRRIC I^{er}, suivant le cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Île, se croisa en 1189 & partit également pour la troisième croisade à la suite de Philippe-Auguste (d); WÉRRIC II, d'après le cartulaire du Mont-Saint-Martin, cité par Colliette (p. 84), se croisa en 1239 & accompagna Thibaut (IV), Comte de Champagne, dans sa courte expédition terminée par la défaite de Gaza (e). Depuis elle a généreusement versé son sang sur plusieurs de nos champs de bataille (f).

La généalogie de la Maison de Moÿ, dressée en 1633 par Pierre d'Hozier (g), & qui demeure encore inédite, fait remonter la filiation à GOULARD I^{er} (dit aussi WIDO, GUY ou COLARD), Chevalier, Seigneur de Moÿ en Vermandois dans la première moitié du XII^e siècle. Son arrière-petit-fils, BAUDOUIN de Moÿ, dit GOULARD, épousa, avant 1250, Mahaut de Moÿ, supposée sa cousine de la branche au *Sautoir*, dont il a été parlé plus haut; elle était fille & unique héritière de MAHIEU ou MATHIEU de Moÿ, Sire de Moÿ en Beauvaisis & de Crécy en Caux, & nièce de JEAN de Moÿ, Archevêque de Rouen. Toutefois la branche de Moÿ, en Beau-

(a) Le *Fretté* n'est en effet qu'une réunion de Sautoirs superposés. Ainsi, d'après l'origine donnée au *Sautoir* des Seigneurs de Moÿ, en Beauvaisis, dans les archives de l'abbaye de Breteuil, les six pièces du *Fretté* des Seigneurs de Moÿ, en Vermandois, paraissent avoir été formées primitivement par l'enlacement de trois Mottes d'armes & de trois Lances en trois Sautoirs.

(b) Dans son hilloire de Saint-Quentin, intitulé : *Angusta Tiromandunorum vindicata & illustrata* (Paris, 1643), le P. Claude Hemère cite (pp. 138-139) un bon nombre de membres de cette Maison depuis le XII^e siècle, d'après les cartulaires du Mont-Saint-Martin & de Saint-Quentin en l'Île. — Colliette, déjà cité, a dressé, d'après les mêmes sources, un tableau de vingt & une générations, disposé filiativement depuis Winos, Gennos ou Gui de Moÿ, I^{er} du nom, qu'on présume ne vers 1090 & qui témoigne en 1144 & 1146 dans les deux chartes 27^e & 30^e du cartulaire de l'abbaye d'Homblières, insérées au Trésor de Dom Villeveuille, l. c., p. 89 r^o.

(c) *Nobiliaire historique de de Camps*, mis., tome VIII, lettre M, p. 354, renvoyant à Roger de Hoveden, *Annales*, ad annum 1191, p. 685, Bibl. nat., Cabinet des titres. — Père Daniel, *Histoire de France*, 1755, t. IV, pp. 34 & 72. — J.-Fr. d'Hozier, *L'Impôt du sang* (Paris, 1876), t. II, 2^e partie, p. 380. — Abbé Velly, *Histoire de France*, 1787, pp. 315 & 360. — Dom N. Le Long, *Histoire ecclésiastique* (déjà citée), p. 276.

(d) Charte du cartulaire de Saint-Quentin-en-l'Île (Trésor de Dom Villeveuille, l. c., p. 89 r^o).

(e) Cartulaire du Mont-Saint-Martin, charte 129^e, p. 79. Voir Trésor de Dom Villeveuille, l. c., p. 91 r^o. Le même Trésor rapporte quatre-vingt-quatre chartes rappelant des membres de la Maison de Moÿ, depuis 1144 jusqu'en 1506, t. LXIII, p. 80-94 (Moÿ-Moÿ) & t. LXXXV, p. 114-115 (Sons).

(f) Mons-en-Puelle (1304), Azincourt (1415), Marignan (1515), Saint-Quentin (1557), Lens (1678), Fleurus (1690), &c. Voir la liste incomplète de ses membres dans J.-Fr. d'Hozier, *L'Impôt du sang*, t. II, 2^e partie, pp. 377, 380 & 381.

(g) Et non pas par Charles d'Hozier, comme le dit La Chenaye-Desbais & d'autres d'après lui. L'intitulé de la généalogie, dont une copie est sous nos yeux, porte en effet : *dressée par M. d'Hozier, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, faisant profession de la connoissance des familles illustres de France*, qualités que prenait Pierre d'Hozier, le plus célèbre de sa famille, avant d'avoir été nommé Juge d'armes de France (1643), tandis que Charles d'Hozier, son fils, n'est venu au monde qu'en 1640.

vaîfis, ne s'est point éteinte en la perfonne de Mahaut. Un autre rameau, établi dès le XIII^e fiècle aux alentours de Rouen, paraît avoir repris de préférence l'orthographe de Moÿ qu'elle avait plus constamment abandonnée que les autres branches. A ce rameau appartiennent : MADELEINE de Moÿ, fille de PIERRE de Moÿ, Seigneur de Bieurville, mariée, le 7 Février 1637, à Pierre III de BEDELIÈVRE, Marquis de Quévilly (a), & trois Conseillers au Parlement de Rouen : RAOUL de Moÿ, Seigneur de Ribouville, reçu en 1681; PIERRE-NICOLAS de Moÿ, Seigneur d'Écot, reçu en 1717, & CHARLES-LOUIS de Moÿ d'Ouville, reçu en 1775 (b). C'est très-probablement ce dernier qui figure, sans indication de prénom, parmi les Gentilshommes du bailliage de Rouen réunis en assemblée pour l'élection des Députés aux États généraux de 1789; sur les procès verbaux de cette assemblée il est désigné ainsi avec sa femme : « de Moÿ, ou de Moÿ; M^{me} de Moÿ (c) ». Cette branche normande se ferait continuée jusqu'à nos jours.

En ce qui concerne la branche aînée de la Maison de Moÿ, celle du Vermandois, elle s'est successivement divisée en plusieurs branches. L'aînée, celle des Sires & Barons de Moÿ, s'éteignit en mâles en la perfonne de CHARLES de Moÿ (XIII^e degré de la généalogie de P. d'Hozier), Marquis de Moÿ, Gouverneur de Saint-Quentin, Chevalier des Ordres du Roi (d), en faveur duquel la terre de Moÿ fut érigée en Marquisat par Lettres patentes du Roi Henri III, du mois de Mars 1578. Sa fille unique, CLAUDE, Marquise de Moÿ, Comtesse de Cerny, d'abord fiancée au Duc d'Épernon, épousa : 1^o par contrat du 14 Février 1583, Georges DE JOYEUSE, Vicomte de Saint-Didier, frère cadet d'Anne de Joyeuse, Pair & Amiral de France. Cette union fut sans effet, car Georges de Joyeuse trépassa le 16 Avril 1584, avant la célébration du mariage, ajournée à cause du jeune âge des époux, le fiancé n'ayant que quinze ans & la fiancée onze. Néanmoins Claude de Moÿ fut déclarée veuve de Joyeuse. Elle épousa ensuite, par contrat du 19 Septembre 1585, Henri de LORRAINE de Vaudemont, Comte de Chaligny, Prince du Saint-Empire, frère de Louise de Lorraine, épouse d'Henri III, Roi de France. Ce Prince mourut à Vienne, en Autriche, le 26 Novembre 1600, la laissant veuve à vingt-sept ans avec trois fils, & une fille, mariée depuis au Prince de Ligne. Suivant quelques auteurs, mais ce que d'autres discutent ou passent au moins sous silence, Claude de Moÿ aurait convolé en troisièmes nocces avec Charles du BEC, Seigneur de Gonzeville, dont la famille, d'après La Chenaye-Desbois, se rattacherait à la grande Maison des anciens Grimaldi, Princes de Monaco (e). Ce

(a) Elle semble avoir été la dernière d'un rameau de la branche de Beauvaisis, lequel, pour se distinguer des autres, portait : *de Gueules au Sautoir d'Or, contonné de quatre Merlettes d'Argent*, au lieu du blason : *d'Or au Sautoir & aux quatre Merlettes de Gueules*, sus-indiqué p. 2. Elle fut inhumée aux Carmes déchauffés de Rouen avec son mari, sous une magnifique tombe de marbre où ils sont représentés, tous les deux, à genoux, de grandeur naturelle. On peut consulter La Chenaye-Desbois, Courcelles, Laine, art. *Beedelievre*.

(b) St. de Merval, *Armorial du Parlement de Rouen* (1867), pp. 93, 109 & 133.

(c) L. de la Roque & F. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Normandie*, p. 88 & p. 105 (liste du Parlement).

(d) A la promotion du 31 Décembre 1584. Consulter à ce sujet la notice de l'Abbé d'Estrées, Prieur de Neville, susmentionnée, p. 1, note c, où il est expliqué (p. 57) comment « les auteurs de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* ne le mettent pas au rang des Chevaliers créés à cette promotion », & où il est dit que « sa nomination est dûment constatée & par une commission pour l'information de ses vie, mœurs & religion » en date du 1^{er} janvier 1585 & par le procès-verbal fait en conséquence. Voir d'ailleurs plus loin, page 8, l'affertion de Chérin, fils, qui compte quatre Chevaliers du Saint-Esprit dans la Maison de Moÿ, où il n'y en a que trois autres en dehors de celui-ci. Poullain de Saint-Foix, qui ne le mentionne pas dans son *Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit*, le relate dans son grand *Catalogue des Chevaliers, Commandeurs & Officiers* Paris, 1760, p. 681, mais le confond comme titulature avec son grand-oncle, cadet, CHARLES de Moÿ de la Maillicraye.

(e) L'identité des armes : *Lofongé ou Fuselé d'Argent & de Gueules*, porterait allez à le croire. Voir La Chenaye-Desbois, art. *du Bec & du Bec-Crépin*.

qu'il y a de certain c'est qu'elle porta tous les grands biens de sa branche dans la Maison de Lorraine, de laquelle le Marquisat de Moÿ passa par héritage dans celle de Ligne (a). Procope-Hyacinthe-Joseph de Ligne, dit le Marquis de Moÿ, le vendit en 1704 à Antoine Crozat, Receveur général des finances (b). Cette branche a fourni d'illustres guerriers; nous citerons entre autres le trisaïeul de CHARLES, premier Marquis de Moÿ, COLART de Moÿ, Sire de Moÿ, Chevalier de Saint-Michel, Chambellan des Rois Louis XI & Charles VII, Bailli de Rouen & du Cotentin, &c., &c., qui, selon l'expression de d'Hozier, « fut réputé l'un des plus vaillans Chevaliers de son temps ». Elle s'est alliée avec plusieurs Maisons des plus considérables, telles que : DE HÉNIN, DE RIBEMONT-CHIN, DE LA BOVE-CHATILLON, D'AILLY, DE BÉTHUNE, DE HANGEST, D'AMBOISE, DE BARBANÇON-DE-VERCHIN (& par elle avec la Maison de Luxembourg), DE TARDÉS, D'ANGENNES, &c., &c. Par ces alliances, elle s'est trouvée apparentée avec la Maison royale de France, avec celles de Portugal & de Savoie, &c. La Chenaye-Desbois rapporte la filiation de cette branche (c), d'après G. A. de la Roque, *Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt*, t. II, pp. 1111 à 1113 & 1987 à 1988.

La seconde branche, celle des Seigneurs de la Mailleraye, fondée par CHARLES de Moÿ (XI^e degré), Vice-Amiral de France en 1545, époux de Catherine de DREUX (d), & quatrième fils de JACQUES de Moÿ & de Jacqueline d'ESTOUTEVILLE, s'éteignit à la quatrième génération, vers le milieu du XVII^e siècle, & ses biens passèrent à la famille Anquetil de Saint-Vaast. A elle seule, elle a donné trois Chevaliers des Ordres du Roy (e). On peut également suivre sa filiation complète dans La Chenaye-Desbois, à la suite de celle de la branche aînée.

La troisième branche, celle des Seigneurs de Tournoison, fondée par JEAN, dit GALTHAUT de Moÿ, époux de Marie de VILLEBÉON-LE-CHAMBELLAN, & issu au huitième degré de GOULARD I^{er} de Moÿ, n'a fourni que cinq générations & tomba en quenouille vers 1553, portant son fénéchalat héréditaire de Vermandois dans l'il-

(a) Moréri, art. *Lorraine*, branche des Marquis de Moÿ. — La Chenaye-Desbois, *idem*, & art. *Ligne*, branche des Marquis de Moÿ.

(b) Cette vente a été faite sous la condition expresse que ni Crozat ni ses ayant-cause ne pourraient jamais prendre le titre de Marquis de Moÿ. Claude, Marquis de Moÿ, Comtesse de Chaligny, mourut en odeur de sainteté, le 3 Novembre 1627, à l'âge de cinquante-cinq ans, au monastère des Chanoinesse régulières du Saint-Sépulchre, qu'elle avait fondé à Charleville. Elle y avait fait profession le 25 Mars 1626, & elle y fut enterrée, ainsi qu'on le voit encore par la pierre tombale dans le jardin actuel du monastère; mais son cœur, d'abord inhumé dans l'église des Capucins de Saint-Mihiel (Meuse), à côté de ceux de sa belle-mère Catherine (alias : Claude) de Lorraine-Aumale, Comtesse de Vaudemont, & de son mari, Henri de Lorraine, Comte de Chaligny, fut ensuite transféré avec eux dans l'église paroissiale de Saint-Étienne, en ladite ville, par les soins de CHARLES-LOUIS de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Alpremont (XII^e degré de la branche de Sons, voir plus loin, p. 181), comme l'atteste un acte de l'état civil de Saint-Mihiel du 20 Décembre 1791.

(c) *Dictionnaire généalogique*, t. V (1761), ou II^e du supplément, pp. 644-645. Cet article rectifié & complet celui de la première édition, t. II (1757), p. 598.

(d) De l'illustre Maison de Dreux, sortie de la Maison royale de France.

(e) JEAN, à la création du 31 Décembre 1582, & JACQUES, à celle du 31 Décembre 1586, tous deux fils de CHARLES & de Catherine de DREUX, enfin LOUIS, fils de JACQUES, le cadet des deux frères surnommés, à la création du 14 Mai 1633. Celui-ci, devenu chef de toute la Maison, reprit le *Fretté* de Moÿ plein, que son oncle JEAN & son père Jacques ecartelaient d'Ellouteville & de Dreux. Il portait en supports & cimiers trois Levriers naturels, colletés de Gueules, cloués d'Argent. C'est le seul cas qu'on en rencontre (d'Hozier, *Noms, surnoms, qualités, armes & blasons des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit créés le 14 Mai 1633* (Paris, 1634, p. 40). Louis XIII érigea en la faveur, sous le titre de Marquisat, la terre de la Mailleraye, en Normandie (Seine-Inférieure, unie à celle de Moÿ, lieu voisin auquel avait été, sans doute, donné le nom de la famille. Une copie des Lettres patentes de cette érection intitulée : « *Union de la terre de Moÿ à celle de la Mailleraye en Normandie, en érection d'icelle en marquisat* » le trouve aux Archives nationales dans le recueil manuscrit du secrétariat du Roy, t. V, p. 187. Cette pièce ne porte pas de date, mais on doit la fixer entre 1633, où Louis de Moÿ fut créé Chevalier des Ordres sans aucun titre, & 1637, où il mourut d'apoplexie.

luffre Maifon de Mailly, qui le rapporta plus tard (1729) à la branche de Moÿ de Sons, par la dernière de fes quatre alliances avec la famille de Moÿ (*a*).

La branche des Seigneurs de Vereines, Marquis de Boves, de Riberpré & d'Elbœuf, fortie de la précédente (au X^e degré), fut maintenue dans fa noblèffe par jugement de M. Barrin de la Galliffonnière, Intendant en la généralité de Rouen, en date du 4 Octobre 1668, & s'éteignit à la fin du XVII^e fiècle; enfin, celle de Richebourg, dernier rameau, iflu au XVI^e fiècle de celle de Vereines (au XII^e degré), n'était plus représenté (au XVII^e degré) dans la feconde moitié du XVIII^e fiècle que par CHARLES-TIMOLÉON de Moÿ, qui était paffé au fervice d'Espagne avant 1742 (*b*), & par fon frère (d'un autre lit), LOUIS-CHARLES, Comte de Moÿ, Chevalier de Saint-Louis, Meftrè de camp du régiment d'Orléans-cavalerie, puis Lieutenant du Gouvernement du Dauphiné, décédé à Paris le lundi 5 Mars 1787, fans pofférité (*c*). Dans la lettre de faire part du décès de ce dernier, ne paraiffent que M^{lle} de Moÿ, fa fœur; le Marquis & la Marquife de Radepont, gendre & fille d'une autre fœur (la Marquife d'Épinay-Saint-Luc, veuve en premières noces de Michel Berthelot, Maréchal de camp, décédée); & deux membres de la branche de Moÿ de Sons: MM. le Tréforier de la Sainte-Chapelle & le Curé de Saint-Laurent [voir plus loin, XII^e degré, p. 18] (*d*).

Cette dernière eft la feconde branche principale de la Maifon de Moÿ. Elle a été maintenue dans fa noblèffe: 1^o par jugement des Commiffaires de la généralité d'Amiens le 26 Juillet 1667; 2^o par jugement de M. de Caumartin, Intendant de Champagne, le 8 Mars 1668. Elle a fait, devant Chérin père, le 1^{er} Mai 1783, fes preuves pour les honneurs de la Cour, auxquels elle a été admife le 15 du même mois. Elle les a faites également pour l'entrée de deux de fes repréfentants dans les Cadets Gentilshommes de Staniflas, Roi de Pologne & Duc de Lorraine en 1750 & 1759. Elle les a produites encore pour l'admission de plufieurs de fes filles dans les nobles & illuftres Chapitres féculiers de Bouxieres-les-Dames, près Nancy, en 1769 & 1787, & d'Avefne-lez-Arras en 1785 & 1786; puis à la Maifon royale de Saint-Cyr en 1776 & 1781. Enfin, Chérin fils en a dreflé la filiation complète dans un mémoire généalogique daté du 1^{er} Septembre 1789, & lors de la convocation des États généraux de cette même année, elle a été repréfentée par fix de fes membres dans l'Ordre de la Noblèffe des différens bailliages de Lorraine & de Champagne (*e*). Cette branche a pour auteur GAUCHER (GAULTIER ou WAULTIER) de Moÿ, préfumé frère cadet de GUY ou GOULARD de Moÿ, cité plus haut & par lequel d'Hozier a commencé fa généalogie. On les croit fils de WIDO ou GUY, dit GOULARD, dit auffi *le Viel* (vieux), Sire de Moÿ, vivant dans la pre-

(a) La première avec la branche aînée (1500); la deuxième avec celle-ci (1519); les deux autres avec la branche de Sons (1622 & 1729). Voir plus loin, pages 15 & 20.

(b) Delacour, continuation manufcrite (1742) de la généalogie de la Maifon de Moÿ, dreflée par d'Hozier (Bibl. nation., Cabinet des titres, reg. 2078, f^o 165 à 202). — Abbé d'Eltres, notice déjà citée. — La Chenaye-Desbois (2^e édition, 1775), t. X, p. 558. Ce dernier auteur le qualifie *Marquis* en même temps qu'il reconnaît ce titre aux aînés de la branche de Sons dont nous rapportons plus loin les preuves dreflées par Chérin. Voir *les Étranges à la Noblèffe*, de 1780, p. 211, ou 3^e édition de fon *Dictionnaire de la Noblèffe* (1868), t. XIV, col. 713-720, refumant les quatre articles de cet auteur: 1757-1761-1775 & 1780.

(c) *Mercur de France*, du 31 Mars 1787 (2^e part.), p. 233. — Comte de Challeux, *Notes prises à l'État civil de Paris* (1875), p. 448. — La Chenaye-Desbois, qui le cite fans prénoms & fans titre, le defigne comme fixé alors à Vernon.

(d) Un exemplaire de cette lettre de faire part eft aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ; d'après cette lettre, il fut inhumé le mardi 6 Mars 1787 en l'églife Saint-Roch, la paroiffe. C'eft à lui qu'appartenait l'hôtel de Moÿ, rue Neuve-Saint-Auguffin, cité par le Comte d'Aucourt dans tes *Anciens Hôtels de Paris* avant 1789 (Paris, 1880), p. 73.

(e) L. de la Roque & Ed. de Barthelemy, *Catalogue des Gentilshommes de Lorraine*, 1^{re} livr., p. 24, & celui de Champagne, pp. 38, 58 & 59.

mière moitié du XII^e siècle (voir plus haut, p. 3, note *b*). Gauchier de Moÿ reçut en apanage la seigneurie de Sons, dont il prit le nom, & celle de Châtillon-lez-Sons, deux terres qui ne sont éloignées de Moÿ que de trois à quatre lieues (*a*). Depuis cette époque la branche de Sons a ajouté, aux armes de sa Maison, cette brisure de cadets : *un Franc-Canton d'Azur, chargé d'une Croix recroisettée ou Anille d'Argent*, qu'elle a conservée jusque dans la première moitié du XVIII^e siècle, où elle l'a abandonnée pour reprendre le *Fretté* de Moÿ plein.

Gaucher de Sons, Seigneur de Châtillon, est ainsi qualifié (*Galcherius de Sons, Dominus de Castellione*) dans un acte passé à Paris, au mois de Mars 1147, par lequel il céda à perpétuité au Roi de France Louis VII, dit le Jeune, une maison de campagne (*quandam villam meam*) appelée *Remiatur* & sise près Compiègne, avec les droits féodaux, les bois & autres dépendances, pour rachat de ce qu'il lui devait pour la terre qui lui était échue, à titre de dot, de JEANNE, sa femme (*b*). Il ne vivait plus au mois d'Août 1164 (*c*) qu'il est rappelé dans un accord consenti en faveur de l'abbaye de Thenailles par PERIN de Moÿ, Chevalier, THOMAS, Seigneur de Sons, & BERNARD, son frère (*Peregrinus de Moÿ, Miles, Thomas, Dominus de Sons, & Bernardus frater ejus, filius quondam GAUCHERII de Moÿ, Militis*), pour apaiser les querelles qui s'étaient élevées entre eux & ce monastère (*d*).

On est autorisé à croire que Thomas de Sons était le père de ROBERT de Sons (*e*), qui, de son mariage avec HELVIDE, eut trois fils : THOMAS, II^e du nom, PIERRE & RAOUL. L'aîné paraît être décédé sans postérité, & la filiation a été continuée par Pierre de Châtillon qui eut pour fils ROBERT, II^e du nom, Chevalier, Seigneur de Sons & de Châtillon. Ce dernier contracta deux alliances : 1^o avec MARGUERITE; 2^o avec AVELINE, & fut, avec beaucoup de probabilité, le père de JEAN de Sons, époux d'ISABEAU, dont il fera parlé plus loin. Un de leurs fils, ROBERT, III^e du nom, eut pour femme Jeanne de MONTMORENCY, & il paraît être le même que Robert de Sons, par lequel Chérin le fils commence la filiation suivie dans la généalogie qu'il a dressée en 1789 & que nous allons reproduire textuellement, en faisant observer que ce Généalogiste n'a pas eu connaissance des actes de 1147 & 1164, signalés ci-dessus & très importants pour l'origine de la branche des Seigneurs de Sons. Nous avons emprunté à d'autres sources, qui seront indiquées, les renseignements contenus dans les notes que nous avons ajoutées à son mémoire généalogique. Nous le faisons suivre d'une continuation jusqu'à nos jours, dressée à l'aide des documents authentiques & d'actes d'état civil.

(a) Elles forment aujourd'hui deux paroisses du canton de Marle (Aisne).

(b) Extrait d'un registre écrit vers l'an 1520, aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ.

(c) Comme il est dit plus haut, p. 3, d'après Roger de Hoveden, de Camps, le P. Daniel, J.-François d'Hozière, l'Abbé Velly, &c., un WAUTHIER ou GAUTHIER de Moÿ, Moÿ ou Moÿ se croisa en 1188 & périt en 1191 au siège de Saint-Jean-d'Acre, & suivant l'usage de cette époque de donner assez généralement aux enfants le nom de leur grand-père, il est permis de supposer que ce Chevalier croisé était petit-fils de Wauthier ou Gauthier de Moÿ, Seigneur de Sons & de Châtillon-lez-Sons en 1147, & fils de Perrin de Moÿ, rappelé l'un & l'autre dans l'acte de 1164.

(d) Original en parchemin, aux archives de M. le Marquis A. de Moÿ, revêtu d'un certificat d'authenticité par Pavillet, ancien premier Commis du Cabinet des Ordres du Roi, Archiviste-Garde des archives du Chapitre de l'Église de Paris, du 25 Septembre 1789.

(e) Robert qui souleva en 1160 une chartre à l'abbaye de Thenailles, ainsi que le rapporte Chérin (voir plus loin, p. 9), & qui figure parmi les témoins dans une chartre de concession de privilèges faite en 1163 par Raoul de Goucy, à la ville de Vervins, chartre insérée par Dom N. Le Long, *l. c.*, pp. 607-609. D'après les dates, il ne forme sans doute qu'un seul & même personnage avec Robert de Moÿ que Colliette (*l. c.*) désigne comme « mort dès l'année 1165 », suivant le cartulaire du Mont Saint-Martin *carta 150*. Cet historien lui donne pour femme Lucia au lieu d'Helvide, mais il a pu contracter deux alliances & c'est d'Helvide qu'il a laissé postérité.



« De Gueules frété d'Or; au Franc-Canton d'Azur chargé d'une Annele d'Argent.

« La Maison de Moÿ est une des plus considérables de la province de Picardie. Elle est également recommandable par son ancienneté remontée à près de sept cents ans, par les services signalés qu'elle a rendus à l'État, par les dignités dont elle a été revêtue, par le nombre de ses possessions & l'éclat de ses alliances.

« Cette Maison étoit divisée dès le commencement du XII^e siècle en deux Branches principales.

« La première, connue d'abord sous la dénomination de Barons dans le tems où cette qualité étoit la plus éminente, puis de Marquis de Moÿ, a donné sept Sénéchaux de Vermandois, cinq Gouverneurs de Saint-Quentin, deux Grands-Baillis de Rouen & du Cotentin, plusieurs Lieutenants généraux au gouvernement de Normandie, quatre Grands-Maitres des Eaux & Forêts de la même province, deux Vice-Amiraux de France, plusieurs Grands-Maitres des Arbalétriers & un grand nombre de Capitaines de cent & de cinquante hommes d'armes, plusieurs Gentils-hommes de la Chambre, Chambellans & autres Officiers de la Maison de nos Rois (a), quatre Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, dès les premiers tems de son institution (b), & quatre de celui du Saint-Esprit.

« Parmi les sujets qui ont illustré cette branche, on distingue :

« 1^o CHARLES, Marquis de Moÿ, Châtelain de Beauvais, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, qui, du mariage qu'il contracta avec Catherine DE SUZANNE, fille de Jacques, Comte de Cerny, Chevalier des Ordres du Roi, & de François DE LA CHAMBRE, eut une fille unique nommée CLAUDE, Marquise de Moÿ, laquelle épousa, en premières noces, Georges DE JOYEUSE, fils de Guillaume, Maréchal de France, & en secondes noces, Henry DE LORRAINE, Comte de Chaligny, fils de Nicolas, Comte de Vaudemont, Duc de Mercœur, & de Jeanne DE SAVOIE (c), & frère de Louise DE LORRAINE, femme de HENRI III. Roi de France (d);

« Et 2^o CHARLES de Moÿ, Chevalier, Seigneur de la Mailleraye, Gouverneur de Saint-Quentin & du pays de Caux, Grand-Maitre des Eaux & Forêts de Normandie, Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, Vice-Amiral de France, qui épousa Catherine DE DREUX, Dame d'Esneval & de Pierrecourt, fille de Jacques, Baron d'Esneval, issu de la Maison royale de France, par Robert de France, Comte de Dreux & du Perche, cinquième fils du Roi Louis VI, dit *le Gros*.

« Les alliances principales de la Maison de Moÿ sont celles : D'AILLY, DE BARBANÇON, DE LA BAUME-MONTREVEL, DU BIEZ, DE CHABANNES, DE CHIN, DE DREUX, D'ESPINAY-SAINT-LUC, D'ESTOUTEVILLE, DE GRIMONVILLE, DE LA HEUSE, DE

(a) P. d'Hozier relate en outre un Grand Maître Surintendant des Postes & Courriers du Royaume, &, d'après une phrase *mal conçue* de ce Généalogiste, La Chenaye-Desbois compte « un Grand Maître de l'Artillerie durant les guerres civiles de la Ligue », fonctions que remplit M^r d'Espinay-Saint-Luc, sous les ordres duquel avait été François de Moÿ, auteur de la branche de Richebourg. Il y a donc là une erreur. Du reste le P. Anselme ne porte aucun membre de la Maison de Moÿ revêtu de cette charge, pas plus que de celle de Grand Chambellan de France que Collette (déjà cité) attribue à Jacques de Moÿ, qui épousa Jacqueline d'Estouteville en 1473, & auquel d'Hozier donne seulement le titre de Chambellan de Louis XI.

(b) L'ordre de Saint-Michel fut institué en 1469 pour trente-six Chevaliers, & jusqu'au règne de Henry II ce nombre n'a jamais été complet. « Nous ajouterons à cette note de Chérin, qu'en comptant les nominations dont elle a été postérieurement honorée, la Maison de Moÿ a donne en tout quatorze Chevaliers de Saint-Michel, y compris les quatre Chevaliers du Saint-Esprit revêtus des deux colliers suivant les statuts de l'Ordre.

(c) C'est là une erreur : il était fils, non de Jeanne de Savoie, seconde femme du Duc de Mercœur, mais de Catherine (alias : Claude) de Lorraine-Aumale, sa troisième femme.

(d) Cette Reine de France, dont Claude de Moÿ avait l'honneur de devenir belle-sœur, était née du premier mariage du Duc de Mercœur avec Marguerite d'Égmond.

LA HAYE, DE JOYEUSE, DE LORRAINE, DE MAILLY, DE PELLEVE, DE PIENNES, DE RONCHEROLLES, DE ROUVROY-SAINT-SIMON, DE SOYECOURT, DE LA VIEUVILLE & autres.

« La seconde branche de la Maison de Moÿ, connue sous la dénomination des Seigneurs de Sons, terre située dans l'élection de Laon, sans avoir brillé du même éclat que la première n'en présente pas moins dans ses titres les caractères d'une origine distinguée. Constamment dévouée à la profession des armes, elle a joui des honneurs de la chevalerie, dès les commencemens de cette institution, & a contracté des alliances illustres.

« Il s'étoit élevé des doutes sur la communauté de l'origine de la branche des Seigneurs de Sons avec celle des Seigneurs de Moÿ, mais cette jonction que l'identité des armes & une reconnaissance mutuelle de parenté faisoit regarder déjà comme très-vraisemblable, a été démontrée par la représentation de diverses chartres dont on va donner l'extrait.

« Feu M. Chérin, qui n'en avoit point eu connaissance, avoit déjà dit, dans un Mémoire dressé en 1783 (a), sur la généalogie des Seigneurs de Sons, que, sans prononcer sur la communauté de leur origine avec la Maison de Moÿ, énoncée comme certaine dans le *Nobiliaire de Champagne*, composé par M. de Caumartin en 1668, il se contentoit d'observer qu'elle étoit favorisée par leurs armes, qui sont les mêmes à l'exception du Franc-Quartier qui annonce une brisure de cadet & par la proximité des terres de Moÿ & de Sons qui ne sont distantes l'une de l'autre que de trois à quatre lieues (b).

« Premiers sujets connus de la branche de Sons :

« THIERRY de Sons, Chevalier, fut présent à la donation faite en 1169 par Wauthier de Isea, Chevalier, à l'abbaye d'Honnecourt.

« ROBERT de Sons confirma en 1160 (c), du consentement d'Helvide, sa femme, & de THOMAS & PIERRE, ses fils, à l'abbaye de Thenailles, à quelques lieues de Sons, des acquisitions que ce monastère avoit faites dans sa mouvance.

« Femme, HELVIDE.

« 1. THOMAS de Sons, Chevalier, Seigneur de Sons & de Moÿ, fut présent à la confirmation faite en 1160 par Robert, son père, en faveur de l'abbaye de Thenailles, & à celle de 1177 (d) par Agnès, femme de Clairembault de Berlaincourt, d'une donation faite en 1171, à cette abbaye par le même Clairembault; ratifia l'accord passé en 1187 (e) par Pierre, son frère, & ne vivoit plus en 1224, & qui est rappelé dans une vente consentie par Élisabeth de Sons, Dame de Saint-Valery, sa fille, & dans une ratification faite en 1226 (f), par Raoul, Seigneur de Sons, son successeur à cette terre (g).

« Femme, N.

(a) Et envoyé au Duc de Coigny le 1^{er} Mai 1783 pour les honneurs de la Cour.

(b) De plus, il reconnoît à la branche de Sons les titres de Marquis, Comtes & de Vicomtes de Moÿ, & c'est sous celui-ci qu'il valut à Hyacinthe de Moÿ de Sons, Vicomte de Moÿ, troisième fils de Charles-Salomon de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ (voir plus loin, XI & XII^e degré, pp. 17 & 18), d'être présenté à la Cour le 15 Mai 1783, & d'avoir, depuis, l'honneur de monter dans les carrosses du Roi & de chasser avec Sa Majesté. *Gazette de France* du 20 Mai 1783, art. *Verfailles*. — *Mercur de France* du 6 Septembre 1783. — Lilles des honneurs de la Cour par la Marquise de Créquy, *Mémoires*, t. X, p. 102; Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. II, p. 469; Coureelles, *Dictionnaire de la Noblesse de France*, t. I, p. 408, & Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, 1849-1850, p. 300.

(c) (d) (e) (f) Cartulaire de l'abbaye de Thenailles, à la Bibl. nationale, mss., latin 5649.

(g) Thomas de Sons, conjointement avec Pierre, son frère (ego Thomas de Sons, Miles, & Petrus, meus frater) firent don, au mois d'Août 1176, de la quatrième partie de la terre de Barax & de Baldafam, à l'abbaye de Saint-Fulcien, laquelle terre avoit appartenu à Robert de Sons, Chevalier, leur père. (Original en parchemin aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ, visé par Pavillet.)

« ÉLISABETH de SONS fit une vente, le samedi après la fête de Sainte-Agathe, au mois de Février 1224, [à l'église de Saint-Nicolas de Villebogis], dans laquelle elle rappelle Thomas de Sons, Chevalier, Seigneur de Moÿ, son père (a).

« 2. PIERRE de Chatillon, fut présent à la confirmation faite en 1160 par Robert, Seigneur de Sons, son père, en faveur de l'abbaye de Thenailles, & consentit un accord en 1187, en présence de Thomas, Seigneur de Sons, son frère. Il est avec raison présumé père de ROBERT, qui fuit, conformément aux usages reçus alors de donner aux enfants les noms propres de leur ayeul.

« ROBERT de Chatillon, Chevalier, Seigneur de Sons & de Chatillon, fit un échange en 1219 (b) en présence de sa femme MARGUERITE, & de RAOUL, Seigneur de Sons, son oncle; consentit un accord, avec Enguebrand, Sire de Coucy, & ne vivoit plus en 1252, que Baudoin, Chevalier, Seigneur de Moÿ (c), son cousin (*consanguineus*), fit une vente dans laquelle il est fait mention de lui & d'AVELINE, sa seconde femme (d).

« 3. RAOUL, Seigneur de Sons, confirma l'échange fait en 1219 par Robert de Chatillon, son neveu.

« L'identité d'origine est donc prouvée comme on vient de le voir : 1° par l'acte de 1224, dans lequel THOMAS de SONS est qualifié Seigneur de Moÿ, & 2° par celui de l'année 1252, dans lequel BAUDOIN, Seigneur de Moÿ, qualifie ROBERT de Sons de son cousin du même sang (*consanguineus*).

« On trouve encore, après ceux-ci, ces sujets dans l'ordre chronologique :

« HÉMERIC de Sons, Chevalier, fut présent & scella de son sceau, avec Rotrou de Montfort, Guillaume de Silly, Barthélemy de l'Isle & Bouchard, Comte de Vendôme, l'ordonnance donnée à Saumur, le mardi après le troisième dimanche de carême 1250, par Charles, Comte d'Anjou & de Provence;

« JEAN de Sons, Chevalier, fit une donation, conjointement avec ISABEAU, sa femme, aux religieux du couvent de Sainte-Catherine du Val des Écoliers à Paris, au mois de Février 1289, dans laquelle ils nomment RAOUL & ROBERT de Sons. Damoiselaux, leurs enfants (e); rien ne s'oppose à ce que ce Robert soit le même que Robert de Sons, Chevalier, lequel fit une vente en 1305, avec Jeanne de Montmorency, sa femme;

« ARMAND de Sons, Sire de Loys, assista à une donation faite, le mardi après la fête Saint-Mathieu 1299, par Mahaut d'Artois à Othon, Comte Palatin de Bourgogne, son mari (f);

« ROBERT de Sons, Chevalier, rapporté cy-dessus, fit une vente en 1305, conjointement avec Jeanne de MONTMORENCY, sa femme (g);

(a) Original en parchemin aux mêmes archives, visé par Chérin.

(b) Cartulaire de l'abbaye de Thenailles. — Dans son *Palais de Versailles, Musée des Croisades*, t. III, 2^e partie (Paris, 1803), art. *Fontenay*, pp. 23 & 24. Amédée Boudin relate qu'« une charte de Henri 1^{er}, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, cite une donation faite à l'abbaye de Tornon par Milon de Fontenay, Chevalier normand, Méliandre, sa femme, Robert de Fontenay, leur fils, & ROBERT de Moÿ; & confirmée en Juin 1248. » Des différents personnages du nom de Robert de Moÿ ou Robert de Sons, celui-ci, Robert II de Sons, est le seul qui paraisse avoir vécu en 1248 & auquel par suite semble se rapporter la charte en question. Il n'y eut que deux Roberts dans la branche aînée : le premier vivait à la fin du XII^e & au commencement du XIII^e siècle; le second, était mort en 1224, d'après Colliette. Des trois Roberts de Sons, comme il est dit plus haut, p. 7, note (e), Robert 1^{er} était mort dès 1165, & Robert III ne devait pas encore être né en 1248.

(c) Ce Baudouin de Moÿ, chef de la Maison à cette époque, est celui qui épousa Mahaut de Moÿ, héritière de Moÿ, en Beauvaisis, sa cousine de la branche *au Sautoir*. Voir plus haut, p. 3.

(d) (e) (f) (g) Original en parchemin, visé par Chérin.

« L'ALLEMAND de Sons, Chevalier-Bachelier, se trouva avec sa compagnie composée de cinq Écuyers, au nombre desquels on voit PIERRE de Sons, son parent, sous les ordres de Sires d'Aveines & de Briquebec, Maréchaux de France, envoyés sur les frontières de Flandres & de Hainaut en 1339;

« CONRART de Sons, Écuyer de la compagnie du Comte de Joigny passée en revue le 12 Avril 1347;

« JEAN de Sons, l'un des Écuyers de la compagnie de Jean de Vienne, Chevalier, parti avec sa compagnie, le 23 Mai 1373, pour aller défendre la ville d'Harcleur au pays de Caux.

« La filiation n'est rigoureusement établie que depuis ROBERT de Sons, Chevalier, qui va suivre. La chronologie, d'accord avec la nomenclature, nous porte à croire qu'il étoit petit-fils de ROBERT de Châtillon, rapporté cy-dessus, & mort vers l'an 1250.

PREMIER DEGRÉ.

« ROBERT de Sons, Chevalier, Seigneur de Chalocel, fut arbitre du différend qui s'étoit élevé entre Robert de Miffy, Écuyer, & Jean de Miffy au sujet de leur droit respectif sur la seigneurie de Miffy, & le termina par sa sentence arbitrale du mercredi avant la Fête-Dieu 1327. Il servit en 1340, en qualité de Chevalier-Bachelier, avec deux Écuyers de sa compagnie, sous les ordres des Sires d'Aveines & de Briquebec, Maréchaux de France, envoyés sur les frontières de Flandres & de Hainaut, & ne vivoit plus le samedi avant la fête de Saint-Jacques & de Saint-Christophe 1349, qu'il est rappelé dans un compromis passé par Jean, son fils.

« Femme, N. [Peut-être Jeanne de MONTMORENCY, citée plus haut, p. 7.]

« JEAN de Sons, qui suit.

II. DEGRÉ.

« JEAN (a) de Sons, II^e du nom, dit *Leleu*, Chevalier, Sire de Chalouel, Vicomte d'Assigné, fut présent, avec Isabel, sa femme, à la ratification faite, au mois d'Avril après Pâques 1347, par GOULARD, Sire de Moy, Chevalier, & MARIE, sa femme, d'un amortissement de rentes fait par eux (b). Cet acte lui donne la qualité de *Monseigneur*. Il étoit en procès avec Jean d'Ailly, Sire de Péquigny, au sujet du droit d'usage qui lui appartenoit dans les bois de ce dernier & de la possession de la foi & hommage de plusieurs particuliers dans laquelle il prétendoit devoir être maintenu comme successeur de feu *Monseigneur Robert de Sons, Chevalier, son père*. Pour terminer ce procès, il passa un compromis le samedi avant la fête de Saint-Jacques & Saint-Christophe 1349, & le scella de son sceau (c), & étoit mort avant l'an 1390, qu'il est rappelé avec sa seconde femme dans la cession faite par THOMASSIN, son fils. On ignore de laquelle de ces deux alliances il étoit issu.

« 1^{re} femme, ISABELLE, dont le nom de famille est ignoré, assista à l'acte de ratification faite au mois d'Avril 1347.

(a) C'est par lui que Caumartin commence la filiation, mais il le confond (comme prénom), avec son frère Guillaume de Sons, dit aussi *Leleu*, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, &c., qui prit part à la défense d'Harcleur contre les Anglais, le 23 Mai 1373, avec Jean de Vienne & autre Jean de Sons cité plus haut. Ce Guillaume avoit épousé N. de MONTAUBAN, fille de Jean de MONTAUBAN, Seigneur de Basentin, & de Marguerite de CHAMBLY, Dame de Ronquerolles; il n'en eut qu'un fils, PIERRE de Sons, Écuyer, Seigneur de Commanchon, lequel n'eut qu'une fille, MARIE de Sons, mariée à Robert d'ESQUENNES, Chevalier, Vicomte de Poix en 1381. Guillaume & Jean II de Sons avoient en outre un frère puîné, Everard de Sons, Prévôt de Saint-Quentin en 1377, resté sans alliance. Nous mentionnerons enfin, comme contemporain, Simon de Sons, également omis par Chérin. Le Trésor de Dom Villevieille contient plusieurs chartes relatives à ces personnages.

(b) Original en parchemin, visé par Chérin. — (c) Original en parchemin, visé par Pavillet.

- « 2^e femme, Jeanne DE LA MOTTE, étoit morte le lundi après la Saint-Remy 1390.
- « 1. THOMASSIN de SONS, qui continue la postérité.
- « 2. CLARIN de SONS, est nommé dans le retrait lignager fait par Thomassin de SONS, son frère, le 21 Février 1396.

III. DEGRÉ.

« THOMASSIN de SONS, Écuyer, Seigneur de Pommery, abandonna, par acte passé le lundi après la Saint-Remy 1390, à Jeanne de la Guercie deux arpents de prés, pour la dédommager de vingt sols tournois de rente annuelle & perpétuelle hypothéquée sur une maison située à Saint-Quentin, vendue à la dite Jeanne par feu *Messire Jean de SONS, Chevalier, son père* (a); fit le retrait, le 21 Février 1396, de la maison, terre & appartenances de Pommery, vendues par Clarin de SONS, son frère, à Jean, dit *Maillefer*, d'Amerval, Écuyer, Seigneur de Parpes; fut présent en qualité d'homme de fief de Nicolas Stançon, Écuyer, Seigneur de Marteville, & scella de son sceau l'investiture donnée par ce dernier le 7 Février 1404 (vieux style); fit une déclaration, conjointement avec le même Nicolas Stançon, le 15 Juillet 1405, devant le Lieutenant du Grand scel du bailliage de Vermandois, & est rappelé dans l'acquisition faite après sa mort, le 20 Novembre 1454, par PHILIPPES de SONS, son fils.

« Femme, N.

« PHILIPPES de SONS, Écuyer, dont on va parler.

IV. DEGRÉ.

« PHILIPPES de SONS, Écuyer, Seigneur de Pommery, fournit en 1448 l'aveu d'un fief situé à Vaux, en Vermandois, racheta en 1454 ses biens fonds situés à Pommery, qui avoient appartenus à Thomas de SONS, son père. & testa les 1 & 2 Septembre 1465. Il eut pour contemporain Louis de SONS, Abbé de Saint-Léger de Soissons, & MARIE de SONS, Dame de Rogy & Commanchon, qui donna en 1446 à Marguerite de Montmorency dénombrement de plusieurs fiefs relevant de la seigneurie de Breteuil.

« Femme, Marie POULLETE (b), est nommée dans le rachat fait par son mari le 20 Novembre 1454.

« 1. ADAM de SONS, Prêtre, Chapelain de la communauté de Saint-Quentin, qui rendit aveu en 1465 à l'abbaye de Royaumont d'un bien situé à Pommery & scella cet acte de son sceau représentant *un Frère & un Franc-Quartier chargé d'une Croix recroisettée ou Anille*.

« 2. ANTOINE de SONS, dont le fort est ignoré.

« 3. JEAN de SONS, qui fuit.

« 4. PHILIPPES de SONS, qui fut légataire de son père en 1465.

V. DEGRÉ.

« JEAN de SONS, III^e du nom, Écuyer, Seigneur de Pommery, fut fait légataire de son père les 1^{er} & 2^e Septembre 1465. Il fournit aveu, à l'Abbé de Royaumont,

(a) Original en parchemin, avec certificat de Pavillet. Cet acte, comme le certifie Pavillet, « prouve que Thomassin de SONS était fils de feu Messire Jehan de SONS, dit *Lelen*, Chevalier, & de seue Madame Jehanne de la Motte ». D'après cet acte, Jean de SONS aurait donc eu ses enfants de son second lit.

(b) Caumartin lui donne pour femme Antoinette POSTEL.

en 1477 de biens situés dans la terre de Pommery; en rendit un autre la même année à Jean de Rouvroy, Seigneur de Saint-Simon, d'un fief qu'il possédoit en toute justice, mouvant de la seigneurie de Vaux, & ne vivoit plus le 29 Avril 1483, que sa veuve, en qualité de tutrice de JEANNEI de SONS, son fils, donna au même Abbé de Royaumont dénombrement d'un fief situé à Pommery.

« Femme, Marie DE PARTENAY, qui, étant veuve, donna à l'abbaye de Royaumont en 1483 dénombrement d'un fief situé à Pommery.

« JEAN de Sons, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

« JEAN de Sons, IV^e du nom, Écuyer, Seigneur de Pommery, Ronquerolles & en partie de Beauvoir, étoit sous la tutelle de Marie de Partenay, sa mère, en 1483; il rendit aveu en 1508 à Nicolas de Moÿ, Chevalier, Baron de Moÿ & de Ribemont (a), d'un fief situé à Pommery mouvant de ce dernier à cause de la seigneurie de Ribemont, & fit son testament en 1539, dans lequel il rappela son père, & demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Quentin. Il est fait mention de lui dans l'accord passé, le 19 Octobre 1559, par sa veuve, & dans le partage qu'elle donna à leurs enfants le 21 du même mois (b).

« Femme, Florence DES FOSSEZ (c), est nommée dans le testament de son mari de l'année 1539; passa un accord avec ses enfants le 19 Octobre 1559, & leur partagea, le 21 du même mois, les biens qui leur étoient échus par le décès de leur père.

« 1. FRANÇOIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, Vicomte de Monanteuil [ou Monampteuil], Lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin, passa un accord avec sa mère & ses frères le 19 Octobre 1559; se trouva en 1575 à la montre faite à Saint-Quentin des gens de guerre commandés par M. de Moÿ (d), Gouverneur de cette ville, & mourut le 17 Juin 1599 (e).

« Femme, Florence [*aliàs* : Jeanne] DE ROMMERY DE FRESSENCOURT, fille de Jean DE ROMMERY, Seigneur de Fressencourt.

« FRANÇOIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, Vicomte de Monanteuil, Écuyer d'Écurie du Roi, Capitaine de cent hommes de guerre, Lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin, lequel épousa [par contrat du 4 Novembre 1597] Jeanne [*aliàs* : Marie]

(a) Alors chef de toute la Maison

(b) Il mourut le 24 Février 1541, & sa femme le 10 Juillet 1570, & furent inhumés dans le chœur de l'église des Sœurs grises, devant le maître-autel, à Saint-Quentin.

(c) Consulter sur cette ancienne Maison de Picardie la filiation par La Chenaye-Desbois, où se trouve relatée une autre alliance avec la branche de Moÿ de Sons, omise par Chérin, mais rapportée plus loin (note e, p. 14) à son rang d'après Caumartin. La Chenaye-Desbois relate de plus dans cette généalogie une alliance avec la famille DE SISSY, qu'il déclare être une *branche cadette de la Maison de Moÿ*, représentée au XV^e siècle par Marie DE SISSY, mariée, le 5 Mai 1413, à Philippe DES FOSSEZ, Seigneur de Chouy, & par son frère Jean DE SISSY, Chevalier, qui épousa, peu de temps après, Jeanne DE MARLE, fille de Henri LE CORGNE, dit de Marle, Chancelier de France, tous deux nés du mariage de *Monseigneur Jean, dit Allemand DE SISSY*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Noble Dame *Madame Jeanne DE FAYEL*. La famille de Sissy s'est éteinte en la personne de Jeanne DE SISSY, qui légua en 1490 à Nicolas DES FOSSEZ, son neveu à la mode de Bretagne, sa terre de Sissy, qui devint ainsi dans la Maison des FosseZ l'apanage de celle de ses branches à laquelle s'est précifément alliée depuis la branche de Moÿ de Sons.

(d) Charles, pour qui Henri III érigea le Marquisat de Moÿ en 1578, & qui fut père de Claude, Princesse de Lorraine.

(e) Son épitaphe, ainsi que celles de son fils François & de son frère, Bon de Sons, sont rapportées dans le manuscrit de Quentin de La Fons, intitulé : *Histoire particulière de l'église de Saint-Quentin*, & publié par Ch. Gomart (1854-1856), t. I^{er}, pp. 95-96 & 109. Cet ouvrage mentionne souvent, d'autre part, les Seigneurs de Moÿ & de Sons.

DE BARIZEY, & mourut sans postérité [le 23 Octobre 1636], après avoir disposé, par son testament de l'année 1635, de la terre de Pommery en faveur de LOUIS & de JEAN de Sons, ses neveux à la mode de Bretagne, rapportés cy-après.

- « 2. CHARLES de Sons, Seigneur de Vaux, Homme d'armes de la compagnie de M. le Duc de Vendôme, passée en revue à Sens le 21 Janvier 1554. Il épousa FRANÇOISE MIDDLELET, & fut tué à la journée de Saint-Quentin en 1557 (a), près la personne du Duc d'Anghuien [Enguien]. Il ne laissa point de postérité.
- « 3. JEAN de Sons, Écuyer, Seigneur de Vaux, fut fait légataire de son père le 14 Février 1539; reçut le partage qui lui fut donné par sa mère le 21 Octobre 1559; servit d'abord en qualité d'Archer de la compagnie de M. le Duc de Bouillon, ensuite en celle d'Homme d'armes de la même compagnie (b). Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré (c) :
 - « ÉLISABETH de Sons, femme de Pierre DE RIENCOURT, Seigneur de Parfondreux [Parfondru], Rouvroy & de la Croix.
- « 4. BON de Sons, Seigneur de la Saufaye, qui embrassa l'état ecclésiastique & fut Chanoine de Saint-Quentin (d).
- « 5. ONOFRIEU de Sons, qui continue la postérité.
- « 6, 7, 8, 9 & 10. PÉRONNE, MADELAINE, BARBE, FRANÇOISE & BARBETTE de Sons, dont les quatre dernières furent Religieuses (e).

VII. DEGRÉ.

« ONOFRIEU OU ONUFRE de Sons, Chevalier, Seigneur de Ronquerolles, Savy, Montfauxel, Barizey, Ribaufontaines, Vendières & autres places, n'étoit pas encore né lors du testament de Jean de Sons, son père, de l'année 1539. Il reçut le partage qui lui fut donné ainsi qu'à ses frères par Florence des Fossez, leur mère, le 21 Octobre 1559; fut porteur, avec Bon, son frère, de la procuration qui leur fut passée, le 7 Novembre 1564, par Jean de Sons, Écuyer, Seigneur de Vaux, son frère; assista en 1597 au contrat de mariage de FRANÇOIS de Sons, son neveu, & mourut avant le vingt & un Janvier 1622.

« Femme, Marie DE BARIZEY (f), mariée par contrat du 14 Janvier 1592, au dit Onofrieu de Sons (étant veuve d'honoré Seigneur Bon DE ROUCY, Écuyer, Seigneur de Maure, de Termes & de Vauheuil); après la mort de ce dernier, elle convola en troisièmes noces avec Jean D'AVER[H]OULT, Seigneur de Liry & de Guincourt.

« 1. FRANÇOIS de Sons, dont on va parler.

(a) J.-François d'Hozier néglige de relater cette mort dans *L'Impôt du sang*.

(b) Caumartin le qualifie de Premier Gentilhomme du Duc d'Enguien & d'Enseigne de la compagnie de Gendarmes de M. de Jametz, & le dit non pas troisième, mais second fils de Jean IV de Sons.

(c) D'après Caumartin, elle s'appelait Claude DU SART, & il en eut une première fille MAÏE de Sons, qui épousa Charles DE PAVANT, Seigneur de Tilly.

(d) Il décéda le 13 Janvier 1602. Son épitaphe, & aussi Caumartin, le qualifient de Prieur, Seigneur & Vicomte de Gify.

(e) Caumartin ne cite que deux filles : FRANÇOISE, mariée à Pierre DES FOSSEZ, Seigneur de Richemont, son oncle, sœur de Florence des Fossez. sa mère (voir ci-dessus p. 13, note c), & MAÏE, épouse de Charles DE MERELESSART, Seigneur de Misy.

(f) Barizey ou Barizy (comme Cherifey ou Cherify). Cette famille s'est éteinte dans la branche de Moÿ de Sons, en lui portant la terre de son nom; elle jouissait des avantages réservés en Lorraine à l'ancienne chevalerie du pays : & c'est en raison de cette descendance que Charles-Salomon de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, obtint la reconnaissance de son droit d'apportionnement devant le Conseil d'Etat de Lorraine par arrêt du 20 Août 1748. (Voir plus loin, XI^e degré, p. 17.)

- « 2. BON de Sons, Seigneur de Barizey, dont on ignore le fort (a).
 « 3. RACHEL de Sons, mariée à honoré Seigneur Jacques d'AVER[H]OULT, Seigneur de Montois.

VIII. DEGRÉ.

« FRANÇOIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel & de Pommery, fit un échange de biens fonds, le 9 Mars 1627, avec Rachel de Sons, sa sœur, femme de Jacques d'AVER[h]oult, Seigneur de Montois, & ne vivoit plus le 16 Mai 1637, qu'il est rappelé dans une acquisition faite par sa veuve, dans le contrat de mariage de Louis de Sons, son fils aîné, du 27 Février 1646, & dans le partage de ses biens du 8 Mai 1648.

« Femme, Isabel DE MAILLY, fille de Charles DE MAILLY, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Notre-Dame, Méraulieu, Feuillaines & autres places, Sénéchal de Vermandois, & de Catherine DE CRÉCY, mariée par contrat du 21 Janvier 1622. Étant devenue veuve, elle convola en secondes noces avec Charles d'ÉPINEUL, Chevalier, Seigneur de Fontenay, & mourut avant le 31 Mars [le 12 Février] 1642.

« 1. LOUIS de Sons, Chevalier, qui fut.

« 2. JEAN de Sons, Chevalier, Seigneur de Barizey, Pommery, lequel fut maintenu dans sa noblesse par jugement des Commissaires de la recherche de la généralité d'Amiens du 26 Juillet 1667, & eut d'une alliance inconnue (b) :

« CHARLES-MARIUS de Sons, âgé d'environ quatre ans en 1666 (c), & FRANÇOIS de Sons, né du 24 Novembre 1666 au 26 Juillet 1667 (d).

« 3. ANNE de Sons, mariée à Charles DE RIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Drosney [Drosnay].

« 4 & 5. FRANÇOISE & MARIE de Sons, dont la destinée est ignorée (e).

IX. DEGRÉ.

« LOUIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel & puis de Pommery, par le testament de François de Sons, Vicomte de Monanteuil, son oncle à la mode de Bretagne, du 12 Décembre 1635; Capitaine au régiment de Turenne-infanterie, fut mis avec ses frères & sœurs sous la tutelle d'Isabel de Mailly, sa mère, le 22 Novembre 1635; fut émancipé le 31 Mars 1642; partagea les biens de ses père & mère le 8 Mai 1648; fit hommage, le 21 Décembre 1663, à Charles, Duc de Lorraine, de la moitié de la seigneurie de Vendières, & fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Caumartin, Intendant de Champagne, rendu le 8 Mars 1668 (f), sur les titres qui la prouvoient, avec filiation depuis 1367, & la généalogie qui accompagna ces titres assura formellement qu'il étoit issu des anciens Seigneurs de Sons, *cadets de la Maison de Moÿ*. Il mourut avant le 26 Octobre 1697 (g), qu'il est rappelé dans le contrat de mariage de CHARLES-LOUIS, son fils,

(a) Il n'eut pas de postérité de sa femme Philippe DE LA MARCHE-DES-COMTES, fille du Gouverneur de Sedan. (Caumartin.)

(b) Il eut pour femme Claude DE PAVANT, sœur cadette de sa belle-sœur.

(c) Mort sans alliance le 23 Mai 1692.

(d) Mort sans postérité après 1728. Il eut encore un frère, JEAN, mort sans postérité, & deux sœurs : ANNE-MARIE, mariée à Jacques DE LANGLOIS, Chevalier, Seigneur de Brouchy, & GABRIELLE, morte sans alliance.

(e) La première fut Religieuse à Vitry, la seconde mourut sans alliance.

(f) Original sur parchemin aux archives de M. le Marquis A. de Moÿ, avec certificat de Guiblet du 22 Novembre 1736, vilé par Bignon le 27 Février 1737.

(g) Il mourut, au château de Montfauxel, le 1^{er} Juin 1692.

auquel sa veuve assista, ainsi que dans le partage de la terre de Vendières, fait le 6 Juillet 1699, entre ses enfants.

« Femme, Élisabeth DE PAVANT (a), fille de Claude, Chevalier, Seigneur de la Croix & de Tanon, mariée par contrat du 27 Février 1646, assista au contrat de mariage de Charles-Louis de Sons, son fils, le 26 Octobre 1697, & est nommée dans le partage de la seigneurie de Vendières fait le 6 Juillet 1699, entre ses enfants (b).

- « 1. CHARLES-SALOMON de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Montfauvel & Vendières, lequel fut page du Maréchal de Schulemberg en 1666, assista au contrat de mariage de Gabrielle-Innocente de Sons, sa sœur, le 3 Février 1688, & mourut sans alliance [en 1725].
- « 2. CHARLES de Sons, est nommé dans une production de titres faite en 1666 par Jean de Sons, son oncle.
- « 3. CHARLES-LOUIS de Sons, qui suit.
- « 4. FRANÇOIS de Sons, nommé dans le jugement de maintenue de noblesse obtenu par son père le 8 Mars 1668.
- « 5. LOUIS de Sons, dont on ignore la destinée.
- « 6. JEAN de Sons, auteur de la branche des Seigneurs de Montfauvel & de Meraulieu, rapportée cy-après.
- « 7. ÉLISABETH de Sons, dont la destinée est également inconnue (c).
- « 8. GABRIELLE-INNOCENTE de Sons, mariée, par contrat du 3 Février 1688, à Charles DE BOY, Écuyer, Seigneur de Frefne, fils de Jean, Écuyer, Sieur du même lieu, & de Nicole PARISOT.
- « 9 & 10. ANNE & N... de Sons, dont on ignore également le sort.

X. DEGRÉ.

« CHARLES-LOUIS de Sons, Chevalier (d), Seigneur de Jusly, Vendières & de Tailly en partie, Lieutenant au régiment de Turenne, partagea, le 8 Juillet 1699, avec Jean de Sons, son frère, la succession de leur père & mère; fit hommage au Duc de Lorraine, le 30 Mars 1703, de la partie de sa terre de Vendières relevant de ce Prince, & mourut le 29 Janvier 1720, âgé de 67 ans. Il est rappelé dans le partage de la succession de Charles-Salomon de Sons, son frère, fait le 15 Novembre 1726, par sa veuve, tutrice de leurs enfants, & dans l'acquisition du 22 Août 1728, faite par la même.

« Femme, Gabrielle-Angélique DE RICLOT, Dame de Tailly, fille d'Antoine-Gabriel, Écuyer, Seigneur de Tailly & autres lieux, & de Marguerite DE FROMOND, mariée par contrat du 6 Octobre 1697; étant devenue veuve en 1726, elle partagea, en qualité de tutrice de ses enfants, la succession de Charles-Salomon de Sons, son beau-frère, & fit une acquisition en la même qualité le 22 Août 1728 (e).

- « 1. CHARLES-SALOMON de Sons, dont on va parler.
- « 2. LOUIS de Sons, appelé Comte de Moÿ de Sons, Chevalier, étoit avec ses frères & sœurs sous la tutelle de sa mère les 22 Mai 1721 & 15 Novembre

(a) Branche des premiers Vicomtes de Buzancy.

(b) Elle mourut le 7 Juin 1698.

(c) Elle épousa, le 12 Septembre 1684, Philippe-César DE FOGÈRE, Chevalier, Seigneur d'Ore, veuf d'Anne de Bezannes.

(d) Il est qualifié ainsi : « né Marquis de Mouy de Sons », dans les preuves de noblesse faites par ses deux petits-fils pour leur admission aux Cadets-Gentilshommes du Roi Stanislas (voir plus loin page 18, note b).

(e) Elle mourut le 7 Avril 1741, âgée de 66 ans.

1726; affifta en 1731 au contrat de mariage de Charles-Salomon, fon frère aîné, & partagea avec lui la fuccellion de fon père le 4 Mai 1733 (a).

« 3. ANNE-FRANÇOISE de SONS, mariée avec LOUIS D'ARODES DE TOURNOUNA, Écuyer.

« 4 & 5. MARIE-MADELAINE & MARIE-ANNE de SONS, mortes fans alliances.

XI. DEGRÉ.

« CHARLES-SALOMON de SONS, Chevalier, *appellé* Marquis de Moÿ (b), Seigneur de Vendières, Douilly, Vaux & Tailly, fut baptifé le 19 Décembre 1699, dans l'églife paroiffiale de Tailly, au diocèfe de Rheims; uni à fa mère, partagea, le 15 Novembre 1726, avec CHARLES de SONS, fon coufin germain, la fuccellion de CHARLES-SALOMON de SONS, fon oncle; rendit hommage au Duc de Lorraine, le 13 Juin 1730, de la partie de la feigneurie de Vendières qui relevoit de ce Prince; obtint, conjointement avec Louis de SONS, fon frère, un arrêt du Confeil du Duc de Lorraine, le 20 Août 1748, contre leurs fœurs qui demandoient le partage dans la feigneurie de Vendières auquel ils prétendoient ne devoir point être admifes fuivant la coutume générale de Lorraine, par laquelle entre Gentilshommes les mâles excluoient les femelles, qui ne pouvoient prétendre qu'à un apportionnement; ils ajoutoient que ce ferait en vain qu'on leur contesterait leur qualité de Gentilhomme, *puifqu'ils avoient l'avantage d'être iffus d'une branche cadette de la Maifon de Moÿ, à laquelle ils avoient fuccédé après l'extinction des mâles (des aînés)* de cette Maifon, &, en outre, defcendoient de Marie de Barizey, fille d'un Gentilhomme de l'ancienne Chevalerie. Par cet arrêt, il fut ordonné que les parties choifiroient des Gentilshommes de leur parenté pour régler cet apportionnement (c). Il mourut le 19 Décembre 1777, âgé de 78 [ans].

« Femme, Gabrielle DE MONTBÉLIARD DE FRANQUEMONT, de la Maifon de ce nom, qui rapporte fon origine aux anciens Comtes de Montbéliard (d), fille de Claude DE MONTBÉLIARD, Comte de Franquemont, Seigneur de Courouve, Chambellan de Léopold, Duc de Lorraine, & de Barbe D'ASPREMONT (dont il y a eu une Ducheffe de Lorraine, époufe de Charles IV) (e), mariée par contrat du 24 Janvier 1731 (f).

(a) Il mourut, au château de Douilly, le 2 Août 1785, fans alliance. Il eut encore un fecond frère, SALOMON de SONS, mort au fervice du Roi, dans le régiment de Poitou, au fiége de Saint-Sébaftien, le 31 Juillet 1719.

(b) C'est également à lui que Chérin père fait remonter le titre de Marquis de Moÿ dans la branche de SONS, mais fon acte de naiffance le qualifie de *fils du Marquis de Moÿ de SONS*, titre reconnu également dans les preuves relatées ci-deffus, p. 16, note (d).

(c) Cet acte efl la confirmation d'un premier arrêt du Parlement de Paris du 17 Août 1747. Ces deux pièces font aux archives de M. le Marquis A. de Moÿ.

(d) Des Comtes fouverains de Montbéliard (de la feconde race) fondus dans les Wurtemberg (1397), c'eft-à-dire de la Maifon de Montfaucon, héritière (1162) des premiers Comtes de Montbéliard de la Maifon d'Alface, à la fois Comtes de Moulon dès 1024, qui ont fourni, d'autre part, les deux illuftres branches des Comtes de Ferrette & des Comtes puis Ducs de Bar, Marquis de Pont-à-Moufon. Des Montbéliard-Montfaucon, fortirent encore, entre autres branches illuftres, les Comtes de Saarbrück (de la feconde race) éteints en 1381 dans les Nallau-Weilbourg, & leurs cadets les Sires de Commercy, Comtes de Roucy & de Braine. (Confulter Moréri, Dunod de Charnage, *Hiftoire du Comté de Bourgogne*, & J. Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*; Nancy, 1850, pp. 84, 138 & 221.)

(e) Des Comtes régaliens d'Aspremont, Princes d'Amblife, *dits* Aspremont-à-la-Croix, que Lainé prête à la Maifon de Briey (en Lorraine) comme branche aînée, héritière vers 1096 d'une première race d'Aspremont citée dès 860, avec les différentes verfions fur la fabuleufe origine, dans les *Souverains du monde*, t. 1, p. 651 (Lainé, *Archives de la Nobleffe*, t. VI, [Nobiliaire de Champagne], p. 6, & t. IX, art. Briey). Barbe-Françoife d'Aspremont, fille de Charles, Comte d'Aspremont, & de Gabrielle de Laubruffel, fut le dernier rejeton de la feule branche fubfiftante alors, appelée de Sorey-Vandy, fortie de celle de Sorey-Nanteuil, éteinte dans la Ducheffe de Lorraine, femme de Charles IV. Les Aspremont-Lynden fembleraient toutefois fe rattacher à cette Maifon dont ils portent la *Croix d'Or*, au lieu d'*Argent fur Gueules*.

(f) Elle mourut le 26 Juillet 1756, & fut inhumée dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, en Lorraine, dans le tombeau de fes ancêtres devant l'autel de Saint-François, où elle fut placée au chef de fa mère, elle était

XII. DEGRÉ.

« 1. CHARLES-LOUIS de Moÿ de Sons, Chevalier, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Apremont, Seigneur de Taily & autres terres (a), lequel est né le 6 Août 1735, a été baptisé le 19 du même mois dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, au diocèse de Verdun, est entré dans la compagnie des Cadets-Gentilshommes du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, en ... (b).

« Femme, Marie-Marguerite-Françoise DE MOÿ, fille de Jean-Baptiste, Baron DE MOÿ, Seigneur d'Ardeuil, Maupas, Marvaux, Brières & autres lieux, & de Marie-Louise DE LA SIMONNE-DUHAMEL, mariée par contrat du 15 Novembre 1784 (c).

« 2. LOUIS-JOSEPH de Moÿ de Sons, baptisé le 11 Juin 1743, dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, au diocèse de Verdun, a été d'abord Curé de Saint-Laurent à Paris, & nommé, le 19 Janvier 1783, Trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais de la même ville (d).

« 3. HYACINTHE de Moÿ de Sons, Vicomte de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur de Taily, Comte de Franquemont, Capitaine commandant au régiment d'Austrasie, Chevalier de l'Ordre royal-militaire de Saint-Louis, lequel est né le 8 Mai 1745 & baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, a été reçu dans les Cadets-Gentilshommes du Roi de Pologne le

devenue Comtesse de Montbéliard de Franquemont par la mort, sans postérité, des enfants de son oncle (frère aîné de son père) Gabriel-Georges de Montbéliard. Chambellan du Duc Léopold (comme son cadet), pour qui ce Prince érigea en titre de Comte la terre de Han-en-Barrois, sous la dénomination de Franquemont-en-Barrois, du nom du fief originaire de Franquemont-sur-le-Doubs, au Comté de Montbéliard, premier apanage de ses pères. Les Lettres patentes, datées du 27 Février 1720, sont aujourd'hui aux archives du Marquis A. de Moÿ. Outre ces titres, Jeanne-Gabrielle de Montbéliard apportait à ses enfants les avantages de naissance les plus recherchés en Lorraine, descendant de deux *des quatre grands chevaux* : des du Châtelet, par son père, & des Haraucourt, par sa mère; de plus, elle tenait de près aux deux autres : les Ligniville & les Lenoncourt, qui signent, avec les Beauvau-Craon, les des Armoife, *petits chevaux*, &c., &c., à son contrat de mariage, parmi ses cousins.

(a) Il portait pour armes : *Écartelé : aux 1 & 4, de Gueules fretté d'Or, qui est de Moÿ; aux 2 & 3, de Gueules à deux Barbeaux d'Or adossés, qui est de Montbéliard; sur le tout : de Gueules à la Croix d'Argent, qui est d'Apremont.*

(b) Chérin fils laisse en blanc la date de son admission aux Cadets-Gentilshommes du Roi Stanislas, mais on la trouve relatée, au 26 Octobre 1750, avec celle de son frère Hyacinthe, ci-après, au 23 Février 1759, dans des documents conservés aux Archives nationales (voir l'analyse de ses preuves, dans *l'Austrasie, revue de Metz & de Lorraine*, 1860, p. 553; & dans la *Revue historique & nobiliaire*, 1880, pp. 499 & 551). Il paraît aux États généraux de 1789, bailliage de Saint-Mihiel (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue de Lorraine*, 1^{re} livr., p. 24). Il est décédé le 19 Avril 1814 à Charleville, où mourut également sa femme quelques années plus tard.

(c) Sa cousine du troisième au quatrième degré. De ce mariage est issue une fille unique : PHILIPPE (appelée Zoé) de Moÿ de Sons, Marquise de Moÿ, Comtesse de Montbéliard, de Franquemont & d'Apremont, née à Saint-Mihiel le 19 Juillet 1790, mariée, en Juin 1811; à Arsène-Henry-Quadre CARDINAL, Chevalier de Cuzey, fils de feu François-Marie CARDINAL, Chevalier de Cuzey, Chef de brigade au corps royal d'artillerie, & de Dame Agnès DE MOUSSON. Elle est morte le 15 Novembre 1852 à Singly (Ardennes). En elle s'éteignit la branche aînée de Moÿ de Sons, qui se regreffa plus tard, sur le premier rameau de la branche cadette, par le mariage d'une de ses filles avec son cousin germain, ERNEST-ANTOINE-CHARLES, fils du frère aîné de sa mère, Charles-Marie-Louis-Jules-Angé-Alexandre (voir plus loin, XII^e degré des Seigneurs de Montfauvel, p. 21, & continuation, branche aînée actuelle, pp. 22 & 23).

(d) Il est qualifié Marquis de Moÿ par la Chambre des Comptes de Paris dans un arrêt du 17 Décembre 1788, enregistré le 29 du même mois, signé par le Roi. Sa charge de Trésorier de la Sainte-Chapelle était une prébende. Il prit part, avec son frère aîné, dans l'ordre de la Noblesse du bailliage de Saint-Mihiel, à l'élection des Députés aux États généraux de 1789; l'un fonda le titre de Marquis de Moÿ, l'autre fonda celui de Marquis de Moÿ de Sons (*Catal. de Lorraine*, 1^{re} livr., p. 24). Il est décédé à Paris le 27 Septembre 1831, instituant pour sa légataire universelle sa nièce, Madame de Cuzey, fille unique de son frère aîné, par testament déposé le 29 Avril 1831 chez PrévotEAU, Notaire à Paris.

23 Février 1759, nommé Chevalier de Saint-Louis le 6 Avril 1780, & Capitaine commandant au régiment d'Austratie le 18 Novembre de la même année (a).

« Femme, Louise-Marie DE LA SIMONNE, fille de Gabriel-Dominique Augustin DE LA SIMONNE-DUHAMEL, Chevalier, Seigneur de Brières, de Saint-Pierre & autres lieux, marié le 20 Avril 1784. Elle étoit veuve de JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ [de la branche de Montfauxel] (b).

« 4. ANTOINE-GABRIEL de Moÿ de Sons, né le 28 Juin 1746, & baptisé le même jour dans l'église de Saint-Mihiel, & est mort en bas âge.

« 5. FRANÇOIS-XAVIER de Moÿ de Sons, né le 5 Septembre 1747, & baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, mort en bas âge.

« 6. CHARLES-ALEXANDRE de Moÿ de Sons, né le 7 Avril 1750, & baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, Chanoine honoraire de l'église primatiale & cathédrale de Nancy, nommé Curé de l'église de Saint-Laurent à Paris (c).

« 7. GABRIELLE-ANGÉLIQUE de Moÿ de Sons, née le 26 Juin 1733, & baptisée le 29 du même mois dans l'église de Saint-Mihiel, morte sans alliance [le 15 Mai 1768].

« 8. BARBE-FRANÇOISE de Moÿ de Sons, née le 5 Aout 1734, & baptisée le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, & Religieuse des Dames de Sainte-Élisabeth à Nancy (d).

« 9. CATHERINE de Moÿ de Sons, née le 22 Avril 1740, & baptisée le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, morte en bas âge (e).

« 10. MARIE-ANNE de Moÿ de Sons, née le 8 Aout 1741, & baptisée le même jour dans l'église paroissiale de Tilly, a été reçue Chanoinesse de l'Insigne église collégiale & séculière de Notre-Dame de Bouxières le 20 Avril 1769 (f).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONTFAUXEL.

X. DEGRÉ.

« JEAN de SONS, Chevalier, Seigneur de Vendières, Montfauxel & Pommery, sixième fils de LOUIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel, & d'Élisabeth

(a) C'est pour lui qu'a été dressé le mémoire généalogique de Chérin père, qui lui valut les honneurs de la Cour le 15 Mai 1783, sous le titre de Vicomte de Moÿ. Il prit part, dans l'ordre de la Noblesse du bailliage de Vitry-le-François, à l'élection des Députés aux Etats généraux de 1789, tant pour son compte, sous le titre de Comte (L. de la Roque & E. de Barthelemy, *Catal. de Champagne*, p. 59), que comme fondé des pouvoirs de S. A. R. M^{te} le Comte d'Artois, sous le titre de Marquis, aux termes de la procuration extraite du procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres qui nous a été produite. Dans un acte de notoriété du 15 Juillet 1840, dressé par Marguet, Notaire à Reims, il est qualifié de Lieutenant-Colonel. Il est décédé à Brécy (Ardennes) le 23 Mai 1823, sans postérité.

(b) Mère de la belle-fleur, la Marquise, femme de son frère aîné (voir ci-dessous, p. 19).

(c) Il est décédé à Saint-Germain en 1834. Le canonicat de l'Insigne Eglise cathédrale-primatiale de Nancy dont il avait été pourvu, ne s'obtenait que sur preuves de Noblesse, sauf pour quatre prebendes accordées à des Docteurs en théologie ou en Droit canon (L. de la Roque & E. de Barthelemy, *Catalogue des Gentilshommes de Lorraine*, 2^e livrais., p. 45). « [Ces Chanoines] avaient le droit de porter l'habit violet, le Camail par-dessus le Rochet dans les cérémonies ecclésiastiques & de plus une décoration particulière. Le Roi étoit aussi le premier Chanoine d'honneur [de ce Chapitre]. » (J. Cayon, *Histoire de Nancy*, 1846.)

(d) Décédée à Nancy le 18 Avril 1809.

(e) Décédée à Nancy le 1^{er} Mai 1759, dans sa dix-neuvième année.

(f) Décédée à Nancy le 2 Septembre 1793. Les preuves pour le chapitre noble de Bouxières, comme pour ceux de Poullay, Epinal & Remiremont, étoient de neuf générations de noblesse chevaleresque des deux côtés.

DE PAVANT, partagea avec Charles-Louis de Sons, son frère aîné, la terre de Vendières, le 6 Juillet 1699, & mourut avant le 26 Avril 1725, qu'il est rappelé dans le contrat de mariage de FRANÇOIS-LOUIS, son fils.

« Femme, Louïse DE CHAMBARANT, fille de François DE CHAMBARANT DE CADRIEUX, Écuyer, Seigneur du Frefé de Moulon, & Dame de Maughe.

« 1. CHARLES de Sons, Chevalier (a), Seigneur de Montfauxel, Meraulieu, Fontaine-Nôtre-Dame, Lieutenant-Colonel des Gardes Vallones au service du Roi d'Espagne, Sénéchal & Grand Voyer de Vermandois, qui partagea, le 15 Novembre 1726, avec ses cousins germains, la succession de CHARLES-SALOMON, leur oncle, & ne laissa point de postérité (b).

« Femme Geneviève DE MAILLY, fille de Louis, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Nôtre-Dame, Sénéchal de Vermandois, fut mariée par contrat du 29 Janvier 1729, & fit son testament le 13 Août 1739 (c).

« 2. FRANÇOIS-LOUIS de Sons, qui continua la postérité.

« 3. JOSEPH-THÉODORE de Sons, Chevalier, Seigneur de Vendières, Meraulieu, Fontaine-Nôtre-Dame & autres places, Lieutenant-Colonel des Grenadiers royaux & Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, mourut en 1757, sans avoir contracté d'alliance.

« 4. JEANNE de Sons, dont la destinée est inconnue (d).

« 5. GABRIELLE de Sons, Religieuse au couvent de l'Annonciation à Pont-à-Mousson.

XI. DEGRÉ.

« FRANÇOIS-LOUIS de Sons, Chevalier, appelé Comte de Moÿ, Seigneur de Vendières, Ardeuil, Montfauxel, Pommery & autres lieux, Lieutenant au régiment des Gardes de Sa Majesté impériale, partagea, le 15 Novembre 1726, avec ses cousins germains la succession de CHARLES-SALOMON de Sons, son oncle; assista au contrat de mariage de Charles-Salomon de Sons, son cousin germain, le 24 Janvier 1731, & mourut le 27 Septembre 1767.

« Femme, Anne-Françoïse D'ALAI GRE, fille de Jean D'ALAI GRE [OU D'ALÈGRE], Sieur de Saint-Jean, Capitaine de cavalerie au régiment de Tourotte, & de Marie-ANNE DE MARIGNY, mariée par contrat du 26 Avril 1725, mourut le 13 Août... (e).

« JEAN-BAPTISTE de Sons, dont on va parler.

XII. DEGRÉ.

« JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur d'Ardeuil, Vieux-Maures, Maupas, Marvaux & autres lieux, mourut le 13 Mai 1781 (f).

« Femme, Marie-Louïse DE LA SIMONNE-DUHAMEL, fille de Gabriel-Dominique-Augustin DE LA SIMONNE-DUHAMEL, Chevalier, Seigneur de Brières, de Saint-Pierre & autres lieux, & de Marie-ANNE DE LA GOILLE, mariée par contrat du 17 Juillet 1758. Étant devenue veuve au mois de Mai 1781, elle a été nommée tutrice de

(a) Chérin père le qualifie de Marquis de Moÿ.

(b) Il mourut en 1784.

(c) C'est une erreur d'année : le testament est de 1729, & elle décéda le 12 Septembre suivant.

(d) Elle était Religieuse au monastère de la Congrégation de Notre-Dame à Sainte-Menchould. Elle avait une sœur aînée, ÉLISABETH, mariée à Claude-Vital de RIMBERT, Chevalier, Seigneur de l'Enclos.

(e) Elle mourut le 27 Décembre 1767.

(f) Il fut inhumé au cimetière de Brécy, paroisse de son château de Brières, & d'après la pierre tumulaire, il portait les armes pleines de Moÿ, avec Couronne de Marquis, Supports & Cimiers, trois Lions.

leurs enfants, & a époufé en fécondes nocés HYACINTHE, Vicomte de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur de Tailly, Comte de Franquemont, Capitaine commandant au régiment d'Auftrafie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.

« 1. CHARLES-MARIE-LOUIS-JULES-ANGE-ALEXANDRE, Comte de Moÿ de Sons, né, au château d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 6 Mai 1762, & a été baptisé le 18 Juin fuivant dans l'églife paroiffiale de Nôtre-Dame-d'Ardeuil. Il eft Capitaine à la fuite du régiment d'Auftrafie (a).

« Femme, Geneviève-Charlotte LANGLOIS, fille de Bonaventure-Claude-Charles LANGLOIS (b), Confeiller honoraire de la Cour des Monnaies de Paris, Seigneur de Falaiſe, Savigny-fur-Aifne & autres lieux, & de Geneviève Madeleine-Charlotte AUBERT (c).

« 2. CHARLES-ANTOINE de Moÿ, Chevalier de Moÿ de Sons, né, au château de Brières, paroiffe de Brécÿ, diocèse de Rheims, le 17 Avril 1769, a été mis fous la tutelle de fa mère le 15 Mai 1781 (d).

« 3. ÉLISABETH-VITALE-CHARLOTTE de Moÿ de Sons, née, au château d'Ardeuil, paroiffe d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 18 Juillet 1763, reçue Dame Chanoineſſe du noble & illuſtre chapitre féculier de Bouxières, près de Nancy, au mois d'Avril 1787 (e).

« 4. MARIE-MARGUERITE-FRANÇOISE de Moÿ de Sons, née, au château d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 21 Juillet 1766, mariée, le 16 Novembre 1784, à CHARLES-LOUIS, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Apremont, Seigneur de Tailly & autres lieux, fon couſin.

« 5. HENRIETTE-ANGÉLIQUE de Moÿ de Sons, née, en la paroiffe d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 25 Novembre 1764, reçue Chanoineſſe du noble chapitre d'Avesne-lès-Arras le 29 Mai 1786 (f).

« 6. ÉLISABETH-FÉLICITÉ de Moÿ de Sons, née en la paroiffe d'Ardeuil, diocèse de Rheims, le 10 Octobre 1767, reçue à la Maifon royale de Saint-Cyr le 28 Décembre 1776 (g).

« 7. ÉLISABETH-HYACINTHE-CATHERINE de Moÿ de Sons, née, au château de Brières, paroiffe de Brécÿ, diocèse de Rheims, le 25 Mai 1770, reçue Chanoineſſe du noble chapitre d'Avesne-lès-Arras le 12 Septembre 1785 (h).

« 8. FRANÇOISE-ÉLISABETH-CATHERINE-LOUISE de Moÿ de Sons, née, au château de Brières, paroiffe de Brécÿ, diocèse de Rheims, le 2 Janvier 1773, reçue à la Maifon royale de Saint-Cyr le 17 Décembre 1781 (i).

(a) Voir fon nom aux États généraux de 1789, bailliage de Vitry-le-Français, *Catal. Champagne*, p. 58. Il fut fait Chevalier de Saint-Louis fous la Rellauration. Sa poſtérité, branche ainée actuelle, fera rapportée plus loin.

(b) (c) Ces deux familles ſe trouvent représentées, en même temps que celle de Moÿ de Sons, aux États généraux de 1789, dans l'Ordre de la Nobleſſe de Reims (L. de Roque & E. de Barhéclemÿ, *Catal. de Champagne*, pp. 38 & 39) : « Langlois de Falaiſe » « Aubert ». Ces Aubert étaient Seigneurs de la Mothe & d'Aubigny. La mère de Madame Langlois de Falaiſe, née Aubert, était une La Fontaine, arrière-petite-nièce du bon Jean de La Fontaine, le célèbre Fabuliſte.

(d) Il devint Chevalier de Saint-Louis fous la Rellauration. Il épouſa M^{lle} DE PESTEL, & fonda la branche dite de Bavière, rapportée ci-deſſous à la fuite de la filiation de fon frère ainé. C'eſt fans doute à lui qu'il faut rapporter le nom de Moÿ de Sons cité fans autre indication dans le procès-verbal de l'Assemblée de la Nobleſſe du bailliage de Reims aux États généraux de 1789, comme il ell dit plus haut à propos de l'alliance de fon frère ainé.

(e) C'était la féconde de la famille qui y était admife (voir p. 19, note f). Elle épouſa, le 7 Mars 1791, Marie-Eulache, Baron DE PONSORT, & mourut le 24 Mai 1793.

(f) Elle ell décédée, au château de Brières, le 13 Novembre 1807.

(g) Elle a épouſé après 1793 Antoine DE LISNEYROU.

(h) Elle a épouſé Hippolyte-Antoine DE SURREY (des Surrey de Saint-Remy).

(i) De fon mariage contracté, comme les deux précédents, au fortir des priſons de la Terreur, avec Jean-

« *Ce Mémoire a été composé au mois d'Août 1789, sur titres domestiques & sur les Manuscrits & imprimés du Cabinet des Ordres du Roi.*

(Ensuite est écrit de la main même de Chérin :)

« *Pour conforme à la minute conservée au Cabinet des Ordres du Roy. A Paris, ce 1^{er} Septembre 1789.* » (Signé :) CHÉRIN (a).



BRANCHE AINÉE.

(Suite.)

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE-LOUIS-JULES-ANGE-ALEXANDRE, Comte de Moÿ de Sons, fils aîné de JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ de Sons, & de Marie-Louise DE LA SIMONNE-DUHAMEL (rapportés plus haut, p. 21), Chef de bataillon (b), décoré du Lys le 14 Juin 1814, Chevalier de Saint-Louis le 10 Décembre 1814, avait fait les campagnes de M^{sr} le Duc de Bourbon & a été du nombre des émigrés qui ont foutenu le siège de Maëstricht en 1793. Il épousa, le 15 Novembre 1783, Demoiselle Geneviève-Jeanne-Charlotte LANGLOIS DE FALAISE, & mourut à Château-Thierry le 28 Novembre 1818, & elle le 6 Octobre 1816, après avoir eu de leur union un fils & trois filles :

1. ERNEST-ANTOINE-CHARLES de Moÿ de Sons, qui suit.
2. FRANÇOISE-VITALINE de Moÿ de Sons, née le 15 Juin 1790, a épousé Augustin-Marie-Guillaume DE PAUL DE SAINT-MARCEAUX, Chevalier de la Légion d'honneur, longtemps Maire de Reims. Elle est décédée vers 1846.
3. APOLLINE-AUGUSTINE-CHARLOTTE de Moÿ de Sons, née le 15 Novembre 1803, a épousé Ferdinand DE LAURENCIN DE BEAUFORT, Comte de Laurencin, fils de Philippe de LAURENCIN DE BEAUFORT, Comte de Laurencin, & de Henriette de MONTEYNARD, & qui était cousin germain (cadet) de la Duchesse actuelle de Mortemart, née Bonne de Laurencin de Beaufort.
4. ERNESTINE-FÉLICITÉ, dite Eudoxie de Moÿ de Sons, née le 9 Juillet 1806, a épousé : 1^o N... DE CHARDEBŒUF, Vicomte de Rive, neveu de M. de Chardebœuf, Comte de Pradel, Ministre d'État sous Louis XVIII; 2^o le Général Antoine-Adolphe-Marcellin DE MARBOT, fils du premier Général DE MARBOT (c), sous Napoléon 1^{er}, & frère du Lieutenant Général Baron de Marbot, Pair de France.

XIV. DEGRÉ.

ERNEST-ANTOINE-CHARLES de Moÿ de Sons, Comte puis Marquis de Moÿ, né à Iferlohn (Prusse) le 28 Février 1799, décoré du Lys le 9 Août 1814, admis dans

Baptiste TRÉCOURT, elle eut une fille, Comtesse de JAUBERT, qui n'a eu aussi qu'une fille, Comtesse Gaston DE BÉHUNE.

(a) Aux archives du Marquis A. de Moÿ. Plusieurs copies, pourvues de la même mention & de la signature de Chérin fils, sont conservées au Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'une copie du mémoire de Chérin père, plusieurs fois cité. Cette dernière pièce se trouve également aux Archives nationales dans le recueil manuscrit des mémoires pour les honneurs de la Cour, t. V, p. 467.

(b) Du 15 Mai 1816, avec rang du 28 Novembre 1793.

(c) Sa femme était une Demoiselle Certain-Canrobert, propre tante du Maréchal de ce nom.

la compagnie des Cheval-légers de la garde du Roi le 1^{er} Octobre 1814, nommé Lieutenant de cavalerie le 1^{er} Octobre 1815, avec rang dès son entrée aux Cheval-légers, puis Lieutenant au 3^e régiment d'infanterie de ligne, a fait la campagne d'Espagne de 1823-1824, où il fut blessé, & se retira ensuite du service. Il a épousé en premières noces, le 3 Juin 1828, à Reims, Demoiselle Hortense-Joséphine DE RÉCOURT, décédée le 4 Février 1840. Elle était fille de Jean-Antoine DE RÉCOURT DU SART, ancien Officier aux Gardes wallonnes du Roi d'Espagne, & de Henriette-Cécile THIERION, d'une famille noble de Champagne (a). De cette union vinrent :

1. HENRI de Moÿ de Sons, mort au berceau vers 1830.
2. HENRI-MARIE-FERDINAND de Moÿ de Sons, Comte de Moÿ, né à Reims le 28 Juillet 1839, fit confirmer son titre de Comte devant le Sceau en 1862. De son mariage avec Marie-Léonie PLASSE, décédée le 19 Octobre 1873, il a deux filles : BERTHE, née en 1862, & MARIE, née en 1871.
3. MARIE-APOLLINE de Moÿ de Sons, née vers 1831, morte le 10 Juin 1845.
4. MARIE-JOSÉPHINE de Moÿ de Sons, née le 14 Novembre 1832, mariée, en Juin 1856, à Félix-Marie-Étienne DE BRUC DE MONTPLAISIR, Comte de Bruc; morte à Nantes le 18 Septembre 1881.
5. MARIE-CAROLINE de Moÿ de Sons, née le 24 Mai 1835, morte le 8 Juin 1847. Le Comte de Moÿ épousa en secondes noces, le 29 Juin 1840, à Charleville, Demoiselle Marie-Célinie CARDINAL de CUZEY, sa nièce à la mode de Bretagne, fille d'Arfène-Henri-Quadre CARDINAL, Chevalier de Cuzev, ancien Conseiller de la Préfecture des Ardennes, démissionnaire en 1830, & de Philippe DE MOÿ DE SONS, héritière de la branche aînée de Moÿ de Sons, & fille de Charles-Louis, Marquis DE MOÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Alpremont (voy. ci-dessus, p. 18, note c). Ernest-Antoine-Charles de Moÿ de Sons, devenu Marquis de Moÿ par ce mariage, est décédé à Reims le 2 Août 1845. De cette seconde union est issu un fils, qui suit.

XV. DEGRÉ.

ADOLPHE-MARIE de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, par droit d'hoirie du chef de sa grand-mère maternelle, né posthume à Reims le 9 Février 1846, marié en premières noces, le 24 Mai 1875, à Angers, à Demoiselle Marie-Victorine-Émilie-Albine DE CAMBOURG, fille de Louis-Antoine, Comte DE CAMBOURG, & de Victorine-Émilie-Albine-Angélique DE BEAUSSIER; elle est décédée, sans enfants, le 26 Juin 1878; & en secondes noces, le 11 Mai 1880, à Paris (b), à Demoiselle Marie-Eugénie-Hortense-Valentine de SÉGUR-LAMOIGNON, fille de Adolphe-Louis-Edgard, Comte DE SÉGUR-LAMOIGNON (c), Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Député, & de Thérèse-Hortense-Marie REiset, d'une vieille famille patricienne originaire de l'Alsace (d). De cette union est issu :

ROBERT-MARIE-JOSEPH-FRANÇOIS de Moÿ de Sons, né à Paris le 18 Mai 1881.

(a) L. de la Roque & E. de Barthélemy, *Catal. de Champagne*, p. 60. Cette famille porte aujourd'hui le nom de Thierion de Monclin.

(b) Le mariage civil a eu lieu à Méry-sur-Oise (Seine-&-Oise) le 8 Mai.

(c) Frère cadet de Monfigneur de Ségur, Chanoine-Evêque de Saint-Denis, décédé le 9 Juin 1881, & du Marquis de Ségur, chef actuel du nom & des armes de Ségur.

(d) Fille de l'ancien Directeur général des Musées de France, chef actuel du nom & des armes de Reiset.

BRANCHE CADETTE.

ÉTABLIE EN BAVIÈRE.

(Suite.)

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-ANTOINE de Moÿ de Sons, dit le Chevalier de Moÿ, second fils de JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ de Sons, & de Marie-Louise DE LA SIMONNE-DUHAMEL (rapportés plus haut, p. 21), né le 17 Avril 1769, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, il l'abandonna dès avant la tonsure, bien que déjà pourvu d'un canonicat de l'insigne église primatiale & cathédrale de Nancy (a). Lors de la Révolution, il émigra en Bavière, & s'y étant marié, il s'y fixa définitivement. Il a été nommé, par brevet du 29 Novembre 1814, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, & est décédé à Wurzburg le 5 Juillet 1836. Il avait épousé, le 3 Septembre 1798, ÉLISE DE PESTEL, fille de Erwin DE PESTEL, Chargé d'affaires d'Autriche près l'Électeur de Mayence, & de Marie-Anne DE PIZZALA, & a eu de cette alliance :

1. ERNEST de Moÿ de Sons, qui suit.
2. CAROLINE de Moÿ de Sons, née en 1809, mariée à Léon Boré, Linguiste distingué, frère du R. P. Eugène Boré, quinzisième Supérieur général de la Congrégation des Millions.

XIV. DEGRÉ.

ERNEST de Moÿ de Sons, Baron de Moÿ, né le 10 Août 1799, devint Docteur & Professeur en Droit à l'Université de Munich en 1837. Fut mis à la retraite en 1847, & se retira dans le Tyrol. Dans sa nouvelle patrie, il fit regulariser, le 24 Mars 1853, le titre de Baron de Moÿ que portait son grand-père. Il présida le Congrès de Malines en 1863, & mourut à Inspruck le 1^{er} Août 1867, laissant un certain nombre d'ouvrages juridiques & sur des questions religieuses (b). Il était Commandeur de l'ordre Papal de Saint Grégoire-le-Grand & Chevalier de la Couronne de Bavière.

Il avait contracté deux alliances : 1^o le 9 Février 1823, avec Caroline BORZAGA, d'une famille noble du Tyrol italien, elle est décédée en 1842; 2^o le 24 Juin 1845, avec Marie, Baronne GIOVANELLI DE GERSTBURG ET HERTENBERG (c), fille de Joseph, Baron GIOVANELLI DE GERSTBURG ET HERTENBERG, & d'Anne, Baronne MÜLLER DE MÜLLEGG.

Du premier lit sont issus :

1. CHARLES-MARIE de Moÿ de Sons, qui suit.
- 2 & 3. ÉLISE & ERNESTINE de Moÿ de Sons, Religieuses au couvent de la Visitation à Dietramszell, en Bavière.
4. ANNA de Moÿ de Sons, mariée en 1863 avec Ignace HERMANN VON HOERBACK, Secrétaire des États du Tyrol.

(a) C'était le second accordé à la famille (Voir, p. 19) note c).

(b) Voir un article sur son rôle & ses travaux, dans le Supplément du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire & de Géographie*, de MM. d'Ault-Dumefnil, L. Dubeux & l'Abbé Grampon (Paris, Lecoffre, 1874).

(c) De la branche aînée de la Maison de ce nom dont la branche cadette est Comtale & le rameau puiné de cette dernière est Princier.

Du second lit font issus :

1. ERNEST-MARIE-ANTOINE de Moÿ de Sons.
2. JOSEPH-MARIE-NÉPOMUCÈNE de Moÿ de Sons.

Ils forment un rameau puiné, établi dans le Tyrol autrichien, & leurs articles feront rapportés plus loin.

XV. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE de Moÿ de Sons, Comte de Moÿ, né à Munich le 22 Juillet 1827, servit d'abord comme Capitaine & Aide-de-camp, & fut nommé en 1864 Grand Maître des cérémonies de S. M. le Roi de Bavière. Il régularisa, encore du vivant de son père, le titre de Baron en Bavière le 25 Février 1858 & obtint en 1868 de son gouvernement l'autorisation de porter celui de Comte. Il est Grand Cordon des ordres du Mérite & de Saint-Michel de Bavière, Grand Officier de la Légion d'honneur & Membre d'un grand nombre d'ordres étrangers. Il a épousé, le 22 Novembre 1859, Marie, Baronne d'ARETIN, fille de Charles, Baron d'ARETIN, & de Marie de KERSTORFF. De cette union :

1. ERNEST-MARIE de Moÿ de Sons, né à Munich le 17 Octobre 1860, Élève aux Pages du Roi, nommé, le 5 Novembre 1880, Sous-Lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers.
2. MAXIMILIEN-MARIE de Moÿ de Sons, né à Munich le 8 Avril 1862, Élève aux Pages du Roi.
3. CHARLES-MARIE de Moÿ de Sons, né à Munich le 7 Septembre 1863, Élève aux Pages du Roi.



RAMEAU PUINÉ,

ÉTABLI DANS LE TYROL AUTRICHIEN.

XV. DEGRÉ.

ERNEST-MARIE de Moÿ de Sons, Baron de Moÿ, né à Inspruck le 12 Mai 1852, Adjoint de la Préfecture de Riva, a épousé, le 25 Octobre 1881, Anne BARCSAY DE NAGY-BARCSA, fille de feu Alexis BARCSAY DE NAGY-BARCSA (a), Chambellan de S. M. I. R. A. & Capitaine au 9^e régiment de hussards, & de Gabrielle, Comtesse DE SCHMIDEGG DE SÁR-LADÁNY.

JOSEPH-MARIE-NÉPOMUCÈNE de Moÿ de Sons, né à Inspruck le 19 Avril 1855, frère du précédent.

(a) D'une famille qui a donné un Prince intérimaire à la Transylvanie en la personne de Barcsay Akos, désigné pour succéder en 1638 à Georges Racozy II.



DE NARBONNE-LARA,

Anciens Vicomtes de Narbonne; Barons de Talairan, de Faugères, de Lunas, de Sourlan, de Campendu, de Rocozel; Marquis de Fimarcon; Vicomtes de Saint-Girons; anciens Seigneurs de Molina, de Meza, d'Aubiach, de Birac, de Réaup, de Salèles & autres lieux; aujourd'hui Marquis de Narbonne-Lara.

EN LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1^{er} & 4^e, de Gueules à deux Chaudières fascées d'Or & de Sable d'où sortent huit Serpens de Sinople, quatre à droite & quatre à gauche, qui est DE LARA; aux 2^e & 3^e, de Gueules plein, qui est des anciens Vicomtes souverains DE NARBONNE. COURONNE : de Duc. Di visl. : Non descendemos de Reyes, fino los Reyes de nos.

La notice généalogique qui suit est la reproduction textuelle des « *Preuves de noblesse faites au Cabinet des Ordres du Roi, au mois de Mai 1787, par JEAN-FRANÇOIS DE NARBONNE, DUC DE NARBONNE, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, premier Gentilhomme de la Chambre de l'Infant Duc de Parme, Commandant pour Sa Majesté dans les évêchés de Castres, Lavaur & Alby, & JOSEPH-HENRI, MARQUIS DE NARBONNE-LARA, Officier au régiment de Dauphiné, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses du Roi & de suivre Sa Majesté à la chasse* », d'après l'original conservé aux archives du chef actuel de cette ancienne & illustre famille. Elle a été continuée, pour les degrés postérieurs, à l'aide des documents authentiques.

« Armes : de Gueules.

PREMIER DEGRÉ.

« MANRIQUE de Lara, Seigneur de Molina & de Meza, de la Maison de Lara, l'une des plus puissantes d'Espagne, issue des anciens Comtes de Castille, suivant Louis Salazar de Castro, en son *Histoire de la Maison de Lara*, publiée en 1696, était fils de PIERRE de Gonfalez, Comte de Lara, & d'ÈVE PEREZ DE TRAVA, fille de Pierre Trolaz, Comte de Traftamare. Il était Gouverneur d'Avila en 1133, assista, le jour de la Pentecôte 26 Mai 1135, en qualité d'Alferez-mayor, au couronnement d'Alfonse VII, Roi de Castille, dit l'Empereur, qu'il accompagna l'an 1147 à la conquête de Cordoue, ou plutôt à la restitution que ce Prince en fit au Roi Albin-

gamia, qui se reconnut vassal de la Couronne de Castille; contribua beaucoup à la prise de Calatrava, qui incommodait fort son gouvernement de Tolède; se trouva la même année à la prise de Baëça, dont il fut fait Gouverneur, & à la défaite des Sarrazins qui voulaient secourir cette ville. Sanche, Roi de Castille, étant mort en 1158, MANRIQUE de Lara fut tuteur du jeune Roi Alphonse, son fils unique, après avoir fait donner la démission de cette tutelle à Guiterrie Fernandez de Castro, à qui le feu Roi l'avait donnée; il eut de grands différends avec la Maison de Castro & avec Ferdinand II, Roi de Léon, oncle du jeune Roi, dont il se prétendait le légitime tuteur. Il fut tué d'un coup de lance dans le côté gauche l'an 1164, dans un combat qu'il livra à Ferdinand Ruiz de Castro, & ses troupes furent entièrement défaites.

Femme, Ermessende, Vicomtesse DE NARBONNE, seconde fille d'Aimery II, Vicomte de Narbonne, & d'Ermangarde, sa femme, fut mariée l'an 1140, après la mort d'Aimery III, Vicomte de Narbonne, son frère, tué à la bataille de Fraga, en 1134. Elle devint héritière du Vicomte de Narbonne, conjointement avec sa sœur aînée, laquelle étant morte sans postérité tous les biens de cette Maison demeurèrent aux enfants d'Ermessende.

1. PIERRE-MANRIQUE de Lara, qui suit.
2. AYMERY de Lara, se qualifie Vicomte de Narbonne dans un hommage du 4 Avril 1169, & Duc de Narbonne dans une donation qu'il fit à son frère le 16 des Calendes de Juin 1172.
3. MAYOR-MANRIQUE de Lara, femme de Gomez GONZALEZ, Seigneur de Mançanedo.
4. MARIE-MANRIQUE de Lara, fut mariée à Diègue Lopez DE HARO, Seigneur de Biscaye, Gouverneur de Burera & de Castille-la-Vieille, Alferrez-mayor d'Alphonse, Roi de Castille, & Commandant pour le Roi à la bataille de Navas en 1212. Il était frère d'Urrique, Reine de Léon.
5. ELVIRE-MANRIQUE de Lara, épousa : 1^o Ermangaud, Comte d'URGEL, Seigneur de Valladolid; 2^o Guillem DE CERVERA, Seigneur de Juneda.

II. DEGRÉ.

« PIERRE-MANRIQUE de Lara, Vicomte de Narbonne, Seigneur de Molina & de Meza, fut fait tuteur d'Alphonse, Roi de Castille, après la mort de Manrique, son père. Il prend la qualité de Comte dans un acte du 1^{er} Septembre 1166, & donna, le 16 des Calendes de Juin 1172, avec Aymery, son frère, au monastère de Huerta & à Martin, son Abbé, la moitié des salines de Terceguela, aux environs de Medina-Celi, & lui vendit l'autre moitié pour un cheval. Il était au siège de Cuenca en 1177, combattit & tua en 1179 un More nommé Safra, qui était une espèce de géant; confirma en 1188 la vente faite par Bernard, Archevêque de Narbonne, du lieu de Terral, à Bernard, Abbé de Fontfroide; fit donation du Vicomté de Narbonne à Aymery, son fils aîné, le 4 des Calendes de Mai 1194, & accompagna, sur la fin de la même année, le Roi au camp de Calatrava dans la guerre contre les Mores.

1^{re} femme, Sanche DE NAVARRE, fille de Garcie-Ramire, Roi DE NAVARRE, & d'Urrique, fille d'Alphonse, Roi DE CASTILLE, sa seconde femme; elle était veuve de Galton, Vicomte de Béarn, & mourut avant la fin de 1176.

1. AYMERY, Vicomte de Narbonne, dont on va parler.
2. GONZALVE-PEREZ de Lara, Comte de Molina & de Meza, épousa Sanche GOMEZ, Comtesse de Traffamare, fille de Gomez-Gonzalez, Comte de Traffamare, & fut auteur de la branche des Seigneurs de Molina.
3. RODRIGUE-PEREZ-MANRIQUE de Lara, Seigneur d'Amusco, épousa Thérèse-

Garcie DE BRAGANCE, & est auteur de toute la Maison de Manrique-Lara en Espagne.

4. GARCIA-PÉREZ de Lara.
5. NUÑO-PÉREZ de Lara, Seigneur de Bertavillo.
- 2^e femme, MARGUERITE OU MARGARINE.

III. DEGRÉ.

« AYMERY, IV^e du nom, Vicomte de Narbonne, fit des ordonnances avec Berenger, Archevêque de Narbonne, pour punir ceux de ses sujets qui favorisoient l'hérésie des Albigeois. Il fit hommage à Raymond VI, Comte de Toulouze, au mois de Mai 1203, de tout ce qu'il tenait dans le vicomté de Narbonne, excepté Saint-Just, & aussi pour Saint-Gervais, Neiran & Nemboazon, en 1212, à Arnaud, Archevêque de Narbonne. L'armée des Croisés contre les Albigeois ayant voulu assiéger Narbonne, après la prise de Béziers, en Juillet 1209, le Vicomte l'évita en cédant ses forteresses au Duc de Bourgogne & au Comte de Nevers, & fournissant des provisions à l'armée. Il se trouva en 1211 avec Simon, Comte de Montfort, au siège de Minerve, où il commanda les troupes qui l'assiégeoient du côté de l'Orient. Cette union ne dura guère &, dès l'an 1213, le Comte de Montfort voulut se rendre maître de Narbonne dont il ne put venir à bout, ni par force, ni par adresse. Louis, fils aîné du Roi Philippe-Auguste, étant venu faire la guerre en Languedoc aux Albigeois en 1215, fit démolir les murailles de Narbonne & obligea le Vicomte d'aller faire hommage au Comte de Montfort. Il accorda la même année à l'Archevêque de Narbonne la moitié du droit qu'il avait de faire battre monnaie dans cette ville, & consentit que dans les criées qui se faisoient en leur nom l'Archevêque fut nommé le premier. Il mourut à Narbonne le 1^{er} Février 1239, & fut enterré aux religieux de Saint-Just, de la même ville.

1^{re} femme, Guillemette DE MONCADE, fille de Raymond DE MONCADE, Seigneur de Tortose, Grand Sénéchal de Catalogne, & de Guillemette DE CLERMONT; mourut sans enfants.

2^e femme, Marguerite DE MONTMORENCY, Dame de Verneuil & de Poissy, de Verneuillet & de Meulant, fille de Mathieu DE MONTMORENCY, Seigneur de Marly, & de Mahaut DE GARLANDE.

1. AYMERY V, Vicomte de Narbonne, qui suit.
2. AYMERY de Narbonne, Seigneur de Verneuil, Chanoine de Chartres, est apparemment le même qui fut Chanoine de Narbonne, & dont la mort est marquée le 25 Février 1256.
3. MARGUERITE de Narbonne, épousa Géraud d'ADHÉMAR, Seigneur de Roche-maure, & mourut le 30 Mai 1272.
4. ALIX de Narbonne, Religieuse de l'ordre de Citeaux dans l'abbaye de Port-Royal.
5. ERMANGARDE de Narbonne, épouse, par contrat du 8 des Calendes de Février 1232, Roger-Bernard, Comte DE FOIX, fils de Raymond-Roger, Comte DE FOIX, & de PHILIPPE, sa première femme.

IV. DEGRÉ.

« AYMERY, V^e du nom, Vicomte de Narbonne, rendit hommage au Roi saint Louis en 1240, & s'obligea de démolir les fortifications de Narbonne. L'année suivante il déclara qu'il ne relevait plus que du Roi de France; mais cela ne l'em-

pêcha pas de se joindre en 1242 avec les Comtes de Touloufe & de Foix, Raymond Gaucelin, Seigneur de Lunel, Pons, Seigneur d'Olargues, Bérenger, Seigneur de Puifféguier, le Vicomte de Lautrec & autres Seigneurs qui voulaient rétablir le Comte de Touloufe dans ses États, & dans une rencontre il défit les troupes du Roi & reçut le Comte de Touloufe dans Narbonne. La paix se fit l'année suivante & le Vicomte reconnut de nouveau le Roi; il eut différend avec Guillaume de Broa, Archevêque de Narbonne, qui l'excommunia, & ce différend ne fut terminé que six ans après, en 1251. Il mourut en 1270.

Femme, Philippe d'ANDEUSE, fille de Pierre de BERMOND, II^e du nom, Seigneur d'Andufe & de Sauve, & de Joffrande de VALENTINOIS, sa femme.

1. AYMERY, Vicomte de Narbonne, fut bifayeul d'autre AYMERY, aufli Vicomte de Narbonne, Amiral de France en 1369, dont la postérité s'éteignit dans la personne de GUILLAUME II, Vicomte de Narbonne, qui périt avec plus de 4,500 hommes à la bataille de Verneuil en 1424. Il avait époufé Marguerite d'ARMAGNAC, fille de Jean, Comte d'ARMAGNAC, de Rhodès & de Féfenfac, Vicomte de Lomagne, & de Marguerite, Comteffe de COMINGES, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fit fon testament, le 5 Mai 1424, en faveur de Pierre de Timières, Seigneur d'Apchon, fon frère utérin, à condition qu'il porterait fon nom & fes armes, & lui fublittua Aymery de Narbonne, Baron de Talairan, & fes defcendants. Guillaume de Timières, Seigneur de Mardoigne, père & tuteur de Pierre de Timières, vendit en 1442 le vicomté de Narbonne à Gallon de Foix, Comte de Bigorre, Vicomte de Béarn, qui en prit poffeffion le 23 Avril 1448.
2. AMALRIC de Narbonne, qui continue la postérité.
3. GUILLAUME de Narbonne, Seigneur de Verneuil, Archidiacre de l'église de Touloufe, Chanoine de Narbonne & de Chartres, testa en 1290.
4. GAUSSERANDE de Narbonne, Dame du Château-Venaiffin, époufa Guillaume de VOYSINS, Seigneur de Confolens & de Limoux.
5. MARGUERITE de Narbonne, Dame de Cavaillon.

V. DEGRÉ.

« AMALRIC de Narbonne, I^{er} du nom, Seigneur de Talairan, eut différend avec AYMERY, Vicomte de Narbonne, fon frère ainé, au fujet de fon partage, & ils s'en remirent à Guy de Lévis, Seigneur de Mirepoix, lequel, par fentence arbitrale du 7 des Calendes de Septembre 1281, adjugea à Amalric, pour fa part, les châteaux ou lieux d'Olliac, Portol, Villefêque, Saint-Jean de Barou, Saint-Martin de Torfa, Talairan, Fourques, Albas, Gafimor & tous les droits que fon père avait à l'entour, Hourtens, Treilhif, Fitou, Pérignan, Magalas, Saint-Gervais, diocèse d'Alby, Néiran, Gineitas, Maillac, Oveilhau, Villepedor, Parafan, Robian, Crufy, Terfan, Redeffan, Mirapoix, Ceillan, Salelles, Céléran, Marmonières au pays de Narbonne, & pour fa part des fiefs Villeran-Saint-Pierre, Ibles, Armiffan, Truilheux, Montelu, Argilières, Quarante, Villepaffans, Affignan & Savignac, & tout ce que fon père avait au delà de l'Aude, vers Béziers. Il mourut en 1311.

1^{re} femme, Algaye de RHODÈS, fille de Hugues, IV^e du nom, Vicomte de RHODÈS, & d'Ifabeau de ROQUEFEUIL.

1. AMALRIC de Narbonne, qui fuit.

2 & 3. PHILIPPE & ERMANGARDE de Narbonne.

2^e femme, Marie d'ANTIOCHE, fille du Grand Maréchal du royaume de Chypre, & d'Alix de GIBLET.

1. *AYMERY* de Narbonne, fut déclaré prodigue, & eut d'*Isabeau DE CLERMONT*, fille de *Berenguiet DE GUILHEM*, Seigneur de *CLERMONT-LODÈVE* : *BOURGUINE* de Narbonne, mariée, par contrat du 10 Avril 1377, à *Raymond D'ARCHIER*, Seigneur de *Saint-Auban*, fils de *Guérin*, VII^e du nom, Baron d'*ARCHIER*, & de *Marie DE BEAUFORT*, & *ÉTOILLE* de Narbonne, Religieuse à *Pedrables*, en Espagne.
2. *MARIE* de Narbonne, femme à *Raymond*, Vicomte de *CANET*.

VI. DEGRÉ.

« *AMALRIC* de Narbonne, II^e du nom, Chevalier, Baron de *Talairan*, en considération de sa mère, & pour marque de cadet, écartela ses armes de celles de *Rhodès*. Il fut présent en 1323 à un hommage rendu à *Jean*, Comte d'*Armagnac*, par *Fouques*, Seigneur de *Loupiac*, & mourut avant le mercredi veille de l'Ascension 1341, qu'il était appelé dans un échange fait entre sa veuve & *Amalric*, son fils.

Femme, *Aude DE CLERMONT*, fille de *Berenguiet DE GUILHEM*, Seigneur de *Clermont*.

1. *AMALRIC* de Narbonne, dont on va parler.
2. *JEAN* de Narbonne, mort sans enfants.
3. *ALGAYE* de Narbonne, mariée, par contrat du 4 Mars 1349, à *Thomas*, Seigneur de *Montmorin*, & de *Françoise FLOTTE*.
4. *CATHERINE* de Narbonne, épousa : 1^o *Raymond-Guilhem DE BUDOS*, Seigneur de *Budos*, en *Bordelais*; 2^o par contrat du mois d'Août 1341, *Agnès DE LATOUR*, Seigneur d'*Oliergues*, fils de *Bertrand DE LATOUR*, I^{er} du nom, Seigneur d'*Oliergues*, & de *Marguerite AYCELIN* de *MONTAGU*.
5. *ALIX* de Narbonne, Religieuse à *Carcaffonne*.
6. *CÉCILE* de Narbonne, Religieuse à *Nonnenque*.
7. *ERMANGARDE* de Narbonne, Religieuse à *Narbonne*.

VII. DEGRÉ.

« *AMALRIC* de Narbonne, III^e du nom, Chevalier, Baron de *Talairan*, fit un échange avec sa mère & ses frères, le mercredi veille de l'Ascension 1341, & en reçut quittance le 16 Décembre 1346. *Aymery*, Vicomte de *Narbonne*, qui était Lieutenant de *Jean*, Duc de *Berry*, au gouvernement de *Languedoc*, le substitua à sa place. Il fut intime ami du Comte d'*Armagnac*, & fit son testament le 24 Juillet 1361.

1^{re} femme, *Sibille D'ARPAJON*, fille de *Hugues*, Sire d'*ARPAJON*, Vicomte de *Lautrec*, & d'*Hélène DE LAUTREC*, sa première femme.

AMALRIC de *Narbonne*, qui suit.

2^e femme, *Géraude D'USSON*, fille cadette de *Tiburge D'USSON*, Dame de *Puyferguier*, Vicomtesse de *Narbonne*, & veuve de *Roger D'Espagne*, Seigneur de *Montespan*, fut mariée en 1346.

1. *ARNAUD* de *Narbonne*, Seigneur de *Pérignan*, mourut de la peste à *Clermont*, en *Auvergne*, père de *MATHÉOTE* de *Narbonne*, mariée en *Auvergne*.
- 2 & 3. *MARGUERITE* & *TIBURGE* de *Narbonne*, la première mariée au Seigneur d'*ARLENC*, en *Auvergne*.

VIII. DEGRÉ.

« AMALRIC de Narbonne, IV^e du nom, Chevalier, Baron de Talairan, fit son testament le 24 Avril 1381, & mourut avant le 1^{er} Mars 1408, qu'il est rappelé dans une donation faite par Constance de Lévis, sa veuve, à Antoine-Pierre, leur fils.

1^{re} femme, Jeanne DE BOUSSAGUES, Dame de Montbazou.

MARSILLE de Narbonne.

2^e femme, Constance DE LÉVIS, fille de Gaston, Seigneur de Lérans, & d'ÉLÉONORE, sa femme, mariée par contrat du 17 Juin 1371.

1. AMALRIC de Narbonne, qui suit.

2. ANTOINE-PIERRE de Narbonne.

3. AUDE de Narbonne.

IX. DEGRÉ.

« AMALRIC de Narbonne, V^e du nom, Baron de Talairan, Sénéchal de Carcassonne, est nommé dans la donation faite, le 1^{er} Mars 1408, par Constance de Lévis, sa mère, à Antoine-Pierre de Narbonne, son frère puiné; fit son testament le 20 Juillet 1434, & émancipa Jean de Narbonne, son fils aîné, le 17 Décembre de la même année.

1^{re} femme, Aygline DU VERNET, fille de Rigaud DU VERNET, Seigneur de Château-Morin, & de Jeanne BRUYÈRES.

1. AYMERY de Narbonne, Seigneur de Magalas, qui a continué une branche éteinte au commencement de ce siècle.

2. ARNAUD de Narbonne, fut tué à la bataille de Verneuil en 1424.

2^e femme, Levezonne DE GUERS, veuve de Guillaume, Seigneur de Fauçères, fille de Raymond DE GUERS, Seigneur de Castelnaud, & de GRIMBERGE, sa femme.

1. JEAN de Narbonne, qui continue la postérité.

2. AYMERY de Narbonne, Seigneur d'Agen, de Pradas & de Pont de Salazar en Rouergue, épousa Louïse DE LA RIVIÈRE, fille de Guillaume, Seigneur de Salendrenques, & en eut GUILLAUME de Narbonne, Seigneur de Salendrenques, qui, de son mariage avec Madeleine DE LA FARE, fille de Guillaume, Seigneur DE LA FARE, & d'Isabeau D'ALAYRAC-AIGREMONTE, eut LOUIS de Narbonne, mort sans enfants, & JEAN de Narbonne, Religieux bénédictin à Aniane (a).

3. GASTON de Narbonne, Chevalier de Rhodes, Commandeur de Soufribes & de Prunhanès.

4. JEANNE de Narbonne, fut mariée à N..., Seigneur DE PICHÉRIE.

5. ARNAUDE de Narbonne, morte sans avoir été mariée.

X. DEGRÉ.

« JEAN de Narbonne, succéda à la baronnie de Talairan en vertu d'un testament de son père, du 20 Juillet 1434, & fut émancipé le 17 Décembre de la même année. Il est qualifié Écuyer d'écurie du Roi, Capitaine de la ville & châtell de Colluire,

(a) Pour la filiation de cette branche, de même que pour toutes les autres (sauf rares exceptions, Chérin, se trouve d'accord avec tous les Généalogistes qui se font occupés avant lui de cette Maison, tels que : de Salazar y Callro, dans l'ouvrage cité au début de cet article, t. I^{er}, p. 230; le P. Anselme, dans l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, pp. 708-709; D. Vaiffette, *Histoire du Langue doc*, t. V, p. 593; Moréri, *Dictionnaire historique*, &c.

dans des lettres données à Arras le 18 Avril 1478, par lesquelles le Roi Louis XI, en le déchéant de cet office, lui donna 1,000 francs de pension; prend la qualité de Chevalier, Conseiller & Chambellan du Roi dans une quittance de la moitié de sa pension du 26 Août de la même année, & fit son testament le 4 Juin 1487.

Femme, Sibile DE CARMAIN, fille de Hugues, Vicomte DE CARMAIN, & de Béatrix DE PERILHÈS.

1. JEAN de Narbonne, qui fuit.
2. GUILLAUME de Narbonne, a donné origine à la branche des Barons de Campendu, éteinte en 1580.
3. GUÉRIN de Narbonne, Seigneur de Salelles, a formé la branche des Seigneurs de Salelles, aussi éteinte vers l'an 1600.
4. ANTOINE-PIERRE de Narbonne, Abbé de Fontfroide & de Grandfelve, fut élu Évêque de Vabres le 2 Février 1486, & mourut le 22 Juillet 1499.
5. ANTOINE de Narbonne, Abbé d'Aniane & de Moitfac, mort le 28 Octobre 1521.
6. LOUIS de Narbonne, Abbé de Fontfroide & de Grandfelve, Évêque de Vabres après son frère, mourut le 7 Février 1519.
7. JEANNE de Narbonne, femme de Jean D'ABZAC, Seigneur de la Douze.
8. MARGUERITE de Narbonne, fut mariée à Guillaume DE CARDAILLAC, Seigneur de Privazac, de Vazagre & de Valadie.

XI. DEGRÉ.

« JEAN de Narbonne, II^e du nom, Seigneur de Talairan, Chambellan du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur du comté de Roussillon, & son Lieutenant en Languedoc en l'absence du Duc de Bourbon, & ensuite à Milan; fut institué héritier universel de son père le 4 Juin 1487, assista au contrat de mariage d'Aymery de Narbonne, son fils, du 23 Mars 1499, & est rappelé comme mort dans le testament d'Izène de Lévis, sa veuve, du 24 Avril 1523.

Femme, Izène DE LÉVIS, fille de Gaston DE LÉVIS, Seigneur de Lérans, & de Catherine DE PANNAT DE PIERREBRUNE, mariée par contrat du 15 Juillet 1475.

1. AYMERY de Narbonne, qui fuit.
2. MARGUERITE de Narbonne, épousa, par contrat du 16 Avril 1613, Raymond DE CASTELPERS, Vicomte de Pannat.
3. FRANÇOISE de Narbonne, femme de Michel DE PLANC, Seigneur de Saint-Ferriol.

XII. DEGRÉ.

« AYMERY de Narbonne, Seigneur de Talairan & de Saint-Martin, fut nommé exécuteur du testament d'Anne de Lomagne, sa femme, du 17 Janvier 1517; fit un enfaînement le 6 Mai 1522, & fut nommé usufruitier des biens de sa mère le 24 Avril 1523.

Femme, Anne DE LOMAGNE, Marquise de Fimarcon, Comtesse de Couferans, fille unique de Jacques DE LOMAGNE, Marquis de Fimarcon, Vicomte de Couferans, & d'Anne DE LA TOUR-FURENNE, mariée par contrat du 23 Mars 1499.

1. BERNARD de Narbonne, qui fuit.
2. MICHEL de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, dont la postérité fera rapportée ci-après.
3. ANNE de Narbonne, mariée en 1535 à Jean-Jacques D'ASTARAC, Seigneur de Fontrailles & de Marastain.
4. CATHERINE de Narbonne, épousa Jean DE MAULÉON, Baron de Durban.

XIII. DEGRÉ.

« BERNARD de Narbonne, Marquis de Fimarcon, Barca de Talairan, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut institué héritier universel de sa mère le 17 Janvier 1517, était sous la tutelle de son père le 6 Mai 1522, & fit son testament le 16 Novembre 1569.

1^{re} femme, Cécile DE MAULÉON.

1. JEAN de Narbonne, Seigneur de Fimarcon, continua la branche des Marquis de Fimarcon, éteinte dans la Maison de Cassagnet, par le mariage de PAULE-FRANÇOISE de Narbonne, Marquise de Fimarcon, mariée, par contrat du 4 Mai 1623, à Paul-Antoine DE CASSAGNET, Seigneur de Tilladet, à qui elle porta la terre de Fimarcon.

2. FRANÇOIS de Narbonne.

3. MARGUERITE de Narbonne, épousa, le 6 Mars 1560, Jean DE LA BARTHE, Seigneur de Monturneil, fils de Mathieu DE LA BARTHE & de Françoise DE LOMAGNE.

4. MARIE de Narbonne, femme de Jacques DE FONTAINES, Seigneur de Feuilles.

5 & 6. CONSTANCE & URSELE de Narbonne, Religieuses.

2^e femme, Françoise DE BRUYÈRES-CHALABRES, fille de François DE BRUYÈRES, Seigneur de Chalabres, mariée par contrat du 26 Juin 1543.

1. MAXIMILIEN de Narbonne, Seigneur de Talairan & de Combébonnet, épousa Hâbeau DE COURS, Dame de Clermont, près du Port-Sainte-Marie, & en eut JEAN de Narbonne, Seigneur de Clermont & de Combébonnet & de Montlau, qui, de son mariage avec Anne BOUCHARD D'AUBERFERRE, eut douze enfants, entre autres :

I. LOUIS de Narbonne, dit le Comte de Clermont, Seigneur de Montfort & de Combébonnet, né en 1635 & mort en 1705. Il avait épousé Madeleine DE SOULLAC, fille de David, Seigneur d'Azerac, de Castelnau, d'Eaufan & de Rossignac, & de Louise BEAUDÉAN-PARABÈRE, qui l'avait rendu père de MARIE-ANNE de Narbonne, Dame de Clermont, mariée, au mois d'Avril 1702, à Jacques-Gabriel CHAPT, Seigneur de Rastignac, Baron de Luzech.

II. LOUIS de Narbonne, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de Regio, mort sans alliance.

III. FRANÇOIS de Narbonne, qui épousa Jeanne DE RAFFIN D'AUTHERIVE, & fut père de FRANÇOIS de Narbonne, Seigneur de Gaudaille, & de BERTRAND de Narbonne, mort le 2 Janvier 1741.

2. ANGÉLIS de Narbonne, qui suit.

3, 4 & 5. JEAN-GEORGES, MICHEL & AYMERY de Narbonne.

6. MARGUERITE de Narbonne, mariée, par contrat du 10 Décembre 1564, à Charles DE RIGAUD, Baron de Vaudreuil, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils de Jean DE RIGAUD, Seigneur de Vaudreuil, & de Marguerite D'ANFIN.

7. PAUL de Narbonne, épousa Françoise DE BÉZOLLES & DE BEAUMONT.

8. BRANDELISE de Narbonne, épousa, par contrat du 14 Juin 1574, Hérard DE GROSSOLLES, Baron de Montestruc, Seigneur de Flamarens, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, Maréchal de camp de son armée de Guyenne & Capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

9. JEANNE de Narbonne, mariée, par contrat du 19 Septembre 1588, à Bernard DE CASSAGNET, Seigneur de Tilladet.
 10. FRANÇOISE de Narbonne, Religieuse.

XIV. DEGRÉ.

« ANGÉSILAS de Narbonne, Seigneur de Birac & d'Aubiach, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fut inlité légaltaire particulier de Bernard, son père, le 16 Novembre 1569, & héritier univérfel d'Aymery de Narbonne, son frère, le 3 Juillet 1583; est nommé dans le testament de sa femme du 28 Décembre 1630, & afflita au contrat de mariage de Jean de Narbonne, son fils, du 6 Mars 1632.

Femme, Henrie-Renée DE LART DE GOULART, Dame de Birac & d'Aubiach, fille de Joseph DE LART DE GOULART, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Birac & d'Aubiach, & de Marie DE NOAILLES.

1. GILLES-FRANÇOIS de Narbonne ^(a), Seigneur de Birac & d'Aubiach, époufa Claire DE NARBONNE, & en eut : MARIE de Narbonne, qui en 1680 fut mariée à Jean-Blaife D'AIHOU, Baron de Houtaut.
2. JEAN de Narbonne, qui fuit.
3. JEAN de Narbonne.
4. MARGUERITE de Narbonne, mariée à Bernard DE BIRAN, Seigneur de Goas.
5. MARTHE de Narbonne, époufa Raymond DE LUPAC, Seigneur de Montcaflin.
6. BRANDELISE de Narbonne, Religieuse à l'Annonciade d'Agén.
7. CATHERINE de Narbonne, mariée : 1^o à N..., Seigneur DE BATS, & 2^o à Jean, BARON DU LIA.

XV. DEGRÉ.

« JEAN (b) de Narbonne, III^e du nom, Seigneur de Réaup, Capitaine au régiment des gardes françaifes, fut fait légataire de son père, le 28 Décembre 1630; reçut une fommation, le 6 Janvier 1634, pour afflitter à l'inventaire des biens de ses père & mère, & mourut avant le 12 Juillet 1644.

Femme, Jeanne DE NOAILHAN, fille de Blaise DE NOAILHAN, Seigneur de Réaup, & de Catherine DE CASTILLON, mariée par contrat du 6 Mars 1632.

1. FRANÇOIS de Narbonne, dont on va parler.
2. MARGUERITE de Narbonne.

XVI. DEGRÉ.

« FRANÇOIS de Narbonne, I^{er} du nom, Seigneur de Réaup & autres places, fit une conflitution de rente en faveur de Marguerite, sa fœur, le 7 Juin 1654; passa un accord, le 17 Juin 1681, & une tranfaction le 28 Juin 1691.

Femme, Charlotte D'ESPARBÈS DE LUSSAN, fille d'Anibal D'ESPARBÈS DE LUSSAN, Seigneur de Lieuport; mariée par contrat du 18 Août 1675.

1. FRANÇOIS de Narbonne, qui fuit.
2. N... de Narbonne, fervait dans la guerre de la fuccellion d'Espagne en 1715.
3. JEANNE de Narbonne.

^(a) Chérin differe ici de l'article consacré à cette génération dans l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, du P. Anfelme, dont les continuateurs n'ont pas dû avoir tous ce rapport des renseignements fatifaitants. A la place de ce GILLES-FRANÇOIS, ils mettent deux freres : PIERRE & FRANÇOIS, qui, l'un & l'autre, auraient époufé une Claire de Narbonne. Le premier aurait eu neuf enfants; on n'attribue qu'un fils au fecond. Il y a là évidemment une confusion, ou plutôt un double emploi, que, dans le cas présent, il importe peu d'éclaircir.

^(b) Les continuateurs du P. Anfelme l'appellent CUVIETS.

XVII. DEGRÉ.

« FRANÇOIS de Narbonne, Comte de Narbonne, Seigneur de Birac, Aubiac, Papon, Lafimartres & autres places, passa une tranfaction le 6 Septembre 1715; fit faire un acte de notoriété le 11 Mars 1718; passa une tranfaction le 19 Décembre 1742, & fit son testament le 3 Mai 1754.

1^{re} femme, Iphigénie-Octavie DE CASSAGNET, fille de Jean-Jacques DE CASSAGNET, Marquis de Fimarcon, & de Denise-Philiberte DE POLASTRON, mariée par contrat du 8 Avril 1706.

1 & 2. N... & N... de Narbonne, mortes Religieuses.

2^e femme, Angélique DE GOUTH, fille de Messire François DE GOUTH, Seigneur d'Aubèze & de Montastruc, & de Catherine DE BERGUES, mariée par contrat du 15 Août 1716.

1. JEAN-FRANÇOIS de Narbonne, qui fuit.

2. FRANÇOIS de Narbonne, Évêque d'Évreux, Premier Aumônier de Madame Victoire de France.

3. FRANÇOIS de Narbonne, Abbé de Saint-Sernin de Toulouze & Aumônier du Roi.

4. JEANNE-MARIE de Narbonne, Abbesse d'Origny.

5. CATHERINE de Narbonne, Abbesse..... à Vomou.

6. CATHERINE de Narbonne, épousa, par contrat du 9 Février 1752, Marc-Antoine, Comte DE MONTESQUIOU-MARSAN.

XVIII. DEGRÉ.

« JEAN-FRANÇOIS de Narbonne, Duc de Narbonne, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Commandant pour Sa Majesté dans les trois évêchés de Cahors, Lavaur & Albi, Premier Gentilhomme de l'Infant, Duc de Parme, a été institué héritier universel de son père le 3 Mai 1744, & créé Duc de Narbonne par brevet du mois de Décembre 1780.

Femme, Françoisse DE CHASLUS, Duchesse de Narbonne, Première Dame d'honneur de Madame Adélaïde de France.

XIX. DEGRÉ.

« 1. PHILIPPE-LOUIS-CHRISTOPHE-INNOCENT de Narbonne, appelé le Vicomte de Narbonne, Colonel du régiment de Forest-infanterie, a épousé, par contrat du 3 Janvier 1771, Antoinette-Françoïse DE LA ROCHE-AYMON, fille de haut & puissant Seigneur N. [Antoine-Louis-François] DE LA ROCHE-AYMON, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier commandeur des ordres de Sa Majesté.

« 2. LOUIS-MARIE-JACQUES-AMALRIC, Comte de Narbonne-Lara, Chevalier d'honneur de Madame Adélaïde de France, tante du Roi, Colonel du régiment de Piémont. Il a épousé Adélaïde-Marie DE MONTMOLON, fille de Nicolas DE MONTMOLON, Chevalier, ancien Premier Président du Parlement de Metz & Conseiller d'État.



BRANCHE DES VICOMTES DE SAINT-GÍRONS.

XIII. DEGRÉ.

« MICHEL de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Chevalier de l'ordre du Roi, second fils d'AYMERY de Narbonne, Baron de Talairan, & d'Anne DE LOMAGNE, fut légataire particulier de sa mère le 17 Janvier 1517, & fit son testament le 23 Octobre 1567.

Femme, Marguerite DE PARDAILLAN, fille d'Antoine DE PARDAILLAN, Seigneur de Gondrin, Blutz, Gouts, &c., Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi de Navarre, Lieutenant de sa compagnie de cent hommes d'armes, & d'Anne-Paule d'ESPAGNE, mariée par contrat du 30 Novembre 1545.

1. ANTOINE de Narbonne.
2. AYMERY de Narbonne, qui fut.
3. JOSEPH de Narbonne.
4. CATHERINE de Narbonne, mariée, par contrat du 11 Juin 1574, à Géraud DE NOË, Guidon de la compagnie de M^r de Montluc, fils de Roger, Seigneur & Baron DE NOË DE L'ISLE, Chevalier de l'ordre du Roi.
5. MARGUERITE de Narbonne, épousa Jean DE SOLLAN.

XIV. DEGRÉ.

« AYMERY de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, fut fait légataire de son père le 23 Octobre 1567, & mourut avant le 10 Juillet 1589.

Femme, Philiberte D'ORNEZAN, Dame de Montault ^(a).
 HECTOR de Narbonne, qui fut.

XV. DEGRÉ.

« HECTOR de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, passa une transaction, en présence de sa mère, le 18 Janvier 1593, & mourut le vendredi 8 Décembre 1606.

Femme, Marguerite DE NARBONNE, fille de Jean DE NARBONNE, Seigneur de Fimarcon, & de Paule DE NARBONNE-SALELLES.

1. AMALRIC de Narbonne, dont on va parler.
2. SERNIN de Narbonne.

XVI. DEGRÉ.

« AMALRIC de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Seigneur de Montagu & autres places, passa une transaction, au nom de sa femme & de sa mère, le 24 Août 1623, fut institué héritier universel de sa femme le 2 Juillet 1644, & mourut avant le 14 Mai 1652.

Femme, Marguerite-Élizabeth DE LA JUGIE, fille d'Anne DE LA JUGIE, Baron de Rieux.

1. FRANÇOIS[-AMALRIC] de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, épousa Jeanne d'OSSUN, de laquelle il n'eut point d'enfants.
2. LOUIS de Narbonne, qui continue la postérité.
3. FRANÇOIS-PAUL de Narbonne.

(a) Les pactes de ce mariage font du 20 Janvier 1577.

4, 5 & 6. PAUL, SERNIN & JÉRÔME de Narbonne.

7, 8, 9 & 10. LOUISE, MARGUERITE, ANNE & PAULE de Narbonne.

XVII. DEGRÉ.

« LOUIS de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons *(a)*, Seigneur de Montagu, fut légataire de sa mère le 2 Juillet 1644, passa une transaction le 14 Mai 1652, au sujet de sa légitime, & fit son testament le 22 Décembre 1666 *(b)*.

Femme, Antoinette DE NOUSTENS, fille de Jacques, Seigneur de Mauvaisin, & de François DE LORT, mariée par contrat du 27 Mai 1661.

1. FRANÇOIS de Narbonne, qui fuit.

2. PAULE de Narbonne.

3. LOUIS de Narbonne, dit le Chevalier de Narbonne.

XVIII. DEGRÉ.

« FRANÇOIS de Narbonne, Seigneur de Mauvaisin, Vareilles, Cazavet & autres places, fut institué héritier universel de son père le 22 Décembre 1666, passa un accord le 22 Février 1695, & assista au contrat de mariage de Jean, son fils aîné, du 8 Août 1719.

Femme, Marguerite DE CASTEX, fille de Jean, Seigneur de Vareilles, & de Marguerite FRIZE DE RAZON, [mariée par contrat du 10 Février 1696.]

JEAN de Narbonne, qui fuit.

XIX. DEGRÉ.

« JEAN de Narbonne, Seigneur de Nefcus, Bareilles ou Vareilles, Mauvaisin, Cazavet & autres lieux, est nommé dans la transaction passée par son père le

(a) Le titre de Vicomte de Saint-Girons & de Couferans était attaché à la possession de la ville de Saint-Girons, chef-lieu de la vicomte de Couferans ou Conferans, qui a d'abord appartenu à la Maison de COMINGES, de laquelle elle passa dans celle de Lomagne, par le mariage en 1427 de MARGUERITE de Cominges, fille & héritière de Jean-Roger DE COMINGES, Vicomte de Couferans, avec Odet DE LOMAGNE (voy. P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. II, p. 673), dont la petite-fille & héritière, Anne de Lomagne, l'apporta en dot à son mari Aymery DE NARBONNE, père de l'auteur de la branche de Saint-Girons (voir plus haut). Des portions de cette vicomte ont été vendues & acquises par des membres de la Maison de Foix-Rabat & de Cominges, qui ont aussi usurpé le titre de Vicomte de Couferans, mais la ville de Saint-Girons n'étant point sortie des mains des descendants de MICHAËL de Narbonne, le titre de Vicomte de Saint-Girons & de Couferans demeura dans sa branche, ce qui fut sanctionné par l'arrêt du Parlement du 14 Mars 1565 (document imprimé aux archives de la famille). FRANÇOIS-AMALRIC de Narbonne est qualifié Vicomte de la ville de Saint-Girons dans une transaction passée, le 10 Février 1664, avec les Consuls & habitants de cette ville; après sa mort, ce titre revint à son frère puîné, Louis de Narbonne, dont les descendants l'ont quelquefois porté dans les actes importants, malgré le silence de Chérin sous ce rapport, & il n'a jamais été aliéné au profit d'aucune autre famille.

(b) Les continuateurs de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, du P. Anselme, ont manqué pour cette branche, de même que pour celle d'Aubiac (voir plus haut, p. 9, note *a*), de renseignements circonstanciés. Ce qui le prouve c'est qu'ils ignoraient même les prénoms des enfants d'AMALRIC de Narbonne, qu'ils attribuent en partie à son père, Heclor. Louis de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, dont nous nous occupons, y est désigné en ces termes (t. VII, p. 775): « N... de Narbonne, seigneur de Montagu », sans aucune mention de sa descendance. La Chenaye-Desbois, interprétant mal ces indications vagues, en a conclu, en renvoyant à cet ouvrage, que la postérité de MICHAËL de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, « s'est éteinte au XV^e degré dans les enfants d'Heclor de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, seigneur de Puydaniel, mort avant 1613 ». La présente généalogie, dressée par Chérin précisément pour un membre de la branche des Vicomtes de Saint-Girons, est en elle-même une refutation éclatante de cette étrange assertion de La Chenaye-Desbois, & au surplus il suffit d'ajouter, pour la réduire entièrement à néant, que le testament de Marguerite-Elisabeth de la Jugie, mère de Louis de Narbonne, qu'elle substitue dans les droits d'aîné au cas où François-Amalric, son frère aîné, n'aurait pas d'enfants, ainsi que les contrats de mariage & les testaments de Louis & de ses descendants, de même que tous les actes cités dans le mémoire de Chérin, sont conservés en originaux aux archives du chef actuel de la Maison de Narbonne-Lara, & ont été communiqués aux éditeurs du présent *Armorial*, à l'appui de cette généalogie.

20 Mars 1710, assista au contrat de mariage de Jean-Jacques, son fils, du 29 Septembre 1752, [& mourut le 23 Septembre 1763.]

Femme, Marie DE MASCARON, fille de Messire Paul DE MASCARON, Seigneur de Nefcus, & d'Isabeau DE LESFANG, mariée par contrat du 8 Août 1719.

JEAN-JACQUES de Narbonne, qui fuit.

XX. DEGRÉ.

« JEAN-JACQUES de Narbonne, Seigneur de Vareilles, de Nefcus, d'Alzeu, est nommé avec sa femme dans l'extrait baptismal de Joseph-Henri de Narbonne, leur fils, du 20 Octobre 1755, & assista avec elle à son contrat de mariage du 18 Janvier 1785. [Il mourut le 18 Floréal an VIII (8 Mai 1800).]

Femme, Catherine BELISSENT DE DURBAN, fille de Jean-Paul BELISSENT, Seigneur Baron de Callenau-Durban, Rhodès, Pradières & Arabaux, & de Marie-Anne DE BLONDEL, mariée par contrat du 29 Septembre 1752.

1. JOSEPH-HENRI de Narbonne, qui fuit.

2. LOUIS de Narbonne, a embrassé l'état ecclésiastique, est Chanoine & Grand Vicaire de Bayeux.

3. JOSEPH-AUGUSTIN, Chevalier de Narbonne-Lara, Capitaine des chasseurs au régiment de Normandie. Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi le 30 Janvier 1789 (a).

4. JEAN-BAPTISTE, Vicomte de Narbonne-Lara, Capitaine au régiment de Bassigny (b).

XVI. DEGRÉ.

« JOSEPH-HENRI de Narbonne, Chevalier, appelé Marquis de Narbonne-Lara, Officier au régiment de Dauphiné, est né le 28 Octobre 1755 & a été baptisé le même jour dans l'église de Nefcus, annexe d'Espas, au diocèse de Couferans. Il a épousé, par contrat du 18 Janvier 1785, Marie-Louise-Antoinette D'AUBÉRY, fille de haut & puissant Seigneur Joseph-François-Xavier D'AUBÉRY, Chevalier, Seigneur, Comte de Saint-Julien, Mommon, Saint-Bazil & autres places, & de haute & puissante Dame Marie-Anne D'AYMARD DE CHATEAU-RENARD. Elle a eu l'honneur d'être présentée au Roi, à la Reine & à la famille royale en 1788. »

« Délivré, sur la minute originale conservée au Cabinet des ordres du Roi, par nous, Écuyer, Conseiller de Sa Majesté en sa cour des Aides, Généalogiste de ses ordres, &, en cette dernière qualité, Garde des titres originaux, manuscrits & livres imprimés de ce dépôt. A Paris, ce 24 Mai mil sept cent quatre-vingt-neuf.

(Signé :) CHÉRIN. »

a Depuis, il fut Maréchal de camp, 30 Août 1814, Chevalier de Saint-Louis 10 Août 1814, Officier de la Légion d'honneur. Il est mort le 12 Septembre 1825. De son mariage 28 Ventôse An XII; 19 Mars 1804 avec Hortense, Princesse DE BAILLEUL-MONT-LISTEUX, il eut :

1. MARIQUET de Narbonne-Lara, né le 20 Décembre 1807, mort le 4 Février 1828, sans postérité.

2. HERMESSINDE-O. TAVU-HÉLÈNE, mariée, le 17 Juillet 1827, à Jean-Baptiste-François-Auguste D'ASNIÈRES, Marquis de la Châtaigneraye, fils de Jean D'ASNIÈRES, Marquis de la Châtaigneraye, Maréchal de camp, & d'Armande-Catherine DE MONTMORIS. Elle est morte à Paris le 23 Janvier 1872.

(b) Il est décédé célibataire.



BRANCHE D'AUBIAC.

(Suite.)

XIX. DEGRÉ.

1. PHILIPPE-LOUIS-CHRISTOPHE-INNOCENT de Narbonne-Lara, né à Parme le 27 Décembre 1750, Colonel du régiment de Forez (voir plus haut, p. 10), titré Grand d'Espagne à la mort de son père, le Duc de Narbonne, survenue en Août 1806, Lieutenant général en 1816, est décédé le 8 Mai 1834, sans enfants de son mariage avec Antoinette-Françoise-Claudine DE LA ROCHE-AYMON.

2. LOUIS-MARIE-JACQUES-AMALRIC, Comte de Narbonne-Lara, né à Colorno (duché de Parme) le 24 Août 1755, ancien Ministre de la guerre de Louis XVI, Aide-de-camp de l'Empereur Napoléon I^{er}, & son Ambassadeur à Munich, puis à Vienne, Grand Officier de la Légion d'honneur, mort Gouverneur de Torgau le 17 Novembre 1813, n'eut de son mariage avec Adélaïde-Marie DE MONTHOLON (voir plus haut, p. 10), célébré à Paris le 16 Avril 1782, que deux filles, qui suivent. Sa veuve est décédée à Mâcon le 9 Janvier 1848, à l'âge de 80 ans.

I. ADÉLAÏDE-CHARLOTTE de Narbonne-Lara, née à Paris le 25 Mai 1786, mariée en 1806, en Portugal, à N. D'ALMEYDA BRANCO DE SOBRAL, Comte de Braamcamp.

II. MARIE-LOUISE-ADÉLAÏDE de Narbonne-Lara, mariée, vers 1809, à Claude-Philibert BARTHELOT, Comte de Rambuteau, depuis Pair de France & Préfet de la Seine. Elle est décédée le 31 Décembre 1856.



BRANCHE DES VICOMTES DE SAINT-GIRONS.

(Suite.)

XXI. DEGRÉ.

JOSEPH-HENRI, Marquis de Narbonne-Lara (depuis 1787), Chevalier de Saint-Louis le 26 Octobre 1814, n'eut de son mariage avec Marie-Louise-Antoinette D'AUBÉRY (voir plus haut, p. 13) qu'un fils, qui suit. Il est décédé à Toulouze le 19 Avril 1834.

XXII. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES-JOSEPH, Marquis de Narbonne-Lara, Vicomte de Saint-Girons (a), né à Agen le 11 Novembre 1785, Colonel des chasseurs, Chevalier de la Légion d'honneur le 28 Septembre 1813, & décoré de la main de l'Empereur Napoléon I^{er}; Chevalier de Saint-Louis (22 Août 1814), Officier de la Légion d'honneur (28 Octobre 1818), épousa à Toulouze, par contrat du 30 Août 1820, Albanie-

(a) Le titre de Vicomte de Saint-Girons, propriété de cette branche (voir plus haut, p. 12, note a), a été repris au contrat de mariage de Jean-Jacques-Joseph, Marquis de Narbonne-Lara, signé par Louis XVIII, ainsi que par les Princes & les Princesses de la famille royale. Depuis cette époque, ce titre figure dans tous les actes de l'état civil & dans tous les autres actes de la famille.

Guillemette-Madeleine DUBARRY-CONTY d'HARGICOURT, fille unique de Jean-Baptiste-Guillaume-Nicolas DUBARRY-CONTY, Comte d'Hargicourt, Officier général, & de Rosalie-Anicet DE CHALVET; acte de mariage du 5 Septembre 1820. Il est décédé à Toulouse le 28 Juillet 1859, laissant de son mariage :

1. LOUIS-HENRI-MANRIQUE, qui suit.
2. ERMESSENDE-HORTENSE-MARIE de Narbonne-Lara, née le 16 Mars 1826, mariée, le 27 Septembre 1849, à Henri BRUNET DE CASTELPERS, Marquis de Panat.

XXIII. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI-MANRIQUE, Marquis de Narbonne-Lara, Vicomte de Saint-Girons, chef actuel de cette Maison, né à Toulouse le 6 Juillet 1825, a épousé, à Paris, le 7 Avril 1856, Héraclée-Élisabeth-Rhingarde DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, fille de Charles-Maurice-Philippe, Marquis DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, & de Bernarde-Caroline-Louise-Stéphanie DE PRÉVOST DE CHANTEMESLE. De ce mariage font issus :

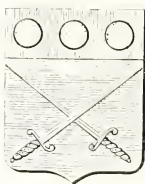
1. ALBÉRIC-JOSEPH-MAURICE-MANRIQUE de Narbonne-Lara, né à Paris le 19 Novembre 1859.
2. ERMESSENDE-MARIE-RHINGARDE-STÉPHANIE de Narbonne-Lara, née à Chantemelle le 29 Mars 1857.



NEVEU,

Sieurs des Châteaux & de Champrel.

EN NORMANDIE.



D'Azur à deux Épées d'Argent, passées en Sautoir, les pointes en haut, Gardes & Poinçonnées d'Or; au Chef de Gueules, chargé de trois Besants d'Or. L'Écu timbré d'un Casque de profil, orné de ses lambrequins d'Or, d'Argent & de Gueules.

PREMIER DEGRÉ.

ÉTIENNE Neveu, Seigneur de Champrel, Greffier du sel (a) & Procureur fiscal de la haute justice de Carrouges (b). Il ne vivait plus lors du mariage de son fils. De son union avec Marie DE LA COUR, il eut :

1. FRANÇOIS Neveu, qui suit.
2. SUSANNE-ÉLISABETH Neveu, baptisée le 29 Juin 1695 (c).
3. FRANÇOISE Neveu, baptisée le même jour (d).

II. DEGRÉ.

FRANÇOIS Neveu, Écuyer, Sieur de Champrel, né le 27 Novembre 1693, à Saint-Martin des Landes (e), fut nommé Greffier en chef au bureau des finances de la généralité d'Alençon, par lettres patentes données à Paris le 11 Mai 1725, enregistrées en la Chambre des Comptes en la Cour des Aides de Rouen, les 18 & 19 Juillet de la même année. En récompense des services rendus par lui, pendant plus de vingt années consécutives, dans l'exercice de cette charge, il obtint du Roi, le 25 Octobre 1745, des lettres de vétérance. Plus tard il fut maintenu dans sa charge à titre de Greffier en chef honoraire, & en même temps il exerça les fonctions de Bailli de la haute justice de Carrouges (f). Il a produit ses titres devant Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, Juge d'armes de la Noblesse de France, qui lui délivra, le 13 Mai 1772, un brevet de règlement de ses armoiries (g). Il avait épousé, le

(a) Qualifié ainsi dans l'acte de baptême de la fille Susanne.
 (b) Acte de mariage de son fils, délivré en forme.
 (c) (d) Extraits baptismaires conservés à la mairie de Carrouges (Orne).
 (e) Extraits baptismaires conservés à la mairie de Carrouges.
 (f) Acte de mariage de son fils, délivré en forme.
 (g) Produit en original.

16 Février 1726, Demoiselle FrançoisE ESNAULT DES COUTURES, fille de Nicolas ESNAULT, Sieur DES COUTURES (a). De ce mariage naquirent :

1. ÉTIENNE-FRANÇOIS Neveu, qui suit.
2. LOUIS Neveu de Préaux.
3. LOUISE-FRANÇOISE Neveu.

III. DEGRÉ.

ÉTIENNE-FRANÇOIS Neveu, Écuyer, Sieur de Champrel, né le 7 Avril 1736, à Saint-Martin des Landes. Il fut nommé, par lettres patentes du 29 Octobre 1766, Président-Trésorier de France & Général des Finances en la généralité d'Alençon. Il est qualifié aussi de Grand Voyer en Normandie, dans l'acte de baptême de son fils Antoine. Il figure au procès-verbal de l'Assemblée de l'Ordre de la noblesse du grand bailliage d'Alençon, tenue en l'église Notre-Dame le 17 Mars 1789, pour l'élection des Deputés aux États généraux (b). De son mariage, contracté le 16 Décembre 1766, avec Demoiselle Thérèse-Catherine DES DOUÏTS DE LONGUENOS (c), fille de Sébastien DES DOUÏTS DE LONGUENOS, Écuyer, & de Dame Thérèse DE BRUNET-DUMOLLAND, il eut :

1. NICOLAS-BERNARD Neveu de Champrel, Chevalier de Saint-Louis, né à Alençon le 10 Avril 1771, qui épousa Antoinette DE CHOISNES DE TRICQUEVILLE, dont il eut :
 - I. CONSTANTIN-FRÉDÉRIC Neveu de Champrel, Propriétaire, demeurant à Saint-Martin des Landes, né à Neuville-sur-Tonques le 16 Octobre 1814, décédé à Saint-Martin des Landes le 22 Février 1879, sans postérité.
 - II. ALEXANDRINE Neveu de Champrel, décédée sans alliance.
2. ANTOINE Neveu des Châteaux de Champrel, qui suit.

IV. DEGRÉ.

ANTOINE Neveu des Châteaux de Champrel, né le 19 Juillet 1773 à Alençon, mort le 15 Avril dans la même ville (d). De son mariage, contracté le 20 Thermidor an VIII (8 Août 1800), en la commune de Paillass, avec Demoiselle Henriette-Françoise LE PROVOST D'AULNAY DE LA BESNARDAIS, il eut :

a Extrait délivré en forme.

b Archives nationales, Reg. B, III, 2.

c Extraits délivrés en forme.

Dans le brevet de règlement d'armoiries de la famille des Douïts, délivré par d'Hozier de Sérigny le 23 Avril 1773, on trouve la filiation suivante de ladite famille, d'ancienne noblesse :

SÉBASTIEN des Douïts, Écuyer, Sieur de Longuenos, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Rouen (Provisions du 12 Novembre 1757), mort en exercice de cet office le 22 Septembre 1762. Il avait épousé Noble Dame Thérèse DE BRUNET, dont il eut :

1. LOUIS-SÉBASTIEN-HYMNISTE des Douïts, Écuyer, Seigneur & Patron honoraire de Saint-Mars-sur-Rille, Moyen Jufficier & Seigneur fuzerain de Trouville, en Roumois, né le 23 Mars 1744.
2. RENÉ-SÉBASTIEN des Douïts, Baron de Rey, Écuyer, Seigneur & Patron honoraire de Saint-Mars-sur-Rille.
3. THÉRÈSE-CATHERINE des Douïts, qui épousa Étienne-François Neveu, Seigneur de Champrel, Écuyer.

ARMES : De Sinople a trois Fleches d'Argent, posées en pal, 2 & 1, les pointes en haut. L'Écu timbré d'un Casque de trois quarts, orné de ses Lambrequins d'Argent & de Sinople.

d Énoncé dans son acte de mariage seulement sous le nom de *des Châteaux*, qu'il avait pris pour se distinguer de son frere aîné Nicolas-Bernard ; il est toutefois qualifié fils d'Étienne Neveu de Champrel. Ce nom de *des Châteaux* est tiré de celui d'une terre située au village des Châteaux, commune de Sainte-Marie-la-Robert & Vieux-Pont, appartenant à la famille. Les descendants d'Antoine ne prirent que le nom de *des Châteaux*, & ce n'est qu'en vertu du décret imperial, du 28 Decembre 1864, qu'ils ont été autorisés à reprendre & à ajouter à leur nom celui de *de Champrel*.

1. ANTOINE-FRANÇOIS Neveu des Châteaux de Champrel, qui continue la filiation.
2. ANNE-HENRIETTE Neveu des Châteaux de Champrel, qui épousa Camille GOUPIL DE PRÉFELN, & fut mère de trois filles : MARIE, HENRIETTE & CHARLOTTE.

V. DEGRÉ.

ANTOINE-FRANÇOIS Neveu des Châteaux de Champrel, né le 6 Brumaire an XIII (28 Octobre 1805), domicilié au château de Courménéil, canton d'Exmes (Orne). Il épousa en 1837 Marie-Louise-Renée DES DOUÏTS DE SAINT-PÈRE, petite-fille de René-Sébastien DES DOUÏTS, Baron de Rey. Il est mort à Courménéil le 2 Octobre 1881, laissant de son union :

1. HENRI-LOUIS-ANTOINE Neveu des Châteaux de Champrel, né le 5 Avril 1840 à Passais, Avocat à Alençon, décédé le 23 Août 1870.
2. RENÉ-CHARLES-EDMOND Neveu des Châteaux de Champrel, qui suit.
3. ANTOINETTE-CHARLOTTE-ALINE Neveu des Châteaux de Champrel, née le 26 Janvier 1838 à Alençon. Elle épousa, le 12 Septembre 1859, Ernest-Charles-Augustin MAJOU DE LA DÉBUTRIE, dont deux enfants : ANTOINE & HUBERT.

VI. DEGRÉ.

RENÉ-CHARLES-EDMOND Neveu des Châteaux de Champrel, né le 22 Juillet 1841 à Passais, domicilié à Angers, marié, par contrat du 12 Février 1868, à Demoiselle Mathilde-Marie-Stéphanie-Armande DE VILLOUTREYS DE BRIGNAC. De ce mariage font issus :

1. HENRI-JOSEPH-RENÉ-ANTOINE Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 8 Septembre 1869.
2. RAOUL-PAUL-RENÉ-JOSEPH Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 22 Août 1872.
3. EDMOND-CHARLES-JOSEPH Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 29 Décembre 1880.
4. MARIE-ANNE-ADELINÉ-STÉPHANIE-JOSÉPHINE Neveu des Châteaux de Champrel, née à Angers le 23 Novembre 1877.



DE NICOLAY.

Barons de Sabran, Marquis de Nicolay & de Gouffainville, anciens Seigneurs des Méas, de Cavillargues, du Mas-de-Bélicac, de Rochemont, de la Roque, du Colombier, de Saint-Léger, d'Orville, de Prestes, d'Osny, de Courances, de la Cognardière, de Courville, de Champrond, de Bernay, de Silly, d'Ivors, de la Noiraye, &c., Cofeigneurs de Preignes, de Saint-Pons-fous-Coiron, &c.

EN LANGUEDOC ET DANS L'ILE-DE-FRANCE.



D'azur à un Levrier d'Argent courant en fasce, ayant un Collier de Gueules bordé d'Or, l'Anneau de même.

La filiation suivie de cette famille, à partir du XIII^e siècle, a été donnée par d'Hozier dans le V^e Registre, 2^e partie, pages 869-898 de cet *Armorial*.

Cette généalogie embrasse la branche des Barons de Sabran, ainsi que celle des Marquis de Gouffainville, dont le dernier membre mentionné est AYMARD-JEAN Nicolay.

Les Barons de Sabran s'arrêtent à SCIPION, qui fuit.

BRANCHE DE SABRAN.

XV. DEGRÉ.

SCIPION (a) de Nicolay de Montcalm, Baron de Sabran, dit le *Marquis de Nicolay*, mourut au château de Cavillargues le 13 Juillet 1754, âgé de trente-trois ans, laissant de son mariage avec Demoiselle Gabrielle-Thérèse DE TRÉMOLET DE BUCELLY DE MONTPEZAT :

1. LOUIS-SCIPION-GUILLAUME-JEAN de Nicolay de Montcalm, qui fuit.
2. CHARLES-GUILLAUME-SCIPION de Nicolay de Montcalm, né le 7 Juin 1744, mort en Amérique, sans laisser d'enfants mâles de son mariage avec Demoiselle Marie MUSNIER D'ESPINEFORT.

XVI. DEGRÉ.

LOUIS-SCIPION-GUILLAUME-JEAN de Nicolay de Montcalm, né le 14 Mars 1743, Baron de Sabran, Marquis de Nicolay, Capitaine de dragons au régiment de Royal-

(a) Le frère de Scipion, LOUIS-MARIE de Nicolay, né le 8 Janvier 1729, fut Grand Vicairé de Bayeux & Evêque de Cahors. Il mourut à Cavillargues en Août 1791.

Lorraine, Chevalier de Saint-Louis en 1787, Lieutenant de Roi en Languedoc, épousa, le 13 Septembre 1768, Marie-Félicité-Sextius-Élifabeth DE JARENTE, née le 8 avril 1744, fille d'Alexandre-Balthazard DE JARENTE, Marquis de Senas, d'Orgeval, Baron de Lus, Lavoï, Laute, en Dauphiné, & de Louise-Élifabeth DE RAMBAUD DE SAINT-MAURICE; elle mourut à Tarascon le 16 Octobre 1826. Le Marquis de Nicolay fut blessé au combat de Chazelles-sur-Lyon, le 12 Septembre 1793, en revenant du camp de Jalez, dans les Cévennes, porteur d'ordres de Monsieur de Preffy pour la défense de Lyon, & mourut le 14 dans la prison du village de Chazelles. Il laissa :

1. SCIPION-CYPRIEN-JULES-LOUIS-MARIN-MARIE-ÉLISABETH de Nicolay, qui fuit.
2. LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-CHANTAL-JUSTINE de Nicolay, née le 16 Octobre 1775, mariée à Joseph, Comte DE BARRÈME-MONTRAVAIL, Capitaine-propriétaire au régiment des Chasseurs de Ruffie, à l'armée des Princes, puis Sous-préfet d'Arles; morte le 10 Octobre 1865.

XVII. DEGRÉ.

SCIPION-CYPRIEN-JULES-LOUIS-MARIN-MARIE-ÉLISABETH, Marquis de Nicolay, né à Avignon le 1^{er} Septembre 1780, Auditeur au Conseil d'État, Intendant au gouvernement de Wilna en 1812, Préfet des départements de la Doire (Piémont), de l'Ariège & de l'Aisne de 1813 à 1819, Président du Collège électoral & Député de l'Aisne de 1820 à 1827, Officier de la Légion d'honneur, mort le 3 Novembre 1843; avait épousé, le 14 Juillet 1802, Jean-Baptiste-Marie-Louise DE LAMETH, morte le 13 Avril 1869, fille de Charles-François-Malo, Comte DE LAMETH, Général de division, Député, Chevalier de Malte, de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Marie-Anne PICOT. De ce mariage naquirent :

1. SCIPION-LOUIS-AUGUSTIN-JEAN-MARIE de Nicolay, qui fuit.
2. CLÉMENCE-CAROLINE-FÉLICITÉ-OCTAVIE-MARIE de Nicolay, née à Paris le 28 Mai 1804, épousa, le 1^{er} Mai 1823, Eugène-Claude MARQUET, Vicomte de Montbreton, né à Paris le 21 Juin 1792, mort le 9 Mars 1860, qui fut Gentilhomme de la Chambre de S. M. Charles X, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Louis MARQUET, Comte de Montbreton, & d'Angélique WALLON.
3. CLÉMENCE-MARIE-ALEXANDRINE de Nicolay, née à Paris le 24 Octobre 1815, morte en Février 1876. Elle avait épousé, le 8 Février 1838, Adalbert-Louis-Raoul, Vicomte DE LÉAUTAUD-DONINE, né à Avignon le 1^{er} Février 1812, mort le 12 Avril 1882, ancien Page de S. M. Charles X, ancien Sous-préfet, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Louis-Auguste-Marie-Xavier, Comte DE LÉAUTAUD-DONINE, Maréchal de camp, & d'Agricole-Julie-Joséphine-Gabrielle DE PERTHUIS DE MONTFAUCON.

XVIII. DEGRÉ.

SCIPION-LOUIS-AUGUSTIN-JEAN-MARIE, Marquis de Nicolay, né à Ofny le 1^{er} Avril 1809, Page de S. M. Charles X, puis Officier de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, mort le 16 Janvier 1877; avait épousé, le 12 Février 1831, Charlotte-Aimée-Amélie HÉBERT DE BEAUVOIR, née le 31 Août 1812, fille de Charles-Mathieu-Hippolyte HÉBERT, Marquis de Beauvoir, & de Rose-Désirée-Ambroisine-Bonaventure DE GUEUTTEVILLE. De ce mariage font issus :

1. SCIPION-CHARLES-MARIE-EUGÈNE de Nicolay, qui fuit.

2. LOUISE-MARIE-CHARLOTTE de Nicolay, née à Paris le 11 Avril 1832, épousa, le 25 Octobre 1855, LOUIS-GAËTAN DE BURGUES, Vicomte de Miffietly, né le 19 Janvier 1820, Maître des requêtes au Conseil d'État, fils de Joseph-Marie DE BURGUES, Comte de Miffietly, & d'Anne-Marie-Emma DU PONT. Morte le 5 Août 1860.

XIX. DEGRÉ.

SCIPION-CHARLES-MARIE-EUGÈNE, Marquis de Nicolay, né à Paris le 7 Décembre 1838, ancien Officier au régiment des Chasseurs de la Garde (cavalerie), marié, le 28 Septembre 1871, à Albertine-Suzanne DE TURENNE D'AYNAC, fille de Gustave-Edmond-Joseph-Romuald, Marquis DE TURENNE D'AYNAC, & de Jeanne-Adélaïde-Louise DE LA TOUR-DU-PIN DE LA CHARCE. De ce mariage :

1. MARIE-JOSEPH-ÉLISABETH-ALBERT-SCIPION de Nicolay, né le 13 Octobre 1875.
2. MARIE-JOSÉPHE-CHARLOTTE-LOUISE de Nicolay, née le 1^{er} Août 1872.



BRANCHE DE GOUSSAINVILLE ^(a).

Avant de présenter la suite de la filiation de cette branche, il est nécessaire de compléter les articles donnés par d'Hozier, pp. 893 & 896 du V^e Registre, sur les personnages qui moururent après 1764, date de la publication de ce volume.

XIV. DEGRÉ.

MARIE-CHARLOTTE-ÉLISABETH de Nicolay, fille de Nicolas Nicolay, Marquis de Prestles, mariée en secondes noces à Louis DE ROCHECHOUART, Duc de Mortemart, Premier Gentilhomme de la Chambre, devint veuve le 31 Juillet 1746, & mourut à Paris le 5 Mars 1784.



ANTOINE-CHRÉTIEN de Nicolay, né à Paris le 2 Novembre 1712, reçu Chevalier de Malte de minorité par bref du 4 Février 1713, & appelé d'abord *le Chevalier*, puis (à partir de 1763) *le Comte de Nicolay*, entra, comme Cornette, dans le régiment des dragons de son frère aîné, le 18 Mars 1729, alla ensuite faire deux caravanes à Malte & y reçut la première tonsure le 18 Août 1730; revint en France, ayant été appelé, le 28 Juin 1731, au commandement des dragons de Nicolay, & devint, à la mort de son père, Seigneur de Villebourg, de la Noiraye, du Grand-Perray, du fief de Mondanla-Varenne, &c. Le relevé officiel de ses campagnes se trouve dans l'article NICOLAY du *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chenaye-Desbois. Il fut fait Brigadier le 1^{er} Janvier 1740, Maréchal de camp le 2 Mai 1744, Lieutenant général en 1748, Gouverneur de la citadelle de Marseille en 1756, Commandant en second de la province de Hainaut en 1760, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1763, lorsqu'il quitta l'Ordre de Malte pour se marier, Maréchal de France dans la promotion du 24 Mars 1775, & le 11 Juin suivant, il eut l'honneur de porter la main de justice au sacre du Roi

^a: Notice communiquée par M. le Marquis de Nicolay, avec toutes réserves pour ce qui concerne les cinq premiers degrés de la généalogie établie dans le V^e Registre de d'Hozier.

Louis XVI. Il mourut à Paris le 10 Mars 1777, & voulut être enterré sans distribution de billets ni invitations, & de la manière la plus modeste, dans le cimetière de la paroisse Saint-Sulpice.

Il avait épousé, le 14 Novembre 1763, Marie-Angélique-Hyacinthe RALET DE CHALET, veuve en premières noces de Claude-Barthélemy DE BONNEFONS, & en secondes de Anne ERRARD, Marquis d'Avaugour. La Maréchale de Nicolay fut présentée à la Cour le 21 Janvier 1776, eut une pension de douze mille livres à la mort de son mari, & mourut à Evreux le 24 Ventôse An V (14 Mars 1797), chez la Marquise de Laage, fille issue de son premier mariage. Elle n'eut point d'enfants du second, ni du troisième.

AYMARD-FRANÇOIS-CHRÉTIEN-MICHEL de Nicolay, nommé à l'évêché de Verdun le 21 Avril 1754 & sacré le 16 Juin, fut pourvu, le 2 Novembre 1766, de la charge de Premier Aumônier de la Dauphine en survivance du Cardinal de Luynes, & mourut à Verdun le 9 Décembre 1769.

MARIE-ÉLISABETH de Nicolay, mariée en 1723 au Comte DE LA CHASTRE & veuve le 29 Juin 1734, releva, après la mort de son mari, au profit de son fils & d'elle-même, le titre de Marquis de la Chastre, & mourut à Paris le 18 Septembre 1771.



SUITE DE LA FILIATION.

XIV. DEGRÉ.

AYMARD-JEAN de Nicolay, Marquis de Gouffainville, Seigneur d'Ofny, &c., Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris, obtint la survivance de cette charge pour son second fils le 26 Avril 1768, résigna ses fonctions le 13 Septembre 1773, & eut des Lettres d'honneur le 22 Février 1775. Il mourut à Paris le 25 Mars 1785, étant veuf de Madeleine-Charlotte-Guillimine-Léonine DE VINTIMILLE DU LUC depuis le 13 Août 1767, & ayant eu de cette alliance :

1. AYMARD-CHARLES, Marquis de Nicolay, Chevalier de Malte de minorité, né le 9 Septembre 1734, mort le 29 Décembre 1754.
2. AYMARD-CHARLES-FRANÇOIS de Nicolay, qui suit.
3. AYMARD-CLAUDE de Nicolay, Seigneur de Sèvres, né le 5 Août 1738, reçu Chevalier de Malte de minorité le 16 Octobre suivant, nommé Chanoine-diacre de l'église Notre-Dame de Paris en 1758, reçu Avocat en Parlement le 26 Juillet 1759 & Conseiller le 19 Août suivant, ordonné Prêtre le 7 Avril 1764, nommé Vicaire général de son oncle l'Évêque de Verdun le 27 Mars 1766, Abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte le 3 Août suivant, Évêque de Béziers le 4 Août 1771 (étant alors Grand Vicaire de l'Archevêque de Reims ; eut l'honneur de présenter au Roi Louis XVI, le 10 Septembre 1776, le cahier des États de Languedoc ; émigra le 4 Septembre 1792, & s'établit à Florence en 1796. Il ne consentit à envoyer au Pape sa démission de l'évêché de Béziers que le 2 Octobre 1805, rentra en France au mois de Juillet 1814, & mourut à Paris le 23 Janvier 1815.
4. AYMARD-MARIE-ÉDME de Nicolay, Marquis de Gouffainville, né le 6 Juin 1744 & mort le 13 Septembre 1760.
5. AYMARD-CHARLES-MARIE de Nicolay, qui suivra après son frère aîné.
6. AYMARD-PIERRE-GEORGES, titré *Chevalier*, puis *Marquis de Nicolay de Gouf-*

fainville, Seigneur d'Ivors, né le 23 Avril 1752, reçu le 20 Avril 1768 dans la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, nommé Capitaine de dragons en 1772, Conseiller d'ambassade à la Cour de Suède le 5 Juin 1772 & Colonel en second du régiment de Brie-infanterie le 3 Juin 1779, admis aux honneurs de la Cour le 12 Mars 1781, nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis le 23 Avril 1786, appelé le 10 Mars 1788 au commandement du régiment d'Angoumois, & retraité avec le grade de Maréchal de camp le 1^{er} Mars 1791, émigra alors en Allemagne, mais rentra en France dès 1800. Le gouvernement de la Restauration le nomma Maréchal de camp honoraire le 21 Décembre 1814, puis Lieutenant général honoraire le 16 Avril 1816. Il avait épousé, par contrat passé le 8 Novembre 1800 à Paris, Marie-Louise-Charlotte DE CUSTINE, veuve en premières nocces du Comte d'ARZAC DE LA DOUZE, & était devenu veuf le 23 Mars 1803, sans avoir eu d'enfants de cette alliance. Il mourut à Paris le 15 Mars 1824.

7. MADELEINE-ÉLISABETH de Nicolay, née le 28 Janvier 1736, morte le 14 Janvier 1751 au couvent de Sainte-Marie de Saint-Denis.
8. JEANNE-AYMARDINE de Nicolay, née le 23 Juin 1740 & morte le 15 Septembre 1756.
9. AYMARDINE-GENEVIÈVE-ANTOINETTE de Nicolay, née le 25 Mai 1741, morte le 2 Juin suivant.
10. AYMARDINE-MARIE-ANTOINETTE de Nicolay, née le 22 Septembre 1742, mariée le 7 Janvier 1761 à Jacques-François-Tanneguy LE VENEUR, Comte de Tillières, Maréchal de camp, devenue veuve le 24 Mai 1811, & morte à Paris le 25 Octobre 1825.
11. AYMARDINE-MARIE de Nicolay, dite *Mademoiselle de Gouffainville*, née le 12 Juin 1750 & morte le 15 Avril 1757, au couvent de Saint-Denis.

XV. DEGRÉ.

AYMARD-CHARLES-FRANÇOIS de Nicolay, né à Paris le 23 Avril 1737, dit *le Marquis de Nicolay*, d'*Ofny* ou de *Gouffainville*, fit sa première campagne, comme Aide de camp du Chevalier de Nicolay, en 1757, puis fut nommé Capitaine au régiment de dragons d'Archon le 14 Mars 1758, & devint, le 20 Février 1761, Mestre de camp du même régiment, qui prit le nom de Nicolay. Il avait été chargé, en 1759, par le Maréchal de Broglie, d'apporter à la Cour les drapeaux pris par le régiment d'Archon, & s'était distingué plusieurs fois, tous les ordres du même général, dans les campagnes de 1760 & 1761. Ses services furent récompensés, en 1763, par la croix de Saint-Louis & le titre de Colonel-Lieutenant de la Légion royale; mais il quitta ce poste le 27 Novembre de la même année pour conclure son mariage (10 Avril 1764) avec Marie-Catherine LÉVESQUE DE GRAVELLE, Dame d'Elbeuf, de Montréal, &c., veuve d'Alexandre-Jacques-Pierre LE GENDRE, Marquis de Collande, Brigadier des armées du Roi, & fille de Michel-Philippe LÉVESQUE, Seigneur de Guignonville & de Saint-Félix, Conseiller au Parlement de Paris, & de Marie-Barthélemie THOYNARD. Il n'y eut point d'enfants de ce mariage, & M^{me} de Nicolay, s'étant séparée de son mari, reprit le nom de Collande. Elle vivait encore en 1815.

Le Marquis de Nicolay fut appelé par le Chancelier Maupeou à l'une des charges de Président à mortier du Parlement qui ouvrit ses séances le 15 Avril 1771; puis fut fait Président au Grand Conseil le 12 Novembre 1774, & fut revêtu de la première présidence le 12 Novembre 1776. Il obtint, le 24 Mai 1778, les entrées à

Marly, comme les avaient eues déjà son grand-père, son père & son frère cadet le Premier Président de la Chambre des Comptes. Il se demit de la première présidence en 1788, testa le 1^{er} Septembre 1792, avec codicille du 17 Avril 1793, sollicita, lors du procès de la Reine Marie-Antoinette, l'honneur de la défendre devant le Tribunal révolutionnaire, fut lui-même traduit devant ce Tribunal pour conspiration par discours, propos, écrits & démarches contre la Représentation nationale & les autorités constituées, & périt sur l'échafaud de la place de la Révolution, le 9 Floréal An II (28 Avril 1794), en compagnie de trente-deux autres condamnés, parmi lesquels étaient l'Amiral d'Estaing, le Duc de Villeroy, le Comte de la Tour-du-Pin, ancien Ministre de la Guerre, & MM. Thiroux de Crosne & Angran d'Aleray, Lieutenant de police & Lieutenant civil de Paris.

Il laissait deux enfants naturels, un fils & une fille, connus sous le nom de M. & M^{lle} d'Osny.



XV. DEGRÉ.

AYMARD-CHARLES-MARIE de Nicolay, dit *M. de Villebourg*, puis le *Marquis de Gouffainville*, Seigneur de Presles, Ivors, Osny, Courances, &c., né à Paris le 14 Août 1747, fut pourvu d'une charge de Conseiller au Parlement de Paris le 31 Décembre 1766, puis devint Premier Président de la Chambre des Comptes en survivance de son père le 20 Avril 1768, & prit possession de cette charge le 17 Septembre 1773. Il siégea en 1787 & 1788 aux Assemblées des Notables, & fut choisi en 1789, par la Noblesse de Paris, pour être Député aux États généraux, mais refusa d'accepter ce mandat. Élu membre de l'Académie française le 18 Décembre 1788, il fut nommé, par le Roi Louis XVI, le 29 Mai 1789, Chancelier de ses Ordres, sur preuves reçues par le Duc d'Harcourt & le Comte du Luc.

La Chambre des Comptes fut supprimée par les lois des 25 Août & 29 Septembre 1791. M. de Nicolay était le neuvième, de père en fils, qui possédait la première présidence. Il n'émigra point, mais fut arrêté le 12 Novembre 1793 & conduit à la prison du Luxembourg, jugé par le Tribunal révolutionnaire le 7 Juillet 1794, & exécuté le même jour, sur la place du Trône, en compagnie du vénérable Abbé de Fénelon, le « père des Savoyards », du Comte & de la Comtesse de Boisgelin, du Comte de la Tour-du-Pin-Chambly, du Duc de Gesvres, du Prince d'Hénin, du Prédident Perrot & son fils, &c.

Il avait épousé, le 27 Avril 1768, Philippine-Léontine POTIER DE NOVION, née à Paris le 26 Novembre 1748, fille d'André POTIER DE NOVION, Marquis de Grignon, Président au Parlement de Paris, & de Marie-Philippe TASCHEFAU DE BAUDRY; qui mourut à Paris le 10 Mai 1820, & dont il avait eu :

1. AYMARD-MARIE-LÉON de Nicolay, né à Paris le 10 Juillet 1770, condamné par le Tribunal révolutionnaire & exécuté le 9 Juillet 1794, deux jours après son père, avec quarante-sept autres accusés, parmi lesquels étaient le Maréchal de Levis, M^{mes} de Bérenger & du Luc, M. d'Ornano, toute la famille Tardieu de Malestye, M. & M^{me} d'Arbouville, &c.
2. AYMARD-ANDRÉ-LOUIS-AUGUSTE de Nicolay, né le 11 Janvier 1775, & mort le 17 Février 1776.
3. AYMARD-FRANÇOIS-MARIE-CHRÉTIEN de Nicolay, qui fuit.
4. AYMARD-JEAN-TANNEGUY-RAYMOND de Nicolay, auteur d'un rameau qui viendra plus loin.

5. AYMARD-CHARLES-MARIE-THÉODORE de Nicolay, auteur d'un second rameau qui viendra après le précédent.
6. AYMARDINE-MARIE-LÉONTINE de Nicolay, née à Paris le 23 Mai 1772, mariée, le 9 Avril 1799, à Bernard-Charles-Louis-Victor DE LOSTANGES-BÉDUFER, & morte à Gaillac le 23 Septembre 1806. M. de Lostanges devint Chambellan de l'Empereur, Baron, puis Comte de l'Empire, Officier d'état-major, grand dignitaire de l'Ordre royal des Deux-Siciles, chevalier de l'Ordre de Westphalie, & mourut à Paris le 3 Avril 1812.
7. AYMARDINE-AGLAÉ-LOUISE-GABRIELLE de Nicolay, née à Paris le 8 Novembre 1773, mariée le 17 Fructidor An VIII (4 Septembre 1800) à Maurice-Jean, Marquis DE VILLENEUVE-ARIFAT, & morte à Touloufè le 7 Mars 1852.

XVI. DEGRÉ.

AYMARD-FRANÇOIS-MARIE-CHRÉTIEN (*dit* CHRISTIAN) de Nicolay, né à Paris le 23 Août 1777, reçu Chevalier de Malte de minorité le 4 Avril 1780, devint Chambellan de l'Empereur Napoléon 1^{er} le 21 Décembre 1809, & Comte de l'Empire le 15 Août 1810, remplit en Mars 1811 une mission extraordinaire à Vienne, où il reçut le cordon de Commandeur de l'Ordre de Léopold, fut créé Chevalier de la Légion d'honneur le 30 Juin de la même année, puis envoyé comme Ministre plénipotentiaire près la Cour de Bade le 5 Décembre 1811, & reçut, le 3 Avril 1813, la grand'croix de l'Ordre impérial de la Réunion. Pendant les Cent-Jours, le Comte de Nicolay reprit son service de Chambellan, & fut créé Pair de France (2 Juin 1815). Il fit les fonctions de Maire de Bercy de 1821 à 1830, fut appelé de nouveau à la Pairie le 11 Octobre 1832, fut promu Officier de la Légion d'honneur le 30 Mai 1837, & mourut le 14 Janvier 1839. Il avait époufè en premières noces, le 14 Février 1801, Alexandrine-Charlotte-Marie DE MALON DE BERCY, fille de Maximilien-Emmanuel-Charles DE MALON, Marquis de Bercy, Capitaine-Colonel des gardes de la porte de M. le Comte d'Artois, & de Catherine-Marie DE SIMIANE D'ESPARRON; qui mourut le 29 Novembre 1808; & s'était remarié, le 29 Janvier 1814, à M^{me} HESS, née Urfule-Eugénie MAURY, Dame du Palais de la Grande-Duchesse de Bade; qui mourut à Paris le 7 Mai 1852.

Du premier lit étaient nés :

1. AYMARD-CHARLES-LÉON, qui fuit.
2. AYMARD-CHARLES-THÉODORE-GABRIEL, Comte de Nicolay, né à Paris le 22 Mars 1808, titré *Marquis de Bercy* par substitution de son oncle maternel (14 Juin 1808), & mort à Paris le 12 Décembre 1878, fans alliance.
3. AYMARDINE-LOUISE-GEORGINE-CHRISTINE de Nicolay, née à Paris le 31 Août 1803, mariée, le 25 Mai 1824, à Alphonse-Louis-Augustin-Marie-Anne-Joachim-Victor-Amédée-Antonin PAGÈZE, Marquis de Saint-Lieux, & morte à Bercy, le 18 Octobre 1830. M. de Saint-Lieux est mort à Touloufè au mois de Novembre 1857.
4. AYMARDINE-MARIE-ANGÉLIQUE-LÉONTINE de Nicolay, née à Paris le 2 Octobre 1805, mariée, le 20 Mars 1827, à Anne-Charles-Parfait CHAPT, Marquis de Rastignac, Général-major au service de la Russie, Maréchal de camp sous la Restauration, Inspecteur général d'infanterie, Gentilhomme de la Chambre, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, Grand-Croix de Saint-Ferdinand d'Espagne, Chevalier des Ordres de Saint-Georges, Saint-Wladimir & Sainte-Anne de Russie, &c., mort le 6 Février 1858.

Du second lit :

5. AYMARDINE-ÉLISABETH-CHARLOTTE-STÉPHANIE de Nicolay, née à Paris le 24 Mars 1815, mariée, le 21 Août 1834, à Jean-Baptiste-Frédéric, Comte DA PORTO, veuve le 22 Juillet 1854.
6. AYMARDINE-CAROLINE-ADRIENNE-LÉONIE de Nicolay, née à Bercy le 21 Août 1818, mariée, le 24 Novembre 1836, à Gaston-Louis-Joseph, Comte OGIER d'IVRY, Conseiller Maître à la Cour des Comptes, Officier de la Légion d'honneur. La Comtesse Ogier est morte à Paris le 15 Avril 1870, & le Comte Ogier, à Passy, le 12 Septembre 1880.

XVII. DEGRÉ.

AYMARD-CHARLES-LÉON, Marquis de Nicolay, né le 28 Décembre 1801 (7 Nivôse An X), à Paris, marié, le 20 Octobre 1831, à Marie-Louise-Laurence EBLÉ, fille de Jean-Baptiste EBLÉ, Comte de l'Empire, Général de division & Premier Inspecteur général de l'artillerie, ancien Ministre du Roi de Westphalie, Grand Officier de la Légion d'honneur, &c., & de Edeline-Louise-Hélène FRÉTEAU DE PÉNY. Devenu veuf le 27 Janvier 1859, le Marquis de Nicolay est mort à Paris le 22 Mai 1873, & a été enterré le 26 dans le cimetière de l'Oratoire de Picpus, où est, depuis 1839, le tombeau des héritiers des trois Nicolay exécutés révolutionnairement en 1794.

Le Marquis de Nicolay avait eu deux enfants :

1. AYMARD-LOUIS-MARIE-CHARLES, qui fuit.
2. AYMARDINE-MARIE-GABRIELLE-ALEXANDRINE de Nicolay, née à Paris le 15 Juillet 1836, mariée, le 19 Mars 1857, à Félix-Théodule DES GRANGES, Comte de Grammont, Officier de cavalerie.

XVIII. DEGRÉ.

AYMARD-LOUIS-MARIE-CHARLES, Marquis de Nicolay, né à Paris le 16 Octobre 1832, marié, le 22 Février 1862, à Alexandrine-Henriette-Marie-Marthe DE BONNEVAL, fille de Joseph-Armand, Comte DE BONNEVAL, & d'Anastasia-Louise-Charlotte DE LA PANOUSE, dont :

1. AYMARDINE-MARIE-ANASTASIE-LAURENCE de Nicolay, née le 18 Novembre 1868.
2. MARIE-JOSÉPHE-LÉONTINE-AYMARDINE de Nicolay, née le 22 Novembre 1873.



PREMIER RAMEAU.

XVI. DEGRÉ.

AYMARD-JEAN-TANNEGUY-RAYMOND, Comte de Nicolay, né à Paris le 24 Janvier 1781, Membre du Collège électoral du département de l'Aisne sous l'Empire, créé Baron par décret du 20 Avril 1812, épousa, le 14 Avril 1806, Marie-Charlotte DE MURAT, fille de Louis, Marquis DE MURAT, & de Anne-Marie DE MONTSAULNIN. Il mourut à Paris le 25 Mars 1842, & M^{me} de Nicolay le 8 Juillet 1844. Ils avaient eu pour enfants :

1. AYMARD-MARIE-ROGER, né à Paris en 1807, mort à Versailles le 16 Août 1826.
2. AYMARD-MARIE-CHRISTIAN, qui fuit.

3. AYMARDINE-FRANÇOISE-PHILIPPINE, née en 1808, morte, au château de Montfort-le-Rotrou, le 18 Novembre 1821.

XVII. DEGRÉ.

AYMARD-MARIE-CHRISTIAN, Marquis de Nicolay, né le 4 Septembre 1810, Membre du Conseil général de la Sarthe & Maire de Montfort-le-Rotrou, marié, le 14 Décembre 1837, à Adélaïde-Hyacinthe DE FOGIÈRES, fille de Louis-Joseph, Comte DE FOGIÈRES, Premier Maître d'hôtel de Monsieur, &c., & de Adélaïde-Jeanne HOCQUART DE MONTFERMEIL. M. de Nicolay fut fait Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par le Pape Pie IX en 1863, & mourut, au château de Fougères, le 30 Juin 1880. Il avait eu pour enfants :

1. AYMARD-JEAN-ROGER, Comte de Nicolay, né à Paris le 2 Février 1841.
2. AYMARD-CHARLES-AURICE de Nicolay, né à Paris le 19 Avril 1845, mort, au château de Fougères, le 27 Septembre 1874.
3. AYMARD-MARIE-ANTOINE, Comte de Nicolay, né à Paris le 27 Janvier 1847, Secrétaire d'ambassade, marié, le 9 Juillet 1879, à Marie-Caroline DE VOGÛÉ, dont :
 - I. AYMARD-MARIE-JEAN de Nicolay, né le 29 Avril 1880.
 - II. MARGUERITE-MARIE-AYMARDINE de Nicolay, née le 1^{er} Février 1882.
4. ADÉLAÏDE-JEANNE-AYMARDINE de Nicolay, née à Paris le 25 Janvier 1839, mariée, le 27 Janvier 1858, à Louis-Anne-Paul DE DURFORT-CIVRAC, Comte de Loge; veuve le 21 Juin 1872, & morte à Paris le 9 Février 1882.



DEUXIÈME RAMEAU.

XVI. DEGRÉ.

AYMARD-CHARLES-MARIE-THÉODORE de Nicolay, né à Paris le 31 Juillet 1782, créé Pair de France le 17 Août 1815 & Marquis le 31 Août 1817, Membre du Conseil d'inspection & de perfectionnement de l'École polytechnique de 1816 à 1820, Chevalier de la Légion d'honneur, épousa, le 17 Avril 1809, Augustine-Adèle-Charlotte DE LEVIS, fille de Gaston-Pierre-Marc, Duc DE LEVIS, Capitaine des gardes du corps de Monsieur, Pair de France, Ministre d'État, Chevalier des Ordres, Membre de l'Académie française, &c., & de Pauline-Françoise-de-Paule CHARPENTIER D'ENNERY.

Le Marquis de Nicolay cessa de siéger à la Chambre des Pairs après la Révolution de 1830 & se retira en Suisse. Il devint veuf le 18 Août 1848, & mourut à Genève le 7 Juin 1871. Il avait eu dix enfants :

1. AYMARD-MARIE-CHARLES-GASTON de Nicolay, né à Paris le 6 Juillet 1812, héritier actuel du titre de Marquis de ce rameau.
2. AYMARD-MARIE-LOUIS-VICTOR de Nicolay, né le 31 Mai 1814, mort le 13 Décembre 1822.
3. AYMARD-MARIE-GABRIEL-RAYMOND, Comte de Nicolay, né à Paris le 15 Juin 1818, marié : 1^o le 25 Juin 1849, à Marie-Cécile-Adrienne DE NOAILLES, morte à Palma-Nova le 1^{er} Janvier 1855; 2^o le 25 Août 1859, à Raymonde-Marie-Caroline D'ANDIGNÉ DE LA CHASSE. Il a pour enfants :

Du premier lit :

MARIE-THÉRÈSE-HENRIËTTE-RAYMONDE-AYMARDINE de Nicolay, née le 2 Mars 1851, mariée, le 1^{er} Mai 1872, à Marie-Fernand, Vicomte DE ROUGÉ. Du second lit :

- I. PAUL-MARIE-AYMARD-ANNE-JOSEPH de Nicolay, né le 19 Février 1861, mort le 5 Mars 1880.
- II. CHARLES-MARIE-AYMARD de Nicolay, né le 23 Mai 1862.
- III. RAYMONDE-MARIE-AYMARDINE-AMÉLIE de Nicolay, née le 16 Juin 1864.
4. AYMARD-MARIE-LOUIS-DE-GONZAGUE-CHARLES, Comte de Nicolay, né à Paris le 29 Janvier 1828, ancien Officier au service du Duc de Parme, marié, le 21 Août 1858, à Amélie-Marie-Ghislaine DE BEAUFFORT, dont :
 - I. AYMARD-MARIE-GHISLAIN-LOUIS-AUGUSTIN-AMÉDÉE-HENRI de Nicolay, né le 27 Mai 1859, mort à Cannes le 26 Mars 1877.
 - II. AYMARD-MARIE-GHISLAIN-JEAN de Nicolay, né le 21 Avril 1860, entré dans la Compagnie de Jésus en 1881.
 - III. AYMARD-MARIE-GHISLAIN-GASTON-THÉODORE de Nicolay, né le 26 Septembre 1866.
 - IV. AYMARDINE-MARIE-GHISLAINE-GABRIELLE-AUGUSTINE de Nicolay, née le 18 Juin 1861, morte le 28 Juillet 1862.
 - V. AYMARDINE-MARIE-GHISLAINE-ÉLISABETH de Nicolay, née le 16 Juillet 1862.
 - VI. AYMARDINE-LOUISE-RAYMONDE-GHISLAINE-MARIE de Nicolay, née le 22 Janvier 1876.
5. AYMARD-MARIE-BARTHÉLEMY-JOSEPH de Nicolay, né en Suisse le 10 Juillet 1832, Officier au service du Roi de Naples de 1851 à 1855.
6. AYMARDINE-MARIE-GABRIELLE-LÉONTINE de Nicolay, née à Paris le 15 Février 1810, Religieuse du Sacré-Cœur.
7. AYMARDINE-MARIE-PAULINE de Nicolay, née à Paris le 16 Février 1811, Religieuse du Sacré-Cœur, morte à Jérusalem le 9 Juin 1868.
8. AYMARDINE-MARIE de Nicolay, née à Paris le 1^{er} Mai 1820, Religieuse du Sacré-Cœur.
9. AYMARDINE-MARIE-THÉRÈSE de Nicolay, née à Paris le 29 Juillet 1823, morte au château de Courances (Seine-8-Oise) le 24 Juin 1824.
10. AYMARDINE-MARIE-JEANNE de Nicolay, née à Paris le 14 Mars 1825.



NOËL DES VERGERS.

Anciens Seigneurs de Feuguerolles, de Plainville, de Vallenay, de Dampierre, de la Vautrie, de la Courrée, en partie de Courtelon, du Plessy-Puifeaux, & de plusieurs fiefs dépendants des terres & seigneuries d'Auxon, Vert, Roncenay, Coflon, la Couldre, Eaux, Puifeaux, les Bordes, les Chefnes-Millot, &c.; des Vergers, d'Ancy le Serveux, &c.

EN NORMANDIE, EN BRETAGNE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur au Lion d'argent, armé & lampassé de gueules, la queue fourchée, surmonté de trois Étoiles d'Argent. Couronne : de Marquis. Supports : deux Licornes. Devise : Melius pati quam flectere, & Omnia pro bono.

La Famille Noël, de très ancienne extraction, est originaire de Normandie. Elle doit sa noblesse à la bravoure de ses membres sur les champs de bataille aux époques les plus critiques de l'histoire nationale, à partir de la fin du XIV^e siècle. D'autres membres se sont ensuite distingués dans la Magistrature, dans le Barreau & dans la haute érudition.

La filiation non interrompue remonte à JEAN Noël, qui suit.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Noël, Écuyer, Seigneur de Feuguerolles, de Plainville & de Vallenay, fut anobli par Lettres patentes du Roi Charles VI, données en 1415, en récompense de ses services militaires dans les guerres faites pour l'expulsion des Anglais, & il fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 Octobre 1415 (a). Il eut trois fils qui furent nourris en garde noble :

1. PERRIN, qui suit.
- 2 & 3. SIMON & ANTOINE.

II. DEGRÉ.

PERRIN Noël, Écuyer, Homme d'armes, eut pour fils :

III. DEGRÉ.

THOMAS Noël, Écuyer, Homme d'armes, père de :

(a) Ancienne généalogie manuscrite.

IV. DEGRÉ.

SAMSON NOËL, Écuyer, Homme d'armes, père de :

I. DEGRÉ.

MARIN NOËL, Écuyer, Premier Valet de Chambre du Roi Henri III qui lui donna des lettres de confirmation de noblesse en date du 16 Avril 1583 (enregistrées en la Chambre des comptes du Parlement de Rouen le 4 Février 1584). Il mourut le 4 Septembre 1640, étant alors Premier Huissier du Cabinet du Roi & Porte-manteau ordinaire de la Reine Catherine de Médicis. De son mariage avec Demoiselle Marguerite FAULCONIER, qu'il avait épousée en 1602, il eut sept enfants (a) :

1. CLAUDE NOËL, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland-Yonne le 9 Octobre 1603, Premier Huissier du Cabinet du Roi & Commissaire des guerres, décédé le 10 Janvier 1651. De son mariage avec Jeanne DU TARTRE, il eut quatre enfants :

I. SÉBASTIEN NOËL, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland le 13 Mai 1643, l'un des deux cents Cheval-légers de la Garde du Roi; marié, le 7 Novembre 1669, avec Demoiselle Barbe DE NIVERT, Dame de Mardelein; sans postérité.

II. NICOLAS NOËL, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland le 9 Janvier 1651, aussi l'un des deux cents Cheval-légers de la Garde du Roi; décédé en 1694, sans postérité.

III. MARIE-ANTOINETTE NOËL de Dampierre, née le 13 Octobre 1635, mariée à Messire Charles DE GAMACHES, Chevalier, Marquis de Coudron & de Saint-Germain-des-Bois (b). Par son testament du 2 Juin 1680, elle légua la terre de Dampierre à MM. NOËL, de Tonnerre.

IV. ANNE-MARGUERITE NOËL, née à Gland le 13 Juin 1639.

2 & 3. EDMÉ & ANDRÉ NOËL, frères jumeaux, nés le 8 Juillet 1610, morts en bas âge.

4. MARIN NOËL, Écuyer, né à Gland le 5 Avril 1612, Gendarme d'ordonnance de la compagnie de Monsieur, frère unique du Roi. De son mariage avec Demoiselle Claude DE SAINT-ÉTIENNE, il n'eut qu'un fils : FRANÇOIS, né à Gland le 27 Juillet 1664, mort en Février 1665.

5. JEAN NOËL, qui suit.

6. CATHERINE NOËL, née à Gland le 8 Octobre 1605, mariée avec Jean CARRE.

7. MARIE-MARGUERITE NOËL, née à Gland le 27 Janvier 1614, mariée : 1^o avec Messire Jean D'ABRICARDOT; 2^o le 1^{er} Février 1646, avec Messire François DE SAINT-ÉTIENNE, Chevalier, Seigneur de la Chapelle-Sennevoy, Lieutenant-Colonel du régiment du Roi-cavalerie.

VI. DEGRÉ.

JEAN NOËL, Écuyer, né à Gland le 5 Janvier 1621, épousa, à Tonnerre, par contrat du 14 Mars 1642, Demoiselle Marie GUYOT. Ils décédèrent, à un jour d'inter-

(a) Une branche est restée en Normandie, où elle était encore représentée à la fin du XVII^e siècle, en la personne de LANIRAN NOËL, Écuyer, Sieur de la Vautrie, qui fit enregistrer les armoiries de la famille dans l'*Armorial général de France* (élection de Caen), dressé par Charles-René d'Hozier, en vertu de l'édit de 1666. Nous ne connaissons ni le point de rattachement de cette branche à la souche commune, ni ses déclinaisons ultérieures.

(b) P. Anselme, *Histoire de la Maison de France & des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 694. Il est ainsi qualifié dans l'arrêt du Conseil d'État de 1783, dont il sera parlé plus loin.

valle, les 24 & 25 Août 1661, & la fortune de leurs enfants mineurs fut dissipée par des tuteurs infidèles, qui même, aux termes de la maintenue du Conseil d'État du 14 Mars 1789, « leur laissèrent ignorer leur extraction ». Les enfants de Jean Noël furent :

1. MARIN Noël, qui fuit, auteur de la branche ainée actuellement éteinte.
- 2 & 3. CLAUDE & JACQUES Noël, frères jumeaux, nés à Gland le 25 Mars 1645, morts en bas âge.
4. JEAN Noël, auteur de la seconde branche, actuellement éteinte & qui fera rapportée plus loin.
5. ÉTIENNE Noël, né à Gland le 25 Octobre 1654, mort en bas âge.
6. PIERRE Noël, auteur de la troisième branche, rapportée à la suite de la seconde.
7. DOMINIQUE Noël, né à Gland le 12 Août 1658, Chartreux, mort à la Chartreuse de Paris.
8. MARIE Noël, née à Gland le 18 Août 1653, mariée avec Messire Guillaume COURTIN DES MORGES, Exempt des Gardes du corps de M. de Créquy, puis Garde du corps du Roi.
9. PRÉVILLE Noël, morte en bas âge.

VII. DEGRÉ.

MARIN Noël, Écuyer, né à Gland le 7 Mars 1643, Procureur fiscal en la Justice de Gland, mort le 12 Août 1720. De son mariage avec Demoiselle Edmée MILLON, il eut :

1. DAVID Noël, né à Gland le 3 Avril 1680, mort sans postérité.
2. PIERRE-MARIN Noël, qui fuit.
3. JEAN Noël, né à Gland le 25 Mars 1687, mort le 12 Septembre suivant.
4. ANTOINE Noël, né à Gland le 28 Octobre 1688.
5. FRANÇOISE Noël, née à Gland le 20 Janvier 1693.

VIII. DEGRÉ.

PIERRE-MARIN Noël, Écuyer, né à Gland le 25 Octobre 1685, épousa, par contrat du 4 Janvier 1720, Demoiselle Marie L'AVOCAT, dont il n'eut qu'un fils :

IX. DEGRÉ.

PHILIBERT Noël, Écuyer, né à Gland le 8 Août 1721, marié en 1751 avec Demoiselle Reine DE LA MARRE, décédé en 1792. Il n'eut qu'un fils :
JEAN Noël, né à Gland le 24 Septembre 1757, mort en bas âge.



DEUXIÈME BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

JEAN NOËL, Écuyer, né à Gland le 21 Avril 1646, mort à Tonnerre le 5 Mai 1698. Marié, par contrat du 14 Février 1677, avec Demoiselle Marguerite MIREY, il en eut :

1. JEAN NOËL, qui fuit.
2. MARIN NOËL, marié, par contrat du 13 Octobre 1736, avec Demoiselle Marie DE LA FAYE, dont il n'eut pas d'enfants.
3. JACQUES NOËL, né à Tonnerre le 5 Novembre 1683, mort le 5 Novembre 1763, sans postérité de son mariage avec Demoiselle Marie LE MAIRE DE SAINT-VINNEMER.
4. LOUIS NOËL, mort à l'Hôtel royal des Invalides, où il s'était retiré après de longs services militaires.
5. SUSANNE NOËL, épouse de Gilles LE GROS.
6. MARGUERITE NOËL.

VIII. DEGRÉ.

JEAN NOËL, Écuyer, né à Tonnerre le 2 Mars 1680, Maire royal de cette ville en 1750, Avocat en Parlement & Juge de la Justice de Saint-Michel-sur-Tonnerre, décédé le 2 Novembre 1749. Il avait épousé, le 7 Février 1713, Demoiselle Gabrielle BEAU, dont il eut :

1. JEAN-MARIN NOËL, qui fuit.
2. JEANNE NOËL, née à Tonnerre le 31 Décembre 1718, épouse d'Edme-Claude CAMPENON, décédé le 7 Septembre 1787, Conseiller du Roi en l'élection de Tonnerre.
3. MARGUERITE NOËL, née à Tonnerre le 8 Mars 1720, mariée, le 27 Janvier 1741, à Edme-Jean-Baptiste ROLLAND, Conseiller du Roi. Elle est décédée le 15 Septembre 1795, laissant une fille, EDMÉE-GABRIELLE-MARIE, épouse de Mefire Edme-Jean GUYARD DES FORGES, Écuyer, l'un des deux cents Chevaliers de la Garde du Roi.

IX. DEGRÉ.

JEAN-MARIN NOËL, Écuyer, né à Tonnerre le 3 Novembre 1715, Receveur des domaines du Roi en Flandres, mort à Lille le 14 Août 1790, sans avoir contracté d'alliance.



TROISIÈME BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

PIERRE Noël, né à Gland le 3 Septembre 1656, Chirurgien major du régiment du Roi-cavalerie, céda ses droits en la succession de Messire Edme Dupont, Chevalier, Marquis de Villiers, son cousin, à Jean & Louis Noël, ses enfants, le 10 Septembre 1736, & mourut à Tanlay le 18 Décembre 1738. Il avait épousé, par contrat du 24 Novembre 1681, Demoiselle Marie JACQUELLAT, dont il eut :

- I. CLAUDE Noël, Écuyer, né à Tanlay en 1682, lequel, s'étant embarqué & ayant été fait prisonnier de guerre, fut conduit à Lisbonne, où il contracta en 1721 un brillant mariage avec Demoiselle Antoinette-Marie-Franca BITTO DE BARBUDA, fille de Franco BITTO DE BARBUDA, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques le Majeur & Gouverneur du château Saint-Sébastien-sur-le-Tage. Il mourut le 20 Mai 1740, laissant de son mariage :

- I. PLACIDO-FRANCO Noël, né à Lisbonne, Élève de l'Université de Coimbre, Membre de la Compagnie de Jésus le 21 Février 1740.

- II. DENIS-FRANCO Noël, né à Lisbonne, Élève de l'Université de Coimbre, Membre de la Compagnie de Jésus le 8 Décembre 1740.

- III. MARIE-ANTOINETTE-FRANCA.

2. SÉBASTIEN Noël, né à Tanlay en 1684, mort sans postérité.

3. FRANÇOIS Noël, né à Tanlay le 15 Janvier 1685, mort à Paris, sans postérité.

4. JEAN Noël, né à Tanlay le 19 Mai 1687, mort à Ery le 30 Septembre 1760, avait épousé : 1^o Demoiselle Marie QUIEBLAY, dont il eut les enfants qui suivent; 2^o Demoiselle Catherine DE MALASSIS, sans enfants.

- I. LOUIS Noël, né à Caen le 6 Septembre 1728, Contrôleur des Vingtièmes de la généralité de Châlons en Champagne le 6 Janvier 1766, mort à Troyes en 1800, Directeur des Impositions du département. Il avait épousé, à Saint-Florentin, le 12 Janvier 1766, Marie-Alexandrine SALLOT, dont il eut :

1. LOUIS-JEAN-FRANÇOIS Noël, né à Troyes le 25 Mai 1770, marié, à Saint-Florentin, en Janvier 1796, avec Demoiselle BESSON.

2. EDMÉ-ROBERT-NICOLAS Noël de Roncenay, né à Troyes le 20 Décembre 1771, marié à Gand avec demoiselle N... Mort à Paris en Mai 1834. Il eut une fille :

JULIETTE Noël de Roncenay, mariée, en Avril 1829, au Baron Charles-Edmond DE CRESPIY LE PRINCE, Capitaine à l'État-major général de la Garde royale, Chevalier de la Légion d'honneur.

- II. EDMÉE Noël, née à Caen le 17 Novembre 1713, mariée à Edme-Guillaume GAUTHIER, Directeur des Aides à Caen.

- III. MARIE-ANNE Noël, née à Caen en 1714, mariée à Jean-François LUYT, Receveur des domaines à Mortain.

5. MARIN Noël, né à Tanlay en 1688, mort sans postérité.

6. LOUIS Noël, qui suit.

7. CHARLES-HENRI Noël, né à Baon le 2 Novembre 1698, mort sans postérité.

VIII. DEGRÉ.

LOUIS Noël, Écuyer, né à Tanlay le 22 Mars 1690, Officier de panneterie chez le Roi, recueillit une portion dans la succession du Marquis de Villiers, son cousin, & mourut à Eryv le 3 Février 1769. Il avait épousé, à Dol, en Bretagne, par contrat du 19 Janvier 1741, Demoiselle Marie-Anne-Françoise CARRON, dont il eut :

- 1 & 2. PIERRE & JEAN Noël, frères jumeaux, nés à Alençon le 4 Novembre 1741, morts le 19 suivant.
3. LOUIS-BONAVENTURE-JEAN-MARIE, qui suit.
4. PHILIBERT Noël, Sieur des Vergers, né à Tanlay le 10 Mai 1747, mort à Eryv le 3 Décembre 1759.
5. MARIN Noël, auteur de la branche des Vergers, rapportée plus loin.
6. MARIE-EDMÉE Noël, née à Tonnerre le 30 Janvier 1745, morte à Tanlay le 28 Avril 1750.
7. MARIE-ANNE Noël, née à Tonnerre le 7 Février 1746, mariée, par contrat du 30 Juillet 1770, à Pierre-Louis REGNAULT DU BERRON, Conseiller du Roi, Premier Échevin.
8. ANNE Noël, née à Tanlay le 6 Mars 1749, morte le 7 Octobre 1750.
- 9 & 10. MARIE-ANGÉLIQUE & FRANÇOISE-EDMÉE Noël, sœurs jumelles, nées à Tanlay le 11 Avril 1750, décédées les 26 & 28 suivants.
11. ANNE-MARGUERITE Noël, née à Eryv-le-Châtel le 31 Mai 1751, mariée, le 3 Mai 1772, à François LE SECQ, Officier chez la Reine.
12. SUZANNE-JULIENNE Noël, née à Eryv le 22 Septembre 1752, décédée à Tonnerre le 6 Octobre 1785.
13. HÉLÈNE-PERRINE Noël, née à Eryv le 2 Février 1754, décédée le 21 Novembre 1757.
14. MARIE-LOUISE Noël, née à Eryv le 11 Avril 1756, morte à Tonnerre le 2 Septembre 1785.

IX. DEGRÉ.

LOUIS-BONAVENTURE-JEAN-MARIE Noël, Écuyer, Sieur de la Courvée, Seigneur en partie de Courtelon & du Plessy-Puifeaux, & de plusieurs fiefs dépendants des terres & seigneuries d'Auxon, Vert, Roncenay, Cofdon, la Coudre, Eaux, Puifeaux, les Bordes, les Chefines-Millot, &c., né à Dol le 14 Août 1743, Bailli de la baronnie & pairie d'Eryv, Avocat en Parlement, Gentilhomme de panneterie chez le Roi & son Conseiller-Contrôleur au grenier à sel de Tonnerre, a été maintenu dans sa noblesse d'extraction, conjointement avec son frère Marin Noël des Vergers, par arrêt du Conseil d'État du Roi, du 14 Mars 1789, sur productions des preuves remontant à Jean Noël, qui forme le premier degré de cette généalogie; « nonobstant, dit cet arrêt, l'omission de qualifications nobles commise par Pierre & Louis Noël, leur ayeul & père dont Sa Majesté les a relevés en tant que de besoin ». Le 14 Mai de la même année, il obtint de Chérin, Généalogiste des Ordres du Roi, un certificat de noblesse transmissible. Il fut incarcéré sous la Terreur comme Noble, le 22 Septembre 1793, & ne sortit de la prison qu'après la chute de Robespierre, le 8 Novembre 1794. Il est décédé le 24 Avril 1829. De son mariage avec Demoiselle Adélaïde-Louise BARRAULT DES MOTTES, qu'il avait épousée le 15 Février 1773, à Tonnerre, il eut :

1. EDMÉ-JEAN Noël de la Courvée, qui suit.
2. MARGUERITE Noël de la Courvée, née à Tonnerre le 23 Mai 1774, mariée,

par contrat du 8 Mars 1793, à Messire Antoine-Florent DE BOURST, ancien Officier au régiment de hussards-Lauzun, décédé à Tonnerre le 23 Septembre 1803.

X. DEGRÉ.

EDME-JEAN Noël de la Courvée, Écuyer, né à Tonnerre le 14 Avril 1777, obtint, le 12 Mai 1789, de Chérin, Généalogiste des Ordres du Roi, un certificat de noblesse pour servir dans les troupes du Roi. De son mariage avec Demoiselle Marie-Joséphine BRÉAVOINE, qu'il avait épousée à Paris, par contrat du 20 Décembre 1800, il eut :

1. JEAN-MARIN-CHARLES Noël de la Courvée, qui suit.
2. MARIA Noël de la Courvée, née à Paris le 11 Mai 1813.

XI. DEGRÉ.

JEAN-MARIE-CHARLES Noël de la Courvée, né le 14 Octobre 1801 à Paris où il est décédé le 12 Février 1849, avait épousé Adélaïde CAILLIET, dont il eut un fils, qui suit.

XII. DEGRÉ.

MARIN-EDME Noël de la Courvée, né à Fleys le 24 Septembre 1841, marié à Eulalie-Isabelle-Adélaïde Cordier, dont une fille :

EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-ISABELLE Noël de la Courvée, née à Tonnerre le 26 Novembre 1868.



BRANCHE DES VERGERS.

IX. DEGRÉ.

MARIN Noël des Vergers, Écuyer, Seigneur d'Ancy le Serveux, né à Ervy le 19 Août 1759, Avocat au Parlement de Paris, a été maintenu dans sa noblesse d'extraction, conjointement avec son frère Louis-Bonaventure-Jean-Marie, par arrêt du Conseil d'État du Roi du 14 Mars 1789. Il exerça ensuite les fonctions de Président de la Chambre de Commerce de Paris, & celles de Membre du conseil d'Es-compte de la Banque de France, fut élu Membre de la Chambre des députés pour l'arrondissement de Tonnerre en 1831, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, & est décédé le 7 Août 1836. Il avait épousé, par contrat du 7 Mai 1789, Demoiselle Jeanne-Hélène GUYOT, décédée le 26 Avril 1825. De ce mariage sont issus :

1. MARIN-CHARLES-ADOLPHE Noël des Vergers, né à Paris le 2 Novembre 1800, mort le 27 Juin 1808.
2. MARIN-JOSÉPH-ADOLPHE, qui continue la filiation.
3. LOUISE-MARINE-HÉLÈNE Noël des Vergers, née à Tonnerre le 14 Mars 1790, décédée à Paris le 15 Septembre 1791.

4. ANNE-LOUISE-HÉLÈNE Noël des Vergers, née à Paris le 14 Février 1793, mariée, le 24 Août 1813, à Simon-Martial CULIHAT DU CHAMONT, décédée à Clermont-Ferrand le 23 Novembre 1817.
5. PAULINE Noël des Vergers, née à Paris le 14 Janvier 1796.

X. DEGRÉ.

MARIN-JOSEPH-ADOLPHE Noël des Vergers, né à Paris le 2 Juin 1804, Orientaliste, Épigraphe, Archéologue & Historien, Correspondant de l'Institut de France, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nice le 2 Janvier 1867. Il avait épousé en premières noces, le 4 Décembre 1823, à Tonnerre, Demoiselle Amélie-Laure DESPREZ DE QUINCY, décédée à Paris le 17 Janvier 1828, dont il a eu :

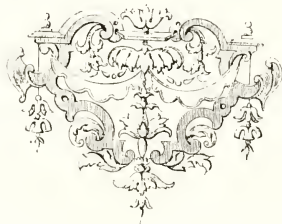
1. LOUIS-MARIN-FRANÇOIS Noël des Vergers, né le 9 Septembre 1824, mort le 29 Mai 1826.
2. HÉLÈNE-LAURE-FRANÇOISE Noël des Vergers, sœur jumelle du précédent, morte le 7 Janvier 1826.

De son mariage, contracté le 5 Mai 1838, avec Emma FIRMIN-DIDOT, fille d'Ambroise FIRMIN-DIDOT, Membre de l'Institut, Officier de la Légion d'honneur, il a laissé :

1. MARIN-JOSEPH-GASTON Noël des Vergers, qui suit.
2. JOSÉPHINE-HÉLÈNE Noël des Vergers, mariée, le 23 Mai 1864, à Hippolyte-Alexandre-Paul-Léonel, Comte, puis Marquis DE TOULONGEON, Député au Corps législatif, décédé le 3 Mai 1868, ne laissant de cette union qu'un fils : ANDRÉ, Marquis de Toulangeon, né le 12 Juillet 1865.

XI. DEGRÉ.

MARIN-JOSEPH-GASTON Noël des Vergers, né à Paris le 31 Mars 1840, ancien Auditeur au Conseil d'Etat, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Chef de Cabinet à la Préfecture de la Seine & au Ministère de l'Intérieur sous l'Empire en 1870.



DES NOS,

Anciens Seigneurs dudit lieu, paroisse de Saint-Potan, près Matignon, Évêché de Saint-Brienc; du Vaumeloifel, du Bourg-durant, de Beauvoir, la Verdière, la Motte-Collas, du Tertre, de Vauhebert, la Planche, la Villegourais, de Tourande, la Motterouxel, Hemenard, la Tanière, la Tendraye, la Doucetière, la Gerbaudière, des Landes, la Feuillée, Pannard & Champneflin.

EN BRETAGNE.



D'Argent au Lion de Sable, armé, couronné & lampassé de Gueules. COURONNE : de Marquis. SUPPORTS : deux Lions. DEVISE : Marche droit! CRI DE GUERRE : SAINT-PIERRE DES NOS!

Le premier des Nos connu figure comme témoin dans le testament d'un Sire de la Boëffière, mourant à Ptolémaïs en 1165 (a).

GUILLAUME (*Willelmus*) des Nos figure comme témoin dans une donation faite par Pierre de Tournemine, à l'Abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, de la moitié du village de Saint-Kaeno, paroisse d'Erquy, en 1219 (b).

PREMIER DEGRÉ.

ROLAND des Nos se croisa en 1248 (c), & épousa en 1270 YVONNE DE TRELEVER, dont :

1. JEHAN des Nos, qui fuit.
- 2 & 3. ROLAND & PIERRE des Nos (d), sans postérité.

II. DEGRÉ.

JEHAN des Nos (e) épousa en 1305 Gillette DE CHERETTE, OU mieux DE CHARETTE, héritière du Vaumeloifel, dont :

1. ÉTIENNE des Nos, qui fuit.
- 2 & 3. ROLAND & JEHAN des Nos (f), sans postérité.

(a) Original en parchemin (archives de M. le Marquis de la Boëffière).

(b) *Anciens Évêchés de Bretagne*, par Gellin de Bourgogne & A. de Barthélemy, t. III, 2^e partie, p. 52.

(c) Titre original en parchemin, relatif au passage de Limillo à Damiette, en vertu duquel ses armes ont été mises au Musée de Versailles (archives de la famille).

(d) Ancienne généalogie (archives de la famille).

(e) Jehan des Nos figure dans une donation, du 20 Février 1341, faite par Charles de Blois, Duc de Bretagne, à son cousin Ellicuble de Goyon, Sire de Matignon, de divers fiefs en Saint-Potan, dont faisait partie la tenue de Jehan des Nos & ses parçonniers. (Dom Morice, *Histoire ecclésiastique & civile de Bretagne*, t. I^{er}, p. 1430.)

(f) Ancienne généalogie (archives de la famille).

III. DEGRÉ.

ÉTIENNE des Nos (*a*) époufa en 1340 Jeanne de TREGOMARD, dont :

1. PHILIPPE des Nos (*b*), qui fuit.
2. BERTRAND des Nos (*c*), tige de la branche des Foffès, branche qui s'est éteinte en la perfonne de CHARLES-HENRI des Nos, admis à l'École militaire de Paris en 1772, fur preuves faites devant d'Hoziér, & qui fut tué pendant la guerre de Vendée.
3. JEHAN des Nos (*d*), époux de Jeanne de SAINT-MARTIN.

IV. DEGRÉ.

PHILIPPE des Nos (*e*) époufa, le 3 Juin 1370, Typhaine du BOISRIOU, dont :

1. ANTOINE-HENRI des Nos, qui fuit.
2. ROLAND des Nos (*f*), mort fans poftérité.

V. DEGRÉ.

ANTOINE-HENRI des Nos (*g*) époufa en 1405 Marguerite de LA TOUCHE A LA VACHE, fille aînée du Comte de la Touche (*h*). De cette union :

1. JEAN des Nos, qui fuit.
2. ROLAND des Nos (*i*), tige de la branche de la Verdrière, éteinte à la feconde génération.
3. HENRI des Nos (*j*), fans poftérité.

(*a*) Étienne des Nos parut à la montre d'armes de la compagnie de Meffire de Beaumanoir, le 22 Juin 1351. (Dom Morice, t. I^{er}, p. 1469, extrait de la Chambre des Comptes de Paris.)

(*b*) Généalogie de la Maifon des Nos, fonds des Blancs-Manteaux, manufcrits de la Bibliothèque nationale, n^o 22.348.

(*c*) Bertrand des Nos figure à la montre d'armes de Meffire de Tournemine, le 17 Septembre 1383. (Dom Morice, t. II, p. 436, & Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, t. II, p. 644.) Il feffa de fon fceau, devant la Cour de Rennes, un acle d'échange, le mercredi jour Saint-Grégoire 1403. (Original en parchemin, communiqué à d'Hoziér pour les preuves de Cour faites, en Juillet 1774, par CHARLES-LOUIS, Comte des Nos, Marquis de Pannard, Maréchal de camp. Bibliothèque nationale.) Bertrand parut aufli à la Réformation de la Nobleté de la paroiffe de Saint-Potan le 31 Décembre 1427. (*Anciennes Réformations de Bretagne*, manufcrit de la Bibliothèque nationale, n^o 8311.)

(*d*) Jehan des Nos eft qualifié de Chevalier dans un acle en latin de 1382. (Dom Morice, t. II, p. 431.) Il commande comme Banneret, fous les ordres du Connétable de Cliffon, une compagnie compofée de trois Chevaliers & dix-fept Écuers. (Dom Morice, t. II, p. 471, extrait de la Cour des Comptes de Paris.) Le jeudi après la Chandeleur 1391, il rend aveu, avec Jeanne de Saint-Martin, fon époufe, à Robin du Fou. (Original en parchemin aux archives de la famille.)

(*e*) Philippe des Nos & fon époufe figurent en tête de la généalogie établie, fur titres originaux, par d'Hoziér pour les preuves de Cour; ils figurent aufli en tête des preuves fournies par la maifon des Nos, devant le Parlement de Bretagne, lors de la Réformation de la Nobleté de cette province. Le Parlement rendit trois arrêts, le 16 Janvier, le 6 Février & le 16 Mai 1609, qui tous les trois déclarent la Maifon des Nos noble d'ancienne extraction. (Manufcrit de la Bibliothèque nationale. *Réformations de Bretagne*, n^o 8.313 & fuivants.)

(*f*) Roland des Nos parut à la Réformation de la Nobleté de la paroiffe de Saint-Potan en 1427 & 1441. (*Anciennes Réformations de Bretagne*). Copie conforme de la Réformation de 1427, délivrée par ordre du Parlement de Bretagne le 29 Janvier 1772, à la requête de haute & puillante Dame Charlotte-Suzanne des Nos, Ducheffe de Beauvilliers (archives de la famille).

(*g*) A partir de ce degré nous ne ferons plus qu'une analyfe des preuves de Cour faites en 1774, & nous citerons feulement les documents qui ne fe trouvent pas dans ces preuves, remontant à Antoine-Henri des Nos.

(*h*) Elle eft aufli déignée tous les noms d'ANASTASIE ou CATHERINE, dans Le Paige, La Chenaye-Desbois & dans plufieurs anciennes généalogies manufcrites. Son père eft désigné fous le titre de Comte de la Touche à la Vache dans Le Paige, t. II, p. 129, & dans La Chenaye-Desbois.

(*i*) Roland des Nos parut à la Réformation de la Nobleté de la paroiffe de Saint-Méloir en 1440. (*Anciennes Réformations*.)

(*j*) Henri des Nos parut à la Réformation de la paroiffe de Saint-Germain de Matignon en 1441 (mêmes preuves, & à la revue de la Nobleté de l'Evêché de Saint-Brieuc, en *patois, falade, épée & pertuisanne*, les 9 & 10 Janvier 1469. Archives de Saint-Brieuc.)

VI. DEGRÉ.

JEAN des NOS (*a*) époufa en 1446 Catherine DE LA MOTTE-COLLAS, dont :

1. JEAN des NOS, qui fuit.
2. HECTOR des NOS, qui forma la branche de la Villethébault, éteinte vers 1690.
3. PIERRE des NOS (*b*), tige de la branche de la Villehuchet, éteinte à la cinquième génération.
4. RICHARD des NOS (*c*), Seigneur de Beauvoir; fans poftérité.

VII. DEGRÉ.

JEAN des NOS (*d*) époufa, le 31 Mars 1473, Jeanne DE GOYON, dont :

1. BERTRAND des NOS, mort jeune.
2. PIERRE des NOS, qui fuit.
3. JEAN des NOS, Seigneur de Bourgdurant; fans poftérité.
4. GILLES des NOS, Seigneur du Tertre des NOS, qui forma la branche du Tertre, éteinte au XVII^e fiècle, dans Kergus.
5. JEANNE des NOS, époufè de Morin DE VEAUHÉRAULT.

VIII. DEGRÉ.

PIERRE des NOS (*e*) époufa Catherine DE LA FERRIÈRE, après contrat & promeffe de ce mariage dreffè le 28 Septembre 1491. De cette union vinrent :

1. PIERRE des NOS (*f*), qui époufa en 1515 Chriftophette DE CLUHUNAUT, dont un fils, FRANÇOIS, marié à Suzanne LE PORC (*g*); fans enfants mâles.
 2. JEAN des NOS, qui fuit.
 3. VINCENT des NOS, mort jeune.
 4. FRANÇOIS des NOS.
 5. FRANÇOISE des NOS, qui époufa Jacques DE BOUAN (*h*).
- Plusieurs autres filles.

IX. DEGRÉ.

JEAN des NOS (*i*) époufa, par contrat du 29 Décembre 1538, Louife DE CHATEAUBRIANT, dont :

(*a*) Jean des Nos parut à la Réformation de la paroiffe de Saint-Potan en 1427. Il parut également en 1441 aux Réformations de la Nobleffè des paroiffes de Saint-Potan & de Plévin (*Anciennes Réformations*), & à la revue de la Nobleffè de l'Evêché de Saint-Brieuc en 1469, représenté par fon fils Richard, *en brigandines, falades, épées, arcs, trouffes & trois chevaux*. (Archives de Saint-Brieuc.)

(*b*) Pierre des Nos parut à la même revue *en brigandine, falade, épée, arc & trouffe*. (Archives de Saint-Brieuc.)

(*c*) Richard des Nos parut à la montre & revue paffée à Dinan, le 1^{er} Septembre 1489, fous la charge & conduite de Mellire Pierre de Rohan. (Dom Morice, t. III, p. 631.)

(*d*) Le 19 Avril 1473, Jean des Nos reçut partage de Bertrand de Goyon, fon beau-père, pour Jeanne de Goyon, fon époufe. (Preuves de nobleffè devant le Parlement de Bretagne.) Jean parut comme témoin à la Réformation de la Nobleffè de la paroiffe de Plébouffe, le 9 Août 1476. (*Anciennes Réformations de Bretagne*.) Il offrit, devant la Cour de Plancouët, le 10 Juin 1480, de faire hommage des biens qui lui étaient échus par la mort de Jean des Nos, fon père. (Archives de la famille.)

(*e*) Pierre des Nos en citè dans plusieurs titres produits pour les preuves de Cour.

(*f*) Pierre des Nos, fils du précédent, parut à la Réformation de Saint-Potan en 1535.

(*g*) François des Nos, fils de Pierre & de Chriftophette de Cluhunaut, n'eft pas déigné comme marié dans les preuves de Cour; il avait cependant époufè Suzanne LE PORC, comme on le voit dans les preuves de nobleffè de la branche de la Villethébault, produites devant le Parlement de Bretagne. (Archives de la famille.)

(*h*) Généalogie de la Maifon de Bouan, produite devant le Parlement pour la Réformation de 1668.

(*i*) Jean des Nos parut à la Réformation de la paroiffe de Plouer en 1513 & à celle de Saint-Potan en 1535.

1. FRANÇOIS des Nos, qui fuit.
2. FRANÇOIS des Nos (*a*), le jeune, qui devint Abbé.
3. CHRISTOPHE des Nos, qui a formé la branche de Pontourande (*b*), éteinte à la quatrième génération. Il avait épousé FRANÇOISE DE ROSNYVINES, dite de *Guitté*.
4. AMAURIE des Nos, mariée : 1^o à Jacques DE BEAUMONT (*c*) ; 2^o à Helenus PERRAUD.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS des Nos (*d*) épousa, par contrat du 17 Novembre 1568, Charlotte DE JOUSSON, dont :

1. GILLES des Nos, Chevalier des Ordres du Roi en 1606, & Gentilhomme de sa Chambre, épousa en 1597 Charlotte DE BUOR. Il est auteur de la branche d'Hennard & des Comtes de la Feuillée, qui s'est éteinte en la personne de CHARLOTTE-SUZANNE des Nos, Duchesse de Beauvilliers, morte en 1793 (*e*).
2. FRANÇOIS des Nos, Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme servant, marié en 1609 à Marie NEVEU, & tige de la branche de la Tanière & de la Tendraye, éteinte au XVII^e siècle.
3. JACQUES des Nos, sans postérité.
4. RENÉ des Nos, qui fuit.
5. JULIENNE des Nos, mariée en 1611 à François DE LIVRET.
6. FRANÇOISE, mariée à Guy DE LA VAIRIE.

XI. DEGRÉ.

RENÉ des Nos, épousa, par contrat du 30 Mai 1602, Marie DE MÉGAUDAIS, dont :

1. JEAN-BAPTISTE des Nos, qui fuit.
2. RENÉ des Nos, tige des Seigneurs, Comtes de Champmeilin, branche éteinte pendant la Révolution de 1793 (*f*).

(*Anciennes Réformations.*) Il est désigné comme Chevalier de l'Ordre du Roi dans Le Païge, t. II, p. 129. Il était Gentilhomme de la maison du haut & puissant Sire de Rohan.

(*a*) Collation de la prébende de Saint-Malo pour François. (Parchemin aux archives de la famille.)

(*b*) Preuves de la branche de Pontourande pour la Réformation de 1669. Cette branche a produit un Gentilhomme de la Chambre des Rois Henri III & Henri IV & Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

(*c*) Généalogie de la maison de Beaumont. (*Réformation de Bretagne de 1668.*)

(*d*) François est désigné comme Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme de sa Chambre dans Le Païge, t. II, p. 129.

(*e*) Charlotte-Suzanne des Nos avait épousé, le 22 Octobre 1753, Paul-Louis, Duc DE BEAUVILLIERS, Pair de France, Comte de Buzançois, Grand d'Espagne de première classe, Brigadier des armées du Roi, Maître de camp du régiment de Beauvilliers, Chevalier des Ordres du Roi; qui mourut à la suite des bleffures qu'il avait reçues à la bataille de Rosbach, sans laisser d'enfants de ce mariage. La Duchesse de Beauvilliers, qui était la dernière des Nos de la branche aînée, testa, le 1^{er} Mai 1793, en faveur de Charles-Louis, Comte des Nos, Marquis de Pannard, & lui légua son immense fortune, comme au seul chef de famille représentant du nom. Ce testament ne put être exécuté par suite des événements de la Révolution. (Archives de la famille, La Chenaye-Desbois & Le Païge.)

(*f*) Cette branche acquit beaucoup d'illustration, surtout dans la marine, & a fourni :

CHARLES des Nos, Chef d'escadre, Lieutenant-général, Commandeur de Saint-Louis, Vice-Roi d'Amérique. Le Roi Louis XIV l'avait honoré du titre de Comte.

LOUIS, frère du précédent, Page, puis Écuyer du Roi Louis XIV, & son Aide de camp.

GILLES, également leur frère, Seigneur de Champmeilin, Chef d'escadre, Commandeur de Saint-Louis, Lieutenant général, Gouverneur des îles & terres fermes d'Amérique. Le Roi Louis XIV lui donna le titre de Comte de Champmeilin.

CHARLES-PIERRE des Nos, fils de CHARLES, nommé ci-dessus, fut Chef d'escadre. Il épousa sa cousine THÉRÈSE-CATHERINE des Nos, dont il eut cinq fils :

1. CHARLES-ÉTIENNE, reçu Page du Roi en 1727, mort Capitaine du régiment de Lyonnais, sans alliance.

3. URBAIN des Nos, fans postérité mâle.
4. CHARLOTTE des Nos, née en Novembre 1604.
5. JULIENNE des Nos, née en Avril 1607.

XII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE des Nos, né, au château de Pannard, en Mars 1603 (a), époufa, par contrat du 15 Février 1627, Gilonne LE GAY, dont :

1. PHILIPPE des Nos, baptifé à Ernée le 7 Février 1644, mort jeune (b).
2. CHARLES des Nos, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES des Nos, baptifé, le 18 Décembre 1644, à Ernée, & mort le 7 Décembre 1688 (c), avait époufé, par contrat du 14 Juin 1667, Renée DE MALLESCOT, dont :

1. CHARLES des Nos, qui fuit.
2. PHILIPPE des Nos, fans alliance, tué au combat de Malaga en 1704.

XIV. DEGRÉ.

CHARLES des Nos, né le 20 Octobre 1678, époufa, en premières noces, par contrat du 24 Avril 1705, Marie LE CLERC, dont :

1. CHARLES-RENÉ des Nos, qui fuit.
2. MARIE des Nos, née en 1706, reçue à Saint-Cyr en 1713.
3. CHARLOTTE-RENÉE des Nos, baptifée le 28 Mars 1710, qui tefta en 1729 comme fille émancipée.
4. THÉRÈSE des Nos, née en 1712, reçue à Saint-Cyr en 1721 & Religieufe Urfuline à Rennes en 1738.

Il époufa en fécondes noces, par contrat du 14 Septembre 1720, Gabrielle-Rofe DE LA CORBIÈRE (d), dont :

1. GILLES-RENÉ des Nos, baptifé le 9 Novembre 1721, Page de la Reine en 1737, qui fut tué (e), étant Officier, au fiége de Prague, en 1742.
2. LOUIS-GABRIELLE-CHARLOTTE-THÉRÈSE des Nos, née le 10 Juin 1723, mariée, en Novembre 1746, à Gilbert DU BOISBRANGER (f).

XV. DEGRÉ.

CHARLES-RENÉ des Nos, Marquis de Pannard (g), né, au château de Pannard, le 8 Décembre 1710, époufa, le 10 Décembre 1736, Renée-Marie DU PRAY, dont :

1. CHARLES-LOUIS des Nos, qui fuit.
2. GILLES-MARIE, Chef d'efcadre, comme fon pere, époufa fa cousine MARTIN des Nos, Comteffe de la Feuillée: fans postérité.
3. NICOLAS-PIERRE, Grand Bailli de l'Ordre de Malte, Lieutenant-général des armées navales.
4. HENRI-LOUIS-RENÉ, Evêque de Rennes & de Verdun.
5. RENÉ-CHARLES-THÉRÈSE, Chevalier de Malte. (Preuves de Cour. La Chenaye-De-bois & Le Païge.

(a) b) Extrait des regiftres de l'état civil de la ville d'Ernée.

(c) Regiftres d'état civil de la ville d'Ernée.

(d) Archives de la famille.

(e) Le Païge, t. II, p. 131.

(f) Le Païge & archives de la famille.

(g) Qualifié du titre de Marquis de Pannard dans plusieurs actes du temps. (Archives de la famille. Brevet de Lieutenant au régiment de Lyonnais, compagnie des Nos, figné du Roi, 1^{er} Janvier 1734.

2. RENÉE-PERRINE-THÉRÈSE-ROSE des Nos, née en Mars 1740 & morte chez les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, à Paris, le 6 Janvier 1766 (a).
3. MADELEINE-ÉLISABETH-THÉRÈSE des Nos, née en Novembre 1748, Religieuse de la Visitation, à Rennes, vivait encore en 1799.

XVI. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS, qualifié Comte des Nos, Marquis de Pannard (b), né le 2 Septembre 1737, au château de la Goupillière, épousa, par contrat du 19 Mai 1772, Marie-Étiennette-Eulalie DE ROMANCE, fille du Marquis DE ROMANCE (c), dont :

1. CHARLES-HENRY-MARIE des Nos, né le 20 Juillet 1774, d'abord Enseigne aux Gardes françaises, puis Capitaine à l'armée de Condé (d), mourut le 11 Avril 1799, à Munster, sans alliance.
2. NICOLAS-CHARLES des Nos, qui fuit.
3. ÉLISABETH-MARIE-GERMAINE des Nos, née le 16 Août 1776, mariée, le 28 Mars 1801, au Comte DE CHAPPEDELAINE.
4. CHARLOTTE-EULALIE des Nos, née le 10 Février 1780, mariée, le 18 Avril 1803, au Comte DE TARDIEU DE MALEISSYE.

XVII. DEGRÉ.

NICOLAS-CHARLES, Comte des Nos, Marquis de Pannard, né le 23 Mai 1783, Chevalier de l'Ordre de Malte (e), épousa, le 7 Juillet 1807, Eugénie-Béatrix-Thérèse LE BOUTEILLER, fille du Marquis LE BOUTEILLER. Il est décédé à Paris le 9 Avril 1864. De son mariage il eut :

1. CHARLES-GABRIEL-MARIE des Nos, né, au château de Pannard, le 29 Mai 1808. Mort sans alliance, le 12 Mai 1827, à Paris.
2. EUGÈNE-CHARLES des Nos, né, au château de Pannard, le 26 Avril 1811. Mort sans alliance, le 24 Mars 1840, à Paris.
3. ANATOLE-CHARLES des Nos, qui fuit.

XVIII. DEGRÉ.

ANATOLE-CHARLES, Comte des Nos, né, au château de Pannard, le 1^{er} Juin 1815 (f), marié, le 20 Juillet 1842, à Antoinette-Jeanne-Laurence DE THELUSSON, fille du Comte DE THELUSSON. De ce mariage :

1. CHARLES-AMABLE-GABRIEL des Nos, qui fuit.
2. EUGÉNIE-EULALIE-FRANÇOISE des Nos, née à Paris, mariée, le 17 Décembre 1872, à Guy-Alexandre HUCHET, Comte de Quénetain.

(a) Registres d'état civil de la ville d'Ernée & de la ville de Paris.

(b) Il fut Page de la Reine; le brevet de Lieutenant avec titre de Marquis au régiment de Beauvilliers, lui fut ensuite accordé en 1755, brevet de Capitaine au même régiment en 1759, brevet de Colonel du régiment provincial du Maine en 1771; Chevalier de Saint-Louis en 1772; brevet de Colonel en second du régiment de Fouraine en 1776, brevet de Maître de camp du régiment de la Fère en 1780, brevet de Brigadier en 1781 & de Maréchal de camp en 1788. Tous les brevets sont signés du Roi.

(c) Contrat passé à Paris, signé du Roi Louis XV, de Louis-Auguste, Dauphin, de Marie-Antoinette, Dauphine, & de tous les Princes & Princesses de la famille royale.

(d) Brevet signé du Comte d'Artois, le 10 Février 1792. Il le trouva au siège de Maëstricht & à l'expédition de Quiberon.

(e) Reçu Chevalier de Malte le 19 Janvier 1788, sur les preuves présentées à la vénérable Langue de France.

(f) Un jugement du Tribunal civil de Mayenne (Mayenne), en date du 5 Mai 1847, ordonne la rectification de l'acte de naissance d'Anatole-Charles des Nos, dans lequel le nom était écrit *Desnos*, d'un seul mot.

3. MARIE-MADELINE-CHARLOTTE des Nos, née au château d'Ors (Seine-&-Oise); mariée, le 23 Novembre 1876, à Louis-Marie-Charles du Bois, Vicomte de Maquillé, petit-fils du Comte de Maquillé, Pair de France sous la Restauration.

XIX. DEGRÉ.

CHARLES-AMABLE-GABRIEL, dit le Vicomte des Nos, né à Paris le 23 Avril 1844, nommé Attaché d'ambassade le 10 Août 1868, reçu Chevalier de Malte, à Rome, par bulle du 25 Septembre 1869. Secrétaire d'ambassade le 20 Juin 1873, marié, le 17 Avril 1877, à Louise-Marie-Desirée de CUMONT, petite-fille & héritière du Marquis de Cumont, dont :

HÉLÈNE-MARIE-CHARLOTTE des Nos, née, au château de Pannard, le 17 Avril 1880.



ALLIANCES. — Outre les alliances ci-dessus mentionnées, nous citerons les suivantes :

DE LESQUEN, DE BRIHAN, DE KERGU, DE BUOR, DE MALNOE, DE CORDOUAN-LANGEAIS, DE PRÉAUX, LE GONIDEC, DE BOISGELIN, DE MARCILLY, D'ELVA, DE QUELEN, DE TREMAUDAN, DE LA FRUGLAYE, DE PELLINEUC, DE TOURNEMINE DE LA HUNAUDAYE, DE KERGORLAY, THIERRY DE LA PRÉVALAYE, DE LA MOTTE-FOUQUET, DU PRÉMORVAN, DE BEAUBOIS, DU BEYZIT, DE LA PIGUFLAIS, DE TREMEREUC, DU BREIL, DE LA VILLÉON, DE BÉGAIGNON, DE NEUVILLE, DE BRÉAL, NEYU, DE VALORY, DES VAUX DE LEVARÉ, DE ROULTZ, DE DE LA SCOURT, DE CHAVAGNAC, DE LA MOTTE-ROUGE, DE LA BOUËRIÈRE.



N

re de
alla l

Uma

neur

ecede

DE NOÛE,

Marquis de la Granche, Comtes & Vicomtes de Noüe, Vicomtes de Bourfome, de Courtieux, de Romain, de Chambrecy & de Suzy; anciens Seigneurs de Noüe, Sully, Bourfome, Courtieux, Bournerille, Plessis-aux-Bois, Ormoy-le-Davien, en Valois, Billemont, Lonny, Vouleiennes, Levignen, Autheuil, Vaulmoise, Briffy, Hermenonville, Montigny, Enc-sous-Dammartin, Romain, Beaumay-en-Brie, Villers-en-Prayères, du fief de Soubray, Fraye, Noreville, Colligis, Viry, Courlandon, Bailleux, Dhuzel, Miffy-aux-Bois, Fayault, du fief de Fuffigny, Beauvais, Marne-la-Maison, Saint-Martin, Saint-Remy, Nozay, Cuy-sur-Marne, Loisy-sur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois, Courmas, Virmeulle, Vouzy, Coucy, en partie, Guignicourt, Chambrecy, la Malmaison, Vantheuil, Villers-en-Tardenois, en partie, Sébacourt, Beurieux, Merrai, en partie, Revillon, Barbonval, Serral, du fief de Fillieux, Cermoise, Briffay, Longavernes, Hervilly, Corbon, Condé, Vendresse, Suzy, &c., &c.

VERMANDOIS, SOISSONNAIS, ILE-DE-FRANCE, CHAMPAGNE.

ORIGINAIRES DU VALOIS.



Échiqueté d'Argent & d'Azur; au Chef de Gueules (a). COURONNE : de Marquis.

La Famille de Noüe appartient à la plus ancienne Noblesse du Valois; son origine se perd dans les premiers temps de la féodalité.

Elle tire son nom de la terre & du château de Noüe, en Valois, aux portes de Villers-Cotterets. Le vieux manoir est encore là debout, avec ses épais & hauts murs donjonnés, dont l'appareil dénote la plus haute antiquité; avec son vaste pavillon offrant des appartements pour le logement & la défense en cas d'attaque; portant dans son tympan son blason gratté par la main du Vandale, & flanqué de quatre tourelles massives décapitées par un mot cruel de Saint-Just; enfin avec les tristes ruines de sa vieille chapelle jetée à terre par la tourmente révolutionnaire & les âges. Pendant de longs siècles, ce castel a été le séjour de la famille de Noüe; au

(a) La famille de Noüe a dû produire cinq fois ses preuves de noblesse devant MM. d'Hoziar. Ses armes ont été cinq fois reconnues & enregistrées: *Registre du Soissonnais*, pages 145, 257, 326, 656, & une 5^e fois: *Registre du Poitou*, n^o 841, dans l'*Armorial général de France de 1696*, recueil officiel dressé sous la direction de d'Hoziar en vertu d'un édit de Louis XIV, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le certificat original, sur parchemin, de 1696, signé par d'Hoziar, est conservé au Cabinet des titres de la même Bibliothèque, dossier de Noüe. — *Procès verbal de la recherche de la Noblesse de Champagne, fait par M. de Caumartin*; Chaalons, 1673, in-8^o, page 120. — De Laigue, dans l'ouvrage: *Les Familles françaises considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires* (pp. 346 à 348), cite la famille de Noüe parmi celles qui ont droit de porter des *Fleurs de lys d'or* dans leurs armes.

XVI^e siècle, il abrita les amours de François I^{er} & de la belle Duchesse d'Étampes, pour être, dans ces derniers temps, le lieu d'exil & la prison du fameux Shérif Bou-Maza. A partir du XVI^e siècle, la famille de Noüe habita les trois châteaux de Villers-en-Prayères & ceux de Briffay, Coucy, Romain, Chambrecy, Suzy, Guignicourt, Dhuizel & autres.

Un manuscrit résumant le travail d'un moine archiviste de la célèbre abbaye de Longpont (a) ferait, par une filiation continue de 968 à 1300, descendre la famille de Noüe des premiers Comtes de Soissons, issus du sang de Charlemagne, par Pepin d'Italie & les Comtes de Vermandois résidant à Crépy, capitale du Valois. Il mentionnerait également un Chevalier croisé partant en 1148 pour la Terre-Sainte avec ses quatre Écuyers & suivant l'exemple de tous les Gentilshommes du Soissonnais, qui, à cette époque, s'empresèrent de prendre la croix (b). Cette filiation, qui s'accorderait avec le rang que les Châtelains de Noüe ont constamment tenu dans la Noblesse du Valois, avec l'étendue de leurs domaines & le nombre de leurs seigneuries (c), n'est pas reproduite dans la présente notice, qui s'appuie exclusivement sur des titres reconnus & authentiques.

La famille de Noüe a dû, maintes fois, soit pour réceptions dans l'Ordre de Malte & à la Maison Royale de Saint-Cyr, soit par suite d'édits souverains, produire ses preuves de noblesse; elle a, en dernier lieu, obtenu deux maintenues en 1667, une troisième le 13 Décembre 1669, une quatrième le 20 Novembre 1670 & une cinquième le 30 Mai 1707, par devant MM^{es} de Caumartin, de Machault, Lefebvre d'Ormesson & Dorieux, Intendants de Champagne & du Soissonnais (d).

Ces maintenues ne remontent, il est vrai, qu'à l'an 1305, mais la charge de Maître de l'Hôtel du Roi, le titre de Chevalier dont était revêtu GUILLAUME de Noüe (I^{er} Degré, 1305) (e), sa position considérable aux cours des Comtes de Valois & des Rois de France, les mandats qu'il a reçus de ces Princes & d'un Pape, &

(a) La famille a fait, dans ces derniers temps, de vaines & tardives recherches pour retrouver l'original de ce manuscrit dont elle possède des extraits. Ce manuscrit, dans un grand nombre de ses données, est en concordance avec les faits historiques, il le documente par des dates & des fondations vérifiées certaines, par la mention de titres que la famille possède, par l'analogie des armes de Vermandois & de Noüe. Toutefois, la famille ne voulant rien livrer au hasard ni à la science conjecturale, renonce à faire usage de cette source & se réserve de la soumettre à une saine & sévère critique dans un travail ultérieur.

(b) *Antiquités de Soissons*, par Lequeux, t. II, p. 190.

(c) « De Noüe, Seigneurs de Noüe, de Villers-en-Prayères, Élection-de-Laon, ont produit des titres qui justifient six générations de noblesse depuis l'année 1305, & ont été maintenus le 13 Décembre 1669 par M^{sr} de Machault. *Échiqueté d'Argent & d'Azur: au Chef de Gueules.* » *Archives de la noblesse de France*, par Laine, t. III, p. 71. — « NICOLAS de Noüe a produit des titres authentiques qui justifient la noblesse de dix races depuis 1305. Jugé bon par M^{sr} de Machault. Cette famille est une des anciennes du Valois. » *Enquête de 1666 sur la Noblesse de la généralité de Soissons.* (*Revue nobiliaire* de Sandret, Paris, 1807, t. III, p. 266. Voir aussi le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VI, p. 137.) — « Ce château Noüe est le berceau de la famille de Noüe dont le nom figure d'une manière si distinguée dans les fastes des XI^e, XII^e & XIII^e siècles. On retrouve plus tard ce nom dans les époques les plus brillantes du Soissonnais & du Valois. » Michaux, *Histoire de Villers-Coterets*, p. 179. — Dans le compromis de 1318, au sujet de Nogent-le-Rotrou, le nom de GUILLAUME de Noüe est traduit en latin par *de Noë*, & ce nom latin se retrouve dans quantité de diplômes antérieurs au XII^e siècle.

(d) *Nobiliaire de Champagne*, t. II. *Famille de Noüe.* — Fonds d'Hozer, dossier de Noüe, au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. — Armorial des familles Nobles de la généralité de Soissons, maintenues dans leur noblesse par jugement de M^{rs} Desmarests, Dorieux & de Machault, Intendants depuis 1661 jusqu'à 1672. *Bibl. nat.*, M^{ss}. — POUR ÉVITER DES RENVOIS CONTINUELS, UN * INDICHERA QUE LA PREUVE VÉRIFIÉE DE LA DATE, DE LA QUALITÉ, DU FAIT PRODUITS SE TROUVE DANS LES MAINTENUES DE CAUMARTIN DE 1667 ET 1670.

(e) « Les grands Seigneurs prirent la qualité honoraire de Chevaliers pour se distinguer de simples Gentilshommes. Louis XIII ne l'a laissé subsister qu'en faveur des Seigneurs d'une qualité éminente, tels que les Ducs, les Comtes, les Barons, mais nullement en faveur des simples Gentilshommes. C'est à ceux-ci que s'applique une déclaration de Louis XIV de l'an 1664 rendue contre les usurpateurs du titre de Chevalier. Ainsi les Seigneurs de haute qualité sont les seuls qui puissent prendre le titre de Chevaliers, quoiqu'ils ne soient d'aucun ordre de chevalerie. » Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, au mot : Chevalier.

enfin l'admission dans l'Ordre de Malte d'EDME de Noüe, prouvent que cette noblesse ne datait pas de la veille. En effet, parmi les rares documents que la famille a pu jusqu'à ce jour, tristes épaves, sauver du naufrage révolutionnaire, nous trouvons quelques chartes sur parchemin antérieures à cette époque : entre autres, la vente faite en 1183 à un chanoine de Soissons par ENGUERRANDE Guigues, épouse de JEHAN de Noüe, Chevalier, & leurs enfants ROBERT, PHILIPPE & MARIE (a); la fondation de la chapelle de Saint-Michel à Bourneville (1200) par la famille de Noüe (b); une charte donnée en 1228 par Thibaut de Champagne à un GÉRARD de Noüe, Seigneur de Sandeuil (c). Nous rencontrons encore d'autres Chevaliers de Noüe dans des chartes contemporaines de Guillaume & nous ne citerons que le curieux acte de dépôt (1308) d'une commission donnée par Philippe-le-Bel, en 1307, à Clérac, pour la mise sous séquestre des biens de l'ordre des Templiers, où figure le Chevalier JEAN de Noüe (d); le jugement de 1310 où un autre JEAN de Noüe se trouve en cause (e); une charte de 1344, relative à JEAN de Noüe, Chevalier, Garde des foires de Champagne; & enfin des Lettres patentes de 1350 du Roi Jean II, dit *le Bon*, fils de Philippe VI de Valois, ordonnant à ses Trésoriers de payer à ses Écuyers Pierre de Limoges & JEAN de Noüe, 60 livres tournois en considération de leurs bons services (f).

A son antique extraction de sang & de race, la famille de Noüe joint des services rendus à la patrie par ses enfants qui ont tous, à de rares exceptions, suivi la carrière des armes.

Elle a produit dix Chevaliers de Malte & de Saint-Jean de Jérusalem (g), un Lieutenant général des armées du Roi, deux Généraux de division, un Chef de corps & Colonel de cavalerie de l'Empire d'Allemagne, quatre Marechaux de camp & Brigadiers des armées du Roi, deux Colonels & un Lieutenant-Colonel de cavalerie, des Lieutenants & Sous-Lieutenants des gardes du corps du Roi & un nombre considérable d'Officiers de toutes armes.

De nos jours, elle est représentée dans les rangs de l'armée par un Général de division, un Colonel d'artillerie, un Chef d'escadrons de cavalerie, un Capitaine des cuirassiers & un Lieutenant d'infanterie.

Elle a en outre donné un Maître d'hôtel du Roi, un des Cent Gentilshommes du Roi, un Abbé commandataire, des Prieurs & des Chanoines de Chapitres nobles & un martyr de la foi.

Nous voyons figurer ses membres dans les Assemblées de la Noblesse en 1787 & 1789, avec le titre de Comte, tant en Champagne (h) que dans le Soissonnais où l'un d'eux est non-seulement porteur des pouvoirs du Duc de la Trémoille, l'illustre Prince de Talmont, mais où l'Assemblée élit une commission « pour examiner les titres de ceux dont la Noblesse n'était pas de notoriété », & la compose du Prince d'Egmont, du Marquis de Puyfégur, du comte d'Aumale & du comte de Noüe (i).

(a) *Catalogue de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons*, par l'abbé Pêcheur; 1870, in-4°, pp. 107-108.

(b) *État ecclésiastique & civil du diocèse de Soissons*; 1788, in-8°, p. 105.

(c) d. Originaux aux archives de la famille. — *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique de Bretagne*, par D. Morice. In fol. Preuves, I, p. 216.

(d) *Archives administratives de la ville de Reims*, par P. Varin. In-4°, t. II, 1^{re} partie, p. 114.

(e) Originaux aux archives de la famille. — Voir la note supplémentaire à la fin de la présente notice.

(g) Vertot. *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*; Amsterdam, 1732; t. V, pp. 64, 209, 221, 261, 270, 330 & 442. — *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits : Provinces de France & de Provence (le volume de Picardie manque).

(h) *Catalogue des Gentilshommes de Champagne qui ont pris part aux Assemblées de la Noblesse de 1789*, publié d'après les procès-verbaux officiels par L. de la Roque & E. de Barthélemy; p. 43.

(i) Archives nationales : *Actes de convocation & députation. SOISSONNAIS*. Manuscrits B. N° 144, pp. 202, 203, 396, 406, 408, 418, 426 & *passim*.

Elle compte un Grand-Croix & sept Chevaliers de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis; deux Grands Officiers, deux Officiers & plusieurs Chevaliers de la Légion d'honneur; deux Grands-Croix & deux Commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand; un Grand-Croix de la Couronne d'Avis, un Grand-Croix & un Chevalier de 1^{re} classe de Sainte-Anne de Russie; un Grand-Croix de la Couronne de fer; un Grand-Croix de François 1^{er} de Naples; un Chevalier de 1^{re} classe de Saint-Ferdinand d'Espagne; un Grand-Croix & un Officier de l'Ordre de Medjidié, un Grand-Croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique & un Officier de Notre-Dame de Guadalupe & de la Valeur militaire de Sardaigne.

La famille de Noüe a formé de nombreuses branches, & la filiation des *trois* branches actuellement existantes, est *authentiquement* établie par les Maintenes officielles, les titres authentiques, les actes de l'état civil, sans aucune interruption (a), depuis 1305 jusqu'à nos jours.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME de Noüe (b), Chevalier *, Seigneur de Noüe (c), de Silly & autres lieux, Maître de l'hôtel de Charles, Comte de Valois * (d) & de son fils Philippe VI de Valois, Roi de France * (e). Il paraît avoir épousé, en premières noces (mars 1284), Habéau, de l'illustre maison DE CHASTILLON, proche parente du Connétable Gaucher de Chastillon, & parente de Mahaud de Chastillon, troisième épouse du Comte Charles de Valois (f); & en secondes noces, il épousa Mahaud DE CHIELES (g).

Les actes officiels de la vie publique de Guillaume, qui sont parvenus à notre connaissance, se rattachent : au différend de Charles de Valois avec le couvent de Nogent-le-Rotrou; à la fondation de la Maison de Fontaine-Notre-Dame de l'Ordre des Chartreux, la célèbre abbaye connue plus tard sous le nom de Bourgfontaine, située près de Villers-Cotterets & du château de Noüe, & qui devait son existence à une riche donation faite par Charles de Valois & sa troisième femme Mahaud de Chastillon; & enfin à Reims au sacre de Philippe VI de Valois, Roi de France.

(a) Voir le tableau généalogique qui accompagne cette notice.

(b) Quelques actes anciens & des historiens ont traduit le mot latin *de Noë*, tantôt par *la Noüe* & tantôt par *de Noe*, mais l'identité de GUILLAUME n'est contestée par personne; elle est du reste parfaitement établie par ses origines du Valois, par les titres du dossier de Noüe, par les nombreux pouvoirs donnés à *Guillaume de Noüe, Chevalier*, par les Comtes de Valois dont il paraît avoir été le fondé de pouvoirs général (Mélanges de Colbert, ms. de la Bibl. nat., vol. 94, folio 120; vol. 95, folio 215), & enfin par sa pierre tumulaire à Noüe, en Valois. D'après le ms. de Longpont, cité ci-dessus, GUILLAUME serait fils de HUGUES de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, Billefont, Corcy, Pleffy, Longavefnes, Maître d'hôtel du Roi saint Louis & du Comte de Valois, décédé à Paris en 1281, & enterré dans la chapelle du château de Silly.

(c) (d) (e) Tous les diplômes où il figure.

(f) Cette alliance ne nous est, il est vrai, révélée que par le ms. de Longpont & si nous en faisons mention (sous forme dubitative) c'est qu'elle est appuyée sur de graves présomptions : nous trouvons d'abord dans les notes manuscrites de la Bibliothèque nationale (dossier de Noüe) l'annotation suivante : « sur la dicte tombe (celle de « Guillaume), à la main droite, il y a un escuillon ou il y a une (sic) croix au milieu emplissant l'escuillon; à l'autre coin d'en haut, y a un escuillon barré de travers en large (je croy qu'il veut dire un fassé; plus bas, au milieu de la tombe, y a deux escuillons des *armes de Chastillon*, à l'ung il y a une demy fleur de lys sur le bas; sur l'escuillon droit (il veut dire sur le chef) qui est *Chastillon Saint-Paul*, & plus bas les armes du Vicomté d'Auchy (il veut dire de Conflans qui est un Lyon rampant). » En outre, nous verrons que Guillaume était Coseigneur de Silly avec Charles de Valois, & qu'OUYARD, fils de Guillaume, intervient dans les affaires de famille de Jean de Chastillon.

(g) Premier volume de l'Inventaire des chartes du trésor du Roy étant en la Sainte Chapelle du palais à Paris fait par M^{rs} Dupuy & Godefroy, Avocats en Parlement, suivant l'arrest du Conseil d'Etat de S. M., du 21^o May 1615. Mélanges de Colbert, vol. 92, fol. 93, l. c.

L'an 1317 (a), Charles, fils du Roi de France, Comte de Valois, du Perche, &c., nomme ses « amez & féaux M. Jean de Cherchemont nostre Chancelier, & M. GUILLAUME de la Noüe nostre Chevalier » pour connaitre des différends qui existaient entre lui & les religieux du couvent de Nogent-le-Rotrou au fujet de leurs droits féodaux respectifs. La sentence arbitrale prononcée en 1318 « *per dominum Johannem de Cherchemont, Canonicum parisiensem, legum venerabilem professorem, & dominum Guillelmum de Noa, Militem* » fut ratifiée la même année par les deux parties.

GUILLAUME de Noüe « *l'un des plus hommes de bien de la province* », dit le vieil historien du Valois, fut l'un des *trois grands personnages* (b) nommé Commissaire par le Pape Jean XXII « afin d'informer sur les lieux & d'éclairer le souverain Pontife au fujet de l'échange proposée entre l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem d'une part, Charles, Comte de Valois, & Mahaud, son épouse, d'autre part, relativement à la fondation de Bourgfontaine (c). Charles ratifia l'arrangement proposé, par une charte donnée à Villers-Cotterets en 1316, confirmée la même année par une bulle pontificale. Après l'accomplissement de ces formalités, commission est donnée, à Villers-Cotterets, le 15 Septembre 1325, par Charles, fils du Roi de France, Comte de Valois, à son « *amé & feal Chevalier M^{re}. GUILLAUME de Noüe, Maître de son hostel*, pour assigner aux Religieux de la chartreuse de Bourgfontaine la somme de 600 liv. de don & octroy » : cet acte est signé par collation : « Moyen, Notaire royal à la Ferté-Milon (d). Ensuite « Philippe VI, Roi de France, ayant mandé à son amé & feal Chevalier maître de son hostel Guillaume de Noüe » qu'il « s'informast en quel lieu du Comté de Valois il pourrait assigner six vingt livres « de rente aux religieux de la Maison de Fontaine Notre-Dame-de-Valois, fondée « par son Seigneur & père, le dit Seigneur Roi, donne aux dits Religieux les choses « dénommées en la dite lettre de chartre scellée & datée du mois d'Avoult 1320 » ».

La charge de Maître d'hôtel du Roi était l'une des plus considérables de la cour; ce dignitaire avait commandement sur les sept offices & recevait personnellement tous les foirs les ordres du Roi (e). Nous retrouvons Guillaume de Noüe dans ces hautes fonctions au sacre de Philippe VI, Roi de France, à Reims le 29 Mai 1328. Il est fréquemment cité dans le compte de dépenses du couronnement (f) & paraît encore dans un arrêt du Parlement du 13 Octobre 1330 par lequel le Roi déclare «.... veu le comte des despens du dit couronnement que vous GUILLAUME de Noe, nostre amé Chevalier & Maître d'hotel leur envoyastes de notre commandement », que les Échevins (de Reims) n'étaient pas tenus de payer plusieurs frais après le sacre du Roi, que les Officiers du dit Sire réclamaient (g). On connaît les splendeurs des fêtes de ce sacre qui durèrent quinze jours.

(a) *Histoire des pays & comté du Perche*, par Gilles Bry, Sieur de la Clergerie; Paris, 1620; in-4°, pp. 273-277. — Troisième volume de l'Inventaire des chartes, l. c. Mélanges de Colbert, vol. 94, fol. 120. Cette dernière source restitue le nom de Guillaume de Noüe.

(b) (c) *Le Valois royal*, par T. A. Muldrac, 1662; pp. 62 & suiv. — *Histoire du Comté de Valois*, par Carlier, 1764; t. II, pp. 210 & suiv. — *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 1724; t. II, p. 6. — Melleville, *Didionnaire historique de l'Aisne*; au mot : Bourgfontaine.

(d) Fonds d'Hoziar au Cabinet des titres à la Bibl. nationale. Dossier de Noüe. — Caumartin, dans ses manuscrits, a mal lu les dates de 1325, 1329 & 1332 que nous restituons d'après les titres authentiques & tous les faits historiques contemporains.

(e) *État de la France*, par Frère Ange; t. I, p. 188.

(f) Entre autres à l'article suivant : 6^e Autre despence (normale pour les Maîtres d'hôtel) « Pour despens M^{re} G. de Noe, M^{re} R. de Coayquien..... Maîtres d'ostel. leurs gens, leurs maînies, & les offices doudit hostel, avec euls, qui député furent sur les pourveances & l'appareil des loegeiz. » Archives de la ville de Reims M^{re} sur vélin de 48 pages VIII* V 16 III S IX d. Reproduit dans Pierre Varin, *Archives administratives de Reims*; t. II, 1^{re} partie, pp. 480-490.

(g) *Archives administratives de Reims*. l. c.; t. II, 1^{re} partie, pp. 630-633.

Nous nous contenterons de citer encore une quittance donnée par Guillaume de Noüe en 1315, à Charles de Valois, pour la vente du tiers du tréffons de Silly (a) & une « lettre par laquelle Louis, Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, Chambrier de France, confesse avoir receu de M^{re}. de Valois, par les mains de GUILLAUME de Noe, Chevalier, pour cause du mariage d'ISABELLE, sa fille, & de Pierre, fils dudit Louis, dix mil livres en florins de Florence de treize fols quatre deniers chacun. 1322. Scellé (b) ».

Quant au décès de GUILLAUME, transcrivons le passage de Caumartin : « Compulsoire & extrait de ce qui est inscrit & gravé sur les tombeaux où sont inhumés les corps de Guillaume & GAUCHER de Noüe en l'église de Noüe, en Valois, lesquels de Noüe sont représentés sur les tombes armés de pied en cap, & sur leur cuisse gauche est un escu, dans lequel il y a un Echicquier qui sont les mêmes armes que portent les produifants, & autour de la première Tombe est écrit : « *Ci-gist* Monseigneur GUILLAUME de Noüe, Chevalier, qui trespassa l'an de grâce 1332, le mercredi après mis April, priez Dieu pour l'ame que Dieu bonne mercy lui faisse. Amen. (c) » Et sur l'autre l'on voit ces mots : « *Ci-gist* Messire GAUCHER de Noüe, Chevalier, qui trespassa l'an de grâce 1349 le 2^e jour de May. Priez Dieu pour l'ame que Dieu bonne mercy lui faisse. Amen. Le dit extrait estant en parchemin, signé : *Goffet & de la Planche*, Notaires royaux au bailliage de Valois résidens à Villers-Coterets & scellé ».

L'abbaye de Longpont faisait, le 12 Mars de chaque année, l'obit de Guillaume de Noüe, Chevalier, & de Mathilde, sa femme, par suite d'une donation testamentaire réalisée l'an 1335 (d).

Guillaume eut pour enfants :

1. GAUCHER de Noüe, qui suit.
2. OUDARD de Noüe, Chevalier (e), Seigneur de Bourneville (f), qui épousa Jehanne de PÉQUIGNY, Dame de Bourneville, en Valois. L'existence de ce fils qui nous avait été révélée par les notes manuscrites de Chevillard, à la Bibliothèque nationale (g), est confirmée par un certificat, donné en Septembre 1335, par OUDARD de Noe, Sire de Bourneville, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Monseigneur GUILLAUME de Noe, jadis Chevalier, concernant un legs fait à l'abbaye de Longpont (h); en second lieu, par une procuration passée « près le pont de Bouvines sous la tente du roi Philippe de Valois, le 16 Sept. 1340 », pour Oudard, Sire de Noe, par Jean, Sire de Chastillon, pour compléter la dot de Damoiselle Jeanne sa fille (i); & enfin par un arrêt, donné en Parlement le 23 Mars 1345, de reprise d'enquête dans un procès pendant à la cour, au sujet du fief de Philippe VI, où il figure avec les Castellione, les Bouchard de Montmorency & autres officiers

(a) Premier volume de l'Inventaire des chartes. Mélanges de Colbert, vol. 92, fol. 93, l. c.

(b) Quatrième volume de l'Inventaire des chartes. Mélanges de Colbert, vol. 95, fol. 215, l. c.

(c) Caumartin ne donne qu'un extrait : le ms. de Longpont complète comme suit l'épithaphe : « *Cy gist haut & pué S^{or} Monseigneur Guillaume de Noüe, Chevalier, S^{or} de Noüe, mestre de Postel du Roi nostre Syre, & de M^{re} le Cote de Vallois, qui trespassa l'ang de grace 1332 le mercredy aprez my April. Priez passin por que Dieu bone mercy lui faice, & aulxy gyyl Nostre Dame Jehanne de Silyrs, sa mere, qui trespassa l'ang 1247 le vendredy apres la feste de N. S. (Ascension) & aulxy Nostre & illustre Dame Isabeau de Chastillon femme du dit Seigneur de Noüe, laquelle trespassa.... Amen. » Une singulière coincidence viendrait corroborer cette épithaphe, c'est que des deux enfants de GUILLAUME, l'un porte le prénom de Gaucher de Chastillon, & l'autre celui d'Oudard, que des diplômes renseignent comme Seigneurs de Silly à cette époque.*

(d) Cartulaire de Longpont, f^o 164 v^o. — Obituaire de l'abbaye de Longpont, dans D. Villeveille, *Tréfor généalogique*, t. XIV, Bibl. nat., mss.

(e) (f) (g) Fonds d'Hozier, dossier de Noüe, l. c.

(h) Cartulaire de Longpont, f^o 164 v^o. — Obituaire de l'abbaye de Longpont, dans D. Villeveille, *Tréfor généalogique*, t. XIV.

(i) Archives de S. A. S. M^r le Prince de Condé, dans D. Villeveille, l. c.

de la couronne : « *Oudardus de Noa miles & heres defuncti Guillelmi de Noa quondam militis* (a) ». Oudard paraît avoir eu pour fils JEHAN de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville, qui en 1380 tenait le bois *dit* de la Patrouille, en fief, du Seigneur de Gaudeles (b), & qui figure dans une lettre du 24 Mars 1395 accordant à *Noble Jehan de Noüe, Seigneur de Bourneville*, la faculté de rachat d'une rente (c), & dans deux actes de vente, des 14 Septembre 1401 & 6 Décembre 1403, de plusieurs jardins, mafures, & d'une maison, le tout situé à la Ferté-Milon, ventes consenties par *Noble Jehan de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville*, au Duc d'Orléans pour l'agrandissement de son château de la Ferté-Milon (d).

La chapelle de Bourneville-Saint-Michel, paroisse de Marolles, avait été fondée en 1200 (e) par les Seigneurs de Noüe & elle était à la nomination desdits Seigneurs (f). Il est possible que ce Jehan de Noüe soit le même qu'un JEHAN de Noüe, Vicomte de Bourfonne, qui rendit, le 7 Aout 1376, à la Duchesse douairière d'Orléans, Comtesse de Valois, veuve de Philippe de France, aveu & dénombrement de sa terre & vicomté de Bourfonne (g) & qui paraît, le 1^{er} Mai 1400, comme Seigneur de la Cour du Roi Charles VI, recevant la houpelande de Cour pour l'an 1400 (h).

II. DEGRÉ.

GAUCHIER de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, décédé, au château de Noüe, le 2 Mai 1349 *, eut pour fils (i) :

ROBERT 1^{er} de Noüe, qui fuit.

III. DEGRÉ.

ROBERT 1^{er} de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, épousa Perrette, issue de la maison de VILLIERS SAINT-PAUL * (j). Le partage du 5 Novembre 1443 * mentionne Robert comme l'aïeul des trois enfants de PIERRE, son fils, & comme ayant possédé la terre & seigneurie de Noüe, en Valois. Il eut pour fils :

PIERRE 1^{er} de Noüe, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

PIERRE 1^{er} de Noüe, Écuyer *, Seigneur de Noüe *, du Pleffis *, d'Ormoyle-Davien, en Valois *, & de Billemont (k), épousa, en 1^{res} noces, Jehanne DE NOÛE (l). Le partage du 5 Novembre 1443, qui attribue la terre & seigneurie de Noüe à Pierre, comme aîné *, mentionne ses trois enfants du premier lit. Il épousa, en deuxièmes noces, Marie DES FOSSÉS, fille d'Antoine, Chevalier, Seigneur des Fossés, & d'Élisabeth DE VINCELLES *. Il eut du premier mariage :

(a) Archives administratives de Reims, l. c., t. II, 2^e partie, pp. 944-946.

(b) État ecclésiastique & civil du diocèse de Soissons, 1788, p. 505.

(c) (d) (e) Originaux sur parchemin aux archives de la famille.

(f) État ecclésiastique du diocèse de Soissons, l. c.

(g) Histoire du duché de Valois, l. c., pp. 375-376. La seigneurie de Bourfonne comptait parmi les dix vicomtes du duché de Valois.

(h) Choix de pièces inédites. Relation du règne de Charles VI, par Douet-d'Arcq. Paris, 1863; in-8°, t. 1^{er}, pp. 163-165.

(i) Partage du 5 Novembre 1443 par devant Uratier, Notaire à la Ferté-Milon. — D'après le manuscrit de Longpont, Gaucher, filleul du Connétable Gaucher de Châtillon, servit sous cinq Rois & aurait épousé Guillemette de Souplet, Dame & Vicomtesse de Bourfonne, en Valois, fille unique & héritière de Gilbert de Souplet, Chevalier, Vicomte de Bourfonne, Capitaine au gouvernement de Crépy, en Valois, & de Geneviève de Longueval.

(j) (k) (l) Procuration du 4 Décembre 1380 par M^{re} ROBERT de Noüe à Perrette, sa femme. Fonds d'Hozi-er, l. c.

1. JEHAN I^{er} de Noüe, qui fuit.
2. JEAN-COLLART de Noüe, Écuyer (a), Seigneur du Pleffis-aux-Bois, Vouliennes, Briffly, Vaulmoife, Levignen & Autheuil (b). La feigneurie de Levignen figurait parmi les trois comtés du duché de Valois (c). L'extrait du partage de 1443 porte : « A Collart de Noüe, est efcheu la terre de Pleffy-aux-Bois. Item, la terre de Vouliennes & fe qui en desfans. Item, une « maifon féant à Levignen & terre & feigneurie en despandans qui appartient « à feu Raoul de Farenne, oncle des dits reconnoiffants. Item, toutes les « maifons, héritages, *fief & arrière fiefs* come autre feigneurie & appartenance de Autheuil & du Pleffis deffus Autheuil * (d) ». Mort, fans poftérité, avant le 4 juillet 1479 *.
3. RAULEQUIN de Noüe, Écuyer (e), Seigneur d'Éne-fous-Dammartin, d'Hermenonville & de Montigny. L'extrait du partage de 1443 porte : « A Raulequin, « est efcheu la terre de Éne-fous-Dampmartin & tout ce qui en desfant. « Item, les terre & feigneurie féant tant à Hermenonville & au terrœur « voifin comme en Montigny. Item, toute la maifon, meffirie féant à Verfous-Dampmartin, enfemble les terres de Champré & fe qui en desfans. « Item, tout fe qu'il appartenait à Pierre & Raoul de Farenne, en la ville de Chevreuille; tous les héritages féant à Moloÿ, près de la Ferté-Milon & de Marizy-faincte-Geneviève venant & qui appartindrent à feu Jehanne « de Noüe, leur mère. » Mort, fans poftérité, avant le 4 Juillet 1479 *.

V. DEGRÉ.

JEHAN I^{er} de Noüe, Écuyer *, Seigneur de Noüe *, Pleffis-aux-Bois, Billemont, Lonnelly, Ormoy-le-Davien, de la vicomté de Courtieux (f) & autres lieux, époufa, en premières noces, « Edmée, de l'ancienne maifon DE BRUMIÈRES, de laquelle font « fortis plusieurs Chevaliers de Saint-Jean de Hierufalem, notamment frère Charles « de Brumières, frère de ladite Edmée, qui fut Grand Prieur de France * » ; & en fécondes noces (g), Marie DES FOSSÉS, fille de Meffire Robert DES FOSSÉS, Chevalier, Vicomte de Bourfonne (h) & Lieutenant général au gouvernement du Valois, & de Marie-Antoinette DE VAUXELLES. Jehan reçut en partage « la terre de Noüe « en qualité d'ainé, plus la maifon féant à Courtieux, & tout fe qui en desfans tant « en *fief*, *arrière-fiefs*, tant la terre de Billemont & fe qui en desfans (i). »

« L'an 1451, 22 Aoult, Sire Jehan de Noüe, filz ayfné de Pierre de Noüe, & de « Jehanne de Noüe, fait les foy & hommage de fa terre de Billemont qui appartint à Raoul de Farenne, fon oncle estimé (j). »

L'an 1475, 20 Avril : Atteftation donnée à la Ferté-Milon par le procureur de Jean de Noüe, Écuyer, Seigneur de Billemont, au fujet de la réfidence de trois ménages pauvres audit Billemont & relative à la redevance de ces trois ménages vis-à-vis de la Ducheffe d'Orléans (k).

(a) Caumartin, *Recherches de la noblèffe de Champagne* (Chalons, 1675), art. *La Grange*.

(b) Procuracion du 4 Décembre 1380 par M^{re} ROBERT de Noüe à Perrette, fa femme, &c.

(c) Melleville, *Didionnaire hiftorique de l'Aifne*, p. 358.

(d) Bibl. nat., Fonds d'Hozier.

(e) Caumartin, *Recherches de la noblèffe de Champagne*, art. *La Grange*.

(f) Fonds d'Hozier, l. c. — Courtieux comptait parmi les dix vicomtés du Valois.

(g) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

(h) Caumartin, *Recherches de la noblèffe de Champagne*, art. *La Grange*.

(i) (j) Fonds d'Hozier, l. c.

(k) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

Il eut de son premier mariage * :

1. ROBERT de Noüe, qui suit.

Et de son second mariage :

2. JEHAN de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleffis-aux-Bois, Billemont, Ene-fous-Dammartin & Vouliciennes (a). Il paraît dans les actes suivans : du 12 Août 1474, acte passé à Crespy, en Valois, par lequel Antoine des Fossès, Écuyer, cède à Noble Jean de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleffis & de Billemont, son neveu, les terres, droits & revenus seigneuriaux dont il a hérités de Messire Robert des Fossès, Chevalier, son père, dans la terre & seigneurie de Vouliciennes, pour rachat d'une rente qu'il devait à feu Demoiselle Marie des Fossès, sa sœur, mère dudit Jean de Noüe (b); du 4 Juillet 1479, jugement de la Prévôté de Paris qui condamne Noble Jehan de Noüe, Écuyer, & Jean de LA GRANGE, aussi Écuyer, du chef de Demoiselle Antoinette de Noüe, sa femme, en leur qualité d'héritiers de Jean-Collart & Raulequin de Noüe, leurs oncles (c); du 27 Janvier 1480, échange entre Jehan de Noüe & Jean de La Grange, son beau-frère, par lequel ce dernier reçoit la terre de Billemont contre celle d'Ene-fous-Dammartin, échue à Jehan de Noüe en contre-échange; du 6 Août 1500, hommage de la terre & seigneurie de Pleffis-aux-Bois au Duc de Valois, par Jehan de Noüe, Écuyer, Seigneur dudit Pleffis (d).
3. ANTOINETTE de Noüe, Dame de Billemont, mariée à Jean de LA GRANGE, Seigneur de Cuisy & de Billemont (e).

VI. DEGRÉ.

ROBERT II de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, du Pleffis-aux-Bois *, d'Ormoy-le-Davien *, en Valois, de Villers-en-Prayères *, Romain *, Beaunay-en-Brie *, Vouliciennes & Briffy (f), épousa Demoiselle Crégente ou Prégente de MAHUL ou MAYET *, fille d'Anthoine de MAHUL ou MAYET, Seigneur de Villers-en-Prayères, & de Demoiselle Jeanne de BACCANCOURT, de la Maison de Romilly *; rendit foi & hommage, le 16 Septembre 1508, à Marie Damboise, Comtesse de Braïfne « à cause de la terre & seigneurie de Villers-en-Prayères échue à son épouse par le décès de ses père & mère »; partagea, le 9 Décembre 1534, la terre, justice & seigneurie de Beaunay-en-Brie; fut couché, par procès-verbal du 14 Septembre 1539, sur « l'estat de la Noblesse du duché de Vallois & assista en cette qualité, à Crespy, à la publication des coutumes du dit duché (g) », & enfin, le 31 Juillet 1540, fit « déclaration au duché de Valois des seigneuries de Villers, Pleffis, Vouliciennes, Ormoy & Brilly (h) ». Ses enfants furent :

1. JEHAN II de Noüe, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, Seigneur de Villers-en-Prayères en partie & autres lieux *. « Noble personne Jehan de Noüe, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, assiste son frère Noble personne Pierre de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleffis-aux-Bois, d'Ormoy-le-Davien, en Valois, dans son contrat de mariage, accordé le ven-

a) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

b) (c) Caumartin, *Recherches de la noblesse de Champagne*, art. *La Grange*.

d) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe, fonds d'Hoziar, dossier de Noüe.

e) Caumartin, *Recherches de la noblesse de Champagne*, art. *La Grange*.

f) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — Contrat de mariage de PIERRE & autres.

g) *Les Coutumes générales & particulières de France & des Gaules*, annotées par Charles Dumoulin; Paris, 1604, in-fol. — *Coutumes du duché de Vallois*, fol. 403-406.

h) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — Contrat de mariage de PIERRE & autres.

- « dredi 1^{er} Février 1540, avec Damoiselle Denifé de Billy (a) ». Mort fans postérité vers 1554.
2. ANTOINETTE de Noüe, Religieuse à N.-D. de Soiffons; son père lui assigne une dot le 23 Avril 1532 *, & Catherine de Médicis lui remet, en 1552, l'administration du couvent de Saint-Michel de la Ferté-Milon (b).
3. PIERRE II de Noüe, qui fuit.
4. EDMÉ OU AIMÉ de Noüe, Écuyer *, Seigneur de Noüe *, Vicomte de Romain *, Seigneur du Pleffis-aux-Bois *, Voulcienues *, Ormoy * & du fief de Soubray *, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fait fes preuves de chevalerie le 12 Mai 1540 * (c). Il vivait encore le 26 Juin 1553 *.

VII. DEGRÉ.

PIERRE II de Noüe, Seigneur de Noüe *, Chevalier *, Seigneur & Vicomte de Romain (d), Seigneur du Pleffis *, Voulcienues *, d'Ormoy *, Villers-en-Prayères *, du fief de Soubray *, Noreville, Colligy, Viry, Boisfrées & autres lieux (e), marié le 1^{er} Février 1540 « à Damoiselle Denifé DE BILLY, fille de deffunt haut & puiffant « Meflire François DE BILLY, vivant Chevalier, Seigneur, Baron de Courville & « d'Ivors, en Valois, Maître-général des Eaux & Forêts du duché de Valois, & de « Marie DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN » (f) ». Il rend foi & hommage à la Comteffe de Braifnes, d'abord le 25 Octobre 1543, « a caufe de la partie de la terre & feigneurie de Villers-en-Prayères à lui échue par le décès de Dame Crégente de « Mahul, fa mère (g) »; & le 15 Décembre 1554 « à caufe de la seconde partie lui « échue par le décès de Jehan de Noüe, Efcuyer, son frère * ». Le 6 Juin 1553, Pierre, & Edmé de Noüe, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, frères, Seigneurs de Romain, de Noüe, &c., reçoivent ordre de fe trouver à la convocation du ban & arrière-ban, & le 23 Juin fuivant, ils font leur présentation à la convocation du ban du bailliage de Vitry *. Nous fommes à la brillante époque où le Duc de Guife, entouré de l'élite de la Nobleffe françaife, fait échouer toutes les audacieufes tentatives de l'Empereur Charles-Quint; c'est le fageage de Théroouanne, c'est la bataille de Renty; c'est enfin la trêve de Vaucelles qui met fin à ces longues & fanglantes guerres. Le 18 Octobre 1564, Pierre II de Noüe « fait un accenfement « perpétuel de treize verges d'héritage de la feigneurie de Villers à charge de « conftruction de maifons (h) », enfin, le 12 Septembre 1575, Pierre II donne dénombrement de la terre & feigneurie de Villers mouvant en plein fief du Duc de Bouillon (i).

On voit, dans la chapelle de Saint-Hubert de l'église de Romain, fa pierre tumulaire & celle de fa femme, avec le titre de toutes les feigneuries ci-deffus (j), d'après laquelle il décéda le 7 Décembre 1581, & fa femme le 23 Juin 1551. Pierre II a eu pour enfans :

(a) Preuves de nobletté de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — Contrat de mariage de PIERRE & autres.

(b) *État eccléfiastique & civil du diocèfe de Soiffons*, 1788, p. 472.

(c) Vertot, *Hiftoire de Malte*, t. V, p. 209.

(d) (e) Pierre tumulaire à Romain. — Preuves de nobletté de REINL-ANGÉLIQUE de Noüe, fonds J'Hozier. — Contrat de mariage de son fils VALÉRIEN.

(f) Preuves de nobletté de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — P. Anfelme, *Hiftoire généalogique de la Maifon royale de France, des Grands Officiers de la couronne*, &c., t. II, p. 125. — D'Hoziér, *Armorial général de France*, Reg. II, 1^{re} partie, p. 258.

(g) Preuves de nobletté de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe.

(h) Originiaux en parchemin aux archives de la famille.

(i) (j) Preuves de nobletté de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe.

1. FRANÇOIS de Noüe, Chevalier *, Seigneur du Plessis * (a), Vouliennes *, Ormoy * (b), Miffy-aux-Bois, Fayault & Dhuizel (c). Marié à Judith DE RAULY ou RENTY *. Il parait dans la quittance, donnée, au château de Dhuizel, le 8 Avril 1616, d'une rente achetée au Roi l'an 1570, ayant appartenu « à François, Seigneur du Plessis & de Dhuizel, en partie, par cession de ses deux frères Nicolas de Noüe, Écuyer, Seigneur de Courlandon, & feu Valérien de Noüe, en son vivant Écuyer & Seigneur de Villers, tous trois enfants de Pierre II de Noüe (d) ». Il est mort le 21 Juin 1619, après avoir fait une riche donation à l'église de Saint-Remy de Dhuizel où on lui a érigé deux pierres tumulaires qui existent encore de nos jours & dont l'une porte : « Cy devant gist & repose le cœur de Messire François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Plessis, Vouliennes, Ormoy, Miffy, Dhuizel & Fayault, lequel donna, » &c., & l'autre : « Cy devant gist & repose le corps de Messire François de Noüe, Chevalier, &c. » Il eut quatre enfants :

I. JEAN III de Noüe, Gendarme de M^{br} d'Orléans *. Il leva un régiment de six compagnies de cavalerie & parait dans les années 1646 & 1647 comme Chef de corps & Colonel de cavalerie (Obrist) au service de l'Empereur d'Allemagne, sous les ordres du célèbre Maréchal Lamboy, en campement à Juliers & à Maefeck, pendant la guerre de trente ans (e). Mort sans postérité mâle *.

II. NICOLE de Noüe, Dame d'Ormoy-le-Davien *, mariée : 1^o à Robert DE PARIS, Chevalier, Seigneur & Baron de Boiffy *, dont le fils Nicolas de Paris fut reçu, le 4 Février 1643, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem *; 2^o en 1650, à Jean DE BUCHEPOT, Marquis DE FOUGEROLLES, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de ses camps & armées & Gentilhomme ordinaire de sa chambre (f).

III. N. de Noüe, mariée au Seigneur de Breuveron *.

IV. MAGDELEINE de Noüe, mariée à Messire FRANÇOIS DE LA GRANGE *, Seigneur de Billefont *, Baron de Sommeville *, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & dont le fils CHARLES fut reçu, le 16 Juin 1681, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem *.

2. NICOLAS de Noüe, Écuyer, Seigneur de Courlandon & de Bailleux, Vicomte de Romain * (g), &c., épousa Magdeleine DE CHASTILLON *, Dame, en partie, de Bailleux, fille de Jacques DE CHASTILLON II, Seigneur de Marigny & de Bailleux, & de François DE RENTY (h); « laquelle décéda le 11 Avril 1625 (i) ». Nicolas eut quatre enfants :

I. NICOLAS de Noüe (j), Seigneur de Courlandon.

II. FRANÇOIS de Noüe (k), Écuyer, Seigneur de Romain, mort le 4 Avril 1622 (l), sans postérité.

(a) (b) Offres d'hommage. Original en parchemin.

(c) Inscription tumulaire existant dans l'église de Saint-Remy de Dhuizel.

(d) Original en parchemin aux archives de la famille.

(e) Archives de Dusseldorf : Duché de Juliers. *Lettres originales de Jean de Noüe & ordonnances* (Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, cahier 46, page 146). — *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, cahier 26, pages 427 à 430.

(f) Archives de la famille de Buchepot. La seigneurie d'Ormoy-le-Davien, apportée par Nicole de Noüe, fut vendue vers 1660 par J. de Buchepot.

(g) Originaux sur parchemin aux archives de la famille. — Pierre tumulaire dans l'église de Romain.

(h) Courcelles, *Histoire généalogique des Pairs de France*, t. XI, p. 151.

(i) Pierre tumulaire dans l'église de Romain.

(j) (k) Extrait de l'*Histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne*, par André du Chesne; Paris, 1621, p. 527.

(l) Pierre tumulaire dans l'église de Romain : « Cy gist François de Noüe, écuyer, fils d'honoré Seigneur

III. LOUIS de Noüe (a), Vicomte de Romain.

IV. FRANÇOISE de Noüe *, Vicomtesse de Romain (b), mariée à Jean LE VERGEUR, Seigneur & Vicomte d'Acy & de la Malmaison *, qui eut un fils & plusieurs filles.

3. VALÉRIEN de Noüe, qui fuit.

ADRIEN de Noüe, contemporain des précédents, fut reçu Chevalier de Malte en 1567 (c).

VIII. DEGRÉ.

VALÉRIEN de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe, Villers-en-Prayères, Beaunay, de Romain, du fief de Fuligny, l'un des cent Gentilshommes de la chambre du Roi *, épousa, par contrat de mariage accordé le 23 Janvier 1579, Demoiselle NICOLE DU SART, fille de haut & puissant Seigneur Messire ANNE DU SART, Seigneur de Thury-en-Valois, d'Ouviller & de la Rivière, Vicomte de Mutigny & de la Brosse * (d). Les actes dans lesquels il paraît sont : du 13 Novembre 1582, achat d'un vignoble à Villers (e); du 16 Décembre 1583, partage de la succession de Pierre II; du 13 Mai 1585, achat d'une maison à Villers (f); sentence du 11 Août 1587 qui « le déclare exempt de la contribution au ban & arrière-ban du duché de Valois »; aveu & dénombrement en 1587 des fief, terre, & seigneurie de Villers-en-Prayères situés au duché de Valois & mouvants de la baronnie de Pontarcy (g); sentence du 12 Août 1587 qui déclare Valérien de Noüe exempt de la contribution pour les fiefs qu'il possédait au duché de Valois, comme ayant servi pendant trois années (h); certificat du 5 Décembre 1589, par lequel Valérien de Noüe, « Seigneur de Villers-en-Prayères, de Beaunay & de Noüe, est couché sur l'état des cent Gentilshommes du roi Henri IV, payé de ses gages & faisant le service près du Roi, pour le mois de Septembre de ladite année (i) »; jugement rendu à Laon, le 10 Mars 1599, par les Commissaires du roi Henri IV, portant « qu'il jouit des privilèges & exemptions de la Noblesse, en vertu de pièces justificatives qu'il a produites (j) ».

Valérien fut mêlé à la terrible tempête qui menaça d'emporter la France. Mais le dernier jour d'Avril 1589, Henri III tendit la main à son cousin de Navarre; la Ligue fut blessée à mort; Henri III, le dernier des Valois, tombe sous le couteau d'un moine fanatique & la France salue le grand règne de Henri IV (1589), qui fut le point de départ de l'anéantissement de la puissance seigneuriale. 1589 est aussi la date du combat d'Arques, & de la mort de Catherine de Médicis.

Valérien mourut le 5 Octobre 1611, en son château de Villers qu'il avait restauré & qui porte encore aujourd'hui, autour de la frise supérieure, son chiffre entrelacé VN. Il repose dans la chapelle du Saint-Sacrement de Villers. Nicole du Sart mourut vers 1641, époque à laquelle sa succession est partagée. Sa pierre tu-

* Nicolas de Noüe, Seigneur de Courlandon & de Romain, & de Demoiselle de Châtillon, père & mère, décéda le 4 d'Avril 1622. Priez Dieu pour lui.

(a) Voir note (j) (k) de la page précédente.

(b) Caumartin. *Recherches de la noblesse de Champagne*, art. *le Vergeur*.

(c) Vertot, *l. c.*, t. V, p. 221. — La maintenue de Caumartin ne le mentionne point.

(d) Fonds d'Ilozier : Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE & de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — Pierre tumulaire de Valérien & de sa femme avec leurs armes dans l'église de Villers. — Pierre tumulaire dans l'église de Thury-en-Valois.

(e) (f) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

(g) (h) (i) (j) Fonds d'Ilozier : Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE & de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — Pierre tumulaire de Valérien & de sa femme dans l'église de Villers.

mulaire & celle de Valérien se voient encore aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge en l'église de Thury-en-Valois. Ils paraissent avoir eu quinze enfants (a), dont douze seulement nous font connus :

1. PIERRE III de Noüe, qui suit.

2. ANNE de Noüe*, né vers 1580, est d'abord Page de la Reine; sa vertu le fait résister aux séductions de la Cour, & il entre à l'âge de trente ans dans la Compagnie de Jésus. Dès 1611, Henri IV, inspiré par la belle & vertueuse Marquise de Guercheville; Dame d'honneur de la Reine, crée la mission du Canada, afin d'utiliser le catholicisme pour l'extension de la Nouvelle-France. Le 12 Juin, les PP. Jésuites plantent la croix sur les rives du Saint-Laurent, mais l'opposition des calvinistes & l'invasion des Anglais, en 1613, arrêtent leur effort. En 1625, le Duc Henri de Ventadour, Vice-Roi du Canada, envoie de nouveaux ouvriers évangéliques, & vingt prêtres de la Compagnie de Jésus arrivent successivement. Les PP. Noyrot & de Noüe, avec vingt ouvriers, s'embarquent à Dieppe, ayant frété un vaisseau de 80 tonneaux pour la somme de 3,500 livres. Ce secours arrivant à Québec, lui fit prendre la forme d'une ville; elle n'était jusque-là qu'une simple habitation. La même année, le P. de Noüe s'établit à la résidence des Trois-Rivières, au milieu des Hurons, sur le Saint-Laurent, à 30 lieues plus haut que Québec. De là, en compagnie des PP. de Brébeuf & de la Roche d'Allion, il se rend au milieu des sauvages pour leur proposer l'alliance des Français & les instruire dans la manière de servir le Grand Maître de la vie. Ils courent le risque d'être assommés à coups de haches. Sur ces entrefaites, le P. Lallemand, Chef de la Mission, considérant que les Jésuites ne recevaient pas l'assistance voulue, se détermine à renvoyer en France la plupart des Pères. En 1632, après le traité de Saint-Germain, M. de Champlain étant de nouveau nommé Gouverneur de la Nouvelle-France, le P. de Noüe retourna au Canada avec le P. le Jeune, s'embarquant au Havre où un neveu du Cardinal de Richelieu leur donne un écrit, signé de sa main, témoignant que le Ministre, son oncle, avait pour agréable leur départ pour la Nouvelle-France. Il réside alors à Québec, dirigeant les ouvriers qui assuraient les moyens de subsistance de la Mission, & faisant de fréquentes excursions parmi les sauvages. Le 30 Janvier 1646, en compagnie de deux soldats & d'un Huron, il part des Trois-Rivières pour le fort Richelieu, distant de 60 milles, afin d'y célébrer la sainte messe & d'administrer les sacrements aux soldats de la garnison; la terre était couverte de trois à quatre pieds de neige; tous marchaient sur des raquettes; la fatigue & la nuit les forcent de s'arrêter; mais dès deux heures du matin, le P. de Noüe, voulant aller chercher au fort Richelieu du secours pour ses compagnons de route, part seul & se trouve surpris par une effroyable tempête de neige; il s'égaré sur le lac Saint-Pierre, qui était gelé, & meurt martyr de son devoir & de sa charité. Après d'actives recherches, on le retrouva le 2 Février, le corps gelé; il était à genoux, les yeux ouverts regardant le ciel, & les bras en croix sur la poitrine. Il était mort le jour de la Purification de la sainte Vierge, à laquelle il avait une dévotion particulière. Ses obsèques furent célébrées à la résidence des Trois-Rivières avec tout l'appareil possible, au milieu des Français & des sauvages, parmi lesquels il était en grande odeur de sainteté, & son martyre excita parmi tous

(a) Notes manuscrites sur l'épreuve corrigée de la maintenue de Caumartin. (Cabinet des titres, à la Bibl. nat.)

de vifs sentimens de foi (a). Actuellement l'ordre des Jéuites le compte parmi ses saints martyrs.

3. NICOLAS de Noüe, chef de la branche éteinte de Brillay, qui suivra.
4. ROBERT III de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, Villers, en partie *, Marne-la-Maison *, Saint-Martin, Saint-Remy, Nozay, &c., époufa, par « contrat de mariage du 15 Février 1629, Bonne de LINAGE, fille de deflunt « honoré Seigneur Anthoine de LINAGE, vivant Seigneur de Nozay, Saint-Remy, Saint-Martin, & de Magdeleine de PRAILLON ». Il obtient, le 19 Novembre 1635, fentence qui le « décharge du ban & arrière-ban, attendu « les fervices qu'il avoit rendus au Roi Louis XIII en fes armées de Lorraine « & d'Allemagne ». De fon union font iffus :
 - I. JOSEPH de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Marne-la-Maison, Villers, en partie *, & autres lieux, Lieutenant de la mestre de camp de M^r le Duc de Gefvres *. Il fait collationner, le 5 Juillet 1663, fur l'original, le contrat de mariage de fon aïeul Valérien de Noüe; conclut, en fon nom & au nom de fes frères, le 16 Février 1666, une tranfañion avec le couvent des Jacobins de Châlons *; produit, ainfi que fes frères, fes preuves de noblefté par devant M^r de Caumartin, Intendant de Champagne, & est compris dans le catalogue des véritables Gentilshommes du royaume par jugement rendu à Châlons le 20 Novembre 1670, juftifiant fa filiation depuis 1305 (b); fait enregiftrr fes armes, le 12 Juillet 1697, à l'*Armorial général* (c).
 - II. NICOLAS de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maison & autres lieux, Cornette au régiment de Gefvres *; a produit des titres de dix races (d). Mort au fervice.
 - III. LOUIS de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maison *, Capitaine au régiment de Champagne *, mort au fervice.
 - IV. CLAUDE de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maison, Capitaine au régiment de la Marine *, mort au fervice.
 - V. HIEROSME de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maison, Capitaine au régiment de Duras *.
 - VI. ROBERT de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers & autres lieux, Lieutenant de la mestre de camp au régiment de Dampierre *.
 - VII. FRANÇOIS de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Marne-la-Maison & autres lieux, Lieutenant au régiment du Roi *.

Ces fept frères font tous morts, felon une tradition de famille, au champ d'honneur & fans poftérité connue.
5. MAGDELEINE de Noüe *, qui époufa Claude de LINAGE, Écuyer, Seigneur de Villers-sur-Marne, Homme d'armes des ordonnances du Roi, fils de Claude de LINAGE, Homme d'armes des ordonnances du Roi, & de Marie de BAS-SOMPIERRE (e).

(a) Les añes & la gravure du martyre reposent au collège du Jefu à Rome, & copies en ont été données au Général Léon, Comte de Noüe, lors de fon commandement à Rome. — Voir *Relations de ce qui s'est paffé de plus remarquable à la Nouvelle-France*; Paris, années 1633, 1634, 1645 & 1646, pp. 3-201. — *Histoire & description de la Nouvelle France* par le Père de Charlevoix, 1744, t. I, pp. 179, 182, 268. — *Histoire de la colonne françaife en Canada*; Villemarie, 1865, t. I, pp. 212-258. — Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jéfus*, chap. XXI.

(b) Caumartin, *Recherches de la noblefté de Champagne*.

(c) *Armorial général de France*, aux miff. de la Biblioth. nat. : *Généralité de Soiffons*, n^o 326.

(d) *Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquier de Blancourt, 1693; p. 394.

(e) Caumartin, *Recherches de la noblefté de Champagne*, art. de *Linage*, t. II, p. 35.

6. ANTOINETTE de Noüe*, }
 7. LOUISE de Noüe*, } Religieuses au prieuré de Colinances (a).
 8. GABRIELLE de Noüe*, }
 9. FRANÇOISE de Noüe*, Religieuse au prieuré de Longpré (b).
 10. JEANNE de Noüe*, Religieuse à Fontaine (c).
 11. VICTOIRE de Noüe*, Religieuse au prieuré de Longpré (d).
 12. MARIE de Noüe*, Religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Charmes (e).

IX. DEGRÉ.

PIERRE III de Noüe, Chevalier (f), Seigneur de Villers-en-Prayères*, Beaunay*, du fief de Fuffigny, fait « hommage, le 13 Oôtobre 1611, au Duc de Bouillon, pour le fief de Fuffigny (g) »; épouse, en premières nocés, selon contrat du 27 Novembre 1612, ANNE DE LINAGE, fille d'honoré Seigneur Claude DE LINAGE, Écuyer, Seigneur de Villers-sur-Marne, & de feuë Marie DE BASSOMPIERRE (h); reçoit dans le partage du 22 Juin 1619, avec Claude de Linage, son beau-frère, par préciput & droit d'aïneffe, « le château, maison & hôtél feigneurial de Villers-en-Prayères (i) »; & fait un deuxième partage, le 1^{er} Février 1621, avec Charles de Linage, Écuyer, Sieur de Cuy, des fuccessions de Claude de Linage & de Marie Bassompierre (j).

Il épousa en secondes nocés, par contrat du 27 Août 1635 (k), ANNE DE BEZANNES, fille de Jean DE BEZANNES, Seigneur de Guignicourt, & de Catherine DE GRAS. Pierre III ayant la garde noble de ses enfants du premier lit, fait, les 26 & 28 Janvier 1636, le partage des biens de Charles de Linage*. Les enfants du premier lit furent :

1. NICOLAS de Noüe, qui fuit.
2. VALÉRIEN de Noüe, }
 3. ANNE de Noüe, } morts fans alliance*.
4. FRANÇOIS de Noüe, Seigneur de Villers*, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem & du Saint-Sépulcre fervant à Malte, né en 1626, fut reçu Chevalier le 11 Décembre 1642 (l), à l'âge de feize ans.
5. CHARLES de Noüe, Chevalier*, Seigneur de Cuy-sur-Marne, de la vicomté de Villemelle (m), Courmais (n) & autres lieux, né en 1632 (o). « Par contrat du 20 Août 1662, passé à Reims, Messire Charles de Noüe, Chevalier, Seigneur de Loify-sur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois & Villers-en-Prayères, affilié de Messire François de Noüe de Beaunay, du Lieutenant général du Vermandois & du Seigneur de Coucy, ses parents, épouse Damoïfelle Magdeleine, petite-fille de Messire Charles de Vauclerois, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Villemelle, &c., fille de Messire Henri DE CAUCHON, Chevalier, Seigneur, Baron de Neufize & Ferrier, &c., Chevalier de l'Ordre de la Sainte-Ampoule, & de Dame Charlotte DE VAUCLEROIS, & reçoit en dot de son aïeul les terres & feigneuries de Courmais & « vicomté de Virmeulle (fic), avec la maison feigneuriale de Courmais, à condition

(a) (b) (c) (d) (e) Fonds d'Hoziér, dossier de Noüe, l. c.

(f) Fonds d'Hoziér : Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe (acte d'émancipation du 20 Février 1652).

(g) (h) (i) (j) Fonds d'Hoziér : Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe.

(k) D'Hoziér, *Armorial de la Noblesse de France*, art. de Bezannes, Reg. IV, p. 108.

(l) Procès verbal d'admission du 3 Juin 1642. (Archives de la famille.) — *Catalogue des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*. (Bibl. de l'Arfenal, mss., France, t. III, p. 97-98.) — Vertot, l. c., p. 270.

(m) (n) Fonds d'Hoziér : Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe.

(o) Acte d'émancipation du 20 Février 1652, aux archives de la famille.

« que le premier fils qui naitrait du dit mariage porterait le nom de Vaucle-
« rois avec celui de son père (a) ». Par jugement rendu à Châlons, le 20 No-
vembre 1670, par M^{re} de Caumartin, Charles de Noûe, Chevalier, Seigneur
de Cuy, &c., demeurant à Courmas, fut porté sur le catalogue des véri-
tables Gentilshommes du royaume, en conséquence des titres produits pour
justifier sa dite qualité depuis l'an 1305. Le 12 Juillet 1697, Magdeleine,
douairière de Charles de Noûe, fit enregistrer les armoiries de feu son mari
à l'*Armorial général de France* (b). Leurs enfants furent :

I. CHARLES-HYACINTHE de Noûe de Vauclerois *, donne quittance de
311^l 10^s, le 31 Mars 1695, comme Major du régiment de cavalerie de
Courlandon, pour les appointements des Officiers de l'État-major du
régiment (c).

II. MARIE de Noûe, }
III. AGNÈS de Noûe, } mortes sans alliance *.

6. MARIE de Noûe *, née en 1634, selon l'acte d'émancipation du 20 Février 1652.

Pierre III eut, en outre, d'Antoinette DE CHASTEAU, un fils légitimé, ALEXANDRE
de Noûe *, Écuyer, Seigneur de Fismes, légitimé en Août 1633, par Lettres pa-
tentes, & marié, le 27 Mai 1641 *, à Madeleine DE COMBRAY, dont il eut JEHAN de
Noûe (d), Prêtre & Curé de Dhuizel.

X. DEGRÉ.

NICOLAS de Noûe, Chevalier (e), Seigneur de Villers-en-Prayères *, Loisy (f),
Couvrot (g), Cuy, en partie (h), épousa, par contrat passé, le 25 Mars 1646, dans
la maison seigneuriale de Coucy, Damoiselle Claude-Louise, fille de Messire Jean
d'ESCANVELLE, Chevalier, Seigneur de Coucy, Vaux, Savigny, Primaut, Sevil,
Chafarderie, & de feuve Dame Jeanne d'ORTHE. Les témoins furent : Jacques d'Ef-
canevelle, Sire de Coucy, Chevalier; Jeanne de Fillette, Dame de Coucy; Nicolas
d'Orgeaux, Chevalier, Sire de Coucy, & Dame Jeanne de Rohan, femme du Sire
d'Orgeaux; François de Noûe, Chevalier de Malte; Le Vergeur d'Acy; de Bezannes
de Guignicourt, parents des époux (i). Nicolas paraît dans quantité d'actes avec les
qualités ci-dessus, & nous ne citerons que : le partage, du 14 Avril 1655, des biens
de la succession de sa mère Anne de Linage *; l'aveu & dénombrement qu'il fit au
Roi, le 16 Mars 1656, de la seigneurie de Couvrot, provenant de l'héritage de sa
mère (j). Il fut maintenu dans sa noblesse, « pour avoir produit des titres authen-
tiques qui justifient sa noblesse de dix races », par jugement de M^{re} de Machault,
Intendant de la généralité de Soissons, le 3 Décembre 1669 (k). Nicolas est la souche
commune des trois branches encore existantes; il avait cessé de vivre le 17 Juillet
1678, & sa femme le 31 Mars 1688; ils ont eu pour enfants :

I. JOSEPH de Noûe *, Chevalier (l), Lieutenant au régiment du Pleffis-Praslin. Il
paraît décédé sans postérité, avant le 17 Juillet 1678, époque où son frère

(a) Son contrat de mariage. — Fonds d'Hozier : Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE de Noûe.

(b) Fonds d'Hozier : *Armorial général; Soissonnais*, Registre de Laon, n° 303, fol. 656.

(c) Parchemin à la Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(d) Acte de donation du 28 Septembre 1631 d'Alexandre à son fils Jehan.

(e) (f) (g) (h) Fonds d'Hozier : *Armorial général; Soissonnais*, Registre de Laon, n° 303, fol. 656.

(i) Son contrat de mariage. — Fonds d'Hozier : Preuves de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noûe.

(j) Original en parchemin aux archives de la famille.

(k) Lainé, *Archives de la Noblesse*, vol. *Soissonnais*, p. 71. — *Revue nobiliaire & historique*, t. III, p. 266. —
Fonds d'Hozier : Preuves de noblesse de VALÉRIEN-HYACINTHE de Noûe.

(l) Jusqu'ici la filiation authentique a été établie sur les maintenues officielles de Caumartin; Joseph est le
dernier reconnu. A partir de Jean-François, qui suit, elle le sera sur actes authentiques & de l'état civil.

Jean-François est chargé de la garde noble de ses frères & sœurs mineurs, comme on le verra plus loin.

2. JEAN-FRANÇOIS de Noüe, fouché des deux premières branches existant actuellement, qui fuit.
3. MARIE-CATHERINE de Noüe, paraît dans les trois actes : des 21 Avril 1682 (a), 28 Janvier 1685 & 24 Janvier 1686, &, comme marraine, avec son oncle Jean d'Escanevelle de Coucy, le 17 Août 1683 (b).
4. JEANNE-MARIE-ÉLISABETH de Noüe, Dame de Loify (c), Villers-en-Prayères, & de Couvrot, selon son acte de décès du 22 Février 1750.
5. JEAN de Noüe, fouché de la troisième branche, qui suivra.
6. ANTOINE de Noüe, Chevalier (d), Seigneur de Villers-en-Prayères (e), Vouzy (f), Coucy, en partie, & y résidant, Garde du corps du Roi, dans la compagnie de M^r de Luxembourg (g), puis Sous-Brigadier des Gardes du corps du Roi dans la compagnie de Villeroi (h), comparait dans les actes des 21 Avril 1682, 24 Janvier 1686 & 31 Mars 1688, avec son frère Jean-François. Le Lieutenant du Roi lui donne à Longwy, le 15 Juillet 1686, le certificat « qu'il a servi pendant trois ans dans la compagnie des Cadets Gentilshommes (i) ». Louis XIV lui octroie à Versailles, le 22 Janvier 1700, des Lettres de retenue dans le grade de Sous-Brigadier des Gardes, « en « considération des bons services qu'il lui avait rendus dans ses Gardes, « depuis plusieurs années; ces lettres signées : Louis (j) ». Nous sommes aux jours de la ligue d'Augsbourg, où la France lutte contre l'Europe coalisée, avec son grand Roi, entouré de ses hommes de guerre : Louvois, Catinat, Luxembourg & Villars; ce sont les victoires de Fleurus, de Nerwinde; c'est, enfin, la paix de Ryfwick. Antoine épousa, par contrat du 13 Avril 1706 (k), Jeanne COULON, fille de Claude-Melchior COULON, Seigneur de Jonval & de Corbon. Il accepte, par sentence du 28 Juin 1713, la garde noble de ses cinq enfants (l), qui furent :

- I. CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe, Dame de Villers, Corbon, Saint-Morel (m), née, au château de Villers, le 2 Juillet 1707ⁿ, nommée avec ses frères & sœurs dans l'acte d'hommage de la terre de Villers, le 12 Novembre 1714, à la Comtesse de Braine; admise, sur le certificat de Noblesse, délivré le 14 Avril 1716, par Charles d'Hozier, au nombre des 250 demoiselles Nobles, élevées dans la Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr (n); épouse de François-Philippe DE LA FELONNIÈRE (o), Chevalier, Seigneur de Foffoy. Son héritage a été partagé entre LOUIS-CLAUDE & ANGÉLIQUE de Noüe (p).

- II. FRANÇOIS-JOSEPH de Noüe, né le 28 Décembre 1709 (q).

(a) Bail d'une ferme à Bourcq, passé le 21 Avril 1682, par-devant les Notaires royaux de la ville de Mazarin. Minutes de M^r Miftris, Notaire à Réthel.

(b) État civil de Coucy. — POUR ÉVITER DES REDITES, UN * INDIQUERA LES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL, D'ÊMENT ÉGALISÉS, QUI REPOSENT AUX ARCHIVES DE LA FAMILLE, ET ONT ÉTÉ EXHIBÉS AUX ÉDITEURS DE CET *Armorial*.

(c) Acte de naissance de JOSEPH-FRANÇOIS de Noüe, son neveu, à Villers le 13 Septembre 1680.

(d) Bail du 21 Avril 1682, & fonds d'Hozier, l. c.

(e) Transfaction du 14 Février 1697, mêmes minutes. Copies vidimées.

(f) Acte de vente du 31 Octobre 1704, mêmes minutes. Copies vidimées, aux archives de la famille.

(g) Vente du 31 Mars 1688, mêmes minutes.

(h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) Fonds d'Hozier : Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe, avec tous les actes à l'appui.

(o) (p) Preuves de noblesse de VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS de Noüe, pour l'École royale militaire de Paris; fonds d'Hozier, l. c. — Acte de vente du 9 Octobre 1784, aux minutes de M^r Billet, à Filmes; copie vidimée.

(q) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe, l. c.

III. JEANNE-ÉLISABETH de Noüe, née le 9 Décembre 1710 (a).

IV. JEANNE de Noüe, née le 11 Janvier 1712 (b).

V. MARIE-ÉLISABETH de Noüe, née le 6 Mai 1713 (c).

7. HENRY de Noüe, Chevalier (d), Chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes à Soiffons (e), Prieur (f), Seigneur & Vicomte d'Oulchy-le-Château & d'Oulchy-la-Ville (g).
8. MARIE-MAGDELEINE de Noüe, Demoiselle de Villers-en-Prayères, en partie (h), Dame Religieuse de N.-D. de Mazarin (i), morte à Villers le 6 Février 1760ⁿ.

XI. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Noüe, Chevalier (j), Seigneur de Villers-en-Prayères (k), du grand hameau de Romain (l) & autres lieux, Capitaine de cavalerie (m). Sa descendance de Nicolas de Noüe & de Claude-Louise d'Escanvelle est établie par quantité de titres authentiques (n) : nous ne mentionnerons ici que les deux actes, passés le 21 Avril 1682, où Jean-François agit « tant en son nom, que comme « tuteur de Messires Jean, Anthoine, Henry, Chevaliers, & de Demoiselle Marie- « Magdeleine de Noüe, & se portant fort pour Demoiselles Marie-Catherine & « Jeanne-Marie de Noüe, tous enfants & héritiers avec lui de deffunt M^{re} Nicolas « de Noüe, vivant Chevalier, Seigneur du dit Villers, & de Dame Claude-Louise « d'Escanvelle de Coucy (o). »

Jean-François « cède encore à Jean d'Escanvelle, Chevalier, Seigneur de « Coucy, Vicomte de Vouziers, des bois au pays de Lorraine provenant de la « succession de Dame Gabrielle d'Allaumont, veuve de M^{re} Jean d'Orthe, vivant « Chevalier, Vicomte de Vouziers, ayeule dudit Seigneur de Coucy & de feuë Dame « Claude-Louise d'Escanvelle, mère du dit Jean-François de Noüe (p). » Il épousa, en premières noces, Jeanne DE MONTVOISET (q); & en secondes noces, Jeanne-Nicole DE CORVISART (r). Jean-François fit enregistrer ses armoiries, le 12 Juillet 1697 (f). Il eut de son premier lit :

JOSEPH-FRANÇOIS de Noüe, qui suit.

(a) (b) (c) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe.

(d) (e) Bail du 21 Avril 1682, minutes de M^e Mitris.

(f) (g) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe.

(h) Échange du 20 Avril 1708, aux minutes de M^e Vallon, Notaire à Beurieux.

(i) Actes des 24 Janvier 1686 & 9 Juin 1700, minutes de M^e Mitris.

(j) Sentence du 7 Juillet 1678; vente du 21 Avril 1682 & bail du même jour; vente du 24 Janvier 1686; procuration du 27 Mars 1688 & vente du 31 Mars 1688; reddition de comptes de tutelle du 3 Novembre 1689; accords des 30 Janvier 1690 & 14 Février 1697; assignation du 22 Septembre 1701; vente du 22 Juin 1703; reconnaissance du 27 Mai 1704, &c. Ces documents, qui reposent aux minutes de M^e J. Mitris, Notaire à Rethel, & dont la famille possède les expéditions en due forme, concernent les successions de Nicolas de Noüe & de Claude d'Escanvelle, sa femme, & leurs partages entre leurs huit enfants; ils établissent la filiation authentique des chefs-fouches des trois branches existantes, savoir de Jean-François & de Jean de Noüe, qui ont Nicolas de Noüe pour auteur commun.

(k) *Armorial général*, généralité de Soiffons, p. 326. — Partage des terres de Villers, le 28 Avril 1705. — Preuves de noblesse de RUSSE-ANGÉLIQUE de Noüe, l. c.

(l) Acte du 7 Juillet 1678 & les autres titres de la note (j) ci-dessus.

(m) Acte de naissance de sa petite-fille CHRISTINE-HONORÉE de Noüe, à Guignicourt, le 17 Octobre 1711ⁿ.

(n) (o) (p) Sentence du 7 Juillet 1678 & les autres titres de la note (j) ci-dessus.

(q) Original (famille de Bezannes). — Procuration du 27 Mars 1688 & vente du 31 Mars 1688.

(r) Assignation du 22 Septembre 1701, & acte de naissance de CHARLES-FRANÇOIS-NICOLAS-LOUIS de Noüe, du 26 Février 1709ⁿ.

(f) Original. — *Armorial général de Hozier*, Bibliothèque nationale, mff. Soiffons. Cabinet des titres, n^o 302, p. 326.

XII. DEGRÉ.

JOSEPH-FRANÇOIS de la Granche de Noüe (*a*), Chevalier (*b*), Seigneur de Guignicourt, Villers-en-Prayères (*c*), la Malmaison (*d*), Fillieux (*e*) & autres lieux, Capitaine Aide-major au régiment de cavalerie du Prince Maubec d'Harcourt (*f*). Né, au château de Villers, le 13 Septembre 1680ⁿ, il épousa, par contrat du 26 Octobre 1706, Marie-Anne-Clermonde DE BEZANNES, fille unique de Pierre-Louis DE BEZANNES, Écuyer, Seigneur de Guignicourt, en partie, & de Demoiselle Clermonde LE VENT (*g*)ⁿ.

Par testament olographe, daté du camp devant Verceil, en Piémont, le 12 Juin 1704, & déposé le 22 Janvier 1707 (*h*), « Messire Charles Le Vergeur de la Granche, Chevalier, Seigneur de Courlandon & de la Malmaison, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, institue Messire Joseph de Noüe, Aide-major de son régiment, son légataire universel à la charge de substitution & de porter le nom & les armes de la Granche, & après lui son fils aîné, & ainsi de ligne en ligne, &c., toujours procréés de légitime mariage ».

Joseph-François meurt, au château de Guignicourt, âgé de 36 ans, le 4 Mars 1717, & est inhumé dans l'église du lieuⁿ. Sa femme décéda au même lieu le 29 Mai 1724ⁿ. Joseph-François fut l'objet d'un acte de notoriété, passé à Fismes le 14 Mai 1737 (*i*), au sujet de ses prénoms différents dans ses actes de baptême & de décès. Il eut de son mariage :

1. MARIE-CLAIRE-LOUISE de la Granche de Noüe, née le 8 Août 1707 au château de Guignicourt, & décédée le 19 du même moisⁿ.
2. CHARLES-FRANÇOIS-NICOLAS-LOUIS de la Granche de Noüe, qui porte dans son acte de décès les titres de Chevalier, Seigneur de la Malmaison & autres lieux, né à Guignicourt le 26 Février 1709ⁿ & décédé au collège, à Paris, le 10 Mai 1719ⁿ.
3. LOUIS-CHARLES de la Granche de Noüe, qui suit.
4. CHRISTINE-HONORÉE de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 17 Octobre 1711ⁿ.
5. LOUISE-CATHERINE-JULIE de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 21 Janvier 1714ⁿ, épouse, à Villers-en-Prayères, le 24 Septembre 1738ⁿ, Messire Jean-Louis DE COSSON, Chevalier, Seigneur de Spilly, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne.
6. RÉNÉ-JOSEPH de la Granche de Noüe, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, servant à Malte, né le 8 Octobre 1716ⁿ & reçu Chevalier le 15 Septembre 1731 (*j*).

(*a*) (*b*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717. — Procès-verbal de scellé après décès du 22 Mai 1717 aux archives de la famille.

(*c*) Original. — *Armorial général de d'Hoziér*, art. de Bezannes (Registre IV, p. 110).

(*d*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717ⁿ.

(*e*) Contrat d'acquisition des fief, terre & seigneurie de Fillieux, du 11 Janvier 1714.

(*f*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717.

(*g*) Aux minutes de M^e Auvray, Notaire à Paris; expédition validée aux archives de la famille.

(*h*) Aux minutes de M^e Vallal, Notaire à Paris; expédition validée.

(*j*) Fonds d'Hoziér : Preuves de noblesse de VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS de Noüe, XV^e Degré, 3^e liasse, 6 pièces. — Acte de notoriété du 14 Mai 1737. — Vertot, l. c.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES de la Granche de Noüe, Chevalier (a), Seigneur de Villers-en-Prayères (b), Guignicourt (c), la Malmaison (d), Romain (e), & autres lieux. Né à Reims le 6 Avril 1710"; marié, à Suzy, le 17 Mars 1727", à Demoiselle Marie-Magdeleine DE RONTY, fille de feu Messire François-Annibal DE RONTY DE SUZY, Chevalier, Seigneur & Vicomte dudit Suzy, Lieutenant des Gardes du corps du Roi, Brigadier de ses armées, & de Marie-Anne-Marguerite DE GERBAULT. Il fait, le 30 Octobre 1727, aveu de la terre & seigneurie de Guignicourt, &, le 4 Avril 1729, acte de foi & hommage, pour la terre de Villers, à M. le Prince & à M^{me} la Princesse de Lambesc, tant en son nom que pour ses frères & sœurs cohéritiers & copropriétaires (f). Il meurt, au château de Villers, le 29 Décembre 1752", veuf de Marie-Magdeleine de Ronty, décédée le 24 Août 1737". De leur union sont issus :

1. JOSEPH-LOUIS-CHARLES de la Granche de Noüe, Chevalier, qualifié officiellement Marquis de la Granche (g), Vicomte de Suzy (h), Seigneur de Sébaucourt (i), Beurrier (j), Page de la Reine (k), Lieutenant des Gardes du corps du Roi (l), Maréchal des camps & armées du Roi (m), Chevalier de Saint-Louis (n), né à Laon le 17 Mars 1728", épouse Marie-Catherine LEFEBVRE DE LÉPINE; meurt à Paris le 5 Décembre 1781 & est inhumé à Suzy". Il eut deux enfants de son mariage :
 - I. MARIE-CHARLES-JOSEPH de la Granche de Noüe, né à Villers le 2 Novembre 1758", mort sans postérité.
 - II. MARIE-ÉLISABETH-JEANNE de la Granche de Noüe, Dame d'honneur de Madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI (o). Née en 1762". Mariée à Suzy, le 4 Mai 1779", après contrat de mariage, passé à Paris & à Versailles, le 25 Avril 1779, signé du Roi & de la famille royale, à très-haut & très-puissant Seigneur M^{re} Jacques DE VINCENS DE MAULÉON, Chevalier, Comte de Caufans, fils de très-haut & puissant Seigneur J.-Joseph DE VINCENS DE MAULÉON D'ARTAUD DE BRUMELIS, Chevalier, Marquis de Caufans, Brigadier des armées du Roi, & de très-haute & très-puissante Dame Marie-Françoise-Magdeleine DE LOUVEL. Morte en émigration, à Halberstadt, le 8 Juillet 1798".
2. LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS de la Granche de Noüe, souche de la branche aînée actuelle, qui suit.
3. CHARLES-FRANÇOIS-ANNIBAL de la Granche de Noüe, Capitaine Aide-major

(a) (b) Contrat de mariage du 13 Mars 1727, aux minutes de M^e Lefevre, Notaire à Laon. — Hommages pour la terre de Villers du 4 Avril 1729; dossier de Noüe, l. c.

(c) Actes de mariage du 17 Mars 1727".

(d) Actes de décès de sa femme du 24 Août 1737".

(e) Acte de naissance de son fils du 19 Mars 1728.

(f) Fonds d'Hoziere : Preuves de noblesse de JOSEPH-LOUIS-CHARLES de Noüe, son fils.

(g) Contrat de mariage de sa fille passé à Paris, devant M^e de La Rue, Notaire, le 25 Avril 1779, dans lequel Joseph-Louis-Charles est qualifié *Marquis de la Granche*. Ledit contrat signé au château de Versailles le même jour par LL. MM. le Roi & la Reine & toute la famille royale. Copie vidimée aux archives de la famille.

(h) États de services délivrés par le Ministère de la guerre. — *États ecclésiast. de Soissons*, l. c., p. 412.

(i) Acte de décès à Paris, 6 Décembre 1781, & contrat de mariage de sa fille du 25 Avril 1779.

(j) (k) États de services délivrés par le Ministère de la guerre. — *États ecclésiast. de Soissons*, l. c., p. 412. — Preuves de noblesse dudit Joseph-Louis-Charles, pour être admis dans les Pages; fonds d'Hoziere, l. c.

(l) (m) (n) États de services délivrés par le Ministère de la guerre. — *États ecclésiast. de Soissons*, l. c., p. 412.

(o) Son acte de décès.

au régiment de Touraine le 28 Avril 1763, & Chevalier de Saint-Louis (a), né, au château de Suzy, le 3 Mai 1730ⁿ, & décédé sans postérité.

4. FRANÇOIS-LOUIS de la Granche de Notie, fouche de la seconde branche, qui fuivra.
5. ANNE-ARMAND-GASTON-BIDAL de la Granche, qualifié Comte de Notie (b), Chevalier (c), Vicomte de Chambrecy (d) dont le château était sa résidence, Seigneur de Vantheuil (e), de Villers-en-Tardenois, en partie (f), Lieutenant général des armées du Roi (g), Gouverneur d'Aigues-Mortes (h), Grand-croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (i); né à Villers-en-Prayères le 2 Juin 1733ⁿ. Son parrain a été M^{sr} Armand-Gaston, Cardinal de Rohan, & sa marraine, Marie-Anne-Éléonore de Rohan, Abbesse de l'abbaye royale d'Origny Saint-Benoît. Il fit les campagnes d'Allemagne de 1747 à 1748 (j) & la campagne du Hanovre de 1757 à 1762 (k); reçut une pension de 3790 livres pour l'an 1779, « en considération de ses services & de « ceux de feu son oncle, le Vicomte de Suzy, Lieutenant Général des armées « du Roi (l) » & commandait à Nancy, lors de la révolte des régiments, en 1790. Il mourut célibataire à Nancy le 27 Avril 1820ⁿ.

Nous ne nous appesantirons pas sur les services éclatants rendus à son Roi & à son pays par ce brillant homme de guerre, ni sur sa belle conduite lors des troubles de Nancy & que l'historien Lacretelle a résumés en deux mots, en disant de lui : « qu'il fut un gardien équitable & sévère de la discipline ». Nous renvoyons aux auteurs qui ont raconté cette pure & noble vie, & aux glorieux souvenirs qu'il a laissés à Nancy (m). Son nom est cité dans une lettre adressée par M^{me} Élisabeth de France, le 29 Août 1790, à son amie M^{me} de Raigecourt, née de Caufans : « Tu fais sans doute ce qui se « passé à Nancy. C'est abominable. Aujourd'hui les troupes que M. de « Bouillé a rassemblées doivent entrer dans Nancy. Dieu veuille qu'il puisse « sauver les malheureux Officiers. M. de Noüe est au cachot. On dit que des « Officiers ont été tués en voulant le défendre (n). »

6. ROBERT-BENJAMIN de la Granche de Notie, Chanoine de l'église cathédrale de LAON (o), « dont le chapitre, dit Lequeux, était regardé comme l'un des plus illustres du royaume (p) », & dernier Abbé commendataire de l'abbaye

(a) Mazas, *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 276.

(b) Acte de décès, & partage du 28 Janvier 1764, aux minutes de M^e Lambert, Notaire à Soissons. — *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, p. 597, & tous les actes où il paraît.

(c) (d) Contrat de mariage, du 22 Novembre 1777, de son frère Louis-Charles-François. — Archives administratives de Reims, l. c., t. II, 2^{me} partie, p. 1052.

(e) (f) Contrat de mariage du comte de Nazelles, son cousin, du 17 Juillet 1786, aux minutes de Saguet, Notaire à Faverolles.

(g) (h) (i) (j) (k) États de services délivrés par le Ministère de la guerre. — Mazas, l. c.

(l) État nominatif des pensions publié par ordre de l'Assemblée nationale en 1791, t. I, p. 259.

(m) Lacretelle, *Histoire de France*; année 1790, t. VIII, p. 98. — Walsch, *Journées mémorables de la révolution*, t. II : Révolte de Nancy. — Léonard, *Relation impartiale de ce qui s'est passé à Nancy*, le 31 Août; Nancy, 18 Octobre 1790; in-4^o. — M..., *Histoire de l'affaire de Nancy*; 1861. — L. Leupol, *La Lorraine : Antiquités, Chroniques*; Nancy, 1840. — *Biographie Lorraine*. — *Dictionnaire biographique des hommes marquants du 18^e siècle*; Londres, 1800, t. III, p. 114. — *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 588-589. — *Histoire de l'ancienne infanterie française*, par Suzane, t. IV, p. 127. — *Mémoires pour servir à l'histoire des événements du 18^e siècle*, par l'Abbé Georgel, t. III, pp. 225-264. — *Relation de l'opération de M. de Bouillé contre Nancy*; Paris, 1790. — Registre des délibérations de la municipalité de Nancy, 26 Août 1790. — *Pièces authentiques de l'affaire de Nancy*; Paris, 1790, pp. 1-60.

(n) A. Cordier, *Madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI*, coll. Vernot, p. 101.

(o) Partage du 28 Janvier 1764, cité ci-dessus.

(p) *Antiquités de Soissons*, t. II, p. 21.

royale de N.-D. de Thorigny, où il succéda à son oncle Claude de Ronty-Suzy (a); né le 5 Novembre 1734", & mort à Laon le 1^{er} Germinal an V (21 Mars 1797)".



BRANCHE AINÉE ACTUELLE.

XIV. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS de la Granche, qualifié officiellement Comte de Noüe (b), Chevalier (c), Seigneur en partie de Villers-en-Prayères (d), la Malmaison (e), Merval, en partie (f), Revillon (g), Serval (h), de Barbonval, Vantheuil, en partie (i), & du fief de Fillieux, Brigadier des armées du Roi (j), Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (k). Né à Laon le 9 Mai 1729". « Le « Comte de Noüe a sacrifié, dit Mazas (l), 60,000 livres de son bien pour réparer « le régiment à la dernière campagne de la guerre de 1756. Il a été payé en effets « de Nouette & se trouve ruiné par sa bonne volonté. » Il fit encore les campagnes d'Allemagne de 1761-1762 (m). Il épousa en premières noces, le 20 Décembre 1768, haute & puissante Dame Albertine-Louise DE TARTERON DE MONTIERS, veuve de Messire Louis de l'Épine, Marquis de Montiers, fille de M^{re} Alexandre-Charles DE TARTERON, Chevalier, Marquis de Montiers, ancien Mestre de camp, & de haute & puissante Dame Marie-Albertine DE XIMENÈS. Albertine de Montiers mourut à Villers le 5 Mars 1776", & Louis-Charles-François convola en secondes noces, par contrat du 22 Novembre 1777 (n), avec haute & puissante Demoiselle Anne-Charlotte-Christine-Gabrielle, fille de Messire Gabriel-Melchior, Comte DE LA MYRE, Lieutenant du Roi dans la haute Picardie, Chevalier, Seigneur d'Hangeft, &c. Nommé Brigadier de dragons le 1^{er} Mars 1780, le Comte de Noüe est pensionné le 5 Avril suivant (o). Le 21 Octobre 1782, Messire LOUIS-CHARLES de Noüe, Brigadier des armées, ARMAND-GASTON de Noüe, second Lieutenant-Colonel du régiment du Roi, ROBERT-BENJAMIN, Chanoine, & Dame REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, veuve de Messire FRANÇOIS-LOUIS de la Granche de Noüe, présentent au Roi Louis XVI une requête, qui fut appointée, aux fins d'obtenir que tous les actes passés sous le nom de la *Granche de Noüe* ou de la *Granche* seul, soient reconnus valables & comme s'ils étaient revêtus de la signature du nom patronymique de Noüe (p). Le Comte Louis-Charles-François paraît aux Assemblées de la Noblesse du Soissonnais les 11 & 14 Août & les 17 & 19 Novembre 1787 (q), & prend part aux élections générales le 10 Mars 1789 (r). Il avait fait avec & dénombrement, le

(a) Requête au Roi du 21 Octobre 1782. Parchemin aux archives de la famille. — *Almanachs royaux* de 1770 & 1780.

(b) (c) (d) (e) (f) *États militaires de France* à dater de 1773. — *États de la Noblesse*, année 1784, t. II, p. 335. — *Procès-verbaux des assemblées de la Noblesse de 1787 & 1789*, Archives nationales, mss. — Contrat de mariage du 22 Novembre 1777, Archives générales du Pas-de-Calais; expédition en due forme.

(g) (h) Procuration du 1^{er} Juillet 1786, minutes de M^e Turquin, Notaire à Faverolles.

(i) *États militaires de France* à dater de 1773, & autres titres de la note (b) ci-dessus.

(j) (k) (l) (m) *États de service, & Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 449 & 588.

(n) Minute du contrat déposée aux Archives générales du département du Pas-de-Calais.

(o) *États de services, & Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 449 & 588.

(p) Parchemin aux archives de la famille.

(q) *Procès-verbaux des assemblées de la Noblesse*, l. c. — Archives du département de l'Aisne. — Maffon, *Notice sur l'Assemblée provinciale du Soissonnais*, pp. 14-15.

(r) La Roque, *Catalogue des Gentilshommes ayant voté en 1789. Soissonnais*.

17 Janvier 1788, « de la seigneurie de Villers & du fief de Fuffigny appartenant à lui & à MM. & Dames de Noüe, & du fief de Fillieux appartenant à M. le Comte de Noüe, tout feul (a) ». Il meurt, Maire de Villers, le 5 Juin 1813 ", & sa veuve, à Compiègne, le 7 Février 1820 ". Il eut du premier lit :

LOUISE-ALBERTINE-VALÉRIENNE de Noüe, née le 24 Février 1776 ".

Et du second lit :

1. CHARLES-JOSEPH-GAUCHER-GUILLAUME-VALÉRIEN de Noüe, qui fuit.
2. FRANÇOISE-REINE-GABRIELLE de Noüe, née, au château de Villers, le 7 Juillet 1780 ", mariée, le 8 Pluviôse an XIII (28 Janvier 1805) ", à André-Jacques-Auguste, Baron du PILLE, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Capitaine au régiment de Royal-Lorraine & ancien Député de l'Aisne, réfidant au château de Bertichères.
3. ANNE-CHARLOTTE-ZOÉ de Noüe, née le 7 Avril 1782 ".
4. CHARLES-GABRIEL-LOUIS de Noüe, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (b), Capitaine de cuirassiers (c), Chevalier de la Légion d'honneur le 13 Août 1809 (d), Auditeur au Conseil d'État (e), Intendant de Kowno (Pologne); né le 27 Mai 1786 ", ayant eu pour parrain haut & puissant Seigneur Charles de Cardevac d'Havrincourt, Chevalier profès, Bailli, Grand-Croix de Saint-Jean de Jérusalem, Procureur général au grand prieuré de France, Maréchal des camps & armées, son grand-oncle maternel, & pour marraine haute & puissante Dame Louise de La Myre, Abbessé de l'abbaye de Montreuil. Il fut créé Chevalier de Malte de minorité le 15 Juillet 1786, fit les campagnes de la grande armée, en Prusse, en Pologne & en Autriche (f), & fut amputé de la jambe droite, le 6 Juillet 1809, à Wagram, où il reçut dix blessures (g). Cet intrépide Officier, criblé de coups de sabre, piétiné par la cavalerie ennemie, couché parmi les morts, ne se réveilla de sa mortelle léthargie qu'au moment même où l'on se préparait à le jeter dans la fosse commune, & il étonna l'armée par l'héroïque sang-froid avec lequel il subit trois amputations successives, sans jeter un cri de douleur. Décédé à Kowno, le 23 Octobre 1812, des suites de ses blessures ".
5. AGATHE-ÉLISABETH-ROBERTINE de Noüe, née le 29 Mai 1788 ", mariée, à Villers, le 23 Novembre 1812, à M. SEGUIN DE BROIN "; décédée à Compiègne le 30 Juin 1872, âgée de 85 ans.

XV. DEGRÉ.

CHARLES-JOSEPH-GAUCHER-GUILLAUME-VALÉRIEN, Comte de Noüe, Mousquetaire de la garde du Roi (h), Chevalier de la Légion d'honneur en 1815 (i), Sous-préfet de Soissons ". Né, au château de Villers, le 22 Janvier 1779 "; marié, le 21 Nivôse an IX (11 Janvier 1801) ", à Marie-Amélie, fille d'Armand-Marc-Jacques de CHASTENET, Marquis de Puysegur, Chevalier, Comte de Cheffy-en-Brie, Vicomte de Buzancy, 1^{er} quart Comte de Soissons, Seigneur d'Aconin & Maréchal de camp au corps royal d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, &c., & de Marguerite

a) Archives du département de l'Aisne. Copies vidimées aux archives de la famille.

(b) Saint-Allais, *Histoire des Chevaliers de Malte*.

(c) (d) Etats de services délivrés par le Ministère de la guerre.

(e) Son acte de décès.

(f) (g) (h) (i) Etats de services délivrés par le Ministère de la guerre.

BAUDARD DE SAINT-JAMES. MORT, au château de Bertichères, le 9 Décembre 1838", & la Comtesse, sa veuve, à Soissons, le 15 Août 1841".

Ses enfants sont :

1. LOUISE-MARGUERITE de Noûe, née le 24 Fructidor an IX (11 Septembre 1801)", décédée le 19 Vendémiaire an X.
2. CHARLOTTE-AMÉLIE-CELINE de Noûe, sœur jumelle de la précédente.
3. Une fille, morte-née le 18 Thermidor an X (6 Août 1802)".
4. LÉON-VALÉRIEN de Noûe, chef actuel de la famille, & qui suit.
5. GASTON-GAUCHER de Noûe, né, au château de Dhuizel, le 14 Septembre 1806", décédé, au château de Buzancy, âgé d'un mois".
6. REINE-MATHILDE de Noûe, née, au château de Dhuizel, le 25 Juin 1808", mariée, le 14 Novembre 1838", à Jean-Baptiste-Richard-Théodore, Baron DE ROTHIACOB.
7. LOUIS-ARTHUR de Noûe, Conservateur des hypothèques, né, au château de Dhuizel, le 27 Mai 1811", marié, le 28 Juin 1848", à Marie-Désirée-Caroline Vié; décédé à Lizieux le 20 Janvier 1880". Ses enfants sont :
 - I. CAROLINE-REINE-AMÉLIE de Noûe, née à Méry-sur-Seine le 28 Mars 1849".
 - II. ARTHUR-ROBERT-VALÉRIEN de Noûe, né à Saint-André le 8 Juillet 1851". Nommé en 1870 Sous-Lieutenant à titre provisoire, comme admissible à l'École militaire de Saint-Cyr, il a fait la campagne de France de 1870-1871, a pris part à la reprise de Paris sur la Commune, comme Officier d'ordonnance du Général de Bernard, & est actuellement Lieutenant au 36^e régiment de ligne. Marié, à Fresné-la-Mère, le 26 Novembre 1879, à Marie POTTIER DU PONT, veuve de Charles-Hélie de Tréprel, dont une fille, née à Falaise le 17 Septembre 1880.
 - III. ERNESTINE-ÉLISABETH de Noûe, née à Saint-André le 1^{er} Août 1852".
 - IV. FLORA-BLANCHE-EDWIGE de Noûe, née à Romorantin le 2 Septembre 1862", décédée à Lizieux le 10 Avril 1879".
8. CHARLES-GASTON de Noûe, Lieutenant-Colonel de cavalerie (a), Commandant de la place de Soissons, Officier de la Légion d'honneur (b) & Commandeur de Saint-Grégoire le Grand (c), né, au château de Dhuizel, le 2 Janvier 1813"; fit les campagnes d'Afrique de 1837 à 1856 (d), reçut un coup de feu au cou, à l'affaire de Sidi-Raechett contre les Arabes, le 14 Mai 1843, mis à l'ordre du jour dans les rapports officiels du Maréchal Bugeaud des 23 & 25 Mai 1843, comme s'étant particulièrement distingué (e); épousa à Oran, le 17 Février 1853, Julie-Palmyre CAROUGET". Décédé à Vernon, sans postérité, le 8 Mai 1880".

XVI. DEGRÉ.

LÉON-VALÉRIEN, Comte de Noûe, Général de division (f), Membre du Comité de l'Infanterie (g), Grand Officier de la Légion d'honneur (h), Grand-Croix des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand (i), d'Isabelle-la-Catholique (j), de Sainte-Anne de Russie (k), de François I^{er} de Naples (l) & du Medjidié (Turquie) (m);

(a) (b) (c) États de services délivrés par le Ministère de la guerre.

(d) États de services. — Diplômes. — *Annales militaires* de 1821-1870.

(e) États de services. — Diplômes. — *Annales militaires* de 1821-1870. — Pelissier de Reynaud, *Annales algériennes*, Paris, 1854, t. III, p. 73-74.

(f) (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) États de services. — Diplômes. — *Annales militaires* de 1821-1870.

Chevalier de 1^{re} classe de Saint-Ferdinand d'Espagne (a); né, au château de Dhuzel, le 29 Floréal an XIII (19 Mai 1805) ^(a), il entra, en 1821, comme Élève à l'École militaire de Saint-Cyr (b), fit la campagne de Morée de 1828-1829 (c), fut blessé d'un coup de feu, le 5 Juin 1832, à Paris (d); fit les campagnes d'Afrique de 1833-1835 (e), fut détaché en Espagne à la Légion étrangère en 1855 (f), & s'y fit remarquer en plusieurs rencontres par son sang-froid & son intelligente bravoure, mais spécialement par sa belle défense de Séna-Huga (g); commanda à Rome pendant les campagnes d'Italie, de 1858 à 1861, époque où il fut nommé Général de division. Entré dans le cadre de réserve le 20 Mai 1870, il offrit son épée au Gouvernement, pour la défense de la patrie, & fut successivement nommé au commandement des divisions militaires de Perpignan, de Limoges & de Nantes. A la fin de la guerre, il est rentré dans le cadre de réserve. Le Général Comte Léon de Noüe compte 49 ans de services militaires non interrompus, 17 campagnes, une action d'éclat & deux blessures. Maintenu dans son titre de Comte, par décret impérial du 28 Janvier 1855 (h), & inscrit, avec ce titre, sur les contrôles de l'armée (i). Il est le digne & vénéré chef actuel de la famille de Noüe. Il épousa, le 11 Octobre 1847 ⁽ⁱ⁾, Marie-Clémentine TOCHÉ, dont font issus :

1. JEHAN-GABRIEL de Noüe, né à Paris le 17 Août 1849 ⁽ⁱ⁾. Élève de seconde année à l'École militaire de Saint-Cyr, il entra, lors de la déclaration de la guerre en 1870, comme Sous-Lieutenant au 6^e régiment de dragons, fut successivement incorporé dans les armées des Généraux Vinoy & de Lamotterouge; sous ce dernier, il assista aux combats d'Arthenay, des Ormes & à la première prise d'Orléans par les Bavares. Il servit ensuite dans l'armée du Général d'Aurelles sous lequel il prit part à la victoire de Coulmiers, à la reprise d'Orléans par les Français, aux combats de Poupry & à la seconde reprise d'Orléans par les troupes prussiennes, & enfin fut envoyé à l'armée de Bourbaki, où il fut promu Lieutenant, grade dans lequel la Commission de révision l'a maintenu (j). Après avoir été Officier d'ordonnance du Général de Ladmirault, Gouverneur de Paris, il fut nommé Capitaine au 9^e cuirassiers, le 1^{er} Décembre 1876. Il épousa, à Marseille, le 20 Avril 1876, Louise DAGAULT ⁽ⁱ⁾.
2. BONNE-MARIE-CHRISTINE de Noüe, née à Rueil le 27 Novembre 1850 ⁽ⁱ⁾ & filleule de S. E. le Maréchal Canrobert.



DEUXIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

FRANÇOIS-LOUIS de la Granche, qualifié officiellement Comte de Noüe (k), Chevalier (l), Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (m), Vantheuil (n) & autres lieux;

(a) (b) (c) (d) (e) États de services. — Diplômes. — *Annales militaires* de 1821-1870.

(f) De Colleville, *Histoire de l'ancienne légion étrangère créée en 1831*, pp. 222-383.

(g) Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, Paris, 1854, t. III, p. 73-74.

(h) (i) États de services. — Diplômes. — *Annales militaires* de 1821-1870.

(j) Brevet du 15 Juillet 1871.

(k) *États militaires de France de 1780-1781*. — *Almanachs de Versailles*, 1779-1781.

(l) (m) (n) Acte du 8 Avril 1777, aux minutes de M^e Lefebvre, Notaire à Laon.

Lieutenant au 2^e régiment d'infanterie de Touraine le 10 Février 1744; Garde du corps du Roi, à la compagnie de Noailles, le 15 Septembre 1751; nommé, par commission du 9 Novembre 1772, Lieutenant des gardes du corps du Roi, rang de Mestre de Camp (a), Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (b); né, au château de Suzy, le 27 Mars 1731ⁿ; fit les campagnes d'Allemagne de 1744 à 1749 (c). Inscrit avec son titre de Comte, à dater de 1780, sur les contrôles de l'armée & dans les États militaires de France (d). Il épousa, le 20 Février 1770ⁿ, après contrat passé le même jour au château de Villers (e), Reine-Angélique DE NOÛE, fille de Messire Joseph DE NOÛE, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie, & de Briffay, & de Marie-Françoise DE NOÛE, dont il était parent du 3^e au 4^e degré de consanguinité, par les de Noüe, & du 3^e au 5^e, par les de Ronty. Mort, au château de Villers, le 21 Avril 1781, & inhumé dans le chœur de l'Égliseⁿ: c'est sa veuve douairière qui intervint dans la requête du 21 Octobre 1782, adressée au Roi Louis XVI, pour la rectification des noms de la Granche & de Noüe.

Nous touchons à la douloureuse époque, où la plus grande partie de la famille de Noüe dut prendre le chemin de l'exil, & Reine-Angélique mourut, en émigration, à Dérendorf, le 30 Janvier 1795ⁿ.

Le Comte François-Louis eut quatre enfants :

1. REINE-FRANÇOISE-CHARLOTTE de Noüe, née, au château de Villers, le 6 Décembre 1770ⁿ, & décédée, en émigration, à Unna, le 6 Janvier 1797ⁿ.
2. VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS de Noüe, qui fuit.
3. MARIE-JOSÈPHE-CATHERINE-JULIETTE de Noüe, dite *de Villers*, née, audit château, le 10 Janvier 1774ⁿ, décédée, en émigration, à Dérendorf, près Duffeldorf, le 10 Mars 1796ⁿ.
4. MARIE-LOUISE-ÉLISABETH-GUILLEMETTE de Noüe, dite *de Fuffigny*, née, au château de Villers, le 8 Avril 1775ⁿ, & décédée, en émigration, à Duffeldorf, le 30 Janvier 1793ⁿ.

XV. DEGRÉ.

VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS, Comte de Noüe, Sous-Lieutenant au régiment du Roi (f), né, au château de Villers-en-Prayères, le 10 Octobre 1772ⁿ, reçoit en 1781 une pension en considération des services rendus par feu son père, Lieutenant des Gardes du corps du Roi (g). Aide de camp de son oncle le Général Armand-Gaston-Bidal de Noüe, il donne sa démission le 17 Avril 1792 (h), & reçoit à Rottenbourg, le 8 Mai 1794, un premier certificat de services militaires, de Louis de Bourbon, Prince de Condé, commandant une division de la Noblesse & de l'armée française (i), & le 19 Avril 1799, un second, pour services militaires de 1791-1795, délivré par le Duc de Broglie (j); il rentre en France avec sa famille, le 20 Mars 1800 (k), & meurt, au château de Villers, le 23 Fructidor an XIII (10 Septembre 1805)ⁿ. Après contrat passé à Munster le 17 Mai 1798 (l), il contracta, à Unna le

(a) (b) (c) États de services. — Diplômes aux archives de la famille.

(d) États militaires de France de 1780-1781. — *Almanachs de Versailles*, 1779-1781.

(e) Aux minutes de M^e Binard, Notaire à Braisne. Expédition vidimée.

(f) États de services. — Diplômes. — *Annuaire militaires* de 1787-1790.

(g) État nominatif des pensions en 1791.

(h) États de services. — Diplômes. — *Annuaire militaires* de 1787-1790.

(i) (j) Originaux aux archives de la famille.

(k) Passeport délivré à Unna le 20 Mars 1800.

(l) Originaux aux archives de la famille.

22 Mai 1798ⁿ, mariage, qui fut publié à Villers le 26 Prairial an VII (14 Juin 1799)ⁿ, avec Élisabeth BROCHANT d'ANTHILLY, fille de défunt Messire Charles BROCHANT d'ANTHILLY, Chevalier, Conseiller au Parlement de Paris, & de Dame François-Nicolas de VILLIERS, sa veuve. La Comtesse douairière de Noüe est morte à Reims le 6 Novembre 1825ⁿ. De cette union sont issus :

1. VALÉRIEN-LOUIS-CHARLES de Noüe, qui suit.
2. MARIE-LOUISE-CHRISTINE de Noüe, née au château de Villers, le 28 Ventôse an IX (19 Mars 1801)ⁿ, mariée, le 9 Novembre 1825ⁿ, à Louis-Étienne-François HÉRICART, Vicomte de Thury, Conseiller d'État, Gentilhomme de la chambre de Charles X, Directeur des Travaux publics à Paris, Inspecteur général des Mines, Membre de l'Institut, de la Chambre des Députés & du Conseil général de l'Oise, Officier de la Légion d'honneur; elle est décédée. le 11 Mai 1864ⁿ, laissant quatre fils.
3. ARMAND, qualifié officiellement Vicomte de Noüe (a), Général de division de cavalerie (b), Membre du Conseil général de l'Eure, Grand Officier de la Légion d'honneur (c), Grand-Croix des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand (d), de la Couronne de fer (e), d'Avis (f), & de Sainte-Anne de Russie (g). Né, au château de Villers, le 30 Fructidor an XI (17 Septembre 1803)ⁿ, Élève de l'École militaire de Saint-Cyr, le 10 Novembre 1820; il fit les campagnes de Belgique de 1831-1832, d'Afrique de 1842-1848, fut mis à l'Ordre de l'armée : le 29 Juin 1843, pour l'affaire de Drebel-Loha (h); le 17 Mai 1844, pour le combat contre les Flittas-Toum & Lil (i), & enfin deux fois encore, les 17 & 28 Octobre 1844, dans les combats contre les Beni-Djemmad & les Flittas (j). Il épousa, le 11 Avril 1855, à Parisⁿ, Marie-Blanche-Charlotte-Louise DE FERRAGUT, fille de Marie-Joseph-Anne-Louis-Bernard-Benoît, Comte DE FERRAGUT, Baron de Préneron, & de Blanche-Charlotte DE RONCHEROLLES. Il fut maintenu dans son titre de Vicomte, par décret Impérial du 23 Mai 1866 (k), & inscrit, avec ce titre, sur les rôles de l'armée (l). Mort à Paris, le 29 Mai 1869ⁿ. De son union sont issus :
 - I. MARIE-BLANCHE-CHARLOTTE-LOUISE de Noüe, née le 6 Novembre 1856, décédée le lendemainⁿ.
 - II. MARIE-ÉLISABETH-XAVERINE de Noüe, née le 29 Septembre 1859ⁿ.
 - III. MARIE-PIERRE-LOUIS-CHARLES, Vicomte de Noüe, né à Paris le 6 Mars 1862.
4. EDMOND de Noüe, né, au château de Villers-en-Prayères, le 5 Nivôse an XIV (26 Décembre 1805)ⁿ & mort à Reims le 21 Octobre 1821ⁿ.

XVI. DEGRÉ.

VALÉRIEN-LOUIS-CHARLES, Comte de Noüe, Garde du corps du Roi à la compagnie de Grammont, rang de Sous-lieutenant, le 15 Juin 1814, démissionnaire le 1^{er} Octobre 1818 (m), Lieutenant d'artillerie (n), Chef de la division des Travaux & Monuments publics à Paris, Maître des requêtes au Conseil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur (o). Né, en émigration, à Unna, le 15 Mars 1799ⁿ, & déclaré à Paris, au retour de l'émigration, le 29 Prairial an VIII (18 Juin 1800). Élève de

(a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) (i) (j) (k) (l) États de services. — Diplômes. — *Annaires militaires* de 1807-1809. — P. Christian, *l'Afrique française*, pp. 423-428 & notes.

(m) (n) (o) États de services. — Diplômes. — *Annaires militaires* de 1827 & 1823.

l'École polytechnique le 9 Octobre 1819 (a), il fut mis, sur sa demande, en non-activité en qualité de Lieutenant d'artillerie (b). Il épousa à Paris, le 16 Mai 1827 ", Anne-Louise-Camille-Blanche DE BOULLENOIS, fille de Louis-Claude-Marie DE BOULLENOIS & de Françoise-Élie-Gaspard, Marquise DE NARP. Il mourut à Paris le 1^{er} Mars 1874 ". La Comtesse de Noüe, sa veuve, mourut également à Paris le 10 Février 1877 ". De leur union sont issus :

1. STÉPHANIE-MARIE-BLANCHE de Noüe, née à Paris le 3 Avril 1828 ".
2. LUDOVIC-MARIE-FRANÇOIS de Noüe, qui suit.
3. ARMAND-MARIE de Noüe, né à Paris le 13 Juin 1838 ", Lieutenant au régiment des cuirassiers de la garde impériale, au début de la guerre. Il fut bloqué à Metz avec l'armée de Bazaine, prit une part active à la sanglante bataille de Gravelotte, où son régiment fit cette brillante charge, contre les carrés de l'infanterie prussienne, qui dégagait l'artillerie. Après la guerre, il est rentré dans le 12^{me} régiment de cuirassiers & fut promu au grade de Capitaine par brevet du 23 Avril 1872 (c), & à celui de Chef d'escadrons le 15 Mai 1880. Il épousa, à Nantes, le 24 Octobre 1876 ", Anna LE HARIVEL DE MÉZIÈRES, qui mourut à Lyon, le 9 Juin 1878 ", après avoir donné le jour à leur fils HENRI-ANNE-LOUIS, né à Lyon le 1^{er} Juin 1878 ".
4. PAULE-MARIE-LÉOPOLDINE de Noüe, née à Paris le 17 Février 1846 ", décédée, au château du Lys, le 18 Avril 1865 ".

XVII. DEGRÉ.

LUDOVIC-MARIE-FRANÇOIS, Comte de Noüe, Colonel d'artillerie (d), Officier des Ordres de la Légion d'honneur (e), de Notre-Dame de Guadalupe (f), du Médjidié (g), de la Valeur militaire de Sardaigne & de Sainte-Anne de Russie (h). Né à Paris le 18 Avril 1829 ", Élève à l'École polytechnique le 1^{er} Novembre 1849 (i), Lieutenant dans l'artillerie à cheval de la garde impériale, a fait les campagnes de Crimée de 1855 à 1856 (j), d'Afrique de 1858 à 1859 (k), d'Italie en 1859 (l), du Mexique de 1862 à 1867 (m); fut porté à l'ordre de l'armée, le 10 Février 1865, par le Maréchal Bazaine, pour l'audacieuse & froide intrépidité avec laquelle il avait, au siège d'Oajaca, conçu & en partie exécuté le plan de s'emparer par surprise, avec une poignée de braves, dans la nuit du 8 au 9 Février, du fort de la Soledad (n). Chef d'escadrons le 20 Mars 1865, & Officier de la Légion d'honneur depuis le 12 Avril 1863. A la déclaration de la guerre, il fit partie de l'armée du Maréchal de Mac-Mahon en qualité de Chef d'escadrons commandant deux batteries de la division Raoul. Il assista à la meurtrière bataille de Wœrth, où il fut blessé à l'épaule; suivit le mouvement de retraite de l'armée du Rhin, fit partie de la nouvelle armée de Châlons qui marchait au désastre de Sedan. A l'organisation de l'armée de la Loire, il reçut, avec le grade de Lieutenant-Colonel, le commandement de l'artillerie de la division Barry, qui fut chargée de l'attaque directe de Coulmiers. C'est à cette occasion que ce Général lui écrivait : « C'est à votre « direction aussi audacieuse qu'intelligente & sûre, que je dois d'avoir pu enlever « Coulmiers (o). » En suite de ce succès, il fut promu Chef d'État-major de l'artillerie du 16^{me} corps, & assista en cette qualité aux combats d'Orléans. Le 9 Décembre,

(a) (b) États de services. — Diplômes. — *Annales militaires* de 1827 & 1828.

(c) Brevet aux archives de la famille.

(d) (e) (f) (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) États de services. — Diplômes. — *Annales militaires*.

(o) Lettre originale. Lyon le 9 mars 1872. Archives de famille.

le Général Chanzy le nomma, sur le champ de bataille, Colonel à titre provisoire & Commandant de l'artillerie du 16^me corps (a), sous les ordres de l'Amiral Jauréguiberry. Il prit part avec ce corps aux combats de Jofines, de Vendôme, du Mans, & de Saint-Jean-sur-Èrve. Il reçut de ses chefs les témoignages les plus honorables, pour « sa bravoure intelligente », pendant toute cette campagne (b). Promu au grade de Colonel, par décret du Président de la République, en date du 8 Octobre 1875, il a commandé le 35^e régiment d'artillerie à Vannes. Envoyé, en 1875, en mission en Russie, il fut nommé Chevalier de 2^e classe de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie. Enfin, il fut promu Général de brigade, par décret présidentiel du 22 Août 1882.

Il a épousé, à Paris, le 22 Janvier 1861ⁿ, Marie-Elisabeth HARNEY, née à Saint-Louis-Missouri (États-Unis d'Amérique), fille de William-Selby HARNEY, Major général au service des États-Unis, & de Mary MULLAMPHY. Sont issus de ce mariage :

1. BLANCHE-MARIE-HENRIETTE-LOUISE-ÉLISABETH de Noüe, née à Paris, le 26 Novembre 1861ⁿ, décédée en mer, le 6 Avril 1867ⁿ, à bord du vaisseau de guerre *la Ville de Lyon*, faisant partie de la flotte qui ramenait en France le corps expéditionnaire du Mexique.
2. MARIE-GUILLAUME-ANNE-LOUIS de Noüe, né à Paris le 6 Avril 1863ⁿ.
3. JOSEPH-VALÉRIEN-LOUIS-PAUL-ÉTIENNE-GUADELOUPE-ACHILLE de Noüe, né à Mexico le 5 Septembre 1865 & inscrit sur les registres de l'état civil tenu au grand quartier général du corps expéditionnaire. Son parrain a été S. E. le Maréchal Achille Bazaine, & sa marraine Dona Josépha de la Pena, Maréchale Bazaine (c).
4. JEANNE-MARIE-ÉLISABETH de Noüe, née à Neuilly le 9 Septembre 1868ⁿ, baptisée, au château de Thury-en-Valois, le 11 Novembre 1868.



TROISIÈME BRANCHE.

[ÉTABLIE EN ALLEMAGNE.]

XI. DEGRÉ.

JEAN de Noüe, Chevalier (d), Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (e), Couvrot (f), Cermoise (g) & autres lieux. Sa descendance de Nicolas de Noüe (X^e degré) & de Claude d'Escanevelle de Coucy est établie par les mêmes actes authentiques que celle de son frère Jean-François de Noüe (XI^e degré) (h). Il épousa, en premières noces, Marie-Anne DE HÉDOUVILLE, fille de Ferdinand DE HÉDOUVILLE, Chevalier, Seigneur de Merval & Sapigneul, Lieutenant au régiment de Cheval-légers, &

(a) Brevet aux archives de la famille.

(b) Lettres originales & copie certifiée d'un rapport fait à la Commission des grades sous date : Toulon, 7 Mars 1872.

(c) Acte de baptême, aux archives de la famille.

(d) (e) Son acte de mariage du 14 Juillet 1693 & tous les actes où il paraît.

(g) Acte de naissance de son neveu JOSEPH-FRANÇOIS, du 13 Septembre 1680.

(f) Vente du 10 Novembre 1735 par : « M^{re} PHILIPPE de Noüe, Officier de l'hôtel Royal des Invalides tant en son nom & comme se faisant fort de M^{re} JEAN-LOUIS, son frère, servant dans le régiment de Condé, cavallerie, & tous deux héritiers de feu M^{re} JEAN de Noüe, Chevalier, & de Dame Magdelaine du Clozel leur père & mère ».

— Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, l. c.

(h) Voy. la note (j) de la page 18 & les documents qui y sont relatés.

d'ANNE DE SALLENOVE (a), morte, au château de Villers, avant 1692 (b), &, en secondes noces, le 14 Juillet 1693, à Filain", Marie-Magdeleine DU CLOSEL, fille de feu Guillaume DU CLOSEL, Écuyer, Seigneur d'Haudancourt & de Filain, & d'Élisabeth DE SALLENOVE. Les témoins de l'époux furent : son Écuyer & sa nièce ANTOINETTE de Noüe, & ceux de l'épouse : ses beaux-frères & parents, le Comte Louis d'Aumale, & Messires de Hédouville, de Tannière & de Bayard". Il fit enregistrer ses armoiries le 12 Juillet 1697 (c), & mourut, au château de Villers, le 25 Avril 1733, veuf de Marie-Magdeleine, décédée à Filain le 3 Juin 1725". Il n'eut d'enfants que du second lit :

1. JEAN-LOUIS de Noüe, Chevalier (d), né à Cermoise le 19 Février 1695", Lieutenant au régiment d'infanterie de Touraine en 1713 (e), assiste la même année, à Villers, au décès de son père".
2. PHILIPPE de Noüe, qui suit.
3. HENRI de Noüe, né à Filain le 30 Septembre 1699".
4. MARIE-FRANÇOISE de Noüe (f), qui épousa, le 14 Octobre 1722, Joseph DE NOÛE, Chevalier, Seigneur de Briffay, ancien Officier de la Maison du Roi, & devint, par cette alliance, *ascendante de la deuxième branche*. Elle décéda, au château de Villers, le 20 Décembre 1759".

XII. DEGRÉ.

PHILIPPE de Noüe, Écuyer, Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (g), Officier de l'hôtel royal des Invalides (h), né à Filain vers 1697 (i), épousa, à Sedan, le 9 Novembre 1740", Magdeleine HAMOIR, fille de Messire Jean HAMOIR, Capitaine d'Invalides au château de Sedan, & de Marie DUVIVIER. De cette union est issu : LOUIS-CLAUDE de Noüe, qui suit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-CLAUDE de Noüe, Chevalier (j), Garde du corps du Roi, en la compagnie écossaise, le 19 Janvier 1763, Capitaine de cavalerie en 1778 (k), retraité le 29 Juin 1814 comme Sous-Lieutenant dans les Gardes du corps du Roi, compagnie écossaise; Colonel de cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis le 30 Mars 1785 (l); né, au château de Sedan, le 26 Novembre 1741" (m), émigra

(a) Procuration du 27 Mars 1688 « donnée à M^{re} JEAN-FRANÇOIS de Noüe par M^{re} JEAN de Noüe, Chevalier, « Seigneur en partie de Villers-en-Prayères, & Marie-Anne de Hedouville. *son épouse*, pour la vente des biens « de la succession de défunte Dame Claude-Louise d'Elcaneville, veuve de M^{re} Nicolas de Noüe vivant Chevalier, « Seigneur du dit Villers, *leur père & mère*. » Minutes de M^e Miltris, Notaire à Rethel (Ardennes).

(b) Inventaire du 16 Janvier 1692, par devant Cumont, Notaire à Longueval. Copie vidimée aux archives de la famille.

(c) *Armorial général de France*. Soissonnais. N^o 56. Mss. Bibl. nationale.

(d) Vente du 10 Novembre 1735, relatée ci-contre, à la note (g) de la page 29.

(e) États de services délivrés par le Ministère de la guerre.

(f) Son contrat de mariage avec JOSEPH de Noüe du 14 Octobre 1722. — Preuves de noblesse de sa fille REINF-ANGÉLIQUE. Fonds d'Hoziér, l. c.

(g) Acte de naissance de son fils LOUIS-CLAUDE. — Son acte de mariage.

(h) États de services. — Son acte de mariage.

(i) Vente du 10 Novembre 1735, relatée à la note (e) de la page précédente. — Son acte de mariage.

(j) Vente de Vendresse du 9 Octobre 1784. Minutes de M^e Billet, Notaire à Fifies.

(k) (l) États de services délivrés par le Ministère de la guerre. — *Tableau général & alphabétique des pensions à la charge de l'État* pour 1817, t. III, p. 746. — Son acte de décès.

(m) Son parrain fut le Comte Louis-Charles-François de la Granche de Noüe, & sa marraine, la Vicomtesse Suzanne de Flavigny, fille de Robert de Beuvry & de Claire du Clozel. (*Armorial général de d'Hoziér*, Reg. VII, compl., p. 658.)

avec sa famille & arriva à Malmedy, le 21 Octobre 1792, à la tête de quatre compagnies des Gardes du corps du Roi & des Princes (a), servit dans la cavalerie noble de Condé, revint à Malmedy, où il résida 14 ans; épousa Pétronille-Thérèse ROGERÉE"; rentra en France le 1^{er} Avril 1815, reçut sa pension militaire pour 51 ans de services (b) & mourut, Maire d'Ohys, le 22 Avril 1826". Sa veuve décéda à Malmedy le 7 Janvier 1861". De leur union est issu :

PROSPER-ARSÈNE-PAULIN de Noüe, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

PROSPER-ARSÈNE-PAULIN de Noüe, Docteur en droit (c), ancien premier Député-suppléant à la Diète provinciale Rhénane (d); ancien Membre des États de Cercle (e), ancien premier Bourgmestre-adjoint de la ville de Malmedy (f), Membre de plusieurs Académies & Sociétés savantes, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand (g). Né le 3 Décembre 1817", marié, le 27 Juin 1854", à Jeanne-Marie-Catherine-Pauline RENSONNET, dont sont issus :

1. MARIE-PAULE-JULIENNE de Noüe, née le 12 Mai 1855", a reçu, le 29 Juin 1876, des mains de Monseigneur de Montpellier-de-Vedrin, Evêque de Liège, le voile comme Dame de Chœur à l'Abbaye de Beaufays (Belgique).
2. MARIE-JEANNE-PAULE-JULIENNE de Noüe, née le 14 Juin 1857".
3. ANNE-MARIE-CATHERINE de Noüe, née le 27 Novembre 1858".
4. MARIE-THÉRÈSE-FANNY de Noüe, née le 1^{er} Février 1862".
5. LOUIS-CLAUDE-MARIE-GODEFROID de Noüe, né le 31 Mars 1865".
6. PAUL-MARIE-ARSÈNE-JOSEPH-LÉOPOLD de Noüe, né le 11 Mars 1868".



BRANCHE DE BRISSAY.

[ÉTEINTE.]

IX. DEGRÉ.

NICOLAS de Noüe, Chevalier (h), Seigneur de Noüe", de Beaunay", Briffay", Villers-en-Prayères, en partie (i), Couvrot (j), Loify (k), Vaulx-en-Perthois (l); épousa, par contrat du 5 Février 1628, Louise DE BRAILLON, Dame de Briffay, fille de Roland DE BRAILLON, Seigneur de Briffay, Capitaine & Gouverneur de Vandreuil, & de Louise d'ABONVAL (m). Ses enfants furent :

1. FRANÇOIS-CLAUDE de Noüe, qui fuit.
2. LOUISE de Noüe", mariée à Antoine DE MANGIN, Seigneur de l'Île (n).
3. VALÉRIEN de Noüe, Seigneur de Beaunay (o).
4. GABRIELLE de Noüe (p).

(a) *Études historiques sur l'ancien pays de Malmedy*, p. 454. — *Liste générale par ordre alphabétique des émigrés*. An II, in-folio, lettre D., p. 26.

(b) *Tableau général & alphabétique des pensions à la charge de l'État*, l. c. — États de service.

(c) (d) (e) (f) (g) Diplômes & certificats aux archives de la famille.

(h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe, l. c. (Acte d'émancipation du 20 Février 1652.) — Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, l. c.

(o) Avec & dénombrement de la terre de Beaunay. — Preuves de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, l. c.

(p) Sentence du 23 Juillet 1658. — Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, l. c.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-CLAUDE de Noüe, Chevalier * (a), Seigneur de Beaunay *, Briffay (b), Longavèfnes (c), Villers-en-Prayères, en partie (d), & du grand hameau de Romain (e); époufa, par contrat du 22 Mai 1691, à Suzy ", Marie-Magdeleine, fille de Robert DE RONTY, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Suzy, Sébacourt, Sainte-Algis, Haramond, Garde de la manche du Roi, & de Marie-Françoïfe DE THOUARS. Il fit enregiftrer fes armoiries le 12 Juillet 1697 (f), & décéda, au château de Briffay, le 2 Février 1701 ", veuf de Marie-Magdeleine, morte le 8 Septembre 1697 ". Il eut de fon mariage :

1. LOUISE de Noüe, née à Suzy le 13 Mars 1682 ".
2. ROBERT de Noüe, décédé à Briffay le 27 Juin 1697, âgé de fix ans ".
3. ROBERT-FRANÇOIS de Noüe, né le 27 Janvier 1692 ", au château de Briffay, décédé le lendemain.
4. ROBERT-FRANÇOIS de Noüe,
5. MARIE-ANGÉLIQUE-JOSÈPHE de Noüe, } jumeaux, nés le 14 Juin 1693 ".
6. CHARLES-FRANÇOIS de Noüe, {
7. MARIE-ANGÉLIQUE-MAGDELEINE de Noüe, { nés le 21 Juillet 1694 "; le premier paraît, le 10 Novembre 1734, à Briffay, au mariage de fa fœur Jeanne-Antoinette, comme Chevalier, Seigneur de Briffay, Longavèfnes, Hervilly, Villers-en-Prayères, Beaunay & du grand hameau de Romain. Il époufa, le 14 Mai 1712, Louife-Colombe d'AMERVAL (g).
8. REINE-ROBERTE de Noüe, née le 21 Décembre 1695 ", mariée à Meflire Antoine-Marie DE LOUVEL, Marquis de Warwillé (h).
9. JOSEPH de Noüe, qui fuit.
10. JEANNE-ANTOINETTE-MAGDELEINE de Noüe, née jumelle le 16 Avril 1697 ", mariée, le 10 Novembre 1734 ", à Meflire Jean-Charles DU FAY, Chevalier, Seigneur de Boffès, &c., & en fécondes nocés, entre 1753 & 1758, à Gui DE BERGE, Colonel au régiment de huffards de Berchény (i).

XI. DEGRÉ.

JOSEPH de Noüe, Chevalier (j), Seigneur de Briffay (k), Longavèfnes (l), Villers (m), ancien Officier dans la Maifon du Roi (n), né jumeau, au château de Briffay, le 16 Avril 1697 ", époufa, le 14 Octobre 1722, Marie-Françoïfe DE NOÛE, fille de Meflire Jean DE NOÛE & de Magdeleine DU CLOZEL; parut au mariage de fa fille Reine-Angélique (o), & décéda, le 6 Mai 1777 ", au château de Villers-en-Prayères. Ses enfans font :

1. CHARLES-HYACINTHE de Noüe (p), qui fuit.
2. CHARLES-JOSEPH de Noüe, dont l'exiftence eft révélée par l'acte de naiffance de fa fœur Reine-Angélique (1733).

(a) Contrat de mariage de fon fils JOSEPH. — Fonds d'Hoziér, l. c.

(b) (c) Son contrat de mariage du 19 Mai 1691.

(d) (e) Acte de mariage de fa fille ANTOINETTE. — Fonds d'Hoziér, l. c.

(f) *Armorial général*, Regifre de Laon, n° 145.

(g) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblèffe*, t. I^{er}, p. 239.

(h) (i) Inventaire fommaire des Archives de l'Aïfne, archives civiles, férie B, bailliage royal de Ribemont, p. 5, col. 1.

(j) (k) (l) (m) (n) Son contrat de mariage & fon acte de décès.

(o) Contrat de mariage de REINE-ANGÉLIQUE. — Fonds d'Hoziér, l. c.

(p) Procuration du 14 Février 1770, dans laquelle REINE-ANGÉLIQUE eft dite fa fœur. Minute de L. Binart, Notaire à Braifne.

3. REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, née, au château de Villers, le 5 Mai 1729, Élève de la Maison Royale de Saint-Cyr en 1737 (a), décédée le 21 Novembre 1753 "
4. CHARLES-LOUIS-HYACINTHE de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briffay (b), Revillon (c), Serval (d), Villers, en partie (e), Garde du corps du Roi à la compagnie écoffaisé (f), Chevalier de Saint-Louis (g); né le 19 Novembre 1730 ", reçut une pension en 1775 en considération de ses services (h); vendit, pour la somme de 213,300 livres, la terre & seigneurie de Briffay, le 27 Octobre 1780, au Comte de Flavigny, & mourut célibataire le 22 Juillet 1790 "
5. REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, née, au château de Villers-en-Prayères, le 22 Mars 1733, mariée, le 20 Février 1770 ", à François-Louis, Comte de Noüe (XIV degré, 2^{me} branche). Décédée, en émigration, à Dorendorf, le 30 Janvier 1795 "
6. MARIE-FRANÇOISE de Noüe, née le 19 Septembre 1735 ", mariée, le 20 Novembre 1780 ", à Messire Antoine-Roland, Baron de France, Chevalier, Seigneur, en partie, de Tannière, Capitaine commandant au régiment d'infanterie du Maréchal de Turenne, Chevalier de Saint-Louis. Elle mourut, en émigration, à Duffeldorf, le 31 Décembre 1792 "

XII. DEGRÉ.

CHARLES-HYACINTHE de Noüe, Seigneur de Briffay (i), de Condé (j), de Villers-en-Prayères, en partie, & autres lieux (k). Exempt des gardes du corps du Roi (l) & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (m), né à Villers vers 1721 (n), épousa Marguerite-Françoise-Charlotte de Bucy (o), & n'existait plus le 25 Octobre 1780, lors de la vente de la seigneurie de Briffay par ses frères & sœurs.



La famille de Noüe a eu des alliances directes & médiates avec des Maisons qui, comme elle, ont suivi la carrière des armes : les DE CHASTILLON, DE CHIELLES, PEQUIGNY DE BOURNEVILLE, DE VILLIERS SAINT-PAUL, DES FOSSÉS DE BRUMIÈRES, DES FOSSÉS VICOMTE DE BOURSONNE, DE LA GRANGE, DE MAHUL, DE BACCANCOURT, DE ROMILLY, DE BILLY BAFON DE COURVILLE, DE BEAUMANOIR, DE LAVARDIN, DE RAULY, DE PARIS BAFON DE BOISSY, DE BREUVERON, DE CHASTILLON DE MARIGNY, DE RENTY, LE VERGEUR VICOMTE D'ACY, DU SART DE MUTIGNY & DE LA BROUSSE, DE LINAGE, DE PRAILLON, DE BASSOMPIERRE, DE VAUCLEROIS, DE CAUCHON DE NEULIZE, DE COMBRAY, D'ESCANEVILLE DE COUCY, D'ORTHE, D'ORGEAUX, DE ROHAN, COULON DE JONVAL, DE LA FELONNIÈRE, DE MONVOISET, DE CORVISART, DE BEZANNES DE GUIGNICOURT, DE COSSON, DE RONTY DE SUZY, DE GERBAULT, LEFEBVRE DE LÉPINE, VINCENS DE MAULÉON DE CAUZANS, CAUZÉ DE NAZELLES, DE TARTERON DE MONTIERS, DE XIMENÈS, DE LA MYRE, DU PILLE, DE BRÉBA, DE CARDEVAC D'HA-

(a) *Catalogue des élèves de Saint-Cyr.* — Preuves de noblesse des filles de Saint-Cyr, t. XII, fol. 98 & suivants. Ce tome contient la preuve des huit degrés *in extenso*, & ce dossier est coté sous le n^o 304 du Cabinet des titres, Bibl. nat., mll.

(b) (c) (d) (e) (f) (g) Acte de vente de la terre de Briffay, du 20 Octobre 1780. Minute de M^e Baron, Notaire à Vendueil. — Acte de décès. — États de service délivrés par le Ministère de la guerre.

(h) État nominatif des pensions en 1791.

(i) (j) (k) Procuration donnée à LOUIS-CLAUDE de Noüe le 14 Février 1770. Minute de M^e Binard, Notaire à Braîsne.

(l) (m) États de services délivrés par le Ministère de la guerre.

(n) (o) Procuration donnée à LOUIS-CLAUDE de Noüe le 14 Février 1770, mentionnée ci-dessus.

VRINCOURT, SEGUIN DE BROIN, CHASTENET DE PUYSEUR, BAUDARD DE SAINT-JAMES, DE ROTHACOB, BROCHANT D'ANTHILLY, DE VILLIERS, HERICART DE THURY, DE FERAGUT DE PRENERON, DE RONCHEROLLES, DE BOULLENOIS, DE NAKP, LE HARIVEL DE MÉZIÈRES, HARNEY, DE HÉDOUVILLE, DU CLOZEL, D'AUMALE, DE TANNIERE, DE SALLENOVE, DE FLAVIGNY, HAMOIR, DE BRAILLON, D'ABONVAL, MANGIN DE L'ISLE, DE RONTY, DE THOUARS, D'AMERVAL, DE LOUVEL Marquis DE WARWILLÉ, DU FAY, DE BERGE, DE FRANCE, DE BUCY, &c...

NOTE.

Depuis l'impression de la présente notice, la famille de Noüe a retrouvé plusieurs de ses membres, antérieurs à celui dont la filiation se continue sans interruption. Elle les mentionne ici, afin de corroborer ce qui a été dit précédemment (pp. 2 & 3).

En 1179, Henri, Evêque de Senlis, fait réparation à Odon de Noüe, Chanoine du Chapitre de Senlis, alors décédé, sur lequel son prédécesseur avait usurpé plusieurs biens (a). — REGINALD de Noüe paraît en 1184 dans une donation faite par Mathieu III, Comte de Beaumont, & Eléonor de Vermandois, en faveur de l'hôpital Saint-Michel de Crépy, fondé par eux (b). — SIMON de Noüe est témoin en 1214 & 1215 dans des donations faites par Guillaume, seigneur de Béthune (c). — PIERRE & JEHAN de Noüe sont cités comme possédant des fiefs à Crépy en Valois, dans un cartulaire de Philippe-Auguste (1218) (d). — HUGUES de Noüe figure en 1225 dans l'obituaire de l'église Notre-Dame de Paris (e). — BARTHÉLEMY de Noüe donne un ornement d'autel à l'église cathédrale de Senlis (1238) (f). — Donation est faite en 1252 par Marguerite, Comtesse de Flandre & de Hainaut, d'un Mas ayant appartenu à JEHAN de Noüe, & situé dans la ville de Mons (g). — PIERRE de Noüe figure en 1629, pour « xx *solidi parisienses* », dans le testament de Mathieu de Civilliac, de l'église de Notre-Dame de Paris (h). — Procès, au sujet d'une rente de blé, intenté en 1278 par les Frères lépreux de Saint-Lazare à JEHAN de Noüe, Ecuier, fils de MATHIEU de Noüe, Chevalier (i). — Donation faite en 1280 par JEHAN de Noüe & « Domicella Maria », son épouse, aux Templiers de Latiigny, dans le département de l'Aisne (de *Latigniacio ficio*), d'un four sis à Silly-la-Poterie (j). — GUILLAUME de Noüe, Chanoine d'Auxerre, assiste en 1280 & 1281 aux hommages rendus à l'Evêque d'Auxerre par les Comtes d'Auxerre & de Nevers (k). — Fondation de 40 livres 4 sous 7 deniers faite en 1306 par HENRI de Noüe dans l'église cathédrale Saint-Pierre de Troyes (l). — NICOLAS de Noüe est mentionné en 1306 dans le nécrologe d'Utique (m). — JACQUES de Noüe paraît comme Garde des foires de Champagne en 1321 & 1335 (n). — HENRI de Noüe reçoit en 1361 une commission de Procureur de Marguerite, Comtesse de Flandre (o).

(a) *Gallia Christiana*, t. X, Instruments, p. 435.

(b) L. Douct d'Arcey, *Recherches historiques sur les Comtes de Beaumont-sur-Oise*; Amiens, 1855, pp. 48-50.

(c) *Inventaire des archives de la Chambre des comptes à Lille*; Paris, Durand, 1865, t. I^{er}, pp. 136, 137, 138.

(d) Tailliar, *La Féodalité en Picardie*; Amiens, 1868, pp. 48-53.

(e) Guérard, *Documents inédits sur l'histoire de France*; Paris, 1850, t. IV, p. 28.

(f) L'Abbé Blond, *Histoire de la cathédrale de Senlis*, t. IV (1806), pp. 151-152.

(g) *Gallia Christiana*, t. III, p. 41.

(h) Guérard, *Documents inédits*, &c., t. II, pp. 104-105.

(i) L'Abbé Pecheur, *Annales du diocèse de Soissons*, 1875, t. III, p. 102.

(j) Archives nationales, Valois, S, 51734, nos 18 & 19.

(k) *Gallia Christiana*, t. XII, pp. 179-180.

(l) D'Arbois de Jubainville, *Inventaire des archives départementales de l'Aube*, t. I^{er}, p. 319.

(m) De Wailly, *Recueil des historiens des Gaules & de la France*; Paris, 1870, t. XXIII, p. 487^r.

(n) D'Arbois de Jubainville, *Inventaire des archives*, &c., t. I^{er}, p. 224.

(o) J.-M. Richard, *Inventaire des archives départementales du Pas-de-Calais*, t. I^{er}, p. 109.



D'ORLÉANS,

Anciens Seigneurs de Rère, d'Aubefons, de la Cour-de-Ligny, de Bastarde, de la Grange-de-Rère, du Breuil, de la Bourdelle, de Ballane, de Charnay, du Beuffroy, de la Mouffetière, de la Billardière, du Cormier, de la Caillaudière, du Rouablay, de Ville-Chaure, de la Turpinière, du Pleffis-de-Rère, de Tracy, de la Richardière, &c.

DANS L'ORLÉANAIS, LA BEAUCE ET LE BERRY.



D'Argent à trois Fasces de Sinople, accompagnées de sept Tourteaux de Gueules, posés 3 & 3 entre les Fasces & un en pointe.

La généalogie de cette famille a été donnée par d'Hozier dans le III^e Registre, 2^e partie, pp. 731-854, de cet *Armorial*.

Elle embrasse les branches de Rère, de Ville-Chaure, de Tracy & du Pleffis-de-Rère. Les deux dernières sont éteintes. La branche des Seigneurs de Ville-Chaure, dont le dernier membre mentionné est PIERRE-AUGUSTIN, & qui n'est plus représentée que par la descendance féminine, viendra après celle des Seigneurs de Rère, dont nous allons donner la continuation à partir de JACQUES-FRANÇOIS, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

JACQUES-FRANÇOIS d'Orléans, Seigneur de Rère, né le 20 Avril 1723, Lieutenant en second en 1738 dans la seconde compagnie du troisième bataillon du régiment de Royal-Infanterie, devint en 1739 Lieutenant dans le même régiment, compagnie de Lançon. Il assista en 1745 à la bataille de Fontenoi, & en 1761 il fut à Orléans l'un des fondateurs de la Société royale d'agriculture. Il épousa, par contrat du 23 Novembre 1745, Marie-Françoise DE TROYES, fille de Guillaume DE TROYES, Écuyer, Conseiller du Roi, Président au bailliage & siège présidial d'Orléans, & de Marie JOGUES. De cette union vinrent :

1. JACQUES-GUILLEAUME, qui fuit.
2. PIERRE, Vicomte d'Orléans, Chevalier, né le 15 Août 1747, entra dans Royal-Infanterie le 1^{er} Février 1762 & y servit jusqu'en 1766. Le 12 Janvier de cette même année il passa dans la Marine. En 1787 Pierre d'Orléans fut reçu à la Cour & monta le 16 Mai dans les carrosses du Roi. En 1789 il assista à Orléans à la 3^e séance du corps de la Noblesse, convoqué pour élire les Députés aux États Généraux, & il est inscrit au procès-verbal avec le titre de Vicomte. Il était alors Chevalier de Saint-Louis & Major des vaisseaux du Roi. En 1791 il fut promu au grade de Capitaine de vais-

seau; peu après il émigra & fit la campagne des Princes. Il fut admis à la retraite avec brevet de Contre-Amiral par ordonnance royale du 31 Décembre 1814, & mourut à Orléans le 27 Mai 1819. Il avait épousé en 1785 N. DE LA TOUCHE DE TRÉVILLE, qui mourut l'année suivante, laissant un enfant qui la suivit peu après dans le tombeau.

3. MARIE-BABIENNE d'Orléans, épouse de Pierre DE GYVÈS, Écuyer, Seigneur de Monguignard.
4. MADELEINE d'Orléans.

XII. DEGRÉ.

JACQUES-GUILLAUME, Comte d'Orléans (a), Chevalier, Seigneur de Rère, né le 8 Août 1746, Enseigne au régiment Royal-infanterie le 1^{er} Février 1762. Il était Lieutenant des Maréchaux de France au département de Romorantin, lorsqu'il épousa, le 11 Mai 1774, Marie-Paule-Félicité BIDÉ DE CHEZAC, fille de Paul-Osée BIDÉ, Chevalier, Seigneur de Chezac, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis & Capitaine des vaisseaux du Roi, Commandant la compagnie des Gardes de la marine à Brest, & de Marie-Élisabeth BOYELET. Il périt le 16 Septembre 1792 à Orléans, victime de son dévouement, alors qu'il s'efforçait, avec le Maire de cette ville, d'apaiser des émeutiers armés de torches incendiaires. De son mariage avec Marie de Chezac, décédée en 1804, Jacques-Guillaume eut :

1. JACQUES-MARIE, qui suit.
2. AUGUSTIN-CHARLES-JULIE d'Orléans, né le 18 Novembre 1779, reçu de minorité Chevalier de Malte le 27 Mars 1782, Conseiller général du canton de Salbris (Loir-&-Cher) de 1840 à 1848. Son frère lui abandonna la terre de Rère, où il mourut, sans alliance, le 13 Juillet 1850.

XIII. DEGRÉ.

JACQUES-MARIE, Comte d'Orléans, né en 1777, entra au service en 1798, fit les campagnes d'Italie & de Suisse dans les Guides de Masséna, & fut blessé à la bataille de Zurich le 4 Mai 1799. Il épousa, le 2 Mai 1805, sa cousine, Aurélie-Félicité DE LOYNES D'AUTROCHE, fille de Jean-Jacques DE LOYNES D'AUTROCHE, Chevalier, dit le Comte d'Autroche, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Capitaine au régiment des Gardes françaises, & de Adélaïde-Marie d'ORLÉANS. Il est décédé le 24 Février 1855. Il a eu cinq enfants :

1. JACQUES-MARIE-JEAN-JOSEPH-AIBÉRIC, qui suit.
2. GABRIEL-CHARLES-JOSEPH, dit le Vicomte d'Orléans, né le 22 Juin 1825, a épousé, le 23 Avril 1864, Marthe DE ROUX DE PUIVERT, fille d'Emmanuel-Gabriel-Fortuné de ROUX, Marquis de Puivert, & d'Élisabeth DE MAULÉON-NARBONNE. De ce mariage :
 - I. PIERRE-FÉLIX-GABRIEL d'Orléans, né le 12 Juin 1864.
 - II. CHARLES-JOSEPH-GONTRAN d'Orléans, né le 29 Novembre 1866.
 - III. FRANÇOIS-HENRI d'Orléans, né le 4 Octobre 1872, mort le 28 Octobre 1872.
 - IV. MARIE-MADELEINE d'Orléans, née le 22 Septembre 1876.
3. AURÉLIE-MARIE-MADELEINE d'Orléans, né le 7 Février 1806, morte le 11 Août 1823.

(a) Procès-verbaux de l'ordre de la Noblesse du bailliage d'Orléans pour la nomination des Députés aux États Généraux. Voir Louis de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaisois, &c.*, p. 42.

4. MATHILDE-CHARLOTTE-JULIE d'Orléans, née le 20 Avril 1812, morte le 14 Décembre 1825.
5. FÉLICITÉ-MARIE-PIERRE-LAURENCE d'Orléans, née en 1815, mariée en 1835 à Henry, Comte O'RIORDAN, veuve le 12 Janvier 1867.

XIV. DEGRÉ.

JACQUES-MARIE-JEAN-JOSEPH-ALBÉRIC, Comte d'Orléans, né le 6 Mars 1822, héritier, de son oncle Augustin d'Orléans, de la terre de Rère, Officier de la Légion d'honneur, ancien Lieutenant-Colonel d'état-major, a fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie, & a été fait prisonnier à Metz, lors de la capitulation pendant la dernière guerre contre la Prusse 1870-1871. Il a épousé, le 9 Juillet 1861, Louise GUDIN, fille de Charles-Gabriel-César, Comte GUDIN, Général de division, Sénateur, Grand Officier de la Légion d'honneur, & d'Eve-Stéphanie MORTIER DE TRÉVISE. Elle est morte le 13 Juin 1872, laissant :

1. JACQUES-MARIE-CÉSAR d'Orléans, né le 1^{er} Février 1863.
2. AIMÉ-MAURICE-NAPOLÉON-ROGER d'Orléans, né le 9 Septembre 1869.
3. CÉSARINE-EVE-LOUISE d'Orléans, née le 10 Mai 1865, morte le 9 Mai 1875.
4. MARGUERITE-MÉLANIE d'Orléans, née le 6 Juin 1872.



BRANCHE D'ORLÉANS DE VILLE-CHAUVE.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-AUGUSTIN d'Orléans, Seigneur de Ville-Chauve & de la Turpinière, né le 3 Septembre 1728, Gentilhomme de Monseigneur le Duc d'Orléans. Il entra, au mois de Janvier 1745, Cornette dans le régiment de Bretagne-cavalerie & mourut à Paris le 16 Mars 1781. Il épousa, le 15 Août 1757, Marie-Louise VIOLETTE DE BEAUMARCHAIS, & n'eut de ce mariage qu'une fille :

ADÉLAÏDE-MARIE d'Orléans, née en 1762, morte le 23 Novembre 1845. Elle avait épousé, le 3 Août 1778, Jean-Jacques DE LOYNES, dit le Comte d'Autroche, Chevalier, Seigneur de Thierville, Charray & des Marais, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Capitaine au régiment des Gardes françaises, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, fils de Jean DE LOYNES, Chevalier, Seigneur d'Autroche, Chevalier d'honneur au présidial d'Orléans, & de Marie-Thérèse DU COING. Il mourut le 20 Mars 1807, laissant :

I. JEAN CAMILLE, qui suit.

II. AURÉLIE-FÉLICITÉ de Loynes d'Autroche, née le 8 Janvier 1785, morte le 18 Octobre 1871, mariée, le 2 Mai 1805, à son cousin Jacques-Marie, Comte D'ORLÉANS, fils de Jacques-Guillaume, Comte D'ORLÉANS, Seigneur de Rère, Lieutenant des Maréchaux de France au département de Romorantin, & de Marie-Paule-Félicité BIDÉ DE CHEZAC.

III. MARIE-PIERRE-CHARLOTTE-ESTHER de Loynes d'Autroche, née le 3 Septembre 1787, mariée, le 26 Mars 1811, à Constant-Jean-Baptiste-Pierre, Comte DE SUZANNET, ancien Officier aux Gardes, Général des armées vendéennes, fils de Pierre-Alexandre, Comte DE SUZANNET, Capitaine de vaisseau, & de Louise-Angélique-Charlotte DE CAUMONT. Elle est morte le 30 Octobre 1859.

XII. DEGRÉ.

JEAN-CAMILLE de Loynes, Comte d'Autroche, Seigneur de Charray, Thierville, Efcoman & Touchaillou, né le 12 Juin 1779, mort à Touchaillou le 14 Avril 1848, marié, le 22 Avril 1817, à Cécile-Élisabeth DE CHASTENET DE PUYFÉGUR, fille d'Ammand-Marc-Jacques DE CHASTENET, Marquis de Puyfégur, Vicomte de Buzancy, Maréchal de camp au corps royal d'artillerie, & de Marguerite BAUDARD DE SAINTE-JAMES, morte le 20 Octobre 1848. Il a eu de cette union quatre enfants :

1. JEAN-CAMILLE-EDMOND, qui fuit.

2. HENRI-PAUL-GODEFROY de Loynes, dit le Vicomte d'Autroche, né le 5 Juin 1822, mort le 24 Mars 1868, avait épousé, le 28 Décembre 1853, Marie-Cécile-Noémi DE LAPORTE, fille de Achille-Charles de LAPORTE & de Charlotte-Palmyre D'ARTOIS de BOURNONVILLE. De ce mariage :

CHARLES-MARIE-LIONEL de Loynes, dit le Vicomte d'Autroche, né le 5 Mai 1856, Avocat à la Cour d'appel de Paris.

3. PAUL-MARIE-EMILIEN, dit le Comte de Loynes d'Autroche, né le 25 Novembre 1825, a épousé, le 4 Novembre 1852, Berthe-Louise DE CHASTILLON DE MARCONNAY, fille de Louis-Ernest DE CHASTILLON, Marquis de Marconnay, ancien Capitaine d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Auguste DE GONDRECOURT. Ils ont eu :

I. PIERRE-JEAN-MARIE, dit le Vicomte de Loynes, né le 28 Août 1853, Sous-Lieutenant au 6^e régiment d'infanterie.

II. RENÉE-MARIE-JEANNE de Loynes, née le 6 Septembre 1855.

III. ROBERT-MARIE-ALBÉRIC-AUGUSTE de Loynes, né le 29 Octobre 1856, Sous-Officier au 20^e régiment de chasseurs à cheval.

IV. MARIE-ALICE de Loynes, née le 3 Mars 1868, morte le 8 Mai 1868.

4. MARIE-HERMINE de Loynes d'Autroche, née le 31 Janvier 1818, mariée, le 17 Octobre 1838, à Charles-Louis-Guillaume, Baron DE MARGUERIT, Capitaine au corps royal d'état-major, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, fils de Nicolas-Guillaume, Baron DE MARGUERIT, ancien Officier de cavalerie, Chevalier des ordres royaux & militaires de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Anne-Charlotte DE FLAVIGNY. Veuve le 21 Janvier 1861, morte le 18 Mars 1870.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-CAMILLE-EDMOND de Loynes, Comte d'Autroche, ancien Chef d'escadrons au 9^e hussards, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 3 Janvier 1820, a épousé, le 24 Février 1854, Jeanne-Cornélie BALBIANI, fille de Gérard BALBIANI, Consul de Hambourg à Haïti, & de Jeanne-Marguerite-Virginie BUSQUET DE SINVILLE. De ce mariage font issus :

1. JEAN-CHARLES-EMMANUEL de Loynes d'Autroche, né le 26 Avril 1855, entré à l'École militaire de Saint-Cyr le 24 Octobre 1874, Sous-Lieutenant au 3^e dragons en 1877, Lieutenant au 14^e dragons le 21 Septembre 1881.

2. MAURICE de Loynes d'Autroche, né en 1858, mort en 1860.

3. JEAN-GÉRARD-FÉLICIEN-RAYMOND de Loynes d'Autroche, né le 14 Novembre 1860, Sous-Officier au 20^e chasseurs à cheval (1881).

4. JEANNE-VALENTINE-CLOTILDE de Loynes d'Autroche, née le 15 Janvier 1862.



PALLU DE LA BARRIÈRE,

Anciens Seigneurs de la Barrière, du Parc, du Ruault, &c.

POITOU, TOURAINE, ISLE-DE-FRANCE.



D'Or à deux Palmes de Sinople (a). DEVISE : Monent avorum palma.

Originaire du Poitou, où elle est connue depuis la fin du XIII^e siècle, cette famille a acquis la noblesse par les charges de judicature & les fonctions municipales remplies par ses membres pendant une série de générations, tant dans son pays natal qu'en Touraine, où l'une de ses branches, la branche Pallu du Ruault, s'est fixée vers le commencement du XVI^e siècle.

Son premier auteur certain est :

PREMIER DEGRÉ.

GODEFROI Pallu, Échevin de Poitiers en 1448, père de :

II. DEGRÉ.

GEOFFROI Pallu, qui, vers 1500, était Conseiller à l'un des Tribunaux qui siégeaient à Poitiers. De son mariage avec Andrée LOUVRIER, il laissa, entre autres enfants :

1. GUILLAUME, qui suit.
2. RENÉ Pallu, auteur de la branche des Seigneurs du Ruault, fixée d'abord en Touraine & de là passée en l'Isle-de-France.

Cette branche, après avoir donné deux Maires à la ville de Tours, le premier Évêque de la Chine, un Conseiller au Prévôt de Tours, un Conseiller au Parlement de Paris, un Prédicateur du Roi, a eu pour dernier représentant connu BERTRAND-RENÉ Pallu du Ruault, qui, successivement Conseiller au Parlement de Paris, Intendant de Moulins & de Lyon, puis Conseiller d'État, mourut sans laisser d'enfants de son mariage, contracté en 1737, avec Élisabeth-Cécile DE LA VIEUVILLE.

(a) Enregistrées dans l'*Armorial général*, manuscrit-d'Hozier, généralité de Poitiers. 1699. — Les différentes branches de la famille offrent des variantes dans leurs armes; celle du Ruault & celle du Parc portent : *d'Argent à un Palmier de Sinople, accolé de deux Mouchetures d'Hermine de Sable*. Le rameau des Seigneurs d'Andigny, sorti de la branche du Ruault, a fait enregistrer : *de Gueules à l'Olivier d'Argent, accolé de deux Mouchetures d'Hermine du même*.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Pallu, vivant en 1540, fut père de :

1. JACQUES, qui continue la filiation.
2. JEAN Pallu, Notaire & Procureur fiscal à l'Isle-Bouchard.

IV. DEGRÉ.

JACQUES Pallu, mort vers 1610, laissa, entre autres enfants :

V. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, Sieur de la Barrière, qui époufa, en 1601, Renée BÉJAUD, dont vint :

VI. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, II^e du nom, Sieur de la Barrière, marié, le 21 Septembre 1627, à Perrine CHESNALE, fille de Pierre CHESNALE, Sieur du Verger, Gouverneur des Pages de la Reine-mère & du Roi. De ce mariage est issu :

VII. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, III^e du nom, Sieur de la Barrière, qui époufa, vers 1653, Renée OUVRARD, dont il eut :

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE Pallu, IV^e du nom, Sieur de la Barrière, Juge Conful à Poitiers, qui fit enregiftrer fes armes dans l'*Armorial général*, conformément à l'édit de 1696. Ce font celles qu'on voit en tête de cette notice. De fon mariage avec Anne DUPONT, contracté le 21 Octobre 1686, il a eu, outre neuf enfants morts fans postérité :

1. PIERRE, auteur de la branche des Seigneurs du Parc, qui a aujourd'hui pour chef le Baron ALEXIS-LOUIS Pallu du Parc, né le 3 Août 1802, Capitaine de frégate en retraite, Officier de la Légion d'honneur.
2. CHARLES, qui a continué la filiation directe fous le nom patronymique complet & véritable de Pallu de la Barrière.
3. ÉTIENNE-DIDIER-IGNACE, Échevin, auteur de la branche Pallu des Guittardières, aujourd'hui fans postérité mafculine.

IX. DEGRÉ.

CHARLES Pallu de la Barrière, né le 7 Novembre 1692, Membre de la Maifon commune de Poitiers, époufa, au mois d'Octobre 1720, Jeanne-Marie-Anne BRUN DE PRÉLON, & en eut fept enfants, dont quatre feulement lui furvécurent :

1. CHARLES-PIERRE, qui fuit.
2. ANTOINE-GABRIEL, mort fans defcendance mafculine, & dont la postérité s'est éteinte dans la perfonne de Demoifelle Henriette-Marie-Françoife D'ARNAUD, décédée fans alliance, à Paris, le 15 Février 1861.
3. CHARLES, Chanoine de Sainte-Radégonde de Poitiers.
4. ANNE-THÉRÈSE, mariée à M. BOUHÉLIER.

X. DEGRÉ.

CHARLES-PIERRE Pallu de la Barrière, né le 30 Juin 1724, Conseiller du Roi, Doyen de la Faculté de médecine de Poitiers & Recteur de l'Université de cette ville, Membre correspondant de la Société royale de médecine de Paris, Médecin breveté du Roi Louis XVI, Médecin titulaire de S. A. R. le Comte d'Artois, Médecin en chef des épidémies du Poitou, époufa, le 14 Juin 1768, Marguerite DE LADMIRAUT DE VAUTIBAUT, fille de Jean DE LADMIRAUT DE VAUTIBAUT, Avocat du Roi & Conseiller honoraire à la fénéchauffée de Montmorillon.

De ce mariage font iffus :

1. ÉTIENNE-CHARLES, né en 1770, marié à Anne-Éléonore DUBRAC DE LASSALLE, mort fans postérité en 1842.
2. FORTUNÉ, mort d'accident en bas âge.
3. AUGUSTE-ANGÉLIQUE, jumeau du précédent, qui a continué la descendance.

XI. DEGRÉ.

AUGUSTE-ANGÉLIQUE Pallu de la Barrière, Avocat, né le 16 Août 1772, époufa, le 18 Mars 1794, Marguerite-Thérèse FROTIER, fille de Louis-Marie-Bonaventure, Marquis de la Mefflière, & de Marie-Anne-Marguerite DE LA LANDE DE VERNON.

De cette union vinrent :

1. CHARLES, qui fuit.
2. JEAN-BAPTISTE Pallu de la Barrière, mort, fans postérité, à l'âge de 18 ans.
3. CHARLOTTE-VIRGINIE Pallu de la Barrière, morte au berceau.
4. MARIE-LOUISE-EUPHRASIE Pallu de la Barrière, décédée fans alliance, à Paris, le 23 Mars 1866.

XII. DEGRÉ.

CHARLES Pallu de la Barrière, né à Poitiers le 10 Avril 1797, Agrégé de l'Université, Officier d'Académie, Chevalier de la Légion d'honneur, a époufé, en premières noces, le 5 Novembre 1826, Victoire-Hélène CONSTANTIN, &, en fécondes noces, le 7 Février 1842, Élifabeth-Zoé JACQUES, dit LAPIERRE. Il est décédé le 5 Mai 1872, laiffant de fon premier mariage :

1. LÉOPOLD-AUGUSTIN-CHARLES Pallu de la Barrière, qui fuit.
2. LOUIS-FRANÇOIS-ANTONIN Pallu de la Barrière, né le 13 Décembre 1830, Conseiller de Préfecture honoraire, Chevalier de la Légion d'honneur.
3. EUGÈNE-EMMANUEL-THÉOPHILE Pallu de la Barrière, né le 2 Mars 1834, ancien Commandant en chef du corps franco-chinois de Kiang-Sou, à Shangai (Chine), Chevalier de la Légion d'honneur.
4. DOMINIQUE-EUTROPE-MARCEL Pallu de la Barrière, né le 6 Décembre 1840, Contrôleur principal des Contributions directes.
5. MARIE-BERTHE-JULIETTE Pallu de la Barrière, née le 26 Juillet 1837, mariée, le 20 Décembre 1873, à Marc-Antoine-Joseph DE RAVEL, ancien Officier fupérieur de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur.

Du fécond lit vinrent :

6. ÉTIENNE-CHARLES-HENRI Pallu de la Barrière, né le 29 Octobre 1843, Religieux dominicain.
7. ALIX-ERNEST-ÉVARISTE Pallu de la Barrière, né le 30 Novembre 1847.

8. LOUISE-MARGUERITE-MARIE Pallu de la Barrière, née le 9 Août 1851, mariée, le 18 Avril 1882, à Félix LEULIER, Propriétaire.
9. MARIE-DELPHINE-ÉLISABETH Pallu de la Barrière, née le 11 Octobre 1861.

XIII. DEGRÉ.

LÉOPOLD-AUGUSTIN-CHARLES Pallu de la Barrière, chef actuel de la famille, né le 19 Août 1828, Capitaine de vaisseau, Commandeur de la Légion d'honneur, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie & dépendances, Commandant la division navale. Il a été Aide de camp de l'Amiral Charner, & fut décoré, de cinq Ordres étrangers, pour faits de guerre. Il est auteur de la relation officielle de l'*Expédition de Chine*, en 1860, & de l'*Histoire de la campagne de Cochinchine*, qui la suivit. Il a épousé, le 9 Mai 1871, Laurence FAVEREAU.

PREUVES : Archives de Poitiers; Archives de l'hôtel de ville de Tours; *Armorial général*, manuscrit de d'Hozier : Poitou, Touraine & Ile-de-France; de Courcelles, *Histoire des Pairs*; Actes de l'état civil; titres & papiers de famille.



DE PALYS.

DANS LE COMTAT VENAISSIN, PUIS EN BRETAGNE.



D'Or au Chêne vert (Yeufé) arraché de Sinople, englante d'Or.

La famille de Palys, d'ancienne noblesse, est originaire d'Italie. A la fuite des troubles de Florence, elle vint s'établir vers le milieu du XIV^e siècle dans le Comtat Venaissin. On trouve, dans des notes de famille, la mention de quatre générations depuis 1432.

ANTOINE Palys, vivant en 1432, eut pour fils :

CLAUDE de Palys, marié à Marie DE SAINT-SORLIN, & père de :

FRANÇOIS de Palys, Chevalier, Seigneur de Guépie, marié en 1503 à Annette DE LARY, dont il eut :

PIERRE de Palys, Chevalier, Seigneur de Guépie, marié en 1537 à Jeanne DE GARENO, dont il eut JEAN, qui fut.

PREMIER DEGRÉ.

Noble JEAN de Palys, épousa en 1560 Simonne DE CAMPEROUSSE (a). Il était frère de Meffire JACQUES Palys, Prévôt de la collégiale de Saint-Didier, à Avignon, en 1575, qui constitua RAYMOND, son neveu, héritier de ses biens, ainsi qu'il appert d'un acquêt fait en faveur de ce dernier, par la communauté de Sarriens, le 5 Juillet 1596 (b), par devant Moiroux, Notaire.

II. DEGRÉ.

Noble RAYMOND de Palys, Écuyer, citoyen & habitant de la ville d'Avignon (c), Capitaine au service du Roi Henri IV en 1593 (d), joua un grand rôle dans les guerres de religion de son pays, ce qui lui valut l'honneur d'être créé par le Pape Paul V, le 17 Mars 1612, Comte palatin de Saint-Jean-de-Latran, Chevalier de l'Ordre de l'Éperon d'or (e). Il épousa en 1618, par contrat passé devant Delandes, Notaire à Avignon, Jeanne DES ACHARDS DE LA BAUME, alliée aux plus anciennes

(a) Mentionnées dans le contrat de mariage de leur fils Raymond.

(b) Expédition en papier (archives de la famille).

(c) Acquêt du 5 Juillet 1596, Moiroux, Notaire, & achat du bien de Châteauneuf de Gadagne du 22 Février 1603, Trenguier, Notaire (archives de la famille).

(d) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*.

(e) Copie collationnée.

Maifons de France & d'Italie. Elle était veuve le 1^{er} Février 1657, époque à laquelle elle fit fon testament (a) en faveur de fes trois fils :

1. ANTOINE, qui fuit.
2. JACQUES, Capitaine au régiment de Mont-de-Vergne, mort en 1698.
3. LOUIS.

III. DEGRÉ.

Noble ANTOINE de Palys, époufa en 1660, par contrat paffé devant Anfosfy, Notaire, Angéline DE FOULARD (OU FOLARD), arrière-petite nièce, par fa mère Marguerite DE GAY, de faint Elzéar de Sabran, & tante du célèbre Chevalier de Folard. Il eut de cette union :

1. LOUIS, qui fuit.
2. JEAN-BAPTISTE, Lieutenant au régiment de Provence, tué à la bataille de Steinkerque en 1692.

IV. DEGRÉ.

Noble LOUIS de Palys, Conseiller de l'hôtel de ville d'Avignon, du rang des Nobles, époufa, le 29 Janvier 1692, Dame Madeleine DE BLANC, fille de Messire Nicolas DE BLANC & de Dame Catherine DE ROBERT (b), dont il eut :

V. DEGRÉ.

Noble ÉTIENNE-HYACINTHE de Palys, baptifé le 1^{er} Décembre 1699 (c), époufa Dame Antoinette DE CHOISITY, dont il eut :

1. ANTOINE, Lieutenant au régiment de Navarre, Capitaine au corps royal du génie & Chevalier de Saint-Louis en 1778, mort fans pofférité.
2. LOUIS, Cornette au régiment Royal-Piémont, mort en 1773.
3. HENRI-DOMINIQUE-MARIE, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Noble HENRI-DOMINIQUE-MARIE de Palys, né le 11 Décembre 1733 (d), & mort en 1803 Maréchal de camp, après avoir reçu du Roi Louis XVI une penfion pour fa belle conduite au fiége d'York-Town, & après cinquante-quatre années de fervices militaires & fept campagnes. Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1780, & avait époufé, le 30 Avril 1784, Dame Perrine-Michelle DE MAILLARD, dont il eut :

1. ALEXANDRE-JULIEN-MARIE, qui fuit.
2. ALPHONSE, Garde de la Porte du Roi Louis XVIII, mort en 1825, fans pofférité.

VII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-JULIEN-MARIE, Garde du corps du Roi Louis XVIII, Capitaine d'État-major, Chevalier de la Légion d'honneur en 1860, naquit à Pont-Saint-Efprit (Gard) en Oôtobre 1797, & mourut le 12 Janvier 1865, à Rennes, où il s'était établi. Il s'était marié, en Bretagne, par contrat du 2 Novembre 1824, paffé

(a) Copie de ce testament dans une tranfaôion du 30 Mars 1659 entre fes trois fils.

(b) Atteftation de mariage (original aux archives de la famille).

(c) Aôte de baptême (archives de la famille).

(d) Aôte de baptême (archives de la famille).

devant Jugan, Notaire à Rennes, à Louise DE LA FOREST D'ARMAILLÉ, fille de Gabriel-Julien-Jacques-Louis DE LA FOREST D'ARMAILLÉ & de Julie DE LA MOTTE DE MONTMURAN, de la Maison de Dinan. De ce mariage est issu :

VIII. DEGRÉ.

ÉLIE, né le 6 Février 1836, marié, le 6 Mai 1862, à Thérèse DE GUEHENNEUC DE BOISHUE, fille de Marc-Antoine DE GUEHENNEUC DE BOISHUE & de Eudoxie DE SEMALLÉ. De cette union sont issus :

1. RAIMOND, né le 8 Mai 1869.
2. GABRIELLE-MARIE-ZOÉ, née le 4 Avril 1864.
3. THÉRÈSE-MARIE-GABRIELLE-ÉLIANNE, née le 2 Juin 1865.
4. ÉLIANNE-EUDOXIE-GABRIELLE-MARIE, née le 29 Décembre 1866.
5. ANTOINETTE-GABRIELLE-CLAIRE-MARIE-BERTHE, née le 11 Janvier 1873.
6. LOUISE-GABRIELLE-MARIE-MONIQUE, née le 8 Janvier 1878.



DE PANISSE-PASSIS,

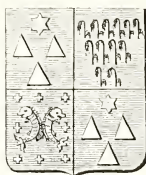
*Anciens Seigneurs d'Oïzelet, de Mimars, des Vedènes, de Merveilles, &c.;
Barons de Montfaucon & de Malijeay; Marquis d'Aubignan.*

EN PROVENCE.



ARMES ANCIENNES :

D'Azur à 12 Épis d'Or, posés 6, 4 & 2.
DEVISE : Quière qui n'a.



ARMES NOUVELLES :

*Écartelé : aux 1^{er} & 4^e, d'Azur à 3 Pointes de
Diamant ou Figures triangulaires d'Ar-
gent, 2 & 1, les pointes en haut, surmontées
d'une Étoile à six rais d'Or, qui est MARK;
au 2^e, DE PANISSE; au 3^e, d'Azur à 2 Dauphins
adossés, acc. de 9 Croisettes, posées 3, 3 & 3,
le tout d'Or, qui est PASSIS.*

La Maison de Panisse est extrêmement ancienne & fort de la même tige que l'il-
lustre Maison de Rapondis; elle était établie à Lucques, où elle a exercé les
plus éminentes charges de cette République, comme on fait par une attestation que
les Nobles de cette République envoyèrent à JEAN de Panisse le 4 Juillet 1517.

« Quant aux Panisses, dit Nostradamus (a), c'est une chose toute hors de doute
« qu'ils sont venus & sortis de Lucques, où leurs ancêtres, comme des plus nobles,
« opulents & vertueux de la cité, ont été souverains Podestats ou Gonfaloniers de
« justice, & ont exercé à leur tour les charges plus éminentes qui se confèrent aux
« seuls nobles, séparés du marc des plébéiens; & que les archives, livres & pan-
« cartes de cette petite & antique République font voir irréprochablement que la
« Maison de Panisse est une même & de même estoc & racine (quoy que de noms
« différents) que la très-noble Maison de Rapondis, qui porte même blason, à
« savoir : douze Espies ou Raves de Panis d'Or : six au premier ordre, quatre au
« second & deux au dernier, en pyramide renversée sur un écu d'Azur céleste; de
« forte que elle montre encor (sic) pour le jour d'uy de très-amplés & très-excellents
« privilèges concédés à leurs ancêtres par les sacrés Empereurs, mesmement par
« Charles IV, si qu'ils sont en très-longue possession de légitimer illégitimes, créer
« Tabellions & Notaires & tels autres avantages que ces choses requièrent, conte-
« nues au privilège impérial, signé du scel d'or de Charles. »

« L'on ne saurait douter, dit Pithon-Curt (b), que la Maison de Panisse ne soit la
« même que celle de Rapondis, connue dans la République de Lucques par les
« charges souveraines de Podestat & de Gonfalonier qu'elle y a exercées. Cette

(a) Nostradamus, *Histoire de Provence* (Lyon, S. Rigaud, 1614), p. 445.

(b) Pithon-Curt, *Nobiliaire du Comtat-Venaissin*, t. II, p. 320 & suiv.

« Maison, ainsi que bien d'autres, échoua dans les projets d'ambition qu'elle forma pendant les troubles qui partagèrent toute l'Italie en Guelfes & en Gibelins. En butte à la Maison de *Guinifi*, dont elle fut la rivale, elle fut enfin obligée de lui céder la possession de la ville de Lucques, dont celle-ci se rendit enfin maîtresse vers la fin du XIV^e siècle. Au reste, la Maison de Panisse ou de Rapondis rendit de grands services à l'Empereur Charles IV, en reconnaissance desquels ce Prince lui accorda des privilèges très-étendus vers l'an 1356.

« Jacques de Rapondis, Gonfalonier de Lucques en 1373, eut un fils nommé Dinus, qui doit avoir place dans cet article par sa générosité envers un Prince de la Maison royale. En 1396, Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, fils de Philippe-le-Hardy, Duc de Bourgogne, s'étant rendu sur les bords du Danube à la tête de l'armée auxiliaire que le roi Charles VI y avait envoyée au secours de Sigismond de Luxembourg, Roi de Hongrie, dont les États étaient menacés par les Turcs, à peine voulut-il donner à ses troupes le temps de prendre haleine. Emporté par son courage & par l'ardeur d'acquérir de la gloire, il commença les opérations militaires. Les Français, enflés par d'heureux commencements, eurent bientôt lieu de se repentir de leur présomption. Le siège de Nicopolis, occupée par les Turcs, fut d'abord résolu & presque aussitôt commencé. Les Infidèles ramassèrent tout ce qu'ils avaient de forces & se mirent en devoir de faire lever le siège. Chacun fit de son côté ce qu'il put, & les efforts mutuels des deux armées ennemies engagèrent la funeste bataille que les Turcs gagnèrent devant Nicopolis sur les Français & les Hongrois, dont le plus grand nombre fut taillé en pièces & fait prisonnier, le 28^e jour de Septembre de l'année 1396. Le Comte de Nevers y fut fait prisonnier, & le Sultan Bajazet, également fier du gain de la bataille & de la prise d'un Prince de la Maison de France, ne voulut entendre à sa liberté que moyennant une rançon de deux cent mille écus d'or. Quelqu'exorbitante que fût cette somme, il se trouva un simple particulier assez riche & assez généreux pour la payer : ce fut Dinus de Rapondis, dont le père avait été Gonfalonier de Lucques, comme je l'ai remarqué ci-devant. Les Bourguignons, touchés de cette action, firent dresser une statue de marbre à l'honneur de Dinus de Rapondis, qui fut placée dans la Sainte-Chapelle de Dijon, pour en conserver la mémoire à la postérité.

« L'attestation de ce trait d'histoire, dont nos Annales & les Registres publics de la ville de Lucques font foi, fut expédiée, le 4 Juillet 1517, à la réquisition de JEAN de Panisse, Baron de Malijeay, en la principauté d'Orange, par le Magistrat de la République de Lucques. On y trouvera la preuve de la Noblesse & de l'ancienneté de la Maison de Panisse, ainsi que son identité avec la Maison de *Rapondi*.

« *Rapondiorum familiam licet, tum ex antiquissimo signo, tum ex insignibus, tum ex aliis relictam sanè ac Nobilibus illustrem viris, originem in tanta rerum antiquitate ignorare me non pudet confiteri. Hanc eandem esse & PANISSIORUM familiam est censendum, quæ ob Gibellinorum & Guelphorum rabiem Lucæ ejecta est & COMITATUM VENAÏSSINUM, AVENIONEMQUE TRANSLATA... riget adhuc, tam certum credimus quam quod certissimum. Cæterum, anno 1392, Rapondii cum Guinifis, licet iniquo Marte, decertantes, & ob id de Civitate pulsi, inter cæteros ejusdem agnationis Dinum commemorandum censemus, quippe qui opulentissimus negotiator, cum Alexandria, Bizantii, Rhodo & Cypro, aliisque Orientis Emporiis maximi apud omnes nominis esset, is solus fuit qui ad redimendum Burgundiæ Ducis filium, Bajazettis Turcarum Regis Nicopoli captivum, bis centena aureorum millia solvenda transjiceret... quamobrem, marmoream sta-*

« tuam mirâ arte laboratam in facello delubri Divionis, Burgundiorum Respu-
« blica & Principi & Dino gratificata, ponendam curavit. »

PREMIER DEGRÉ.

JACQUES de Panisse (*de Paniffia* ou *Panicia*), Chevalier, ainsi qualifié dans un acte qu'il passa à Avignon en 1443, fut le premier qui vint s'établir à Avignon. Il se maria dans cette ville, vers l'an 1440, avec une fille d'Agulfe DE PAZZI, de la grande & illustre famille des Pazzi, de Florence, dont il eut :

1. DOMINIQUE de Panisse, qui suit.
2. AGRICOLE de Panisse, Evêque d'Apt le 8 Juillet 1482, après la mort de Jean d'Ortigue; prêta serment de fidélité la même année à René d'Anjou, roi de Sicile & de Jérusalem, Comte de Provence. Il fut Primecier de l'Université d'Avignon en 1488 & consacra en 1489 la chapelle que son frère avait fait bâtir, sous l'invocation de Saint-Antoine, dans le cloître des FF. Prêcheurs d'Avignon. Il mourut en 1490 suivant une procuration donnée par son frère, le 5 Février de cette année, à Nicolas des Rollands, pour recueillir sa succession.

II. DEGRÉ.

DOMINIQUE de Panisse, Conseiller de l'Hôtel de ville d'Avignon de la première classe en 1493, fut pourvu d'une charge de Maître d'hôtel ordinaire du Roi Louis XII, par Lettres données à Montreuil-Bellay le 29 Décembre 1498, & mourut le 31 Juillet de l'an 1504, âgé de 61 ans, après avoir fait son testament, devant Jean de Garrets, Notaire d'Avignon, par lequel il institue JEAN de Panisse, son fils, son héritier, & ordonne qu'on l'enterre dans la chapelle de Saint-Antoine, qu'il avait fondée & dans laquelle on lit les inscriptions suivantes : « *Hanc capellam cum*
« *sacristia fecit fieri nobilis Dominicus de Panicia, Arenionensis Civis, pro se &*
« *hæredibus suis. Eamque consecravit reverendus in Christo Pater Dominus Agri-*
« *colus de Panicia ejus germanus, Episcopus Aptensis, in honorem sancti Antonii*
« *de Padua, ubi locum sepulturæ causa, sibi posterisque collocavit, anno Do-*
« *mini M CCCC LXXXIX, ultimâ Martii.* » Et plus bas, à droite en entrant :
« *Hic jacet nobilis Dominicus de Panicia, Arenionensis Civis, qui obiit ultimâ*
« *Julii 1504, suæ ætatis LXI.* »

III. DEGRÉ.

JEAN de Panisse, Baron de Malijeay en la principauté d'Orange, Cofeigneur de Védènes au Comtat-Venaissin, Vignier perpétuel d'Avignon « pour son mérite singulier & pour sa respectable autorité, comme issu de majeurs très-nobles » (a), Gouverneur de la principauté d'Orange pour le Prince René de Châlon; fut marié avec Alifette DE PAZZIS, fille de Pierre, seigneurs d'Aubignan & de Lauriol, & d'Isabelle DE PERUZZIS, dont il eut :

1. GUILLAUME de Panisse, auteur des Barons de Montfaucon & de Malijeay, qui suit.
2. JOSEPH de Panisse, Protonotaire apostolique & Prévôt de l'église cathédrale de Cavaillon, tranfigea avec ses frères devant Gautier, Notaire d'Avignon,

(a) Nostradamus, *Histoire & chronique de Provence*, p. 445.

le 2 Décembre 1544, sur l'héritage paternel. Il est dit dans l'*Histoire italienne du Venaisin & d'Avignon*, qu'il commandait le Clergé de cette ville lorsque la nécessité l'obligeait de secourir sa patrie contre les Calvinistes. Et, en effet, il fit l'arrière-garde & fut chargé, le 30 Août 1562, de faciliter le retour des Avignonnais dans leur ville, après la défaite des Huguenots devant le château de Sorgues.

3. DOMINIQUE, mort sans postérité.
4. PIERRE, qui forma la branche dite de Courthezon, rapportée ci-après.
5. THOMAS, qui fut la tige des Marquis d'Aubignan, dont la postérité fera rapportée après celles de ses frères.
6. CLAUDE, auteur des Seigneurs de Merveilles, rapportés plus loin.
7. JEAN-FRANÇOIS de Panisse, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Grand Prieur de Saint-Gilles. Ses preuves furent faites, le 10 Octobre 1528, par Pierre de Pontevez & Pons de Villeneuve, Chevaliers du même ordre, & dressées par Alexandre Fabry, Notaire d'Avignon.

« Jean de la Cassière, Grand-Maitre de Malthe, étant mort, le Pape
 « Grégoire XIII, pour ne pas gêner l'élection, ne voulut point qu'elle se fit à
 « Rome, mais à Malthe (1582), nommant cependant trois sujets français
 « pour remplir cette dignité, parce que le Roy Henri III s'étoit plaint de la
 « déposition du Grand-Maitre de la Cassière, à la honte du nom français.
 « Les préposés par le Pape furent : Jean-François de Panisse, Grand-Prieur
 « de Saint-Gilles, François de Moretton, Bailli de Manosque, & Hugues de
 « Loubens de Verdale. Le Pape penchoit beaucoup pour Panisse, non-
 « seulement parce qu'il étoit pacifique & pieux, mais encore parce qu'il
 « étoit Avignonois, agréable au Roy Henri III & suspect aux Ministres du
 « Roy d'Espagne. Mais pour tenir la chose plus secrète, le Pape donna (sic)
 « un Bref par lequel il déclaroit l'élection nulle si elle ne tomboit sur un des
 « trois, & entendoit que Panisse fût élu, même du jour de la datte de ce
 « Bref. Panisse s'étant tenu tranquille & Verdale ayant sçu le mystère, ne
 « manqua pas d'en profiter. Il se prévalut de la modestie de l'un & de
 « l'absence de l'autre (Moretton), & fit tant par ses menées qu'il fut enfin
 « élu Grand-Maitre (a). »
8. HÉLÈNE, mariée, par contrat du 14 Mai 1520, à Charles DE BUDOS, Baron dudit lieu & de Portes, & eut en dot 5,250 livres tournois, y compris un legs à elle fait par son ayeul.

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME de Panisse, Chevalier de Saint-Michel, Baron de Malijeay, Seigneur d'Oiselet & des Mimars, Cofeigneur de Védènes, Capitaine d'une compagnie de gens de pied, se distingua au siège de Sisteron. Il fut marié deux fois : 1^o le 22 Novembre 1527, avec Jeanne DE MONTEFAUCON, fille de Jean, Baron DE MONTEFAUCON & de Colias, Vicomte de Pézenas, Gouverneur de Meaux, Blois & Tarascon, Sénéchal de Beaucaire & de Nimes, & d'Antoinette LESCUIER DE MOLINE; 2^o avec Lucrèce DES ALRIS, fille d'Astorg, Cofeigneur de Rouffet, & de Françoise DIÈS, Dame du Pègue. Il fit son testament à Roquemaure, en Languedoc, où il résidait, le 7 Septembre 1605, devant Pons de Loulle, Notaire d'Orange.

Il eut du premier mariage :

(a) Fantoni, *Histoire italienne du Venaisin & d'Avignon*, t. I, p. 437.

1. GABRIEL de Panisse, tué dans l'armée catholique, au combat de Saint-Gilles, en 1562.
2. FRANÇOIS de Panisse, qui fuit.
3. JOSEPH de Panisse, reçu Chevalier de Malte en 1574.
4. VICTOIRE, mariée, avant 1561, à François DE RAIMOND DE MOURMOIRON.
5. ANTOINETTE, mariée, en 1573, à Hercule DE L'ÉPINE, Seigneur d'Aulan, &c. On croit que c'est elle qui avait épousé, en premières noces, par contrat du 3 juillet 1566, Giraud DE PRACONTAL, fils de Jacques DE PRACONTAL & de Jeanne DE VAESC (a).

Du second mariage font issus :

1. JEAN-FRANÇOIS de Panisse, Baron de Montfaucon & d'Oifelet, épousa Antoinette L'URRE, fille de François, Seigneur de Molans, & de Claudine DE POISIEU. De ce mariage vinrent :
 - I. GUILLAUME de Panisse, II^e du nom, Baron de Montfaucon & d'Oifelet, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut vraisemblablement père de PIERRE-FRANÇOIS de Panisse, Baron de Malijeay, qui fut marié vers 1640 avec Françoisse DES SEGUINS, fille de Gabriel-Marie, Seigneur de Vaficieux, Avocat général de la légation d'Avignon, & d'Élisabeth GIN, & qui ne laissa pas de postérité.
 - II. JOSEPH de Panisse, reçu Chevalier de Malte en 1618, mort Commandeur de Douzens, au grand Prieuré de Toulouse, après 1667.
2. MARGUERITE de Panisse, mariée, le 22 Novembre 1612, avec Jacques DE L'ÉPINE, Seigneur du Pouët.

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Panisse, Baron de Montfaucon, Oifelet & Malijeay, légataire de son père, épousa : 1^o en 1605, Anne DE DAMIANS, fille d'Alexandre, Seigneur du Vernègues, & de Françoisse DE CAMBIS; 2^o le 1^{er} Janvier 1640, Blanche DE BRUNELLIS, fille d'Allemand, Seigneur de la Chaux, & de Jeanne FAURE DE BOLOGNE. Il fit son testament, reçu par Perrotet, Notaire, le 23 Décembre 1606, & laissa de son premier mariage, entre autres enfants :

VI. DEGRÉ.

PIERRE-FRANÇOIS de Panisse, Baron de Montfaucon, Oifelet & Malijeay, marié en 1628 avec Marguerite DE MELET, dont il eut :

1. DOMINIQUE de Panisse, qui fuit.
2. GEORGES de Panisse, né en 1632, mort sans postérité.
3. JEANNE-FRANÇOISE de Panisse, mariée en 1664 à Jean GRILLET D'ALBERT, Seigneur de Cassillac, à Carpentras.

VII. DEGRÉ.

DOMINIQUE de Panisse, Baron de Montfaucon, de Malijeay & de Montfort, né en 1630, épousa, le 27 Avril 1677, Marie DE CALVIÈRE, fille de Charles, Lieutenant criminel en la sénéchaussée de Beaucaire, & de Gabrielle DE FONTFROIDE, dont il n'eut pas d'enfants.

(a) D'Hozier, *Armorial général*, Reg. III, p. 927.



BRANCHE DITE DE COURTHEZON.

[ÉTEINTE.]

IV. DEGRÉ.

PIERRE de Panisse, quatrième fils de JEAN, Baron de Malijeay, & d'Alifette DE PAZZIS, fut Premier Président de la Cour des Aides de Montpellier, par provisions en date de Saint-Prix, le 10 Octobre 1540. Le Roi Henri II le nomma, par brevet du 24 Août 1556, Garde des sceaux & Chef de la justice en Corse, lors de l'union de cette île à la Couronne de France. Il fut marié, par contrat du 10 Juillet 1550, à Yolande PÉREZ, fille de Marc PÉREZ, Espagnol d'origine, & de Jeanne DE MARTINIS. Il testa le 23 Août 1579, & mourut en 1585. Ses enfants furent :

1. JEAN de Panisse, II^e du nom, reçu Chevalier de Malte en 1570. Après avoir quitté l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, il épousa Angélique-Françoise DE FORTIA, célèbre par sa beauté & fille de François, Chevalier de l'Ordre du Pape, & de Gabrielle DE TERTULLE-BAGNOLS. Il fut tué dans un combat le 16 Octobre 1590, laissant de son mariage :

HENRI de Panisse, surnommé *de Tertulle*, à cause de son aïeule maternelle, épousa en 1611 Blanche DE SEYTRES, fille de Gaspard, Seigneur de Caumont, & de Suzanne OBRECHT, dont il n'eut point d'enfants. Il testa, le 19 Octobre 1615, en faveur de MADELEINE de Panisse-Merveilles, sa cousine, femme de Pierre DE GUILHENS (*voy.* ci-après, p. 8).

2. PIERRE de Panisse, qui fuit.

V. DEGRÉ.

PIERRE de Panisse, Chevalier de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Savoie, épousa Marie DE FORTIA, fille de Charles DE FORTIA, Seigneur de Cuirol, & de Jeanne DE LA SALLE. De ce mariage vinrent :

1. JEAN-FRANÇOIS de Panisse, qui fuit.
2. OCTAVE de Panisse, Chevalier de Malte en 1613.
3. Autre JEAN-FRANÇOIS de Panisse, Chevalier de Malte en 1618.
4. MADELEINE de Panisse, mariée, le 9 Novembre 1621, à Jean-François D'URRE, de la branche de Carpentras.

VI. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Panisse, marié avec Anne d'URRE, testa le 19 Juin 1655. Il eut deux fils :

1. CHARLES de Panisse mort sans postérité.
2. JEAN-FRANÇOIS de Panisse, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Panisse testa le 11 Juin 1675. De son mariage avec Claire D'ELBÈNE, il n'eut qu'une fille :

JEANNE de Panisse, morte sans alliance peu après 1681.



BRANCHE DES MARQUIS D'AUBIGNAN.

[ÉTEINTE.]

IV. DEGRÉ.

THOMAS de Panisse, tige des Marquis d'Aubignan, furnommé *de Pazzis*, ainsi que fa postérité, à cause d'Alifette de Pazzis, sa mère, du nom de laquelle il hérita. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi & deux fois Syndic de la Noblesse du Comtat-Venaissin, en 1584 & 1595.

V. DEGRÉ.

JOSEPH de Panisse-Pazzis, Seigneur d'Aubignan & de Loriol, époufa, par contrat passé devant Pagan & Garagon, Notaires de Saint-Donat, en Royans, le 23 Décembre 1581, Élizabeth DE HOSTUN, fille de Jean IV DE HOSTUN & de Claudine DE GRAMMONT DE VACHÈRES.

VI. DEGRÉ.

DOMINIQUE de Panisse-Pazzis, Seigneur d'Aubignan, Loriol, Meiras, &c., Capitaine de cavalerie au régiment de Souvré, époufa, par contrat passé devant André Brémond, Notaire d'Apt, en Provence, le 8 Février 1607, Catherine DE PONTEVÈS, fille de Pompée DE PONTEVÈS, Marquis de Buous, & de Marguerite DE LA BAUME-SUZE. De ce mariage :

1. CLAUDE de Panisse, qui suit.
2. N... de Panisse, mort sans postérité.
3. GABRIELLE de Panisse, mariée en 1636 à Esprit-François DE SÉGUINS.

VII. DEGRÉ.

CLAUDE de Panisse-Pazzis, Marquis d'Aubignan par Bulles du Pape Alexandre VII, Seigneur de Loriol, Meiras, &c., Syndic de la Noblesse du Comtat-Venaissin en 1666, avait époufé en 1641 Jeanne DE TERTULLE, dont il n'eut point d'enfants. A sa mort, les descendants de GABRIELLE de Panisse, sa sœur, succédèrent aux biens, noms & armes de cette branche.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE MERVEILLES.

IV. DEGRÉ.

CLAUDE de Panisse, sixième fils de JEAN de Panisse, Baron de Malijeay, & d'Alifette DE PAZZIS, Dame d'Aubignan, fut reçu Conseiller du Roi au Parlement de Provence en 1543. Il époufa en 1549 François DE COUCILS, Dame de Merveilles-lès-Martigues, fille de Nicolas, Seigneur de Merveilles & de l'île, & de Madeleine DE ROUVILLASC, d'où :

1. FRANÇOIS de Panisse, qui suit.

2. CHARLES de Panisse, Chevalier de Malte en 1582, Commandeur de Gap.
3. ANNE, mariée en 1568 à Melchior DE TRIBUTUS, Seigneur de Sainte-Marguerite.
4. MADELEINE, mariée en 1582 à Pierre DE GUILHENS, Seigneur du Castellet.

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Panisse, Seigneur de Merveilles, du chef de sa mère, épousa en 1585 Catherine DE CHATEAUNEUF, fille de Laurent, Seigneur de Molèges, & de Françoise EMENJAUD DE BARRAS, de la ville d'Arles. Il habita Salon, où il était Conseiller de premier rang en 1601 & Capitaine en 1602. De son mariage naquirent :

1. CHARLES de Panisse, marié, par contrat du 15 Mars 1612 (Garnier, Notaire à Salon), à Françoise D'ASTRES, fille d'Annibal D'ASTRES, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Briançon, & de Jeanne DE RASCAS, de la ville de Salon; il mourut sans postérité le 18 Mai 1640.
2. PIERRE de Panisse, qui fuit.
3. ANNE de Panisse, Abbessé de Saint-Laurent d'Avignon en 1658.

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Panisse, Seigneur de Merveilles, épousa, le 11 Octobre 1625, Perrette DE POMARD, fille de Louis, III^e du nom, & de Richarde DE GALIENS DE VÉDÈNES. Il eut :

1. CHARLES, qui fuit.
2. FRANÇOISE de Panisse, mariée, le 9 Mai 1641, à Marc-Antoine DE MARK-TRIPOLI, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Panisse, qui prit le nom de *Pazzis* ou *Paffis*, du chef de sa trisaïeule, ALISETTE de Pazzis, épousa, le 9 Septembre 1660, Claire DE LA FONT, fille de Noble Antoine DE LA FONT & de Florimonde DE LA GRANGE. Il n'en eut point d'enfants, & mourut en 1720, instituant pour ses héritiers les MM. de Mark-Tripoli, ses neveux, descendants de FRANÇOISE de Panisse, sa sœur, en renouvelant l'obligation de porter son nom & ses armes (a).

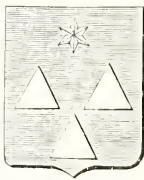
(a) Voir ci-après l'article de la famille de Mark. C'est à tort que l'auteur du *Nobiliaire du Comtat-Venaissin* dit Françoise de Panisse tante de Charles de Panisse, dont elle était la sœur. Son testament ne laisse aucun doute à cet égard.



DE MARC, MARCH OU MARK (a),

Anciens Seigneurs de Châteauneuf, Canaux & Cournillon, Lamanon, Villeneuve, Loubet, Gandellet, Baurezet, &c.; Barons de Cipières & Cauffols; Marquis de la Garde-lès-Graffe.

EN PROVENCE.



D'azur à trois Pointes de Diamant ou Figures triangulaires d'Argent, 2 & 1, les pointes en haut, surmontées d'une Étoile à six rais d'Or.

La famille de Mark est une des plus anciennes de Salon. On la croit originaire d'Italie, d'où elle serait venue s'établir en Provence, ainsi que beaucoup d'autres familles italiennes, au commencement du XIII^e siècle. Dans la première moitié de ce siècle, GUILLAUME de Mark était Notaire archiépiscopal; profession que les Nobles, dans ce temps-là, ne tenaient pas à déshonneur d'exercer publiquement (b).

Ses minutes ayant été brûlées par un parti d'Arléfiens, cet acte de destruction fut attesté par une enquête du 3 Décembre 1275, faite au nom de Monseigneur Bernard de Languissol, Archevêque d'Arles.

PREMIER DEGRÉ.

GEORGES de Mark, un des descendants de GUILLAUME (c), occupait la charge de Procureur fiscal en 1472, sous le Roi René. Il avait épousé, le 4 Avril 1440 (Salomonis, Notaire royal à Salon), Douce D'ISNARD (d), & eut pour fils :

II. DEGRÉ.

PIERRE de Mark, Ecuyer (e), marié, le 22 Avril 1469, à Jeannette DE PONS DE GRANIS. Il était en 1490 Conseiller pour l'Archevêque d'Arles à l'Hôtel de ville de Salon (f), & fonda, par son testament du 12 Octobre 1501, une chapelle dans l'église collégiale de Saint-Laurent, sous l'invocation de Saint-Pierre. Il avait testé une première fois le 16 Mars 1498. En 1505, il était Trésorier honoraire de l'Hôtel de ville (g).

(a) *Chroniques saloniaves*. Extrait du chapitre intitulé *Nobiliaire de la ville de Salon*.

(b) César Noltradamus, *Histoire de Provence*, p. 404. — Il dit encore (p. 554) que le Grand Sénéchal de Carraçiol était petit-fils de CHAMELIS, dit *le Tors*, lequel eut l'office de Notaire, qui de ce temps était seulement exercé par les nobles.

(c) Cette lacune de deux siècles provient de la destruction des archives de la ville de Salon, antérieurement au XVI^e siècle, sauf quelques rares pièces.

(d) Barçilon de Mauvans, *Critique du Nobiliaire de Provence* (manuscrit).

(e) Ainsi qualifié dans des Lettres de rescission données à Palamède de Març par Henri II le 16 Décembre 1551.

(f) (g) Archives de Salon. Livre blanc, fol. 252 & 353.

De son mariage il eut :

1. LOUIS, qui suit.
2. GUILLAUME de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, auteur de la branche de ce nom, marié à Briande DE GUAST DE VÉNASQUE; testa le 18 Juillet 1521, & eut pour enfants :
 - I. PALAMÈDE de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, né en 1517, Premier Consul de la ville de Salon en 1546, 1553, 1561, 1571 & 1583, fut choisi par le médecin atrophile Michel de Noltradamus pour l'un de ses exécuteurs testamentaires & *gaigiers*. Il avait épousé Jeanne DE ROSSET, Dame d'Aurons, & eut pour enfants :
 1. CLAUDE de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, marié à Louise DE GÉRENTE, fille de Balthazar, Seigneur de Sénas, Baron de Gérente, dont il eut trois fils :
 - I. ANTOINE de Mark, tué dans la guerre d'Italie en 1630, étant Major au régiment de Piles.
 - II. CHARLES de Mark, reçu Chevalier de Malte en 1602, mort sans postérité masculine.
 - III. FRÉDÉRIC de Mark, qui alla demeurer avec son fils à Rome, où sa descendance s'est éteinte.
 2. SCIPION de Mark, mort sans alliance.
 3. BALTHAZAR de Mark, Capitaine de la ville de Salon en 1597 & Premier Consul en 1600 & 1608, mort sans postérité masculine. Il reçut, le 19 Novembre 1600, la Reine Marie de Médicis à son entrée à Salon.
 - II & III. ANNE & MARANDE de Mark.

III. DEGRÉ.

LOUIS de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf-les-Mouftiers, voulant affurer à tout jamais à sa famille le rang distingué qu'elle avait occupé jusque-là parmi les premières du pays, obtint, conjointement avec son frère GUILLAUME, en Septembre 1510, des Lettres de noblesse du Roi Louis XII, &, au mois de Juillet 1515, des Lettres de confirmation (a). Ils achetèrent en 1519 la terre de Châteauneuf-les-Mouftiers, dont ils firent hommage en 1521 au Roi François I^{er}. Louis de Mark fut Consul de la ville de Salon en 1538 & 1539. Il avait épousé en 1505 Antoinette DE GUAST DE VÉNASQUE, fille de Noble Louis DE GUAST, Seigneur de Saint-Savournin, Maréchal des logis de la maison du Roi René, par brevet du 10 Avril 1479, & de Jeanne DE RAYMOND, mariée le 10 Avril 1467. Il testa le 21 Juillet 1521 (Teillier, Notaire royal à Salon), & décéda le 4 Octobre 1545. Il eut pour enfants :

1. ANTOINE de Mark, qui suit.
2. BERTRAND de Mark, mort sans alliance en 1549.
3. MARIE-MADELEINE de Mark, mariée, le 2 Janvier 1528, à Guillaume DE CRAPPONNE (Viguery, Notaire royal à Salon). Elle fut mère du célèbre Ingénieur Adam de Crapponne.
4. MARGUERITE de Mark, mariée en 1537 à Jean DE SUFFREN. Elle fut mère de Jean de Suffren, qui entra dans la Compagnie de Jésus & y devint un prédicateur célèbre; il était Confesseur de la Reine Marie de Médicis.
5. MADELEINE de Mark, mariée, le 7 Mars 1523, à Jean D'ISNARD (Viguery, Notaire royal à Salon).

(a) Original en parchemin aux archives de la famille.

IV. DEGRÉ.

ANTOINE de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Cornillon, marié, le 27 Octobre 1560 (Alphantis, Notaire royal à Marseille), à Honorade DE VINTIMILLE, des Comtes de Marseille, nièce du Comte de Tende, Gouverneur de Provence, & fille de Melchior DE VINTIMILLE, Seigneur du Reveft, & de Dame Marguerite DE SIMIANE. « Antoine de Mark, dit Noïtradamus, dans son *Hiftoire de Provence*, un des plus braves de fon temps, mérite d'être comparé aux plus « grands hommes. » Il fut pourvu pour la nation françoife du Confulat de la ville de Tripoli, en Syrie, par Lettres patentes du Roi François 1^{er} du 10 Avril 1540 (a). Depuis ce temps-là, il fut furnommé *de Tripoli*, & fes descendants ont été appelés du même nom pour les diftinguer de l'autre branche, furnommée *de Châteauneuf*. Le Roi Henri II, par Lettres du 4 Novembre 1552, lui donna le commandement d'une de fes galères pour chaffer de nos côtes les pirates qui les infeftaient. Aux guerres civiles qui commencèrent l'an 1560, il eut commiffion de lever deux compagnies, l'une de deux cent-cinquante hommes, l'autre de trois cents (b). Il fut Capitaine de la ville de Salon en 1545, & remplit un rôle important dans les guerres civiles fous Charles IX. Le Comte de Tende, qui lui avait fait époufer fa propre nièce, le chargea, en 1560, de rétablir l'ordre à Salon, où les catholiques, fous le nom de *Cabans*, harcelaient les gens fufpectés de luthérianifme. En 1562, il l'envoya à Aix pour y exercer le commandement militaire avec cinq cents hommes fous fes ordres. Il testa le 27 Septembre 1566, & mourut à Montpellier en Septembre 1567. Il eut de fon mariage :

1. CLAUDE, qui fuit.
2. CÉSAR, mort fans poftérité.
3. DANIEL, mort fans alliance.

Il eut auffi un fils naturel, SCIPION de Mark, affaffiné en Juillet 1582.

V. DEGRÉ.

CLAUDE de Mark-Tripoli, Ecuyer, Seigneur de Châteauneuf & Canaux, marié, le 24 Août 1595 (Flamenc, Notaire royal à Salon), à Honorade DE ROUX-BEAUVEZET, fille de Jean DE ROUX, Seigneur de Lamanon & Beauvezet, & de Dame Anthérone DE ROUX. Il fut Capitaine de la ville de Salon en 1585 & Premier Conful en 1595. Il mit fur pied en 1588 une compagnie de deux cents hommes qu'il commanda. Il fervit avec beaucoup de diftinction (c), & testa le 19 Avril 1613. De fon mariage naquirent :

1. MARC-ANTOINE de Mark-Tripoli, qui fuit.
2. CÉSAR, mort fans alliance le 22 Juillet 1691.
3. LUCRÈCE, mariée, le 26 Mai 1616, à Balthazar DE ROUX, fils de François DE ROUX & de Charlotte DE FORLIVIO.
4. ISABEAU, mariée à Laurent DE SUFFREN, fils de Palamède DE SUFFREN & de Marguerite DE GEORGES D'OLLIERES.

VI. DEGRÉ.

MARC-ANTOINE de Mark-Tripoli, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon, confirmé dans fa noblefle par jugement des Commiffaires royaux délè-

(a) Original en parchemin aux archives de la famille.

(b) (c) L'Abbé Robert de Briançon, *l'État de la Provence*, t. II, art. *Mark*.

gués pour la vérification des titres de noblesse, du 12 Mars 1667, a épousé, le 9 Mai 1641 (Pierre Bernard, Notaire royal à Salon), François DE PANISSE, fille de Noble Pierre DE PANISSE, Seigneur de Merveilles, & de Perrette DE POMARD, celle-ci fille de Louis III DE POMARD & de Richarde DE GALIENS DE VÉDÈNES. Il testa le 9 Décembre 1671. De son mariage naquirent :

1. FRANÇOIS de Mark-Tripoli, qui fuit.
2. CÉSAR, Docteur en théologie en 1669.
3. CHARLES, mort sans postérité.
4. LAURENT, Religieux de l'ordre des FF. Minimes.
- 5 & 6. MARC-ANTOINE & ANTOINE, morts sans postérité.
7. CASSANDRE, Supérieure des Ursulines de Salon.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Mark-Tripoli de Panisse, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon, marié, le 15 Mars 1679 (Daniel, Notaire royal à Aix), à Thérèse DE CHABERT, fille de Noble Jean DE CHABERT & de Dame Gabrielle D'ANDRÉ. Il fut Premier Consul de Salon en 1695. De son mariage naquirent :

1. CÉSAR, qui fuit.
2. JEAN-BAPTISTE, mort sans alliance.
3. FRANÇOISE, Religieuse Ursuline.

VIII. DEGRÉ.

CÉSAR de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, né le 6 Octobre 1687, Cofeigneur de Lamanon & de Châteauneuf, nommé Conseiller du Roi au Parlement de Provence en 1710, fut institué en 1720 héritier des biens & titres de CHARLES de Panisse, son oncle, lequel lui imposa, par son testament, reçu le 7 Août 1717 par Avignon, Notaire royal à Tarascon, l'obligation de porter son nom & ses armes. Il testa le 2 Septembre 1745. Il avait épousé, le 22 Mars 1708 (Claude Guyon, Notaire royal à Aix), Madeleine DE BALLON, fille de Noble Joseph DE BALLON, Seigneur de Saint-Julien & de la Penne, & de Dame Thérèse D'ANDRÉ. De ce mariage naquirent :

1. JOSEPH-CHARLES, qui fuit.
2. PIERRE-LÉON, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Provence, mort sans postérité.
3. JACQUES-FRANÇOIS, Chanoine de Notre-Dame de Paris.
4. CÉSAR, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Provence, mort sans postérité.
5. JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN, Capitaine au régiment du Dauphin, Chevalier de Saint-Louis (1759), mort de ses blessures à la bataille de Minden, le 11 Août 1759.

IX. DEGRÉ.

JOSEPH-CHARLES de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, Marquis de la Garde-lès-Graille par Lettres patentes d'érection de marquisat du 15 Février 1743 (a), Baron de Cipières, Cautfols & la Garde-lès-Toulon, Seigneur de Villeneuve, Loubet, Gandelet, Carqueirane, Lamanon, Beauvezet & autres lieux, Conseiller au Parlement de Provence (b), élu deux fois Syndic de la Noblesse. Il épousa : 1° le 16 Fé-

(a) Original aux archives de la famille. Voir le texte de ces Lettres à la suite de cette notice.

(b) Procès-verbal des Syndics de la Noblesse de Provence pour l'admission aux Assemblées des trois états, du 12 Décembre 1787. Original aux archives de la famille.

vrier 1733, François DE CORIOLIS D'ESPOINSE, fille de Pierre DE CORIOLIS & de Félicité DE VINTIMILLE; morte sans enfants; 2^e le 11 Février 1737 (Louis, Notaire royal à Marseille), Élisabeth DE VINTIMILLE, des Comtes de Marseille, fille de Joseph-Hubert, Comte DE VINTIMILLE, Seigneur de Saifons, Figanières, Vidauban & autres lieux, & de Dame Marthe DE FORTIA DE PILLES. Il testa le 26 Juillet 1787. De son mariage naquirent :

1. HENRI, qui suit.
2. GASPARD-FRANÇOIS, Chevalier de Malte, puis Officier des mousquetaires du Roi; mort en 1758, sans postérité.
3. JEANNE-LOUISE-ÉLISABETH, mariée, le 19 Août 1760, à Sauveur-Gaspard DE GRIMALDI, des Princes de Monaco, Marquis de Cagnes, &c., &c.

X. DEGRÉ.

HENRI de Mark-Tripoli de Panisse-Passis, Marquis de la Garde, Baron de Cipières & Cauffols, Seigneur de Villeneuve, Loubet, Gandellet, Lamanon, Beauvezet, &c., &c., Premier Lieutenant des gendarmes de la Maison du Roi, Mestre de camp de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, né le 1^{er} Juin 1739, marié, le 20 Mars 1764 (Boyer, Notaire à Aix), à Jeanne-Charlotte D'ALBERTAS, fille de Jean-Baptiste, Marquis d'ALBERTAS, Premier Président du Parlement de Provence, & de Louise de MONTULLÉ. Il testa le 20 Décembre 1814, & est mort le 10 Mai 1826. De son mariage naquirent :

1. ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE, Marquis de Panisse-Passis, Officier aux carabiniers du Roi Louis XVI, Chevalier de Malte & de Saint-Louis, né à Aix le 3 Juin 1766. Mort sans postérité, à Lamanon, le 13 Août 1858.
2. PIERRE-LÉON, qui suit.
3. AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE, dit le Chevalier de Panisse, Lieutenant-Colonel des dragons de la garde-royale, Chevalier de Malte, de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Espagne, né le 18 Juin 1779, mort sans postérité le 31 Décembre 1835.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-LÉON de Mark-Tripoli, Comte de Panisse-Passis, Maréchal de camp par brevet du 11 Janvier 1816, Chevalier de Malte, de Saint-Louis & des Saints-Maurice-&-Lazare, Pair de France du Roi Charles X, né le 19 Février 1770, marié, par contrat du 29 Floréal an VIII [19 Mai 1800] (Bontignour, Notaire à Marseille), à Louise-Jeanne-Marie DE BORÉLY, fille d'Honoré DE BORÉLY & de Marie-Catherine DE SURIAN. Il a testé le 11 Juin 1840, & est mort le 16 Mai 1842. De son mariage naquirent :

1. HENRI-CHARLES-GASTON, qui suit.
2. LUDOVIC-AUGUSTE, né le 18 Septembre 1815, marié, en Août 1841, à Sophie VANDERMARQ; mort le 14 Août 1851, sans postérité masculine.
3. MARIE-CÉLINE, mariée, en Avril 1824, au Marquis DE MONTGRAND.
4. LÉONIDE-SUSANNE, mariée, le 5 Août 1830, au Comte Humbert DE GRILLE.

XII. DEGRÉ.

HENRI-CHARLES-GASTON de Mark-Tripoli, Marquis de Panisse-Passis, né le 3 Mai 1807, marié, le 3 Mai 1836 (Thiriot, Notaire à Nancy), à Marie-Louise-Joséphine-Athénaïs DE RAIGFCOURT, née le 29 Août 1812, fille de Charles-Joseph, Marquis DE

RAIGECOURT, Maréchal de camp, & de Marie-Claire-Eugénie SALTEUR DE LA SERRAZ. De ce mariage font issus :

1. PIERRE-MARIE-HENRI, qui fuit.
2. MARIE-CHARLES, né le 9 Avril 1843, mort le 30 Juin 1844.
3. MARIE-CAROLINE-PHILOMÈNE, née le 14 Août 1839, mariée, le 23 Avril 1864, à Guillaume-Elzéar-Marie, Comte DE SABRAN-PONTEVÈS, fils de Léonide DE PONTEVÈS, Comte de Sabran, & de Bonne DE PONS.

XIII. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE-HENRI de Mark-Tripoli, Comte de Panisse-Passis, né le 17 Décembre 1837. Il a épousé, le 22 Avril 1873 (Rigault, Notaire à Paris), Marie-Thérèse DE ROBIN DE BARBENTANE, née le 1^{er} Mars 1851, fille de Louis-Antoine DE ROBIN, Comte de Barbentane, & de Charlotte DE BONGARS. De ce mariage font issus :

1. CHARLES-MARIE-ANDRÉ, né le 25 Janvier 1878, décédé le 31 Octobre 1879.
2. ÉLISABETH-CHARLOTTE-MARIE, née le 9 Novembre 1874, décédée le 23 Octobre 1879.
3. MARTHE-ANDRÉE-MARIE, née le 9 Novembre 1874.
4. ANTOINETTE-MARIE-HÉLÈNE, née le 17 Novembre 1880.



CONFIRMATION & ÉRECTION DU MARQUISAT DE LA GARDE-LÈS-GRASSE,

Par Louis XV,

en faveur de Joseph-Charles de Mark de Tripoli de Panisse-Passis.

Du 15 Février 1743.

(Original en parchemin.)

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE & DE NAVARRE, Comte de Provence, Forcalquier & terres adjacentes, à tous préfens & à venir Salut. Il est de la grandeur & de la justice des Souverains de départir leurs grâces à ceux de leurs sujets dont l'ancienne noblesse, soutenue par leur mérite & celui de leurs ancêtres, les distingue déjà, & de les élever à des dignités qui foyent des témoignages autantiques à la postérité de la considération qui leur est due; c'est sur ces motifs qu'ayant été informé que notre amé & féal le S^t JOSEPH-CHARLES de Mark de Tripoli de Panisse-Passis, Conseiller en notre Cour de Parlement de Provence, est issu d'une illustre famille; ses ancêtres aiant toujours donné des marques de leur valeur & de leur fidélité au service des Roys nos prédécesseurs, dans la profession des armes, & notamment LOUIS de Marc (*sic*) de Tripoli qui servit avec distinction les Roys Charles huit & Louis douze dans les guerres d'Italie; que Charles, son fils, aiant été chargé du commandement d'une galère par François premier, environ mil cinq cent vingt, servit très-fidèlement son Prince & morut les armes à la main pour son service; Antoine, fils de Louis, Capitaine de plusieurs compagnies franches, fut établi par Charles neuf Commandant dans la ville d'Aix en mille cinq cents foixante deux, où, au milieu des difficultés des tems, il fit voir beaucoup de prudence & un grand attachement à l'État; Claude & Marc-Antoine, fils & petit-fils d'Antoine, aiant aussi fidèlement servi & commandé avec distinction dans les places qui leur avoient été confiées; François, fils de Marc-Antoine, avait servi avec honneur en qualité de Capitaine, & il reçut plusieurs blessures dans les guerres de Naples qui le mirent hors d'état de continuer ses services, mais Charles & Claude, leurs (*sic*) frères, donnèrent des marques de leur valeur & furent tués Capitaines de grenadiers à la fin du dernier siècle; César, fils de François, a exercé avec intégrité une charge de Conseiller au Parlement de

Provence, & led. S^r de Tripoli de Panisse de Passis remplit actuellement celle dont il est revêtu avec zèle & l'applaudissement du public; il a actuellement trois frères Officiers dans l'armée du S. Maréchal de Maillebois; d'ailleurs cette famille s'est toujours distinguée par les alliances qu'elle a faites avec les Gérentes, les Roux de Beauvezet & les Vintimille, les Panisse & de Passis, elle est obligée de porter les noms & armes de ce dernier; on voit un mausolée à Dijon où repose Dinus de Passis, qui avoit racheté un Duc de Bourgogne; led. S. de Tripoli de Panisse a encore épousé une Vintimille & avoit épousé en premières noces une de Coriolis d'Espinoûse; & comme il se trouve possesseur des terres de la Garde-lès-Grasse, de celles de la Garde-lès-Toulon, de celles de Cipières & Cofols, situées en Provence, en qualité d'héritier testamentaire de la D^e de Balon (*sic*), sa mère, laquelle étoit héritière *ab intestat* d'Henry de Thomas, son cousin, qui possédoit lesd. terres à titre, nom & dignité du Marquisat sous lequel elles avoient été érigées en faveur d'Auguste Thomas, son père, Président à mortier au Parlement de Provence, par Lettres patentes du feu Roy notre très-honoré Seigneur & bifayeul, du mois de Juin mil six cents quatre vingt dix; mais comme il est porté par lesd. Lettres que led. S. de Thomas jouirait dud. titre du Marquisat de La Garde-lès-Grasse & terres annexées, lui, ses enfans, postérité & lignée mâle, & que led. Henry de Thomas a été le dernier mâle dud. Auguste de Thomas, led. S. de Mark de Tripoli de Panisse de Passis nous a fait supplier de lui accorder la continuation dud. Marquisat, aux mêmes conditions portées par les Lettres du mois de Juin mil six cents quatre vingt dix & de lui en faire expédier nos Lettres sur ce nécessaires.

A quoi nous nous sommes volontiers déterminé par la considération des services qu'il nous rend actuellement & de ceux de ses ancêtres. A ces causes & autres considérations, de l'avis de notre Conseil qui a vu les Lettres patentes d'union à la terre & baronnie de la Garde-lès-Grasse, des fiefs, terres & baronnies & seigneuries de la Garde-lès-Toulon, de Cipières & Cofols, circonflances & dépendances, pour ne composer à l'avenir qu'une seule & même terre & seigneurie, laquelle auroit été créée, érigée & décorée du nom, titre, dignité & prééminence de Marquisat, sous le nom de la Garde-lès-Grasse, lesd. Lettres enregistrees en la Cour des Comptes, Aydes & Finances d'Aix le seize May mil six cent quatre vingt dix neuf, & au Parlement de Provence le douze May mil six cent quatre vingt onze; copie collationnée desquelles lettres est cy attachée sous le contre-scel de notre Chancellerie; de notre grâce spéciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons, par ces présentes signées de notre main, continué & confirmé, continuons & confirmons auxd. terres, baronnies & seigneuries unies led. titre de Marquisat, & nous l'avons, d'abondant, créé, érigé, décoré & élevé, créons & érigeons, décorons & élevons audit nom, titre & dignité de Marquisat de la Garde-lès-Grasse, en faveur dudit S^r JOSEPH-CHARLES de Mark de Tripoli de Panisse de Passis pour en jouir, par lui, ses enfans & sa postérité mâle née & à naître en légitime mariage, aux mêmes honneurs, autorité, prérogatives, prééminences, privilèges & droits, de même en tout, ainsi qu'en jouissent les autres Marquis de notre Royaume, & qu'il est plus au long porté par les Lettres d'érection du mois de Juin mil six cents quatre vingt dix & qu'en jouissait led. feu S. de Thomas avec la même condition qu'à défaut d'hoirs mâles en loyal mariage, nous ne pourrions ni nos successeurs Roys, en conséquence de l'ordonnance de mil cinq cents soixante six, prétendre droit de réunion de lad. terre & dépendances à notre Domaine, à quoi nous avons à cet égard seulement dérogé & dérogeons par cesd. présentes; mais retournera seulement ladite terre & dépendances en leur premier état & titres. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conseillers, les gens tenants notre Cour de Parlement de Provence, & à nos amés & féaux Conseillers, les gens tenant notre Chambre & Cour des Comptes, Aydes & Finances à Aix, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, que ces présentes nos Lettres de confirmation, union & érection desd. terres & seigneuries sous le titre de Marquisat de la Garde-lès-Grasse & dépendances, ils fassent lire, publier & enregistrer, & du contenu en icelles jouir & user ledit S^r de Panisse de Passis, ses enfans & successeurs mâles, pleinement, paisiblement & perpétuellement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires, nonobstant ladite ordonnance de mil cinq cents soixante six & autres ordonnances, lois, coutumes & réglemens contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons à cet égard seulement, sans tirer à conséquence, sauf en autre chose notre droit & l'autrui en tout: Car tel est notre plaisir, & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. DONNÉ à Versailles le quinzième jour de Février, l'an de grâce mil sept cent quarante trois, & de notre règne le vingt huitième.

Signé: LOUIS; par le Roy, Comte de Provence, PHÉLIPPEAUX.



LETTRES PATENTES PORTANT CRÉATION DE MAJORAT,

par Charles X,

en faveur de Pierre-Léandre, Comte de Panisse.

Du 16 Juin 1829.

CHARLES, PAR LA GRÂCE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A tous présents & à venir salut : Notre très-cher amé & féal PIERRE-LÉANDRE, Comte de PANISSE, né en la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône), le 19 Février 1770, Chevalier de notre Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Chevalier de justice de Malte, Chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice-&-Lazare de Savoie, élevé à la dignité de Pair du royaume par notre ordonnance du 5 Novembre 1827, désirant profiter des dispositions de cette ordonnance & remplir les conditions qu'elle impose, s'est retiré par-devant nous à l'effet d'être autorisé à fonder un Majorat qui serait attaché à la Pairie sous le titre de Baron ; Majorat que, par notre autre ordonnance du 20 Septembre 1828, nous l'avons autorisé à établir sur les biens ci-après énoncés, indiqués comme destinés à ce Majorat-Pairie-Baronie en l'acte rendu à cet effet par notre Garde des sceaux, Ministre & Secrétaire d'État au département de la justice, le 18 Octobre suivant, en vertu de l'article 13 du 2^e statut de Mars 1808, dans lequel acte transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de la ville de Grasse (Var) le trois Novembre 1828, ces biens sont ainsi désignés : A ces causes nous avons de notre grâce spéciale pleine puissance & autorité royale érigé, & par ces présentes signées de notre main, érigeons en Majorat de Pair au titre de Baron que nous y attachons par ces mêmes présentes, le domaine de la Garde situé commune de Villeneuve, arrondissement de Grasse (Var), lequel avait été érigé en Marquisat par Lettres royales en date à Versailles du 15 Février 1743; toutes les dépendances de ce domaine. . . . Pour ledit Majorat avec ladite Pairie & le titre que nous y attachons par ces présentes, désormais inséparables, passer après notre très-cher amé & féal le Comte de Panisse à ses descendants nés ou à naître, en ligne directe & en légitime mariage, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture Par suite de ce que dessus, nous avons déclaré & par ces présentes, signées de notre main, nous déclarons que la Pairie de notre très-cher amé & féal le Sr Pierre-Léandre, Comte de Panisse, est & demeure instituée sous le titre héréditaire de Baron que nous y avons attaché & que nous y attachons, pour en jouir, par lui & par sa descendance, ainsi qu'il est ci-dessus prescrit & établi. Ordonnons que notre très-cher amé & féal le Comte de Panisse prendra rang à la Chambre des Pairs parmi les Barons. Voulons & ordonnons qu'il se dise & qualifie, soit dit & qualifié Baron & Pair dans tous actes & contrats le concernant & dans lesquels il interviendra, tant en jugement que hors jugement; voulons aussi que les Officiers publics le qualifient de très-noble & très-illustre Pair de France. Concédon's à lui & à ses successeurs le droit de placer ses armoiries de famille, qui sont : « *d'Azur à trois Triangles d'Argent, deux en chef & un en pointe, surmontés d'une Étoile d'Or, qui est de Marc de CHATEAUNEUF; Coupé-parti, au premier d'Azur à neuf Croisettes patées, au pied fiché d'Or, posées trois, trois & trois, & deux Barbeaux adossés d'Argent, brochant sur le tout; au deuxième d'Azur à sept Épis de blé d'Or, posés quatre, deux & un, qui est de PANISSE* », sur un manteau d'azur doublé d'hermines & de les timbrer d'une couronne de Pair ou bonnet d'Azur cerclé d'hermines, entouré de la couronne de Baron & surmonté d'une Houpe d'Or. Chargeons notre Garde des sceaux, Ministre & Secrétaire d'État au département de la justice, de donner communication des présentes à la Chambre des Pairs & d'en surveiller l'exécution au *Bulletin des lois*; feront aussi lesdites Lettres transcrits au bureau des hypothèques établi en ladite ville de Grasse, ce dont il sera justifié au Conseiller d'État Commissaire par nous au sceau. . . . Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, notre Garde des sceaux y a fait apposer notre sceau en présence de notre Commission du sceau, & nous y avons apposé notre sceau royal.

Donné au château de Saint-Cloud, le seizième jour de Juin de l'an de grâce mil huit cent vingt neuf, & de notre règne le cinquième. *Signé* : CHARLES. *Plus bas est écrit* : Par le Roi : le Garde des sceaux de France, Ministre & Secrétaire d'État au département de la justice, *Signé* : BOURDEAU. *Visa* : Par ordre du Roi : le Pair de France, Ministre des affaires étrangères, *Signé* : Comte PORTALIS. *Vu* : le Conseiller d'État, Commissaire du Roi au sceau de France, *Signé* : A. DE PASTOREL.

(Ministère de la justice. — Division du sceau. — Registre des Majorats de Pairs, f^o 293.)



- XXI. HENRIETTE GREEN DE SAINT-MARSAULT, épousa, le 14 Avril 1738, Jean-Gaspard PANDIN, Chevalier, Seigneur de Rommefont, Beauregard, Breuil-Bernac, &c, dont, entre autres enfants : LOUIS-PHARAMOND, qui suit. (*Lainé*, art. PANDIN. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narçillac : Contrats de mariage.)
- XXII. LOUIS-PHARAMOND PANDIN, Baron de NARCILLAC & de Tommay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, épousa, le 21 Mai 1766, ÉLISABETH-APÉLAÏNE COTTIN de FONTAINE, dont un fils unique : CHARLES-PHARAMOND, qui suit. (*Lainé*, art. PANDIN. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narçillac : Contrats de mariage. — *Borel d'Hauterive*, ANNUAIRE DE LA NOBLESSE, 1867; art. Pandin.)
- XXIII. CHARLES-PHARAMOND PANDIN, Baron de NARCILLAC, épousa, le 22 Avril 1797, Antoinette-Mélanie de LA BIRIFFE, fille du Marquis de LA BIRIFFE & petite-fille de M. de Laverdy, Ministre d'État; dont un fils unique : LOUIS-LÉONCE-PHARAMOND, qui suit. (*Lainé*. — *Beauchet-Filleau*. — Archives du Comte de Narçillac : Contrats de mariage.)
- XXIV. LOUIS-LÉONCE-PHARAMOND PANDIN, Comte de NARCILLAC (créé Comte héréditaire par ordonnance du Roi Charles X, du 4 Avril 1830), épousa, le 4 Mai 1825, Claudine-Renée-Chrilline TERRAY, petite-fille du Vicomte Morel de Vindé, créé Pair héréditaire de France par Lettres patentes du 17 Août 1815; dont trois enfants.

DESCENDANCE DIRECTE ET LÉGITIME DES COMTES DE NARCILLAC DU ROI DE FRANCE LOUIS VI DIT LE GROS.

I. ROBERT DE FRANCE, Comte de BREUX, fr. illé de Louis VI, de la Gros, Roi de France, avait pour frère aîné, fils de Humbert II, Comte de MATHIENNE & de SAVOIE, mort en 1188, avant son père, laissant femme Agnès et BAUDOUIN, dont, entre autres enfants, Robert, qui fut *l'Évêque*, Evêque de Metz, Marquis de France, — *P. Angevin*, Historien, Historien & cosmographe en la Maison de France, — Châp. des Comtes de Breux.

II. ROBERT II, Comte de BREUX, mort en 1191, fut pour deuxième Écuyer, en 1184, Island de COUCY, fils aîné de Boud, sire de COUCY, & d'Agnes de HAINAULT, dont, entre autres enfants, Robert, qui fut *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Breux.

III. PIERRE de BREUX, dit Mandrier, Duc de BRETAGNE, mort en 1230, avait épousé en 1213 Alix, Comtesse de BRETAGNE, fille aînée de la baronne de Guy de THOUARS, Comtesse de BRETAGNE, dont, entre autres enfants : Jean, qui fut *P. Angevin*, évêque, d'Als, & de Bretagne.

IV. JEAN I, Duc de BRETAGNE, né en 1217, mort en 1251, avait épousé en 1235 Blanche de CHAMPAGNE, fille aînée de Thibaut VI, Comte de CHAMPAGNE & de Figeac, & de Marie de NAVARRIE, & d'Agnes de BEAUCHE, la deuxième femme, dont, entre autres enfants : Jean, qui fut *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Bretagne.

V. JEAN II, Duc de BRETAGNE, né en 1251, mort en 1285, avait épousé en 1270 Blanche d'ANGLÈTERRE, deuxième fille de Henri II, Roi d'Angleterre, & d'Alcener de PROVENCE, dont, entre autres enfants : Arthur, qui fut *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Bretagne.

VI. ARTHUR II, Duc de BRETAGNE, né en 1265, mort en 1312, avait épousé en 1285 Jeanne de FLEMMING, Comtesse de BREUX, Comtesse de FORLEMANWORTH, dont, entre autres enfants : Alix, qui fut *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Bretagne.

VII. ARTHUR III, Duc de BRETAGNE, né en 1297, mort en 1337, épousa en 1320 J. Boudard VI, Comte de VENDOME, mort en 1377, laissant, entre autres enfants : Louis, qui fut *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Bretagne.

VIII. LÉONOR de VENDOME, épousa Roger-Bernard, Comte de PERIGORD, dont, entre autres enfants : Acolautus IV, qui fut *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Bretagne, — *Mores*, Dictionnaire universel, art. Périgord.

IX. ACOULAUTUS IV, Comte de PERIGORD, épousa Lucie de MATHIAS, dont il eut, entre autres enfants : Étienne, qui fut *Mores*, art. Périgord.

X. ÉTIENNE de PERIGORD, marié à Jean de CLERMONT, Vicomte d'Albiac, dont une fille unique : Louise, qui fut. (*Mores*, art. Périgord & Montbrun)

XI. LOUIS de CLERMONT, mort en 1401 à Franca, Baron de MONTBERON, Mueyrier, &c., fils de Jacques, sire de MONTBERON, Marquis de France, & de Marie de MAULÉVIER, dont, entre autres enfants : Louis, qui fut (*Mores*, art. Périgord & Montbrun)

XII. LOUIS de MONTBERON, est pour deuxième femme en 1460 Goyenne MERICHON, fille de Jean, seigneur de Breton-Ilerrie, & de Marie de PAUTHENAY-SOULIÈRE, dont, entre autres enfants : Antoine, qui fut *Mores*, art. Montbrun, branche des Seigneurs de Fontaine-Chalendry. — *La Chevalerie-Duché*, Duchesse de la Noblesse, art. Montbrun

XIII. ANTOINE de MONTBERON, est pour deuxième femme Perrette de VIEUX, dont il eut deux enfants : (*La Chevalerie-Duché*, art. Montbrun, branche des Seigneurs de Vieux)

XIV. GUY de MONTBERON, Seigneur des Eglises, en Poitou, marié à Annoncée RAVARD de LISLE, dont il eut Jeanne, qui fut *La Chevalerie-Duché*, art. Montbrun, branche des Seigneurs de Vieux. — *Branches-Filles*, Familles en l'Académie Poitevine, art. Montbrun.

XV. JEAN de MONTBERON, mort en 1359 à Breux, se maria en 1359 à Jeanne de LIVENNE, dont, entre autres enfants : Robert, qui fut *La Chevalerie-Duché*, art. Montbrun, branche des Seigneurs de Vieux. — *Branches-Filles*, art. Montbrun.

XVI. ROBERT de MONTALEMBERT, mine en 1389 à Breux, se maria en 1389 à Jeanne de CLERCY, dont, entre autres enfants : Robert, qui fut *La Chevalerie-Duché*, art. Montbrun, branche des Seigneurs de Vieux. — *Branches-Filles*, art. Montbrun.

XVII. ÉLÉONORE de MONTALEMBERT, épousa le 15 Décembre 1619, par contrat signés Telloin, Nourie & Noët, Pierre de CHIFFEUILS, Seigneur de Boudier, dont, entre autres enfants : Pierre, qui fut *La Chevalerie-Duché*, art. Montbrun, branche des Seigneurs de Vieux. — *Branches-Filles*, art. Montbrun, & art. de Clèves, branche de Gertin.

XVIII. PIERRE de CHIFFEUILS de CURTON, Seigneur de Boudier, marié le 13 Février 1655 à Jeanne DANSON, dont Robert, qui fut *Branches-Filles*, art. Clèves, branche de Gertin.

XIX. ROBERT de CHIFFEUILS de CURTON, épousa le 14 Janvier 1659 Jean GREEN de SAINT-MARSAULT de Châtelillon, Chevalier, Seigneur de Boudier, &c., dont Louis-Alexandre, qui fut Archêve de Comte de Nardolac (Contrats de mariage).

XX. LOUIS-ALEXANDRE GREEN de SAINT-MARSAULT de Châtelillon, Seigneur de Boudier, &c., dont Charles-François, qui fut *Branches-Filles*, art. Nardolac, Contrats de mariage, & art. de Clèves, branche de Nardolac. — *Branches-Filles*, art. Nardolac, Contrats de mariage.

XXI. HENRIETTE GREEN de SAINT-MARSAULT, épousa le 14 Avril 1729, Antoine-Michèle de SA BIFFE, fils de Benjamin, Beaufrère de Boudier, &c., dont, entre autres enfants : Louis-François, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon. — Archêve de Comte de Nardolac, Contrats de mariage.

XXII. LOUIS-FRANÇOIS PANDIN, Baron de NARCILLAC & de Tonnay-Brotonne, première baronne de Saintonge, épousa le 31 Mai 1766, Jeanne de SAUVAGE COTTIN de FONTAINE, dont un fils unique : Charles-François, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXIII. CHARLES-FRANÇOIS PANDIN, Baron de NARCILLAC, épousa le 27 Avril 1792, Antoinette-Michèle de SA BIFFE, fille de Benjamin de SAUVAGE COTTIN de FONTAINE, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXIV. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, levé Comte de Nardolac par ordonnance de François Charles X, du 4 Avril 1836, épousa le 4 Mai 1845, Charlotte-Renée-Christine TERRAY, première du Vicomte d'Artois, par ordonnance de François Charles X, du 4 Avril 1836, par Lettres patentes de 17 Août 1835; sans être enfants.

XXV. JEAN-GUILLAUME-ÉTIENNE PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Avril 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXVI. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Mars 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXVII. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Mars 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXVIII. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Mars 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXIX. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Mars 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXX. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Mars 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXXI. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Mars 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

XXXII. LOUIS-FRANÇOIS-PANDIN, Comte de NARCILLAC, épousa le 10 Mars 1861, J. B. comtesse de Nardolac-Chiffreuil, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

DEUXIÈME SOUCHE COMMUNE

DES COMTES DE NARCILLAC AVEC LA MAISON DE FRANCE

A UN DEGRÉ PLUS PROCHE.

VII. DUCHESSE VI, Comtesse de VENDOME, épousa l'an 1350 Alix de BRETAGNE, dont, entre autres enfants : Léonore & Jean, *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Bretagne.

VIII. LÉONORE de VENDOME, épousa Jeanne de PONTHEU, Dame d'Épernon, dont il eut Louis-Augustin VII, Comte de Vendôme & de Cahors, mort en 1375, sans enfants, & Catherine, qui fut *P. Angevin*, Châp. des Comtes de Bretagne.

IX. ANTOINETTE-MICHÈLE de SA BIFFE, Comtesse de VENDOME & de Cahors, épousa le 31 Mai 1766, Jean de SAUVAGE COTTIN de FONTAINE, Comte de Nardolac, dont un fils unique : Louis-François-Paul, qui fut (*Lané*, art. Poulon) — *Branches-Filles*, art. Poulon.

X. ÉLÉONORE de PERIGORD, Comtesse de la Marche, de Vendôme & de Cahors, était la septième fille de Louis XIV.





PANDIN DE NARCILLAC ^(a),

Comtes de Narcillac (b) ; anciens Barons de Tommay-Boutonne (c) & Marquis de Rommefort (d) ; anciens Seigneurs de Beaugard (e) , des Paillandières, des Jarriges (f), de Boisgrand, du Treuil, de la Preuille, des Tessonnières, des Martres, du Breuil-Bernac, de Mouchedune, de Biarges, de Saint-Hyppolite (g) , du Chail, du Peux, de Châteaumeuf, de Luffaudière, du Parc, du Chefne, de la Potardière, des Loges, de la Forefl, de la Prade, des Vaux.

EN POITOU, ANGOUMOIS, SAINTONGE, AU PAYS D'AUNIS
ET EN LANGUEDOC.



D'Azur à trois Pals d'Argent ; au Chef coufu de Gueules, chargé de deux Fasces d'Or ; à la Bande de même, brochante fur le tout. COURONNE : de Comte. SUPPORTS : deux Licornes.

La Maifon Pandin eft l'une des plus anciennes du Poitou. Elle a prouvé fa noblèfle par titres authentiques jufqu'àvant l'année 1270, fuivant un arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 23 Février 1764 (h). Elle a l'honneur de defcendre par les femmes de la Maifon royale de France, ce qui réfulte du tableau de parenté annexé à la préfente notice.

GEFFROY Pandin étoit du nombre des vingt-quatre Écuyers qui, fous les ordres de Jehan Lecheneu, figurèrent dans une revue paffée à Montargis le 24 Juin 1420 (i).

GILBERT Pandin, Écuyer, & fon père, étoient inscrits en 1491 au rôle de l'arrière-ban de la Noblèfle du Poitou, convoqué par M. de Beaumont, Sénéchal du Poitou. Ils femblent devoir être, par l'ordre des temps, les petit-fils & fils de Geffroy.

De l'arrière-petit-fils de Gilbert defcend JOSIAS Pandin, Écuyer, Seigneur de Jarriges, auteur d'une branche qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), s'expatria & fe fixa en Pruffe, moins PIERRE Pandin, Écuyer, Sieur de Jarriges, qui refta en France & fit enregiftrer fes armes en 1698 à l'*Armorial général de France*,

(a) Ce nom, qui primitivement aurait été écrit *Penn-din*, a paffé enfuite par la forme *Pandin*.

(b) Narcillac eft fitué dans le canton de Jarnac, arrondissement de Cognac.

(c) Tommay-Boutonne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

(d) Rommefort, château féodal détruit, fur la route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély.

(e) Beaugard, feigneurie dans la paroiffe du Breuil-Bernac, arrondissement de Ruffec.

(f) Les Jarriges étoit un fief fitué près de Lifle-Jourdain (département de la Vienne).

(g) Saint-Hyppolite de Caton, château féodal en Languedoc.

(h) Cet arrêt a été imprimé. Il s'en conferve un exemplaire aux archives de la famille.

(i) Voir le *Recueil de montres & revues de gens d'armes, tirées de la Chambre des Comptes de Paris*. Bibliothèque nationale. Collection Gaignères, t. 787, fol. 295.

généralité de Poitiers. C'est à cette branche réfugiée qu'appartient PHILIPPE-JOSEPH Pandin des Jarriges (il signait : De Jarige), né à Berlin le 13 Novembre 1706, qui, grâce à ses hautes aptitudes, s'éleva à la dignité de Grand Chancelier, Ministre d'État du Roi Frédéric le Grand (Octobre 1755). Il mourut le 9 Novembre 1770, & Formey prononça son éloge, le 28 Janvier 1771, dans l'assemblée publique de l'Académie de Berlin, dont le Grand Chancelier de Jarriges était Membre & Secrétaire depuis l'âge de vingt-cinq ans.

Josué, 1^{er} du nom, descendant au VI^e degré de Gilbert, est l'auteur de la branche de Luffaudière, maintenue dans sa noblesse par Maupeou d'Ableiges, Intendant en la généralité de Poitiers (1698), & dont deux membres firent leurs preuves en 1788 devant Chérin fils, Généalogiste des Ordres du Roi, pour leur admission comme Officiers au service militaire (a). Cette branche existe encore en Saintonge, près de Pons.

PASCAL Pandin, Écuyer, Seigneur des Paillandières, descendant au VII^e degré de Gilbert, fut maintenu, avec son père JEAN, dans sa noblesse de race, par arrêt du Conseil d'État du 27 Juillet 1667. D'Hozier, *Armorial général*, 1^{er} Registre, a donné sa descendance jusques & y compris CHARLES, qui suit (b).

BRANCHE DE ROMMEFORT & DE NARCILLAC.

(Suite.)

VIII. DEGRÉ.

CHARLES Pandin, Écuyer, Seigneur du Treuil, &c., Capitaine au régiment de Mailly, eut de son mariage avec Marie LERIGET DE LA FAYE :

1. JEAN-GASPARD, dernier cité par d'Hozier, qui suit.
2. FRANÇOIS-HENRI Pandin de Rommefort, Seigneur de Beauregard, reçu à la première compagnie des Mousquetaires du Roi le 26 Juin 1725, mort en ladite compagnie le 20 Juin 1730, sans postérité.
3. CHARLES Pandin de Boisgrand, qualifié Marquis de Rommefort (c), Capitaine au régiment de Mailly, Chevalier de Saint-Louis le 13 Janvier 1752; mort à Paris le 16 Juin 1783, sans postérité de Dame Madeleine-Suzanne POUPART, veuve de M. de la Coste, qu'il avait épousée par contrat du 22 Août 1761.
4. PIERRE-GASPARD Pandin de Biarges, Capitaine & Major au régiment de Flandre, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis le 27 Septembre 1754. De Jeanne DE MONTOLIEU, qu'il avait épousée le 18 Juillet 1760, il eut, entre autres enfants :

1. JACQUES-PHILIPPE Pandin de Saint-Hyppolite, Chevalier de Saint-Louis le 18 Août 1814 & Contre-Amiral; décédé le 31 Octobre 1829. Il avait épousé, le 2 Septembre 1793, Jeanne-Frédérique-Antoinette VIGNOLLE DE LA FARELLE, dont :

1. JEANNE-FRÉDÉRIQUE-ATHÉNAÏS, mariée, le 29 Octobre 1829, à Marie-Jean-Hippolyte-Nestor DE BENOIST, Marquis de la Prunarède.

(a) Ces preuves sont conservées à la Bibliothèque nationale, dans l'ancien fonds du cabinet du Saint-Esprit.

(b) Une généalogie détaillée de la famille entière a été donnée par Lainé, *Archives de la Noblesse de France*, t. VII. & t. VIII & X, aux additions. — Voir aussi Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*.

(c) Dans son contrat de mariage du 22 août 1761 (Armet, Notaire à Paris), & dans son acte de décès & les actes de partage subséquents.

2. CORNÉLIE-JENNY-GABRIELLE, mariée, le 24 Août 1831, à Eugène DE BOSQ.

II. ALEXIS-FRANÇOIS Pandin de Biarges, fit ses preuves de noblesse devant Chérin père en 1783, devint Capitaine de chasseurs à cheval, & fut tué en Espagne, à la tête de sa troupe, le 14 Novembre 1809. Sans postérité.

5. PIERRE Pandin du Treuil, Chevalier de la Preuille, Capitaine au régiment de Guyenne & Chevalier de Saint-Louis; mort, en 1783, sans postérité de François DE SAINT-MARTIN, qu'il avait épousée le 8 Janvier 1763.

IX. DEGRÉ.

JEAN-GASPARD Pandin, Chevalier, Seigneur de Rommesfort, de Beauregard, du Treuil, de Bernac, de Mouchedune & autres lieux, né à La Faye le 16 Octobre 1712 (arrondissement de Ruffec), fut Mousquetaire du Roi. Il épousa, à Narcillac, le 17 Avril 1738, Marie-Élisabeth-Henriette GREEN DE SAINT-MARSAULT qui descendait de la Maison royale de France. Reconnu noble de race par arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 13 Août 1751, il mourut, en son château de Beauregard (paroisse de Bernac, ressort de Ruffec), le 12 Février 1782. Il eut pour fils :

1. LOUIS-PHARAMOND, qui suit.

2. CHARLES-PIERRE Pandin, Chevalier de Rommesfort, né en 1742, Lieutenant-Colonel du régiment d'Agénois le 4 Août 1785, Chevalier de Saint-Louis (Août 1786), fit les campagnes d'Allemagne, de Corse & d'Amérique, & prit part à l'élection des députés pour les États généraux, dans l'ordre de la Noblesse de l'Aunis en 1789. Il mourut le 11 Novembre 1823 à La Rochelle, sans enfants de son mariage avec M^{lle} FLEURIAU DE BELLEVUE.

X. DEGRÉ.

LOUIS-PHARAMOND Pandin, Chevalier, Baron de Narcillac & de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, Seigneur de Beauregard, de Bernac, des Dreffends, de Mouchedune & autres lieux, né le 17 Juin 1739 à Cognac, fut Mousquetaire dans la première compagnie de la Garde du Roi le 5 Novembre 1752, & fit les campagnes de 1761 & 1762 comme Aide de camp du Maréchal Prince de Soubise. Ayant acquis du Duc d'Uzès la baronnie de Tonnay-Boutonne (a), il obtint du Roi des Lettres patentes, datées de Fontainebleau, du 28 Octobre 1772, le subrogeant aux lieu & place du Duc, moyennant foi & hommage direct (b). Par autres Lettres patentes du Roi, du 11 Juin 1774, « Louis-Pharamond Pandin de Narcillac, Baron de Tonnay-Boutonne », fut autorisé à passer un bail amphitotique avec le Prieur de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne; ces Lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 5 Août 1774 (c). Il rendit encore hommage au Roi comme Baron de Tonnay-Boutonne, le 10 Février 1787, en la Chambre des Comptes de Paris (d), & vota par procuration pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, dans l'ordre de la Noblesse de la sénéchaussée d'Angoulême. Il avait épousé,

(a) La baronnie de Tonnay-Boutonne était un ancien domaine du Roi, échangé en 1368 par le Roi Philippe le Bel contre les domaines de Chalus & Chalustet, réunis à la Couronne. L'échange maintenait l'hommage direct au Roi.

(b) Enregistrées au Conseil d'Etat du Roi, à Versailles, le 21 Novembre 1772. Extrait des registres du Conseil d'Etat, aux archives de la famille.

(c) Extrait de ses registres, signé de Gafé, Président du Parlement.

(d) Extrait de ses registres, aux archives de la famille.

à Paris, le 21 Mai 1766, Élifabeth-Adelaïde COTTIN DE FONTAINE, fille de Messire Henri-Daniel COTTIN, Écuyer, Seigneur de Fontaine-Notre-Dame, de Fieulaine, &c. Il est mort à Paris le 9 Février 1808, ne laissant qu'un fils unique, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-PHARAMOND Pandin, Baron de Narcillac, né à Saint-Germain-du-Seudre, en Saintonge, & baptisé le 13 Mars 1768, Capitaine au régiment du Roi (cavalerie) le 6 Avril 1788, émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée de Condé, fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur (28 Août 1814), Chevalier de l'Institution du mérite militaire (13 Février 1815) & Chevalier de Saint-Louis (26 Février 1815), enfin Colonel commandant les gardes nationales de l'arrondissement de Mantes à la Restauration. Il avait épousé, à Paris, par contrat du 22 Avril 1797, Antoinette-Mélanie DE LA BRIFFE, fille d'Arnaud-Barthélemy, Marquis DE LA BRIFFE, Baron d'Arcis-sur-Aube; elle mourut le 4 Juin 1823, & Charles-Pharamond décéda à Pau le 22 Juin 1828. Ils ne laissèrent qu'un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

LOUIS-PHARAMOND-LÉONCE Pandin, Comte de Narcillac, né à Paris le 17 Février 1798, nommé, le 1^{er} Juillet 1814, l'un des douze furnuméraires privilégiés dans la compagnie des Cheval-légers de la Garde du Roi, puis Capitaine de la Garde-Royale le 31 Août 1825. Il reçut le titre héréditaire de Comte, avec création de majorat, par Ordonnance du Roi du 4 Avril 1830, confirmée par Lettres patentes du 7 Décembre suivant *a*). Il est décédé à Paris le 13 Février 1856, laissant de son mariage, contracté dans cette ville, le 4 Mai 1825, avec Claudine-Renée-Christine TERRAY, fille de Claude-Hippolyte TERRAY, ancien Préfet, & de Claire-Marie MOREL DE VINDÉ, fille du Vicomte Morel de Vindé, Pair de France :

1. CLAUDE-JOSEPH-ERNEST, qui fuit.

2. CHARLES-GASPARD Pandin, Vicomte de Narcillac, né le 17 Avril 1832, ancien Capitaine-Commandant au 8^e lanciers, ancien Lieutenant-Colonel commandant le 8^e régiment de Paris pendant le siège de 1870, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 16 Avril 1861, à Denise-Laure-Marie-Claudine TERRAY DE MOREL-VINDÉ, dont :

I. LÉONCE-CHARLES-PHARAMOND, né le 26 Septembre 1865.

II. CHRISTINE-LOUISE-MARIE, née le 12 Janvier 1862.

III. LOUISA-HÉLÈNE-MARIE, née le 27 Janvier 1863.

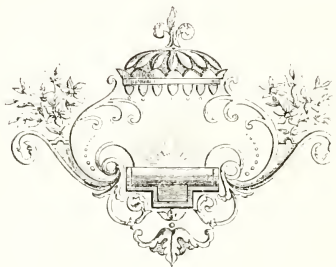
3. AGATHE-MARIE Pandin de Narcillac, mariée, le 18 Décembre 1848, à Camille-Arnaud, Marquis DE LA BRIFFE; veuve le 24 Mai 1861.

XIII. DEGRÉ.

CLAUDE-JOSEPH-ERNEST Pandin, Comte de Narcillac, chef du nom, né le 23 Avril 1828, ancien Auditeur au Conseil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur, Camérier secret de cape & d'épée de S. S. le Pape Léon XIII, a épousé, le 10 Juin 1854, Hélène d'ESPINASSY DE FONTANELLE, fille du Marquis d'ESPINASSY DE FONTANELLE & de M^{lle} d'ESSEX, la sœur de Lord Comte d'Essex actuel.

a. Origin. en parchemin, signe du Roi.

ALLIANCES : Les Comtes de Narcillac tiennent par leur plus proche parenté aux Comte de CHABOT, Marquis DE LA BRIFFE, Marquis DE LANGLE, Marquis DES MONSTIERS-MÉRINVILLE, Marquis DE PAZZIS, Lord Comte D'ESSEX, Baron FORTI-ROUFN, Comte TERRAY, Marquis DE MATHAN, Baron DE BERNON, Marquis DE VOGUÉ, Comte DE SÉMAISONS, E. LE MARCHAND, Marquis DE BELBEUF, Marquis DES ISNARDS-SUZE, Comte D'ESPINAY-SAINT-LUC, Duc D'HARCOURT, Duc D'URSEL, Comte ANDRAS DE MARCY, &c., &c. Ils font les petits-neveux de BOSSUET, l'Évêque célèbre de Meaux, & du Maréchal DE CATINAT.



DE PAYAN,

Anciens Seigneurs de la Garde-Pariol, de la Motte, de Saint-Martin.

COMTAT VENAISSIN, DAUPHINÉ, PROVENCE ET LANGUEDOC.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Molettes de même, posées deux en chef & une en pointe.

Cette ancienne famille est originaire d'Italie. L'un de ses membres a accompagné le Pape à Avignon, lors de l'établissement du Saint-Siège dans cette ville. Dès le commencement du XV^e siècle, on la trouve fixée dans le Comtat Venaissin; elle y jouissait déjà à cette époque d'une grande considération. Elle s'est répandue ensuite dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné, & a reçu, le 14 Novembre 1612, des Lettres de naturalisation du Roi Louis XIII. Ces Lettres reconnaissent son ancienne noblesse, qui fut plus tard confirmée par ordonnance de M. de Bezons, Intendant de Languedoc, rendue le 3 Décembre 1670, sur production des titres de noblesse remontant à PHILIBERT Payan, qui testa en 1495.

La généalogie détaillée de cette famille, qui s'est divisée en plusieurs branches, a été donnée par d'Hozier, au V^e Registre de cet *Armorial*, pp. 909-919.

La première de ces branches, celle de Payan de l'Hôtel, Coseigneurs puis Barons de la Garde, n'a plus de représentant mâle. Son dernier chef, CHARLES-FRANÇOIS MAURICE-LÉOPOLD de Payan de l'Hôtel, Baron de la Garde, né à Bolène en 1791, fils de LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE-MAURICE, auquel s'arrête d'Hozier, & de Anne-Catherine-Mélanie DE GORDON, est décédé à Avignon le 6 Juin 1863. Il avait épousé Jeanne-Marie-Zéphirine DE COTTON, fille de M. DE COTTON, Préfet de la Drôme. De cette union vinrent plusieurs enfants, entre autres :

1. LOUIS-CHARLES-MAURICE de Payan de l'Hôtel, né à Mirmande en 1822, décédé, au château de Gazavel, le 30 Juillet 1836.
2. CHARLES-GABRIEL de Payan de l'Hôtel, né à Mirmande en Février 1836, décédé, au château de Gazavel, le 2 Juillet 1836.

La deuxième branche s'est éteinte, ainsi que d'Hozier l'a constaté, en la personne de JOSEPH de Payan de l'Étang, qui ne laissa qu'une fille :

MARIE-ANNE-HENRIETTE, mariée, en premières noces, à Messire Marc-François DE RIBÈRE, Marquis d'Antremont, & en secondes noces, au Baron DE BOURDIC, Major de la ville de Nîmes. Elle fut connue dans les Lettres sous le nom de *Madame d'Antremont*, & mourut à La Ramière, près Bagnols, le 9 Août 1802 (a).

(a) *Nouvelle Biographie générale*, t. VII, col. 57, BOURDIC-VIOT.

TROISIÈME BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Noble FRANÇOIS de Payan (*voir* p. 9 de la notice de d'Hozier), Avocat & Conseiller au Parlement du Dauphiné, Jurisconsulte savant, décédé en 1793. De son mariage avec Demoiselle Marthe ISOARD, naquirent :

1. CHARLES-FRANÇOIS de Payan, né le 24 Janvier 1758, décédé le 25 Février 1765.
2. JOSEPH-FRANÇOIS de Payan, qui fuit.
3. HENRI-LAURENT-FRANÇOIS de Payan, dont l'article fera rapporté plus loin.
4. PHILIBERT-FRANÇOIS de Payan, né le 24 Janvier 1763, décédé le 20 Octobre 1765.
5. JEANNE-FRANÇOISE de Payan, née le 8 Février 1757, mariée à Joseph-Paul D'AUDIFRET, Écuyer, Cofeigneur de Venafque & Saint-Didier, Conseiller du Roi.
6. CLAUDE-FRANÇOIS de Payan, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 4 Mai 1766, Officier d'artillerie, puis Agent national près la Commune de Paris en 1793. L'un des Rédacteurs de l'*Anti-Fédéraliste*, mis hors la Loi avec ses collègues de la Commune de Paris en insurrection contre la Convention, il mourut avec un grand courage, guillotiné à Paris le 10 Thermidor an II (28 Juillet 1794). Orateur & Écrivain de talent, il se laissa souvent égarer par l'exaltation de ses opinions politiques (a).

IX. DEGRÉ.

JOSEPH-FRANÇOIS de Payan-Dumoulin, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 19 Février 1759, Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes de Dauphiné, Commissaire de l'Instruction publique à Paris en 1794. Proscrit au 9 Thermidor an II, il se réfugia en Suisse. Revint en France en 1795 & exerça les fonctions de Directeur des Contributions directes jusqu'en 1816. Fut nommé Membre du Conseil général de la Loire, Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux & d'Alixan, où il mourut le 20 Mai 1852. Écrivain érudit, il était Membre de plusieurs Sociétés littéraires (b). De son union contractée en 1809 avec Demoiselle Sophie-Marguerite MELLERET, fille de M^r MELLERET, Avocat au Parlement de Grenoble & Préfident de l'Administration départementale de la Drôme, vinrent :

1. CHARLES-FRANÇOIS-FÉLIX-ERNEST, qui fuit.
2. ÉMILE-ANTOINE-DE-LISEAU, né à Alixan le 17 Octobre 1817, Contrôleur des Contributions directes, marié à Demoiselle Sylvie COMBE. Décédé à Tournon en 1861.
3. MARTHE-SOPHIE, mariée à M^r BLANCHARD, Notaire à Alixan.
4. LAURE-ANAIS, mariée à M^r SIMOND, Maire & Notaire à La Baume d'Hoflun.

X. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS-FÉLIX-ERNEST de Payan-Dumoulin, né à Montbrison (Loire) le 19 Juin 1811, Avocat à Valence (Drôme) en 1831, successivement Bâtonnier de

(a) (b) *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXIX, col. 428 & 429.

l'Ordre, Président du Tribunal civil du Puy (Haute-Loire), enfin Conseiller, Président des Assises à la Cour d'Aix en 1863, ancien Membre du Conseil général de la Drôme, Officier de l'Instruction publique, Membre de plusieurs Académies, Auteur de divers ouvrages sur la Législation, l'Archéologie & les Sciences. Marié, par contrat du 6 Janvier 1836, à Demoiselle Marie-Honorée-Pauline, fille de M^r FAURE, Capitaine d'artillerie, & de Dame Éléonore MASSOL, fille du Général de division MASSOL. De cette union font issus :

1. JOSEPH-FRANÇOIS-LAURENT-CHARLES, né à Valence le 31 Juillet 1839, Lieutenant de vaisseau, Officier de la Légion d'honneur.
2. CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS-GEORGES, né à Valence le 18 Septembre 1840, Avocat à la Cour d'Aix, puis Greffier du Tribunal civil de Valence, marié, le 23 Octobre 1867, à Demoiselle Gabrielle PATIN.
3. AMBROISE-PAUL-ERNEST-ALBERT, né à Valence le 24 Janvier 1843, Capitaine au 141^e de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 24 Novembre 1874, à Demoiselle Thérèse BEAUMIER.
4. GABRIEL-CHARLES-ANTOINE-LÉON, né à Valence le 22 Mars 1846, décédé en bas âge.
5. MARIE-ÉLÉONORE-SOPHIE-GABRIELLE, née à Valence le 20 Février 1838, mariée, le 1^{er} Juin 1865, à Alcide MICOL. De ce mariage font issus :
 - I. CHARLES, né à Voiron (Hère) le 8 Mars 1866.
 - II. ANMARIE, née à Voiron le 5 Février 1868, décédée à San-Rémo (Italie) le 11 Mars 1880.
 - III. DENISE, née à Voiron le 8 Juin 1869.



RAMEAU DE LA TROISIÈME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

HENRI-LAURENT-FRANÇOIS de Payan, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 28 Avril 1760, Officier d'État major, Aide de camp du Général du Muy, marié à Paris en 1798 à Demoiselle Marie-Jeanne-Françoise CAMPAN, décédée à Paris le 24 Septembre 1845, & lui à Armiro, en Thessalie, le 8 Décembre 1818, laissant de son union un fils, qui suit.

X. DEGRÉ.

HENRI-PAUL-FRANÇOIS de Payan, né à Paris le 9 Novembre 1799, Secrétaire général du Gouvernement de la Principauté de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Nichan Iftihar, Chevalier des Ordres de Saint-Charles, de Saint-Maurice & Saint-Lazare, & de Saint-Grégoire-le-Grand; il a épousé, le 17 Septembre 1853, à Paris, Demoiselle Palmire-Claire-Anne JOUBERT, dont :

1. HENRI-CHARLES-GASTON, né à Paris le 25 Novembre 1854.
2. ÉDOUARD-CHARLES-FRANÇOIS, né à Monaco le 29 Juillet 1867.
3. ANNE-MARIE-GABRIELLE, née à Monaco le 2 Février 1869.



QUATRIÈME BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

Noble JOSEPH-FRANÇOIS de Payan-Champier (*voir* p. 10 de la notice de d'Hozier), Avocat au Parlement de Grenoble, époufa, par contrat du 2 Septembre 1748, Demoifelle Marie-Madeleine-Thérèse DE TRUC DES ARÈNES, de laquelle il eut :

1. HILAIRE-FRANÇOIS, né le 25 Juin 1756, décédé fans alliance.
2. JOSEPH-FRANÇOIS, qui fuit.
3. ANNE-MARIE-LOUISE, née le 28 Janvier 1750, femme de M^r CAUDEIRON.
4. PAULINE-THÉRÈSE, née le 20 Août 1752, décédée fans alliance.
5. VICTOIRE-MARTHE, née le 14 Décembre 1757, décédée fans alliance.
6. JULIE, née le 30 Décembre 1758, époufe de M^r FARGIER.
7. MADELEINE-MODESTE, née le 27 Décembre 1762, décédée fans alliance.

VIII. DEGRÉ.

JOSEPH-FRANÇOIS, II^e du nom, de Payan-Champier, né le 10 Juillet 1760, marié, le 2 Octobre 1788, à Marie-Jeanne DE LAMURF. Il est décédé le 17 Septembre 1836, laiffant de fon union :

1. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.
2. EUGÈNE de Payan-Champier, né en Janvier 1809, Substitut du Procureur du Roi, marié en 1838 à Olympe-Anaïs JAMET. De cette union :
 - I. DENISE-ANAÏS, époufe de fon coufin germain LOUIS-AMÉDÉE (*voir* ci-deffous).
 - II. LOUISE, née en 1841, décédée en 1846.
3. MARIE-LOUISE, mariée à M^r GAU, Confeiller à la Cour de Nimes.
4. FRANÇOISE-SOPHIE, fans alliance.

IX. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH de Payan-Champier, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 19 Septembre 1793, Préfident du Tribunal civil d'Orange (Vauclufe), Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 31 Décembre 1834, à Léonice-Adélaïde ROUVIER DE CABRIÈRES, dont un fils :

X. DEGRÉ.

LOUIS-AMÉDÉE de Payan-Champier, né à Orange le 20 Octobre 1840, marié le 20 Octobre 1863, à fa coufine germaine DENISE-ANAÏS de Payan-Champier, décédée en 1881, fans enfants.



CINQUIÈME BRANCHE.

ÉTABLIE EN PROVENCE (a).

V. DEGRÉ

ANTOINE de Payan de Saint-Martin, que l'on croit troisième fils de CHARLES de Payan & de LUCRÈCE DE MARSANE DE FONTIULIANNE, quitta le Dauphiné pour s'établir en Provence vers le milieu du XVII^e siècle. Il se maria à Toulon avec Demoiselle DE MARTIN, & se retira peu de temps après à Aix, où il fut pourvu l'an 1678 d'une charge de Trésorier général de France, & acquit vers cette époque la terre de Saint-Martin. De cette union vinrent :

1. JEAN-BAPTISTE, qui fut.
2. JOSEPH de Payan, Abbé de Lestep.
3. ANNE de Payan de Saint-Martin, mariée dans la Maison DE FORTIS.

VI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Payan de Saint-Martin, Conseiller à la Cour des Comptes de Provence le 15 Novembre 1694, se maria, le 22 Octobre 1703, avec Demoiselle Jeanne D. BONIFACE. De cette union :

1. JEAN-ANTOINE, qui fut.
- 2 & 3. Deux filles Religieuses.

VII. DEGRÉ.

JEAN-ANTOINE de Payan de Saint-Martin, Conseiller à la Cour des Comptes le 21 Février 1727, contracta alliance, le 5 Avril 1728, avec Demoiselle Madeleine DE CABRE, de laquelle il eut :

1. LOUIS-JEAN-ANTOINE, qui fut.
- 2 & 3. Deux filles Religieuses.
4. N. de Payan de Saint-Martin, mariée à M. D'ANDRÉ, Conseiller au Parlement de Provence.

VIII. DEGRÉ.

LOUIS-JEAN-ANTOINE de Payan de Saint-Martin, Conseiller au Parlement de Provence le 11 Mai 1758. Marié à Demoiselle Urfule-Honorade-Anne DE LIONS-SAINT-FERRÉOL. De cette alliance :

IX. DEGRÉ.

ANTOINE-JOSEPH de Payan de Saint-Martin, né en 1770 à Saint-Martin de Bromes, Officier d'infanterie, marié à Demoiselle Béatrix-Anastasie COMBE. Il est décédé à Aix le 14 Juillet 1865, laissant de son mariage une fille : MARIE.

(a) Arfeuille, *Histoire héroïque & universelle de la Noblesse de Provence*, t. II, p. 200.



DE PEYTES DE MONTCABRIER,

Anciens Seigneurs d'Avignonet, de la baronnie de Montgaillard, de Cèssales, les Cassès, Montcabrier, Roquenault, Lampaye, Calvel, Montaucel, Bagnères, Pugnères, Saint-Paulet, la Baslède d'Anjou; Coseigneurs de Gardouch & autres lieux.

EN LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1^{er} & 4^e, d'Azur à trois Fasces d'Or, accompagnées en pointe de deux Croisettes d'Argent, qui est DE PEYTES; aux 2^e & 3^e, de Gueules à la Montagne d'Argent de sept Coupeaux, sommée d'un Arbre du même, aux sept Branches, surmonté d'une Chèvre passante, aussi d'Argent; au Chef coufu de France; qui est DE MONTCABRIER.

La famille de Peytes, originaire du Poitou, appartient depuis la fin du XII^e siècle ou le commencement du XIII^e à la Noblesse du Languedoc, avec laquelle elle contracta de nombreuses alliances des plus honorables. Elle compte parmi ses membres un grand nombre d'Officiers de terre & de mer, des Administrateurs, plusieurs Chevaliers de Saint-Louis & autres Ordres. Plusieurs de ses membres ont occupé, avant 1789, des charges importantes dans la Magistrature & les Finances. Des titres lui ont été accordés en récompense de ses bons & loyaux services.

PREMIER DEGRÉ.

JOURDAIN 1^{er} de Peytes (en roman : *de Peiteus* ou *de Peitiens*; en latin : *de Paiteſio* ou *Peitaſio*, ce qui veut dire : du Poitou ou de Poitiers), à son retour de la Terre-Sainte, reçoit en apanage d'Adhémar de Poitiers, Duc de Valentinois (des Comtes de Poitiers), l'un des chefs de la croisade, des fiefs seigneuriaux dans les baillies d'Avignonet & Caraman, dont la baronnie de Montgaillard faisait partie (a). Il prêta en 1242 serment de fidélité à saint Louis, ainsi qu'en 1243 à Alphonse de Poitiers & à Jeanne de Toulouse. Il eut un fils, qui suit.

II. DEGRÉ.

JOURDAIN II de Peytes, Coseigneur d'Avignonet, hommager en 1271 de Philippe le Hardi. Son fils :

III. DEGRÉ.

JOURDAIN III de Peytes, Seigneur d'Avignonet, laissa deux fils :

1. JOURDAIN IV, qui continua la branche des Seigneurs d'Avignonet.
2. PELFORT, qui suit.

(a) Les cinq premiers degrés de cette notice ont été établis, à l'aide de chartes, par M. Judicis, ancien Archiviste de la Cour de Toulouse.

IV. DEGRÉ.

PELFORT de Peytes, Seigneur de Montgaillard, hommager à Toulouſe, le 10 Décembre 1389, de Charles VI; il eut deux fils :

1. JOURDAIN, qui ſuit.
2. TRISTAN, auteur des Seigneurs de Saint-Paulet, rapportés plus loin.

V. DEGRÉ.

JOURDAIN V de Peytes, Baron, Seigneur de Montgaillard, eut deux enfans :

1. TRISTAN II, qui continua les Seigneurs de Montgaillard.
2. PIERRE, auteur des Seigneurs de Montcabrier, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

PIERRE I^{er} de Peytes, Cofeigneur de Montgaillard, Seigneur de Montcabrier par ſon mariage, vers 1435, avec Jeanne DE MONTCABRIER, fille unique d'Armand-Guilhem, Seigneur DE MONTCABRIER. Il aſſiſta en 1421 à la montre des Gentilshommes du Languedoc, ainſi qu'il en a été conflaté dans le procès-verbal dreſſé par Pierre de Foucaud, Écuyer & Viguier de Toulouſe. De ſon mariage, il eut :

PIERRE, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE II de Peytes, Seigneur de Montcabrier, fit hommage au Roi Louis XII en 1503, & teſta le 6 Septembre 1508, laiſſant :

1. JEAN, qui ſuit.
2. NICOLAS, Cofeigneur de Montcabrier, qui épouſa Demoifelle DE CASTILLON, & teſta le 3 Septembre 1544, laiſſant de ſon mariage :
 - I. JEAN II, mort ſans enfans.
 - II. BÉATRIX, mariée à N. DE CASTILLON, ſon couſin.
3. ANTOINE, Prêtre.

VIII. DEGRÉ.

JEAN I de Peytes, Écuyer, Seigneur de Montcabrier, partagea, en Octobre 1508, avec ſon frère Nicolas, les biens de ſon père, & mourut en 1540, laiſſant :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
 2. JEAN III,
 3. JACQUES,
 4. JEANNE,
- } morts ſans poſtérité.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Peytes, Seigneur de Montcabrier; hommager en 1540, avec ſon oncle Nicolas, de l'Archevêque de Toulouſe, Odet de Châtillon. Il mourut le 27 Mars 1573, après avoir épouſé Béatrix DE BONVILARS, de laquelle vinrent :

1. NICOLAS, qui ſuit.
2. THOMAS, auteur de la branche des Seigneurs de Roquenault & Lampaye, rapportée après celle des Seigneurs de Saint-Paulet.
3. PIERRE, Seigneur de la Plane, marié à Demoifelle Jeanne DE FAUMONT, dont il eut :

BERNARD, mort ſans poſtérité.

4. BLANCHE, mariée à Guillaume DESSUS (*aliàs* : Lafus).
5. Autre BLANCHE OU BLANQUE, femme de Jean DE NOUAULT, Seigneur de Séfan.
- 6 & 7. MARGUERITE & PIERRONNE.

X. DEGRÉ.

NICOLAS de Peytes, Écuyer, Seigneur de Montcabrier, qualifié de Baron en 1582, Jutlicier, hommager & Grand Écuyer du Cardinal d'Armagnac, testa le 12 Mars 1583. Marié, en premières noces, à Demoiselle DE PAGEZE DE SAINT-LIEUX, dont il n'a pas eu d'enfants, il épousa, en secondes noces, Béatrix DE CAPRIOL; de ce mariage vinrent :

1. JEAN IV, qui fuit.
2. JEAN V, qualifié Baron dans une déclaration de 1591. Il épousa Marguerite DE BONNEFOI, dont il n'eut pas d'enfants.
3. ISABEAU, mariée à Jacques DEL-GUY *aliàs* : DE TH-GUY).

XI. DEGRÉ.

JEAN V de Peytes, Écuyer, Baron de Montcabrier, Page, en Mai 1592, du Duc de Joyeuse. Il épousa, par contrat du 4 Septembre 1600, Imberte DEL-GUY, de laquelle vinrent :

1. MICHEL-PIERRE, qui fuit.
2. IMBERTE.

XII. DEGRÉ.

MICHEL-PIERRE de Peytes, Écuyer, Baron, Seigneur de Montcabrier, fut commissionné par le Maréchal de Thémines, le 17 Août 1625, pour la levée de cent hommes d'armes, &, en 1628, reçut la même commission du Prince de Condé. Il épousa, par contrat du 5 Juin 1627, Isabeau D'OLIVIER, fille de Pierre D'OLIVIER, Conseiller au Parlement de Touloufe, & de Demoiselle Marie D'ISARNY. De cette union il eut :

XIII. DEGRÉ.

PIERRE IV de Peytes, Écuyer, Baron, Seigneur de Montcabrier, Conseiller Secrétaire, Contrôleur en la Chancellerie du Parlement de Touloufe, fut déclaré Noble & issu de noble race & lignée par ordonnance de M. Bazin de Bezons, Intendant en Languedoc, rendue le 26 Mars 1666. Il épousa, en premières noces, le 10 Janvier 1654, Marie DE VALETTE, dont il eut :

1. PIERRE-ANTOINE, mort sans postérité.

2. BARTHÉLEMY, qui fuit.

Et quatre filles, non mariées.

Il épousa, en deuxièmes noces, Jeanne DE VILLELE, &, en troisièmes noces, le 18 Août 1699, Anne DE VIANNEZ, fille de Jean DE VIANNEZ, Avocat au Parlement, & de Demoiselle Marie DE BÉSOBES. Il mourut en Février 1737. De son dernier mariage vinrent :

1. FRANÇOIS-HENRI, qui suivra après son frère.
2. SATURNIN, Officier au régiment de Lorraine (cavalerie).
3. MARIE, épouse d'Antoine DE VAQUÉ, Seigneur de Sabazau.
4. FRANÇOISE, mariée à Georges DE L'HÔPITAL.

XIV. DEGRÉ.

BARTHÉLEMY de Peytes, Seigneur de Calvel & Montaucel, époufa, en premières nocés, Marguerite DE RIVALS, &, en fécondes nocés, Marguerite DE MATHIEU, de laquelle vint :

JEAN-JOSEPH, qui fuit.

Il contracta une troifième alliance avec Demoifelle Anne DE SAINT-FELIX, dont il eut :

- | | | |
|---|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. LOUIS, 2. JOSEPH, 3. PIERRE-ANTOINE, | } | tous trois Officiers, morts fans poftérité. |
|---|---|---|

XV. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH de Peytes, Seigneur de Calvel & Montaucel, Sous-Lieutenant en 1708 au régiment de Soiffonnais, puis Capitaine en 1711 de la compagnie de la garde bourgeoife de Verfeil, fous les ordres de M. de Puylaroque. Il époufa Antoinette DE RENAUD, dont il eut :

1. FRANÇOIS, Major au régiment de Bourbon, mort fans poftérité.
2. JEANNE-MARIE, époufe de François DE GASTON DE CAMBIAC.
3. MARIE, époufe de Jean-François DE BABUT-NOGARET, Seigneur de Fontauzy.



XIV. DEGRÉ.

FRANÇOIS-HENRI de Peytes, Seigneur, Baron de Montcabrier, né le 27 Février 1708, à Touloufe, Syndic, puis Auditeur des comptes des deniers de Touloufe; affifta aux États généraux de Languedoc; eft fouvent qualifié *Marquis* dans diverfes pièces. Il époufa, par contrat du 15 Février 1737, Marie-Jofèphe-Élifabeth DE BABUT-NOGARET, fille de Jean de BABUT, Seigneur de La Pointe-Fontauzy, ancien Capitaine au régiment d'Angoumois, & de Dame Élifabeth DE ROUÉRY. De cette union naquirent cinq enfans :

1. JOSEPH-SATURNIN, qui fuit.
2. HECTOR-AUGUSTIN, fit les campagnes de la Corfe comme Lieutenant au régiment de Champagne.
3. GABRIELLE-FRANÇOISE, mariée à Urbain D'ARMENGAUD DE MISSÈCLE.
4. MARIE-HÉLOÏSE, époufe de François D'INQUANS, Seigneur de Laffale.
5. LOUISE-FRANÇOISE, reçue dans la Maifon royale de Saint-Louis à Saint-Cyr fur preuves de noblefté faites devant Louis-Pierre d'Hozier le 13 Décembre 1751, & faifant remonter fa filiation à fon quatrième aïeul; alliée à François-Jofeph du BARRY, Seigneur de Lefquerron.
6. JEANNE-MARIE-CHARLOTTE, née le 6 Janvier 1739, reçue dans la Maifon royale de l'Enfant-Jéfus le 22 Août 1748.

XV. DEGRÉ.

JOSEPH-SATURNIN (OU SERNIN-JOSEPH) de Peytes, Comte, Seigneur de Montcabrier, né à Touloufe le 9 Août 1741. Entré dans la marine royale en 1756, il fit la campagne d'Amérique en qualité de Capitaine de vaiffeau de haut bord. Commandant en chef de la flation de Saint-Domingue de 1790 à 1792, puis Confeiller

général de la Haute-Garonne. Créé Comte en 1814, il reçut en même temps le brevet de Contre-amiral. Chevalier de Cincinnatus (États-Unis), Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il est mort à Toulouſe, le 20 Septembre 1819, laiſſant cinq enfans de ſon alliance avec Jeanne TANIQUE DE SAINT-LANES.

1. HENRI, né à Toulouſe le 3 Juin 1766, entra dans la marine royale en 1782; Chef d'eſcadrille, Chef des mouvemens militaires de la République, Commandant de la ſtation du blocus continental à Hambourg, qui, pendant qu'il occupa ce poſte, a capturé 1700 vaiſſeaux. Il remplit, à la même époque, des fonctions diplomatiques importantes, & commanda en 1814 l'eſcadrille qui transporta Napoléon à l'île d'Elbe. Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Épée de Suède, il reçut en 1814 le titre de Comte, & fut nommé Contre-Amiral en 1818. Il mourut à Paris en Octobre 1836, & avait épouſé Roſalie DU MAS DE LA MARCHE, dont il eut deux filles :
 - I. OLYMPE, mariée au Baron d'ÉTIGNY DE LERILLY, Officier d'infanterie.
 - II. COLETTE, épouſe de Victor d'ÉTIGNY DE LERILLY, Colonel d'artillerie dans la Garde royale, démiſſionnaire en 1830.
2. JOSEPH-PIERRE-ÉLISABETH, né le 3 Juin 1771. Entré à l'École royale d'artillerie en 1790, il préſida, à l'âge de 24 ans, un Conſeil de guerre à Bordeaux; Colonel d'artillerie, Chef d'État-major du 4^e corps de la grande armée. Il fut tué en 1808 ſous les murs de Lubeck.
3. JEAN-FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE, qui continue la deſcendance.
4. JEAN-ÉLOI-FORTUNÉ, auteur de la branche cadette.
5. LOUISE, mariée à Henri LE FRANC DE LACCARRY.

XVI. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE de Peytes de Montcabrier, Chevalier de Saint-Louis, né en 1768, Élève de la marine en 1787, Lieutenant de vaiſſeau, il énigra en 1792. Rentré en France en 1805, il fut nommé Payeur au département de la Lys (Belgique) en 1808, puis Tréſorier général de la marine, fonctions qu'il remplit juſqu'en 1825. Il avait épouſé Henriette d'ESPARBÈS DE LUSSAN. De cette union vinrent :

1. PAUL, qui ſuit.
2. ERNEST, mort à l'âge de 24 ans.
3. HENRI, marié à Pauline DE STROUÏSKOY, dont il eut deux filles, mortes en bas âge.
4. ÉLISE, mariée à Adolphe, Baron DE NYVENHEIM DE NEWKIRCHEN.

XVII. DEGRÉ.

PAUL de Peytes de Montcabrier, né en 1817, marié en 1846 à Roſario IDIAQUEZ DE GRENADE, fille du Duc de Grenade. De cette alliance ſont iſſus :

1. HENRI de Peytes de Montcabrier, né en 1856, Officier au 2^e chaffeurs d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur.
2. XAVIER de Peytes de Montcabrier, né en 1864.



BRANCHE CADETTE.

DITE DE PUYLAURENS.

XVI. DEGRÉ.

JEAN-ÉLOI-FORTUNÉ de Peytes de Montcabrier, fils de Joseph-Saturnin & de Jeanne TANIQUE DE SAINT-LANES, épousa en 1806 Lucie-Dominique DE BEDOS DE CAMPAN. De cette union naquirent :

1. MARIE-PHILIPPE-ALPHONSE, qui suit.
2. MARGUERITE-LOUIS-GUSTAVE, qui viendra après son frère.
3. MATHILDE, mariée à Étienne-Albert DE MIEULET DE RICAUMONT.
4. THÉONIE, épousée de Henri-Gustave, Baron DE BEAUQUESNE.

XVII. DEGRÉ.

MARIE-PHILIPPE-ALPHONSE de Peytes de Montcabrier, né en Octobre 1807, Membre du Conseil général du Tarn, épousa, en Mai 1834, Odolie DE RAYMOND-CABUZAC, dont sont issus :

1. PAUL, Chef d'escadrons au 2^e chasseurs d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur.
2. FORTUNÉ, Employé dans l'Administration des lignes télégraphiques.
3. FERNAND, Procureur de la République.
4. HENRI, Officier au 3^e hussards.
5. MARIE.



XVII. DEGRÉ.

MARGUERITE-LOUIS-GUSTAVE, né le 6 Septembre 1810, Élève de l'École royale spéciale militaire en 1829, démissionnaire après la révolution de 1830. Créé Comte romain par bref de Sa Sainteté Pie IX, en date du 22 Janvier 1867, pour services rendus à la cause pontificale; ce titre est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Marié, le 25 Août 1840, à Alexandrine-Louise DE POSSAC-GÉNAS. De cette union sont issus :

1. ALBERT-PIERRE-ALEXANDRE, né le 3 Janvier 1844, enrôlé dans les zouaves pontificaux le 21 Avril 1863, promu au grade de Lieutenant le 15 Décembre 1867; ancien Capitaine aux Volontaires de l'Ouest (ex-zouaves pontificaux).
2. PONS-GASTON-JULES, né le 20 Avril 1845, Caporal aux zouaves pontificaux.
3. LUCIE-VALENTINE, épousée de Léonce O'QUÉTIS.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-PAULET.

(ÉTEINTE.)

V. DEGRÉ.

TRISTAN de Peytes, Cofeigneur de Saint-Paulet, par fuite de fon mariage avec Demoifelle N. DE SAINT-PAULET, de laquelle vinrent :

1. JEAN, qui fuit.
2. PAUL, mort fans pofférité.

VI. DEGRÉ.

JEAN de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, hommager du Roi François 1^{er}, avec haute, moyenne & baffe juftice. Fit hommage & dénombrement en 1551 de fes biens nobles au Roi Henri II, & tranfigea avec fon frère en 1547 pour les biens de leur père. Il avoit époufé Jolande DE DURFORT-ROUZINES, dont il eut :

VII. DEGRÉ.

JACQUES de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet. Il prend Sorèze fur les Proteftants le 3 Mars 1580, mais, furpris à fon tour, il eft obligé d'abandonner cette place le 14 Septembre fuivant. Il concourut, fous les ordres du Baron d'Ambres, à dreffer une embuscade au Capitaine La Grange, Gouverneur, pour les Proteftants, des places de Briatexte & Fia. Il conduifit, le 13 Juillet 1586, à l'affaut de la ville forte le Mas-Saintes-Puelles, la première colonne d'attaque; & reçut du Roi Henri IV l'ordre, daté de Blois le 23 Février 1589, de prêter fon concours aux Commandants fupérieurs chargés de réprimer les nouvelles tentatives des rebelles. Il avoit époufé, le 15 Juillet 1582, Demoifelle Jeanne DE VEURÉ. De cette alliance naquirent :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. OLIVIER, époux d'Anne DE LAURENS.
3. JEAN.
4. JEANNE, mariée, le 21 Mars 1613, à Jean-Jacques DE LA TOUR, Chevalier, Seigneur de Caftanet, Auzerville, Capitaine de cent hommes d'armes par commiffion du 2 Août 1622, fignée : LOUIS, contrefignée : BRULART.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, marié, le 29 Novembre 1629, à Catherine DE VILLE, dont il eut :

IX. DEGRÉ.

GERMAIN de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, époux, le 20 Novembre 1649, de Catherine DE NILLE, de laquelle vinrent :

1. CHARLES, qui fuit.
2. ANTOINE, Cofeigneur de Saint-Paulet, Lieutenant des vaiffeaux du Roi, décédé fans pofférité, laiffant fa fortune aux enfans de fa fœur Henriette.
3. HENRIETTE, mariée à N. DE FAUGÈRE.
4. N., époufé de M. DE FOYSSAC.

X. DEGRÉ.

CHARLES de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, époufa, en premières nocés, Jeanne-Paule DE CLARAC, dont il eut :

1. ANTOINE, qui fuit.
2. JEAN-ANTOINE, fans alliance.
3. BARTHÉLEMI, fans alliance.
4. HENRIETTE, non mariée.
5. MARIE, épouse de Jean DE MALACAN.

- | | | |
|---|---|----------------|
| <ol style="list-style-type: none"> 6. JEAN-PIERRE, 7. ANNE, 8. PAUL, | } | fans alliance. |
|---|---|----------------|

9. PRAXÈDE, mariée à Antoine DE RIVALS.

Et, en secondes nocés, Jeanne D'OLMIÈRES, de laquelle vint :

PAUL II, Officier au régiment royal de Lorraine (cavalerie), Chevalier de Saint-Louis, décédé en 1787, fans enfans.

XI. DEGRÉ.

ANTOINE de Peytes, Seigneur de Saint-Paulet, marié, le 6 Mai 1714, à Germaine DE SOLIER, dont il eut :

1. JEAN-ANTOINE, mort jeune.
2. PIERRE, décédé en 1805 ou 1806, après avoir été allié à Demoiselle N. DE VINHAS, dont il n'eut pas d'enfants.
3. PRAXÈDE, fans alliance.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE ROQUENAUT & LAMPAYE.

(ÉTEINTE.)

X. DEGRÉ.

THOMAS de Peytes, Écuyer, Cofeigneur de Montcabrier & Seigneur de Roquenaut & Lampaye, contracta alliance avec Marguerite DE CUNHAC & mourut avant le 12 Mars 1583. De cette alliance vinrent :

1. FRANÇOIS, mort jeune.
2. DARDÉ, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

DARDÉ de Peytes, Écuyer, Seigneur de Roquenaut, &c., marié à Marguerite DE CORNEILLAN, de laquelle vinrent :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARGUERITE, épouse, en premières nocés, de Charles DE MALENFANT, &, en secondes nocés, de Bernard DE CORDURIER.
3. ANNE, mariée à Raymond DES PLATS (*aliàs* : D'ESPLAS).

4. IMBERTE, mariée à David HÉBRARD DE LA PLAIGNOLE, Seigneur de Roques.
5. JEANNE, mariée à Jacques DE GINESTE, Seigneur de Caumont.
6. PIERRETTE, épouse de François D'ARMENGAUD, Seigneur de Missècle.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Peytes, Seigneur de Roquenault, Lampaye, La Planc, &c., contracta alliance avec Jeanne DE VILLERS OU DE VEILLES, de laquelle il eut :

1. CHARLES, qui suit.
2. JACQUES, Seigneur de Cafenave, épousa Marguerite DE MATHIEU, dont vinrent :
 - I. MARIE, épouse de Jacques DE BROUSSON.
 - II. CHARLOTTE, mariée à Antoine DE LACOMBE.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES de Peytes, Seigneur de Roquenault, Lampaye, &c., épousa Pauline DE VILLENEUVE LACROISILLE, dont il eut :

1. FRANÇOIS, Cofeigneur de Roquenault, marié à Françoisse D'AUDEJAN, dont il n'a pas eu d'enfants.
2. PHILIPPE, décédé fans postérité.
3. MARIE-PAULINE, épouse de Pierre-Jean DE COLOMÈS D'ANTICAMARETA.



NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES

SEIGNEURS DE MONTCABRIER.

(1242-1438.)

PREMIER DEGRÉ.

RAYMOND, Seigneur de Montcabrier, hommager d'Alphonse de Poitiers & de Jeanne de Touloufè en 1242. Avait juré fidélité à saint Louis contre l'hérésie, même contre le Comte de Touloufè, le cas échéant, &, en Décembre 1249, jure fidélité à ce dernier, *fauf les droits du Roi*. Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

GUILLAUME-RAYMOND, Seigneur de Montcabrier, hommager de Philippe-le-Hardi le 9 Novembre 1271. Ses enfans furent :

1. ISARN, qui suit.
2. SANCHE, qui fut mariée à Étienne DE ROQUEVILLE (de Roccavila).

III. DEGRÉ.

ISARN, Damoiseau, Cofeigneur de Montcabrier, hommager en 1340 de Guillaume de Loudun, Archevêque de Touloufe, &, en 1346, de Raymond de Camillac. Il eut :

IV. DEGRÉ.

JEAN, Damoiseau, Cofeigneur de Montcabrier, hommager des Archevêques de Touloufe de 1379 à 1403. Son fils fut :

V. DEGRÉ.

ARMAND-GUILHEM, Seigneur de Montcabrier, décédé vers 1435 ou 1438, après avoir marié fa fille unique, JEANNE, à Pierre DE PEYTES, Seigneur de Montgaillard (voir VI^e degré).



COPIE d'une lettre du Roi Henri IV, adreffée de Blois, le 23 Février 1589, à M. JACQUES de Peytes, Seigneur de Saint-Paulet.

Montfieur de S^t Paulet, je croy que lexemple de la rébellion de nouveau fufcitée en ce royaume ou avec aües perfonnes, aucunes villes fe font laiffés attirer par faulces inductions & pretelles dont les autheurs dicelles ont malicieufement imbu les plus fimples, non feulemment n'aura la force d'esbranler v^{re}te fidelité, mais vous y fortifiera d'avantage pour en rendre les effets au chatiment du crime, contre ceux qui, oubliant Dieu & le devoir qu'ils ont envers leur Roi, ne tachent que fubvertir leffat public, & ruiner les gens de bien, lefquels, partant, ont très grand intereil fevertuer tous enfemble par une bonne intelligence à réprimer ce mal avant qu'il faffe plus grand progrès : C'eft pourquoy je vous efcrips la préfente lettre comme je fais aux aües gentilshommes du pays & villes du pays, à ce que tous enfemble veuillez vous y employer fous la conduite de celui que vous faurez avoir été par moi commis en cette charge. Croyant que, autre que vous faires pour votre bien & confervation, le fervice que vous me ferez en cet endroit me fera en perpetuelle fouverance, & recommandation; priant Dieu Montfieur de S^t Paullet qu'il vous ait en fa Sainte garde.

Efcrypt à Bloys le 23^{me} jour de Febvrier 1589.

Signé : HENRI.

Contrefigné : REVOL.



COPIE du bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX, concédant le titre de Comte à MARGUERITE-LOUIS-GUSTAVE de Peytes de Montcabrier.

Du 11 Janvier 1867.

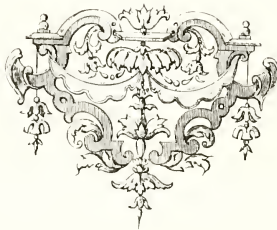
Dilecto Filio Margarithæ-Aloïfio-Guflavo de Peytes-Montcabrier Dsīs Albienfis.

Pius PP. IX.

Dilecte fili falutem & apollolicam benedictionem. Magnum profecto ac præclarum pietatis tuæ, nec non erga Nos & Apollolicam Sedem fidei & obfervantiæ fingularis documentum dediffi dilecte fili, quum, lubenti animo duorum filiorum vitam lucluoiffimorum noflrorum temporum perturbatione fluctibus, pro Petri Sede objeciffi. Quod quidem pulcherrimum tuum factum Nobifque jucundiffimum promeretur, ut non folum tibi præcipuam aliquam exhibeamus paternæ, qua te profequimur, benevolentie fignificationem, fed etiam tuos polleros quodammo in eufdem honoris partem communionemque vocemus. Quæ cum ita fint, te, & ceteros, quibus Noflræ hæc Literæ fa-

vent ab quibulvis excommunicationis & interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis & pœnis quovis modo vel quavis de causa latis si quas forte incurrillis hujus tantum rei gratiâ absolventes, & absolutos fore censentes, te, tuosque posteros in linea tamen primogeniali tantum & masculina, dummodo ex legitimo connubio fuerint procreati, neque solum nunquam ab Catholica Religione desciverint, sed etiam jugiter in debita Romani Pontificis devotioni permanferint, Auctoritate Nostra Apostolica tenore presentium, Comitibus titulo decoramus. Itaque tibi, tuisque posteris in linea primogeniali & masculina, ut in publicis privatisque tabulis, diplomatibus, & Apostolicis etiam Literis quibuscumque hoc honoris titulo nuncupari, nec non singulis quibusque facultatibus, juribus, prerogativis uti ac frui, quibus alii hoc ipso honore inigniti utuntur & fruuntur, vel uti frui possunt ac poterunt, libere ac licite queas & queant, eadem auctoritate per presentes concedimus. Decernentes presentes Nostras Literas firmas, validas & efficaces existere & fore, suosque plenarios & integros effectus fortiri & obtinere, tibi & tuis in linea primogeniali dumtaxat ac masculina posteris plenissime suffragari. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris Die XI Januarii MDCCLXVII, Pontificatus Nostrî Anno vigesimo primo. Contrefigné : N. Card^{is} PARRACCIANI CLARELLI.



DE PILLOT,

Barons d'Igny; Marquis & Comtes de Coligny-Châtillon; Comtes du Saint-Empire romain; Barons de Beaupont, de Royffiat & de Cherignast; Marquis de Pillot-Chantrans; anciens Seigneurs de Chenecey, de Charney, de Chastelard, d'Igny, de Coligny, &c.

EN FRANCHE-COMTÉ.



D'Azur a trois Fers de lance d'Argent, posés 2 & 1, la pointe en bas. Couronne : de Marquis. Cimier : un Sagittaire de Carnation, ayant un Tortil aux couleurs de l'Écu & brandissant une Lance d'Argent. Devise : Tire droit.

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN de Pillot, 1^{er} du nom, Chevalier, vivant en l'an 1300, avait épousé Jeanne DE CHAMBERLAN, dont il eut SIMON, qui suit.

II. DEGRÉ.

SIMON de Pillot, Seigneur de Vaire ou Verre & de Chastelard, est qualifié de Chevalier dans son testament en date du mercredi saint de l'an 1369. Par cet acte, dans lequel son père est rappelé, il légua à Dame Marguerite DU TARTRE, sa femme, l'usufruit de tous ses biens, & institua pour héritier JACQUES, son fils. ISABEAU, DENYSE, JEANNETTE, MARIE & AGNÈS, ses filles, entrèrent dans les Ordres.

III. DEGRÉ.

JACQUES de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chastelard, de Vaire & de Bletterans, en partie, épousa Demoiselle Marguerite DE BINANS, qui le rendit père de :

1. JEHAN de Pillot, qui suit.
2. PERNETTE de Pillot, femme de Guillaume DE VISEN.

IV. DEGRÉ.

JEHAN de Pillot, II^e du nom, Écuyer, Seigneur de Binans, & de Bletterans, en partie, qui fit en 1408 acte de foi & hommage au Prince d'Orange, pour ce qu'il avait recueilli par héritage en la châtellenie de Bletterans & pour la seigneurie de Binans. *Recueil des fiefs de la maison de Châlons*, 1549, page 301, v^o. Par un

autre acte, en date de 1421, il reconnut tenir en fief de Louis de Châlons, Prince d'Orange, tout ce qu'il possédait en la châtellenie de Bletterans. Il avait épousé Jeanne DE POLIGNY, Dame de Symart, fille de Pierre II DE POLIGNY & de Jeanne D'ARLAY, dont il eut, entre autres enfants :

1. GÉRARD de Pillot, qui a continué la descendance.
2. HENRY de Pillot, mentionné avec son frère dans le testament de leur père en date du 6 Mai 1440. Il fut du nombre des Gentilshommes qui, en cette même année, assistèrent à la prise de possession de l'Archevêque de Befançon (Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, tome II, page 612). Ce furent ces mêmes Gentilshommes qui, pour la plupart, s'unirent à Messire Philibert de Molans, Chevalier, Écuyer du Duc de Bourgogne, pour rétablir l'Ordre des Chevaliers de Saint-George, du comté de Bourgogne, éteint ou déformé par les guerres ou les fléaux qui avaient dévasté ce pays.
3. JEANNE de Pillot, femme de Geoffroy DU VERNOY, Écuyer.
4. ESTEVENETTE de Pillot, citée dans le testament paternel.

V. DEGRÉ.

GÉRARD de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Binans, de Bletterans, &c., épousa Demoiselle Françoise DE CARONDELET, fille de Jean DE CARONDELET, Chevalier, & de Dame Odette DE FOURCAULT. Par son testament, où il est qualifié d'Écuyer, il institua héritier universel PIERRE de Pillot, son fils aîné, & fit un legs à THOMAS de Pillot, son second fils, Religieux en l'abbaye de Baume, & à GUYETTE de Pillot, sa fille, femme de Noble Guillaume D'ORCHAMPS, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Chastelard, de Glamon-dans, &c., fit son testament le 17 Septembre 1475. Par cet acte, il institua pour héritier universel son fils CLAUDE, rapporté ci-après. Il mourut à Befançon, laissant de son mariage avec Demoiselle Jeanne DE CHASSEY :

1. CLAUDE, qui a continué la lignée.
2. MARGUERITE de Pillot, femme de Nicolas DE MERCERET, Grand Gruyer de Bourgogne, laquelle avait, en premières noces, épousé Noble Jean CHAUDET, Chevalier.
3. HENRIETTE de Pillot, épousa, par contrat de mariage du 20 Mars 1490, Noble Pèlerin CONTAULT, Secrétaire du Roi, fils de Mongin CONTAULT, Chevalier, Seigneur de Mineure-lès-Arnay, Président de la Chambre des comptes de Dijon.

VII. DEGRÉ.

CLAUDE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Charnay, de Vaire, &c., fut Conseiller de l'Empereur Maximilien, qui maintint la Noblesse d'ancienne extraction de sa famille par Lettres patentes en date du 12 Avril 1494. Charles-Quint l'honora de la dignité d'Échançon le 4 Août 1520. Il acquit en 1495, de Jean de Montfort, la maison forte de Vaire ou Verre, qui avait appartenu à Jean de Châlons, Prince d'Orange, & il en donna le dénombrement en 1497. Il fit reprise de fief & acte de foi & hommage pour la terre de Chenecey, en 1505, en 1506, & en 1513, au Seigneur de Longwy, & pour celles de Chastelard & de Passavant, en 1521 & 1525, au Duc Ulric de Wurtemberg, Comte de Montbéliard. Claude de Pillot assista aux États de la Noblesse en 1510. Il épousa : 1^o le 27 Janvier 1487,

Demoiselle Marguerite DE CHAMBELLAN, fille de Noble Henri DE CHAMBELLAN, Seigneur de Silly, Garde des sceaux de la chancellerie du duché de Bourgogne, morte sans postérité; elle était sœur de Marie de Chambellan, femme de Guy de Rochefort, Chancelier de France; 2^o le 20 Avril 1509, Demoiselle Louise DE MONTRICHARD, fille de Pierre DE MONTRICHARD, Chevalier, & de Dame Catherine DE FLAMERANS. De ce second mariage il eut :

1. PIERRE de Pillot, Écuyer, marié à Adrienne DU PIN, fille de Huguenin, Baron DU PIN, & de Claudine DE PLAINE; mort sans laisser de postérité.
2. CHARLES de Pillot, qui a continué la descendance.
3. JEANNE de Pillot, femme de Charles, Baron DU PIN, frère d'Adrienne du Pin, ci-dessus nommée.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chastelard, d'Ougney, &c., donna dénombrement, en suite de reprise de fief, au Prince Frédéric. Comte de Wurtemberg & de Montbéliard, de sa terre, seigneurie & maison forte de Chastelard, le 11 Août 1559; & le 1^{er} Octobre suivant, il fit son testament, par lequel il institua héritiers ses quatre fils. Il avait épousé : 1^o le 27 Septembre 1548, Demoiselle Antoinette DE FALLERANS, fille de Claude DE FALLERANS, Écuyer, & de Dame Guillemette DE SALINS, des Sires de Salins, morte sans laisser de postérité; 2^o le 2 Février 1552, Demoiselle Bonne DE SCEY, fille de Claude DE SCEY, Chevalier, Seigneur de Maillot, Pin, Buthié, &c., & de Dame Marguerite DE CHAUVIREY. Il eut de cette union :

1. PIERRE de Pillot, Écuyer, décédé sans alliance.
2. ANTOINE de Pillot, qui a formé la branche aînée de Chenecey-Coligny, qui suit.
3. ÉTIENNE de Pillot, Écuyer, qui mourut sans alliance.
4. JEAN de Pillot, héritier de son frère ÉTIENNE & auteur de la branche des Marquis de Chantrans, rapportée plus loin.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Charnay, de Vaire, &c., donna dénombrement de ses terres & seigneuries de Chenecey & de Charnay le 25 Mars 1584, & fit reprise de fief, pour la première de ces deux terres, le 2 Juin 1620. Il avait épousé, par contrat passé le 7 Avril 1584, Demoiselle Simonne DE VILLENEUVE, fille de Guy DE VILLENEUVE, Chevalier, Seigneur de La Sarraz, Saint-Martin, &c., & de Dame Claudine D'ARLAY. De leur mariage naquit :

1. GUY de Pillot, qui suit.
2. FRANÇOIS de Pillot, Officier au service de Sa Majesté, décédé le 12 Juillet 1626 à Ingolstadt.

X. DEGRÉ.

GUY de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de La Sarraz, de Saint-Martin, &c., qui fit reprise, pour le premier de ces fiefs, en 1620, & assista aux États de la Noblesse dans les années 1617, 1621, 1624 & 1625. Il testa le 2 Novembre 1667. Il avait épousé, par contrat du 8 Février 1616, Demoiselle Jeanne-Françoise DE MALPAS, fille de Jean BOURRELIER DE MALPAS, Comte de Mantry, & de Françoise DE CÉCILE, & il eut de ce mariage :

1. ADRIEN de Pillot, qui suit.

2. JEANNE-FRANÇOISE de Pillot, femme en 1634 de Jean-François DE PILLOT, Écuyer, Seigneur de Magny, son cousin (voir plus loin, p. 8).
3. NICOLAS de Pillot.

XI. DEGRÉ.

ADRIEN de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, Saint-Martin, La Sarraz, &c., épousa, par contrat passé le 27 Septembre 1634, & avec dispense de l'Église, Demoiselle SIMONNE DE PILLOT, sa cousine, fille de Marc-Antoine DE PILLOT, Seigneur de Chaffelard, Magny, Glamondans, créé Chevalier par Philippe IV, Roi d'Espagne, & de Dame Nicole DE BOUGNE (voir plus loin, p. 8). De ce mariage il eut :

1. CLAUDE-FRANÇOIS de Pillot, qui continue la descendance.
2. MARC-ANTOINE de Pillot, Seigneur de Charnay, qui fit enregistrer ses armes (a) dans l'Armorial général de 1697 (Registre de Bourgogne), & embrassa l'état ecclésiastique.
3. CLAUDINE de Pillot, femme de Jean-François MAITRE, Chevalier, Seigneur de Sornay, d'Ugier, &c., Capitaine de cent hommes d'armes, puis Colonel. Son frère, Alexandre Maitre, fut le célèbre Marquis de Bay, Chevalier de la Toison d'or, Généralissime des armées d'Espagne & Vice-Roi d'Étramadure.
4. BÉATRIX de Pillot, qui épousa Noble Claude-François AMYOT.
5. FRANÇOISE de Pillot, femme de Jean-Baptiste DE LA ROCHE, Écuyer, Seigneur dudit lieu, qui, devenu veuf, épousa Demoiselle Marie-Charlotte D'ANDELOT.

XII. DEGRÉ.

CLAUDE-FRANÇOIS de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, Charnay, La Sarraz, &c., épousa, par contrat du 15 Septembre 1672, Demoiselle Marie-Dorothée DE JOUFFROY, fille de Pierre-François DE JOUFFROY, Écuyer, Seigneur de Novillars, Uzelles, &c., & de Dame Madeleine DES FOURGS; il mourut le 12 Janvier 1694, & par son testament du 8 du même mois, il institua pour son héritier CHARLES-FRANÇOIS, qui fuit, & fit des legs à ses autres enfants, qui sont :

2. PIERRE-FRANÇOIS de Pillot, reçu Religieux, sur preuves, en la noble abbaye de Baume, le 29 Avril 1683.
- 3 & 4. CLAUDE-IGNACE & HENRY-LAURENT de Pillot, Chanoines de Saint-Paul, à Befançon.
5. DENISE-FRANÇOISE de Pillot, Dame Chanoinesse à Baume-les-Dames.
6. JEANNE-FRANÇOISE de Pillot, Religieuse au monastère de Battans, à Befançon.
7. CLAUDINE de Pillot, reçue Dame Chanoinesse en l'abbaye de Baume-les-Dames le 14 Juin 1706.
8. ANNE-FRANÇOISE de Pillot, Religieuse aux Urfulines de Befançon.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS de Pillot, Chevalier, Seigneur de Chenecey, Charnay, Saint-Martin, &c., Capitaine au régiment de Vaugrenans-Infanterie, épousa, au château de Marnoz, le 31 Janvier 1713, Demoiselle Madeleine D'ALEPY DE VAUX, fille de Joseph D'ALEPY DE VAUX, Écuyer, Seigneur de Marnoz, Brans, &c., & de Dame Anne-Désirée DE PORTIER. De cette union sont issus :

1. THOMAS de Pillot, dont l'article fuit.

(a) D'Argent à trois Fers de lance de Sable.

2. ALEXIS de Pillot, reçu, sur preuves, le 29 Janvier 1735, en l'abbaye princière de Murbach & Lire.
3. JEAN-ANTOINE de Pillot, Chanoine de la métropole.
4. JEAN-CHARLES de Pillot, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment de Bourbon-Infanterie, décède sans alliance.
5. THÉRÈSE-GABRIELLE de Pillot, Dame Chanoinesse au chapitre noble de Migette, reçue le 27 Juillet 1725.
6. CLAUDE-HENRY de Pillot, Doyen du chapitre de la royale abbaye de Saint-Paul, Chanoine de la métropole.

XIV. DEGRÉ.

THOMAS de Pillot, Chevalier, Seigneur de Chenecey, Charnay, Marnoz, Saint-Martin, Coligny, &c., créé Comte du Saint-Empire romain par diplôme de l'Empereur François, donné à Vienne le 2 Septembre 1761, Capitaine au régiment de Broissia-Infanterie; testa, le 25 Novembre 1769, en faveur de MARIE-CHARLES-IGNACE, son fils unique, qui suit. CHARLOTTE-ANTIDE & JEANNE-GABRIELLE de Pillot, ses filles, firent leurs preuves, par devant MM. les Comtes de Lyon, pour être admises au chapitre noble des Dames Chanoinesse & Comtesses de Neuville, où elles furent reçues le 2 Décembre 1762. Thomas de Pillot avait épousé, par contrat du 11 Novembre 1747, au château de Coligny, très-haute & puissante Demoiselle Anne-Élifabeth de SANDERSLEBEN-COLIGNY-CHATILLON, fille de Charles-Léopold, Comte de Sanderleben & du Saint-Empire romain, Marquis de Coligny-le-Vieux, de Châtillon, d'Andelot & de Saligny, Comte de Coligny-le-Neuf & de Dannemarie, Vidame de Belley, premier Baron de Bugey, Seigneur & Châtelain Haut-justicier de Goux, de Seloncour, &c., & de très-haute & puissante Princeesse Léopoldine-Eberhardine de WURTEMBERG, sa femme. Elle était héritière de la maison de Coligny par Anne de COLIGNY, sa bis-aïeule, sœur de Gaspard IV, dernier Duc de Châtillon, & femme de George, Duc de Wurtemberg, Prince souverain de Montbéliard. Anne-Élifabeth transmit à son fils l'héritage des Coligny, à la charge d'en relever le nom & les armes, & de les faire passer à ses descendants mâles & légitimes, en vertu de Lettres patentes données, à Paris, le 5 Février 1718, par le Roi Louis XV, enregistrées au Parlement de Besançon le 3 Septembre 1718, au Conseil souverain d'Alsace le 20 Décembre de la même année, & à la Chambre des Comptes de Bourgogne, à Dijon, le 24 Janvier 1719.

XV. DEGRÉ.

MARIE-CHARLES-IGNACE de Pillot de Chenecey de Coligny-Châtillon, Chevalier, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Royffiat & de Chevignast, premier Baron de Bugey, Seigneur & Châtelain Haut-justicier de Coligny, de Rhinfeld, Goux, Seloncour, &c., le tout du chef de sa mère; Officier au régiment de Lanan-Dragons, naquit au château de Marnoz le 24 Janvier 1761. Condamné comme émigré, il fut exécuté en 1799, ne laissant qu'un fils unique, dont l'article suit, de l'union qu'il avait contractée, le 11 Décembre 1780, au château de Sassenay, avec Demoiselle Anne-Camille BERNARD de SASSENAY, fille de François BERNARD de SASSENAY, Chevalier, Vicomte de Chalon-sur-Saône & de Sassenay, Baron du Tartre, Conseiller du Roi en ses Conseils, & Président à mortier au Parlement de Bourgogne, & de Dame Henriette FEYDEAU de BROU.

XVI. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS-EMMANUEL-EDWIGE de Pillot de Chenecey de Coligny, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Roylliat & de Chevignast, né, au château de Coligny, le 25 Décembre 1781, entra au service de l'Autriche comme Officier au régiment de dragons La Tour, passa en Wurtemberg, où il devint Chambellan & premier Écuyer de S. M. Charlotte-Mathilde, Princesse royale d'Angleterre, Reine douairière de Wurtemberg, puis rentra en France avec le grade de Colonel. Il épousa, le 16 Mars 1812, à Paris, Demoiselle Charlotte-Victoire-Clémentine-Angélique DE MESSÉY, fille d'Ignace-Paul-Simon, Vicomte DE MESSÉY, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de Malte, Commandeur de l'Ordre militaire de Saint-Louis, & de Marie-Charlotte-Monique DE CAPIZUCHI-BOLOGNE, fille de Charles-Camille DE CAPIZUCHI, Marquis de Bologne & de Bonnecour, & de Dame Françoise-Antoinette DE CHOISEUL-BEAUPRÉ. Charlotte de Messéy eut pour parrain S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry, & pour marraine S. A. R. Madame Victoire de France. Emmanuel de Coligny mourut, au château de Choye, le 6 Novembre 1852, laissant de son mariage :

1. MARIE-ESPRIT-EUGÈNE-LOUIS, qui suit.
2. MARIE-ALEXANDRINE, mariée en 1849 au Comte DE VILLENEUVE-ESCLAPON.
3. MARIE-LÉOPOLDINE, mariée en 1846 au Marquis DEDONS DE PIERREFEU.

XVII. DEGRÉ.

MARIE-ESPRIT-EUGÈNE-LOUIS de Pillot de Chenecey de Coligny, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Roylliat & de Chevignast, Chef actuel du nom & des armes, né, au château de Choye, le 6 Août 1815, a épousé, par acte passé au château de Joudes, le 27 Décembre 1841, Demoiselle Louise-Georgine-Élisabeth-Nancy DE THOISY, fille de Jean-Baptiste-Amédée, Baron DE THOISY, & de Dame Amélie-Henriette-Guillaume DE CHAUDAUDON. De cette union sont issus :

1. MARIE-AUGUSTE-DONAT-RAOUL, né, au château de Choye, le 4 Janvier 1846, Chef de bataillon au 57^e régiment d'infanterie territoriale, Commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre, Chevalier de Saint-Sépulcre, &c., &c.; marié, le 28 Novembre 1872, à Marie-Anne-Hélène, fille du Comte QUARRÉ DE CHATEAU-REGNAULT D'ALIGNY & de la Comtesse, née DE MONTMORILLON.
2. MARIE-JOSEPH-PHILIBERT-CHRISTIAN, né, au château de Choye, le 2 Juin 1847, marié, au château de Velars, le 6 Janvier 1875, à Marie-Huguette-Aurélien MORELET.
3. MARIE-CHARLES-HENRI-GASTON, né, au château de Choye, le 3 Mai 1849, Sous-Lieutenant au 30^e bataillon de chasseurs à pied, bletlé devant Paris, mort à Fribourg (Suisse), le 21 Juin 1871, des suites de ses blessures.
4. MARIE-PAUL-FRANÇOIS-DOMINIQUE-FERNAND, né, au château de Choye, le 10 Février 1853, marié, à Dijon, le 9 Janvier 1878, à Marie-Ursule-Lia MORELET.
5. MARIE-IGNACE-STANISLAS-GONZAGUE, né à Fribourg, en Suisse, le 30 Août 1854, Sous-Lieutenant de réserve au 5^e régiment d'artillerie, marié, le 27 Octobre 1880, au château de Villeguifien, à Marguerite D'AMEDOR DE MOLLANS.
6. ANNE-MARIE-HENRIETTE-EDWIGE, née, au château de Choye, le 15 Avril 1844, mariée, le 14 Février 1870, à François-Félix RAVIOT DE SAINT-ANTHOST.

7. MARIE-ÉLISABETH-GEORGINE-THÉRÈSE, née, au château de Choye, le 22 Mars 1851, mariée, le 6 Octobre 1875, au Vicomte Rodolphe DE CUSSY.
8. MARIE-CATHERINE-GENEVIÈVE-BÉATRIX, née, au château de Choye, le 12 Août 1856, mariée audit lieu, le 1^{er} Mars 1880, au Comte Xavier DE MESSEY.
9. MARIE-NICOLE-AMÉLIE-GENEVIÈVE, née, au château de Choye, le 15 Avril 1859, mariée audit lieu, le 24 Octobre 1882, au Vicomte Oskar DE RIVOIRE DE LA BATIE.

La branche aînée écartèle ses armes de celles de Coligny-Châtillon, qui font : *de Gueules à l'Aigle d'Argent, becquée, membrée & couronnée d'Azur.*



BRANCHE DES MARQUIS DE PILLOT-CHANTRANS.

IX. DEGRÉ.

JEAN de Pillot, III^e du nom, Écuyer, Seigneur de Chastelard, Magny, Glamondans, &c., second fils de CHARLES de Pillot & de Dame Bonne DE SCEY, assista aux États de la Noblesse dans les années 1598, 1606 & 1617. Il avait épousé, le 25 Juillet 1584, Demoiselle Claudine DE VISEMAL, fille d'Henri DE VISEMAL, Chevalier, Seigneur de Frontenai, & de Dame Guillemette DE FALLERANS. De ce mariage :

1. MARC-ANTOINE de Pillot, qui suit.
2. PHILIPPE-ANTOINE de Pillot, Baron d'Igny, Seigneur de la Motte & de Citey, qui assista aux États de la Noblesse en 1614 & en 1633. Il n'eut, de son union contractée, le 17 Août 1613, avec N. DE CITEY, qu'un fils nommé PHILIPPE de Pillot, Baron d'Igny, Seigneur de la Motte & de Citey, présent aux États de la Noblesse en 1654 & en 1656, lequel épousa Demoiselle Étienne de LALLEMAND, fille de François DE LALLEMAND, Chevalier, Seigneur de Belmont, & de Dame Catherine DE MONTRICHARD, dont il n'eut qu'une fille, CLAUDINE de Pillot, mariée à Gaspard DE MOUSTIER, Chevalier, Seigneur de Cubry & Commandant de Dôle en 1653.
3. ANTOINETTE de Pillot, mariée, par contrat du 22 Octobre 1615, avec LOUIS DE SCEY, Baron de Chevroz, Seigneur d'Emagny, &c.

X. DEGRÉ.

MARC-ANTOINE de Pillot, Seigneur de Chastelard, Magny, Glamondans, &c., Capitaine d'une terce bourguignone, fut créé Chevalier, le 22 Septembre 1628, par Philippe IV, Roi d'Espagne & Souverain de la Franche-Comté, qui, dans les Lettres patentes données à cet effet, dit : « qu'il est de maison fort ancienne & noble, où ne « se trouvent que des alliances bien relevées, comme celles de Scey, de Frontenai, « de Montrichard & autres semblables, & que ses ancêtres, issus desdites familles, « ont toujours bien & fidèlement servi nos prédécesseurs en charges fortables à « leurs qualités » (*Registres de la Noblesse*, tome I, fol. 343. Bibliothèque de Besançon). Il épousa Demoiselle Nicole DE BOUGNE DE THUREY, fille de Jean DE BOUGNE DE THUREY, Écuyer, Seigneur de Cresency, & de Dame Anne-Bonne DE VILLEY. De cette union il laissa :

1. CLAUDE-FRANÇOIS de Pillot, qui suit.

2. JEAN-FRANÇOIS de Pillot, Seigneur de Magny, Commandant d'une compagnie dans l'infanterie espagnole, marié, par acte du 27 Septembre 1634, & avec dispense de l'Église, à Jeanne-Françoise DE PILLOT, sa cousine.
3. SIMONNE de Pillot, mariée, le même jour, avec son cousin Adrien DE PILLOT.

XI. DEGRÉ.

CLAUDE-FRANÇOIS de Pillot, Écuyer, Seigneur de Châtelard, Naifey, Glamondans, Vienney, &c., assista aux États de la Noblesse de Franche-Comté en 1654. Il avait épousé, le 30 Octobre 1662, Demoiselle Claudine DE CHANTRANS, fille d'Humbert DE CHANTRANS, Chevalier, Seigneur de Rosières, Naifey, &c., & de Dame Éléonore DE CONFLANS. Il mourut le 16 Avril 1696, laissant de son mariage :

1. THOMAS de Pillot, qui fuit.
- 2, 3 & 4. JEANNE-CLAUDE, ANNE-BÉNIGNE & JEANNE-ANTOINETTE de Pillot.

XII. DEGRÉ.

THOMAS de Pillot de Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naifey, Vienney, Belmont, &c., qui fit reprise de fief, pour sa terre de Naifey, le 20 Juillet 1722. Il avait épousé, par acte du 28 Janvier 1707, Demoiselle Anne-Jeanne D'ANDLAW, fille de Jean-François D'ANDLAW, Chevalier du Saint-Empire, & de Dame Thérèse DE GUYOT DE MALSEIGNE; de cette union naquirent :

1. FRANÇOIS-XAVIER de Pillot, Lieutenant dans le régiment de Touraine, mort sans alliance.
2. JEAN-JOSEPH de Pillot, qui fuit.
3. THÉRÈSE-CHARLOTTE de Pillot, femme d'Antoine-Joseph D'HUOT D'AMBRE, Écuyer, Seigneur de Beyne, fils d'Hyacinthe D'HUOT, Écuyer, Seigneur d'Ambre, & de Judithe-Emmanuelle DE BELOT.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH de Pillot de Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naifey, de Belmont, &c., Capitaine au régiment de Touraine-Infanterie, fit reprise de fief, pour sa terre de Naifey, le 4 Mai 1751. Il s'était allié, le 5 Mars 1745, à Demoiselle Claude-Dorothée DE MONTJUSTIN, fille de Nicolas-François DE MONTJUSTIN, Écuyer, & de Dame Claude-Marguerite DE CHAMPAGNE; il eut de ce mariage un fils, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-VINCENT-FÉRIER, Marquis de Pillot-Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naifey, Belmont, &c., né le 5 Avril 1746, Lieutenant aux dragons du Roi, fut créé Marquis, sous le nom de Pillot-Chantrans, par Lettres patentes du Roi Louis XVI en 1780, enregistrées, le 4 Mai 1781, au Parlement de Besançon. Il assista aux États de la Noblesse qui se tinrent à Vesoul le 30 Mars 1789. Il avait épousé, le 19 Mars 1771, avec dispense de l'Église, sa cousine, Demoiselle Judith-Françoise D'HUOT D'AMBRE, fille d'Antoine-Joseph D'HUOT D'AMBRE, Écuyer, Seigneur de Beyne, & de Dame Thérèse-Charlotte DE PILLOT. De ce mariage :

1. ANTOINE-JOSEPH-JUDITH-DOROTHÉE de Pillot, qui fuit.
2. CLAUDE-HENRY-GABRIEL-ÉRASME de Pillot, Chevalier de Malte.
- 3 & 4. URSULE-JUDITH-COLETTE-JOSÈPHE & CLAUDE-CATHERINE-THOMASE-EUSÈBE de Pillot, reçues Dames Chanoinesses au chapitre noble de Lons-le-Saulnier.

XV. DEGRÉ.

ANTOINE-JOSEPH-JUDITH-DOROTHÉE, Marquis de Pillot-Chantrons, né le 26 Mars 1773, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Maison militaire du Roi Louis XVIII, épousa, le 9 Novembre 1801, Demoiselle Anne-Ide LE ROY DE GRANDMAISON DE BOISHERPIN, fille de Thomas LE ROY DE GRANDMAISON, Vicomte de Boisheppin, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Madeleine PERRAULT DE LESSARD; il laissa de cette union :

1. ÉDOUARD-PAUL-DOROTHÉE-JUDITH de Pillot, qui suit.
2. ALPHONSE de Pillot, qui viendra après son frère aîné.
3. JEANNE-MARIE-ANTOINETTE-VALÉRIE de Pillot, née le 26 Mai 1810, mariée avec Frédéric-Louis DE CHRISTEN, ancien Officier d'infanterie, dont : CHARLES de Christen.

XVI. DEGRÉ.

ÉDOUARD-PAUL-DOROTHÉE-JUDITH, Marquis de Pillot-Chantrons, né le 14 Février 1804, marié, le 11 Juillet 1836, avec Demoiselle Marie-Louise-Marguerite-Charlotte COTTE, fille de Jean-Joseph COTTE, ancien Député, & de Dame Euphrasie-Charlotte ISNARD. De cette union est issue :

CÉLINE de Pillot, mariée à Henri DES SARSINS DES GOTTES, ancien Magistrat.



XVI. DEGRÉ.

ALPHONSE de Pillot-Chantrons, né le 18 Août 1813, Capitaine Adjudant-Major, Chevalier de la Légion d'honneur, a épousé, à Étampes, le 9 Février 1852, Demoiselle Félicie DE LA BIGNE, fille de Jean-Baptiste-Étienne DE LA BIGNE, Capitaine-Lieutenant au 1^{er} régiment de la Garde royale, & de Dame Ernestine Zoé DE POUILLÔE DE SAINT-MARS DE BIERVILLE. De ce mariage sont nés :

1. GASTON de Pillot, né le 26 Novembre 1852.
2. ÉDOUARD de Pillot, né le 25 Juin 1856, Officier d'infanterie.



LETTRES CONFÉRANT LE TITRE PERSONNEL DE MARQUIS

au Sieur de Pillot-Chantrons & aux aînés de ses descendants mâles en ligne directe.

Du mois d'Août 1780.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous présens & à venir Salut. Il nous a été rendu compte des considérations que reunit en sa faveur, notre cher & bien-aimé, le Sieur Jean-Baptiste-Vincent-Férier de Pillot-Chantrons. Avant la réunion du comte de Bourgogne à notre monarchie, sa famille, l'une des plus distinguées de cette province par l'ancienneté de sa noblesse & par ses alliances, s'en était déjà rendu particulièrement recommandable par le zèle & par l'intelligence avec lesquels elle avait rempli les emplois honorables que les Rois d'Espagne lui avaient confiés. C'est ce qu'attestent les Lettres de Philippe III du 22 Septembre 1628, qui confèrent le titre de Chevalier au trifyeul du Sieur de Pillot-Chantrons. Une telle faveur ne pouvait qu'accroître & perpétuer l'attachement de cette famille à ses souverains & à ses devoirs. Aussi toujours fidèle à ces

sentiments, les a-t-elle julliés par la bravoure avec laquelle ont fuccellivement fervi un frère du bifayeul du Sieur de Pillot-Chantrans, qui commandait une compagnie dans l'infanterie espagnole; un de fes oncles qui fut fuccellivement Enseigne & Lieutenant dans le régiment de Touraine; fon père qui obtint une compagnie dans le même corps, enfin le Sieur de Pillot de Chantrans lui-même qui a été promu fuccellivement aux grades de Cornette & de Lieutenant dans notre régiment de dragons. Nous jugeons donc qu'il n'eft pas moins de notre équité que de notre munificence de luy accorder une grâce qui foit pour luy un gage de la fatisfaction que nous avons de fes services & de ceux de fes ancêtres, & pour fes descendants, à qui les effets de cette grâce feront transmis, une invitation à marcher fur leurs traces.

A ces caufes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Confeil & de notre grâce fpéciale, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons fait & créé, & par les préfentes ſignées de notre main, faiſons & créons Marquis le Sieur Jean-Baptiſte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans, enſemble l'ainé de fes enfans & descendants mâles, en ligne directe, nés & à naître en légitime mariage; leur permettons de ſe dire & qualifier Marquis en tous actes & droits, tant en jugement que hors de jugement, fans qu'ils ſoient tenus d'appliquer ou affecter le titre de Marquis à aucune terre, ni d'en faire ériger pour cet effet en marquiſat, de quoi nous les avons exprellément diſpensés par les préfentes, à la charge toutefois que ledit titre de Marquis relevera immédiatement de nous & qu'ils ne feront acte de dérogeance à icelui; voulons en outre qu'ils puiſſent porter dans leurs armoiries la couronne de Marquis, & que pour raifon de tout ce que deſſus ils n'aient à payer, ni à Nous ni à nos fuccelleurs, aucune finance ny indemnité, dont, à quelques ſommes qu'elles puiſſent monter, nous leur avons fait don & remiſe par ces préfentes.

Sy donnons en mandement à nos amés & féaux les gens tenant notre Cour de Parlement de Beſançon & les Prélidens tréſoriers de France au bureau de nos finances établi à Beſançon, que ces préfentes ils aient à faire regiltrer & du contenu en ycelles faire jouir & uſer ledit Sieur Jean-Baptiſte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans, enſemble l'ainé de fes enfans & descendants mâles en ligne directe, nés & à naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, & nonobſtant toutes choſes à ce contraires, car tel eſt notre plaisir.

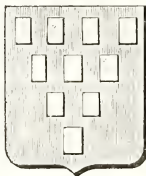
Et, afin que ce ſoit choſé ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſeel à ces dites préfentes. Donné à Verſailles, au mois d'Avoull l'an de grâce dix-fept cent quatre-vingt. Et de notre règne le ſeptième. *Signé* : LOUIS. Et ſur le replis, par le Roy, le Prince DE MONTBARREY.



DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.

Chevaliers, anciens Seigneurs du Plessis, d'Argentré, des Landes, de Lannay, de la Rouvraye, du Bourg, de Cormeray, de Crespel, de la Chapelle, de la Fontenelle, paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine, &c., Comtes de Pontestan, Marquis du Plessis d'Argentré.

EN BRETAGNE.



De Gueules à dix Billettes d'Or, posées 4, 3, 2, 1 (a). SUPPORTS : deux Lions. COURONNE : de Marquis (b).

La généalogie de cette famille, admise aux honneurs du Louvre, a été dressée à des époques différentes par les Juges d'Armes de France & Généalogistes de la Cour, notamment par Charles d'Hozier en 1689, & par Chérin en 1774. Ce dernier s'exprime ainsi :

« Cette Maison a pris son nom d'une terre située dans la paroisse d'Argentré, « près Vitré, au diocèse de Rennes, avantage qui, joint à son gouvernement noble, « suivant l'Assise du Comte Geoffroy, annonce la pureté de son origine; mais elle n'é-
« tablit littéralement sa filiation que depuis 1425. On trouve, cependant, au-dessus
« de cette époque divers sujets qu'on peut lui attribuer, tels que :

« RUELLON (c) du Plessis qui soucrivit à deux chartes du prieuré de Sainte-
« Croix de Vitré : l'une d'environ 1200 (d), contenant donation faite à cette église
« par Jean d'Erbrée, Chevalier; l'autre de 1207 (e), contenant aussi une donation
« faite au même prieuré par Robert de Domagné, Chevalier, à laquelle soucrivit
« aussi le même Jean d'Erbrée. Ces deux derniers Seigneurs de biens voisins du
« même lieu du Plessis (f). »

(a) Une méprise dans la dénomination des émaux fut commise dans l'état fourni une première fois en 1668 par la Recherche de la Noblesse en Bretagne, & présenté de nouveau par PIERRE du Plessis d'Argentré devant le président Charles d'Hozier « aux fins de son admission dans les Pages de la Grande Écurie du Roi »; c'est pourquoi plusieurs armoriaux ont indiqué à tort comme étant de Sable le champ des armes de cette famille, mais cette erreur a été rectifiée dans les preuves lites devant Chérin en 1774 où le champ de ces armes a été rétabli de Gueules, ainsi qu'on le voyait émaillé aux vitraux de la galerie & de la chapelle du château du Plessis, & « aux vitraux de l'ancienne église paroissiale d'Argentré portant la date de 1576 & sur la liste ou ceinture intérieure de cette église. » Procès-verbal d'enquête à l'effet de reconnaître & constater les droits seigneuriaux dans l'église d'Argentré, à la date du 16 Novembre 1773, dressé par P.-G^o Baron, Avocat au Parlement, nommé Commissaire à cet effet par arrêt de la Cour du 10 Février de cette même année.

(b) Lettres patentes d'érection de majorat du 9 Novembre 1819.

(c) Pièces justificatives, I (voir à la fin de cette notice).

(d) Pièces justificatives, II.

(e) Pièces justificatives, IV.

(f) Chérin, Mémoire sur les preuves de noblesse de M. le Chevalier du Plessis d'Argentré qui demande à avoir l'honneur de monter dans les carrosses du Roi. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, dossier du Plessis d'Argentré..

On cite encore GUILLAUME du Plessis (*W^{mus} de Plesseit*) qui est nommé avec André & Garanton de Vitré & Pierre de Cornillé dans l'Assemblée générale de la Noblesse qui se tint à Nantes la veille de la Pentecôte 1225 (a).

GUILLAUME du Plessis, Chevalier (*Guillelmus de Plesseio, miles*), fait donation aux pauvres de la Maison-Dieu de Vitré d'une provende de seigle dans son domaine du Plessis & munit la charte de son scel en 1227 (b).

Il est un des neuf Chevaliers jurés choisis par André de Vitré pour témoins de la remise de trois mille livres qu'il fait à Geof. Salom. & à Gautier de Saint-Aubin, à la condition de rester dans la ville de Vitré, en 1227 (c).

Il est témoin, avec *Rafred & Georges*, ses frères, d'un traité entre le même André de Vitré & Hervé de Danae (d).

ALAIN du Plessis, qui est cité comme témoin ayant apposé son scel à un acte d'échange entre Robert de la Goulle & Guyon de Coayfnion, en Février 1323 (e).

JEAN du Plessis, Chevalier, compris avec Guillaume de Domagné & Guy de Sévigné, au nombre des Nobles qui firent, le 25 Avril 1379, une association en faveur du Duc Jean IV pour empêcher l'invasion du duché. Il est encore cité avec la qualification de Chevalier dans une autre association de Nobles qui fut faite le lendemain 26 Avril pour la garde de la ville de Rennes (f).

Ce Jean est vraisemblablement celui qui est mentionné dans un document généalogique de 1639 ainsi conçu :

« Le premier JEAN du Plessis, je ne sçay & ignore son alliance. ROBERT, je ne sçay aussi son alliance, mais j'ay appris par les titres & enseignements du dit lieu que le dit Robert eut des enfants, l'un desquels fut Chambelan du Duc de Bretagne. Autre fille Gouvernante des enfants de Bretagne, sçavoir la fille dudit Duc, & morut sans hoire de corps.

« L'autre fille fut alliée à la maison de la Perrière près le Lion d'Angers. Encore autre fille dudit Robert laquelle fut alliée à la maison de la Chinnonnière & Saultoger, près la Guerche. Une autre alliée & mariée à la maison de Guebriac, &c. (g). »

Cette note désigne sûrement des ascendants de cette famille, mais ne les reliant pas par titres probants à l'auteur de la filiation suivie, elle n'est indiquée ici que pour mémoire.

On trouve aussi YVES & GUILLAUME du Plessis nommés avec Jean de Vitré, Jean de Marcillé, Guillaume de Domagné, Geoffroy de Sévigné, &c., parmi les Gens d'armes destinés à accompagner Richard de Bretagne en France, dans un compte du Trésorier de l'épargne du mois de Juin 1414 au 21 Mars 1421 (h).

« L'auteur certain, continue Chérin, est JEAN, 1^{er} du nom, qui donna, le 13 Avril 1425, avec BERTRAN du Plessis, Seigneur du Plessis, en la paroisse d'Argentré, son frère aîné, une attestation sur les droits honorifiques de la maison de Marcillé dans l'église de cette paroisse. »

C'est également à ce même Jean que Ch. d'Hozier fait commencer la filiation suivie de cette famille (i). Une mention inscrite aux registres de la Chancel-

a) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 218, & t. II, preuves, p. 379.

b) Pièces justificatives, V.

c) Pièces justificatives, VI.

d) Pièces justificatives, III.

e) Pièces justificatives, VII.

f) D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. VIII, chap. 290. — Dom Lobineau, vol. des preuves, pp. 593 & 594.

g) Archives du Plessis.

h) Dom Lobineau, preuves, t. II, p. 968.

i) Preuves de la noblesse de Pierre du Plessis d'Argentré, 2 Mai 1689. Manuscrit signé Ch. d'Hozier, aux archives du Plessis.

lerie de Bretagne fait connaître que Jehanne DE CORNILLÉ, Dame du Plessis, était la mère de ce Jean, sans indiquer le prénom de son mari (a).

BERTRAND du Plessis, qui vient d'être cité, est compris dans la Réformation de la Noblesse de la paroisse d'Argentré faite en 1442, comme possesseur du domaine du Plessis qui est dit terre Noble & exempte de fouaige *ès temps passés* (b).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN, 1^{er} du nom, Écuyer (c), auteur de la filiation suivie, Seigneur du Plessis d'Argentré (d), donna, conjointement avec son frère qui précède, l'attestation de 1425 (e). Il jura avec les autres Nobles de la paroisse d'Argentré la Réformation de 1442 (f). Après la mort de Bertrand, Jean devint Seigneur de la terre du Plessis & ce fut en cette qualité qu'il fut cité dans une autre Réformation de la même paroisse faite en vertu d'un mandement du Duc le 10 Mars 1477 (g). Quoique son nom figure dans cette Réformation, il ne faut pas en conclure qu'il existât encore au moment où elle a été faite, puisque sa femme est qualifiée « veuve de feu Jehan du Plessis » dans un titre de 1472 (h).

Il épousa Thomine DE NOUAULT, aliàs : DOUAULT, Dame de la Bouhourdière (i), dont il eut :

1. LOUIS, qui suit.
2. MAGDELAINE, morte sans alliance (j).
3. JACQUETTE, morte sans alliance (k).
4. JEANNE, mariée à Noble Guillaume GALON, Seigneur de la Villegemmes & de la Villebeffac (l).
5. Autre JEANNE, dite *la jeune* ; on ignore si elle se maria (m).

II. DEGRÉ.

LOUIS, 1^{er} du nom, Seigneur du Plessis d'Argentré & des Landes (n). Il est compris dans la Réformation de 1477, sous le nom de Loys du Plessis, comme possesseur des Landes, en la paroisse d'Argentré. Il épousa Jehanne DE TALLIE, Dame de Poilleboubit & de la Houllière, fille de Jehan de TALLIE, Seigneur de la Chaufrierie, & veuve de Jehan de Boaisgamatz (o). Jehanne de Tallie était remariée à Noble Écuyer Lancelot de Launay à la date du 6 Juillet 1490, Louis était donc mort avant cette époque (p), laissant de son mariage :

1. LÉONARD, qui suit.

(a) Pièces justificatives, VIII.

(b) Pièces justificatives, IX, n° 60.

(c) Pièces justificatives, IX, n° 50.

(d) Pièces justificatives, IX, n° 48, 51, 53 & 54.

(e) Pièces justificatives, IX, n° 61.

(f) Pièces justificatives, IX, n° 60.

(g) Pièces justificatives, IX, n° 59.

(h) Pièces justificatives, VIII.

(i) Pièces justificatives, VIII, & IX, n° 43, 48 & 50.

(j) Pièces justificatives, IX, n° 45, 48, 50, 51, 52, 53 & 54.

(k) Pièces justificatives, IX, n° 45, 48, 50, 51, 52, 55 & 54.

(l) Pièces justificatives, IX, n° 45, 49 & 53. Procuration du 11 Mars 1507 (1508).

(m) Pièces justificatives, IX, n° 45, 49 & 53.

(n) Pièces justificatives, IX, n° 53.

(o) Pièces justificatives, IX, n° 45, 49, 55, 56, 57 & 58.

(p) Pièces justificatives, IX, n° 49.

2. MARIE, qui épousa, postérieurement au 9 Septembre 1499, Noble Homme Gilles d'ESLIN, Seigneur de la Barre (a).

III. DEGRÉ.

LÉONARD, Écuyer, Seigneur du Plessis d'Argentré & des Landes, est cité en cette qualité à la Réformation de la Noblesse de l'évêché de Rennes en 1513 (b). Il fut Gentilhomme des Ordonnances du Roi (c) & en même temps Maréchal des Logis de l'hôtel de Guy XV, Comte de Laval & Seigneur de Vitré (d). Il fut nommé en 1543 « Prévost des Maréchaux en Bretagne (e) ». Il fut chargé par Guy, Comte de Laval, Lieutenant général du Roi en Bretagne, Gouverneur & Amiral du même pays, d'aller à Morlaix exécuter de sa part le traité qui avait été proposé pour faire l'échange de quelques Portugais contre des Bretons qui étaient prisonniers en Portugal (f).

Il épousa Françoise CHARTON, Dame du Boay-Pinczon, fille de feu Regnault CHARTON, Châtelain de la Cour de Vitré, & de Demoiselle Guillemette LANDAYS (g), & mourut avant le 22 Novembre 1549 (h).

Il eut de son mariage :

1. MATHURIN, qui suit.
2. BERTRANNE, mariée, par contrat du 1^{er} Décembre 1542, à Noble Homme Jacques de LA BIZAYE, Écuyer, Seigneur de la Ripviere-Bizave & de Beauchefne.
3. GEOFFROY, Religieux en l'abbaye de Saint-Gildas, nommé le 27 Janvier 1562 (1563) à la place de Ministre de la Trinité de l'ordre des Mathurins, en la ville de Châteaubriant.

IV. DEGRÉ.

MATHURIN, Écuyer, Seigneur du Plessis d'Argentré, épousa, par contrat du 25 Juillet 1540, Marie de MEAULNE DE ROUESSÉ, Dame de Montarfil, fille de Noble Homme Jeuffelin de MEAULNE & de Damoiselle Christoflette de LA HOUDINYÈRE (i).

Il fut nommé, le 22 Novembre 1549, à la charge, laissée vacante par la mort de son père, de Grand Prévôt général, sous MM. les Maréchaux de France, en Bretagne (j). Il assista dans l'ordre de la Noblesse aux États de Bretagne de 1576 & de 1580 (k). Sa femme mourut en 1578, & fut inhumée dans l'église d'Argentré (l). Il mourut lui-même en 1583, & fut inhumé dans la même église.

Il eut pour enfants :

1. GEOFFROY, Écuyer, Seigneur de Poillebouft, fils aîné & héritier principal & noble présumptif de ses père & mère, ainsi qu'il est qualifié dans le contrat

(a) Pièces justificatives, IX, nos 45 & 49.

(b) Pièces justificatives, IX, nos 43, 44 & 45.

(c) Pièces justificatives, IX, n^o 47.

(d) Commission de Guy XV, Comte de Laval, du 26 Mars 1527. Original aux archives du Plessis.

(e) Lettres de Henri, Dauphin, Duc de Bretagne, 14 Novembre 1543. — Lettres de confirmation du même, devenu Roi de France, du 8 Juillet 1547. Originaux aux archives du Plessis.

(f) Commission du 24 Novembre 1528 (d'Hozier, généalogie citée plus haut).

(g) Pièces justificatives, IX, nos 44, 46 & 47.

(h) Pièces justificatives, IX, n^o 39.

(i) Pièces justificatives, IX, n^o 42.

(j) Pièces justificatives, IX, n^o 39.

(k) Pièces justificatives, IX, n^o 38.

(l) Registres des actes de décès de la paroisse d'Argentré, année 1583.

de mariage de Barbe, sa fleur, du 7 Février 1571; il mourut peu de temps après, sans postérité.

2. GILLES, qui fuit.

3. FRANÇOISE, mariée à Julien DU VERGER, Sieur du Tertre (a).

4. BARBE, mariée, en premier lieu, par contrat du 7 Février 1571, à Noble Christophe D'OLLIER, Seigneur de la Haie d'Erbrée (b), & en second lieu, à François DE TALLIE, Seigneur de la Lanfrayère (c).

5. JACQUEMINE, mariée à Noble Jean GERAULT, Seigneur de Malhere (d).

V. DEGRÉ.

GILLES, Écuyer (e), Seigneur du Plessis d'Argentré, de Montarfil, du Plessis Beucé & de Poillebouft, second fils de Mathurin, continue la descendance. Il fut pourvu par le Roi, le 21 Décembre 1572, de la charge de Grand Prévôt général sous MM. les Maréchaux de France, en Bretagne, vacante par résignation de son père « en considération de sa vaillance, littérature, &c. (f) » Il fut confirmé dans cette charge par Lettres patentes du Roi Henri III, datées du 5 Juin 1581 (g).

Pendant les troubles & les guerres civiles qui défoloient alors la Bretagne, Gilles se signala par son attachement au Roi. De concert avec son parent M. du Boufchet, il remit en sa puissance la ville de Vitré, qui avait été surpris par les Huguenots, ce qui est attesté par les lettres suivantes :

« A Monsieur mon cousin, Monsieur du Plessis, Provost de Bretagne, au Plessis.

« Monsieur mon cousin. Je n'ay failly à faire advertir tous les habitants des paroisses que j'ai en ma charge & leur ay baillé le rendez-vous à demain ung heure devant jour en la Lande du Fiefve. Il ferait bon de votre part de faire advertir ceux d'Argentré, Le Pertre, Sainct Sire & Beaulieu & les faire trouver au grand pré du Mez où l'on tire le Papegault de l'arc, près Vitré, où les yrai trouver pour nous joindre ensemble pour faire le debvoir de gens de bien & qu'ils portent leurs tambourins sans les baptre aucunement & de commander aux troupes qu'ils facent la plus grande diligence qu'il fera possible; en cet endroit je vous ferai offre de mes bien-humbles recommandations à vos bonnes grâces, suppliant Dieu, Monsieur mon cousin, qu'il vous donne bonne vie, longue & bonne santé. De votre maison de la Haye ce mercredi au soir 24^e Fevrier 1574, votre humble cousin & assuré ami pour la vie. (Signé :) FRANCOYS DU BOUSCHET.

« J'ay adverti Monsieur de Mesjeuseaume (h) & le Sénéchal de Rennes de la prinse de Vitré. J'en attends à demain au matin des nouvelles (i). »

(a) Pièces justificatives, IX, n° 41.

(b) Pièces justificatives, IX, n° 40.

(c) Contrat de mariage du 7 Janvier 1574.

(d) Contrat de mariage du 30 Août 1583.

(e) Gilles est qualifié *Chevalier* dans un acte du 7 Décembre 1618 (voir pièces justificatives, IX, n° 30), & *Ecuyer*, dans un autre du 17 Mai 1639 (*ibid.*, IX, n° 28). La cloche de l'horloge du château du Plessis porte l'inscription suivante : *Ecuyer Gilles du Plessis, Seigneur du dict lieu, Conseiller du Roy, Grant Provost Général de le pays, me fist fayre pour servir au dict lieu l'an 1585.*

(f) Lettres de provisions, aux archives du Plessis.

(g) Original aux archives du Plessis.

(h) François Dugué, Vicomte de Mejustaulme, Seigneur de Monjardin, la Gaudinaye, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur & Capitaine pour Sa Majesté en la ville de Rennes, était parent de Jeanne de Beucé, mariée plus tard à Gilles du Plessis.

(i) Original aux archives du Plessis.

Lettre missive du Roi Charles IX.

« A Monf. du Plessis.

« Monf. du Plessis, le Sieur de Bouillé m'a fait entendre le bon devoir auquel vous vous estes mis de l'assister & lui ayder lors de la nouvelle qu'il eut de la surpris de Vitré, ce qui démontre de plus en plus l'affection que je me suis toujours assuré que vous portez au bien de mon service dont je vous scay fort bon gré, vous priant continuer à vous employer en semblables occasions pour conserver mon païs de Bretagne en mon obéissance & y maintenir le repos entre tous mes sujets ce que me promettant de vostre fidélité & bon zelle que vous avez à l'endroit de vostre patrie, je ne vous ferai ceste lettre plus longue que pour prier Dieu, Monf. du Plessis, vous avoir en sa sainte & digne garde.

« Escrit au bois de Vincennes le XIII^e jour de Mars 1574.

« Signé : CHARLES.

« & plus bas : PINART (a). »

Il continua à s'employer au service du Roi en se mettant à la tête des habitants des paroisses voisines & de ses parents (b), pour maintenir sous son autorité cette partie de la province.

Il servit successivement dans les armées de Charles IX, Henri III & Henri IV. Il fut nommé en 1588 Commissaire de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes (c), par le Duc de Mercœur « en contemplation de la connoissance qu'il avoit de l'affection que ledit Sieur du Plessis avoit toujours continué au service de Sa Majesté & au bien de cette province. » Il fut dispensé du service personnel, attendu « sa longue maladie & indisposition même qu'il étoit nécessaire de bien & fidèlement garder sa maison du Plessis contre les surprises des ennemis de sa Majesté, pour l'importance que cela apporteroit à la ville de Vitré, avec permission de se tenir en sadite maison & s'affeurer d'hommes pour la conservation d'icelle (d). »

Le 17 Décembre 1589, le Roi lui accorda des Lettres de sauvegarde pour sa maison, terre & seigneurie du Plessis, « désirant favorablement le traiter comme le tenant pour l'un de ses bons sujets & serviteurs (e). »

Il épousa, en premières noces, Damoiselle Jehanne DE BEAUCÉ, Dame du Plessis Beaucé, fille aînée & héritière noble de feu Jehan DE BEAUCÉ, Écuyer, Seigneur du Plessis Beaucé, & de Jacqueline DE LA BOUEXIERE, sa veuve (f). Il n'en eut pas d'enfant.

En secondes noces, il épousa Damoiselle Julienne DU GRASMESNIL, fille de Noble Homme Jean DU GRASMESNIL, Conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, & de Damoiselle Catherine MOREL, son épouse, Seigneur & Dame du Grafmesnil, le Boisbelin, l'Espinau, &c. (g).

(a) Original aux archives du Plessis.

(b) Pièces justificatives, X.

(c) Commission du Duc de Mercœur, du 10 Décembre 1588. — Lettre du même, du 11 Décembre 1588. Pièces justificatives, XI.

(d) Lettres de Monseigneur le Prince de Dombes, Lieutenant général en Bretagne, du 21 Octobre 1590. — Lettres du Duc de Montpensier, du 7 Octobre 1592. — Lettres de M. de Saint-Luc, Seigneur d'Épinay, du 25 Juin 1593. — Dispense de M. le Maréchal d'Aumont, du 24 Février 1594. Originaux aux archives du Plessis. — Pièces justificatives, XII.

(e) Original, aux arch. du Plessis.

(f) Pièces justificatives, IX, n^o 37.(g) Pièces justificatives, IX, n^o 35.

Gilles fut inhumé, le 7 Juillet 1615, dans l'église d'Argentré, & sa seconde femme, Julienne du Grafmesnil, fut inhumée dans la même église le 14 Septembre 1627 (a). De cette seconde alliance, il eut :

1. MATHURIN (b).
2. JEAN, qui fuit.
3. GILLETTE (c).
4. JOACHIM (d).
5. MARGUERITE (e).
6. FRANÇOISE (f), mariée, dans l'église d'Argentré, le 3 Mars 1620, à Noble Homme André DE LA SAUGÈRE, Écuyer, Seigneur de Champloing (g).

VI. DEGRÉ.

JEAN OU JEAN-BAPTISTE, II^e du nom, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, Poilleboust, la Chapelle, Cormeray, Crefpel & autres lieux, Chevalier de l'ordre du Roi (h), naquit à Argentré le 9 Juin 1600 (i). Il épousa en 1639 Jeanne BIZEUL, fille de feu Noble Homme Messire SIMON BIZEUL, Président & Général des monnaies de France, & de Magdelaine HUCHER (j). Il fut inhumé dans l'église d'Argentré le 25 Janvier 1656. Sa femme mourut le 26 Février 1680, & fut inhumée le 28 dans la même église (k).

De son mariage, il eut :

1. ALEXIS, qui fuit.
2. PIERRE, né le 24 Novembre 1642 (l), mort jeune.
3. CHARLES-MARIE, né le 18 Septembre 1645. Maintenu dans la Réformation de 1668 (5 Octobre). Embrassa l'état ecclésiastique, fut d'abord Recteur de Pleumargat & ensuite de la paroisse d'Étrelles, où il fut inhumé le 21 Mars 1702.
4. ANGÉLIQUE, née le 19 Décembre 1641 (m). Elle fut inhumée dans l'église d'Argentré le 17 Octobre 1720 (n).

VII. DEGRÉ.

ALEXIS, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, Poilleboust, Cormeray, la Chapelle, Crefpel, &c., naquit vers l'an 1640. Il fut maintenu dans sa qualité de Noble, par arrêt de la Chambre de la Réformation de la Noblesse en Bretagne, du 5 Octobre 1668 (o). Il assista aux États de Bretagne tenus à Vitré en 1655 & prit la place de Doyen de la Noblesse auxdits États le 27 Novembre 1709. Il fut choisi

(a) Actes de décès de la paroisse d'Argentré aux dates citées.

(b) Acte de baptême de la paroisse d'Argentré, 21 Mai 1597.

(c) Acte de baptême de la paroisse d'Argentré, 20 Février 1599.

(d) Acte de baptême de la paroisse d'Argentré, 10 Avril 1602.

(e) Acte de baptême de la paroisse d'Argentré, 5 Novembre 1603.

(f) Acte de baptême de la paroisse d'Argentré, 24 Juin 1605.

(g) Acte de mariage de la paroisse d'Argentré à cette date. Voyez aussi pièces justificatives, IX, n^o 30.

(h) Pièces justificatives, IX, n^o 27.

(i) Actes de baptême de la paroisse d'Argentré, 9 Juin 1600.

(j) Pièces justificatives, IX, n^o 28.

(k) Actes de décès de la paroisse d'Argentré aux dates citées.

(l) Registres de la paroisse d'Argentré.

(m) Registres de la paroisse d'Argentré.

(n) Registres de la paroisse d'Argentré.

(o) Pièces justificatives, IX, n^o 22.

pour présider en place de M. le Duc de Béthune le 12 Décembre 1724, &, le 13 Octobre 1728, en place de M^{rs} le Prince de Léon (a).

Il épousa, le 4 Février 1669, Damoiselle Marguerite-Anne DE TANOUARN DE COUVRAN, Dame de Pontestan, fille de feus Messire François DE TANOUARN & Dame Françoisse JEZÉQUEL, Seigneur & Dame de Pontestan (b). Marguerite de Tanouarn était née en 1649, & mourut le 7 Septembre 1719; son mari décéda le 19 Décembre 1732.

De ce mariage il eut :

1. PIERRE, qui suit.

2. CHARLES, né le 16 Mai 1673 & baptisé à Argentré le 14 Janvier 1674 (c). Il entra dans les Ordres & fut reçu Docteur en Sorbonne, fort jeune encore. Nommé par le Roi Abbé Commandataire de Sainte-Croix-de-Guingamp le 24 Décembre 1699, il devint ensuite Doyen de Saint-Tugal, de Laval, le 23 Janvier 1702, puis Vicaire général du diocèse de Tréguier le 7 Janvier 1707; Aumônier du Roi en 1709, enfin Evêque de Tulle le 26 Octobre 1723, & sacré le 10 Juin 1725. Décédé le 27 Septembre 1740 (d), il fut inhumé le 29 dans la chapelle de son séminaire. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de théologie (e).

3. JEAN-BAPTISTE, baptisé à Argentré le 28 Mai 1674, mort sans postérité (f).

4. CHARLES-MARIE, né le 7 Juillet 1676 & baptisé à Argentré le 14 suivant. Il entra dans les Ordres & fut nommé par le Roi, le 14 Mai 1712, à l'abbaye de Landévenec, ordre de Saint-Benoît. Il fut inhumé dans l'église d'Argentré le 27 Novembre 1713 (g).

5. FRANÇOIS-JEAN, baptisé à Argentré le 4 Mars 1686. Il fut Page dans la Petite Écurie du Roi depuis 1701 jusqu'en 1705; Mousquetaire dans la première compagnie pendant cinq ans jusqu'au 7 Mars 1711; Capitaine au régiment du Luc (cavalerie) le 21 Février 1711, puis Capitaine au régiment de Chevreufe. Chevalier de Saint-Louis le 9 Février 1733 (h). Il assista aux États de Bretagne en 1740. Décédé le 9 Novembre 1762, il fut inhumé dans l'église d'Argentré.

6. MARGUERITE-ANNE, fut baptisée le 11 Octobre 1677 dans l'église d'Argentré. Elle embrassa la vie religieuse.

7. MARIE-THÉRÈSE, baptisée à Argentré le 17 Mars 1679, mourut aussi Religieuse.

8. RENÉE-CHARLOTTE, née le 29 Août, fut baptisée le 5 Septembre 1681. Elle épousa, le 31 Mai 1703, Messire Paul-Gervais DE VALORY, Chevalier, Seigneur dudit lieu. Elle fut inhumée à Argentré le 8 Juin 1750, laissant postérité (i).

9. MARGUERITE-CHARLOTTE, baptisée à Argentré le 1^{er} Septembre 1687. Elle fut nommée à Saint-Cyr le 11 Mai 1697, après avoir fait ses preuves de noblesse. Elle devint Abbessé de l'Ave-Maria le 30 Janvier 1741 (la xxviii^e Abbessé de l'Ordre) (j).

(a) Pièces justificatives, IX, n^o 21.

(b) Pièces justificatives, IX, n^{os} 20, 25 & 26.

(c) Registres de la paroisse d'Argentré.

(d) Originaux aux archives du Plessis.

(e) Voir *Mémoires* de Trévoux, 1743, 1^{er} vol. — Pièces justificatives, XII bis. — Moréri, éd. de Paris, 1759, page

291.

(f) Registres de la paroisse d'Argentré.

(g) Registres de la paroisse d'Argentré.

(h) Brevets aux archives du Plessis.

(i) Pièces justificatives, IX, n^o 23. Registres de la paroisse d'Argentré.

(j) *Gallia Christiana*.

10. MARIE-ANGÉLIQUE, née le 27 Octobre 1690 & baptisée le 25 suivant. Elle embrassa aussi la vie religieuse. On ignore la date de sa mort.

VIII. DEGRÉ.

PIERRE, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, de Launay, Rouvraye, &c., naquit le 3 Juin 1672 & fut baptisé le 8 Août de la même année (a). Il fit ses preuves de noblesse devant Ch. d'Hozier le 2 Mai 1689, & fut admis dans les Pages de la Grande Écurie du Roi. Il servit dans la 2^e compagnie des Mousquetaires du Roi jusqu'au 18 Décembre 1693; nommé alors Sous-Lieutenant au régiment du Roi, & y resta jusqu'au 20 Janvier 1695 (b). Il épousa, le 7 Juin 1706, Damoiselle Louise HINDRET DE RAVENNES, fille unique de feu Écuyer Joseph HINDRET, Seigneur de Ravennes, & de Dame Louise DE LABAT (c).

Il assista aux États de Bretagne en 1740 & reçut, le 6 Octobre de cette même année, une députation de l'Assemblée desdits États, à l'occasion de la mort de son frère, l'Évêque de Tulle (d).

Il mourut le 17 Mai 1744, âgé de 73 ans, & fut inhumé dans l'église d'Argentré. Sa femme mourut le 1^{er} Décembre 1753, & fut inhumée le lendemain à Argentré.

De son mariage, il eut :

1. ALEXIS, qualifié Marquis du Plessis d'Argentré (e), Chevalier, Seigneur dudit lieu, fut baptisé le 10 Mai 1708 en l'église d'Argentré (f). Il fit ses preuves pour être reçu Page du Roi en sa Grande Écurie, en Septembre 1726; fut nommé en 1731 Lieutenant au régiment de Conty (infanterie); en 1734, Capitaine de cavalerie dans celui de Chevreuse, connu ensuite sous le nom de Brancas; Major au même régiment lorsqu'il eut pris le nom de des Salles jusqu'en 1756; il fut fait Chevalier de Saint-Louis, & Sa Majesté lui accorda une pension de retraite de 600 livres (g). Il mourut, sans alliance, en son château du Plessis, le 13 Avril 1778.
2. CHARLES-MARIE-CAMILLE, qui suit.
3. FRANÇOIS-AUGUSTIN, né le 15 Janvier 1714, fut baptisé en l'église d'Argentré le 3 Avril 1715. Il entra au service en 1733 en qualité de Cornette dans Royal-carabiniers; fut fait Chevalier de Saint-Louis le 8 Juin 1744; nommé Aide-Major le 23 Juillet de la même année; Capitaine au même régiment le 23 Juillet 1745 & Colonel des grenadiers royaux au régiment provincial de Nantes le 26 Janvier 1773; enfin, ordonné & établi Brigadier des armées du Roi par brevet du 1^{er} Mars 1780 (h). Il fit ses preuves devant Chérin & fut admis aux honneurs du Louvre & à monter dans les carrosses du Roi en 1771. Il mourut à Vitré au mois d'Août 1785.
4. PIERRE, né le 1^{er} Juin 1716 & baptisé le même jour à Argentré. Fut d'abord Sous-Lieutenant dans le régiment de Limoufin en 1733. Admis en 1734 dans

(a) Registres de la paroisse d'Argentré.

(b) Pièces justificatives, IX, n^{os} 15, 16 & 17.

(c) Pièces justificatives, IX, n^o 20.

(d) Pièces justificatives, IX, n^{os} 13 & 14.

(e) « Messire Alexis, Marquis du Plessis d'Argentré, Seigneur de ladite paroisse d'Argentré, acquiert de ses deniers, & au nom de ladite paroisse, un terrain propre à un nouveau cimetière. » (Procès-verbal, fait au bourg d'Argentré le 10 Mars 1777, par Augullin-René-Louis le Mintier, Vicaire général de Monseigneur l'Évêque de Rennes, Commissaire à ce nommé.) — Déclaration en faveur de M. le Marquis d'Argentré du 13 Mars 1784 (expédition en forme). — Acte de notoriété du 14 Mars 1784 (expédition en forme, archives du Plessis).

(f) Registres de la paroisse d'Argentré.

(g) Original aux archives du Plessis.

(h) Registres de la paroisse d'Argentré. — Brevets & commissions. Originaux aux archives du Plessis.

- la compagnie des Gentilshommes Gardes de la marine, il fut fait Enseigne de vaisseau le 1^{er} Janvier 1742 & Enseigne d'une compagnie franche le 16 Juillet de la même année. Il fit les campagnes de 1742, 1743 & 1744 sur le vaisseau l'*Argonaute*; celle de 1745 sur le *Saint-Michel*; celle de 1746 sur le *Trident*; celle de 1747 sur le *Neptune*, & fut tué sur ce dernier vaisseau, dans le combat naval qui eut lieu dans l'Inde entre l'escadre de M. de Lestandière & les Anglais, le 25 Octobre 1747 (a).
5. JEAN-BAPTISTE, fut baptisé dans l'église d'Argentré le 1^{er} Novembre 1720 (b). Il entra dans les Ordres & fut d'abord Vicaire général de l'Évêque de Limoges. Il fut nommé successivement Abbé de Notre-Dame d'Olivet, au diocèse de Bourges, ordre de Cîteaux; de Saint Germain, au diocèse d'Auxerre, ordre de Saint-Benoît; d'Evron, au diocèse du Mans, ordre de Saint-Benoît; & de Saint-Aubin, au diocèse d'Angers. Nommé, par Lettres patentes du Roi du 16 Avril 1758, Lecteur près du Duc de Bourgogne, puis retenu en la même place près de Messieurs le Duc de Berry, le Comte de Provence & le Comte d'Artois, il devint Premier Aumônier en survivance du Comte de Provence, ensuite Évêque de Tagaste *in partibus infidelium*, Commandeur ecclésiastique des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, & enfin Évêque de Sées au mois de Décembre 1775. Il émigra à la révolution de 1789 & mourut à Munster (Westphalie) le 24 Février 1805. Son corps fut rapporté dans sa cathédrale le 13 avril 1875.
6. LOUIS-CHARLES, né le 10 Juin 1723 (c). Licencié en Sorbonne le 1^{er} Avril 1748 (d). Il entra dans les Ordres & fut nommé Vicaire général de l'évêché de Poitiers le 8 Octobre 1754; Prieur du Bois-d'Allonnes, au diocèse de Poitiers, en Septembre 1755, & ensuite Évêque de Limoges en 1758 (e). Devint en outre Conseiller d'honneur au Parlement de Bordeaux le 23 Avril 1760; Abbé commendataire des Vau-de-Cernay & de Saint-Jean-d'Angely le 6 Juillet 1766; Premier Aumônier en survivance de Monfieur, frère du Roi, & enfin Député du Haut-Limoufin à l'Assemblée nationale de 1789. Il mourut en émigration à Munster (Westphalie) le 28 Mars 1808. Son corps fut rapporté dans sa cathédrale le 16 Mai 1876.
7. JOSEPH-PAUL, baptisé le 26 Septembre 1725, mort au berceau (f).
8. MARGUERITE-CHARLOTTE, née le 22 Mai 1707, admise, sur preuves de noblesse, en la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, le 20 Janvier 1717. Morte, sans alliance, au château du Plessis, & inhumée en l'église d'Argentré le 23 Mai 1731.
9. MARIE-ANGÉLIQUE, née le 14 Mai 1709, morte, sans alliance, à Laval, en 1757.
10. LOUISE-CHARLOTTE, née le 18 Avril 1710 & baptisée le lendemain à Argentré, morte au berceau.
11. ÉLISABETH-PAULINE, née le 14 Juin 1711, baptisée à Argentré le 27 Décembre 1712, morte sans alliance.
12. CATHERINE, née le 4 Novembre 1717, baptisée à Argentré le jour suivant, morte sans alliance.

(a) Registres de la paroisse d'Argentré. — Certificat du Ministre Secrétaire d'État au département de la marine, en date du 19 Avril 1774, signé: Bourgoire de Boynes, & plus bas, par Monleigneur, Rodier (Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, dossier du Plessis d'Argentré).

(b) Pour tout ce qui concerne Jean-Baptiste, voir pièces justificatives, IX, nos 1 à 12.

(c) Registres de la paroisse d'Argentré.

(d) Diplôme, aux archives du Plessis.

(e) Lettres de nomination du 3 Septembre 1758. — Bulle du 15 des Calendes de Janvier (8 Décembre 1758).

(f) Registres de la paroisse d'Argentré.

13. LOUISE-CATHERINE, née le 3 Février 1719 & baptisée le même jour à Argentré, morte sans alliance.

IX. DEGRÉ

CHARLES-MARIE-CAMILLE du Plessis d'Argentré, Chevalier, qualifié Comte & Seigneur de Pontestan & de la Marie (a), frère puîné d'Alexis, continue la descendance. Il naquit le 5 Novembre 1712 & fut baptisé le 11 suivant à Argentré (b). Il fut nommé Lieutenant au régiment de Limosin en Mai 1739; Chevalier de Saint-Louis le 2 Novembre 1747; Colonel du régiment des grenadiers royaux de son nom en 1761. Il fit à la tête de ce régiment diverses campagnes de la guerre de Sept ans & se distingua particulièrement à l'affaire de Bonafort, le 23 Juillet 1762, où il repoussa des forces supérieures & prit quatre canons à l'ennemi. Il fut nommé Colonel des grenadiers royaux de Bretagne, & Brigadier des armées du Roi le 20 Avril 1768.

Il épousa en 1748 Renée-Jeanne-Marie GOUGEON DE LAUNAY, fille de feu Jacques GOUGEON DE LAUNAY, Conseiller du Roi en l'élection de Laval, & de Dame Renée CHOTARD (c).

Décédé le 28 Décembre 1772, il fut inhumé le 30 suivant dans l'église d'Alexain, diocèse du Mans (d), laissant de son mariage :

1. PIERRE-MARIE-ALEXIS, qui suit.
2. FRANÇOIS-MARIE-LOUIS-CHARLES, né le 15 Août 1764, baptisé le même jour en l'église de Saint-Vénérand de Laval. Nommé au Collège royal de la Flèche en Juillet 1773, il devint Capitaine au régiment des gardes françaises & mourut à Auteuil, près Paris, le 5 Novembre 1838.
3. LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-RENÉE, née le 15 Novembre 1749, baptisée le lendemain dans l'église Saint-Vénérand de Laval. Elle fut admise sur preuves de noblesse en la maison de Saint-Louis à Saint-Cyr en 1760. Elle épousa haut & puissant Seigneur Jean-César-Élisabeth DE COUASNON. Elle mourut à Vitré, & fut inhumée à la Croisille, ancienne province du Maine, laissant postérité.
4. RENÉE-MARIE-FRANÇOISE, née le 10 Juin 1754 & baptisée le même jour dans l'église Saint-Vénérand de Laval. Elle fut mariée à haut & puissant Seigneur Messire Pierre-Joseph-Jean MARTIN, Chevalier, Seigneur du Boistailé (e), & mourut à Aubigny, près Falaise, le 12 Juin 1800, laissant postérité.
5. MARIE-ANGÉLIQUE, née le 28 Décembre 1770, & morte, sans alliance, à Vitré.

X. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE-ALEXIS, Marquis du Plessis d'Argentré, naquit à Laval le 17 Août 1761. Il est qualifié Vicomte (f) dans les Lettres patentes du Roi du 30 Octobre 1767, qui lui confèrent l'office de Gouverneur de la ville de Laval, & celui de Lieutenant du Roi de la ville de Vitré. Il fut dispensé à cette occasion de prêter le serment requis à cause de son bas âge (g).

Admis au Collège royal de la Flèche le 5 Octobre 1769, il passa ensuite dans

(a) Contrat de mariage de son fils.

(b) Registres de la paroisse d'Argentré.

(c) Contrat de mariage du 4 Avril 1748 (Pierre Chatifet, Notaire à Laval).

(d) Actuellement diocèse de Laval.

(e) Contrat de mariage du 24 Février 1785 (Fouattier & Deligné, Notaires héréditaires de la baronnie de Vitré).

(f) Son père, Comte de Pontestan, & son oncle Alexis, Marquis & Seigneur du Plessis d'Argentré, existaient encore & ce ne fut qu'après la mort de ce dernier qu'il prit le titre de *Marquis* : il est ainsi qualifié dans les actes passés depuis, entre autres dans l'acte de naissance de son fils *Louis-Joseph*, du 31 Mai 1788.

(g) Pièces justificatives, XIII & XIV.

les cheveu-légers de la garde du Roi le 4 Février 1777; fut nommé Capitaine dans le corps de cavalerie le 3 Juin 1779, puis Capitaine dans le régiment de Royal-Lorraine (a).

Il est, dans les actes des 13 & 14 Octobre 1784 (b), déclaré comme fils aîné, héritier principal & Noble, faisi des successions tant du Seigneur Comte de Pontestan, son père, que de feu Seigneur Messire Alexis, Marquis du Plessis d'Argentré, son oncle.

Il épousa en 1782 Demoiselle Thérèse DUBOIS, fille de Messire Olivier-Ambroise DUBOIS, Écuyer, Contrôleur ordinaire des guerres, Seigneur de la Barre & des paroisses de Bierné & de Saint-Aignan, & de Dame Thérèse-Anne-Ambroïse MARTIN DE LA BLANCHARDIÈRE, son épouse (c).

En 1792, il rejoignit le cantonnement de Lembourg, fit la campagne dite des Princes, émigra & rentra en France en 1802. Fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 17 Septembre 1814 (d), & mourut, au château du Rocher, commune de Mézanger (Mayenne), le 15 Mars 1843.

Il eut de son mariage :

1. LOUIS-JOSEPH, qui suit.
2. CAMILLE-MARIE, né à Laval le 31 Décembre 1791, mort à Avefnière le 6 Janvier 1792.
3. EUGÉNIE-JEANNE-THÉRÈSE, née à Laval, paroisse de la Sainte-Trinité, le 3 Mars 1785, mariée, le 26 Novembre 1804, à Frédéric-Jean-Marie LE GONIDEC, Comte de Traiffan, Chevalier de Saint-Louis. Décédée, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 5 Mai 1870, laissant postérité.
4. CAROLINE, née à Laval le 12 Août 1787. Mariée, le 25 Novembre 1809, à Paul-René, Comte de ROBIEN; morte à Rennes le 30 Juin 1854, laissant postérité.
5. VIRGINIE, née à Laval le 30 Juillet 1789, mariée, le 10 Janvier 1810, à Balthazar-Louis-Emmanuel, Comte de ROBIEN; morte, au château de la Marie, commune d'Alexain, en Mars 1844, laissant postérité.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-JOSEPH, Marquis du Plessis d'Argentré, naquit, à Laval, paroisse de la Trinité, le 25 Juillet 1786; il fut tenu sur les fonts baptismaux, dans la chapelle du château de Versailles, le 31 Mars 1788, par Louis-Stanislas-Xavier de France, Monsieur, frère du Roi, depuis Louis XVIII, & Marie-Joséphine-Louise de Savoie, Madame (e).

Il épousa, le 9 Février 1807, Victoire-Alexandrine LE GONIDEC DE TRAISSAN, fille de Armand-Mériadec LE GONIDEC, Comte de Traiffan, & de feu Marie-Charlotte-Joseph DE MORANT, sa femme, décédée à Bath, en Angleterre, en la paroisse de Walcot (f).

Par une Ordonnance royale en date du 28 Février 1819, il fut autorisé à fonder dans sa famille un majorat au titre de Marquis. Le 9 Novembre suivant, il reçut des Lettres patentes du Roi par lesquelles Sa Majesté érigeait en majorat, affecté au titre de Marquis, le château & la terre du Plessis d'Argentré (g).

(a) Brevets & commissions, originaux aux archives du Plessis.

(b) Originaux aux archives du Plessis (Deligné & Jarnouën, Notaires héréditaires de la baronie de Vitré).

(c) Contrat de mariage du 22 Février 1782 (Doillat, Notaire du Châtelet de Paris).

(d) Lettres du Roi, aux archives du Plessis.

(e) Registres des actes de l'état civil de la ville de Versailles, paroisse Notre-Dame.

(f) Registres de l'état civil de la ville de Rennes. — Contrat de mariage (Rapatel, Notaire à Rennes).

(g) Publication en audience publique & enregistrement au Greffe de la Cour royale de Rennes le 13 Mars 1820 & au Tribunal civil de Vitré le 29 Mars 1820.

Il mourut, au château du Plessis, le 12 Janvier 1849, & sa femme, l'e 28 Septembre 1857, laissant de leur mariage :

1. EDMOND-MARIE-OLIVIER, qui fuit.
2. FRÉDÉRIC-MARIE-EUGÈNE, auteur du premier rameau, qui fuit.
3. PAUL-MARIE, né, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 9 Août 1816, mort, sans alliance, au château du Plessis, le 29 Décembre 1839.
4. BALTHAZAR-MARIE-LOUIS, né, au château de la Baratière, le 31 Septembre 1818. Il périt dans le naufrage de la canonnière la *Vedette*, commandée par M. de Cintré, dans la nuit du 6 Octobre 1841, en vue de Saint-Pierre de Miquelon (a), sans alliance.
5. CHARLES-MARIE-OLIVIER, auteur du second rameau, qui fuit.
6. CLAIRE-MARIE-LOUISE, née à Laval le 7 Novembre 1807, mariée, à Argentré, le 17 Avril 1834, à Alfred-Marie-Mériadec LE GONDEC, Comte de Traifan, son cousin, d'où cinq fils & trois filles. Veuve le 5 Octobre 1874.
7. SOPHIE-MARIE-FRANÇOISE, née, au château de la Baratière, le 6 Mars 1811.
8. CAROLINE-MARIE-HYACINTHE, née, au château de la Baratière, le 19 Avril 1815, morte le 5 Juin suivant.

XII. DEGRÉ.

EDMOND-MARIE-OLIVIER, Marquis du Plessis d'Argentré, chef de nom & d'armes, naquit à Laval le 20 Mai 1809. Il fut nommé Page du Roi Charles X le 12 Mai 1820; Sous-Lieutenant de cavalerie le 27 Septembre 1829, & donna sa démission en Août 1830.

Il épousa, au château de Beauvais, commune de Gévezé, le 31 Janvier 1837, Fauline-Eugénie-Marie DE ROBIEN, sa cousine, fille de Paul-René, Comte DE ROBIEN, & de Caroline DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, cités plus haut. De cette union :

1. LOUIS-MARIE-CHARLES du Plessis d'Argentré, né, au château de Beauvais, commune de Gévezé (Ille-&-Vilaine), le 21 Juin 1839. Marié, le 10 Mars 1870, à Marie-Camille-Calixte DE POLIGNAC, née le 5 Septembre 1848, fille de feu Jules-Antoine-Calixte-Melchior, Marquis DE POLIGNAC, & de Clotilde-Éléonore-Josèphe-Marie DE CHOISEUL-PRASLIN (b). De ce mariage :
 1. HENRI-MARIE-JOSEPH-JULES, né le 30 Décembre 1873, au château du Mesnil-Voisin, commune de Bouray (Seine-&-Oise).
 - II. YOLANDE-MARIE-PAULINE-LÉA, née, au château du Mesnil-Voisin, le 17 Novembre 1875.
2. ALIX-MARIE-VICTOIRE, née au Plessis le 4 Novembre 1837, mariée, au même lieu, le 15 Octobre 1867, à Joseph-Marie-Jean DE VAUJAS, Comte de Langan.
3. ALIETTE-MARIE-ANGÈLE, née au Plessis le 12 Avril 1846.

(a) Jugement au Tribunal de 1^{re} instance de Vitré du 23 Mai 1849.

(b) Registres de l'état civil de Paris, VII^e arrondissement, du 8 Mars 1870, & celui de la paroisse Sainte-Clothilde, du 10 Mars 1870.



PREMIER RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

FRÉDÉRIC-MARIE-EUGÈNE, naquit, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 7 Février 1813. Il épousa, le 19 Juin 1849, au château de la Bermondière, commune de Saint-Julien du Téroix (Mayenne), Louise-Ernestine DE KAËRBOUT, fille de Hippolyte-Jean-Charles, Baron DE KAËRBOUT, & de Françoise-Marie-Eugénie DE BARBERÉ DE SAINT-BOMER. Il est décédé à Laval, le 15 Novembre 1875. De leur union font issus :

1. PAUL-MARIE-BALTHAZAR, né à Paris le 22 Janvier 1851, Sous-Lieutenant de cavalerie le 14 Août 1870, Lieutenant au 4^e régiment de dragons le 16 Juillet 1875, démissionnaire en 1876. Il a épousé, au château de l'Huifferie (Mayenne), le 7 Septembre 1875, Adélaïde-Louise-Marie DE BOUTRAY, née à Versailles le 13 Janvier 1855, fille d'Arfène-Charles-Henry DE BOUTRAY & d'Adélaïde-Ernestine PAJOT DE JUVISY. De ce mariage :
GÉRARD-FRÉDÉRIC-MARIE-EDMOND, né à Versailles le 1^{er} Août 1876.
2. FERNAND-HIPPOLYTE-MARIE-LOUIS, né à Laval le 26 Juillet 1856.
3. ADRIENNE-MARIE-FRANÇOISE-EDMONDE, née à Laval le 25 Mai 1852, mariée, au même lieu, le 14 Mai 1873, à Henry-François D'ARGOUGES, fils d'Édouard-Léonor, Marquis D'ARGOUGES, & de Marie Farcy DE PONT-FARCY.



SECOND RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE-OLIVIER, naquit, au château du Plessis, le 21 Octobre 1821. Il épousa, le 19 Août 1857, au château de Varvannes (Seine-Inférieure), Marie-Marthe-Léontine THOMAS DE BOSMELET, née à Rouen le 13 Janvier 1835, fille de feu Ambroïse-François THOMAS, Baron de Bosmelet, ancien Conseiller à la Cour royale de Rouen, démissionnaire en 1830, & d'Élisabeth-Marthe GRANDIN. De ce mariage font issus :

1. YVES-MARIE-JOSEPH, né à Rouen le 9 Juillet 1858.
2. ALEXIS-MARIE-JACQUES, né à Rouen le 19 Juillet 1868.
3. ÉLISABETH-MARIE-MARTHE-CLAIRE, née à Rouen le 10 Juillet 1859, morte, au château de Saint-Denis-sur-Scie, le 16 Octobre 1874.
4. BÉATRIX-MARIE-ANTOINETTE, née à Rouen le 6 Décembre 1869.
5. PAULE-MARIE-PERRINE-CATHERINE, née à Rouen le 25 Novembre 1872.
6. CHARLOTTE-MARIE-OLIVE-EUDOXIE, née à Rouen le 13 Janvier 1877.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Notum fit tam presentibus quam futuris, quod ego Andreas, Dominus Vitriensis, dedi & concessi Johanni de Herbreia quidquid habebam in costuma de Bricles, preter hoc tamen quod si aliquis de predicta costuma forificeret, emendatio secundum fori factum facta mea esset, excepto septimo denario qui ad jus predicti Johannis pertinet. Hoc autem donum ei & heredibus suis dedi & concessi propter pacem compositam inter me & Herveium de Danae sine assensu sepelicti Johannis, de villicatione terrae ejusdem Hervei, de qua idem Johannes meus erat villicus feodatus. Quod ut ratum habeatur in potterum & permaneat inconcussum, carta prefens sigilli mei munimine & R. fratris mei roboratur. Hujus autem rei tales sunt : Radulfus Aguilgen..... de Cosmes, Gaufrildus de Leberte, Herveius de Herbreia, RUVELLANUS DDU PLESEIX.

(Cet acte est sans date, mais l'écriture paraît appartenir au XII^e siècle. Il se trouve aux Archives de Vitré & une copie, collationnée conforme, a été déposée au Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, dossier du Plessis d'Argentré.)

II.

1199. — Ego Andreas, Dominus Vitreii, notum fieri volo quod Johannes de Herbreia meus miles dedit monachis S. Crucis de Vitreio pro excambio unius quarterii siliginis quod pater ejus dederat eidem monachis in suo molendino de Haia quando devenit monachus, terciam partem decime terre illius quam ego Andreas, Dominus Vitreii, & Guilo de Laval, dedimus eis in Landis de Petro. Hoc concesserunt uxor ejus Beatrix & Johannes filius eorum primogenitus, & Herveius Coignon, frater ejus.

Tessibus his, meipso Andrea de Vitreio, hujus passionis plegio & custode, &c.; Bernardo, tunc existente Priore S. Crucis; Herveo Adam, ejusdem Capellano; Odone de Cornilleio, Sequarco, fratre ejus, Hugone de Pinello, RUVELLONO DE PLESSIZ, Radulfo Aguilon, &c. (Pris sur l'original à Marmoutier. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. 1^{er} des preuves, p. 775.)

III.

1202. — Univerfis presentes litteras inspecturis, Andreas, Dominus Vitriensis, salutem in Domino. Noverit universi quod nos litteras karissimi patris nostri bone memorie Andree, Domini Vitriensis, vidimus in hac verba : Omnibus ad quos prefens scriptum pervenit, Ego Andreas, Dominus Vitriensis, salutem. Noverit univerfitas vestra quod ego Herveus de Danae finalem pacem & concordiam fecimus inter nos & heredes nostros de hoc quod idem Herveo pertinet de villicatione de Danae. Tali modo videlicet quod idem Herveus vel ejus heres tenetur redere mihi annuatim vel meis heredibus XL solidos andegavos in festo nativitate beate Marie. Et sic idem Herveus vel ejus heres de me vel de meo herede tenebit in perpetuum hoc quod de villicatione illa de Danae eidem Herveo pertinebat, & in hac pace mihi fecit inde Herveus homagium & lianciam & post nos ejus heres inde erit homo ligius mei heredis. Facta est autem ista pax inter nos excepta parte Hamonis de Briellis quem ipse habebat in Danae eo die quo facta fuit pax ista, & pro hoc homagio in hac pace mihi facto & meis heredibus ab eodem Herveo vel a suis heredibus faciendo, concessi illi quod si forte aliquis dominorum suorum aliorum judicium curie sue illi denegaret, ego illum in meo feodo sicut hominem meum ligium custodirem ac defenderem. Quandiu judicium mee curie sequi posset. & ut hoc ratum & illibatum in posterum permaneret, ego presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Factum est hoc apud Vitreum anno ab incarnatione M^o CC^o II^o. Tessibus hiis : R., fratre meo, cantore parisiensis, B. de Cosmis, R. Britone, Radulfo Aguilon, GUILLEMO DE PLESSIZ, Rafredo & Georgio, fratribus ejus, Alano Britone & Guidone, fratre ejus, tunc Senescallo, Radulfo de Fail, fratre ejus, Johanne de Herbreia & pluribus aliis. Nos vero ad majorem confirmationem presentes sigilli nostri munimine roboravimus in testimonium & munimen. Datum anno Domini M^o CC^o XXX^o octavo mense Maii. (*Original aux archives du Plessis.*)

IV.

1207. — Omnibus, &c., Andreas, Dominus Vitreii, salutem. Sciant tam presentes quam futuri quod Robertus de Domagn., miles, dedit monachis majoris monasterii de Prioratu Sancte Crucis de Vitreio saltus de Petra Alba & prata quae dicuntur de Rufferia. Idem Robertus in presentia nostra

recognovit predictos saltus & prata à Roberto, filio Hai, avo suo, donata & concessa i predictis monachis cum Hamelino, fratre suo, qui monachus receptus fuerat in Prioratu predicto. Eademque donationem se ratam habere in perpetuum est confessus. Hoc etiam concesserunt A., uxor predicti R. militis, & P. & J., filie sue, & Gaufrildus, frater ejus, coram Herveo, capellano meo, quem in loco meo constitueram ad predictorum concessiones audiendas. Ad cujus rei testimonium presens scriptum sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno Incarnati Verbi MCCVII, testibus his : G. Britone, tunc Senescallo Forestro, J. de Erbreia, RUVELL. DE PLESSEIZ, Odone de Cornilleio, Georgio de Champellis, Gaufrido de Lambale, tunc priore, Roberto Daufin, P. de Meccio, & pluribus aliis. (Titre de Marmoutier 1207. — Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 808.)

V.

Extrait d'un vidimus ou copie authentique de divers actes concernant l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, donné le 25 Février 1323 (vieux style), par RAOUL DE MONTREUIL, Official de Rennes. (Archives de l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, fac n° 56.)

1227. — Sequitur visio & inspectio cujusdam alterius lictere cujus tenor talis est :
 « Univerſis Christi fidelibus presentes literas inspecturis GUILLEMUS DE PLESSEIO, miles, salutem in
 « Domino. Noverint univerſi quod ego dedi in pura elemosina, pro anima mea & antecessorum &
 « successorum meorum, pauperibus domus Dei beati Nicholai de Vitreio unum provenderium
 « filiginis in dominico meo de Plesseio, singulis annis, sine conditione qualibet, libere & quiete &
 « pacifice percipiendum mense augusti, & sic ero immunis de omnibus pertinentiis confratrie
 « beati Nicholai, excepto frumento. Ut hoc autem esset ratum & stabile, presentem cartulam sigilli
 « mei munimine roboravi. Actum anno Domini M° CC° XX° VII° » Datum hujus visionis
 & inspectionis die sabbati post cathedram Sancti Petri, mense Februarii, anno Domini millesimo CCC° vicesimo tercio. Radulfus de Montterol. Facta est collatio cum Johanne de Livreio, clerico.

VI.

1227. — Univerſis sancte matris Ecclesie filiis ad quorum noticiam presentes littere pervenerint, Andreas, Dominus Vitriensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod ego quitavi Gaufr. Salom. & Galterio de Sancto Albino ter mille libras, & plegiorum meorum de illis ter mille libras quitavi & absolvi, hac tamen conditione quod ipsi remaneant in Villa mea Vitriensi mansionarii mei & sub me permaneant residentes, & si ipsi recederent de terra mea, plegii eorum tenerentur mihi reddere ter mille libras, & quinque mille libras de pena nisi tantum eis male facerem, quod evidens esset & manifestum, novem militibus juratis videlicet, Oliverio..... Andree Bitoni, Alano de Acigneio, H. Coignon, W° DE PLESSEIACO, seniori, Roberto de Sancto Desiderio, H. de Herbreia, Briencio de Coism., seniori, Georgio Villico, & H. Fuch, senescallo meo, vel quinque ex illis decem ad minus qui presentes comode poterunt inveniri, si plures infra quindenam non possunt inveniri quod ipsos de terra mea propter meum malefactum recedere oporteret. Dicti vero jurati, requisiti a dictis burgenſibus vel ab aliquibus de suis, dicent super juramentum suum, infra quindenam a die requisitionis, utrum malefactum tale sit quod propter illud malefactum ipsos oporteat de terra mea recedere. Quod si tale sit & ego ad eorumdem juratorum dictum & consilium, vel eorum qui de illis decem comode poterunt, infra quindenam inveniri non emendavero, dicti burgenſes & eorum plegii erunt erga me liberi & quieti. Propterea concessi & graavi & bona fide promisi quod ego manum non mittam in corpus Gaufridi Salomonis nec in Petrum, filium ejus, nec in Gregorium Salomonem nec in Petrum, filium ejus, nec in Galterium de Sancto Albino, nisi tale forefactum fecerint quod per judicium manum in ipsos mittam. Juraverunt etiam dicti jurati quod, si contra cartam istam in aliquo venero & requisitus a dictis (sic) juratis, ut supradictum est, non emendavero ad quorum consilium & dictum super juramentum suum emendare teneor dictis burgenſibus & ipsi burgenſes emendamentum illud non possunt recusare, ex post infra quindenam dicti jurati apud Carnotum se reddent prifones & tamediu ibi erunt donec per me vel per ipsos juratos fuerit emendatum malefactum, & de hoc faciendo dederunt dicti jurati cartas suas dictis burgenſibus, quod si dictorum juratorum aliquis decedere contigerit, alius loco ipsius ponetur qui similiter jurabit sicut alii juraverunt. Quod ut ratum & stabile permaneret in posterum, litteras istas patentes eisdem contuli in testimonium & munimen. Ad majorem etiam hujus rei confirmationem, litteras patrum & Dominorum nostrorum Domini Archiepiscopi Turonensis & Domini Redonensis episcopi & plurimorum aliorum bonorum virorum tam hominum nostrorum quam amicorum eisdem contuli in testimonium veritatis. Actum anno gratie millesimo ducentesimo vigesimo septimo. (*Original aux archives du Plessis.*)

VII.

Sachent tous que par notre Court de Vitré en droit personnellement establi Robin La Goulle, de sa bonne volonté sans nul porforcement, balla, octroia & assigna, & encore balle, octroie & assigne en pur & perpetuel échange & par maniere de pur heritage à Guyon de Coayfnion tout quanque ledit Robin avet, tenet & possedet, & poet avoir, tenir & porfaire par quelque maniere & à cause que ce fut on siefe de la Basse Berne & ailleurs en la paroisse de Balazé & sous la seigneurie de noble Dame de la dame de Landavran. Tant en homes, rentes, redevances, obeissances, seignories, juridictions, avoine & gelines, comme en toutes autres chouses quelles que elles soient & comment que elles soient nommées & apellées, à avoir, à tenir & à porfaire, à lever, queillir & à precevoir les chouses de dessus dites toutes & chefeune dou dit Guyon & de ses heritiers, & de ces qui aront cause de lui, par chefeun an à tousyours mes, & à en fere sa pleniere volonté comme de son propre heritage, en rendant & paiant au dit Robin & à sa fame, ou à ces qui aront cause d'eux, par chefeun an les droites rentes qui seront dues de droit sus les chouses dessus dites, par tele maniere & par tele conduccion que le dit Robin fera tenu lui & sa fame, ou qui ara cause d'eux, pour laquelle fame le dit Robin grea & promist fere fin, porter, prendre & recevoir dou dit Guyon échange souffisant pour les dites chouses au plus toust que le dit Guyon pourra trouver ou suffisant ou leur ballier lechange dessus dit la ou il le porrat troer plus profitablement, & de obeissance des chouses dessus dites sera au dit & au regart ALAIN DOU PLESSEIZ & Joan de la Berne & Brient le Voyer suferain si point i avait de obeissance & dun quartier d'avoine qui est deu sus les chouses dessus dites. De quelles obeissance & avoine le dit Robin ara tel pris comme les dits Alain & Joan ordreneront & tauxeront en deniers par chefeun an, duques à tant que le dit Guyon ou qui ara cause de luy ayt trouvé lechange dessus dit à ballier au dit Robin ou à qui ara cause de luy. De toutes les quelles chouses le dit Robin se tint par devant nous pour bien paie. Si que il promist octroia, & est tenu garantir, delivrer & defendre les chouses dessus dites au dit Guyon & a qui ara cause de luy vers tous & contre tous segont droit & coustume, & en assigner le dit Guyon & qui ara cause de lui par les meilleurs assignements que il fora fere fere & deviter & i fere assentir sa fame à son pair. Ainsi que si cel Robin ni poet fere assentir sa fame, il sera tenu desdomagier le dit Guyon sus lobligation de tous ses biens mobles & immobles; les quieux biens mobles & immobles en quel que lou & souz quelle que seigneurie que is soient, le dit Robin obliga au dit Guyon, pour accomplir tout quanque dessus est dit, à prendre, à vendre, à détruire & à explectier comme tous jugiez des orendroit, & vouil & octroie cel Robin que nous comme court façon au dit Guyon ou à qui ara cause de luy la tenour de ceste lectre entreiner sans plait, sans finte & sans delay; sus les quieux des biens mobles & immobles dou dit Robin que le portors de ceste lectre voudra mielz montrer a tel feet, tele vente & por les maux & les domages que le dit Guyon avet ou soustendret par location de ce aprouvez par son simple dit pour toute prove. Aux quelles chouses tenir & garder en bonne foy sans venir encontre. Le dit Robin present & consentant & les chouses dessus dites estre vraies confessant en ces escripz condampnation par le farment de son cors davant nous donné tesmoing le scel de nostre Court de Vitré ensemble o le scel GUILLEMET DOU PLESSEIZ, autrement apelé Guillemet Faucillon, à la requette dou dit Robin; laquelle requette fut faite en la presence ALAIN DOU PLESSEIZ, Jean de la Berne, Brient le Voyer, Perot Brelet & plusieurs autres à même confirmation.

Donné an moays de fevrier, lan de grayce mil troys cent vint & troys. (*Original aux archives du Plessis.*)

VIII.

Extrait des Registres de la Chancellerie de Bretagne déposés aux Archives de la Préfecture de la Loire-Inférieure :

« SAUVEGARDE PERPÉTUELLE POUR LOYS DU PLESSEIX MYNEUR D'ANS, JEHANNE DE CORNILLÉ, DAMME DU
« PLESSEIX, ET POUR THOMINE DOUAULT, VEUFFVE DE FEU JEHAN DU PLESSEIX, AYEULE ET MÈRE DU DIT
« MINEUR.

« Date le VIII jour d'avrill LXXII.

P. Coline. »

Pour copie conforme, Nantes le 9 Mai 1868.

Le Secrétaire général,

B. de Jifardre.

IX.

Extrait des titres produits par MESSIRE JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, nommé par Notre Saint-Père le Pape à l'évêché de Tagale *in partibus infidelium*, Abbé commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, Premier Aumônier en survivance de Monseigneur le Comte de Provence, cy-devant Lecteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc de Berry, actuellement Dauphin, & de Messieurs les Comtes de Provence & d'Artois; nommé Commandeur ecclésiastique des Ordres Royaux, Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, pour les preuves de son âge & de sa noblesse.

Devant Monsieur l'Abbé de Schulemberg, Commandeur ecclésiastique, & M. le Chevalier de la Ferrière, Chevalier Commandeur des mêmes Ordres, Commissaires députés pour la vérification de ces preuves par Lettres patentes de Monseigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, Grand Maître & Chef général desdits Ordres, du 6 Février 1774.

1.

Lettres patentes de Monseigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, Grand Maître & Chef général, tant au spirituel qu'au temporel, des Ordres Royaux, Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, Bethléem & Nazareth, tant deçà que delà les mers, adressées à ses chers & bien aimés frères, Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Estocquois de Schulemberg & Augustin Maffo, Chevalier de la Ferrière, portant que mond. Seigneur a agréé l'humble prière qui lui a été faite par JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Abbé commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, son Premier Aumônier en survivance & nommé par Notre Saint-Père le Pape à l'évêché de Tagale *in partibus infidelium*, à ce qu'il lui plut de le recevoir Commandeur ecclésiastique de ses Ordres, & que d'autant que, suivant les statuts & réglemens d'iceux, il est nécessaire qu'avant sa réception il fasse apparoir de ses bonnes vie & mœurs, religion catholique, apostolique & romaine, fidélité au Roy, son très-honoré Seigneur & Ayeul, naissance légitime & noblesse de huit races paternelles, à quoy il lui a dit être prest de satisfaire & l'a même requis de commettre quelques-uns des Chevaliers desdits Ordres par-devant lesquels il puisse faire preuves des choses susdites en la manière accoutumée; qu'à ces causes mond. Seigneur les commet & députe pour, en présence de son cher & bien aimé frère Claude-Denis Dorat de Chameulles, Chevalier, Commandeur & Secrétaire général de desdits Ordres, qu'il commet aussi par les mêmes Lettres, informé des bonnes vie & mœurs, religion catholique, apostolique & romaine, fidélité au service de Sa Majesté & noblesse de huit races paternelles dudit S. du Plessis d'Argentré, entendre à cet effet le nombre de trois témoins & pour voir & examiner au rapport du Sieur Chérin, Généalogiste des ordres du Roy & commis à l'examen des preuves de noblesse de ceux qui se présentent pour entrer dans desdits Ordres, les titres de noblesse qui leur seront produits par ledit Sieur du Plessis d'Argentré & qu'ils les trouvent suffisants, ils en dresseront procès-verbal avec sondit frère Dorat de Chameulles & ledit Sieur Chérin & le scelleront ainsi qu'eux du cachet de leurs armes; pour le tout être remis entre les mains de son cher & bien aimé frère, Chevalier, Commandeur, Chancelier, Garde des Sceaux de desdits Ordres, le Sieur Marquis de Paulmy, & en être fait par lui rapport à mond. Seigneur. Ces Lettres données à Versailles le 6 Février 1774. Signées : LOUIS-STANISLAS-XAVIER, & plus bas : *par Monseigneur, DORAT DE CHAMEULLES, & scellées en placard du petit sceau desdits Ordres.*

JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ABBÉ D'OLIVET, DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE & D'EVRON.

2.

Brevet de Monseigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, du 9 Novembre 1771, portant qu'ayant égard aux témoignages qui lui ont été rendus de la piété & autres vertus exemplaires qui se rencontrent en la personne du Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Prêtre du diocèse de Rennes, ci-devant son Lecteur & actuellement son Premier Aumônier en survivance du frère de Coetloquet, ancien Evêque de Limoges, & désirant faire connaître la bienveillance particulière dont mond. Seigneur l'honore & la satisfaction qu'il ressent du zèle qu'il a toujours fait paraître pour sa personne & son service; il lui accorde & octroie, suivant le pouvoir à lui donné par son appanage, l'abbaye d'Evron, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse du Mans, vacante par le décès du Sieur Mauduit du Plessis, le nommant & présentant à cet effet à Sa Majesté, à ce qu'il lui plaise

commander que toutes Lettres de provisions nécessaires lui soient expédiées, tant en Cour de Rome que partout ailleurs. Ce brevet daté de Fontainebleau, signé : LOUIS-STANISLAS-XAVIER, & plus bas, *par Monseigneur* : GIRARD DU MESJAN.

3.

Bulles du Pape Clément (XIV) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 4 des Nones de Décembre de la même année, signées & scellées en plomb sur lacs de chanvre, certifiées véritables par deux Conseillers du Roy, Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations à Paris, le 4 Janvier 1772, & signées : DES BRIERES & DE CRESSAC.

4.

Lettres patentes du Roy du 1^{er} Mars 1771, par lesquelles Sa Majesté, voulant former la Maison de son très-cher & très-ami petit-fils le Comte de Provence, de personnes dont le mérite & les qualités les rendent les plus dignes de cet honneur; à cet effet ayant fait choix du Sr... du Coetlosquet, ancien Evêque de Limoges, pour remplir la charge de Premier Aumonier de son petit-fils, & désirant donner au Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Abbé commendataire des abbayes de Saint-Germain d'Auxerre & d'Olivet, une marque sensible de la satisfaction qu'elle ressent de ses services affidés & de la distinction avec laquelle il a exercé la charge de Lecteur de son très-cher & très-ami petit-fils le Dauphin & de ses très-chers & très-amis petits-fils les Comtes de Provence & d'Artois; Sa Majesté lui donne & ôcroye l'état & charge de Premier Aumonier de son dit petit-fils le Comte de Provence pour l'avoir & exercer en l'absence & survivance dudit Sieur ancien Evêque de Limoges, & en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, fonctions, prééminences, privilèges, franchises & exemptions y appartenant, &c. Ces Lettres datées de Versailles, signées : LOUIS, & sur le repli : *par le Roy*, PHELYPEAUX, & scellées du grand sceau en cire jaune, enregistrées au Contrôle général de la Maison de Monseigneur le Comte de Provence le 25 May suivant, signé : CHAUTUN, avec la prestation de serment dudit Sieur Abbé d'Argentré fait entre les mains de Monseigneur le Comte de Provence, pour ladite charge, à Versailles le 4 du même mois de May, signé : PHELYPEAUX.

5.

Brevet du Roy du 1^{er} Novembre 1761 par lequel Sa Majesté accorde & fait don au Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Prêtre du diocèse de Rennes, de l'abbaye de Saint-Germain, ordre de Saint-Benoît, diocèse & ville d'Auxerre, vacante par le décès du Sieur Trouillet d'Héricourt, daté de Versailles, signé : LOUIS, & plus bas : PHELYPEAUX.

6.

Bulles du Pape Clément (XIII) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 8 des Calendes de Décembre suivant, signées & scellées en plomb sur lacs de chanvre, certifiées véritables par deux Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations à Paris le 19 Février 1762, signé : MARCHANT & RAVAUULT.

7.

Lettres du Roy du 26 Avril 1758 portant retenue de son cher & bien ami le Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Vicairé général du diocèse de Limoges, en la place de Lecteur près de son très-cher & très-ami petit-fils le Duc de Bourgogne. La connaissance qu'a Sa Majesté de toutes les vertueuses qualités qui le trouvent réunies dans sa personne, les témoignages qui lui ont été rendus de la conduite sage & mesurée qu'il a tenue dans ce diocèse, & qu'il joint à une saine doctrine une étude & une application suivie à l'étude des lettres & des sciences, lui faisant croire qu'Elle ne pouvait faire un meilleur choix pour remplir cette place & qu'il répondra dignement à la confiance dont Elle l'honore. Ces lettres datées de Versailles, signées : LOUIS, & plus bas : *par le Roy*, PHELYPEAUX, & scellées du sceau secret de Sa Majesté; enregistrées à la Chambre des comptes le 29 May suivant, signé : GOUGENOT, avec la prestation de serment du 1^{er} dudit mois pour ladite place entre les mains de M. le Comte de la Vauguyon, Gouverneur & Premier Gentilhomme de la Chambre de Monseigneur le Duc de Bourgogne, signé : le Comte DE LA VAUGUYON.

8.

Lettres de retenue du même en la même place près de Messieurs les Ducs de Berry, Comtes

de Provence & d'Artois, des 30 Mars 1760, 15 Avril 1762 & 22 Aouft 1764, f'gnées, contref'gnées & scellées idem.

9.

Brevet du Roy du 25 Aouft 1748, portant concession au Sieur d'ARGENTRÉ, Grand Vicairé de Limoges, de l'abbaye d'Ollivet, ordre de Cîteaux, diocèse de Bourges, vacant par la démission pure & simple du Sieur de Fleurigny, daté de Versailles, signé : LOUIS, & plus bas : PHELYPEAUX.

10.

Bulles du Pape Benoît (XIV) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 8 des Ides d'Octobre de la même année, signées & scellées comme cy-devant, certifiées véritables par deux Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations le 6 Décembre suivant, signé : DE LA NOUE & RAVAUULT.

11.

Prifage des biens meubles & effets mobiliers dépendants de la succession de Dame Louise HINDRET DE RAVENNES, veuve de Messire PIERRE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Chevalier, Seigneur du Plessis, fait sous signatures privées au château du Plessis le... 1754 entre Messire ALEXIS DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Seigneur dudit lieu, Major du régiment de cavalerie de des Salles, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, fils & héritier principal & noble desdits feus Seigneur & Dame & comme fondé aux droits de Messire JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Abbé commendataire de Notre-Dame d'Olivet, Prévoft du Chapitre féculier & collégial de Saint-André de la ville de Saint-Junien & Vicairé général de l'évêché de Limoges, son frère germain; & encore en ceux de Messire LOUIS-CHARLES DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Licencié de la maison & société de Sorbonne, Vicairé général de l'évêché de Poitiers, aussi son frère germain d'une part; & Messire CHARLES-MARIE-CAMILLE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Seigneur de Ponteflan, Capitaine au régiment d'infanterie de Limosin, aussi Chevalier dudit ordre de Saint-Louis; Messire FRANÇOIS-AUGUSTIN DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Capitaine de carabiniers, aussi Chevalier du même ordre; Dame MARIÉ-ANGÉLIQUE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Demoiselle du Plessis; Dame ÉLISABETH-PAULINE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Demoiselle d'Orgère; & Dame LOUISE-CATHERINE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Demoiselle de Ponteflan, aussi frères & sœurs germains, enfants & héritiers purs & simples des mêmes feus Seigneur & Dame du Plessis d'Argentré.

L'acte de ce prifage fait en présence de M. le Chevalier du Plessis, leur oncle, & signé : le Chevalier du Plessis d'Argentré; du Plessis d'Argentré; du Plessis d'Argentré, Capitaine au régiment de carabiniers; du Plessis de Ponteflan; du Plessis d'Argentré de Ponteflan, Capitaine au régiment de Limosin; du Plessis d'Argentré & du Plessis d'Orgère. (*Original en papier.*)

12.

Extrait des Registres des baptêmes, &c., de la paroisse d'Argentré, près Vitré, diocèse de Rennes, province de Bretagne, portant que JEAN-BAPTISTE, fils légitime de Messire PIERRE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, & de Dame Louise HINDRET DE RAVENNES, Dame du Plessis d'Argentré, & autres lieux, y fut baptisé le 1^{er} Novembre 1720. Délivré par le Recteur de ladite église le 10 Mars 1733, signé : J. B. POUVRET, & légalisé.

PIERRE DU PLESSIS, CHEVALIER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.

DAME LOUISE HINDRET DE RAVENNES, SON ÉPOUSE.

13.

Extrait des Registres du Greffe des États de Bretagne tenus par autorité du Roy en la ville de Rennes, portant que le Jeudi 6 Octobre 1740 Monseigneur l'Évêque de Rennes ayant représenté qu'ayant appris la mort de M. d'Argentré, Évêque de Tulle, frère de Messieurs du Plessis d'Argentré, de l'ordre de la Noblesse, il croyoit que l'Assemblée se porteroit volontiers à leur faire une députation pour leur témoigner la part qu'elle y prenoit, & que les États ont nommé à cet effet Messieurs les Députés qui furent nommés la veille pour aller voir M. de Calan, Doyen de la Noblesse, qui étoit malade, & que le lendemain M. l'Abbé de la Meilleraye a, pour lui & pour Messieurs ses codéputés, rendu compte à l'Assemblée de la députation dont ils avoient été chargés la veille, pour témoigner à Messieurs d'Argentré qu'elle étoit sensiblement touchée de la mort de M. l'Évêque de Tulle, leur frère, & a dit qu'ils ne trouvèrent que M. d'Argentré l'aîné qui leur

avoit marqué que si quelque chose pouvoit les consoler de la mort de leur frère c'étoit la part que les États vouloient bien y prendre & qu'ils auroient l'honneur d'en témoigner à l'Assemblée leur juste reconnoissance. Cet extrait signé : DE LA BINTINAYE, Greffier des États de Bretagne, & DE LA BOURDONNAYE DE BOISHUTIN, Procureur général, Syndic des mêmes États.

14.

Certificat du Greffier des mêmes États, donné à Rennes le 3 Janvier 1774, portant que Monsieur PIERRE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ est inscrit au rolle de Messieurs de l'Ordre de la Noblesse, qui ont assisté aux États convoqués & assemblés par autorité du Roy en la ville de Rennes en 1740, & signé comme cy-dessus.

15.

Autre certificat de M. de Rigauville, Brigadier des armées du Roy, Sous-Lieutenant commandant la 2^e compagnie des mousquetaires du Roy, donné à Paris le 18 Novembre 1693, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, l'un des Mousquetaires de ladite compagnie, a bien servi en cette qualité & que le Roy l'ayant nommé pour Lieutenant en son régiment d'infanterie, il lui a accordé son congé absolu, daté de Paris, signé RIGAUVILLE, & scellé du cachet de ses armes.

16.

Lettres de Lieutenant en la compagnie d'Enouville au régiment du Roy, infanterie, pour DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, datées de Fontainebleau le 13 Octobre 1693, signées : LOUIS, & plus bas : LE TELLIER.

17.

Certificat de Monsieur le Comte d'Armagnac, Pair & Grand Écuyer de France, du dernier Avril 1692, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ est Page du Roy en sa Grande Écurie, daté de Versailles, & signé : LOUIS DE LORRAINE, Grand Écuyer de France, & plus bas : D'OIZILLY, & scellé en placard du sceau de ses armes.

18.

Bail des maisons & terres de la closerie noble de Launay, paroisse d'Argentré, donné au château du Plessis dans la même paroisse, devant Payfant, Notaire des juridictions du Plessis d'Argentré, Launay, Rouvraye & autres juridictions, le 18 May 1742, par Messire PIERRE DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur desdits lieux de Launay, Rouvraye, &c., (*Grosse, signée dudit Notaire.*)

19.

Autre bail des métairies de la Rouvraye, en la paroisse d'Argentré, fait au château du Plessis d'Argentré, devant Belloir, Notaire de la baronnie de Vitré, par Messire PIERRE DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur dudit lieu, &c., le 20 Avril 1720. (*Grosse, signée dudit Notaire.*)

20.

Contrat de mariage, passé à Rennes, devant Chassé & Berthelot, Notaires royaux, le 6 Juin 1706, de Messire PIERRE DU PLESSIS, fils aîné, héritier principal & noble de Messire ALEXIS DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, & de Dame Marguerite ANNE DE TANOARN DE COUVRAN, demeurant au château du Plessis d'Argentré, diocèse de Rennes, avec Damoiselle LOUISE HINDRET, fille unique & héritière de feu Escuyer Joseph Hindret, Sieur de Ravennes, & de Dame Louise de Labat. Ledit Seigneur futur epoux, assisté dudit Seigneur son père, faisant tant pour lui que pour ladite Dame son épouse; & ladite Damoiselle aussi assistée de noble & discret Louis de Labat, Prêtre Chanoine & Grand Archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Brieuc, son oncle & curateur, tant en son nom que pour Escuyer Claude de Labat, Sieur du Vivien, son frère, par lequel ledit Seigneur du Plessis donne audit Seigneur futur epoux tous les biens échus à ladite Dame sa mère par le partage fait entr'elle & feu Dame Catherine de Tanoarn de Couvran, Dame de Quernigan, sa sœur aînée, des successions de feu Messire François de Tanoarn, Chevalier, & Dame..... Jézéchiel, Seigneur & Dame de Pontestan, leurs père & mère, & de celle de Messire Jean de Tanoarn, leur oncle, consistant entr'autres choses dans les terres de Querou..... & du Guitolay, situées dans les paroisses de Plomiorn & de Tolay, Évêché de Léon; ladite Damoiselle se marie avec ses droits dans la succession dudit feu Sieur de Ravennes, son père; ledit Sieur Louis de

Labat, tant en son nom qu'en celui dudit Sieur du Vivien, son frère, lui donne les métairies nobles, terres & dépendances de Plenneville & de la Bonneville situées dans les paroisses de Saint-Michel & de Plouragant, au diocèse de Saint-Brieuc, la métairie noble, terres & dépendances du Prério & du Frefche, avec plusieurs rentes, & ce tant pour sa légitime dans les biens dépendants des successions indivises de feu Efcuyer Pierre de Labat, Sieur du Vivien, & Damoiselle Rade-gonde Gicquel, ses ayeux, que par avancement dans les successions de ses dits oncles. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

ALEXIS DU PLESSIS, CHEVALIER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ ET PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE DE BRETAGNE.

DAME ANNE DE TANOARN DE COUVRAU, DAME DE PONTESAN, SON ÉPOUSE.

21.

Extrait des Registres du Greffe des États de Bretagne portant que, le Mercredi 13 Octobre 1728, pour délibérer sur la représentation faite par M. de Coctogon pour M^{me} la Princesse de Léon, Monseigneur le Prince de Léon, s'est retiré & Monseigneur l'Évêque de Rennes, Président de l'Ordre de la Noblesse; Monsieur du PLESSIS D'ARGENTRÉ, père, a été choisi pour présider dans ledit ordre.

Que, le mardi 12 Décembre 1724, Monsieur du Plessis d'Argentré, Doyen de la Noblesse, a été choisi dans ledit Ordre pour présider au lieu & place de M. le Duc de Béthune, Baron d'Ancenis, pour la nomination des Députés en Cour.

Et que, le 27 Novembre 1709, M. le Prince de Léon a fait connoître qu'après avoir vérifié les anciens registres des États, il a trouvé que Monsieur du Plessis d'Argentré, père, est inscrit au nombre des Gentilshommes qui comparurent & assistèrent auxdits États tenus à Vitré en 1655, & qu'il n'en paraît pas dans la présente attise de plus ancien que lui, que sur cela, du consentement unanime de Messieurs de la Noblesse, ledit Sieur du Plessis d'Argentré a pris place de Doyen dans l'Ordre de la Noblesse. (*Expédition délivrée & signée comme ci-devant.*)

22.

Arrêt de la Chambre établie par le Roy pour la Réformation de la Noblesse du pays & duché de Bretagne, rendu le 5 Octobre 1668 entre le Procureur général du Roy & ALEXIS DU PLESSIS EN ARGENTRAY, Efcuyer, Sieur dudit lieu, & CHARLES-MARIE DU PLESSIS, son frère, fils de JEAN DU PLESSIS, Chevalier, Sieur du Plessis d'Argentray, Poilleboux, la Chapelle, Cormeray, &c., par lequel, après l'examen des titres par eux produits depuis l'année 1540, leuids Alexis & Charles-Marie du Plessis sont déclarés Nobles, avec faculté pour eux & leurs descendants en légitime mariage de prendre la qualité d'Efcuyers, maintenus au droit d'avoir armes & escussions timbrés & jouir de tous droits, franchises, prééminences & privilèges attribués aux Nobles de ladite Province, &c. (*Expédition en parchemin, signée: MARESCOR.*)

23.

Contrat de mariage, passé, au manoir seigneurial du Plessis, paroisse d'Argentré, devant Michel Chabot & René François de Ligné, Notaires de la baronnie de Vitré, le 25 May 1703, de Messire Paul-Gervais de Valory, Chevalier, Seigneur dudit lieu, fils aîné de feu Messire Philibert-Emmanuel de Valory, Chevalier, & de Dame Renée de Marcellé, sa veuve; avec Damoiselle RENÉE-CHARLOTTE DU PLESSIS, fille de Messire ALEXIS DU PLESSIS, Chevalier, & de Dame Anne-Marguerite de Tanouarn de Couvrau, son épouse; ledit Seigneur tutur époux autorisé de ladite Dame sa mere, demeurant en leur manoir seigneurial de Launaye, paroisse d'Argentré, & de ladite Damoiselle assistée desdits Seigneur & Dame du Plessis, demeurant en leur manoir du Plessis. (*Grosse en papier, signée desdits Notaires.*)

24.

Esgail, Revue & Réformation, Grand & confrontation faits les 30 Avril, 23 & 25 Juin 1670, par François Grignon, Notaire & Arpenteur en la cour & baronnie de Vitré, & Georges Belloir, Notaire en la cour de la Haie de Torcé, à la requête de M. le Procureur d'office de la juridiction & seigneurie du Plessis d'Argentré, des maisons, terres & héritage du fief nommé la Vaisrie, située en la paroisse de Torcé, dépendant de ladite juridiction & seigneurie appartenant à puissant Seigneur ALEXIS DU PLESSIS, Efcuyer, Seigneur dudit lieu, Poilleboux, la Chapelle, Crespel, à cause duquel fief il lui est dû par chacun an une rente d'un denier maille & de trois boisseaux un quart & demi, quart de havée d'avoine. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

25.

Decret, fait, en la Cour royale de Morlaix, le 31 Janvier 1669, du mariage de Messire ALEXIS DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Seigneur dudit lieu du Plessis, avec Damoiselle MARGUERITE ANNE DE TANOUARN, Dame de Pontefang, demeurante au manoir de Kernigant, paroisse de Plouquernéves, évêché de Cornouailles, fille de feux Messire François de Tanouarn & Dame Françoisé Jezequel, Seigneur & Dame dudit Pontefang, du consentement des parents de ladite Damoiselle, comparants par procureur, sçavoir : de Messire Jan du Boisgelin, Chevalier, Seigneur Vicomte de Meneuf & Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Président à mortier au Parlement de Bretagne, son parent au 4^e degré; de Messire Jan de Bréhand, Chevalier, Seigneur de Galerio, Conseiller du Roy audit Parlement, son parent maternel au 8^e degré; de Messire Philippes de Quenechquivilicq, Seigneur de Kernigant, son beau-frère, mari de Catherine de Tanouarn, sa sœur; de Messire Jacques de Tanouarn de Couvran, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Abbé de Ste....., son oncle paternel; de Messire Pierre de Tanouarn, Seigneur de Couvran, Conseiller du Roy en la même Cour, son cousin paternel au 3^e degré; de Messire Sébastien Gesslot, Chevalier, Seigneur de Marigné, époux de Dame Janne de Tanouarn, sa cousine paternelle au 3^e degré; d'Escuyer René de la Lande, Seigneur de Calan, mari de Dame Marie de Tanouarn, sa tante paternelle; de Messire Jean de Tanouarn, Prêtre, Seigneur temporel de Boïflavaut, son oncle germain; de Messire Jean-Baptiste d'Andigné, Chevalier, Seigneur de la Chafe, Conseiller au même Parlement, son parent maternel au 5^e degré, & autres. (*Expédition en papier, signée : DE ROUX, Greffier.*)

26.

Traité de mariage, passé au manoir de Keringant, paroisse de Pluguernevez, devant V. Guillou, Notaire, le 3 Février 1669, de Messire ALEXIS DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Seigneur du Plessis d'Argentré, Poilleboux, Cormeraye & autres lieux, demeurant en son château du Plessis d'Argentré, paroisse dudit lieu; avec Demoiselle MARGUERITE-ANNE DE TANOUARN, Demoiselle de Ponteltan; ladite Demoiselle autorisée de Messire Philippes de Guenechquivilicq, Seigneur dudit Keringant; par lequel ledit Seigneur du Plessis assure pour douaire à ladite Damoiselle, sa fiancée, la somme de 2,000 liv. tournois, par chacun an. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

JEAN OU JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS, H^e DU NOM, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC.
DAME JEANNE BISEUL.

27.

Contrat de mariage, passé à Laval, devant Pierre du Bois, Notaire & Tabellion royal, le 8 Juin 1649, de Messire René du Tertre, Chevalier, Seigneur du Tertre, de..... Mée, de Cencé, de la Gallenelière, fils aîné & principal héritier de feu Messire Raoul du Tertre, Seigneur du Tertre, de Mée, & de Dame Anne Pollard, sa veuve; avec Demoiselle Jeanne Lanjet, fille de Jean Lanjet, Escuyer, Seigneur de Monternault; en présence de leurs parents, sçavoir : de la part dudit Seigneur futur époux, de Messire René de Maulne, Sieur de Pontalain; de Messire JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS, Chevalier de l'ordre du Roy, demeurant en sa maison du Plessis, paroisse d'Argentré, en Bretagne, & autres ses proches parents. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

28.

Autre contrat de mariage, passé à Paris, devant Tronfon & d'Auvergne, Notaires au Chatelet, le 17 Mai 1639, de Messire JEAN DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, Poilleboux, la Chapelle, Cormeray & autres lieux, fils de feu Messire Jean (x), Escuyer, Seigneur dudit lieu, Grand Prévost de Bretagne, & de Dame Julienne du Grafmesnil, son épouse, demeurant ordinairement en son château du Plessis, en Bretagne; avec Damoiselle JEANNE BISEUL, fille de feu Noble Homme M^r Simon Bizul, Conseiller du Roy, Président & Général en sa Cour des monnaies de France, & de Damoiselle Madelene Hucher, son épouse, en présence de leurs parents & amis. (*Expédition délivrée le 17 Décembre 1773, sur la minute, par Trutat, Notaire à Paris, détenteur d'icelle, comme successeur aux offices & pratiques de M. d'Auvergne; signée : BRO & TRUTAT.*)

(x) L'expédition de ce contrat porte JEAN au lieu de GILLES, mais cette faute est réparée par le traité du 2^e mariage du même Gilles, du dernier Juillet 1596, rapporté au degré suivant, & par les articles de celui de Françoisé, sa fille, du 7 Décembre 1618, rapportés au présent degré. *Cette note signée : CHÉRIEN.*

29.

Vente faite à Paris, devant Jean du Puis & Étienne Paifant, Notaires au Châtelet, le 23 Mars 1626, par JEHAN DU PLESSIS, Écuyer, Seigneur dudit lieu du Plessis, étant ordinairement à la fuite de la Cour, par Messire Paul Hay, Sieur du Châtelet, Conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé & Maître des requêtes ordinaire de son hôtel, à Marin Belloir, Barbier Chirurgien, d'une rente de 100 liv. à prendre sur les terres & seigneuries du Plessis, en Bretagne, de Corméac, près Laval, appartenant audit Seigneur du Plessis sur ledit office de M^e des requêtes dont ledit Sieur du Châtelet est pourvu moyennant 1,600 liv. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

30.

Articles de mariage, passés sous feings privés, le 7 Décembre 1618, d'André de la Saugère, Ecuyer, Sieur de Champloing, fils aîné de Melire Paol de la Saugère, Chevalier, Seigneur de la Broulardière, Fefchal, le Bourguiré, Champloing, la Fleurardière, Jonchères & Linbaudière, & de leur Dame Louïse Arrault, sa femme; avec Demoiselle FRANÇOISE DU PLESSIS, fille de feu Messire GILLES DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur du Plessis, Poillebous, Quorguéré, & de Dame Julienne du Grafmesnil, sa veuve, en présence dudit Seigneur de la Broulardière & de ladite Dame du Plessis; par lequel ladite Dame donne en dot à ladite Demoiselle future épouse, sa fille, la somme de 30,000 liv. pour tous ses droits, &, au moyen de cette constitution, JEAN DU PLESSIS, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, son frère mineur, demeure Seigneur irrévocable de tous les droits des successions desdits Seigneur & Dame, ses père & mère. (*Minute originale en papier, signée: DE LA SAUGÈRE, RENÉE DE BELLANGER & A. DE LA SAUGÈRE.*)

GILLES DU PLESSIS, ESCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, PRÉVOST DES MARÉCHAUX DE FRANCE EN BRETAGNE ET COMMISSAIRE DE L'ARRIÈRE-BAN DE L'ÉVÊCHÉ DE RENNES.

DAME JEANNE DE BEAUCÉ, DAME DU PLESSIS-BEAUCÉ, SA 1^{re} FEMME, SANS ENFANT.

DAME JULIENNE DU GRASMESNIL, SA 2^e FEMME.

31.

Dispense accordée, le 24 Février 1594, par Monsieur le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Dauphiné & Lieutenant général pour Sa Majesté en Bretagne, au Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, du service personnel dans les armées de Sa Majesté, à cause d'une indisposition qui ne lui permet pas de monter à cheval, & même étant nécessaire de bien & fidèlement garder sa maison du Plessis contre les surprises des ennemis du Roy, pour l'importance que cela apporterait à la ville de Vitrée; datée de Rennes, signée: D'AUMONT, contresignée: DU PRÉ, & scellée en placard du sceau de ses armes. (*Original.*)

32.

Sauvegarde accordée par le Roy Henry (IV), le 16 Décembre 1589, à son cher & bien-ami le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, que Sa Majesté tient pour l'un de ses bons sujets & serviteurs. Datée du camp de Laval, signée: HENRY, & plus bas, par le Roy: POTIER, & scellée en placard du petit sceau de Sa Majesté. (*Original.*)

33.

Lettres du Duc de Mercœur, du 10 Décembre 1588, par lesquelles ce prince, ayant une entière confiance dans les sens, fustilliance, loyauté, prudence, expérience au fait de la guerre & grande dévotion au service du Roy du Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, lui donne l'état & charge de Commissaire de l'arrière-ban en l'évêché de Rennes: datées du camp devant Montaignu, signées: PHIL. EMMANUEL DE LORRAINE, contresignées: CHESUBENAT, & scellées en placard du sceau de ses armes. (*Original.*) Avec une lettre missive du même Prince au même Sieur DU PLESSIS, du lendemain, pour lui donner avis qu'il lui accorde cette place, dans laquelle il lui dit qu'il est bien marié qu'il ne s'est offert une meilleure occasion de le gratifier, &c. Signée & contresignée *idem.* (*Original.*)

34.

Lettre missive du Roy Charles (IX) à Mons. DU PLESSIS, datée du bois de Vincennes le 13 Mars 1574. (*Voir cette lettre in-extenso au V^e degré de la notice.*)

35.

Traité du second mariage, passé, au manoir du Boisbelin, paroisse d'Herberée, devant le Clerc,

Notaire royal, & Tricot, Notaire de Vitré, le dernier Juillet 1596, de Noble Homme GILLES DU PLESSIS, Seigneur du Plessis d'Argentré, Poilebous, Pensionnaire du Roy & Commissaire de l'arrière-ban de l'Évêché de Rennes, demeurant en son manoir & maison seigneuriale du Plessis, en la paroisse d'Argentré, avec Damoiselle JULIENNE DU GRASMESNIL, fille de Noble Homs Jean du Grafmesnil, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Bretagne, & de Damoiselle Catherine Morel, son épouse, Seigneur & Dame du Grafmesnil, le Boïbelin, l'Espinaï, &c. ; ledit Seigneur du Plessis assisté de Messire René de Meaulne, Seigneur de Roiffé, de la Boullière, de la Maloufrière, &c., Chevalier de l'ordre du Roy, son oncle; de Noble Homs Hanibal de Meaune, S^r du Pontalain, &c., & ladite Damoiselle autorisée desdits Seigneur & Dame, ses père & mère, de Gilles du Grafmesnil, Sieur du Boïbelin, son frère, par lequel les mêmes Seigneur & Dame donnent en dot à ladite Damoiselle, leur fille, les maisons, terres, héritages & domaine noble de Cormeray, situés en la paroisse de Bonchamps, au comté de Laval, avec une somme de 2,000 écus & ses accouffrements, comme à une fille de bonne maison. (*Grosse en papier, signée : TRICOT.*)

36.

Accord, passé, au manoir du Plessis, paroisse d'Argentré, devant Dargentré & Moulverie, Notaires royaux en la Cour de Vitré, le 1^{er} Novembre 1586, entre Escuyer GILLES DU PLESSEIX, Sieur dudit lieu du Plessis en Argentré, du Plessis Beaucé, Poilleboulx, Conseiller du Roy, Grand Prévost général sous Messieurs les Marechaux de France en Bretagne, fils unique & principal héritier & noble de feu Escuyer MATHURIN DU PLESSEIX, S^r dudit lieu & de Poilleboulx, aussi Conseiller du Roy & Grand Prévost général sous Messieurs les Marechaux de France en Bretagne, & de feue Damoiselle Marie de Meaulne, son épouse, d'une part; & Escuyer Jullien du Verger, S^r du Tertre, en la paroisse d'Ollivet, au pais du Maine, & Damoiselle FRANÇOISE DU PLESSEIX, sa femme, fleur germaine dudit Sieur du Plessis, d'autre part; de l'avis de Noble frère Louys de Meaulne, Prieur de la Magdelène de Clermont, leur oncle maternel, & de Escuyer François de Launay, S^r dudit lieu, leur cousin, & autres leurs plus proches parents & amis, sur la demande faite par ladite Damoiselle de ses droits dans les successions desdits Sieur & Dame du Plessis, leurs père & mère, & entr'autres d'un legs de 2,000 liv. à elle fait par ledit feu S^r son père en son testament; par lequel, après avoir reconnu que lesdites successions sont nobles & avantageuses, que, de temps immémorial, les partages ont été faits en leur maison noblement & avantageusement, comme les autres nobles du pais ont accoustumé de partager suivant l'Assise du Comte (Comte) Geoffroy; ledit S^r du Plessis donne par héritage à sesdits fleur & beau-frère le lieu & métayerie du Val, situé en la paroisse d'Erbrée. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

37.

Contrat du premier mariage, passé à Rennes, devant Pierre Odion & Jullien Odion, Notaires royaux, le 11 Aouil 1578, de Noble Homme GILLES DU PLESSEIX, Sieur de Monteril, Grand Prévost général de Bretagne, demeurant au lieu & manoir du Plessis d'Argentré, paroisse d'Argentré, fils aîné de Noble Homme Mathurin du Plessis, S^r du Plessis; avec Damoiselle JEHANNE DE BEAUCÉ, Dame du Plessis Beaucé, fille aînée & héritière noble de feu Jehan de Beaucé, Escuyer, Seigneur du Plessis Beaucé, & de Damoiselle Jacqueline de la Bouxière, sa veuve; de l'avis & en présence, sçavoir, ledit Sieur de Monteril, de Noble & puissant Claude Broon, Seigneur de Fournaux, procureur spécial dudit Sieur du Plessis, son pere; & de la part de ladite Damoiselle, sa mère, de Noble & puissant Anthoine de la Bouxière, Seigneur de Beauvais, son père, ayeul & curateur; de Messire François du Gué, Vicomte de Meusseume, Seigneur de Monjardrin, la Gaudinaye, &c., Chevalier de l'ordre du Roy, Gouverneur & Capitaine pour Sa Majesté en ladite ville de Rennes. (*Grosse, signée des Notaires.*)

MATHURIN DU PLESSIS, ESCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC., PRÉVOST DES MARESCHAUX DE FRANCE EN BRETAGNE.

DAME MARIE DE MEAULNE DE ROUESSE, DAME DE MONTARSIER, SON ÉPOUSE.

38.

Certificat du Greffier des États de Bretagne, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ est inscrit au rolle de Messieurs de l'Ordre de la Noblesse qui ont assisté aux États convoqués & assemblés par autorité du Roy en la ville de Rennes en 1576 & en la ville de Ploermel en 1580. Ce certificat est daté de Rennes, le 22 Décembre 1773, signé: DE LA BINTINAYE & DE LA BOURDONNAYE DE BOISHULLIN, Procureur général Syndic des États de Bretagne.

39.

Provisions de l'état & charge de Prévost des Maréchaux au pais & duché de Bretagne, vacante par le décès de Léonard du Plessis, accordées par le Roy, le 22 Novembre 1549, à MATHURIN DU PLESSIS, son fils, sur le bon rapport qui a été fait à Sa Majesté de sa personne & en considération des bons & agréables services que ledit Léonard lui a ci-devant faits audit estat & en plusieurs autres louables manières, pour ledit Mathurin avoir, tenir & posséder ledit estat aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminence, franchises, libertés, gages, droits, profits, revenus & émoluments y appartenant. Datées de Paris, signées sur le repli, *Par le Roy* : LE SIRE DE MONTMORENCY, Connestable de France, présent : DE L'AUBESPINE, & scellées du grand sceau en cire jaune; avec sa prestation de serment, entre les mains d'Anne de Montmorency, Connestable de France, du 22 dudit mois, signé : BERTHEREAU. (*Original en parchemin.*) Auxquelles on joint, pour faire connoître la considération de cette charge par l'état de ceux qui l'ont remplie, les provisions de la charge de Prévost des Maréchaux de France au pays & duché de Berry, vacante par la démission de Jacques de la Trimouille, accordées par le Roy François (1^{er}), le 3 Janvier 1520, à son cher & bien-ami Claude Genton, signées par le Roy & contresigné : ROBERTET. (*Extrait du livre intitulé : la Maréchaussée de France, ou Recueil des Ordonnances, Édits, &c., de tous les Officiers des Maréchaussées; Paris, Saugrain, 1697, in-4, p. 4.*)

40.

Traité de mariage, passé, au manoir du Plessis d'Argentré, devant M. Aufray & J. d'Argentré, Notaires jurés de la Cour de Vitré, le 7 Février 1571, de Christophle d'Ollier, S^r de la Haie d'Erbrée, y résident, paroisse d'Erbrée, avec Demoiselle BARBE DU PLESSEIX, fille de Noble Homs MATHURIN DU PLESSEIX, S^r dudit lieu, & de Damoiselle MARIE DE MEAULNE, sa femme, demeurant audit lieu & manoir du Plessis par lequel ledits Seigneur & Dame du Plessis, présents, promettent de donner en dot à la Damoiselle leur fille la somme de 3,500 liv. tournois & de l'accouttrer comme fille de bonne maison. Ce traité passé en présence de M. M^e Jehan Hay, Seigneur du Plessis Hay, Conseiller du Roy en la Cour du Parlement de Bretagne, de M. M^e Jehan du Grafmenil, Seigneur de Cormery, aussi Conseiller dudit Seigneur; de Nobles Hommes Marin de Marcellé, Seigneur de Launaye, Jehan le Gay, Ecuier, S^r de la Bougastrière, Gilles de Meaulne, Ecuier, S^r de la Boulrière, & autres leurs parents & alliés. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

41.

Autre traité de mariage, passé, au même manoir, devant François Piré, Notaire juré en la Cour royal du Bourgnouvel, le 5 Mars 1565, de Noble Homme Jullien du Verger, Sieur du Tertre, y demeurant, en la paroisse d'Ollivet; avec Damoiselle FRANÇOISE DU PLESSIS, fille aînée de Nobles Home MATHURIN DU PLESSIS, Sieur dudit lieu, & de Damoiselle MARIE DE MEAULNE, son épouse, par lequel ledits S^r & Dame du Plessis, qui y assistent, promettent de donner en dot à ladite Damoiselle leur fille la métairie de la Plessaye, située en la paroisse de Launay & tenue prochement de la seigneurie de Villiers, & de l'accouttrer de robes, bagues & bijoux, ainsi qu'il appartient & que son estat le requiert. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

42.

Autre traité de mariage, passé, au lieu de Roueffé, près de la ville de Laval, devant François d'Estroque, Licencié en loix, Notaire de la Cour de Laval, le 25 Juillet 1540, de Noble Homme MATHURIN DU PLESSEYZ, filz aîné & principal héritier de Noble Personne Léonard du Plesséyz, S^r dudit lieu, demeurant pres la ville de Vitré, avec Damoiselle MARIE DE MEAULNE, fille de feu Noble Homme Jousfélin de Maulne & de Damoiselle Christophlette de la Hondynière, sa veuve; ledit futur époux assisté dudit S^r du Plesséyz, son père, & ladite Damoiselle assistée de ladite Damoiselle, sa mère, & de Noble Personne René de Maulne, S^r dudit lieu de Roueffé, son frère; par lequel ladite Damoiselle mère de ladite future promet de lui conserver ses droits; ledit Sieur de Roueffé, son frère, ratifie le don à elle fait par feu Damoiselle Symonne de Meaune, Dame de Roueffé, du lieu de Montarfil, scis en la paroisse de Bonchamp, & promet de la vestir & accouttrer d'habillements nuptiaux appartenant à son estat. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

LÉONARD DU PLESSIS, ESCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC., PRÉVOST DES MARÉCHAUX DE FRANCE EN BRETAGNE, GENTILHOMME DES ORDONNANCES DU ROY.

DAME FRANÇOISE CHARTON, SON ÉPOUSE.

43.

Extrait d'un Livre en papier de la Chambre des comptes de Bretagne, cote XVI^eLII, contenant une Réformation (de la Noblesse) de l'évêché de Rennes, faite en 1513, dans lequel se trouve, au fol. III, LXXVI & cahier XLVII, une Réformation de la paroisse d'Argentré, du Dimanche 12 Février de ladite année, dont le rapport est conçu en ces termes :

- « En fuite les noms des personnes qui ont esté & son nobles, exempts & francs de fouages &c.....
 « Lieux & Meffairie anciennement nobles :
- « Lieux & manoir du Pinel & meffairie appartenant à Noble Efcuyer Bertrand de Montbourcher, a Sr de Montbourcher & du Pinel, &c.
 « Ung lieu nommé le Pleffeix, appartenant à Noble Homme LÉONART DU PLESSEIX.....
 « quel lieu est & a été anciennement noble.
 « Ung lieu & meffairie nommé les Landes audit du Pleffeix appartenans..... quel lieu & meffairie est noble & a été anciennement tenu comme noble. »
 « Deux pièces de terre nommées l'une Table ronde & l'autre le Clou (le Clos) du Chefne, font & ont esté exemptes puis le temps de 40 ans parce que defuncte Toumine du Pleffeix, en son temps « Dame du Pleffeix, les mit & adjousta o ledit lieu du Pleffeix, lieu noble, & avoir ladite du Pleffeix « acquise ledites pièces de terre de defunct Bonabes Davencl. »

Cet extrait fait par Maximilien Arnault, Seigneur de la Motte, Conseiller, Secrétaire Auditeur en ladite Chambre, Commiffaire & ce député par arrêt d'icelle du 9 Septembre 1772, donné sur la requête de Messire Charles-Marie-Camille du Plessis d'Argentré, Brigadier des armées du Roy, Colonel du régiment des grenadiers royaux de Bretagne; ledit livre représenté par M. Bernardin Perier, Garde des Archives de la Chambre, signé : ARNAULT DE LA MOTTE, & délivré, en vertu d'un autre arrêt de la même Chambre, le lendemain, sur les conclusions du Procureur général du Roy, & signé : FRANÇOIS DE LA GOUTIÈRE.

44.

Traité de mariage, passé, à Argentré, devant Jehan d'Argentré & Jacques Doré, Notaires de la Cour de Vitré, le 1^{er} Décembre 1542, de Noble Homme Jacques de la Bizaye, Efcuyer, Sieur de Beauchefne & de la Ripvière-Bizaye; avec Demoiselle BERTRANNE DU PLESSEIX, fille de Léonard du Plessaix, Efcuyer, & de Damoiselle François Charton, son épouse; ladite Demoiselle affilée desdits Sr & Dame, ses père & mère, qui constituent sa dot sur des héritages situés en la paroisse d'Argentré & promettent de l'accoustrer de robes, joyaux & atours, comme il appartient à Demoiselle de son estat. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

45.

Tranfaction, passée en la Cour de Rennes le 10 Novembre 1529, entre LÉONARD DU PLESSEIX, Efcuyer, Seigneur du Pleffeix d'Argentré, d'une part, & Gilles d'Ellin, Efcuyer, Seigneur de Launay de Ellin, & Léonard d'Ellin, Sr du Boays, son fils, d'autre part; sur un procès pendant en ladite Cour, commencé entre ledit Léonard, Sieur du Pleffeix, & ledit Seigneur de Launay & Damoiselle Marie du Pleffeix, sa femme, & continué après le décès de ladite Damoiselle par le même Seigneur de Launay, comme père, garde naturel dudit Léonard, fils aîné, héritier principal & noble de ladite Damoiselle & de leurs autres enfants; au sujet du droit appartenant audit Léonard à ce titre au lieu & meffairie de la Bouhourdière, situé au pays d'Anjou, & de l'exécution d'une promesse faite par ledit Seigneur du Pleffeix audit Seigneur de Launay & à ladite feue Damoiselle Marie du Pleffeix, sa femme, tant par acte du 3 Aouil 1515 qu'autrement, acquérir pour eux de Jehanne & autre Jehanne du Pleffeix, l'aînée & la cadette, leurs droits dans ladite meffairie & des héritages sous les seigneuries de Châteaugontier & de la Rongère, de la valeur du droit susdit de la même Jehanne du Plessis, l'aînée, & de leur donner leur part dans la succession de feu Loys du Pleffeix, dans les terres & richesses de Jehanne de Tallye, leurs père & mère communs, dans celle de feue Damoiselle Thomyne de Nouault, mère dudit feu Loys, ledites successions consistant dans les terres du Pleffeix, pour demeurer quitte des demandes susdites promet de payer audit Sieur du Boays la somme de 600 liv. tournois. (*Original en parchemin, P. VALIER, passé.*)

46.

Autre tranfaction, passée, devant Jehan Hervé, Notaire en la Cour de Vitré, le 8 Juillet 1527, entre LÉONARD DU PLESSEIX, Seigneur du Pleffeix d'Argentré, en son nom & au nom de Damoiselle FRAN-

ÇOISE CHARTON, sa femme, d'une part; & Damoiselle Guillemette Landays, Dame du Boays pinczon, veuve de feu Regnault Charton, en son vivant Châtelain de ladite Cour, père & mère de ladite Dame du Plessis, & Christole Charton, frère germain de la même Dame du Plessis, d'autre part; par laquelle ledits Seigneur & Dame du Plessis cèdent à leurs dits mère, belle-mère, frère & beau-frère, tous les droits appartenant à ladite Dame du Plessis dans les successions échues & à échoir de ledits père & mère, moyennant la dot à elle payée & les bagues & joyaux à elle donnés lors de son mariage, & la remise à eux faite par ceux-ci des deniers qu'ils ont empruntés audit feu Regnault. (*Grosse en parchemin, signée* : JEAN HERVO, *passé.*)

47.

Lettres du Roy François (1^{er}), Duc de Bretagne, adressées à ses Sénéchal Alloué & Lieutenant de Rennes, & données le 15 Juin 1518, par lesquelles Sa Majesté relève d'une sentence par défaut par eux donnée contre son amé LÉONARD DU PLESSEIX, Efcuyer, Seigneur dudit lieu du Plessis, en faveur de Gilles d'Ellin, S^r de la Barre, & Damoiselle Marie du Plessis, sa femme, dans un procès pendant entr'eux sur l'exécution d'un appointement du 3 Aoult 1515. Ce relief accordé audit S^r du Plessis sur l'exposé par lui fait à Sa Majesté « qu'il est Gentilhomme de ses ordonnances foubz la « charge & de la compagnie de son amé & féal cousin le Seigneur de Laval, & lui lors à cette cause « requis aller hors les Pays & Duché de Bretagne pour la servir ou faict de ses guerres & ordon- « nances, & que ledit S^r de la Barre avait faict saisir plusieurs biens sur & ou lieu du Plessis « d'Argentré, situé en la paroisse d'Argentré, & que lui, FRANÇOISE CHARTON, Damoiselle, sa femme, « & Regnault Charton, père de ladite femme, avaient fait opposition à cette saisie. » Ces lettres datées de Nantes, *signées* : par le Roy & Duc à la Relation du Conseil, DUVAL, & scellées. (*Original en parchemin.*)

48.

Sentence de l'Alloué de la Cour de Vitré, du 7 Janvier 1515, entre Noble Efcuyer LÉONARD DU PLESSEIX, Seigneur du Plessis d'Argentré, d'une part, & Magdelaine & Jacquette du Plessis, d'autre part, sur un procès meü entr'eux dont on apprend la cause par le plaidoyer de l'Avocat du Seigneur du Plessis, portant que « puis trente ans derrains, Nobles Gens JEHAN DU PLESSEIX & THOMINE DE « NOUVAULT, sa femme, Sieur & Dame du Plessis, père & mère ayeulx dudit Léonard » (on a oublié ici quelques mots : il fallait dire père & mère desdites Magdelaine & Jacquette, & ayeulx dudit Léonard; cette erreur est réparée par les actes des 16 Aoult 1507, 21 Janvier 1506, vieux style, & 11 Septembre 1505, rapportés cy-après), « estoient morts & décédés; ausquelz defuncts au temps « de leur décès estoient & appartenoient plusieurs biens meubles & utensiles de maison en plusieurs « & diverses espèces, savoir or & argent monnoyés & à monnoyer, veselle d'argent, d'arain & « d'estain, & autres biens meubles de la valeur de 2,000 liv.; que ledites Damoiselles estoient de- « meurées sur la possession desdits biens, fans en faire rapport audit Léonard, ainsi qu'il avoit été « convenu par acte passé entr'eux le 21 Janvier 1507; que ledit Léonard devoit les recueillir en qua- « lité d'héritier principal & noble desdits feus Seigneur & Dame du Plessis, fauf à donner aux- « dites Damoiselles le droit qui leur appartient, savoir en noble comme en noble & en partable « comme en partable, suivant la coustume, & que ledit rapport devoit être fait; par laquel sentence « les parties sont remises à huit jours. » *Signée* : GUILLAUME BERTE. (*Original en parchemin.*)

49.

Autre sentence, donnée aux Pletz Généraux de Rennes, le dernier Janvier 1509, entre Noble Homme Gilles d'Ellin, S^r de la Barre, tant en son nom, qu'en celui de Noble Damoiselle Marie du Plessis, son épouse, d'une part, & Jehan Tollier, fils d'autre Jehan Tollier, d'autre part; au sujet des prétentions dudit Tollier sur un pré & autres biens des appartenances du lieu du Plessis d'Argentré, dans le préambule de laquelle est rapporté le plaidoyer de l'Avocat dudit S^r de la Barre, qui apprend que « le 23 Avril 1505, fut fait transaction d'un différent meü entre ledits S^r & Dame de la Barre & Noble Homme LÉONNART DU PLESSEIX, S^r dudit lieu, frère aîné de ladite Dame, sur le droit appartenant à celle-cy à cause de la succession de feu LOYS DU PLESSEIX, S^r dudit lieu, leur père commun, dans les lieux du Plessis & des Landes, situés en la paroisse d'Argentré, & dans les héritages situés aux mêmes lieux, acquis par Noble Damoiselle JEHANNE DE TALIE, leur mère, veuve dudit feu Loys du Plessis, de Jehanne & autre Jehanne du Plessis, l'aînée & la jeune, & donnés en mariage à ladite Dame de la Barre; que par cet acte ledit Sieur du Plessis avoit cédé auxdits S^r & Dame de la Barre, le droit à lui appartenant au lieu de la Bouhourdière, situé près de Chasseaugontier, pour en jouir par héritage jusqu'à ce qu'il pût acquérir pour eux le droit apparte-

nant auxdites Jehanne & autre Jehanne du Pleffix, au même lieu, à cause de la succession de feu Noble Damoiselle THOMINE DE NOUAULT, ayeule desdits Sieur du Plessis & Dame de la Barre; que, le 9 Septembre 1499, aux parolances du mariage desdits Sr & Dame de la Barre, ladite Jehanne de Talie, alors femme de Noble Escuyer Lancelot de Launay, donne à sadite fille tout le droit de douaire à elle appartenant par le décès dudit feu Loys du Pleffix, son mary, & par laquelle sentence les parties sont renvoyées aux prochains plaids généraux de ladite Cour. *Signée*: du BOAYS, *passé*. (*Original en parchemin.*)

50.

Échange, fait au bourg d'Argentré, dans les Cours de Vitré & du Pinel, le 16 Aoult 1507, entre Nobles Gens..... de Dommaigné, Seigneur de la Couvrave, d'une part, & Damoiselle MAGDALEINE DU PLESSEYS, tant en son nom qu'en celui de Damoiselle JACQUINE DU PLESSEYS, sa sœur, d'autre part; par lequel ledit Sr de la Couvrave donne le lieu, maisons, terres & héritage de Lethéviègne, situé en la paroisse d'Argentré, auxdites Demoiselles, qui, au retour, lui transportent une rente de 110 liv. que Noble Escuyer LÉONARD DU PLESSEYS, Seigneur du Pleffix d'Argentré, leur neveu, leur doit pour leur part dans les terres & richesses de feus JEHAN DU PLESSEYS, Escuyer, & THOMINE DE NOUAULT, père & mère desdites Damoiselles, & de feu Loys DU PLESSEYS, leur frère aîné, père dudit Léonard, duquel Jehan du Pleffix ledit Léonard estoit héritier principal & noble, par représentation dudit feu Loys, son père, qui estoit fils aîné, héritier principal & noble desdits Jehan & Thomine, ainsi qu'il avoit été convenu par actes passés entr'eux. (*Original en parchemin, signé*: A. NEUFVILLE, *passé*, & BAZILLAYE, *passé*.) A la suite duquel échange, est la ratification d'icelui & le prisage dudit lieu de Lethéviègne faits en la même Cour, le 21 suivant, par ledit de Dommaigné, Magdalaine & Léonard du Pleffix. (*Original, signé idem.*)

51.

Tranfaction, passée, au bourg d'Argentré, sous le scel de la Cour de Vitré, le 21 Janvier 1506 (vieux style), entre Nobles Gens LÉONARD DU PLESSEYS, Escuyer, Seigneur du Pleffix d'Argentré & des Landes, en la paroisse d'Argentré, d'une part, & Damoiselle MAGDALEINE DU PLESSEYS, tant en son nom qu'en celui de JACQUINE DU PLESSEYS, sa sœur germaine, d'autre part: sur le procès meü entr'eux au sujet de la demande faite par lesdites Damoiselles de leurs part & portion en noble comme en noble & en partable comme en partable, dans leurs biens meubles & héritages, terres & richesses des successions de defunts Nobles Gens JEHAN DU PLESSEYS & THOMINE DE NOUAULT, sa femme, en leur temps Seigneur & Dame desdits lieux du Pleffix & des Landes, leurs père & mère; desquels defunts ledit Léonard est héritier principal & noble, par représentation de defunt Loys, son père, qui estoit leur fils aîné & héritier principal & noble; par laquelle, après avoir congneu & apuré les filiations dessus dites, ledit Seigneur du Pleffix promet de payer auxdites Damoiselles, ses tantes, pour leurs droits susdits, une rente de 110 liv., & dans le cas de debat entr'eux sur le partage des effets mobilières desdites successions, de s'en rapporter à l'arbitrage de Noble Escuyer Gilles d'Éslin, Seigneur de la Barre. (*Original en parchemin, signé*: A. NEUFVILLE, avec ratification de ladite tranfaction, faite par les mêmes, le 16 Aoult 1507, *signée*: A. NEUFVILLE, *passé*, & G. DE DOMAIGNÉ, *passé*.)

52.

Sentence, rendue aux délivrances de la Cour de Vitré, le samedi 19 Aoult 1505, entre Noble Escuyer LEONART DU PLEIXIS, d'une part, & Damoiselles MAGDELAINE & JACQUINE DU PLEIXIS, d'autre; par laquelle la connoissance du différent élevé entr'eux est remise au vendredi suivant. (*Original en parchemin, signé*: JEHAN KERVO, *passé*.)

53.

Autre sentence de la même Cour, rendue entre les mêmes, le 11 Septembre 1505, sur la demande faite par lesdites Damoiselles de leurs droits dans des fruits du lieu du Pleffix, dans les biens & la richesse de leurs père & mère, en noble comme en noble & en partable comme en partable, suivant la coutume du pays, & dont le préambule porte que ledit Noble Escuyer LEONART DU PLESSEYS D'ARGENTRÉ a dit & proposé qu'il estoit fils aîné & héritier principal & noble de defunt JEHAN DU PLESSEYS, père desdites Magdalaine & Jacqueline du Pleffix, ses tantes, quelz Jehan & Loys du Pleffix respectivement estoient morts puis trente ans, Seigneurs dudit lieu du Pleffix d'Argentré, qu'en cette qualité il estoit possesseur des fruits dudit lieu du Pleffix & que lesdites Damoiselles ont aussi dit que ledit feu Jehan du Plessis avoit un fils & quatre filles, &c. », par laquelle sentence ledit Léonart

est condamné à donner auxdites Damoiselles une rente moitié en argent, moitié en grain. (*Original en parchemin, signé idem.*)

54.

Autre sentence du même Tribunal, rendue entre les mêmes, le 3 Octobre suivant, dans laquelle il est dit, relativement au partage demandé par lesdites Damoiselles de la succession de feu JEHAN DU PLESSEIS, père desdites Damoiselles, & de LOYS, père dudit LÉONARD, lequel Jehan estoit mort Seigneur au lieu du Plessis. (*Original en parchemin, signé idem.*)

LOUIS DU PLESSIS, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ ET DES LANDES.

DAME JEANNE DE TALLIE, DAME DE POILLEBOUST, SON ÉPOUSE.

Employ de la transaction du 10 Novembre 1529, rapportée au degré précédent, dans laquelle sont nommés feu LOYS DU PLESSEIX & Damoiselle JEHANNE DE TALLE, son épouse, Seigneur & Dame du Plessis & des Landes, père & mère de LÉONARD DU PLESSEIX, qui forme ce degré, ainsi que Damoiselle THOMINE DE NOUAUT, mère dudit Loys.

Autre employ de la sentence du 31 Janvier 1509, rapportée au même degré, dans laquelle LÉONARD, qui forme ce degré, est dit fils de feu LOYS DU PLESSEIX, Sieur dudit lieu du Plessis & des Landes, & de Noble Damoiselle JEHANNE DE TALLIE, remariée à l'époque de 1499 à Noble Escuyer Lancelot de Launay, & petit-fils de Noble Damoiselle THOMYNE DE NOUAILX, Dame de la Boulourdière, près Châteaugontier.

Autre employ de l'acte d'échange du 16 Aoult 1507, rapporté au même degré, dans lequel feu Loys DU PLESSEIX est dit père de LÉONARD, & fils aîné, héritier principal & noble de feus Nobles Gens JEHAN DU PLESSEYS, Escuyer, & THOMYNE DE NOUAUT, sa femme.

Autre employ de la transaction du 21 Janvier 1506, rapporté au même degré, dans laquelle feu LOYS DU PLESSEYS est dit père de LÉONARD DU PLESSEYS, & fils aîné & héritier principal & noble de feus Nobles Gens JEHAN DU PLESSEYS & THOMYNE DE NOUAUT, sa femme, en leur temps Seigneur & Dame des lieux du Plessis & des Landes.

Autre employ de la sentence du 11 Septembre 1505, aussi rapportée au même degré, dans laquelle défunt LOYS DU PLESSEIS est dit père de LÉONARD, & fils aîné, héritier principal & noble de défunt JEHAN DU PLESSEIS.

Autre employ de l'autre sentence, du 3 Octobre 1505, rapportée au même degré, dans laquelle est rappellé LOYS DU PLESSEIS, comme fils de JEHAN DU PLESSEIS, Seigneur du Plessis, & comme père de LÉONARD.

55.

Foy & hommaige fait, au Ples d'Androy, le 20 Juin 1492, par Damoiselle JEHANNE DE TALLIE, veuve de LOYS DU PLESSEIS, à M... (le Comte de Laval), pour raison du lieu & appartenances de Poilleboust à elle appartenant; lequel hommaige elle est tenue faire à cause de la mort de son dit feu mary. (*Original en parchemin, signé : GAUDIN.*)

56.

Sentence, rendue à l'Affise de Montjehan, tenue par Jehan le Bonglier, Bachelier en loix, Sénéchal de cette terre, le 5 Juillet 1490, entre Damoiselle JEHANNE DE TALLIE, veuve de feu LOYS DU PLESSEYS, tant en son nom, que comme tutrix naturelle des enfants mineurs issus dudit feu & d'elle, d'une part; & Guyon Gorret, d'autre : sur un procès pendant entr'eux au sujet de la saisie faite, à la requeste de ladite Damoiselle, du lieu de la Barre, pour ce qui en appartient à Alliette, veuve de feu Jehan d'Aumoufche, pour sûreté de la somme de 25 liv. 1 sol tournois que ladite Alliette doit à ladite Jehanne de Tallie : par laquelle les parties sont renvoyées à la prochaine affise. (*Original en parchemin, signé : BOUTIER.*) A la suite de laquelle est l'opposition faite à ladite saisie par ledit Gorret au nom de ladite Alliette. (*Original en parchemin, signé idem.*)

57.

Extrait d'un Livre de Remembrances de la châtellenie de Montjehan, dépendante du comté de

Laval, dans lequel est rapporté, à l'article des amendes & remembrances de l'Assise de ladite châtellenie, tenue au bourg de Quocé, le 21 Février 1484, fol. 14, &c., & 16, l'article suivant :

LOYS DU PLESSEYS a finé en jugement du rachat eschu à Monseigneur à cause du mariage d'entre ledit du Plesseys & la veufve de feu Jehan de Boifgamatz, pour raison du Petit Pailleboul, tenue à foy & hommaige de Monseigneur, favoir est la maison, le herfraige, courtiz, une pièce de terre joignant le bois de Pailleboul, avec une pièce de pré au bout de ladite pièce; duquel rachat il a finé la somme de LX sols.

Somme des amendes de ceste présente assise compris LX sols pour le rachat finé par Loys du Plesseys, XL^{liv} XII^s VI^d, & la dépense monte IV^{liv} XII^s XI^d. Si demeure à cler dont le Chastelain comptera VI^{liv} XIX^s VII^d, & font les exploits; la remembrance signée : J. BOUGLER & B. BEUDIN. (*Original en papier.*)

58.

Tranfaction, passée en la Cour de Laval, le 7 May 1470, entre Jehan de Thalie, Escuyer, Sieur de la Chufreère, d'une part; & Noble Homme Jehan du Boifgamaz, Escuyer, Seigneur de la Chefnaye, & Damoiselle JEHANNE DE TALIE, son épouse, fille dudit Jehan de Talie & de Jehanne Bonamy, sa femme, d'autre; sur l'exécution des clauses du traité de mariage desdits Seigneur & Dame de la Chefnaye, par laquelle ledit Jehan de Talie donne à fefdits fille & gendre les lieux & metayries de Poilleboul & de la Houllière-Hoyau, situés en la châtellenie de Montjehans. Cette tranfaction signée : JENATURAL & AUDOYIN. (*Original en papier.*)

59.

Extrait d'un Livre en papier de la Chambre des comptes de Bretagne, coté XIIcL, contenant une Réformation (de la Noblesse) de quelques paroisses des évêchés de Rennes, Dol, Nantes & St-Malo, faite en vertu d'un mandement du Duc, du 10 Mars 1477, & rendu en la Chambre des comptes tenante à Nantes, le 20^e jour de Mars de l'an 1483, dans lequel se trouve, fol. 224, une enquête faite pour la paroisse d'Argentré, dont le rapport est conçu en ces termes :

« Argentré, nombre des maisons nobles estant en ladite paroisse ez mains de gens nobles & ez « quelles lefdits nobles sont de touz temps en possession d'avoir & tenir leurs mestaiers francs & « exempts de foaige.

« Launoys & Orgières à Messire Jehan Marcillé.

« Le Plesfeix à JEHAN DU PLESSEIX.

« Les Landes à LOYS DU PLESSEIX.

« Le Pinel & la Tiburgère à René de Montbourcher. » (*Extrait délivré comme celui de la Réformation de 1513, rapporté au degré précédent.*)

Employ de la tranfaction passée le 10 Novembre 1529, rapportée cy-devant au 7^e degré, dans laquelle THOMYNE DE NOUAULT est dite mère de feu LOYS DU PLESSEIX, Seigneur du Plesfeix.

Autre employ de la sentence du 7 Janvier 1515, rapportée au même degré, dans laquelle il est dit que, depuis 30 ans derrains, Nobles Gens JEHAN DU PLESSEIX & THOMINE DE NOUAULT, sa femme, Sieur & Dame du Plesfeix, ayeulx de Noble Escuyer LÉONARD DU PLESSEIX, Seigneur du Plesfeix d'Argentré, estaient décédez & qu'au temps de leur décès il leur appartenoit plusieurs biens meubles, or & argent, &c.

Autre employ de l'extrait de la Réformation de l'évêché de Rennes, faite en l'année 1513, rapportée cy-dessus au 7^e degré, dans laquelle sont mentionnées deux pièces de terre exemptes depuis le temps de 40 ans, acquises par feu THOMINE DU PLESSEIX, en son temps Dame du Plesfeix, & par elle ajoutées audit lieu du Plesfeix.

Autre employ de la sentence du 13 Janvier 1509, rapportée au même degré, dans laquelle est rappelée Noble Damoiselle THOMYNE DE NOUAULT, Dame de la Bouhourdière, près de Chasteaugontier, comme mère de LOYS DU PLESSEIX, S^r dudit lieu & des Landes, & ayeulx de LÉONARD DU PLESSEIX, S^r du même lieu.

Autre employ de l'eschange du 16 Aoult 1507, rapportée au même degré, dans lequel feus JEHAN DU PLESSEYS, Escuyer, & THOMINE DE NOUAULT, son épouse, sont dits avoir pour héritier principal & noble Noble Escuyer LÉONARD DU PLESSEYS, Seigneur du Plesfeys, leur petit-fils, par représentation de feu LOYS DU PLESSEYS, son père, qui était fils aîné, héritier principal & noble desdits Jehan & Thomine.

Autre employ de la tranfaction du 21 Janvier 1506, rapportée au même d gré, dans laquelle deffuntz Nobles Gens JEHAN DU PLESSEYS, & THOMINE DE NOUAULT, fa femme, en leur temps Seigneur & Dame dudit lieu du Pleifeys & des Landes, font dits avoir pour héritier principal & noble LIÉONARD DU PLESSEYS, leur petit-fils, par représentation de feu LOYS DU PLESSEYS, fon père, qui estoit fils ainé, héritier principal & noble deffits Seigneur & Dame.

Autre employ de la sentence du 11 Septembre 1505, rapportée au même degré, dans laquelle est rappelé deffunt JEHAN DU PLESSIS, Seigneur du Pleifeis d'Argentré, comme père de LOYS, Seigneur du même lieu, fon héritier principal & noble, de MAGDELAINE & de JACQUINE DU PLESSEIS, & de deux autres filles.

Autre employ de l'autre sentence du 3 Octobre 1505, rapportée au même degré, relativement au partage de la fuccession de feu JEHAN DU PLESSEIS, Seigneur du lieu du Pleifeis, dans laquelle il est dit père de LOYS & ayeul de LIÉONARD DU PLESSEIS.

Employ de l'extrait de la Réformation de la Noblesse de la paroisse d'Argentré, faite, en vertu du mandement du Duc de Bretagne du 10 Mars 1477, rapporté au degré précédent, dans lequel est mentionné. parmi les Gens Nobles tenant des maisons nobles de ladite paroisse, JEHAN DU PLESSEIS comme possesseur de la maison noble du Pleifeis.

JEAN DU PLESSIS, 1^{er} du NOM, ÉCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS ET DES LANDES.
THOMINE DE NOUAULT, DAME DE LA BOUHOUDIÈRE.

60.

Extrait d'un rouleau de papier étant aux Archives de la Chambre des comptes de Bretagne, sous la cote XIIe LXII, contenant un rolle de la Réformation (de la Noblesse) de la paroisse d'Argentré, du 8 Avril 1442, après Pâques, dans lequel on trouve ces mots : « Item nous ont nommé & declairé « les lieux nobles situés en ladite paroisse desquelz les moilltoiers demourant en icelx ont esté es « temps passés francs & exempts des foaiges & aides, & encore le font au temps de présent, favoir :

« Le lieu & domaine du Pinel, appartenant au S^r du Pinel.

« Le lieu & domaine du Pleifaix appartenant à BERTRAND (BERTIN) DU PLESSAIX.

« Le lieu & domaine de Crespel appartenant à Jehan d'Argentré. » Et plus bas, « POUR con- « firmer les recors & attestation des témoins.... se font présentés Jehan de Denée, S^r de la Haie « d'Erbrée, Jehan Dumatz, Seigneur de Monmartine, Jehan Marcillé, Seigneur de Launeel, natif « de ladite paroisse, Jehan d'Argentré, Seigneur de Vauffolet, natif d'icelle paroisse, JEHAN DU PLES- « SEIS, pareillement natif de ladite paroisse, &c. Lesquelz nous ont desposé chacun d'elx par fer- « ment qu'ilz ont bien cognoissance de la plupart des demourans en icelle, & de la situation où elle « est & que de tous temps ils y ont fréquenté, &c. »

61.

Attestation, donnée en la Cour de Vitré, le vendredi 13 Avril 1425, Procureurs, Trésoriers & Chanceliers de l'église d'Argentré par BERTRAN DU PLESSEIS, Seigneur du Pleifeis, JEHAN DU PLESSEIS, fon frère, & par d'autres paroissiens demourans en ladite paroisse d'Argentré, en faveur de Perotte de Mascon, comme tutrice & garde de ses enfans & de deffunt Jehan Marcellé, Seigneur de Launeel, portant que ledit deffunt Jehan Marcellé est enseveluré en ladite église, au chancel d'icelle; que sur sa fosse est une tombe de pierre, élevée d'un demi pied au dessus du pavé; que ladite Perotte de Mascon a fait mettre une liste & faings pour peindre les armes & escuzons d'armes dudit deffunt Marcellé, lesquelles tombe & liste ils veulent qu'ils foint & demergent en ladite Iglise de la manière qu'elles y sont, & que ce qui n'est mis & accompli en cette liste des armes dudit deffunt y soit fourni & mis, ainsi comme il plaira à ladite Perotte, sans débat n'y impechement de leur part. Cette attestation signée : ALAIN BEDART passé. (*Original en parchemin, scellé du scel de ladite Cour.*)

NOUS Frère THOMAS-ADOLPHE-FERDINAND D'ESTOCOQUIS DE SCHULENBERG, Commandeur ecclésiastique, & Frère AUGUSTIN DE MASSO DE LA FERRIERE, Chevalier Commandeur des Ordres Royaux militaires & hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, certifions à Monseigneur le Comte de Provence, Grand Maître deffits Ordres, que nous avons, en vertu de la commission à nous adressée, en date du 6 présent mois, vu & examiné, en présence de Frère Claude-Denis Dorat de Chameulles, Chevalier, Commandeur & Secrétaire général des mêmes Ordres, à

nous adjoint par la même commission, au rapport du Sieur Chérin, Généalogiste desdits Ordres, les titres produits par Meffire JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, nommé par N. S. P. le Pape à l'évêché de Tagaile (*in partibus infidelium*), Abbé Commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, Premier Aumônier en survivance de Monseigneur le Comte de Provence, cy-devant lecteur de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berri, actuellement Dauphin, & de Melleigneurs les Comtes de Provence & d'Artois, nommé Commandeur ecclésiastique desdits Ordres, & avons vérifié qu'il a prouvé huit races de noblesse paternelle, qu'ainsi il a satisfait aux articles III & IV du règlement concernant le régime & l'administration des mêmes Ordres, donné par le Roy, en qualité de souverain chef, fondateur & protecteur d'iceux, le 20 Mars 1773, lu, publié & enregistré au Chapitre des mêmes Ordres, du 17 Décembre suivant, tenu par Monseigneur le Comte de Provence, Grand Maître, & qu'ainsi il est susceptible par sa naissance d'être reçu Commandeur ecclésiastique des mêmes Ordres. En foy de quoy nous avons signé ces présentes avec notre dit frere le S^r Chérin, & y avons fait apposer les cachets de nos armes. A Paris le dix-septième jour du mois de Février mil sept cent soixante-quatorze. *Signé* : D'ESTOCQVOIS DE SCHULEMBERG, F. DE MASSO, Chevalier DE LA FERRIÈRE, DORAT DE CHAMEULLES & CHÉRIN, & scellé.

Pour duplicata : CHÉRIN.



X.

Lettre de Gilles du Plessis à Renaud de la Marcellière, Chevalier de l'Ordre du Roi.

Monfieur, fuyant ce que vous m'aviez donné charge, j'avois écrit à beaucoup de mes parens, de partie desquels avoie en reponse, qui se doivent trouver à coucher céans, & attens ce soir reponie des autres qui m'a fait, ayant esté adverti de la reprinte de Congé, vous écrire la présente pour vous supplier me faire entendre si le voyage est différé, & si je les dois faire retirer, qui m'empeschera vous faire plus long discours, fors supplier Dieu, après vous avoir baillé bien humblement les mains, vous donné, Monfieur, en parfaite santé très longue & très heureuse vie. (Dom Morice, *Hist. de Bret.*, preuves, t. III, col. 1433.)

XI.

Lettre du Duc de Mercœur écrite à GILLES DU PLESSIS & datée du camp de Montaignu le 11 Décembre 1588.

Monfieur du Plessis, fuyant ce que vous m'avez écrit par ce porteur, je vous ai accordé l'estat de Commissaire de l'arrière-ban de Rennes & la pension qu'avoit le Sieur du Gué, bien marry qu'il ne s'est offert une meilleure occasion de vous gratifier & de vous faire paroistre ma bonne volonté, comme je ferai toujours en ce que me voudrez employer. En attendant, je vous mercey de l'advertissement que vous m'avez donné, & vous diray que j'avois déjà entendu qu'il se faisoit une assemblée chez le S^r de la Hunodaye, qui n'est pas, comme il est à présumer, pour adviser de continuer le bien en ce pays, mais au moyen de le troubler, dont le meilleur est que telles gens ne peuvent de leurs desseins faire esclorre de grands effets. Ains s'en vont tousjours en fumée; mais pour ce que les intentions sont mauvaises, il n'y a point de danger & les découvrir & s'en tenir près comme je ferai, espérant bien donner ordre à ce qu'il ne se passera rien de mal à propos que je n'aye aussiit le remède en main. Quant vostre commodité le permettra, je ferai infiniment aysé de vous veoir.

En attendant, advertissez moi, je vous prie, de tout ce que vous découvrirez & faites état au surplus que je demeurerai vostre bien bon & plus affectionné amy. *Signé* : PHE. EMMANUEL DE LORRAINE.

XII.

Pendant les troubles de la Ligue, les habitants des lieux circonvoisins renfermèrent au château du Plessis les objets qu'ils voulaient mettre à l'abri des dangers de la guerre, ainsi que le prouvent les décharges données par eux au Seigneur du Plessis. La suivante se rapporte à un habitant de Mondevert, paroisse limitrophe de celle d'Argentré.

Le quatorzième de Fevrier mil six cens deux, avant midy, devant nous Notaires de la Cour de Vitré, soubz signans, a comparu en sa personne André Symon, demeurant en son lieu au village du Passis Trinquet, en la paroisse de Mondevert, lequel a cogneu & confessé avoir ce jour eu & reçu de

Noble Homme GILLES DU PLESSIS, Seigneur dudit lieu, Poilebous, &c., tous & chac in les contractz, lettres, titres & enseignemens qu'il avoit mis en garde en la maison seigneuriale du Plessis, durant les guerres dernières, de quoi ledit Symon s'est contenté & en a quié ledit Sieur du Plessis & promis acquitter vers tous, ce que nous Notaires avons pour ledit Sieur du Plessis absent stipulé & accepté, & ainsi ledit Symon l'a voulu & consenty, promis & juré tenir sur l'hypothèque de tous ses héritages & biens, n'en exceptant aucun, se portant fort & submision & prorogant & jurant, &c., & avons condamné & condamnons. Fait & passé à Argentré, au tablier de Joan Tricot, Notaire soubz signé, ledit jour & an, ainsi signé dudit Symon :

TRICOT.

SYMON.

(Original aux archives du Plessis.)

1602.

XII bis.

Mémoire sur la vie & les ouvrages de Messire DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Evêque de Tulle, par M. l'Abbé du Malaret, Curé de Saint-Michel, de la ville de Saint-Léonard.

Messire CHARLES DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Aumônier du Roi & Evêque de Tulle, eut pour père Messire ALEXIS DU PLESSIS, Seigneur d'Argentré, mort Doyen de la Noblesse de Bretagne, place qu'il a occupée l'espace d'environ trente ans, & pour mère Dame MARGUERITE DE TANOARN, tous deux d'une ancienne Noblesse de la même province.

Il naquit, au château du Plessis, paroisse d'Argentré, auprès de Vitré, diocèse de Rennes, le 16 Mai 1673, où il fut ondoyé le même jour, par nécessité. On ne lui suppléa les cérémonies du baptême que le 14 Janvier 1674, & il eut pour parrain Charles, Duc de la Trimouille & de Thouars, Pair de France, Prince de Tarente & de Talmont, & pour marraine Dame Françoisse de Bréhand.

Il reçut la tonsure cléricale à Paris le 4 Mars 1693, le sous-diaconat le 7 Avril 1696, le diaconat le 1^{er} Juin 1697 & enfin la prêtrise le 19 Septembre 1699. On sent dans ces interstices d'un ordre à l'autre la discipline du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Ce fut, en effet, dans cette célèbre école qu'il fut formé dans la piété & la science ecclésiastique : avantage qu'il a toujours compté parmi les plus grands de sa vie.

Il fit son cours de philosophie au collège de Beauvais, sous le célèbre Vittement, depuis Lecteur des Enfants de France, & ensuite Sous-Précepteur du Roi. Il le commença au mois d'Octobre 1688, le finit en 1690, & le 14 Août de la même année, il fut reçu Maître ès-arts. Doué d'un excellent esprit, appliqué à son devoir & zélé pour l'étude, il fit dans cette science des progrès dont on voit peu d'exemple dans les jeunes gens de cet âge.

Au sortir des arts, il se mit à l'étude de la théologie, dont il prit des leçons ordinaires en Sorbonne, & cette science fit dès lors ses délices & toute son occupation. Son cours fut terminé en 1693. Ayant soutenu sa tentative & reçu le degré de Bachelier, il entreprit, au mois d'Octobre 1696, un cours de philosophie, qu'il professa au collège Doinville ou d'Inville, pour être reçu de la Maison & Société de Sorbonne, dans laquelle il fut admis le 16 Août 1698. Il s'empressa d'occuper un logement dans ce fameux collège & il eut toujours un si grand attrait pour lui qu'il ne le quitta qu'à son sacre.

Cette même année, il entra en licence, carrière qu'il fournit avec un très-grand honneur. On n'a pas encore perdu l'idée des savantes thèses qu'il soutint alors avec toutes sortes d'applaudissemens. On parle surtout de sa majeure & on en parlera longtemps : elle passa pour la thèse la plus savante qui se soit soutenue dans la Faculté de théologie de Paris. Encore aujourd'hui, les plus belles thèses qu'on voit, on croit leur faire honneur en disant que c'est *un petit d'Argentré*. Il la soutint le 28 Août 1699 & reçut, le 29 Mars 1700, le bonnet de Docteur. Après cette cérémonie, il entreprit le voyage de Rome, plutôt par un sentiment de religion que par un esprit de curiosité. Il eut la satisfaction d'être témoin de l'élection & du couronnement de Clément XI, qui lui fit un accueil très-gracieux. Il s'y fit aussi estimer des sçavants dont il s'acquitta la bienveillance.

Dès le 24 Novembre 1699, le Roi l'avait nommé à l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Tréguier. Charles de la Trimouille le nomma au doyenné de Laval le 23 Janvier 1702. Olivier Jégou de Quervillio, Evêque de Tréguier, le choisit pour son Vicaire général le 7 Janvier 1707, & il entra en 1709 dans la Maison du Roi en qualité d'Aumônier; il fut le premier à qui le Roi conféra gratuitement cette place.

Enfin, le 26 Octobre 1723, Sa Majesté le nomma à l'évêché de Tulle, vacant par la démission de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, nommé à l'archevêché de Tours. Il fut sacré dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice le 10 Juin 1725, par M. l'Archevêque de Toulouse, assisté de MM. les Evêques de Vence & de Bazas, & prit possession le 21 du même mois.

Il mourut le 27 Octobre 1740, & fut enterré le 29 dans la chapelle de son séminaire, ainsi qu'il

l'avoit demandé : son oraison funèbre fut prononcée dans l'église cathédrale, le 15 Novembre, par le P. Joseph Genrac, Recteur du collège de la Compagnie de Jésus.

M. d'Argentré tient un rang distingué dans la République des lettres ; il passait surtout pour l'homme de France le plus versé dans la théologie scolastique & dans son histoire.

Il a donné en latin :

- 1° *Elementa theologica in quibus de auctoritate ac pondere cujuslibet argumenti theologici diligenter & accurate disputatur: cum appendice de auctoritate Ecclesie in condemnandis hæreticis & perversis quibuscumque scriptis.* A Paris, 1702, in-4°.
- 2° *Appendix posterior ad Elementa theologica in questionem de auctoritate Ecclesie, &c.* A Paris, 1705, in-4°.
- 3° *Lexicon philosophicum.* A la Haie, 1706, in-4°.
- 4° *De Supernaturalitate, seu de propria ratione, quæ res supernaturales a naturalibus differunt.* A Paris, 1707, in-4°.
- 5° MARTINI GRANDINI *doctoris & professoris Sorbonici Opera.* M. d'Argentré, qui élimait cette théologie de Martin Grandin, jugea à propos d'en réunir toutes les parties & de les faire paraître en plusieurs volumes in-4°. Les cinq premiers parurent en 1710 & le sixième, en 1712. Il y joignit plusieurs de ses propres ouvrages savoir : *De Predestinatione ad gloriam & reprobatione commentarius historicus*, à la fin du tome III ; *De Voluntate divina antecedente & consequente salvandi homines, veterum ac recentiorum testimonia*, dans le même volume ; *Index manuscriptus commentariorum de rebus theologicæ a quibusdam prisicis interpretibus magistris sententiarum conscriptorum*, à la fin du tome IV ; *De Contritione & attritione scholasticorum doctorum sententia*, dans le même volume ; *De Propria Efficentia sacramentorum novæ legis*, dans le même volume ; *Sententia sancti Bernardi de ablutione pedum a Christo instituta*, ibid. ; *Sententia doctorum sancti Hilarii de Christi doloribus.* — *De Honorio papa*, ibid.
- 6° *Animadversiones in analysim Holdenii.* A Paris.
- 7° *De Numine Dei, ut rerum omnium effectoris, &c.* A Paris, 1720, in-4°.
- 8° *Collectio effatorum divinæ Scripturæ, quibus mysteria fidei catholicæ & dogmata explicantur, contrariique errores refelluntur.* A Paris, 1725, in-4°.
- 9° *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XII seculi ad annum 1725 in Ecclesia proscripti sunt & notati* [a facultate Parisiensis]. On a trois volumes in-folio de cet ouvrage imprimés à Paris : le premier en 1725, le deuxième en 1733 & le dernier en 1736 ; cette collection renferme un grand nombre de monuments importants & curieux, que l'on ne doit pas être fâché de voir recueillis.
- 10° *Theses philosophicæ & theologicæ tum in amorem generatim sumptum, tum in amorem divinum ac spem theologicam.* In-12.
- 11° *Analyse de la foi divine avec un traité de l'Église.* A Lyon, 1698, 2 vol. in-12.
- 12° *Apologie de l'amour qui nous fait désirer de posséder Dieu seul, par le motif de trouver notre bonheur dans sa connaissance & son amour, avec des remarques sur les maximes & les principes de M^{sr} l'archevêque de Cambrai.* Amsterdam, 1698, in-8°.
- 13° *Oraisons & prières tirées mot à mot de l'Écriture Sainte.* A Paris, 1726, in-24.
- 14° *Explication de l'oraison Dominicale.* In-12.
- 15° *Remarques sur la traduction de l'Écriture Sainte, par M. de Sacy.* A Paris, in-4°.
- 16° *Lettre & instruction pastorale sur la juridiction qui appartient à la hiérarchie de l'Église du 25 août 1731.* In-4°.
- 17° *Dissertation dans laquelle on explique en quel sens on peut dire qu'un jugement de l'Église catholique qui condamne plusieurs propositions de quelque écrit dogmatique, est une règle de foi.* A Tulle, 1733, in-12.
- 18° *Explication des sacrements de l'Église, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 3 vol. in-12, à Tulle, 1734. Avec un *Sermon sur le sacrifice non sanglant du corps & du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain & du vin.*
- 19° *Méthode de l'oraison mentale.* A Tulle, 1735, in-12.
- 20° *Explication de la prémotion physique.* A Tulle, 1737, in-4°.
- 21° *Mandement sur la dévotion au sacré cœur de Jésus.* A Tulle, 1738, in-4°.
- 22° *Trois sermons* : 1° *Sur les grandeurs de Dieu.* 2° *Sur les grandeurs de Jésus-Christ.* 3° *Sur la vérité de la religion chrétienne.* A Tulle, 1739, in-12.

Lors de sa mort, M. d'Argentré étoit sur le point de faire imprimer un ouvrage considérable, sous le titre de *Theologia de divinis litteris expressa.*

L'ouvrage le plus considérable de M^{sr} de Tulle & le plus utile sans contredit, est la grande col-

lection des divers jugemens & condamnations portés contre les nouvelles erreurs. Il aurait seulement été à souhaiter qu'il eût été imprimé avec plus de goût.

M. d'Argentré a eu toute sa vie une forte d'inclination pour l'étude. Avant d'être élevé à l'épiscopat, il s'y employait tout entier. Avait-on besoin de lui, c'était à la bibliothèque de la Sorbonne qu'il fallait l'aller chercher : il n'en bougeait pas.

Devenu Evêque, il étudiait régulièrement sept heures par jour, hors le temps de ses visites qu'il faisait avec une grande régularité. Cependant, l'abordait qui voulait, il se prêtait à tout le monde, & avec tant d'aisance qu'il ne paraissait jamais empressé.

Vu son assiduité à l'étude, on aurait dit qu'il ne faisait qu'étudier, & que l'ôter de là c'était l'ôter de son centre & lui faire violence; à voir le soin qu'il prenait de son diocèse, on aurait cru qu'il ne faisait rien de plus & qu'il ne pensait pas même à autre chose.

C'est que chez lui il n'y avait pas un moment de perdu : une demi-heure, un quart d'heure, un demi-quart d'heure, il mettait tout à profit. D'ailleurs, vivant avec une grande frugalité, avec une sobriété toujours soutenue, & retiré du monde, la journée s'allongeait pour lui & fournissait à tout.

Avec un si bon emploi du temps, il ne faut pas être surpris si on le voyait assidu au confessionnal, visiter les malades, assister les moribonds, dont plusieurs réclamaient sa charité, rompre le pain de la parole de Dieu en toutes manières, méditations, exhortations familières, homélies, sermons, panégryques.

Mais le soin qu'il prenait de son clergé l'emportait sur tout le reste. De là, l'attention qu'il donnait à son séminaire, les retraites qu'il établit pour ses curés & pour ses prêtres, les visites assidues qu'il faisait tous les ans dans divers quartiers de son diocèse. De là, ce zèle pour remédier aux abus, pour ranimer le bon ordre & la discipline, pour maintenir chacun dans la sainteté de son état, ou pour l'y rappeler. Zèle vif, zèle ardent, mais aussi zèle sans aigreur & sans amertume; zèle au contraire toujours accompagné de patience, plein de cordialité, soutenu de manières polies & engageantes, & animé d'une douceur à qui rien ne résistait.

Tous les vendredis de l'année, il faisait manger à sa table un pauvre de l'hôpital. Ce seul trait fait voir & le cas qu'il faisait des misérables, & jusqu'où allait sa charité.

Ce que le Saint-Esprit a dit de Moïse qu'il était chéri de Dieu & des hommes, on peut le dire de M. d'Argentré. Le meilleur homme du monde & de la plus grande simplicité, parfaitement honnête homme & d'une droiture ravissante, bon chrétien & d'une innocence de mœurs qui ne s'est jamais démentie en aucune rencontre; grand Prélat & avec toutes les qualités que l'apôtre demande : quiconque l'aura connu ne lui refusera aucun trait de ce court éloge.

Le diocèse de Tulle l'a pleuré amèrement; ses larmes coulent encore & si quelque chose est capable de les effuyer, c'est le respectable Prélat que la Providence lui a donné pour le remplacer dans la personne de M. l'Abbé Dautichamps, Grand Doyen de l'église d'Angers.

Avant de mourir, M. d'Argentré eut la consolation de voir placé sur le premier siège de la province son cher neveu, Messire Jean-Gille du Coëtloguet : ce fut lui-même qui le mit pour ainsi dire en possession. Heureux les diocèses qui sont gouvernés par de tels prélats !

(Extrait du *Journal de Trévoux*, 1743, 1^{er} volume, février.)

XIII.

Provisions de Gouverneur de la ville de Laval en faveur du S^r Vicomte du PLESSIS D'ARGENTRÉ.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous avons, par notre déclaration du 4 Mai dernier, ordonné qu'à l'avenir il ne sera par Nous pourvu qu'à vie aux offices de nos Gouverneurs & de nos Lieutenants créés dans les villes closes de notre royaume, par notre édit du mois de Novembre 1733, & qui restent à lever en nos revenus casuels; Nous avons ordonné, en outre, par arrêt de notre Conseil du premier Juin dernier, qu'il ne pourra être pourvu auxdits offices de Gouverneurs & de nos Lieutenants dans les villes closes de notre royaume; que des sujets capables, soit officiers de nos troupes, actuellement à notre service, ou qui en seront retirés, soit Nobles d'extraction, ou autres jouissant de la Noblesse, qui les pourront tenir & exercer, sans incompatibilité avec tous autres offices, en payant par eux en nos revenus casuels la finance desdits offices, suivant les rôles arrêtés en notre Conseil, conformément audit édit, à notre déclaration & audit arrêt de notre Conseil, notre cher & bien aimé le Sieur PIERRE MARIE ALEXIS, VICOMTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ayant payé en nos revenus casuels la finance à laquelle l'office de Gouverneur de la ville de Laval a été taxé, ainsi qu'il paraît

par la quittance de finance dudit office ci-attachée, fous le contre feel de notre chancellerie, Nous avons eu agréable de le pourvoir dudit office, persuadé qu'il remplira avec vigilance toutes les fonctions qui en dépendent, & qu'il nous donnera en toutes occasions des preuves de zèle, fidélité & affection à notre service. A ces causes, Nous avons audit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré donné & octroyé, donnons & octroyons, par ces présentes, signées de notre main, l'office de Gouverneur de la ville de Laval, province du Maine, créé & établi par notre édit du mois de Novembre 1733, & auquel n'a point encore été pourvu, pour ledit office avoir, tenir & exercer, en jouir & user ledit Sieur Vicomte du Plessis d'Argentré, fans incompatibilité avec tous autres offices, aux gages, appointements, logemens ou ulenciles dont fera fait fonds annuellement dans l'état de l'ordinaire de nos guerres, suivant l'article fix dudit arrêt de notre Conseil du premier Juin dernier. Avec pouvoir de commander aux habitants tout ce qui sera jugé nécessaire pour le bien de notre service, sûreté & conservation de ladite ville en notre obéissance, faire vivre ledits habitants en bonne union & concorde les uns avec les autres, commander aux gens de guerre qui font ou feront ci-après établis en garnison dans ladite ville, les contenir en bon ordre & police, suivant nos réglemens & ordonnances militaires, le tout lors & ainsi qu'il nous plaira de l'ordonner, & fous l'autorité du Gouverneur & notre Lieutenant général en la province, & en son absence, de nos Commandans & Lieutenans généraux & particuliers de notre province; Voulons, en outre, que ledit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré jouisse des honneurs, autorité, rang, féances, prérogatives, exemptions, privilèges, gages, droits, fruits, profits, revenus & émolumens dont jouissent ou doivent jouir les titulaires de pareils offices, de la même manière & ainsi qu'il est prescrit par les édits de première création, fans que pour raison de l'acquisition dudit office ledit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré puisse être augmenté à la capitation; le tout conformément aux édits des mois d'Août 1696, Décembre 1708, Novembre 1733, aux déclarations des 11 Juin 1709, 4 Mai de la présente année; à l'arrêt de notre Conseil du 1^{er} Juin dernier, & autres arrêts, déclarations & ordonnances y énoncés.

Si donnons en mandement à notre très cher & très féal Chevalier Vice-Chancelier, Garde des Sceaux de France, le S^r de Maupeou, que lui étant apparu des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique & romaine dudit Vicomte du Plessis d'Argentré, & de lui pris & reçu le serment accoutumé, il le mette & institue, ou le fasse mettre & instituer de par Nous en possession & jouissance dudit office, l'en fasse jouir & user pleinement & paisiblement sa vie durant, ensemble des honneurs, fonctions, rang, féance, exemptions, privilèges, prérogatives, gages, droits, fruits, profits, revenus & émolumens susdits & y appartenant, & le fasse obéir & entendre de tous ceux & ainsi qu'il appartiendra es-chofes concernant ledit office.

Mandons aux Trésoriers de l'ordinaire de nos guerres & à tous autres comptables qu'il appartiendra que les gages & droits appartenant audit office ils aient à faire payer & délivrer comptant audit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré par chacun an, aux termes & en la manière accoutumée, à compter du jour de l'expédition de sa quittance de finance; & rapportant les présentes ou copie d'icelles collationnée pour une fois seulement avec quittance dudit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré sur ce suffisante, Nous voulons ledits gages & droits appartenant audit office être passés & alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le paiement, par nos amés & féaux Conseillers les Gens de nos Comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté; car tel est notre plaisir. En témoin de quoi, Nous avons fait mettre notre feel à cesdites présentes. Donné à Versailles le trentième jour du mois d'Octobre de l'an de grâce mil sept cent soixante-six, de notre règne le cinquante-deuxième. *Signé* : LOUIS; *sur le repli* : par le Roi. *Signé* : PHELIPPEAUX.

XIV.

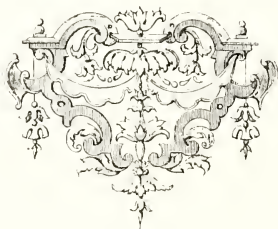
Lettres de dispense de prêter serment, en faveur du S^r Vicomte du Plessis d'Argentré.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Chambre des comptes à Paris, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, Salut.

Par nos lettres du trente du mois d'Octobre dernier, Nous aurions pourvu notre cher & bien amé le S^r PIERRE MARIE ALEXIS Vicomte du Plessis d'Argentré de l'office de Gouverneur de la ville de Laval en notre province du Maine, créé & établi par notre édit du mois d'Août mil sept cent trente-trois, vacant en nos parties casuelles & dont ledit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré en auroit payé la finance, suivant les rôles arrêtés en notre Conseil, mais comme son bas âge l'empêche de prêter le serment qu'il nous doit pour ledit office, entre les mains de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Maupeou, en forte qu'à défaut dudit serment, vous pourriez faire difficulté de faire payer audit Sieur Vicomte du Plessis

d'Argentré & de passer & allouer les gages, appointements & autres droits at'ribués audit office. Ledit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré, Nous aurait très-humblement fait supplier de vouloir bien sur ce lui pourvoir. A ces causes, désirant favorablement traiter ledit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré, Nous vous mandons & enjoignons par ces présentes, signées de notre main, que lorsqu'il vous apparaîtra de nos lettres de provisions audit office de Gouverneur de la ville de Laval, vous ayez à en faire jouir & user ledit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré pleinement & paisiblement, nonobstant & sans vous arrêter au défaut de prestation de ferment dont nous l'avons relevé & dispensé, relevons & dispensons par cesdites présentes, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge requis pour prêter ledit ferment, & sans que la présente dispense puisse tirer à conséquence; Mandons en outre aux Trésoriers de l'ordinaire de nos guerres, présents & à venir, & autres comptables qu'il appartiendra, que lesdits gages, appointement, logement ou ustensiles appartenant audit office, suivant l'article six de l'arrêt de notre Conseil du 1^{er} Juin dernier, ils aient à payer & délivrer comptant audit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré par chacun an, sa vie durant, aux termes & en la manière accoutumée, à compter du jour de l'expédition de sa quittance de finance, en vertu des présentes & des susdites provisions, rapportant lesquelles ou copie d'icelles dûment collationnée avec la quittance dudit S^r Vicomte du Plessis d'Argentré sur ce suffisante. Nous voulons que tout ce qui lui sera payé & délivré à l'occasion susdite soit passé & alloué en la dépense des comptes de ceux qui en auront le paiement par vous dits gens de nos comptes, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le vingt-quatrième jour du mois de Novembre de l'an de grâce mil sept cent soixante-six & de notre règne le cinquante-deuxième. *Signé* : LOUIS, Par le Roy. *Signé* : PHELIPPEAUX.

Collationné par nous Écuyer, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses finances. *Signé* : LEBEGUE.



POCQUET DE LIVONNIÈRE,

Anciens Seigneurs de l'Ironnière, la Gravoire, la Fontaine, la Baromie, les Bureaux, Maubran, le Colombier, Boucquet, la Bourdinière, la Petite-Roche, la Jarrisais, les Gâts, le Perron, le Joncheray, la Rouffelière, la Cailletterie, Haute-Folie, Franc-Palais, la Boiffière & Luzé (a).

EN ANJOU ET TOURAINE.



De Gueules à une Façce d'Argent, chargée de trois Croix pattées de Sable. DEVISE : Jus & Virtus (b).

L'origine des Pocquet remonte au XIV^e siècle; ils ont tiré leur nom de Livonnière (c) d'un fief ainsi appelé, situé paroisse d'Évrumes (Vendée), fief qui appartient encore à la famille. Parmi leurs membres les plus anciens, nous citerons :

JEHAN Pocquet (d), né à Angers le 16 Janvier 1408 (e), & mort avant 1492. Officier de la suite de René le Bon, Roi de Sicile & Duc d'Anjou, il eut plusieurs enfants, entre autres JEHAN Pocquet, Seigneur de Fontaine, Chanoine de Saint-Laud-lez-Angers, qualifié « filz aîné de feu JEHAN Pocquet & de Jehanne LE COSTURIER (f) », lequel Chanoine donna procuration, le 18 Janvier 1492, à « Jacques Daudouet & Laurent Cochon, pour faire la foi & hommage due pour « raison de la terre de Fontaine, paroisse des Rouffiers, à la seigneurie de Monte-« Jehan de Gênes (g). »

MICHEL Pocquet, Prêtre, Curé de Forges (Anjou) en 1474 (h).

(a) Les Pocquet de Livonnière sont qualifiés Seigneurs de ces divers lieux dans nombre de titres authentiques : extraits de baptême, contrats de mariage, actes de sépulture, de partage, &c., &c.

(b) Ces armoiries, depuis longtemps possédées par les Livonnière, furent en 1737 gravées au-dessous de l'inscription commémorative de la pose de la première pierre de l'autel Saint-Maurice, à la cathédrale d'Angers, cérémonie que présida, le 22 Novembre, Henri-Prosper, Grand Archidiacre du diocèse. D'Hoziere n'aurait donc pas dû, dans l'Armorial des généralités de Touraine, n^o 974, leur attribuer les suivantes, qu'ils n'ont jamais portées : *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de trois Étoiles d'Argent, & d'un Croissant de même, en pointe.* (Pour plus amples détails, voir ci-après, page 3, l'article de HENRI-PROSPER.)

(c) Les aveux & hommages rendus pour ce fief sont conservés dans les archives du chef actuel de la famille, M. le Comte Scevole de Livonnière, habitant le château de Chavigne, commune de Irion (Maine-et-Loire).

(d) La parenté des Pocquet de Livonnière avec ce Jehan Pocquet est nettement établie par les généalogistes & les biographes : Moreti, *Grand Dictionnaire historique*, t. VIII, p. 414; *Nouvelle Biographie générale*, publiée par Firmin-Didot, t. XXXI.

(e) Le P. Nicéron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres*, t. XVII, p. 371-372.

(f) LE COSTURIER. Voir le chapitre ALLIANCES, p. 9.

(g) Cet acte de foi & hommage ne fut fait que le 3 Décembre 1493. Titres de la seigneurie du Puits, de Gennes; Thorodé, Familles d'Anjou, lettre P. mif. n^o 1004 de la Bibliothèque d'Angers.

(h) Titres de la Trésorerie de l'Église d'Angers, juridiction spirituelle, t. 1^{er}, fol. 77 & 79; Thorodé, *loc. cit.*

GUILFEMETTE Pocquet, épousa vers 1500 Jean L'ENFANT, Seigneur de l'Ouzil (a).

RENÉ Pocquet, Angevin de naissance, Docteur de la Faculté de théologie de Paris & Prieur des Dominicains d'Angoulême; il fut martyrisé par les Calvinistes le 6 Août 1568 (b).

Les Pocquet de Livonnière habitèrent longtems l'Anjou & la Vendée, puis s'établirent à Angers, où ils se distinguèrent par leurs talents, leurs services, leurs travaux. Tour à tour Échevins, Académiciens, Recteurs de l'Université, Conseillers au Présidial, Professeurs de droit ou Membres éminents du Clergé, ils prirent part à tous les grands travaux littéraires du siècle de Louis XIV. L'un d'eux, CLAUDE, dans le XVII^e siècle, après de brillantes études & des succès marqués au Barreau de Paris, revint à Angers, composa & commenta plusieurs ouvrages de droit fort estimés, entre autres les Coutumes d'Anjou, un Traité des fiefs & deux volumineux recueils de décisions ou sentences du Présidial d'Angers, dont les manuscrits autographes sont actuellement classés sous les nos 341 & 342 de la Bibliothèque de cette ville. Il eut à cœur d'apaiser les graves & nombreuses dissensions qui divisaient le Présidial & la Prévôté; contribua puissamment à la création d'une Académie à Angers, faveur qu'il sollicita du Roi lui-même; en fut nommé Directeur, Chancelier, Secrétaire perpétuel. Enfin il devint Recteur de l'Université, Premier Échevin, &c. L'Académie de Villefranche le reçut parmi ses Membres honoraires, après lui avoir décerné un prix d'éloquence. Voici les principaux passages du titre constatant sa nomination :

« L'Académie de Villefranche en Beaujolais,

« A tous ceux..... Comme il ya des personnes d'un mérite si distingué & dont l'esprit est si vaste & si fécond qu'elles se font admirer dans tous les endroits où l'on fait profession d'aimer les belles-lettres..... Comme nous remarquons toutes ces excellentes qualités en la personne de Monsieur de Livonnière Pocquet, Conseiller au bailliage & Présidial d'Angers, qui s'est acquis une grande réputation dans toutes les Académies du Royaume par plusieurs ouvrages où l'on voit également la vivacité & l'étendue de son esprit; & que, d'ailleurs, le prix qu'il a remporté dans notre Académie semble luy devoir procurer une place dans ce lieu, où la gloire luy en a marqué une si éclatante..... nous croyons, pour reconnoître & distinguer son grand mérite, être obligés de l'agréger à notre Compagnie par des lettres d'Académicien honoraire, ne le pouvant faire autrement, puisqu'il est déjà d'une autre Académie..... Pour cet effet l'agrégeons & admettons.

« Le mercredi 1^{er} Decembre 1688.

« Signé : DE LA ROCHE-PONSÉ, Directeur; DESSIEZ DU POROUX, Secrétaire perpétuel (c). »

Il reçut du Roi Louis XIV des Lettres d'honneur lui accordant le titre de Conseiller honoraire au Présidial, desquelles nous transcrivons ce qui suit :

« LOUIS,..... considérant les bons & agréables services.... de notre bien aimé CLAUDE Pocquet, Sieur de Livonnière..... & connoissant son mérite particulier & sa capacité..... nous luy avons accordé des Lettres de compatibilité..... (entre les offices de judicature & la chaire de professeur de droit)..... en conséquence desquelles il a rempli les deux fonctions avec beaucoup d'honneur & de distinction, jusques à ce jour..... (où il a donné sa démission de la charge de Conseiller en la Sénéchaussée & Siege presidial).... après l'avoir exercée pendant plus de vingt années avec beaucoup d'assiduité & de distinction..... Et voulant encore luy donner des marques & témoignages de la satisfaction qu'il nous reste de sa probité, mérite, capacité, fidélité & affection à notre service..... à ces causes..... permettons audit de Livonnière, que, nonobstant sa résignation..... il se puisse dire & qualifier en tous acls notre Conseiller..... Voulons & nous plaist qu'il jouisse

(a) L'ENFANT. Voir le chapitre ALLIANCES, p. 10.

(b) *Histoire de l'église & diocèse d'Angers*, par l'abbé Trefvaux, t. 1^{er} (tirée de l'*Histoire catholique du XVI^e siècle*, du P. Hilarion de Colle).

(c) Original en parchemin. Archives de la famille.

des mêmes honneurs, autorités, prerogatives, prééminences, privilèges, exemptions & immunités..... Voulons qu'il ait entrée, voye délibérative, rang & fèance, tant en ladite Sénéchaucie que Siegè préfidial.....

« Donnés à Verfailles le 5 Septembre 1700.

« Signé : LOUIS.

« Par le Roy : PHILIPPEAUX (a). »

Les fils de Claude fe distinguèrent également :

1. HENRI-PROSPER fut Docteur de Sorbonne (b), Chanoine & Grand Archidiacre d'Angers (c).

2. CLAUDE-GABRIEL, devenu Confeiller du Roi, Docteur & Profefleur de droit français en l'Univerfité d'Angers, Doyen de la Faculté, Secrétaire perpetuel de l'Académie, Sénéchal de la Tréforerie, &c., a laiffé de précieux manufcrits fur différents fujets d'histoire, de droit, de numifmatique, prefque tous confervés à la Bibliothèque d'Angers (d). M. Célestin Port, dans la *Biographie générale* t. XXXI, p. 399, dit de ce perfonnage que, « dans fes nombreux travaux, il a éclairci les queftions les plus diverfes de l'histoire « de fa province..... Il eft peu de grande entreprife littéraire du XVIII^e fiècle « qui ne foit enrichie de fa collaboration avouée ou difsimulée par les auteurs officiels de l'œuvre..... Une foule d'auteurs (qu'il cite) ont eu recours « à fon érudition férieufe & variée, & les Archives de l'Anjou font remplies « de fes notes & de fes autographes. »

3. JEAN-ANDRÉ, Confeiller du Roi, Juge magiftrat au Siègè préfidial d'Angers, reçut, comme fon père, des Lettres royales lui accordant le titre de Confeiller honoraire (e), & compofa auffi quelques œuvres dont la Bibliothèque d'Angers poffède, en manufcrits, les deux principales ; l'une intitulée : Anecdotes fur l'histoire de France (n^o 808), & l'autre : Voyage [vers 1760] d'Angers à Rome (n^o 1130). Il fut pourvu de l'office de Maître ordinaire à la Chambre des comptes de Blois, charge que PIERRE-ANDRÉ, fon fils, remplit également. Ce dernier mourut dans les prifons de Doué, pendant la Terreur (f).

Les deux fils de Pierre-André, JEAN-MARIE & AUGUSTIN-FRANÇOIS, tous les deux Officiers, figurent, avec leur père, au Procès-Verbal des fèances de l'ordre de la Nobleffe en 1789. (g). Ils émigrèrent en 1791. Auguftin fit campagne à l'armée des Princes, & plus tard dans les Chaffeurs nobles, à l'armée de Condé. De retour en France, il fut nommé Chef de bataillon, puis Chevalier de Saint-Louis (h).

La petite-fille de Jean-Marie, ROSALIE-AUGUSTINE, a été reçue Dame Chanoineffe du Chapitre noble de Sainte-Anne, à Munich, en 1859 (i), &, quelques années plus

a) (b) (c) Originaux en parchemin. Archives de la famille.

(d) Ils y font claffés, notamment, tous les numeros & les titres fuivants : 348, Traité des prefcriptions ; — 349, Traité de la communauté des biens entre maris & femmes ; — 629, Histoire abrégée des Evêques d'Angers ; — 648, Pouille hiftorique du diocèfe d'Angers ; — 651, Abrégé du Cartulaire noir & violet de l'Eglife d'Angers, & extrait du Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin ; — 1027, Histoire de l'Univerfité d'Angers depuis le XV^e fiècle jufqu'au XVIII^e ; — 1067 & 1068, Histoire des Illuftres d'Anjou de l'un & de l'autre fexe, & de tous les états ; &c.

(e) Expédition.

(f) Les appréciations & hiftorique ci-deffus font puifés dans des ades authentiques, & des biographies : Moréri, *Grand Dictionnaire*, &c., t. VIII, p. 414 ; *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXI, pp. 398-400 ; Michaud, *Biographie univerfelle*, t. XXIV, p. 628 ; l'abbé Lambert, *Histoire littéraire de Louis XIV*, t. I^{er}, p. 424 ; Camille Bourcier, Confeiller à la Cour d'Angers, *Éloge de Claude Pocquet de Livonnière* ; &c.

(g) *Catalogues des Gentilshommes*, &c., publiés par L. de La Roque & Ed. de Barthelemy (Anjou), p. 17, & Touraine, p. 123.

(h) Etats de fervice extraits des Archives du Miniftère de la guerre.

(i) Original.

tard, SCÉVOLE-RENÉ-MARIE, son neveu, chef actuel de la famille, était titré Comte romain héréditaire, par Bref du Saint-Père. (Voir ci-après au X^e Degré.)

La filiation suivie des Pocquet de Livonnière est établie, par pièces authentiques, à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

CLAUDE I^{er}, Seigneur de Livonnière, vivant en 1560 (a). Il avait épousé Françoisse LE MOYNE (b), issue de Noble Jacques LE MOYNE & de Guillemine DROUET, lesquels s'étaient mariés vers 1540 (c). Claude eut pour fils :

II. DEGRÉ.

CLAUDE II, Seigneur de Livonnière, épousa vers 1610 Perrine CHASTEAU (d). Il fit, le 1^{er} Août 1634, avec Claude Le Moyne, la déclaration des francs-fiefs de la terre de Livonnière (e). Ses enfants furent :

1. GUILLAUME, qui suit.
2. JACQUES, Prêtre, Curé de la Boissière-Craonnoise, puis du Petit-Paris.
3. FRANÇOISE, mariée en 1650 à Noble homme LOUIS DU PORT (f).

III. DEGRÉ.

GUILLAUME, Seigneur de Livonnière, la Baronnie (g) & la Gravoire, né vers 1620, se maria, le 30 Juin 1649 (h), avec Marie QUENTIN (i), fille d'Abel QUENTIN, Seigneur des Bureaux, & de Catherine AYRAULT, de l'ancienne famille de ce nom, si fréquemment citée dans l'histoire d'Anjou. Il mourut à Villedieu le 20 Juillet 1664 (j), ayant eu pour fils (k) :

IV. DEGRÉ.

CLAUDE III, duquel il a été longuement question plus haut, p. 2, fut Seigneur de Livonnière, du Colombier, la Bourdinière, Haute-Folie, les Gâts, le Perron, Boucquet, les Bureaux, la Jarriais & la Petite-Roche, Conseiller au Siège préfidial d'Angers en 1680, Professeur de droit, Recteur de l'Université, Directeur de l'Académie d'Angers, Premier Échevin de cette ville en Mai 1684 (l), Membre honoraire de l'Académie de Villefranche le 1^{er} Décembre 1688 (m), puis Conseiller honoraire es mêmes Sénéchaussée & Siège préfidial, par Lettres royales du 5 Sep-

(a) Archives de la famille Roquet des Vannes.

(b) LE MOYNE. Voir le chapitre ALLIANCES, p. 10.

(c) Acte de partage entre Françoisse Le Moyne, son frère & sa sœur, du 2 Juin 1584. Archives de la famille Roquet des Vannes.

(d) Ce mariage est prouvé par le contrat de leur fils Guillaume, dont copie authentique. Voir aussi, sur les CHASTEAU, le chapitre ALLIANCES, p. 10.

(e) Expédition.

(f) DU PORT. Voir au chapitre ALLIANCES, p. 11.

(g) Il rendit aveu de la Baronnie, située paroisse de Coron, le 13 Avril 1658.

(h) Contrat de mariage, expédition sur papier.

(i) Compte de tutelle rendu à Marie Quentin par sa mère, le 30 Juin 1649. Voir également, pour les QUENTIN, le chapitre ALLIANCES, p. 10.

(j) Acte de décès.

(k) Partage entre Guillaume Pocquet de Livonnière & Marie Mocquet, veuve de Jacques Le Moyne, du 20 Novembre 1552. Guillaume possédait nombre de metairies, fiefs, terres nobles, dont il rendit aveu & hommage. Archives de la famille.

(l) Archives de la Mairie d'Angers.

(m) Original sur parchemin.

tembre 1700 (a). Né à Vallet, évêché de Nantes, le 18 Juillet 1651 (b), il avait épousé, le 26 Août 1680 (c), Renée QUATREMBAT (d), fille d'Andre QUATREMBAT, Sieur du Pin, & de Renée FRAIN DU PLANTYS. Il mourut à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 31 Mai 1726 (e), âgé de soixante-quatorze ans & ayant eu onze enfants :

1. CLAUDE-JACQUES, né le 9 Juillet 1681, paroisse Saint-Maurille d'Angers, mort le 28 des mêmes mois & an.
2. CLAUDE-GABRIEL (voir ce qui en a été dit précédemment, p. 3), Conseiller du Roi, Secrétaire de l'Académie d'Angers, Doyen de la Faculté de droit, Sénéchal de la Tréforerie, naquit le 21 Octobre 1684, paroisse Saint-Maurille d'Angers, & mourut le 27 Février 1762. Ayant embrassé le célibat & voulant y persévérer, il renonça à ses droits d'aîné Noble lors du partage, avec ses frères & sœurs, de la succession paternelle (f). Il fut enterré dans l'église des Jacobins d'Angers.
3. HENRI-PROSPER, né le 14 Octobre 1688, paroisse Saint-Maurille d'Angers, fut Chanoine de ce diocèse, Docteur de Sorbonne (g), Promoteur de la juridiction ecclésiastique & spirituelle dudit évêché (h), puis Grand Archidiacre (i). Il mourut le 3 Mai 1766 & fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale (j). C'est lui qui posa, le 22 Novembre 1737, la première pierre de l'autel Saint-Maurice, dans l'église cathédrale de ce nom, cérémonie dont l'inscription suivante a gardé la mémoire : « *Vir clarus dominus HENRICUS*
« *PROSPER POCQUET DE LIVONNIÈRE, Doctor Sorbonicus, Ecclesie Andega-*
« *rensis Canonicus, primum lapidem marmoreum me posuit, die 22 No-*
« *vembris 1737.* » Et sur le marbre noir qui porte ces lignes, se voient en outre les armes des Livonnière : *De Gueules à la Fafce d'Argent, chargée de trois Croix pattées de Sable; armes que Henri-Prosper imbraita d'un Chapeau à deux rangs de houppes, également de Sable.* Il existe au Musée diocésain, ainsi qu'au Musée de la ville, deux estampages de cette inscription, récemment publiée par M. l'Abbé Barbier de Montault, dans son *Épigraphie du département de Maine-&-Loire*, où elle est classée sous le n° 596.
4. JEAN-ANDRÉ, qui suit.
5. MARIE-RENÉE, née le 10 Mai 1683, paroisse Saint-Maurille d'Angers, unie, le 10 Mars 1700, à Guillaume RIOLLAN (k), Seigneur de la Marfaulaye & Conseiller du Roi.
6. FRANÇOISE, née le 17 Janvier 1686, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 7 Novembre 1702, où elle mourut le 20 Novembre 1725.
7. MARIE-ANNE, née le 23 Septembre 1687, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 21 Septembre 1704.
8. GENEVIÈVE-AGNÈS, sœur jumelle de JEAN-ANDRÉ, qui suit; née le 30 Janvier 1696, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 12 Mars 1713.

(a) Original sur parchemin.

(b) Archives de la famille.

(c) *Ibid.* Le contrat fut passé devant Noël Drouin, Notaire à Angers.

(d) QUATREMBAT. Consulter le chapitre ALLIANCES, p. 11.

(e) Le P. Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres*, t. XVII.

(f) Acte de partage du 30 Décembre 1732.

(g) Original sur parchemin.

(h) (i) Originaux.

(j) Archives de la Mairie d'Angers, actes de décès, paroisse Saint-Maurice.

(k) RIOLLAN. Voir cet article au chapitre ALLIANCES, p. 11.

9. URSULE-PERRINE-THÉRÈSE, née le 17 Mars 1690, paroisse Saint-Maurille d'Angers, décédée le 4 Avril 1692.
10. CATHERINE-RENÉE, née le 15 Janvier 1693, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse aux Urfulines de cette ville le 21 Mai 1715.
11. MARIE-JOSÉPHE, née le 29 Janvier 1694, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse aux Urfulines de cette ville le 21 Mai 1715.

V. DEGRÉ.

JEAN-ANDRÉ, Écuyer, Seigneur de Livonnière (a), du Joncheray, la Rouffelière & Boucquet, fut Conseiller du Roi le 8 Janvier 1722 (b), Juge magistrat en la Sénéchaussée & Siège préfidial d'Angers, Conseiller honoraire par Lettres royales du 14 Mars 1766 (c), puis Maître ordinaire à la Chambre des comptes de Blois le 4 Août 1766. Il naquit, paroisse Saint-Maurice d'Angers, le 30 Janvier 1696 (d), épousa, le 15 Juillet 1726 (e), Marie-Anne LE MARIÉ, nièce de la Marquise douairière d'Avoir, & fille de Pierre-Gaucher LE MARIÉ (f), Écuyer, & de Jacqueline THOMAS DE FONTENAY. Mort à Angers le 20 Mars 1767, il a été enterré dans la cathédrale (g). On a déjà parlé de lui, ci-dessus, p. 3. De son mariage, vinrent :

1. PIERRE-ANDRÉ-CLAUDE, qui suit.
2. JEAN-PHILIPPE-HENRI, né le 30 Novembre 1731, Lieutenant au régiment de Vermandois, mort le 20 Juin 1798.
3. MARIE-ANNE-MONIQUE, née le 4 Mai 1727, morte le 15 suivant.

VI. DEGRÉ.

PIERRE-ANDRÉ-CLAUDE-SCÉVOLE, Écuyer, Seigneur de Livonnière (h), Franc-Palais, Luzé, la Boillière, la Cailletterie, des Bureaux, de Maubran & autres lieux, né, à Beautort-en-Vallée, le 30 Mars 1728 (i), épousa, le 26 Septembre 1752 (j), Prudence-Louise HAMEAU DE FRANC-PALAIS, fille de François-Marie HAMEAU (k), Écuyer, Seigneur du Haut-Pleffis & de Franc-Palais, & de Marie-Louise HAMEAU DU MARAIS. Il fut reçu, le 10 Août 1767, Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Blois & mourut dans les prisons de Doué, le 24 Nivôse An II [13 Janvier 1794] (l), victime des fureurs révolutionnaires. En 1789, il figura dans l'Assemblée générale de l'ordre de la Noblesse, ainsi que ses deux fils :

1. JEAN-MARIE-CLAUDE-SCÉVOLE, qui suit.
2. AUGUSTIN-FRANÇOIS, aîné de la branche cadette, né à Angers, paroisse Saint-Maurice, le 16 Août 1761 (m), fut Cadet-Gentilhomme au régiment d'Angois le 29 Janvier 1781, Sous-Lieutenant le 1^{er} Décembre même année, com-

(a) Ainsi qualifié Écuyer, Seigneur de Livonnière, dans l'acte de partage de la succession de HENRI-PROSPER, du 10 Janvier 1767, dans son contrat de mariage, son acte de décès, &c.

(b) (c) Expéditions.

(d) Extrait de baptême.

(e) Contrat de mariage.

(f) Voir, au chapitre ALLIANCES, l'article LE MAIRÉ.

(g) Acte de décès.

(h) Qualifié Écuyer, Seigneur de Livonnière, dans nombre d'actes authentiques, entre autres dans ceux relatifs aux siefs des Bureaux & de Maubran, paroisse de Saint-Pierre de Cholet, siefs que Urbain Le Coq tenait de lui à foi & hommage.

(i) Extrait de baptême.

(j) (k) Contrat de mariage. Voir en outre, au chapitre ALLIANCES, le paragraphe ayant trait aux HAMEAU DU MARAIS.

(l) Acte de décès.

(m) Etat civil, registres de Saint-Maurice d'Angers, n^o 66/172, fol. 19 verso.

parut en 1789 aux Assemblées de l'ordre de la Noblesse, puis émigra en 1791. Breveté Chef de bataillon avec rang du 29 Janvier 1815, il obtint en outre la croix de Saint-Louis le 27 Décembre suivant. En émigration, il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, comme Fourrier, dans la compagnie formée des Officiers du régiment d'Agenois, & les campagnes de 1793 à 1801 dans les Chasseurs nobles, à l'armée de Condé. Enfin, il servit en 1815 dans les Volontaires royaux de l'Ouest, sous les ordres du Baron d'Andigné (a). Théodore Anne, dans l'*Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, donne les mêmes détails & ajoute qu'il fit trois campagnes en Amérique, une à l'armée des Princes & deux à l'armée de Condé (b). Il mourut le 29 Juin 1840, & s'était marié deux fois : en 1804, à Louise DE LAUNAY DE LA MOTHAYE (c); en 1810, à Félicité DE BOYLESVE DE LA MAUROUSIÈRE (d), dont il eut :

- I. AUGUSTIN-CLAUDE, né le 6 Juillet 1813, au château de la Cailletterie, commune de la Meighanne (Maine-&Loire), marié, le 8 Août 1837, à Julie COCQUEBERT DE NIUVILLE (e), dont :

AUGUSTE, né le 28 Décembre 1838, à Lorient, & mort dans la même ville le 11 Novembre 1845.

- II. ÉTIENNE-SCÉVOLE, né le 6 Mars 1815, au château de la Cailletterie.

- III. CHARLES-FRANÇOIS, Officier au 6^e chasseurs, né le 20 Juin 1817, au château de la Cailletterie, marié, le 7 Janvier 1852, à Lucie-Marie HOCCUART (f). De son union font issus :

1. ANDRÉ-CHARLES-MARIE-TIMOLÉON, né le 12 Juin 1853, paroisse Saint-Pierre de Nantes.

2. MAURICE-CHARLES-SCÉVOLE, né le 18 Septembre 1855, paroisse Saint-Pierre de Nantes.

- IV. MARIN-PIERRE-CLÉMENT, né le 24 Juin 1820, au château de la Cailletterie, marié en 1850 à Léonie LE BEAU. Il mourut, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), le 10 Mars 1865, laissant plusieurs ouvrages littéraires fort appréciés. Il était membre de la Société des Gens de lettres. Il laissa deux filles :

1. MARIE, née le 18 Juillet 1850, à Paris, paroisse de la Madeleine, morte, à Angers, le 5 Janvier 1868.

2. FÉLICITÉ, née le 16 Avril 1852, à Angers, paroisse Notre-Dame, morte, dans la même ville, le 17 Juillet 1872.

- V. FÉLICITÉ, née le 27 Août 1811, au château de la Cailletterie, morte en 1846 Religieuse à l'Oratoire d'Angers.

- VI. GENEVIÈVE, née le 30 Janvier 1819, au château de la Cailletterie, mariée en 1838 à Léon-Daniel DE JOANNIS (g), Lieutenant de vaisseau & Chevalier de la Légion d'honneur, dont postérité.

3. FRANÇOIS-PRUDENT, né le 29 Décembre 1754, paroisse Saint-Maurice d'Angers, décédé en Janvier 1755.

4. PROSPER-RENÉ, né le 7 Mai 1753, paroisse Saint-Maurice d'Angers, décédé le 21 Septembre 1765.

(a) Expédition des registres matricules & documents déposés aux Archives du Ministère de la guerre.

(b) A. Mazas & Théodore Anne, *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis*, t. III, p. 435.

(c) DE LAUNAY DE LA MOTHAYE. Voir, au chapitre ALLIANCES, l'article qui concerne cette famille.

(d) DE BOYLESVE. Voir *ibid.*

(e) COCQUEBERT DE NIUVILLE. Voir *ibid.*

(f) HOCCUART. Voir *ibid.*

(g) DE JOANNIS. Voir *ibid.*

5. PRUDENCE-PERRINE, née le 2 Septembre 1756, paroisse Saint-Maurice d'Angers, morte le 16 Février 1822, au château de la Cailletterie.

VII. DEGRÉ.

JEAN-MARIE-CLAUDE-SCÉVOLE, Écuyer, Seigneur de Livonnière, Franc-Palais, Luzé, la Boissière & autres lieux *(a)*, Lieutenant d'infanterie au régiment de Conti en 1779, fit partie, avec son père & son frère AUGUSTIN-FRANÇOIS, des membres de l'Assemblée de la Noblesse en 1789 *(b)*. Né, paroisse Saint-Maurice d'Angers, le 25 Juillet 1753 *(c)*, il épousa, le 25 Avril 1780, Marie-Geneviève BOUIN DE MARIGNY *(d)*, fille de Jean-Fortuné BOUIN DE MARIGNY, Seigneur d'Oiré, la Fuye, Chanteloup & autres lieux, Prieur commendataire du prieuré de Marilly, Conseiller du Roi, Président de l'Élection de Châtellerault. Jean-Marie-Claude-Scévole mourut, au château de Franc-Palais (Indre-&-Loire), le 20 Mai 1816 *(e)*, laissant de son mariage :

1. SCÉVOLE, qui suit.
2. CLÉMENTINE-MARIE, née le 11 Novembre 1786, au château de Franc-Palais, mariée en 1812 à Marin de BOYLESVE DE LA MAUROUSIÈRE *(f)*, dont elle eut un fils, le R. P. DE BOYLESVE, de la Compagnie de Jésus. Elle mourut, à Fribourg (Suisse), le 24 Mars 1837.
3. MARIE-VIRGINIE, née le 9 Décembre 1791, au château de Franc-Palais, unie en 1815 à Théodore DE VALLOIS DE ROZIERES *(g)*; plusieurs enfants font issus de ce mariage. Elle est morte, à Franc-Palais, le 7 Mars 1863.

VIII. DEGRÉ.

SCÉVOLE, né, à Jaulnay (Touraine), le 29 Mars 1782 *(h)*, marié, le 27 Pluviôse An XIII (16 Février 1805), à Adélaïde DE LAUNAY DE LA MOHAYE *(i)*, fille de Louis-Pierre DE LAUNAY, Chevalier, Seigneur de la Mohaye, & de Flavie DE MÉNARDEAU. Il mourut, au château de Chavigné, commune de Brion (Maine-&-Loire), le 22 Décembre 1855, ayant eu cinq enfants :

1. SCÉVOLE-CLAUDE-ARMAND, qui suit.
2. ADÉLAÏDE, née le 26 Février 1806, à Beaufort-en-Vallée, mariée, le 12 Mai 1835, à Alexandre-François-Robert LE NOIR DE LA COCHETIÈRE, dont nombreuse postérité *(j)*.
3. PRUDENCE-MARIE, née le 22 Juillet 1807, au château de Chavigné, décédée le 3 Décembre 1840.
4. CLÉMENTINE-MARIE, née le 9 Janvier 1812, au château de Chavigné, mariée, le 12 Octobre 1840, à Joseph-Édouard DE LA MOTTE DE LA MOTTEROUGE, descendant en juveigneurie de la Maison de Dinan *(k)*, Général de division,

(a) Qualifié Écuyer, Sieur de Livonnière, Seigneur de Franc-Palais & Luzé, dans l'acte de baptême de son fils, dans sa lettre de convocation aux tenues de l'ordre de la Noblesse, & dans l'acte d'extinction de la terre, fief & seigneurie de Franc-Palais (Touraine), à lui donnée en dot par son père. Cet acte fut passé, le 17 Avril 1781, dans le but de savoir si les autres biens de Pierre-André suffiraient pour la part des cadets. La terre, fief & seigneurie de Franc-Palais, droits seigneuriaux & fcodaux, y étaient évalués, déduction faite des charges, à 162,900 francs. Jean-Marie était fils aîné & principal héritier Noble.

(b) Lettre de convocation aux États généraux, signée Roulee, Premier Huissier audiencier d'Angers.

(c) Extrait de baptême.

(d) Contrat de mariage. Voir, au chapitre ALLIANCES, l'article concernant les BOUIN DE MARIGNY.

(e) Acte de décès.

(f) *(g)* DE BOYLESVE. — DE VALLOIS DE ROZIERES. Consulter, sur ces deux Maisons, le chapitre ALLIANCES.

(h) Acte de naissance.

(i) Contrat de mariage. Voir, au chapitre ALLIANCES, le passage relatif aux DE LAUNAY DE LA MOHAYE.

(j) LE NOIR DE LA COCHETIÈRE. Voir le chapitre ALLIANCES.

(k) DE LA MOTTEROUGE. Consulter, sur cette Maison, le chapitre ALLIANCES.

Député des Côtes-du-Nord (1869), Grand-croix de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié (Turquie), des Saints Maurice & Lazare (Sar-daigne), Grand-croix de Saint-Stanillas (Ruffie), Chevalier-compagnon du très-honorable ordre du Bain (Angleterre), &c., Commandant en chef de l'armée de la Loire (1870), & l'un des membres du Conseil de guerre institué pour juger le Maréchal Bazaine (1873). Mort le 29 Janvier 1883.

5. ROSALIE-AUGUSTINE, née le 7 Mai 1813, au château de Chavigné, reçue Dame Chanoineffe du Chapitre noble de Sainte-Anne de Munich (Bavière), le 31 Décembre 1859 (a).

IX. DEGRÉ.

SCÉVOLE-CLAUDE-ARMAND, né, au château de Chavigné, le 25 Août 1816 (b), marié, le 18 Septembre 1844, à Mélanie-Clémence CHOL DE TORPANNE (c). Ce fut par cette alliance qu'entra dans la Maison de Livonnière l'antique *baronnie d'Arrillé*, dont Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, rendait aveu au Roi René en 1445, ainsi qu'il conffe de l'original même de ce titre, classé dans les archives du château de Chavigné. Scévole-Claude-Armand mourut, audit lieu, le 9 Août 1847, ayant eu de son mariage un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

SCÉVOLE-RENÉ-MARIE Pocquet de Livonnière, chef actuel de la famille, né à Beaufort-en-Vallée (Maine-&-Loire) le 17 Novembre 1845 (d), & titré Comte romain héréditaire par un Bref de Sa Sainteté Pie IX, du 15 Février 1870 (e). Nommé cette même année, le 9 Août, Capitaine de mobiles, il a fait la campagne de France dans les rangs du 2^e bataillon du 29^e régiment (celui de Maine-&-Loire). Capitaine au 71^e régiment territorial d'infanterie, avec rang du 28 Septembre 1875. Il s'est uni, le 3 Juin 1874, à Cécile-Marie-Angèle TASSIN DE BEAUMONT (f), née le 8 Juillet 1854 à Orléans. De ce mariage font issus :

1. SCÉVOLE-CLAUDE-LOUIS-MARIE-JOSEPH, né le 22 Septembre 1876 à Orléans.
2. MAURICE-ALEXANDRE-MARIE-JOSEPH, né le 11 Janvier 1878 à Orléans.
3. JEANNE-MARIE-JOSÉPHE-ROSALIE-ANGÈLE, née le 8 Mai 1875 à Orléans.
4. RENÉE-LOUISE-MARIE-JOSÉPHE-CLÉMENTINE, née le 11 Janvier 1881 à Orléans.



ALLIANCES

DES POCQUET DE LIVONNIÈRE.



Vers 1450. — LA COUSTURIER (Anjou).

D'Azur à trois Roses d'Or.

Maison noble, éteinte depuis plusieurs siècles & sur laquelle on possède peu de renseignements.

SOURCES. — Audouys. Armorial d'Anjou, mil. n° 994 de la Bibliothèque d'Angers, 1^o 42 recto.

(a) Titre original. (b) Acte de naissance.

(c) Contrat de mariage. Voir, aux ALLIANCES, le passage concernant les CHOL DE TORPANNE.

(d) Acte de naissance. (e) Original en parchemin, enregistré au *Seg. di Stato*, n° 57904.

(f) Contrat de mariage. Voir, au chapitre ALLIANCES, l'article relatif aux TASSIN DE BEAUMONT.

Vers 1500. — L'ENFANT (*Anjou & Bretagne*), Seigneurs de l'Ouzil, la Roullière & la Frefnaye.

D'Azur à une Bande d'Argent côtoyée de deux Cotices d'Or.



Ils furent en 1670 reconnus Nobles d'extraction avec six générations.

HONNEURS ET CHARGES. — Jehan, Échevin perpétuel d'Angers, 1484; un Brigadier de cavalerie, 4 Août 1770; une fille à Saint-Cyr, 1787.

ALLIANCES. — JEAN 1^{er}, à Guillemette POCQUET DE LIVONNIÈRE, vers 1500; JEAN II, à Claude d'ORVAULX, 1626.

SOURCES. — Thorodé, Collection de notes sur les familles de l'Anjou, mss. n° 1004 de la Bibliothèque d'Angers, t. XI; — *Almanach royal* de 1779, p. 132; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. I, p. 282.

Avant 1560. — LE MOYNE (*Anjou*), Seigneurs du Margat, de Hellant & du Port.

De Sable à trois Falces d'Or.



Les seuls renseignements recueillis sur cette Maison, font les suivants : dès 1365, contrat d'acquêt du fief du Port, sis en Contigné, par JEHAN, Écuyer, devant Sebille, Notaire à Châteauneuf; — avant 1560, FRANÇOISE épouse Claude Pocquet de Livonnière; — en 1645, THOMAS, Écuyer, rend aveu comme homme de fief simple à Jeanne de Laval, Comtesse de Vendôme & Dame de la Bouère, pour son fief de Hellant; — MATHURIN, Chapelain de l'église d'Angers, y fonde en 1515 la chapelle Saint-Mathurin.

SOURCES. — Archives de Maine-et-Loire, série E, n° 3136; — Audouys, *Armorial d'Anjou*, p° 121 verso; — Thorodé, *loc. cit.*, t. XIII.

1610. — CHASTEAU (*Anjou*), Seigneurs de la Maubretière, des Moulins, du Petit-Pineau & du Pré.

D'Azur à une Tour d'Argent, crénelée & donjonnée.



On connaît seulement, de cette famille, les personnages suivants : Messire JEHAN, Prêtre, cité dans un contrat de vente passé le 14 Novembre 1468 par le Roux, Notaire à Blaison; — RENÉ, Sieur du Petit-Pineau & du Pré, Avocat au Présidial d'Angers en 1570; — MATHURIN, Sieur de la Maubretière, qui, le 26 Juin 1615, partageait, avec son frère PIERRE, Sieur des Moulins, la succession paternelle, par-devant René Serezin, Notaire à Angers.

ALLIANCES. — PIERRE, à Claude POCQUET DE LIVONNIÈRE, vers 1610; — MARIE, en 1690, à Philippe GUILLENOT DE LAZIGNY, Conseiller du Roi & Receveur au grenier à sel d'Angers.

SOURCES. — Archives de Maine-et-Loire, série E, n° 1950; — Audouys, *Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magistrats d'Angers*, mss. n° 919 de la Bibliothèque de cette ville, f° 568 recto; — d'Hozier, *Armorial des généralités*, Touraine, p° 1268.

1649. — QUENTIN (*Anjou*), Seigneurs de la Goufferie, la Viennière, la Pasturerie, les Aillères, les Bureaux, Fauquerie, la Roche, Vildé, la Tarancherie, Maillé, la Mulonnière & Gaujac.

De Sable au Chevron d'Argent, accompagné de trois Mâcles de même.



Famille dont l'un des plus anciens membres fut RENÉ, Sieur de la Goufferie, Licencié es lois vers 1480, mort en 1556.

HONNEURS ET CHARGES. — GUILLAUME, Chapelain de l'église d'Angers, 1529; — ROBERT, Chanoine de Saint-Martin, même ville, 1556; — RENÉ, Receveur des domaines à Château-Gonthier, puis Avocat du Roi, 1591; — ABEL, Sénéchal de Chemillé, 1628; — JEAN, Conseiller du Roi à l'Élection dudit lieu, 1667; — PIERRE, Prédent au grenier à sel de Craon, 1720.

ALLIANCES. — CHARLOTTE, à René de CHAMPAGNÉ, Écuyer, 1600; — CATHERINE, à Jean de TESSÉ, Écuyer, 1645; — MARIE, à Guillaume POCQUET DE LIVONNIÈRE, 30 Juin 1649; — PIERRE, à Honoré de CHABRILLANT, 1650; — MARIE, à Louis d'AUBIGNY, Chevalier.

SOURCES. — Archives de Maine-et-Loire, série E, n° 3704; — Audouys, *Familles d'Anjou*, t. V, p° 280, mss. n° 1005 de la Bibliothèque d'Angers; — *Idem*, *Armorial d'Anjou*, p° 144 verso; — Thorodé, *loc. cit.*, t. XV.

1650. — Du PORT (*Anjou*), Seigneurs dudit lieu, de la Haie-Joulain & de la Marre.

D'Argent à trois Trèfles de Sable, 2 & 1, & au Croissant de Gueules, en abîme.



Connus dès 1350, ils paraissent avoir pour auteur commun JOULAIN [JULIEN], Sieur du Port & de la Haie-Joulain, qualifié Chevalier dans un titre de 1371. Partage Noble de la fuccellion eut lieu entre ses enfants, JOULAIN II, Écuyer, & PERRINE, Damoiselle, le 12 Novembre 1396, devant les Notaires Maurice Le Rouge & André Tarin, de Martigné.

HONNEURS ET CHARGES. — FRANÇOIS, Conseiller du Roi au Siège de la Prévôté d'Angers, 1621; — LOUIS I^{er}, Echevin de la même ville le 1^{er} Mai 1649; — PIERRE, son père, y avait été nommé Juge Consul en 1632.

ALLIANCES. — LOUIS I^{er}, à Marie GRIMAUDET DE ROCHEBOUET, 1615; — LOUIS II, à Françoise POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1650; — FRANÇOISE, à François BAULT DE BEAUMONT, Écuyer, 1700.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, série E, n° 2365; — Thorode, *loc. cit.*, t. VI; — Audouys, Familles d'Anjou, t. I, p° 562; — *Idem*, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magistrats d'Angers, mss. n° 919, f° 298 verso; — d'Hoziar, Armorial des généralités, Touraine, p° 973.

1680. — QUATREMBAT (*Anjou*), Seigneurs du Pin. — *Armes inconnues.*



Ce que l'on fait d'eux est fort incomplet. GUILLAUME, le premier dont l'existence soit attestée, fut Avocat au Présidial d'Angers. Il vivait dès 1490. Gilles Ménage en a parlé dans les termes suivants : « Quatrebat est une ancienne « famille d'Angers. Il est fait mention en 1508, dans le procès-verbal de la « Coutume d'Anjou, au chapitre de la Noblesse, d'un Guillaume Quatrebat, « Avocat à Angers. »

HONNEURS ET CHARGES. — GUILLAUME alla, le 28 Septembre 1508, parmi les Représentants de l'ordre de la Noblesse, à l'assemblée tenue à Angers pour l'acceptation & la publication des Coutumes d'Anjou; il y figurait comme Procureur de Jacques d'Espinau, Chevalier, Seigneur de Segré; — Noble homme André I^{er}, Conseiller du Roi & Lieutenant au grenier à sel d'Angers, 1628; — PIERRE, Chanoine de Blaison, décédé en 1606; — ANDRÉ II, Avocat au Parlement de Rennes, 1680; — DENIS, Officier dans la milice angevine, 1778.

ALLIANCES. — ANDRÉ, à Renée FRAIN DU PLANTYS, 18 Janvier 1656; — RENÉE, à Claude POCQUET DE LIVONNIÈRE, 26 Août 1680; — ANNE, le 7 Janvier 1694, à Claude-Gilles DE VOLAINE DE GRAZIGNY ou GRÉZIGNY, Écuyer, Sieur dudit lieu, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant-colonel du régiment de Craufol.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, série E, lettre Q; — Audouys, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magistrats d'Angers, p° 528 verso; — *Idem*, Familles d'Anjou, t. XII, p° 172 verso; — Archives de la Mairie d'Angers, GG. 134; — Gilles Ménage, *Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage*, p. 490; — *Coutumes du pays & duché d'Anjou*, Procès-Verbal, édition de 1544, f° lxxviii verso; — État civil de la commune de Blaison; — Mazas, *Histoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis*, t. I, p. 120.

1700. — RIOLLAN (*Anjou*), Seigneurs de la Marfaulaye.

D'Azur au Chevron d'Or, accompagne en chef de deux Étoiles d'Argent, & en pointe d'une Rose de même.



On n'a pu rassembler sur cette famille que les renseignements ci-après :

HONNEURS ET CHARGES. — MARTIAL, Prêtre, Prieur de Chênehutte, 1617-1626; — PAUL, Prêtre, Doyen de Jalais en 1650, mort en 1687; — GUILLAUME I^{er}, Conseiller du Roi, Affecteur à l'hôtel de ville d'Angers, 1687; — GUILLAUME II, Conseiller au Présidial dudit lieu, puis Echevin même localité, le 1^{er} Mai 1698; — ALEXANDRE, Conseiller du Roi & Contrôleur au grenier à sel de Beaufort-en-Vallée, 1701.

ALLIANCES. — GUILLAUME II, à Marie-Renée POCQUET DE LIVONNIÈRE, 10 Mars 1700; — MARIE-ANNE, à René-Claude-Robert DES MARCHAIS; elle

était veuve en 1707.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, série E, lettre R; — Thorode, *loc. cit.*, t. XVI; —

d'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, f^{os} 68 & 584; — Protocoles de Pierre Caternault, Notaire à Angers, acte du 20 Juin 1701, maintenant en l'étude de M^e Souchay, même ville; — Cédellin Port, *DiCTIONNAIRE HISTORIQUE DE MAINE-&LOIRE*, t. 1, p. 680 & 689.

1726. — LE MARIE (Anjou). Seigneurs de l'Espinau, Colardon, Longchamps, la Rouffelière, Montortier, la Morinaye, la Croissonnière & la Roche-Jacquelin.

D'Azur à trois Losanges d'Or, 2 & 1.



Connus depuis 1490, année où JEAN Le Marié, Sieur de la Roche-Jacquelin, comparut à la montre de l'arrière-ban d'Anjou.

HONNEURS ET CHARGES. — Six Conseillers au Prédial d'Angers : 1. FRANÇOIS, 1608; 2. PHILIPPE I^{er}, 1634; 3. JOSEPH, 1681; 4. PHILIPPE-JOSEPH I^{er}, 1714; 5. FRANÇOIS-JOSEPH, 1756; 6. PHILIPPE-JOSEPH II, décédé le 24 Mai 1780; — deux Échevins, dont le dernier perpétuel, de l'hôtel de ville d'Angers : 1. PIERRE, 1611; 2. RENÉ, 1719; — un Gouverneur de la ville & du château de Beaufort : PHILIPPE II, 1665; — un Sénéchal dudit lieu : GAUCHER-PIERRE, 1690; — un Capitaine de vaisseau : PHILIPPE III, 1693; — un Chanoine de

l'Église d'Angers : CLAUDE, 1695.

ALLIANCES. — MARIE, en 1604, à PIERRE DE SARRA, Sieur de la Butte; — PHILIPPE-PIERRE, le 2 Juillet 1635, à FRANÇOISE DE JOUSSELIN; — ANNE, en 1656, à Urbain DE CHAMBES DE MARIDOR-MONTSOREAU, Chevalier, Marquis d'Avoir, Seigneur dudit lieu, & qui, dernier de son nom, fut tué quelques mois plus tard, en 1657, au siège de Montmédy (a); — PHILIPPE, Capitaine de vaisseau, à Louise DE COÛTEAUBON, 1680; — GAUCHER-PIERRE, le 21 Octobre 1693, à Jacqueline THOMAS DE FONTENAY; — MARIE-ANNE, à Jean-André POCQUET DE LIVONNIÈRE, 15 Juillet 1726; — FRANÇOISE, en 1740, à Jean-Baptiste MÉNAGE, Chevalier, Seigneur de la Morinière.

SOURCES. — Audouys, Recherches généalogiques sur les familles d'Anjou, mss. n^o 1005 de la Bibliothèque d'Angers, t. 1, p^o 631; — Thorode, *loc. cit.*, t. XII; — Gilles Ménage, *Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage*, p. 204 & 500; — Notes & tableaux généalogiques sur les familles d'Anjou, mss. n^o 1003 de la Bibliothèque d'Angers, 2^o carton, lettre C, dossier *Chambes*; — Audouys, Armorial d'Anjou, p^o 125 verso.

1752. — HAMEAU (Anjou & Touraine), Seigneurs du Marais, la Rouffelière, le Haut-Pleffis, Franc-Palais & Luzé.

D'Azur au Chevron d'Argent, accompagné en chef de deux Gerbes d'Or, liées de même, & en pointe d'une Étoile aussi d'Or.



Un de leurs plus anciens membres fut JEHAN, Sieur du Marais, fief dont il fit l'acquisition le 19 Septembre 1553, par-devant Nicolas Pellier, Notaire au Mans.

HONNEURS ET CHARGES. — PIERRE I^{er}, Échevin d'Angers, 1628; — PIERRE II, Juge contre-garde de la Monnaie de cette ville; — GUILLAUME I^{er}, Conseiller au Prédial dudit lieu, 1696; — PIERRE III, Chanoine de Saint-Pierre, même localité, 1699, puis Prieur de Pesevent, décédé en 1739; — GUILLAUME II, également Conseiller au Prédial, 1740; — PIERRE IV, Prêtre, Sous-doyen de Saint-Martin de Tours, 1741.

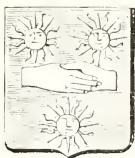
ALLIANCES. — GUILLAUME I^{er}, à Françoise d'HÉTARD, 22 Juin 1688; — RENÉE, à Nicolas DE BÉLIERS, vers 1690; — GUILLAUME II, 1^o à Marie-Élisabeth DE BARNABÉ, en Mai 1696; 2^o à Renée DU QUELLENEC, le 15 Mars 1716; — RENÉE-LOUISE, 13 Février 1741, à Jean-Baptiste DE DIEUSE, Ecuyer; — PRUDENCE-LOUISE, à Pierre-André-Claude-Scévole POCQUET DE LIVONNIÈRE, 26 Septembre 1752; — MARIE-PERRINE, 9 Février 1762, à Théodore-Jean-Baptiste DE RAVESSEL, Chevalier, Sieur du Bois-Tilleul & Conseiller au Parlement de Bretagne.

SOURCES. — Archives de Maine-&Loire, série E, n^o 2800; — Thorode, *loc. cit.*, t. X; — Audouys, Recherches généalogiques sur les familles d'Anjou, t. 1, p^o 563; — *Idem*, Armorial d'Anjou, p^o 93 verso; — Protocoles de Pierre Caternault, Notaire à Angers, contrat de mariage de Guillaume Hameau & de Renée du Quellenec, 1716, maintenant en l'étude de M^e Hédelin.

(a) L'illustre Maiton de Chambes, originaire de l'Angoumois, remontait par filiation suivie jusqu'à Pierre, Chevalier en 1051. Elle s'allia aux : Gondé, Vivonne, Rohan, Craon, Maillé, Polignac, Chabot, du Bouchet-de-Sources, Talmont, Maridor, la Rochefoucauld, Châteaubriant, Laval-Montmorency, &c. Elle portait : *D'Azur semé de Fleurs de Lis d'Argent sans nombre, au Lion de même, couronné de Gueules & brochant sur le tout.* (Voir La Chenay-Dellois, *DiCTIONNAIRE DE LA Noblesse*, 2^e édition, 1772, t. IV, pp. 157-159.)

1780. — BOUIN DE MARIGNY (*Poitou*), Seigneurs dudit lieu & de Noiré, Valencé, Chanteloup, la Fuye, Oiré, Courcouet, Gallines, la Conglantinière, Nancreé, l'Ardoise, &c.

D'Azur à une Foi d'Argent en Fasce, accompagnée de trois Soleils d'Or, 2 en chef, 1 en pointe.



Leur filiation suivie remonte à GUILLAUME Bouin, Sieur de Valencé, vivant à la fin du XIV^e siècle & qui fonda la chapelle de Notre-Dame de Valencé. — GUILLAUME II, son fils, rendit en 1447 avec de ce même sief à la seigneurie de Marmande. — Un de leurs descendants, GEORGES Bouin de la Conglantinière, prit part, en Octobre 1559, au rang des Nobles, à la rédaction de la Coutume du Poitou.

HONNEURS ET CHARGES. — JEAN-FRANÇOIS, Garde du Roi, 1600; — FORTUNÉ, Officier de cavalerie, décédé en 1690 des suites de bleiures reçues à la bataille de Fleurus; — LOUIS I^{er}, Sieur de Noiré, Conseiller du Roi, Président à l'Élection de Châtellerault, puis Maire perpétuel de cette ville, 1696; — LOUIS II, Lieutenant général du bailliage de Chinon & Secrétaire du Roi pres la Cour des aides, mort en 1755; — LOUIS III, Lieutenant particulier au Bailliage de Châtellerault vers 1720; — FRANÇOIS, Officier, tué au siège de Berg-op-Zoom, 1747; — JEAN-LOUIS-FRANÇOIS, Lieutenant général à Chinon, 1752, à Tours, 1776, puis Conseiller d'Etat, en Mars 1782, mort le 19 Octobre suivant; — JEAN-FORTUNÉ, Prieur commendataire du prieuré de Marilly, Conseiller du Roi & Président à l'Élection de Châtellerault, 1775; — MARIE-FRANÇOIS, Sieur de Noiré, Capitaine-commandant au régiment d'Orléans-infanterie & Chevalier de Saint-Louis, 1783; — JEAN-FORTUNÉ, décédé Adjudant général (Colonel) en 1793; — FRANÇOIS-FORTUNÉ, Lieutenant avant 1789 dans le régiment d'Orléans-infanterie, puis Capitaine dans la légion d'Indre-&-Loire, 1811.

ALLIANCES. — JEAN-FRANÇOIS, vers 1603, à D^{lle} N... DE LA VERGNE; — VINCENT, à Charlotte DE VILLERET, 1660; — FRANÇOISE, à Louis-Claude GUILLON, Marquis DE ROCHECOTTE, vers 1715; — MADELEINE, en 1779, à Benoît-Jean-Gabriel RUZÉ, Comte D'EFFIAT, Brigadier des armées du Roi le 5 Décembre 1781, retraité Lieutenant général sous la Restauration; — MARIE-GENEVIÈVE, 25 AVRIL 1780, à Jean-Marie-Claude-Scévole POCQUET DE LIVONNIÈRE.

SOURCES. — Généalogie de la famille; — d'Hoziar, Armorial des généralités, Poitou, f^o 395, n^o 70; — *État militaire de France*, 1783, p. 208.

1804. — DE LAUNAY (*Maine, Anjou & Bretagne*), Seigneurs de l'Aulnaye & de la Mothaye, de Léchigné, Onglée, Lanmortier, la Gautraye, la Fauvelière, les Landes, la Broffe, Malde-meure, la Bouchonnière, le Mesnil, la Balluère, Morin, la Poupinière, Gennes, la Haie, Chavigné, Pontgirault, puis Barons d'Hermette, de Chefneru & du Frefne-d'Auton.

D'Or à l'Aulne arrachée de Sinople, accostée de deux Aiglons éployés & affrontés de Sable, bequés & membrés de Gueules.



Dans un contrat d'acquêt du 1^{er} Juillet 1418, dont l'original (perchemin avec sceau) fait partie des archives du château de la Mothaye (commune de Brion, Maine-&-Loire), appartenant à M. Paul-Marie de Launay de la Mothaye, on lit: « Sachent tous, que..... JEHAN de Launay, fils de feu SIMON de Launay, « Écuyer, Seigneur de l'Aulnaye, en la paroisse de Chemiré-le-Gandin,...&c. » (Sarthe). Ce passage prouve donc que les de Launay font originaires du Maine & tirent leur nom du sief de l'Aulnaye, au lieu de l'avoir tiré, comme on l'a dit jusq'ici, d'une autre seigneurie ainsi appelée, qui dépendait de la paroisse d'Andard, sise près d'Angers. En 1499, un N... de l'Aulnay, Seigneur de Gennes,

comparut à l'arrière-ban d'Anjou, contre de Baugé. Aux réformations de 1667 & de 1714, cette famille fut reconnue Noble d'ancienne extraction, à l'intendance de Tours. Elle avait été maintenue dès 1541 par le Sire de Preaux, Commissaire du Roi en la ville du Mans. Ses alliances, honneur peu commun, la rattachent à deux Maisons royales: par les Billon, à celle de France (branche de Bourbon-Vendôme), par les Mauvise & les Dixmier de Chenon d'Olbreuse, à celle d'Angleterre (branche de Brunswick-Lunebourg). Sa filiation suivie remonte, sur contrats de mariage, à 1385.

HONNEURS ET CHARGES. — JEAN I^{er}, Conseiller à l'hôtel de ville d'Angers, 1474; — JEAN II, Chevalier de Saint-Michel, Gouverneur de Meaux & d'Evreux, 1560 à 1589; — PIERRE, Chevalier de l'ordre du Roi, Baron du Frefne-d'Auton & Lieutenant général du Maréchal de Lavaradin à la bataille d'Ivry, 1590; — CATHERINE, Prieure, vers 1605, de Lenclouffe (Poitou), prieuré de Fontevault; — MARIE, Grande Prieure à l'abbaye de Fontevault, 1660; — GABRIEL, Prieur de la Guil-

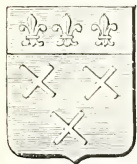
laumière & Chanoine de l'église d'Angers, 1739; — LOUIS, ancien Soldat de l'armée de Condé & Chevalier de Saint-Louis, 1792; — LOUIS-FRANÇOIS, Officier dans la Garde royale, démissionnaire en 1830; — CHARLES, Colonel du 8^e régiment de dragons, Chevalier de Saint-Louis & Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1864; — PAUL-MARIE, Officier de cavalerie au 6^e chateaux.

ALLIANCES. — DE LA HUNE, 1396; DE MONTCEAUX, 1435; DE SAINT-DENIS, 1492; DE LA FONTAINE DE LA MOHAYE, 1521; D'ARGY, 1558; DE LA HAYE, vers 1585; DE LA GRANDIÈRE, 1615; D'ANDIGNÉ, 1623 & 1650; DE SAINTE-MARTHE, vers 1630; DE FPUQUEROLLES, 1648; DE CHAMPAGNÉ, 1666; DE SAINT-OFFANGE; DU BOUCHET; DE GOUFFIER; DE LAMOTTE-BARACÉ DE SENONNES; MENARDEAU DE MAUBREUIL; HUON DE KERMADEC; DE KERGUIVAU; DE PASTOUR; DE LA BRETESCHE, 1735; DE SIGONNEAU, 1735; DE BILLON, 1798; POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1804 & 1805; L'ESPAIGNEUL DE LA PLANTE, 1823; DE MAUVISE, 1835; HALNA DU FRETAY, 1851.

SOURCES. — Gilles Ménage, *Vie de Guillaume Ménage*, p. 436 & 438; — Thorode, *loc. cit.*, t. XI; — Audouys, *Armorial d'Anjou*, f^o 116 & 125 verso; — Archives de la famille; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. II, p. 82; — Carré de Busfrolle, *Armorial de Touraine*, p. 526; — Cauvin, *Armorial du diocèse du Mans*, p. 130; — de Maude, *Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, p. 194; — Dreux du Radier, *Bibliothèque historique & critique du Poitou*, t. V, p. 331.

1810. — DE BOYLESVE (*Anjou*), Seigneurs de la Mauroufière, Goifmard, la Brizardière, Martigné, la Bourdinière, Auvers, la Thomasserie, les Roches, la Guérinière, le Saulay, la Gillière, le Plantys, les Gaudrayes, Noirieux, les Aulneaux & Soucelles.

D'Azur à trois Sautoirs alaisés d'Or; au Chef d'Azur, confus d'Or, chargé de trois Fleurs de Lis de même. DEVISE : Religio, Patria.



Ces Boylesve occupent un des premiers rangs parmi les Maitons les plus renommées de l'Anjou. Une tradition de famille les rattache au célèbre personnage de ce nom qui fut Prévôt de Paris sous Saint-Louis. En 1597, Henri IV récompensa l'un d'eux, MARIN, qui lui avait rendu comme Lieutenant général d'Anjou, puis comme particulier, de grands services, en le titrant Chevalier & l'autorisant à charger de trois Fleurs de Lis d'Or le chef de ses armoiries.

HONNEURS ET CHARGES. — JEAN, qualifié Chevalier dans un acte de 1498; — ÉTIENNE, Secrétaire du Roi, 1570; — MARIN II, Chevalier, Lieutenant général des Grands Sénéchaux d'Anjou & Conseiller d'État, 1598; — FRANÇOIS 1^{er}, Chancelier de l'Université d'Angers & Chanoine de l'église de ce diocèse, 1613; — MICHEL, Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. M., 1624; — trois Conseillers au Parlement de Bretagne : 1. MAURICE, 1611; 2. CHARLES-JOSEPH, 1614; 3. CHARLES, 1665; — RENÉ 1^{er}, Maire perpétuel & Capitaine général d'Angers, 1637; — GABRIEL, Évêque d'Avranches, 1666; — MARIN III, Président au Siège présidial d'Angers, 1686; — quatre Conseillers à ce même Présidial : 1. RENÉ II, 1613; 2. RENÉ III, 1646; 3. FRANÇOIS II, 1685; 4. FRANÇOIS-JACQUES 1^{er}, 1712; — CLAUDE, Intendant des finances & Conseiller du Roi, 1654; — NICOLAS, Chanoine de l'église d'Angers, 1693; — trois Lieutenants généraux d'épée de la dite ville : 1. LOUIS, 1643; 2. FRANÇOIS III, 1704; 3. FRANÇOIS-JACQUES II, 1713; — ANNE, Capitaine de dragons au régiment de Caylus, 1715; — MARIN V, Officier au régiment de la marine, 1780.

ALLIANCES. — MARIN II, en 1578, à Nicole de LA THOMASSERIE; — MATHURIN, à Marie LE CLERC, (1624); — LOUIS, 8 Février 1628, à Perrine DE BORN; — MARIN IV, à Marie-Jacqueline MENARDEAU DE MAUBREUIL, 27 Mai 1686; — GABRIELLE, 11 Décembre 1690, à Louis-Augustin de L'ESPERONNIÈRE, Seigneur de Vritz & Chevalier; — FRANÇOISE, à Pierre LE ROY de LA POTHERIE, 9 Juin 1692; CHARLES, à Louise-Françoise GRIMAUDET DE LA CROISERIE, 1^{er} Octobre 1698; — MARIE-ROSE-FRANÇOISE, à François de LA BOURDONNAYE, 1699; — ANNE, à D^{lle} N.... DE BEAUREGARD, vers 1700; — MARIN VI, à Louise-Jacqueline-Aimée de LA COUR de BALLEBOY, petite-fille du Maréchal de Matignon, en 1750; — FÉLICITÉ, en 1810, à Augustin-François POCQUET DE LIVONNIÈRE; — MARIN VIII, à Clémentine-Marie POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1812.

SOURCES. — Audouys, *Recherches généalogiques sur les familles d'Anjou*, mss. n^o 1005, t. II, f^o 67 & 75; — *Idem*. Liste des Lieutenants généraux des Grands Sénéchaux d'Anjou, à l'année 1590, mss. n^o 920 de la Bibliothèque d'Angers; — *Idem*. *Armorial*, f^o 17 verso; & *Notes généalogiques de divers feudites*, mss. n^o 1003, t. I; — Céléstin Port, *Dictionnaire historique de Maine-&Loire*, t. I, p. 457; — de Magny, *Nobiliaire de Normandie*, t. II, p. 599.

1815. — DE VALLOIS (*Anjou & Touraine*), Seigneurs de Rosiers, Ruau-Perfil, le Petit-Perray, la Noue, l'Ouzil, Fief-Gourdon & la Rigauderie.

D'Or au Pommier de Sinople sur une Terrasse de même, fruité d'Or & accosté de deux Lions affrontés, aussi de Sinople, appuyés contre le fût de l'arbre.



Leur généalogie les dit originaires de Normandie, où il existe en effet plusieurs familles nobles portant ce même nom. La branche établie en Anjou s'y fixa vers le milieu du XVI^e siècle.

HONNEURS ET CHARGES. — RENÉ I^{er}, Président au grenier à sel de Saumur, 1595, mort avant 1614; — RENÉ II, Conseiller du Roi à l'Élection de ladite ville, 1629; — PHILIPPE, Chanoine de N. D. de Nantilly, à Saumur, 1696; — JEAN, Conseiller à l'Élection de Saumur, 1665; — RENÉ III, Conseiller à la Prévôté de Saumur, 1685; — RENÉ-JEAN, Secrétaire du Roi, 1717, puis Conseiller à la Sénéchaussée de Saumur, 1749; — RENÉ-JEAN-ANTOINE, Conseiller à la même Sénéchaussée, 1789; — LOUIS-CHARLES, Inspecteur général militaire des armées de la Vendée, puis nommé Maréchal de camp le 1^{er} Mars 1794 & Membre du Conseil du Roi en 1804.

ALLIANCES. — RENÉ I^{er}, à Marie DE BRENGY; — JEAN, à Hélène DE L'HOMMEAU; — RENÉ-JEAN-ANTOINE, à Catherine DE FALLOUX; — RENÉ-JEAN-GUILLEAUME, à Geneviève AVRIL DE PIGNEROLLES, 1788; — JACOB, à Rosalie L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, 1788; — CÉCILE, au Marquis FERRÉ DE PEYROUX; — THÉODORE, à Marie-Virginie POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1815; — CLÉMENTINE-MARIE, au Marquis LE MONTIER DE LA MOTTE-BASSE, 1860.

SOURCES. — Thorode, *loc. cit.*, t. XVIII; — Carré de Butlerolle, *Armorial de Touraine*; — Généalogie & papiers de la famille; — Archives de la maison de Livonnière, à Chavigné; — Archives de Maine-&-Loire, série E, supplément, GG, n^{os} 1 à 11.

1837. — COCQUEBERT (*Deux-Siciles, Flandre, Champagne & Bretagne*), Vicomtes de Parthenay, Barons de Montbret, Vicomtes de Romain & Seigneurs de Neuville, Ugray, Bullin, Bellacourt, Mutry, Montfort, Crouy, la Fauconnerie, Acy, &c.

De Gueules à trois Coqs d'Or, 2 & 1.



Il appert de pièces contenues dans le dossier de cette famille, au Cabinet des Titres (Bibliothèque nationale, fonds de Champagne), que ROGER Cochebert, dit *Concublet*, bâtard de Roger le Normand, Roi des Deux-Siciles en 1092, est l'auteur commun des Cocquebert & la tige de l'illustre Maison d'Arena, au royaume de Naples, par son mariage avec Clémence, Dame d'Arena. Ce fut sous Louis XI que de la Flandre, où d'Italie ils s'étaient fixés, les Cocquebert vinrent s'établir à Reims, en la personne d'un des leurs qui fit partie des otages envoyés de Liège au Roi de France.

HONNEURS ET CHARGES. — Un Capitaine de Reims, sous Henri III, 1585; — ANDRÉ, Lieutenant particulier de la même ville, 1637; — JEAN, Capitaine de l'arquebuse, à Reims, 1640; — HENRI, Vicomte de Parthenay, Capitaine de dragons, 1664; — N.... Cocquebert, Secrétaire particulier de Louis XIV, 1663-1683; — NICOLAS, Conseiller au Parlement de Metz, 1670; — FRANÇOIS, Conseiller à l'Élection de Reims, 1670; — SIMON, Conseiller au Présidial, dite localité, 1680; — JEAN-BAPTISTE, Conseiller-maire à la Chambre des comptes de Paris, mort en 1711; — JOSEPH, Cheval-léger de la garde, 1698; — ÉTIENNE, Lieutenant particulier au Présidial de Reims, 1705; — RÉMI-JOSEPH, Procureur du Roi, même ville, 1737; — un Auditeur & un Correcteur à la Chambre des comptes de Paris, 1736 & 1743; — GIRARD-JOSEPH, Lieutenant criminel à Reims, 1747; — un Capitaine au régiment de Champagne, 1750; — HENRI, Trésorier de France puis Lieutenant de ville à Reims, 1757; — CHRISTOPHE-NICOLAS, Capitaine au régiment de Guyenne & Chevalier de Saint-Louis, 1763; — ANTOINE-JEAN, Capitaine audit régiment & aussi Chevalier de Saint-Louis, 1788; — ANTOINE-ROMAIN, Lieutenant-Colonel du génie, Aide de camp du Général de Cuffine, 1793; — CHARLES-ÉTIENNE, Maître des requêtes au Conseil d'État, 1805.

ALLIANCES. — CATHERINE, à Salomon DE VILLIERS, 1630; — SIMON, à Yvabeau L'ESPAGNOL, 1639; — SIMON-LOUIS, en 1650, à Marie VARY, fille du Président du Bailliage d'Épernay; — MARIE, à Nicolas LECLER-MOËT DE LOUVERGNY, 1659; — HENRI, Vicomte de Parthenay, à Marie-Anne DE BUSSY, vers 1680, laquelle mourut en 1761, âgée de 107 ans; — MARIE, 1683, à Louis DE LA SALLE; — ÉTIENNE, à Antoinette LE CLERC, vers 1705; — ALEXANDRE, à Adèle-Catherine LE LUBOIS DE MARSILLY; — LOUIS-BENJAMIN, à Louise-Émilie DE BOSSINOT; — CHRISTOPHE-PIERRE, à

Alexandrine AUBÉ DE BRAQUIMONT, 1803; — JULIE, à Augustin-Claude POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1837.

SOURCES. — Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, fonds de Champagne; — Saint-Altais, *Nobiliaire général de France*; — Lainé, *Archives généalogiques*; — Pierre Clément, *Correspondance inédite de Colbert*; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 244; — Papiers de la famille.

1835. — LE NOIR (*Anjou*). Seigneurs de la Cochetière, la Pleffe, les Ormeaux, la Brosse, les Touches, la Poidevinière, la Chevalerie, & Barons de Chanteloup.

D'Argent à trois Têtes de Maure de Sable, 2 & 1, tortillées d'Or.



Maison originaire de la Flèche; ses filiations suivies remontent à 1550.

HONNEURS ET CHARGES. — Trois Conseillers du Roi au Prédial de la Flèche: 1. CHARLES 1^{er}, 1626; 2. CHARLES II, 1653: devenu veuf, il entra dans les ordres & fut nommé Curé de la Flèche; mort en 1701; 3. CHARLES IV, 1678; — deux Baillis du Lude: CHARLES V, 1711, & MICHEL-CHARLES, 1750; — FRANÇOIS-JACQUES-MODESTE, Chanoine de l'église d'Angers & Docteur en théologie, mort en 1822; — deux Chevaliers de Saint-Louis: JACQUES, Capitaine de grenadiers au régiment Provincial du Mans, 1774, & JEAN-BAPTISTE, Lieutenant de l'ouvèterie, puis Chef de bataillon, 1829; — un Général de brigade: MICHEL-ÉTIENNE-FRANÇOIS, en 1793; —

JULES-GUILLAUME, Garde du corps, compagnie de Noailles, mort en 1816; — ALEXANDRE-MARIE-JOSEPH, Officier de cavalerie au 6^e chasseurs, démissionnaire en 1869; nommé le 9 Août 1870 Capitaine, puis Chef de bataillon au 29^e régiment de mobiles, & Chevalier de la Légion d'honneur en 1871; — JULES-MARIE-JOSEPH, entré à l'École militaire de Saint-Cyr en 1860; — HENRI, élu Sous-lieutenant au 2^e bataillon du 29^e de mobiles le 9 Août 1870, puis nommé en 1871 Lieutenant & Capitaine-Adjudant-major au même bataillon.

ALLIANCES. — THÉRÈSE, à Urbain BELIN DES ROCHES, 1702; — MARIE, à LOUIS DE BOISGAUTIER, vers 1735; — FRANÇOIS, à Élisabeth-Modeste D'ECHMANS, 1754; — FRANÇOISE, à Jean-Baptiste-Louis-René D'ESTRICHE DE BARACÉ, 1772; — ROSALIE-RENÉE, à Pierre-Frédéric, Baron VERGER DES BAREAUX & Général de brigade, 1790; — PIERRE-JACQUES-ALEXANDRE, à Françoise-Anne-Roberte LE SELLER DE MONTPLACÉ, 1794; — MARIE-MODESTE, à Joseph-Philippe-Bernard DE BOISMARIS, Chevalier de Saint-Louis; — ALEXANDRE-FRANÇOIS-ROBERT, à Adélaïde POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1835; — ALEXANDRE-MARIE-JOSEPH, à Élisabeth MESNET DE LA COUR, 1869.

SOURCES. — Bibliothèque d'Angers, ms. n^o 918, intitulé: Extraits de pièces concernant les familles de l'Anjou, t. II, f^{os} 195-196; — *Almanach national de France*, 1793-1794, p. 178; — Généalogie de la famille; — Mazas, *Histoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis*, t. 1, p. 632, & t. III, pp. 110 & 309; — Audouys, *Armorial d'Anjou*, f^o 128, recto; — Archives du Ministère de la guerre.

1838. — DE JOANNIS (*Sicile, Provence, Bretagne, Colonies & Anjou*), Marquis de Vercois, Seigneurs de Joannis, paroisse de Perthuis (Vaucluse), & de la Brillane, Nochères, Châteaublanc, Aigalades, Châteauneuf, Ruffans & Châteaurenard.

BRANCHES D'ANJOU ET BRETAGNE: *D'Or à la Champagne de Sinople surmontée de trois épis de blé du même, soutenus par deux Lions de Gueules, affrontés, armés & lampassés d'Argent.* — BRANCHE D'AVIGNON: *Écartelé: aux 1 & 4, de Gueules au Lion d'Or; aux 2 & 3, d'Argent au Chevron d'Azur, accompagné de trois Pattes d'ours de Sable, 2 en chef, 1 en pointe.* — BRANCHE DE PROVENCE: *D'Or au Lion de Sable, armé & lampassé d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or.*



Originaire de Sicile, cette Maison vit son nom primitif, *Giovanni*, modifié comme ci-dessus, lors de l'établissement en France, vers 1400, de trois de ses membres, dont l'aîné, titré Marquis, se fixa en Provence, & le second à Port-Louis (Bretagne); pour l'autre, on ignore en quelle province il se retira. Louis XV, par lettres-patentes du 12 Juillet 1754, érigea en fief, sous le nom Joannis, un domaine considérable que TOUSSAINT JOANNIS, Procureur général près la Cour des aides & finances de Provence, possédait en la commune de Perthuis (Vaucluse). Anciennement les Giovanni avaient le champ de leur écu chargé d'une Tête de saint Jean. D'après une tradition constante, ces armes parlantes furent modifiées à la suite d'une action d'éclat faite par l'un d'eux,

qui ravitailla Meilne, malgré toutes les forces alliégeantes (probablement en 1282, lorsqu'après les Vêpres siciliennes Charles d'Anjou bloqua si longtemps cette ville). D'où vint qu'on lui donna, pour rappeler cet important & glorieux service, les Épis de blé, soutenus par des Lions, qui présentement meublent encore l'écuillon de l'une des branches de la famille.

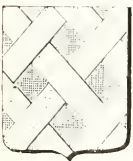
HONNEURS ET CHARGES. — Deux Gonfaloniers de Florence, 1323 & 1498; — JEAN I^{er}, Secrétaire des commandements de Louis III d'Anjou, Comte de Provence, 1433; — JEAN II, Secrétaire du Roi René, 1467; — LÉON, Syndic de la Noblesse d'Avignon, 1449 & 1464; — JEAN III, Viguier de Marseille, 1501; — trois Viguier d'Avignon: 1. PIERRE II, 1660; 2. CHARLES-JOSEPH, 1678; 3. PIERRE III, 1712; — un Lieutenant général de l'Amirauté de Provence: PIERRE I^{er}, en 1522; — deux Conseillers au Parlement de Provence: ARNOUX, 1586, & JEAN V, 1626; — trois Procureurs généraux à la Cour des aides & finances de Provence: 1. JOSEPH, 1720; 2. TOUSSAINT, 1726; 3. ANDRÉ-MARC-ANTOINE, 1755; — un Avocat général près la même Cour: BONIFACE, 1648; — une Abbessé de Sainte-Catherine d'Avignon: MARIE, vers 1700; — THOMAS, Capitaine au régiment de Jenfac, 1698; — deux Capitaines au régiment de la Marine: GASPARD, 1650, & FRANÇOIS-LOUIS, 1710; — quatre Chevaliers de Saint-Louis: 1. CHARLES II, Officier des galères du Roi, 1700; 2. ANDRÉ, Capitaine au régiment de Normandie, 1740; 3. N..... de Joannis, Lieutenant de vaisseau, 1778; 4. JOSEPH-FRANÇOIS, Officier avant 1789, Soldat en 1792 dans l'armée du Duc de Bourbon, puis Garde de la porte du Roi, 1814; — treize Chevaliers de Malte, de 1530 à 1700; — un Page de la Grande Écurie: JOSEPH, en 1668; — un Conful d'Aix: CHARLES III, 1719; — un Evêque de Mariana (Corse): IGNACE, en 1787; — un Lieutenant de vaisseau, Membre de la Légion d'honneur: LÉON-DANIEL, décédé le 3 Janvier 1868.

ALLIANCES. — DE FORLIVIO DES DOURDES, vers 1498; — DE NOSTRADAMUS, 1500; — DE TONDUTI, 1579; — SIFFREDDY DE MORNAS, 1595; — DORIA, 1601; — DE LAURENS, 1610; — LA TOUR DE GOVERNET, 1619; — D'ORNANO, vers 1625; — DE BÉDARRIDES, 1627; — DE GLANDEVEZ, 1690; — DE GANGES, vers 1695; — VINCENT DE CAUSANS, 1718; — SARPILLON DE COURTHEZON, 1740; — Maison foyale de BAVIÈRE, branche de LOEVENSTEIN, 1756; — GUÉRIN DE TARASCAN, 1757; — DE LACOSTE, 1787; — DE SAPINAUD, 1797; — PERRIN DE VERIZ, 1810; — POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1838.

SOURCES. — Le Priorité & livre des réformations de Florence; — Paulo Mini, *Histoire de la Noblesse de Florence*; — Arfefeuille, *Histoire héroïque & univèrselle de la Noblesse de Provence*, t. II, p. 38; — Triflan L'Hermitte, *Nobiliaire de la Toscane françoise*; — l'Abbé Robert, *Nobiliaire de Provence*; — Archives de la famille; — Saint-Allais, *Nobiliaire général de France*, t. II, p. 333; — Mazas, *Histoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis*, t. I, p. 319, & t. II, p. 271.

1840. — DE LA MOTTE (*Bretagne*), Comtes de la Motte-Rouge, Marquis de la Chefnelaye & de Montmuran, Seigneurs du Bois-Ripaux, Taniou, la Ville-Bellanger, Champ-Chappel, Pont-Joly, la Garenne, Saint-Esprit, Saint-Gilles, Nodavy, les Noës, le Coudray, Ville-Rouault, Trémaugon, le Verger, Ville-Agan, Ville-Durand, le Domaine, le Tertre, Lefnage, Bonnefontaine & Villeaudon.

De Sable fretté d'Or de six pièces.



En 1294, cette famille, ramage des Vicomtes de Dinan (XI^e siècle), comptait déjà un des siens parmi les Chevaliers de Jean II, Duc de Bretagne; aussi fut-elle reconnue, lors de la Réformation de 1669, Noble d'ancienne extraction. Antérieurement, elle avait figuré aux Réformations de 1426, 1441, 1476, 1513, 1535, ainsi qu'aux Montres de l'évêché de Saint-Brieuc, dans le XIV^e siècle.

HONNEURS ET CHARGES. — ROLAND I^{er}, Chevalier, 1294; — PIERRE, Chambellan du Duc François I^{er}, 1435; — GUILLEMETTE, Dame d'honneur de la Duchesse Yfabeau, 1454; — ALAIN, Prieur du Saint-Esprit, 1600; — CHARLES-MARIE, Capitaine des milices Gardes-Côtes, 1735; — JOSEPH-MARIE, Marquis de Montmuran, Président par intérim aux États de Bretagne, 1752; — deux Volontaires au combat de Saint-Cast, 1758; — quatre Lieutenants de vaisseau: 1. CHARLES-JEAN; 2. FRANÇOIS-CÉSAR, 1785; 3. ANNE-RÉNÉ, 1793; 4. AUGUSTE-HENRI-CHARLES-MARIE, 1860; — trois Chevaliers de Saint-Louis: MARTIAL, Capitaine de dragons, 1796 (émigration), & ANNE-RÉNÉ, mort en 1793, tous deux de la branche de Montmuran, puis JOSEPH-MARIE, Chef de bataillon, 1815; — JOSEPH-ÉDUGARD, Général de division, Grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié (Turquie), des Saints Maurice & Lazare (Sardaigne), Grand-croix de Saint-Stanilas (Russie), Chevalier de l'ordre du Bain (Angleterre), Député des Côtes-du-Nord (1869), Commandant en chef de l'armée de la Loire (1870), & l'un des membres du Conseil de

guerre inflitué pour juger le Maréchal Bazaine (1873); — un Capitaine de frégate : CHARLES-MARIE-AUGUSTE-JULES-JOSEPH, 1869.

ALLIANCES. — DE TRÉMEREUC, 1390; — DE GOUËON (ramage de Matignon), 1406; — DE KERGOAT, 1412; — GESRIL DU PAPEU, 1435; — CHRESTIEN DE TRÉVENEUC, Vicomte de Pommorio, 1458; — LE FELLE DE GUÉBRIANT, 1476; — DES NOËS, 1496; — ROUXEL DU VAL, 1518 & 1560; — THOMAS DE LA VILLEGRIATIEN, 1618; — DE LA GOUBLAYE, 1653 & 1824; — DE BRUC, 1659; — GESLIN DE COÛTCOURVAN, 1669; — BERTHO DE LA VILLE-JOSSE, 1692; — D'ARGARAY, 1750; — VION DE TRÉ-SANCOURT, 1751; — POULAIN DE SAINT-PÈRE, 1764; — LA FOREST, Marquis d'ARMAILLÉ, vers 1780; — CAHIDEUC, Marquis du BOIS DE LA MOTTE, 1785; — DE LA MOTTE DE LA GUYOMARAIS (ramage de BROONS), 1802; — COUPPÉ DES ESSARTS, 1822; — DE GOUYON DE VAUROUULT (ramage de MATIGNON), 1823; — DU PONTAVICE DE BOIS-HENRY, 1826; — FLOYD (originaire d'Angleterre), 1826; — ROUXEL DE LESCOET, 1827; — POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1840; — DE LOURNEL, Comte du HOURMELIN, 1848; — LE BOUËTOUX DE BRÉJERAC, 1851; — DE BIGORIE DE LASCHAMPS, 1860; — ESMANGART DE BOURNONVILLE, 1861.

SOURCES. — De Fourmont, *L'Oueil aux Croisades*, t. II, pp. 15 & 19; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. II, p. 199; — Alexandre Mazas & Théodore Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 35; — Archives de la famille; — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Preuves, col. 1051-1052; — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, Preuves, t. II, col. 1726; — T. de Saint-Luc, *Mémoires sur l'état de la Noblesse de Bretagne*, p. 50; — Archives des Côtes-du-Nord, feigneries de Penthièvre & de Saint-Denoual.

1844. — CHOL DE TORPANNE (*Lyonnais & Anjou*), Seigneurs dudit lieu & de Longes, la Rochette, Salon, Fontanès, la Jurary, Chaffeneux, la Motte, Vanel, Comballeux, la Roche, Brontfort, Manivien, la Chance, Melac, la Bieffé, Urgel & la Mottais.

De Gueules à deux Fasces d'Argent, accompagnées en chef d'une Tête de Lion, arrachée d'Or & lampassée d'Azur.



Les Chol de Torpanne, qui par filiations suivies remontent à 1250, sont fortis de Longes, près Lyon. Ils possédaient dans la province nombre deiefs & de châteaux. Leur nom fut, selon les temps, diverses modifications; *Caulis*, *Caulius* dans les titres latins, il devint en français : Chol, Choul, Choux & du Choul. Ce fut en 1595 ou 1596 que la branche angevine prit naissance par l'établissement à Saumur de JEAN Chol IV, Écuyer, qui, fatigué de longs services sur mer, se maria dans cette ville, où le hasard l'avait conduit.

HONNEURS ET CHARGES. — GUICHARD, Maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi (Charles VIII), 1494; — GUILLAUME, Conseiller du Roi, Bailli des montagnes du Dauphiné, 1522; — FRANÇOIS, JÉRÔME, PIERRE 1^{er} & ANDRÉ, tous quatre Gentilshommes volontaires à la bataille de Lépante, 1571; — CLAUDE, Gentilhomme du Cardinal de Bourbon & Guidon d'une compagnie d'hommes d'armes, 1590; — ANNE, Capitaine d'infanterie au Saint-Chaumont, 1622; — JACQUES, Capitaine d'infanterie, 1635; — CONCORDE-AMADOR, Lieutenant-Colonel au Royal-artillerie & Chevalier de Saint-Louis, 1698; — FLOREYS, Intendant général de l'abbaye de Fontevault, sous les Abbes Jeanne-Baptiste de Bourbon & Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, 1660-1700; il succéda dans cette charge à Pierre de Lofendière, son beau-père; — PIERRE II, Chancelier de la principauté de Dombes & Secrétaire des commandements de S. A. S. le Duc du Maine, 1700; — N.... Chol de Torpanne, Conseiller au Parlement de Paris, 16 Juillet 1727; — PIERRE-CONCORDE, Officier d'artillerie, mort en 1751; — PIERRE-CONCORDE-JOSEPH, Capitaine-commandant au régiment de Brie-infanterie, 1783; — AMBROISE-PIERRE, Adjudant-major d'infanterie de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, 1819.

ALLIANCES. — MARTIN, à Angélique DE LA VALLETTE, vers 1300; — ISABELLE, à Jean DE CHAPUYS, vers 1365; — ANTOINETTE, à Claude d'ARILLAC, vers 1450; — FRANÇOIS II, à Élisabeth DE CHASSIBOD, 1455; — MARGUERITE, à Jean GODON DE GRANCINS, Conseiller au Grand Conseil du Roi, puis Premier P résident au Parlement de Dombes, 1516; — JEAN III, à Jeanne DE SÈVE, 1530; — FRANÇOIS III, à Marguerite DE SAINT-PRIEST, 1580; — HÉLÈNE, à François DE BORDON, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1620; — CLAUDE II, à Louise DE VILLARS, 1624; — FLOREYS, à Marthe DE LOSSENDIÈRE, 1656; — MADELEINE, à Charles DE CARBONNIER, vers 1695; — PIERRE-CONCORDE, à D^{lle} URSON D'AUBIGNY, 1750; — MARIE, à Jean CHESNON DE SOURDÉ, 1780; — MÉLANIE-CLÉMENTINE, à Scévole-Claude-Armand POCQUET DE LIVONNIÈRE, 18 Septembre 1844.

SOURCES. — Archives de la famille; — Moréri, *Dictionnaire historique*, t. III, p. 165, de l'édition

de 1725; — *Almanach royal* de 1740, p. 178; — *État militaire de France*, 1783, p. 181; — d'Hozier, *Armorial des généralités*, Lyonnais, 1^{re} 49, nos 292 & 293.

1852. — HOCQUART (*Champagne, Ile-de-France, Bourgogne, Maine & Bretagne*), Comtes de Turtot, Seigneurs de Vaux, Bois-de-Lor, Blincourt, Felcourt, Gagny, Pavillon, Saint-Lumier, le Fresne, Renneville, Montfermeil, Coubron, Loifail, Bèugny, la Motte & Champerny.

De Gueules à trois Rofes d'Argent pointées de Sinople, 2 & 1.



Le Rethelois, en Champagne, fut le berceau de cette illustre Maison, dont le nom eut à subir bien des variations dans son orthographe : Hocar, Hocquard, Hoccart, &c. Le 4 Janvier 1536, elle prouva, devant les Élus de Rethel, sa Noblesse d'ancienne extraction, qu'en 1760 un arrêt de la Cour des aides de Paris vint aussi reconnaître.

HONNEURS ET CHARGES. — Dans l'armée, depuis 1585, plus de trente Officiers de tous grades, dont huit Chevaliers de Saint-Louis : 1. ZACHARIE, Brigadier des armées du Roi, mort en 1726; 2. LOUIS, Lieutenant au Royal-carabiniers, 1741; 3. FRANÇOIS-BENOIST, Capitaine-commandant au Royal-comtois — infanterie, 1754; 4. TOUSSAINT, Capitaine de vaisseau, puis Chef d'escadre, 1761; 5. PHILIPPE-CHRISTOPHE, Lieutenant aux Gardes-françaises, 1785; 6. TOUSSAINT-THÉRÈSE, Capitaine au Royal-cravates, 1778, Chef d'escadrons en 1814; 7. N.... Hocquart, Officier retraité, 1814; 8. AMÉDÉE-MARIE-TIMOLÉON, Capitaine au 13^e de ligne, 1824. — Dans le Clergé : quatre Chanoines, un Prieur de l'ordre des Prémontrés, un Vicaire général du diocèse de Châlons, &c. — Dans la robe : deux Prévôts de Sainte-Menehould, JEAN, en 1502, & LOUIS, en 1555; — cinq Procureurs du Roi en cette même ville, de 1546 à 1693; — LOUIS, Lieutenant criminel au Présidial de Vitry-le-Français, 1645; — FRANÇOIS, Président à l'Élection dudit lieu, 1661; — deux Lieutenants criminels à Sainte-Menehould, 1707 & 1734; — FRANÇOIS, Conseiller à la Cour des aides de Paris, 1725; — GASTON-JEAN-ZACHARIE, Grand Bailli de Châlons, 1744; — JEAN, Conseiller d'État, 1753; — JEAN-HYACINTHE-EMMANUEL, Président au Parlement de Paris, 1758; — deux Premiers Présidents : 1783 au Parlement de Metz, 1789 à la Cour des aides de Paris; — enfin deux Intendants de la marine : JEAN-HYACINTHE, à Toulon, en 1716; GILLES, à Brest, en 1749; plus un Pair de France, le Comte Hocquart de Turtot, en 1827.

ALLIANCES. — DE RÉCOURT, 1502; — D'ASPREMONT, 1546; — D'ORIGNY, 1545; — DE PRADINES, 1555; — DE PINTVILLE, 1610; — DE VASSAN, 1627; — DE VAVRAY, 1674; — DE COLBERT, vers 1675; — DE BELLENGER, 1705; — DE FRANCINY, 1741; — DE COSSÉ-BRISSAC, 1744; — D'OSSUN, 1749; — DE LA LANDE DE CALAN, 1750; — DE MONTESQUIOU, 1760; — COMPOINT DU BOULHART, 1761; — DE QUELEN, &c., &c.; — POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1852.

SOURCES. — D'Hozier, *Armorial de France*, 5^e registre, 1^{re} partie; — de La Chefnye-Desbois, *Didionnaire de la Noblesse*, 2^e édition, t. VIII, p. 72; — *Nobiliaire de Champagne*, Supplément; — de Courcelles, *Didionnaire universel de la Noblesse de France*, t. I, p. 361, & t. III, p. 293; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 2^e édition, t. I, p. 438; — Mazas, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, p. 430, t. II, pp. 138, 139, 383, & t. III, pp. 116, 127 & 266; — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, 1843, p. 250.

1874. — TASSIN DE BEAUMONT (*Orléanais, Champagne & Beauce*), anciens Seigneurs de la Chauffée, du Bois-Saint-Martin, de Charfonville, Authon, Villemain, la Renardière, Moncourt, Rofette, Arpilly, Aupuy, Montaignu, Mellilly, la Boëfche, Villepion, Saint-Péreuse, &c.

D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de deux Étoiles & d'un Croissant de Sable, puis en pointe d'une Aigle efforante & contournée, au naturel.



D'après une tradition constante, un des Chefs qui défendaient en 1429 les portes d'Orléans, quand Jeanne la Pucelle contraignit les Anglais à lever le siège de cette ville, est le plus ancien ascendant connu des Tassin, dont la filiation authentique remonte à la fin du XV^e siècle. Leur nom figure sur les rôles, dressés en 1789, pour convoquer la Noblesse du bailliage d'Orléans aux États généraux. Très-nombreuse, cette famille se compose aujourd'hui des branches & rameaux suivants : TASSIN : 1. DE CHARSONVILLE; 2. DE VILLIERS; 3. DE BEAUMONT; 4. DE MONTAGU; 5. DE MESSILLY; 6. DE VILLEPION; 7. DE NONNEVILLE; 8. DE SAINT-PÉREUSE.

HONNEURS ET CHARGES. — Huit Échevins & un Maire de la ville d'Orléans : 1. GUILLAUME, 1545; 2. CHARLES I^{er}, 1672; 3. PIERRE V, 1709; 4. CHARLES II, 1719; 5. CHARLES III, 1747-49, puis Maire, 1754-56; 6. GUILLAUME, 1758-60; 7. JOSEPH, 1764-67; 8. AUGUSTIN-PROSPER, 1777-79; — quatre Conseillers-Secrétaires du Roi : 1. GUILLAUME, 1759; 2. CHARLES III, 1765; 3. JOSEPH, 1766; 4. AUGUSTIN-PROSPER, 1781; — six Officiers dans l'armée de terre, dont trois décorés : 1. RAYMOND, Sous-brigadier des Gardes du corps, compagnie Écossaise, & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1775; 2. ROBERT, Officier aux dragons de Chartres, 1785; 3. PIERRE-AIGNAN-STANISLAS, Capitaine au Colonel-général — cavalerie, 1787; 4. PIERRE VI, Capitaine au Nice — infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1793; 5. PIERRE-AMÉDÉE, Officier de hussards, 1826; 6. CHARLES-AUGUSTE, Maréchal des logis, jusqu'en 1830, aux Gardes du corps, compagnie de Grammont, & Chevalier de la Légion d'honneur; — un Lieutenant des chasses du Duc d'Orléans : AUGUSTIN-PROSPER, en 1759; — un Procureur du Roi au Prédial d'Orléans : PROSPER-GUILLAUME, 1768; — un Grand Maître Enquêteur des eaux & forêts, à Orléans : CHARLES-FRANÇOIS, 1779; — dans le Clergé : ROBERT-LOUIS DE GONZAGUE, Supérieur des Grands Séminaires de Bordeaux, puis de Saint-Sulpice, à Paris, mort Trappiste & Prieur, sous le nom de P. Jean-Marie, du monastère de Val-Sainte (Suisse), en 1795; — deux Receveurs généraux des finances : 1. JOSEPH-PROSPER-FRANÇOIS, à Privas, 1817, à Bourbon-Vendée, 1824; 2. ALPHONSE-PROSPER, à Tarbes, 1827, à Nevers, 1829, où il donna sa démission en 1830; — un Conseiller à la Cour de Riom : GUILLAUME-CHARLES, 1819; — un Préfet : LOUIS-ANDRÉ-MARIE, Vicomte de Nonneville, lequel du département d'Indre-&Loire passa dans celui de Vaucluse, qu'il cessa volontairement d'administrer quand vint la Révolution de Juillet; il était Commandeur de la Légion d'honneur, puis avait fait partie du Conseil d'État comme Auditeur & comme Maître des requêtes.

ALLIANCES. — DE MAREAU, avant 1545; — VANDEBERGUE DE VILLEBOURÉ, 1720; — ARNAULT DE NOBLEVILLE, 1730; — DE COUGNION, 1739; — LE GRAND DE BOISLANDRY, 1748; — COLAS DES FRANCS, 1749, 1753 & 1803; — LE CLERC DE DOUY, 1760, 1780 & 1783; — VICOMTE D'ALÈS, 1764 & 1821; — DE LAAGE, 1770; — DE LOYNES DE MORETT & DE GAUTRAY, 1773 & 1796; — DE CHENARD, 1775; — MIDOU DE MOLÉON, 1777; — BRUGIÈRE, BAFON DE BARANTE, 1780; — DU GAGNEAU DE CHAMPVALLINS & DE CHATEAU-MORAND, 1784 & 1839; — DE BRÉANT, 1790; — LAISNÉ DE SAINTE-MARIE, 1790; — LASNEAU DE LATINGY, 1790; — JOGUES D'OMERVILLE, 1791; — COLAS DE BROUVILLE-MAIMUSSE, 1792 & 1794; — DE VILLENOR DE CHANGY, 1797; — DE FAYS, 1799; — DE MAINVILLE, 1802 & 1811; — DE VIENNE, 1805; — GEFFRIER DE PULLY, 1807; — CRIGNON, BAFON DES ORMEAUX, 1807; — L'HUILIER DE TOUCHAILLOU, 1812; — MASSON DU MONCEAU, 1822; — DE L'ESTANG DE FINCES, vers 1824; — MARCASSUS DE PUYMAURIN, 1824; — DE BONNAIRE, Vicomte de GIF, 1827; — COMTE DE QUENFLLIS, 1827; — D'ALEYRAC, vers 1828; — BARBÉ DE JAUBERT D'HAMERVILLE, 1828; — LA RUE DE CHAMPCHÉVRIER, 1828; — BELLON DE CHASSY, 1832; — DE CAMBEFORT, 1834; — JULLIEN DE SAUMERY, 1836; — DE LANGE DE LA CANTÉE, 1843; — SOIZEAU DE SAINT-MARTIN, 1849; — DE THOURETE, 1849; — POCQUET, Comte Scévole DE LIVONNIÈRE, 1874.

SOURCES. — Archives du Loiret; — Archives de la Cour des comptes de Paris; — Cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale; — Papiers de la famille; — Procès-Verbaux de l'Assemblée de l'ordre de la Noblesse, dans l'Orléanais, en 1789; — d'Hozier, Grand Armorial général de France, dressé en 1696; — d'Auriac, *Armorial de la Noblesse de France*; — Jouffroy d'Elchavannes, *Dictionnaire de la Noblesse*.



Ajoutons, maintenant, que les Pocquet de Livonnière, par leurs alliances avec les diverses familles dont les noms & l'historique viennent d'être produits, se rattachent aux Maisons suivantes : DE LAUNAY DE LA MOTHAYE, JOUSSEAUME DE LA BRETESCHE, SIGONNEAU, SAINT-OFFANGE, CHAMPAGNÉ, MÉNARDEAU DE MAUBREUIL, NEUCHÉZE, LA GRANDIÈRE, BILLON-VENDÔME, RUZÉ D'EFFIAT, DE LANOTTE-BARACÉ DE SENONNES, BARNABÉ DE LA HAYE, VILLARS, CHABRILLANT, D'ANDIGNÉ, LOSSPÉDIÈRE, LE MINTIER DE LA MOTTE-BASSE, GILLIER DE SAINT-GERVAIS, DE CHAMBES-MONTSOREAU, SAPINAUD, &c., puis à la Maison de France, par les BEAUVAU, comme il ressort du tableau ci-après.

AUTEURS ET SOURCES A CONSULTER SUR LA FAMILLE POCQUET DE LIVONNIÈRE. — Archives du département de Maine-&-Loire, série E, n° 3636. — Thorodé, Collection de notes sur les familles de l'Anjou, mss. n° 1004 de la Bibliothèque d'Angers, t. XV. — Audouys, Familles d'Anjou, mss. n° 1005 de la même Bibliothèque, t. II, f° 97. — Archives anciennes de la Mairie d'Angers, série BB, registre 96, f° 156, registre 99, f° 45, & série CC, carton 18. — Feller, *DiCTIONNAIRE historique*. — *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot). — L'abbé Lambert, *Histoire littéraire de Louis XIV*. — Camille Bourcier, *Éloge de Claude Pocquet de Livonnière*. — L'abbé Trefvaux, *Histoire de l'église & diocèse d'Angers*, t. I, tirée de l'*Histoire catholique du XVII^e siècle*, du P. Hilarion de Coste. — Mazas & Théodore Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*. — A. de Soland, *Bulletin historique & monumental de l'Anjou*. — De La Roche & Édouard de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes qui ont pris part aux élections pour la Noblesse aux États généraux de 1789* (Anjou & Touraine). — Carré de Butlerolle, *Armorial de la Touraine*. — Moréri, *Grand Dictionnaire historique*, t. VIII. — Le P. Nicéron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres*, t. XVII. — Michaud, *Biographie universelle*. — D'Hozier, *Armorial des généralités, Touraine*, f°s 914 & 974. — Rietlap, *Armorial général*. — L'abbé Barbier de Montault, *Épigraphie du département de Maine-&-Loire*. — Archives du Ministère de la guerre. — Jouffroy d'Échavannes, &c., &c.

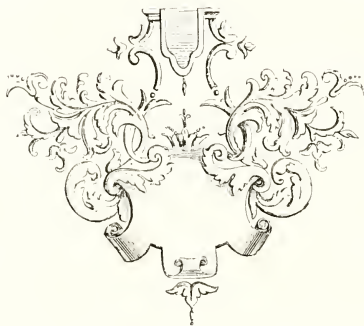


TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE
POCQUET DE LIVONNIÈRE
 AVEC LA MAISON DE FRANCE.

LOUIS DE BEAUVAU, mort en 1462.

Femmes : 1^o MARGUERITE DE CHAMBLAY; — 2^o JEANNE DE BAUDRICOURT, morte sans enfants; — 3^o JEANNE OU ANNE DE BEAUJEU.

I^o Degré.

1^{er} lit. ISABEAU DE BEAUVAU, épousa en 1454 JEAN II DE BOURBON, Comte de VENDÔME.

I^o Degré.

2^e lit. ALIX DE BEAUVAU, épousa RENÉ DE BEAUVAU, Baron de Saint-Gatien, Seigneur de la Boeffière & du Rivau.

II^o Degré.

FRANÇOIS DE BOURBON, Comte de VENDÔME, épousa MARIE DE LUXEMBOURG.

II^o Degré.

ANTOINE DE BEAUVAU, Seigneur de la Boeffière, &c., épousa en 1526 JACQUELINE DE LA MOTHE DES AULNAIS.

III^o Degré.

CHARLES DE BOURBON, Duc de VENDÔME, épousa FRANÇOISE D'ALENÇON.

III^o Degré.

GABRIEL DE BEAUVAU, Baron du Rivau, Seigneur de la Boeffière, épousa en 1^{re} noces MARGUERITE FOUCAULT, Dame de la Salle.

IV^o Degré.

ANTOINE DE BOURBON, Roi de Navarre, épousa JEANNE D'ALBRET.

IV^o Degré.

1^{er} lit. JACQUES DE BEAUVAU, Baron du Rivau, Seigneur de la Boeffière, épousa FRANÇOISE LE PICART, Dame du Boilet.

V^o Degré.

HENRI IV, Roi de France & de Navarre, épousa MARIE DE MÉDICIS.

V^o Degré.

LOUIS DE BEAUVAU, Seigneur de la Boeffière, épousa, le 10 Mai 1621, LOUISE DOLLE.

VI^o Degré.

GABRIELLE DE BEAUVAU (a), épousa : 1^o JEAN GILLIER, Baron de Saint-Gervais-sur-Mer, près Nantes, le 31 Mai 1642; 2^o RENÉ DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Motte-Ferchault, le 21 Novembre 1649.

VII^o Degré.

1^{er} lit. MARIE-LOUISE GILLIER, Baronne de Saint Gervais, épousa, par contrat de mariage du 19 Décembre 1663 (b), LOUIS DE BERNABÉ, Baron de la Haye-Fougereufe.

VIII^o Degré.

MARIE-ÉLISABETH DE BERNABÉ, épousa, le 1^{er} Mai 1696 (c), GUILLAUME HAMEAU (d). Écuyer, Seigneur du Marais, né le 6 Septembre 1658 (e).

IX^o Degré.

MARIE-LOUISE HAMEAU DU MARAIS, née à Angers le 19 Avril 1698 (f), épousa, le 7 Juillet 1721 (g), FRANÇOIS-MARIE HAMEAU, Écuyer, Seigneur du Haut-Pleffis & de Franc-Palais, né le 2 Mars 1697 (h).

X^o Degré.

PRUDENCE-LOUISE HAMEAU DE FRANC-PALAIS, née le 6 Août 1726 (i), épousa, le 26 Septembre 1752 (j), PIERRE-ANDRÉ-CLAUDE-SCÉVOLE POCQUET DE LIVONNIÈRE, Écuyer, Seigneur dudit lieu, né le 30 Mars 1728, à Beaufort-en-Vallée.

(Voir, pour la suite, au VI^o Degré de la Généalogie, ci-devant, p. 6.)

(a) Le *Dictionnaire historique* de Moréri (1718-1759) & plus tard le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye-Desbois (1770), contiennent sur les Beauvau une double erreur : ils donnent à GABRIELLE de Beauvau un *Bonaventure* Gillier pour premier mari, au lieu d'un JEAN, & pour second mari, un *Jacques* de Champagné, au lieu d'un RENÉ. Ces erreurs ont été rectifiées par d'Hozier de Scigny dans la généalogie de la Maison de Champagné, p. 28, qu'il fit imprimer pour le VII^e Registre, resté inédit, de l'*Armorial général*. (b) Contrat de mariage, reçu par Jean Baranger, Notaire royal à Saumur, le 19 Décembre 1663, de LOUIS de Bernabé, Chevalier, Seigneur de la Boullaye, Écuyer ordinaire de la Petite Écurie du Roi, fils de Meflire Claude de Bernabé, Chevalier, Seigneur Baron de la Haye-Fougereufe, & de Dame Louise de Camyn, d'une part; & de Demoiselle MARIE-LOUISE Gillier, Dame de Saint-Gervais, fille de feu Meflire Jean Gillier, vivant Chevalier, Seigneur Baron de Saint-Gervais, & de Dame Gabrielle de Beauvau. Furent présents : Haute & Puiffante Louise Dollé, Dame de la Boeffière, veuve de Haut & Puiffant Meflire Louis de Beauvau, Chevalier, Seigneur de la Boeffière, son ayeule; Meflire Rene de Champagné, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchault, & la Dame Gabrielle de Beauvau, à présent son épouse, mère de la dite Dame de Saint-Gervais. Expédition authentique. (c) Acte de mariage (du 1^{er} Mai 1696). (d) Contrat de mariage reçu par René Humeau, Notaire de la Baronnie de la Haye-Fougereufe (le 12 Avril 1696). (e) Extrait de baptême. (f) Acte de naissance. (g) Contrat de mariage (du 5 Juillet 1721) & acte de mariage (du 7 Juillet 1721). (h) Archives de la famille. (i) Acte de naissance, expédition. (j) Contrat de mariage (du 24 Septembre 1752) & acte de mariage (du 26 Septembre 1752).

